



HAL
open science

**Coopérer pour développer l'accès des sports de plein air
à la jeunesse populaire? : étude des relations entre les
pouvoirs publics et les associations de tourisme sportif
(1944-1996)**

Marion Philippe

► **To cite this version:**

Marion Philippe. Coopérer pour développer l'accès des sports de plein air à la jeunesse populaire? : étude des relations entre les pouvoirs publics et les associations de tourisme sportif (1944-1996). Education. Université Paris-Est, 2020. Français. NNT: 2020PESC2094 . tel-03533013

HAL Id: tel-03533013

<https://theses.hal.science/tel-03533013>

Submitted on 18 Jan 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Thèse présentée pour l'obtention du doctorat
Mention Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives

Marion PHILIPPE

**Coopérer pour développer l'accès des sports de plein air à la
jeunesse populaire ?**

Étude des relations entre les pouvoirs publics et les associations de
tourisme sportif (1944-1996)

Préparée au laboratoire de recherche « Analyse Comparée des Pouvoirs » EA 3350
Sous la direction de Pierre-Olaf SCHUT, Professeur, Université Gustave Eiffel
Soutenue publiquement le 8 décembre 2020

Membres du jury :

Monsieur Michaël ATTALI, Professeur des Universités, Université Rennes II - Rapporteur
Monsieur Arnaud BAUBEROT, Maître de conférences, Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne
Madame Sandie BEAUDOUIN, Maître de conférences, Université Gustave Eiffel
Monsieur Julien FUCHS, Professeur des Universités, Université de Bretagne Occidentale –
Président du jury
Madame PearlAnn REICHWEIN, Professeure, Université d'Alberta, Canada - Rapporteur
Monsieur Pierre-Olaf SCHUT, Professeur des Universités, Université Gustave Eiffel -
Directeur de thèse

RESUMES

Autour d'une réflexion empruntée à l'histoire politique, l'étude propose de réfléchir aux relations entre pouvoirs publics et mouvement sportif à travers les associations de tourisme sportif. Il s'agit alors d'analyser les dynamiques coopératives entre acteurs de terrains et acteurs publics liées au développement des usages des destinations touristiques à des fins sportives. Le but est de rendre compte des efforts entrepris par ces deux types d'acteurs notamment autour de la construction d'infrastructures d'accueil et d'équipements sportifs indispensables pour prétendre développer une offre de tourisme sportif à vocation sociale pour les jeunes. Il s'agit alors de se questionner quant à l'évolution de leurs relations réciproques, en fonction des politiques nationales importantes, pour cerner l'impact direct sur le développement de la pratique des sports de plein air pour la jeunesse populaire. L'étude se veut alors à la fois nationale et locale puisque c'est localement que les politiques nationales se concrétisent. Il s'agit alors de croiser les archives de Ministères Nationaux (Jeunesse et Sports, Tourisme, Agriculture...) avec celles de cinq associations de plein air que nous avons sélectionnées : l'Union Nationale des Centres Sportifs de Plein Air et ses parentes, l'Union Nautique Française et l'Union Nationale des Centres de Montagne, le Club Alpin Français et les Glénans. Les archives de deux régions, Bretagne et Rhône-Alpes, et de deux départements, Savoie et Finistère, sont également étudiées pour donner une dimension locale à l'analyse de la collaboration. À travers cette étude, le but est alors d'interroger les liens entre les différents acteurs durant notre période pour questionner jusqu'à quel point ils parviennent à réaliser leur but de démocratisation des sports de plein air qu'ils se sont donné.

Mots-clés : Associations, Jeunes, Tourisme sportif, Tourisme Social, Politiques publiques

ABSTRACT

Title: Cooperate to develop access to outdoor sports for popular youth. Study of relations between public authorities and sports tourism associations (1944-1996)

Around a reflection borrowed from political history, the study proposes to reflect on the relations between public authorities and the sport movement through sport tourism associations. It is then a question of analyzing the cooperative dynamics between field actors and public actors linked to the development of uses of tourist destinations for sports purposes. The aim is to report on the efforts undertaken by these two types of actors, particularly around the construction of reception infrastructures and sports facilities, which are essential to develop a sports tourism offer with a social vocation for young people. It is then a question of questioning the evolution of their reciprocal relations, according to the important national policies, in order to identify the direct impact on the development of the practice of outdoor sports for popular youth. The study then aims to be both national and local, since it is locally that national policies are put into practice. The archives of national ministries (Youth and Sports, Tourism, Agriculture...) were crossed with those of five outdoor associations that we selected: the National Union of Outdoor Sports Centers and its relatives, the French Nautical Union and the National Union of Mountain Centers, the French Alpine Club and the Glénans. The archives of two regions, Brittany and Rhône-Alpes, and two departments, Savoie and Finistère, are also studied to give a local dimension to the analysis of the collaboration. Through this study, the goal is then to question the links between the different actors during our period to question to what extent they manage to achieve their goal of democratization of outdoor sports that they have given themselves.

Keywords : Associations, Youth, Sports tourism, Social tourism, Public policies

REMERCIEMENTS

Mes premiers remerciements vont à mon directeur de mémoire, devenu mon directeur de thèse, Pierre-Olaf Schut. Je le remercie pour son soutien depuis cinq ans. Grâce à lui, j'ai été propulsé dans le monde de la recherche, j'ai écrit et présenté, très tôt. Dans la thèse, j'ai été encouragé à chaque étape, et c'est grâce à lui que cette production a été possible.

Je remercie les membres du jury, pensé depuis le début de mon travail, d'avoir accepté d'évaluer mon travail.

Je souhaite ensuite remercier les membres de l'UFR STAPS de l'Université Gustave Eiffel. Ceux-ci m'ont fait confiance, m'ont encouragée et m'ont aidée à me construire en tant que chercheuse et enseignante. Je les remercie aussi pour la qualité de la formation que j'ai pu recevoir en arrivant en master chez eux en 2015. Depuis lors, j'ai toujours été guidée et encouragée à la poursuite de mon cursus jusqu'à l'obtention du doctorat. Je souhaite aussi remercier l'école doctorale Culture et Société et le laboratoire ACP pour l'aide apportée au quotidien à la bonne tenue de mon doctorat.

Je souhaite ensuite remercier toutes les personnes que j'ai été amené à rencontrer dans le cadre de ces recherches. À l'UCPA d'abord, je remercie vivement Brigitte Thomas pour sa disponibilité. Je remercie également Guillaume Légaut pour la confiance qui nous a été accordée lors du tri des archives. Aux Glénans, je remercie Paul Macor pour sa gentillesse, sa disponibilité et son travail de titan réalisé au sein des archives du Ponton des Glénans. Il est le gardien de l'histoire de cette association. Je remercie également Jean-Marc Pilpoul de m'avoir accordé son temps à de nombreuses reprises, de m'avoir fourni des archives inédites et importantes. Ces deux hommes sont animés d'une passion communicative pour les Glénans. Je remercie également André Linard, Alain Mercie et Yvon Sellier pour le travail minutieux de relecture effectué avec Paul Macor et Jean-Marc Pilpoul. Pour le CAF, je remercie Sidonie Folco de la direction des Sports de m'avoir mise en contact avec Luc Thibal et Eva Poulichet. Grâce à cela, j'ai réussi à avoir l'autorisation nécessaire à la consultation des dernières archives nécessaires à la bonne tenue de cette thèse. Aux archives nationales, je remercie Cécile Fabris, Clothilde Roulier et Emmanuelle Giry qui me sont de nombreuses fois venues en aide. Je remercie également les gentils agents du guichet des Archives Nationales de Pierrefitte qui ont rendu mes nombreux séjours aux archives toujours plus agréables.

Je remercie également tous les twittos que j'ai pu croiser sur les réseaux sociaux et qui m'ont beaucoup encouragée. L'amitié que j'ai pu nouer avec certains ne m'a été que bénéfique. Je remercie les membres du CA de l'ADAJEP de me faire confiance et de m'encourager dans mon travail. Je remercie ma grande copine Nahida qui, malgré nos domaines de compétences assez éloignés, n'a eu de cesse de m'aider et de me tenir dans le bon chemin pour que ce travail soit une réussite. Je remercie enfin toutes les petites mains qui m'ont aidé à la relecture finale du document en prenant du temps pour m'aider : Clémence, Célia, Natacha, Claverie, Mélanie, Guillaume ainsi que ma belle-maman et mon papa.

Je remercie ma famille. La vie n'est pas qu'un long fleuve tranquille et nous le savons bien chez les Philippe. Je remercie mon grand-père de m'avoir transmis la passion du sport et de l'histoire, ma grand-mère d'avoir été une mère. Je remercie mon oncle pour ses nombreuses pistes bibliographiques et ses relectures expertes. Je remercie mes frères et sœurs de ne pas m'avoir trop demandé d'attention durant cette période. Enfin, je remercie mon père d'avoir pris sur ses épaules tout le poids du monde durant mon enfance pour empêcher qu'il arrive sur les miennes. Je le remercie d'avoir tout mis en œuvre pour que je puisse faire ce que je voulais de ma vie. Je le remercie de m'encourager tous les jours. Je le remercie d'être lui. Je remercie ma belle-famille de sa gentillesse et de sa bienveillance.

Enfin, puisque Bonnie n'est rien sans Clyde, je termine en remerciant Wesley. C'est grâce à ce travail et mes nombreux séjours aux archives nationales que j'ai pu le rencontrer. Même s'il n'a jamais vraiment compris tous les enjeux liés à ce travail, je sais que je n'y serais sans doute pas arrivé sans son soutien indéfectible au quotidien.

SOMMAIRE

RESUMES	2
ABSTRACT	3
REMERCIEMENTS	4
SOMMAIRE	6
GLOSSAIRE DES ACRONYMES.....	12
INTRODUCTION GENERALE.....	15
LES LOISIRS DES CLASSES POPULAIRES.....	19
ÉDUIQUER LA JEUNESSE POPULAIRE	26
UNE HISTOIRE SOCIOPOLITIQUE DE L'ÉDUCATION DES JEUNES	29
PROBLEMATIQUE.....	33
PERIODISATION	34
METHODOLOGIE DU TRAVAIL	36
CHAPITRE 1 1944 – 1958 : DE L'ENGOUEMENT AU DEVELOPPEMENT	42
I. L'ELAN ASSOCIATIF D'APRES-GUERRE	48
I.1. CONFIER LE PLEIN AIR A DES ORGANISMES TECHNIQUES	48
I.2. L'ASSOCIATION NATIONALE DES CAMPS DE MONTAGNE PUIS L'UNION NATIONALE DES CAMPS DE MONTAGNE : UNE NAISSANCE CONTROLÉE ET EN DEUX TEMPS.....	54
I.3. L'UNION NAUTIQUE FRANÇAISE : UNE FORTE INFLUENCE DE JEUNESSE ET SPORTS	58
<i>I.3.1. Création de l'UNF</i>	58
<i>I.3.2. Crise du fonctionnement de l'UNF</i>	61
<i>I.3.3. Le rôle de la DGJS dans la renaissance de l'UNF</i>	64
I.4. LE CAF : REVIVRE APRES LES MOMENTS DIFFICILES	71
<i>I.4.1. Le CAF dans la guerre</i>	71
<i>I.4.2. Se reconstruire et éduquer les jeunes</i>	73
I.5. LE CCFIJ, UNE CREATION ASSOCIATIVE OBLIGATOIRE	76
II. ORGANISER LES SPORTS DE PLEIN AIR APRES LA GUERRE	84
II.1 ORGANISATION DU MINISTERE EN CHARGE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS : REFLET DE DIFFICULTES FINANCIERES.....	85
II.2. REFLEXIONS AUTOUR DE L'ÉDUCATION PAR LE PLEIN AIR.....	92
<i>II.2.1. Une éducation militaire</i>	92
<i>II.2.2. Une éducation physique et morale par le plein air ?</i>	99
II.3. LES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT.....	103
<i>II.3.1. Les conditions de subventions.</i>	104
<i>II.3.2. Une aide plus qu'importante</i>	109
II.4. L'ÉQUIPEMENT SPORTIF : AIDER AU MIEUX LES ASSOCIATIONS A SE DEVELOPPER	115

<i>II.4.1. Le CAF : reconstruire, restaurer puis agrandir son patrimoine immobilier</i>	116
<i>II.4.2. Le CCFIJ : se créer pour pouvoir s'équiper</i>	124
<i>II.4.3. UNCM et UNF : deux politiques d'équipements bien différentes...</i>	129
III. DIRECTION GENERALE ET LE MOUVEMENT DU TOURISME SPORTIF POPULAIRE : UN TRAVAIL POUR L'EDUCATION DES JEUNES.....	146
III.1. LA DEMOCRATISATION COMME CONDITION	147
<i>III.1.1. Une vraie collaboration</i>	147
<i>III.1.2. Visible dans la politique des associations</i>	153
III.2. UNE POPULATION TOUCHEE VARIEE	159
<i>III.2.1. UNCM et UNF : une population variée</i>	159
<i>III.2.2. Le CAF, un élargissement social ?</i>	172
<i>III.2.3. Le CCFIJ : une volonté de brassage social</i>	179
<i>III.2.4. La place des femmes dans les réflexions des associations</i>	185
III.3. FORMER DES CADRES : UNE OBLIGATION	191
<i>III.3.1. Les cadres de la montagne</i>	192
<i>III.3.2. Les cadres du nautisme</i>	195
DES RESULTATS PROBANTS	202
CHAPITRE 2 1958 – 1968 : L'ÂGE D'OR DU TOURISME SPORTIF ASSOCIATIF ET SOCIAL.....	211
I. UNE POLITIQUE « POUR LES JEUNES (...) AVEC LES JEUNES ET PAR LES JEUNES »	217
I.1. 1958-1966 : LA GENESE D'UNE POLITIQUE DE LA JEUNESSE	218
<i>I.1.1. La politique de Maurice Herzog</i>	218
<i>I.1.2. La cogestion : politique phare de Maurice Herzog</i>	225
I.2. LES HAUTS COMITES AUX SPORTS ET A LA JEUNESSE	230
<i>I.2.1. De l'air... pour vivre</i>	233
<i>I.2.2. L'Essai de Doctrine du Sport</i>	241
I.3. LA POLITIQUE CONTESTEE DE FRANÇOIS MISSOFFE	253
<i>I.3.1. Le premier ministre de la Jeunesse et des Sports</i>	253
<i>I.3.2. Le Livre Blanc : symbole d'une division manquée avec les mouvements de jeunesse et d'éducation populaire</i>	256
I.4. DEVELOPPEMENT DES PRATIQUES	259
<i>I.4.1. Coopération entre les associations de tourisme sportif</i>	260
<i>I.4.2. Les aides proposées par les pouvoirs publics : « pour les jeunes »</i>	265
<i>I.4.3. Combien sont-ils réellement ?</i>	270
<i>I.4.4. Qui fréquente les associations de tourisme sportif ?</i>	275
I.5 FORMER POUR ENCADRER LES STAGES : SYMBOLE DE LA MASSIFICATION DES PRATIQUES ?	285
<i>I.5.1. Le cas des cadres de montagne</i>	286
<i>I.5.2. Les cadres du nautisme</i>	291
II. LA CREATION DE L'UCPA : SYMBOLE D'UNE POLITIQUE GAULLIENNE.....	297

II.1. LA NAISSANCE DE L'UCPA.....	297
II.1.1. Maurice Herzog, la tête pensante d'un projet ?	297
II.1.2. Les raisons d'une fusion entre l'UNCM et l'UNF.	302
II.2. LES ASSOCIATIONS, MOUVEMENTS ET FEDERATIONS MEMBRES : ENTRE RETICENCE ET COLLABORATION.....	306
II.3. L'UCPA : UN ORGANISME DE COGESTION.....	309
III. ASSOCIATIONS DE TOURISME SPORTIF ET POUVOIRS PUBLICS : PARTENAIRES DE L'AMENAGEMENT	
SPORTIF DU TERRITOIRE	315
III.1. LES LOIS-PROGRAMMES D'EQUIPEMENT SPORTIF ET SOCIOEDUCATIF	315
III.2. LE PATRIMOINE ASSOCIATIF : LE REFLET D'UNE COOPERATION AVEC LES POUVOIRS PUBLICS.....	321
III.2.1. Le CAF : renforcement d'un partenariat	321
III.2.2. De l'UNF et l'UNCM vers l'UCPA : la matérialisation d'un besoin d'infrastructures	331
III.2.3. Le CNG : l'évolution de la politique d'équipement.	348
CONCLUSION DU CHAPITRE 2.	353
CHAPITRE 3 1968 - 1981 : LE DESENGAGEMENT PROGRESSIF DES POUVOIRS PUBLICS, VERS LA FIN D'UNE	
COOPERATION POUR LA DEMOCRATISATION DES SPORTS DE PLEIN AIR ?.....	355
I. MAI 68 OU L'ECHEC DE LA POLITIQUE GAULLIENNE DE LA JEUNESSE ET POINT DE RUPTURE	360
I.1. LE CNG : UNE ASSOCIATION ENGAGEE POUR FAIRE ECHO A SON HISTOIRE.....	361
I.2. LA CRISE A L'UCPA	364
II. L'EVOLUTION DU FONCTIONNEMENT ASSOCIATIF, UNE CONSEQUENCE DE LA DIMINUTION DE	
L'INVESTISSEMENT FINANCIER DE L'ÉTAT DANS LA POLITIQUE EN DIRECTION DES ASSOCIATIONS ?	367
II.1. DIMINUTION DES AIDES ATTRIBUEES AU FONCTIONNEMENT.....	367
II.1.1. Une modification de la politique ministérielle	368
II.1.2. Le début de la contractualisation	375
II.2. UNE ŒUVRE EDUCATIVE REAFFIRMEE.....	379
II.2.1. Le début d'une réflexion sur l'enseignement alpin au CAF	379
II.2.2. L'évolution d'une pédagogie vers plus de liberté pour le CNG	385
II.2.3. De nombreuses évolutions, conséquences de mai 68 pour l'UCPA	388
II.3. LES ASSOCIATIONS DE TOURISME SPORTIF : PARTENAIRES PRIVILEGIES DANS LA CREATION D'UNE PEDAGOGIE DE	
L'ENVIRONNEMENT APPLIQUEE AUX LOISIRS DE PLEIN AIR.....	394
II.3.1. La pédagogie de l'environnement : un enjeu de société ?	397
II.3.2. La pédagogie de l'environnement : un encouragement institutionnel ?	400
II.3.3. Le cas des mises en œuvre réelles au niveau du CAF, du CNG et de l'UCPA	402
II.4. BENEVOLAT OU PROFESSIONNALISME : QUEL CAMP CHOISIR ?	412
II.4.1. Le CAF et le CNG : le bénévolat comme tradition	412
II.4.2. L'UCPA : le professionnalisme de rigueur	423
III. LE CHANTIER DE L'EQUIPEMENT ASSOCIATIF.....	430
III.1. LES POLITIQUES D'EQUIPEMENT ASSOCIATIVES	430

III.1.1. Des associations liées au tourisme social ?	431
III.1.2 L'équipement, au cœur même des politiques associatives	435
III.2. L'ÉTAT ET LES ASSOCIATIONS : UNE RELATION AUTOUR DE L'AIDE A LA PIERRE	453
III.2.1. Les subventions d'équipement, une réflexion constante de la part des pouvoirs publics	454
III.2.2. Une évolution de la politique du CAF liée à une réduction de l'aide accordée ?	463
III.2.3. Le CNG, une association défavorisée sur le plan de l'aide à la pierre ?	468
III.2.4. L'UCPA, avantagée sur le plan de l'équipement par rapport aux autres associations ?	479
III.3. LE DEBUT DES LOISIRS SPORTIFS DE PROXIMITE	487
IV. LE DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES ASSOCIATIVES	492
IV.1. POURSUITE D'UNE POLITIQUE EN FAVEUR DE L'OUVERTURE	495
IV.1.1. Le CAF : l'affirmation d'une politique volontariste	495
IV.1.2. Le CNG : des actions concrètes en faveur de l'ouverture	499
IV.1.3. L'UCPA : une évolution sociologique des stagiaires	507
IV.2. LA PLACE DES FEMMES DANS LES STAGES DES ASSOCIATIONS	519
IV.3. LA PROGRESSION DE LA FREQUENTATION DES ASSOCIATIONS	529
CONCLUSION DU CHAPITRE 3	534
CHAPITRE 4 1981 – 1996 : « S'ADAPTER OU MOURIR » : LA TRANSFORMATION OBLIGATOIRE DES ASSOCIATIONS FACE AUX MUTATIONS DE LA SOCIETE FRANÇAISE	538
I. LE TEMPS DES MUTATIONS POLITIQUES, SOCIALES, CULTURELLES, ECONOMIQUES ET SPORTIVES	543
I.1. LES MUTATIONS POLITIQUES : LA DECENTRALISATION	544
I.2. LES MUTATIONS ECONOMIQUES : LES ASSOCIATIONS DANS LA MARCHANDISATION SPORTIVE	553
I.2.1. Des associations qui fonctionnent comme des entreprises	554
I.2.2. Une adaptation à la concurrence	560
I.2.3. Le sponsoring associatif	563
I.3. LES MUTATIONS SOCIALES ET CULTURELLES : UN TOURNANT SPORTIF	568
I.3.1. Une mutation des envies des Français...	568
I.3.2. ... qui a un impact sur les propositions éducatives des associations	573
I.3.3. L'intérêt accru pour l'international	580
II. LES EQUIPEMENTS ASSOCIATIFS ENTRE MODERNISATION ET INSCRIPTION DANS LE TOURISME SOCIAL	586
II.1. SE MODERNISER POUR SURVIVRE	587
II.1.1. Réover, mettre aux normes, moderniser	588
II.1.2. Continuer d'aménager	597
II.1.3. Respecter l'environnement	606
II.2. LA QUESTION DU FINANCEMENT DES INFRASTRUCTURES	615
II.2.1. La multiplication des financements possibles...	615
II.2.2. ... n'entraîne pas pour autant la fin des difficultés de financements	635
II.3. ÉQUIPER LA VILLE POUR LES LOISIRS QUOTIDIENS	645

<i>II.3.1. Les loisirs sportifs de proximité</i>	646
<i>II.3.2. Les politiques de la ville</i>	650
II.4. ÉQUIPER LA MOYENNE MONTAGNE POUR LE TOURISME	654
<i>II.4.1. Une mutation de l'économie locale vers une économie touristique</i>	655
<i>II.4.2. L'aménagement des territoires de la moyenne montagne</i>	662
<i>II.4.3. L'apport des associations sur les territoires</i>	667
III. UNE COLLABORATION POUR L'OUVERTURE AUX LOISIRS	672
III.1. FORMER DES ENCADRANTS	673
<i>III.1.1. L'impératif de la formation</i>	674
<i>III.1.2. La coopération avec l'État</i>	680
<i>III.1.3. Les limites de la collaboration entre l'État et les associations de tourisme sportif</i>	693
III.2. LA BAISSÉ DES AIDES AU FONCTIONNEMENT DE L'ÉTAT AUX ACTIVITÉS DU TOURISME SPORTIF ASSOCIATIF	696
<i>III.2.1. Les subventions de fonctionnement aux associations : la question quant à la participation à une mission de démocratisation</i>	697
<i>III.2.2. Le partenariat autour des conventions d'objectifs</i>	704
<i>III.2.3. L'aide à la personne comme moyen privilégié d'aide à la démocratisation</i>	712
III.3. S'OUVRIR PRINCIPALEMENT AUX JEUNES ISSUS DES CLASSES POPULAIRES	718
<i>III.3.1. La politique associative</i>	718
<i>III.3.2. La question des prix</i>	725
<i>III.3.3. Les freins réels à la pratique</i>	740
<i>III.3.4. Y a-t-il une évolution dans la population fréquentant les stages ?</i>	745
CONCLUSION DU CHAPITRE 4	754
CONCLUSION GENERALE.....	756
BIBLIOGRAPHIE GENERALE	766
TABLE DES MATIERES.....	796
TABLE DES FIGURES	802
ANNEXES.....	806
ENTRETIEN AVEC FRANÇOIS BODDAERT, REPRESENTANT DE LA DIRECTION DE LA JEUNESSE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UCPA ENTRE 1990 ET 1998.....	807
ENTRETIEN AVEC ANNE BOSSY, REPRESENTANTE DES GUIDES DE FRANCE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UCPA. ELLE EST SUCCESSIVEMENT TRESORIERE DE L'UCPA DE 1997 A 2003 PUIS PRESIDENTE DE L'UCPA DE 2003 A 2009.	827
ENTRETIEN AVEC JEAN-MARC PILPOUL, PRESIDENT DU CNG ENTRE 1971 ET 1973. MEMBRE DU COMITE D'HONNEUR DU CNG.	859
LISTE DES ARCHIVES CONSULTEES	874
<i>Archives Nationales</i>	874
<i>Archives de la Région Bretagne</i>	890
<i>Archives de la Région Rhône Alpes</i>	891

<i>Archives Départementales du Finistère</i>	893
<i>Archives Départementales de la Savoie</i>	895
<i>Archives Départementales du Val-de-Marne</i>	896
<i>Archives de la SNCF</i>	897
<i>Archives de l'UCPA</i>	898
<i>Archives du CNG</i>	901
<i>Archives du CAF</i>	902
<i>Archives de la Jeunesse au Plein Air</i>	903
<i>Journaux Officiels de la République Française</i>	903

GLOSSAIRE DES ACRONYMES

ACJF : Association Catholique de la Jeunesse Française

ACNG : Archives des Glénans

AD29 : Archives Départementales du Finistère

AD73 : Archives Départementales de la Savoie

AD94 : Archives Départementales du Val-de-Marne

AFTRP : Agence Foncière et Technique de la Région Parisienne

A&J : Avenir et Joie

AN : Archives Nationales de France

ANCV : Agence Nationale des Chèques Vacances

APPN : Activités Physiques de Pleine Nature

ARB : Archives de la Région Bretagne

ARRA : Archives de la Région Rhône-Alpes

ATC : Association Touristique des Cheminots

ATIRA : Association Technique Interministérielle des Transports

AUCPA : Archives de l'UCPA

BAFA : Brevets d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur de centres de vacances et de loisirs

BAFD : Brevets d'Aptitude aux Fonctions de Directeur de centres de vacances et de loisirs

BAPAAT : Brevet d'Aptitude Professionnel d'Assistant d'Animateur Technicien

BEES : Brevet d'État d'Éducateur Sportif

BPAL : Base de Plein Air et de Loisirs

BO : Bulletin Officiel

BOEN : Bulletin Officiel de l'Éducation Nationale

CAF : Club Alpin Français

CAFam : Caisse des Allocations Familiales

CCFIJ : Club du Centre de Formation Internationale des Jeunes

CDC : Caisse des Dépôts et des Consignations

CE : Comité d'Entreprise

CECOREL : Centre de Coopération pour la Réalisation d'Équipements de Loisirs

CFDLD : Centre Fédéral de Documentation Lucien Devies

CFI : Centre de Formation Internationale

CFJ : Centre de Formation des Journalistes

CFTJMF : Club Français du Tourisme des Jeunes de la Maison de la France

CG : Conseil Général

CGEGS : Commissariat Général à l'Éducation Générale et Sportive

CGS : Commissariat Général aux Sports

CFMJ : Commission Française des Maisons de Jeunes

CNAF : Caisse Nationale des Allocations Familiales

CNG : Centre Nautique des Glénans

CNOSF : Comité National Olympique et Sportif Français

CNR : Conseil National de la Résistance

COSEC : Complexes Sportifs Évolutifs Couverts

CPA : Chèque Plein Air

CPJ : Conseil Protestant de la Jeunesse

CTN : Conseiller Technique National

CTS : Conseiller Technique Sportif

CVJR : Centre de Voyage de la Jeunesse Rurale

DDJS : Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports

DDTEFP : Direction Départementale du Travail et de l'Emploi et de la Formation Professionnelle

DF : Défense de la France

DGCC : Direction Générale de la Concurrence et de la Consommation

DGJS : Direction Générale de la Jeunesse et des Sports

DGS : Direction Générale des Sports

DRJS : Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports

ECB : École des Chefs de Base

EDF : Éclaireurs de France

EEF : Éclaireurs et Éclaireuses de France (à partir de 1964)

EI : Éclaireurs Israélites

EN : Éducation Nationale

EPR : Établissement Public Régional

ERP : Établissements Recevant du Public

ESF : École de Ski Français

EU : Éclaireurs Unionistes

FCAF : Fédération des Clubs Alpains Français

FFC : Fédération Française de Cyclisme

FFCAM : Fédération Française des Clubs Alpains et de Montagne

FFCK : Fédération Française de Canoé-Kayak

FFCT : Fédération Française de Cyclotourisme

FFEclaireuses : Fédération Française des Éclaireuses

FFE : Fédération Française d'Escalade

FFESSM : Fédération Française d'Étude et de Sports Sous-Marins

FFEU : Fédération Française des Éclaireuses Unionistes

FFG : Fédération Française de Golf

FFM : Fédération Française de Montagne

FFME : Fédération Française de Montagne et d'Escalade

FFMJC : Fédération Française des Maisons de Jeunes et de la Culture

FFS : Fédération Française de Ski

FFYV : Fédération Française de Yachting à Voile

FFV : Fédération Française de Voile (à partir de 1975)

FIDAR : Fonds Interministériel de Développement et d'Aménagement Rural

FNCLAJ : Fédération Nationale des Clubs de Loisirs et Action de la Jeunesse

FNCLL : Fédération Nationale des Clubs de Loisirs Léo Lagrange

FNDS : Fond National pour le Développement du Sport

FPJ : Front Patriotique de la Jeunesse

FRANCAS : Francs et Franches Camarades

FSCF : Fédération Sportive et Culturelle de France (à partir de 1965)

FSF : Fédération Sportive de France

FSGT : Fédération Sportive et Gymnique du Travail

FUAJ : Fédération Unie des Auberges de Jeunesse

GdF : Guide de France

GEROJEP : Groupe d'Études et de Réflexion pour la Jeunesse et l'Éducation Populaire

GHM : Groupe de Haute Montagne

GISC : Glénans Irish Sailing Club

GUMS : Groupe Universitaire de Montagne et de Ski

HCEGS : Haut-Commissariat à l'Éducation Générale et Sportive

HCJS : Haut-Commissariat à la Jeunesse et aux Sports

IAURP : Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région Parisienne

INBG : Institut Nautique Bretagne-Glénans

INSEP : Institut National des Sports, de l'Expertise et de la Performance

JECF : Jeunesse Étudiante Chrétienne Féminine

JIC : Jeunesse Indépendante Chrétienne

JLN : Jeunes de la Libération Nationale

JOC : Jeunesse Ouvrière Chrétienne

JORF : Journal Officiel de la République Française

JS : Jeunesse et Sport

LDF : Loisirs de France

LFAJ : Ligue Française des Auberges de Jeunesse

LP : Loisirs Populaire

MIACA : Mission d'Aménagement de la Côte Aquitaine

MUAJ : Mouvement Unie des Auberges de la Jeunesse

OCCAJ-TP : Organisation Centrale des Camps et Activités de Jeunesse et Tourisme Populaire

OFAJ : Office Franco-Allemand pour la Jeunesse

OMT : Organisation Mondiale du Tourisme

PN : Parcs Nationaux

PNR : Parc Naturel Régionaux

SAE : Structure Artificielle d'Escalade

SDF : Scouts de France

SEJS : Secrétariat d'État à la Jeunesse et aux Sports.

SNCF : Société Nationale des Chemins de fer Français

T&T : Tourisme et Travail

TCF : Touring Club de France

UCJF : Union Chrétienne des Jeunes Filles

UCPA : Union nationale des Centres sportifs de Plein Air

UCPA – I : UCPA - International

UDNF : Union pour le Développement du Nautisme Finistérien

UJCF : Union de la Jeunesse Communiste de France

UNAT : Union Nationale des Associations de Tourisme et de plein air

UNCM : Union Nationale des Centres de Montagne

UNEF : Union Nationale des Étudiants de France

UNF : Union Nautique Française

USFEN : Union Sportive de la Fédération de l'Éducation Nationale

UTAN : Union Touristique des Amis de la Nature

INTRODUCTION GENERALE

« *Le développement du tourisme social et associatif en France est sans doute l'une des plus belles aventures de la seconde moitié du XXe siècle* » (Soulage, 2002, p. 5).

Déjà utilisée en 2017, dans le cadre de l'introduction de notre mémoire, cette citation de François Soulage dans la préface de l'ouvrage de Jacques Chauvin est, à notre sens, représentative de l'idée centrale qui nous anime pour ce propos. Entre tourisme sportif, tourisme social, jeunesse, associations et politiques publiques, notre travail a pour ambition de faire une étude du développement d'un tourisme à la fois social et sportif à destination de la jeunesse populaire. Ce travail historique s'appuie sur l'analyse socio-politique des collaborations entre les pouvoirs publics et les acteurs associatifs autour de l'évolution des politiques sportives et touristiques. Dans son ouvrage *Le temps des jolies colonies de vacances: Au cœur de la construction d'un service public, 1944-1960*, Julien Fuchs réalise une étude politique des colonies de vacances autour d'une réflexion sur la manière dont « l'État investit ce secteur de l'éducation populaire pour y poser son empreinte » (Fuchs, 2020, p. 36). Dans le cas présent, nous avons pour ambition de réfléchir à la manière dont l'État s'investit, mais également les effets de cela sur les associations de tourisme sportif et surtout, sur ces usagers. Finalement, ce que nous proposons, c'est l'étude des effets d'une politique ciblée de l'État et des associations de tourisme sportif sur un public donné.

Dans la littérature scientifique, la question du tourisme sportif est assez développée (Bouchet & Lebrun, 2009), mais surtout dans le cadre d'une consommation de services par des personnes aisées qui contribuent à dynamiser l'économie locale (Hinch & Higham, 2011; Mao, Hautbois, & Langenbach, 2009). Cette démonstration est fréquente dans les travaux en géographie et aménagement (Augustin, Bourdeau, & Ravenel, 2008; Bernard, 1993; Bourdeau, 2003; Langenbach, 2012; Mao, 2003), mais s'inscrit plus rarement dans une profondeur historique (Beaudouin, 2016; Huggins, 2013; Huggins & Gregson, 2013; E. Levet-Labry & Schut, 2014; Philippe & Schut, 2019; Reichwein, 2014, 2017; Schut, 2013, 2016a, 2019; Schut & Levet-Labry, 2012; Wall & Reichwein, 2011). De plus, lorsqu'on cible le tourisme sportif à destination des jeunes qui ne sont pas issus de milieux aisés, le sujet devient marginal dans la littérature comme en témoigne son absence dans l'ouvrage de Mike Weed et Chris Bull : *Sports Tourism: Participants, Policy and Providers* (Weed & Bull, 2009).

Le tourisme des jeunes issus des milieux populaires est en effet moins traité (Chauvin, 2002; Rauch, 2001) ou par l'intermédiaire de certains mouvements comme le scoutisme (Baubérot, 1997; Laneyrie, 1985; Palluau, 2013) ou les colonies de vacances (Fuchs, 2020; Lee Downs, 2009) et souvent dans des perspectives éducatives (Blondel, 2009). En effet, les bienfaits du sport et des sports de nature ont fait l'objet de politiques incitatives en particulier depuis les années 1960 (Attali & Saint-Martin, 2016; Froissart & Verneuil, 2014). Sous l'angle des sciences de l'éducation, le sujet fait également l'objet de nombreux travaux¹ et les chercheurs insistent sur la nécessité de créer les conditions d'une action éducative. Le tourisme des jeunes est un tourisme à forts enjeux puisqu'il est à la fois un moyen de socialisation des jeunes, mais également de développement économique du tourisme (Chauvin, 2002; Conseil national du Tourisme, 2015; Desvingnes, 2003; Froidure, 1997). Enfin, il s'agit de croiser ces deux enjeux avec les volontés du monde associatif. Celui-ci est large et vu comme l'acteur central du tourisme des jeunes. De plus, la place du monde associatif dans le système démocratique français est plus qu'une évidence. Il a un impact considérable sur les politiques (C. Andrieu, Le Béguec, & Tartakowsky, 2001; Laville, 2010).

Notre travail se base alors sur l'étude de cinq associations. L'Union Nautique Française (UNF) et l'Union Nationale des Centres de Montagne (UNCM) qui fusionnent en 1965 pour donner naissance à l'Union nationale des Centres sportifs de Plein Air (UCPA)², le Club Alpin Français (CAF), véritable institution de la montagne née en 1874, et le Club du Centre de Formation Internationale des Jeunes (CCFIJ) qui prend le nom de Centre Nautique des Glénans (CNG) à la fin des années 1950.

L'UNF et l'UNCM sont des associations qui naissent au sortir de la Seconde Guerre mondiale. Elles ont pour vocation de contribuer à l'éducation de la jeunesse populaire autour des pratiques de montagne, mais également nautique. L'UCPA naît de la fusion des deux Unions au milieu des années 1960, dans une période de croissance accélérée du mouvement sportif. Elle conserve alors le même but, c'est-à-dire œuvrer en faveur de l'éducation des jeunes des classes populaires. L'intérêt d'étudier ces associations est

¹ La revue *Journal of Adventure Education and Outdoor Learning* publiée par Taylor & Francis est dédiée à cette thématique.

² Tel est le nom officiel de l'UCPA inscrit dans ses statuts et décidé par l'assemblée générale constituante du 5 octobre 1965. Il y a aussi souvent le nom d'Union des Centres de Plein Air abréviation connue et notamment visible dans les documents du ministère en charge de la Jeunesse et des Sports.

double. Premièrement, il s'agit d'associations œuvrant principalement et presque exclusivement en faveur de la jeunesse. Deuxièmement, il s'agit d'associations entretenant toutes, à leur manière, une relation bien particulière avec les pouvoirs publics. Elles sont toutes les instruments d'une politique orientée en faveur de l'éducation physique et morale des jeunes des classes les plus défavorisées. L'étude scientifique de ces associations est relativement partielle puisqu'elles n'ont jamais fait l'objet d'une monographie d'un point de vue historique. Elles sont tout de même souvent utilisées comme objet de comparaison (Augustin et al., 2008; Chauvin, 2002; Froidure, 1997; Réau, 2011; Vignal, 2010). Certes, il existe des ouvrages, mais ceux-ci sont écrits par des témoins directs de l'histoire des institutions et peuvent alors constituer une littérature grise sur le sujet (Chaudesaigues, 2017; Malesset, 1985; Waks, 2005). Puisqu'elles travaillent en faveur des jeunes et qu'elles ont un partenariat avec les pouvoirs publics, quel est l'intérêt d'étudier d'autres associations ?

Laisser de côté le CNG et le CAF, ce serait omettre le rôle joué par ces deux institutions du tourisme sportif de plein air dans le travail de développement de l'accessibilité des pratiques sportives de nature aux jeunes des classes populaires. Dans le cadre d'une étude que nous voulons comparative, nous avons donc fait le choix de les étudier pour des raisons bien précises. Dans le cadre du CNG, la littérature scientifique reconnaît à de nombreuses reprises le rôle joué par l'association dans la démocratisation de la voile (Augustin et al., 2008; Augustin & Ion, 2017; Bernard, 2005; Jallat, 2005, 2010; Lafabrègue, 2019). Cette idée est d'ailleurs également celle d'Éric Tabarly, contemporain des faits, et à qui est souvent attribuée la gloire de la mise en lumière de la plaisance en France suite à son exploit face aux Anglais en 1964 (Jallat, 2016). Il déclare en effet en 1989 que « ce titre de gloire revient plutôt au Centre Nautique des Glénans » (Centre nautique des Glénans, 2007, p. 7). L'activité de l'association n'est pas uniquement orientée vers les jeunes. Cependant, elle concentre tout de même l'essentiel de ses efforts vers eux. Concernant cette association, les travaux scientifiques sont également très pauvres puisque seules deux mémoires de master en sciences humaines et sociales assez anciens étudient le CNG (Henry-Biabaud, 2000; Régnier-Bohler, 1995). Comme dans le cas de l'UCPA, des ouvrages de témoignages existent tout de même (Centre nautique des Glénans, 1978, 2007; Feletin, 2004; Goldschmid, 2009; Viannay et al., 1988).

Le CAF, de son côté, est une association beaucoup plus bourgeoise. Elle naît en 1874 et se développe autour de la volonté de permettre la connaissance de la montagne à tous

les Français. Même s'il s'agit finalement d'un club élitiste, le travail d'éducation des jeunes débute dès la création de l'association grâce aux caravanes scolaires (Hoibian, 2016). Le travail du CAF est pluriel. L'association œuvre en faveur de l'aménagement de la montagne ainsi que la rédaction de guides et d'une revue ayant pour but de faire connaître la montagne à ceux qui le souhaitent. Il s'agit d'une association qui a déjà été souvent étudiée dans le cadre de travaux scientifiques. Cécile Ottogalli-Mazzacavallo a basé son étude sur la question du genre au sein de cette institution où la pratique sportive est masculine et genrée (Ottogalli-Mazzacavallo, 2004b). Plusieurs monographies sur le CAF étudient son rôle, ou celui d'un de ses dirigeants (Hoibian, 2004), dans le développement de l'alpinisme comme pratique sociale, sportive et culturelle (Hoibian, 2001, 2008; Lejeune, 1988; Veyne, 1979). Dans le cadre du travail qui est le nôtre, il est alors important de se placer dans une dimension différente pour produire de nouvelles connaissances sur une association déjà bien étudiée. Nous centrons donc l'étude du CAF sur les actions éducatives et d'aménagement effectuées en lien avec la volonté de s'ouvrir aux jeunes les plus défavorisés et donc, de contribuer à faire évoluer l'image de l'association. La place des aménagements du CAF dans le tourisme social est discutable sur certains points. Les refuges ont pour vocation d'accueillir tous ceux qui pourraient en avoir besoin dans le cadre de leurs loisirs de montagne. Le CAF propose des prix arrangeants pour les jeunes, ce qui leur permet de plus facilement accéder à ses infrastructures. Les aménagements dans les stations sont les infrastructures qui correspondent le plus à une offre sociale puisqu'ils prétendent être une offre à bas prix dans ces territoires. Néanmoins, ces deux types d'infrastructures, en raison de l'ampleur de l'aide de l'État dans leurs constructions, peuvent être considérées comme des infrastructures correspondant au tourisme social. De plus, l'État considère lui-même le CAF comme une association de tourisme social durant notre période en raison des différents aménagements faits de la montagne visant à l'équiper pour recevoir des touristes sportifs.

Les loisirs des classes populaires

La définition que nous nous faisons du terme de « classe populaire » est relativement floue et mérite d'être précisée. Elle est liée, bien souvent, à la période dans laquelle nous nous situons. Au début de notre période, les classes populaires sont considérées en fonction de leur emploi. Il s'agit alors de ceux qui, généralement, sont les moins qualifiés et qui par conséquent ont les revenus les plus modestes. Nous parlons

donc des ruraux (Champagne, 1975; Maget, 1959), ouvriers (Kaes, 1959), employés et petits fonctionnaires (Croizier, 1959). Au fur et à mesure, les classes populaires sont considérées en fonction de leur niveau de qualification, mais également de leur lieu de vie. Avec la tertiarisation progressive de la société d'après-guerre, des branches entières de l'activité industrielle disparaissent et mettent au chômage des ouvriers non qualifiés qui peinent à se reconverter. Ces derniers ne bénéficient pas d'une ascension sociale et se retrouvent regroupés dans des habitats à loyer modérés. Il s'agit alors d'une évolution de la définition de ce que nous entendons des classes populaires dans laquelle il n'est plus que question de l'emploi, puisque le chômage y est important, mais aussi du lieu de résidence et de l'origine sociale et culturelle (Mauger, 2006, pp. 10-11).

L'idée de loisirs populaires naît véritablement avec le Front populaire. Avant cela, le loisir constitue largement un moyen de distinction des classes aisées par rapport aux travailleurs des classes populaires (Réau, 2009, p. 7). Le temps libre et les loisirs sont vus comme une réelle conquête des classes populaires, et notamment ouvrières (Kaes, 1959). Le fait que les ouvriers puissent avoir un temps de loisirs est assez mal vu du côté des bourgeois qui craignent alors que cela constitue un temps pour préparer des révoltes. Ils pensent alors que les ouvriers sont incapables d'utiliser correctement leur temps libre (Thiesse, 1995). Les pratiques de loisirs sont d'ailleurs définies de deux manières différentes entre le point de vue de Georges Friedmann et celui de Joffre Dumazedier. Le premier voit les pratiques de loisirs comme une compensation du temps de travail dans une société où les emplois sont de plus en plus physiques et techniques (Friedmann, 1964). De son côté, Joffre Dumazedier voit le loisir comme la réponse à de nouveaux besoins d'éducation et de formation liés à l'accroissement du temps libre (Dumazedier, 1962). Dans les idées de Joffre Dumazedier, il y a alors celle de l'éducation populaire pour laquelle il milite dès la fin de la Seconde Guerre mondiale. Il définit alors le loisir autour de trois fonctions : le délassement, qui délivre de la fatigue en raison d'un quotidien harassant ; le divertissement, qui délivre de l'ennui mais qui peut également être un facteur d'équilibre et de compensation d'un quotidien difficile ; et le développement de la personnalité qui permet une participation sociale plus large et plus libre (Dumazedier, 1962, pp. 26-27). Il apparaît alors que le loisir arrive en complément de la vie quotidienne et fait office d'un nouveau moyen, pour les classes populaires, de se former et de s'éduquer. Avec la création d'un temps libre pour tous au moment du Front populaire, des formules d'encadrement des classes populaires et moyennes émergent dans le but de procéder à

une éducation en dehors de l'école (Bier, 2011) dans le cadre de l'éducation populaire.

Il s'agit de « l'éducation par le peuple, pour le peuple » (Besse, 2008a, p. 17). L'éducation populaire est un courant qui, comme son nom l'indique, est éducatif. Il s'agit tout de même d'un concept assez difficile à définir (Besse, Chateigner, & Ihaddadene, 2016). L'éducation populaire est parfois considérée comme un moyen d'éduquer les populations exclues ou de transmettre la culture de son pays d'origine à de jeunes immigrés (Mills, 2013; Scheidlinger, 1948; Wiggins, 2012). L'éducation populaire est ouverte aux jeunes comme aux adultes et a pour but de contribuer à l'émancipation individuelle ou collective grâce à des pratiques éducatives qu'elles soient culturelles ou sportives. Dans la littérature anglophone, l'idée d'éducation populaire est assimilée à la volonté de développer la responsabilisation dans le but de permettre au peuple de travailler seul en faveur de leur santé personnelle (Wiggins, 2012). L'objectif de l'éducation populaire est de contribuer à la formation globale de l'homme dans le but d'œuvrer en faveur d'une société plus juste et notamment autour de l'éducation. Le sport et l'éducation populaire poursuivent alors les mêmes buts éducatifs (Froissart, Attali, & Saint-Martin, 2014; Moustard, 2009, p. 81). En effet, il s'agit de contrer l'idée disant qu'« aux enfants pauvres une pauvre culture » (Bier, 2011, p. 45) en œuvrant au niveau de l'éducation postscolaire à l'endroit-même où les personnes culturellement favorisées développent elles aussi leur éducation.

Rapidement, les pratiques de loisirs des classes populaires sont mal perçues par les élites qui considèrent alors leurs activités comme des « pratiques moutonnières » (Réau, 2009, p. 125). Parmi les pratiques de loisirs, nous trouvons le sport qui se vulgarise de plus en plus avec, notamment, le développement d'une presse spécialisée (Delporte, 2002; Rioux & Sirinelli, 2002). Nous faisons le choix de ne pas détailler tous les débats scientifiques autour de la définition du sport qui sont, depuis plusieurs dizaines d'années, très nombreux sur le sujet (Pociello, 1999, p. 28) notamment autour de la question de l'intégration systématique ou non de l'idée de compétition et d'institutionnalisation de la discipline (Brohm, 1976; Parlebas, 1987). Il s'agit d'ailleurs de la définition suivie par les Nord-Américains qui utilisent le terme de *recreation* pour évoquer les pratiques sportives durant les temps de loisirs (Coakley, 1990). Nous avons décidé de nous baser sur la définition donnée par la Charte européenne du Sport en 1992 qui considère le sport comme « toutes formes d'activités physiques qui, à travers une participation organisée ou non, ont pour objectif l'expression ou l'amélioration de la condition physique et

psychique, le développement des relations sociales ou l'obtention de résultats en compétition de tous niveaux. »³ En opposition à des sports populaires (Moustard, 2009), il y a des sports de traditions bourgeoises comme l'alpinisme (Hoibian, 2008; Veyne, 1979) ou les pratiques nautiques (Beaudouin, 2016; Bernard, 2005) par exemple. Parmi les sports dits « populaires », nous pouvons évoquer l'exemple utilisé par Catherine Bertho-Lavenir autour du développement des sections de l'Union des sociétés françaises de sports athlétiques (USFSA), association bourgeoise créée en 1888. Des sections locales se développent vite autour de sections ayant des recrutements plus larges facilitant les sports populaires et permettant une ouverture vers des populations (Bertho-Lavenir, 1999, p. 322). Le football fait alors partie de ces sports liés à une culture d'appartenance au monde ouvrier dans les villes industrielles du nord de la France. Les pratiques sportives de plein air constituent d'ailleurs un pan important de notre réflexion puisqu'il s'agit finalement d'ouvrir aux classes populaires des sports qui sont traditionnellement pratiqués par les classes dominantes.

Les sports de plein air sont au cœur de notre réflexion. Concernant ces pratiques, il existe une polysémie des termes qui nous oblige donc à donner une définition précise de ceux-ci. Dans un article de 2004, Olivier Bessy et Michel Mouton décrivent l'évolution de la terminologie en rapport avec les pratiques des sports dans un milieu naturel (Bessy & Mouton, 2004).⁴ L'évolution de la manière de désigner ces pratiques sportives sont en relation avec l'époque dans laquelle nous nous situons. À partir de la fin du XIX^e siècle jusqu'aux années 1970, nous parlons de sport de plein air. Ces pratiques sont liées à une pensée hygiéniste et environnementale qui s'oppose alors à la poussée de l'urbanisation et à la décadence des corps (Baubérot, 2009a; Baubérot & Bourillon, 2009; Vigarello, 1981). Les valeurs, sous-tendues par la pratique, sont largement opposées à celles de la société. Dès la fin du XIX^e siècle, de nombreuses associations se créent pour promouvoir ces pratiques sportives dont, par exemple, le CAF. Elles sont également liées à une conception éducative en complément des pratiques d'éducation physique scolaire. Dans les années 1980-1990, la terminologie préférée est celle des Activités Physique de Pleine Nature (APPN). Il y a alors une nouvelle définition de ces pratiques puisque ce sont dorénavant « l'ensemble des activités (parapentes, deltaplane, ski, escalade, randonnées

³ Charte Européenne du Sport, 1992, <https://rm.coe.int/16804ca89a> Consultée le 22 mai 2019.

⁴ Les réflexions de ce paragraphe sont toutes empruntées à cet article sauf citations contraires.

pédestre ou équestre, VTT, canoë-kayak, plongée, surf, voile...) se déroulant en milieu naturel dans un but de progression, avec ou sans engin » (Bessy & Mouton, 2004, p. 15) L'utilisation du terme « pleine nature » est en relation avec l'idée d'une nature vierge de toute trace humaine et symbolise alors le passage à une nature que le pratiquant cherche à explorer et à domestiquer. À l'heure actuelle, le terme utilisé est celui de sport de nature. Il est le résultat de l'évolution de la façon dont ces sports sont considérés. En effet, ils sont liés à un développement économique et contribuent à l'économie locale des territoires dans lesquels ils sont pratiqués. Ces sports s'installent aussi dans le processus de sportivisation de la société et sont donc considérés comme un sport en lien avec l'aspect organisé et compétitif de certaines de ces pratiques comme l'escalade par exemple (Aubel, 2002). Dans le cadre de notre propos, nous décidons de définir ces sports, loin d'une réflexion en rapport avec les compétitions, par le fait qu'ils « se caractérisent par le milieu dans lequel [ils] se déroulent, mais aussi par les fonctions, les finalités, une motricité, des techniques ou encore par une temporalité particulière. Ces activités mettent en action des sens dans un univers varié et sollicitant l'air, l'eau, la terre et le soleil » (Jallat & Guyon, 2014).

C'est dans les années 1930 que débute le loisir populaire suivi, dans les années 1960, d'un réel tourisme de masse (Bertho-Lavenir, 1999, p. 318; Boyer, 2007, p. 130). Face à ce développement exponentiel des pratiques de loisirs, des associations se créent et se développent dans le but d'encadrer les loisirs et, d'une certaine manière, être une sorte d'« école du tourisme » (Bertho-Lavenir, 1999, p. 335) dans laquelle les élites prennent une part importante (Thiesse, 1995, p. 316). Le tourisme est, à la base, une pratique bourgeoise largement étudiée par la littérature scientifique (Bertho-Lavenir, 1999; Cousin & Réau, 2016; Schut & Levet-Labry, 2012). Rémy Knafou et Georges Cazes le définissent comme une « activité économique reposant sur le besoin de déplacement temporaire des hommes vivant dans les sociétés urbaines » (Cazes & Knafou, 1995). L'Organisation Mondiale du Tourisme (OMT) donne, quant à elle, une définition moins économique en définissant le tourisme comme « *a social, cultural and economic phenomenon which entails the movement of people to countries or places outside their usual environment for personal or business/professional purposes.* »⁵ Les lois de 1936

⁵ Définition issue du glossaire de l'OMT, disponible sur le site internet à l'adresse suivante : <http://statistics.unwto.org/sites/all/files/docpdf/glossaryterms.pdf>. Consulté le 20 décembre 2017.

permettent le développement d'un tourisme populaire (Boyer, 2007, p. 130; Chauvin, 2002, p. 17) dans le sens où il s'agit d'un tourisme créé spécifiquement pour répondre aux aspirations des classes populaires. Le terme évolue rapidement pour devenir celui de tourisme social à la fin de la guerre (Chauvin, 2002, p. 18; Lanquar & Raynouard, 1981). Le premier chercheur à définir ce phénomène est Walter Hunziker en 1951. Ce tourisme est alors décrit comme « *the relationships and the phenomena in the field of tourism resulting from participation in travel by economically weak or otherwise disadvantaged elements in society* » (Hunziker, 1951). La France, tout comme la Belgique et l'Espagne reconnaissent très vite le tourisme comme un droit (Minnaert, Maitland, & Miller, 2009). Dans le cadre de ce travail et au regard de la littérature française sur le sujet (Chauvin, 2002; Froidure, 1997; Lanquar & Raynouard, 1981, 1995), nous définissons le tourisme social comme un tourisme qui aspire à permettre les vacances pour tous grâce à des prix bas, pratiqués par les gestionnaires des infrastructures d'accueil, rendus possibles grâce à une aide financière de l'État qu'elle soit à la personne ou à la pierre. Il s'adresse à un public varié en termes de catégories socioprofessionnelles, mais vise à toucher plus particulièrement les ouvriers, employés et cadres appartenant aux classes populaires et moyennes. Les jeunes constituent un public cible du tourisme social (Chauvin, 2002; Froidure, 1997; Lanquar & Raynouard, 1995). Pour autant, dans le cadre de ce travail, il s'agit bien d'une réflexion autour du tourisme sportif des jeunes issus des classes populaires que nous menons et non pas en direction de l'ensemble des jeunes.

Le tourisme sportif est un tourisme largement bourgeois puisqu'il sous-entend à la fois une pratique touristique, mais également une pratique sportive de plein air. Il s'agit alors de deux traditions issues des cercles de sociabilité des classes aisées. L'expression tourisme sportif en tant que telle naît dans les années 1980. Elle permet alors d'assimiler à cette notion un certain nombre de pratiques touristiques plus anciennes et pas forcément perçues comme telles à l'époque. En effet, au milieu du XIX^e siècle, les riches aristocrates anglais se rendent dans les Alpes dans le but de s'oxygéner et pour suivre les conseils de leurs médecins. Ils sont alors à l'origine de la création de certaines stations telle que Davos, Aros, Montana ou Villard-de-Lans. Il s'agit alors de clients d'été que les locaux cherchent à faire revenir l'hiver. Ils créent alors les sports d'hiver. La création des

différents clubs alpins européens⁶ (Defrance & Hoibian, 2002) et mondiaux (Reichwein, 2014) a également un rôle important dans la genèse et le développement de cette pratique (Schut & Levet-Labry, 2012). Cependant, l'objectif des politiques en faveur du loisir de masse est également le développement du tourisme sportif même si cela est tout de même plus visible dans l'après-guerre comme nous le verrons dans notre propos. Le tourisme sportif est un tourisme particulier qui n'est pas distingué par l'OMT. Il s'agit d'une pratique touristique qui est différente selon les continents. Pour les Nord-Américains, le tourisme sportif est lié au fait d'assister à de grands événements sportifs (Gibson, 1998; Hall, 1992). Pour les Européens, ce type de tourisme implique une participation active à une pratique sportive ayant lieu, bien souvent, en plein air et dans le cadre des vacances comme le fait de skier dans les Alpes ou de surfer sur la côte Atlantique (Bouchet & Lebrun, 2009; Glyptis, 1991; Knop, 1987).

Les notions de tourisme et de loisir ont souvent été séparées l'une de l'autre. Pour autant, il semble qu'avec le temps, il s'agisse de deux notions qui se sont rapprochées, voire confondues. Cela est en partie dû au fait que la modernisation progressive des réseaux de transport durant notre période rend les lieux lointains plus accessibles qu'auparavant. Cela crée un rapport au temps différent qui entraîne une confusion entre les notions de tourisme et de loisir. De plus, le titre de la thèse d'Olivier Lazzarotti (Lazzarotti, 1995) montre très bien l'idée que les deux notions sont à la fois proches et éloignées. Pour autant, dans les études du ministère de la Jeunesse et des Sports,⁷ nous pouvons trouver la limite entre les vacances sportives, sous-entendant le tourisme sportif, et le sport en vacances, liées à la notion de loisir sportif. Cette limite semble se situer dans l'idée de séjour sportif motivé ou non, fondement de la définition du tourisme de Patrick Bouchet et Anne-Marie Lebrun. Le séjour sportif motivé est un séjour où la destination de tourisme est choisie en fonction d'une pratique sportive. Au contraire, le séjour sportif non motivé est un séjour où la pratique sportive est induite par le lieu de pratique.

⁶ 1857 : *Alpine Club* (Angleterre), 1863 : Club Alpin Suisse, 1863 : *Clubo Alpino Italiano*, 1869 : *Deutscher Alpenverein* 1874 : Club Alpin Français.

⁷ Stat-Info. (Janvier 2007). *La pratique du sport durant les vacances d'été*. Paris, France : Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative ; Stat-Info (Août 2006). *Les sports d'hiver : pratiques et pratiquants*. Paris, France : Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative.

Éduquer la jeunesse populaire

Tout comme les autres concepts de notre propos, donner une définition de la jeunesse est difficile puisqu'il s'agit d'une réalité mouvante dans le temps. Au sortir de la Seconde Guerre mondiale, la jeunesse est décrite comme « un concept totalitaire » par Jean Guéhenno en raison des différentes récupérations faites autour de cette classe d'âge dans les régimes totalitaires et notamment alors très récemment sous le régime de Vichy (Bantigny, 2007b, p. 11). Les jeunes sont alors les principales cibles de Vichy dans le cadre d'une volonté de reconstruire une France plus forte, mais ce sont aussi les principaux acteurs de la Résistance française (Granet, 1960; Guillo & Laborie, 2000; Muracciole, 1998; Wieviorka, 1989). Pour Olivier Galland, la difficulté à définir des contours fixes autour de la question de la jeunesse est liée, sociologiquement, au concept durkheimien de la société qui veut que l'homme social soit un homme qui soit pleinement intégré à la société donc, un adulte (Galland, 2008). Pour certains, la jeunesse est liée à une réalité biologique en rapport avec l'évolution des corps en fonction de l'âge et pour d'autres, il s'agit d'une réalité sociale (Parsans, 1942) puisque comme le dit Antoine Prost, « chaque société historiquement déterminée produit sa ou ses jeunesse(s) » (Prost, 1992, p. 29). Nous parlons alors de générations (Bantigny, 2007b, p. 15).⁸ Pour lui, la société est constituée de deux jeunesse(s) basées sur un certain nombre de critères sociaux comme les modalités de passage d'un âge à un autre, le rôle de l'âge et les comportements attendus (Prost, 1992, p. 29). Olivier Galland évoque lui l'idée de sous-cultures juvéniles liées à des réflexions d'autres sociologues sur ces questions (Galland, 2013, p. 42).

Il existe une terminologie divisant la jeunesse populaire en deux catégories avec d'un côté les « laborieux » qui sont finalement une jeunesse populaire « saine » en opposition avec la jeunesse délinquante et dangereuse regroupée sous le vocable de « populaire » (Bantigny, 2007b, p. 11). Dans l'entre-deux-guerres, la jeunesse populaire est celle qui s'oppose à la jeunesse bourgeoise. Les premiers ne vont plus à l'école, travaillent, ne sont pas mariés et vivent toujours sous le contrôle de leurs parents ; tout le contraire de la jeunesse bourgeoise pour qui la question du contrôle est relativement absente même si ceux-ci vivent toujours au domicile parental (Prost, 1992). Des rites

⁸ « Le groupe de personne qui font au même moment et au même âge, mais sous des formes très diverses, leurs apprentissages [...] Ces personnes connaissent les mêmes événements au même âge, parce qu'elles ont conscience de cette destinées partagée, elles peuvent former une génération. »

sociaux sont liés au passage de l'enfance à la jeunesse avec la communion solennelle qui coïncide souvent avec la fin de l'école et une grande fête familiale. L'augmentation de l'âge légal de fin d'études à 14 ans en 1936 puis à 16 ans en 1959 retarde alors le passage de l'enfance à la jeunesse. Le passage de l'enfance à l'adolescence, concept d'abord lié aux classes aisées (Thiercé, 1999, p. 27), puis à la jeunesse est alors lié uniquement à une norme construite socialement dans les sociétés et selon les cultures (Galland, 2013, p. 48). Cependant, pour réellement caractériser le public qui nous intéresse dans ce propos, nous nous devons de donner une définition de ce que nous entendons par jeunesse. Dans la littérature scientifique, les définitions de la jeunesse liée à l'âge sont aléatoires. Pour Ludivine Bantigny, qui étudie les jeunes de la Libération à la guerre d'Algérie, les jeunes sont une classe d'âge comprise entre 14 et 22 ans (Bantigny, 2007b, p. 13). Nous nous accordons donc sur la même base que celle de Ludivine Bantigny. Cependant, cette limite d'âge est tout de même parfois dépassée et dans le cadre-même de la définition faite par les associations dans la mesure où ils partagent alors une culture commune avec les 14-22 ans. L'UCPA définit les jeunes jusqu'à 35 ans sur notre période, pour le CAF et le CNG, c'est toujours autour de 22 à 25 ans.

Pour que les jeunes aient une conscience liée à la notion de génération définie notamment par Ludivine Bantigny (Bantigny, 2007b, p. 15), il y a l'idée qu'ils doivent se côtoyer pour développer une sociabilité, mais aussi, pour Antoine Prost, pour se distinguer des autres (Prost, 1992, p. 41). L'école, en se démocratisant, joue ce rôle d'autant plus que les études se font de plus en plus longues dans le but de combler un manque de personnel qualifié au sein de la population française. Cette évolution sociale, rendue possible par l'extension de la scolarité obligatoire, mais également par l'augmentation des niveaux de vie facilitant la poursuite d'études plus longues pour les jeunes des classes laborieuses, suscite beaucoup d'espoir dans les milieux populaires (Mauger, 2006, p. 12). L'organisation du loisir des jeunes constitue un domaine relativement vierge au début du siècle dernier et dans lequel les adultes doivent s'investir pour avoir une influence positive sur les générations futures. Cette démarche est rendue obligatoire par les différentes lois sur l'école de la fin du XIX^e siècle ainsi que la réduction du temps de travail des enfants. Ces derniers commencent à connaître un temps de loisirs importants et durant lequel il faut les occuper.

Les colonies de vacances sont, dans leur forme la plus ancienne, créées pour permettre aux jeunes des classes populaires urbaines de se ressourcer grâce à la nature.

Ils sont alors placés au pair dans des familles à la campagne pour lesquelles ils réalisent parfois les travaux de la terre (Lee Downs, 2009; Rauch, 1995). Au départ, le but de cette éducation à travers la nature est hygiénique puisque beaucoup de médecins considèrent l'influence urbaine comme néfaste pour les corps des plus jeunes (Baubérot & Bourillon, 2009, p. 156). La question des pratiques de plein air, sportives ou non, est centrale au sein des groupements de jeunesse qu'ils soient politiques ou religieux (Bertho-Lavenir, 1999, p. 317; Gastaud, 2005). Les conceptions éducatives de la nature sont liées à des courants à la fois scolaires avec la méthode naturelle, mais aussi extrascolaires liés à une volonté de développer de nouvelles façons d'être et des sociabilités originales (Fuchs, 2009, p. 227). Ces pratiques prennent alors une place importante dans les patronages, mais aussi dans les colonies de vacances et surtout pour les mouvements scouts pour lesquels le plein air fait partie de l'essence même de l'activité. Ces derniers qui ne font d'ailleurs aucune réelle distinction entre les catégories sociales au sein de leur groupement puisque tous peuvent y être accueillis (Laneyrie, 1985). L'influence de la pratique sportive dans les mouvements scouts vient du modèle américain des *Young Men's Christian Association* (YMCA) qui développe le modèle de l'homme chrétien musclé permettant un développement harmonieux et complet des jeunes d'un point de vue spirituel, moral et physique (Baubérot, 2012, p. 282). Les mouvements scouts développent alors une pédagogie innovante et entièrement basée sur le plein air et la recherche de l'autonomie chez des jeunes. La place des adultes dans ces mouvements est moindre puisque ce sont finalement les jeunes qui s'encadrent et se forment entre eux et développent, de ce fait, une conscience d'appartenance à une classe d'âge à travers une nouvelle forme de sociabilité. L'entre-deux-guerres constitue d'ailleurs l'âge d'or des mouvements de jeunesse (Prost, 1987a) sur qui Vichy tente de s'appuyer et sur lesquels, nous le verrons, le ministère en charge de la Jeunesse et des Sports s'appuie dans le cadre des organismes techniques.

Le tourisme est une des pratiques de loisirs largement sollicitée dans le cadre d'une éducation des jeunes. À travers ces pratiques, les jeunes deviennent plus libres, plus responsables et plus autonomes (Bertho-Lavenir, 1999, p. 318). Dans le cadre du Grand Tour au XVII^e siècle, le voyage est alors le rite de passage obligatoire des jeunes de l'aristocratie de la jeunesse à l'âge adulte (Boyer, 2005; Cousin & Réau, 2016; Réau, 2009; Wagner, 2007). Dans l'entre-deux-guerres, le tourisme populaire favorise largement le tourisme des jeunes et notamment autour des diverses auberges de jeunes construites

dès la fin du XIX^e siècle et qui permettent l'accueil pour un coût modique. Il y a alors aussi la volonté d'éduquer les jeunes à la pratique touristique pour qu'eux-mêmes, par la suite, éduquent leurs parents à cela dans une démarche pouvant alors être décrite comme économique (Bertho-Lavenir, 1999, p. 335). Le tourisme sportif des jeunes n'existe alors pas réellement. Les mouvements scouts et les colonies et camps de vacances proposent une éducation physique et morale, mais ne fondent pas uniquement leur pédagogie autour des pratiques sportives. Il s'agit alors d'une innovation qui va intervenir à la Libération autour de mouvements organisés spécifiquement pour le tourisme et le loisir sportif de plein air des jeunes issus, en priorité, des classes populaires.

Tourisme, loisir, éducation populaire et sport touchent alors les classes populaires progressivement dans la première moitié du XX^e siècle avant de s'installer rapidement comme un objectif au sortir de la guerre en lien, sans doute, avec les buts de l'État-providence. Il s'agit donc d'éduquer la jeunesse populaire le plus tôt possible à travers la pratique du tourisme sportif social qui peut alors être défini comme un tourisme qui permet l'accès à des vacances sportives et éducatives aux jeunes de tous les milieux sociaux et culturels grâce à des prix bas, pratiqués par les gestionnaires des infrastructures d'accueil, rendus possibles grâce à une aide financière de l'État qu'elle soit à la personne ou à la pierre. Il s'adresse à un public varié en termes de catégories socioprofessionnelles, mais vise à toucher plus particulièrement les ouvriers, employés et cadres appartenant aux classes populaires et moyennes.

Une histoire sociopolitique de l'éducation des jeunes

Différentes politiques sont donc à l'origine de la création et du développement des associations spécialisées dans le tourisme sportif. Les associations sont régies par la loi du 1^{er} juillet 1901, elle-même complétée par le décret d'application du 16 août 1901. Il s'agit de structures regroupant des personnes ayant un but commun et non lucratif. En France, tout le monde peut créer une association à condition qu'elle ne soit pas sectaire, raciste ou xénophobe. Elles sont décrites comme des « acteurs importants de la société civile » par Hubert Prévot.⁹ Alain-Serge Mescheriakoff décrit, dans un chapitre d'ouvrage, les différents rapports qu'elles entretiennent avec l'administration. Ils peuvent donc être

⁹ Président de la Conférence des présidents de coordinations associatives, discours prononcé lors des Assises Nationales de la vie associative en 1999.

liés à des formes de partenariats variées. Dans un premier temps, il évoque le partenariat autour de la consultation qui s'effectue dans le cas où les associations sont appelées, de manière ponctuelle ou institutionnelle dans le cadre d'un organe permanent « qui prendra le nom de conseil ou de comité » à collaborer avec l'État (Mescheriakoff, 2001, p. 236). Il y a aussi un partenariat basé sur la subvention qui est une « possibilité et non [...] un droit [...] qui peut être remis en question à chaque exercice budgétaire » (Mescheriakoff, 2001, pp. 236-237). Enfin, Alain-Serge Mescheriakoff évoque le cas des associations agréées qui « confère à l'association un régime particulier plus favorable que le régime normal issu de la loi de 1901 » (Mescheriakoff, 2001, p. 237). Dans le cadre de ce propos, tous les types de partenariats que nous venons d'évoquer sont à l'œuvre. Ils démontrent alors la relation particulière entretenue entre le CAF, le CNG, l'UCPA, l'UNF et l'UNCM et les pouvoirs publics. Ces associations s'installent alors comme des partenaires, voire même des instruments de la politique sportive de l'État en direction des jeunes. Il s'agit donc d'une « révolution » dans les rapports entre l'État et les associations (Rosanvallon, 2006, p. 416) qui deviennent alors des partenaires et non plus deux pôles. Dans le cadre d'un État-providence basé autour d'un principe de solidarité (Bichot, 1997, p. 66; Fuchs, 2020, p. 14), l'intervention dans le cadre l'éducation des jeunes grâce aux associations de tourisme sportif apparaît cohérente et du même acabit que ce que les pouvoirs publics font également dans le cadre des colonies de vacances (Fuchs, 2020, p. 36). Les associations de tourisme sportif comme les colonies de vacances apparaissent alors comme des acteurs au service de l'État dans le cadre d'une politique sociale en faveur de l'éducation des enfants, adolescents et jeunes. Il s'agit de constituer une « puissance collective plus efficace » (Rosanvallon, 2006, p. 392).

Les politiques sportives ne sont pas une invention d'après-guerre. Dans le cadre d'une politique sportive, l'État français est, dès le départ, confronté à la pratique associative des sports. Cette politique sportive évolue également durant notre période en passant d'un travail direct dans l'intérêt général à une délégation de « missions de service public » ou « d'intérêt général » confiée à des associations agréées (Callède, 2002, p. 438). Tout au long de son histoire, les politiques sportives sont pensées autour de l'idée d'une éducation et une régénération de la race après les différents conflits armés en 1871 (P. Arnaud, 1991) puis en 1918 (Callède, 2002, p. 442) et suite à la défaite de 1940 (Gay-Lescot, 1991; Tétart, 2007b). Les différents ministères en charge de l'Éducation physique œuvrent alors dans les milieux scolaires et extrascolaires autour d'une éducation

physique basée sur la gymnastique ou le tir pour former les corps à être prêts pour de nouveaux combats. Après la Seconde Guerre mondiale, la question de la formation des corps revêt une autre importance puisqu'elle est directement liée à la volonté de restaurer la santé des plus jeunes dont les corps ont largement souffert des conséquences de la guerre (Dutheil, Fortune, & Lemonnier, 2018b, p. 18). Le sport extrascolaire est également souhaité au sortir de la guerre puisqu'il permet aux jeunes d'avoir une éducation complémentaire à l'école et donc de solliciter une nouvelle forme d'intelligence (Bier, 2011, p. 42). Parmi les pratiques privilégiées, nous pouvons alors retrouver les pratiques sportives telles que le ski (Attali, 2018, p. 32) qui sont d'ailleurs déjà encouragées sous le régime de Vichy (Gay-Lescot, 1991; Halls, 1988; Pécout, 2017; Travers, 2001). Des méthodes en lien avec le plein air sont utilisées en EPS avec la méthode naturelle de Georges Hébert qui se développe surtout dans l'entre-deux-guerres autour de l'idée de jeux et de pratiques sportives et exercices naturels en plein air comme courir, sauter, lancer ou grimper (Villaret & Delaplace, 2004). L'usage pédagogique du plein air est même reconnu par les instructions officielles de 1937 qui établissent la demi-journée de plein air. Il y a également les Écoles de Plein Air qui se développent au même moment. Le programme de ces écoles est largement basé sur l'éducation physique, mais aussi sur le principe du naturisme (Villaret & Saint-Martin, 2004) ayant pour but de lutter contre la peur de voir les effets de l'urbanisation « corrompre le corps de l'individu et, à travers lui, le corps social » (Baubérot, 2004, p. 34). Les associations de tourisme sont d'ailleurs nombreuses à s'investir dans les leçons d'EPS et proposer des activités physiques en pleine nature comme dans le cadre des colonies scolaires du Touring Club de France (TCF) (Bertho-Lavenir, 1999, pp. 325-332) ou des caravanes scolaires du CAF (Hoibian, 2016). Ce que vise l'EPS, c'est la démocratisation d'une culture sportive (Attali & Saint-Martin, 2007) et le développement d'une capacité à entretenir son corps dans une démarche qui se veut citoyenne (Saint-Martin, Sorez, Stumpp, & Ville, 2020).

La politique sportive se matérialise également au niveau de l'équipement sportif. Cette question est discutée dès 1929 et la création d'un sous-secrétaire d'État en charge de l'Éducation physique. Henry Paté est alors le premier à commander un inventaire des équipements sportifs du pays. Les élections municipales de 1925 marquent alors le début d'une mise en œuvre des politiques sportives municipales orientées vers la création d'équipements sportifs comme une réponse directe à l'augmentation des pratiques sportives organisées (Callède, 2002, p. 445). Il s'agit alors du début d'une intervention des

collectivités locales dans une forme de politique sportive à l'échelle du territoire. Ces politiques sont importantes puisqu'elles sont réfléchies en fonction des besoins et de la manière dont le sport pourrait apporter sur un territoire donné. Ce sont ces logiques qui vont guider les collectivités territoriales au moment de la décentralisation et qui vont pousser les associations de tourisme sportif que nous étudions à faire évoluer leurs politiques et leurs partenariats pour tenter de poursuivre leurs buts. Le terme d'« équipements sportifs » est, pour François Vigneau, ambigu puisqu'il désigne à la fois les installations sportives et le matériel sportif. Parmi les installations sportives, l'auteur décrit alors tout ce qui est conçu pour la pratique sportive et en exclut les sites naturels de sports de pleine nature qui ne sont pas censés subir de travaux. Ces derniers sont donc décrits comme des « aménagements sportifs par adaptation » ou des « espaces d'activités physiques et sportives par appropriation » (Vigneau, 1998, pp. 9-11). Dès 1921, Pierre de Coubertin ne voit le développement de la pratique sportive que par la création de « petites cités d'athlétisme ou bien des parcs sportifs ouverts à tous et destinés à la population entière » (Ehrenberg, 1980, p. 39). Les installations sportives sont alors une condition *sine qua non* pour envisager le développement d'une pratique sportive à toute la population. Le début d'un travail en faveur de l'équipement sportif a lieu au moment du Front populaire et de la création du premier ministère en charge de la Jeunesse et des Sports (Lassus, 2017, p. 139). Il mène alors une politique volontariste allant jusqu'à la validation et à la subvention de 253 chantiers sportifs pour l'année 1936 (Augustin & Ion, 2017, p. 57). C'est d'ailleurs le travail réalisé par le gouvernement de Léon Blum qui contribue au développement du loisir pour tous avec notamment l'instauration des congés payés et les réductions sur les billets de chemin de fer. Pour Marc Boyer, ces politiques marquent d'ailleurs le début du tourisme de masse (Boyer, 1999). Les mises en œuvre en faveur de l'équipement sportif vont dans le sens du développement d'une offre sportive conséquente et s'installant dans le cadre d'une politique du loisir. Cette politique d'équipement est poursuivie sous le régime de Vichy avec un travail important réalisé, notamment, autour de l'équipement sportif de la montagne (Travers, 2002).

Vichy et le Front populaire ont également en commun la volonté de travailler en faveur de la jeunesse. Alors que Léo Lagrange refuse l'organisation démocratique des jeunes de peur que cela soit considéré comme une politique d'embrigadement comme dans les régimes totalitaires voisins (Augustin & Ion, 2017, p. 56), le régime de Vichy place beaucoup d'espoir dans la jeunesse. Il organise alors les chantiers de jeunesse ayant pour

but de former les jeunes. Le sport prend une place prépondérante dans le système politique de Vichy censé régénérer la race qui est alors à l'origine de la défaite (Gay-Lescot, 1991; Halls, 1988; Pécout, 2017; Saint-Martin, Arnaud, & Terret, 2002; Travers, 2001). Pour Pierre Giolitto, le régime de Vichy est le premier à mener une politique cohérente en matière de jeunesse autour d'une éducation grâce aux méthodes scoutistes, mais autour d'un mode d'encadrement paternaliste (Giolitto, 1991, p. 493). Dès le départ, les questions de jeunesse sont largement associées à celles du sport (Bantigny, 2007b, p. 200). Après la guerre, les réflexions du Front populaire qui furent reprises par Vichy le sont également par le gouvernement de la IV^e République qui veut alors faire de la jeunesse « un champ d'action spécifique » (Bantigny, 2007b, p. 199). Toutes ces différentes politiques, menées avant et au début de la période en direction à la fois des sports et de la jeunesse ont pour but de contribuer à une éducation des jeunes. Elles ne ciblent pas forcément les jeunes des classes les plus populaires, mais cela est tout de même sous-entendu par le fait que ce soit eux qui, historiquement, aient le moins accès aux pratiques de loisirs.

Problématique

Les associations poursuivent alors une action sociale et éducative. Celle-ci se constate par une volonté de développer l'accessibilité aux sports de plein air des jeunes autour de trois pôles. Le premier est technique grâce à la mise en œuvre d'une pédagogie adaptée pour faciliter l'accès rapide aux sports de plein air grâce à des activités organisées sous forme de camps. Le second est économique en proposant une offre à bas prix. Le troisième est social et culturel visible par la volonté de pratiquer un brassage social en encourageant la pratique d'une population issue des milieux populaires. C'est donc autour de ces trois pôles que les associations orientent leur travail et tentent de coopérer avec l'État. Cette mission entre en résonance avec l'action socio-éducative par le sport souhaitée par l'État après la Seconde Guerre mondiale. Dans la mesure où le soutien de l'État contribue à l'accessibilité des activités des associations, les acteurs associatifs et publics vont coopérer.

L'objet de cette thèse est de montrer comment se construit puis se transforme la relation entre les associations et les acteurs publics pour tendre vers une accessibilité des activités de plein air pour les jeunes, et en particulier les plus démunis, et mener à bien l'action socio-éducative visée par les associations. Nous allons montrer que le soutien important de l'État permet de développer une offre attractive pour tous les jeunes. Ce

soutien se crée, au sortir de la guerre, autour d'une volonté éducative et se matérialise par un agrément délivré par le ministère en charge de la Jeunesse et des Sports. Celui-ci permet l'obtention d'une aide financière qui, au départ, est relativement proportionnelle à l'activité réelle des associations. Rapidement et face au succès obtenu de ces formules de camps, le soutien des acteurs publics n'est plus à la hauteur de ce qu'il était au départ. Seules des campagnes d'aides décidées à l'échelle nationale concernant l'équipement subsistent à un niveau suffisant et permettent d'aider les associations dans leur développement. Les associations sont alors les partenaires de l'État dans le cadre d'une politique d'équipement sportif du territoire. Cependant, ce soutien évolue rapidement et les opérations sont plus ciblées ou doivent concourir à des enjeux pluriels comme le développement économique local ou la création d'emplois par la formation. L'action sociale des associations ne peut être qu'une partie de leurs activités face aux contraintes législatives et aux pressions d'un marché concurrentiel qui poussent vers le développement d'offres plus qualitatives. Leur pérennité passe par leur développement économique tandis qu'elles reconstruisent des dispositifs, avec les collectivités territoriales notamment, pour poursuivre leur action sociale. Les loisirs de proximité dans les espaces périurbains offrent notamment des opportunités d'avoir une opération subventionnée à destination d'un public qui n'aurait pas accès aux stages proposés. Ceux-ci peuvent même déboucher sur une insertion dans l'emploi par la formation professionnelle dans laquelle s'investissent de plus en plus les associations grâce à des partenariats menés à l'échelle locale.

La démonstration montre les constructions et mises en œuvre de la coopération entre les acteurs publics et les associations pour assurer la pérennité de leurs actions socio-éducatives tout en luttant en permanence pour s'adapter aux diverses contraintes et permettre aux jeunes issus des classes populaires d'accéder à leurs activités.

Périodisation

Dans le cadre de ce travail, nous avons pensé un plan qui soit d'abord chronologique pour ensuite être développé autour de thématiques importantes et directement liées à ce que nous cherchons à démontrer. L'histoire du sport est déjà largement périodisée autour de grandes phases comme c'est le cas pour l'histoire politique qui structure également notre réflexion. Globalement l'histoire du sport et de l'éducation physique est traitée en deux étapes, avant la Seconde Guerre mondiale (Tétart,

2007b) et après celle-ci (P. Arnaud & Terret, 1996; Tétart, 2007a). La période de Vichy est très souvent traitée à l'écart de ces deux périodes en raison des logiques différentes et particulières qui y sont liées (Gay-Lescot, 1991; Saint-Martin et al., 2002). Des travaux traitent particulièrement de la période de la IV^e République (Amar, 1987; Dutheil et al., 2018b; Fuchs, 2020). Concernant l'étude spécifique de la V^e République, nous pouvons voir essentiellement trois périodes : la première comprise entre 1958 et le début des années 1970 (Martin, 2004a), la seconde entre les années 1970 et 1981 (Martin, 2002), et la troisième de 1981 jusqu'à nos jours (Martin, 2004a; Terret, 2003).

La périodisation que nous proposons dans le cadre de ce travail ne constitue donc pas une innovation en soi si nous considérons déjà les périodes dessinées par les chercheurs en histoire du sport et de l'éducation physique. Elle est d'ailleurs assez révélatrice de l'impact de l'évolution des politiques sur la relation avec les associations de tourisme sportif. Cependant, chacune des périodes que nous avons dessinée dans ce propos doit être expliquée.

Même si l'histoire des relations entretenues entre les pouvoirs publics et les associations de tourisme ne débute pas à la fin de la Seconde Guerre mondiale, nous avons fait le choix de commencer notre réflexion en 1944. Cette année marque le début de l'investissement direct de l'État, à travers son ministère en charge de la Jeunesse et des Sports, dans le champ des pratiques du tourisme sportif avec l'impulsion donnée en faveur de la création d'un premier organisme technique : l'ANCM. C'est le début d'une mise en administration du sport et de l'investissement réel de l'État dans le monde du sport à travers une coopération avec les associations autour d'une volonté éducative. De plus, comme le souligne Pierre Rosanvallon, les rapports entre l'État et le tissu associatif connaissent une « révolution » après la Seconde Guerre mondiale (Rosanvallon, 1995, p. 417). Il s'agit alors du début d'une prise d'ampleur considérable des associations de tourisme sportif. C'est également le début de la structuration d'une relation autour d'une mission bien précise et d'un domaine spécifique c'est-à-dire un tourisme sportif social et éducatif pour les jeunes. Ce premier chapitre se clôture en 1958 à la création de la V^e République.

Évènement politique majeur en raison de l'adoption d'une nouvelle constitution, les débuts de la V^e République sont dynamiques en faveur des pratiques sportives et surtout les sports de plein air autour de la figure de Maurice Herzog. Le sport prend donc une toute autre dimension et la collaboration avec les associations de tourisme sportif

connaît son âge d'or. Cependant, les évènements politiques, sociaux et culturels de la fin des années 1960 ainsi que l'arrivée à la tête du ministère de François Missoffe en 1966 mettent un coup d'arrêt à la dynamique des années 1960.

Les années 1970 marquent la fin des Trente Glorieuses avec une crise financière mondiale sans précédent. Le budget du ministère en charge de la Jeunesse et des Sports diminue. La relation entretenue avec les associations de tourisme sportif se transforme rapidement d'autant plus que les lois-programmes d'équipements sportif et socioéducatif (1961-1975) s'arrêtent net en 1975. Nous passons donc d'un âge d'or caractérisé par un fort engagement de l'État dans l'aide aux associations de tourisme sportif à une période de crise pendant laquelle le ministère se désengage progressivement.

Au début des années 1980, deux évènements majeurs se produisent et ont un impact direct sur l'évolution de la relation au cœur de notre propos. La décentralisation fait changer le rapport aux politiques sportives qui deviennent plus largement locales d'autant plus que les collectivités locales se retrouvent en charge de l'aménagement de leur territoire. Ces deux évènements entraînent une évolution des compétences du ministère ainsi que du budget qui lui est dédié. Il s'agit donc d'une période d'adaptation pour les associations de tourisme sportif. Nous terminons notre propos en 1996. Cette année-là, plusieurs évènements politiques se produisent à l'échelle des associations, mais aussi mondiale. En 1995, Jacques Chirac est élu Président de la République pour la première fois. Le pouvoir repasse donc officiellement à droite après plusieurs années de cohabitation. L'année suivante, le BITS vote la Déclaration de Montréal. Il s'agit alors d'un acte important dans le cadre du tourisme social puisqu'il le place alors à un autre niveau en lien avec des politiques d'aménagement contrôlé en lien avec le développement durable.

Méthodologie du travail

Le travail s'oriente principalement sur une étude d'archives. Nous avons également procédé à la réalisation de plusieurs entretiens avec les représentants du ministère ainsi que du CNG et de l'UCPA. Cependant, étant donné que nous n'avons pas pu interroger tous les acteurs souhaités, notamment à l'échelle locale, nous avons décidé d'utiliser cette source de manière uniquement complémentaire.

Les archives sur lesquelles nous avons travaillé sont à la fois privées et publiques, nationales et locales. L'intérêt de cette étude à différents niveaux est de pouvoir constater

le rôle de chacun dans la poursuite du développement du tourisme sportif pour les jeunes. Concernant les archives privées, notre travail s'organise autour des cinq associations étudiées : l'UNF, l'UNCM, l'UCPA, le CAF et le CNG. Les archives de ces associations sont disponibles à leurs sièges.¹⁰

Dans le cas de l'UCPA, ce sont des archives qui ne sont pas réellement triées au sens archivistique du terme. En effet, nous avons réalisé nous-mêmes le tri et le classement des différents documents de la direction générale de l'UCPA dans le cadre de notre mémoire de master effectué entre 2015 et 2017. L'intérêt d'avoir réalisé nous-mêmes ce tri est que cela nous a permis d'avoir un œil sur tous les documents accessibles et donc, de pouvoir utiliser tout ce dont nous avons besoin pour ce travail. Nous avons donc pu avoir accès à des documents statistiques, des correspondances avec les ministères ainsi que des rapports externes à l'association. Nous avons également pu consulter des archives de l'UCPA et de ses parentes au sein du fonds de la Fédération Nationale des Clubs de Loisirs et d'Action de la Jeunesse (FNCLAJ) du Pôle de Conservation des Archives des Associations de Jeunesse et d'Éducation Populaire (PAJEP).¹¹ Celles-ci constituent un fonds intéressant et notamment autour des archives lacunaires de l'UNF et de l'UNCM dans les archives de l'UCPA. De plus, ce fonds présente des archives manuscrites, mais aussi de nombreuses correspondances permettant une complémentarité à nos sources et notamment sur la création de l'UCPA. Les archives du CAF et du CNG, qui sont triées et conservées grâce au travail d'un bénévole, ne nous laissaient pas une marge de manœuvre aussi grande que celles de l'UCPA.

Dans ces archives, ce sont les aspects politiques des associations qui nous intéressent et donc, l'étude des différents comptes rendus d'assemblées générales, de conseils d'administration et les rapports moraux, financiers et d'activités lorsque cela était possible. Dans le cas du CNG et de l'UCPA, tous les documents que nous venons de citer ont pu être étudiés. Concernant le CAF, nous avons pu consulter les procès-verbaux

¹⁰ Respectivement au 21/37 Rue de Stalingrad, 94110 Arcueil pour l'UCPA, au Ponton des Glénans, Quai Louis Blériot, 75016 Paris pour les Glénans et au 24 rue de Laumière 75019 Paris pour les archives de la FFCAM. Les archives du CAF et des Glénans sont disponibles sur rendez-vous. Suite au déménagement de l'UCPA dans de nouveaux locaux en 2019, nous n'avons aucune certitude quant à l'accessibilité des archives mais aussi au fait qu'elles soient toujours triées.

¹¹ Disponible en libre consultation aux Archives Départementales du Val-de-Marne (AD94) au 10 rue des Archives, 94000 Créteil.

d'assemblées générales ainsi que les rapports annuels des comités de directeur. Par contre, nous n'avons pu avoir accès dans le détail aux différentes réunions des comités directeurs de l'association. Cependant, nous avons complété notre étude du CAF par l'examen des revues de l'association sur toute la période, *La Montagne* puis *La Montagne et Alpinisme* à partir de 1955. À travers ces revues, nous avons pu compléter nos informations par des idées issues d'articles rédigés par les membres de l'association. Cela nous a permis de cerner les idées fondatrices du Club ainsi que son fonctionnement puisque les rapports ne sont pas forcément toujours très explicites et très complets à ce propos. Dans le cas de l'UCPA et des Glénans, nous nous sommes également servis de différents ouvrages produits par l'association comme des témoignages.¹²

Nous avons également consulté la revue *Jeunesse au Plein Air* rédigée par l'association du même nom et disponible à leur siège.¹³ Nous avons décidé cela en lien avec l'activité de plein air en faveur de la jeunesse proposée par l'association. Au départ, notre démarche était seulement liée à une curiosité en rapport avec l'activité de l'association. Il s'agissait de voir si les activités de l'association pouvaient nous intéresser tout en sachant que la Jeunesse au Plein Air (JPA) ne travaillait pas pour le tourisme sportif, mais pour les colonies de vacances. Le contenu de ces journaux sera donc utilisé dans le cadre de ce travail en lien avec la pertinence des articles concernant les politiques publiques de la jeunesse, du sport et de l'éducation populaire. Ces sources ne sont donc utilisées que partiellement pour compléter nos sources.

En termes d'archives publiques, nous avons donc décidé d'une étude à trois échelles : nationales, régionales et locales. Au départ, le travail devait uniquement s'articuler sur l'échelle nationale et donc sur les archives nationales. Cependant, au

¹² **Pour les Glénans :**

Feletin, C. (2004). *Hélène Viannay : L'instinct de résistance de l'occupation à l'école des Glénans*. Paris : Pascal/

Goldschmid, J.-L. (2009). *40 ans aux Glénans*. Rennes : Ouest-France.

Centre nautique des Glénans (Éd.). (1978). *La mer vue des Glénans : Les Glénans ont trente ans*. Paris : Seuil.

Centre nautique des Glénans. (2007). *Les Glénans : La passion en partage*. Paris : Seuil.

Viannay, P. (1988). *Du bon usage de la France : Résistance, journalisme, Glénans*. Paris : Ramsay.

Pour l'UCPA :

Chaudesaigues, G. (2017). *50 ans de pédagogie sportive à l'UCPA*. L'Argentière La Bessée: Éditions du Fournel.

Malesset, R. (1985). *Vacances sportives de plein air de l'U.N.C.M. et de l'U.N.F. à l'UCPA*. Paris : Chiron.

¹³ Archives disponibles sur rendez-vous au 21 rue d'Artois, 75018 Paris.

moment de commencer notre travail de thèse, nous avons été confrontés à un blocage de toutes les archives conservées à la tour Olivier de Nesle des archives nationales à partir de l'année 1981.¹⁴ Nous avons donc décidé d'aller au plus près des logiques à l'œuvre à partir de la décentralisation en réalisant également une étude localement. De plus, ces sources nous apportent également un complément important et pertinent après les lois de décentralisation.

En premier lieu, nous avons consulté les archives du ministère en charge de la Jeunesse et des Sports. Ce ministère s'intéresse directement à la question de la vie associative puisqu'il en a un bureau dédié. Nous étudions également les archives du ministère du Tourisme, qui se confondent parfois avec celles du ministère en charge de la Jeunesse et des Sports. Les ministères de l'Agriculture, de l'Intérieur et de l'Éducation nationale sont également étudiés sur des questions précises comme l'aménagement et la sécurité de la montagne par exemple. Dans ces archives, nous avons étudié les différents discours, budgets, rapports produits en lien avec notre recherche pour tenter de définir quelle était la politique de l'État dans les champs de la jeunesse, des sports, du tourisme, de l'éducation populaire, de la formation... Dans ces dossiers, nous avons notamment pu consulter des dossiers de correspondance et des demandes de subventions de la part des associations étudiées. Ces dossiers sont intéressants puisqu'ils permettent d'avoir le point de vue des deux parties sur un même dossier. Cela est souvent révélateur des relations existantes entre l'État et l'association.

Nous étudions aussi les archives de la Société Nationale des Chemins de Fer Français¹⁵ qui, au moment de notre consultation, était encore un organe dépendant de l'État. Dans les archives du CNG et de l'UCPA, nous avons pu constater une collaboration avec la SNCF. Les archives consultées sont alors essentiellement des factures, des correspondances, des programmes de stage et des rapports de stage pour du CNG. Aucune archive intéressante n'était présente pour l'UCPA.

À l'échelle régionale, nous avons décidé d'étudier les archives de deux régions :

¹⁴ Celles-ci ont été de nouveau ouvertes à la consultation au début de l'année 2020.

¹⁵ Ces archives sont consultables sur rendez-vous au centre des archives historiques de la SNCF (ASNCF) du Mans au 2 Avenue de Bretagne.

Rhône-Alpes¹⁶ et Bretagne.¹⁷ Ce choix est lié à la concentration des activités des associations dans ces régions plutôt que dans d'autres comme les anciennes régions Aquitaine ou Midi-Pyrénées. Il s'agit également de deux des quatre espaces identifiés comme des parties du territoire privilégiées pour la pratique des loisirs de plein air par un rapport de la Mission interministérielle de l'Environnement en 1973.¹⁸ Ces régions nous permettent d'étudier plus précisément les sports de montagne et nautiques puisque certaines associations implantées sur les territoires sont spécialisées. De plus, la Bretagne et le Rhône-Alpes sont les premières à développer des politiques régionales en faveur du développement du tourisme, et notamment du tourisme sportif, en raison d'un intérêt important pour l'économie locale. Les documents que nous avons pu consulter sont différents dans les deux centres d'archives. Pour la région Rhône-Alpes, nous nous sommes essentiellement servis des différents comptes administratifs, mais aussi différents rapports sur la question des loisirs sur la période dans le but d'identifier de quelle manière la région finançait alors le CAF et l'UCPA. Dans le cadre des archives de la région Bretagne, nous avons pu consulter uniquement des dossiers bien spécifiques aux activités des associations localement. Il s'agit alors de dossiers traitant d'affaires particulières et contenant diverses correspondances ainsi que des devis et des arrêtés de subventions. Ces documents nous permettent donc d'identifier les politiques locales à partir des choix d'affectations des ressources.

Enfin, à l'échelle départementale, nous avons décidé d'étudier les archives des départements de la Savoie¹⁹ et du Finistère.²⁰ Le choix de ces départements est à la fois logistique et logique. Premièrement, il s'agit des archives dans lesquelles nous avons identifié le plus de dossiers concernant le CAF, le CNG, l'UCPA et même ses parentes.

¹⁶ Disponible sur rendez-vous auprès de la direction du patrimoine au sein de l'hôtel de la région Auvergne-Rhône-Alpes (ARRA) de Lyon, 1 esplanade François Mitterrand, 69000 Lyon.

¹⁷ Disponible sur rendez-vous à l'hôtel de la région Bretagne (ARB), 283 avenue du Général Patton, 35000 Rennes.

¹⁸ « Loisirs sportifs de plein air et environnement », rapport présenté par le SETO pour la Mission Interministérielle de l'Environnement, Ministère de la Protection de la Nature et de l'Environnement. Archives Nationales de France, site de Pierrefitte-sur-Seine (AN) : 19770245/1.

¹⁹ Disponibles aux archives départementales de la Savoie (AD73), 244 Quai de la Rize, 73000 Chambéry.

²⁰ Disponibles aux archives départementales du Finistère (AD29), 5 allée Henri Bourde de la Rogerie, 29000 Quimper.

Secondement, il s'agit aussi de territoires assez importants dans le cadre de la vie des associations que nous étudions puisque ce sont des espaces dans lesquels ils sont fortement implantés depuis leur création. Il apparaît d'ailleurs logique que nous ayons pu trouver plus de dossiers dans ces archives que dans celles des départements de la Haute-Savoie ou du Morbihan. Les différents dossiers que nous avons pu consulter sont également de natures diverses. Dans le cas de la Savoie, il s'agit de dossiers traitant de collaborations entre le département et l'UNCM concernant le financement de stages pour de futurs enseignants. Nous avons également pu consulter un carton lié aux activités du CAF et au financement d'un refuge dans les années 1980. Les dossiers consultés aux archives du Finistère traitent entièrement des questions de subventions sur des opérations précises et concernent à la fois le CNG, l'UNF et l'UCPA.

CHAPITRE 1
1944 - 1958 :
DE L'ENGOUEMENT AU DEVELOPPEMENT

La Seconde Guerre mondiale (1939-1945) est un événement majeur dans l'histoire du XX^e siècle. Signée le 22 juin 1940, l'armistice entre la France et le III^e Reich mène à une occupation du territoire français par l'armée allemande et à une collaboration du Régime de Vichy du Maréchal Pétain. À partir du 18 juin 1940 et l'appel du général de Gaulle depuis Londres, une Résistance, tant intérieure qu'extérieure se crée. La force d'hommes et de femmes qu'ils constituent n'est que difficilement quantifiable (Marcot, Leroux, & Levisse-Touzé, 2006, p. 339). En novembre 1942, les forces anglo-américaines débarquent en Afrique du Nord. En juin 1943, le Comité français de Libération Nationale est créé dans le but d'exercer ces fonctions d'organisme temporaire jusqu'à ce que le territoire français soit libéré.²¹ Le 3 juin 1944, le Gouvernement provisoire de la République française succède au Comité français de la Libération Nationale. Le 6 juin 1944, les alliés britanniques, américains et canadiens débarquent sur les côtes normandes lors de la désormais célèbre opération *D-Day*. Quelques Français des commandos Kieffer arrivent également aux côtés des Alliés. La légitimité républicaine est ordonnancée le 9 août. Le 15 août, une coalition franco-américaine débarque en Provence. Le 25 août 1944, Paris est libérée et le Gouvernement provisoire reprend sa place tandis que la Libération du pays se termine. Le 8 mai 1945, l'Allemagne capitule, les déportés et prisonniers de guerre commencent leur retour en France. Il faudra attendre le 13 octobre 1946 pour que la nouvelle constitution soit adoptée par un référendum (Goetschel & Toucheboeuf, 2004, pp. 13-16). Vincent Auriol devient le premier président de la IV^e République et Léon Blum son chef de gouvernement. Beaucoup de résistants font alors partie des instances dirigeantes de l'État. À titre d'exemple, André Philip est ministre des Finances (G. Morin, 2006, p. 499) après avoir été commissaire à l'Intérieur au moment du Comité français de la Libération Nationale. Nous pouvons également citer Georges Bidault, membre du Conseil National de la Résistance (CNR) et même président au décès de Jean Moulin. Il devient ministre des Affaires étrangères en septembre 1944 et Président du Gouvernement provisoire de la République Française mais aussi président du Conseil des ministres et donc chef du Gouvernement en 1949 (Douzou & Veillon, 2006, p. 363).

Puisqu'occupée, la France subit des dommages importants au niveau de ses infrastructures : « 9 000 ponts étaient détruits, ainsi que 115 grandes gares, 4 900 kilomètres de voies ferrées, 14 500 locomotives sur 17 500, environ 80% des quais

²¹ Ordonnance du 3 juin 1943, *Journal Officiel de la République Française (JORF)*, 10 juin 1943, page 1.

portuaires, les deux tiers des cargos et des pétroliers, 91 000 usines et ateliers, 550 000 maisons » (Schor, 2007, p. 257). Ceci constitue le premier effort de reconstruction. Dès 1944, pour permettre aux entreprises de faire face aux difficultés financières et pour garantir la justice sociale, le gouvernement procède à un certain nombre de nationalisations en lien avec le programme du CNR avec les houillères du Nord et du Pas-de-Calais en 1944 ou Air France en 1945 et l'électricité et le gaz en 1946 (Goetschel & Toucheboeuf, 2004, pp. 13-15). Ses nationalisations sont réalisées sous trois formes : sous la pression directe des travailleurs ou comme sanction de la collaboration comme dans le cas de Renault en 1945, sous la forme de nationalisations légales et, enfin, de nationalisations essentielles comme le cas d'Air France ou de l'électricité (Asselain, 2011, p. 113). L'économie française doit se reconstruire. La France met quelques années pour remettre ses productions dans le bon rail. Elle procède à une modernisation notamment de l'agriculture et l'industrie. En février 1946, une loi rétablit alors la semaine de 40 heures dans le but de produire en masse et de pousser à l'investissement (Asselain, 2011, p. 111). Pour mener à bien la reconstruction, le commissariat général du Plan est créé en 1946 pour donner naissance au premier « Plan de modernisation et d'équipement », puis en 1952 pour profiter de l'aide du Plan Marshall. Le but de ce plan est de « coordonner l'activité du service public, et (...) à orienter les efforts de reconstruction en préparant les bases d'une croissance à long terme » (Asselain, 2011, p. 114). Plusieurs auteurs s'accordent alors à dire que la France redémarre son activité normale et sa croissance autour des années 1953-1954 (Asselain, 2011, pp. 119-121; Goetschel & Toucheboeuf, 2004, p. 345; Schor, 2007, p. 273). Au programme du CNR, il y a aussi des réformes sociales. Pour beaucoup, l'urgence est surtout à la reconstruction d'un potentiel économique, pourtant, le Gouvernement provisoire se trouve face à la nécessité de réaliser une réelle politique sociale (Bichot, 1997, p. 66). Plusieurs mesures sont alors rapidement prises telle que la création des comités d'entreprises (CE) par l'ordonnance du 22 février 1945, mais aussi, et surtout, la création de la Sécurité Sociale en octobre 1945. Elle permet aux Français d'être couverts en cas de maladies, d'invalidité, de vieillesse, de décès ou d'accidents du travail. Le financement est alors versé grâce à une contribution des employeurs et des employés (Schor, 2007, p. 263).

Avec Vichy, la jeunesse devient « une affaire d'État » (Galland, 2013, p. 86). Le Régime entend poursuivre une politique pour la création d'un homme nouveau capable de relever le pays, de là, l'intérêt porté aux jeunes est grand (Augustin & Ion, 2017, p. 57;

Halls, 1988, p. 147; Pécout, 2008, p. 9). Pour le maréchal Pétain, la défaite de 1940 serait liée au fait que les jeunes de 1940 n'aient pas pu bénéficier d'une politique éducative basée sur l'action et les exercices physiques (Pécout, 2005, p. 15). Durant les événements belliqueux de 1939-1945, des jeunes se sont engagés dans la Résistance, représentant une forte proportion parmi les résistants (Schor, 2007, p. 241), tant intérieure qu'extérieure, dans l'objectif de défendre leur nation. La jeunesse de 1945 n'est plus celle de 1939. Les actions menées dans les maquis dans l'armée de la Libération lui ont donné une forme d'indépendance. Pour Stanley Hoffmann, Vichy et la Résistance ont permis une « redécouverte de la jeunesse » (Hoffmann, 1976, p. 100). Elle devient aussi source d'un espoir et d'un idéal (Galland, 2013, p. 88). D'ailleurs, beaucoup de personnalités fortement engagées dans le tourisme social et l'éducation populaire ont un passé avec la Résistance. Outre Hélène et Philippe Viannay dont nous allons développer le parcours, André Philip est à l'origine de la création de la Fédération Française des Maisons de Jeunes et de Cultures (FFMJC) et de la République des Jeunes (Besse, 2008a, p. 36) ou les fondateurs de l'association Tourisme et Travail (T&T) (Pattieu, 2009, p. 28). En 1945, Jean Guéhenno, alors directeur de la culture populaire et des mouvements de jeunesse, dit de la jeunesse qu'elle est « un concept totalitaire » en lien, sans doute, avec l'histoire proche et la preuve d'un embrigadement réalisé par les régimes totalitaires (Bantigny, 2007b, p. 11). Pour autant, il apparaît évident qu'il subsiste un intérêt pour les jeunes et notamment face à la mutation rapide de la société rurale traditionnelle en une société beaucoup plus urbaine. Cela entraîne une inadaptation et laisse craindre un potentiel désagrément social venu des jeunes (Besse, 2008a, p. 28; Galland, 2013, p. 88). À la Libération, il y a une « volonté politique [...] pour faire de « la jeunesse » un champ d'action spécifique » (Bantigny, 2007b, p. 199).

Les politiques en faveur du sport et de la jeunesse menées par le Régime de Vichy ont été conséquentes. L'objectif est la constitution d'une race forte en reprenant les principes mêmes des régimes fascistes européens. Alors que la politique de collaboration du Maréchal Pétain est vivement critiquée, les mises en place en matière de sport ne sont pas toutes abandonnées (Ducrot, 1996). À la Libération, les esprits sont tournés vers la volonté de limiter les dégâts moraux et physiques. L'éducation physique et le sport ont alors un rôle plus qu'important pour que la race française soit forte et la nation féconde

grâce à des corps robustes et sains.²² Le sport est, pour reprendre l'expression de Marianne Amar : « une arme économique » (Amar, 1987, p. 11). La politique sportive du Commissariat Général à l'Éducation Générale et Sportive (CGEGS), créée en 1940, est alors basée sur la constitution d'un corps et d'un caractère fort à travers la pratique sportive. Pour l'encadrement des jeunes, en âge de faire leur service militaire, les Chantiers de la jeunesse sont créés le 31 juillet 1940 (Pécout, 2005, p. 16). Ils deviennent une institution d'État par la loi du 18 juin 1941. Cette loi contraint tous les jeunes hommes de 20 ans à effectuer un stage de huit mois dans un chantier de jeunesse. Avec Vichy et son CGEGS, une réelle « mise en administration » (L. Arnaud & Augustin, 2000) du sport s'installe et perdure par la suite (Lassus, Martin, & Villaret, 2007, p. 119). L'État installe les fédérations comme délégués d'un service public. Elles doivent travailler à répondre aux besoins et revendications du ministère en charge des Sports. À la Libération, le ministère en charge de la Jeunesse et des Sports reconnaît les « excellentes intentions » prises par le régime de Vichy en termes de sport (Amar & Gay-Lescot, 2007, p. 390). La volonté de s'investir dans le sport, lors de la Libération, est liée au fait que l'instruction dispensée aux jeunes est trop intellectuelle et pas assez physique et morale.

Autour de cette idée, il y a un désir de modernité culturelle. L'instruction devient un droit par la Constitution de 1946 qui dit que « la nation garantit l'égal accès de l'enfant et de l'adulte à l'instruction, à la formation professionnelle et à la culture. »²³ Le rôle des pratiques sportives est alors vu comme important dans le cadre d'une volonté de redressement de la nation et aussi d'éducation ou de rééducation des corps suite aux privations connues durant la guerre (Dutheil, Fortune, & Lemonnier, 2018a, p. 11,17; Fuchs, 2017, p. 9; Lassus et al., 2007, p. 126). En lien avec les politiques « solidariste[s] » (Fuchs, 2017, p. 24), les CE servent de levier au développement du sport pour les jeunes dans un autre format que celui proposé au début du siècle autour des pratiques paternalistes (Chantelat & Tétart, 2007, p. 10). Cela résulte alors d'un « grand enthousiasme et [d'un] grand élan vers la justice sociale à la Libération. »²⁴ De Vichy, de

²² M.E Naegelen in *La réorganisation du sport*, Cahiers Français d'Information, 1^{er} juin 1946, cité par Amar, M. (1987). *Nés pour courir : Sports, pouvoirs et rébellion (1944-1958)*. Grenoble : Presses Universitaires de Grenoble, page 10

²³ Préambule de la Constitution de la IV^{ème} République.

²⁴ Texte d'Alice Delaunay, cité par Marianne Lassus dans Lassus, M. (2017). *Jeunesse et Sports : L'invention d'un ministère (1928-1948)*. Paris : INSEP, pages 555 à 559.

nombreuses initiatives sont conservées telles que les centres de formation, l'organisation de l'enseignement, l'éducation physique au baccalauréat, l'agrément obligatoire des associations sportives et le contrôle médical (Amar & Gay-Lescot, 2007, p. 390). Il y a aussi les corps des inspecteurs de Jeunesse et Sports qui sont recréés à la Libération. Divisés en deux entre les inspecteurs de mouvements de jeunesse et d'éducation populaire et les inspecteurs des sports (Lassus, 2017, p. 362), ils comptent, parmi leurs missions, la visite des centres de vacances, l'inspection des professeurs et maîtres d'Éducation Physique (EP) ou la délivrance de l'agrément. Ils sont « des acteurs clefs de la mise en place d'une politique publique des sports » (Lassus et al., 2007, p. 125). Ils sont particulièrement intéressants pour notre propos puisqu'ils constituent un atout important pour le contrôle des associations et donc, l'assignation des subventions, condition nécessaire à la survie de l'activité associative. Présenté comme un atout au service de la reconstruction de la France et de sa jeunesse, le sport est vu comme permettant une éducation physique, morale et civique des jeunes. Le CNR voit, en effet, dans le sport, un instrument de conquête, mais aussi d'apprentissage du civisme (Chantelat & Tétart, 2007, p. 12).

Dans ce chapitre, nous avons pour objectif d'étudier la construction de la coopération entre l'État et les associations de tourisme sportif autour de la réalisation d'une mise en administration du sport. Celle-ci se matérialise ici par l'agrément. Il permet le contrôle de la réalisation d'une mission éducative et l'octroi d'une subvention. Cela profite au développement d'une accessibilité des jeunes aux pratiques sportives de plein air. Les associations peuvent alors pratiquer des prix bas facilitant l'accès aux différents camps. Cette mise en administration est également visible par l'investissement de l'État dans la création d'organismes techniques ayant pour missions de former les moniteurs nécessaires à la bonne réalisation des camps ainsi que de toucher une population issue des classes populaires. La relation de partenariat entre les associations de tourisme sportif et l'État se construit durant notre période autour d'une volonté d'éducation des jeunes et principalement ceux issus des classes populaires grâce aux pratiques sportives de plein air.

Pour mener à bien notre réflexion sur la période de la IV^e République, nous avons décidé d'organiser notre propos en trois temps. Dans un premier temps, il s'agira d'étudier l'élan associatif en marche dans l'après-guerre. En effet, nous allons voir que rapidement, les pouvoirs publics se sont rendu compte de la qualité du travail des associations et ont décidé de s'appuyer sur elles. De là, des organismes techniques se sont créés, des

associations ont réussi à survivre et d'autres ont vu le jour autour de cette poussée solidariste que nous venons d'évoquer. À travers cela, nous allons donc pouvoir analyser si la mise en administration du sport est également une réalité à l'échelle associative. Nous verrons ensuite la façon dont s'est organisé le sport durant la IV^e République. Il ne s'agira pas de décrire tout le processus sportif de la IV^e République, mais bien celui qui nous concerne ici, en rapport avec le mouvement associatif du tourisme sportif. Il s'agira alors de permettre de se rendre compte des réalisations de l'État dans le champ du tourisme sportif et comment cela joue sur les associations étudiées. Enfin, nous terminerons notre propos autour d'une réflexion sur la coopération réelle entre la Direction générale et les associations de tourisme sportif. Moins visible dans la partie précédente, il s'agira de mettre en avant les réalisations liées à une collaboration entre les deux parties.

I. L'élan associatif d'après-guerre

Au sortir de la guerre, un mouvement de création ou de recréation de certaines associations est à l'œuvre. Le ministère en charge de la Jeunesse et des Sports prend le parti de confier l'organisation du plein air de loisir à des organismes techniques dans le même esprit de ce qu'ils mettent en place au niveau des fédérations. Cela lui permet de réaliser une coopération avec les mouvements de jeunesse et d'éducation populaire qui sont très réticents à l'égard de la puissance étatique (Galland, 2013, p. 88). De plus, ces dernières ont réellement un temps d'avance vis-à-vis de l'État en ce qui concerne la reconnaissance et la connaissance de la jeunesse (Bantigny, 2007b, p. 11). Cette relation ne peut alors être que bénéfique pour chacun des partis. Les mouvements de jeunesse peuvent bénéficier d'une proximité avec l'État leur permettant de faire entendre leurs revendications, mais aussi de faire valoir leur savoir-faire. Pour l'État, il s'agit de mettre en place une incitation en se servant des compétences des mouvements. La politique associative fait d'ailleurs partie des idées maîtresses de Gaston Roux, directeur général de la Jeunesse et des Sports entre 1948 et 1958 (Lassus et al., 2007, p. 124). Le CAF survit à la guerre en se pliant, tant bien que mal, aux volontés du régime de Vichy l'obligeant à réduire son indépendance et porter allégeance à la toute nouvelle FFM. Enfin, la création du CCFIJ permet de mettre en avant un cas intéressant de réalisation par d'anciens résistants dans un but solidariste.

1.1. Confier le plein air à des organismes techniques

À la Libération, l'État commence réellement à prendre pleine conscience de l'intérêt de l'éducation populaire. Dans son travail sur les colonies de vacances, Julien Fuchs évoque le fait qu'elles deviennent rapidement un fait social majeur en lien avec un « projet politique d'ampleur qui fonde l'intention de la reconstruction culturelle de la nation » (Fuchs, 2017, p. 22). Les réflexions quant aux colonies et camps de vacances peuvent être transposées au mouvement des associations de tourisme sportif. En effet, le mouvement des colonies de vacances ainsi que du tourisme sportif associatif se développent grâce à des associations ou mouvements de jeunesse appartenant au champ de l'éducation populaire. Ils s'inscrivent alors dans une volonté de développement de la culture pour tous les enfants et jeunes dans un mouvement de solidarité très fort d'après-guerre. Se considérant comme le « tuteur naturel des jeunes »,²⁵ l'État souhaite alors avoir un œil sur l'éducation postscolaire en percevant l'intérêt que ce secteur présente d'un point de vue éducatif. De plus, en 1943, lors d'un discours prononcé à l'Université d'Alger, René Capitant, Commissaire national à l'Éducation nationale, dit des mouvements de jeunesse qu'ils constituent « un des espoirs de la France, une des sources où elle pourra puiser ses forces neuves » (Héluwaert, 2009, p. 102). Les pouvoirs publics cherchent alors à devenir les partenaires des organismes privés et notamment les mouvements de jeunesse et d'éducation populaire dans un objectif social et éducatif.

L'UNCM et l'UNF sont créées grâce à l'appui des mouvements de jeunesse et d'éducation populaire, des fédérations et avec le soutien du ministère en charge de la Jeunesse et des Sports. Les unions sont alors des organismes techniques. Ces structures ont pour particularité d'être en relation directe avec les pouvoirs publics et bénéficient de leurs soutiens de manière appuyée. Cela se matérialise par un agrément, des subventions, mais aussi par la mise à disposition de personnel de la part des ministères. Elles sont alors chargées d'une mission de service public dans le cadre, ici, des vacances et des loisirs des jeunes. Bien plus que de simples associations, les organismes techniques constituent également des lieux de conseils sur des points précis.²⁶ C'est la mise en place d'un système de relations réciproques où les recommandations des uns servent à tous. En effet, l'UNCM conseille les autres associations, notamment les mouvements de jeunesse, sur les

²⁵ « Les problèmes de l'éducation postscolaire. », s.d. AN : 19860446/2.

²⁶ « Les problèmes de la postscolarité » rédigé par Henri Talbot, Inspecteur général, 3 mai 1953. AN : 19860446/1.

questions de sports de montagne et l'UNF agit de la même manière en lien avec le nautisme. Il s'agit d'un mode de fonctionnement totalement inédit à la Libération et qui est lié à un réel partenariat entre le public et le privé autour d'association et non pas d'entreprise (Mescheriakoff, 2001). Ces organismes techniques existent dans tous les domaines (Tétard, 1986) comme avec l'exemple de T&T. Les organismes techniques constituent donc des spécialistes d'une question travaillant grâce à la reconnaissance de l'État quant à une expertise dans un domaine. De plus, en installant un système de collaboration, l'État peut réellement continuer à voir ce que font les associations, sans pour autant exercer un réel contrôle. De plus, elle permet de se rapprocher d'un groupe contestataire et de personnes constituant l'avenir de la nation. Ceux-ci sont donc entièrement intégrés aux réflexions dans des domaines bien précis relevant de leurs compétences. En ces temps d'austérité, la collaboration apparaît comme une nécessité puisqu'elle permet également aux pouvoirs publics de faire des économies. En effet, les études sont réalisées par les associations, et donc, par des spécialistes de la question. Elles sont faites pour permettre le développement souhaité d'une activité à la fois par les associations, mais aussi par les pouvoirs publics. Ils ne payent alors que la réalisation d'un projet, si celui-ci l'intéresse, mais pas ses penseurs ni même le processus technique qui l'accompagne.

La création de ces organismes techniques est liée à plusieurs impératifs. Il y a la volonté d'éviter les querelles entre les différents mouvements dont les buts poursuivis sont les mêmes en les faisant travailler ensemble. En effet, l'éducation populaire est alors tiraillée entre un certain nombre d'influences qui lui empêche de développer totalement sa capacité d'éducation (Besse et al., 2016, p. 15; Jacquet-Francillon, 2010). L'intérêt est également d'installer une politique laïque²⁷ dans l'éducation postsecondaire pour qu'elle soit le reflet du milieu scolaire. Les mouvements confessionnels et politiques ne peuvent être des organisations techniques puisqu'ils dépendent fortement des affinités des jeunes. Ces mouvements ne permettent donc pas un mélange des populations. Dès 1943 et la création du Conseil des Sports, les associations ayant un caractère politique ou confessionnel sont écartées des lieux de prises de décisions (Héluwaert, 2009, p. 101). C'est d'ailleurs pour cela que l'association T&T, un temps considérée comme un organisme technique, se voit retirer ce « privilège » en 1949 puisqu'elle est accusée d'être une organisation gérée par

²⁷ « Les problèmes de l'éducation postsecondaire. », s.d. AN : 19860446/2.

le parti communiste (Pattieu, 2009, p. 45). Chacune des branches de l'éducation postscolaire a alors un rôle bien précis à jouer, détaillé dans un schéma réalisé en 1953 par la Direction Générale de la Jeunesse et des Sports (Figure 1).

Figure 1 : Rôles joués par chacun des partis intervenant dans l'éducation postscolaire

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS					
<ul style="list-style-type: none"> • AIDE MATÉRIELLEMENT • FORME DES CADRES • RÈGLEMENTE • ORIENTE • COORDONNE • AIDE A L'ÉQUIPEMENT COLLECTIF, GÉNÉRAL, INDIVIDUEL • FACILITE LES DÉPLACEMENTS • S'INTÉRESSE AU PROBLÈME DES LOISIRS ET DE L'ORGANISME GÉNÉRAL • RENSEIGNE • DOCUMENTE 					
↓	↓	↓			
M O U V E M E N T S D E J E U N E S S E	<i>Scoutisme Français</i> <i>Fédération française des maisons de jeunes</i> <i>Auberges de la jeunesse</i> <i>Jeunesse catholique, protestante, socialiste, etc. Par exemple</i> — Rassemblent les jeunes par affinités. Forment des cadres. Apportent une aide en installation et en matériel. Font pratiquer, parmi d'autres activités, une ou plusieurs activités physiques de plein air.	O R G A N I S M E S T E C H N I Q U E S	<i>Union nationale des Centres de Montagne</i> <i>Union Nautique Française</i> — Sont administrés par un Conseil de Direction comprenant des représentants de tous les usagers et notamment des mouvements de jeunes. Disposent d'un réseau d'installations nécessaires. Reçoivent les jeunes sans distinction d'origine et font pratiquer au cours de stages, les activités qu'ils régissent (ski, alpinisme, nautisme). Apportent une aide en matériel individuel. Disposent de cadres spécialisés. Forment de nouveaux cadres.	G R O U P E M E N T S S P E C I A L I S E S	<i>Fédération française de Camping</i> <i>" de Cyclotourisme</i> <i>" de la Montagne</i> <i>" de Canoë-Kayak</i> <i>" de Yachting à Voile</i> <i>" de Ski</i> <i>" de Natation</i> <i>Comité national de Spéléologie</i> — Rassemblent les jeunes sur spécialité. Forment des cadres. Apportent une aide en installation et en matériel. Organisent des rassemblements. Font pratiquer l'activité de plein air qu'ils dirigent.

Source : « Jeunesse ouvrière – Enseignement sportif – plein air – Éducation physique et sportive de la jeunesse non scolaire, effort accompli par la DGJS », 1953. AN : 19860446/2.

La Direction Générale de la Jeunesse et des Sports (DGJS) s'appuie alors sur les forces de chacun des groupements travaillant pour l'éducation postsecondaire. Ils ont tous un rôle et semblent se regrouper au niveau des organismes techniques. Cet organigramme constitue tout de même une utopie. Tous les groupements, mouvements et fédérations énumérés ne travaillent pas avec les organismes techniques. Les raisons ne nous sont pas connues. Cependant, nous pouvons évoquer un problème lié à la coopération autour d'objectifs qui ne sont alors pas communs aux différents acteurs. Par exemple, la Fédération Française de Yachting à Voile (FFYV) n'adhère que très tardivement à l'UNF²⁸ en raison d'une activité sans doute encore très bourgeoise et très éloignée des volontés de démocratisation de la pratique qui sont celles de l'État et de l'organisme technique. Les groupements spécialisés, qui sont simplement les fédérations, ont un travail qui est plus autour des spécialistes de la question et dans une volonté plus compétitive que de loisirs. Pour autant, ils doivent former des cadres spécialistes de la question sportive. Du côté des mouvements de jeunesse, ils regroupent des jeunes selon leurs affinités politiques ou religieuses. Ils forment également des cadres, mais ceux-ci ont pour but de diriger des groupes de jeunes sans forcément être capables d'encadrer techniquement une activité sportive. De là, les organismes techniques permettent la réunion de ces deux types de groupements pour permettre une mise en relation en faveur du développement éducatif de la pratique des activités physiques de plein air.

Ces organismes reçoivent les aides les plus importantes de la part de la DGJS. En effet, et sans doute par souci d'économie, cette dernière ne peut pas offrir de gros moyens à tous les groupements. De là, comme le schéma l'indique, ce sont les organismes techniques qui « disposent d'un réseau d'installations nécessaire. »²⁹ Le but est alors que les groupements et mouvements de jeunesse envoient leurs jeunes vers les organismes techniques pour qu'ils puissent profiter de l'aide de la DGJS. L'intérêt est alors bien plus qu'un rassemblement de jeunes venus de milieux différents puisqu'il s'agit de faciliter la pratique d'activités physiques de plein air demandant des conditions de réalisations très particulières et strictes d'un point de vue technique, de l'équipement, de l'encadrement et

²⁸ Rapport moral 1965 de l'UNF. AD94 : 567J30.

²⁹ « Jeunesse ouvrière – Enseignement sportif – plein – Éducation physique et sportive de la jeunesse non scolaire, effort accompli par la DGJS », 1953. AN : 19860446/2.

des installations.³⁰ La DGJS souhaite donc imposer les organismes techniques comme des associations centrales à ce type de pratique. Elles apparaissent alors un peu comme des fédérations œuvrant sur un aspect lié au loisir plutôt qu'à la compétition.

1.2. L'Association Nationale des Camps de Montagne puis l'Union Nationale des Camps de Montagne : une naissance contrôlée et en deux temps

C'est durant la guerre qu'a lieu la première réunion de l'Association Nationale des Camps de Montagne (ANCM). Cette première réunion se déroule le 24 janvier 1944 à Lyon à l'initiative du Commissariat à la Jeunesse.³¹ Les chefs des sections de l'Éducation physique et des Sports ainsi que des Groupements de Jeunes assistent à cette première réunion. Un certain nombre d'associations directement concernées par ces questions sont présentes : Jeunesse et Montagne, Scoutisme Français, Scouts de France (SdF), Camarade de la Route, Associations des Amis des Maisons de Jeunes, Compagnons et Compagnes de France, Auberges de la Jeunesse, Fédération Française de Ski (FFS), Groupement de Ski du Lyonnais et l'École de la Montagne et de la Jeunesse.³² Malgré la présence de la FFS, nous pouvons constater que la FFM n'est pas là lors de cette première réunion, et ce, malgré le fait que ce soit une fédération créée sous l'impulsion de Vichy dans le but de développer la pratique de la montagne. Toutes ces organisations ont alors pour point commun de proposer des séjours à la montagne pour les jeunes et donc aussi une formation de la jeunesse française par la montagne, ce qui intéresse particulièrement le commissariat général. L'intérêt de cette réunion et de la création de l'association est aussi de « procéder à une étude de ces diverses réalisations afin de voir si leur coordination pourrait les faciliter » et donc de trouver « une solution capable de résoudre les problèmes similaires posés à des organisations diverses. »³³ La solution proposée est alors la création de l'association. L'idée de cette création semble venir de Louis Neltner qui, dès 1941, dans un article paru dans la revue du Groupe de Haute Montagne (GHM), *Alpinisme*, évoque la question de l'organisation future de l'alpinisme. Face à l'augmentation du nombre d'associations alpines dont les efforts sont jugés « mal coordonnés », et dont il cite la FFS,

³⁰ *Idem.*

³¹ Compte-rendu de la réunion constitutive de l'ANCM du 24 janvier 1944. AUCPA.

³² *Idem.*

³³ *Idem.*

Jeunesse et Montagne, les Chantiers de Jeunesse et les Scouts, Louis Neltner pense à la réalisation d'une « entente entre tous ces groupes » qui serait alors la « tâche essentielle des responsables de l'organisation alpine de demain. »³⁴ L'année suivante, celui-ci est placé à la tête de la FFM par le Régime de Vichy. En ayant connaissance de cette position, nous pouvons donc aisément comprendre que la FFM n'œuvre pas en faveur d'une entente entre tous les groupes effectivement intéressés par le développement des activités de montagne pour les jeunes. Les intérêts de la fédération semblent donc être ailleurs. La création de l'ANCM semble alors liée à un travail sur des enjeux différents.

Suite à ces discussions, l'association naît officiellement lors de l'assemblée générale constitutive du 29 février 1944 se déroulant, elle-aussi, à Lyon. Parmi les associations présentes, outre celles ayant assisté à la réunion constitutive, il y a également les Guides de France (GdF), la FFM, les Chantiers de Jeunesse, l'Association Catholique de la Jeunesse Française (ACJF), l'Union Chrétienne de Jeunes Filles (UCJF) et la Commission Française des Maisons de Jeunes. Même si elle ne fait pas partie des membres au cœur des réflexions de départ, la FFM fait tout de même partie des membres fondateurs. Ces associations votent alors des statuts dont le but affirmé est « le développement physique et moral de la Jeunesse française. »³⁵ Ils affirment également la volonté de ne réaliser aucune distinction d'origine confessionnelle et politique.³⁶ Cette dernière affirmation semble être annonciatrice d'un vent de changement. Le Commissariat général à la Jeunesse est une structure du Régime de Vichy dont nous connaissons les idées.

L'association travaille à aider et encourager le fonctionnement des camps de montagne des organisations de jeunesse.³⁷ Le but de l'ANCM n'est donc pas la réalisation à proprement parler de camps, mais de faciliter la bonne tenue des initiatives prises par les organisations de jeunesse. En effet, les associations mettent à la disposition de l'ANCM des locaux qui sont ensuite ouverts aux organisations de jeunesse. Par exemple, pour l'été 1944, Jeunesse et Montagne ainsi que les Auberges françaises de la Jeunesse proposent

³⁴ Louis Neltner, « Camps-écoles d'alpinisme », *Alpinisme*, n°60, septembre 1941, page 255-260.

³⁵ Article 1^{er} des statuts constitutifs de l'ANCM du 29 février 1944. AUCPA.

³⁶ *Idem*.

³⁷ « L'Association se propose notamment – d'encourager et d'aider le fonctionnement temporaire des Camps de Montagne des organisations de Jeunesse – de recruter, de former et de contrôler le personnel nécessaire à ces camps, dans le cadre des règlements des Fédérations Sportives intéressées. »

Source : Article 2 des statuts constitutifs de l'ANCM du 29 février 1944. AUCPA.

des locaux dans les Alpes, les Pyrénées et le Massif central.³⁸ Le but de l'association est également de procéder au recrutement, à la formation et au contrôle du personnel des camps donc, la question des cadres. Le rôle du Commissariat général est alors de procéder à une formation de ce personnel. L'ANCM est ainsi une association de gestion plus que d'action. Elle regroupe les forces en présence pour que tous s'aident à mener à bien un projet commun. Chacun apporte donc sa pierre à l'édifice sur un point particulier. Le contrôle du régime est alors visible et fort. C'est le Commissariat général aux Sports qui contrôle les fédérations en choisissant les membres du bureau, donc c'est également lui qui a la main sur la politique des fédérations et ses règlements. En formant le personnel, il exerce également une forme d'encadrement sur ceux qui sont recrutés. Il est celui qui forme les jeunes. Logiquement, ce personnel poursuit la politique qui est celle de l'État puisque c'est lui qui gère sa formation. Il apparaît que les Commissaires généraux à la Jeunesse et aux Sports, sous la direction respective de Maurice Gaït et Joseph Pascot (Gay-Lescot, 1991; Lassus, 2017, p. 187), contrôlent l'ANCM à ces débuts même s'ils ne sont pas directement élus au comité directeur. C'est le commandant Rouillon, chef du personnel alpin, qui détermine la répartition du personnel détaché, mais aussi sa qualité. Bien évidemment, alors que les organisations de jeunesse semblent critiquer les cadres techniques du Commissariat général à la Jeunesse en disant qu'ils doivent être davantage des éducateurs de jeunes que des cadres techniques,³⁹ le choix ne leur est pas donné. Ces cadres seraient déjà formés à la fois aux sports de montagne, mais aussi à avoir des « qualités réelles d'éducateurs. »⁴⁰

Enfin, les événements militaires de l'été 1944 ne permettent pas la tenue de ces camps et des stages dans des centres urbains de vacances sont alors prévus.⁴¹ Pour autant, nous n'avons aucune trace de la tenue réelle de ces stages. Dans son ouvrage, Raymond Malesset (Malesset, 1985, p. 18) ajoute même qu'aucun des acteurs de cette époque n'a de souvenir d'une activité de ce genre. De plus, ces stages ne rentrent pas dans

³⁸ Comité directeur de l'ANCM du 21 mars 1944. AUCPA.

³⁹ « L'Association se propose notamment – d'encourager et d'aider le fonctionnement temporaire des Camps de Montagne des organisations de Jeunesse – de recruter, de former et de contrôler le personnel nécessaire à ces camps, dans le cadre des règlements des Fédérations Sportives intéressées. »

Source : Article 2 des statuts constitutifs de l'ANCM du 29 février 1944. AUCPA.

⁴⁰ *Idem.*

⁴¹ Comité directeur de l'ANCM du 21 juin 1944. AUCPA.

les buts poursuivis par l'ANCM de formation par la montagne puisqu'ils auraient été effectués en ville.

L'ANCM subit très vite les événements politiques et évolue. Le 9 février 1945, l'ANCM se transforme et devient l'Union Nationale des Camps de Montagne.⁴² C'est une nouvelle fois à l'initiative de l'État que l'UNCM voit le jour et il apparaît n'y avoir aucun changement dans les objectifs de l'association. Les nouveaux statuts précisent le public cible, les 16-25 ans « groupés dans un mouvement ou une association ou présentés par une collectivité. »⁴³ Le fonctionnement et les moyens diffèrent quelque peu dans la manière de proposer des locaux. En effet, l'UNCM propose de mettre directement à la disposition des jeunes ses propres locaux, dont elle est propriétaire ou qu'elle loue, ainsi que le matériel adéquat et le personnel.⁴⁴ De plus, elle propose également de former elle-même les cadres « nécessaire[s] au fonctionnement dans le cadre de la législation et de la réglementation en vigueur. »⁴⁵ Contrairement à l'ANCM, l'UNCM devient donc actrice directe et non plus gestionnaire. Détachées de l'emprise de Vichy, ce sont bien les associations et les fédérations qui gèrent en étant en collaboration avec Jeunesse et Sport et non plus sous sa domination. Cela montre à la fois un détachement des fédérations et du fonctionnement qui était le leur durant la période de 1940 à 1944, mais aussi une volonté de l'État d'avoir une emprise sur ces questions, mais de manière plus distante. Dans la période antérieure, les diplômes fédéraux en matière de plein air étaient très peu nombreux puisqu'il n'y a que les diplômes d'aspirants guides et guides du CAF et les diplômes de moniteurs de ski de la FFS (Pierre, 2012, p. 144). Il faut attendre la fin des années 1940 pour voir les premières interventions étatiques dans le cadre de l'encadrement des sports de plein air (Pierre, 2012, p. 145).

De nouvelles associations rejoignent le mouvement avec notamment le Conseil Protestant de la Jeunesse (CPJ), la Fédération Française des Éclaireuses (FFEclaireuses), le Front Patriotique de la Jeunesse (FPJ), les Jeunes de la Libération Nationale (JLN), la Jeunesse Ouvrière Chrétienne (JOC), le Mouvement Uni des Auberges de la Jeunesse (MUAJ) ou la Fédération Française de Cyclotourisme (FFCT). Même si le contrôle de l'État

⁴² Elle devient l'Union Nationale des Centres de Montagne lors de l'Assemblée Générale du 14 avril 1948. AUCPA.

⁴³ Article 1^{er} des statuts de l'UNCM. AUCPA.

⁴⁴ Article 2 des statuts de l'UNCM. AUCPA.

⁴⁵ *Idem*.

et de la Direction générale de l'Éducation physique et des Sports (DGEPS) est beaucoup moins visible et présent, il est tout de même réel en lien avec l'agrément⁴⁶ donnant lieu à une subvention. De plus, l'UNCM devient, à la Libération, bien plus qu'une association, nous l'avons vu, il s'agit d'un organisme technique. Au niveau du ministère, deux directions s'intéressent directement à l'UNCM : la Direction générale des Sports (DGS) avec le Bureau Plein Air et la Direction des Mouvements de Jeunesse et d'Éducation populaire dont est issu André Basdevant, directeur adjoint de la direction entre 1944 et 1946 (Lassus, 2017, p. 358), fréquemment présent dans les réunions de l'UNCM. C'est donc là que nous constatons l'intérêt pour la jeunesse et le plein air.

1.3. L'Union Nautique Française : une forte influence de Jeunesse et Sports

Dans la lignée de la création de l'UNCM pour la montagne, l'UNF naît pour réaliser une action éducative du même acabit dans le domaine du nautisme. L'étude de son histoire est intéressante puisqu'elle est le reflet de l'intérêt porté par le ministère en charge de la Jeunesse et des Sports sur un organisme technique. Bien plus qu'un support, elle constitue, pour l'UNF, une sorte de sauveur. Bien sûr, l'intérêt de la DGJS dans les actions de l'UNF est réel et d'autant plus visible par ses actions quand l'association est en difficulté.

1.3.1. Création de l'UNF

D'après ses statuts, l'UNF est une union d'associations fondée le 8 mai 1945.⁴⁷ Elle est reconnue à la préfecture de la Seine le 23 mai 1945 et inscrite au JORF le 6 juin 1945.⁴⁸ Son activité débute réellement avant, comme dans le cas du CCFIJ, en n'étant pas déclarée officiellement comme une association. En effet, c'est à l'occasion de la dernière assemblée générale,⁴⁹ et donc du dernier rapport moral de l'association, que son histoire est contée. L'initiative est à l'origine venue du vice-président de la Fédération Française de Canoë-

⁴⁶ Qu'ils obtiennent dès le 7 avril 1945.

⁴⁷ D'après les statuts de l'UNF, article 1er, 1951. AN : 19790591/20

⁴⁸ Déclaration à la préfecture de police de l'UNF, *JORF*, 6 juin 1945, page 3292.

⁴⁹ Datée du 14 juin 1966 et prend acte pour l'année 1965. Durant cette année, elle fusionne avec l'UNCM pour former l'Union nationale des Centres sportifs de Plein Air (UCPA) dont nous détaillons l'histoire dans le Chapitre 2, Partie II.

Kayak (FFCK), monsieur Grivaut,⁵⁰ qui réalise des enseignements de canoë à la base de Créteil.⁵¹ Qualifié de mécène par Raymond Malesset (Malesset, 1985, p. 88), il est alors approché par le ministère en charge de la Jeunesse et des Sports, mais aussi par les mouvements de jeunesses et d'éducation populaire. L'activité de base proposée est alors le canoë en lien avec les membres fondateurs de l'association qui sont qualifiés d'« experts»,⁵² et qui souhaitent faire de cette initiative une structure analogue à celle de l'UNCM⁵³ dont l'expérience a démontré l'intérêt des organismes techniques à caractère sportif.⁵⁴ Les statuts des deux associations sont très proches l'un de l'autre (Figure 2).

⁵⁰ Nous avons également pu trouver l'orthographe suivante : « Monsieur Grivot » dans les archives du ministère, AN : 19860446/22. Dans son ouvrage, Raymond Malesset utilise l'orthographe que l'on trouve dans le rapport moral de l'UNF. C'est donc celle-ci que nous avons décidé de conserver.

⁵¹ Rapport moral 1965 de l'UNF. AD94 : 567J29.

⁵² Pour reprendre la formule utilisée par le président de l'UNF dans une note explicative sur les activités de l'Union Nautique Française, 1945. AN : 19860446/22.

⁵³ Rapport moral 1965 de l'UNF. AD94 : 567J30.

⁵⁴ Note explicative sur les activités de l'Union Nautique Française, 1945. AN : 19860446/22.

Figure 2 : Comparaison des statuts de l'UNF et de l'UNCM

Article	Statuts de l'UNCM	Statuts de l'UNF
1	« L'Union se propose le développement physique et moral de la Jeunesse française, sans distinction d'origine confessionnelle et politique, en facilitant la fréquentation de la montagne, en été et en hiver, à tous les jeunes de 16 à 25 ans, groupés dans un Mouvement et/ou une association ou présentés par une collectivité. »	« a pour but de contribuer au développement physique et moral de la Jeunesse française, sans distinction d'origine confessionnelle ou politique en facilitant la pratique nautique et le tourisme nautique, dans les conditions les plus économiques, à tous les jeunes de 16 à 25 ans, groupés dans un Mouvement ou une Association, ou présentés par une collectivité. »
2	« L'Union se propose notamment : <ul style="list-style-type: none"> - de mettre à la disposition des jeunes, garçons ou filles, groupés dans les organismes adhérents ou les collectivités les moyens : locaux, matériel, personnel technique et administratif, nécessaires au fonctionnement des stages d'alpinisme et de ski. - De réaliser la formation des cadres nécessaires au fonctionnement de l'UNCM dans le cadre de la législation et de la réglementation en vigueur. - De publier, d'éditer, de diffuser tous livres, tracts, brochures destinées à faire connaître aux membres de l'Union ou au public les évènements comme les principes essentiels intéressant son activité. » 	« Les moyens de l'Union sont : <ul style="list-style-type: none"> - la mise à disposition des jeunes gens, garçons et filles, groupés dans les organisations adhérentes ou les collectivités, de locaux, matériel, personnel technique et administratif, nécessaires aux pratiques nautiques. - La formation des cadres nécessaires à ces pratiques, dans les limites de la législation et de la réglementation en vigueur. - La publication, l'édition, la diffusion de tous les livres, tracts, brochures, fiches, destinées à faire connaître à ses membres comme au public, les évènements comme les principes essentiels intéressant son activité. »
3 (UNF) et 4 (UNCM)	« L'Union est composée : <ul style="list-style-type: none"> - Des Associations, Mouvements ou Groupement de Jeunes se livrant à des activités de plein air et de camps de montagnes et ayant été admis par l'Union. - Des organismes techniques au service de la Jeunesse, apportant une aide à l'Union et ayant été admis par elle. » 	« L'Union se compose : <ul style="list-style-type: none"> - De la Fédération Française de Canoë-Kayak - Des Associations, Mouvements ou Groupements de Jeunes dont les buts répondent aux règles posées par l'Union et ayant été admis par elle. Ces Associations, Mouvements et Groupements doivent notamment encourager leurs membres à se livrer à des activités de plein air, comportant en particulier la pratique des sports nautiques. »

Sources : Statuts de l'Union Nautique Française, transmis par le président au ministère en charge de la Jeunesse et des Sports en 1952, AN : 19790591/20. / Statuts de UNCM, modifiés lors de l'assemblée générale du 9 février 1945. AUCPA.

Les statuts de l'UNF comparés ici sont ceux votés lors l'assemblée générale du 9 février 1951. Les premiers statuts ne nous sont pas connus. Cependant, il s'avère que très rapidement, les deux associations deviennent des sœurs au regard de leurs buts et de leur fonctionnement. Les statuts sont modifiés pour être « exactement calqués sur ceux de l'UNCM » (Malesset, 1985, p. 89). Ce changement, intervenant dans une période de crise de l'UNF, que nous évoquerons par la suite, témoigne de l'emprise de l'UNCM sur son homologue du nautisme et surtout des mouvements de jeunesse qui la constituent.⁵⁵ Le but de cette création est de fédérer les forces, que sont les mouvements de jeunesse et d'éducation populaire, dans un organisme en charge de la formation nautique des jeunes. Les associations membres sont alors pratiquement les mêmes que celles de l'UNCM, nous pouvons d'ailleurs nous demander quelles sont les raisons qui ont empêché une fusion des associations dans une même structure dès ce moment-là. Sans doute est-ce le fait qu'il s'agisse de deux spécialités éloignées l'une de l'autre et donc l'affaire de fédérations et de cadres techniques différents. L'idée d'un regroupement des deux organismes techniques est même évoquée directement au sein de la DGJS pour pallier les difficultés de l'UNF en 1950.⁵⁶ Ce sont deux groupements qui poursuivent les mêmes buts de formation physique et morale autour de séjours sportifs de plein air. Tout au long de son histoire, l'UNF se compare sans cesse à l'UNCM ou est même parfois comparée directement par la DGJS. L'UNF cherche à être un organisme « aussi efficace que l'UNCM. »⁵⁷ Pour autant, il apparaît rapidement que les deux organismes ne fonctionnent pas de la même manière. L'UNF est rapidement en crise à cause d'un fonctionnement laxiste que nous allons développer.

1.3.2. Crise du fonctionnement de l'UNF

Les comptes rendus des conseils d'administrations et d'assemblées générales dans les archives de l'UNF sont lacunaires. Les premières archives institutionnelles datent de 1950. Entre 1945 et 1950, il est impossible d'affirmer avec certitude ce qu'il s'est

⁵⁵ « dans le but de fonder une association appelée à développer les activités de plein air et la pratique nautique suivant la formule qui avait alors, pour la montagne, au démarrage de l'UNCM. »

Source : Compte-rendu de l'assemblée générale de l'UNF du 20 décembre 1950. AUCPA

⁵⁶ Note adressée au Sous-Directeur de l'Éducation Physique par René Bazennerye, chef du 2^{ème} bureau, le 5 décembre 1950. AN : 19860446/22.

⁵⁷ Lettre de madame Violaine Roman au Commandant Pillet, datée du 27 mars 1951. AD94 : 567J29.

réellement passé au sein des instances de l'Union. Il y a une activité réelle et prouvée par les archives de l'Éducation nationale qui évoquent les différentes activités de l'association pour les jeunes. Ces dernières témoignent d'une triste réalité quant au fonctionnement de l'association qui est simplement décrit comme étant « mauvais »⁵⁸ notamment par le fait que les assemblées générales ne soient pas convoquées tous les ans ou que le comité directeur soit beaucoup trop absent.⁵⁹ Ces réflexions font d'ailleurs échos à celles de l'UNCM qui, à l'occasion d'un comité directeur, évoque la situation de son homologue du nautisme.⁶⁰ Il semble alors que les dirigeants ne prennent pas pleine conscience de l'intérêt de travailler en collaboration avec les différents acteurs concernés par la question.

Lors de l'assemblée générale de 1950, première trace véritable du fonctionnement institutionnel de l'UNF, il n'y a ni président, ni secrétaire général, ni trésorier, tous démissionnaires.⁶¹ Des raisons de santé sont évoquées (Malesset, 1985, p. 89), mais qui semblent tout de même être un prétexte au vu de la situation de l'association et surtout du fait que ce soient les trois personnalités les plus importantes de l'Union, en termes de responsabilités, qui démissionnent au même moment, lors du comité directeur du 19 décembre 1950. L'association ne présente aucun rapport à ses membres. Un comité directeur provisoire est alors mis en place pour faire renaître l'association. Il est composé de personnes issues des mouvements de jeunesse dont messieurs Tulpin et Verdin, respectivement président et trésorier de l'UNCM et qui acceptent de s'investir un temps dans l'UNF.⁶² C'est à ce moment-là qu'est élu le Commandant Pillet, capitaine de Frégate à la retraite et commissaire marin des SdF. Si nous nous appuyons sur les dires du rapport moral de 1965, les dirigeants démissionnaires étaient alors ceux qui ont participé à la

⁵⁸ « Note pour Monsieur le Sous-Directeur de l'Éducation Physique et des Sports » rédigée par le chef du 2^{ème} Bureau, René Bazennerye, 5 décembre 1950. AN : 19860446/22.

⁵⁹ *Idem*.

⁶⁰ « Leur fonctionnement laisse à désirer », « résultats loin d'être satisfaisant », « L'UNF formule actuelle marche mal ».

Source : Compte-rendu du comité directeur de l'UNCM du 1^{er} décembre 1950. AUCPA.

⁶¹ Compte-rendu de l'assemblée générale de l'UNF du 20 décembre 1950, AUCPA / « Note pour Monsieur le Sous-Directeur de l'Éducation Physique et des Sports » rédigée par le chef du 2^{ème} Bureau, René Bazennerye, 22 décembre 1950. AN : 19860446/22.

⁶² Lettre du chef du 2^{ème} Bureau, René Bazennerye, au Directeur Général de la Jeunesse et des Sports et au Sous-Directeur de l'Éducation Physique et des Sports, 17 février 1951. AN : 19860446/22.

création de l'Union puis le Commandant Pillet est désigné comme celui qui prend la suite de monsieur Grivaut.⁶³

En 1951, madame Roman, représentant l'Association Professionnelle des Banques et vice-présidente en tant que membre fondatrice de l'UNF, écrit une lettre de démission au président donnant quelques explications sur ce qu'il semble s'être déroulé dans les années qui ont précédées. Elle exprime clairement la situation difficile de l'UNF utilisant un vocabulaire laissant penser que l'association est au point mort, voire en passe de mourir, puisqu'elle parle alors de « sortir l'UNF de l'ornière », mais aussi « de lui rendre vie. »⁶⁴ De plus, elle évoque un problème lié aux personnalités présentes au comité directeur. En effet, pour elle, ce sont les mouvements qui doivent travailler en faveur de la jeunesse française et non « des individualités. »⁶⁵ L'utilisation de ce mot est lourde de sens. Elle montre une forme d'opportunisme lié à la présence de ces personnes au comité directeur agissant, sans doute, dans leurs intérêts personnels et non pour ceux des mouvements qu'ils représentent et par conséquent, de la jeunesse française qu'ils sont censés incarner. D'ailleurs, il était prévu que, comme dans le cas de l'UNCM, ce soient les mouvements qui administrent l'UNF puisque ce sont eux qui sont au plus près de la jeunesse et qui, par conséquent, sont ceux qui les amènent vers la pratique du nautisme. Ces mouvements étaient membres au départ puis ont quitté les uns après les autres l'association à cause d'une gestion du secteur nautique qui n'était pas suffisamment efficace.⁶⁶ En 1948, les mouvements de jeunesse et la fédération de canoë souhaitent que soient réaffirmées les activités de l'organisme c'est-à-dire la fabrication de matériel,

⁶³ Rapport moral 1965 de l'UNF. AD94 : 567J29.

⁶⁴ Lettre de madame Violaine Roman au Commandant Pillet, datée du 27 mars 1951. AD94 : 567J29.

⁶⁵ « Seule au sein du Comité Directeur, je me suis dressée pour faire prévaloir ce principe à mon avis essentiel qui est d'ailleurs celui des Mouvements, à savoir que pour être vraiment représentative de la jeunesse française, l'UNF doit grouper des personnes morales, non des individualités. »

Source : Lettre de madame Violaine Roman au Commandant Pillet, datée du 27 mars 1951. AD94 : 567J29.

⁶⁶ « L'Union Nautique Française n'a pas, depuis sa création en 1945, donné entièrement satisfaction aux besoins de usagers. A diverses reprises, les principaux Mouvements et Organismes de Jeunesse avaient envisagé de mener une action pour que l'UNF gère le secteur nautique d'une façon plus efficace et plus large. »

Source : Lettre du président de l'UNF au Directeur Général de la Jeunesse et des Sports, 21 février 1951. AN : 19860446/22.

l'initiation des scolaires et l'organisation de camps en priorité pour eux.⁶⁷ Il y a donc clairement un problème, une incompréhension entre les différents membres de l'association quant aux buts réellement poursuivis. Il semble alors y avoir une sorte de rupture avec l'initiative de monsieur Grivaut. À la tête de l'association et approché directement par le ministère en charge de la Jeunesse et des Sports pour mener cet organisme technique, sa personnalité est souvent évoquée comme raison de départ de certaines associations. En effet, il semble qu'il était celui qui gérait vraiment l'association et orientait les décisions du comité directeur.⁶⁸ Comme s'il menait seul la barque en poursuivant l'initiative première qui est la sienne. Représentant la FFCK, Monsieur Grivaut ne semble donc pas être la personne qu'il faut. Sans doute est-il alors beaucoup plus proche des objectifs fédéraux que ceux des associations de jeunesse et d'éducation populaire. Les mouvements veulent que l'administration de l'UNF soit faite par ses usagers sous-entendant alors ceux qui fréquentent ses stages donc eux-mêmes.⁶⁹ Enfin, madame Roman évoque un questionnement doctrinal qui, selon elle, n'aurait pas lieu d'être face à la recherche de solutions quant au développement de l'Union.⁷⁰ Il y a ici, encore une fois, une comparaison avec l'action de l'UNCM. Celle-ci développe son activité en ouvrant de plus en plus de places par l'ouverture de nouveaux centres.⁷¹ De son côté, l'UNF est très en retard dans sa politique de développement et sa situation financière démontre une très mauvaise gestion.⁷² Ces deux événements, même s'ils peuvent paraître anecdotiques, sont tout de même le point de départ d'un changement dans lequel la DGJS va jouer un rôle plus qu'important.

1.3.3. Le rôle de la DGJS dans la renaissance de l'UNF

⁶⁷ « Note pour Monsieur le Sous-Directeur de l'Éducation Physique et des Sports » rédigée par le chef du 2^{ème} Bureau, René Bazennerye, 22 décembre 1950. AN : 19860446/22.

⁶⁸ *Idem.*

⁶⁹ Compte-rendu du comité directeur de l'UNCM du 1^{er} décembre 1950. AUCPA.

⁷⁰ « En laissant les questions de doctrine prendre dans son sein, le pas sur la recherche de solution d'ordre pratique, je crains qu'il ne compromette le démarrage des camps en temps utile. »

Source : Lettre de madame Violaine Roman au Commandant Pillet, datée du 27 mars 1951. AD94 : 567J29.

⁷¹ Sur ces questions, voir la partie de ce chapitre sur l'équipement sportif.

⁷² « Cette situation fait ressortir une trésorerie relativement normale, fait inhabituel à l'UNF. »

Source : Compte-rendu du comité directeur de l'UNF du 11 décembre 1953. AUCPA.

C'est autour de la personne de René Bazennerye, chef du deuxième bureau,⁷³ que l'action de la DGJS va être mise en place. Il réalise plusieurs actions dans le but de procéder à une « réorganisation de l'Union Nautique Française. »⁷⁴ L'investissement de la DGJS n'est pas désintéressé puisque, au vu des notes rédigées par René Bazennerye, l'argent investi par l'État n'est pas rentable.⁷⁵ Dans les temps de crise qui sont encore d'actualité au tout début des années 1950, il est clair que les pouvoirs publics font d'autant plus attention aux types d'actions dans lesquelles ils investissent de l'argent. La DGJS a alors tout intérêt à s'investir dans ce projet d'une nouvelle UNF pour éviter de perdre de l'argent ou de devoir recommencer ailleurs.

Même si cela n'est pas clairement évoqué, nous comprenons que le chef du deuxième bureau intervient auprès de l'UNCM, et plus particulièrement de son président, René Tulpin, pour que les associations membres agissent pour permettre une survie de l'association. La proximité des deux associations de par leurs buts et leurs membres constitue un atout sur lequel la DGJS souhaite s'appuyer pour remettre l'UNF dans la bonne voie. Il s'agit alors, pour René Bazennerye, d'une des solutions proposées pour la survie de l'UNF. En effet, celui-ci agit comme un véritable chef d'orchestre dans le but de remettre sur pied l'association. Il définit alors une stratégie, qu'il décrit au sous-directeur

⁷³ « M. Bazennerye, chef du 2^{ème} Bureau, qui a été le principal artisan de la renaissance de l'UNF. »

Source : Note de J. Lacabanné, sous-directeur de l'Éducation Physique et des Sports, à l'attention du Directeur Général de la Jeunesse et des Sports, 15 octobre 1951. AN : 198650446/22.

« Je suis personnellement, pas à pas, l'évolution de la situation. »

Source : « Note pour Monsieur le Sous-Directeur de l'Éducation Physique et des Sports » rédigée par le chef du 2^{ème} Bureau, René Bazennerye, 22 décembre 1950. AN : 19860446/22.

« Je puis simplement vous indiquer que mes interventions successives ont eu pour objet d'orienter dans le bon sens les projets établis [...] pour la nouvelle Union Nautique Française. »

Source : Lettre du chef du 2^{ème} Bureau, René Bazennerye, au Directeur Général de la Jeunesse et des Sports et au Sous-Directeur de l'Éducation Physique et des Sports, 17 février 1951. AN : 19860446/22.

⁷⁴ Lettre de René Bazennerye au Directeur Général de la Jeunesse et des Sports datée du 4 avril 1951. AN 19860446/22.

⁷⁵ « Ce qui est critiquable, c'est le rendement de l'UNF et par conséquent, l'efficacité réelle des subventions de l'État. »

Source : « Note pour Monsieur le Sous-Directeur de l'Éducation Physique et des Sports » rédigée par le chef du 2^{ème} Bureau, René Bazennerye, 22 décembre 1950. AN : 19860446/22.

de l'Éducation physique, dans laquelle les mouvements de jeunesse et d'éducation populaire membres de l'UNCM ont un rôle à jouer.

La première étape de ce plan est de faire affilier des mouvements de jeunesse et d'éducation populaire à l'UNF. Par chance, les associations ayant demandé leurs affiliations ont été acceptées. Dans le cas contraire, l'UNF aurait reçu une menace d'arrêt de versement des subventions. Lors de la réunion du comité directeur de l'UNCM, ils définissent alors ensemble, en présence de René Bazennerye, une politique commune « tout à fait conforme aux vues de la Direction générale. »⁷⁶ En effet, suite à l'affiliation de ces mouvements à l'UNF, la majorité de l'assemblée générale se trouve modifiée. De là, les mouvements peuvent former un nouveau comité directeur, « à l'image du Comité directeur de l'UNCM c'est-à-dire groupant principalement des Mouvements de Jeunesse. »⁷⁷ Dans un sens, nous pouvons parler d'un véritable coup d'État par le fait qu'ils souhaitent procéder à un renversement de la majorité de l'assemblée générale pour pouvoir être présents au comité directeur et donc faire évoluer le fonctionnement de l'association le tout, avec l'aval et sous le contrôle de la DGJS.⁷⁸ La Direction générale effectue d'ailleurs beaucoup plus qu'un contrôle sur cette opération puisqu'elle est même la tête pensante. Les mouvements de jeunesse et d'éducation populaire apparaissent alors comme des pions de la DGJS. Elles œuvrent pour la survie de sa sœur du nautisme, mais sous la tutelle directe de la Direction générale. Bien évidemment, ces associations ont tout de même un intérêt à garantir l'existence de cet organisme puisqu'il contribue également au développement des activités de plein air pour les jeunes. Cette opération fonctionne, nous l'avons vu, et un nouveau comité directeur provisoire⁷⁹ est élu. De là, un nouveau mouvement débute à l'UNF avec une politique différente sous l'impulsion des

⁷⁶ « Note pour Monsieur le Sous-Directeur de l'Éducation Physique et des Sports » rédigée par le chef du 2^{ème} Bureau, René Bazennerye, 22 décembre 1950. AN : 19860446/22.

⁷⁷ *Idem.*

⁷⁸ « Ils ont indiqué en outre que le Comité Directeur de l'UNF avait fixé l'Assemblée Générale du 20 décembre prochain. Ils ont marqué que leur désir était de renverser la majorité de cette Assemblée Générale pour modifier la composition du Comité Directeur. »

Source : « Note pour Monsieur le Sous-Directeur de l'Éducation Physique et des Sports » rédigée par le chef du 2^{ème} Bureau, René Bazennerye, 22 décembre 1950. AN : 19860446/22.

⁷⁹ Compte-rendu de l'assemblée générale de l'UNF du 20 décembre 1950. AUCPA.

mouvements et surtout, de la DGJS qui agit dans le dos des anciens dirigeants de l'UNF, mais pour sa survie.

À plusieurs reprises, par la suite, René Bazennerye témoigne de la confiance portée par le ministère en charge de la Jeunesse et des Sports dans l'association et notamment en énonçant le fait que la DGJS « est prête à faire un gros effort. »⁸⁰ Ce gros effort, bien évidemment financier, est alors sous-tendu par la justification de l'utilisation des crédits, mais également d'une action efficace de l'UNF justifiée par l'envoi de rapports en tous genres (comptes rendus, projets, calendrier...).⁸¹ Les premiers rapports apparaissent en 1952 autour du fonctionnement de l'association et de quelques activités comme le travail à l'atelier de Joinville-le-Pont, mais également les activités en direction des scolaires qui ont lieu au pont Alexandre III. Ses rapports ont pour objectif de vérifier l'investissement financier fait par la DGJS. Nous trouvons alors, bien plus qu'une aide, une forme de contrôle exercé par la DGJS qui, sous prétexte qu'elle verse une subvention (Amar, 1987, p. 84), vérifie systématiquement que l'argent qu'elle donne soit correctement investi. Interrogé sur ses positions lors du comité directeur de l'UNCM du 1^{er} décembre 1950, le chef du deuxième bureau répond que l'administration ne souhaite pas s'investir directement dans les institutions techniques,⁸² pour autant, elle surveille l'argent qu'elle investit dans le cas où le « fonctionnement laisse à désirer » sous-entendant donc que l'UNF est dans ce cas de figure.⁸³ Ici, nous pouvons voir une forme de protection de la DGJS. Face à des accusations de dirigisme, elle réagit en disant qu'elle ne souhaite pas s'investir dans les institutions techniques. Or, au vu des mises en place pour la survie de l'UNF et de l'action menée auprès de l'UNCM, il semble que cela soit tout le contraire. Dans un sens, il paraît clair que c'est autour de ces subventions, et des pressions qu'elle peut mettre sur l'organisme grâce à cela, que la DGJS exerce une forme de contrôle sur l'UNF. D'ailleurs,

⁸⁰ Compte-rendu de l'assemblée générale de l'UNF du 9 février 1951. AUCPA.

⁸¹ *Idem.*

⁸² Dans nos sources, nous avons pu trouver à la fois les termes d'« institution » et d'« organisation » technique pour décrire l'UNF et l'UNCM. Pour Claude Dufrasne, l'évolution du vocabulaire vers le terme d'institution est liée à une volonté de montrer qu'il s'agit d'une association beaucoup plus stable en opposition aux mouvements de jeunesses notamment.

Source : C. Dufrasne, Étude sur les attitudes des jeunes à l'égard des mouvements de jeunesses 1944-1962, 1962. 144 pages. AN : 19980596/1.

⁸³ Compte-rendu du comité directeur de l'UNCM du 1^{er} décembre 1950. AUCPA.

cette forme de contrôle n'est pas exclusivement réalisée auprès des associations. En effet, les fédérations subissent le même sort. Les dirigeants ne sont plus que ce que nous pourrions décrire comme des chargés de mission qui agissent sous la tutelle directe de l'État pour des actions bien précises. La DGJS surveille l'exécution grâce au personnel présent lors des différentes réunions (Amar, 1987, p. 35). Pour l'UNF, René Bazennerye a, plusieurs fois, énoncé l'aide fournie par sa direction, que ce soit par des avances de subventions,⁸⁴ mais également par le financement plus que conséquent de certaines initiatives. Le ministère en charge de la Jeunesse et des Sports est critique envers les premiers rapports que l'UNF propose et notamment sur le « genre d'activité » qu'elle propose.⁸⁵

Cet épisode nous permet de constater une forme de pression exercée par les pouvoirs publics autour des subventions, aides vitales au fonctionnement des associations. Depuis l'ordonnance du Comité français de libération nationale du 2 octobre 1943, les subventions accordées aux associations sont liées à des conditions et notamment celle de proposer des activités qui soient éducatives. Dans le cas contraire, la DGJS peut diminuer, voire retirer les subventions des associations. Il en va de même en cas d'une mauvaise gestion comme cela a été évoqué en 1950.⁸⁶ Les critiques énoncées par René Bazennerye lors d'une entrevue avec ses collaborateurs et le président de l'UNF, en décembre 1952, sont d'ordre administratives et financières. La DGJS s'inquiète quant « au rendement des deniers de l'État investis sous forme de subventions » tout en ajoutant ne pas vouloir « préciser sa position quant à l'attribution des subventions qu'elle peut à volonté, augmenter, diminuer ou même supprimer. »⁸⁷ L'action de l'UNF ne semble donc pas assez éducative et à travers ces critiques, nous trouvons une forme d'avertissement voire même de menace de la DGJS quant à ses activités. L'intervention directe de l'État dans l'association n'étant pas possible et pas prévue par les statuts de l'UNF,⁸⁸ la DGJS ou tout autre ministère ne peut intervenir directement dans l'orientation de l'association.

⁸⁴ Comptes rendus des comités directeurs de l'UNF des 12 février et 7 décembre 1951. AUCPA.

⁸⁵ Compte-rendu du comité directeur de l'UNF du 19 décembre 1952. AUCPA.

⁸⁶ Compte-rendu du comité directeur de l'UNCM du 1^{er} décembre 1950. AUCPA.

⁸⁷ Compte-rendu du comité directeur de l'UNF du 19 décembre 1952. AUCPA.

⁸⁸ Qui prévoit uniquement une représentation des ministères intéressés par ces questions mais n'ayant pas le droit de vote, article 7, statuts de l'UNF de 1951. AN : 19790591/20.

Pour autant, et malgré le fait qu'ils disent eux-mêmes le contraire,⁸⁹ il y a ici encore une forme de pression exercée sur l'UNF par le représentant de la DGJS dans le but d'orienter l'organisme vers d'autres activités, pas forcément plus éducatives, mais surtout plus rentables. Les pouvoirs publics se servent donc des subventions pour faire pression sur l'UNF en la menaçant de lui retirer. À travers cela, nous pouvons donc voir la manière dont la DGJS exerce une pression et contrôle l'action de l'association. Cependant, au vu des différentes actions réalisées par la DGJS pour faire revivre l'association, il semble tout de même que les menaces formulées par les pouvoirs publics à plusieurs reprises⁹⁰ n'aient été jamais mises à exécution. Les moyens humains et financiers investis dans l'association montrent que la DGJS aurait beaucoup plus à perdre qu'à gagner en faisant cela et au vu des politiques qu'elle souhaite mener.

Le comité directeur, en 1953, formule d'ailleurs une crainte lors d'une discussion portant sur une nouvelle modification des statuts de l'association. Cette initiative, venue directement de René Bazennerye,⁹¹ entraîne une réflexion quant au contrôle exercé par la DGJS sur les associations en général. Les administrateurs parlent alors d'une volonté des fonctionnaires de limiter leurs responsabilités⁹² par le fait que ce soient les associations qui réalisent, pour eux, une mission. Cette réflexion est à mettre en relation avec les discussions antérieures sur la manière dont doit être organisé le développement du nautisme en France. Pour des raisons budgétaires, la DGJS et, surtout, le ministère des Finances sont relativement réfractaires à la création d'une structure privée qu'ils doivent subventionner. Pour autant, cette solution a pour avantage de ne pas engager de personnel supplémentaire dans un temps de restrictions budgétaires fortes. La stratégie de la DGJS est donc de réaliser un contrôle sous prétexte de donner des subventions tout en se détachant de toute responsabilité en ne s'engageant pas elle-même dans l'affaire. Ce

⁸⁹ « Il ne s'agit nullement pour la DGJS de définir une nouvelle orientation de l'UNF. »

Source : Compte-rendu du comité directeur de l'UNF du 19 décembre 1952. AUCPA.

⁹⁰ « Note pour Monsieur le Sous-Directeur de l'Éducation Physique et des Sports » rédigée par le chef du 2^{ème} Bureau, René Bazennerye, 22 décembre 1950. AN : 19860446/22 / Compte-rendu du comité directeur de l'UNF du 19 décembre 1952. AUCPA.

⁹¹ Compte-rendu du comité directeur de l'UNF du 15 mai 1953. AUCPA.

⁹² Compte-rendu du comité directeur de l'UNF du 12 juin 1953. AUCPA.

contrôle, la DGJS a également souhaité le mettre en place, dans la plus grande discrétion,⁹³ grâce à l'installation d'un secrétaire général détaché. René Bazennerye énonce directement l'idée selon laquelle cela permettrait d'assurer un bon fonctionnement de l'UNF.⁹⁴ Un inspecteur de la Jeunesse et des Sports, que Raymond Malesset décrit comme étant l'un « des plus brillants » (Malesset, 1985, p. 89), sans doute monsieur Meheust, est évoqué lors du comité directeur du 9 mai 1951. À cette occasion, le comité directeur parle d'une mise en disponibilité⁹⁵ alors que René Bazennerye, dans les notes qu'il rédige à ses supérieurs, parle d'un détachement.⁹⁶ Finalement, il ne sera pas engagé sans que les raisons ne soient évoquées. Sans doute est-ce parce qu'il s'agit de quelque chose de trop innovant ? Ou alors lié à un problème budgétaire puisqu'un inspecteur mis en disponibilité est payé par le ministère alors que dans le cas d'un détachement, il est rémunéré par l'association. Dans tous les cas, il engage tout de même quelqu'un qu'il rémunère. La raison du non-engagement d'un inspecteur est donc peu claire, mais semble être liée à une crainte d'un contrôle trop fort de l'État via l'installation d'un inspecteur général (Malesset, 1985, p. 89).

Finalement, l'action de l'État permet la survie de l'association et la poursuite des buts éducatifs en direction des jeunes. Les événements que nous venons de rapporter sont éloquents pour donner un exemple du contrôle exercé par les pouvoirs publics sur les structures associatives. La mise en administration que nous évoquions en introduction est alors réelle à travers cet exemple. Elle est d'ailleurs également une réalité au niveau des associations d'éducation populaire proposant des colonies et camps de vacances (Fuchs, 2020, pp. 38-39). Il s'agit donc d'une mise en administration qui est beaucoup plus large que le domaine du sport puisqu'elle touche, de manière générale, tout le champ d'attribution du ministère en charge de la Jeunesse et des Sports. Pour autant, il faut tout

⁹³ « J'ai, dès le début, agi pour obtenir que le Secrétaire Général soit un fonctionnaire de chez nous, naturellement détaché et rétribué par l'Union Nautique Française. Je l'ai fait avec toute la discrétion nécessaire en pareille matière. »

Source : Lettre du chef du 2^{ème} Bureau, René Bazennerye, au Directeur Général de la Jeunesse et des Sport et au Sous-Directeur de l'Éducation Physique et des Sports, 17 février 1951. AN : 19860446/22.

⁹⁴ *Idem*.

⁹⁵ Compte-rendu du comité directeur de l'UNF du 9 mai 1951. AUCPA.

⁹⁶ Lettre du chef du 2^{ème} Bureau, René Bazennerye, au Directeur Général de la Jeunesse et des Sports et au Sous-Directeur de l'Éducation Physique et des Sports, 17 février 1951. AN : 19860446/22.

de même avoir à l'esprit que l'UNF n'est pas une association comme les autres puisqu'elle est un organisme technique chargé d'une mission de service public. Ceci peut, sans doute, expliquer tous les moyens, humains et financiers, mis dans la survie de l'UNF. Sa survie est également le symbole d'une réelle coopération des mouvements de jeunesse et d'éducation populaire et des fédérations concernées autour d'un but commun.

1.4. Le CAF : revivre après les moments difficiles

Parmi les cinq associations que nous étudions dans le cadre de ce propos, seul le CAF doit affronter la guerre et les restrictions qui vont avec. Avec la guerre, le Club accentue son intérêt pour l'éducation des jeunes. Bien plus qu'une activité de passage réalisée pour tenter de garder une forme d'autonomie, l'action du CAF en faveur des jeunes perdure dans l'après-guerre. L'association trouve alors un nouveau moyen d'attirer une population, mais également d'avoir l'assentiment de la DGJS.

1.4.1. Le CAF dans la guerre⁹⁷

Avec la mise en place du Haut-Commissariat à l'Éducation générale et sportive (HCEGS) et sa Charte des sports de décembre 1940, les associations se trouvent fortement limitées dans leur fonctionnement. Elles doivent alors être agréées par le secrétariat d'État à l'Instruction publique, mais aussi s'affilier à une fédération. Dans les fédérations, le bureau est entièrement désigné par l'Instruction publique. Il n'existe donc plus de démocratie associative. Durant cette période, l'activité du CAF se trouve fortement réduite notamment à cause des problèmes de mobilité inhérents au climat belliqueux. Ce n'est qu'au sortir de la guerre que l'aventure qui a été la leur durant cet événement est contée, par Yves Letort, dans un article de *La Montagne* intitulé : « Notre Club Alpin Français. »⁹⁸

Logiquement, les événements ont eu un impact sur le CAF : « notre Club Alpin fut [...] empêché de poursuivre une vie libre. [...] Les contraintes morales de tous genres puis les difficultés matérielles accumulées, nous ont empêchés de garder avec nos membres le

⁹⁷ Pour plus d'informations : Hoibian, O. (2001). *Les alpinistes en France 1870-1950. Une histoire culturelle*. Paris : Éditions L'Harmattan ou Mestre, M. (2002). La politique de la jeunesse du Club Alpin Français sous Vichy, comparaison avec DÖAV (club alpin austro-allemand). In P. Arnaud, T. Terret, J. Saint-Martin, & P. Gros, *Le sport et les français pendant l'Occupation, 1940-1944* (p. 335-350). Paris : L'Harmattan.

⁹⁸ Y. Letort, « Notre Club Alpin Français », *La Montagne*, n°329, juillet 1944 – septembre 1945, pages 1-2.

contact nécessaire. »⁹⁹ La publication de la revue *La Montagne* est même impossible à partir de juillet 1944,¹⁰⁰ sans que les raisons nous soient clairement détaillées. Durant la Seconde Guerre mondiale, les effectifs du CAF ont chuté tout comme d'autres fédérations à cause du climat particulier qui n'est alors pas opportun aux pratiques sportives et de loisirs en tous genres. Le CAF se trouve d'autant plus contrôlé que le Régime de Vichy donne beaucoup d'intérêt pour les pratiques sportives et le retour à la nature et surtout, à la montagne comme moyen d'éducation (Hoibian, 2002, p. 313; Mestre, 2002, p. 336; Travers, 2001). Il s'agit d'un secteur à enjeu. Le CAF tente alors d'unifier les instances pour les « fondre toutes dans « un même moule » », pour reprendre l'expression d'Olivier Hoibian (Hoibian, 2001, p. 261). Très rapidement, vers la fin de 1940, le Commissaire général aux Sports formule la volonté que le CAF devienne une fédération de montagne. Pour cela, « il nous demandait de disloquer notre Club en associations indépendantes, et de diviser le patrimoine mobilier et immobilier. »¹⁰¹ Les membres du CAF tentent de satisfaire le CGS, mais ne parviennent pas à modifier de façon efficace leur structure (Hoibian, 2001, p. 263). En 1942, la FFM est finalement créée. Des membres du CAF y sont directement impliqués et nommés par le Secrétaire d'État à l'Éducation générale et à la Jeunesse comme Louis Netlner, à la tête de la fédération, Yves Letort, alors vice-président du CAF ou Lucien Devies et Léon Olivier comme présidents d'honneurs (Hoibian, 2001, p. 265). Malgré le refus de constituer une fédération nouvelle, les membres du CAF constituent tout de même le noyau de la fondation de la nouvelle structure. Le fait de s'appuyer sur le CAF peut être vu comme un moyen de montrer une forme de confiance envers des personnalités puissantes dans le monde de la montagne, mais également dans la société. En effet, le recrutement des cafistes est alors lié à une cooptation qui s'opère des cercles des puissants français. S'appuyer sur eux est aussi un moyen pour Vichy, de montrer qu'ils constituent un maillage important du régime et qu'ils ne les craignent pas. Finalement, c'est montrer que ce sont des hommes qui collaborent avec eux. Il s'agit aussi d'un moyen de reconnaître une expertise des membres du CAF dans le domaine de la montagne. Très partisan, l'article d'Yves Letort n'évoque pas ces faits. L'implication de

⁹⁹ *Idem.*

¹⁰⁰ « Depuis plus d'un an, notre belle revue (...) n'avait plus été autorisé à paraître. »

Source : Y. Letort, « Notre Club Alpin Français », *La montagne*, n°329, juillet 1944 – septembre 1945, page 1.

¹⁰¹ *Idem.*

certaines membres du CAF dans la création de la FFM peut être assimilée à une forme de collaboration avec les idées de Vichy en termes de montagne. Certes, certains diront qu'il s'agit alors d'une opportunité intéressante pour la montagne et l'alpinisme ou alors que la collaboration était obligatoire pour garantir sa survie personnelle. Cependant, le simple fait qu'Yves Letort ne l'évoque pas est le signe d'une forme de malaise concernant ces questions. Le fait de s'appuyer sur certaines personnalités montre que ce sont des personnes qui ont la confiance du régime et qui, de ce fait, pourront mener à bien son projet.

Avec l'arrivée de Joseph Pascot comme Commissaire des Sports en novembre 1942, l'administration du CAF doit évoluer : « nous avons quinze jours pour choisir la manière dont nous serions brisés. »¹⁰² Ils ont alors trois choix : se transformer en une fédération ou en union d'association, le commissaire refusant le statut de club national.¹⁰³ Bien que, comme l'indique Yves Letort dans son article « Notre Club Alpin », la Charte des Sports n'interdit pas les clubs nationaux, il apparaît alors clairement que le CAF fait peur, sans doute par la force qu'il représente par rapport aux autres sociétés de montagne.¹⁰⁴ Il est alors menacé de dissolution. Ce que Vichy veut, c'est finalement reconstruire le CAF, mais dans une fédération où il ne serait pas aussi puissant qu'il ne l'est à ce moment-là dans le domaine de la montagne. Finalement, en 1943, une fusion complète des deux organismes, CAF et FFM, est décidée par les commissaires aux Sports et au Tourisme, ces associations deviennent des associations déclarées (Hoibian, 2001, p. 266). L'intervention de Henry de Ségogne est, à ce titre, très déterminante. Alpiniste, ancien président du GHM de 1930 à 1937 (Travers, 2002, p. 353), il intervient en faveur du CAF en reconnaissant le fait qu'il entre dans le cadre des lois régissant le tourisme.¹⁰⁵ Il est alors le sauveur de l'association. Sa place dans le monde de la montagne a, sans doute, créé une solidarité envers l'organisme et ses valeurs.

1.4.2. Se reconstruire et éduquer les jeunes

Les premières initiatives en faveur de l'éducation des plus jeunes débutent dans le

¹⁰² Y. Letort, « Notre Club Alpin Français », *La montagne*, n°329, juillet 1944 – septembre 1945, page 2.

¹⁰³ *Idem.*

¹⁰⁴ Le CAF représente pendant longtemps la principale puissance de la FFM est terme d'adhérents ce qui lui confère un pouvoir particulier.

¹⁰⁵ Y. Letort, « Notre Club Alpin Français », *La montagne*, n°329, juillet 1944 – septembre 1945, page 2.

même temps que la construction du CAF avec les caravanes scolaires. Elles sont à l'œuvre entre 1874 et 1934 et consistent en l'organisation d'excursions pédestres pour les élèves de l'école primaire au lycée durant le temps des congés et des vacances (Hoibian, 2016, p. 25). Cette initiative a alors un grand succès dans les milieux bourgeois qui sont ceux qui ont la chance de pouvoir faire des études (Hoibian, 2016, p. 26). Bien que l'enseignement primaire devienne obligatoire jusqu'à 13 ans avec la loi Jules Ferry du 28 mars 1882, l'enseignement secondaire reste payant. Les jeunes enfants des classes populaires, qui doivent bien souvent aider leurs parents sur le temps dédié aux congés et aux vacances, n'ont alors pas la chance de pouvoir profiter de cette entreprise. Les caravanes scolaires ont tout de même un succès plutôt limité (Hoibian, 2016, p. 26; Mestre, 2002, p. 337). Jusqu'en 1939, il y a alors des initiatives locales, mais celle du premier camp d'alpinisme revient au GHM (Hoibian, 2001, p. 263; Mestre, 2002, p. 337). Il y a, depuis la période de la guerre, une évolution de l'offre du CAF en faveur de la formation des jeunes (Hoibian, 2001, p. 263) dans le but de satisfaire les besoins du Régime de Vichy et espérer conserver ses structures intactes. Plusieurs stages sont alors organisés durant la guerre, mais ils sont tout de même relativement limités du fait des problèmes de ravitaillement et de recrutement de moniteur (Mestre, 2002, p. 338). Pour autant, les publics cibles restent une population relativement aisée et un certain nombre de discussions se mettent en place quant à la diffusion de l'alpinisme à tous (Hoibian, 1997, p. 393). La première initiative de stages de formation à l'alpinisme pour les jeunes n'intervient qu'en 1939, dans l'Oisans (Hoibian, 2001, p. 274). Finalement, les véritables mises en place en faveur de la pratique de la haute montagne par les jeunes sont surtout réalisées par Jeunesse et Montagne (Hoibian, 2001, p. 275, 2002), contrôlée par le Régime de Vichy, mais qui permet à tous les jeunes, sans distinction géographique ou sociale, de découvrir la montagne. Ces initiatives en faveur de la pratique de l'alpinisme pour les jeunes sont, sous Vichy, un moyen de montrer que le champ de l'alpinisme, et donc le CAF, ne rentre pas dans les prérogatives de la Charte des Sports puisque l'alpinisme ne serait pas un sport, mais plutôt un moyen de permettre à l'âme de triompher sur le corps. Bien sûr, cette philosophie est tout de même à nuancer. N'oublions pas que l'alpinisme est une pratique de l'élite, un moyen de se distinguer des classes populaires et d'obtenir une reconnaissance sociale. Les personnes de pouvoir sont souvent alpinistes, nous en avons eu l'exemple avec Henry de Ségogne. Les finalités ne seraient donc pas physiques, mais intellectuelles alors le CAF ne serait pas une association sportive et donc, l'association

n'entrerait clairement pas dans le champ touché par la Charte des Sports (Hoibian, 2001, p. 264).

À la Libération, contrairement aux autres associations étudiées, il s'agit pour le CAF de procéder à une reconstruction de l'association, dans le même esprit qu'avant la guerre,¹⁰⁶ et, comme il l'affirme lui-même : à l'image même de la France.¹⁰⁷ L'association tend alors à rester « l'organisme essentiel des activités de montagne en France »¹⁰⁸ en s'appuyant sur son « unité morale et matérielle, qui fait sa force bienfaisante. »¹⁰⁹ Pour lui, la coopération avec les pouvoirs publics, qui a toujours été forte en raison de la position particulière de ses membres, doit être remise en place et accentuée sur plusieurs chantiers comme l'équipement de la montagne, sur l'éducation alpine et la préparation militaire en montagne.¹¹⁰ Le CAF voit dans ses initiatives éducatives un moyen, sans doute, d'agrandir ses rangs, relativement décimés durant la guerre et, par la même occasion d'accentuer son partenariat avec les pouvoirs publics. En effet, en 1945, alors qu'ils rédigent le premier numéro de *La Montagne* dans l'après-guerre, les rangs du CAF comptent 22 000 membres dont les jeunes remplissent une part significative.¹¹¹ C'est donc une renaissance dont l'association a besoin. Le contexte est alors totalement nouveau et les dirigeants du Club doivent s'adapter aux nouvelles structures de l'association, modifiées durant la guerre, mais aussi au fonctionnement des pouvoirs publics. Sans doute lié à son influence dans le milieu de la montagne, mais également à son affirmation de vouloir participer à l'éducation des jeunes, le CAF est approché par les officiers chargés de la Formation prémilitaire dès 1945 pour apporter, avec la FFM, son

¹⁰⁶ « C'est (...) avec un même esprit d'équipe que le CAF entend continuer son action et son effort. »

Source : Y. Letort, « Notre Club Alpin Français », *La Montagne*, n°329, juillet 1944 – septembre 1945, page 2.

¹⁰⁷ « Notre vitalité s'affirme néanmoins intacte et prête pour un nouvel et magnifique essort [sic]. Qu'il nous soit permis de croire que cela est bien à l'image de notre France toute entière. »

Source : Y. Letort, « Notre Club Alpin Français », *La Montagne*, n°329, juillet 1944 – septembre 1945, page 1.

¹⁰⁸ Y. Letort, « Notre Club Alpin Français », *La Montagne*, n°329, juillet 1944 – septembre 1945, page 2.

¹⁰⁹ *Idem.*

¹¹⁰ *Idem.*

¹¹¹ « Les jeunes sont venus combler les rangs momentanément laissés vides par leurs anciens. »

Source : Y. Letort, « Notre Club Alpin Français », *La Montagne*, n°329, juillet 1944 – septembre 1945, page 1.

aide à « l'organisation des camps de formation prémilitaire en montagne. »¹¹² L'éducation physique postscolaire donne également les moyens à la FFM de réaliser ses camps. La fédération déléguant alors la plus large part de ses réalisations au CAF.¹¹³ Sans l'aide financière apportée par les pouvoirs publics, ces camps n'auraient pu avoir lieu. Une nouvelle forme de coopération entre le ministère en charge de la Jeunesse et des Sports et le CAF est alors en route autour d'une volonté éducative nouvelle dans la continuité du Régime de Vichy.

1.5. Le CCFIJ, une création associative obligatoire

La création et le développement du CCFIJ, par d'anciens résistants, sont bien loin d'une volonté étatique de développement de la voile populaire. Contrairement à l'UNCM et de l'UNF, sa création n'est pas directement liée à une volonté des pouvoirs publics ou des mouvements de jeunesse et d'éducation populaire. Il y a d'ailleurs une forme de résistance ou de réticence face aux pouvoirs publics, sans doute une des conséquences de la guerre.¹¹⁴ Ceci est notamment visible par le manque d'écrits et donc d'archives sur ces organisations.¹¹⁵ En effet, la création du CCFIJ est l'affaire d'anciens résistants et notamment Hélène et Philippe Viannay, et Jacques Richet (Philippe, à paraître). Tous sont issus d'un mouvement de Résistance appelé Défense de la France, né en août 1940. Ils réalisent alors des actions de résistance essentiellement autour du journal du nom du mouvement, qui réalise le plus grand tirage parmi la presse clandestine (Vast, 2006, p. 117), mais aussi des faux papiers. Ils travaillent au début dans les sous-sols de la Sorbonne

¹¹² C. De Vienne, « Les camps de montagne 1945 », *La Montagne*, n°330, octobre- décembre 1945, page 43.

¹¹³ *Idem.*

¹¹⁴ « Ça a été très dur de reconstituer l'histoire des Glénans parce que les Glénans se sont créés et développés dans le mouvement. Ils ont été, au départ, réalisés par d'anciens résistants qui ne gardaient aucun papier par précaution. »

Source : Entretien avec Jean-Marc Pilpoul, président du CNG de 1971 à 1973, le 27 mars 2019.

¹¹⁵ Il existe bien un fond Hélène et Philippe Viannay aux Archives Nationales de France. Pour autant, celui-ci est relativement pauvre en information. Selon l'analyse de Jean-Marc Pilpoul, glénanais depuis 1952 et président de 1971 à 1973, les premiers dirigeants ne gardaient aucun papier par précaution et par expérience de leurs actions de Résistance.

(Figure 3) dont Hélène Viannay a les clefs, étant donné qu'elle y travaille en tant qu'assistante du professeur Lutaud (Feletin, 2004, p. 22).¹¹⁶

Figure 3 : Plaque commémorant l'action du mouvement Défense de la France à la Sorbonne, Paris



Source : image de Guillaume Pollack, postée sur twitter (@profenthes), postée le 11 avril 2019.

À la Libération, Hélène et Philippe Viannay cherchent à travailler en faveur des jeunes anciens résistants, déportés ou non (Viannay et al., 1988, pp. 201, 208, 209). Ils créent alors de nombreuses structures associatives telles que le Centre de Formation des Journalistes (CFJ), en 1946, pour former les jeunes ayant trouvé une forme de vocation au

¹¹⁶ Pour plus d'informations concernant le mouvement Défense de la France, lire la thèse d'Olivier Wierviorka : Wierviorka, O. (1995). *Une certaine idée de la Résistance*. Paris : Le Seuil ou l'entrée de Cécile Vast dans le *Dictionnaire historique de la Résistance* : Vast, C. (2006). Défense de la France. (F. Marcot, B. Leroux, & C. Levisse-Touzé, Éds) *Dictionnaire historique de la résistance : Résistance intérieure et France libre*. Paris : Laffont.

journalisme dans les propagandes proposées par Défense de la France durant la guerre. Ils créent aussi le Centre de Formation Internationale (CFI) dont sont issus le CCFIJ puis le CNG. Autour de la création du CFI, il y a une volonté, de Philippe Viannay, de réaliser une université tournée vers l'internationale (Viannay et al., 1988, p. 209). Cette association, créée le 14 janvier 1946, a alors pour but : « de fournir à de jeunes gens ayant effectivement servi dans la Résistance, tant extérieure qu'intérieure, les moyens de poursuivre leurs études interrompues par leur action, de les aider à développer leurs qualités morales et intellectuelles et de les orienter vers leur meilleure utilisation dans les cadres de l'économie nationale. »¹¹⁷ Il y a alors simplement ici, une volonté d'aider les jeunes à reprendre une vie normale notamment par le partage. Les volontés solidaristes chères au CNR en faveur du développement de la culture, dans un sens large, pour tous sont alors visibles ici.

Ces jeunes, pour pouvoir bénéficier des services proposés par l'association, doivent prouver avoir appartenu à la Résistance, à travers un mouvement notamment ou d'avoir fait de la Résistance, chose plus difficile à prouver étant donné les degrés différents d'investissement existants. Les dirigeants réclament alors une attestation soit de la part d'instances officielles comme le Secrétariat d'État aux Forces armées ou de l'ancien chef de réseaux ou d'organisation.¹¹⁸ Le travail de l'association est alors essentiellement d'aider les jeunes anciens résistants à reprendre leurs études, mais aussi à entreprendre des démarches pour avoir un logement ou pour obtenir les aides sociales et bourses d'études. Ils profitent alors de l'ordonnance du 4 août 1945 qui propose des bourses aux jeunes dont la formation a été perturbée par la guerre.

Rapidement, le CFI souhaite travailler à offrir des espaces pour développer le loisir des jeunes adhérents. De là, il y a la mise en place du Club du CFI dès Noël 1945. Le but est alors uniquement la distraction et la socialisation pour oublier les événements récents (Viannay et al., 1988, p. 217). Dans le cadre de cette association, des stages de détente pour les anciens déportés ont lieu à la montagne notamment à Pâques 1946¹¹⁹ dans une maison forestière du Col de l'Iseran, en amont de Val d'Isère.¹²⁰ Henri Desjoyeaux, qui

¹¹⁷ Déclaration de la création de Centre de Formation Internationale, *JORF*, 24 février 1946, page 1659.

¹¹⁸ « Attestations ». AN : 72AJ/1961.

¹¹⁹ « Présentation du Centre de Formation Internationale », mars 1947. AN : 72AJ/1942.

¹²⁰ A l'occasion du décès d'Henri Desjoyeaux en décembre 2011, Jean-Marc Pilpoul a rédigé un article pour informer les membres de l'association de cet événement. Archives personnelles de Jean-Marc Pilpoul.

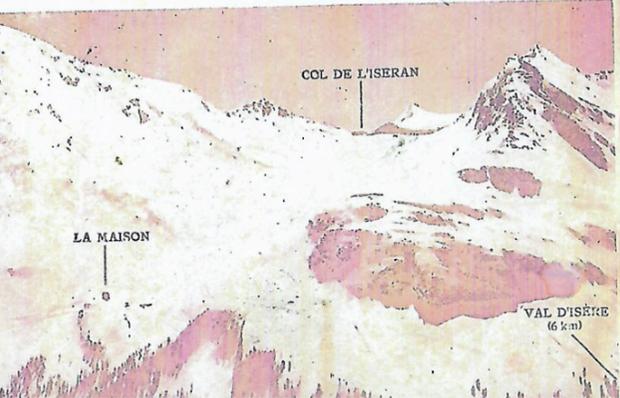
intègre le mouvement de Défense de la France au moment de la constitution du maquis de Seine-et-Oise (Viannay et al., 1988) à partir de 1944 (Wieviorka, 1995, p. 277), est le moniteur de ski. Cette expérience est rapidement stoppée dans son élan puisqu'après l'hiver 1946, l'École de Ski Français (ESF), qui a le monopole de l'enseignement du ski, exige la fermeture de ce camp de jeunes.¹²¹ Cependant, il semblerait que cela ne se fasse pas immédiatement puisque le CFI propose encore des séjours durant la saison 1949-1950 sans doute en coopération avec l'ESF (Figure 4)

¹²¹ *Idem.*

Figure 4 : Prospectus du CFI pour le centre de ski pour la saison 1949-1950

**CENTRE
DE FORMATION INTERNATIONALE**
Rue d'Aguesseau, 13, Paris (8^e) — Tél. : ANJou 34-25
1^{re} Télégraphique : Cenforint Paris C. C. Paris 5560-05

CENTRE DE SKI
(Maison cantonnière de l'Iseran)
Saison 49-50
du 19 DÉCEMBRE au 3 JUIN
Alt. 2327 m. près VAL D'ISÈRE



Voulez-vous faire du ski en haute montagne ?



Vivre en refuge,



et participer à des courses en haute montagne ?

Venez au Centre du ski du C.F.I., installé dans une maison cantonnière construite sur la N. 202, au-dessus de Val-d'Isère, sous le col de l'Iseran, à 2.327 mètres d'altitude.

Le but de ce Centre est de former des skieurs aptes à circuler en montagne et cela grâce à la technique française. Un effort particulier est fait en vue de former des équipes homogènes capables d'entreprendre, sous la direction des moniteurs du Centre, de grandes traversées ou des raids circulaires, forme la plus complète du ski.

Source : Document retrouvé par Alain Mercier, membre du Comité d'honneur du CNG, ancien cadre enseignant salarié des Glénans, dans ses archives personnelles.

Durant l'été 1946, Hélène et Philippe Viannay apprennent la navigation en Bretagne Sud et y découvrent l'archipel des Glénan.¹²² Situé à milles de Concarneau, l'archipel comprend neuf îles et îlots : Saint Nicolas, Bananec, Dre nec, Le Loc'h, Penfret, Quignénec, Guéotec, Fort Cigogne, Brunec et Les Moutons (Figure 5). Dès l'année suivante, grâce aux contacts de Philippe Viannay, ils s'installent sur l'île du Loc'h qui appartient à la famille Bolloré.

Figure 5 : Archipel des Glénan



Source : « Les îles de l'archipel des Glénan », consulté le 14 octobre 2019, URL : <https://www.glenan.fr/fouesnant-les-glenan/20-les-glenan.html>

Les époux font la connaissance de Gwenn-Aël Bolloré juste après la guerre lors d'un diner chez une ancienne du mouvement (Feletin, 2004, p. 143). Celui-ci s'est engagé dans les Forces françaises libres en 1942 et part à Londres alors qu'il n'a que 17 ans. Il intègre alors le commando Kieffer et fait partie des rares Français à débarquer en France, le 6 juin 1944. Par ses actes de Résistance, il est alors très proche des époux Viannay et obtient,

¹²² L'archipel des Glénan ne prend pas « s » final alors que les Glénans, en tant qu'association et école de voile, oui. Cela permet une distinction entre les deux.

pour eux et leur association, l'accord de sa grand-mère pour qu'ils puissent s'installer sur l'île.

Mais après deux saisons et la découverte par madame Bolloré de la mixité des stages, force est de migrer en 1949 vers l'île de Penfret. Cela entrainera la création d'une association spécifique, car après la location, l'achat est à l'ordre du jour dès 1950 (Feletin, 2004, p. 149). Pour cela, ils demandent une subvention au ministère en charge de la Jeunesse et des Sports. Ils sont contactés directement par Philippe Viannay qui est celui qui effectue l'essentiel des démarches auprès des différents ministères en raison de l'aura qui accompagne son statut d'ancien Résistant, mais aussi de personnalité politique suite à sa nomination comme membre de l'Assemblée constituante élargie en octobre 1944. Il obtient alors un certain nombre de fournitures de la part d'autres ministères pour faire vivre ses camps alors même que l'association n'est pas créée. Par exemple, il obtient des tentes du ministère de la Guerre, des lits, matelas et couvertures du ministère des Anciens Combattants ou des grandes boîtes de cinq kilos de bacon de la part du ministère du Ravitaillement (Feletin, 2004, p. 143). L'entretien qu'il a avec le ministère en charge de la Jeunesse et des Sports est déterminant pour le sort de l'initiative des Viannay puisque le ministère lui répond : « si vous voulez une subvention, il vous faut vous constituer une association indépendante et agréée, indépendamment du CFI » (Feletin, 2004, p. 174). Il semble alors que ce soit une explication plausible à cela. Dans le cadre de cette association, une démarche de protection existe, encore une fois, de la part des anciens résistants qui ne déclarent pas leur association et donc, par conséquent, ne donnent aucune information sur son fonctionnement, son budget et les activités proposées. Est-ce dans une démarche de contrôle que la DGJS demande une déclaration de l'association en préfecture ? Plus ou moins. Dans un sens, le simple fait de donner une subvention, nous l'avons vu dans le cas de l'UNF, sous-entend un contrôle de l'emploi de celle-ci.¹²³ En soi, cette démarche est une condition légale pour éviter les abus et le détournement d'argent. Il faut que les fonds publics soient traçables et la constitution en une association est alors obligatoire. Dans l'autre, le contrôle sur les activités mêmes de l'association se fait aussi, autour de la délivrance, ou non, d'une subvention. Déclarer son activité c'est donc accepter qu'une forme de contrôle s'exerce sur celle-ci autour de la délivrance de subventions, sésame quand il s'agit de développer son activité. Ce qui est intéressant ici, c'est de constater que

¹²³ Sur ces questions, voir Chapitre 1, II. 2.1. Les conditions de subventions.

le ministère en charge de la Jeunesse et des Sports est le seul à demander que l'initiative soit légalement justifiée. Les autres ministères contactés ne le réclament pas à Philippe Viannay et lui donnent le matériel dont il a besoin. Nous pouvons donc nous interroger sur la manière dont les différents ministères ont alors pu justifier cela dans leurs comptes. Pouvons-nous considérer que les dons effectués le sont au titre d'une sorte de contrepartie en raison des actions de Résistance effectuées par Philippe Viannay ?

C'est donc le 17 mai 1950 que le CCFIJ naît. Il a pour but de « mettre à la disposition de la jeunesse française et étrangère, un ensemble de moyens sportifs et culturels qui leur permettent d'élargir leurs connaissances et leurs amitiés. »¹²⁴ L'enseignement de la voile n'est pas formellement inscrit dans les statuts comme but poursuivi à ce moment-là. Cette idée est tout de même présente dans le rapport moral de 1955 où le président, Jean-Pierre Chappey, énonce le fait que « l'enseignement de la voile, la formation des moniteurs, les cours de navigation se sont faits suivant des principes de base. »¹²⁵ Son inscription formelle et donc officielle de par les statuts n'intervient qu'en 1960.¹²⁶ Pour autant, l'aspect éducatif de l'offre de l'association est visible autour « de moyens sportifs et culturels » permettant, tous deux, une éducation physique et morale de la « jeunesse française et étrangère. » Les buts poursuivis par cette association s'inscrivent donc parfaitement dans les volontés éducatives réclamées par la DGJS dans le cadre de l'obtention d'une subvention, liée à l'agrément, mais également dans le cadre, plus général, de volonté de l'éducation des jeunes (Bantigny, 2007b), notamment, par la pratique sportive (Amar, 1987, p. 25). Les jeunes sont les premières cibles de ce Club. Bien qu'il s'agisse de quelque chose qui était prévu dès le départ, au vu de la population des jeunes Résistants qui étaient les cibles du CFI, le fait de s'intéresser spécifiquement aux jeunes est également le meilleur moyen de bénéficier des aides nécessaires au développement de l'association. L'idée d'une volonté de démocratisation est sous-entendue par le fait qu'elle ne précise pas quels jeunes elle souhaite toucher plus particulièrement.

¹²⁴ Article 2 des statuts du CNG, 1957. ACNG.

¹²⁵ « Rapport moral 1955 », assemblée générale du 4 février 1956, Bulletin des Glénans n°7. ACNG.

¹²⁶ Article 2 des statuts du CNG, 1960. ACNG.

Nous venons d'étudier l'élan associatif en place dans l'après-guerre. Les associations déclarées autour d'un contrat tacite avec le ministère en charge de la Jeunesse et des Sports donnant le droit à des subventions constituent la mise en administration du sport. Autour de cela, les pouvoirs publics bénéficient alors d'un pouvoir d'orientation et de contrôle de l'activité des associations. La subvention est alors offerte uniquement dans le cas où l'activité réalisée est effectivement éducative pour poursuivre les objectifs du ministère. Les associations se créent ou survivent autour d'idées différentes. Dans le cas de l'UNCM et de l'UNF, leur création est liée à une volonté de l'État d'agir sur le développement des activités sportives éducatives. De plus, elles permettent une coopération directe avec les mouvements de jeunesse et les fédérations qui sont relativement réfractaires à un contrôle de l'État craignant une continuité avec les dispositions créées par le régime de Vichy. De son côté, le CAF survit, tant bien que mal, à la guerre. Durant celle-ci, le CAF cherche à développer une activité d'éducation alpine pour les jeunes dans le but de tenter de garder leur indépendance. Après la guerre, ils poursuivent cette action. Est-ce parce qu'ils ont compris l'intérêt porté par le ministère en charge des Sports dans les actions éducatives ? Nous ne pouvons en être certains. Pour autant, la volonté éducative paraît réelle et devient un des buts poursuivis. Enfin, le CCFIJ est une organisation née d'une autre organisation. À la base, il s'agit, pour les fondateurs, d'anciens Résistants, de réaliser une sorte de groupe de partage entre jeunes ayant réalisé des actions de Résistance. Le but est alors de leur permettre de changer d'air, mais aussi de découvrir des personnalités venues d'ailleurs. Avec cette initiative, nous voyons clairement une poursuite des buts solidaristes chers aux Résistants dans l'après-guerre. Ils souhaitent alors, autour de la mer, développer la culture et les amitiés des jeunes. Toutes ces associations participent, de près ou de loin, à l'organisation et au développement des sports de nature sous la IV^e République.

II. Organiser les sports de plein air après la guerre

Après la guerre, un programme de reconstruction massif se met en place. Bien qu'il soit surtout dirigé vers des infrastructures du quotidien telles que des logements, les pouvoirs publics ont aussi à cœur de reconstruire les corps des plus jeunes. Pour autant, le ministère en charge de la Jeunesse et des Sports se trouve confronté à des difficultés financières l'empêchant de réaliser au mieux ce qu'il souhaite. Pour autant, s'il veut imposer des activités aux associations et fédérations, l'État se doit de les accompagner au

mieux financièrement. Condition des plus importantes pour organiser une activité sportive de plein air, l'État se doit également d'accompagner au mieux les associations sur le chantier de l'équipement sportif. Les associations doivent alors se faire entendre auprès des pouvoirs publics pour lesquels le plein air ne rime pas forcément avec des besoins en équipement. Très peu nombreux dans l'après-guerre, ces équipements doivent obligatoirement se développer si les pouvoirs publics souhaitent que les associations puissent toucher un maximum de personnes.

II.1 Organisation du ministère en charge de la Jeunesse et des Sports : reflet de difficultés financières

En novembre 1944, l'administration centrale du ministère de l'Éducation nationale est réorganisée en quatre grandes directions dont une en charge de l'Éducation physique et des Sports.¹²⁷ Par la même ordonnance, le service de l'équipement sportif est intitulé service des constructions et du matériel scolaire, des installations sportives et du domaine de la jeunesse, et est rattaché à l'Éducation nationale.¹²⁸ La DGEPS est alors créée et dirigée par le recteur Sarrailh, qui, pour des raisons budgétaires, n'est nommé officiellement qu'en janvier 1945 (Vermet, 1990). Deux directions sont formées, celle des sports, celle de l'éducation physique et des sports scolaires et universitaires, un bureau des affaires générales, une section du contrôle médical sportif et post scolaire et la section d'étude et d'information et le service de l'éducation physique post scolaire.¹²⁹ Dans cette organisation, il est intéressant de noter l'existence, au sein de la direction des sports, du premier bureau, en charge de la relation avec les fédérations et associations, ainsi que du troisième bureau, en charge des Sports nautiques.¹³⁰ Une Direction des mouvements de jeunesse et d'éducation populaire est également créée. Elle ne dépend pas de la DGEPS, mais de la Direction générale de l'enseignement.¹³¹ Elle est rattachée au Secrétariat d'État

¹²⁷ Article 1^{er} de l'ordonnance du 20 novembre 1944 portant réorganisation de l'administration centrale du ministère de l'éducation nationale, *JORF*, 23 novembre 1944, page 1444.

¹²⁸ *Idem*, Article 2.

¹²⁹ Article 1^{er} du décret n°45-1882 du 18 août 1945 portant organisation de la direction générale de l'éducation physique et des sports, *JORF*, 23 août 1945, page 5273.

¹³⁰ Décret n°45-1882 du 18 août 1945 portant organisation de la direction générale de l'éducation physique et des sports, *JORF*, 23 août 1945, page 5273.

¹³¹ *Idem*, Article 1^{er}.

à l'Éducation Nationale (Jeunesse et Sport) en juillet 1946 avec le Service de l'équipement sportif dans un souci de restrictions budgétaires. Le sous-secrétariat d'État à l'Éducation Nationale (Jeunesse et Sports) a alors dans ses attributions « toutes les questions relatives à l'éducation physique, aux sports, aux activités de plein air, aux mouvements de jeunesse, à la culture populaire et à l'équipement sportif du territoire »¹³² (Figure 6).

Figure 6 : Organisation du sous-secrétariat à la Jeunesse et aux Sports en juin 1946

Sous-secrétariat d'État à la Jeunesse et aux Sports

DGEPS		Direction de l'Éducation populaire	Service de l'Équipement sportif
Direction des Sports	Direction de l'Éducation physique		

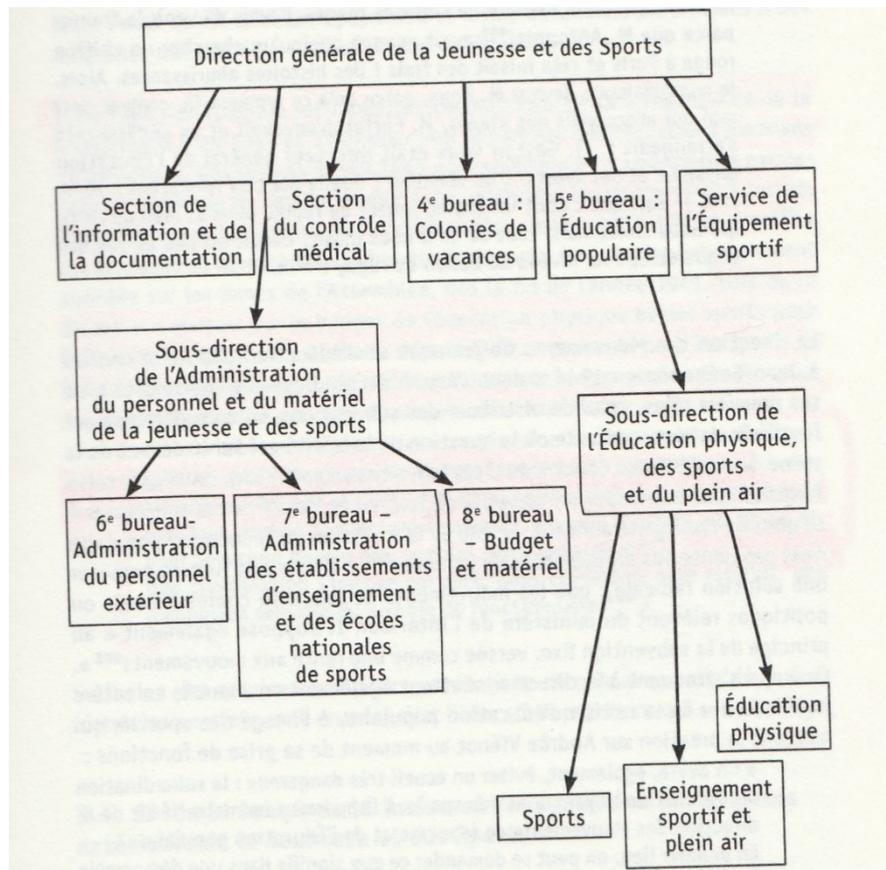
Source : Décret n°46-1597 portant organisation du sous-secrétariat d'État à l'Éducation nationale (Jeunesse et Sports) du 5 juillet, *JORF*, 7 juillet 1946, page 6086.

Dès décembre 1945, un dossier de compression du personnel est géré par Albert Chatelet, directeur des mouvements de jeunesse et d'éducation populaire. Andrée Viénot, sous-secrétaire d'État en charge de la Jeunesse et des Sports, a alors une « feuille de route » de 17 points réalisées par Madeleine Léo-Lagrange et parmi lesquels le premier point propose un regroupement des organismes administratifs qui doit s'accompagner par « une réduction sérieuse des fonctionnaires » (Lassus, 2017, p. 422). Plusieurs personnes proposent alors leur fusion dans un projet.¹³³ En juillet 1946, Andrée Viénot évoque l'idée que Gaston Roux ait les capacités de gérer les trois directions (Sports, Éducation physique, Mouvements de jeunesse et d'éducation populaire) que constituent Jeunesse et Sports (Lassus, 2017, p. 429) (Figure 7). En décembre 1948, c'est chose faite puisque Gaston Roux est à la tête d'une DGJS.

¹³² Décret n°46-1597 portant organisation du sous-secrétariat d'État à l'Éducation nationale (Jeunesse et Sports) du 5 juillet, *JORF*, 7 juillet 1946, page 6086.

¹³³ Marianne Lassus présente tous les projets dans son livre : Lassus, M. (2017). *Jeunesse et Sports : L'invention d'un ministère (1928-1948)*. Paris : INSEP, pages 423 et 427.

Figure 7 : Organisation de la direction générale de la Jeunesse et des Sports en décembre 1948



Source : Lassus, M. (2017). *Jeunesse et Sports : L'invention d'un ministère (1928-1948)*. Paris : INSEP, page 431.

Les services sont alors compressés dans une seule direction et l'éducation populaire n'intéresse plus qu'un seul bureau. Pour Andrée Viénot en 1946, il y a un « malaise politique qui règne autour des Mouvements de jeunesse et d'éducation populaire [qui] a pour tâche moins d'administrer, que d'encourager et de subventionner des organismes privés qui sont en partie de caractère politique ou semi-politique. »¹³⁴ L'éducation populaire est alors la grande perdante de cette fusion. Il y a alors une forme de crainte à

¹³⁴ Archives Viénot : « Note sur la réorganisation du service Mouvements de jeunesse et d'éducation populaire », datée du 17 juillet 1946, version manuscrite (avec mention « confidentiel ») et version dactylographiée cité par Mariane Lassus dans Lassus, M. (2017). *Jeunesse et Sports : L'invention d'un ministère (1928-1948)*. Paris : INSEP, page 428.

l'égard des mouvements de jeunesse qui est déjà visible avec la politique de création des organismes techniques.¹³⁵

Plusieurs évènements sont également révélateurs de soucis financiers. Les plus connus sont sans doute les conséquences des commissions de la « Hache »¹³⁶ de 1947 et de la « Guillotine »¹³⁷ de 1948. Cette première entraîne le licenciement de 174 agents de la DGJS, dont 134 enseignants (Amar, 1987, p. 61). Des postes d'inspecteurs sont également supprimés. Sur 39 compressions, 22 sont issues de la direction des mouvements de jeunesse et d'éducation populaire et 17 de l'éducation physique et des sports (Lassus, 2017, p. 440). La seconde supprime 428 postes de maîtres d'éducation physique et 1 004 postes de professeurs (Amar, 1987, p. 661). L'éducation populaire et les sports sont donc limités dans leurs capacités d'actions. Le bureau des sports nautiques est également sacrifié dans la nouvelle organisation de 1948. Notons qu'en avril 1946, le poste de chef de service de l'Éducation physique postsecondaire est annulé, en lien avec des compressions budgétaires.¹³⁸ Ces différents évènements sont donc révélateurs des différents soucis financiers connus par l'État au sortir de la guerre. La reconstruction passe avant tout le reste et les domaines de la Jeunesse et des Sports, bien qu'ils soient décrits comme prioritaires, se retrouvent fortement handicapés. Tout cela donne un sens à nos réflexions précédentes sur le but des organismes techniques, mais aussi tout l'enjeu qu'a alors le ministère en charge de la Jeunesse et des Sports à aider à la survie de l'UNF.

Des tensions existent entre le ministère des Finances et la DGJS autour de la gestion des centres nautiques. René Bazennerye a la volonté de confier les centres aux associations et notamment à l'organisme technique fondé pour le nautisme : l'UNF. Pour autant, il se voit faire face à un obstacle puisque le ministère des Finances est contre le recours à une association privée puisqu'il s'agit, pour lui, d'une mission qui doit être

¹³⁵ Voir Chapitre 1. I.1. Confier le plein air à des organismes techniques.

¹³⁶ Décret n°47-1152 du 25 juin 1947 portant réduction des effectifs du personnel des départements de l'Éducation nationale, de la Jeunesse, des Arts et des Lettres, *JORF*, 27 juin 1947, pages 5912-5913.

¹³⁷ Décret n°48-4 du 2 janvier 1948 portant réalisation d'économies au titre du ministère de l'Éducation nationale (direction générale de la Jeunesse et des Sports) en application de l'article 1^{er} de la loi du 25 juin 1947, *JORF*, 3 janvier 1948, page 79.

¹³⁸ Lettre du 4 décembre 1946 : proposition de budget pour 1947. AN : 19770195/9-11.

réalisée par l'État à travers le bureau des Sports nautiques.¹³⁹ Cette remarque semble d'ailleurs être le témoignage d'un manque de connaissance quant à la gouvernance de l'UNF et du rôle que l'État joue dans son action. Il est alors vu d'un mauvais œil, en temps d'austérité, que la voile soit élevée au rang de « discipline d'intérêt national » et engendre des dépenses en frais de stages, de bourses et de fonctionnements.¹⁴⁰ L'intérêt de faire gérer les centres nautiques par l'UNF est alors lié à des impératifs financiers. Alors que le ministère des Finances a dû réduire, pour 1947, le budget des travaux des centres nautiques de 35 millions à 20 millions d'anciens francs,¹⁴¹ il est clair qu'il existe une recherche d'économie dans ce champ. Nous n'avons pas de précision sur l'utilisation réelle de ces fonds au niveau des centres nautiques. Cependant, au vu du patrimoine de l'UNF à ce moment-là, nous pouvons sans doute en conclure que les moyens vont aux centres nautiques gérés par l'UNF à travers l'achat de bateaux notamment, mais aussi la réfection de certains immeubles comme à Socoa ou à Paris.¹⁴² Le fait de confier les centres à l'UNF peut être une solution puisque cela mène à la disparition de ces centres dans les crédits de fonctionnement de la Direction générale.¹⁴³ Cette organisation rend alors caduque l'existence du Bureau des Sports nautiques.¹⁴⁴ Cette suppression entraîne une économie non négligeable pour le ministère des Finances qui se satisfait de cette solution au vu de l'organisation de la DGJS en 1948 et de l'UNF. Cette solution est d'autant plus importante et rendue logique par le fait que le ministère de la Marine souhaite, en 1948, récupérer le personnel qu'il a détaché dans les centres, mais aussi à la tête de ce bureau. La gestion de ces centres dépend alors du secteur privé des associations avec l'UNF. Celle-ci doit trouver

¹³⁹ Lettre de la part de Pierre Lacroix, chef du Bureau des Activité de Plein au Directeur Général de la Jeunesse et des Sports et aux Directeurs de l'Éducation Populaire et à celui des sports ayant pour objet : « Administrer des centres de Formation nautique. », 7 juin 1948. AN : 19860886/22.

¹⁴⁰ *Idem.*

¹⁴¹ Budget de l'éducation nationale : Exercice 1947. AN : 19770195/9-11.

¹⁴² *Idem.*

¹⁴³ Lettre de la part de Pierre Lacroix, chef du Bureau des Activité de Plein au Directeur Général de la Jeunesse et des Sports et aux Directeurs de l'Éducation Populaire et à celui des sports ayant pour objet : « Administrer des centres de Formation nautique. », 7 juin 1948. AN : 19860886/22.

¹⁴⁴ « La suppression du Bureau des Sports Nautiques, c'est-à-dire de l'organisme d'État gérant directement les Centres, ne peut qu'être approuvé des Finances. Partant, les Finances ne peuvent s'opposer à ce que l'État se décharge de cette attribution sur le secteur privé. »

Source : *Idem.*

le personnel dont elle a besoin pour pouvoir encadrer et gérer ses stages. Avec la réduction du personnel de la DGJS, nous pouvons en déduire que le personnel détaché auprès de l'UNF se trouve réduit.

Le secteur de la montagne, qui dépend du Bureau du Plein Air, souffre aussi des restrictions budgétaires. En août 1948, le nombre de moniteurs alpins dont dispose le Bureau du Plein Air passe de 160 à 100.¹⁴⁵ Il est même pressenti une baisse de la subvention de l'UNCM, « dont la stabilité financière s'accroît chaque année »,¹⁴⁶ en 1948, pour combler le manque d'argent pour terminer les travaux des centres nautiques de Socoa et de Paris.¹⁴⁷ Le bureau du plein air cherche à faire des économies à tout prix pour ses centres nautiques. Ils souhaitent alors être « dégagés de certaines dépenses comme celles concernant la Fédération d'Éducation physique, la Ligue Française d'Éducation physique, la Fédération de Sauvetage, qui n'ont rien à voir avec les activités de plein air. »¹⁴⁸ La justification de cette recherche est alors liée à la volonté de conserver des moyens pour les centres nautiques. À travers ces démarches ainsi que celles entreprises pour l'UNF que nous avons évoqué plus tôt, il apparaît que la mise en œuvre d'une politique sportive à travers la pratique du nautisme est essentielle. Pour cela, la DGJS n'hésite pas à couper les budgets d'autres bureaux et notamment autour des pratiques de montagne considérées comme plus matures. En effet, il semble alors que les politiques de Vichy en termes de développement des pratiques sportives de montagne aient permis un accroissement plus rapide de ces pratiques. De plus, l'UNCM, qui ne connaît pas les mêmes difficultés que l'UNF, a la chance d'avoir une stabilité financière sur laquelle la DGJS peut facilement s'appuyer pour trouver des moyens. Cette volonté de réduction des moyens de l'UNCM, même si elle n'a finalement pas lieu, est liée à une confiance en la gestion et l'organisation et non pas à une volonté de développer plus les pratiques nautiques que celles de la montagne.

¹⁴⁵ Note de Pierre Lacroix, chef du Bureau des Activités de Plein Air pour le Directeur Général de la Jeunesse et des Sports, 17 avril 1948. AN : 19860446/22.

¹⁴⁶ *Idem.*

¹⁴⁷ Budget de l'Éducation nationale : Exercice 1947. AN : 19770195/9-11.

¹⁴⁸ Note de Pierre Lacroix, chef du Bureau des Activités de Plein Air pour le Directeur Général de la Jeunesse et des Sports, 17 avril 1948. AN : 19860446/22.

Enfin, l'étude du budget du ministère en charge de la Jeunesse et des Sports est intéressante (Figure 8). Elle nous permet de constater la part prise par la jeunesse et les sports dans le budget global de l'État, mais également son évolution.

Figure 8 : Crédits alloués à la Jeunesse et aux Sports entre 1946 et 1958

(en millions de francs)

	1946	1947	1948	1949	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958
Matériel pour l'Education Physique et les Sports	118	166	171	179	158	175	179	210	218	268	153	195	206
Construction, acquisition, entretien et subventions pour les établissements nationaux d'Education Physique et les équipements réalisés par l'Etat.	156	263	207	257	432	539	710	485	467	439	396	545	530
Crédits de paiement pour les équipements sportifs non réalisés par l'Etat.	390	563	503	603	1010	726	885	1230	1689	1740	800	2500	3150
Subventions à l'O.S.S.U. et aux Instituts Régionaux d'Education Physique.	16,5	33	23	35	33	45	64,5	127	162	172	190	x	244
Subventions aux associations et fédérations, aux milieux du travail et au plein air.	142,5	207	227	195	199	245	300	346	425	696	716	838	834

(x : donnée non disponible)

Sources : Amar, M. (1987). *Nés pour courir : Sports, pouvoirs et rébellion (1944-1958)*. Grenoble : Presses Universitaires de Grenoble, page 223. / Tristram, F. (2005). *Une fiscalité pour la croissance : La direction générale des impôts et la politique fiscale en France de 1948 à la fin des années 1960*. Vincennes : Institut de la gestion publique et du développement économique, page 488.

Plusieurs des lignes de ce tableau (Figure 8) intéressent directement certaines réflexions que nous déroulons dans ce chapitre. Les chiffres nous permettent de visionner la place prise par Jeunesse et Sport dans le budget général de l'État. Il est alors intéressant de constater que c'est en 1946, alors que le budget de l'État est le plus faible de la IV^e République, que la part du budget de Jeunesse et Sport est la plus élevée et représente alors 0,16%. Ce pourcentage n'est jamais aussi élevé sur notre période. En 1948, alors que le budget de l'État ne fait que progresser, celui de Jeunesse et Sport chute pour remonter progressivement dans les années suivantes. Pour autant, bien que les crédits augmentent, sa part dans le budget de l'État reste plutôt stable. À partir de 1953, Marianne Amar évoque une prise de conscience des autorités visible dans les moyens accordés (Amar,

1987, p. 56). En effet, il apparait une augmentation significative des moyens accordés à partir de 1953 notamment pour les équipements sportifs et les subventions à l'Office du Sport Scolaire Universitaire et aux Instituts Régionaux d'Éducation physique dont le budget prend significativement de l'ampleur. Nous pouvons alors percevoir un nouvel élan pris en faveur des activités physiques et sportives et notamment grâce aux subventions aux associations qui ne font qu'augmenter. Cette volonté d'action semble alors être liée à une volonté d'éduquer par le plein air.

II.2. Réflexions autour de l'éducation par le plein air

Alors que les pouvoirs publics cherchent à reconstruire les corps et les esprits des jeunes français, le ministère en charge de la Jeunesse et des Sports réalise un certain nombre de réflexions quant aux biens-faits du plein air sur l'éducation globale des jeunes. En lien avec le passé récent et belliqueux, l'éducation par le plein air est, au départ, militaire. Rapidement pour autant, la DGJS a de réelles réflexions quant au post-scolaire et aux activités sportives de plein air. Sont-elles un bon moyen éducatif ?

II.2.1. Une éducation militaire

II.2.1.1. Un passé lié à l'armée, encore d'actualité à la fin des années 1940

Le rapport entre les associations et le monde militaire est direct dans le cas de l'UNCM et de l'UNF. Celles-ci prennent la suite d'organisations militaires (Philippe, 2017, p. 6). Très proche du Yacht-Club de France, l'UNF naît sur les bases créées par le commandant Rocq à partir de 1935 dans la première école de voile française à Socoa (Malesset, 1985, p. 77). Durant la guerre, des centres nautiques sont créés pour l'apprentissage maritime à Socoa, Annecy, Nantes et Sartrouville. À la Libération, les buts poursuivis par le développement du nautisme sont énoncés et la méthode créée par le commandant Rocq sert de référence pour les centres nautiques.¹⁴⁹ Ces principes sont donc suivis à l'UNF même si le public recherché est beaucoup plus populaire qu'avant la guerre avec notamment l'abandon des thés dansants, symboles de l'éducation aux bons comportements voulu par le commandant Rocq. Les centres de Socoa, Annecy et Nantes

¹⁴⁹ Document intitulé : « Les centres de sports nautiques » adressé par le Capitaine de Corvette Lostie de Kerhor, chef du bureau des sports nautiques, à Gaston Roux le 27 juillet 1948. AN : 19860446/22.

sont confiés à l'UNF à la Libération. Même si les conditions de stages ne sont pas les meilleures en termes d'infrastructures, les lieux et le matériel sont prêtés par la DGJS. C'est d'ailleurs sans doute là-dedans que cette dernière investit le plus. Cela permet une économie non négligeable à l'UNF, mais aussi à la Direction générale qui n'a pas besoin de financer ces infrastructures.

La présence militaire y est toujours bien réelle avec, notamment, un bâtiment réservé aux officiers de marine, détachés auprès de la DGJS, à Nantes, au centre Cassard.¹⁵⁰ De son côté, le centre de Socoa est géré par un lieutenant de Vaisseau qui collabore directement avec un chef de stage délégué par l'UNF.¹⁵¹ Ils sont sur place, mais ne dirigent pas les stages. Ils aident à la réalisation des camps en donnant les cours, mais sont placés sous le contrôle d'un directeur de l'UNF. Leur présence est alors liée à l'organisation des centres durant la guerre où le personnel de la marine nationale, démobilisé à cause de la démilitarisation suite à la défaite, est mis à la disposition des centres pour donner des cours (Malesset, 1985, p. 79). Dans l'après-guerre, les militaires sont donc toujours dans les centres nautiques, même si, en 1948 concernant le centre de Nantes, l'inspecteur R. Laffite réfléchit à une organisation qui puisse faire plus de place à l'UNF.¹⁵² C'est à partir du 1^{er} octobre 1948 que le personnel détaché de la marine auprès de la DGJS est remis à la disposition de son ministère.¹⁵³

Le personnel de la direction des sports et des associations prend alors la relève de l'éducation des jeunes par le nautisme. L'influence de la marine reste tout de même réelle en raison de la volonté de créer des vocations pour la marine de guerre et la marine marchande. Ces dernières apportent alors un soutien à l'UNF au cours d'actions ponctuelles comme la mise à disposition d'un monotype pour le centre de Créteil en 1951.¹⁵⁴ En 1952, des officiers de marine sont pressentis pour réaliser des conférences auprès des jeunes de l'UNF dans le but « d'initier les jeunes à tout ce qui se rapporte à la

¹⁵⁰ « Note concernant l'organisation des centres de Nautisme de l'Union Nautique Française à Nantes (Cassard) et St. Jean de Luz (Virginie Hériot) de R. Lafitte, Inspecteur général, 1948. AN : 19860446/22.

¹⁵¹ *Idem.*

¹⁵² *Idem.*

¹⁵³ Lettre du Capitaine de Corvette Lostie de Kerhor, Chef du Bureau des Sports Nautiques, à Monsieur le Directeur des Sport, 23 juin 1948. AN : 19860446/22.

¹⁵⁴ Lettre de Gaston Roux au Commandant Pillet, président de l'UNF datée du 14 décembre 1951. AN : 19860446/22.

marine : marine de commerce, marine de pêche, marine de guerre. »¹⁵⁵ Pour autant, nous n'avons aucune trace de la tenue ou non de ces conférences.

De son côté, l'UNCM est fondée sur les restes de l'organisation sœur des chantiers de la jeunesse Française, Jeunesse et Montagne. Cette organisation regroupe en son sein des anciens de l'armée de l'air. Les premiers à fréquenter les centres sont alors de « jeunes spécialistes de l'Armée de l'Air, en cours d'instruction au moment de l'armistice » et des « jeunes volontaires » (Hoibian, 2002, p. 315). Le président de l'ANCM en 1944 est le commandant Jeanneau, un militaire, et son vice-président est le chef Rouillon de Jeunesse et Montagne. L'atmosphère militaire y est, dans un premier temps, très visible (Philippe, 2017, p. 6). Raymond Malesset (Malesset, 1985, p. 23) évoque le fait que les premières installations de l'UNCM ne sont pas héritées de Jeunesse et Montagne, hormis un centre : celui de Saint-Étienne-en-Dévoluy. Il y a tout de même un certain nombre de similitudes entre les centres utilisés par Jeunesse et Montagne et ceux utilisés par la suite par l'UNCM, par exemple à Gavarnie, la Chapelle-en-Valgaudemar et Pralognan. Aucune source ne nous permet d'affirmer qu'il s'agit bien d'anciens centres de Jeunesse et Montagne. Pour autant, il apparaît tout de même troublant que des centres UNCM aient été mis en place dans trois stations où il y avait également des centres Jeunesse et Montagne auparavant. De plus, ces centres sont loués par l'association. Même si nous ne connaissons pas le propriétaire de ceux-ci il apparaît tout à fait possible qu'ils soient des propriétés de l'État d'autant plus en considération de la politique mise en œuvre pour l'UNF avec les centres nautiques, mais aussi la volonté de démocratisation de la pratique qui est celle des pouvoirs publics. Il y a donc de fortes chances que ces locaux soient loués par l'État à l'UNCM. Le centre de Saint-Étienne-en-Dévoluy est partagé, durant l'été 1945, entre l'UNCM et l'armée dans le cadre de la préparation militaire. Émilien Roche, ancien chef de centre et présent à l'UNCM dès 1945, témoigne alors du fait que l'UNCM avait une intendance militaire ainsi que du matériel, des chaussures et des crampons de l'armée de l'air.¹⁵⁶ L'héritage de l'armée est donc visible à travers cela même s'il semble que cela soit de la récupération des équipements Jeunesse et Montagne.

¹⁵⁵ Lettre du président de l'UNF au Directeur Général de la Jeunesse et des Sports, 26 mai 1952. AN : 19790591/20.

¹⁵⁶ E. Roche, ancien chef de centre, brochure « L'UNCM a 20 ans. » AUCPA.

L'UNCM et l'UNF ont une histoire liée à l'armée. Leurs forts liens avec les pouvoirs publics leur permettent de bénéficier des infrastructures utilisées plus tôt par l'armée. C'est afin de permettre l'ouverture des sports de nature à tous que la DGJS met à la disposition de l'UNF les centres ouverts durant la guerre. De plus, ils doivent utiliser la méthode du commandant Rocq, créée dans les années 1930 et à l'œuvre durant la guerre. L'UNCM profite également des infrastructures utilisées par l'ancien chantier de jeunesse, Jeunesse et Montagne, pour pouvoir proposer, de manière très sommaire au départ, des camps en montagne pour les jeunes. Cependant, même si les organismes techniques récupèrent les infrastructures, méthodes et équipements hérités d'un passé militaire, il semble tout de même que l'esprit militaire qui est présent durant la guerre ne soit très vite plus d'actualité par la suite. Il faut logiquement un temps d'adaptation aux associations, mais aussi des moyens financiers pour se détacher du matériel hérité de la période belliqueuse, mais également d'une tutelle de l'armée. Celle-ci est beaucoup plus visible au niveau de l'UNF même si les marins disparaissent finalement très vite des sites et n'ont pas de vraie influence sur le contenu des stages puisqu'ils gèrent la formation selon la méthode décidée par l'association, mais tout de même héritée d'un militaire. Ces associations, ainsi que le CAF, profitent de la mise en place de la formation prémilitaire en 1945 pour augmenter le nombre de stages qu'ils réalisent.

II.2.1.2. La formation prémilitaire

Après la guerre, les jeunes en âge du service militaire se voient obligés de réaliser une formation prémilitaire, durant les « trois années qui précèdent [leurs] incorporation[s] dans l'armée », ¹⁵⁷ pour la marine, l'armée de l'air et l'armée de terre. ¹⁵⁸ Ceci est le résultat d'une volonté de transformer l'enseignement militaire. ¹⁵⁹ Selon l'article 4 de l'ordonnance du 22 avril 1945, les établissements dépendants de l'État et les groupements ou établissements publics ou privés, s'ils sont habilités par le département

¹⁵⁷ Articler I^{er} de l'ordonnance 45-941 du 22 avril 1945 instituant la formation prémilitaire. *JORF*, 10 mai 1945, page 2670.

¹⁵⁸ Décret n°22-945 du 22 avril 1945 instituant la formation prémilitaire obligatoire pour les jeunes gens de la classe 1944, *JORF*, 10 mai 1945, page 2674.

¹⁵⁹ II, 2° de l'exposé des motifs de l'ordonnance 45-941 du 22 avril 1945 instituant la formation prémilitaire. *JORF*, 10 mai 1945, page 2669.

militaire, peuvent recevoir des camps de formation prémilitaire.¹⁶⁰ Les centres de l'UNF, de l'UNCM et du CAF sont alors habilités et donc réquisitionnés pour servir de centres d'accueil pour les jeunes en formation prémilitaire. Ces camps ne se tiennent que durant l'année 1945.¹⁶¹

Quelques indices nous prouvent qu'ils ont effectivement réalisé des stages durant l'été 1945. Cette année-là, en effet, l'UNF écrit dans son rapport annuel qu'elle a organisé des stages pour les jeunes gens de la formation prémilitaire¹⁶² et surtout, preuve de la réalisation effective des stages, l'Union reçoit une subvention de 250 000 francs.¹⁶³ Du côté de l'UNCM, les preuves sont moins évidentes et peuvent sans doute être critiquées. Dans son témoignage sur les débuts de l'UNCM, Émilien Roche mentionne le fait que le centre de Saint-Étienne-en-Dévoluy dépend « en partie de l'armée pour la préparation militaire. »¹⁶⁴ De là, nous pouvons émettre l'hypothèse selon laquelle ils participaient, d'une manière plus ou moins directe, à la préparation militaire ou y étaient tout du moins associés.

Dans le cas du CAF, les archives sont plus abondantes. En 1945, le troisième bureau de l'État-Major des Armées demande à la FFM de prendre en charge une part importante de la formation prémilitaire des contingents alpins. Le CAF reçoit alors la délégation de sa fédération pour réaliser ces camps.¹⁶⁵ La FFM finance également l'intégralité de ces stages¹⁶⁶ qui n'accueillent pas moins de 650 jeunes durant l'année 1945.¹⁶⁷ Dans un article de la revue *La Montagne*, nous apprenons d'ailleurs que les camps ne sont pas réalisés avec les méthodes strictes souhaitées par l'armée. Les organisateurs des camps sont

¹⁶⁰ Article 4 de l'ordonnance 45-941 du 22 avril 1945 instituant la formation prémilitaire. *JORF*, 10 mai 1945, page 2669.

¹⁶¹ M. Renaudie, « Pour une doctrine d'éducation alpine », *La Montagne*, n°335, janvier-mars 1947, page 13.

¹⁶² Compte-rendu d'activité de l'Union Nautique Française pendant la saison 1945/1946. AN : 19860446/22.

¹⁶³ Note pour Monsieur l'Inspecteur Général Deroys du Roure, s.d. AN : 19860446/22.

¹⁶⁴ E. Roche, ancien chef de centre, brochure « L'UNCM a 20 ans. » AUCPA.

¹⁶⁵ « La formation prémilitaire alpine », *La Montagne*, n°329, juillet 1944-septembre 1945, page 28.

¹⁶⁶ Assemblée générale 1946 : rapport présenté par le comité de direction sur l'exercice 1945. CFDL.

¹⁶⁷ Rapport présenté par le comité de direction du CAF sur l'exercice 1945. CFDL.

relativement libres¹⁶⁸ dans l'organisation à condition qu'ils respectent les principes de l'article 1^{er} de l'ordonnance du 22 avril 1945 imposant la réalisation d'une formation à la fois physique, technique et morale.¹⁶⁹ Il ne semble pas y avoir de retours négatifs de la part de la FFM ou de l'État-Major quant au fonctionnement de ces camps. Il s'agit donc de la preuve que le Club répond effectivement aux principes formulés par l'ordonnance de 22 avril 1945. Le fait qu'il fasse preuve d'une forme d'initiative en la matière peut être intéressant à deux niveaux.

En se détachant un peu de la méthode stricte de l'armée, le CAF permet aux jeunes de découvrir son association, son fonctionnement ainsi que les activités proposées. En étant plus ouvert, le CAF peut plus facilement recruter de futurs adhérents. Il s'agit alors de quelque chose de tout à fait plausible si nous prenons en compte les volontés de l'association de retrouver de nouveaux membres, notamment chez les jeunes. Plus ils ont de jeunes parmi leurs membres et plus ils peuvent prétendre à bénéficier d'une subvention de la part du ministère en charge de la Jeunesse et des Sports qui soit conséquente. De plus, le fait de proposer des camps selon une méthode qui lui est propre est le meilleur moyen de montrer à l'État de quoi l'association est capable dans ce champ-là. Ces initiatives lui permettent donc de recruter de nouveaux jeunes et de se faire bien voir de l'État quant à une politique éducative à travers la montagne. Grâce à cela, le CAF peut se positionner comme un acteur sérieux pour bénéficier de subventions importantes dans le cadre de missions d'éducatrices par la montagne et pour les jeunes. Les camps sont organisés à la fois pour l'été¹⁷⁰ et pour l'hiver 1945.¹⁷¹ La FFM, et le CAF par délégation, font office de conseillers techniques auprès des généraux commandants pour les questions d'ordre technique sur des points précis : « implantations des centres de

¹⁶⁸ « Il était d'ailleurs convenu qu'on ne chercherait pas à imposer aux chefs de camps des méthodes administratives strictes et que l'initiative et la diversité seraient les caractéristiques des camps de 1945. »

Source : « La formation prémilitaire alpine », *La Montagne*, n°329, juillet 1944-septembre 1945, page 28.

¹⁶⁹ « Tout Français de sexe masculin, physiquement apte, reçoit pendant les trois années qui précèdent son incorporation dans l'armée une formation physique, technique et morale qui le prépare à servir. »

Source : Article 1^{er} de l'ordonnance 45-941 du 22 avril 1945 instituant la formation prémilitaire. JORF du 10 mai 1945, page 2670.

¹⁷⁰ « La formation prémilitaire alpine », *La Montagne*, n°329, juillet 1944-septembre 1945, page 28.

¹⁷¹ Lettre du Ministre de la Guerre à la FFM datée du 7 septembre 1945 et citée dans « La formation prémilitaire alpine », *La Montagne*, n°329, juillet 1944-septembre 1945, page 28.

montagne, propagande auprès des jeunes, encadrement des centres, activités envisagées au cours des stages. »¹⁷² Sur ce point, nous pouvons émettre l'hypothèse selon laquelle l'UNCM, qui dépend également de la FFM, a elle-aussi reçu une délégation de sa fédération pour organiser des stages de formation prémilitaire. Le manque d'informations à ce propos peut d'ailleurs être lié au fait que la FFM préfère confier ces stages au CAF plutôt qu'à l'UNCM en raison, sans doute, de la puissance de la première au sein de la fédération. Le CAF a tout intérêt à faire bonne figure sur ces initiatives pour prouver à l'État de quoi il est capable contrairement à l'UNCM qui, entant qu'organisme technique, a la chance de ne pas vraiment avoir à faire ses preuves pour obtenir des subventions.

La question quant à la volonté de développer l'accessibilité des jeunes sur ce point peut être posée. Nous pouvons aussi nous interroger sur la question de l'orientation professionnelle vers l'armée à travers ces expériences. L'intérêt pour les associations de participer à la formation prémilitaire est de pouvoir prouver aux pouvoirs publics la qualité des enseignements qu'ils dispensent. De plus, il s'agit également d'un bon moyen de prouver leur sérieux et leur capacité à répondre à une demande précise. Il s'agit alors de camps stratégiques dans le sens où ils doivent permettre aux associations de faire leurs preuves. Si cela n'est pas le cas, les pouvoirs publics peuvent constater que ce sont des associations qui ne sont pas sérieusement construites et qui ne bénéficient pas des bases techniques pour former des jeunes dans le cadre de la formation prémilitaire ou autre. De plus, les compétences techniques de la FFM, et par délégation du CAF puisque ce sont eux qui sont en charge de la majorité des camps de formation prémilitaire, sont testées auprès des généraux commandants gérant la formation prémilitaire.

La formation prémilitaire est le meilleur moyen de faire ses preuves, mais aussi de se faire entendre sur des chantiers importants comme celui de l'implantation des centres de montagne. Il existe un enjeu important dans l'après-guerre en lien avec l'équipement de la montagne. Il faut reconstruire et développer des infrastructures pour l'accueil des jeunes dans les cimes pour que l'offre puisse être importante et que le plus possible de jeunes puissent avoir une place dans des camps associatifs. De là, le CAF bénéficie d'un rôle de conseiller des plus important et à enjeu pour le futur. Au vu de la coopération qui continue de s'établir entre le CAF et les pouvoirs publics après 1945, nous pouvons déduire que ces derniers sont totalement satisfaits des compétences techniques de

¹⁷² *Idem.*

l'association. Les stages ne se poursuivent pas les années suivantes en raison de la remise en place du service militaire par la loi du 7 octobre 1946. Nous n'avons pas de trace de réalisation de ce genre pour l'année 1946 au sein des associations. D'ailleurs, ces initiatives semblent être si peu développées que certains considèrent que la formation prémilitaire n'a jamais réellement été mise en place. Cependant, étant donné que cela est clairement mentionné dans nos archives, nous n'avons aucun doute sur la réalisation de ses opérations. La circulaire n°775-E.P.S/2 du 14 mars 1950 affirme le rôle joué par des organismes comme l'UNCM, l'UNF et la FFM, donc également le CAF, dans la signalisation des « emplacements ou immeubles qui leur paraîtraient favorables à la pratique d'une activité de Plein Air. »¹⁷³ Il apparaît alors que le rôle qu'a voulu donner l'armée au CAF en 1945 continue par la suite et que les organisations de plein air deviennent des interlocuteurs privilégiés en ce qui concerne des aspects techniques comme l'installation d'infrastructures ou l'encadrement.¹⁷⁴

II.2.2. Une éducation physique et morale par le plein air ?

La Constitution de la IV^e République donne à tous les citoyens le droit au plein développement de leur être physique, intellectuel et moral. Elle leur donne aussi l'occasion d'organiser seuls leur repos et leurs loisirs et d'accéder, de façon égale pour tous, à l'instruction et à la culture.¹⁷⁵ Dans l'après-guerre, il y a beaucoup de réflexions quant à l'éducation des jeunes et au rôle que doit remplir l'éducation postscolaire dans cela.¹⁷⁶ Un projet de 1950 présenté au Parlement par le ministre de l'Éducation nationale Yvon Delbos avait pour but de considérer la jeunesse comme « une et indivisible »¹⁷⁷ et ce, malgré les différences sociales, culturelles et économiques qui subsistent et qui ont un impact sur son éducation. Cette réforme a pour objectif de donner un rôle bien spécifique et important à l'éducation postscolaire : celui de contribuer, toute la vie, au

¹⁷³ IV. – Fédérations et Associations, 1) En ce qui concerne les installations, circulaire n°775-E.P.S/2 du 14 mars 1950. BOEN, n°12, 23 mars 1950, page 970.

¹⁷⁴ *Idem.*

¹⁷⁵ Préambule de la Constitution de la IV^{ème} République.

¹⁷⁶ Document intitulé « les problèmes de la post-scolarité », rédigé par Henri Talbot, inspecteur général. 3 mars 1953. AN : 19860446/1.

¹⁷⁷ *Idem.*

développement de la formation des jeunes et des adultes.¹⁷⁸ Pour autant, ce projet, jugé trop ambitieux, ne sera jamais voté.

L'éducation des jeunes par les sports de plein air fait partie, pour le ministère en charge de la Jeunesse et des Sports, d'une volonté de démocratiser le savoir et de ne pas négliger la formation civique et individuelle de la génération suivante.¹⁷⁹ Le ministère considère la culture comme « un moyen de comprendre la vie et de s'y adapter. »¹⁸⁰ La DGJS a alors pour mission d'œuvrer à l'éducation complète des jeunes de 14 à 20 ans, dans le cadre de leurs loisirs. Le sport, « le plein air et ses compléments naturels : Tourisme populaire – Alpinisme, auberges de jeunesse – Nautisme, cyclotourisme, etc. »,¹⁸¹ inscrits dans les missions de la DGJS en termes d'éducation post-scolaire, ont un rôle social notamment autour de la vie de groupe. La DGJS réalise des études sur l'impact des activités de plein air sur les jeunes. Elles apparaissent alors comme « bien adaptées à tous les tempéraments et à tous les âges. »¹⁸² En effet, les jeunes peuvent choisir des activités de plein air avec des efforts physiques réduits comme le camping ou, au contraire, demandant « une exceptionnelle valeur physique et morale » comme l'alpinisme.¹⁸³ Pour autant, le CAF réalise lui-même une distinction entre un alpinisme sportif et un alpinisme contemplatif,¹⁸⁴ lié à une vision romantique de la montagne à l'œuvre au moment de la création du CAF (Schut, 2016b, p. 17). Nous pouvons aisément critiquer cette distinction réalisée par la DGJS. En prenant en compte la façon dont chaque jeune vit son expérience avec la nature. C'est d'ailleurs pour cela que les jeunes de la SNCF préfèrent l'expérience qu'ils ont tentée auprès de l'UNF en 1956, où les stages ont lieu avec du matériel de qualité, en masse, et dans des conditions relativement bonnes en termes d'infrastructures en comparaison avec celles du CCFIJ en 1955¹⁸⁵ où les moyens sont différents et les stages

¹⁷⁸ Document intitulé « les problèmes de la post-scolarité », s.d. AN : 19860446/2.

¹⁷⁹ Document intitulé « Les incidences financières sur le Plan Le Gorgeu. » AN : F/44/120.

¹⁸⁰ Document intitulé « les problèmes de la post-scolarité », s.d. AN : 19860446/2.

¹⁸¹ *Idem.*

¹⁸² Document intitulé « Jeunesse ouvrière – enseignement sportif – plein air – éducation physique de la jeunesse non scolaire, effort accompli par la DGJS », s.d. 19860446/2

¹⁸³ *Idem.*

¹⁸⁴ M. Renaudie, « Pour une doctrine d'éducation alpine », *La Montagne*, n°335, janvier-mars 1947, page 14.

¹⁸⁵ Lettre de l'ingénieur en chef Matériel et de la Traction (MT) au directeur MT datée en 1956. ASCNF : 0875LM0051.

qualifiés, par l'association elle-même, comme austères. La DGJS définit tout de même, et bien avant l'*Essai de doctrine du sport*, les activités de plein air comme étant une façon éducative d'occuper son temps de loisirs.¹⁸⁶ Pour eux, il s'agit d'activités « faisant appel à l'esprit d'aventure et de découverte aussi bien qu'aux qualités physiques, [...] [qui] développent chez les pratiquants à un haut degré la volonté, l'endurance, le sang-froid, le sens de la solidarité. »¹⁸⁷ Pour autant, il faut tout de même réussir à mettre en place des activités pour qu'elles soient éducatives.

C'est unanimement que la DGJS et les associations reconnaissent des vertus éducatives particulières dans l'exercice des sports de plein air. Les sports nautiques sont décrits comme les plus complets d'un point de vue éducatif du fait de la « combinaison du travail intellectuel et de l'effort physique. »¹⁸⁸ De plus, quand il s'agit de faire la promotion des activités de leurs associations, les dirigeants n'hésitent pas à insister sur ces idées. Par exemple, en 1954, Philippe Viannay contacte Jacques Chaban-Delmas, alors ministre en charge du Tourisme, dans le but de constituer une flottille internationale de voiliers pour les jeunes. Il insiste alors sur le fait que la voile est « un moyen privilégié de former le caractère. »¹⁸⁹ Le CAF travaille autour d'une doctrine de l'éducation alpine dès 1947.¹⁹⁰ Le Club réalise également, en coopération avec la DGJS et l'UNCM, des initiatives liées à la formation des premiers de cordée en alpinisme. Les jeunes sont plus rapidement mis en situation de responsabilité et placés en premier de cordée pour donner une efficacité éducative plus grande.¹⁹¹ La formation s'en trouve alors accélérée.

Au CCFIJ, l'apprentissage se fait autour d'une « chaîne de solidarité. »¹⁹² Il s'agit alors de faire apprendre aux autres jeunes ce que les stagiaires ont eux-mêmes appris d'autres stagiaires. Cette restitution des connaissances est importante et permet aux jeunes de prendre une part plus grande dans l'enseignement qu'ils reçoivent puisqu'ils doivent également le partager par la suite. De plus, au CCFIJ, la volonté d'une éducation

¹⁸⁶ Préambule de la circulaire n°775-E.P.S/2 du 14 mars 1950. BOEN, n°12, 23 mars 1950, page 969.

¹⁸⁷ *Idem*.

¹⁸⁸ Note sur les centres nautiques, s.d. AN : 19860446/22.

¹⁸⁹ Lettre de Philippe Viannay à Jacques Chaban-Delmas, 1954. ASNCF : 0023ML0416.

¹⁹⁰ Marcel Renaudie, « Pour une doctrine d'éducation alpine », *La Montagne*, n°335, janvier-mars 1947, page 14.

¹⁹¹ *Idem*.

¹⁹² Entretien avec Jean-Marc Pilpoul, président du CNG de 1971 à 1974, réalisé le 27 mars 2019.

morale est très visible autour du système de la bordée (Philippe, à paraître). Il s'agit de la division du groupe en trois entre ceux qui naviguent, ceux qui surveillent ces derniers, qui font le quart, et ceux qui s'occupent des tâches ménagères.¹⁹³ Outre le fait qu'un apprentissage par reproduction puisse s'appliquer, ce système permet également aux jeunes d'apprendre à vivre seuls. Certains apprennent alors simplement à cuisiner ou à faire le ménage et cela peut leur être utile dans la vie de tous les jours. Dès 1953, le CCFIJ crée d'ailleurs une commission technique¹⁹⁴ dans le but de travailler autour de la manière d'enseigner aux stagiaires.

Pour l'UNCM et l'UNF, les réflexions autour de la pédagogie sont très peu développées. Dès la création de l'ANCM, les buts poursuivis sont donnés comme étant l'éducation physique et morale des jeunes. La volonté de formation morale est alors liée à plusieurs idées : « notions d'effort, d'énergie, - esprit d'équipe, d'unité d'action (la cordée), - le sens du risque vu, mesure et accepté, - l'idée de victoire préparée puis remportée. »¹⁹⁵ Après cela, il n'y a que très peu de mentions d'un travail éducatif. En 1951, donc sept ans après sa création, le comité directeur de l'UNCM mentionne le fait que leurs activités éducatives progressent.¹⁹⁶ En 1956, par exemple, le comité directeur de l'UNF reconnaît qu'il y a « un gros effort à faire sur le plan pédagogique. »¹⁹⁷ Il faut attendre 1965 et la création de l'UCPA pour qu'une commission de réflexion éducative soit créée (Philippe, 2020, p. 442). Il est étonnant que les deux organismes techniques ne réalisent pas de travaux sur la façon de rendre leurs stages éducatifs. Principe inscrit dans les statuts des deux associations, nous aurions pu croire que les mises en place réelles auraient dû être prouvées et notamment en lien avec le processus de subvention au cours duquel un contrôle est fait sur les activités pratiquées. Il s'agit donc de la preuve d'un manque de contrôle de l'État quant aux réalités éducatives et pédagogiques dans ces organismes techniques. Les seules traces que nous avons pu trouver ne sont que des comptes rendus d'activités dans lesquels aucune mention n'est faite sur ces aspects. Ces comptes rendus semblent être la seule forme de contrôle exercée par la DGJS dans ce champ. Est-ce un

¹⁹³ Lettre de Pierre Clerc, cadre de la SNCF à sa direction après le stage qu'il a effectué avec les jeunes de la SNCF en 1957. ASNCF : 0023ML0416.

¹⁹⁴ Compte-rendu du conseil d'administration du CCFIJ du 14 novembre 1953. ACNG.

¹⁹⁵ Compte-rendu du comité directeur de l'ANCM du 21 mars 1944. AUCPA.

¹⁹⁶ Compte-rendu du comité directeur de l'UNCM du 5 novembre 1951. AUCPA.

¹⁹⁷ Compte-rendu du comité directeur de l'UNF du 12 octobre 1956. AUCPA.

moyen de se distinguer des réflexions en place durant la guerre et dont l'UNF et l'UNCM sont relativement proches par leurs histoires ? Est-ce parce que ce sont des unions d'associations et que les membres des associations présents aux comités directeurs ne sont pas forcément tous des spécialistes ? Nous n'avons aucune certitude sur ces questions. Pour autant, il apparaît qu'il n'y a aucun travail quant à la manière de rendre les activités des organismes techniques éducatives. Alors qu'elles sont considérées comme des organismes « officieux de la Direction générale »,¹⁹⁸ sans doute que les deux unions n'ont pas besoin de faire leurs preuves sur ce champ-là puisque les subventions sont induites par leur statut.

La DGJS affirme que les activités de plein air sont éducatives, et elle contribue à leur développement grâce à l'UNCM et à l'UNF. De là, il semble qu'une réflexion éducative ne soit pas obligatoire dans ces organismes étant donné qu'ils dépendent directement du ministère en charge de la Jeunesse et des Sports. C'est sans doute pour cela que nous pouvons constater une différence entre le CAF et le CCFIJ d'une part, et les organismes techniques de l'autre. Pour autant, il y a une volonté de contribuer à l'éducation de tous les jeunes grâce aux activités de plein air, qu'elles soient sportives ou non. Le rôle des associations est alors de proposer, autour des réflexions réalisées par la DGJS, des stages éducatifs pour les jeunes et en priorité les 14 à 20 ans. Il s'agit alors d'une des conditions importantes pour pouvoir bénéficier d'une subvention de fonctionnement.

II.3. Les subventions de fonctionnement

La DGJS doit faire porter ses efforts sur les fédérations et associations intéressées à l'aide de subventions de fonctionnement. Dans le Bulletin Officiel de l'Éducation Nationale (BOEN), il est alors inscrit que les organismes dont le but est de faire bénéficier aux jeunes gens « d'un encadrement et d'un matériel approprié à la pratique d'une activité de Plein air »¹⁹⁹ doivent être subventionnés. L'UNCM, l'UNF et la FFM sont alors

¹⁹⁸ Cette citation s'applique à l'UNCM. Étant donné que la DGJS souhaite que l'UNF soit l'homologue du nautisme de l'UNCM, nous pouvons en déduire qu'il s'agit de la même chose pour elle. Préambule de la circulaire du 15 novembre 1945 aux Directeurs régionaux et départementaux des Sports, Bulletin Officiel, n°59, 19 novembre 1945, page 3761.

¹⁹⁹ IV. – Fédérations et Associations de la circulaire n°775-E.P.S/2 du 14 mars 1950. BOEN, n°12, 23 mars 1950, page 970.

directement citées parmi ces organismes.²⁰⁰ Sous la IV^e République, les moyens offerts aux associations et fédérations ne font que croître sans jamais réduire. Le nombre d'associations subventionnées augmente au fil des années. Par exemple, en 1945, 112 associations sont subventionnées. Dès l'année suivante, elles sont 800.²⁰¹ Les conditions de subventions autour des associations sont strictes et cadrées. Les aides que reçoivent les associations, bien qu'elles ne soient souvent pas suffisantes, restent conséquentes et fort importantes pour la poursuite des buts qui sont les leurs.

II.3.1. Les conditions de subventions.

Dès la mise en place du Comité français de Libération Nationale en 1943, des réflexions ont porté sur l'éducation des jeunes et sur le sport. La première matérialisation est l'ordonnance du 2 octobre 1943 portant sur le statut provisoire des groupements sportifs et de jeunesse. Pour Françoise Tétard, ce document est un texte de référence voire même fondateur de la question du traitement des mouvements de jeunesse (Tétard, 1996b, p. 134). Cette ordonnance apporte une définition qui détermine ce qui entre dans la catégorie d'un groupement de jeunesse : une association, une union d'associations ou une fondation qui réunit « régulièrement au moins dix jeunes gens ou jeunes filles mineurs. »²⁰² Ce texte définit les conditions pour bénéficier d'une subvention. Suivant l'article 6 de l'ordonnance, seuls « les groupements, associations, unions, fédérations régulièrement constitués dans le cadre des dispositions de la loi du 1^{er} juillet 1901, agréés par le Commissaire de l'Intérieur » peuvent bénéficier de subventions. C'est donc cet article qui est utilisé pour justifier la demande faite auprès du CCFIJ de se constituer en association de loi 1901. Elles sont agréées après un avis favorable de la part du Conseil des Sports ou du Conseil de la Jeunesse selon le type d'activité.²⁰³ À l'intérieur de ces conseils siègent des représentants des fédérations et associations de jeunesse ou sportives « n'ayant pas de caractère politique. »²⁰⁴ Pour Françoise Tétard, la création de

²⁰⁰ *Idem.*

²⁰¹ Ministère de l'Éducation Nationale – Direction Générale de l'Éducation Physique et des Sports – bureau des Mouvements de Jeunesse et des Services Civiques – « Note relative aux crédits affectés aux Chapitres gérés par le Bureau des Mouvements de Jeunesse, 1946. » AN : 19770195/9-11.

²⁰² Article 2 de l'ordonnance du 2 octobre 1943, *JORF*, 7 octobre 1943, page 166.

²⁰³ *Idem*, Article 5.

²⁰⁴ *Idem.*

ces conseils a pour objectif de permettre un contrôle de la valeur éducative des mouvements (Tétard, 1996b, p. 134). Pour pouvoir être agréées, les associations doivent répondre à un certain nombre de critères dont le fait de ne pas contraindre la liberté de conscience ou de culte.²⁰⁵

L'État ne veut donc pas subventionner des activités partisans ou n'ayant pas une vocation éducative claire comme dans le cas des mouvements de jeunesse politique et confessionnel.²⁰⁶ Le ministère en charge de la Jeunesse et des Sports souhaite exercer un contrôle minutieux²⁰⁷ à deux échelles. Premièrement, grâce à l'agrément, qui n'est possible qu'après l'avis positif du Conseil de la Jeunesse ou du Conseil des Sports suivant, donc, l'ordonnance du 2 octobre 1943. Dans ces demandes, les associations doivent énumérer un certain nombre d'informations telles que les buts qu'elles poursuivent, les moyens d'actions, les effectifs, les différents lieux d'activités, la composition du bureau et du conseil d'administration, l'indication des immeubles dont l'association est propriétaire, ainsi que, les statuts « datés et certifiés exacts par le Président. »²⁰⁸ Ce contrôle montre une volonté de garantir un agrément aux associations proposant effectivement une activité éducative. Bien souvent, cette volonté est inscrite dans les statuts, mais, encore faut-il la prouver. Cela est d'autant plus visible dans les associations que nous étudions qui proposent de contribuer au « développement physique et moral de la jeunesse française » dans le cas de l'UNCM et de l'UNF²⁰⁹ ou de « mettre à la disposition de la jeunesse française et étrangère un ensemble de moyens sportifs et culturels qui lui permettent d'élargir le champ de leurs connaissances et de leurs amitiés » dans le cas du CCFIJ.²¹⁰ Les statuts du CAF n'évoquent pas directement une volonté éducative même si elle semble tout de même être présente dans l'article 1^{er} qui évoque la volonté de

²⁰⁵ *Idem*, Article 7.

²⁰⁶ « Dorénavant notre appui financier sera uniquement réservé aux associations de caractère neutre ou purement laïque ce qui entrainera la suppression de toutes subventions aux mouvements ayant un caractère confessionnel ou politique. »

Source : Note relative aux crédits affectés aux chapitres gérés par le Bureau des Mouvements de jeunesse, budget 1946. AN : 19770195/9-11.

²⁰⁷ Pour reprendre les termes d'une lettre du 1^{er} octobre 1947 du ministre de la jeunesse, des arts et des lettres aux présidents ou secrétaires généraux des associations. AN : F/44/104.

²⁰⁸ Demande d'agrément d'une association d'éducation populaire, demande de l'UNF. AN : 19790591/20.

²⁰⁹ Article 1^{er} des statuts de l'UNCM et de l'UNF, datés de 1945 et 1951. AUCPA.

²¹⁰ Article 2 des statuts du CCFIJ, 1950. ACNG.

« faciliter et de propager la connaissance exacte des montagnes de la France et des pays limitrophes. »²¹¹ Il s'agit donc de la première étape de contrôle. Nous pouvons tout de même nous interroger sur la manière dont cela est fait puisque la lecture seule des statuts des associations ou de rapports en tous genres ne peut pas réellement constituer une preuve d'une activité réellement éducative. Finalement, dans les documents présentés par les associations pour la demande de l'agrément, il n'y a pas de réel moyen, pour les différents Conseils de véritablement vérifier que les activités proposées soient éducatives.

Ce contrôle doit finalement s'opérer à un second niveau, c'est-à-dire au moment où l'association est agréée. Cela est réalisé au moment de la demande de subvention. L'association doit présenter « un projet spécial et détaillé »²¹² mettant en avant les activités éducatives qu'elle mène. Dans ses demandes de subvention, l'association détaille ses cotisants, le taux de cotisation ainsi que le nombre de cotisants.²¹³ Il apparaît d'ailleurs assez étrange de demander ce genre d'informations aux associations pour vérifier si les activités qu'elles proposent sont réellement éducatives. Nous pouvons y voir une volonté de favoriser, sans doute, les associations ayant le plus de cotisants et issus de milieux différents. Une association ayant peu de cotisants et touchant donc une population restreinte, bénéficie, logiquement, de moins de subventions qu'une association de plus grande envergure. C'est aussi sans doute pour cela que les mouvements politiques et confessionnels sont mis de côté. Les associations nationales ayant des sections en région, comme le CAF, peuvent recevoir des subventions à l'échelle locale²¹⁴ et nationale. De plus, par la signature de la demande de subvention, le président de l'association s'engage à « satisfaire aux contrôles règlementaires »²¹⁵ liés à l'attribution d'une subvention. Ils doivent alors fournir des justificatifs de l'emploi des fonds ainsi que le compte rendu financier et toutes les autres pièces comptables permettant de justifier l'utilisation de la subvention.²¹⁶ Ils envoient alors un document type, intitulé « compte rendu financier pour

²¹¹ Article 1^{er} des statuts du CAF, 1874. CFDDL.

²¹² Lettre du 1^{er} octobre 1947 du ministre de la jeunesse, des arts et des lettres aux présidents ou secrétaires généraux des associations. AN : F/44/104.

²¹³ Demande de subvention, éducation populaire, effectuée par l'UNF en 1952. AN : 19790591/20.

²¹⁴ Notamment visible dans les dossiers d'archives conservés aux AD73. Cela est notamment visible pour le CAF aux cotes 1004W2, 1004W5, 1004W7 ou 1062W178.

²¹⁵ Demande de subvention, éducation populaire, effectuée par l'UNF en 1952. AN : 19790591/20.

²¹⁶ *Idem.*

l'année » où ils doivent « préciser l'emploi qui a été fait de la subvention accordée par le ministre de l'Éducation nationale pendant l'exercice écoulé. »²¹⁷ Dans ces différents documents, il apparaît une nouvelle fois assez difficile de se rendre effectivement compte de la poursuite réelle de ces buts. Pour prendre l'exemple de l'UNF dont nous avons pu consulter une demande de subvention, nous pouvons constater une liste, assez courte, de missions souhaitées grâce aux subventions. Par ailleurs, l'espace laissé dans le document est également assez peu conséquent et ne laisse donc pas la place à un développement précis de ces opérations (Figure 9).

Figure 9 : Exemple d'une justification d'activité liée à une demande de subvention pour l'UNF en 1952

39 Préciser la destination exacte qui serait donnée à la subvention sollicitée.

Achat de livres techniques - documentation concernant la vie de plein-air - Les activités nautiques (navigation - voile - Canoë - Spéleo-technique etc.)
Lampes de projection, écrans...

Compte-rendu des diverses activités de l'Association :	Composition du Conseil d'Administration : (Indiquer la profession des membres.)

Source : Demande de subvention, éducation populaire, effectuée par l'UNF en 1952. AN : 19790591/20.

Ce document est le même pour toutes les associations. Étant donné qu'il y a peu de place pour réellement développer ces questions, nous pouvons nous interroger sur le but d'effectuer un contrôle à ce moment-là, mais aussi sur la manière dont cela est effectivement réalisé. Dans le cas de la demande que nous étudions ici, l'UNF a ajouté des précisions dans un document intitulé « activité culturelle de l'UNF » dans lequel le président explique les projets de l'association pour l'année à venir.²¹⁸ Cependant, il n'y a, une nouvelle fois, aucun détail sur les opérations effectuées, mais seulement une sorte de

²¹⁷ Compte-rendu financier pour l'année 1952 de l'UNF. AN : 19790591/20.

²¹⁸ Lettre du président de l'UNF au directeur de la Direction Générale de la Jeunesse et des Sports dont l'objet est « Activité culturelle de l'UNF », 26 mai 1952. AN : 19790591/20.

liste qui rappelle les buts poursuivis par les associations d'un point de vue culturel, sportif et social. Il n'y a, par ailleurs, aucune mention des activités effectivement réalisées l'année précédente.

Ils justifient seulement la réalisation d'une activité éducative par l'emploi de professeurs et de maîtres d'EP à qui « une technique du nautisme a été inculquée. »²¹⁹ Le fait que ce soit un personnel formé ne prouve en rien que les activités qu'ils encadrent sont réellement éducatives. Cependant, il s'agit tout de même de la preuve que les jeunes peuvent apprendre en toute sécurité et grâce à des spécialistes. Les documents produits par les associations dans le cadre des demandes de subventions sont relativement pauvres en informations sur ces points précis de réalisation d'activités effectivement éducatives. Peut-être que le cas de l'UNF est à part en raison de son statut d'organisme technique. Nous pouvons donc évoquer un manque d'organisation dans le contrôle réel des activités effectivement éducatives des associations puisque rien n'est prévu pour une évaluation du travail éducatif réalisé après l'obtention de l'agrément. Cependant, nous savons que les inspecteurs de la Jeunesse et des Sports ont une charge liée au contrôle des associations et notamment le bon emploi des subventions versées (Lassus, 2017, pp. 363, 370). Les textes ne parlent pas d'un contrôle sur ces idées, mais sur le point du bon emploi des subventions. Ce sont d'ailleurs eux qui donnent leur avis pour la délivrance des subventions aux associations.²²⁰ Étant donné que les subventions sont accordées à des associations qui sont agréées, car poursuivant un but éducatif, nous pouvons alors sans doute conclure que la vérification auprès des associations est réelle même si elle n'est pas directement prévue par l'ordonnance de 1943.

Parfois, la DGJS ordonne des enquêtes sur l'utilisation des subventions. Les associations doivent alors attendre le résultat de ces enquêtes pour pouvoir avoir leurs subventions. C'est par exemple le cas avec le CCFIJ qui subit une enquête en 1955 qui bloque l'acceptation de sa subvention.²²¹ Au moment de l'enquête, le versement est prévu pour le mois de septembre ou d'octobre 1955. Au mois d'octobre de cette année-là, la subvention n'est toujours pas perçue à tel point que le CCFIJ pense qu'ils n'auront pas de subvention pour l'année 1955. Finalement, le rapport financier nous informe d'une

²¹⁹ *Idem.*

²²⁰ Demande de subvention, éducation populaire, effectuée par l'UNF en 1952. AN : 19790591/20.

²²¹ Compte-rendu du conseil d'administration du CCFIJ du 16 juin 1955. ACNG.

subvention de 1 200 000 francs avec un ajout de 275 000 francs sur la dotation de 1954. Il en va de même pour l'UNCM qui voit sa subvention bloquée en partie au mois de juin 1953.²²² Le contrôle de la direction générale sur l'activité des associations est donc réel et visible grâce aux subventions. Le contrôle est alors ponctuellement réalisé par des inspecteurs de la Jeunesse et des Sports dans les associations grâce à l'étude du déroulement des stages par exemple. Si le contrôle n'est que ponctuel, c'est sans doute à cause du manque de personnel au sein du ministère, mais aussi, sans doute, pour laisser aux associations le soin de s'organiser seules. Il s'agit de montrer que la domination n'est pas rude en la matière, mais qu'il faut tout de même respecter ses engagements parce qu'un contrôle est possible à tout moment.

Même si cela n'est pas encore formulé de la sorte, il apparaît donc que le ministère en charge de la Jeunesse et des Sports travaille alors sous forme de conventions d'objectifs de la même manière que cela est alors fait avec les fédérations sportives. Même si l'emprise de l'État sur les associations que nous étudions semble être beaucoup plus modérée, sauf dans le cas des organismes techniques, il apparaît tout de même que les pouvoirs publics ne financent que des opérations qu'ils ont effectivement choisies en raison de leur caractère éducatif de celles-ci. Les mouvements politiques se retrouvent mis de côté même s'ils proposent ce genre de contenu. Il y a donc un tri qui s'opère au niveau du ministère en charge de la Jeunesse et des Sports pour ne subventionner effectivement que ceux qui suivent la politique de l'État en matière de sport et d'éducation de la jeunesse. Le caractère trop particulier des mouvements politiques et confessionnels apparaît visiblement comme un obstacle à leur développement. L'octroi d'une subvention est la matérialisation d'une bonne conduite de l'association, de la poursuite de buts éducatifs et donc, pour Marianne Amar, de la délivrance officieuse d'un « label de qualité » (Amar, 1987, p. 33). Il y a tout de même un décalage entre ce qui est revendiqué, c'est-à-dire un contrôle minutieux, et la réalité. Le manque de moyens semble être une explication à cela, mais également, sans doute, le fait que le ministère en charge de la Jeunesse et des Sports n'est pas suffisamment organisé, à ce moment-là, pour effectuer des vérifications quant à l'utilisation des subventions dans le cadre d'activité éducative.

II.3.2. Une aide plus qu'importante

²²² Compte-rendu du comité directeur de l'UNCM du 19 juin 1953. AUCPA.

Le fait que le CAF, l'UNCM, l'UNF et le CCFIJ touchent des subventions est la preuve, qu'aux yeux du ministère en charge de la Jeunesse et des Sports, leurs offres et actions sont résolument en faveur de l'éducation des jeunes, mais aussi que leur travail va dans le sens de ce qui est souhaité. Il est d'autant plus intéressant de constater que les associations profitent également de cette volonté éducative du ministère pour réclamer des subventions. En effet, face aux difficultés économiques de l'après-guerre, les associations ont parfois besoin d'une avance de subventions ou une subvention en nature. Dans ce genre de situation, elles justifient systématiquement leurs demandes par la poursuite d'une volonté éducative.²²³ ces lettres sont évocatrices de la volonté du ministère de ne faire profiter de subventions que les associations qui proposent des activités éducatives. Ces dernières justifient leurs demandes par une volonté de contribuer de la meilleure des manières et dans les meilleures conditions à l'éducation des jeunes. Il s'agit d'une relation qui profite dans les deux sens : les associations savent

²²³ « Pour donner un renouveau d'activité à l'Union Nautique Française, nous nous efforçons d'organiser pour l'été prochain des stages dans cinq centres. [...] La diversité [...] des activités que nous proposons aux jeunes : aviron, voile, jeux nautiques, explorations sous-marines [sic], etc., nous vaut déjà de très nombreuses demandes d'inscription. Pour y satisfaire il nous faut du matériel, tant pour loger et pour faire vivre les stagiaires que pour leurs faire pratiquer toutes ces activités nautiques que nous leur proposons. Mais notre situation financière qui vous est bien connue, ne nous permet pas d'assurer cette année les achats nécessaires. »

Source : Lettre du président de l'UNF au directeur général de la Jeunesse et des Sports, 27 mars 1951. AN : 19860446/22.

« Les sommes reçues par nous, ont été entièrement consacrées à l'organisation des camps d'alpinisme, l'été dernier, collectives de ski et d'alpinisme hivernal, (ski de glacier) notamment cet hiver et au fonctionnement d'écoles d'escalade dans nos divers centres d'instruction de technique du rocher. Nous espérons que vous voudrez bien à nouveau nous aider en 1947 à apporter aux jeunes gens qui nous entourent les bienfaits de l'instruction alpine. »

Source : Lettre du président du CAF au directeur des Sports, 25 janvier 1947. AN : 19860446/23.

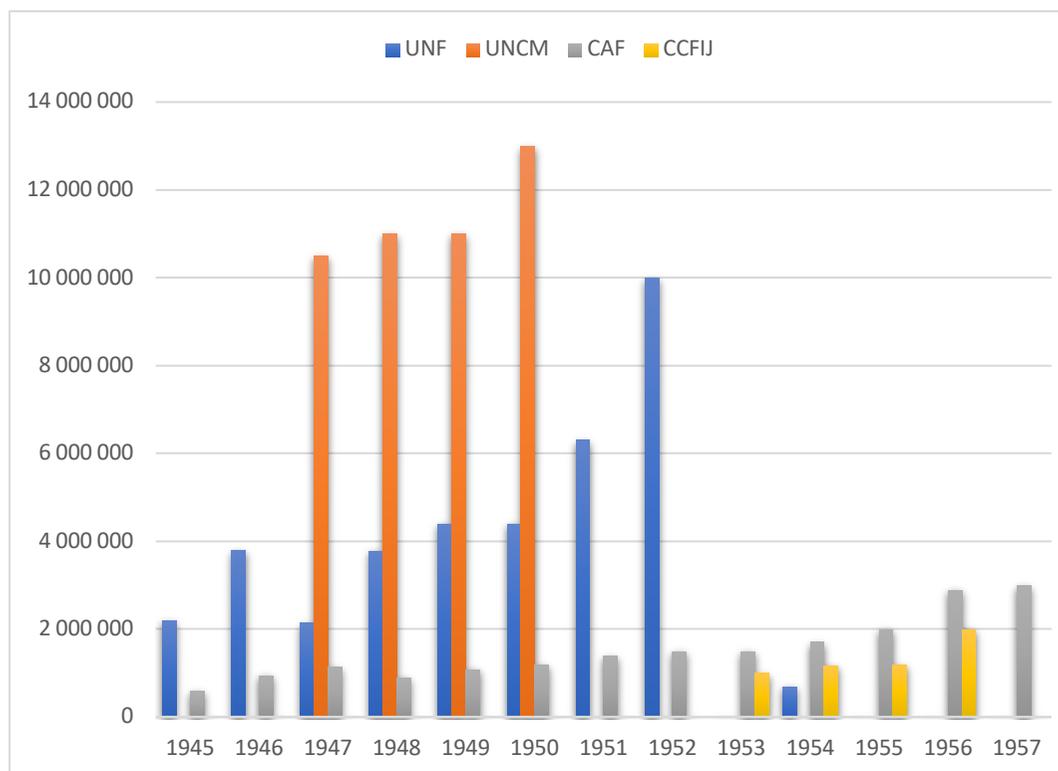
« Pratiquement, nos réserves, réduites à beaucoup moins que la valeur d'un de nos refuges, ne peuvent plus être diminuées, et les difficultés financières que nous subissons [...] nous rendent incapables de réaliser notre programme d'éducation alpine. C'est pour que nous puissions, au contraire, réaliser ce programme, et acquérir des moyens d'activité plus grands pour éduquer notre jeunesse, que je me permets de m'adresser à vous. Je vous remercie par avance de votre effort en notre faveur. »

Source : Lettre du président du CAF au colonel Berthoumieux, chef du Service de l'Éducation Physique Post-scolaire, 3 novembre 1945. AN : 19860446/23.

quoi faire, quoi dire pour pouvoir tenter d'avoir des moyens en plus et le ministère sait qu'en faisant jouer les questions financières, il aura plus de chance de mobiliser les associations autour de ses priorités. Nous pouvons donc voir dans cela la même idée que celle des contrats d'objectifs. Sur ce point, l'exemple de l'UNF du début des années 1950 en lien avec la pression exercée par la DGJS²²⁴ peut être utilisé. Pour contribuer à l'éducation des jeunes, les associations reçoivent donc des aides financières, sous forme de subventions, qui sont non négligeables (Figure 10).

²²⁴ Voir Chapitre 1, I.3.2. Crise du fonctionnement de l'UNF.

Figure 10 : Évolution des subventions de fonctionnement des associations étudiées entre 1945 et 1957 en millions de francs courant



	1945	1946	1947	1948	1949	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957
UNF	2,200	3,8	2,139	3,785	4,4	4,4	6,3	10	Nr	0,7	Nr	Nr	Nr
UNCM	Nr	Nr	10,5	11	13	Nr	Nr	Nr	Nr	Nr	Nr	Nr	Nr
CAF	0,6	0,95	1,15	0,9	1,1	1,2	1,4	1,5	1,5	1,7	2	2,9	3
CCFIJ	Nr	Nr	Nr	Nr	Nr	Nr	Nr	Nr	1	1,176	1,2	2	Nr

Sources : AN : 19860446/22, 19860446/23, F/44/120, 19790591/20, Différents CA et rapports financiers des Glénans, ACNG, Différents CD de l'UNCM, AUCPA, Comptes de fonctionnement du CAF entre 1945 et 1957. CFDLLD.

Par exemple, en 1951, l'UNF perçoit une subvention de fonctionnement de 6 300 000 francs sur un montant total de recettes de 14 289 651 francs avec 7 951 201 francs grâce aux stages.²²⁵ Cela représente alors 44% du budget de l'association financé par l'État. Pour le CAF, la même année, 1 400 000 francs de subventions sont offerts sur un budget total de 24 986 536 F²²⁶ soit seulement moins de 6%. Il apparaît alors un déséquilibre important sans doute justifié par le fait que l'UNF soit un organisme technique en difficulté à ce moment-là. Il apparaît tout de même que les subventions offertes ne sont pas proportionnelles au budget de l'association ni à sa taille dans le cas présent. Malheureusement, nos données sont manquantes pour certaines années. Nous pouvons donc difficilement faire une comparaison entre les subventions offertes aux différentes associations sur la période entière. La comparaison est uniquement possible pour les années 1947 à 1950, mais le CCFIJ n'étant pas encore créé, l'analyse n'est alors que partielle.

Pour autant, la différence de subventions entre l'UNCM et le CAF peut être étudiée. Dans l'après-guerre, la direction générale énonce le fait qu'ils ont beaucoup investi dans le développement de ce qu'ils appellent « l'alpinisme et le ski populaire. »²²⁷ Les chiffres semblent démontrer le contraire et notamment autour des subventions de 1946 et 1947 qui sont nulles en ce qui concerne les travaux en aménagements en montagne.²²⁸ Nous pouvons alors en déduire que l'argent investi et qu'ils évoquent en 1948 est, sans doute, lié à l'élan donné par les initiatives de Vichy. Les écarts de subventions entre les deux organisations restent toutefois énormes puisque pour l'année 1947, l'UNCM touche pratiquement dix fois plus pour sa subvention de fonctionnement que le CAF et c'est même plus de 11 fois plus en 1950. Sur ce point, et si nous reprenons les termes utilisés par le ministère en charge de la Jeunesse et des Sports, nous pouvons sans doute déduire que l'activité proposée par le CAF n'est pas « populaire » dans le sens où elle ne touche pas une population aussi large que l'est celle de l'UNCM. De plus, pour l'année 1947, la direction des Sports n'a donné, dans un premier temps, que 200 000 francs au CAF. Le président du CAF rédige alors une lettre au directeur de l'EPS pour lui signaler le

²²⁵ Compte-rendu financier de l'UNF pour 1951. AN : 19790591/20.

²²⁶ Compte de fonctionnement de l'exercice 1951 du CAF. CFDDL.

²²⁷ Compte-rendu de la réunion du 9 février 1948 sur la diffusion du nautisme. AN : 19860446/22.

²²⁸ Nomenclature, par chapitre, des autorisations de programme ou de promesse et des crédits demandés, 1947. AN : 19770195/3-5.

déséquilibre conséquent dans son budget à cause d'un manque de subvention.²²⁹ Finalement, ils obtiennent une subvention de 1 500 000 F²³⁰ bien que la perte estimée soit alors évaluée à environ 1 900 000 francs. Le CAF a, en effet, beaucoup de mal à recevoir des subventions de fonctionnement leur permettant de réaliser ses camps alpins.²³¹ Dans les rapports qu'il édite pour la direction générale, le CAF énumère les réalisations effectuées grâce à la subvention. En 1946, avec une subvention de 950 000 francs, le CAF a alors réalisé cinq camps d'alpinisme, les journées collectives de spéléologies, « un ou plusieurs camps de montagne d'hiver », du camping, la formation des moniteurs et la participation à l'entretien des refuges.²³² C'est moins que l'UNCM qui dès 1945 réalise beaucoup plus de journées de stages que le CAF. Il apparaît alors que le ministère en charge de la Jeunesse et des Sports subventionne en fonction du nombre de journées effectuées, plus une association a un résultat intéressant, plus elle a de subventions. Le ministère semble alors ne pas uniquement se fier aux adhérents. Sans doute que la question liée au public effectivement touché par ses stages entre en ligne de compte. Cependant, nous n'avons aucune certitude là-dessus. De là, nous pouvons comprendre la raison de manque de subventions du CAF. En effet, en 1951, le trésorier insiste, auprès des différentes sections, pour qu'elles fassent remonter les opérations éducatives qu'elles effectuent pour pouvoir avoir les subventions dont ils ont réellement besoin de la part de la DGJS.²³³ Ce qui est également à prendre en compte, c'est le statut de l'UNCM. D'un point de vue légal, il s'agit d'une union d'association pour autant, l'UNCM et l'UNF sont considérées comme des organismes techniques. Nous avons également pu lire que l'UNCM constituait « un organisme officieux de la Direction générale étroitement contrôlée par

²²⁹ Lettre du président du CAF au directeur de l'Éducation Physique et des Sports, 10 décembre 1947. AN : 19860446/23.

²³⁰ Comptes de l'exercice 1947 du CAF. AN : 19860446/23.

²³¹ Assemblée générale du 23 mars 1947 : rapport présenté par le comité de direction sur l'exercice 1946. CFDL.

²³² Justification de la demande de subvention pour 1946 du CAF. AN : 19860446/23.

²³³ « Il expose enfin que pour obtenir des Sports des facilités financières plus importantes, il est nécessaire que les Sections envoient au Siège Central, en temps voulu, des renseignements précis sur leurs activités dans ce domaine. »

Source : Procès-Verbal de l'assemblée générale ordinaire du 15 avril 1951. CFDL.

elle. »²³⁴ Ils sont le support direct de l'État dans les politiques en faveur du développement des sports de montagne et nautiques. Sa relation avec son ministère de tutelle semble alors se rapprocher de celle des fédérations. De là, il paraît logique qu'ils bénéficient d'un soutien financier plus conséquent. Cela est d'ailleurs également visible au niveau de l'équipement sportif.

II.4. L'équipement sportif : aider au mieux les associations à se développer

Il y a, en France, un problème au niveau de l'équipement sportif. Sous le régime de Vichy, un intérêt particulier est très vite donné en faveur de l'équipement sportif, en lien avec la création dans les montagnes françaises de centres sportifs de ski et d'escalade (Travers, 2002, p. 351). La direction de l'équipement sportif est créée dès juillet 1940 avant d'être mise en place en mai 1941 (Travers, 2002, p. 352). Elle subsiste à la Libération en étant réorganisée. Avec cette direction, il y a également une complexification des procédures et une fortification de la place des pouvoirs publics dans les démarches (Amar, 1987, p. 53). En 1947, dans le cadre du Plan Monnet, une Commission de modernisation du tourisme a été constituée dans le but « d'élaborer le plan de modernisation et d'équipement général. »²³⁵ Une sous-commission des stations de montagne est créée. Dès 1945, un plan d'équipement pour le tourisme populaire est également à l'étude avec le concours de l'association T&T, alors considérée comme un organisme technique (Pattieu, 2009, p. 36).

Il est difficile de pratiquer le sport ou les activités physiques sans les équipements nécessaires. Plusieurs enquêtes ont été réalisées quant à l'équipement sportif français. Toutes sont alarmantes à ce propos et font état d'un « sous-équipement sportif du territoire » (Callède, 2007, p. 80). En 1946, la Fédération Sportive et Gymnique du Travail (FSGT) publie des statistiques sur l'équipement sportif en France et par habitant. Il en résulte que, malgré les investissements réalisés sous Vichy de l'ordre du milliard de francs, la France a toujours un retard considérable sur les autres pays européens en ce qui concerne les infrastructures sportives (Amar, 1987, p. 53). L'heure n'est pas à

²³⁴ Préambule de la circulaire du 15 novembre 1945 aux Directeurs régionaux et départementaux des Sports, Bulletin Officiel, n°59, 19 novembre 1945, page 3761.

²³⁵ L. Devies, « Le Plan Monnet et l'équipement de nos stations de montagne », *La Montagne*, n°346, octobre-décembre 1949, page 87.

l'équipement sportif puisque la reconstruction constitue une priorité absolue avec pas moins de 1 200 000 immeubles qui ont besoin de travaux (Asselain, 2011, p. 110). Les évolutions constantes du cours de la monnaie ne jouent d'ailleurs pas en faveur des associations qui voient rapidement les dossiers qu'ils constituent devenir obsolètes. Pourtant, beaucoup espèrent que cela constitue le moment idéal pour la construction des infrastructures dont la France a besoin. La DGJS inscrit les infrastructures en premier rang de ses efforts à effectuer aux côtés du matériel sportif.²³⁶ En 1947, la DGJS affirme qu'il va falloir un effort financier considérable et sur du long terme pour pouvoir équiper sportivement le pays.²³⁷ Pour autant, il faut éduquer les jeunes et, nous l'avons vu, les sports de plein air sont vus comment pouvant constituer un moyen. De là, les associations essayent d'augmenter le plus possible leur patrimoine immobilier. Le but est simple. Si les associations ont beaucoup de centres, alors plus de jeunes auront des places dans les stages proposés. De plus, comme le souligne l'UNCM, avoir beaucoup de centres permettrait aux associations de couvrir par leurs propres moyens leurs frais de fonctionnement.²³⁸ La DGJS tente de répondre aux besoins des associations par plusieurs moyens.

II.4.1. Le CAF : reconstruire, restaurer puis agrandir son patrimoine immobilier

Dès sa création, le CAF s'est donné pour mission de travailler à la construction des refuges.²³⁹ Alors que le patrimoine de l'association a énormément souffert durant la guerre,²⁴⁰ cette volonté d'équiper la montagne est toujours présente et affirmée comme figurant « au premier plan de[s] [...] préoccupations »,²⁴¹ et ce, malgré les difficultés

²³⁶ « La Direction Générale de la Jeunesse et des Sports fait porter son effort sur quatre points essentiels : - les installations ; - le matériel, - l'encadrement technique ; - les fédérations et associations intéressées. »

Source : Préambule de la circulaire n°775-E.P.S/2 du 14 mars 1950. BOEN, n°12, 23 mars 1950, page 969.

²³⁷ Budget extraordinaire de l'Éducation Nationale pour 1947. AN : 19770195/3-5.

²³⁸ Compte-rendu de l'assemblée générale de l'UNCM du 16 avril 1947. AUCPA.

²³⁹ Article 1^{er} des statuts du Club Alpin Français, 1874. CFDLD.

²⁴⁰ L. Devies, « Nos refuges », *La Montagne*, n°340, avril-juin 1948, page 23.

²⁴¹ Assemblée générale du 15 avril 1951 : rapport présenté par le comité de direction sur l'exercice 1950. CFDLD.

financières.²⁴² De là, Lucien Devies précise que durant la guerre, et particulièrement durant l'été 1944, trois installations ont été détruites, une vingtaine endommagée et une autre vingtaine pillée.²⁴³ Alors qu'ils avaient 120 chalets-hôtels, refuges, chalets-skieurs et abris avant la guerre, ils n'ont alors plus que 77 infrastructures utilisables (Figure 11). Les infrastructures du CAF n'entrent pas dans les conditions de prises en charge par le ministère de l'Éducation nationale des frais de reconstruction puisque ces bâtiments n'appartiennent pas à l'État et il ne s'agit pas de bâtiments d'enseignements.²⁴⁴ Une série d'ordonnance datée du 8 septembre 1945 et publiée au Journal Officiel le 10 septembre 1945²⁴⁵ permet au CAF d'avoir le droit à une participation de l'État dans ses frais de reconstruction. Pour autant, l'association ne bénéficie que très rarement de l'aide de la Reconstruction pour rebâtir son patrimoine.²⁴⁶ Dans les archives consultées, nous n'avons l'exemple que du refuge du Temple-Écrins. Celui-ci est en cours de construction durant la guerre avant d'être détruit. En 1945, ils reçoivent une aide 670 000 francs pour celui-ci au titre des dommages de guerre. Pour autant cette aide ne représente que 80% du total des travaux du refuge.²⁴⁷ Pour pouvoir bénéficier d'une aide de l'État, le Club Alpin appuie alors sur le fait que la réfection et la conservation de leur domaine immobilier sont importantes pour pouvoir réaliser le programme d'éducation alpine souhaité par le Club, mais aussi par l'État et pour lequel ils reçoivent le soutien de la DGJS.²⁴⁸ De plus, les

²⁴² Lettre du président du CAF au chef du service de l'Éducation Physique Postscolaire datée du 3 novembre 1945. AN : 19860446/23.

²⁴³ L. Devies, « Nos refuges », *La Montagne*, n°340, avril-juin 1948, page 23.

²⁴⁴ Budget extraordinaire de l'Éducation Nationale pour 1947. AN : 19770195/3-5.

²⁴⁵ Particulièrement l'ordonnance n°45-2060 du 8 septembre 1945 portant extension de la législation sur la reconstruction des biens détruits ou enlevés du fait de l'occupation ennemie, *JORF*, 10 septembre 1945, page 5652.

²⁴⁶ « Une faible part du montant des participations de l'État, qui doivent nous revenir, au titre de la législation sur les dommages de guerre. »

Source : L. Devies, « Nos refuges », *La Montagne*, n°340, avril-juin 1948, page 23.

« Il a fallu le reconstruire sans aucune aide de la part de la Reconstruction. »

Source : Docteur Vincent Paschetta, « Cet été, la Section des Alpes Maritime a inauguré quatre refuges », *La Montagne*, n°346, octobre-décembre 1949, page 89.

²⁴⁷ Rapport présenté par le comité de direction du CAF sur l'exercice 1945. CFDLD.

²⁴⁸ Lettre du président du CAF au directeur de l'Éducation Physique et des Sports, 10 décembre 1947. AN : 19860446/23.

refuges, chalets-skieurs ou chalets-hôtels, sont utilisés dans le cadre des camps alpins, mais aussi fréquentés par les jeunes qui sont de plus en plus nombreux à aller à la montagne.²⁴⁹ Le fait de s'appuyer sur cela pour revendiquer une subvention conséquente semble alors fonctionner si nous considérons la subvention perçue par le CAF dans l'exemple évoqué.

Dans un premier temps, la politique du CAF est d'accorder des subventions aux sections ayant des ouvrages à restaurer qui sont « importants pour l'ensemble du Club. »²⁵⁰ Il s'agit alors des plus gros refuges ou chalets. Plusieurs refuges, chalets-hôtels et chalets-skieurs sont alors remis en service rapidement.²⁵¹ À travers cela, il est clair que le CAF réfléchit à la manière de rentabiliser le mieux ses travaux. En réalisant en premier les travaux des gros refuges et chalets, le Club sait qu'il va pouvoir dégager des fonds pour pouvoir contribuer au financement des autres. L'État met également à la disposition du CAF des refuges qui ne leur servent plus²⁵² ou dont il lui confie la gestion.²⁵³ L'association récupère également un refuge de l'Électricité de France (EDF), entreprise publique depuis 1946, en dehors des périodes de travaux.²⁵⁴ En 1947, suite au Traité de Paris, l'Italie abandonne des territoires alpins au profit de la France. Dans ce cadre, le CAF rachète à l'État le refuge de la vallée Étroite qui appartient alors au Club Alpin Italien.²⁵⁵ La France doit alors marquer de son empreinte ces territoires. Le Conseil général (CG) des Alpes-Maritimes offre des subventions pour la reconstruction de ceux-ci.²⁵⁶ Durant notre période, il s'agit d'un exemple d'exceptionnel de financement à l'échelle locale. Il faut véritablement attendre les années 1970 pour voir une massification de ce type d'investissement des collectivités dans les travaux pour le tourisme sportif. Cet exemple est donc intéressant pour illustrer tout l'enjeu de la reconstruction des refuges dans les

²⁴⁹ L. Devies, « Nos refuges », *La Montagne*, n°340, avril-juin 1948, page 23.

²⁵⁰ Assemblée générale du 19 mai 1946 : rapport présenté par le comité de direction sur l'exercice 1945. CFDDL.

²⁵¹ L. Devies, « Nos refuges », *La Montagne*, n°340, avril-juin 1948, page 23.

²⁵² « Le refuge de Monte d'Oro », *La Montagne*, n°339, janvier-mars 1948, page 22.

²⁵³ L. Devies, « Nos refuges », *La Montagne*, n°340, avril-juin 1948, page 24.

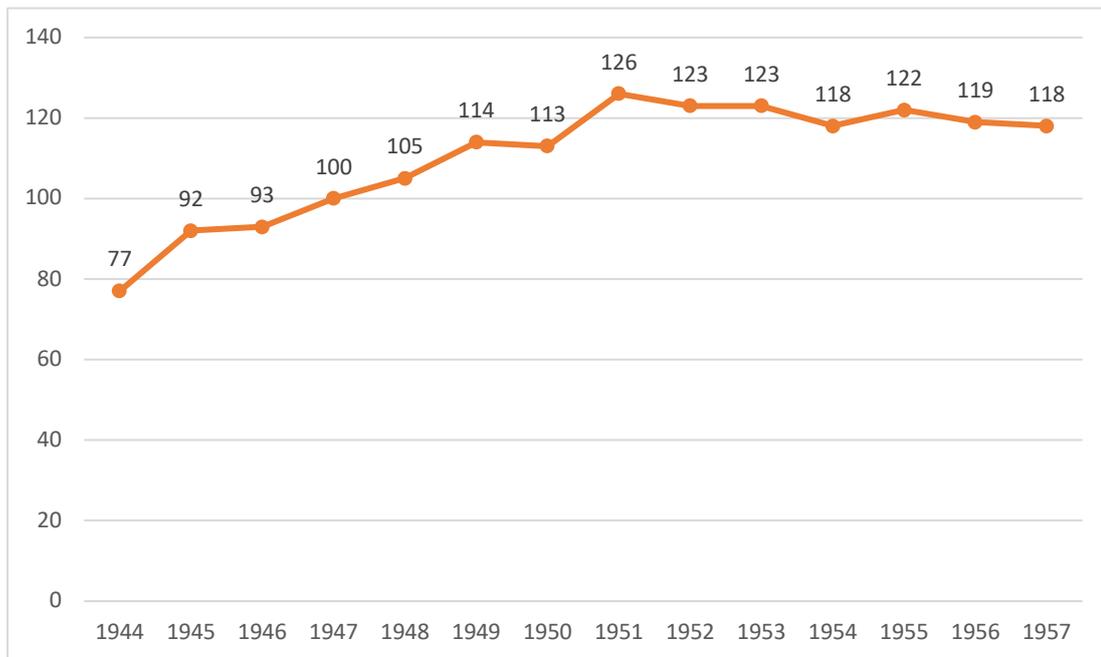
²⁵⁴ « Refuge du Lac de Bramant », *La Montagne*, n°343, janvier-mars 1949, page 23.

²⁵⁵ Assemblée Générale du 3 avril 1949 : rapport présenté par le comité de direction sur l'exercice 1948. CFDDL.

²⁵⁶ Docteur V. Paschetta, « Cet été, la Section des Alpes Maritime a inauguré quatre refuges », *La Montagne*, n°346, octobre-décembre 1949, page 89.

nouveaux territoires alpins. La France doit alors être capable de montrer sa puissance vis-à-vis de l'Italie et cela se matérialise par le déblocage de fonds venus d'un partenaire inédit.

Figure 11 : Évolution du patrimoine immobilier du CAF entre 1944 et 1957



Sources : Dossier thématique « L'aménagement de la montagne et les refuges » du centre fédéral de documentation Lucien Devies, <http://centrefederaldedocumentation.ffcam.fr/lesrefuges.html#occupation> consulté le 25 novembre 2019 / différents articles publiés dans *La Montagne*, numéros 337, 340, 341, 343, 346, 348, 349, 355, 365, 368 / Assemblée générale du 11 avril 1948, rapport présenté par le Comité directeur sur l'Exercice 1947. AN : 19860446/23 / Procès-verbaux des assemblées générales entre 1944 et 1957. CFDL.

Cette figure nous permet de représenter l'évolution du patrimoine de l'association en matière d'infrastructures. Jusqu'en 1953, il apparaît que la politique du Club Alpin est orientée autour, essentiellement, de la reconstruction et la restauration du patrimoine endommagé durant la guerre. L'essentiel du travail se situe entre 1947 et 1949. En 1947, tout comme en 1946, l'Éducation nationale note dans son budget qu'elle n'a accordé aucun crédit pour l'équipement de la montagne en termes d'aménagement, mais également d'acquisition.²⁵⁷ Pour autant, il apparaît dans le budget du CAF qu'ils ont reçu, pour la

²⁵⁷ Nomenclature, par chapitre, des autorisations de programme ou de promesse et des crédits demandés, 1947. AN : 19770195/3-5.

première fois dans l'après-guerre, une subvention de 83 260,10 francs venue de l'Éducation nationale et ayant pour objet le refuge du Goûter.²⁵⁸ Il est clair que la DGJS essaye de faire au mieux en confiant des infrastructures au CAF pour permettre la poursuite de leurs activités. Pour les restaurations, les différentes sections du CAF tentent au maximum de faire des économies. Par exemple, le refuge de Monte d'Oro est confié au CAF en 1947 par l'autorité militaire. Il est tout de même en mauvais état. Bien que l'armée et la marine aident au transport,²⁵⁹ *La Montagne* souligne que la main d'œuvre est pratiquement « entièrement fournie par les membres de la Section corse du CAF. »²⁶⁰ À partir de 1950, l'Éducation nationale affirme qu'elle apporte une aide importante dans la construction des refuges et des centres de montagne en les aménageant ou en aidant financièrement à leurs travaux.²⁶¹ Cela permet au CAF d'avoir un domaine immobilier de 113 refuges en 1950.

C'est à partir de cette année-là que le CAF prépare un inventaire des emplacements qu'ils pourraient utiliser pour des refuges. Nous comprenons donc que la politique évolue en passant d'une volonté de reconstruction du patrimoine endommagé à une expansion. Ils justifient alors la réalisation de ce programme par le fait que cela pourrait permettre à « un nombre beaucoup plus grand [...] de jeunes, de fréquenter la montagne. »²⁶² Bien évidemment, puisque le CAF dépend du ministère en charge de la Jeunesse et des Sports sur ces questions budgétaires, il apparaît logique de voir ce type de justification. Il y a tout de même une forme de cohérence entre toutes les actions proposées par le CAF qui s'adressent à un public jeune en priorité. Comme nous l'avons évoqué avec les subventions de fonctionnement, les réflexions pour les subventions d'équipement sont les mêmes. Il faut savoir s'inscrire dans les politiques mises en œuvre par le ministère pour pouvoir prétendre à bénéficier de subvention. Il apparaît alors tout à fait stratégique de justifier sa volonté de construction en disant que cela est vital pour développer la fréquentation de la montagne pour les jeunes. Un plan triennal, entre 1953 et 1956, est réalisé pour

²⁵⁸ Comptes de l'exercice 1946. CFDL.

²⁵⁹ Cet évènement semble d'ailleurs être totalement inédit car nous n'avons pas trouvé d'autre réalisation de la sorte que ce soit au niveau du CAF mais aussi des autres associations que nous étudions.

²⁶⁰ « Le refuge de Monte d'Oro », *La Montagne*, n°339, janvier-mars 1948, page 22.

²⁶¹ I. – Installations de la circulaire n°775-E.PS/2 du 14 mars 1950. BOEN, n°12, 23 mars 1950, page 969.

²⁶² « Inauguration du refuge le plus moderne du CAF : la Pilatte », *La Montagne*, n°368, octobre 1954, page 113.

l'équipement de la haute montagne à la fois en refuges, mais aussi en chalets-skieurs.²⁶³ En effet, ces derniers reçoivent une demande élevée du fait de l'intérêt accru des jeunes pour le ski plutôt que pour l'alpinisme. Ils voient alors dans cela le moyen de justifier l'agrandissement de leur patrimoine. Ils sont d'ailleurs obligés d'affirmer une volonté d'ouverture aux jeunes, mais aussi au public²⁶⁴ puisque c'est pour cela qu'ils ne sont pas prioritaires dans les subventions accordées. Par public, les pouvoirs publics entendent alors les personnes extérieures au CAF ou à la FFM, mais souhaitant fréquenter les refuges ou chalets. Il s'agit d'un moyen aussi de montrer qu'il souhaite que le CAF devienne une association œuvrant réellement pour le développement des pratiques de montagne pour tous et pas uniquement pour ceux qui adhèrent à la FFM. De la sorte, le Club s'inscrit réellement dans une politique de démocratisation de la montagne. De plus, l'État peut également garantir l'arrivée d'alpinistes étrangers en France. De bonnes conditions de pratiques ainsi que d'accueils sont des conditions *sine qua non* pour rendre les massifs français attrayants pour les sportifs étrangers.

Pour autant, alors que l'État entendait équiper seul la montagne en 1945,²⁶⁵ en 1952, il semble qu'il affirme directement sa volonté de s'appuyer sur des structures fédérales et associatives pour ça.²⁶⁶ Nous pouvons alors ici comprendre une évolution de la politique pratiquée par les pouvoirs publics qui comprennent qu'ils ne peuvent réaliser les politiques souhaitées seuls. Ils ont donc besoin de s'appuyer sur les acteurs de terrains qui sont beaucoup plus spécialisés dans ces questions. Les pouvoirs publics collaborent donc à la fois avec les fédérations et les associations. Le contrat avec les fédérations apparaît tout de même beaucoup plus clair que celui avec les associations. Il est tout de même visible que l'État subventionne les activités et les infrastructures des associations

²⁶³ Assemblée Générale du 27 avril 1952 : rapport présenté par le Comité de Direction sur l'exercice 1951. CFDL.

²⁶⁴ « tant en ce qui concerne les refuges que les chalets-skieurs, les subventions de l'État comportent l'obligation d'ouverture au public et nous empêchent d'accroître ses avantages. »

Source : Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 15 avril 1951. CFDL.

²⁶⁵ Assemblée générale du 28 octobre 1945. CFDL.

²⁶⁶ « il a pu être envisagé grâce aux bonnes dispositions de l'État qui nous favorise particulièrement pour le moment et ne conçoit pas que l'Équipement de la Haute Montagne puisse être confié à d'autres organismes qu'aux associations alpines, en particulier principalement au CAF. »

Source : Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 27 avril 1952. CFDL.

de tourisme sportif parce qu'elles proposent une activité éducative en direction d'un public jeune. L'action des associations est donc déterminée par les besoins formulés par le ministère en charge de la Jeunesse et des Sports. De là, les subventions de l'État en faveur des travaux en montagne sont de plus en plus importantes dans le budget du CAF (Figure 12).

Figure 12: Budget alloué par le CAF aux travaux en montagne

Année	Budget en F	Subvention travaux de la DGJS
1944	277 482	0
1945	1 186 882	0
1946	740 151	83 260,10 (refuge du Goûter)
1947	2 392 453	0
1948	4 452 146,30	1 992 330 (Temple-Écrins)
1949	4 520 491	899 128 (Temple-Écrins) + 1 300 000 (Couvercle)
1950	11 163 614	4 982 300 (Couvercle)
1951	9 083 258	5 736 019 (Couvercle)
1952	8 735 978	3 099 159 (Couvercle) + 115 000 (Passerelle Vallonpierre)
1953	25 307 197	11 700 000 (Pilatte) + 1 234 997 (Couvercle)
1954	17 604 299	5 500 000 (Pilatte) + 3 000 000 (Chalet-skieur des Tuffes)
1955	18 714 584	2 257 910 (Pilatte)
1956	28 237 554	4 117 853 (Sarradets) + 2 152 090 (Pilatte) + 5 850 000 (Chalet-skieur de Courchevel)
1957	69 149 018	6 482 466 (Olan) + 4 700 000 (Chalet-skieur de Courchevel) + 2 080 000 (Sélé) + 3 805 147 (Sarradet) + 34 389 362 (Équipements du Mont-Blanc)

Sources : Travaux en montagne, comptes 1944 à 1957 du CAF. CFDL. Tous les rapports financiers ont pu être consultés. Le CAF ne reçoit pas de subvention d'équipement en 1944, 1945 et 1947.

Il faut également noter qu'entre 1946 et 1952,²⁶⁷ la FFM participe aux frais d'entretien des refuges étant donné que tous les licenciés de la fédération peuvent en faire usage à des prix réduits. Ce tarif réduit est toujours d'actualité par la suite mais l'aide de la FFM n'apparaît que très ponctuellement. En 1950, nous pouvons constater une augmentation du budget du CAF dans les travaux de montagne (Figure 12). Deux refuges du CAF, Albert Ier et le Couvercle sont inscrits parmi les travaux urgents de la commission des stations

²⁶⁷ Comptes de fonctionnement du CAF des exercices 1946 à 1952. CFDL.

de montagne du Plan Monnet. De là, un plan de subvention se met en place et est visible dans les frais engagés. À partir de 1949, les travaux débutent pour le refuge du Couvercle. Celui-ci est financé en partie par la DGJS, mais aussi par la section de Paris du Club qui donne de grosses sommes pour un refuge qui fait partie de son patrimoine. En 1951, les administrateurs du CAF annoncent à l'assemblée générale une subvention de 65% de l'État pour le refuge du Couvercle. En 1954, lorsque les travaux sont terminés, nous pouvons constater que la DGJS a tenu promesse puisque sur les 25 209 714 francs engagés pour ce refuge, 16 352 475 francs sont issus des subventions successives de la DGJS.²⁶⁸ Le refuge du Couvercle devient alors le plus grand refuge du monde avec pratiquement 300 places.²⁶⁹ Il permet à la France et au massif alpin de se positionner comme un espace attractif et accueillant pour tous ceux souhaitant pratiquer l'alpinisme. Nous pouvons comprendre, à travers ces subventions, l'enjeu beaucoup plus important lié à l'apport de liquidité par des étrangers venus pratiquer l'alpinisme dans les Alpes. À partir de 1953, le budget en faveur des travaux de montagne est à la hausse. De plus, les administrateurs conseillent, aux sections du CAF, de travailler directement avec les pouvoirs publics pour l'établissement des dossiers de subvention et pour pallier la lenteur administrative²⁷⁰ qu'évoque également Marianne Amar (Amar, 1987, p. 53). C'est alors le meilleur moyen de garantir un accord de subventions. Il apparaît clairement qu'une vraie politique de coopération est à l'œuvre à partir de 1953 et le plan triennal proposé par le CAF. À ce niveau-là, Maurice Herzog, président du CAF, évoque le fait que l'association rend un service à l'État.²⁷¹ En effet, l'association réalise tout le travail de recherche des terrains appropriés, des réalisations de plans et de devis pour équiper la montagne. À cette échelle, le contrat entre l'État et le CAF est visible. Tous deux souhaitent développer les sports de montagne. Pour le ministère en charge de la Jeunesse et des Sports, le but est de développer les installations pour que les jeunes puissent partir en montagne. Grâce à cela, une politique éducative peut être réalisée en direction des jeunes. Il s'agit aussi d'un moyen d'attirer les étrangers et, donc, des liquidités. Le CAF fait donc tout son possible pour s'inscrire dans ses politiques pour pouvoir bénéficier des crédits de l'État. Par cela,

²⁶⁸ Comptes de fonctionnement du CAF de 1950 à 1954. CFDDL.

²⁶⁹ Assemblée générale du 19 avril 1953 : rapport présenté par le comité de direction sur l'exercice 1952. CFDDL.

²⁷⁰ Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 19 avril 1953. CFDDL.

²⁷¹ Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 8 mai 1955. CFDDL.

il paraît alors logique de voir une augmentation aussi forte de la part de subvention de l'État dans le budget des travaux de montagne.

Dans les années 1953-1954, Marianne Amar évoque une prise de conscience menant à des réactions de l'État quant à l'équipement sportif (Amar, 1987, p. 59). Cela est visible au niveau du Club Alpin qui voit son travail en faveur de l'équipement de la montagne de plus en plus subventionné par les pouvoirs publics (Figure 12). Il apparaît que le CAF fait figure de véritable partenaire de l'État en faveur de l'équipement sportif de la montagne. En appuyant sur le fait qu'ils proposent des activités éducatives pour les jeunes, le CAF a alors réussi à obtenir des subventions conséquentes et permettant la construction d'équipements modernes et de grandes envergures. Certes, ils ont été obligés d'affirmer une volonté d'ouvrir leurs infrastructures à tous, mais cela a profité à leur patrimoine qui est pratiquement revenu au même niveau entre le début de la Seconde Guerre mondiale et 1957.

II.4.2. Le CCFIJ : se créer pour pouvoir s'équiper

Nous l'avons vu plus tôt,²⁷² la création du CCFIJ est liée à la volonté d'acheter l'île de Penfret, dans l'archipel des Glénan. Philippe Viannay négocie directement avec Gaston Roux une subvention pour l'achat de cette île.²⁷³ En 1949, le fondateur des Glénans achète, avec ses fonds propres, la Cabane Le Floc'h, une ancienne résidence secondaire,²⁷⁴ sur l'île de Penfret qui permet au futur CCFIJ d'avoir accès à l'île. Grâce à cela, Philippe Viannay arrive à négocier l'achat de l'île aux propriétaires (Henry-Biabaud, 2000, p. 32). La subvention est alors de 3 000 000 F²⁷⁵ pour un terrain au prix de 4 300 000 francs. Finalement, la subvention, qui n'arrive d'ailleurs qu'en 1952, n'est que de 2 000 000 de francs.²⁷⁶ Le CCFIJ est propriétaire de la totalité de l'île hormis le sémaphore qui appartient à la marine nationale et le phare qui appartient au service des phares et des balises (Centre nautique des Glénans, 2007). Pour autant, l'île se trouve vide et donc uniquement équipée de cette cabane, d'un ancien abri de canot de sauvetage et des

²⁷² Chapitre 1, I.5. Le Club du Centre de Formation Internationale des Jeunes, une création association obligatoire.

²⁷³ Compte-rendu du conseil d'administration du CCFIJ du 8 décembre 1950. ACNG.

²⁷⁴ Entretien avec Jean-Marc Pilpoul, président du CNG de 1971 à 1974, réalisé le 27 mars 2019.

²⁷⁵ Compte-rendu du conseil d'administration du CCFIJ du 8 décembre 1950. ACNG.

²⁷⁶ Compte-rendu du conseil d'administration du CCFIJ du 29 octobre 1951. ACNG.

quelques bâtiments de ferme, le tout en piteux état. L'association doit également faire face au nombre conséquent de demandes d'inscriptions. La priorité est alors donnée à la recherche d'autres lieux de pratique. L'île de Drenec est alors louée à maître Noyer à partir de 1951²⁷⁷ pour une durée de 15 ans au départ,²⁷⁸ puis de 18 ans par la suite dans le but de pouvoir bénéficier d'une subvention pour la construction.²⁷⁹ En effet, la Direction des Sports n'accorde alors aucune subvention de construction pour des locations dont le bail est de moins de 18 ans.

Les constructions les plus rudimentaires sont alors effectuées. Les toilettes ne sont pas installées et l'eau courante non plus :

« Lors de mon arrivée [en 1951], Henri Desjoyeaux nous prévient que, pour la toilette, nous avons le droit à un verre d'eau par jour... pour se laver les dents, avec une explication convaincante : l'eau vient du continent en tonneaux. Pour le reste, l'eau de mer convient très bien, elle est tonifiante. »

Source : Goldschmid, J.-L. (2009). *40 ans aux Glénans*. Rennes : Ouest-France, p. 60.

Les premiers travaux débutent en 1953 par l'aménagement de la ferme et la création d'une cuisine sur l'île de Penfret,²⁸⁰ mais aussi le nettoyage du puit et donc, l'accès à de l'eau courante.²⁸¹ Pour faire des économies, ces travaux sont réalisés « à force de bras » par les stagiaires et les moniteurs.²⁸² Tous les aménagements réalisés par le CCFIJ entre 1953 et 1954 sont effectués grâce aux fonds de l'association, et ce, bien que la DGJS propose des subventions pour permettre l'aménagement des centres nautiques.²⁸³ Nous pouvons alors comprendre que le CCFIJ se retrouve mis à l'écart des réflexions quant aux aménagements. Ils ne sont pas encore considérés comme un centre nautique, mais plus comme une association permettant une éducation des jeunes à travers des loisirs divers et variés.

²⁷⁷ Compte-rendu du conseil d'administration du CCFIJ du 17 mars 1951. ACNG.

²⁷⁸ Compte-rendu du conseil d'administration du CCFIJ du 9 octobre 1953. ACNG.

²⁷⁹ Compte-rendu du conseil d'administration du CCFIJ du 20 mars 1954. ACNG.

²⁸⁰ Compte-rendu du conseil d'administration du CCFIJ du 14 novembre 1953. ACNG.

²⁸¹ Rapport financier 1953 du CCFIJ. ACNG.

²⁸² *Idem*.

²⁸³ I. – Installations de la circulaire n°775-E.PS/2 du 14 mars 1950. BOEN, n°12, 23 mars 1950, page 969.

Ce n'est qu'en 1955 que les administrateurs de l'association espèrent l'obtention d'une subvention de 50% pour combler l'argent utilisé pour les travaux entre 1953 et 1955.²⁸⁴ À travers cet exemple, nous pouvons nous interroger sur la relation entretenue entre l'État et le CCFIJ. Il semble alors qu'un basculement ait lieu en 1955 au niveau des relations entretenues entre les deux partis. Les raisons de ce basculement peuvent être de différentes natures. Le problème ne peut pas être lié à la question de l'agrément. Le fait que l'association perçoive une subvention de fonctionnement, au moins à partir de 1953 d'après nos sources, est le signe qu'il s'agit d'une association agréée. La première raison peut être directement liée aux soucis de l'UNF. Étant donné qu'il s'agit d'un organisme technique créé et soutenu directement par l'État, ces difficultés financières ont logiquement un impact sur le budget dédié au nautisme au sein de la DGJS. Le CCFIJ peut alors souffrir de cette relation étant donné que la DGJS se concentre beaucoup plus sur l'UNF que sur eux. Le CCFIJ peut aussi avoir pris conscience de l'intérêt de ne pas se montrer méfiant envers les pouvoirs publics. De ce point de vue-là, nous pouvons alors évoquer une évolution de la considération faite par les anciens résistants en direction de l'État. Ils comprennent alors que la position de résistance, adoptée en raison de leur histoire, ne profite pas à leur cause. Sans doute que les pouvoirs publics ont prouvé qu'ils étaient enclins à collaborer plus qu'à imposer. Cette hypothèse semble être totalement plausible puisque les administrateurs parlent eux-mêmes d'une prise de conscience liée à l'évolution de leur activité. Nous pouvons aussi comprendre qu'il y a également un changement de position au niveau des activités de l'association. Alors qu'elle n'avait pour but que de permettre aux jeunes, principalement issus de la Résistance, de se distraire en ayant accès à une offre de loisir, le CCFIJ prend de plus en plus d'ampleur et commence réellement à se spécialiser dans des stages de voile. À partir de ce moment-là, l'activité que l'association propose devient résolument éducative et la DGJS commence véritablement à s'intéresser à cela et notamment aux stages des adolescents à partir de 15 ans.²⁸⁵ Nous pouvons sans doute en déduire qu'il s'agit d'une preuve de l'investissement de l'État dans l'œuvre éducative proposée par le CCFIJ, et ce, en plus de la subvention de fonctionnement dont nous venons de parler.²⁸⁶ Bien plus, il semble s'agir

²⁸⁴ Compte-rendu du conseil d'administration du CCFIJ du 5 mai 1955. ACNG.

²⁸⁵ Compte-rendu du conseil d'administration du CCFIJ du 20 mars 1954. ACNG.

²⁸⁶ Voir Chapitre 1, II.3.2. Une aide plus qu'importante.

de la preuve de l'intérêt éducatif des stages du CCFIJ. Logiquement, ils obtiennent des subventions très importantes pour les réalisations qu'ils ont menées sur les îles. Pour les travaux exécutés entre 1953 et 1955, de l'ordre de 5 000 000 francs d'après leurs calculs, ils obtiennent pour 1953 une subvention de 1 000 000 francs.²⁸⁷ En 1956, ils perçoivent 4 000 000 de francs et 2 000 000 supplémentaires pour l'achat du ponton, une subvention à hauteur de 25%.²⁸⁸ Le ponton est alors une péniche, amarrée sur le quai Louis Blériot à Paris, et qui sert de siège social au CCFIJ. Elle est toujours en place aujourd'hui. En 1956, ils installent, dans une ancienne usine de sardines, un local à Concarneau ayant pour objectif de servir d'atelier, de réserve de matériel de logement pour les permanents. Pour un prix total de 6 836 000 francs, le CCFIJ demande, et obtient, une subvention de 50% de la part de la DGJS.²⁸⁹ L'association débute alors clairement une collaboration avec le ministère en charge de la Jeunesse et des Sports et l'offre de subventions pour ses différentes opérations immobilières en est la preuve.

Ils reçoivent également des avantages au niveau de l'équipement. Dans un premier temps, le matériel utilisé par l'association est surtout issu d'une récupération venue de différents endroits. Par exemple, dans son témoignage, Jean-Louis Goldschmid évoque une hétérogénéité du matériel : des tables et des bancs « bancals », des couverts « dépareillés », mais, des assiettes en porcelaines marquées « CGT » comme Compagnie Générale Transatlantique qui, selon ses dires, « a offert beaucoup de matériel » (Goldschmid, 2009, p. 17). Philippe Viannay arrive à obtenir du matériel de la part de l'État notamment des tentes, au nombre de six, du ministère de la Guerre, des lits, matelas et couvertures du ministère des Anciens combattants (Feletin, 2004, p. 143).

Ils se voient également attribuer des bateaux : 15 argonautes.²⁹⁰ Le bateau des Viannay, *Le Rebelle*, est également utilisé. Par l'intermédiaire du voilier Le Rose de Concarneau le CCFI devient co-armateur de trois thoniers en contrepartie de l'embarquement de stagiaires durant la saison de pêche au thon dans le golfe de Gascogne. Ces stages de trois semaines auront lieu de 1948 à la fin de 1951 sur le *Lilas Blanc*, le *Caporal Guicheteau* et le *Denm Dey*. En 1952, ils reçoivent encore 2 cotres et 2

²⁸⁷ Rapport financier 1953 du CCFIJ. ACNG.

²⁸⁸ Compte-rendu du conseil d'administration du CCFIJ du 8 novembre 1956. ACNG.

²⁸⁹ *Idem*.

²⁹⁰ Compte-rendu du conseil d'administration du CCFIJ du 18 décembre 1950. ACNG.

monotypes.²⁹¹ À partir de 1951, pour faire face aux problèmes de moyens, le CCFIJ a recouru au système de quirats.²⁹² Le principe est toutefois quelque peu complexe. Il s'agit de l'achat de bateaux par des particuliers. Plusieurs personnes peuvent être propriétaires d'un même bateau. Ceux-ci sont confiés au Club. Lorsque les bateaux sortent en mer dans le cadre d'un stage de l'association, quatre places doivent être réservées aux propriétaires.²⁹³ Pour autant, ce système fonctionne difficilement à partir de 1953. Est-ce une conséquence de l'accident mortel du *Rollon* en avril 1953 ? Le 12 avril 1953, un yacht-goélette, prêté au CCFIJ, appelé le *Rollon* fait naufrage au large du Cap Creus en Méditerranée. À son bord se trouve notamment Jacques Richet, ancien résistant du mouvement Défense de la France,²⁹⁴ directeur et co-fondateur du CFJ,²⁹⁵ Jean Gandelin délégué général du CCFIJ et un banquier dont le fils vient d'être déposé à Ibiza, propriétaire du bateau (Viannay et al., 1988, p. 262). En 1953, certains quirataires n'ont pas voulu prêter leurs bateaux.²⁹⁶ Le CCFIJ finit par progressivement racheter les bateaux qu'ils empruntaient et entretenaient pour les quirataires.

Alors que le CCFIJ tente de s'équiper tant bien que mal avec ses propres moyens, l'Éducation nationale affirme, dès 1950, le fait qu'elle peut contribuer à l'équipement en matériel pour les associations.²⁹⁷ Pour autant, il faut attendre 1953 pour que le CCFIJ reçoive des subventions de la part de la DGJS pour l'équipement en matériel. L'entretien et l'achat du matériel sont plusieurs fois subventionnés et notamment en 1957 avec une aide accordée de 3 125 000 francs²⁹⁸ ou en 1956 avec 4 000 000 de francs.²⁹⁹ En 1953, 3 040 000 francs viennent de l'Éducation nationale pour les investissements, et, pour la première fois, 100 000 francs sont accordés de la part du commissariat au Tourisme.³⁰⁰ Ils reçoivent enfin ponctuellement des aides de la part de la marine. Alors qu'ils attendent

²⁹¹ Rapport moral 1952 du CCFIJ. ACNG.

²⁹² Compte-rendu du conseil d'administration du CCFIJ du 17 mars 1951. ACNG.

²⁹³ Compte-rendu du conseil d'administration du CCFIJ du 24 février 1953. ACNG.

²⁹⁴ Il s'est engagé très jeune, à 18 ans, et était le responsable de la diffusion étudiante du journal *Défense de la France*.

²⁹⁵ Compte-rendu du Conseil d'Administration du CCFIJ du 16 mai 1953. ACNG : non cotées.

²⁹⁶ Compte-rendu du conseil d'administration du CCFIJ du 14 novembre 1953. ACNG.

²⁹⁷ I. – Matériel de la circulaire n°775-E.P.S/2 du 14 mars 1950. BOEN, n°12, 23 mars 1950, page 970.

²⁹⁸ Compte-rendu du conseil d'administration du CCFIJ du 4 mai 1957. ACNG.

²⁹⁹ Rapport moral 1956 du CCFIJ. ACNG.

³⁰⁰ Rapport moral 1953 du CCFIJ. ACNG.

plutôt des subventions financières, la marine fait un don au CCFIJ en cartes et instructions diverses,³⁰¹ fort utiles tout de même quand il s'agit de naviguer. Pour autant, il semble que l'aide attribuée pour le matériel ne soit pas à la hauteur de l'accroissement de l'activité de l'association.

Enfin, il est également intéressant d'évoquer le partenariat entre Jean-Jacques Herbulot et le CCFIJ grâce aux époux Viannay. Les premiers argonautes utilisés par le CCFIJ, et offerts par le ministère en charge de la Jeunesse et des Sports sont des créations de l'architecte Jean-Jacques Herbulot. En 1950, étant donné qu'ils ont peu de moyens financiers, Hélène et Philippe Viannay prennent rendez-vous avec celui-ci. Rapidement, l'architecte accepte de réaliser gratuitement les plans des bateaux pour l'association. Ses plans sont, par la suite, vendus aux chantiers navals pour être produits, mais le CCFIJ ne paye rien à Jean-Jacques Herbulot pour ses dessins. Celui-ci crée le vaurien (Viannay et al., 1988, p. 250) qui est testé en 1952.³⁰² Lorsque l'architecte propose d'utiliser le contre-plaqué pour les bateaux, les Viannay sont convaincus. Ils construisent le premier vaurien en contre-plaqué dans leur cuisine.³⁰³ L'intérêt est alors de réduire au maximum les coûts et de permettre une production à grande échelle. Le CCFIJ réalise les tests des bateaux créés par l'architecte et notamment sur l'île de Drenec.³⁰⁴ Les caravelles et corsaires sont notamment testés en 1954 avant d'être produits en plus grand nombre dans les chantiers navals. Il s'agit d'une véritable révolution dans le monde de la voile qui permet d'abaisser les coûts de fabrication des bateaux et donc, de les rendre plus accessibles (Russier, 2015, p. 51) grâce à une forme d'industrialisation de la production. Cette étroite relation profite à la fois au CCFIJ, mais également plus largement à la voile française et ses associations puisque rapidement, 350 écoles de voile des années 1950 et 1960 utilisent les vauriens ou les caravelles (Gombert, 2006, p. 10). Dans un sens, nous pouvons donc affirmer que cette relation a contribué à la démocratisation de la voile puisqu'elle a permis une semi-industrialisation de la fabrication des équipements nautiques.

II.4.3. UNCM et UNF : deux politiques d'équipements bien différentes...

³⁰¹ Compte-rendu du conseil d'administration du CCFIJ du 3 juin 1952. ACNG.

³⁰² Rapport moral 1953 du CCFIJ. ACNG.

³⁰³ Compte-rendu du conseil d'administration du CCFIJ du 14 novembre 1953. ACNG.

³⁰⁴ Compte-rendu du conseil d'administration du CCFIJ du 3 juin 1953. ACNG.

L'UNCM et l'UNF se trouvent être, à tous points de vue, avantagées sur le plan de l'équipement par rapport aux autres associations de par leur statut d'organismes techniques. Pourtant, il existe une différence dans la politique d'équipement de l'UNF et celle de l'UNCM. En effet, l'UNCM a une politique en matière d'équipement sportif qui est très dynamique contrairement à l'UNF dont les moyens offerts sont plus axés sur le matériel. Celui-ci lui est d'ailleurs plus souvent confié par la DGJS que subventionné. Cette réalité est alors sans doute liée à la gestion des deux associations et la volonté de permettre un développement des activités pour les classes populaires.

II.4.3.1. L'UNCM : une politique en termes d'infrastructures d'accueil dynamique

En termes d'infrastructures, l'UNCM est très dynamique. Ils souhaitent rapidement une augmentation du nombre de centres pour répondre aux besoins de la clientèle,³⁰⁵ mais aussi, pour couvrir ses frais de fonctionnement par ses propres moyens.³⁰⁶ À travers ce souhait, nous pouvons sans doute voir une volonté de se détacher de la tutelle de l'État. Peut-être que les administrateurs de l'UNCM perçoivent l'influence de l'État comme beaucoup trop forte et notamment autour des subventions. À sa création, et alors qu'elle s'appelle encore ANCM, les anciens locaux du chantier de jeunesse Jeunesse et Montagne sont proposés pour servir aux stages de l'association.³⁰⁷ Nous l'avons vu lorsque nous évoquons l'héritage militaire des Unions,³⁰⁸ l'UNCM semble hériter de quelques installations de Jeunesse et Montagne à Gavarnie, la Chapelle-en-Valgaudemar et Pralognan. Dès 1948, puisqu'aucun crédit n'est accordé en 1946 et en 1947 pour les acquisitions et aménagements en montagne,³⁰⁹ ils bénéficient de subventions de la DGJS pour leurs travaux d'équipements. En 1948, ils obtiennent alors 4 383 430 francs, 4 300 000 l'année suivante puis 8 327 000 en 1950.³¹⁰ Pour autant, nous n'avons pas la

³⁰⁵ Compte-rendu du comité directeur de l'UNCM du 27 mai 1949. AUCPA.

³⁰⁶ Compte-rendu de l'assemblée générale de l'UNCM du 16 avril 1947. AUCPA.

³⁰⁷ Compte-rendu du comité directeur de l'ANCM du 21 mars 1944. AUCPA.

³⁰⁸ Voir le Chapitre 1, I.2.1.2. La formation prémilitaire

³⁰⁹ Nomenclature, par chapitre, des autorisations de programme ou de promesse et des crédits demandés, 1947. AN : 19770195/3-5.

³¹⁰ Document « UNCM ». AN : F/144/120.

trace d'un achat avant 1950 et le centre de Pralognan.³¹¹ En comparant les subventions allouées sur 1948, 1949 et 1950 et le fait que nous n'avons pas de trace d'achat de centres avant, nous pouvons en déduire que les subventions de 1948 et 1949 ont servi à des travaux dans les centres situés en montagne. L'Union bénéficie en effet, en 1950, d'un accord pour une « subvention spéciale » dans le but d'acheter deux ou trois centres.³¹² Ils achètent alors deux chalets à Pralognan, un immeuble à Moulin Baron.³¹³ Dans le compte rendu du comité directeur du 5 octobre 1951, les administrateurs énoncent le fait qu'ils ont acheté les immeubles précédemment évoqués et qu'ils vont « sûrement ouvrir deux centres nouveaux : Brunissard et Le Tour (sic). »³¹⁴ Il s'avère que le comité directeur du 9 janvier 1952 nous permet d'affirmer que le centre de Brunissard est en réalité une location sur 17 ans et celui de La Tour est un prêt de l'État sans date de fin (Figure 13). Aucune condition de prix de location n'est d'ailleurs affichée pour ce dernier. L'accord de 1950 va de concert avec l'affirmation de l'Éducation nationale, dans la circulaire n°775-E.P.S/2 du 14 mars 1950, de la volonté d'aménagement de refuges et de centres de montagne grâce à leurs concours. Cette même circulaire affirme d'ailleurs le fait que les aménagements réalisés grâce à ce concours de l'État doivent « être ouvert, aux prix les plus bas, à la généralité des pratiquants. »³¹⁵ Cette dernière affirmation est significative et démontre, pour la première fois de manière officielle, le fait que la DGJS et l'Éducation nationale souhaitent favoriser le développement des pratiques de montagne et nautique pour tous les jeunes. C'est donc à partir de 1950 que l'UNCM développe réellement une politique d'acquisition en matière d'infrastructures d'accueil.

³¹¹ Compte-rendu du comité directeur de l'UNCM du 10 janvier 1950. AUCPA.

³¹² *Idem.*

³¹³ Compte-rendu du comité directeur de l'UNCM du 7 juin 1950. AUCPA.

³¹⁴ Compte-rendu du comité directeur de l'UNCM du 5 octobre 1950. AUCPA.

³¹⁵ I. – Installations de la circulaire n°775-E.P.S/2 du 14 mars 1950. BOEN, n°12, 23 mars 1950, page 969.

Figure 13: Centres de l'UNCM en 1952

Centres	Locataire	Propriétaire	Utilisateur	Nombre de places
Lauzet		1948 (en vente en 1952)		
Pralognan		1950		42
Moulin Baron		1950		55
Les Étages		1951		40
Villeneuve la Vallée		1951		42
Mont blanc		1951		90
Gavarnie	Jusqu'en 1956 (souhaitent l'abandonner)			Inconnu
Nivorin	Jusqu'en 1955 et 1958 (2 maisons)			42
Barèges	Jusqu'en 1957			50
Saint Sorlin	Jusqu'en 1958			50
Cauterets	Jusqu'en 1958			50
Monetier	Jusqu'en 1959			48
Alpes Venosc	Jusqu'en 1960			90
Samoëns	Jusqu'en 1963			44
Brunissard	Jusqu'en 1967			56
Valloire	Jusqu'en 1968			42
La Tour			Propriété de l'État, confié à l'UNCM	42

Source : Compte rendu du comité directeur de l'UNCM du 9 janvier 1952. AUCPA.

En 1952, l'UNCM propose alors au moins 783 places dans des locaux qu'elle loue ou dont elle est propriétaire. Nous avons vu, dans le cas des travaux effectués par le CCFIJ, que la DGJS demande que le bail de location soit de 18 ans pour pouvoir subventionner des travaux. Dans le cas du CCFIJ, il s'agit de travaux sur un terrain nu, ce qui n'est pas le cas pour l'UNCM ici. Pour autant, lorsque le comité directeur formule ses besoins en termes de travaux, nous pouvons constater que pour certains centres, l'association bénéficie d'un bail d'une durée de moins de 18 ans. Est-ce un autre privilège de l'UNCM du fait de son statut d'organisme technique ? Il semblerait que oui puisqu'en 1955, l'Union bénéficie d'une subvention pour Samoëns, dont le bail court jusqu'en 1963 soit sur une période de

cinq ans, pour la création d'un magasin et de douches.³¹⁶ Enfin, du fait du souhait « d'installer l'UNCM dans au moins une grande station d'hiver »³¹⁷, l'Union parvient à acheter un hôtel à Val d'Isère avec une subvention de 60%,³¹⁸ ce qui est plutôt rare à cette époque où les subventions sont souvent plafonnées à 50% sauf dans le cas d'infrastructures difficilement accessibles.

L'achat de nouveaux centres ainsi que les travaux effectués ont pour but de sortir de la précarité. René Tulpin qualifie ces centres de ceux de la pénurie.³¹⁹ Reflet, sans doute, des difficultés financières du pays, les premiers centres de l'UNCM sont plus que rudimentaires. Dans la brochure « L'UNCM a 20 ans », René Tulpin évoque le fait que le centre de Moulin-Baron, qui est ensuite changé, est « centenaire. » Il dit du centre du Lauzet, premier centre acheté par l'UNCM en 1948, qu'il est « balayé par le blizzard du Lautaret » et que le stagiaire est « fort heureux de la présence proche du bœuf, dispensateur de chaleur », dans le cas du centre du Nivorin.³²⁰ Finalement, la volonté des stagiaires d'avoir plus de confort à partir de 1950³²¹ va de pair avec la montée en gamme de la qualité des infrastructures d'accueil de l'UNCM. Dans un premier temps, nous aurions pu penser que la demande de meilleures conditions d'accueil était le fait de catégories sociales et culturelles aisées. Pour autant, et au vu du témoignage de Raymond Malesset³²² relatant avec plus de précisions les mêmes faits qu'évoquent René Tulpin, il apparaît que la demande est légitime et prouve d'un retour « à la normale » des conditions de vies des jeunes Français, mais aussi à une amélioration conséquence de l'entrée dans les Trente Glorieuses.

Les informations en termes d'équipement en matériel sont lacunaires concernant l'UNCM. En 1944, le comité directeur de l'ANCM affirme qu'une passation de matériel

³¹⁶ Compte-rendu du comité directeur de l'UNCM du 11 février 1955. AUCPA.

³¹⁷ Compte-rendu du comité directeur de l'UNCM du 12 juillet 1955. AUCPA.

³¹⁸ *Idem.*

³¹⁹ « Cet accord scellé en 1945 », René Tulpin, Président de l'UNCM depuis 1944 dans la brochure *L'UNCM a 20 ans*. AUCPA.

³²⁰ *Idem.*

³²¹ Compte-rendu du comité directeur de l'UNCM du 5 octobre 1950. AUCPA.

³²² Notamment dans son chapitre « Des locations précaires d'hôtels à des implantations plus sommaires plus sûres. » in Malesset, R. (1985). *Vacances sportives de plein air de l'U.N.C.M. et de l'U.N.F. à l'UCPA*. Paris : Chiron, pages 23 à 36.

s'effectue entre Jeunesse et Sport et l'association, sous couvert d'une acceptation de la part du Commissariat des Sports.³²³ Des douves de tonneaux transformés en ski et des couvertures³²⁴ sont confiées à l'UNCM. Étant donné qu'ils effectuent des stages de formation prémilitaire pour l'armée, ils reçoivent les moyens d'équiper ses stagiaires avec des « prises de guerre », pour reprendre les termes de Raymond Malesset (Malesset, 1985, p. 37). Des skis blancs à bandes vertes sont récupérés à l'armée allemande, des chaussures d'escalade, des cordes, quelques équipements vestimentaires comme des « vêtements de la Kriegsmarine avec cols marins, pantalons à pont, insignes et croix gammée sur les marinières » (Malesset, 1985, p. 38). Le fait que les stagiaires se voient proposer des équipements est le reflet d'un manque de moyens financiers de leurs parts. D'ailleurs, même dans les années suivantes, l'UNCM propose la location de matériel à des prix moindres par rapport aux magasins spécialisés. Les chaussures et les sacs de couchage sont proposés à la location, mais plus les équipements comme des combinaisons.³²⁵ Ceci est alors sans doute la preuve d'une montée du capital financier des jeunes ou bien du fait que les jeunes qui fréquentent l'UNCM sont mieux dotés financièrement. C'est à nouveau dans la circulaire n°775-E.P.S/2 du 14 mars 1950 que l'Éducation nationale indique que la DGJS peut « mettre à la disposition des Fédérations ou Associations intéressées des crédits pour l'acquisition et l'entretien de ce matériel. »³²⁶ Nous pouvons voir que des subventions sont accordées par la DGJS en 1949, 1950 et 1951. Ils reçoivent alors 788 800 francs pour le matériel en nature, sous-entendent donc le don de matériel et 4 879 000 francs « en espèces » pour 1949 puis 282 500 francs en 1950 pour le matériel en nature.³²⁷ Le terme « en espèces » n'est pas expliqué. Étant donné qu'il est opposé à un don en nature, nous pouvons supposer que ce type de don est sous forme monétaire par un virement bancaire ou directement par le don d'espèces. Nous émettons quelques réserves sur cela étant donné que l'État doit garder une trace de l'argent dépensé et que le don en espèces peut être sujet à des dérives financières. En 1951, ils reçoivent 20 tentes à 6 pour

³²³ Compte-rendu du Comité Directeur de l'ANCM du 21 mars 1944. AUCPA.

³²⁴ « Les débuts de l'UNCM » par J. Honnorat, Ancien Secrétaire Général (1944-1952) dans la brochure *L'UNCM a 20 ans*. AUCPA.

³²⁵ Compte-rendu du comité direction de l'UNCM du 10 février 1956. AUCPA.

³²⁶ I. – Matériel de la circulaire n°775-E.P.S/2 du 14 mars 1950. BOEN, n°12, 23 mars 1950, page 970.

³²⁷ Document « UNCM ». AN : F/144/120.

un montant total de 500 000 francs.³²⁸ Ces tentes sont, bien évidemment, utilisées uniquement durant les stages d'été. Il s'agit d'une manière d'économiser les frais d'achat de nouveaux centres tout en permettant d'ouvrir plus de lits pour les stagiaires, et, logiquement, permettre à plus de jeunes issus des classes populaires, entre autres, de fréquenter la montagne. En effet, en fournissant des tentes ou en les finançant, les coûts sont réduits et cela se répercute sur le prix des stages.

II.4.3.2. L'UNF : le matériel avant les infrastructures.

La politique de l'UNF en matière d'infrastructures d'accueil est bien différente de celle de l'UNCM. Il y a plusieurs raisons à cela. Premièrement, les camps nautiques bénéficient, en 1945, de 2 000 000 de francs pour le chapitre 319 centre de formation nautique.³²⁹ En 1946, ce sont 18 000 000 de francs qui sont accordés pour la construction et l'aménagement des centres de formation nautiques puis 35 000 000 de francs en 1947.³³⁰ En 1946 et 1947, les investissements de la DGJS sont donc orientés pour les camps nautiques et non pour les aménagements et travaux de montagne qui ne reçoivent aucune subvention,³³¹ contrairement à ce qui est évoqué en 1948 lors d'une réunion sur la diffusion du nautisme³³² qui prétend que la DGJS aurait investi beaucoup d'argent, dans l'après-guerre, à la diffusion de la montagne pour les classes populaires. Étant donné que le patrimoine de l'UNF est assez pauvre au début de notre période, nous pouvons nous interroger sur l'utilisation de ces moyens. Il semble alors clairement que les fonds offerts au nautisme n'aillent alors pas directement à l'UNF, mais plus à la réfection des centres nautiques propriétés de l'État. Étant donné qu'ils sont prêtés à l'UNF, cela leur profite tout de même.

Dans un second temps, nous pouvons évoquer le caractère saisonnier des activités nautiques évoqué par René Bazennerye lui-même.³³³ En effet, les activités nautiques sont essentiellement pratiquées lors de la belle saison, même dans le cas des activités scolaires,

³²⁸ Documents « UNCM » et « UNF ». AN : F/44/120.

³²⁹ Budget de l'exercice 1946 : projet de loi. AN : 19770195/3-5.

³³⁰ Nomenclature, par chapitre, des autorisations de programme ou de promesse et des crédits demandés, 1947. AN : 19770195/3-5.

³³¹ *Idem.*

³³² Compte-rendu de la réunion du 9 février 1948 sur la diffusion du nautisme. AN : 19860446/22.

³³³ Compte-rendu du comité directeur de l'UNF du 8 juin 1956. AUCPA.

contrairement aux activités de montagne qui sont adaptées à toutes les saisons. De là, la DGJS ne finance que la construction de locaux en dur quand il s'agit d'abris pour les bateaux, de cuisines de réfectoires et de vestiaires.³³⁴ Cela se vérifie d'ailleurs au niveau du CCFIJ qui, dans le même cas que l'UNF, ne voit pas se construire des hébergements en dur pour ses stagiaires. Les camps de l'UNF sont donc réalisés sous tentes (Figure 14).

³³⁴ *Idem.*

Figure 14: Camp du Letty de l'UNF à Bénodet



Sources : Datées des années 1950-1960 par les archives départementales du Finistère. Archives Départementales du Finistère, site de Quimper (AD29) : 27FI639 et 27FI641

Nous n'avons que peu de traces, au niveau de la DGJS de subventions pour des travaux au bénéfice de l'UNF. En effet, nous savons uniquement que l'association reçoit 500 000 francs en 1947 et 1 250 000 francs en 1949 pour des travaux dont nous ne connaissons pas la nature.³³⁵ Pour autant, et étant donné qu'ils ne sont pas encore propriétaires de terrains, il semble que ces subventions soient allouées dans le cadre de la réfection des centres ou pour la construction d'espaces pour la vie en communauté. Durant la IV^e République, l'Union reçoit une subvention de l'Équipement sportif pour l'achat d'un terrain à Bénodet.³³⁶ À Thonon, alors qu'ils ont un bail de 18 ans, condition requise pour l'attribution d'une subvention pour des travaux, ils bénéficient d'une subvention de 5 000 000 francs pour la construction d'un chalet en bois dont le but n'est pas précisé.³³⁷ Au vu des idées précédemment évoquées quant aux priorités de constructions pour les activités d'été, nous pouvons penser que ce chalet est construit pour servir d'entrepôt ou de réfectoire. Sur ce point, nous pouvons alors dire que l'UNF n'a pas le même « privilège » que son homologue de la montagne sur les questions de travaux. Le bail doit être de 18 ans pour que des travaux puissent être financés par la DGJS. Le CCFIJ et l'UNF semblent être soumis à cet impératif au contraire de l'UNCM sans que les raisons en soient clairement évoquées. Nous pouvons alors sans doute lier cela à la nature des équipements qui subissent des travaux. Dans le cas de l'UNCM, les travaux sont réalisés sur des infrastructures déjà construites et qui doivent être aménagées. Dans le cas de l'UNF et du CCFIJ, les terrains sont nus. Il s'agit donc de constructions totalement nouvelles. Même si ces conditions ne sont pas spécifiées dans les documents que nous avons pu consulter, il semble tout même que les terrains nus dont une subvention est demandée pour des travaux doivent avoir des baux de locations de minimum 18 ans contrairement aux équipements déjà construits. À travers cela, la DGJS effectue un investissement sur du long terme qui profite réellement à la poursuite de leurs buts à travers l'action menée par les associations. Les pouvoirs publics cherchent donc à garantir ce que nous pourrions décrire comme un retour sur investissement. En effet, l'argent offert par l'État dans le cadre de la subvention permet la création d'infrastructures dont les associations se servent sur une période relativement longue. Cela donne le temps à l'association de

³³⁵ Document « UNF ». AN : F/144/120.

³³⁶ Compte-rendu de l'assemblée générale de l'UNF du 15 mai 1953. AUCPA.

³³⁷ Compte-rendu du comité directeur de l'UNF du 16 mars 1956. AUCPA.

réaliser un nombre de stages importants et, donc, de contribuer à l'éducation des jeunes grâce à l'aide apportée. Pour le centre de Créteil, sur lequel l'UNF investit beaucoup en raison de son implantation proche de Paris,³³⁸ ils obtiennent en 1957 une subvention de 9 000 000 de francs pour le rachat des terrains du centre de voile de la Basse Marne.³³⁹ Ils effectuent également des travaux sur ce terrain dont nous ne connaissons pas la nature. Étant donné qu'il s'agit d'un camp ouvert toute l'année pour servir de camp de week-end, nous pouvons penser que des installations en dur sont installées à Créteil.

Enfin, l'UNF a de vraies difficultés financières en lien avec une gestion catastrophique.³⁴⁰ Sans doute par peur de perdre de l'argent, la DGJS n'investit pas directement dans l'UNF³⁴¹ pour des bâtiments en dur. De là, l'association se voit confier, à partir de 1948,³⁴² des infrastructures construites durant la guerre notamment les centres de sports nautiques Virginie Hériot à Saint-Jean-de-Luz, le centre Cassard de Nantes ou le centre Colbert d'Annecy.³⁴³ Ce dernier est confié à l'UNF en 1951 sous l'impulsion de René Bazennerye. Celui-ci fait pression auprès de la DGJS, propriétaire du site, pour déloger le centre de voile, et installer l'Union.³⁴⁴ Le but est alors de permettre à l'UNF de développer son activité sans pour autant que la DGJS ait à investir de l'argent. L'Union se voit également confier en 1948, le camp de l'Odet, entre Quimper et Bénodet, un camp à Niolon et un camp à Port Breton.³⁴⁵ En 1945 et 1946, ils effectuent également des stages au camp du Saussois, dans l'Yonne.³⁴⁶ En 1947, enfin, ils se voient confier le centre de Vallon-Pont-d'Arc ainsi que de Pont de Semur en Côte d'Or et de l'Étang Sille le Guillaume dans la

³³⁸ *Idem.*

³³⁹ Compte-rendu du comité directeur de l'UNF du 10 avril 1957. AUCPA.

³⁴⁰ Voir Chapitre 1, I.3.2. La crise du fonctionnement de l'UNF.

³⁴¹ « Ce qui est critiquable, c'est le rendement de l'UNF et par conséquent, l'efficacité réelle des subventions de l'État. »

Source : « Note pour Monsieur le Sous-Directeur de l'Éducation Physique et des Sports » rédigée par le chef du 2^{ème} Bureau, René Bazennerye, 22 décembre 1950. AN : 19860446/22.

³⁴² Note pour le Directeur Général de la Jeunesse et des Sports, datée de 1948. AN : 19860446/22.

³⁴³ « Note concernant l'organisation des centres de Nautisme de l'Union Nautique Française à Nantes (Cassard) et St. Jean de Luz (Virginie Hériot) de R. Lafitte, Inspecteur général, 1948. AN : 19860446/22.

³⁴⁴ Compte-rendu du comité directeur de l'UNF du 16 février 1951. AUCPA.

³⁴⁵ Description des camps de l'UNF. 16 avril 1948. AN : 19860446/22.

³⁴⁶ Compte-rendu du fonctionnement de l'UNF en 1946. AN : 19860446/22.

Sarthe.³⁴⁷ Ces derniers sont alors organisés en liaison avec les chefs des services académiques de la Jeunesse et des Sports, donc pas totalement sous l'autorité de l'UNF. Contrairement à l'UNCM, nous pouvons donc constater une forte collaboration de l'État dans le développement de l'offre de l'association. Même si l'UNF n'est pas propriétaire, le ministère en charge de la Jeunesse et des Sports fait en sorte de contribuer au développement de son offre en lui confiant la gestion de centres nautiques dans toute la France. Ils ne leur offrent ainsi pas une subvention pour l'équipement et profitent de leurs biens pour contribuer au développement du nautisme populaire pour les jeunes. À travers cela, nous pouvons constater de manière très forte l'emprise de la politique de l'État sur le nautisme et sur l'UNF. Incapable de financer elle-même son développement, l'association se retrouve donc soumise aux volontés et aux moyens offerts par le ministère en charge de la Jeunesse et des Sports. Ce n'est qu'à la fin de la période que l'UNF peut véritablement se développer selon la politique qu'elle a choisi puisqu'elle investit à Créteil ou à Thonon. L'État est tout de même présent puisqu'il finance ses implantations et, logiquement, les valide.

C'est donc surtout au niveau du matériel que l'UNF reçoit des subventions et notamment dans le cadre de la circulaire n°775-E.P.S/2 du 14 mars 1950.³⁴⁸ Le matériel de camp est, dans la plupart des cas, prêté par la DGJS.³⁴⁹ En 1950, l'association se voit confier 50 lits de camp pour 24 000 francs, l'année suivante, ils reçoivent 9 tentes à 12, 1 tente squat et 95 lits de camp pour 622 825 francs.³⁵⁰ En 1957, ils évoquent le fait que, pour le camp de Saint Jorioz, leur demande « de tentes de lits [est] à peu près satisfaite »³⁵¹ témoignant du fait qu'ils avaient des attentes à ce niveau-là. Ils sont d'ailleurs prioritaires sur les autres associations au niveau des tentes puisqu'en 1953, la DGJS oblige le CCFIJ à se faire racheter par l'UNF les tentes qu'ils leur ont fournies en 1950.³⁵² Cet épisode est d'ailleurs le signe d'une forme de contrôle voire même d'autoritarisme de l'État sur ces associations agréées. Même si cet épisode semble être une exception, il montre tout de même vers quelle association vont les faveurs de l'État et c'est, logiquement, celle sur

³⁴⁷ Compte-rendu de la saison 1947-1948. AN : 19860446/22.

³⁴⁸ I. – Matériel de la circulaire n°775-E.P.S/2 du 14 mars 1950. BOEN, n°12, 23 mars 1950, page 970.

³⁴⁹ Compte-rendu de fonctionnement de l'UNF en 1946. AN : 19860446/22.

³⁵⁰ Documents « UNCM » et « UNF ». AN : F/44/120.

³⁵¹ Compte-rendu du comité directeur de l'UNF du 8 février 1957. AN : 19860446/22.

³⁵² Compte-rendu du conseil d'administration du CCFIJ du 7 décembre 1953. ACNG.

laquelle il a le plus de contrôle puisqu'il s'agit, rappelons-le, d'un organisme technique. Au niveau des bateaux, l'UNF a la chance de profiter du bon équipement des centres nautiques que lui confie la DGJS. Ceux-ci sont très bien pourvus en matériel nautique³⁵³ et notamment grâce à la subvention de 2 000 000 de francs que l'association reçoit, en 1946.³⁵⁴ À Nantes, il y a 2 baleinières,³⁵⁵ 15 monotypes,³⁵⁶ 3 dinghies³⁵⁷ et trois sharpies.³⁵⁸ À Socoa, il y a quatre baleinières, 24 monotypes, 10 sharpies, 3 dinghies et 5 stars.³⁵⁹ À Annecy, ils ont également 40 voiliers en bon état.³⁶⁰

En 1946, l'UNF a un atelier à Paris qui a pour objectif de réaliser des plans de bateaux, des éléments préfabriqués pour la construction ainsi que la construction de bateaux pour les centres de l'UNF.³⁶¹ En 1950, l'UNF achète un atelier à Joinville-Le-Pont dont le but premier est de conserver et d'entretenir le matériel mis à la disposition de

³⁵³ Les camps de l'Union Nautique Française, 16 avril 1948. AN : 19860446/22.

³⁵⁴ Budget de l'exercice 1946 : projet de loi. AN : 19770195/3-5.

³⁵⁵ « Embarcation légère, pointue aux deux extrémités, employée surtout autrefois pour approcher la baleine et la harponner. Tous les navires, même non baleiniers, ont généralement une baleinière, ce genre d'embarcation se manœuvrant facilement avec ses avirons et ses voiles. »

Source : Gruss, R. (1952). *Petit dictionnaire de marine*. Paris: Société d'éditions géographiques, maritimes et coloniales, p. 21.

³⁵⁶ « Yachts de course ou de course-croisière, de type uniforme afin d'égaliser les chances des équipages. »

Source : Gruss, R. (1952). *Petit dictionnaire de marine*. Paris: Société d'éditions géographiques, maritimes et coloniales, p. 170.

³⁵⁷ « nom anglais d'une sorte de youyou léger. Petite embarcation de course, à voile, pour la mer. Ce mot s'est généralisé après la guerre de 1939-1945 pour désigner les canots pneumatiques de sauvetage utilisés par les marines belligérantes et ont été reproduits ou vendus dans le commerce pour la navigation de plaisance. »

Source : Gruss, R. (1952). *Petit dictionnaire de marine*. Paris: Société d'éditions géographiques, maritimes et coloniales, p. 94.

³⁵⁸ « Petit voilier à fond plat à bouchain à angles vifs et dérive. Cet excellent petit yacht de régates et de sport dérive du sharpie américain : bateau de pêche gréé de deux mâts portant des voiles triangulaires. »

Source : Gruss, R. (1952). *Petit dictionnaire de marine*. Paris: Société d'éditions géographiques, maritimes et coloniales, p. 230.

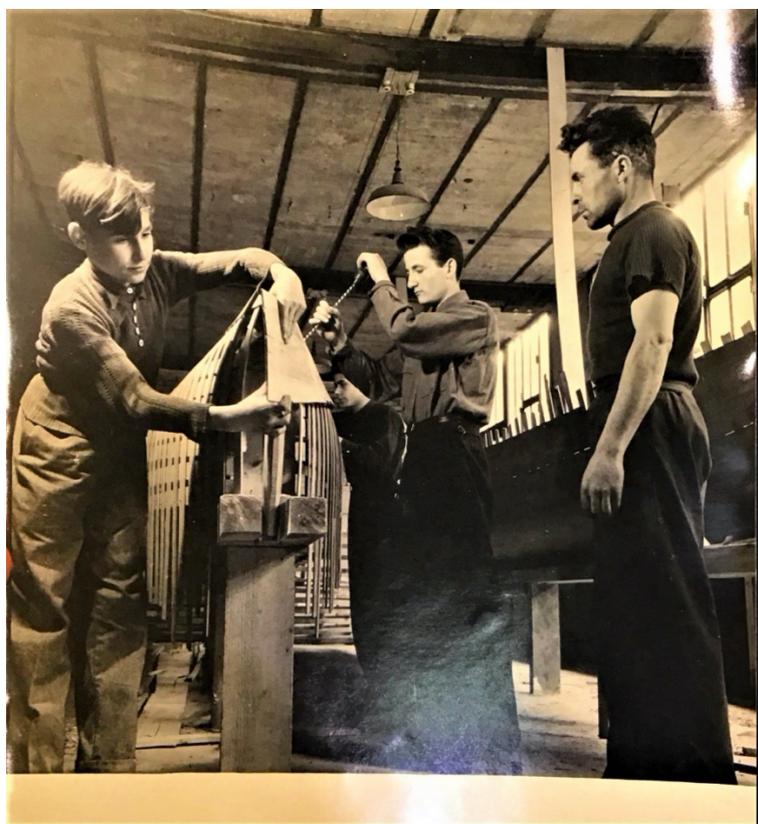
³⁵⁹ « Note concernant l'organisation des centres de Nautisme de l'Union Nautique Française à Nantes (Cassard) et St. Jean de Luz (Virginie Hériot) de R. Lafitte, Inspecteur général, 1948. AN : 19860446/22.

³⁶⁰ Compte-rendu du comité directeur de l'UNF du 16 février 1951. AUCPA.

³⁶¹ Note de J. Lacabanné, sous-directeur de l'EPS, pour le Directeur Général de la Jeunesse et des Sports. 15 octobre 1951. AN : 19860446/22.

l'association par la DGJS.³⁶² L'objectif de cet atelier est également de permettre à la jeunesse parisienne, groupée ou non, d'avoir la chance de pouvoir « s'initier à la construction du matériel nautique et de construire par eux-mêmes leurs propres bateaux. »³⁶³ En dehors des périodes d'encadrement, le personnel continue, à Joinville-le-Pont, la construction des bateaux pour l'association. La DGJS voit dans cela un moyen de faire des économies pour permettre une plus large diffusion du nautisme.³⁶⁴ Bien plus qu'un lieu pour pouvoir construire des embarcations, l'UNF propose également des conseils et une aide technique pour ces jeunes (Figure 15).³⁶⁵

Figure 15 : Jeunes construisant leur canoé sous le contrôle d'un ouvrier de l'UNF



Source : Image non datée issue du dossier « UNF ». AN : 19860446/22.

³⁶² Lettre du président de l'UNF au Directeur Général de la Jeunesse et des Sports, 8 juin 1951. AN : 19860446/22.

³⁶³ *Idem.*

³⁶⁴ Compte-rendu du comité directeur de l'UNF du 5 juin 1956. AUCPA.

³⁶⁵ Lettre du président de l'UNF au Directeur Général de la Jeunesse et des Sports, 8 juin 1951. AN : 19860446/22 / Texte du président de l'UNF rédigé dans l'objectif d'être publié par le Comité National des Institutions de Culture et de Loisirs Populaire, juillet 1951. AN : 19860446/22.

Par cette réalisation, l'UNF reçoit le soutien direct de la DGJS qui y voit un moyen idéal et innovant pour permettre de mettre à la portée du plus grand nombre une des pratiques sportives les plus onéreuses.³⁶⁶ D'ailleurs, ils préconisent plutôt la construction de canoës, activité ancrée dans l'histoire de l'UNF, que de voiliers qui coûtent plus chers à la construction. Il s'agit alors d'un moyen de faire des économies dans les prix de constructions et de mains d'œuvres.³⁶⁷ La fabrication de matériel fait partie des missions de l'UNF en direction des jeunes³⁶⁸ et c'est pour cela que l'atelier de Joinville est créé en 1951.³⁶⁹ L'installation de l'UNF au bord de la Marne, terre du nautisme parisien (Beaudouin, 2016), attire les foudres des constructeurs de bateaux. Ceux-ci s'en prennent directement à la DGJS leur reprochant de pousser à la concurrence déloyale et craignent pour la survie de leurs activités.³⁷⁰ L'UNF et la DGJS doivent alors, à plusieurs reprises, prouver que les réalisations qu'ils effectuent dans les ateliers sont totalement désintéressées.³⁷¹ Les bateaux, une fois construits par les jeunes, deviennent leur propriété personnelle. Ils ne comptent pas parmi les bateaux de l'UNF. De plus, dans le cadre de la loi de 1901, les associations n'ont pas le droit de faire de bénéfices. L'activité de l'atelier de l'UNF à Joinville-le-Pont n'a donc pas pour ambition de permettre à l'association de gagner de l'argent, mais bien de développer le nautisme populaire,

³⁶⁶ Note de J. Lacabanné, sous-directeur de l'Éducation Physique et des Sports, à l'attention du Directeur Général de la Jeunesse et des Sports, 15 octobre 1951. AN : 19860446/22.

³⁶⁷ Compte-rendu de fonctionnement de l'Union Nautique Française année 1946, 6 novembre 1946. / Note de Pierre Lacroix, chef du Bureau des Activités de Plein Air pour le Directeur Général de la Jeunesse et des Sports, 17 avril 1948. AN : 19860446/22.

³⁶⁸ « Note pour Monsieur le Sous-Directeur de l'Éducation Physique et des Sports » rédigée par le chef du 2^{ème} Bureau, René Bazennerye, 22 décembre 1950. AN : 19860446/22.

³⁶⁹ Compte-rendu du comité directeur de l'UNF du 31 octobre 1952. AUCPA.

³⁷⁰ Note de J. Lacabanné, sous-directeur de l'EPS, pour le Directeur Général de la Jeunesse et des Sports. 15 octobre 1951. AN : 19860446/22.

³⁷¹ « Cet atelier ne travaille que pour les besoins de l'Union. »

Source : Texte du président de l'UNF rédigé dans l'objectif d'être publié par le Comité National des Institutions du Culture et de Loisirs Populaire, juillet 1951. AN : 19860446/22.

« J'ai la conviction que les buts poursuivis par l'Atelier de l'Union Nautique Française sont parfaitement désintéressés. » « sans aucun esprit de bénéfice. »

Source : Note de J. Lacabanné, sous-directeur de l'EPS, pour le Directeur Général de la Jeunesse et des Sports. 15 octobre 1951. AN : 19860446/22.

mission pour laquelle elle reçoit un financement. En 1950, l'UNF reçoit 4 120 000 francs pour la construction de bateaux³⁷² puis 2 820 000 francs en 1952.³⁷³ Le soutien de l'État à cette opération que ce soit auprès des entreprises, mais également par les subventions est le signe que l'action en direction du nautisme populaire constitue un des buts poursuivis par le ministère.

Nous avons démontré que l'UNCM est beaucoup plus avantagée que l'UNF sur le plan du financement des infrastructures d'accueil. La raison semble être alors double : son statut d'organisme technique, qui lui donne un avantage certain sur les autres associations étudiées, et sa bonne gestion, qui lui donne, cette fois-ci, un avantage sur une UNF moins bien organisée. Le caractère saisonnier des activités de l'UNF ne joue également pas en sa faveur. Dans les temps d'austérité qui sont ceux de la France de la fin des années 1940, les moyens financiers vont ailleurs et, surtout, dans des opérations sûres. Pour autant, les prêts de centres, de matériels de camps et nautiques permettent tout de même à l'UNF de poursuivre sa mission en faveur des jeunes des classes populaires. Du côté de l'UNCM, la volonté de montée en gamme, qui pourrait être interprétée comme une volonté d'exclure une classe sociale, ne semble être que le reflet du progrès du niveau de vie des jeunes Français (Bantigny, 2007b, p. 56). Le contrôle de l'État apparaît également beaucoup plus visible au niveau de l'UNF et du nautisme que de son homologue de la montagne. La raison peut être liée à la gestion difficile de l'UNF, mais aussi au fait que l'État souhaite plus développer l'activité nautique puisque les activités de montagne ont déjà profité des faveurs des pouvoirs publics et notamment durant la période de Vichy.

Les réflexions des pouvoirs publics quant à l'équipement sportif n'interviennent que très tardivement. En effet, sans doute dans le cadre du III^e Plan (1958-1961), la DGJS réalise un programme pour l'équipement sportif.³⁷⁴ Dans celui-ci, les centres de jeunesse obtiennent un budget de 1 850 000 francs, bien moins que les autres.³⁷⁵ En termes d'équipements culturels de plein air,³⁷⁶ la France se doit de combler son retard en lien avec

³⁷² Document « UNF ». AN : F/144/120.

³⁷³ Compte-rendu du comité directeur de l'UNF du 18 janvier 1952. AUCPA.

³⁷⁴ Plan d'équipement de 5 ans, s.d. AN : F/144/120.

³⁷⁵ *Idem.*

³⁷⁶ C'est-à-dire tous les équipements qui permettent l'accueil d'un public en plein air : camping, auberges de jeunesse ou camps et colonies de vacances.

le « prestige dont, en cette matière, notre pays jouit à l'étranger. »³⁷⁷ Alors qu'il n'y a que 16 centres de montagne et cinq centres nautiques en fonctionnement, la DGJS souhaite, pour 1961, la création de dix camps de montagne et huit nautiques.³⁷⁸ Il faut attendre les lois-programmes, à partir de 1961, pour voir une action d'envergure en termes d'équipements sportifs se mettre en place. Les politiques menées par les associations sont différentes les unes des autres. Peu de constructions nouvelles sont réalisées sur cette période. Les associations font plutôt de la récupération et notamment grâce à l'aide de l'État. Ils récupèrent d'anciens centres, d'anciens hôtels, des chalets, des corps de fermes, des refuges, des tentes de l'armée, des bateaux... tout ce qui peut permettre l'accueil des jeunes et bien souvent, dans des conditions rustiques. Ils procèdent aussi parfois à des travaux, notamment dans le cas du CAF, qui voit son patrimoine très amoindri par les événements belliqueux. Pour autant, l'aide apportée par la DGJS n'est pas moindre. C'est grâce à la subvention qu'elle promet au CCFIJ que celui-ci se crée officiellement. Les concessions qu'elle réalise en faveur des associations leur permettent d'avoir une offre plus importante et, par conséquent, de proposer plus de places. Dans une perspective de reconstruction, la place donnée pour les équipements sportifs aurait dû, pour Marianne Amar, être plus grande (Amar, 1987, p. 52). Dans le cadre des associations, même si plus de réalisations auraient pu être faites, la DGJS a tout de même mis en œuvre les moyens dont elle disposait pour faciliter l'action des associations et, par la même occasion, permettre une poursuite des buts de démocratisation qui leur sont communs. La DGJS a alors fait de son mieux pour permettre le développement, certes limité quand il est question d'équipements, des activités des associations œuvrant en faveur des jeunes des milieux populaires. Comme le résume parfaitement Marianne Amar, « Le stade n'était pas une priorité et on ne saurait les blâmer de l'avoir été oublié dans les urgences de la Libération. [...] La politique menée en matière d'équipement ne fut finalement que le fidèle reflet des heurts et malheurs de la modernisation » (Amar, 1987, p. 58).

C'est donc dans la poursuite de buts éducatifs que la DGJS subventionne les associations étudiées. En effet, elle trouve dans les activités sportives de plein air un moyen efficace pour réaliser une éducation générale des jeunes. Malgré les difficultés

³⁷⁷ Plan d'équipement de 5 ans, s.d. AN : F/144/120.

³⁷⁸ Incident financière sur le Plan Le Gorgeu, s.d. AN : F/144/120.

financières qui sont les siennes, la DGJS ne cesse de subventionner les associations et le budget qui leur est accordé ne fait qu'augmenter. Réel moyen de contrôle sur les associations, les subventions de fonctionnement suivent un processus mis en place par le ministère en charge de la Jeunesse et des Sports pour permettre d'avoir une visibilité sur les réalisations associatives. Même si cela n'est pas aussi visible que dans le cas des fédérations, il est clair que la mise en administration du sport fonctionne également autour des activités des associations agréées. Sur ce plan-là, ainsi que sur le plan de l'équipement, les organismes techniques apparaissent très fortement avantagés. Les réelles mises en place ne datent que du milieu des années 1950. Pour autant, dans les années précédentes, elle comble le vide des subventions d'équipement par la mise à disposition d'infrastructures sauf pour le CCFIJ. Le CAF profite du Traité de Paris pour obtenir des refuges dans les Alpes et une collaboration avec le conseil général. L'UNCM bénéficie, quant à elle, de la fin des activités de Jeunesse et Montagne pour pouvoir accéder à des infrastructures et l'UNF profite des différents centres nautiques dont les travaux sont à la charge de l'État. Sur ce point, le CAF jouit sans doute de l'aura qui accompagne son nom contrairement au CCFIJ qui vient alors juste de se construire. Les difficultés de subventionnement qu'évoque Marianne Amar avec un contrôle beaucoup plus fort de la DGJS sur les associations ne semblent pas s'opérer sur les associations que nous étudions puisqu'ils n'évoquent pas de subventions acceptées qui n'arrivent pas. Certaines mettent plus de temps de prévu, mais toutes arrivent finalement. Les associations de tourisme sportif travaillent donc grâce à l'argent investi par la DGJS dans leurs activités et qui leur permettent dans un premier temps de survivre puis, de commencer une phase de développement. Autour de cette aide apportée, il y a une réelle coopération de ces deux acteurs autour d'une volonté commune d'éduquer les jeunes.

III. Direction générale et le mouvement du tourisme sportif populaire : un travail pour l'éducation des jeunes

Face à la montée de la violence d'après-guerre (Amar, 1987, p. 14), la question de l'éducation des jeunes est considérée comme primordiale aux yeux des pouvoirs publics. Le sport est alors rapidement vu comme un moyen éducatif efficace pour faire en sorte que ces jeunes redeviennent capables de suivre des règles (Amar, 1987, p. 17). Pour que la politique soit suivie, il faut toucher tout le monde sans exclusion, condition essentielle pour que la volonté éducative suive. Entre vouloir et pouvoir, il y a tout de même une

différence. Il est vrai que les associations tirent un avantage de cette volonté éducative de la DGJS pour obtenir des subventions diverses. Pourtant, leur politique doit être réellement en faveur d'une ouverture à tous pour que la DGJS subventionne à hauteur de leurs revendications. La population touchée doit alors être le reflet de la société pour que la politique en faveur de l'éducation des jeunes fonctionne. Bien évidemment, pour que les stages soient réellement éducatifs, il faut obligatoirement que les enseignements proposés le soient. De là, le rôle joué par les cadres est important. C'est d'ailleurs pour cela que la DGJS se doit d'intervenir dans la formation de ceux-ci. Tout cela doit donc mener à une politique efficace en faveur de l'éducation de tous les jeunes. Mais est-ce effectif ?

III.1. La démocratisation comme condition

Il s'agit d'un enjeu important pour les pouvoirs publics et visible dans la politique de subventions de fonctionnement et d'équipement, qu'ils mènent et que nous venons d'étudier. En travaillant en faveur d'une démocratisation, il y a une possibilité d'éducation de tous les jeunes. Plus les sports de plein air sont accessibles et plus il y a des chances que les principes éducatifs voulus par les pouvoirs publics soient réellement transmis. Sur cet aspect, et grâce à l'attrait des subventions, la DGJS arrive à mobiliser les associations dans cette direction.

III.1.1. Une vraie collaboration

En lien avec le développement des pratiques nautiques, la DGJS évoque, plusieurs fois, une coopération avec la marine nationale. La France souhaite redevenir une puissance militaire de premier ordre.³⁷⁹ L'intérêt de développer les pratiques nautiques, et notamment le yachting à voile, serait que cela constitue le meilleur moyen de faire naître des vocations.³⁸⁰ Par la démocratisation de ce sport, des jeunes issus « de l'intérieur »³⁸¹ pourraient alors découvrir les joies de la navigation et comprendre, par la

³⁷⁹ « Si la France et son empire ne forment pas une puissance militaire efficace, la France ne sera ni indépendante, ni forte, ni prospère. »

Source : Note sur les centres nautiques, non daté. AN : 19860446/22.

³⁸⁰ Note sur les centres nautiques, non daté mais sans doute de 1948 au vu des chiffres présentés qui sont ceux de 1947. AN : 19860446/22 / Note de Pierre Lacroix, chef du Bureau des Activités de Plein Air pour le Directeur Général de la Jeunesse et des Sports, 17 avril 1948. AN : 19860446/22.

³⁸¹ Note sur les centres nautiques, non daté. AN : 19860446/22.

même occasion, « l'importance primordiale des problèmes maritimes. »³⁸² Cette idée fait écho au mouvement en faveur de la montagne qui s'est déroulé sous l'occupation. En effet, la formule proposée par l'organisation Jeunesse et Montagne a permis à des jeunes citoyens de devenir des guides de haute montagne ou des moniteurs de ski voir même des alpinistes de haut niveau grâce à la naissance de vocations (Hoibian, 2002, p. 318). Cela était peu envisageable avant la guerre où les carrières dans la montagne sont alors réservées aux jeunes d'origines montagnardes. Aucune formation n'existait puisqu'il fallait seulement connaître le territoire dans lequel nous évoluions pour pouvoir être guides et donc, seuls ceux connaissant réellement la montagne pouvaient alors en faire leur métier. Il semble alors que ce soit la même logique qui soit à l'œuvre ici. Développer la pratique des sports marins pour tous les jeunes, c'est le meilleur moyen de créer des vocations pour la marine de guerre ou la marine marchande. La marine nationale collabore alors directement avec la DGEPS pour la création des centres de sports nautiques.³⁸³ L'armée, d'après Ludivine Bantigny, est la seule à réaliser une politique en faveur de la jeunesse durant la IV^e République puisqu'elle y voit « une occasion à saisir » (Bantigny, 2007b, p. 208). À travers cette prise de position de l'armée, nous pouvons d'ailleurs retrouver un lien avec les réflexions premières liées au développement de l'éducation physique pour les jeunes gens en rapport avec des significations utilitaires, morales et patriotiques (P. Arnaud, 1991). Même si le but n'est plus le même puisque l'armée n'a plus la tutelle de l'éducation physique scolaire, son investissement auprès du ministère en charge de la Jeunesse et des Sports à travers les centres de sports nautiques fait tout de même échos à ce passé.

À la Libération, la Direction générale se donne pour tâche de permettre au plus grand nombre de jeunes d'accéder aux sports et particulièrement les sports de nature dont la pratique est onéreuse.³⁸⁴ Les associations font partie d'une politique large du plein

³⁸² *Idem.*

³⁸³ *Idem.*

³⁸⁴ Note de J. Lacabanné, sous-directeur de l'Éducation Physique et des Sports, à l'attention du Directeur Général de la Jeunesse et des Sports, 15 octobre 1951. AN : 19860446/22 / Note explicative sur les activités de l'Union Nautique Française 1945. AN : 19860446/22.

air³⁸⁵ dont les moyens financiers sont restreints au vu des difficultés financières évoquées plus tôt. Dans ce but, la DGJS reprend sans doute à son compte ce que voulait déjà Léo Lagrange du temps du Front populaire lorsqu'il disait souhaiter « que l'ouvrier, le paysan et le chômeur trouvent dans le loisir la joie de vivre et le sens de leur dignité. »³⁸⁶ Elle affiche clairement une volonté de développement des sports de nature pour la jeunesse populaire dans un but d'éducation, mais également d'épanouissement.³⁸⁷ Les institutions techniques que sont l'UNCM et l'UNF sont créées sous l'impulsion de la DGJS dans le but d'ouvrir les sports de plein air à des populations moins aisées. L'effort est dans un premier temps donné en faveur des sports de montagne qui ont pu bénéficier de crédits importants.³⁸⁸ Puisque l'élan est donné, pendant l'occupation, aux sports de montagne, à la Libération, la DGJS profite de cela pour continuer dans ce sens. En 1948, elle décrète alors que l'État peut ralentir son effort, car le développement de « l'alpinisme et [du] ski populaire » est excellent.³⁸⁹ Il s'agit tout de même de s'interroger sur ce que la DGJS entend par « excellent. » La démocratisation du ski, même si elle n'est jamais véritable, est bien souvent considérée comme plus tardive en lien avec les mises en place pour la création de stations de sport d'hiver notamment, mais aussi l'augmentation du niveau de vie et du temps de loisirs des Français. À travers cette expression, la DGJS relève, sans doute, que l'effort réalisé quant au développement de ces activités est sur une bonne voie. Le fait de vouloir ralentir son investissement semble alors être lié à une volonté de laisser le mouvement se poursuivre puisqu'il profite d'une bonne dynamique visible à travers l'attrait des jeunes pour l'UNCM. Ces réflexions se posent en lien avec la faiblesse de l'UNF

³⁸⁵ Lettre de la part de Pierre Lacroix, chef du Bureau des Activités de Plein Air au Directeur Général de la Jeunesse et des Sports et aux Directeurs de l'Éducation Populaire et à celui des Sports ayant pour objet « Administration des centres de Formation nautique », 7 juin 1948. AN : 19860446/22.

³⁸⁶ Discours de Léo Lagrange à la Jeunesse, datée du 10 juin 1936.

³⁸⁷ Note de Pierre Lacroix, chef du Bureau des Activités de Plein Air pour le Directeur Général de la Jeunesse et des Sports, 17 avril 1948. AN : 19860446/22/

³⁸⁸ Compte-rendu de la réunion du 9 février 1948, sur la diffusion du nautisme. AN : 19860446/22.

³⁸⁹ *Idem.*

qui, pour la Direction générale, n'est pas assez cohérente et puissante pour gérer des crédits importants.³⁹⁰

Devant le manque de moyens financiers, et donc en lien avec une sorte de « course à la subvention », les institutions techniques, comme les fédérations sportives, ne semblent être que de simples prestataires travaillant pour l'État. À travers cela, nous retrouvons donc clairement les caractéristiques de la mise en administration du sport qui sont moins visibles dans les deux autres associations que nous étudions. Il y a, à ce titre, à l'UNF, un exemple plus qu'intéressant, celui de la politique des préfabriqués. L'UNF, suivant le modèle du voilier-triton des SdF et du TCF, développe des modèles de kayaks et de voiliers préfabriqués. Ils sont assemblés par les jeunes dans l'atelier-école de l'UNF à Joinville-le-Pont sous le contrôle d'ouvriers spécialisés. Ensuite, les jeunes reçoivent, sur les embarcations qu'ils ont construites, une formation technique de la part de moniteurs de l'association. Il s'agit d'une initiative issue des mouvements, mais fortement soutenue par la DGJS qui y voit un moyen de développer le nautisme populaire. Celle-ci encourage alors directement l'UNF dans son travail sur la préfabrication, la diffusion des documents et la mise à disposition des jeunes de renseignements le tout, toujours dans l'objectif « d'aider le nautisme à passer dans tous les milieux. »³⁹¹ Sur ce point, il est d'ailleurs intéressant de constater que la DGJS avait l'intention de procéder elle-même à la réalisation de préfabriqués pour le « kayak populaire »,³⁹² avant que l'UNF s'investisse dans cette tâche.

Il semble alors que les initiatives précédentes des SdF et du TCF n'ont pas l'ampleur souhaitée par la DGJS. Il paraît plutôt évident que l'État préfère investir avec une organisation qu'elle contrôle plutôt que d'associations étant beaucoup plus « indépendante ».³⁹³ De plus, ces associations ont des caractéristiques qui sont alors assez

³⁹⁰ « Si dans le domaine du nautisme, la Direction Générale se trouve en présence d'une organisation cohérente et puissante, elle envisagera peut-être de reporter sur celle-ci une partie des crédits importants qu'elle avait investi ces dernières années sur le secteur « montagne ». »

Source : Compte-rendu de la réunion du 9 février 1948, sur la diffusion du nautisme. AN : 19860446/22.

³⁹¹ Compte-rendu du comité directeur de l'UNF du 12 octobre 1956, AUCPA.

³⁹² Compte-rendu du comité directeur de l'UNF du 5 juin 1955, AUCPA.

³⁹³ Nous mettons ici des guillemets car nous avons démontré tout au long de ce chapitre que les associations agréées ne sont pas tellement indépendantes. Leurs activités sont soumises à un contrôle lié aux campagnes

éloignées des idéaux poursuivis par le ministère en charge de la Jeunesse et des Sports dans l'après-guerre. Les SdF sont un mouvement scout catholique tenu à l'écart des collaborations avec l'État (Laneyrie, 1985, p. 192) sans doute en raison de son rapport à la religion. De son côté, le TCF est une association ancienne et assez bourgeoise dont le travail ne s'axe donc pas forcément vers une ouverture vers les classes populaires en son sein. Même si ces deux associations sont membres des deux Unions, cette volonté de l'État est alors sans doute liée au statut des organismes techniques. En effet, ceux-ci se retrouvent à être beaucoup plus intégrés à la politique de l'État et à la mise en administration du sport que les deux autres associations, mises de côté en raison de leur affinité notamment. L'État souhaite qu'aucune discrimination ne soit faite en raison de l'origine sociale, culturelle ou religieuse des jeunes. Cela est visible à l'UNF et à l'UNCM qui, à travers leur travail, permettent à des jeunes de milieux différents de se fréquenter ce qui n'est donc pas le cas au TCF et chez les SdF. Du côté de l'UNCM, la place prise par la DGJS est moins visible, mais tout de même réelle. Par exemple, lorsque l'association s'interroge, en 1947, sur le rôle qu'ils vont avoir à jouer dans le secteur de la montagne. Ils évoquent alors l'idée que ce rôle sera défini avec l'État,³⁹⁴ témoignant donc la place de ce dernier dans le fonctionnement de l'UNCM.

À travers les exemples de l'UNF et de ses préfabriqués, mais aussi de l'UNCM et de sa politique de la montagne, nous avons pointé du doigt le rôle de l'État dans les politiques définies par les organismes techniques. Cette présence n'est une réalité qu'au niveau des organismes techniques et non pas des autres associations et notamment celles que nous étudions. Nous avons montré que le TCF et les SdF, malgré des initiatives anciennes et qui fonctionnent au niveau des préfabriqués, doivent collaborer avec l'UNF puisque c'est elle qui reçoit des subventions pour ces opérations. Les organismes techniques sont prévus pour être des lieux de rencontres et de coopérations entre les mouvements, les fédérations et les ministères concernés par les questions du nautisme d'un côté et de la montagne de l'autre. C'est donc à travers ces institutions que l'État entend subventionner ce genre d'initiative. La collaboration entre les différents collègues présents dans les administrations des organismes techniques est un moyen, pour l'État, de garantir que les projets soient

de subventions. Lorsque nous évoquons ici une indépendance, c'est surtout parce que ces associations n'ont pas de représentants de l'État qui assistent aux réunions régissant leurs administrations.

³⁹⁴ Compte-rendu de l'assemblée Générale de l'UNCM du 16 avril 1947. AUCPA.

mis en place par le plus d'experts possibles de la question. De plus, contrairement aux projets réalisés par les associations, la DGJS est présente et fait partie des discussions sur les différents projets. Il s'agit d'un point capital et qui constitue la différence principale entre les organismes techniques et autres associations agréées. Même si elles proposent des activités éducatives pour le public visé, le CAF, le CCFIJ, mais aussi les Sdf ou le TCF ne collaborent pas de la même manière avec les pouvoirs publics. Leur action est certes guidée par les subventions, mais sans pour autant être imposée comme cela est le cas au niveau des organismes techniques. Par exemple, nous avons parlé du travail réalisé par le CCFIJ avec Jean-Jacques Herbulot dans le cadre de la création de prototypes pour le développement de la voile. Il s'agit d'une réalisation qui a permis, par la suite, à de nombreuses associations de s'équiper pour un coût de revient plus faible qu'auparavant. Cette initiative a directement contribué au développement de la voile dans les milieux populaires à travers un abaissement des coûts de production, mais aussi, par conséquent, des prix d'achats et du coût des stages vers lesquels les jeunes sont amenés à s'orienter. Dans ce travail, le CCFIJ n'est jamais aidé par les pouvoirs publics. Ils ne reçoivent pas de subventions pour les dessins ou les études qu'ils réalisent dans leurs stages. Pourtant, cette initiative ressemble beaucoup à celle mise en place par l'UNF avec les préfabriqués puisqu'elle contribue à diminuer les coûts de production pour permettre à des jeunes issus des milieux populaires de s'investir dans ces pratiques. Nous pouvons donc conclure sur ce point en disant que l'État privilégie les actions menées par les associations dans lesquelles il a une place de choix. En étant au cœur des discussions sur les différents projets, la DGJS peut aisément orienter ceux-ci pour qu'ils correspondent le plus à leurs attentes. Les organismes techniques sont donc les lieux privilégiés pour que les associations fassent part de leurs projets et travaillent à leurs développements. C'est notamment le cas des SdF et le TCF. Durant cette période, le CCFIJ n'est pas membre de l'UNF³⁹⁵ et donc, le projet qu'il mène n'est pas mis en avant au niveau des pouvoirs publics.

³⁹⁵ Une demande d'adhésion est formulée au moment de la constitution de l'association. Elle est cependant refusée par l'ancienne direction de l'UNF pour des raisons assez floues. Ils évoquent alors le fait que ce soit une association nationale mais qui n'œuvre qu'à l'échelle locale c'est-à-dire au niveau de l'archipel des Glénan. Le changement de direction au niveau de l'UNF ne les pousse pas à retenter une adhésion. Sans doute ne sont-ils pas alors au courant de ce qu'il se passe vraiment au niveau de l'UNF. Le Club n'adhère à l'UNF qu'au début des années 1960 en suivant les conseils du ministère en charge de la Jeunesse et des Sports.

Nous pouvons même nous demander si la DGJS est réellement au courant du travail mené par le CCFIJ avant que celui-ci prenne une ampleur plus grande.

III.1.2. Visible dans la politique des associations

L'époque est visiblement à l'élargissement du recrutement de ceux qui fréquentent les associations. Dans les écrits du CAF, le mot « démocratisation » n'est pas présent puisqu'ils préfèrent alors le terme de « vulgarisation. »³⁹⁶ De pair avec l'histoire de cette association, très bourgeoise, il n'est clairement pas évident, sous la IV^e République du moins, qu'une politique en faveur de la démocratisation des pratiques de montagne soit à l'œuvre de leurs côtés. Depuis toujours, le CAF est relativement réticent face à l'ouverture de la montagne à tous (Hoibian, 1997, p. 393). Le CAF s'intéresse alors peu au développement de la pratique pour les jeunes, mais bien plus à une éducation à la montagne. C'est pour cela que le Club bénéficie de subventions. Pour pouvoir en bénéficier, rien n'oblige à offrir une éducation pour une jeunesse populaire. C'est le ministère en charge de la Jeunesse et des Sports qui détermine à qui ils souhaitent offrir une subvention en lien avec la politique qu'il entend mener. Pour cette jeunesse populaire, le ministère a créé des institutions techniques. Comme nous l'avons vu, ces organismes se voient imposer une politique du fait de la présence et de l'influence très forte de la DGJS en son sein. Elles ont été créées aussi pour poursuivre un but de démocratisation des sports de plein air pour la jeunesse populaire puisque ce but n'est alors visé par aucune autre association déjà constituée. Elles permettent alors de combler un vide dans les buts poursuivis par le mouvement sportif. Le CAF propose une éducation à la montagne pour les jeunes des classes plus aisées et peut donc prétendre à des subventions. Pour le CAF, la démocratisation ne semble donc pas être un but contrairement au CCFIJ, à l'UNF et à l'UNCM. Cependant, il est tout de même intéressant de se rendre compte que le CCFIJ reçoit des subventions plus faibles que le CAF alors qu'il mène une politique résolument orientée vers un public plus large d'un point de vue social et culturel. Cet argument nous permet d'appuyer le fait qu'à ce moment-là, le ministère semble réellement privilégier les politiques éducatives menées par les associations bien plus que le public visé par celles-ci. Ils se déchargent sûrement sur les organismes techniques pour mener à bien cette spécificité de leur politique. Le fait que le CCFIJ reçoive moins de subventions est sans

³⁹⁶ J. Franco, « L'enseignement du ski », *La Montagne*, n°339, janvier-mars 1948, page 19.

doute, à ce moment-là, la conséquence d'une activité plus réduite que le CAF, mais aussi, de la concurrence avec l'UNF qui poursuit les mêmes buts.

Dans les écrits de ces associations, il est très souvent fait mention de différents termes en rapport avec les classes populaires. Ce sont visiblement les cibles des autres associations étudiées. Les sports de plein air étant très onéreux, il s'agit alors pour eux de garantir des prix bas. La subvention de l'État a pour but de garantir ces prix et donc, l'accès aux stages pour une population issue des classes populaires.³⁹⁷ De nombreuses réflexions existent alors et lorsqu'une augmentation de prix est inévitable, les associations accusent souvent la DGJS de ne pas leur fournir les moyens financiers dont ils ont besoin et qui sont nécessaires à la démocratisation. Parfois, les associations mettent en péril leurs finances pour continuer à pratiquer de bas prix. La volonté de démocratisation est alors plus que visible. Par exemple, en 1952, le conseil d'administration du CCFIJ a une réflexion sur les prix pour la saison à venir. Deux solutions sont alors possibles : soit proposer des stages de deux semaines à 18 400 francs tout compris,³⁹⁸ permettant un amortissement du matériel et une marge de sécurité. Celle-ci a pour but de combler un éventuel problème de subvention ou une subvention plus faible que prévu. La seconde solution est de proposer un prix de 12 800 francs, soit un prix de 800 francs moins cher que l'année précédente, mais sans marge de sécurité.³⁹⁹ Le CCFIJ choisit finalement la deuxième proposition pour coller à leurs volontés de développer la pratique de la voile dans les milieux populaires. Ils proposent d'ailleurs des bourses. Pour eux, la « question financière ne doit pas être un empêchement et le Club acceptera d'étudier toute demande valable d'exonération totale ou partielle. »⁴⁰⁰ Tout est alors fait pour que les jeunes puissent réaliser des stages au CCFIJ. Les réflexions de l'UNF vont également dans ce sens notamment en 1956 autour de discussions pour l'augmentation des prix. Pour eux, si la barrière des 700 francs par jour vient à être dépassée, alors l'UNF ne pourrait plus « toucher la Jeunesse laborieuse du pays. »⁴⁰¹

³⁹⁷ Compte-rendu du conseil d'administration du CCFIJ du 25 octobre 1957, ACNG / Compte-rendu de l'assemblée générale de l'UNCM du 26 avril 1950, AUCPA.

³⁹⁸ C'est-à-dire les repas, l'enseignement et l'hébergement. Les stagiaires doivent se rendre par leurs propres moyens à Concarneau où un bateau les mènent sur les îles.

³⁹⁹ Compte-rendu du conseil d'administration du CCFIJ du 18 mars 1952. ACNG.

⁴⁰⁰ Bulletin d'information, n°1, 1953. ANCG.

⁴⁰¹ Compte-rendu de l'assemblée générale de l'UNF du 9 juin 1956. AUCPA.

Pour autant, cela n'empêche pas les prix pratiqués par les associations d'augmenter sur la période, parfois à regret.⁴⁰² Les données que nous avons sont relativement partielles pour ce qui concerne le CAF, l'UNCM et l'UNF. Les prix pratiqués par le CAF en termes de stage ne nous sont pas connus. Nous savons uniquement qu'ils proposent un prix de 100 francs par jour pour les camps d'été de 1946.⁴⁰³ Pour autant, nous connaissons les prix pratiqués pour les refuges et pour la cotisation. Les refuges n'étant pas fréquentés uniquement par les jeunes, l'étude de ses prix n'est pas pertinente ici. Au niveau de la cotisation, il est intéressant de constater qu'à partir de 1948, les jeunes de moins de 25 ans bénéficient d'une réduction de 20%. Les moins de 21 ans bénéficient eux d'une réduction de 50%, comme les femmes de membres.⁴⁰⁴ La distinction entre les femmes, les mineurs, les membres titulaires et les anciens titulaires présente une forme de hiérarchie dans l'association. C'est la seule association à pratiquer cela, renforçant les différences avec les autres groupements que nous étudions. En 1951, la catégorie des moins de 25 ans n'existe plus. Les mineurs de moins de 21 ans payent une cotisation réduite de 20% et même de 50% s'ils sont enfants de membres.⁴⁰⁵ Pour l'UNF et l'UNCM, les prix augmentent, mais il y a une distinction entre les jeunes issus des mouvements et les jeunes individuels qui n'est que peu détaillée. En 1952, le prix de la journée de stage à l'UNF est de 600 francs.⁴⁰⁶ Les individuels payent plus cher que les membres des associations qui profitent de « l'effet de groupe » permettant une diminution des prix.⁴⁰⁷

Le CCFIJ, comme le CAF, demande une cotisation aux jeunes pour pouvoir profiter des stages. Elle est de 500 francs pour tous en 1952.⁴⁰⁸ En 1957, elle est à 500 francs pour les 15-17 ans et de 1 000 francs pour les autres. Le CCFIJ précise que le montant de cette cotisation n'est qu'un minimum et que les membres peuvent donner plus s'ils souhaitent aider l'association. Par exemple, en 1954, alors que le montant minimum de la cotisation est de 1 000 francs, les adhérents sont par exemple 65 à donner 2 000 francs de plus et 11 à donner 5 000 francs de plus. Il est également intéressant de constater que pour l'année

⁴⁰² Compte-rendu du comité directeur de l'UNF du 12 octobre 1956. AUCPA.

⁴⁰³ Budget des camps Éducation Physique Postscolaire 1946. AN : 19860446/23.

⁴⁰⁴ Procès-verbal de l'assemblée générale du CAF du 19 avril 1946. AN : 19860446/23.

⁴⁰⁵ « Cotisation », *La Montagne*, n°355, novembre-décembre 1951, page 117.

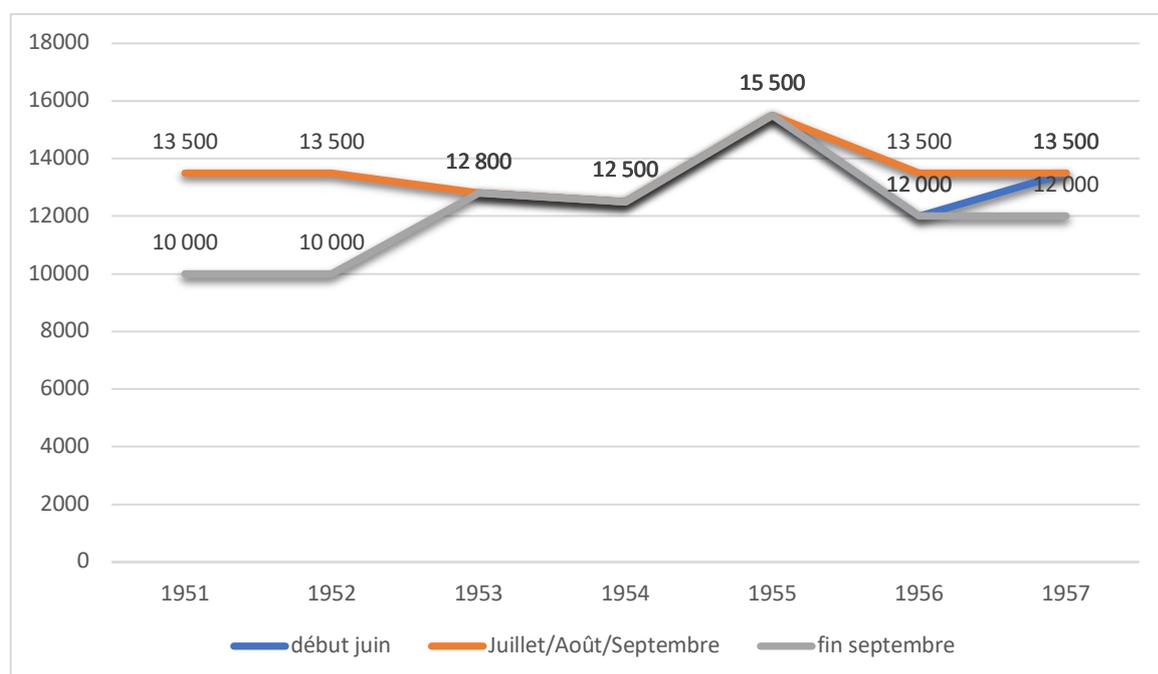
⁴⁰⁶ Compte-rendu du comité directeur de l'UNF du 18 janvier 1952. AUCPA.

⁴⁰⁷ Compte-rendu du comité directeur de l'UNF du 16 décembre 1955. AUCPA.

⁴⁰⁸ Compte-rendu du conseil d'administration du CCFIJ du 29 octobre 1951. ACNG.

1954, 989 adhérents sont comptabilisés et 428 personnes ont donné plus, donc pratiquement la moitié d'entre eux. De là, nous pouvons constater que les personnes fréquentant l'association ont, pour presque la moitié, un capital financier leur permettant de contribuer à l'activité de leur association. Au niveau des prix des stages, le CCFIJ est le seul à pratiquer le tout-compris et également la différenciation de prix en fonction de la période. Les prix de début juin et de fin septembre sont, à partir de 1951, moins chers que les autres (Figure 16).

Figure 16: Évolution du prix des stages au CCFIJ



Sources : Compte rendu des conseils d'administration du CCFIJ des 29 octobre 1951, 18 mars 1952, 24 février 1953, 28 janvier 1954, Rapport moral 1953 du CCFIJ. ACNG / Programme 1956 et 1957 du CCFIJ. ASCNF : 0023ML0416.

En 1955, le prix du stage est étonnement beaucoup plus élevé que l'année précédente, mais aussi que l'année suivante. En faisant une comparaison avec les subventions perçues par le CCFIJ, il apparaît alors qu'il s'agit d'une année où ils ont bénéficié d'une subvention relativement faible. A contrario, ils mènent une politique d'expansion qui nécessite des moyens conséquents. De là, il paraît logique de voir une augmentation des prix. Ils payent sans doute aussi la diminution des prix pratiqués à la fois en 1954 et 1955. En 1956, les prix baissent en lien avec l'augmentation de la subvention de 800 000 francs. Ils sont également les seuls à ne pas proposer un prix à la semaine puisque les stages sont d'une

durée de deux semaines minimum. Au moment de la création, il y a une rotation des stagiaires toutes les deux semaines. Rapidement, la rotation a lieu toutes les semaines même si les stages sont toujours d'une durée de deux semaines. Les stagiaires arrivant pour deux semaines de stages se retrouvent alors avec un autre groupe ayant déjà effectué une partie de leur stage. Pour autant, ils ne se côtoient que sur les camps et leurs activités se font à part. Le dernier stage de la saison, fin septembre, est d'une durée d'une semaine à partir de 1957.⁴⁰⁹ La raison à cela est simple : le caractère insulaire des stages. Face au manque de bateaux des premières années, il est relativement difficile pour les stagiaires de se rendre sur les îles. Le CCFIJ est obligé de faire appel aux marins et à leurs gros bateaux pour amener les stagiaires vers l'archipel. De là, ils essaient d'avoir le moins possible recours à eux puisque cela engendre des coûts supplémentaires qui ont un impact logique sur le prix des stages. Durant deux semaines, les stagiaires vivent alors coupés du monde, c'est également l'ambiance recherchée par les créateurs.

Enfin, le prix d'une journée de stage est alors d'environ 964 francs pour un séjour de deux semaines à 13 500 francs de moyenne. Le prix peut sembler élevé, mais il s'agit du tout-compris. En 1956, les 25-30 ans payent 850 francs par jour pour les stages de l'UNCM.⁴¹⁰ En plus de cela, ils doivent louer le matériel dont ils ont besoin auprès de l'association, ou d'un magasin spécialisé s'ils le souhaitent. Il faut alors compter 400 francs pour dix jours pour les chaussures, 600 francs pour dix jours pour les skis et les bâtons bas de gamme. S'ils souhaitent des skis métalliques ou en contre-plaqué, ils doivent alors déboursier 900 francs pour 10 jours. Ils doivent également payer le sac de couchage, 100 francs pour 10 jours et les chaussures pour la randonnée l'été, 700 francs pour les dix jours.⁴¹¹ Finalement, le stage à l'UNCM revient à environ 1 050 francs par jour en 1956 si le stagiaire a entre 25 et 30 ans. Ajoutons tout de même que les stagiaires du CAF et du CCFIJ doivent également payer leur cotisation qui s'ajoute alors au prix du stage. Pour le CCFIJ, le coût total de deux semaines de stages en 1957 et en pleine saison se monte alors à 14 500 francs hors assurance soit environ 1 035 francs par jour de stage. Les stages à l'UNF coûtent alors 750 francs, mais sans les différentes locations de matériels. Finalement et même si la comparaison peut être difficile entre un stage de ski ou

⁴⁰⁹ Programme 1957 du CCFIJ. ASNCF : 0023ML0416.

⁴¹⁰ Compte-rendu du comité directeur de l'UNCM du 5 novembre 1956. AUCPA.

⁴¹¹ Compte-rendu du comité directeur de l'UNCM du 10 février 1956. ACNG.

d'alpinisme et un stage de voile, les journées de stages pratiquées au CCFIJ et à l'UNCM sont à peu près équivalentes en termes de prix. Ces derniers sont entre 13 500 et 16 000 francs pour deux semaines de stages.

En 1957, le Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti (SMIG) est de 23 130,89 anciens francs bruts par mois.⁴¹² Un ouvrier touche en moyenne 35 975 anciens francs net par mois contre 81 091 anciens francs net pour un cadre moyen ou 42 008 anciens francs nets pour un employé (Baudelot & Lebeauvin, 1979, pp. 16-17).⁴¹³ Les prix des stages représentent alors une somme assez importante en comparaison des revenus mensuels des personnes appartenant à la classe populaire. Les salaires présentés sont une moyenne. Il faut également prendre en compte le fait que ce soit les salaires de personnes travaillant à temps complet. Avec un SMIG à 23 130,89 francs net par mois, il est clair que les jeunes peuvent avoir des difficultés à financer des stages de plus de 10 000 francs. Ce qui semble être avantageux du côté du CAF, de l'UNCM et de l'UNF, c'est de voir que les stagiaires peuvent choisir de ne venir qu'une semaine s'ils le souhaitent et si cela convient le mieux à leur budget. Cependant, il apparaît tout de même que malgré les efforts des associations, aidées en partie par les subventions de l'État, le coût des stages reste important et semble difficilement accessible pour les plus petits revenus.

Proposer de bas prix, c'est être sûr que les populations ayant un bon capital financier puissent fréquenter les stages des associations. Si les prix sont accessibles pour les jeunes des classes populaires, alors ils le seront aussi pour les classes aisées. Les jeunes bénéficiant d'un capital financier plus faible sont plus nombreux que les autres. Vouloir les toucher, c'est aussi un moyen de se garantir un remplissage des centres. La volonté de démocratisation des pratiques ou de toucher une population dite « laborieuse » n'est pas énoncée dans les programmes et les catalogues des associations. De là, la distinction n'est pas faite au niveau du recrutement puisque tous ceux qui peuvent prétendre à se payer les stages peuvent y assister. De là, bien plus qu'une politique visible de démocratisation, nous pouvons nous interroger sur la population qui fréquente ces stages. Est-elle une population aisée profitant des prix bas pour pratiquer des sports de plein air ? Est-elle

⁴¹² D'après le site de l'Institut des Politiques Publiques https://www.ipp.eu/baremes-ipp/marche-du-travail/salaire_minimum/smig/ consulté le 22 juillet 2020.

⁴¹³ Les données présentes dans l'article sont exprimées en nouveau francs et pour un salaire annuel net. Nous avons donc réalisé une conversion du nouveau à l'ancien franc puis calculer le montant approximatif mensuel perçu selon les catégories socioprofessionnelles.

une population populaire découvrant les joies des sports de plein air grâce aux offres intéressantes des associations ? Est-ce finalement les classes moyennes issues de l'augmentation du niveau de vie durant les Trente glorieuses ?

III.2. Une population touchée variée

Les populations issues des classes populaires sont donc décrites comme les cibles prioritaires d'une politique en faveur du développement de la pratique des sports de plein air. L'État et à travers lui les organismes techniques mettent un point d'honneur à ce que tous les jeunes puissent avoir la chance de pratiquer ces sports. Pour bénéficier de subventions, il faut avoir une activité éducative en direction des jeunes. C'est le cas de toutes les associations que nous étudions. Pour autant, le recrutement des associations est différent. L'UNCM et l'UNF, par leur statut d'organisme technique, sont très encadrées et peuvent élargir leurs recrutements grâce aux mouvements de jeunesse et d'éducation populaire qui les constituent. Du côté du CAF et du CCFIJ, les résultats sont moins clairs et les politiques bien différentes.

III.2.1. UNCM et UNF : une population variée

Les institutions techniques ont été créées grâce au soutien de l'État, mais également des fédérations et des mouvements de jeunesse et d'éducation populaire. Des représentants de ces trois collèges siègent au comité directeur même si l'État, représenté par un membre de la DGJS, n'a pas de pouvoir décisionnel. Sa présence est tout de même importante puisqu'elle leur permet d'avoir un regard sur les politiques menées en direction du plein air pour les jeunes, mais également de l'orienter vers ce qu'ils attendent réellement. Les mouvements de jeunesse et d'éducation populaire envoient alors leurs jeunes dans les stages de l'UNF et de l'UNCM. Ceux-ci bénéficient d'ailleurs de réductions sur les prix des stages par rapport à ceux venant grâce aux collectivités donc les individuels ou les inorganisés, c'est-à-dire ceux qui n'appartiennent pas à un mouvement.

III.2.1.1. Les individuels

Les individuels sont ceux qui n'appartiennent pas à une association ni groupes organisés par des CE ou groupes sociaux. Ils sont relativement peu présents dans les

séjours des deux unions.⁴¹⁴ À l'UNF, certains administrateurs trouvent qu'ils sont « brimés. »⁴¹⁵ Cette conclusion est liée à une comparaison réalisée avec les chiffres de fréquentation avec ceux de l'UNCM qui en accueille plus. Les « isolés », pour reprendre le terme utilisé par l'UNCM,⁴¹⁶ sont moins nombreux que les jeunes organisés même si leur proportion tend à s'équilibrer au fil des années.⁴¹⁷ Toutefois, il reste relativement difficile d'évaluer les raisons de ce basculement, mais aussi de définir un profil sociologique pour ces jeunes. L'UNCM émet l'hypothèse d'un problème au niveau des dates de stages.⁴¹⁸ En effet, les stages proposés par les mouvements à ses jeunes se font sur des dates préalablement définies et pour un nombre de stagiaires également prévu. De là, les jeunes n'étant pas disponibles sur ces dates, mais souhaitant tout de même fréquenter les stages de l'UNCM n'ont pas d'autres choix que de venir sur d'autres stages. Étant donné que les stages proposés par les mouvements se font sur des périodes de vacances scolaires, il semble alors que les jeunes individuels soient plutôt des travailleurs que des étudiants. En effet, les étudiants profitent des stages proposés par leurs mouvements pour pouvoir bénéficier d'une réduction contrairement aux travailleurs qui se retrouvent plus libres dans le choix des dates de stages. Ils peuvent donc fréquenter seuls plutôt qu'avec leurs mouvements. Pour autant, nous n'avons aucune donnée permettant de le confirmer ni même de savoir de quelles catégories socioprofessionnelles sont issus les individuels.

L'UNCM accueille une population bénéficiant des bourses de ski créées dans le but de permettre aux jeunes travailleurs, étudiants et lycéens de fréquenter des séjours organisés et notamment ceux de l'UNCM. Leur nombre reste très faible puisque la DGJS offre 200 bourses pour l'hiver 1950-1951, puis 400 pour l'hiver 1953-1954, 1800 puis 1900 pour les hivers 1955-1956 et 1956-1957.⁴¹⁹ La date de création de ces bourses ne nous est pas connue. Cependant, les premières traces datent de 1947 où 440 places sont offertes par l'UNCM aux jeunes.⁴²⁰ Ils réservent des places dans leurs stages pour ces

⁴¹⁴ « Proportion très forte des jeunes des mouvements de jeunesse. »

Source : Compte-rendu du comité directeur de l'UNF du 12 octobre 1956. AUCPA.

⁴¹⁵ Compte-rendu du comité directeur de l'UNF du 5 mai 1955. AUCPA.

⁴¹⁶ Compte-rendu du comité directeur de l'UNCM du 3 novembre 1953. AUCPA.

⁴¹⁷ *Idem* / Compte-rendu du comité directeur de l'UNF du 8 février 1957. AUCPA.

⁴¹⁸ Compte-rendu du comité directeur de l'UNCM du 3 novembre 1953. AUCPA.

⁴¹⁹ Document intitulé : « Les bourses du ski », décembre 1961. AN : 19770709/1.

⁴²⁰ *Idem*.

jeunes, visibles dans les rapports sous la dénomination « Enseignement, éducation nationale. »⁴²¹ Cependant, il semble que ces bourses soient dans un premier temps accordées uniquement aux étudiants puis, à partir de 1955, également aux jeunes travailleurs.⁴²² Elles se distinguent alors des allocations d'hiver aux étudiants et les bourses de neige aux jeunes travailleurs. Toutefois, il semble que la formule ne fonctionne pas très bien puisque nous avons pu constater le passage de 440 places en 1947 à seulement 200 et 210 places offertes pour les hivers 1952-1953⁴²³ puis 1953-1954.⁴²⁴ La diminution du nombre de places offertes par l'UNCM est liée à un problème de communication avec la DGJS qui ne donne que trop tard à l'Union le nombre de bourses qu'ils proposent pour leurs stages.⁴²⁵ Il apparaît alors relativement difficile de définir qui ils sont. Cependant, les jeunes bénéficiant de bourses et fréquentant l'UNCM restent très peu nombreux (Figure 17).

⁴²¹ Compte-rendu du comité directeur de l'UNCM du 19 juin 1953. AUCPA.

⁴²² Compte-rendu du comité directeur de l'UNCM du 11 février 1955. AUCPA.

⁴²³ Compte-rendu du comité directeur de l'UNCM du 30 septembre 1952. AUCPA.

⁴²⁴ Compte-rendu du comité directeur de l'UNCM du 19 juin 1953. AUCPA.

⁴²⁵ *Idem.*

Figure 17 : Proportion de boursiers par rapport aux nombres de stagiaires sur les saisons d'hiver de l'UNCM

Années	Nombre de stagiaires hiver*	Nombre de boursiers	Pourcentage de boursiers
1947	3 934	440	11,2
1951	6 819	200	2,9
1953	6 576	210	3,2
1954	6 980	610**	8,7
1956	9 040	1 800	19,1
1957	10 270	1 900	18,5

Sources : Document intitulé : « Les bourses du ski », décembre 1961. AN : 19770709/1 / Comptes rendu des comités directeurs de l'UNCM des 30 septembre 1952 et 19 juin 1953 / Document statistiques produit par l'UCPA, 1970. AUCPA.

* Étant donné que les saisons sont à cheval sur deux années, nous avons pris la seconde année comme année de référence pour la saison. Par exemple, pour l'hiver 1956-1957, nous avons comptabilisé les statistiques dans la case de 1957 comme cela est fait dans les documents comptables de l'association.

** Pour cette saison, nous avons additionné les bourses de ski avec les bourses de neiges pour les jeunes travailleurs ainsi que les allocations d'hiver pour les étudiants.

Même si les données que nous avons sont partielles sur certaines années, il apparait tout de même que les boursiers représentent une faible proportion du nombre de stagiaires présents lors des saisons d'hiver. De ce point de vue, il est clair que l'UNCM ne semble pas y être pour grand-chose puisque les bourses viennent directement de l'État.

À plusieurs reprises, l'UNF fait mention des « jeunes ruraux. »⁴²⁶ Ils ne semblent pas être groupés dans des associations, mais fréquentent, pour autant, des stages en groupes. Ils pratiquent une forme d'entre-soi qui peut être lié au fait qu'ils viennent de la campagne et qu'ils craignent un rejet de la part des citadins. De plus, il s'agit de pratiques sportives qui sont issues de l'habitus d'une catégorie sociale qui n'est pas la leur (Bourdieu, 1979). Les sports nautiques autant que les pratiques de montagne sont, en effet, liés à une histoire bourgeoise. Elles sont alors encore très connotées socialement et culturellement. Le fait de vouloir fréquenter des stages avec des amis issus de la même catégorie socioprofessionnelle peut constituer un élément rassurant pour ces jeunes. Par cette initiative, nous pouvons faire un parallèle avec l'évolution des campagnes et des ruraux. Même si tous ne sont pas issus d'une famille d'agriculteur, la volonté d'intégration

⁴²⁶ Compte-rendu du comité directeur de l'UNF du 16 mars 1946 / Compte-rendu de l'assemblée générale de l'UNF du 8 juin 1956. AUCPA.

à des pratiques qualifiée de bourgeoise et urbaine est un élément révélateur d'une mutation de la mentalité des jeunes issus des campagnes notamment visible à travers l'accélération de l'exode rural (Schor, 2007, pp. 267, 280). Le centre de Créteil a alors pour but de les accueillir tout en leur faisant découvrir la ville.⁴²⁷ Nous n'avons aucune trace d'une réelle fréquentation des stages par les jeunes ruraux avant 1956 où il est fait mention d'eux à l'assemblée générale de l'UNF.⁴²⁸ Nous ne pouvons pas affirmer qu'ils fréquentent les stages des associations, pour autant, si cela était le cas, ils appartiennent à la catégorie des individuels dont nous ne pouvons pas connaître avec précisions les caractéristiques sociales.

Parmi les individuels qui fréquentent les organismes techniques, il semble tout de même y avoir des personnes qui n'ont pas difficultés financières marquées. Il y a à l'UNCM « une catégorie de stagiaires »⁴²⁹ qui semble avoir des attentes différentes des autres et notamment dans le confort proposé dans les centres. D'après le comité directeur, il s'agit « d'une clientèle qui n'est pas à sa place dans les centres de l'Union, mais qui cependant ne peut fréquenter les hôtels de station. »⁴³⁰ Nous émettons alors l'hypothèse selon laquelle ces jeunes seraient peut-être issus des classes moyennes émergentes liées à l'augmentation du niveau de vie conséquence des Trente glorieuses. Ces derniers ont des exigences plus fortes que les autres du fait qu'ils ont des conditions de vie meilleures que les classes populaires au quotidien. Pour autant, ils n'ont pas les moyens de fréquenter les hôtels dans les stations qui, eux, touchent une population beaucoup plus aisée. Ces populations sont de plus en plus nombreuses et intéressées par un nouveau mode de vie liée à leurs nouvelles conditions financières. Les prix pour les stages dans le chalet aux Houches sont alors plus élevés et touchent, par conséquent, une clientèle différente. Le simple fait de parler de « clientèle » alors qu'ils n'utilisent pas ce mot pour parler des autres types de stagiaires démontre une forme de marchandisation de l'activité. Même si les associations n'ont pas le droit de faire de bénéfices, le mot « clientèle » peut porter à confusion. Si l'UNCM met en place ce genre de stages, c'est que la demande doit être importante. L'intérêt de toucher ces jeunes, dont nous ne savons pas grand-chose quant à

⁴²⁷ Compte-rendu du comité directeur de l'UNF du 16 mars 1946. AUCPA.

⁴²⁸ Compte-rendu de l'assemblée générale de l'UNF du 8 juin 1956. AUCPA.

⁴²⁹ Compte-rendu du comité directeur de l'UNCM du 5 octobre 1950. AUCPA.

⁴³⁰ *Idem.*

leurs catégories socioprofessionnelles semble d'être de permettre de satisfaire les besoins de tous. Ils peuvent donc être à la fois des ouvriers, des agriculteurs, des cadres, des employés ou des étudiants. Cependant, nous n'avons pas pu trouver plus d'informations dans les archives produites par l'UNF et l'UNCM ni dans les archives publiques.

III.2.1.2. Les étudiants.

L'UNF accueille des étudiants en groupe. Le Centre d'Initiation de la Pagaie du pont Alexandre III, prêté par le TCF (Malesset, 1985, p. 85), reçoit à partir de 1946, pendant la belle saison, des élèves des collèges, lycées et Centres d'Apprentissage de la région parisienne.⁴³¹ L'UNF réalise également la même chose dans les centres de Marseille et de Sormiou qui ouvrent leurs portes, dès 1949, à des lycéens et des collégiens.⁴³² En 1946, les jeunes filles de l'école des monitrices de Soisy se rendent au pont Alexandre III pour cinq séances.⁴³³ Nous n'avons plus trace d'autres cours dans les années suivantes. Dès 1947,⁴³⁴ les jeunes filles de l'École Normale Supérieure d'Éducation physique (ENSEP) de Châtenay-Malabry se rendent alors plusieurs fois par mois au centre du pont Alexandre III (Figure 18).⁴³⁵ Le but de ces cours est alors de former les futurs moniteurs et professeurs d'EPS au nautisme pour qu'ils puissent ensuite donner des cours dans les camps de week-end notamment.⁴³⁶ En effet, à l'UNF, ce sont des moniteurs ou professeurs d'EPS ou des écoles qui encadrent les stages contrairement au CCFIJ qui forme son propre personnel parmi les stagiaires.⁴³⁷ Ces expériences constituent une première approche de l'association et de son fonctionnement durant laquelle l'UNF doit sûrement tout mettre en œuvre pour séduire les futurs enseignants.

⁴³¹ Compte-rendu du fonctionnement du centre d'initiation à la pagaie du Pont Alexandre III, Juin 1950. AN : 19860446/22.

⁴³² Compte-rendu d'activité 1949 de l'UNF. AN : 19860446/22.

⁴³³ Rapport d'activité de l'Union Nautique Française pendant la saison 1945/1946. AN : 19860446/22.

⁴³⁴ Centre d'initiation nautique du Pont Alexandre III. Emploi du Temps de Novembre 1947. AN : 19860446/22.

⁴³⁵ Compte-rendu du fonctionnement du centre d'initiation à la pagaie du Pont Alexandre III, Avril 1950. AN : 19860446/22.

⁴³⁶ Compte-rendu de la saison 1945/1946 de l'UNF. AN : 19860446/22.

⁴³⁷ Nous y revenons plus en détail dans le Chapitre 1, III.3.2. Les cadres du nautisme.

Figure 18 : Jeunes filles de l'ENSEP transportant leur canadien à dix pagayeurs pour une mise à l'eau dans la Seine à côté du Pont Alexandre III



Source : Dossier UNF, non datée. AN : 19860446/22.

Dans les premières années, les jeunes filles et garçons des ENSEP viennent à l'UNF pour se perfectionner au kayak. Ils fréquentent en 1948 le centre d'Annecy.⁴³⁸ L'École Normale d'Aix fréquente le centre de Niolon avec les Écoles Techniques des Vosges et de Bourg-en-Bresse en 1949. Enfin, les Écoles d'apprentissage du ministère de l'Air de Bordeaux,

⁴³⁸ Compte d'exploitation 1948 du camp d'Annecy. AN : 19860446/22.

Versailles, Authezat et Limoges fréquentent les stages de Bénodet⁴³⁹ et celles de Palaiseau et Saint-Elix le Château celui de Saussois en 1946.⁴⁴⁰

Ces stages ne fonctionnent qu'une année, mais font office d'un vrai électrochoc pour certains jeunes qui demandent à leur directeur un apprentissage en natation⁴⁴¹ dans le but de pouvoir pratiquer plus sereinement les activités nautiques par la suite. Ce qui est intéressant dans cet exemple, c'est de constater que les jeunes ont alors une certaine difficulté à savoir nager. Même s'il s'agit d'un exemple précis, il nous permet tout de même de comprendre pourquoi les associations proposant des activités nautiques demandent aux stagiaires de justifier leurs capacités à nager. Nous comprenons également que bien que l'UNF s'attache à développer les pratiques nautiques pour tous les jeunes, elle n'a tout de même pas dans ses attributions un travail de fond autour de l'apprentissage de la natation. À la Libération, la natation devient un enseignement à part entière en EPS pour des raisons à la fois hygiéniques et sécuritaires (Auvray, 2011, pp. 288-289) puisque d'après Jean-Paul Maurice-Boyrie, il y a près de « 3600 noyades par an » (Maurice-Boyrie, 1946, p. 20). L'EPS joue un rôle de premier plan dans « l'acculturation sportive » (Chantelat & Tétart, 2007, p. 10) et donc dans la démocratisation de l'enseignement de la natation. Le manque d'infrastructures pose un problème de taille dans l'apprentissage du savoir nager même si les instructions ministérielles préconisent également la réalisation de leçons en plein air (Auvray, 2011, p. 295). Les jeunes de 9 à 15 ans sont prioritaires dans cet apprentissage (Auvray, 2011, p. 294). Cependant, les jeunes qui fréquentent l'association sont alors plus âgés. À la fin de la période, les plus jeunes ont sans doute pu profiter de cet élan, mais les plus âgés non. Au début de notre période, nous comprenons donc que les problèmes de développement des activités nautiques peuvent être liés à un problème de formation en amont puisque les jeunes sont moins formés à la natation.

⁴³⁹ Compte-rendu de fonctionnement de l'UNF, Camp de Bénodet année 1946, 6 novembre 1946. AN : 19860446/22.

⁴⁴⁰ *Idem.*

⁴⁴¹ « Un certain nombre d'entre eux, du Centre d'Authezat ont, aussitôt leur retour dans leur École, manifesté à leur Directeur leur désir d'apprendre et de se perfectionner à la natation. »

Source : Compte-rendu de fonctionnement de l'UNF, Camp de Saussois année 1946. 6 novembre 1946. AN : 19860446/22.

La DGJS souhaite également que l'UNCM accueille des élèves « des centres professionnels et les apprentis. »⁴⁴² Cet exemple est d'ailleurs une autre illustration de l'influence du ministère sur les institutions techniques. À partir de 1952, l'UNCM accueille aussi les Normaliens et Normaliennes. Ils viennent alors de toutes les Écoles Normales d'Instituteurs de l'académie de Grenoble grâce à leurs associations sportives. Ce point est d'ailleurs important à souligner puisque la réalisation de ses stages auprès des institutions techniques est facilitée par les associations sportives des établissements sans pour autant être imposée. Il peut alors s'agir d'un complément à la formation proposée aux futurs enseignants qui peut être directement liée à des activités dans l'éducation populaire puisque nous savons que les enseignants sont beaucoup à s'y investir. En 1952, 26 stagiaires viennent de l'École Normale de Garçons d'Albertville.⁴⁴³ En 1954, en plus d'Albertville,⁴⁴⁴ les associations sportives de l'École Normale d'Institutrice de Chambéry⁴⁴⁵ et de l'École Normale d'Instituteur de Grenoble⁴⁴⁶ envoient respectivement 14, 11 et 17 stagiaires à l'UNCM. Les écoles d'Albertville et de Chambéry partagent d'ailleurs une semaine de stage en janvier 1954. Il n'y a alors aucune séparation entre les hommes et les femmes. Le Centre de Formation et d'Études de l'Éducation surveillée de Vaucresson réalise un stage d'une semaine pour 20 stagiaires en 1955⁴⁴⁷ et de 13 jours et 18 stagiaires en 1956.⁴⁴⁸ Les frais, avancés par le Club de l'École ou par l'UNCM, sont entièrement remboursés par le service départemental de la Jeunesse et des Sports. Les stagiaires n'engagent alors aucuns frais.

⁴⁴² II. Programme d'hiver de l'Union Nationale des Centres de Montagne, Mode de recrutement. Circulaire du 15 novembre 1945 aux Directeurs régionaux et départementaux des Sports, BO, n°50, page 3765.

⁴⁴³ Lettre de l'Inspecteur d'Académie à Monsieur le Préfet de la Savoie datée du 4 mars 1953. AD73 : 1004W6.

⁴⁴⁴ Lettre de l'Inspecteur d'Académie à Monsieur le Préfet de la Savoie datée du 11 mars 1954. AD73 : 1004W7.

⁴⁴⁵ *Idem.*

⁴⁴⁶ Lettre de l'Inspecteur d'Académie à Monsieur le Préfet de la Savoie datée du 26 avril 1954. AD73 : 1004W7.

⁴⁴⁷ Lettre de l'Inspecteur d'Académie à Monsieur le Préfet de la Savoie datée du 9 février 1955. AD73 :1004W8.

⁴⁴⁸ Lettre de l'Inspecteur d'Académie à Monsieur le Préfet de la Savoie datée du 20 juin 1956. AD73 : 1004W9.

Décrites comme des « institutions de formation de l'élite sociale » (Blanc, 1987, p. 59), les élèves des Écoles Normales restent tout de même issues en majorité des classes populaires dans l'après-guerre. Ces classes sont un moyen d'ascension sociale pour les jeunes. Les exemples sont d'ailleurs nombreux comme celui de Jean Guéhenno. Les jeunes filles et garçons des ENSEP et des Écoles Normales sont donc des étudiants. Ils font tout de même figure de privilégiés d'un point de vue culturel puisqu'ils accèdent à ces écoles sur concours (Levet-Labry, 2007, p. 171). Ils sont tout de même issus des classes populaires contrairement aux étudiants de l'École Polytechnique, qui fréquentent également les stages de l'UNF en 1948.⁴⁴⁹ Pour autant, il semble, à la lecture des archives, que les élèves de l'École Polytechnique ne réalisent des stages qu'en 1947. Les étudiants des Écoles Normales sont alors ceux qui font le plus de stages à l'UNF ou à l'UNCM. Dans ses stages, il y a sans doute une volonté liée à la formation de futurs cadres. Dans presque tous ces exemples, il y a des futurs moniteurs ou professeurs d'EPS ou professeurs des écoles. Ce sont eux qui intéressent beaucoup les organismes techniques pour l'encadrement des stages. Nous pouvons donc aisément comprendre tout l'enjeu d'encadrer la formation de ces étudiants, mais aussi de les séduire pour que ceux-ci puissent contribuer au développement de la pratique. Les étudiants, bien qu'ils soient une grande variété à fréquenter les stages des organismes techniques, restent minoritaires face aux groupes organisés. Ils restent tout de même une des cibles prioritaires de l'UNCM avec les jeunes travailleurs.⁴⁵⁰

III.2.1.3. Les groupes organisés.

Ces groupes organisés sont de deux natures. Il y a d'abord les jeunes venus grâce aux comités d'entreprises ou aux organismes sociaux de grandes entreprises professionnelles. La plupart sont d'ailleurs des apprentis donc considérés aussi comme des étudiants. Le fait qu'ils viennent grâce à leur entreprise les place dans cette catégorie d'usagers des organismes techniques. Par exemple, l'UNF reçoit fréquemment des apprentis de la SNCF et des Postes Téléphones et Télégraphes (PTT). Il y a aussi des jeunes de société comme la Société Francolor, le groupement interprofessionnel des Industriels de la Région Est de Paris ou de la Compagnie des Sablières de la Seine. Ils sont beaucoup

⁴⁴⁹ Compte-rendu d'activité 1948. AN : 19860446/22.

⁴⁵⁰ Compte-rendu de l'assemblée générale de l'UNCM du 26 avril 1950. AUCPA.

plus nombreux à fréquenter les stages que les étudiants dans les cas où ces derniers viennent dans le cadre de stages proposés par leurs écoles. Par exemple, dans le centre de Niolon en 1949, la SNCF réalise 967 journées de stages contre 50 pour l'École Techniques des Vosges, 300 pour celle de Bourg-en-Bresse et 105 l'École Normale d'Aix.⁴⁵¹ Ces jeunes sont donc des salariés ou des apprentis qui se voient offrir partiellement des stages par leurs CE ou par les organismes sociaux.

En 1950, les administrateurs de l'UNCM reconnaissent eux-mêmes les difficultés d'accès aux stages des jeunes ouvriers et des mouvements de jeunesse à cause d'un prix de pension trop élevé. Pourtant, ils ont inscrit, en 1945, « les jeunes des milieux du travail » comme cibles de leurs recrutements.⁴⁵² Il y a alors un décalage entre les paroles et les actes au sein des organismes techniques dans lequel l'État a, sans doute, ses responsabilités puisque la subvention de fonctionnement a pour but d'aider à la diminution des frais engagés par les associations et donc des stages. Les moyens ne semblent donc pas être mis pour que les populations qui sont effectivement les cibles de ces associations puissent bénéficier des meilleures conditions financières pour pouvoir y accéder. Pour que l'accès leur soit facilité, les administrateurs évoquent alors l'idée de diminuer les prix.⁴⁵³ Une augmentation des tarifs a lieu deux ans plus tard.⁴⁵⁴ Pourtant, ils constatent, l'année suivante, que les jeunes travailleurs sont de plus en plus nombreux.⁴⁵⁵

L'UNF accueille, dans ses premières années, des caravanes ouvrières. Celles-ci fonctionnent de la même manière que les caravanes organisées par le CAF dès sa création. Il s'agit alors de randonnées pédestres de jeunes. Initiées dès 1945 par les Auberges de la jeunesse, sur le modèle des caravanes scolaires du CAF (Hoibian, 2016), elles permettent à de jeunes apprentis des grandes entreprises de réaliser des randonnées. Ils font alors des escales dans des refuges ou des centres de jeunes quand cela est possible. Des caravanes ouvrières de Brest et de Mâcon sont alors réalisées en 1946 dans le centre éphémère de Vallon-Pont-d'Arc.⁴⁵⁶ Le centre de Créteil a d'ailleurs réfléchi son installation

⁴⁵¹ Compte-rendu financier de l'UNF pour le centre de Niolon, 1949. AN : 19860446/22.

⁴⁵² II. Programme d'hiver de l'Union Nationale des Centres de Montagne, Mode de recrutement. Circulaire du 15 novembre 1945 aux Directeurs régionaux et départementaux des Sports, BO, n°50, page 3765.

⁴⁵³ Compte-rendu du comité directeur de l'UNCM du 15 mars 1950. AUCPA.

⁴⁵⁴ Compte-rendu du comité directeur de l'UNCM du 14 mars 1952. AUCPA.

⁴⁵⁵ Compte-rendu du comité directeur de l'UNCM du 29 janvier 1951. ACNG.

⁴⁵⁶ Compte-rendu d'activité été 1947, octobre 1947. AN : 19860446/22.

pour permettre de faciliter le passage des caravanes ouvrières.⁴⁵⁷ En 1946, le camp de Vallon-Pont-d'Arc est d'ailleurs fréquenté en majorité par des jeunes des milieux ouvriers puisque les membres de l'Organisation Centrale des Camps et Auberges de la Jeunesse (OCCA)⁴⁵⁸ de Paris et de Lyon fréquentent également ce centre avec des ouvriers et salariés de la Direction régionale de la Jeunesse et des Sport de Grenoble.⁴⁵⁹ Les jeunes ouvriers de Jeunesse Ouvrière Chrétienne (JOC) fréquentent aussi le stage de Bénodet la même année.⁴⁶⁰

À travers ses initiatives, mais aussi celles avec les jeunes ruraux, nous pouvons voir que l'objectif d'un brassage social des jeunes ne semble pas être poursuivi par les organismes techniques. En effet, nous pouvons constater que des groupes organisés sont en majorité ceux qui fréquentent les stages. Ils regroupent des jeunes issus des mêmes milieux sociaux et culturels. Les ouvriers pratiquent ensemble, les ruraux aussi, les futurs enseignants également. Du côté de l'UNCM, la politique semble être différente concernant les ouvriers. Dès 1947, l'UNCM réfléchit à l'évolution de son offre. L'Union de la montagne pense alors au recrutement de ses stagiaires vers un niveau technique plus élevé,⁴⁶¹ sous-entendant logiquement des jeunes ayant déjà pratiqué des sports de montagne, donc, des jeunes plutôt favorisés et comme ils le disent eux-mêmes : « un changement de clientèle. »⁴⁶²

Les seconds groupes organisés sont ceux issus des mouvements de jeunesse et d'éducation populaire. Ce sont des groupes formés dans les associations qui bénéficient d'un nombre de places dans les stages des deux unions. Les mouvements non-membres des associations peuvent également réserver des places dans les stages, mais ils ne bénéficient pas d'une réduction des prix comme c'est le cas pour les membres. Les mouvements affiliés sont ceux qui ont le plus de places ouvertes dans les stages de l'UNCM (Figure 19).

⁴⁵⁷ Compte-rendu du comité directeur de l'UNF du 16 mars 1948. AUCPA.

⁴⁵⁸ Devient Organisation Centrale des Camps et des Activités de Jeunesse en 1951.

⁴⁵⁹ Compte-rendu d'activité été 1947, octobre 1947. AN : 19860446/22.

⁴⁶⁰ Compte-rendu de fonctionnement de l'UNF, Camp de Bénodet année 1946, 6 novembre 1946. AN : 19860446/22.

⁴⁶¹ Compte-rendu de l'assemblée générale de l'UNCM du 16 avril 1947. ACNG.

⁴⁶² *Idem.*

Figure 19: Places offertes par l'UNCM pour ses stages de Noël entre 1952 et 1955.

	Mouvements affiliés	Fédérations	Enseignement	Institutions et mouvements non affiliés	Total
Noël 1952	300	135	200	105	740
Noël 1953	350	150	210	70	780
Noël 1954	390	140	190	70	790
Noël 1955	400	140	190	70	800
Noël 1956	420	140	225	70	855

Sources : Comptes rendus des comités directeurs de l'UNCM des 30 septembre 1952, 19 juin 1953, 15 juin 1954 et 12 juillet 1955. AUCPA.

Les nombres de places varient selon la fréquentation réelle des mouvements affiliés. Chaque mouvement se voit attribuer un nombre de places dans les stages. Si jamais ils ne remplissent pas les places proposées, alors les entrées qui leur sont offertes diminuent l'année suivante. Par exemple, pour l'hiver 1954, l'UNCM a proposé 20 places à l'Union Nationale des Étudiants de France (UNEF) et 40 aux Éclaireurs Unionistes (EU).⁴⁶³ L'année suivante, ils ne se voient plus proposer que respectivement 10 et 20 entrées en raison du faible nombre de stagiaires qu'ils ont envoyés à l'UNCM.⁴⁶⁴ Les places sont réattribuées à des mouvements qui n'ont pas vu leurs demandes satisfaites en totalité. La Fédération Française des Clubs de Loisirs Léo Lagrange (FFCLL) passe alors de 10 à 30 places et les GdF de 10 à 25 places par exemple. L'augmentation du nombre de lits joue en la faveur des associations les plus demandeuses. Cela permet une forme de garantie sur le remplissage des stages et donc, un gain d'argent qui va avec. Les mouvements se retrouvent assez privilégiés par rapport aux individuels, étudiants en groupe ou CE puisque des entrées leur sont réservées. Il s'agit sans doute d'un avantage lié au rôle des mouvements dans l'administration de l'association.

Des jeunes issus de différents milieux fréquentent donc les centres des deux unions. Il est difficile d'établir précisément qui sont les individuels qui fréquentent les stages. Pour autant, il semble que ce soit des personnes ayant plus de moyens que les autres étant donné que, pour le cas de l'UNCM, des stages sont ouverts spécifiquement pour eux. Les mouvements de jeunesse et d'éducation populaire ont des réductions sur

⁴⁶³ Compte-rendu du comité directeur de l'UNCM du 15 juin 1954. AUCPA.

⁴⁶⁴ Compte-rendu du comité directeur de l'UNCM du 12 juillet 1955. AUCPA.

les prix des stages. Concernant les groupes organisés et les étudiants, des financements sont prévus. Les étudiants ne payent qu'une partie de leurs stages dans le cadre de l'association sportive de leur établissement. Pour les apprentis et les travailleurs, leurs entreprises les aident. De là, nous pouvons percevoir qu'il y a une variété assez importante et intéressante de personnes qui fréquentent ses stages. Certains jeunes semblent être aisés sur le plan financier, social et culturel et fréquentent ces associations tout comme des personnes moins aisées sur différents points comme des étudiants ou des apprentis. Cependant, il y a une forme d'entre-soi assez forte dans le fait de faire venir des jeunes issus d'une même association, d'une même école ou d'une même entreprise. Il est clair que la volonté de mixité et de brassage social n'est alors pas poursuivie. Le cas du stage UNF de Vallon-Pont-d'Arc de 1946 est tout à fait représentatif d'une forme d'entre-soi entre ouvriers, même s'ils ne viennent pas tous des mêmes associations ou entreprises. Les jeunes venus des groupes organisés sont ceux qui fréquentent le plus les stages des unions, sans doute parce que cela est plus pratique, mais surtout parce que la demande vient majoritairement d'eux.

III.2.2. Le CAF, un élargissement social ?

Le CAF est une association connue pour son recrutement parmi les classes sociales aisées (Hoibian, 2001; Léziart, 1989; Schut, 2016b; Veyne, 1979). Il s'agit, en effet, d'un club fonctionnant grâce à la cooptation des membres grâce à deux autres,⁴⁶⁵ comme il est de coutume dans les clubs bourgeois (Beaudouin, 2016, p. 151; Reichwein, 2017, p. 1505). Bien que l'article 1^{er} de ses statuts évoque la volonté de « faciliter et de propager la connaissance exacte des montagnes de la France et des pays limitrophes »,⁴⁶⁶ il semble, au vu du fonctionnement, que le terme « faciliter » ne sous-entend pas une ouverture sociale. Durant la IV^e République, les statuts ne changent pas sur ce point. Certaines formules, parfois maladroitement, tendent à nous faire penser que le CAF demeure un club bourgeois réfractaire aux classes populaires. Par exemple, en 1947 dans sa doctrine de l'éducation alpine, Marcel Renaudie qualifie les personnes du milieu populaire n'ayant pas pratiqué la montagne d'« impréparés peu fortunés. »⁴⁶⁷ La formule est maladroite, mais tout de même

⁴⁶⁵ Article 4 des statuts du CAF, 1874. CFDLD.

⁴⁶⁶ Statut 1^{er} des statuts du CAF, 1874. CFDLD.

⁴⁶⁷ M. Renaudie, « Pour une doctrine d'éducation alpine », *La Montagne*, n°335, janvier-mars 1947, page 16.

révélatrice d'un certain rejet des personnes issues du milieu populaire. De plus, les « trop jeunes » et les « peu fortunés » reçoivent le conseil de s'orienter vers les camps de jeunes, « type colonie de vacances », ⁴⁶⁸ comme ceux de l'UNCM. Par ceux-là, le CAF semble se délester de ce type de public en les dirigeant vers l'UNCM pour qu'eux puissent se concentrer sur des jeunes plus expérimentés et plus fortunés. Les camps alpins sont réservés à des élèves « pouvant justifier d'un bagage technique suffisant. » ⁴⁶⁹ Les débutants semblent logiquement écartés de ces stages et dirigés vers l'Union de la montagne. De plus, en sachant que le Club Alpin fait une différence entre l'alpinisme sportif et l'alpinisme de contemplation. Il concentre ses efforts sur la première catégorie en lien avec une forme de « prestige » ⁴⁷⁰ lié au nom même de l'association et son histoire. Cette mise de côté des jeunes débutants est également une mise de côté des jeunes des classes populaires. Certains d'entre eux ont pu pratiquer les sports de montagne grâce à Jeunesse et Montagne durant la guerre et le mouvement aurait pu se développer à la Libération grâce à de grandes associations comme le CAF. Cependant et au vu de l'histoire que nous avons évoquée quant à la création de l'UNCM, il semble que ce soit surtout l'organisme technique qui prenne la suite du chantier de jeunesse.

L'expérience de Jeunesse et Montagne, même si la pratique sportive était loin d'y être développée (Hoibian, 2002, p. 317; Pécout, 2005, pp. 17-20), est tout de même l'occasion d'un brassage social et source d'espoir pour l'avenir au moment de la Libération. Dans le cas du CAF, il s'avère que les vrais débutants, ou ceux ayant un niveau trop faible n'ont pas d'autres choix que de se diriger vers l'UNCM. En 1946, la question du recrutement des stagiaires est jugée par l'assemblée générale comme « délicate. » ⁴⁷¹ Il est alors dit qu'« une tendance [...] demand[e] au CAF de se consacrer à la formation alpine de jeunes gens de toutes origines. » ⁴⁷² Dans cette phrase le mot « origine » ne désigne pas une origine ethnique ou nationale, mais bien une origine sociale. Il est alors demandé au Club Alpin de réaliser une politique de recrutement de grande ampleur. La demande ne peut alors émaner que de deux structures : la FFM et la DGJS. Il est également possible que la demande soit formulée par les mouvements de jeunesse et d'éducation populaire.

⁴⁶⁸ *Idem.*

⁴⁶⁹ *Idem.*

⁴⁷⁰ *Idem.*, page 14.

⁴⁷¹ Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 19 mai 1946. CFDDL.

⁴⁷² *Idem.*

Cependant, l'existence de l'UNCM nous permet tout de même de nous montrer quelque peu sceptiques de ce point de vue-là. En effet, le CAF fait partie des membres de l'association et collabore alors avec les différents mouvements. Il y a une sorte de répartition entre l'UNCM et le CAF. Les premiers se chargent de la formation de base des jeunes et les seconds complètent la formation par des excursions. Cette division des tâches est d'ailleurs également par la suite réalisée par le CCFIJ et l'UNF. Cependant, pour que cette division soit possible, il faut clairement que le CAF s'ouvre à tous les jeunes, c'est pour cela que la demande vient, à notre sens, de la FFM ou de la DGJS. Étant donné la manière dont est organisé le sport sous la IV^e République, il est possible que la demande soit celle de la DGJS qui la formule à la FFM pour que celle-ci se répercute au niveau des différentes associations adhérentes de la fédération. Cela serait logique si nous prenons en compte la mise en administration du sport et la volonté, de la part des pouvoirs publics, de développer le sport pour tous.

Nous savons que le CAF collabore avec les mouvements de jeunesse et d'éducation populaire, notamment les Francs et Franches Camarades (FRANCAS), à l'échelle locale à partir des années 1960. Cette collaboration peut alors être la conséquence d'une demande venue des mouvements. Le terme « délicat » sous-entend une forme de débat au cœur du CAF. Cela semble clairement dire que tous ne sont pas pour une ouverture du club à des origines sociales plus étendues. Bien qu'ils décident de mener une politique éducative en direction des jeunes, le CAF, selon Olivier Hoibian, reste toujours réfractaire au développement de la montagne pour tous (Hoibian, 1997, p. 393). Pour autant, le Club revendique à plusieurs reprises l'intérêt de la réalisation des camps de montagne pour permettre un soutien technique et financier pour les jeunes.⁴⁷³ Ces phrases témoignent

⁴⁷³ « Il était vain d'espérer qu'ils pourraient se rendre à leurs frais dans les Alpes ou dans les Pyrénées, s'équiper, pourvoir à la nourriture par leurs propres moyens, enfin trouver par eux-mêmes soit les camarades expérimentés, soit les guides, indispensables aux débutants. C'est un tel ensemble de raison qui rend nécessaire chaque année l'organisation des camps de montagne. »

Source : C. de Vienne, « Les camps de montagne de 1945 », *La Montagne*, n°330, octobre-décembre 1945, page 43.

« certains [...], insuffisamment équipés, ont reçu à titre de prêt du matériel d'alpinisme, cordes, crampons, piolets, etc. »

Source : « Stages d'alpinisme 1947 », *La montagne*, n°399, janvier-mars 1948, page 19.

« sachons amener au Club Alpin les jeunes grimpeurs de tous les milieux. »

Source : L. Devies, « Le Club Alpin Français a 75 ans », *La Montagne*, n°343, janvier-mars 1949, page 1.

d'une volonté de faciliter la pratique de la montagne à des jeunes qui n'en ont pas forcément les moyens. Le terme de « grimpeurs » laisse tout de même entendre qu'il s'agit de jeunes qui pratiquent déjà l'alpinisme ou tout du moins l'escalade qui ne sont pas, par conséquent, des débutants. Ces deux pratiques sont toujours à ce moment-là le complément l'une de l'autre (Douet Guérin, 2012, p. 97). Sont-ils des jeunes de la classe populaire ? Des jeunes plus aisés, mais bénéficiant tout de même de difficultés ? Il n'y a aucune certitude là-dessus. Pour autant, des jeunes, enfants de membres, n'ont sûrement pas ces difficultés du fait que leurs pères sont également un pratiquant.

Tout comme le CCFIJ, le CAF est une association d'individus qui demande une cotisation annuelle. La grille des prix de cotisation est révélatrice des pratiques de l'association (Figure 20).

Figure 20 : Prix des cotisations du CAF en 1945 et 1952 en anciens francs

1945		1952	
Membres titulaires	150	Membres titulaires	600
Moins de 23 ans	120	Moins de 21 ans	480
Femmes de membres	80	Femmes de membres	300
Enfants de membres de moins de 21 ans	80	Enfants de membres de moins de 21 ans	300

Sources : Compte rendu de l'Assemblée générale du CAF de 1945, *La Montagne*, n°330, octobre-décembre 1945, page 46 / « Cotisation », *La Montagne*, n°355, novembre-décembre 1951, page 117.

Bien plus que les prix, ce qui nous intéresse ici, ce sont les catégories des membres. Le simple fait qu'il y ait une catégorie « femmes de membres » et « enfants de membres de moins de 21 ans » est la preuve qu'il n'y a pas eu d'évolution dans le fonctionnement de l'association depuis sa création. Les membres titulaires sont alors des hommes majeurs et leurs enfants et femmes ne semblent être que des accompagnants. La réduction des prix pour les jeunes est réalisée dans le but de renouveler les membres du CAF. Ce sont les cibles premières du club dans le cadre des camps. Lors de l'assemblée générale de 1955, la catégorie « pour les jeunes gens de moins de 20 ans » est créée et bénéficie d'une cotisation très réduite.⁴⁷⁴ Elle est mise en place pour 1956. La baisse des prix est alors

⁴⁷⁴ « Assemblée générale du CAF de 1955, *La Montagne et Alpinisme*, n°3, juin 1955, page 95.

sans doute un moyen de renouveler les rangs du CAF, décimés suite à la guerre.⁴⁷⁵ Il semble, au vu des tournures de phrases, que la deuxième proposition soit la bonne.

En 1951, lorsque Georges Descours évoque les effectifs du CAF, il parle à plusieurs reprises la volonté d'avoir un club jeune, dans un esprit de jeunesse. Comme l'affirme Ludivine Bantigny, dans les années 1950, la jeunesse est à la mode et au cœur de l'intérêt de tous (Bantigny, 2007b, pp. 11, 23). Parler de jeunesse, c'est donc se placer dans la modernité. La vraie victoire du CAF, c'est alors d'avoir un club jeune et fréquenté par les jeunes. La réduction des prix pratiqués à partir de 1945 et la création de la catégorie « J » en 1956⁴⁷⁶ permettent alors au CAF de voir grandir son effectif et notamment grâce à l'afflux de jeunes. Ce dernier peut également être la conséquence d'une désaffection des jeunes pour le scoutisme à la fin des années 1950. Pour pouvoir continuer de pratiquer des activités culturelles et sportives en groupe, ils sont alors sans doute tentés d'aller vers d'autres mouvements et le CAF peut alors faire partie de ceux-ci.

En 1947, la plupart des nouveaux adhérents du CAF sont des jeunes. Leur adhésion permet de doubler les effectifs de l'association entre 1944 et 1947.⁴⁷⁷ La création de la catégorie « J » représente, quant à elle, 50% des adhésions au club en 1956.⁴⁷⁸ Les mises en place permettent donc d'augmenter le nombre de cotisants du CAF et de le rajeunir par la même occasion. Même si la catégorie jeune ne cesse d'évoluer en termes de barrière supérieure d'âge, tantôt à 23 puis 21 puis à 20 ans, il demeure tout de même une démarche en faveur des plus jeunes. Cette évolution de l'âge est d'ailleurs difficilement compréhensible. Le CAF n'en donne pas de vraies explications au moment de ses prises de décisions. Nous pouvons penser qu'il y a alors un impératif financier. Avec l'augmentation du nombre d'adhésions parmi les jeunes, le CAF espère sans doute pouvoir tirer un peu plus d'argent en abaissant la barrière supérieure d'âge de la cotisation de ses membres. Il peut y avoir aussi une question liée à la volonté qu'à la DGJS de développer les pratiques pour les plus jeunes. En abaissant cette barrière d'âge, le CAF montre qu'il se concentre plus particulièrement sur une catégorie d'âge c'est-à-dire les mineurs. À

⁴⁷⁵ G. Descours, « Les effectifs du Club Alpin », *La Montagne*, n°353, mai-juin 1951, page 49.

⁴⁷⁶ « Assemblée générale du CAF », *La Montagne et Alpinisme*, n°8, juin 1956, page 253.

⁴⁷⁷ Lettre du président du CAF à Gaston Roux, Direction de l'Éducation Physique et des Sports, datée du 21 avril 1947. AN : 19860446/23.

⁴⁷⁸ « Assemblée générale du CAF », *La Montagne et Alpinisme*, n°8, juin 1956, page 253.

travers cela, il peut donc clairement montrer qu'il œuvre au développement des pratiques de plein air.

Le but semble tout de même être d'augmenter le nombre de cotisants en raison des difficultés financières que connaît le club,⁴⁷⁹ mais également, sans doute, pour remplir les stages de l'association. En effet, et cela est logique, il faut être membre du CAF pour pouvoir accéder aux camps proposés. La réduction des prix des cotisations semble alors être un moyen d'augmenter le nombre de jeunes touchés et, par conséquent, d'augmenter aussi sa subvention. Cette dernière profite au club au sens large, c'est-à-dire aussi bien aux mises en œuvre pour les jeunes que pour les plus anciens. En 1949, le CAF reçoit très peu de subventions pour son enseignement alpin.⁴⁸⁰ En 1951, le trésorier évoque le fait que toutes les sections ne déclarent pas les activités alpines qu'ils réalisent.⁴⁸¹ De là, des facilités financières ne peuvent être offertes par la DGJS qui n'a pas pleinement conscience de l'ampleur prise par l'activité éducative du CAF. L'année suivante, des dispositions semblent avoir été prises et Lucien Devies fait alors part à l'Assemblée générale : « des bonnes dispositions de la Direction générale de la Jeunesse et des Sports en faveur de l'Enseignement. »⁴⁸²

Suite à la victoire face à l'Annapurna d'alpinistes du CAF et de sa forte médiatisation en 1950, il semble que l'alpinisme profite d'un regain d'activité.⁴⁸³ Il s'agit d'un phénomène qui va de pair avec le développement d'une culture de masse à travers la montée en force de la presse sportive (Moneghetti, Tétart, & Wille, 2007, p. 199). Pour Christian Delporte, « les médias sont au cœur de la réflexion sur la culture de masse » (Delporte, 2002, p. 305). Ce phénomène est alors à l'origine de la création d'une culture standardisée possible, notamment, par l'avènement des classes moyennes entraînant chez eux de nouvelles attitudes sociales qui ne sont plus celles de la classe sociale à laquelle ils appartiennent (Bogart, 1956; E. Morin, 1962). Rapidement, autant le CAF que la DGJS y voient sans doute un moyen d'éduquer les jeunes qui veulent suivre les traces de ces héros

⁴⁷⁹ L. Devies, « Le Club Alpin Français a 75 ans », *La Montagne*, n°343, janvier-mars 1949, page 1.

⁴⁸⁰ Assemblée Générale du 26 mars 1950 : rapport présenté par le comité de direction sur l'exercice 1949. CFDLD.

⁴⁸¹ Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 15 avril 1951. CFDLD.

⁴⁸² Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 27 avril 1952. CFDLD.

⁴⁸³ Assemblée générale du 27 avril 1952 : rapport présenté par le comité de direction sur l'exercice 1951. CFDLD.

français. La médiatisation des exploits français en alpinisme est alors le meilleur moyen pour le CAF de faire une publicité positive d'autant plus qu'ils touchent une population très variée en étant publiée à la une de *Paris-Match* et pas de *l'Équipe*.

En 1956, nous apprenons alors que les stages sont réalisés pour tous les jeunes qui le souhaitent puisqu'il est écrit, dans le rapport du comité directeur de 1955, que « les résultats sont d'autant plus réconfortants qu'ils ont provoqué de nombreuses adhésions de ces sections. »⁴⁸⁴ Cela prouve que les jeunes fréquentant les camps alpins ne sont pas forcément des membres titulaires du club. Par conséquent, des jeunes de toutes les classes sociales peuvent être amenés à fréquenter ces camps. Étant donné qu'il faut toujours être coopté pour entrer dans l'association, les jeunes issues de classes sociales plus populaires sont sans doute plus à même de rencontrer d'autres jeunes pour les intégrer au club. Cependant, nous n'avons aucune certitude sur ce fonctionnement puisqu'il semble être bien éloigné des volontés de l'association d'accroître la proportion de jeunes parmi ces membres. Il apparaît tout de même possible que ce genre d'initiatives se mette en place à travers des collaborations avec des écoles, mais aussi des mouvements de jeunesse et d'éducation populaire. Même si nous voyons cela surtout dans les années 1960, il est tout à fait possible que des initiatives se mettent en place à l'échelle locale dès les années 1950. Cependant, rien n'est présent dans les archives du CAF à l'échelle nationale.

Ce mode de fonctionnement ne nous permet pas de savoir quelles catégories socioprofessionnelles fréquentent le CAF. Pour eux, les critiques quant à leur recrutement ne sont pas justifiées puisqu'« il suffit de parcourir la liste de[s] membres pour s'assurer qu'ils sont recrutés sans distinction dans toutes les classes de la société, et plus particulièrement dans celles qui ne sont pas dites capitalistes. »⁴⁸⁵ Cela est difficilement vérifiable dans la revue et dans les procès-verbaux des assemblées générales même s'il y a quelques indices d'une volonté d'élargissement social. Dans un article de 1947, le CAF affirme que l'alpinisme est un sport « réservé à une petite minorité » qui « peut et doit se recruter dans n'importe quelle classe sociale. »⁴⁸⁶ Autre exemple, dans une rubrique intitulée « Pourquoi allez-vous en montagne ? », Gérard Herzog, frère de Maurice Herzog,

⁴⁸⁴ Assemblée générale du 22 avril 1956 : rapport présenté par le comité de direction sur l'exercice 1955. CFDDL.

⁴⁸⁵ G. Descours, « Les effectifs du Club Alpin », *La Montagne*, n°353, mai-juin 1951, page 49.

⁴⁸⁶ Samivel, « La montagne d'utilité publique », *La Montagne*, n°337, juillet-septembre 1947, page 43.

demande aux lecteurs, et donc aux cotisants, du CAF d'écrire quel est le rapport qu'ils entretiennent avec la montagne. A cette occasion, un lecteur, F. Dablanc, compte son rapport à la montagne et dit être un « agent des PTT à Paris. »⁴⁸⁷ Enfin, lors des stages d'alpinisme de 1947, « les milieux sociaux les plus divers »⁴⁸⁸ étaient représentés, « en dehors de toute idée de caste. »⁴⁸⁹ Dans cette phrase, l'insistance sur les critères sociaux peut semer le doute. Est-ce un moyen de faire connaître au public que le recrutement social est large ? Est-ce une stratégie pour bénéficier de subventions ? Aucune réponse ne peut être apportée à ce questionnement d'autant plus que nous ne connaissons pas avec précisions le nombre de jeunes de chacun des milieux sociaux présents lors de ce stage. S'il y a un ouvrier sur trente médecins, il est vrai de dire que les milieux sociaux les plus divers sont représentés, toutefois, les proportions restent critiquables. Même s'il s'agit d'un exemple, et qu'il est peut-être isolé, il est toutefois réel que des personnes issues d'un milieu plus populaire que bourgeois sont membres du CAF.

En définitive, le CAF semble mener une politique en faveur de l'élargissement social et générationnel de son recrutement. Même si l'on peut critiquer les termes employés et trouver en eux une forme de rejet des classes populaires, le club fait preuve de bonne volonté en cherchant à démontrer à plusieurs reprises le fait qu'il existe des personnes venues de différents milieux sociaux dans leurs rangs. Les jeunes apparaissent clairement comme une cible pour le CAF autour de plusieurs buts. Il y a sans doute une volonté d'augmenter le nombre de cotisants, et donc, l'entrée d'argent, plus qu'essentielle en temps de crise, d'augmenter le nombre de jeunes dans les camps et, donc, prétendre à bénéficier d'une subvention plus élevée. À travers cette démarche, nous pouvons de nouveau voir le travail réalisé par le CAF pour répondre aux demandes de la DGJS. Nous comprenons une nouvelle fois que les pouvoirs publics font jouer la carte de la subvention pour arriver à leurs fins et obtenir une éducation des jeunes à travers les sports de plein air notamment.

III.2.3. Le CCFIJ : une volonté de brassage social

⁴⁸⁷ G. Herzog, « Pourquoi allez-vous en montagne ? », *La Montagne* n°365, février 1954, page 23.

⁴⁸⁸ « Stage d'alpinisme 1947 », *La Montagne*, n°399, janvier-mars 1948, page 19.

⁴⁸⁹ *Idem.*

Le CCFIJ a pour objectif de toucher tous les jeunes : « étudiants ou techniciens »⁴⁹⁰ et de développer la pratique de la voile dans les milieux populaires.⁴⁹¹ Ils rappellent eux-mêmes dans leur programme le fait qu'il n'y ait pas de limite d'âge supérieure et que cela n'enlève rien au fait que « le Centre s'adresse d'abord aux jeunes. »⁴⁹² Ils réalisent alors des campagnes d'affichages dans les grandes écoles et dans les facultés⁴⁹³ dans le but de toucher les étudiants même si ceux-ci n'appartiennent pas aux milieux populaires. Ce sont d'ailleurs les étudiants qui testent en premier le stage de Saint Florent, en Corse, en 1954. Les étudiants du professeur Molinier de la Faculté des Sciences de Marseille font partie des premiers recrutés pour ce nouveau centre.⁴⁹⁴

Pour les administrateurs du CCFIJ, les camps pour adolescents réalisés à partir de 1955⁴⁹⁵ ont le double intérêt d'intéresser la direction des Sports, mais également des organismes sociaux comme celui de la SNCF.⁴⁹⁶ La prise de contact du CCFIJ, grâce à Philippe Viannay, date du 12 novembre 1954.⁴⁹⁷ Dès l'été suivant, 30 jeunes apprentis de la SNCF, sur 62 adolescents, viennent dans les stages pour adolescents du CCFIJ.⁴⁹⁸ En 1956, les jeunes de la SNCF sont rejoints dans ces stages par les apprentis de la Régie Renault et de la Société Nationale d'Étude et de Construction de Moteurs d'Aviation (SNECMA).⁴⁹⁹ En 1957, six stages sont réalisés avec 175 jeunes apprentis de l'entreprise Peugeot, de l'arsenal de Brest et des lycéens français et étrangers.⁵⁰⁰ Ces apprentis, même si nous pouvons tout de même les considérer comme des étudiants, voient leurs stages financés par leurs entreprises respectives. Ils ont pratiquement tous le statut d'ouvrier une fois leur formation terminée. À travers ces partenariats, nous pouvons donc voir une ouverture par une population appartenant à ce que nous avons défini comme appartenant

⁴⁹⁰ Article 4 des statuts du CNG, 1957. ACNG.

⁴⁹¹ Compte-rendu du conseil d'administration du CCFIJ du 18 avril 1953. ACNG.

⁴⁹² Programme 1957 du CCFIJ. ASNCF : 0023ML0416.

⁴⁹³ Compte-rendu du conseil d'administration du CCFIJ du 8 décembre 1950. ACNG.

⁴⁹⁴ Compte-rendu du conseil d'administration du CCFIJ du 19 juin 1954. ACNG.

⁴⁹⁵ Compte-rendu du conseil d'administration du CCFIJ du 20 novembre 1954. ACNG.

⁴⁹⁶ *Idem.*

⁴⁹⁷ Lettre du 12 novembre 1954 de Philippe Viannay à Monsieur Paris, Ingénieur en chef de division SNCF. ASNCF : 0023ML0416.

⁴⁹⁸ Réalisation 1955 du CCFIJ. ACNG.

⁴⁹⁹ Rapport moral 1956 du CCFIJ. ACNG.

⁵⁰⁰ Rapport moral 1957 du CCFIJ. ACNG.

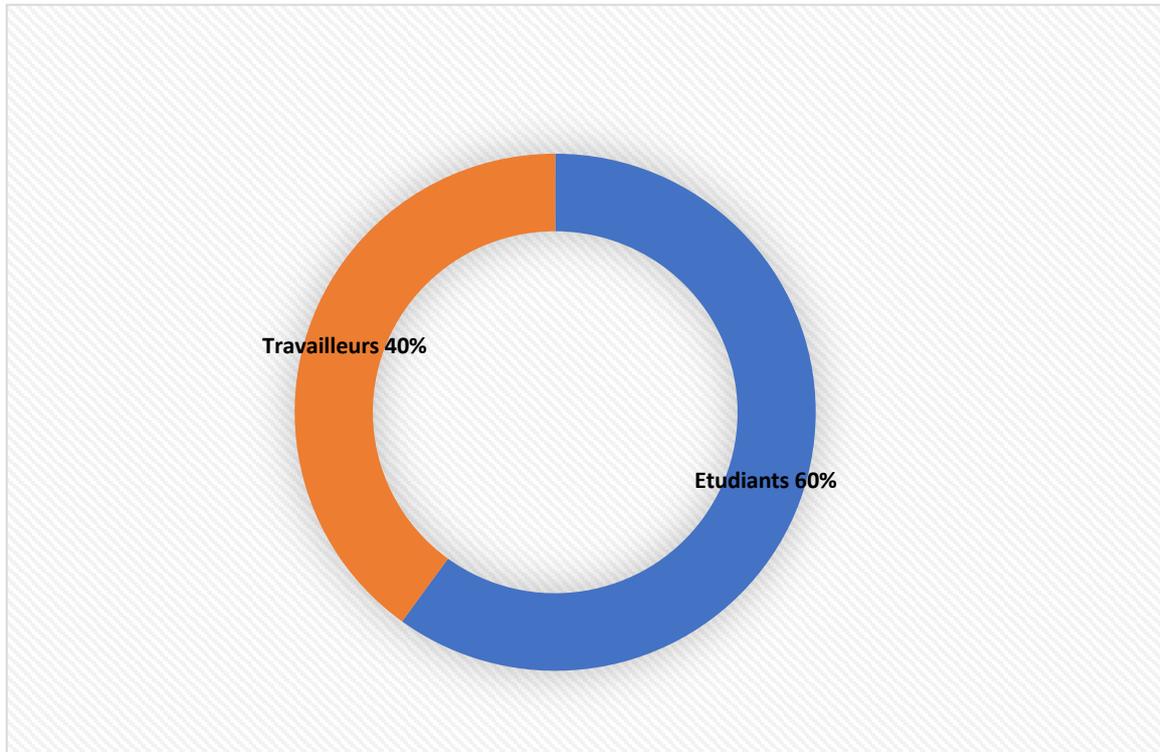
à la classe populaire dans l'introduction de ce travail. Cette démarche est intéressante puisqu'à travers cela, le CCFIJ intéresse la DGJS en menant une campagne pour les mineurs, mais aussi pour les jeunes des classes populaires. Plus que ça, elle collabore avec des entreprises qui investissent par la suite dans le nautisme et dans l'association en aidant à l'achat de bateaux. Enfin, en montrant aux jeunes ouvriers que la pratique de la voile peut être accessible d'un point de vue financier, mais surtout culturel, le CCFIJ peut alors permettre le développement de la pratique parmi les membres de cette catégorie socioprofessionnelle. En ayant une bonne expérience, les jeunes ouvriers sont donc amenés à revenir lorsqu'ils ne sont plus apprentis, mais aussi d'encourager leurs collègues à venir avec eux. Il est alors visible que ces stages « bénéfici[ent] également des faveurs de la direction des sports »⁵⁰¹ puisque c'est à partir de 1955, et de la mise en place des stages pour les adolescents, que la subvention de fonctionnement du CCFIJ augmente.⁵⁰²

Les étudiants sont le public principal du CCFIJ en 1956 puisqu'ils représentent 60% des cotisants de l'association. Tous les cotisants ne fréquentent pas les stages. Pour autant, il s'agit d'un bon moyen de réaliser à quelle catégorie sociale appartiennent les jeunes qui fréquentent le CCFIJ (Figures 21 et 22).

⁵⁰¹ Compte-rendu du conseil d'administration du CCFIJ du 20 mars 1954. ACNG.

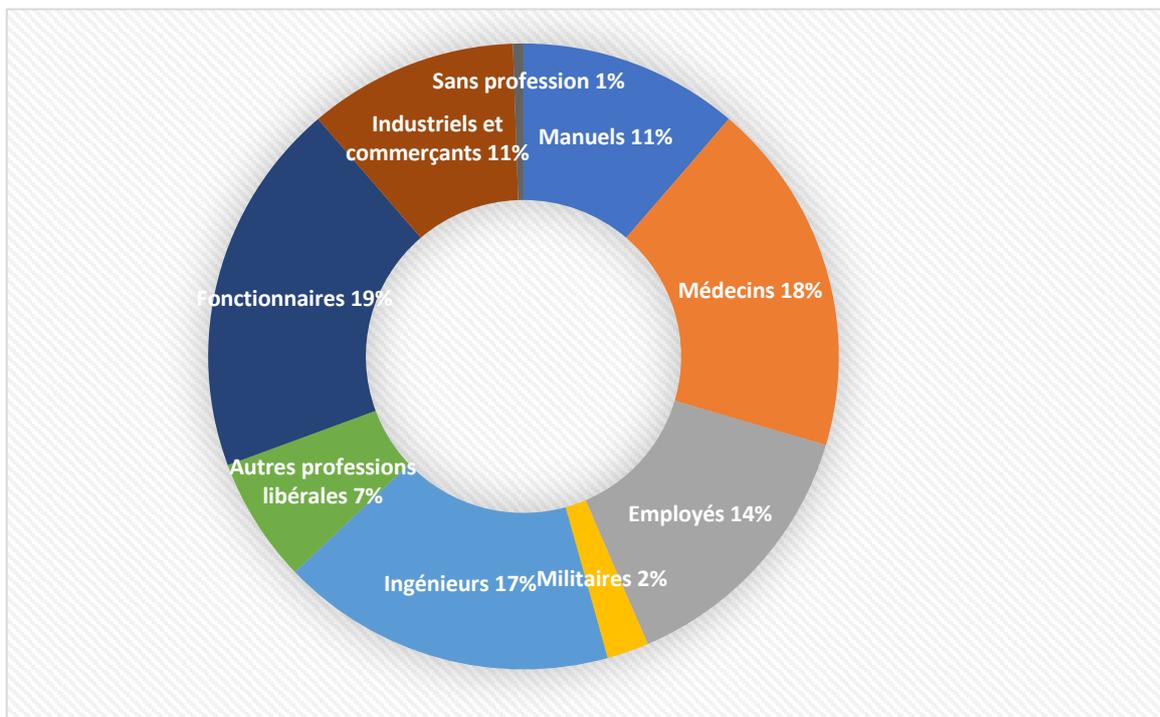
⁵⁰² Voir Chapitre 1.II.3.2. Une aide plus qu'importante.

Figure 21: Représentation des catégories socioprofessionnelles ayant fréquentées le CCFIJ en 1956



Source : Rapport moral 1956 du CCFIJ. ACNG.

Figure 22 : Catégories socioprofessionnelles des 40% travailleurs ayant fréquentés le CCFIJ en 1956



Source : Rapport moral 1956 du CCFIJ. ACNG.

Malgré cela, les administrateurs ne sont pas satisfaits du recrutement de l'association. Pour eux, il est inscrit dans les principes mêmes du CCFIJ de développer la pratique de la voile dans les milieux populaires.⁵⁰³ Pourtant, le recrutement social de l'association est, pour les administrateurs, « trop uniforme. »⁵⁰⁴ Jean-Marc Pilpoul évoque, quant à lui, qu'une bonne partie du recrutement de l'association soit parmi les « gens qui ont une certaine éducation. »⁵⁰⁵ Tout cela va alors dans le sens contraire de ce que souhaitaient les fondateurs et ce que souhaitent les dirigeants du CCFIJ du moment. En effet, l'étude des catégories socioprofessionnelles qui cotisent en 1956 (Figure 22) permet de prouver cela. Il n'y a aucun jeune rural qui est membre de l'association. Concernant les ouvriers, leur définition n'est pas claire dans les rapports des Glénans. Nous pouvons tout de même émettre l'hypothèse qu'ils entrent dans la catégorie « manuels. » Toutefois, en comparaison avec les autres catégories socioprofessionnelles, il apparaît clairement que les personnes qui fréquentent le CCFIJ appartiennent à la classe moyenne et plus. Les ingénieurs et médecins sont en grand nombre et appartiennent aux catégories supérieures de la population.

Outre le recrutement pas assez populaire, les administrateurs et fondateurs du CCFIJ jugent intéressant la possibilité d'échange entre jeunes venus de milieux différents. Le Club est d'ailleurs le seul, durant la période que nous étudions, à l'affirmer de manière aussi forte durant notre période. Pour eux, dans l'idéal, les groupes de 30 jeunes doivent être constitués de 15 étudiants et de 15 travailleurs dont 5 anciens, 10 nouveaux et 10 nouveaux débutants.⁵⁰⁶ Dans le cas des jeunes venus de la SNCF, le CCFIJ en la personne d'Armelle Jobelin, alors secrétaire générale, souhaite que seulement dix jeunes viennent aux stages à la fois. Ils représenteraient un tiers de l'effectif et auraient la possibilité d'échanger avec des jeunes d'autres milieux.⁵⁰⁷ Cette idée est réellement appliquée, mais

⁵⁰³ Compte-rendu du conseil d'administration du CCFIJ du 18 avril 1953. ACNG.

⁵⁰⁴ Rapport moral 1954 du CCFIJ. ACNG.

⁵⁰⁵ Entretien réalisé avec Jean-Marc Pilpoul, Président du CNG de 1971 à 1973, le 27 mars 2019.

⁵⁰⁶ Compte-rendu du conseil d'administration du CCFIJ du 1^{er} décembre 1957. ACNG.

⁵⁰⁷ « Il serait souhaitable que vos jeunes puissent venir à chacun des trois stages ainsi prévus, par groupe de 10 environ, ce qui représenterait approximativement le tiers de l'effectif de chaque stage, les deux-tiers étant

ne fonctionne pas vraiment. En effet, le rapport moral de 1955, première année du camp pour les adolescents et de la venue des jeunes de la SNCF, évoque le fait qu'il soit finalement difficile de « mélanger des garçons de milieux différents. »⁵⁰⁸ À travers cet exemple, nous pouvons comprendre pourquoi les pouvoirs publics n'œuvrent pas réellement en faveur d'un brassage social. Dans l'après-guerre, il y a encore de grandes différences dans les conditions sociales, culturelles et économiques des populations issues de milieux sociaux différents. Avec l'amélioration de la qualité de vie des classes moyennes, ces disparités tendent à disparaître. Cependant, il semble alors que ce soit un phénomène beaucoup trop nouveau pour réellement permettre une ouverture des uns aux autres. Seuls les stages pour adolescents voient un brassage social qui, de plus, n'est pas un succès. Le CCFIJ est alors une association qui reçoit une population issue des classes moyennes et supérieures, et ce, malgré les prix relativement bas qu'ils proposent en comparaison avec les autres associations.

Les raisons de cet échec sont peu claires, mais sûrement liées à une réticence des jeunes issus des milieux populaires de fréquenter des associations où les autres jeunes n'appartiennent pas au même milieu que le leur. La question de l'habitus semble donc être une explication à ce phénomène. Il est peu probable que de jeunes ouvriers vivant en milieu urbain aient comme aspirations de faire de la voile en 1950. La division entre les deux jeunesses, populaire d'un côté et celle de la bourgeoisie de l'autre (Prost, 1987b, p. 35), est visible autour de pratiques culturelles comme la voile. Même si les deux jeunesses dont parle Antoine Prost en 1987 ne sont plus tellement d'actualité dans l'après-guerre, il y a bien des jeunesses construites autour d'un certain nombre de critères sociaux et culturels. Pour Olivier Galland, la hiérarchisation de la société se retrouve aussi dans les pratiques de loisirs des jeunes où « les classes supérieures sont vues comme les dépositaires de la culture légitime, les classes moyennes [...] font preuve de « bonne volonté culturelle » et essaient maladroitement d'accéder aux signes extérieurs de cette culture légitime tandis que les classes populaires en sont totalement exclues » (Galland, 2013, p. 232). En 2009, Gérard Mauger évoque le fait que les jeunes des milieux populaires

réservés à d'autres jeunes gens du même âge, français ou étrangers, appartenant à d'autres professions. Ils auraient la possibilité d'échanges très fructueux. »

Source : Lettre d'Armelle Jobelin à Monsieur Paris, 1955. ASNCF : 0023ML0416.

⁵⁰⁸ Rapport moral 1955 du CCFIJ. ACNG.

pratiquent parfois l'auto-exclusion par habitude de la ségrégation qu'ils vivent au quotidien (Mauger, 2009, p. 246). Nous pouvons alors sans doute dire que la raison de cette fréquentation trop peu populaire des stages du CCFIJ est liée à cela puisque, malgré les mises en place qu'ils réalisent en direction de la jeunesse populaire, ils n'arrivent tout de même pas à la toucher. Nous pouvons également remettre en cause la communication réalisée par le CCFIJ. Il semble, en effet, qu'elle soit peu orientée vers les classes populaires et bien plus vers les jeunes étudiants. En approchant les entreprises, le Club espère toucher une jeunesse populaire et casser cette peur liée à un mode qu'ils ne connaissent pas. Cependant, nous n'avons pas de trace d'une action de communication envers d'autres jeunes issus des classes populaires dans d'autres entreprises. Cela constitue clairement une lacune importante de la part de l'association. De plus, il faut également penser que cette association est performante en ce qui concerne la propagande et la communication puisque les premiers administrateurs et stagiaires sont issus de la Résistance et du mouvement Défense de la France qui, rappelons-le, est connu pour son travail autour du journal éponyme.

III.2.4. La place des femmes dans les réflexions des associations

Les réflexions quant à la place des femmes dans les stages des associations de tourisme sportif ne sont pas évidentes. Nous pouvons même nous demander si le fait d'ouvrir les pratiques sportives de plein air aux femmes fait alors partie des souhaits de l'État. Le simple fait de vouloir ouvrir à tous les jeunes sans pour autant préciser le sexe de ceux-ci pourrait constituer une preuve de l'assimilation des jeunes femmes à la catégorie des jeunes. Cependant, au vu de la mentalité de l'époque, il semble tout de même que cela soit beaucoup moins évident que cela. Dans les archives que nous avons pu consulter sur cette période, nous avons peu d'exemples d'un travail de fond quant à une intégration des femmes dans la discipline.

Sur ce point, le CAF semble d'ailleurs être le seul à réellement discuter de ces questions. Le Club a toujours été ouvert à l'accès des femmes à la montagne (Ottogalli-Mazzacavallo, 2004b, p. 26). Il est même intéressant de souligner qu'elles ont leur place dans le CAF. Ce n'est pas le cas dans tous les Clubs Alpin mondiaux notamment chez les Anglais et les Suisses (Reichwein, 2017, p. 1505). Les caravanes scolaires du début du siècle sont d'ailleurs mises en place à la fois pour les jeunes garçons et les jeunes filles (Hoibian, 2016). Dans les catégories de membres réalisés par le CAF, nous avons pu

constater qu'une différence est faite entre les hommes et les femmes. Parmi les associations que nous étudions pour ce propos, il s'agit d'ailleurs de la seule qui procède à ce genre de distinction. Depuis la création, les femmes membres du CAF sont très souvent accompagnées de leur père, frères ou mari, mais certaines adhèrent tout de même à l'association seule (Ottogalli-Mazzacavallo, 2004a, p. 27). Cette pratique est donc possible, mais la terminologie liée à l'adhésion de la femme fait d'elle un membre considéré en fonction de son mari, et ceci, même s'il semble qu'elles puissent être des membres titulaires à part entière. Même si la pratique est encouragée, le discours employé à leur égard est assez discriminant (Ottogalli-Mazzacavallo, 2004a, p. 31). Dans l'idée, des courses faciles peuvent être réalisées par les femmes et le manque de difficulté est une manière de leur offrir une activité sportive. Dans l'après-guerre, lorsque les femmes tentent et réussissent une course avec une certaine difficulté,⁵⁰⁹ c'est qu'il s'agit d'un itinéraire trop simple.⁵¹⁰ Par exemple, en 1957, lorsque Claude Kogan cherche des soutiens pour la première expédition entièrement féminine dans l'Himalaya,⁵¹¹ Lucien Devies, alors président de la FFM, lui fait comprendre que si elles réussissent, ce sera parce que l'ascension est accessible à n'importe qui (Ottogalli, 2009). La FFM et le CAF ne sont d'ailleurs pas partenaires de cette opération.

Concernant leur place dans les camps, en 1947, le CAF affirme, sous prétexte qu'elles sont « également cotisantes des clubs »⁵¹², que celles-ci y ont leur place. Cette phrase est assez révélatrice de la situation d'alors. Si le CAF, à travers l'article de Marcel Renaudie, se sent obligé de rappeler cela, ça montre bien que ne cela ne tombe pas

⁵⁰⁹ C'est notamment le cas de Claude Kogan, pour ne citer qu'elle, qui réalise un certain nombre de courses de grande difficulté en tête de cordée devant son mari.

Source : Ottogalli, Cécile. 2009. « Des femmes au Cho Oyu en 1959, retour sur un voyage héroïque ». *La Montagne et Alpinisme* (235):73-75.

⁵¹⁰ « Alpinisme au féminin », *La Montagne et Alpinisme*, n°105, 3-1976, page 270-274.

⁵¹¹ L'ascension du Cho Oyu (8153 m) est prévue pour 1959 par Claude Kogan, l'une des meilleures alpinistes de sa génération. Elle convainc douze femmes de cinq nationalités différentes forme ce groupe avec notamment Loulou Boulaz, une suisse alors considérée comme l'une des meilleures de l'époque. Malheureusement, cette ascension lui est fatale et elle décède avec un sherpa et une autre alpiniste, de nationalité belge, alors qu'elle tente l'ascension.

Source : Ottogalli, Cécile. 2009. « Des femmes au Cho Oyu en 1959, retour sur un voyage héroïque ». *La Montagne et Alpinisme* (235):73-75.

⁵¹² M.Renaudie, « Pour une doctrine d'éducation alpine », *La Montagne*, n°335, janvier-mars 1947, page 17.

forcément sous le sens. L'idée est alors que les femmes sont les bienvenues, mais qu'elles ne semblent pas être pour autant nombreuses à fréquenter les stages. Nous pouvons donc nous interroger sur les conditions de stages proposées, mais aussi sur les raisons qui poussent les femmes à ne pas fréquenter ses camps.

Au CCFIJ, les jeunes filles ne sont pas accueillies dans le cadre des stages pour les adolescents⁵¹³ contrairement aux initiatives pour les adultes.⁵¹⁴ Elles doivent avoir minimum 18 ans pour réaliser un stage contrairement aux garçons qui peuvent y accéder à partir de 15 ans.⁵¹⁵ Aux CCFIJ, hommes et femmes sont traités de la même manière en reflet de la place prise par les femmes dans la Résistance (Wieviorka, 2013, p. 489) qui constitue, rappelons-le, le passé direct de l'association. Nous pouvons donc nous interroger sur les raisons poussant un Club, ayant un passé résistant dans un mouvement où une large place était faite aux femmes, à réaliser une forme de discrimination envers les jeunes filles. Cette discrimination faite aux filles en raison de leurs âges n'est jamais expliquée dans les écrits de l'association. L'aspect de développement psychique et corporel ne peut être mis en avant étant donné que les filles sont bien souvent développées et mûres plus jeunes que les garçons.

À notre sens, le problème d'ouverture aux jeunes filles dans cette association est simplement lié à une question de logistique. La mixité des stages n'est jamais remise en question. D'ailleurs, nous l'avons vu, il s'agit d'un point qui pose problème au tout début de l'histoire de l'organisation et qui l'a poussé à se constituer comme association puisque madame Bolloré, propriétaire de l'île du Loc'h, décide de les en expulser en raison de cela (Feletin, 2004, p. 149). Malgré cet événement, le CCFIJ n'a pas mis de côté ce principe. Il s'agit donc clairement d'un signe que c'est quelque chose d'important pour l'association. Les garçons et les filles doivent être accueillis dans des tentes séparées. Nous pouvons donc supposer qu'au vu des difficultés financières que connaît l'association au début de son histoire, ils ont alors fait le choix de n'accueillir que des garçons dans le cadre des stages pour mineur. Ses stages, nous l'avons vu, sont majoritairement fréquentés par des

⁵¹³ « Cette année a été ouvert à Penfret un camp d'essai destiné aux garçons de 15 à 18 ans. »

Source : Rapport moral 1955 du CCFIJ. ACNG.

⁵¹⁴ Pierre Clerc, moniteur de la SNCF aux Glénans, dans un rapport rédigé à sa direction après ces stages décrit les conditions de stage. Il donne alors des précisions sur les lieux d'hébergement et indique que les filles ont deux tentes, les garçons cinq et les jeunes une. ASNCF : 0875LM0051.

⁵¹⁵ Programme 1955 du CCFIJ. ASNCF : 0023ML0416.

apprentis de grandes entreprises françaises. Nous pouvons aussi supposer que les femmes sont peu nombreuses parmi les apprentis de ces entreprises (Clément, 1996, p. 217). En accueillir que quelques-unes c'est alors rechercher des moyens pour pouvoir avoir des tentes à hauteur de la fréquentation de ces jeunes filles ou leur réserver une tente pour huit personnes et donc priver les jeunes garçons de quelques places.

La mixité est d'ailleurs quelque chose d'assez inédit à cette époque. L'école n'est d'ailleurs toujours pas mixte, sauf cas particulier comme dans les campagnes par exemple (Prost, 1992, p. 90). Il faut attendre 1957 pour que la mixité dans les écoles primaires soit légale, la loi Berthoin de 1959 pour que cela soit institué dans les lycées puis 1963 dans les collèges et plusieurs années pour les mises en place s'opèrent. Pourtant, les associations que nous étudions la pratique déjà dès leur création. Pour l'UNF et l'UNCM, il s'agit d'ailleurs d'un point écrit dans l'article 2 de leurs statuts.⁵¹⁶ Pourtant, le fait d'ouvrir ses stages à la fois aux jeunes filles et aux jeunes garçons ne veut pas dire que la pratique est réellement mixte. En effet, il semble que les stages organisés par les organismes techniques ne le soient pas. Nous avons évoqué plus tôt les exemples des étudiants au sein des Écoles Normales qui fréquentaient les stages. Dans ceux-ci, nous avons pu trouver un exemple de cohabitation entre jeunes venus de différentes écoles. Les jeunes filles de l'association sportive de l'École Normale d'Institutrice de Chambéry côtoient alors les jeunes garçons du club normal savoisien de l'École Normale de garçons d'Albertville sur la semaine du 9 au 16 janvier 1954 dans le centre UNCM de Valloire.⁵¹⁷ Cependant, rien ne dit qu'ils étaient ensemble lors des pratiques sportives ayant lieu durant ce stage. De plus, en 1949, les témoignages rapportés par les TCF démontrent qu'il y a eu un stage spécifiquement pour les jeunes filles.⁵¹⁸

⁵¹⁶ « L'Union se propose notamment : de mettre à la disposition des jeunes, garçons ou filles. »

Source : Article 2 des statuts de l'UNCM de 1945. AUCPA.

« Les moyens de l'Union sont : la mise à disposition des jeunes gens, garçons ou filles. »

Source : Article 2 des statuts de l'UNF, transmis par le président au ministère en charge de la Jeunesse et des Sports en 1952. AN : 19790591/20.

⁵¹⁷ Deux lettres de l'Inspecteur d'Académie à Monsieur le Préfet de la Savoie, service de la comptabilité datée toutes les deux du 11 mars 1954. AD73 : 1004W7.

⁵¹⁸ « M. Brunet fait savoir que sur deux camps, l'un des jeunes filles à Barèges. »

Source : Compte-rendu du comité directeur de l'UNCM du 5 octobre 1949. AUCPA.

De ce point de vue, nous pouvons aisément voir la pâte des mouvements de jeunesse et d'éducation populaire qui, à ce moment-là, sont largement non mixtes et très attachés à cela. Des mouvements qui se créent tels que les FRANCAS le sont, mais les grandes organisations scouts sont encore non mixtes et soutiennent d'ailleurs fermement ce principe.⁵¹⁹ Nous n'avons pas de trace de l'évolution de cette idée au sein des organismes techniques. L'exemple de 1954 semble nous montrer qu'une porte est sûrement ouverte à des pratiques mixtes sans pour autant en avoir une preuve irréfutable. Il semble tout de même que, comme dans le cas du CCFIJ, il s'agisse d'une démarche qui soit contreproductive puisque le fait de vouloir proposer des stages mixtes demande des infrastructures qui soient adaptées. Dans le cadre d'une politique de financement d'équipement par l'État qui n'offre pas tous les moyens nécessaires aux associations, il peut alors clairement s'agir d'une utopie sauf dans le cadre de camps d'été qui aurait lieu sous des tentes ou de camps réalisés par les associations ou écoles. Enfin, au vu de l'emprise de la DGJS sur les organismes techniques, nous pouvons donc considérer que l'État n'a alors pas à cœur de réclamer des pratiques mixtes.

Globalement, ces exemples ont pour point de commun de montrer que les réflexions quant à l'intégration des femmes dans les stages proposés sont insuffisantes, voire nulles. Finalement, il en ressort que le contexte social de l'après-guerre n'est pas le meilleur pour permettre un développement des pratiques féminines. Dans un chapitre d'ouvrage paru en 2007, Thierry Terret décrit les sportives comme « oubliées » sur la période qui nous intéresse. Elles ne représentent alors que 4,3% des 1,8 million de licenciés des fédérations en 1949 et n'ont pratiquement aucune tribune dans les presses sportives (Terret, 2007, p. 287). Ce qui est tout de même intéressant, c'est qu'Annick Davaisse et Catherine Louveau ont pu constater que les femmes représentent tout de même environ 30% des licenciés dans les fédérations de sports de plein air sur notre période (Davaisse & Louveau, 1991) bien que les femmes sont considérées comme devant être protégées et notamment des sports dangereux (Arnaud, 1996, p. 161).

La pratique sportive est liée à la construction de la masculinité dans laquelle la représentation du corps féminin n'a alors clairement pas sa place (Krane, 2001; Louveau, 2006; Messner, 1988) et notamment dans le cas de l'alpinisme (Frohlick, 1999). Dans ce contexte, il est clair que le phénomène que nous avons pu observer lié à la pratique des

⁵¹⁹ Compte-rendu du comité directeur de l'UNCM du 16 novembre 1949. AUCPA.

sports de plein air en lien avec un habitus de classe est clairement similaire dans le cadre de ce que Pierre Bourdieu décrit comme un habitus sexué (Bourdieu, 1998). Le sport est un monde d'homme dans lequel la femme n'a que peu de place (Hargreaves, 2002; Pfister, 1996, p. 214). Il s'agit d'ailleurs d'un phénomène mondial (Pfister, 1996). Puisque les femmes ne sont pas égales à l'homme au niveau des droits, l'idée d'une émancipation de la tutelle masculine, du père ou du mari, importante dans le cadre du développement d'une pratique sportive (Arnaud, 1996, p. 147), est impossible. Comme le souligne Gilles Lecocq, l'arrivée des femmes dans le milieu du sport est alors bien souvent le fait d'un accord formulé par le père de ces jeunes filles (Lecocq, 1996). L'exemple de l'alpiniste polonaise Wanda Rutkiewicz est assez représentatif de cette idée. Elle est encouragée à la pratique sportive dans sa jeunesse, par son père. Dès la fin de ses études, elle cherche à travailler pour acquérir une indépendance financière mais aussi psychologique vis-à-vis de son père. Elle découvre alors l'alpinisme et se marie trois fois avec des hommes n'étant que peu favorable à sa volonté de liberté exprimée autour de sa pratique de l'alpinisme à un haut-niveau (Gugglberger, 2017). En France, il y a également l'exemple de Michelle Morin dont le frère et le mari sont alpinistes et qui, de ce fait, l'entraînent et l'autorisent à pénétrer ce milieu (Moraldo, 2013). Pour reprendre les idées de Bernard Lahire même si sa réflexion ne s'applique pas au sport, les jeunes filles s'identifient alors plus facilement à la figure sportive du père lorsque celui-ci l'intègre à sa socialisation (Lahire, 2001, p. 18). Les filles s'intègrent totalement aux dispositions liées à la pratique (Zolesio, 2010, p. 1) dans le cas où cette socialisation est « précoce, continue, multiforme et intense » (Lahire, 2001, p. 13). Il faut donc l'intervention d'une personnalité masculine depuis l'enfance pour que les jeunes femmes s'immiscent dans le monde du sport.

De plus, les données concernant les pratiques sportives des femmes appartenant aux classes populaires sont très lacunaires (Louveau, 2006, p. 3). Celles-ci sont très largement tenues à l'écart de toute pratique de loisirs de par leurs positions sociales dans la société, mais également par leurs conditions de femmes (Lahire, 2001, p. 14) qui sous-entend un travail à la fois à la journée (Schweitzer, 2002), mais aussi au sein du foyer. Les sportives appartiennent alors surtout à « une minorité cultivée » (Louveau, 2006, p. 5). Dans le cadre d'une volonté de développer le sport pour les jeunes issus des classes populaires, il est donc clair que les femmes issues de ces milieux sociaux se retrouvent d'autant plus mises à l'écart. Après la Seconde Guerre mondiale, le rôle de l'éducation physique féminine est encore lié à une activité physique qui se veut modérée et hygiénique

dans le but de préserver le corps féminin destiné à enfanter (Bricard-Glaunes, 2016, p. 94; Delaplace, 1996; Louveau, 2006, p. 2; Mayeur, 2008; Prost, 1968, p. 103). Malheureusement, le manque de données précises sur la période étudiée nous pousse à nous interroger sur les pratiques féminines au sein de ces associations. Elles sont réelles, car attestées par les différents exemples, mais nous ne pouvons affirmer sous quelle proportion, mais aussi dans quelles conditions. Ce manque de sources constitue à lui seul une preuve du manque d'intérêt fait à la pratique féminine de ces sports au sein de nos associations.

Le résultat en termes d'ouverture sociale et sexuelle est donc relativement mitigé. À la Libération, les ouvriers constituent la catégorie socioprofessionnelle la plus dense (Goetschel & Toucheboeuf, 2004, p. 263). Pour autant, ils ne sont que faiblement représentés dans les stages des différentes associations. Le but des organismes techniques est de recevoir des jeunes des classes laborieuses. Certes, les associations touchent des jeunes des différentes catégories sociales. Pour autant, ils ne sont que très rarement mélangés. Ce phénomène est d'ailleurs le même lorsque nous étudions les pratiques féminines et masculines. De plus, il nous est difficile de cerner ~~qui sont les~~ le profil des différents mouvements. Chaque mouvement a sa spécificité et donc un public cible différent. La politique en faveur de démocratisation du CAF est très critiquée. Dans les faits, il semble que l'ouverture sociale ne soit pas en place et notamment autour du principe de cooptation qui est toujours de mise. Le CCFIJ a une réelle démarche d'ouverture que ce soit aux différentes catégories socioprofessionnelles, mais aussi aux femmes. Le Club est à la recherche de partenariats pour permettre à des jeunes issus des milieux populaires de pratiquer la voile. D'ailleurs, son partenariat avec la SNCF en est une preuve établie. Ils tentent de réaliser des stages avec une répartition de jeunes venus de différents milieux pour permettre un brassage social et culturel. Pour autant, il semble que cela ne fonctionne que trop peu à cause, sans doute, de la connotation très bourgeoise liée à la voile. Cependant, si nous comparons les activités réalisées par les quatre associations, il apparaît que celle du CCFIJ semble être la plus ouverte vers les milieux populaires.

III.3. Former des cadres : une obligation

Après la guerre, les chantiers de jeunesse sont en partie encadrés par du personnel militaire. Nous y retrouvons également des cadres techniques du CAF et du GHM qui

encadrent les activités de Jeunesse et Montagne (Hoibian, 2001, p. 263). À la Libération, la DGJS doit former du personnel civil pour palier au retour des militaires dans leurs ministères d'origine.⁵²⁰ En 1950, la DGJS inscrit l'encadrement technique au troisième rang des points essentiels sur lesquels elle souhaite porter ses efforts.⁵²¹ Deux types de personnels doivent être formés, les professionnels et les bénévoles. Ces derniers peuvent être formés par les fédérations et les associations dans des stages prévus à cet effet.⁵²² En effet, en lien avec l'augmentation des accidents, les pouvoirs publics cherchent à encadrer de la meilleure manière qu'il soit « les activités à risques » parmi lesquelles se trouvent l'alpinisme, le ski et la natation (Pierre, 2012, pp. 135-136). Les lois du 18 février 1948 obligent alors les guides montagne et les moniteurs de ski à avoir un brevet ou un diplôme délivré par le ministère en charge des Sports et celui en charge du Tourisme.⁵²³ En 1951, c'est au tour de la pratique de la natation d'être règlementée par la loi n°51-661 du 24 mai 1951 (Pierre, 2012, p. 137). Il faudra attendre 1965 pour voir se créer un diplôme officiel codifiant l'enseignement de la voile. Les associations font alors ce qu'elles peuvent pour encadrer leurs stages et garantir un enseignement technique de qualité. L'État charge les fédérations de suivre l'évolution technique de leurs activités ainsi que de mettre à leur disposition tout ce qui peut permettre des réalisations concrètes.⁵²⁴ Pour autant, est-ce réellement le cas ? Les fédérations spécialisées œuvrent-elles pour la formation des cadres aidant au développement de leurs pratiques ?

III.3.1. Les cadres de la montagne

La formation des cadres fait partie des attributions des organismes techniques à leurs créations⁵²⁵ notamment liée au fait que les cadres formés par les associations et

⁵²⁰ Note de Pierre Lacroix, chef du Bureau des Activités de Plein Air pour le Directeur Général de la Jeunesse et des Sports, 17 avril 1948. AN : 19860446/22.

⁵²¹ Préambule de la circulaire n°775-E.P.S/2 du 14 mars 1950. BOEN, n°12, 23 mars 1950, page 969.

⁵²² III. – Encadrement de la circulaire n°775-E.P.S/2 du 14 mars 1950. BOEN, n°12, 23 mars 1950, page 970.

⁵²³ Loi n°48-267 du 18 février 1948 sur les guides de montagne, *JORF*, 19 février 1948, page 1770 / Loi n°48-269 du 18 février 1948 portant sur l'enseignement du ski, *JORF*, 19 février 1948, page 1776.

⁵²⁴ « Les problèmes de la postscolarité » rédigé par Henri Talbot, Inspecteur général, 3 mai 1953. AN : 19860446/1.

⁵²⁵ Compte-rendu de la réunion constitutive de l'ANCM du 24 janvier 1944 / « Demain... », rédigé par Raymond Malessat dans la brochure « L'UNCM a 20 ans », 1965. AUCPA.

mouvements de jeunesse et d'éducation populaire ne sont pas des spécialistes, mais des encadrants.⁵²⁶ Sur ce point, il est d'ailleurs intéressant de constater que l'UNCM travaille en collaboration avec les Centres d'Entraînement aux Méthodes d'Éducation Active (CEMEA) pour former des moniteurs de colonies de vacances spécialisés dans la montagne.⁵²⁷ La DGJS s'investit directement dans l'organisation des stages destinés aux « cadres éducatifs des organismes de jeunesse. »⁵²⁸ Ils proposent alors des stages, au Collège d'Alpinisme et de Ski des Praz-de-Chamonix pour former des « cadres alpins à caractère éducatif et pour préparer au diplôme du chef de cordée. »⁵²⁹ À travers l'UNCM, le ministère en charge de la Jeunesse et des Sports a une idée de la demande en la matière issue des mouvements de jeunesse et d'éducation populaire. Une fois formés, ces cadres peuvent enseigner dans des structures de la DGJS ou des centres « dépendant des organismes alpins : UNCM, FFM, École d'escalades, etc. »⁵³⁰ La mention de la FFM dans cette note montre que le CAF peut également profiter de la formation de ses cadres.

Cette solution a des avantages et des désavantages. Ce sont des cadres qui ont un diplôme d'État et qui, par conséquent, doivent être rémunérés pour le travail qu'ils fournissent. Cela permet aux associations d'avoir une garantie technique non négligeable. Cela leur pose aussi un problème d'ordre financier.⁵³¹ Ils doivent alors former eux-mêmes des moniteurs bénévoles pour réduire les coûts. Pour autant, ils n'ont aucune garantie quant à la réalisation réelle de l'encadrement de camps de la part des stagiaires moniteurs après leurs formations. En effet, la direction du Club Alpin s'étonne que les stagiaires qu'ils envoient dans les écoles nationales ne remplissent pas l'engagement qu'ils ont tenu envers le CAF pour aller ailleurs.⁵³² Ils recherchent, en effet, des structures qui les rémunéreront plus. Cependant, les associations financent la formation des stagiaires dans leurs intérêts.

⁵²⁶ Note de Pierre Lacroix, chef du Bureau des Activités de Plein Air pour le Directeur Général de la Jeunesse et des Sports, 17 avril 1948. AN : 19860446/22.

⁵²⁷ Compte-rendu de l'assemblée générale de l'UNCM du 10 janvier 1950. AUCPA.

⁵²⁸ II. Stages d'informations, circulaire du 15 novembre 1945 aux Directeurs régionaux et départementaux des Sports, BO, n°50, page 3763.

⁵²⁹ A. Stage de formation des chefs de cordées, note du 18 avril 1946. BOEN, n°22, 25 avril 1946, page 652 ; Lettre du 4 décembre 1946 : proposition du budget pour l'exercice 1947. AN : 19770195/9-11.

⁵³⁰ A. Stage de formation des chefs de cordées, note du 18 avril 1946. BOEN, n°22, 25 avril 1946, page 652.

⁵³¹ M. Renaudie, « Pour une doctrine d'éducation alpine », *La Montagne*, n°335, janvier – mars 1947, page 17 / Procès-Verbal de l'assemblée générale ordinaire du 4 avril 1954. CFDL.

⁵³² Procès-Verbal de l'assemblée générale ordinaire du 4 avril 1954. CFDL.

Il s'agit alors d'un investissement sans retour qui énerve particulièrement le Club Alpin. Il faudra attendre le début des années 1960 pour qu'une mesure soit mise en place pour empêcher ça puisque le CAF impose au personnel formé d'exercer sur une certaine période dans leurs stages.

À sa création, l'ANCM a pour ambition d'être une véritable école de cadres de montagne ayant pour but la formation de techniciens pouvant fonctionner comme des moniteurs d'Éducation physique. Nous pouvons alors voir clairement la volonté de formation d'un personnel professionnel de la question et non pas des bénévoles comme cela est la coutume dans les mouvements de jeunesse et d'éducation populaire. Tout l'intérêt porté par les pouvoirs publics dans le développement de ces pratiques est visible ici. L'ambition est alors de former des éducateurs qui soit capables de donner une formation technique, mais également morale, sociale et civique aux jeunes.⁵³³

Les premiers stages de formation des moniteurs bénévoles de l'UNCM semblent avoir lieu en 1950. Pour ceux-ci, ce sont des cadres issus des mouvements qui sont formés pour pouvoir encadrer les stages dans leurs associations, mais également quand les jeunes de leurs mouvements viennent dans une structure de l'UNCM. En effet, lors du comité directeur du 5 novembre 1950, les administrateurs évoquent une « mise en route » de deux stages de perfectionnement. Ses deux stages ont permis à 25 jeunes de se former et à 15 d'entre eux d'être reçus.⁵³⁴ L'UNCM organise alors des stages pour former des moniteurs bénévoles.⁵³⁵ Pour rester dans le cadre de la loi n°48-269 du 18 février 1948, les moniteurs bénévoles ne peuvent recevoir de rétribution puisqu'ils n'ont pas de diplômes d'état officiels de moniteurs de ski.

Le CAF permet à ses jeunes de se former dans les stages de l'UNCM. Certains étaient déjà formés avant la guerre puisqu'en 1947, 96 moniteurs bénévoles ont œuvré dans les camps de montagne du CAF. Le Club Alpin a beaucoup plus de difficultés que l'UNCM pour

⁵³³ Compte-rendu du comité directeur de l'UNCM du 21 mars 1944. AUCPA.

⁵³⁴ Compte-rendu du comité directeur de l'UNCM du 5 novembre 1950. AUCPA.

⁵³⁵ « Comme les années précédentes, l'Union Nationale des Camps [sic] de Montagne organise, au cours de l'hiver 1956-57, des stages réservés aux jeunes gens ayant une bonne pratique du ski et désireux de devenir moniteur bénévole de clubs ou de collectivités de jeunes. Ces stages d'une durée de deux semaines ont lieu au prix particulièrement intéressant. »

Source : « Stages de moniteurs bénévoles », *La Montagne et Alpinisme*, n°10, décembre 1956, page 323.

encadrer ses stages. Il s'agit d'ailleurs d'un frein au développement de l'activité.⁵³⁶ À plusieurs reprises, le CAF doit avoir recours à des aides extérieures. En 1950, la FFM encadre ses stages d'éducation alpine.⁵³⁷ En 1953⁵³⁸ et en 1954,⁵³⁹ le CAF a recours aux moniteurs de l'UNCM. Les archives que nous avons pu consulter sont relativement lacunaires concernant ces questions. Nous ne pouvons affirmer avec certitude la part de moniteurs professionnels ou de bénévoles formés et employés. Cependant, ce qui est sûr c'est que l'UNCM a un rôle de formation de ses moniteurs à la fois pour les mouvements, mais aussi pour les fédérations et pour l'encadrement de ses propres stages.

Au vu des différentes discussions que nous avons pu lire dans les comptes rendus de comité directeur, il apparaît clairement que l'UNCM emploie du personnel salarié dans ses stages. Il y a, en effet, des discussions quant à leurs salaires, les conditions de retraites, mais aussi de mutations dans certains cas comme lorsque des centres ferment. Ce personnel est obligatoire à la bonne tenue de stages. Même si la législation n'est pas encore très restrictive à ce sujet, il faut tout de même un personnel compétent pour prétendre à proposer une offre éducative en direction des jeunes. L'enjeu de l'instruction de ce personnel est donc double : former pour pouvoir permettre aux stages de se tenir, et de pouvoir rentrer de l'argent pour la survie de l'association, mais aussi former pour prouver que les stages sont éducatifs et, par conséquent, continuer à recevoir une subvention de fonctionnement.

III.3.2. Les cadres du nautisme

Du côté du nautisme, le cadre législatif est encore moins restrictif. En effet, même les pouvoirs publics évoquent la volonté de créer « un corps spécialisé et pourvu de diplômes sévèrement contrôlés »⁵⁴⁰ pour le domaine du nautisme dès 1948. Il faut attendre 1965 pour que le Brevet d'État soit mis en place. Il semble alors qu'il y ait de grosses lacunes au niveau de la fédération délégataire. Contrairement à la FFM qui s'intéresse aux pratiques sportives et aux pratiques de loisirs, la FFYV axe sa politique majoritairement en faveur de la compétition (Lafabrègue, 2019, p. 34). Les seules

⁵³⁶ Assemblée générale 1955 : rapport présenté par le comité de direction sur l'exercice 1954. CFDLD.

⁵³⁷ Assemblée générale 1951 : rapport présenté par le comité de direction sur l'exercice 1950. CFDLD.

⁵³⁸ Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 4 avril 1954. CFDLD.

⁵³⁹ Assemblée générale 1955 : rapport présenté par le comité de direction sur l'exercice 1954. CFDLD.

⁵⁴⁰ Compte-rendu de la réunion du 9 février 1948, concernant la diffusion du nautisme. AN : 19860446/22.

pratiques de voile de loisirs les intéressants sont celles de bourgeois dans le cadre de la défense de leurs intérêts de plaisanciers. Ils n'interviennent qu'à partir de 1957 dans l'enseignement des écoles de voile, non sans un grand nombre de conflits... Les écoles de voiles comme l'UNF et le CCFIJ se trouvent alors relativement libres, voire abandonnées, dans la formation des moniteurs. Il s'agit d'ailleurs d'un événement assez intéressant puisqu'il ne va finalement pas du tout dans le sens de la mise en administration du sport qui est de rigueur sous la IV^e République. Nous l'avons vu dans le cas de l'UNCM et de la FFM, la formation d'un personnel qualifié capable d'encadrer la formation des jeunes lors de stages de plein air fait partie des souhaits de la DGJS. Cependant, dans le cas de la FFYV, la collaboration est difficile avec l'État puisque ceux-ci ont du mal à supporter le fait de se voir imposer la réalisation d'une politique en faveur de la pratique de la voile de loisirs.

Les premiers stages de formation des moniteurs de l'UNF ont lieu en 1951 à Pâques⁵⁴¹ et en 1952, également à Pâques, pour le CCFIJ.⁵⁴² La raison de cette mise en place est, comme dans le cas des cadres de la montagne, d'ordre économique.⁵⁴³ D'après la DGJS, des stages de formation ont lieu, dans les grandes villes de France, dès 1946 en suivant le modèle du centre d'initiation à la pagaie du pont Alexandre III.⁵⁴⁴ Ces centres, organisés sous le contrôle de la DGJS, auraient pour but de former des cadres. Pour autant, la seule trace de centre d'initiation à la pagaie que nous ayons trouvée est celui du pont Alexandre III donc de l'UNF. Dans une note de 1948, nous apprenons qu'en raison de difficultés financières, ces centres ne voient pas le jour, et ce malgré l'affirmation donnée en 1946.⁵⁴⁵ Les associations proposant des stages de voiles se retrouvent un peu laissées-pour-compte. Elles ne reçoivent aucune aide de la fédération et doivent donc organiser seules les formations de leurs moniteurs.

Grâce à son statut d'organisme technique et de la mission que la DGJS souhaite que l'association effectue, l'UNF a la chance de pouvoir bénéficier d'une subvention pour la réalisation des stages d'apprentissage pour les moniteurs.⁵⁴⁶ Les stagiaires formés sont

⁵⁴¹ Compte-rendu du comité directeur de l'UNF du 7 décembre 1951. AUCPA.

⁵⁴² Compte-rendu du conseil d'administration du CCFIJ du 17 octobre 1952. ACNG.

⁵⁴³ Compte-rendu du comité directeur de l'UNF du 20 juin 1951. AUCPA.

⁵⁴⁴ Lettre du 4 décembre 1946 : proposition du budget pour l'exercice 1947. AN : 19770195/9-11.

⁵⁴⁵ Note de Pierre Lacroix, chef du Bureau des Activités de Plein Air pour le Directeur Général de la Jeunesse et des Sports, 17 avril 1948. AN : 19860446/22.

⁵⁴⁶ Compte-rendu du comité directeur de l'UNF du 18 janvier 1952. AUCPA.

essentiellement des professeurs ou des maîtres d'EP.⁵⁴⁷ En effet, les normaliens ont l'obligation de réaliser un stage (Amar, 1987, p. 159). Certains reçoivent alors une formation technique plus poussée dans les stages de voile de l'Éducation nationale à Socoa.⁵⁴⁸ Certains sont d'ailleurs directement formés par l'UNF lors des après-midis sur la Seine au pont Alexandre III. En 1946, ce sont les jeunes filles de l'école des monitrices de Soisy⁵⁴⁹ puis, dès 1947,⁵⁵⁰ les jeunes filles de l'ENSEP de Châtenay-Malabry⁵⁵¹ qui sont formées par ce centre.

Les archives n'évoquent pas directement le fait que ce soit ces jeunes qui encadrent ensuite les stages de l'UNF. Les stages de formation restent très peu cadrés d'un point de vue pédagogique. En effet, en 1951, les administrateurs évoquent l'idée d'« éventuellement » contrôler leur formation.⁵⁵² Ce n'est qu'en 1956 que l'UNF pense à avoir une réflexion sur le plan pédagogique dans le cadre de la formation des moniteurs.⁵⁵³ À partir de cette année, les réflexions pédagogiques intègrent pleinement la formation des moniteurs et l'UNF présente ainsi ces premières réflexions sur les pratiques éducatives. Étant donné que les premiers moniteurs bénévoles de l'UNF sont recrutés parmi les professeurs et maîtres d'EP et que, à partir de 1951, des cadres permanents sont proposés par la DGJS,⁵⁵⁴ la réflexion quant au contrôle, ou non, de la formation paraît justifiée par le fait qu'il s'agisse déjà de personnes formées. Il y a sans doute une transformation des personnes formées comme moniteurs bénévoles à partir de 1956 et qui pousse l'UNF à avoir, pour la première fois, des réflexions pédagogiques dans le cadre de la formation des moniteurs. De plus, l'instabilité et les difficultés de l'UNF ne semblent pas jouer en la faveur de réflexions poussées. Ce personnel proposé par la DGJS semble être mis à disposition comme dans le cadre de l'UNCM. Les traces que nous avons trouvées dans les

⁵⁴⁷ Comptes rendus des comités directeurs de l'UNF des 7 décembre 1951, 18 janvier 1952, 26 mai 1952. AUCPA.

⁵⁴⁸ Compte-rendu du Comité Directeur de l'UNF du 7 décembre 1951. AUCPA.

⁵⁴⁹ Rapport d'activité de l'Union Nautique Française pendant la saison 1945/1946. AN : 19860446/22.

⁵⁵⁰ Centre d'initiation nautique du Pont Alexandre III. Emploi du Temps de Novembre 1947. AN : 19860446/22.

⁵⁵¹ Compte-rendu du fonctionnement du centre d'initiation à la pagaie du Pont Alexandre III, Avril 1950. AN : 19860446/22.

⁵⁵² Compte-rendu du comité directeur de l'UNF du 22 mai 1951. AUCPA.

⁵⁵³ Compte-rendu du comité directeur de l'UNF du 12 octobre 1956. AUCPA.

⁵⁵⁴ Compte-rendu du comité directeur de l'UNF du 20 juin 1951. AUCPA.

archives semblent alors indiquer qu'ils ont pour rôle d'encadrer et de former les moniteurs bénévoles qui, quant à eux, sont bien souvent des professionnels du monde du sport puisque moniteurs ou professeurs d'EPS. Ces éléments permettent à la DGJS d'avoir une garantie quant à la réalisation de stages qui soient effectivement éducatifs. À travers le contrôle exercé au sein des instances dirigeantes, mais également par la mise à disposition de personnel, la DGJS sait donc que les moniteurs vont enseigner aux jeunes suivant des critères qu'ils auront définis et selon une formation que ces encadrants auront reçue grâce au concours de l'État.

Au CCFIJ, ils sont, dans un premier temps, recrutés parmi les anciens du Club.⁵⁵⁵ Le premier moniteur du CCFIJ est Henri Desjoyeaux qui officie dès 1948 (Feletin, 2004, p. 147; Viannay et al., 1988). Il prend la suite d'un marin-pêcheur engagé par le CCFIJ, Pott Olivier,⁵⁵⁶ qui s'est vu confier l'enseignement de la voile, mais qui s'est fait, en quelque sorte, doublé par Henri Desjoyeaux et ses qualités de pédagogue (Figure 23).

⁵⁵⁵ Compte-rendu du conseil d'administration du CCFIJ du 18 mars 1952. ACNG.

⁵⁵⁶ Entretien avec Jean-Marc Pilpoul, président u CNG de 1971 à 1973, le 27 mars 2019.

Figure 23: Henri Desjoyeaux enseignant les effets du vent sur les voiles à des stagiaires du CCFIJ



Source : Goldschmid, J.-L. (2009). *40 ans aux Glénans*. Rennes : Ouest-France, page 16. Issue de la photothèque du CNG. ACNG.

En 1952, Henri Desjoyeaux décide de quitter l'encadrement direct au CCFIJ disant que l'esprit des débuts avait disparu puisque les bénévoles sont secondés par des permanents qui sont rémunérés sur les îles.⁵⁵⁷ Il y a alors une évolution au sein du Club lié, sans aucun

⁵⁵⁷ Il demeure tout de même vice-président en 1952-1952, membre rapporteur auprès de la commission technique en 1955 et 1956 puis un des tout premiers membres du comité d'honneur élus à vie en 1960.

doute, à une accélération de l'activité de l'association. Cela peut également être la conséquence d'une volonté de prouver à la DGJS sa volonté de réaliser des stages qui soient éducatifs. Si nous prenons en compte que le fait que la première subvention de fonctionnement pour le CCFIJ arrive en 1953, cela peut apparaître comme une explication logique. Pour autant, le premier poste financé par la DGJS n'arrive au CCFIJ qu'en 1957.⁵⁵⁸ Le Club bénéficie donc de l'écoute du ministère même s'ils sont bien loin des organismes techniques en termes de personnel mis à disposition. Cela peut alors être la conséquence de la montée en puissance de l'association, mais aussi de la position de l'UNF dans le monde du nautisme ou être la récompense d'un travail de qualité. Cette réalisation peut aussi être liée à une volonté de contrôle de l'enseignement réalisé par le CCFIJ. Avec la mise à disposition d'un poste, la DGJS a un œil sur la manière dont sont formés les moniteurs bénévoles et peut donc vérifier qu'ils reçoivent une formation leur permettant de mener à bien la mission pour laquelle l'association est financée. Les moniteurs bénévoles reçoivent une formation technique et pédagogique et subissent une sorte d'examen où les compétences du moniteur sont vérifiées suivant une liste.⁵⁵⁹ Celle-ci est organisée de la même manière qu'une grille d'évaluation. Le personnel permanent, c'est-à-dire les salariés, évalue les compétences des futurs moniteurs bénévoles autour de critères comme la capacité à garantir la sécurité, les capacités de navigation, mais aussi à se montrer pédagogue. C'est donc autour de cette évaluation que le poste mis à disposition peut travailler à adapter la formation. Il ne s'agit tout de même que d'une supposition étant donné que nous n'avons pas d'informations plus précises à ce sujet.

Les stagiaires souhaitant devenir bénévoles reçoivent une formation sur le tas grâce aux moniteurs bénévoles.⁵⁶⁰ Il s'agit d'une des démarches souhaitées par Hélène et Philippe Viannay. Ils réalisent un travail de repérage durant les stages pour trouver ceux à qui ils pensent pouvoir donner des responsabilités. Ils mettent alors en place une « chaîne de bénévolat. »⁵⁶¹ Il s'agit de la transmission d'un savoir et de valeur, de la part de moniteurs qui ont eux-mêmes appris d'autres moniteurs. C'est aussi un moyen de pérenniser les valeurs de l'association (Philippe, à paraître).

⁵⁵⁸ Comptes rendus des conseils d'administrations du CCFIJ du 8 novembre 1956 et 20 mars 1957. ACNG.

⁵⁵⁹ Compte-rendu du conseil d'administration du CCFIJ du 17 octobre 1952. ACNG.

⁵⁶⁰ Compte-rendu du conseil d'administration du CCFIJ du 9 mars 1957. ACNG.

⁵⁶¹ Entretien avec Jean-Marc Pilpoul, président du C.N.G de 1971 à 1973, le 27 mars 2019.

À partir de 1952, le CCFIJ utilise aussi la première version du *Cours des Glénans*. Il s'agit de photocopiés, distribués à partir de 1952,⁵⁶² et ayant vocation à donner tout le bagage technique nécessaire aux chefs de bord et moniteurs. Ces photocopiés sont, bien évidemment, complétés par le stage de Pâques. Suite aux premiers stages, le CCFIJ décide la création d'une commission technique pour la formation des cadres.⁵⁶³ Cette commission a pour but d'améliorer l'enseignement distillé par les moniteurs, mais aussi, à partir de 1954, la rédaction des *Cours*.⁵⁶⁴ Pourtant, comme dans le cas du CAF, le CCFIJ reçoit également l'aide, quelquefois, des moniteurs de l'UNF.⁵⁶⁵ Dans ces deux associations, l'encadrement est clairement tout autant professionnel que bénévole. Dans le cadre de l'UNF, et en lien avec le statut d'organisme technique, des moniteurs et professeurs d'EPS encadrent de façon bénévole et il y a aussi du personnel mis à disposition. L'intérêt est alors financier puisqu'ils sont rémunérés par l'État pour des actions au cœur de l'association. L'intégration de personnel mis à disposition au sein d'une association est le gage d'un intérêt de la part du ministère pour l'action qu'elle mène. Ce sont, en effet, des frais qui se retrouvent être à la charge du ministère et non pas de l'association. Il s'agit aussi, pour le ministère de la garantie d'une bonne formation des moniteurs encadrants. À travers cette pratique, la mise en administration du sport peut être visible. En effet, l'arrivée d'un personnel mis à disposition dans les associations est le meilleur moyen d'avoir un œil sur la poursuite d'un but éducatif. C'est aussi une aide non négligeable pour les associations qui, grâce à ce personnel, peuvent ouvrir plus de places dans leurs stages et donc développer leur activité. Enfin, c'est une aide qui peut aussi être considérée comme financière puisque ce personnel est payé par le ministère et non par l'association. Cela contribue donc à la réduction des coûts et, par conséquent, il s'agit d'un élément qui contribue à ce que les prix des stages n'augmentent pas. À travers cela, l'État aide à faciliter l'accès des stages aux plus démunis.

La coopération entre le ministère en charge de la Jeunesse et des Sports et les associations du tourisme sportif semble alors n'être que partiellement un succès. Bien

⁵⁶² Compte-rendu du conseil d'administration du CCFIJ du 29 octobre 1951. ACNG.

⁵⁶³ Compte-rendu du conseil d'administration du CCFIJ du 3 juin 1952. ACNG.

⁵⁶⁴ Compte-rendu du conseil d'administration du CCFIJ du 19 juin 1954. ACNG.

⁵⁶⁵ Compte-rendu du conseil d'administration du CCFIJ du 8 novembre 1956. ACNG.

qu'ils poursuivent tous un but de démocratisation des pratiques en lien avec une volonté éducative, les faits semblent montrer qu'ils ont de grandes difficultés à toucher toutes les classes sociales que constituent la population. Les pratiques de montagne et nautiques sont liées à une histoire très bourgeoise freinant sans doute quelques jeunes issus des classes populaires à s'y lancer. Tout est cependant mis en œuvre pour garantir des prix les plus bas possibles. Cependant, il semble que ce soit un échec. De plus, dans la formation des cadres, les associations du nautisme sont très peu cadrées. De là, les enseignements dispensés peuvent être critiqués d'un point de vue technique et pédagogique.

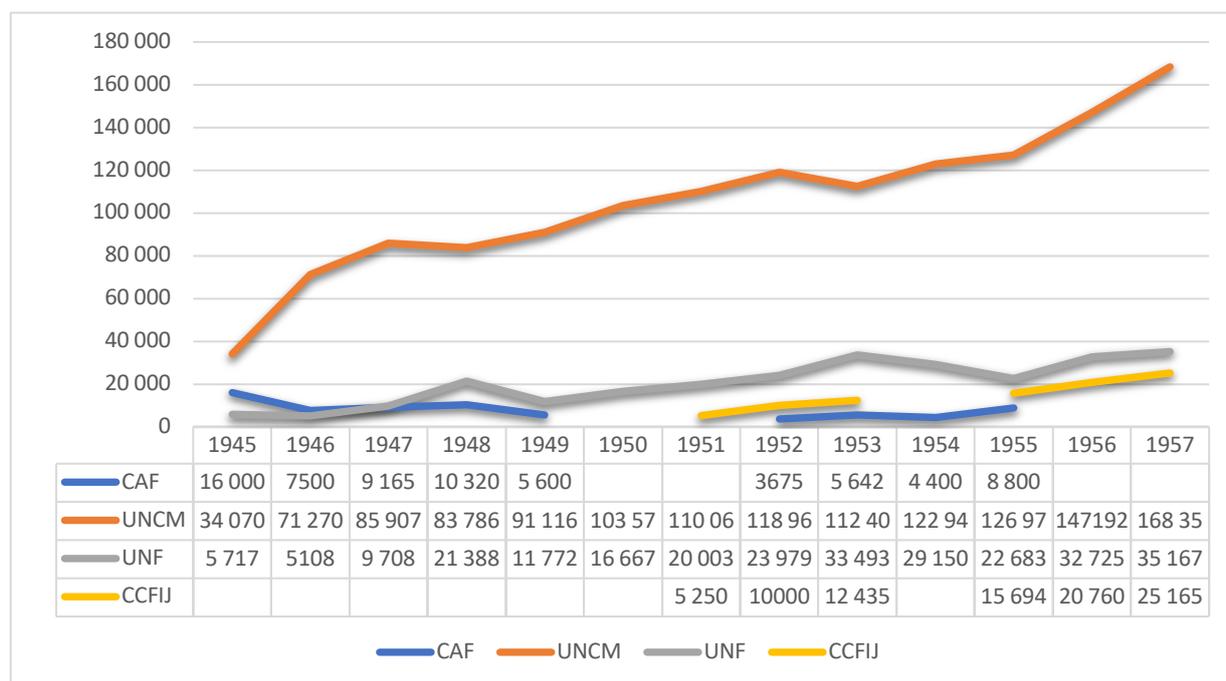
Des résultats probants

En guise de conclusion pour cette partie, nous avons décidé d'étudier les résultats concrets des réalisations associatives. En effet, cela nous permet de nous rendre compte si oui ou non les travaux mis en place fonctionnent. Bien que le CAF et l'ANCM soient en activité en 1944, aucune des deux associations ne peut réaliser de stages cette année-là. Dans les deux cas pourtant, des stages avaient été prévus,⁵⁶⁶ mais les événements militaires de l'été 1944 empêchent toutes initiatives de se réaliser.⁵⁶⁷ Le véritable démarrage des activités se fait donc durant l'été 1945.

⁵⁶⁶ Compte-rendu du comité directeur de l'ANCM du 21 mars 1944. AUCPA.

⁵⁶⁷ Compte-rendu de l'activité du CAF en 1944. AN : 19860446/23.

Figure 24 : Évolution du nombre de journées réalisées par les associations entre 1944 et 1957



Sources : Pour l'UNF : Lettre du président de l'UNF au Directeur général de la Jeunesse et des Sports, 1951 / Compte rendu d'activité année 1948 et 1949 / Note explicative sur les activités de l'Union Nautique Française en 1945/1946. AN : 19860446/22 / Compte rendu du comité directeur des 23 octobre 1953, 5 février 1955, 12 octobre 1956 / Statistiques annuelles Hiver-Été, 1970, AUCPA.

Pour le CAF : M. Renaudie, « Pour une doctrine d'éducation alpine », *La Montagne*, n°335, janvier - mars 1947, page 13 / Procès-verbaux des assemblées générales 1946, 1947, 1948, 1949, 1952, 1953, 1954 et 1955. CFDLD.

Pour l'UNCM : Brochure « l'UNCM a 20 ans », 1965, AUCPA.

Pour le CCFIJ : Rapport moral 1953 / Compte rendu du conseil d'administration du 8 novembre 1956 / Réalisation 1955 / Rapports financiers 1955 et 1956. ACNG.

Les associations que nous étudions ont, globalement, connu une augmentation de leurs stagiaires sous la IV^e République. Cette augmentation est lente, mais constante pour l'UNF et le CCFIJ. Elle progresse fortement du côté de l'UNCM. Pour le CAF, l'étude est difficile dû au fait que les critères utilisés ne sont pas clairs. Les sections du CAF ne donnent pas toutes les statistiques des camps qui ont réalisé. Les données que nous avons sont donc très probablement incomplètes. À partir de 1952, les chiffres illustrés dans le graphique ci-dessus (Figure 24) ne représentent que les camps alpins réalisés par des stagiaires de moins de 25 ans. Les stages d'escalades ainsi que ceux des plus de 25 ans ne

sont pas comptabilisés ici. Pour les données de 1945 à 1949, aucune n'est réalisée au niveau des statistiques présentées dans les assemblées générales. Il n'y a donc aucune certitude quant au fait que ces stages soient pour les moins de 25 ans ou pas. De là, les statistiques du CAF que nous avons ne sont pas forcément le reflet d'une réalité.

L'UNCM reste tout même loin devant les autres associations. À notre sens, ce résultat est la preuve que la collaboration est une politique qui fonctionne. L'association profite de l'élan en faveur des sports de montagne et plus particulièrement du ski d'après les constats du CAF.⁵⁶⁸ En 1950, l'UNCM est le premier organisme d'enseignement de la méthode française.⁵⁶⁹ Les jeunes viennent donc plus à l'UNCM l'hiver que l'été.⁵⁷⁰ Ce constat est d'ailleurs d'autant plus visible par la comparaison des chiffres de la fréquentation l'UNCM et du CAF. Pour le CAF, il n'y a pas de concurrence entre eux et l'UNCM. Chacun ayant son rôle à jouer dans l'éducation des jeunes à la montagne. L'UNCM s'occupe de la formation des moniteurs ainsi que des stages pour les débutants ou de niveaux intermédiaires. Du côté du CAF, qui organise chaque été des sorties en haute montagne, le niveau technique des stagiaires est plus élevé. De plus, ils complètent leurs offres avec les écoles d'escalades, dont les chiffres de fréquentations ne sont que partiels donc non présentés dans ce graphique (Figure 24).

L'objectif du CAF est bien plus de créer des vocations pour la montagne, contrairement à l'UNCM qui cherche davantage à l'acquisition des rudiments techniques. L'organisme technique veille à répondre aux attentes de l'État quant à une formation qui soit à la fois physique et morale de la jeunesse alors que le CAF cherche à former de futurs grands alpinistes. Dans ce sens, l'UNCM et le CAF sont deux associations qui se complètent plus qu'elles ne se concurrencent. De plus, la DGJS n'aurait sûrement pas participé à la création d'un organisme technique si elle avait pu confier cette mission une autre association comme le CAF. C'est sans doute en raison de ses objectifs précis, mais aussi du côté assez indépendant du CAF que le ministère en charge de la Jeunesse et des Sports à veiller à la création de l'UNCM. Le côté très fermé et bourgeois du CAF a sans doute aussi joué en sa défaveur.

⁵⁶⁸ Assemblée générale du 19 avril 1953 : rapport présenté par le comité de direction sur l'exercice 1952. AUCPA.

⁵⁶⁹ Compte-rendu de l'assemblée générale de l'UNCM du 26 avril 1950. AUCPA.

⁵⁷⁰ Compte-rendu du conseil d'administration de l'UNCM du 5 octobre 1950. AUCPA.

Entre le CCFIJ et l'UNF, le constat est différent, mais le principe reste le même. En effet, sur la première année de réalisation des stages du CCFIJ, l'UNF est déjà bien connue des jeunes. Elle réalise alors environ 15 000 journées de stages de plus. Sur toute la période qui nous intéresse ici, le CCFIJ a une montée en puissance intéressante puisqu'entre 1951 et 1957, l'association a multiplié ses stagiaires par cinq. Pour autant, face à l'UNF, l'activité du CCFIJ n'est pas ridicule. La place de l'UNF dans le champ du nautisme est beaucoup moins hégémonique que peut l'être celle de l'UNCM sur le plan de la montagne. Les différences entre l'UNF, organisme technique, et le CCFIJ sont beaucoup moins fortes que celles entre le CAF et l'UNCM. La raison à cela peut être la gestion de l'UNF, mais également le fait qu'ils proposent des stages de canoë plus que de voile, activité unique du CCFIJ. Pour autant, la coopération entre l'UNF et le CCFIJ est la même que celle entre l'UNCM et le CAF. En effet, le CCFIJ envoie régulièrement les stagiaires débutants dans les stages de l'UNF en raison, sans doute, du fait que les cours sont dispensés par des professionnels. Une nouvelle fois, nous pouvons tout de même constater que c'est l'association qui collabore le plus avec l'État, en lien avec son statut d'organisme technique, qui a les meilleurs résultats. Il y a évidemment un lien de cause à effet puisque ce sont ces associations qui reçoivent le plus de moyens financiers avec les subventions de fonctionnement et d'équipement, les boursiers sont envoyés dans leurs stages et ils reçoivent du personnel mis à disposition en plus grande proportion que les autres associations que nous étudions. Cependant, l'UNF et l'UNCM apparaissent clairement comme des outils de l'État pour mener à bien sa politique en direction des jeunes et des sports de plein air. Elles sont donc beaucoup plus contrôlées et moins libres dans leur fonctionnement que les deux autres associations. La mise en administration du sport est donc une réalité et nous pouvons affirmer que les organismes techniques sont utilisés comme des fédérations pour le ministère en charge de la Jeunesse et des Sports. L'UNCM et l'UNF sont chargés d'une mission de service public par la DGJS pour le développement de la pratique des sports de plein air pour tous les jeunes. Les fédérations reçoivent, quant à elle, la mission d'organiser le sport français, mais dans un axe beaucoup plus lié au côté compétitif que de loisirs même si ce point entre tout de même dans leurs attributions.

Les progressions des associations sont donc intéressantes et liées à un certain nombre de facteurs. En lien avec les doubles volontés d'éducation et de démocratisation des sports de nature, l'aide des pouvoirs publics n'a fait que croître pour permettre aux associations un bon fonctionnement et, par conséquent, de réaliser des stages. Elles

matérialisent la mise en administration du sport. Il s'agit d'une réalité visible au niveau des fédérations. Cette mise en administration se vérifie également au niveau des associations, et notamment les associations de tourisme sportif. Grâce à l'agrément et les demandes de subventions, le ministère en charge de la Jeunesse et des Sports peut exercer une forme de contrôle sur les réalisations associatives. Il vérifie que les initiatives associatives œuvrent en faveur d'une éducation des jeunes, mais aussi que les associations travaillent pour développer l'accessibilité des milieux populaires aux pratiques sportives de plein air. Les subventions de fonctionnement aident, comme son nom l'indique, au fonctionnement des associations. Par conséquent, plus la subvention est forte et moins l'association a à puiser dans ses fonds propres pour permettre la réalisation des stages. Cela a un impact logique sur les prix des stages. Il s'agit alors d'un élément important dans le but de faciliter l'accès des jeunes issus des classes sociales les plus défavorisées. Étant donné que les associations n'ont pas le droit de réaliser des bénéfices, le prix des stages est le reflet des besoins de l'association pour assurer son bon fonctionnement. Sur ce point-là, nous avons vu que les organismes techniques sont largement favorisés que ce soit sur la subvention, mais également autour du personnel mis à disposition. Nous avons d'ailleurs conclu que cette aide est aussi la matérialisation d'un contrôle plus fort de l'État sur les activités de ces associations. En effet, puisque le ministère en charge de la Jeunesse et des Sports a une influence plus forte sur ces organismes puisqu'il les a créés dans un but précis, les sommes investies dans ces associations sont plus importantes.

Pour autant, la fréquentation de l'UNF est très loin de celle de l'UNCM en raison à la fois du caractère saisonnier des activités nautiques, mais également de sa mauvaise gestion. Les journées de stages du CAF ne suivent pas le cours d'une progression logique. En effet, les chiffres de 1945 sont pratiquement le double de ceux de 1955.⁵⁷¹ Les raisons sont multiples. Nous avons parlé d'une faiblesse des subventions de fonctionnement rendant difficile la bonne réalisation des stages. Il y a également un problème dans le calcul des stagiaires ayant réellement assisté aux stages du CAF. Le tout entraîne, logiquement, des subventions de fonctionnement plus faibles et loin de l'ambition affichée

⁵⁷¹ À notre sens, les chiffres de 1945 prennent également en compte les stages réalisés dans le cadre de la préformation militaire. Étant donné que cette opération n'a lieu que durant une année, il semble que ce soit une explication plausible à cette forte différence de chiffres d'une année sur l'autre. De plus, ces chiffres sont bien connus de l'association puisqu'elle doit rendre des comptes à l'État dans le cadre de ses opérations contrairement aux autres camps.

par l'association. Cependant, le simple fait que l'association reçoive une subvention est bien le signe que l'activité qu'il propose touche un public jeune et poursuit un but qui se veut éducatif.

Le deuxième point important est celui de l'équipement sportif. Pour pouvoir prendre travailler en faveur de l'accessibilité des jeunes aux activités sportives de plein air, il faut des infrastructures d'accueil ainsi que du matériel. Le tout est, bien évidemment, très cher. Sur ce point, l'aide de la DGJS est également importante puisque ce sont eux qui financent en partie la réalisation de certaines infrastructures en fonction de l'activité de l'association. De plus, ils confient également des centres ou des refuges aux associations comme dans le cas du CAF qui se voit confier au total cinq refuges par l'État sur la période qui nous intéresse. L'UNF reçoit la gestion des centres nautiques créés durant la guerre. Parfois, ils travaillent sur place directement avec les représentants locaux de la direction des Sports. Les associations reçoivent également des subventions pour leurs infrastructures. Les organismes techniques apparaissent également favorisés que ce soit du point de vue du montant offert, mais également aussi du pourcentage d'aide et des critères de subventions. Une nouvelle fois, il y apparaît que l'État souhaite réellement contrôler l'éducation des jeunes à travers les sports de plein air en concentrant les moyens dans des associations où le ministère en charge de la Jeunesse et des Sports a une place de choix. Pour toutes les associations, il faut attendre le début des années 1950 pour que les politiques en termes d'équipement soient réelles et efficaces. Le CCFIJ ainsi que les deux Unions reçoivent aussi des prêts ou des subventions pour du matériel. Le CAF évoque une fois le fait que la FFM, délégataire de la DGJS au niveau de la montagne, leur prête du matériel.⁵⁷²

Cependant, il semble qu'il y ait tout de même plusieurs ombres au tableau. La première est liée à la volonté de rendre accessible la pratique à travers l'accès à des stages encadrés par un personnel formé. Le constat qui est le nôtre concernant le recrutement social des associations est loin d'aller dans le sens d'une réelle démocratisation. Cependant, il y a tout de même des initiatives réalisées en direction des jeunes des classes populaires. Dans les stages des deux unions, les jeunes issus de mouvements de jeunesse et d'éducation populaire sont majoritaires. Organisés sous forme de groupes formés à

⁵⁷² Assemblée générale du 15 avril 1951 : rapport présenté par le comité de direction sur l'exercice 1950. CFDDL.

l'avance, ces stages ne permettent pas de partages entre différents groupes sociaux. Nous avons conclu sur ce point en disant que cela est sans doute lié à la politique souhaitée par l'État. Il en est de même pour les groupes d'étudiants qui, dans la plupart des cas, fréquentent des stages qui sont eux-mêmes ouverts à d'autres groupes d'étudiants. Enfin, les ouvriers réalisent des stages dans les deux unions. Ils restent peu nombreux par rapport aux autres groupes sociaux. De plus, nous avons pu constater lorsque cela était possible qu'ils sont souvent ensemble lors des stages.

Le CAF attire des jeunes issus des classes plutôt favorisées de la population. Il n'y a aucune source pour qualifier l'origine sociale des participants. Pour autant, le mode de fonctionnement du club est alors toujours le même que celui, très fermé et élitiste, en place dans les statuts de 1874. Il semble, tout de même, que les jeunes qui fréquentent les camps du CAF ne soient pas obligés d'être membres de l'association. De là, une ouverture sociale est possible, mais impossible à prouver.

Enfin, le CCFIJ a une politique en matière de démocratisation qui est intéressante. L'association cherche, depuis le début, à avoir une politique ouverte, reflet des expériences de la résistance où le statut social n'avait que peu d'importance. Ils prospectent alors dans différents milieux, parmi les étudiants, mais aussi les ouvriers. Ce sont les seuls à prouver la réalisation de stages mixtes. Avec la politique qu'ils mènent en faveur des jeunes à partir de 15 ans, ils arrivent à attirer à eux les apprentis de la SNCF puis de la Régie Renault. Cette démarche leur vaut d'attirer l'attention de la DGJS. Ils ont pour ambition de réaliser des stages où le partage social et culturel est réel. Sur ce point aussi, l'association fait figure de pionnière puisqu'elle est la seule à l'affirmer de manière aussi forte et de tenter au mieux de le réaliser. Il s'agit d'ailleurs d'un point important au cœur de leur projet éducatif. Les apprentis n'arrivent que par groupes de 10 sur les 30 stagiaires que constitue un stage du CCFIJ. Le reste des jeunes sont alors des étudiants et des travailleurs. Pour autant, ils ont réellement du mal à réaliser cela. La raison est liée à une réticence venue des jeunes issues des différents milieux sociaux. Il s'agit alors d'une caractéristique que nous avons pu constater dans toutes les associations de tourisme sportif. Les initiatives en faveur du développement de l'accessibilité des jeunes des classes populaires aux sports de plein air semblent être freinées par leurs habitus sociaux. Ils ne s'identifient alors que très difficilement à ces pratiques sportives qui sont peu développées dans les milieux où ils évoluent. Ils ont alors peut-être peur de ne pas être à leur place à pratiquer un sport

d'origine bourgeoise, mais aussi, de se mélanger avec des jeunes venus d'autres milieux sociaux.

Enfin, la politique de formation des cadres est un échec. Le but, en cherchant à rendre les pratiques sportives de plein air accessible, est aussi de faire naître des vocations autant pour la montagne que pour le nautisme. La DGJS espère alors trouver, parmi les stagiaires, de futurs cadres pour encadrer les stages des associations. À plusieurs reprises pourtant, le CAF est obligé de faire appel à l'UNCM pour avoir des moniteurs. Parfois même, ils sont obligés d'envoyer des stagiaires à l'UNCM, faute de cadres. Du côté du nautisme, les premiers cadres de l'UNF semblent être des professeurs ou maîtres d'EPS qui sont parfois détachés ou qui réalisent leur stage de formation technique. Il est également possible que ces derniers viennent de façon bénévole pour encadrer des stages en lien avec le fait que les pratiques de plein air sont alors très peu développées au sein de la leçon d'EPS. L'UNCM forme, avec le concours de la DGJS, des moniteurs bénévoles. La législation en termes d'encadrement pour les disciplines de montagne est alors très claire : ne peuvent être rémunérés pour leurs activités d'encadrement que ceux qui ont un des diplômes d'État. Le rôle de l'UNCM est alors de former ceux qui encadrent à titre bénévole. Pour autant, il semble que leur nombre soit faible et qu'il y ait une réelle pénurie. Celle-ci constitue un frein important au développement de l'accessibilité des jeunes aux pratiques sportives. Le manque de personnel est comblé par l'apport d'un personnel mis à disposition par l'État. Cependant, les deux Unions apparaissent également privilégiées puisque ce sont les seules qui semblent bénéficier d'un personnel mis à disposition suffisamment important pour constituer une aide pour développer l'accessibilité des jeunes aux sports de plein air.

Du côté du nautisme, il n'y a aucune législation. Le CCFIJ forme alors lui-même ses moniteurs bénévoles parmi ses anciens stagiaires. Ils sont alors formés grâce aux savoirs des moniteurs qui ont eux-mêmes appris d'autres moniteurs. La chaîne de bénévolat du CCFIJ est ce qui leur permet d'avoir un encadrement lors de ses stages. Pour autant, il n'y a aucune garantie quant à la qualité technique des enseignements prodigués. À travers cet exemple, nous pouvons voir que la collaboration entre la FFYV et les associations n'est pas réelle en ce qui concerne les pratiques de loisirs et la création de diplômes pour l'encadrement. L'État tente alors de faire ce qu'elle peut en envoyant du personnel mis à disposition dans le but de garantir une bonne qualité d'encadrement des stages, mais

aussi pour réduire les coûts de personnel au sein des associations et donc, permettre aux prix des stages de ne pas trop augmenter.

Souvent caractérisée par son instabilité, la IV^e République n'est que très rarement perçue comme une période faste. Pour autant, cette instabilité n'est pas une caractéristique de l'administration de Jeunesse et Sport. Pour Frédéric Dutheil, Yohann Fortune et Jean-Marc Lemonnier, cette période souffre surtout de la comparaison avec deux périodes ayant connu des ruptures historiques importantes et portées par des acteurs emblématiques en termes de sports (Dutheil et al., 2018a, p. 30). La IV^e République n'est pas le lieu des plus grandes actions étatiques dans le domaine du sport. Pour autant, nous venons de montrer qu'il n'y a pas de réelle forme « d'immobilité » (Dutheil et al., 2018a) durant cette période. Certes, les volontés de l'État en matière de sport et de jeunesse n'ont pas pu entièrement être satisfaites en raison d'autres priorités financières liées, notamment à la reconstruction et au sauvetage de l'économie. Pour autant, à partir du milieu des années 1950, un réel dynamisme semble se mettre en place et prépare le terrain pour la V^e République et les actions de Maurice Herzog.

Chapitre 2

1958 - 1968 :

L'Âge d'or du tourisme sportif associatif et social

Le 4 octobre 1958, le régime politique français change et la V^e République est instaurée. Le Général de Gaulle est placé à la tête de l'État français suite aux élections du 21 décembre 1958. Né en 1890 à Lille, le Général Charles de Gaulle est d'abord distingué pour sa carrière militaire. Son appel à la résistance du 18 juin 1940 est connu de tous. Cet acte important mène à l'engagement d'un grand nombre de jeunes dans les rangs de la Résistance française. Parmi ces jeunes, certains jouent un rôle important dans le développement des structures associatives liées au sport, dont Hélène et Philippe Viannay (Philippe, à paraître), dont nous avons déjà parlé dans le chapitre précédent, mais également Raymond Malesset ou Maurice Herzog (Bachelet, 2012, p. 111).

Le Général Charles de Gaulle a, pour le sport français, une vision bien spécifique de ce qu'il veut entreprendre (Oulmont, Linares, & Fondation Charles de Gaulle, 2005). Sans être lui-même un grand sportif puisque cela n'a jamais fait partie intégrante de son éducation (Clastres, 2014, p. 4), mais également parce qu'il n'était simplement pas bon (Roussel, 2008, p. 13), le Général de Gaulle place beaucoup d'espoir et d'intérêt dans la pratique sportive. Elle est vue comme un excellent moyen de faire ressortir la grandeur de la France. La meilleure concrétisation est alors les victoires lors de grandes compétitions internationales telles que les Jeux Olympiques, les Coupes ou Championnat du monde... Après la promotion d'Alain Mimoun à l'ordre de chevalier de la Légion d'honneur par René Cotty en 1956 à la suite de son exploit lors du marathon aux Jeux Olympiques de Melbourne, le Général de Gaulle fait de ce genre de promotion une nouvelle tradition républicaine dès 1966 (Clastres & Dietschy, 2006, p. 171; Sorez, 2010, p. 473). Cette année-là, Éric Tabarly est fait chevalier de la Légion d'honneur après son exploit lors de la traversée de l'Atlantique. Il bat alors les Anglais et montre toute la puissance française dans le monde de la voile. Il est le héros dont De Gaulle a besoin pour illustrer le fonctionnement de la politique qu'il mène (Jallat, 2016, pp. 85-87).

Le sport est également un formidable moyen pour éduquer et contrôler la jeunesse. L'intérêt est qu'il y ait des millions de jeunes sportifs, qui connaissent les règles, les exigences et le respect appris par la pratique sportive, plutôt que des « blousons noirs ». Construction médiatique (Bantigny, 2007a, p. 19), le « blouson noir » est un signe distinctif prêté à une population jeune réalisant des actes de délinquance en bande entre la fin des années 1950 et le début des années 1960 (Bantigny, 2007b, pp. 125-126; Besse, 2008a, p. 26; Tétard, 1989). Pour certains d'ailleurs, les blousons noirs permettent aux Français de se rendre compte de la présence d'une jeunesse dans le pays et qu'il faut s'en

occuper (Copfermann, 2003, p. 7).

Le Général de Gaulle, en décidant de créer le haut-commissariat à la Jeunesse et aux Sports (HCJS) détaché du ministère de la Culture, intervient dans les questions de jeunesse et crée alors une véritable politique (Besse, 2014, p. 29). Le but étant de rapprocher tous les domaines qui touchent la jeunesse comme la culture, l'agriculture, l'armée ou les affaires sociales (Attali & Saint-Martin, 2007, p. 182). À la tête de ce haut-commissariat, le Général de Gaulle pense d'abord à Philippe Viannay (Héluwaert, 2009, p. 135). Son passé de résistant fait de lui quelqu'un de respecté et d'apprécié par les jeunes. De plus, ses actions envers cette classe d'âge avec le CFI, le CCFIJ ou le CFJ font de lui un bon candidat. Cependant, c'est sous les conseils d'André Malraux (Clastres & Dietschy, 2006, p. 160), que le Général décide finalement de choisir Maurice Herzog. Né en 1919 à Lyon, Maurice Herzog grandit à Chamonix où il se forme à l'alpinisme avec son père et son frère Gérard. Tous les trois sont d'ailleurs membres du CAF. Durant la guerre, il rejoint Jeunesse et Montagne et cherche à s'engager directement dans la Résistance française. Maurice Herzog accède à la notoriété à la suite de son ascension victorieuse de l'Annapurna en 1950 en compagnie des meilleurs alpinistes français : Louis Lachenal, Gaston Rébuffat, Lionel Terray, Marcel Ichac, Jean Couzy, Marcel Schatz, Jacques Oudot et Francis de Noyelle. Cet évènement majeur pour le sport français fait la une de *Paris-Match*. Maurice Herzog, chef de l'expédition est la figure représentée en une du 19 août 1950. Symbole de la culture de masse (Delporte, 2002), la presse rend alors populaire un sport qui touche alors surtout les populations aisées : l'alpinisme. Autour de Maurice Herzog se crée alors un mythe sportif : celui d'un Français qui triomphe dans le sport. Bien plus, autour de cet évènement, Maurice Herzog et ses camarades ainsi que la FFM permettent à la France de s'imposer face aux autres nations dans le cadre de la course au sommet de l'Himalaya (Raspaud, 2003). Il s'agit alors d'une figure admirée par les jeunes à travers ses exploits sportifs (Andrieu, 2001) et dont les valeurs montagnardes plaisent au Président. Il souhaite alors qu'il suscite des vocations chez les jeunes et serve de modèle. La confiance de De Gaulle en Maurice Herzog a été de nombreuses fois démontrée (Barriolade, Besse, & Loustalot, 2013; Héluwaert, 2009, p. 135; Richez, 2013). Il le rappelle lui-même plusieurs fois lors de ces conférences de presse et discours.⁵⁷³ Le Président de la

⁵⁷³ « Vous avez toute ma confiance, faites au mieux dans tous les domaines qui intéressent la jeunesse. »

République lui affirme directement dans une lettre datée du 25 octobre 1958. Il signe cette lettre de la formule suivante : « Je compte sur vous pour mener à bien ces tâches qui préparent la France de demain » (Gaulle & Gaulle, 2010). Maurice Herzog se dit alors lui-même chargé d'un « redoutable honneur », mais également d'un « poids » qu'il considère être celui de « l'avenir du pays »⁵⁷⁴.

Considérés comme un potentiel de désagrément social voir même le problème numéro un depuis 1962 (Blondel, 2009, p. 225), les questions de jeunesse sont plus qu'importantes. L'objectif de Maurice Herzog est donc, dans un premier temps, de se concentrer sur la jeunesse (Gaulle & Gaulle, 2010), « la montagne la plus difficile » d'après Raymond Marcillac dans un article du *Monde* (Richez, 2013, p. 16). Les enfants du *baby-boom* sont en masse et constituent un enjeu social majeur (Attali, 2010, p. 425; Bantigny, 2007b, p. 23; Sirinelli, 2003). Ils propagent avec eux une culture nouvelle très éloignée de celle des adultes et même des jeunes adultes (Sohn, 2012, pp. 78-92). En 1966, Alfred Sauvy réalise une analyse prémonitoire de Mai 1968 lors du colloque Animation et animateurs, de Marly-Le-Roi. En effet, il développe l'idée selon laquelle la France ne se serait pas suffisamment appuyée sur ses jeunes à la Libération. Il se demande alors même si « la France est un pays qui aime ses jeunes. » Les mouvements de jeunes ont tendance à se créer dans les moments où les jeunes ont un besoin de reconnaissance accentué (Goguen, 2004, p. 46). La jeunesse devient, dans cette période, une classe sociale en soi.

Suite à la débâcle française aux JO de Rome de 1960, les questions de jeunesse ne sont plus prioritaires sur celles sportives, et ce, même si le désordre lié aux blousons noirs ne date que d'un an. Les JO de 1960 sont les premiers à être aussi suivis en France grâce à la télévision, symbole de la culture de masse, mais aussi grâce à l'intérêt de plus en plus fort pour les spectacles sportifs (Delporte, 2002, p. 325; Moneghetti et al., 2007, pp. 203-208). La caricature réalisée par Jacques Faizant dans *Le Figaro* du 1^{er} septembre 1960, représentant le Général de Gaulle en jogging disant « dans ce pays, si je ne fais pas tout moi-même... », illustre à elle seule le changement d'orientation de la politique sportive. Cette illustration témoigne de l'importance qu'accorde le Général de Gaulle au

Source : Citation de Maurice Herzog lors d'un entretien avec Jean-Luc Martin en 2007 in Héluwaert, M. (2009). *Jeunesse & Sports (1936-1986). Un service d'Etat du militantisme à la gestion* (Thèse en Science politique). Montpellier I, Montpellier.

⁵⁷⁴ M. Herzog, « Vers la jeunesse de demain », 1963. AN :19770273/2.

sport qui est alors un instrument de politique intérieure et extérieure en pleine Guerre Froide. Le triomphe des nations sur la scène sportive est un enjeu important en lien avec la volonté de montrer la puissance d'un bloc contre l'autre (Dufraisse, 2019; Gugglberger, 2017; Redihan, 2017; Wagg & Andrews, 2007). Maurice Herzog a alors pour nouvelle mission de développer le sport pour tous et profite de cette débâcle olympique pour appuyer son projet d'équipement (Augustin & Ion, 2017, p. 81). L'objectif étant que « de la masse des pratiquants sor[te] tout naturellement une élite sportive qui permettra à la France de briller dans les compétitions internationales. »⁵⁷⁵ L'épreuve d'EPS devient obligatoire au baccalauréat en 1959⁵⁷⁶ et la demi-journée de plein air instituée en 1937 devient une demi-journée de sport en 1962 (Martin, 2004b). Marceau Crespin est recruté pour être délégué général à la préparation olympique au sein du HCJS. Le développement de la pratique sportive fait partie des éléments fondateurs « d'un nouveau modèle social basé sur des valeurs renouvelées » (Attali & Saint-Martin, 2007, p. 183). La démocratie est installée au cœur même de la pratique sportive. Pour sortir des « privilèges » que les dirigeants associatifs ont depuis la IV^e République, Maurice Herzog réduit les mandats des Présidents à 3 ans en 1965 (Clastres & Dietschy, 2006, p. 161). Il dit alors lui-même, en 1963, que le sport est alors « devenu un service public. »

Dans les débuts de la V^e République, les circonstances sont propices au développement du tourisme de masse. Les pratiques de loisirs font partie des aspirations principales de la société française et donc également de la jeunesse qui en constitue une part importante. Le but du développement touristique est simple : attirer le dollar américain, alors la monnaie forte, en France et de la liquidité internationale. Le potentiel touristique de la France est alors utilisé à ses fins. Il s'agit même d'un des objectifs essentiels du V^e Plan (1966-1970) qui doit « contribuer au redressement des échanges extérieurs et à l'équilibre général de la balance des paiements. »⁵⁷⁷ Des investissements doivent alors être réalisés pour que la France prenne une place significative dans le marché du tourisme et « attirer la clientèle étrangère provenant des pays à devises

⁵⁷⁵ M. Herzog, *Hebdomadaire Entreprise*, 3 juin 1961, cité in Martin, J.-L. (1999). *La Politique de l'éducation physique sous la Ve République, tome 1 : L'Élan gaullien*. Paris: Presses Universitaires de France, p. 40.

⁵⁷⁶ Décret n°59-1012 du 28 août 1959 relatif au baccalauréat de l'enseignement du second degré, *JORF*, 30 août 1959, pages 8568-8571.

⁵⁷⁷ Lettre du Secrétaire d'État auprès du Premier ministre – Commissariat général au Tourisme aux préfets de région et de départements du 29 avril 1966. AN :19770088/14.

fortes. »⁵⁷⁸ Cette politique est notamment visible au niveau des politiques d'équipement de la montagne du CAF justifiée par la volonté de « doter la haute montagne française de refuge de classe internationale. »⁵⁷⁹ L'association reçoit d'ailleurs des subventions pour cela.(Abalot, Dakpo, & Kane, 2019)

La chronologie de ce chapitre est clairement liée aux évènements politiques majeurs. La création de la V^e République va mener à la création d'une politique de la jeunesse, et ce malgré les réticences du mouvement de l'éducation populaire (Mignon, 2007; Saez, 1996). Les politiques du début de la V^e République vont changer beaucoup de choses dans la relation entretenue entre les pouvoirs publics et le mouvement associatif, mais également dans le tourisme. De plus, l'année 1958 marque également un tournant dans la vie des associations étudiées, dont le fonctionnement, les actions, et parfois même le nom change. La date de 1968 n'est pas non plus anodine. Les évènements de mai 1968 sont connus de tous et ont marqué l'opinion publique. Dans un sens, ils sont la matérialisation d'un échec, celui de satisfaire la jeunesse. Cette jeunesse même que les associations de tourisme sportif représentent et tendent à satisfaire dans leurs politiques.

Durant la période qui nous intéresse dans ce chapitre, la relation entre les pouvoirs publics et les associations de tourisme sportif connaît son âge d'or. Des moyens importants sont débloqués pour pouvoir contribuer à l'équipement sportif du territoire. Cette aide permet aux associations de développer leur patrimoine à moindre coût et, de ce fait, de contribuer à faciliter l'accès des jeunes aux sports de plein air. Les aides financières sont nombreuses et de différentes natures. Les associations de tourisme sportif se retrouvent rapidement dépendantes de ces différentes politiques qui lui permettent de mener leurs objectifs tout en se développant facilement. Les politiques associatives et publiques sont de plus en plus volontaristes et travaillent véritablement en faveur de tous les jeunes. L'objectif à cela est alors de développer l'accessibilité sociale et culturelle en offrant aux jeunes ce qu'ils attendent réellement de ce point de vue-là. Les coopérations entre les associations et les pouvoirs publics sont alors nombreuses et visibles à différentes échelles. Elles travaillent aussi à développer l'accessibilité technique des jeunes des classes populaires aux sports de plein air par la création de diplômes professionnalisant pour les activités de plein air.

⁵⁷⁸ *Idem.*

⁵⁷⁹ Rapport présenté par le comité de direction du CAF sur l'exercice 1959. 24 avril 1960. CFDDL.

Pour cela, nous étudierons dans un premier temps la politique en place entre 1958 et 1968 à travers la célèbre formule de Maurice Herzog « pour les jeunes, avec les jeunes et par les jeunes. »⁵⁸⁰ Les grands traits des politiques menés successivement par Maurice Herzog et François Missoffe seront alors étudiés en concluant sur l'impact que cette politique a eu sur le développement des pratiques du tourisme sportif associatif. Dans un second temps, il s'agira d'étudier en détail la création de l'UCPA. Cette association cogérée est le reflet de la politique gaullienne en matière de jeunesse, mais aussi de sport. L'accessibilité de tous aux pratiques sportives et touristiques étant l'essence même de l'Union. Ensuite, nous étudierons dans un troisième temps les relations entre les associations de tourisme sportif et les pouvoirs publics autour d'une problématique de premier ordre : l'aménagement touristique du territoire. Politique essentielle des premières années de la V^e République, les lois-programmes d'équipement sportif et socio-éducatif vont être réalisées en coopération avec les associations de tourisme sportif pour l'équipement de plein air dans le cadre d'une politique ayant résolument un objectif social.

I. Une politique « pour les jeunes (...) avec les jeunes et par les jeunes »

La formule « pour les jeunes (...) avec les jeunes et par les jeunes » est prononcée par Maurice Herzog lors d'un discours du 24 août 1960 à Florence dans le cadre des Jeux Olympiques de Rome.⁵⁸¹ Elle illustre, à elle seule, les caractéristiques principales de la politique à l'œuvre durant les dix années que constitue ce chapitre. En effet, Maurice Herzog mène une politique de cogestion qui lui permet de marquer de son empreinte le monde du sport et de l'éducation populaire. Cette politique a pour objectif de faire travailler conjointement à la fois le mouvement sportif, le mouvement associatif et les pouvoirs publics autour de problématique les intéressant tous. Au sein du gouvernement du Général de Gaulle, les questions de jeunesse et de sports sont une priorité. À travers le Haut Comité aux Sports et à la Jeunesse, des travaux sont produits grâce à la coopération entre le mouvement associatif, le mouvement sportif et l'État. La politique phare de cogestion menée par Maurice Herzog n'est plus d'actualité en 1966. François Missoffe

⁵⁸⁰ Conférence de presse de Maurice Herzog du 24 août 1960 à Florence dans le cadre des Jeux Olympiques de Rome. AN : 19770709/1.

⁵⁸¹ « Ce qui sera fait pour les jeunes sera fait avec les jeunes et par les jeunes. »

Source : Conférence de presse de Maurice Herzog du 24 août 1960 à Florence dans le cadre des Jeux Olympiques de Rome. AN :19770709/1.

devient alors ministre de la Jeunesse et des Sports et travaille à la rédaction d'un *Livre Blanc*. Pour autant, son travail est en grande majorité orienté vers les jeunes, mais François Missoffe ne travaille pas de la même manière que son prédécesseur. Enfin, les pratiques des associations de tourisme sportif se développent durant ces dix ans et notamment grâce aux relations entretenues avec les pouvoirs publics. En effet, ses derniers mènent une politique volontariste ayant pour objectif d'aider à la pratique sportive et touristique des jeunes.

1.1. 1958-1966 : la genèse d'une politique de la jeunesse

Entre 1958 et 1966, Maurice Herzog est donc aux rênes de la Jeunesse et des Sports. La politique qu'il mène est alors en relation avec les volontés du Général de Gaulle vues en introduction. Son objectif étant de travailler directement avec les jeunes pour satisfaire leurs besoins et empêcher qu'ils ne posent problème, Maurice Herzog crée un nouveau principe politique : la cogestion censée permettre un travail en profondeur grâce à la mise en relation des spécialités de tous les acteurs concernés par une question propre à la jeunesse ou au sport. Grâce à ce principe, Maurice Herzog tente alors d'installer un climat de confiance qui permet une collaboration facilitée avec les mouvements associatifs et sportifs.

1.11. La politique de Maurice Herzog

Le but de la politique de Maurice Herzog est l'éducation des jeunes durant leurs temps de loisirs grâce à la culture dont font partie intégrante les sports qu'il décrit comme étant très importants pour le développement du corps et de l'esprit.⁵⁸² Maurice Herzog cherche à créer un véritable engouement des jeunes autour de la pratique sportive. La naissance du HCJS est une réponse directe à la demande des mouvements de jeunesse et d'éducation populaire groupés dans le Groupe d'Études et de Réflexion pour la Jeunesse et l'Éducation Populaire (GEROJEP). Comme à la Libération, ils ne veulent pas d'un ministère dédié exclusivement à la question de la jeunesse. Pour eux, cela constituerait un danger pour leur souveraineté

⁵⁸² Conférence de presse de Maurice Herzog du 24 août 1960 à Florence dans le cadre des Jeux Olympiques de Rome. AN :19770709/1.

Cette contestation est alors directement liée à la peur que le même embrigadement de la jeunesse que dans les anciens régimes totalitaires voisins se mette en place en France. La « politisation » de leurs problèmes constitue alors une de leurs craintes.⁵⁸³ L'objectif du HCJS est alors de « déterminer la manière dont la jeunesse pourrait être associée à l'œuvre des pouvoirs publics, comment ceux-ci pourraient satisfaire leurs besoins ? »⁵⁸⁴

L'intérêt de créer un HCJS avec une administration solide est de permettre de tout mettre en œuvre pour développer le sport en France. Le HCJS est créé par le décret 58-912 du 27 septembre 1958 relatif à l'exercice des attributions concernant le HCJS et à l'Outre-Mer. Il remplace alors la DGJS à la tête duquel était Gaston Roux. Il dépend du ministère de l'Éducation nationale et son champ d'attribution est très large puisqu'il comprend à la fois l'éducation physique, les sports, le plein air, les colonies de vacances, les mouvements de jeunesse et d'éducation populaire et les équipements.⁵⁸⁵ La mission du HCJS « consiste à poursuivre dans le pays une action constructive pour répondre aux besoins et aux aspirations de la jeunesse »,⁵⁸⁶ mais également « d'organiser le sport et d'établir une politique de la jeunesse. »⁵⁸⁷ En juin 1963, le HCJS est remplacé par le Secrétariat d'État à la Jeunesse et aux Sports (SEJS) grâce au décret n° 63-619 du 29 juin 1963. Il est pour autant toujours sous l'autorité du ministre de l'Éducation nationale.⁵⁸⁸ L'organisation du HCJS se fait en quatre directions : la sous-direction de l'EPS et du plein air, la sous-direction de la jeunesse et de l'éducation populaire, un service administratif et enfin les tâches confiées directement au Haut-Commissaire. Au total, il y a, en janvier 1962, onze bureaux. Les directions évoluent durant son septennat, mais le SEJS réalise

⁵⁸³ Organisation du HCJS, Janvier 1962. AN : 19770709/1.

⁵⁸⁴ Conférence de presse du 17 décembre 1958, cité par Jean-Claude Richez en 2013 in Richez, J.-C. (2013). Maurice Herzog dans les bagages de Charles de Gaulle ? Les conditions de sa nomination. Dans D. Barriolade, L. Besse, & A. Loustalot, *Maurice Herzog. Un septennat pour une politique jeunesse et sports (27 septembre 1958—8 janvier 1966)* (pp. 15-22). Paris: La Documentation française, p. 20.

⁵⁸⁵ Décret 58-912 du 27 septembre 1958 relatif à l'exercice des attributions concernant la jeunesse et les sports, *JORF*, 5 octobre 1958, pages 9175-9176.

⁵⁸⁶ Organisation du HCJS, Janvier 1962. AN : 19770709/1.

⁵⁸⁷ Olivier Philip lors d'un entretien avec Jean-Luc Martin en 1992 cité par Héluwaert, M. (2009). *Jeunesse & Sports (1936-1986). Un service d'État du militantisme à la gestion* (Thèse en Science politique). Montpellier I, Montpellier.

⁵⁸⁸ Décret n°63-619 du 29 juin 1963 concernant les attributions du secrétaire d'État à la jeunesse & aux sports, *JORF*, 30 juin 1963, pages 5813-5814.

systématiquement une division entre le sport d'un côté et les jeunes et l'éducation populaire de l'autre. En décembre 1962,⁵⁸⁹ le HCJS divise sa sous-direction EPS et plein air en deux. Ils créent alors une délégation générale aux sports et à la préparation olympique, placée sous la direction du colonel Marceau Crespin et une direction de l'éducation physique scolaire. Cette première délégation a donc la charge du plein air.

Avec cette organisation, le HCJS peut traiter de toutes les questions qui ont attiré à la jeunesse et aux sports. Plus il y a de bureaux et plus les tâches sont divisées et spécialisées. Les réponses apparaissent donc comme plus rapides, mais aussi plus efficaces et spécialisées. Cependant, il est difficile de véritablement classer les associations que nous étudions dans une catégorie et donc, logiquement de comprendre de quel bureau elles. Elles proposent des activités sportives organisées sous la forme de camps ou de stages, mais aussi libres dans le cas du CAF. Pourtant, ils ne reçoivent pas de subventions des bureaux dédiés à ses questions. L'UNCM, l'UNF et l'UCPA sont composées de mouvements de jeunesse et d'éducation populaire. Elles devraient donc dépendre de la direction de la jeunesse. Pourtant, le fait de proposer des séjours sportifs peut également faire d'elles des organismes dépendant du sport. En 1958, le CNG⁵⁹⁰ apprend qu'il dépend de la direction en charge du plein air.⁵⁹¹ Nous pouvons donc sans doute dire qu'à ce moment-là, l'UNF et l'UNCM dépendent également de cette direction. Pourtant, le CNG reçoit des subventions venues d'un autre bureau, celui qui s'occupe des échanges internationaux donc plus en rapport avec la question de la jeunesse que la question sportive. Ils perçoivent également des subventions du commissariat au Tourisme.⁵⁹² Il ne s'agit d'ailleurs pas d'un événement ponctuel pour le CNG contrairement au CAF. Les organismes techniques ne reçoivent, quant à eux, jamais de subventions de la part du ministère du Tourisme sur notre période. Dans son ouvrage de témoignage sur l'UCPA et l'UNCM, Raymond Malesset évoque plusieurs fois le fait que leur intermédiaire au ministère est Marceau Crespin qui a alors la main mise sur la direction des sports et de la préparation olympique (Malesset, 1985). Sur ce point, il est donc intéressant de constater que l'UCPA ainsi que l'UNF et

⁵⁸⁹ Communiqué de presse du HCJS du 17 décembre 1962. AN : 19770709/3.

⁵⁹⁰ En 1957, le CCFIJ change de nom pour le réduire en Centre Nautique du CNG de manière officielle puisqu'écrit dans les statuts.

Source : Cahier de modification du Club du CFIJ, 1957. ACNG.

⁵⁹¹ Compte-rendu du conseil d'administration du CNG du 25 octobre 1958. ACNG.

⁵⁹² Rapport financier du CNG, 1958 à 1968. ACNG.

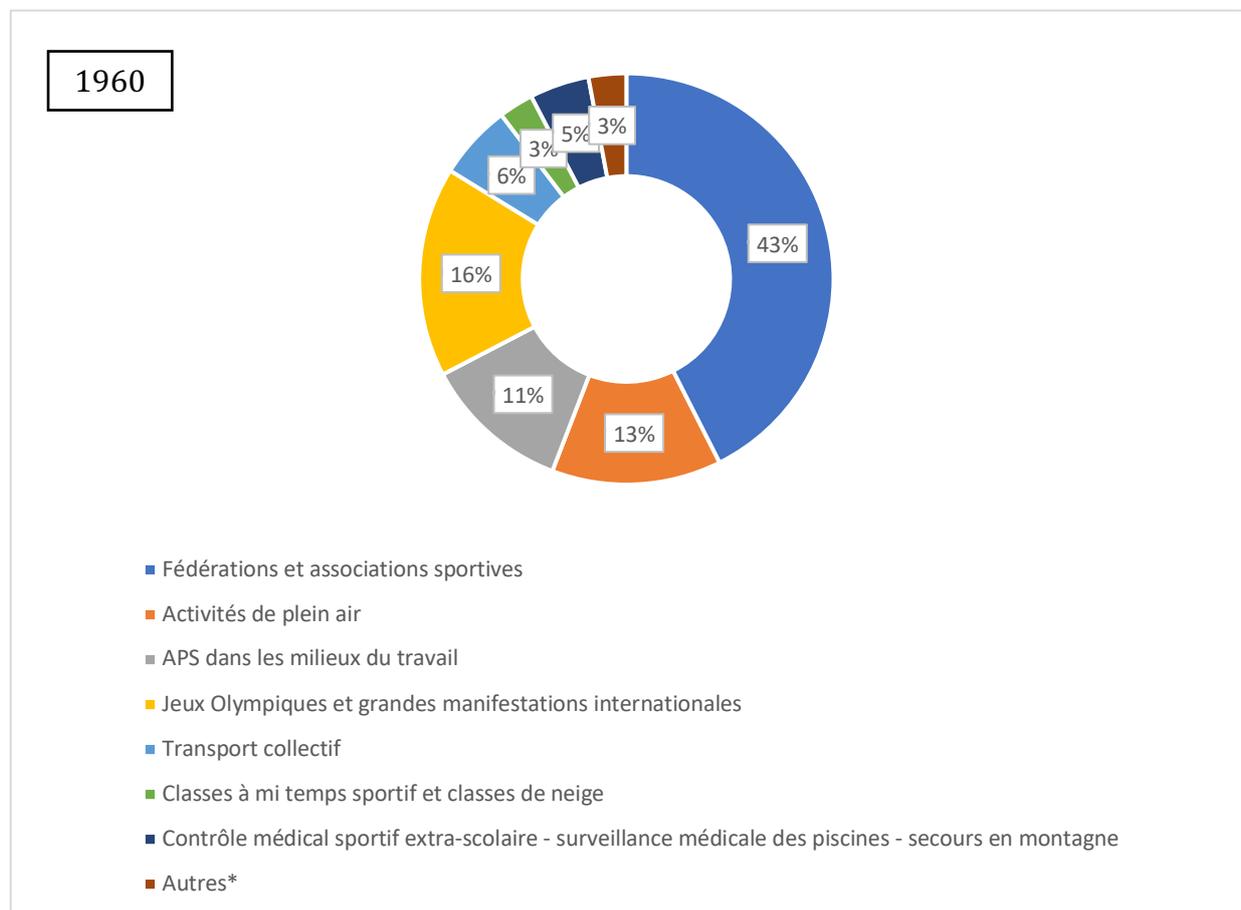
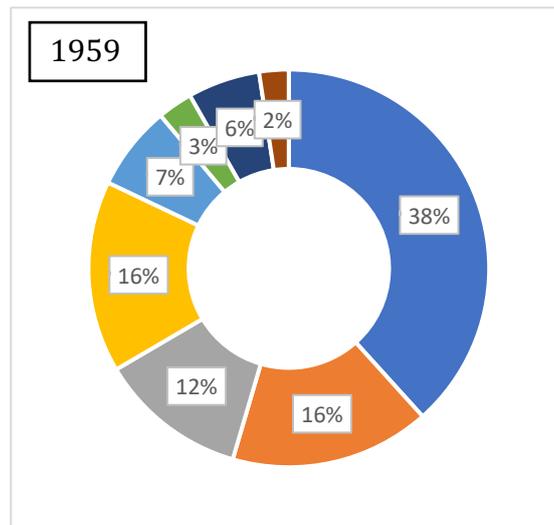
l'UNCM sont traitées comme des fédérations. Nous pouvons donc faire le parallèle avec ce que nous évoquions dans le chapitre précédent avec la mise en administration du sport. Les organismes techniques sont donc finalement bien des fédérations aux yeux de l'État. Par la suite, l'UCPA dépend également de cette direction et plus précisément du bureau des sports non olympiques. C'est donc dans ces dossiers que nous trouvons enfin la trace de l'UCPA, mais aussi du CAF et du CNG.⁵⁹³ D'ailleurs, cela nous permet aussi de qualifier de manière plus précise ces deux associations du point de vue de l'État. Même si elles n'ont pas le titre de fédération ni même d'organisme technique, le CAF et le CNG sont dorénavant qualifiés comme des fédérations non olympiques comme les organismes techniques que nous étudions. À travers cela, nous pouvons donc comprendre qu'il s'agit d'associations qui travaillent de manière appuyée avec les pouvoirs publics et qu'elles s'inscrivent pleinement dans une démarche de collaboration comme le font les fédérations sportives.

Les associations dépendent alors du chapitre 43-53 correspondant à la dotation plein air.⁵⁹⁴ Dans ce chapitre, les crédits sont répartis à plusieurs types d'actions comme les épreuves de masse, le transport collectif, les classes à mi-temps sportif et pédagogiques (Laffage-Cosnier, 2013), mais aussi les échanges sportifs avec l'étranger et les fédérations et associations de plein air (Figure 25).

⁵⁹³ Historique des subventions aux fédérations. AN :19860519/1.

⁵⁹⁴ Communiqué de presse du HCJS de janvier 1962. AN :19770709/3.

Figure 25 : Répartition des crédits du chapitre 43-53 en 1959 et 1960



Source : Communiqué de presse du HCJS de janvier 1962. AN : 19770709/3.

** « Autres » regroupe les fonds accordés aux catégories « Épreuves de masse », « Centres d'initiation sportives », « Fonds national sportif » et « Échanges sportifs avec l'étranger. »

Nous pouvons clairement constater avec ce graphique que les fédérations et associations sportives de plein air concentrent la majorité des crédits de ce chapitre. Elles reçoivent

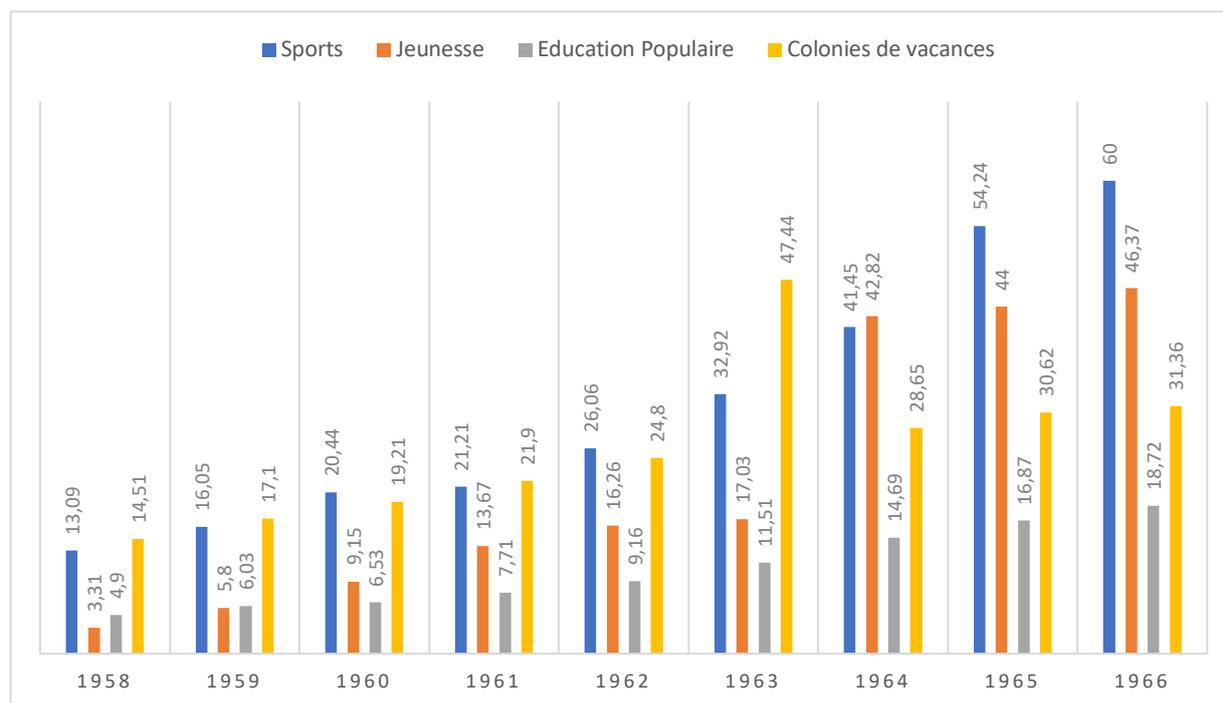
alors des subventions en lien avec la qualité des prestations qu'elles proposent, mais aussi avec le fait qu'elles proposent une activité éducative comme cela est sous-entendu par l'agrément.

À partir de 1960 et la débâcle française aux JO de Rome, nous constatons dans l'évolution des crédits alloués que les sports deviennent la priorité du HCJS. En effet, il y a un accroissement de la part prise par le budget de l'Éducation nationale, dont dépend le HCJS, dans le budget de l'État qui était de 9,95% en 1957 et qui est de 14,25% en 1963. En dehors de l'éducation populaire et des colonies, la participation de l'État dans le fonctionnement des mouvements est en augmentation passant de 330 millions d'anciens francs en 1958 à 1 600 millions en 1963.⁵⁹⁵ Les rédacteurs de la revue de la Jeunesse au Plein Air ont l'habitude d'écrire chaque année un article au moment de la publication des différentes lois-finances. L'objectif est alors clairement de critiquer les sommes offertes par l'État pour le développement de l'éducation populaire et des colonies de vacances. Ce n'est pas le versant qui nous intéresse pour notre propos, mais le travail de synthèse réalisé par l'association est tout de même intéressant à étudier. Au moment de la publication de la loi de 1970, la Jeunesse au Plein Air dresse un historique des moyens accordés entre les champs du sport, de la jeunesse, de l'éducation populaire et enfin, des colonies de vacances sous la Présidence du Général de Gaulle.⁵⁹⁶ Entre 1958 et 1968, les budgets de ces champs ont considérablement augmenté (Figure 26).

⁵⁹⁵ Communiqué de presse du 24 avril 1963. AN : 19770709/7.

⁵⁹⁶ « Loi finance 1970 », *Jeunesse au Plein Air*, n°155, pages 24-25.

Figure 26 : Évolution des ventilations des services publics en millions de nouveaux francs



	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966
Sport	13,09	16,09	20,44	21,21	26,06	32,92	41,45	54,24	60
Jeunesse	3,31	5,8	9,15	13,67	16,26	17,03	42,82	44	46,37
Éducation Populaire	4,9	6,03	6,53	7,71	9,16	11,51	14,69	16,87	18,72
Colonies de vacances	14,51	17,1	19,21	21,9	24,8	47,44	28,65	30,62	31,36

Source : « Loi finance 1970 », *Jeunesse au Plein Air*, n°155, pages 24-25.

Ces données confirment le discours de Michel Héluwaert. Nous constatons clairement une augmentation des moyens pour la branche sport en lien avec le projet de De Gaulle suite à la débâcle française à Rome. Étant donné que les associations que nous étudions sont traitées par la branche sport du ministère, il apparaît aussi que c'est une politique qui lui profite surtout si nous gardons en tête la répartition des crédits du chapitre 43-53, mais aussi la façon dont Maurice Herzog souhaite créer des champions. Le budget global du HCJS puis du SEJS dès 1963 augmente grandement durant la période d'exercice d'Herzog. En 1958, Maurice Herzog a un budget d'intervention globale de 30 340 millions de francs constants. Sept ans plus tard, son budget a augmenté de 356% et passe à 138 435 millions de francs constants. Les moyens accordés au plein air et aux sports augmentent de plus de 330% passant de 9 840 millions francs constants en 1958 à 42 805 millions francs pour l'année 1966 (Héluwaert, 2009, p. 152). Maurice Herzog crée ce que Yohan Blondel

nomme un « plein air d'État » (Blondel, 2009) en raison de l'intervention de plus en plus forte de l'État dans ce domaine. Cela est visible à travers les subventions. Celles-ci continuent à être le reflet d'une coopération entre les pouvoirs publics et le mouvement sportif puisque c'est ce dernier qui réalise pour l'État une mission de service public en travaillant pour l'éducation des jeunes. Le secteur jeunesse et éducation populaire, de son côté, connaît une augmentation de 366% en passant de 20 500 millions de francs constants en 1958 à 95 630 millions de francs en 1966 (Héluwaert, 2009, p. 152). La politique de la jeunesse est alors pour autant à son commencement. L'alpiniste tente alors d'investir directement les jeunes dans cette politique à travers la création des organes de cogestion. Il s'agit alors d'une méthode de travail inédite ayant pour but de coller au plus près des attentes réelles des jeunes.

1.1.2. La cogestion : politique phare de Maurice Herzog

Maurice Herzog connaît bien le milieu associatif et les associations le connaissent également bien. Il propose alors un projet de cogestion, décrite comme son « idée directrice »,⁵⁹⁷ basé sur une relation de confiance et de surveillance entre les organisations de jeunesse et d'éducation populaire apolitique et non confessionnelle et les pouvoirs publics à travers le ministère en charge de la Jeunesse et des Sports. Pour Maurice Herzog, il est important de travailler avec les organisations de jeunesse et d'éducation populaire, car ce sont elles qui, avant tout le monde, se sont rendu compte des problèmes de la jeunesse et ont voulu les régler. Il est donc pour lui normal qu'elles soient associées aux discussions concernant la jeunesse.⁵⁹⁸

Le but de la cogestion est d'« offrir aux représentants des Associations de jeunesse et à ceux de l'État un point de rencontre en vue de réaliser des entreprises efficaces. »⁵⁹⁹

⁵⁹⁷ Communiqué de presse : « Les projets du Haut-Commissaire à la jeunesse et aux sports », novembre 1959. AN : 19770709/6.

⁵⁹⁸ « Une collaboration confiante et constante avec les organisations de jeunesse. (...) Ces organisations ont, à mes yeux l'immense mérite de s'être avant les autres, inquiétées des problèmes de jeunesse, dès une époque où ces problèmes trouvaient encore peu d'échos dans une France à population vieillie. »

Source : Interview de Maurice Herzog sur « la formation du jeune hors de l'école » dans *L'Éducation Nationale* n°8 du 25 février 1960. AN : 19770709/1.

⁵⁹⁹ Propos de Maurice Herzog in Tétard, F. (1998). *La co-gestion promue par Maurice Herzog : un modèle ?* (p. 129) [Rapport de recherche FNDVA, Mémoire et racines de la co-gestion].

Il s'agit alors de « préparer les jeunes à prendre en main leur destin. »⁶⁰⁰ Très tôt, Maurice Herzog rappelle aux associations de jeunesse qu'elles « ont un rôle et une responsabilité essentiels » pour guider les jeunes dans la nation.⁶⁰¹ L'objectif est aussi de leur donner les responsabilités que les associations, sous-entendant les jeunes qui les administrent, souhaitent pour faire face aux problèmes de la jeunesse.⁶⁰² Il s'agit alors d'appliquer la formule : « pour les jeunes (...) avec les jeunes et par les jeunes »⁶⁰³ pour qu'ils « partagent la responsabilité des décisions à prendre avec les représentants gouvernementaux. »⁶⁰⁴ La cogestion est donc le moyen de développer les responsabilités des associations⁶⁰⁵ et à travers elles, les responsabilités des jeunes. À travers cela, ceux qui s'investissent sont intégrés aux réflexions de l'État. Ils deviennent les acteurs directs de l'évolution des conditions de vie et de loisirs des personnes de la même catégorie d'âge qu'eux. De plus, à travers cette expression, les jeunes découvrent le fonctionnement de l'État. C'est donc un moyen de leur permettre de développer des affinités politiques notamment. En comprenant comment fonctionne le système politique français, les jeunes peuvent donc plus facilement comprendre comment cela se déroule et voir ce que l'État fait pour eux. Nous pouvons donc peut-être également voir une manœuvre politique effectuée dans le but de conquérir l'électorat jeune.

Pour Maurice Herzog, le but n'est pas de « séduire avec la masse rafraichissante des subventions et des aides. »⁶⁰⁶ Françoise Tétard dit que la cogestion est surtout une « histoire d'amour » dans laquelle il y a obligatoirement une part de séduction envers les associations puisque des moyens financiers conséquents sont au cœur de la politique (Tétard, 2013, p. 129). Pourtant, c'est honneur pour une association d'être choisie pour participer aux organes de cogestion. Il s'agit clairement de la reconnaissance de la qualité

⁶⁰⁰ M. Herzog, « Vers la jeunesse de demain », 1963. AN : 19770273/2.

⁶⁰¹ Conférence de presse de Maurice Herzog du 24 août 1960 à Florence dans le cadre des Jeux Olympiques de Rome. AN : 19770709/1.

⁶⁰² Interview de Maurice Herzog par R.-F. Monteux, datée du 12 février 1960 dans *La République du Var*. AN : 19770209/1.

⁶⁰³ Discours de Maurice Herzog daté du 24 août 1960 à Florence à l'occasion des Jeux Olympiques de Rome. AN : 19770209/1.

⁶⁰⁴ *Idem*.

⁶⁰⁵ Interview de Maurice Herzog date du 12 février 1960 dans la République du Var. AN : 19770209/1.

⁶⁰⁶ M. Herzog, « Vers la jeunesse de demain », 1963. AN : 19770273/2.

et du travail que les associations produisent, mais également de leurs spécialisations. Françoise Tétard parle même d'un « club d'élite » constitué des associations choisies (Tétard, 2013, p. 135). Dans ce club d'élite, nous trouvons les associations que nous étudions. Elles semblent se distinguer des autres par le statut qui est le leur au niveau du ministère c'est-à-dire de fédérations non olympiques. Les constats de François Tétard sont finalement également les nôtres et notamment le développement que nous avons réalisé dans le premier chapitre. Même si Maurice Herzog dit qu'il ne s'agit pas d'un but, nous pouvons tout de même dire que les aides diverses adressées aux associations sont tout de même un moyen de les séduire. Elles constituent clairement un encouragement à la poursuite de buts communs et notamment autour de la jeunesse et de la réalisation d'une éducation globale grâce à la culture dans un sens large.

Parmi ses organes de cogestion, il y a donc essentiellement des associations travaillant pour la jeunesse et leur éducation.⁶⁰⁷ L'Association Technique Interministérielle des Transports (ATIRA)⁶⁰⁸ est créée en juillet 1963 et est constituée de représentants de différents ministères concernés par la question ainsi que des fédérations sportives et des organisations de jeunesse. Le but de cette structure n'est pas d'organiser des voyages, mais de proposer une aide aux jeunes pour pouvoir voyager. La mobilité des jeunes et plus largement des classes populaires constitue un frein important au développement des pratiques de loisirs. Dans l'histoire des pratiques touristiques, la question de la révolution des moyens de transport a toujours été centrale puisque c'est à travers le développement de ceux-ci que des personnes ayant un capital financier et un temps plus limité ont pu avoir accès à des formes de loisirs (Cousin & Réau, 2016, p. 10). Par ailleurs, le titre de l'ouvrage de Catherine Bertho Lavenir *La roue et le stylo, comment nous sommes devenus touriste* illustre cette idée (Bertho-Lavenir, 1999). Dans le cadre de séjour organisé comme c'est le cas pour les associations que nous étudions, il s'agit d'ailleurs d'un coût supplémentaire aux stages. Parfois, ce coût est directement inclus dans le prix des stages comme dans le cas de l'UCPA qui bénéficie de la coopération de l'État sur ce plan-là et des tarifs sociaux qu'il souhaite que la SNCF opère (Finez, 2014, p.

⁶⁰⁷ Sur ces questions, voir Tétard, F. (2013). La cogestion : une histoire d'amour avec les mouvements de jeunesse et d'éducation populaire ? Dans D. Barriolade, L. Besse, & A. Loustalot, Maurice Herzog. *Un septennat pour une politique jeunesse et sports (27 septembre 1958 - 8 janvier 1966)*. Paris : La Documentation française qui traite de tous les organes de cogestions créent par Maurice Herzog durant son septennat.

⁶⁰⁸ Document « ATTIRA ». AN : 19770273/1.

15). Depuis 1956 et la mise en œuvre du « collectif plein air », les « associations, groupements institutions, sections locales d'organismes de jeunesse ou de plein air déclarés ou agréés ou directement animés par le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports (Direction générale de la Jeunesse et des Sports) »⁶⁰⁹ bénéficient d'une réduction sur les billets de la SNCF. Pour pouvoir bénéficier de cette réduction, les groupements précédemment cités doivent organiser des sorties de plein air qui ont l'obligation d'être éducatives⁶¹⁰ et organisées pour des groupes d'au moins dix jeunes de moins de 25 ans.⁶¹¹ La réduction est de 30% pour les groupes d'au moins 10 personnes et de 40% pour les groupes d'au moins 30 personnes.⁶¹² ATIRA facilite alors le déplacement de jeunes, mais dans des conditions particulières. En effet, seuls des groupes de jeunes préalablement constitués peuvent bénéficier de cette aide. Les séjours sont à but éducatif autour des pratiques culturelles et sportives. Cette structure est importante pour la circulation des jeunes souhaitant pratiquer des sports de plein air. Dans le cadre, il apparaît alors tout à fait possible que des jeunes issus des milieux de jeunesse et d'éducation populaire fréquentant les stages des organismes techniques aient pu bénéficier d'une aide de cette association. Il y a tout de même peu de chance pour le CAF et le CNG étant donné qu'elles ne font pas partie de l'association.

Il y a aussi le Fond de coopération de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire (FONJEP)⁶¹³ créé le 31 janvier 1964. Lucien Trichaud, délégué général de la Fédération Française des Maisons de Jeunes et de la Culture (FFMJC) de 1962 à 1986, est considéré comme le père de cet organisme (Besse, 2008a, p. 70). Son but est de « tout mettre en œuvre pour permettre au plus grand nombre possible d'adultes et de jeunes d'enrichir leurs connaissances et de pratiquer à la culture et à la vie de la Cité », mais aussi de

⁶⁰⁹ I. Organismes bénéficiaires, circulaire n°1245 EPS/2 du 2 mai 1956 portant sur l'organisation du collectif plein air, *BOEN*, n°23, 14 juin 1956, page 1494.

⁶¹⁰ *Idem*, page 1494.

⁶¹¹ II. Conditions auxquelles doivent répondre les sorties de plein air pour donner droit au « Collectif Plein Air », a), circulaire n°1245 EPS/2 du 2 mai 1956 portant sur l'organisation du collectif plein air, *BOEN*, n°23, 14 juin 1956, page 1494.

⁶¹² II. Conditions auxquelles doivent répondre les sorties de plein air pour donner droit au « Collectif Plein Air », b), circulaire n°1245 EPS/2 du 2 mai 1956 portant sur l'organisation du collectif plein air, *BOEN*, n°23, 14 juin 1956, page 1494.

⁶¹³ Document « FONJEP ». AN : 19770273/1.

« faciliter la rétribution, même en cours de formation d'éducateurs permanents employés pour la gestion et l'animation d'équipements créées ou pris en charge par des organisations de jeunesse et d'éducation populaire. »⁶¹⁴ La création de cet organe va de pair avec la promulgation des lois-programmes d'équipement sportif et socioéducatif dans le sens où ces équipements ne peuvent être utilisés à plein temps et d'une manière efficace que si des éducateurs permanents formés sont placés à leur tête. Le travail du FONJEP est essentiellement organisé autour des besoins des organisations de jeunesse et d'éducation populaire et notamment les maisons de jeunes et de culture dont les besoins sont dantesques, d'où l'investissement de Lucien Trichaud. Les associations payent au FONJEP 50% du traitement moyen des éducateurs permanents au moment de sa création. À partir de sa création, les collectivités s'engagent aussi progressivement dans le financement. Celui-ci est de 25% en 1964 pour atteindre 50% en 1968.⁶¹⁵ Ce mode de financement est d'ailleurs redouté par la FFMJC qui ne souhaite alors pas voir une influence importante des maires se faire sur les animateurs et les associations financées (Besse, 2014, p. 38; Tétard, 1996a). Dans cette initiative, nous pouvons donc voir que l'investissement du ministère en charge de la Jeunesse et des Sports est relativement faible. La raison à cela est simple puisqu'il s'agit alors d'un blocage opéré par le ministère des Finances (Besse, 2008a, p. 72, 2014, p. 69). D'ailleurs, c'est ce même ministère qui, avant 1960, bloque aussi la réalisation des lois-programmes d'équipement sportif et socioéducatif. Les postes proposés par l'association cogérée peuvent également être assignés aux associations que nous étudions. Dans un premier temps, nous n'avons pas de trace de la mise à disposition de postes par le FONJEP aux associations que nous étudions. Cela sera le cas par la suite montrant une nouvelle fois, sur ces questions, que le CAF, l'UCPA et le CNG collaborent de manière renforcée avec les pouvoirs publics.

Enfin, nous pouvons également évoquer l'association COTRAVAUX, Coordination d'association pour le travail volontaire des jeunes, durant laquelle les jeunes « se consacrent à des travaux manuels d'intérêt social et collectif, vivant en commun pendant

⁶¹⁴ Document « FONJEP ». AN : 19770273/1.

⁶¹⁵ Dossier « FONJEP ». AN : 19770273/1.

les trois semaines. »⁶¹⁶ Huit associations sont partenaires de cette opération⁶¹⁷ durant laquelle les jeunes procèdent à diverses missions comme la réfection de forêt, la construction au profit des mal-logés, mais également en faveur de la jeunesse et notamment par la construction de centres de vacances, de terrains de sport, de bases nautiques et de chalets de montagne. Dans cette association, 18 ministères sont représentés (Tétard, 2013, p. 132). Une nouvelle fois, cette initiative peut également toucher les associations que nous étudions. Cependant, nous n'avons aucune preuve de cela.

Considéré comme les plus « belles années » (Barriolade et al., 2013), le septennat de Maurice Herzog se matérialise par un gros soutien financier aux associations de jeunesse et d'éducation populaire (Héluwaert, 2009, p. 152). Ce soutien est lié à une relation de confiance instituée entre le Haut-Commissaire et les associations de jeunesse et d'éducation populaire. Cela est visible au travers des associations de cogestions qui permettent toutes une coopération autour de l'éducation des jeunes. Les associations de jeunesse et d'éducation populaire sont donc directement les partenaires d'une politique en leur faveur. Par cela, Maurice Herzog cherche à satisfaire les mouvements tout en ayant à ses côtés les partenaires privilégiés. Le but étant d'être au plus près des jeunes pour connaître leurs besoins et leurs ressentis.

1.2. Les Hauts Comités aux Sports et à la Jeunesse

L'arrêté du 13 décembre 1960 crée le Conseil National des Sports.⁶¹⁸ L'année suivante, il est renommé Haut Comité des Sports.⁶¹⁹ Il est considéré comme « l'institution

⁶¹⁶ Communiqué de presse du HCJS d'août 1962. AN :19770709/3.

⁶¹⁷ Alpes de lumières, Comité intermouvement auprès des évacués, Compagnons bâtisseurs, Concordia, Jeunesse et reconstruction, Le moulin des apprentis, Le mouvement chrétien pour la paix, Service civil international.

Source : Communiqué de presse du HCJS de 1961. AN : 19770709/3.

⁶¹⁸ Arrêté du 13 décembre 1960 portant sur la création d'un conseil national des sports, *JORF*, 16 décembre 1960, pages 11305-11306.

⁶¹⁹ Décret n°61-792 du 24 juillet 1961 portant à la création d'un haut comité des sports, *JORF*, 27 juillet 1961.

suprême »⁶²⁰ en matière de sport d'autant plus qu'il est placé sous la présidence du Premier ministre. Le vice-président est le ministre de l'Éducation nationale et le secrétaire général est le Haut-Commissaire à la Jeunesse et aux Sports.⁶²¹ La place de ses personnalités politiques de premier rang prouve l'importance de l'institution d'un point de vue politique. À partir de 1966, et l'arrivée de François Missoffe à la tête du ministère de la Jeunesse et des Sports, ce Haut Comité ne fonctionne quasiment plus (Augustin & Ion, 2017, p. 93). Cela matérialise une forme de rupture entre les politiques de cogestion de Maurice Herzog et celles de François Missoffe. En effet, cette instance peut également être considérée comme un organe de cogestion puisqu'en son sein, les fédérations sportives sont représentées ainsi que d'autres personnalités ayant une compétence en matière sportive et d'autres issues du sport scolaire et universitaire.⁶²² Le Haut-Comité a pour but de donner son avis sur tous les textes proposés dans le but de régir l'organisation du sport en France.⁶²³ À travers cette structure, nous pouvons donc aisément voir la confiance placée envers le mouvement sportif sous Maurice Herzog puisque celui-ci est directement associé aux réflexions politiques.

Il existe aussi le Haut-comité de la Jeunesse. Décrit par Maurice Herzog comme « une chambre consultative de la jeunesse »⁶²⁴ ou le « Parlement des jeunes »,⁶²⁵ elle a pour but de partager la responsabilité des décisions entre les jeunes et les représentants gouvernementaux.⁶²⁶ Malgré son existence, le Général de Gaulle a cru bon, dès la première séance du Haut Comité de la Jeunesse le 17 décembre 1958 (Figure 27), d' « affirmer

⁶²⁰ *Essai de doctrine du sport, une étude de la commission de la doctrine du sport*, 1^{er} ministre, Haut comité des Sports, 1965.

⁶²¹ Document « Organisation du HCJS », 1962. AN : 19770709/1.

⁶²² Article 3 de l'arrêté du 13 décembre 1960 portant sur la création d'un conseil national des sports, *JORF*, 16 décembre 1960, pages 11305-11306.

⁶²³ Article 9 de l'arrêté du 13 décembre 1960 portant sur la création d'un conseil national des sports, *JORF*, 16 décembre 1960, pages 11305-11306.

⁶²⁴ Conférence de presse de Maurice Herzog du 24 août 1960 à Florence dans le cadre des Jeux Olympiques de Rome. AN : 19770709/1.

⁶²⁵ M. Herzog, *Vers la jeunesse de demain*, 1963. AN : 19770273/2.

⁶²⁶ Conférence de presse de Maurice Herzog du 24 août 1960 à Florence dans le cadre des Jeux Olympiques de Rome. AN : 19770709/1.

publiquement et solennellement qu'à l'égard de toutes les organisations et institutions de jeunesse, leur pluralisme, leur liberté, leur autonomie seraient préservés. »⁶²⁷

Figure 27 : Le Général de Gaulle au côté de Maurice Herzog (1er à gauche) et d'André Malraux, ministre de l'Éducation Nationale lors de la première séance du Haut-Comité de la Jeunesse



Source : <https://www.ouest-france.fr/europe/france/deces-de-lalpiniste-et-homme-politique-maurice-herzog-288791> consulté le 31 mai 2019.

En relation avec la forte proximité de leurs problématiques, le Haut-Comité de la Jeunesse et le Haut-Comité des Sports fusionneront par le décret 70-409 du 14 mai 1970.⁶²⁸ Les travaux qui nous intéressent ici sont essentiellement ceux réalisés par le Haut-Comité des Sports. Au sein du Haut-Comité du Sport, nous trouvons un certain nombre de commissions qui évoluent. Par exemple, le carton 19770273/3 des archives nationales contient le travail de toutes les commissions entre 1961 et 1968. Nous trouvons alors des commissions de l'Outre-Mer, du sport dans les entreprises, juridique, féminin, loisirs de plein air, propagande, éducation physique et des sports universitaires, scolaire, « Sport,

⁶²⁷ Présentation de la première loi-programme d'équipement sportif et socio-éducatif en 1961. AN : 19770709/1.

⁶²⁸ Dossier « Création du Haut-Comité à la Jeunesse, aux Sports et aux Loisirs. » AN : 19770681/1.

altruisme, secourisme », calendrier sportif, médical et de l'équipement et du Plan.⁶²⁹ Ces commissions produisent parfois des rapports qui servent de pistes de travail pour les pouvoirs publics ou le mouvement sportif puisqu'ils formulent notamment des recommandations liées aux diverses discussions entre tous les membres du mouvement sportif. Le Haut-Comité permet la rencontre de toutes les associations que nous étudions à travers ses figures emblématiques comme Philippe Viannay, Lucien Devies et Raymond Malesset qui collaborent pour la brochure *De l'air... pour vivre* dont nous allons parler par la suite. La présence de ces hommes est bien plus que symbolique. En effet, il s'agit d'une représentation de la confiance du secrétariat d'État envers la compétence de ces hommes, dirigeants de grandes associations qui côtoient directement d'autres membres du mouvement sportif, mais du ministère en charge de la Jeunesse et des Sports. Leur professionnalisme et surtout leur connaissance du terrain sont un atout sur lequel compte bien profiter le secrétariat d'État. D'ailleurs, ils sont directement désignés par le ministre de l'Éducation nationale pour effectuer ces missions.⁶³⁰ Nous ne savons d'ailleurs pas précisément s'ils sont désignés en raison de leurs compétences en matière de jeunesse et de sport ou parce qu'ils sont les membres d'une fédération sportive. Parmi ces documents, *De l'air... pour vivre...* ainsi que *l'Essai de Doctrine du Sport*⁶³¹, nous intéressent plus particulièrement pour ce propos. À travers l'étude de ces deux documents, nous cherchons à montrer les travaux et réflexions menés par ce comité. L'intérêt est de pointer du doigt le fait qu'ils travaillent pour la jeunesse et ses loisirs grâce à ces doctrines. Le Haut Comité aux Sports et ces groupes ne sont que des organes consultatifs sur lequel les pouvoirs publics peuvent éventuellement s'appuyer pour leurs politiques. Il s'agit également d'un des points que nous allons étudier.

1.2.1. De l'air... pour vivre

⁶²⁹ AN : 19770273/3. Pour plus de détails, vous pouvez consulter l'inventaire en ligne de la côte 19770273/3 https://www.siv.archives-nationales.culture.gouv.fr/siv/rechercheconsultation/consultation/ir/pdfIR.action?irId=FRAN_IR_016655 (consulté le 31 mai 2019).

⁶³⁰ Article 3 de l'arrêté du 13 décembre 1960 portant sur la création d'un conseil national des sports, *JORF*, 16 décembre 1960, pages 11305-11306.

⁶³¹ *Essai de doctrine du sport, une étude de la commission de la doctrine du sport*, 1^{er} ministre, Haut comité des Sports, 1965.

De l'air... pour vivre est un document produit par la commission « Loisirs de Plein Air » du Haut Comité aux Sports et publié en juin 1964. Créée en 1963 et présidée par Paul-Émile Victor,⁶³² cette commission est un exemple de la coopération entre pouvoirs publics et les acteurs du mouvement associatif. Elle est directement commandée par le Premier ministre. À travers la personne de René Bazennerye, secrétaire général adjoint du Haut Comité aux Sports, le SEJS définit directement l'objet de la commission qui est de « dégager des vues prospectives dans le domaine particulier du plein air et se libérant des nombreuses contingences dont doivent tenir compte les administrations, proposer au plus haut niveau à la fois des vues idéales et, une par une, des suggestions plus concrètes. »⁶³³ Des personnalités à la fois issues du monde associatif et du ministère en charge de la Jeunesse et des Sports se retrouvent donc chargées d'une mission.

La commission est divisée en groupes de travail en lien avec les problèmes prioritaires du plein air français que les différents acteurs ont identifié. Il y a alors le groupe « Prospectives » qui doit travailler à une doctrine du plein air présidé par Philippe Viannay. Le second groupe, présidé par Lucien Devies, alors président de la FFM, et Jean-Philippe Lecat, auditeur au Conseil d'État, rapporteur auprès du Haut Comité des Sports, est chargé des préoccupations décrites comme « des plus urgentes »⁶³⁴ c'est-à-dire l'aménagement de l'espace français. Le troisième groupe de travail, animé par Roger de Vilmorin, président de la Société nationale de la Protection de la Nature, en charge de l'intégration harmonieuse des sports de plein air au cadre de la nature. Le quatrième groupe étudie « les liens existants ou à créer entre la pratique par la masse et l'activité des grands explorateurs, ainsi que l'action à mener pour redonner au goût du risque et à

⁶³² Célèbre explorateur polaire, scientifique, ethnologue et écrivain français. Éclaireur de France dans sa jeunesse, Paul-Émile Victor voue très tôt un amour pour le plein air et la vie en groupe. A partir des années trente, il réalise des études d'ethnologie qui vont le mener pour la première fois au Groenland en 1934. Il y pratique des sports de plein air comme la traversée de la calotte glacière du Groenland en traîneaux à chien en 1935 durant quarante-cinq jours, pratique qu'il introduit d'ailleurs en France dès 1938, ou la pratique du kayak pour pêcher et se déplacer comme les Inuits. Il est proche du gouvernement français qui finance ses Expéditions polaires dès 1947 en raison de l'enjeu stratégique que présente le Groenland. Les missions portent d'ailleurs son nom.

⁶³³ Commission « Plein air, exploration, aventure », procès-verbal réunion du 11 juin 1963. AN : 19770273/3-4.

⁶³⁴ Haut Comité aux Sports, Travaux de la commission « Loisirs de Plein Air », *De l'air... pour vivre*, juin 1964, page 8. AN : 19770273/3-4.

l'aventure la place qui lui revient »⁶³⁵ sous la présidence de Bertrand Flornoy, député et président de la Société des explorateurs et des voyageurs français. Jacques Dumas, président adjoint de la Fédération Française d'Études et de Sports Sous-Marins (FFESSM), travaille autour des questions des études juridiques nécessaires à la mise au point des projets de réglementation. Enfin, Joseph Chartois, directeur du Plein Air au SEJS, et Georges Guillermin, deux inspecteurs de la Jeunesse et des Sports, décrits comme les « principaux artisans de l'admirable effort du Secrétariat d'État à la Jeunesse et aux Sports accompli en faveur du plein air »,⁶³⁶ travaillent autour de la question des aspects internationaux. Enfin, Raymond Malesset, secrétaire général de l'UNCM, est en charge du secrétariat de l'ensemble de la commission. Parmi les membres des différentes commissions, il y a d'autres personnalités importantes du mouvement sportif et associatif comme Gérard Blitz, fondateur du Club Méditerranée, Maurice Cayron, président de l'OCCAJ, Urbain Cazaux, président de la FFS, Joffre Dumazedier comme représentant du Centre Nationale de la Recherche Scientifique, Michel Rigal, commissaire général des SdF, René Tulpin, président de l'UNCM ou Antoinette Joliet, vice-présidente de l'UNF.

Le document questionne la place que doit remplir le plein air dans la vie des Français, mais également des jeunes. Il propose une réflexion quant à l'avenir des espaces de nature et la manière dont ils doivent être traités pour que les générations futures puissent y avoir accès de la même manière qu'eux. Ces réflexions s'inscrivent dans le prolongement de celles entreprises dans l'entre-deux-guerres notamment autour du rejet des villes. Dans une démarche hygiéniste encouragée par les médecins (Baubérot, 2009b, p. 11; Laffage-Cosnier, 2013, 2015), le plein air est vu comme l'espace le plus propice à la préservation de la santé de tous. Ces préconisations hygiénistes vont mener à la création de stations balnéaires sur la Côte d'Azur (Duhamel, 2010) ou dans les Pyrénées (Suchet, 2019). C'est d'ailleurs ses recommandations hygiéniques qui amenèrent pour la première fois Lucien Devies à la montagne en 1926 (Hoibian, 2004), alors qu'il n'avait que seize ans. Cependant, ces préconisations sont trop partielles puisqu'elles n'encouragent pas à une réelle pédagogie de la nature. La doctrine souhaite simplement placer l'homme dans la nature en raison des différentes revendications, mais les penseurs de celle-ci ne réfléchissent pas réellement à la manière dont cela doit être fait. Ils ne proposent donc pas de véritables

⁶³⁵ *Idem.*

⁶³⁶ *Idem*, page 9.

initiatives en lien avec une volonté de connaissance et surtout de protection de la nature. À cette époque, il s'agit d'une problématique qui est peu abordée par les associations et les pouvoirs publics. Il faut attendre les années 1970 pour véritablement voir une tentative d'éducation se mettre en place de ce point de vue ci. Le plein air est perçu comme un moyen d'éducation, mais il n'y a donc aucune réflexion sur la manière d'éduquer au plein air.

Considérée comme « une des conditions primordiales de survie de l'homme moderne »⁶³⁷ en réponse à l'urbanisation de la société, les espaces de plein air sont devenus vitaux pour répondre aux besoins de tous les hommes. Ces espaces sont de plus en plus rares, mais attirent. Ce phénomène est d'ailleurs bien loin d'être seulement français puisque d'autres pays du monde notamment en Scandinavie (Hofmann, Rolland, Rafoss, & Zoglowek, 2018), en Allemagne (Joly, 2002), aux Pays-Bas ou aux États-Unis connaissent le même phénomène.⁶³⁸ Le groupe propose alors une réflexion autour de trois temps de loisirs : quotidiens, hebdomadaires et lors des congés annuels.

Pour les loisirs quotidiens, la commission préconise la création d'espace de plein air à l'intérieur des villes : « le plein air dans la Cité. »⁶³⁹ Ils proposent une formule qu'ils appellent : « les parcs de week-end ». Ceux-ci sont en réalité les bases de plein air et de loisirs (BPAL) qui existent déjà sous des formes variées. Ces infrastructures sont pensées pour répondre à un but social en lien avec l'idée que le développement de l'urbanisation ne va pas permettre de répondre aux besoins de nature de chacun et que « des millions de citoyens ne pourront pas prendre de vacances éloignées. »⁶⁴⁰ Les réalisations de l'État de ce point de vue ci sont donc déjà à l'œuvre par la création des BPAL avec la circulaire du 20 janvier 1964. Les réalisations nouvelles liées à cette circulaire ne viennent pas immédiatement. Cependant, des expériences concluantes sont tentées par les associations et notamment par le CNG à Draveil, dès 1957⁶⁴¹ dont l'exemple est utilisé par la

⁶³⁷ *Idem*, page 7.

⁶³⁸ *Cahiers de l'Institut Aménagement et d'Urbanisme de la Région Parisienne (IAURP)*, 1968, « Loisirs aux Pays-Bas » et « Loisirs nautiques aux USA », vol. 12-13.

⁶³⁹ Haut-Comité aux Sports, Travaux de la commission « Loisirs de Plein Air », *De l'air... pour vivre*, juin 1964, page 13. AN : 19770273/3-4.

⁶⁴⁰ *Idem*.

⁶⁴¹ Compte-rendu du conseil d'administration du CNG du 1^{er} décembre 1957. ACNG.

commission, mais aussi les bases de Bénodet et d'Annecy gérées par l'UNF⁶⁴² ou la future base UCPA de Bombannes (Gombert, 2006). Avec la publication de cette circulaire, certaines bases se transforment pour devenir des BPAL comme dans le cas de Bombannes. Les bases de Draveil et de Créteil, qui sont alors considérées comme des bases nautiques, deviennent suite à des travaux, des BPAL. Dans le cas d'Annecy et de Bénodet, celles-ci restent des bases nautiques sûrement puisqu'elles ne remplissent pas les critères pour correspondre à la définition d'une BPAL c'est-à-dire « un complexe réunissant dans un site naturel proche de la population à desservir, les éléments nécessaires à favoriser la pratique des sports et des activités de plein air et d'études culturelles, ainsi que la détente et l'oxygénation. »⁶⁴³ Il semble alors que ce soit des espaces trop éloignés d'une métropole pour constituer une BPAL.⁶⁴⁴ Il y a donc de grandes similitudes entre la circulaire de janvier 1964 et les idées concernant les « parcs de week-end » énoncées par le groupe.

Le fait que le rapport soit publié après la circulaire nous pousse à nous interroger sur la genèse de cette idée. Vient-elle directement de Jeunesse et Sports où ceux-ci sont influencés par les travaux réalisés par la commission ? Dans les archives du Haut Comité aux Sports, nous avons pu consulter le déroulement des discussions concernant cette doctrine. Des rapports sont remis au SEJS après chaque réunion, il est alors tout à fait possible que les premiers rapports évoquent cette question et que Maurice Herzog réagisse immédiatement en publiant la circulaire. Dans tous les cas, les similitudes entre l'objet, le but et les moyens mis en œuvre entre l'idée qui est formulée dans la doctrine et la circulaire montre que les travaux de la commission ont clairement eu une influence sur la circulaire définitive.

En ce qui concerne les loisirs quotidiens, il semble tout de même que ces derniers aient été mis de côté. Avec le *baby-boom*, un problème de logement important existe et notamment dans la région parisienne. La création des villes nouvelles de la région Île-de-France (Vadelorge, 2014) est alors vue comme une solution et surtout dans le cas des quartiers populaires de Paris et de la ceinture ouvrière où s'implantent de gigantesques bidonvilles comme à Nanterre ou Noisy-le-Grand. Les territoires périurbains deviennent des espaces de vies et non plus uniquement des espaces de villégiature pour les loisirs des

⁶⁴² Document « les bases nautiques en service en 1965 ». AN : 19810584/7-8.

⁶⁴³ Circulaire n°177 du 20 janvier 1964 portant sur la création des BPAL.

⁶⁴⁴ Annecy se trouve à 175 km de Lyon et Bénodet à 215 km de Rennes.

bourgeois (Baron & Messulam, 2017, p. 276; Beaudouin, 2016). À travers ces nouveaux espaces, le but est de décentraliser la centralité parisienne en créant de nouveaux pôles d'emplois à l'extérieur dans des zones périurbaines (Berroir, Cattan, & Saint-Julien, 2005, p. 117). Il faut donc garantir aux nouveaux habitants de bonnes conditions de vie et la question de loisirs de plein air fait partie de ces critères jugés comme attractifs (Imbert, 2005, p. 159). C'est donc dans ces territoires que vont être aménagés la plupart des différentes BPAL (Philippe & Schut, 2019; Schut & Philippe, 2020). Cela est directement lié à la croissance de la mobilité rendue possible par le développement de l'automobile (Brevet, 2005, p. 137), mais aussi la création de moyens de transport de proximité (Baron & Messulam, 2017, p. 277; Murard, Fourquet, & Arrou-Vignod, 2004). L'enjeu du développement de ce type de transport en commun est d'ailleurs important puisqu'il est lié au rapprochement de la capitale des territoires périurbains et donc aussi à la volonté de proposer un espace de loisirs pour tous les Franciliens qui soit proche de leur lieu de résidence. Le Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme de 1965 propose alors la création du Réseau Express Régional (RER). Ceux-ci vont ainsi permettre aux territoires périurbains d'être accessibles. Cela permet donc aux Parisiens d'aller vivre dans des espaces plus verts tout en travaillant dans la capitale. C'est aussi un moyen efficace de permettre l'accès à des espaces de loisirs de plein air. Il s'agit d'ailleurs d'un des critères liés à la création des BPAL puisqu'elles doivent être accessibles à moins de 30 minutes de transports. Ces infrastructures vont donc pouvoir s'intégrer à la fois au cadre des loisirs de fin de semaine et des loisirs quotidiens. Nous pouvons donc y voir la transformation du projet initial et les habitants des grandes agglomérations se retrouvent alors mis de côté pour ce qui est des loisirs quotidiens. Les raisons à cela sont sûrement liées à la faisabilité du projet puisque pour créer des espaces verts dans un territoire urbain totalement saturé comme le Paris des années 1960, il aurait sans doute fallu détruire des logements.

Enfin, la proposition autour des congés annuels est une sorte de réponse au problème des régions décrites comme « déshéritées ». ⁶⁴⁵ Il s'agit alors de l'unique chance de « renaissance. » ⁶⁴⁶ Face à la montée du tourisme, dont le nombre de personnes parties en vacances à l'aube des années 1960 est estimé à environ 10 millions et qui est

⁶⁴⁵ Haut-Comité aux Sports, Travaux de la commission « Loisirs de Plein Air », *De l'air... pour vivre*, juin 1964, page 14. AN : 19770273/3-4.

⁶⁴⁶ *Idem*.

pratiquement le double sept ou huit ans plus tard (Cazes, 1984), et à l'urbanisation forte, l'exode rural s'accélère créant une situation de crise dans les campagnes, mais aussi la création de friches (Janin & Andres, 2008, p. 64). Entre 1954 et 1975, la population urbaine passe de 59% à 73% de la population totale et les paysans ne représentent, à terme, plus que 10% de la population active (Schor, 2007, pp. 280, 282). Au début des années 1960, il n'y a plus que 2,6 millions d'agriculteurs contre 3,5 millions en 1954 (Schor, 2007, p. 280). Il s'agit alors d'entamer un processus de mise en tourisme (Duhamel, 2010) de ces territoires et de transformer ces espaces ou une parcelle de ceux-ci en un lieu touristique en « modifiant la représentation que l'on s'en fait, [...] par appropriation d'espaces en partie ignorés par les populations locales » (Augustin, 2007, p. 2). Le processus entraîne la transformation d'une économie en crise, souvent due à l'exode rural, vers une économie tournée vers le tourisme. Il faut trouver une seconde vie à ces territoires qui présentent un intérêt non négligeable pour la pratique du plein air (Philippe & Schut, 2019). Ces régions ont un potentiel pour le développement des sports de plein air notamment grâce à « un climat, une lumière, un espace de montagne et de mer, des forêts, des rivières et des lacs propres aux activités de plein air en vacances. »⁶⁴⁷ Elles présentent alors un potentiel de reconversion qui peut jouer en faveur des jeunes. En effet, ce sont eux qui sont les premiers à quitter les régions déshéritées pour chercher du travail ailleurs. La reconversion peut alors leur offrir des opportunités d'emplois non négligeables. De plus, les jeunes des villes, par ces reconversions, seront amenés à la nature dans des territoires qu'ils n'auraient pas fréquentés avant pour leurs loisirs. Il s'agit alors de répondre à « un des problèmes fondamentaux du monde rural »⁶⁴⁸ par l'intégration à la civilisation de loisirs.

Autour de la question de la reconversion des territoires et de l'emploi des jeunes, nous allons voir tout au long de notre propos que les conclusions de cette doctrine semblent être une base de travail. En effet, à partir des années 1980, nous allons constater que les territoires déshérités vont devenir des espaces à enjeu lié au tourisme social.⁶⁴⁹ Pour cela, l'État va donc s'appuyer fortement sur les jeunes vivant dans ces territoires pour développer le tourisme et notamment le tourisme sportif. Pour autant, il apparaît tout de

⁶⁴⁷ *Idem.*

⁶⁴⁸ *Idem*, page 16.

⁶⁴⁹ Sur ces questions, voir le chapitre IV, II. 4. Équiper les espaces ruraux pour le tourisme.

même que l'État ne répond pas immédiatement aux avertissements de la commission en la matière. Étant donné que les actes débutent pratiquement 20 ans après les conclusions de ce rapport, nous pouvons nous interroger sur le fait que *De l'air... pour vivre* ait effectivement servi dans le cas présent. Sur ce point, rien n'est sûr. Cependant, les préconisations de la commission ne sont pas très claires à ce sujet. Même s'ils avertissent l'État qu'il faut faire quelque chose pour redonner vie à ces territoires et que le tourisme est une bonne solution à cela, la commission ne formule pas de solutions concrètes à ce sujet, bien que cela fasse partie de sa mission initiale. Sur ce point, donc, l'idée de base vient clairement de la brochure, mais les conséquences se sont fait attendre sans doute en raison d'autres priorités, mais aussi à cause du manque d'un plan d'action concret en la matière. De plus, il semble aussi que les espaces ruraux ne prennent alors pas pleinement conscience de l'intérêt de développer le tourisme dans leurs territoires étant donné que nous nous situons alors qu'au début de la période du tourisme de masse (Boyer, 2007; Rauch, 2001, pp. 127-189).

Dans cette politique, les associations de tourisme sportif ont alors un rôle à jouer notamment en installant leurs centres de vacances. La commission préconise alors la création d'un organisme coordinateur du plein air. Les organisations dites éducatives, donc les associations, sont même appelées à participer à la définition du plein air. De plus, leur coopération doit permettre l'apprentissage de nouvelles techniques bien spécifiques comme « gérer un village de vacances » ou « diriger une base de voile, (...) encadrer des jeunes en croisière, sur des pistes de ski ou en escalade. »⁶⁵⁰ De là, la commission préconise la définition par l'État des formations de cadre encadrant les pratiques sportives de plein air. Il ne s'agit pas uniquement de créer les infrastructures nécessaires pour les associations, mais il faut également que l'État s'investisse pour garantir les meilleures conditions d'enseignements pédagogiques et techniques possibles. Encore une fois, les associations peuvent constituer des atouts puisqu'elles forment déjà leurs cadres pour répondre à leurs besoins personnels. Dans cette préconisation de la commission, nous pouvons clairement voir apparaître les idées qui sont au cœur de la création de l'UCPA que nous allons développer par la suite.⁶⁵¹

⁶⁵⁰ *Idem*, page 19.

⁶⁵¹ Nous entrons plus précisément dans le détail dans le chapitre III, II. La création de l'UCPA : symbole d'une politique gaullienne.

Avec ce document qui peut être décrit comme une véritable doctrine du plein air, les membres de la commission souhaitent orienter les pouvoirs publics vers une prise en considération du fait qu'il y a un véritable problème autour du plein air. Ils préconisent alors la coopération avec les associations et notamment avec la création d'un organisme coordinateur pour le plein air. L'objectif est la requalification des espaces ruraux en crise en des espaces touristiques, mais également la démocratisation des loisirs sportifs en créant des lieux naturels plus proches des populations urbaines. Finalement, il s'agit alors de poursuivre la mission confiée aux fédérations et aux organismes techniques, mais en leur offrant plus de moyens notamment avec la création des BPAL. Sur les questions sportives, *l'Essai de doctrine du sport* joue un rôle important quant aux réflexions qu'elle apporte sur la manière de considérer le sport dans la société française, mais aussi plus précisément le sport de plein air.

1.2.2. L'Essai de Doctrine du Sport

L'Essai de doctrine du sport est la matérialisation du travail réalisé par la commission de la doctrine du Haut Comité des Sports. Celle-ci, créée en 1962, est présidée par Jean Borotra et compte dans ses rangs pas moins de soixante personnalités. Parmi elles, nous trouvons à la fois des hauts fonctionnaires comme Joseph Chartois, des médecins comme le docteur Max Fourestier, des présidents de Fédérations comme Lucien Devies, président de la FFM, mais aussi des personnalités importantes du monde associatif et de la jeunesse telle que Philippe Viannay pour ne citer qu'eux. Joffre Dumazedier fait également partie de cette commission, autant pour son action dans l'éducation populaire avec l'association Peuple et Culture que comme sociologue, auteur de *La Civilisation des loisirs* paru en 1962. Il apparaît d'ailleurs intéressant de constater qu'un certain nombre de personnalités présentes dans les différentes sous-commissions en charge de *De l'air... pour vivre* travaillent aussi ensemble pour la rédaction de cette doctrine. Cela est clairement le signe de la confiance portée dans l'expertise des administrateurs des associations en ce qui concerne le sport et plus particulièrement le sport de plein air dans le cas qui nous intéresse.

La commission a pour objectif de chercher quelle doit être la place du sport dans la société et définir des objectifs ayant pour but d'établir clairement ses conditions d'exercices. Dans l'idée, il s'agit finalement de la même chose que le travail de la commission « Loisirs de Plein Air », mais appliqué à la question des sports. Cette

commission tente de définir les bases de la politique sportive du pays en « situant le rôle du sport dans la société actuelle »⁶⁵² et étudie le phénomène sportif dans ces deux champs principaux : le sport de la masse⁶⁵³ et le sport de haute compétition⁶⁵⁴. Dans le cas présent, ce sont les réflexions autour du sport de masse qui nous intéressent.⁶⁵⁵ Autour de ce travail, nous trouvons une volonté de définir clairement ce qu'est la pratique sportive dans les années 1960. Enfin, la doctrine étudie plus précisément la question des sports de plein air ainsi que les associations qui travaillent en faveur du développement de ceux-ci. Le but de cette partie n'est pas de retranscrire toutes les idées évoquées dans ce document. Cependant, il nous semble tout de même important d'étudier les arguments évoqués dans ce texte pour pouvoir procéder à une comparaison entre les mots et les faits. En effet, comme dans le cadre de *De l'air... pour vivre, l'Essai de Doctrine du Sport* n'est pas une production officielle. Elle ne doit servir que de base de travail pour que le ministère en charge de la Jeunesse et des Sports ainsi que l'Éducation nationale mettent en place les mesures qu'il faut pour que le sport prenne la place qu'ils jugent comme étant la sienne dans la société française et dans l'éducation des masses. Il s'agit donc surtout de « convaincre »⁶⁵⁶ ceux qui ne le sont pas encore que le sport est éducatif et notamment pour les jeunes.

Dans une civilisation industrielle à forte concentration urbaine, la question de la pratique sportive est importante pour la formation des corps et des esprits. Dans la

⁶⁵² *Essai de doctrine du sport, une étude de la commission de la doctrine du sport*, 1^{er} ministre, Haut comité des Sports, 1965.

⁶⁵³ Titre I de *l'Essai de doctrine du sport, une étude de la commission de la doctrine du sport*, 1^{er} ministre, Haut comité des Sports, 1965.

⁶⁵⁴ *Idem*, Titre II.

⁶⁵⁵ C'est pour cela que les différentes citations que nous verrons dans cette partie ne sont extraites que du Titre I sur le sport de masse.

⁶⁵⁶ « Il faut convaincre les parents, les éducateurs, les dirigeants d'entreprises, les chefs militaires et les pouvoirs publics que chaque citoyen et la société elle-même sont victimes de cette insuffisance. Il faut engager le nécessaire dialogue entre les responsables pour faire prendre conscience à l'opinion de l'importance de ce débat. Il faut prouver à tous, en analysant complètement le phénomène sportif avec ses bienfaits et ses dangers, que le sport bien compris peut répondre à certaines nécessités du présent et de l'avenir, et servir l'Homme et la Société. »

Source : *l'Essai de doctrine du sport, une étude de la commission de la doctrine du sport*, 1^{er} ministre, Haut comité des Sports, 1965, page 10.

seconde moitié du XX^e siècle, l'augmentation du niveau de vie et des temps de loisirs des Français⁶⁵⁷ transforment le rapport au temps libre et sont un bon moyen de développer la pratique sportive. À plusieurs reprises, nous avons effectivement pu trouver des justifications de l'intérêt du sport en raison de ses évolutions de la société.⁶⁵⁸ Pour Alain Corbin, ces mutations sont à l'origine de la création de nouveaux besoins (Corbin, 1995, p. 545) parmi lesquels la doctrine évoque la question du sport et plus largement des loisirs puisqu'il est également question de pratiques liées aux congés annuels.

⁶⁵⁷ *Idem*, page 9.

⁶⁵⁸ « Le sport est en effet plus nécessaire aujourd'hui que jamais. Les progrès de la science et de la technique, le développement de la machine, la division du travail, la concentration urbaine et les conditions de logement, l'augmentation des temps de loisirs et l'amélioration des niveaux de vie ont bouleversé l'existence du travailleur. La civilisation technicienne a fait naître chez lui un besoin croissant de mouvement, la nécessité d'une activité physique compensatrice, d'un jeu qui soit source de détente et de distraction. Dans cette perspective le sport apparaît comme un refuge sûr, qui doit permettre de préserver l'intégrité physique et morale de l'homme, face à certaines menaces du monde moderne. Il est l'antidote de l'uniformisation imposé par les structures sociales actuelles et la passivité nez des formes nouvelles de travail et de loisirs. »

Source : *Idem*, pages 9.

« l'individu insatisfait cherche l'occasion de préserver son libre arbitre et, en définitive, sa joie de vivre en se tournant vers des activités qui lui donne la possibilité de retrouver le calme, l'espace, la nature, de se dépenser physiquement et de se régénérer moralement. Il s'efforce de rompre avec son existence quotidienne et de fruits fuir, à tous puis, hors de la cité. L'activité physique peut-de toute évidence-l'aider efficacement à satisfaire cette exigence légitime. »

Source : *Idem*, page 12.

« L'organisation des loisirs est un problème vital pour la société. Le loisir, mais des progrès de la productivité, rendue nécessaire par les conditions de vie, par la nature et le rythme du travail, dans les relations sociales, est en effet ressentie par tous comme un moyen impérieux. La diminution prévisible de la durée hebdomadaire du travail, l'extension de la semaine de cinq jours, l'allongement des vacances annuelle, lui donne une place toujours plus importante dans la vie de l'homme. Il n'est pas exagéré d'affirmer que sa qualité et son adaptation dépend, en partie, l'avenir de notre civilisation. »

Source : *Idem*, page 14.

« L'urbanisation est une conséquence inéluctable de l'évolution économique et social. Elle pose un redoutable problème de civilisation. L'homme, soumis à des structures pesantes et un rythme de vie infernale, éprouver aussi par le bruit, ne pense qu'à s'évader des villes souvent inhumaines où il s'est enfermé. Le rêve de plein air, de retour à la nature, s'exprime spectaculairement par le développement du camping et la multiplication des résidences secondaires, par les départs de week-end et de vacances. »

Source : *Idem*, page 33.

Élément important, le sport est décrit, dès le départ, comme un phénomène social marquant en rupture avec le passé aristocratique de la discipline. Maurice Herzog évoque alors l'idée qu'il s'agit d'une pratique qui « s'est largement démocratisée. »⁶⁵⁹ Cette idée est d'ailleurs énoncée à plusieurs reprises.⁶⁶⁰ Pour autant, les rédacteurs de la doctrine sont eux-mêmes en partie critique face à cette idée de démocratisation. En effet, nous retrouvons dans *l'Essai de doctrine du sport* l'idée qu'il faut aussi démocratiser les pratiques de plein air. Celles-ci sont jugées comme difficilement accessibles pour tous et notamment pour les populations des villes en raison de problèmes liés à l'environnement direct, mais aussi financiers.⁶⁶¹ Dans cet exemple, la doctrine reprend l'idée des centres sportifs de week-end et de vacances évoqués par *De l'air... pour vivre*. Elle utilise alors la même exactement la même dénomination pour ces espaces.⁶⁶² Il s'agit donc d'une autre preuve du fait que ces infrastructures soient une réalité, mais également qu'elles poursuivent un but social. Par ailleurs, nous pouvons constater que ces infrastructures ne sont pas encore appelées des BPAL. Pour nous, cela est dû au fait qu'il s'agisse d'une création qui n'est pas encore développée puisque la plupart des BPAL sont alors encore simplement des projets qui ne se concrétiseront que dans plusieurs années.⁶⁶³

Le souhait de rendre la pratique sportive accessible à tous est lié à l'idée qu'il s'agit d'une pratique qui est éducative sur beaucoup de points. Tout au long de *l'Essai de Doctrine du Sport*, nous avons, en effet, pu constater que les rédacteurs ont cherché à montrer qu'il

⁶⁵⁹ *Idem*, préface de Maurice Herzog, page 2.

⁶⁶⁰ *Idem*, pages 9, 10, 14.

⁶⁶¹ « Il est hélas, illusoire de croire que chacun pourra demain, pour satisfaire son besoin vital de « partir », posséder hors de la cité « sa » maison de vacances. »

Source : *Idem*, page 33.

« Il apparaît, en effet, que beaucoup d'individus et de familles ne peuvent partir en vacances, parce que le séjour à l'hôtel ou la location d'un appartement coûtent trop cher. »

Source : *Idem*, page 41.

⁶⁶² *Idem*, page 40 / Haut-Comité aux Sports, Travaux de la commission « Loisirs de Plein Air », *De l'air... pour vivre*, juin 1964, page 13. AN : 19770273/3-4.

⁶⁶³ La première BPAL à ouvrir ses portes en Ile-de-France est celle de Bois-le-Roi en 1972. Pour les autres BPAL, il est possible que la transformation d'appellation mette un certain temps à se faire. En effet, dans les archives de l'UCPA par exemple, nous n'avons pas constaté que la base de Bombannes est appelée BPAL alors que Max Gombert évoque bien le fait que s'en est une dans sa communication de 2006.

s'agit d'une pratique qui est éducative à la fois pour le corps, mais aussi pour les esprits.⁶⁶⁴ Pour la première fois, nous pouvons constater de manière claire le souhait de réaliser un brassage social autour des pratiques sportives. En effet, les rédacteurs avancent l'idée

⁶⁶⁴ « L'excitation et la maîtrise de son agressivité naturelle, le contrôle le plus constant de ses réactions, il permet à l'homme de se mieux connaître et de se situer plus exactement par rapport aux autres, par rapport au monde extérieur. Moyen d'affirmer une personnalité, facteur de son épanouissement, le sport a ainsi naturellement connu un développement que notre civilisation doit accélérer encore, si elle veut protéger l'homme contre les risques d'un déséquilibre psychique. »

Source : *Essai de doctrine du sport, une étude de la commission de la doctrine du sport*, 1^{er} ministre, Haut comité des Sports, 1965, page 9.

« Il apporte en effet à l'homme la détente compensatrice nécessaire pour préserver son équilibre nerveux et son intégrité physique. Il assure aussi le perfectionnement de ses grandes fonctions physiologiques et leur contrôle. Il influe de façon favorable sur les métabolismes. En permettant à l'individu – grâce à l'entraînement – de mieux résister à la fatigue, en augmentant son efficacité, en améliorant son potentiel physique et nerveux. »

« Il est source de joie et d'optimisme, il dispense dynamisme et goût de l'action. »

« Il favorise la connaissance de soi, il propose les conditions d'un dépassement de soi, c'est-à-dire d'un enrichissement personnel, d'un progrès. »

« Il initie, de plus, les masses à une éthique, à une manière d'être, à un comportement moral. Il encourage aussi la création d'un style de vie personnel, qui redonnerait une partie de leur originalité aux tempéraments individuels, soumis par ailleurs, bien souvent, à une uniformité desséchante. »

Source : *Idem*, page 13.

« Le sport est source de santé et de distraction. Il donne occasion et goût d'agir et de participer, il habitue à l'effort et à la discipline. C'est un loisir riche et plein, qui peut contribuer, dans une perspective de promotion humaine, à une véritable rénovation sociale. »

Source : *Idem*, page 14.

« Le sport est, à cet égard, une discipline particulièrement formatrice, parce qu'il constitue fréquemment une gymnastique à la fois psychique et physique favorable au développement de l'esprit de décision, parce qu'il exige de l'individu un engagement simultané de son corps, de son intelligence, de sa volonté. »

« Le sport, par la discipline qu'il impose découvre la nécessité de la règle, les bienfaits de l'effort gratuit et organisé. Par la vie en équipe qu'il implique souvent, il donne le respect de la hiérarchie loyalement établie, le sens de l'égalité, celui de la solidarité et de l'interdépendance. Il est incontestablement un excellent apprentissage des relations humaines, une remarquable école de sociabilité. »

Source : *Idem*, page 15.

« Le sport donne, à des degrés divers, le sens de l'initiative et celui de la responsabilité, parce que le sportif qui refuse ou ne sait pas choisir est toujours le vaincu. Il donne aussi le goût du risque et conduit quelquefois, de façon étonnante et dangereuse, à surmonter l'instinct de conservation. »

Source : *Idem*, page 16.

selon laquelle tous les hommes sont égaux face aux règles du sport⁶⁶⁵ comme cela est le cas dans la société avec les lois. De ce fait, la pratique sportive permet de rejeter « les barrières et les différences sociales. »⁶⁶⁶ Pour la masse, le sport est décrit comme un « jeu. »⁶⁶⁷ Donc le sport est considéré comme une forme d'éducation à travers la pratique de jeu, et notamment en plein air, dont les biens-faits ont été démontrés par le mouvement scout (Baubérot, 2001, 2012; Fuchs, 2009). Ceux-ci sont repris dans les programmes d'EPS (Laffage-Cosnier, 2013) et notamment par la demi-journée de plein air.⁶⁶⁸ L'enjeu de cette doctrine semble bien être de montrer que le sport est effectivement une pratique éducative. Même s'il y a énormément de phrases décrivant pourquoi le sport est une pratique éducative, il y a tout de même peu d'exemples montrant comment il l'est. En effet, cette doctrine paraît être un peu descriptive et manque clairement d'exemples concrets pour réellement prouver les bienfaits du sport, mais aussi pour réellement convaincre les réfractaires de plus en plus nombreux.

L'enjeu du développement de la pratique sportive chez les plus jeunes est double : leur donner une occupation face à l'oisiveté pouvant mener à la délinquance,⁶⁶⁹ mais aussi éduquer les enfants à prendre soin de leurs corps. Dans cette seconde démarche, nous pouvons retrouver l'idée d'une formation citoyenne liée également à l'idée d'une égalité face aux règles et aux lois. Tout au long du passage sur l'idée que le sport est un moyen de

⁶⁶⁵ « Il satisfait le besoin de participation sociale et favorise l'apparition, à côté de la hiérarchie de tous les jours, subie par la plupart, d'une hiérarchie parallèle qui ignore la première et garantit à certains les chances d'un accomplissement que la société moderne leur refuse. »

Source : *Idem*, page 14.

⁶⁶⁶ *Idem*, page 14.

⁶⁶⁷ *Idem*, pages 9, 10, 13 et 30.

⁶⁶⁸ Les arrêtés du 22 mai et du 6 août 1937 décrètent la création de cette journée. Les séances en plein air sont également reprises dans les instructions officielles de 1945 et 1959. Elle devient demi-journée de sport par la circulaire du 1^{er} juin 1961.

Sources : Instructions ministérielle du 1^{er} octobre 1945, pages 113-114 / Instructions du 20 juin 1959, pages 123-124.

⁶⁶⁹ « Le sport est d'ailleurs, pour les jeunes, une récréation nécessaire. Il est aussi une occupation passionnante qui, leur évitera, pendant les loisirs, le désœuvrement, l'ennui et la malfaisance qui en résultent souvent. »

Source : *Essai de doctrine du sport, une étude de la commission de la doctrine du sport*, 1^{er} ministre, Haut comité des Sports, 1965, page 14.

formation de la jeunesse,⁶⁷⁰ les arguments éducatifs avancés plus tôt sont réutilisés. Il est clair que ces répétitions ne sont pas le fruit du hasard. À notre sens, il s'agit d'un moyen d'insister sur le bien-fondé de la pratique sportive en répétant le fait que cela constitue un excellent moyen de formation de la jeunesse, population de plus en plus importante en nombre dans la société française et qui constitue donc un enjeu. Dans cette doctrine, l'État est positionné comme responsable de la santé de son peuple.⁶⁷¹ Les rédacteurs profitent donc de celle-ci pour placer les pouvoirs publics face à leurs responsabilités en la matière. Comme l'ont démontré Michaël Attali et Jean Saint-Martin en 2007, l'école joue un rôle important dans le développement la « culture sportive de masse » (Attali & Saint-Martin, 2007). Avec la création de la demi-journée de sport en 1961 ainsi que le fait que l'EPS devienne une discipline obligatoire au baccalauréat à partir de 1959,⁶⁷² l'État inscrit les pratiques sportives comme pleinement éducatives et liées à un processus naturel pouvant être assimilé à une acculturation.

Par ailleurs, les rédacteurs s'interrogent sur la pratique sportive des apprentis et des jeunes travailleurs qui quittent le système scolaire tôt, alors qu'ils ne sont que des adolescents, pour entrer dans le monde du travail. Ceux-ci méritent donc une attention toute particulière puisque leur « personnalité n'est pas encore tout à fait dessinée »⁶⁷³ et que « l'action bénéfique de l'école cesse »⁶⁷⁴ autour des questions sportives notamment. L'entreprise se retrouve donc chargée de l'achèvement de son éducation physique dans le but de préserver sa santé. La doctrine souhaite donc qu'une obligation légale soit faite aux employeurs pour donner à ces jeunes les moyens de pouvoir compléter leur formation.⁶⁷⁵ Il semble par ailleurs que cette recommandation ne soit pas suivie par les pouvoirs publics puisque les initiatives viennent essentiellement d'associations notamment dans le cas des

⁶⁷⁰ *Idem*, pages 14-17.

⁶⁷¹ « Le souci de la santé d'un peuple est le premier devoir des dirigeants. Le sport doit donc être une de leurs préoccupations principales. »

Source : *Essai de doctrine du sport, une étude de la commission de la doctrine du sport*, 1^{er} ministre, Haut comité des Sports, 1965, page 13.

⁶⁷² Arrêté du 5 octobre 1959 relatif à l'épreuve obligatoire d'éducation physique au baccalauréat, *JORF*, 18 octobre 1959, page 9974.

⁶⁷³ *Essai de doctrine du sport, une étude de la commission de la doctrine du sport*, 1^{er} ministre, Haut comité des Sports, 1965, page 26.

⁶⁷⁴ *Idem*.

⁶⁷⁵ *Idem*.

jeunes manutentionnaires évoqués par Yohan Blondel (Blondel, 2009, pp. 384-402). Cependant, nous avons tout de même pu constater lors du chapitre précédent que les jeunes apprentis des grandes entreprises bénéficient du concours de leur employeur pour pouvoir réaliser des stages de plein air notamment dans le cas du CCFIJ, de l'UNCM et l'UNF.⁶⁷⁶ Les grandes entreprises n'ont finalement pas attendu que l'État s'en préoccupe pour réagir. Cependant, cette volonté semble surtout être liée à l'envie que cela soit généralisé pour toutes les entreprises et même les plus petites d'entre elles. Au niveau de la jeunesse, le développement intellectuel grâce à la pratique sportive est largement prouvé.⁶⁷⁷ Même si l'étude précise concernant ses réalisations n'est pas évoquée, il semble alors qu'une référence soit faite aux travaux réalisés par le Docteur Max Fourestier à l'école de Vanves (Laffage-Cosnier, 2013). En effet, une mention indirecte est faite à ces travaux autour du mi-temps pédagogique et sportif et des classes de neige expérimentées depuis les années 1950 par le docteur qui est, par ailleurs, également membre de cette commission.⁶⁷⁸ D'ailleurs, ses expériences ont pour point de commun de permettre au jeune d'évoluer dans la pleine nature que la doctrine décrit comme nécessitant « un intérêt particulier. »⁶⁷⁹ À travers cela, il y a sans aucun doute un lien à faire avec l'évolution de l'urbanisation de la société et le besoin humain d'être confronté à la nature. C'est donc sans doute pour cela que les rédacteurs de la doctrine donnent autant d'intérêt aux pratiques sportives de plein air. Ce qui est tout de même intéressant, c'est que nous pouvons constater qu'il est fait mention d'une volonté de connaissance et de respect de la nature, mais, qu'une nouvelle fois, il n'y a pas de réelle réflexion sur la manière de réaliser cela.

⁶⁷⁶ Voir le Chapitre 1, III.2. Une population touchée variée.

⁶⁷⁷ « Le développement intellectuel des enfants est favorisé par la pratique des sports. La comparaison des résultats scolaires, obtenus par des classes consacrant une partie raisonnable de leurs horaires aux activités physiques et sportives et par des classes n'y consacrant qu'une part très faible, le prouve clairement. Si la valeur intellectuelle des enfants n'est pas modifiée, leur meilleur équilibre augmente leur réceptivité, les rends plus vifs, plus éveillés, plus proches du maître. Le climat de la classe change, l'efficacité pédagogique s'en trouve accrue. »

Source : *Idem*, page 15.

⁶⁷⁸ *Idem*, page 36.

⁶⁷⁹ *Idem*, page 16.

Enfin, l'intérêt de l'étude de cette doctrine dans le cadre du travail qui est le nôtre est de permettre de constater la place prise par les associations dans ces réflexions. Même si les associations sont nées d'une initiative privée, la doctrine évoque le fait que celles-ci ont tout de même des préoccupations éducatives en lien avec l'accueil d'une population jeune et le fait que cela constitue une responsabilité.⁶⁸⁰ À travers ces réflexions, les associations, qu'elles soient de sport de plein air ou non, sont placées au cœur du processus d'éducation des jeunes. Cependant, nous pouvons tout de même nous montrer critiques concernant l'expression « [elles] n'ont pas moins une préoccupation éducative. »⁶⁸¹ En effet, au cours du chapitre précédent, nous avons démontré que les activités des associations étaient rendues obligatoirement éducatives par la question de l'agrément ministériel qui, de son côté, permet l'accès à des subventions en tous genres. Même les activités de certains mouvements de jeunesse ont pour essence d'être éducatives, il n'en reste pas moins que cet encouragement venu de la part des pouvoirs publics est clairement une des raisons de l'orientation éducative de certaines associations. Même s'il s'agit d'une réalité, la formulation de la phrase semble montrer que toutes les associations orientées vers le sport-loisir ont également des préoccupations éducatives. Nous pouvons donc nous demander pourquoi ne sont-elles pas toutes agréées. Le cas de figure s'est, par exemple, présenté au moment de la création de l'UCPA puisque la FNCLAJ n'est pas agréée, mais est membre de l'UNF, cela signifie alors qu'elle ne peut faire partie de la nouvelle association, et ce, même si elle propose des activités résolument éducatives.⁶⁸² L'agrément est aussi le symbole d'une homogénéisation forcée de l'État quant à la gouvernance notamment. De là, il apparaît possible et probable que certaines associations refusent de s'y conformer. Cependant, nous ne savons pas si c'est le cas pour la FNCLAJ. Autour de cette formulation, nous comprenons que les rédacteurs de la doctrine ne souhaitent pas s'opposer réellement au ministère en charge de la Jeunesse et des Sports par peur, sans doute, de perdre leurs avantages ou de les voir réduits. De plus, même si la commission de la doctrine est assez large en termes de recrutement, le comité de rédaction est, de son côté très politique. En effet, celui-ci est constitué de René Bazennerye alors secrétaire général adjoint du Haut Comité des Sports, Jean Boroetra,

⁶⁸⁰ *Idem*, page 30

⁶⁸¹ *Idem*.

⁶⁸² Réunion UNCM-UNF du 23 juin 1965. AD94 : 567J29.

conseiller du gouvernement en matière de sport, Pierre Comte-Offenbach, député de la 52^e circonscription de la Seine, Jean Paulhac, professeur d'EPS de la Ville de Paris et le docteur Pierre Talbot, médecin et inspecteur de la Jeunesse et des Sports. Toutes critiques sur le système politique en marche semblent alors impossible.

Les associations de plein air ainsi que les organisations de jeunesse sont alors décrites comme des structures permettant aux jeunes de se former grâce aux pratiques de pleine nature qu'elles soient sportives ou non. Par ailleurs, les rédacteurs de la doctrine évoquent également le fait que les limites au développement de ces activités sont dues à un problème d'installation, mais aussi de « moyens financiers mis à leur disposition [qui] sont notoirement insuffisants. »⁶⁸³ Sur ce point, l'État est mis face à une évidence, il doit agir s'il souhaite que les initiatives éducatives menées par les associations se poursuivent. Les pouvoirs publics sont surtout alertés par la question de la préservation et l'aménagement des espaces naturels pour les sports de plein air autour de trois points : « recenser, préserver, équiper. »⁶⁸⁴ La démarche proposée par l'*Essai de Doctrine du Sport* est intéressante puisqu'elle décrit exactement ce qui va être mis en place au niveau de la gestion des BPAL. En effet, l'État va procéder à de nombreuses expropriations qui vont ensuite permettre la création d'espace de loisir grâce au concours financier de la région Île-de-France et de l'État lui-même (Schut, 2017; Schut & Philippe, 2020). Par la suite, des

⁶⁸³ *Essai de doctrine du sport, une étude de la commission de la doctrine du sport*, 1^{er} ministre, Haut comité des Sports, 1965, page 33.

⁶⁸⁴ « La réussite suppose trois termes : recenser, réserver, équiper. Recenser les espaces forestiers, les plans d'eau, les régions côtières et de montagnes qui occupent une place naturelle privilégiée, recenser aussi les terrains proches des villes qui, moins favorisés, peuvent néanmoins constituer des zones de détente où s'implanterait l'équipement sportif nécessaire, recenser enfin les installations existantes, qu'elles soient ou non bien équipées. Réserver ensuite tous les sites retenus, les protéger contre la destruction par une législation foncière adaptée, créer en somme des zones à sauvegarder, affectées aux activités de plein air et de pleine nature et aux activités sportives en général. Équiper enfin. Certes, quelques sports n'exigent pas d'équipements particuliers, ils ont seulement besoin d'espace, de verdure et de calme. L'ouverture de « parcs protégés ou réservés » doit, dès lors, suffire à satisfaire les besoins essentiels de leurs adhérents. Mais d'autres sports exigeants de lourds investissements : seule dans ce cas la collaboration de l'État, des collectivités locales et du capital privé (notamment les entreprises) pourra assurer le financement de ces installations. La gestion de celles-ci devra ensuite être remise à des associations à but culturels, libres de leurs décisions et de leur destin, l'intervention de l'État devant se limiter, ici comme ailleurs, au contrôle des moyens fournis par lui. »

Source : *Idem*, page 34.

associations se retrouvent à gérer ses espaces de loisirs notamment l'UCPA à Bois-le-Roi ou à Vaires-Torcy, mais également le TCF à Jablines-Annet par exemple.

La question de la formation des cadres nécessaire à la bonne réalisation des différentes initiatives est également évoquée et fait directement écho aux recommandations formulées par *De l'air... pour vivre*. Pour cela, il faut qu'une coopération se mette en place entre les fédérations, les associations de sports de plein air et les organisations de jeunesse puisque chacun peut amener sa spécificité dans un domaine particulier et important dans le cadre d'une volonté de former la jeunesse. À travers les recommandations formulées autour des associations de sport de plein air, nous pouvons voir se dessiner une nouvelle fois les idées au cœur du projet de l'UCPA. *L'Essai* sort la même année que la création de l'Union et les discussions quant à sa création remontent à 1963. Cependant, et nous le verrons, toutes les idées au cœur des réflexions de *De l'air ... pour vivre* ainsi que de *L'Essai de Doctrine du Sport* montre tout de même que la création du nouvel organisme technique est pensée au niveau du Haut Comité des Sports donc entre tous les acteurs intéressés par les questions de sport, de jeunesse et d'éducation.

L'Essai de Doctrine du Sport est donc un texte regroupant les idées majeures en ce qui concerne la pratique sportive. Nous avons pu voir que les idées développées montrent qu'il est dans l'intérêt de tous d'ouvrir au maximum les pratiques sportives à la population, et notamment aux plus jeunes, parce qu'elles sont un moyen d'éducation reconnu. Cependant, ce document est très descriptif sur les questions liées à l'évolution de la société, du besoin de démocratiser et du fait que les pratiques sportives soient un bon moyen d'éducation. Ce que nous avons pu constater, c'est que les associations se retrouvent au cœur du système de réflexion de la doctrine. C'est autour des acteurs directs de l'éducation des jeunes, l'école, les associations et fédérations, que la doctrine base ses recommandations. Les associations se retrouvent au cœur des différentes mesures souhaitées et l'État n'a alors qu'un rôle de financeur même si l'idée de contrôle est sous-entendue. Le cas est notamment visible autour de la création d'infrastructures nouvelles financées par l'État, mais gérées par les associations. La doctrine évoque clairement l'idée que le contrôle de l'État sur les fédérations est logique puisque lié à l'aide apportée ainsi qu'au fait qu'une mission leur a été confiée. Même si cela n'est clairement pas évoqué, il semble cependant que ça soit également le cas du côté des associations. Cependant, ceci nous pousse tout de même à nous questionner sur les raisons de cela. Il semble alors plausible que la notion de contrôle ne puisse pas être évoquée puisque les associations et

notamment les organisations de jeunesse sont encore très réfractaires à l'idée d'un contrôle des activités de la jeunesse par les politiques. L'idée d'une forme de surveillance autour de l'agrément et de la subvention est alors peut-être vue comme autre chose qu'une forme de contrôle pour les associations de l'époque. Dans tous les cas, la doctrine recommande la coopération entre les différents acteurs pour que les politiques sportives puissent être mises en place et appliquées de la meilleure des manières. Au cœur de cette politique sportive, nous trouvons donc le souhait d'une éducation des jeunes, à travers le sport et particulièrement le plein air grâce aux associations. Il apparaît donc clairement que le travail des associations que nous étudions s'inscrit pleinement dans les recommandations des penseurs de la doctrine. Nous verrons dans la suite de notre propos si c'est véritablement mis en place par le ministère en charge de la Jeunesse et des Sports.

Grâce au Haut Comité aux Sports, les associations de jeunesse et d'éducation populaire ainsi que les fédérations participent aux réflexions quant à l'avenir du plein air et des pratiques sportives. Même si les documents produits n'ont pas un caractère officiel, nous nous rendons compte que les études sont prises au sérieux puisque, comme nous l'avons vu, un certain nombre de recommandations concernant le sport de masse et le plein air sont suivies par l'État. Les cas de *De l'air... pour vivre* ainsi que de *l'Essai de Doctrine du Sport* légitiment le travail entrepris par les associations étudiées en direction des jeunes. Interrogé en 1967 sur *l'Essai de doctrine du sport*,⁶⁸⁵ François Missoffe la considère comme un ensemble de « lignes directrices qui doivent aider le ministère de la Jeunesse et des Sports. »⁶⁸⁶ Le fait qu'il soit interrogé sur cette doctrine montre une interrogation des journalistes sur les mises en place réelles liées aux recommandations de *l'Essai*. Il s'agit, en effet, d'un processus relativement long en ce qui concerne le développement des espaces de loisirs de proximité notamment et le développement du sport pour tous. Même si ce mode de coopération semble être intéressant puisqu'il permet à une politique sportive de se construire avec tous les membres du mouvement sportif, ce fonctionnement n'est pas repris par François Missoffe qui met une barrière entre lui et les

⁶⁸⁵ Question de Robert Barran de *Miroir-Sprint* : « Quelle est votre position sur ce considérable travail (*Essai de doctrine du sport*) qui constitue une base sérieuse de discussions ? »

Source : Conférence de presse de François Missoffe du 28 janvier 1967. AN : 19770273/1-2.

⁶⁸⁶ *Idem*.

mouvements de jeunesse et d'éducation populaire. De là, il y a donc également une barrière qui s'installe avec les politiques de la jeunesse et des sports et ses associations.

1.3. La politique contestée de François Missoffe

Pour certains, le remplacement de Maurice Herzog par François Missoffe est lié au fait que ce premier n'aurait pas convaincu Georges Pompidou (Clastres & Dietschy, 2006, p. 160) voir même d'une jalousie de la part du Premier ministre. Pour d'autres, Maurice Herzog serait parti de lui-même, en 1966, parce qu'il aurait voulu se concentrer à part entière sur la conquête de la mairie de Chamonix après sa défaite à Lyon en 1965 (Tellier, 2013, p. 85). Enfin, pour Laurent Besse, la nomination de François Missoffe est liée au fait que De Gaulle ait été mis en ballottage lors des élections présidentielles de 1965 à cause, selon le Général, d'un mauvais vote de la jeunesse (Besse, 2008b). François Missoffe remplace Maurice Herzog sur les charges de la jeunesse et du sport en janvier 1966 et devient alors le premier ministre de la Jeunesse et des Sports de plein droit. Il a pour objectif de continuer la politique menée par son prédécesseur. Son *Livre Blanc à la jeunesse*, même s'il est prometteur dans le sens où une tentative de collaboration directe avec les jeunes est mise en place, n'obtient pas les faveurs des mouvements de jeunesse et d'éducation populaire alors même que sa politique était dirigée pratiquement exclusivement vers les jeunes. Cette consultation est alors liée à des intentions politiques puisqu'il faut alors clairement séduire les nouveaux électeurs en répondant à leurs besoins. De ce point de vue, François Missoffe considère d'ailleurs les mouvements de jeunesse et d'éducation populaire comme étant au cœur d'une propagande qui a alors tendance à attirer les jeunes vers la gauche (Besse, 2008b, p. 6). L'enjeu de cette consultation est alors grand.

1.3.1. Le premier ministre de la Jeunesse et des Sports

En janvier 1966, suite à la réélection du Général de Gaulle comme président de la République, le ministère de la Jeunesse et des Sports est créé.⁶⁸⁷ François Missoffe mène une politique bien plus orientée vers la jeunesse que le sport, au contraire de son prédécesseur. Alors que Maurice Herzog fait le choix de travailler avec les mouvements de

⁶⁸⁷ Décret n°66-64 du 21 janvier 1966 portant sur les attributions de M. François Missoffe, ministre de la Jeunesse et des Sports, *JORF*, 22 janvier 1966, page 628.

jeunesse et d'éducation populaire en mettant de côté le fait qu'ils ne représentent que 1/7^{ème} des jeunes (Besse, 2008b, p. 9; Héluwaert, 2009, p. 231), François Missoffe cherche à travailler directement avec les jeunes en passant au-dessus des mouvements de jeunesse et d'éducation populaire puisqu'il considère que ceux-ci ont trop d'indépendance par rapport à l'État.⁶⁸⁸ Cette façon de faire est d'ailleurs vivement critiquée quand elle est mise en place par les politiques, de l'opposition ou non et notamment par Georges Pompidou lui-même, mais aussi par les mouvements de jeunesse (Besse, 2008b, pp. 9, 11). Cela est notamment visible par le fait que François Missoffe est moins investi et présent sur le terrain associatif que son prédécesseur. Plusieurs exemples sont alors marquants. En mai 1966, alors que le ministre réalise une campagne pour le *Livre blanc*, François Missoffe procède à un véritable marathon auprès des jeunes avec un « tour de France Inter ». Il se rend alors aux quatre coins de la France en 24 heures pour rencontrer les jeunes (Besse, 2008b, p. 4). Pour autant, il ne rencontre à aucun moment lors de ce marathon des représentants d'associations de jeunesse et d'éducation populaire. Autre fait intéressant, il ne traite jamais directement avec l'UCPA et délègue la tâche à Marceau Crespin (Malesset, 1985, p. 199). Il ne se rend jamais aux inaugurations des chalets-skieurs ou refuges du CAF au contraire de son prédécesseur. Pour cet aspect, il faut sans aucun doute garder en tête le passé de Maurice Herzog avec le CAF. Malgré le fait qu'il visite les îles des Glénan et l'association durant l'été 1966,⁶⁸⁹ nous percevons par ses actions la volonté de détachement du milieu associatif, du monde sportif, mais également des acteurs directs de l'éducation des jeunes.

Le 11 mai 1966, une séance du conseil des ministres est consacrée à l'élaboration interministérielle d'une politique de la jeunesse. C'est alors le début d'une véritable campagne en faveur du *Livre Blanc* qui doit constituer les fondements d'une politique de la jeunesse. François Missoffe présente alors, quelques mois après sa nomination, la politique qu'il entend mener. Le rôle du premier ministre en charge de la Jeunesse et des Sports est alors défini. Il s'agit de s'orienter essentiellement autour de deux champs : l'éducation et le loisir tout en conservant l'idée d'une politique « avec et par le jeune » qui

⁶⁸⁸ Communication au conseil des ministres du 11 mai 1966, Élaboration d'une politique de la Jeunesse. AN : 19770273/1-2.

⁶⁸⁹ Compte-rendu du conseil d'administration du CNG du 10 décembre 1966. ACNG.

était également constitutif de l'état d'esprit de la politique de son prédécesseur.⁶⁹⁰ Dans le champ de l'éducation, la politique doit contribuer à l'équilibre général de la personnalité et à la formation du caractère des jeunes autour de la « qualité physique, [l'] esprit d'initiative, [le] sens des responsabilités, [la] valeur de l'effort et de l'engagement personnel, [l']esprit de solidarité, etc... »⁶⁹¹ Le loisir, dont nous avons pu percevoir l'importance au cœur de *l'Essai de doctrine du Sport* et dans *De l'air... pour vivre*, doit être proposé aux jeunes pour une « utilisation saine et intéressante. »⁶⁹² Finalement, François Missoffe revendique le fait qu'il faut « envisager ce que doit être une « politique » de la Jeunesse dans un État moderne. »⁶⁹³ La tranche des 12-24 ans représente alors 40% de la population française, soit environ 20 millions de personnes.⁶⁹⁴ Parmi eux, nous trouvons une majorité de jeunes non actifs : 51,66%. Les garçons sont environ 17% au service militaire et 0,06% pour les femmes. En majorité, les jeunes de 15-24 ans sont plutôt étudiants en 1966.⁶⁹⁵ Ils méritent alors une attention toute particulière. Toute la difficulté de mener à bien une politique de la jeunesse réside dans le fait qu'il soit très difficile de cerner quels sont les besoins de jeunes au vu de la grande diversité des catégories. C'est d'ailleurs pour cela que les politiques précédentes se basaient beaucoup sur le travail des mouvements de jeunesse. De plus, les travaux précédemment réalisés par le Haut Comité aux Sports étudient des questions liées aux loisirs des jeunes, mais le Haut Comité à la Jeunesse ne réalise pas réellement d'étude en profondeur sur les besoins réels de ces jeunes. Le souhait de François Missoffe paraît alors légitime et lié aux attentes du Général De Gaulle. Cependant, il semble que la manière de faire ne soit pas la bonne puisqu'il s'attire les foudres des organisations de jeunesse, mais aussi d'une partie des politiques.

Lors d'une conférence de presse le 28 janvier 1967, François Missoffe est interrogé sur sa politique sportive. Le fait qu'il soit interrogé un an après sa désignation sur ces

⁶⁹⁰ « Interactualité magazine », forum radiophonique organisé par France Inter avec François Missoffe le 13 mai 1966. Cité par Laurent Besse in Besse, L. (2008). Un ministre et les jeunes: François Missoffe, 1966-1968. *Histoire@ Politique*, (1), 1-15.

⁶⁹¹ Communication de François Missoffe lors du conseil des ministres sur l'élaboration d'une politique de la jeunesse 11 mai 1966. AN : 19770273/1.

⁶⁹² *Idem*.

⁶⁹³ *Idem*.

⁶⁹⁴ « Profil de la jeunesse. » AN : 19810454/6.

⁶⁹⁵ *Idem*.

questions démontre l'idée qu'il n'est pas très investi dessus. Il a une vision particulière du sport qu'il considère comme « un état d'esprit, (...) une confrontation de l'individu avec lui-même. »⁶⁹⁶ Le sport doit avoir une place significative dans l'éducation des jeunes et cela constitue un aspect fort de sa politique. À travers cela, nous pouvons d'ailleurs trouver un écho avec la démonstration réalisée dans *l'Essai de Doctrine du Sport*. Pour François Missoffe, l'État doit soutenir la pratique des sports les plus éducatifs pour garantir une éducation des jeunes optimale.⁶⁹⁷ Le développement de la pratique sportive va de pair avec l'augmentation du temps de loisirs : « l'un des caractères essentiels de la civilisation contemporaine. »⁶⁹⁸ L'aide aux organisations sportives, quel que soit leur nature : « sportifs de compétitions, (...) pratiquants des activités sportives de pleine nature ou des activités de loisirs »,⁶⁹⁹ doit être à la fois financière et technique par la mise à disposition d'un personnel hautement qualifié.⁷⁰⁰ Le seul moment où François Missoffe travaille pour les sports est au moment des Jeux Olympiques d'Hiver de Grenoble en 1968.

I.3.2. Le Livre Blanc : symbole d'une division manquée avec les mouvements de jeunesse et d'éducation populaire

⁶⁹⁶ Question de François Amedro de *Sud-Ouest* : « Pouvez-vous nous dire, Monsieur le Ministre, ce qu'est le sport pour vous ? En particulier, est-ce, à vos yeux, une activité de loisirs parmi d'autres, ou une activité prioritaire ? »

Source : Conférence de presse de François Missoffe du 28 janvier 1967. AN : 19770273/1.

⁶⁹⁷ Question de François Amedro de *Sud-Ouest* : « Considérez-vous que l'État doit favoriser, plus spécialement, la pratique de certains sports ? Si oui, lesquels ? »

Source : Conférence de presse de François Missoffe du 28 janvier 1967. AN : 19770273/1.

⁶⁹⁸ Question de François Amedro de *Sud-Ouest* : « Pouvez-vous nous dire, Monsieur le Ministre, ce qu'est le sport pour vous ? En particulier, est-ce, à vos yeux, une activité de loisirs parmi d'autres, ou une activité prioritaire ? »

Source : Conférence de presse de François Missoffe du 28 janvier 1967. AN : 19770273/1.

⁶⁹⁹ *Idem*.

⁷⁰⁰ Question de Jacques Ferran de *L'Équipe* : « Pouvez-vous définir avec exactitude la conception que vous avez des rapports entre l'État et le Sport ? Pensez-vous que la tutelle des pouvoirs publics s'étend même à des fédérations et à des sports qui ne demandent pas à bénéficier de subventions gouvernementales ? Que répondez-vous au reproche d'étatisation du sport qui est fréquemment adressé aux gouvernements de la Ve République ? ».

Source : Conférence de presse de François Missoffe du 28 janvier 1967. AN : 19770273/1.

Publié en juin 1967, le *Livre blanc, rapport d'enquête sur la jeunesse française*, est un recueil de données commandé par le ministre de la Jeunesse et des Sports. L'intérêt est de sonder les jeunes « sur ce que doit être une politique de la jeunesse. »⁷⁰¹ Comme sous le mandat de Maurice Herzog, les jeunes sont donc directement associés à la réalisation d'une politique qui les concerne. Cependant, nous l'avons évoqué, François Missoffe veut s'appuyer sur les inorganisés et pas sur les jeunes groupés dans des organisations de jeunesse. Les questionnaires sont très ouverts laissant les auteurs s'exprimer le plus librement possible autour de thématiques diverses et variées parmi lesquelles nous pouvons trouver les activités physiques, des sports et des loisirs.⁷⁰² Les jeunes reçoivent un dossier composé d'une lettre de François Missoffe, un guide pour la rédaction et des questions types, un formulaire destiné au renvoi du dossier au ministère et d'autres documents d'aides à la rédaction.⁷⁰³ La date de retour des dossiers est alors prévue pour le 30 octobre 1966. Cette échéance est liée à la volonté d'être compatible avec la campagne des élections législatives de 1967 (Besse, 2008b, p. 6). Les résultats devant paraître avant cette échéance, le but est alors politique puisqu'il s'agit alors d'encourager les jeunes à voter et, surtout, de bien voter c'est-à-dire pour le parti du Président de la République l'Union pour la nouvelle République-Union Démocratique du travail (UNR-UDT) (Roussel, 2008, p. 518).

Cette mesure, censée permettre l'écoute des besoins réels de la jeunesse, est très mal reçue par les mouvements de jeunesse. Pourtant, André Philip,⁷⁰⁴ alors président de la FFMJC, définit ce livre comme la « charte qui fixera une politique de la jeunesse. »⁷⁰⁵ En effet, les mouvements de jeunesse se voient comme les garants de la parole de la jeunesse étant donné qu'ils sont des organisations de jeunes. Il s'agit d'ailleurs de la mission qui leur a été assignée à la Libération par les pouvoirs publics. Le 27 juin 1966, Michel Rigal,

⁷⁰¹ CAC 770309, Archives Nationales de Fontainebleau correspondant aujourd'hui au fond AN : 19770309. Cité par Anne-Marie Sohn dans son ouvrage *Age tendre et tête de bois*.

⁷⁰² Un dossier type est disponible sous la cote 19770309/1 aux Archives Nationales.

⁷⁰³ Inventaire virtuel du fond 19770309 disponible en ligne sur le site des Archives Nationales https://www.siv.archives-nationales.culture.gouv.fr/siv/rechercheconsultation/consultation/ir/pdfIR.action?irId=FRAN_IR_016668

⁷⁰⁴ Père d'Olivier Philip, directeur de cabinet de Maurice Herzog.

⁷⁰⁵ Évoqué lors du congrès national de la Fédération à Troyes et relatés par *Le Figaro*, *L'Aurore* et *Le Monde* le 31 mai 1966. AN : 19770709/9.

président du Conseil Français des Mouvements de Jeunesse, déclare dans *Le Figaro* que « le seul véritable problème est celui de l'intégration de la jeunesse. La démocratie et l'efficacité veulent que les associations de jeunesse soient associées à la conception et à la réalisation d'une politique de la jeunesse. »⁷⁰⁶ André Philip craint de voir le gouvernement « passer par-dessus la tête des mouvements organisés. »⁷⁰⁷ L'UNEF, dont les propos sont relatés par le journal *Le Figaro* du 7 juillet 1966,⁷⁰⁸ annonce qu'elle ne répondra pas à l'enquête de François Missoffe en disant que ce dernier prétend « masquer sous le vocable générique de jeunesse les différences réelles de statuts sociaux parmi les jeunes. » Elle se pose également la question du caractère scientifique de cette enquête. De son côté, le Club Jean-Moulin, dont les propos sont évoqués par *Le Monde* du 17 juin 1966, reproche au ministre « de vouloir se passer des organisations de jeunesse et partir seul à l'aventure », mais aussi et surtout, « de chercher à utiliser la jeunesse plus qu'à la servir. »⁷⁰⁹ Le journal *La Marseillaise* est très accusateur envers le *Livre Blanc*. En effet, pour eux, les jeunes réclament plus de solutions que des questions. Finalement, le *Livre Blanc* va devenir un « dossier d'accusation contre la politique du pouvoir à l'égard de la Jeunesse »⁷¹⁰ et ne va pas servir le ministre, mais, au contraire, pointer du doigt ce qui est mal fait. Laurent Besse évoque également les réticences du contre-gouvernement formé par l'opposition en mars 1966 et dirigé par François Mitterrand (Besse, 2008b, p. 9). Ils lancèrent alors l'idée d'un autre Livre Blanc réalisé avec les organisations de jeunesse et d'éducation populaire.

La consultation de la jeunesse au travers des questionnaires mène à la rédaction du *Livre Blanc*. Selon les chiffres officiels, 100 000 questionnaires furent expédiés, mais seuls 7 000 auraient été retournés dont uniquement 3 000 d'entre eux qui sont présents aux archives nationales.⁷¹¹ De son côté, Anne-Marie Sohn n'en dénombre que 2 646 pour

⁷⁰⁶ « Analyse des articles de presse relatifs à l'opération du Livre blanc à la jeunesse mai-juillet 1966 ». AN : 19770709/1.

⁷⁰⁷ Article dans *Le Monde* du 17 juin 1966. AN : 19770709/7.

⁷⁰⁸ Article dans *Le Figaro* du 7 juillet 1966. AN : 91770709/9.

⁷⁰⁹ Article dans *Le Monde* du 17 juin 1966. AN : 19770709/7.

⁷¹⁰ Article de *La Marseillaise* du 26 mai 1966. AN : 19770709/7.

⁷¹¹ Inventaire virtuel du fond 19770309 disponible sur le site internet des Archives Nationales : https://www.siv.archives-nationales.culture.gouv.fr/siv/rechercheconsultation/consultation/ir/pdfIR.action?irId=FRAN_IR_016668

la France Métropolitaine. Il est également intéressant de constater que la majorité des dossiers, 68,5% (Sohn, 2012), proviennent en réalité d'associations et donc d'une jeunesse organisée alors que la cible était surtout la jeunesse inorganisée. En effet, lorsque nous consultons les inventaires des archives nationales sur la consultation en lien avec le Livre Blanc, il en ressort que plus de 170 associations ont envoyé des questionnaires au ministère en réponse à la consultation.⁷¹² Parmi elles, nous trouvons un certain nombre d'associations d'éducation populaire comme les GdF, l'UCJG, A Cœur Joie, les Éclaireurs Israélites (EI), les EEF ou les SdF. Finalement, les organisations de jeunesse et d'éducation populaire sont tout de même associées au travail réalisé par le ministre puisque, pour « garantir l'objectivité de l'enquête » (Besse, 2008b), les cadres des organisations effectuent une partie du travail de dépouillement. Finalement, le *Livre Blanc* est aussi mal reçu du côté des politiques. En effet, il est présenté en mai 1967 dans la première séance de l'histoire consacrée à la jeunesse et reçoit des commentaires négatifs des deux côtés de l'hémicycle (Besse, 2008b, p. 11).

Les partenaires des pouvoirs publics depuis la Libération sont mis de côté par François Missoffe pour finalement être ceux qui sont le plus utilisés pour son enquête. L'objectif du *Livre Blanc* est de reprendre en main, politiquement, le chantier de la jeunesse. Les résultats sont jugés trop descriptifs par les députés. Finalement, cette enquête est donc un échec total et n'a pas servi dans la compréhension des problèmes des jeunes. L'objectif de ce document est finalement de répondre réellement aux besoins des jeunes en leur demandant directement ce dont ils ont besoin. Cela ne fonctionne pas puisque ceux-ci ne participent que très peu et que tous les problèmes ne sont pas évoqués. La preuve en est de l'épisode connu de François Missoffe à la piscine de Nanterre avec Daniel Cohn-Bendit lui reprochant que le *Livre Blanc* n'évoque pas la question de la sexualité des jeunes notamment (Hamon & Rotman, 1987, p. 401).

1.4. Développement des pratiques

Il s'agit là d'une des idées principales liées au tourisme associatif (Chauvin, 2002; Froidure, 1997; Lanquar & Raynouard, 1981). Nous l'avons vu, il s'agit d'un tourisme qui

⁷¹² Longtemps recherchés, ces dossiers étaient conservés dans les sous-sols de l'Institut Nationale de l'Éducation Populaire à Marly-le-Roi. Ils sont dorénavant conservés aux Archives Nationales sous les côtes 19770309/56 à 19770309/63.

se propose d'offrir à tous la possibilité de partir en vacances, faire du tourisme et, dans le cas présent, de pratiquer des sports de plein air dans les meilleures conditions possibles. Plusieurs types de coopérations se mettent alors en place pour développer ces pratiques. Premièrement, entre les associations de tourisme sportif elles-mêmes et notamment au travers de l'exemple de l'UCPA. Il y a également une coopération avec les pouvoirs publics pour le développement de ces pratiques.

1.4.1. Coopération entre les associations de tourisme sportif

Les associations étudiées travaillent en coopération les unes avec les autres dans le but de répondre le mieux possible à la demande des jeunes. L'éducation de la jeunesse à travers la pratique des sports de plein air semble donc être l'affaire de toutes les associations. Nous voyons une coopération se mettre en place vers des buts analogues qui sont de permettre la pratique des sports de plein air, dans leur plus grande diversité, à tous les jeunes sans aucune distinction de sexe, de religion, d'orientation politique, de nationalité et de catégorie socioprofessionnelle. Nous retrouvons ces critères inscrits dans les statuts de l'UNF, de l'UNCM puis de l'UCPA. Cela est également inscrit dans les statuts du CNG modifié en 1965.⁷¹³

Les associations que nous étudions sont toutes membres de l'UCPA à sa création et même de l'UNF et de l'UNCM avant cela. Pourtant, le CNG parle, dès 1967, d'une forme de concurrence de l'UCPA sur les croisières.⁷¹⁴ C'était déjà le cas du temps de l'UNF. En effet, le CNG s'étonnait alors que l'UNF reçoive plus de subventions qu'elle pour des activités qui étaient sensiblement du même ressort.⁷¹⁵ Partenaires depuis plusieurs années, le CNG n'adhère à l'UNF qu'en 1959 et fait partie du comité directeur dès l'année suivante.⁷¹⁶ Il ne s'agit d'ailleurs pas directement d'une démarche interne, mais plutôt d'une volonté

⁷¹³ « Les moyens énoncés de manière non limitative sont :

- Des centres-écoles de voile ouvert à tous et dont le recrutement est constamment renouvelé, sans aucune discrimination autre que le souci d'avoir un équilibre indispensable au but poursuivi, entre les élèves étudiants et les élèves dotés d'un métier, les français et les étrangers, les professions libérales et manuelles. »

Source : Article 3 des statuts du CNG modifiés par l'assemblée générale du 30 janvier 1965. ACNG.

⁷¹⁴ « L'UCPA va développer la croisière côtière : il faut que le CNG aient autre chose à proposer. »

Source : Compte-rendu du conseil d'administration du CNG du 22 avril 1967. ACNG.

⁷¹⁵ Compte-rendu du conseil d'administration du CNG du 6 décembre 1958. ACNG.

⁷¹⁶ Rapport moral du CNG, 1960. ACNG.

formulée par le HCJS. Cette volonté est liée au fait que cela permette un contact plus simple avec le TCF et l'UNF pour le développement des pratiques nautiques.⁷¹⁷ Tout le monde ne peut donc pas adhérer aux organismes techniques.⁷¹⁸ Il s'agit aussi d'un moyen, pour le ministère en charge de la Jeunesse et des Sports de regrouper les forces en présence et de témoigner une forme de confiance dans l'œuvre qui est alors celle du CNG. En effet, en lui demandant d'intégrer l'UNF, le HCJS montre directement au centre nautique qu'il souhaite coopérer avec lui sur la question du nautisme, mais aussi qu'il s'agit d'un acteur important du monde du nautisme et de l'éducation des jeunes. La coopération entre les deux

⁷¹⁷ Compte-rendu du conseil d'administration du CNG du 21 novembre 1959. ACNG.

⁷¹⁸ « L'Union se compose : [...] b) des associations, mouvement ou groupement de jeunes ayant reçu l'agrément du ministère chargé de la jeunesse et des sports, dont les buts répondent aux règles posées par l'union ayant été admis par elle. Ces associations mouvement au groupement doivent notamment encourager leurs membres à se livrer à des activités de plein air comportant en particulier la pratique de l'alpinisme et du ski. Il doit justifier d'une organisation nationale et du fonctionnement régulier des groupes locaux ou section locale composé de personnes physiques personnellement affilié. »

Source : Article 3 des statuts de l'UNCM votés lors de l'assemblée générale extraordinaire du 6 mai 1955. AUCPA.

« Associations, Mouvements ou Groupements de jeunes, dont les buts répondent aux règles posées par l'Union et ayant été admis par elle. Ces associations, mouvement au groupement, ils doivent notamment encourager leurs membres à se livrer à des activités de plein air, comportant en particulier la pratique des sports nautiques. Il doit justifier d'une organisation nationale et s'occuper directement de leurs adhérents. Seuls peuvent être admis comme membre les groupements ayant souscrit la déclaration prévue à l'article cinq de la loi du 1^{er} janvier 1901. Pour être admis il faut en outre s'engager à observer les statuts, ainsi que le règlement intérieur. L'admission est prononcée par le comité directeur, sous réserve de ratification par les plus prochaines assemblées générales. »

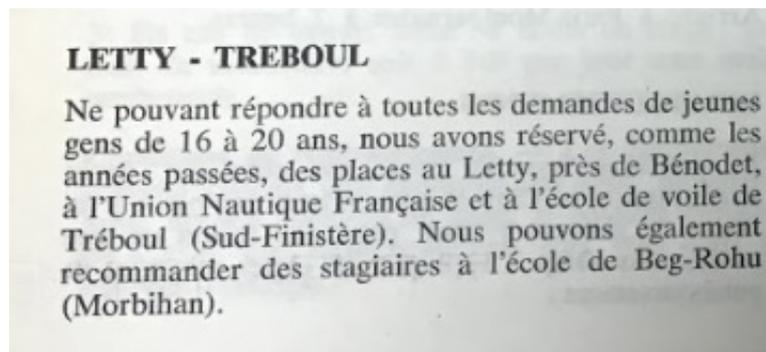
Source : Article 3 des statuts de 1963 de l'UNF. AUCPA.

« L'Union se compose : 1) des fédérations sportives de plein air, des associations et des mouvements de jeunesse, agréé par le ministère chargé de la Jeunesse et des Sports est admis par l'Union. Les associations les groupements ci-dessus dont la mission est d'encourager leurs membres et de se livrer à des activités sportives de plein air, doivent justifier d'une organisation nationale et du fonctionnement régulier des groupes locaux ou section locale composé de personnes physiques ayant adhéré personnellement. [...] pour être membre de l'union, les groupements visées au premier paragraphe de l'article trois doivent être admis par l'assemblée générale, souscrire aux obligations de statuts, accepter le règlement intérieur, et payer la cotisation annuelle. »

Source : Articles 3 et 4 des statuts constitutifs de l'UCA, 1965. AUCPA.

associations est réelle. En effet, dès 1959,⁷¹⁹ le CNG envoie les plus jeunes, ou les moins bons techniquement,⁷²⁰ vers l'UNF lorsqu'il n'y a plus de place dans leurs stages. L'UNF se décrit d'ailleurs elle-même comme « l'école primaire du nautisme. »⁷²¹ En 1963, en lien avec le succès de leur stage, le CNG décide de ne plus accepter les stagiaires de moins de 25 ans qui ne sont pas passés, au préalable, par une école de voile. Les plus jeunes sont alors envoyés à l'UNF (Figure 28).⁷²²

Figure 28 : Annonce faite dans le programme 1962 du CNG vers l'UNF



Source : ASNCF : 0023ML0416.

Cette annonce, issue du catalogue du CNG, témoigne d'une collaboration entre les deux associations, mais d'une spécificité déjà évoquée précédemment. Le CNG accueille des publics plus aguerris tandis que l'UNF se charge essentiellement des débutants. Si le CNG a trop de demandes, alors il envoie prioritairement les plus jeunes et les moins expérimentés à l'UNF. Les stagiaires sont tout de même encadrés par des moniteurs formés du CNG, mais dans un centre UNF.⁷²³ Les moniteurs de l'UNF sont d'ailleurs envoyés en « perfectionnement » au CNG.⁷²⁴ En 1961, 115 stagiaires du CNG sont orientés vers l'UNF.⁷²⁵ Il y a donc un échange qui se met en place entre le CNG et l'UNF autour de la

⁷¹⁹ « Nous avons passé, dès 1959, un accord avec l'UNF pour envoyer quelques-uns de nos juniors au centre du Letty. »

Source : Rapport moral du CNG, 1960. ACNG.

⁷²⁰ Rapport moral du CNG, 1961. ACNG.

⁷²¹ Rapport moral de l'UNF, 1963. AD94 : 567J29.

⁷²² Compte-rendu du conseil d'administration du CNG du 8 juin 1963. ACNG.

⁷²³ Compte-rendu du conseil d'administration du CNG du 11 avril 1959. ACNG.

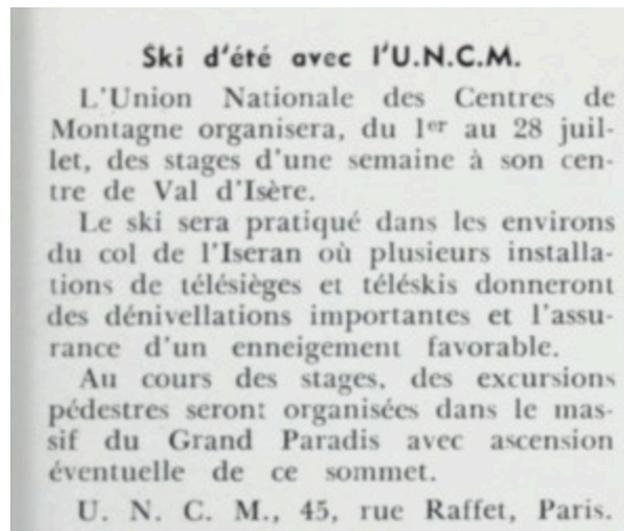
⁷²⁴ Rapport moral du CNG, 1961. ACNG.

⁷²⁵ *Idem*

volonté de former le plus de jeune possible au nautisme. Le CNG est alors vu comme le second palier de la formation au nautisme tandis que le but de la formation à l'UNF est d'apprendre le rudiment de la voile. Ce qui est intéressant dans cette expérience, c'est de constater que les cadres de l'UNF sont formés par le CNG et non pas le contraire. En effet, il est inscrit dans les buts de l'UNF de former le personnel pour la bonne tenue des stages de voile des associations membres. Cependant, il semble que ce soit le personnel et non pas les bénévoles de l'UNF qui soient envoyés au CNG. La compétence du centre nautique en termes de formation de personnel est donc reconnue par l'UNF, mais aussi, par conséquent, par le ministère en charge de la Jeunesse et des Sports. De plus, nous pouvons également nous interroger sur l'envoi des cadres des mouvements de jeunesse et d'éducation populaire dans ces stages. Cependant, aucune source ne nous permet de constater si cela s'est passé ou non. Il est alors possible que le personnel formé par le CNG soit celui qui forme ensuite les cadres des organisations de jeunesse membres de l'UNF. De là, le CNG a un rôle très important et est finalement au cœur même de la formation des cadres. Cependant, il semble que cela s'arrête au moment de l'UCPA.

C'est la même chose pour le CAF qui collabore lui directement avec l'UNCM. Ils publient dans la revue *La Montagne* puis dans *La Montagne et Alpinisme* des annonces pour proposer des stages d'initiation à la montagne pour les jeunes qui souhaitent découvrir les pratiques de montagne (Figure 29).

Figure 29 : Publicité en faveur de l'UNCM dans la revue du CAF



Source : « Ski d'été avec l'UNCM », *La Montagne et Alpinisme*, n°37, avril 1962, page 227.

Ils réservent alors des places ou un centre à l'UNCM pour quelques semaines dans le but de permettre aux jeunes de l'association de venir s'essayer à la montagne. Un partenariat se met donc en place entre les associations nautiques entre elles et les associations de montagne entre elles dans l'intérêt de développement de la pratique des sports de plein air pour les jeunes. Nous pouvons nous demander si l'intérêt est économique. Le développement de la pratique des jeunes peut engendrer un intérêt véritable pour la pratique et donc créer, sur la durée, une entrée d'argent intéressante pour les associations puisque les entreprises de tourisme sportif ne sont pas encore nombreuses et développées. De plus, la commission interministérielle d'équipement de la montagne voit en la construction d'infrastructures pour les jeunes à la montagne, le moyen de pérenniser leurs investissements.⁷²⁶ De là, regrouper les initiatives est alors le bon moyen d'obtenir les concours financiers nécessaire à la poursuite des objectifs. C'est d'ailleurs le but qui semble guider la création même des organismes techniques pour les sports de plein air. Le fait que les mouvements de jeunesse et d'éducation populaire ou les autres associations de sports de plein air orientent leurs jeunes dans les stages des autres associations semble alors clairement être lié à un partage des acquis de chacun. L'UNF a plus de places que le CNG donc ils accueillent les plus jeunes qui sont les plus nombreux à vouloir participer aux stages. Pour l'UNCM et le CAF, il semble que ce soit la même

⁷²⁶ Rapport sur l'exécution du VI^e Plan, juillet 1972. AN : 19770224/3-5.

réflexion qui soit à l'œuvre. Toutes semblent donc collaborer dans le but de permettre l'accès d'un maximum de jeunes aux activités de plein air. Cependant, nous pouvons tout de même nous demander si le CAF et le CNG, lorsqu'ils envoient des jeunes vers les organismes techniques, bénéficient d'une compensation financière. Au vu des rapports financiers des associations, il semble que cela ne soit pas le cas. Par compte, ces jeunes bénéficient tout de même de la réduction liée au fait qu'il soit membre d'une association elle-même affilié à un organisme technique.

1.4.2. Les aides proposées par les pouvoirs publics : « pour les jeunes »

Le ministère en charge de la Jeunesse et des Sports subventionne directement les pratiques éducatives pour les jeunes, qu'ils soient organisés ou non. Plusieurs propositions leur sont alors faites. Il y a des propositions d'aides non sportives comme les prix d'encouragement à l'initiative qui récompensent la mise en œuvre des projets jugés les plus intéressants proposés par des jeunes de 16 à 25 ans.⁷²⁷ Il y a également les bourses d'études et de rencontres internationales où un nombre toujours très important de jeunes candidats s'inscrit. À côté de cela, les sessions de « connaissance de la France » se présentent comme des congés collectifs à caractère éducatif dont l'intérêt est la découverte du territoire français⁷²⁸. Certains des séjours proposés sont d'ailleurs sportifs. Enfin, les séjours d'études et de rencontres internationales sont une réponse à la culture de masse.⁷²⁹ Créée en 1959, cette initiative a pour objectif de permettre d'apprendre une nouvelle langue vivante, mais aussi d'autres cultures par la rencontre d'une population étrangère et de ses traditions. Pour que la politique soit efficace, elles sont directement mises en relation avec les différents organes de cogestions qui sont créés. En 1962, 4 257 jeunes ont la chance de pouvoir bénéficier de ces aides. Les voyages « Connaissance de la France » sont ceux qui obtiennent le plus de bourses.⁷³⁰ Est-ce en raison d'un intérêt plus fort des jeunes pour ces initiatives ou bien parce qu'il y a plus de bourses offertes dans ce cadre ? Nous n'avons pas de réponse à cette question. Cependant, il apparaît tout de même logique de voir que ces séjours sont ceux qui offrent le plus de bourses puisqu'ils sont ceux

⁷²⁷ Dossier « Prix d'encouragement. » AN : 19770709/6.

⁷²⁸ *Idem.*

⁷²⁹ Dossier « Séjours d'études et de rencontres internationales » AN : 19770709/6.

⁷³⁰ Communiqué de presse d'août 1962. AN : 19770709/6.

qui semblent les moins chers. Les bourses à l'internationale coûtent logiquement cher et notamment en termes de coût de transport à une époque où le transport aérien n'est pas encore démocratisé, car encore très cher.

Ce sont surtout les aides accordées du côté sportif qui nous intéressent. Elles ne sont pas proposées pour toutes les associations que nous étudions puisque seuls les organismes techniques peuvent accueillir des jeunes boursiers. Il s'agit d'ailleurs peut-être d'une autre raison qui pousse le CAF et le CNG à envoyer certains stagiaires dans les organismes techniques. Ces bourses sont de plusieurs natures et sont offertes à des jeunes différents. Dans les différentes archives que nous avons consultées, nous avons trouvé un grand nombre de bourses différentes sans savoir réellement si elles sont adressées à la même population ou pas. Certaines ont une appellation proche et touchent une population différente et d'autres ont le même nom, mais deux publics cibles différents. Il est donc assez compliqué de savoir qui dit juste et qui dit faux. Cependant, toutes ces initiatives ont pour point commun de viser une population jeune et ayant des difficultés financières que ce soit des étudiants, lycéens, collégiens et des jeunes travailleurs ou ruraux.

D'abord, il y a des bourses pour les jeunes « organisés » c'est-à-dire ceux qui sont membres d'une association. Des sessions d'initiation aux activités de plein air⁷³¹ sont proposées en partenariat suite à des conventions passées avec plusieurs centres. Ces partenariats sont signés avec le Centre National de Plein Air de Vallon Pont d'Arc, en Ardèche, mais également avec la Fédération Unie des Auberges de Jeunesse (FUAJ), l'UNCM et l'UNF et l'UCPA. Elles ont pour objectif de permettre la découverte d'une activité et la connaissance, par la même occasion d'un monde qui ne serait pas forcément accessible sans aide. L'initiation est vue par l'État comme une sorte de propagation d'une culture populaire permettant la pratique d'une activité de vie collective. Les participants aux sessions d'initiations au plein air sont de plus en plus nombreux. En 1960, ils ne sont que 375 puis, en 1968, ils sont 871.⁷³² Parmi ces stages d'initiation au plein air, il y a des spécialisations en montagne et en alpinisme. Ces camps ont lieu dans les centres UNCM puis UCPA et sont un succès. En effet, en 1965, 48 307 journées d'initiation à l'Alpinisme ont été réalisées en 1965 et 11 552 d'initiation à la montagne à l'UNCM.⁷³³ Des stages

⁷³¹ Parmi ses activités, il y a la randonnée, le camping, la spéléologie, le nautisme et la montagne d'été.

⁷³² Dossier « bourse d'initiation à la pleine nature. » AN : 19870483/27.

⁷³³ Rapport financier 1966 de l'UCPA. AUCPA.

d'initiation au nautisme ont aussi lieu dans les centres UNF.⁷³⁴ Aucun chiffre exact n'est précisé pour ces stages, nous savons qu'ils s'intègrent directement dans le total des participants aux sessions d'initiation à la pleine nature. Les séjours proposés sont d'une durée comprise entre 7 et 14 jours. D'après nos sources, ces stages sont ouverts à la fois aux jeunes travailleurs,⁷³⁵ mais également aux étudiants.⁷³⁶ Pour les jeunes travailleurs, les frais sont engagés par les services départementaux de la Jeunesse et des Sports et le prix du stage est le même pour tous c'est-à-dire de 60 francs pour une semaine. Pour les étudiants, ces bourses sont attribuées selon des critères sociaux grâce aux Centres Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires (CROUS) pour les étudiants des universités et grandes écoles.

Ces bourses semblent être différentes des allocations vacances aux étudiants qui sont dédiées aux élèves du supérieur ou étant en classe de terminale. D'après l'UNF, il y a deux types de bourses, pour les moins de 25 ans issus d'un foyer modeste et pour les mineurs.⁷³⁷ La sélection se fait logiquement sur des critères sociaux prenant en compte le lieu d'hébergement de l'étudiant (chez de la famille, chez un particulier, en cité universitaire...), le fait d'être boursier de l'enseignement supérieur ou bénéficiaire d'une aide des fonds de solidarité des universités. De plus, l'étudiant doit être un bon élève puisque ces résultats universitaires sont également pris en compte. Les jeunes issus des mouvements de jeunesse ou d'associations de jeunesse sont privilégiés. La bourse ne peut être utilisée que dans les associations qui sont agréées par le ministère en charge de la Jeunesse et des Sports. La sélection des étudiants pouvant être bénéficiaires des allocations est faite par les CROUS. Ils reçoivent une somme comprise entre 200 et 400 francs. Cette bourse est très importante pour l'UCPA étant donné que les étudiants sont ceux qui fréquentent le plus les structures de l'association. Par exemple, en 1967, ils représentent une population de plus de 60% en moyenne l'été soit environ 9 200 personnes.⁷³⁸ Ils sont proportionnellement moins nombreux l'hiver puisqu'ils ne

⁷³⁴ Communiqué de presse du HCJS du 8 mai 1963. AN : 19770709/7.

⁷³⁵ Calendrier 1965 de l'UNF. AD94 : 567J29.

⁷³⁶ « Bourses du SEJS qui permettent aux jeunes des mouvements et aux jeunes inorganisés d'accéder à l'UNCM », 1964. AD94 : 567J29.

⁷³⁷ Calendrier 1965 de l'UNF. AD94 : 567J29.

⁷³⁸ Rapport moral 1967 de l'UCPA. AUCPA.

représentent que 35% de la population des stagiaires soit tout de même plus de 11 000 stagiaires.

Il y a des allocations spécifiques pour les stages d'hiver. Celles-ci sont proposées aux lycéens et aux collégiens issus des mouvements agréés. Cela ne semble pas être systématiquement le cas dans le cas des allocations jeunes pour les séjours en été. Dans nos archives, nous avons pu identifier ces allocations sous le nom de « Bourses Neige »,⁷³⁹ mais aussi sous le nom d'« allocations vacances d'hiver aux étudiants. »⁷⁴⁰ Par ailleurs, il semble que ces bourses perdent en intérêt au fil des années puisqu'en 1964, l'UNCM évoque le fait qu'il n'y ait eu que 40 demandes pour ses bourses alors que 100 étaient accessibles.⁷⁴¹ L'UNCM propose une bourse qu'elle a créée en 1960 pour les jeunes travailleurs. Lorsque ceux-ci ne prennent pas toutes les places qui leur sont proposées, les bourses sont accordées aux étudiants grâce à un recrutement réalisé par les services départementaux de la Jeunesse et des Sports. Cependant, ces bourses ne sont offertes qu'aux 16-25 ans issus d'un mouvement.⁷⁴²

Il existe également des bourses offertes aux jeunes dits inorganisés. Elles sont de deux natures. Il y a les bourses de pleine nature et les bourses neiges. Elles sont toutes deux également offertes pour des stages dans les structures de l'UCPA, et ses parentes, ou de la FUAJ. Pour autant, nous nous rendons compte que l'UCPA accueille une plus large partie des boursiers. En effet, pour l'hiver 1968/1969, l'Union accueille 4 296 boursiers tandis que la FUAJ n'en accueille que 931 cela représente tout de même 5 300 jeunes.⁷⁴³ En 1968, l'UCPA reçoit 1 204 456 francs de subvention pour l'accueil des boursiers neige et 350 000 francs pour l'accueil des boursiers de pleine nature.⁷⁴⁴ Il existe également des bourses de ski dont nous ne savons pas exactement si elles correspondent aux bourses de neiges. Pour autant, les publics cibles sont les mêmes : des jeunes travailleurs, lycéens et collégiens. Pour ces bourses, les étudiants reçoivent une allocation entre 80 et 100nF pour

⁷³⁹ « Bourses du SEJS qui permettent aux jeunes des mouvements et aux jeunes inorganisés d'accéder à l'UNCM », 1964. AD94 : 567J29.

⁷⁴⁰ « Les bourses du ski », décembre 1962. AN : 19770709/1.

⁷⁴¹ « Bourses du SEJS qui permettent aux jeunes des mouvements et aux jeunes inorganisés d'accéder à l'UNCM », 1964. AD94 : 567J29.

⁷⁴² *Idem.*

⁷⁴³ Dossier « Bourse de neige pour les jeunes travailleurs. » AN : 19870483/27.

⁷⁴⁴ Dossier « UCPA ». AN : 19870441/153.

une durée de 10 jours, mais ils ne vont que dans des séjours organisés par Office du Tourisme Universitaire (OTU) et Comité Parisien des Œuvres Universitaires (COPAR).⁷⁴⁵ En 1961, 6000 jeunes sont concernés par ses bourses : 3980 travailleurs, 390 lycéens et collégiens et 1875 étudiants.⁷⁴⁶ Pour les jeunes travailleurs, elles sont de 2500 en 1958 et 5 200 en 1962.

Il faut tout de même nuancer notre propos quant aux différentes aides offertes par le ministère en charge de la Jeunesse et des Sports. Certes, elles ont pour objectif de permettre aux plus démunis d'accéder aux sports de plein air. D'après nos sources dans les documents produits par les associations, les bourses sont surtout attribuées sur des critères sociaux puisque des justificatifs sont souvent demandés. Par exemple, pour les aides aux vacances, les jeunes doivent fournir le justificatif de non-imposition de leurs parents pour pouvoir prétendre à bénéficier de ces bourses.⁷⁴⁷ C'est aussi le cas pour les bourses de neige où le certificat de salaire ainsi que d'impôt des parents est demandé.⁷⁴⁸ Cependant, les bourses touchent une population trop peu importante et pas assez diversifiée pour que nous puissions réellement dire qu'elles permettent vraiment un développement des pratiques. Par exemple, lorsque nous comparons le nombre de jeunes venus à l'UNCM durant l'hiver 1960-1961 avec le nombre de boursiers, nous pouvons constater qu'il y a seulement 5 000 boursiers sur un total de 13 978 stagiaires.⁷⁴⁹ De plus, sur une population totale de 46 422 000 Français en 1962 (Benoit, 1965), 33,1% ont moins de 20 ans (Schor, 2007, p. 275) soit une population d'environ 15 400 000 jeunes. La proportion de jeunes touchés est alors beaucoup trop faible pour que nous puissions réellement parler d'une aide à la démocratisation. De plus, dans le cadre d'un organisme technique ayant pour vocation de développer les sports de plein air dans toutes les couches sociales de la société, il semble que ses différentes bourses n'aient pas l'effet escompté et pour plusieurs autres raisons. Premièrement, les jeunes des mouvements

⁷⁴⁵ Document « Le haut-commissariat à la jeunesse et aux sport et le ski français », janvier 1962. AN : 19770709/1.

⁷⁴⁶ Communiqué de presse du HCJS de décembre 1961. AN : 19770709/1.

⁷⁴⁷ Calendrier 1965 de l'UNF. AD94 : 567J29.

⁷⁴⁸ « Bourses du SEJS qui permettent aux jeunes des mouvements et aux jeunes inorganisés d'accéder à l'UNCM », 1964. AD94 : 567J29.

⁷⁴⁹ 1500 allocations de vacances d'hiver aux étudiants, 3500 bourses de neige aux jeunes travailleurs.

Source : « Les bourses du ski », décembre 1962. AN : 19770709/1.

sont privilégiés. Ils se voient offrir des bourses variées dans une quantité qui est pratiquement la même que celles des bourses pour les inorganisés. Par exemple, en 1961-1962, 4 275 bourses aux jeunes travailleurs sont offertes contre 5 200 pour les jeunes travailleurs la même année. Ce déséquilibre est important puisqu'il n'y a qu'environ 10% des jeunes qui sont groupés dans des mouvements, ceux-ci bénéficient d'un avantage sur les autres. Ils ont statistiquement plus de chance de percevoir des bourses que les inorganisés.

De plus, les bourses sont prioritairement offertes aux étudiants. Certes, ils ne perçoivent pas un salaire mensuel et sont, donc, défavorisés de ce point de vue-là. Cependant, même si les effectifs d'étudiants français sont en augmentation dans les années 1960 en raison d'une volonté de démocratisation des études de De Gaulle pour élever le niveau de formation de la nation (Prost, 1992, p. 126), il n'en reste pas moins que ce sont surtout les jeunes issus de milieux favorisés qui accèdent aux études supérieures (Schor, 2007, p. 314). Ces derniers sont donc aisés d'un point de vue culturel, mais aussi financier. De plus, l'accès aux sports de plein air est pour eux plus simple en termes d'habitus que pour les autres catégories sociales. C'est peut-être d'ailleurs pour cela que les jeunes travailleurs se voient offrir moins de bourses que les étudiants. En effet, nous pouvons supposer que les structures du ministère en charge de la Jeunesse et des Sports ne reçoivent pas suffisamment de demandes pour les séjours de plein air pour les jeunes travailleurs ouvriers et ruraux et qu'ils préfèrent alors concentrer leurs efforts sur les étudiants chez qui la demande est forte.

Enfin, nous pouvons également évoquer un problème lié à la communication des informations qui est d'ailleurs directement évoqué par l'UNCM.⁷⁵⁰ En effet, les étudiants ont un mode de vie qui leur permet d'avoir accès à l'information de manière naturelle. Ce n'est pas forcément le cas pour les jeunes travailleurs ouvriers ou ruraux. Les jeunes issus des mouvements sont également plus facilement informés par leur organisation que les inorganisés. C'est sans doute pour cela que les jeunes des mouvements et les étudiants profitent plus de ses bourses que les jeunes travailleurs.

1.4.3. Combien sont-ils réellement ?

⁷⁵⁰ Rapport moral 1965 de l'UNCM. AD94 : 567J29.

Pour le CAF, il est encore relativement difficile d'établir précisément quelles activités ont plus touché les jeunes, car les documents que nous avons pu consulter, même s'ils font l'état des différentes activités réalisées, ne mentionnent pas directement quel public est touché par celles-ci. Les journées d'écoles sont détaillées dans les différents rapports du comité directeur. Les jeunes d'âge scolaire, ayant moins de 18 ans, se voient proposer des sorties et camping en moyenne montagne depuis 1874 avec les caravanes scolaires, mais aussi des cours d'escalades, de ski et des sorties à ski. Les jeunes adultes, « 18 ans et plus »,⁷⁵¹ se voient proposer les mêmes activités ainsi que des courses en haute montagne. À partir de 1963, le CAF propose des stages à l'attention des « tout jeunes » soit les 12-17 ans.⁷⁵² Nous trouvons d'abord des stages d'initiation à l'alpinisme pour l'été 1963⁷⁵³ et des stages de découvertes pour les 11 à 14 ans ou des stages d'initiation pour les 13 à 16 ans pour l'été 1964.⁷⁵⁴ Enfin, le CAF propose également des stages de ski. Pour les scolaires, les initiatives ont lieu les jeudis et dimanches donc nous ne pouvons pas réellement parler de stages, mais plutôt d'encadrement. Pour le ski de station ou de randonnée, même si nous n'avons pas de précision quant à la nature, il semble tout de même que ce soit de réels stages tout comme pour les sorties en montagne (Figure 30).

⁷⁵¹ « Le Club Alpin et la Jeunesse », *La Montagne et Alpinisme*, n°22, avril 1959, pages 37-38.

⁷⁵² « Rapport présenté par le Comité de Direction sur l'exercice 1965 », *La Montagne et Alpinisme*, n°57, avril 1966, pages 245-246.

⁷⁵³ « Camps d'initiation pour adolescents », *La Montagne et Alpinisme*, n°42, avril 1963, page 60.

⁷⁵⁴ « Des stages CAF pour les jeunes pour l'été 1964 », *La Montagne et Alpinisme*, n°46, février 1964, page 199.

Figure 30 : Fréquentation des stages du CAF entre 1959 et 1967

Années	Sorties et camps		Ski enseignement pour les scolaires	Ski de station	Ski de randonnée
	Escalade	Sorties et camps en haute montagne			
1959	25 000	15 000		21 000	
1960	11 000	14 000		18 000	
1961	15 000	18 000	12 000	28 000	34 000 5 600
1962	22 200	22 200	14 500	29 000	50 000 11 000
1963	28 000	22 000	15 000	30 000	45 000 14 000
1964	30 000	35 000	20 000	30 000	66 000 14 000
1966	29 500	29 000	17 500	17 000	
1967	21 956	15 489	11 945		40 820 53 130

Sources : Rapport présenté par le comité de direction sur les exercices 1959, 1960, 1967 et 1968 / Procès-verbal de l'assemblée générale du 6 mai 1962, 21 avril 1963, 19 avril 1964. CFDDL.

Même si les données sont incomplètes, nous pouvons tout de même constater que globalement, les réalisations sont en augmentation durant la période. Il semble que l'activité bascule progressivement beaucoup plus vers le ski que vers les activités d'alpinisme et d'escalade. Cela est clairement le reflet d'une affection des jeunes qui est plus vers la glisse. Cependant, il faut tout de même rester mesuré puisqu'il semble que les données que nous avons soient de nouveau partielles puisque nous pouvons constater, à plusieurs reprises, de grandes disparités d'une année sur l'autre. En effet, comme nous l'avons vu dans le premier chapitre,⁷⁵⁵ le CAF a du mal à faire remonter les statistiques de ses sections tous les ans. Même si cela n'est pas évoqué dans les différents rapports que nous avons pu consulter sur la période, les fortes disparités d'une année sur l'autre peuvent sans doute s'expliquer par cela.

Concernant les journées de ski pour les scolaires, nous pouvons affirmer qu'il s'agit de journée à l'attention d'un public jeune. En effet, les rapports précisent que ces journées d'enseignement ont lieu les jeudis après-midi et les dimanches donc au moment où les enfants et adolescents n'ont pas cours. Nous n'avons pas de précision sur la manière dont ces initiatives sont réalisées. Cependant, elles ressemblent beaucoup aux séjours

⁷⁵⁵ Voir Chapitre 1, III.2.2. Le CAF, un élargissement social ?

organisés par les FRANCAS à l'attention d'un public jeune dans un objectif éducatif.⁷⁵⁶ Les sections du Jura et des Alpes sont d'ailleurs très actives pour l'accueil du public scolaire.⁷⁵⁷ C'est également dans ces massifs que beaucoup d'associations d'éducation populaire œuvrent. Pour ce type d'action, nous pouvons clairement dire que le CAF réalise une action d'éducation populaire, mais cela ne constitue pas nécessairement une action sociale. En effet, dans ses initiatives précédentes, le CAF touche des jeunes scolaires dans les milieux bourgeois. Il est tout à fait possible que cela se poursuive également dans ses initiatives. Étant donné que nous n'avons pas trouvé de trace décrivant ses initiatives, nous ne pouvons en aucun cas affirmer que ce sont des initiatives sociales. Cependant, elles sont tout de même intéressantes puisqu'elles montrent le fait qu'il s'agit d'une association qui travaille à l'échelle locale, mais également qu'elle est intégrée directement au travail réalisé en EPS. Nous savons également que les chalets-skieurs sont créés pour faciliter la fréquentation des budgets modestes dont font partie les jeunes. Il semble que ce soit dans ce cadre qu'entrent les séjours « ski de station » que nous avons identifiés. Cependant, nous n'avons aucune certitude sur le fait que ce soit des jeunes qui effectuent ces stages.

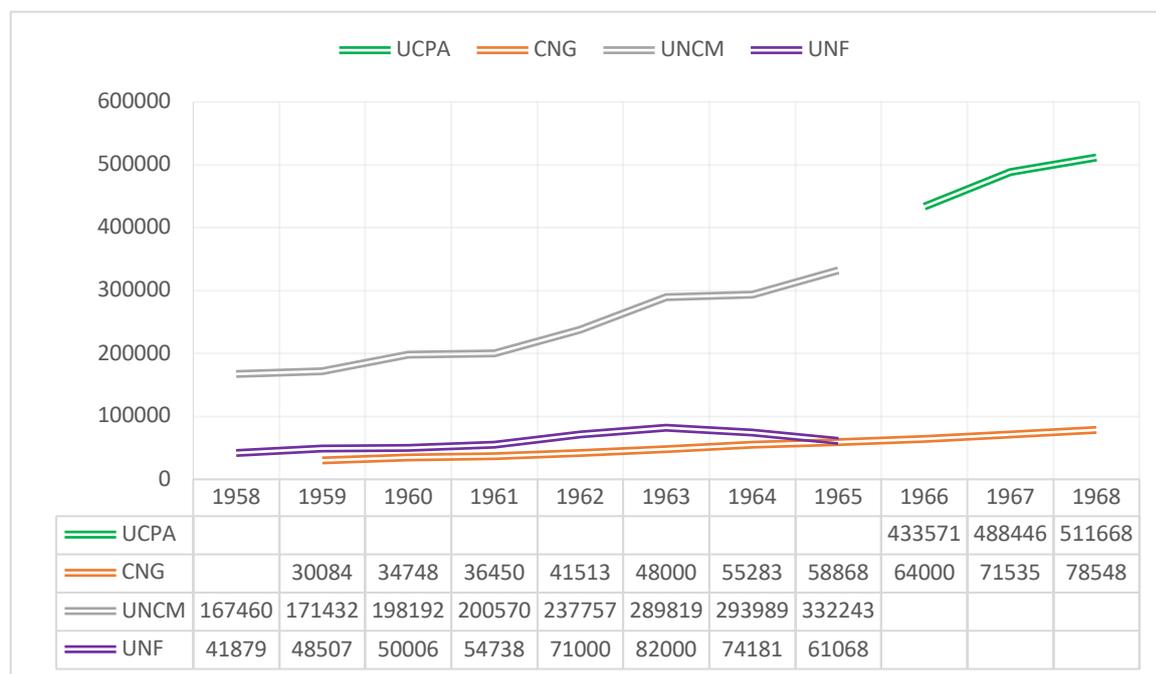
Concernant les autres associations de tourisme sportif étudiées, les données sont beaucoup plus claires. Le CNG est reconnu par le ministère en charge de la Jeunesse et des Sports pour avoir « favorisé la formation nautique des jeunes. »⁷⁵⁸ Cela est visible à travers les données énumérées dans le tableau ci-dessous. En effet, l'activité du CNG est en constante progression au fil des années en même temps que le développement même du nautisme, mais aussi de leur propre offre (Figure 31).

⁷⁵⁶ Rocher, R. (Février-mars 1962). « Les Francs-Camarades et les Jeudis de neige », *Jeunesse au Plein Air*, n°103, pages 31-34.

⁷⁵⁷ « Rapport présenté par le Comité de Direction sur l'exercice 1963 », *La Montagne et Alpinisme*, n°47, avril 1964, page 236.

⁷⁵⁸ Document « La voile et les centres nautiques », Juin 1961. AN :19770790/1-2.

Figure 31 : Comparaison de l'évolution de la fréquentation des stages (en journées) à l'UCPA, aux Glénans, à l'UNCM et l'UNF entre 1958 et 1968



Sources : Données issues du dossier *L'UNCM à 20 ans*, pour le CNG, l'UCPA et l'UNF, les données sont issues des différents rapports moraux et financiers ainsi que les comptes rendus des conseils d'administration de la période.

Sur cette période, nous constatons donc une augmentation de la fréquentation dans toutes les associations étudiées hormis pour l'UNF qui, malgré le « boum » du nautisme, connaît une grosse chute de fréquentation entre 1964 et 1965. Nous avons déjà évoqué les difficultés de l'UNF tout au long de son histoire. En 1963, l'Union du nautisme connaît une année difficile. Ils évoquent alors une année « alerte. »⁷⁵⁹ La raison à cela est alors bien différente de celle liée au fonctionnement difficile de l'UNF des années 1950 puisque le président témoigne d'une gestion saine de l'association.⁷⁶⁰ Le problème est ailleurs puisque l'association ne parvient pas à recruter du personnel permanent en raison de moyens limités. De plus, ils souffrent de la concurrence d'autres associations, mais aussi avec les bases de plein air et des CISPAs. Étant donné que ces infrastructures sont directement gérées par l'État grâce aux services académiques de la Jeunesse et des Sports,

⁷⁵⁹ Rapport moral 1963 de l'UNF. AD94 : 567J29.

⁷⁶⁰ *Idem.*

les structures sont moins chères d'accès pour les jeunes.⁷⁶¹ De plus, du personnel est également employé sur ces espaces et bénéficie de salaires plus élevés puisque le budget de l'État est moins limité que celui de l'UNF. Il apparaît alors que l'État est également le concurrent des organismes techniques quant au développement de la pratique des sports de plein air. Cependant, le CNG, même s'il n'est pas un organisme technique, voit sa fréquentation augmenter. Il apparaît donc clairement que l'emprise des pouvoirs publics sur l'UNF est importante. Le CNG ne souffre pas de cette concurrence parce qu'ils forment eux-mêmes leurs encadrants contrairement à l'UNF qui reçoit une aide à ce niveau-là du ministère en charge de la Jeunesse et des Sports.

Pour les autres associations, il semble que tous les facteurs soient réunis pour permettre une évolution de l'activité. Des bourses sont alors créées pour être accordées aux jeunes et leur faciliter les loisirs, sportifs ou non. Les subventions de fonctionnement sont croissantes. Enfin, les lois-programmes d'équipements socioéducatifs, que nous évoquons par la suite,⁷⁶² permettent aux associations de développer leurs offres de stages. Par exemple, le CNG ouvre un nouveau centre en 1962, à Kerleven. Nous voyons alors le nombre de journées effectuées passer de 36 450 à 41 513 donc augmenter de plus de 13%. Le même phénomène se produit entre 1963 et 1964, entre 1965 et 1966 et entre 1967 et 1968. À chaque fois, le CNG a ouvert un nouveau centre puisqu'en 1964, ils ouvrent Bananec, en 1966, ils se développent à Paimpol et enfin, en 1968, ils s'installent en Méditerranée, à Bonifacio. Concernant l'UCPA et ses parentes, il est clair que l'impact de la collaboration directe avec les pouvoirs publics y est pour quelque chose dans le développement de l'activité. Les boursiers sont envoyés prioritairement dans leurs structures plutôt qu'au CNG ou au CAF.

1.4.4. Qui fréquente les associations de tourisme sportif ?

L'objectif affiché par les associations de tourisme sportif est de rendre accessible à tous les sports de plein air. Face à la volonté de développement de la pratique sportive voulue par Maurice Herzog et le général De Gaulle, il semble clair que les cibles prioritaires sont plutôt des jeunes issus des milieux populaires. Nous trouvons alors un objectif social lié à l'activité des associations. Le développement de l'accès, pour tous, aux sports de plein

⁷⁶¹ *Idem.*

⁷⁶² Voir le Chapitre 2, III.1. Les lois-programmes d'équipement sportif et socio-éducatif.

air semble être une réussite au vu des résultats des associations. L'intérêt ici est alors de s'interroger sur les catégories d'âge, mais aussi sociales et professionnelles qui fréquentent ces stages pour voir s'il s'agit véritablement d'une réussite sociale.

Les statuts éclaircissent les conditions d'accès aux stages. Pour l'UNF et l'UNCM,⁷⁶³ les stages sont ouverts à « tous les jeunes de 14 à 25 ans, groupés dans un Mouvement ou une Association, ou présentés par une collectivité. »⁷⁶⁴ Les jeunes peuvent donc accéder aux stages proposés à condition qu'ils aient l'âge requis, mais surtout qu'ils ne se présentent pas tout seuls. Nous comprenons donc que l'UNF et l'UNCM accueillent uniquement des groupes de jeunes formés en amont. Cependant, ils proposent également aux inorganisés de venir dans leurs stages, mais ceux-ci doivent passer par une collectivité pour accéder aux organismes. Il n'y a donc pas de lien direct entre les organismes techniques et les jeunes contrairement aux autres associations.

Pour l'UCPA, les stages sont accessibles « à tous les jeunes de 16 à 25 ans et, exceptionnellement, jusqu'à 30 ans, qu'ils soient groupés ou non dans une association. »⁷⁶⁵ Il n'y a aucun impératif lié à l'appartenance à un mouvement de jeunesse membre de l'Union. L'évolution est alors sûrement liée à la volonté de toucher réellement toute la jeunesse française. En effet, nous avons évoqué à plusieurs reprises le fait que les jeunes organisés ne représentent que 10% de la jeunesse française. Le fait d'accepter clairement tous les jeunes est le signe qu'un pas est fait vers l'élargissement du recrutement de l'association. Cependant, nous savons qu'il y a souvent des différences entre les statuts et la réalité. Peut-être que cette inscription dans les statuts du nouvel organisme est donc liée à la volonté d'adhérer à ce qu'il se déroule réellement dans le recrutement des stagiaires des organismes techniques du plein air. L'augmentation de l'âge minimum d'accès à l'UCPA peut directement être liée à la prolongation de l'âge de scolarité obligatoire de 14 à 16 ans par l'ordonnance du 6 janvier 1959.⁷⁶⁶ C'est d'ailleurs également pour cela que l'UNF et l'UNCM n'accueillaient les jeunes qu'à partir de 14 ans. Cette modification n'est faite qu'au moment de la création de l'UCPA.

⁷⁶³ Nous l'avons vu dans la troisième partie, l'UNCM et l'UNF ont, pratiquement mot pour mot, comme dans cet exemple, les mêmes statuts.

⁷⁶⁴ Article 1^{er} des statuts de l'UNF en 1963 / Article 1^{er} des statuts de l'UNCM en 1962. AUCPA.

⁷⁶⁵ Article 1^{er} des statuts de l'UCPA en 1965. AUCPA.

⁷⁶⁶ Article 1^{er} de l'ordonnance n°59-45 du 6 janvier 1959 portant prolongation de la scolarité obligatoire, *JORF*, 7 janvier 1959, page 376.

Pour le CNG et le CAF, les conditions spécifiques d'accès ne sont pas aussi claires. Depuis sa création, le CAF inscrit dans ses statuts des conditions particulières pour pouvoir être membre de l'association puisqu'il faut être coopté par deux membres.⁷⁶⁷ En 1962, l'assemblée générale du CAF a décidé d'apporter des modifications aux statuts pour qu'ils soient en faveur des jeunes grâce à une extension de l'âge des catégories de membres.⁷⁶⁸ Ils sont alors accueillis à partir de l'âge de 10 ans cependant, les stages ne sont pas ouverts aux enfants à partir de 11 ans à partir de 1963.⁷⁶⁹ Avant cela, les plus jeunes pratiquent sans doute avec leurs parents.

Pour trouver les conditions d'accès aux stages du CNG, il faut aller voir ses catalogues. Même s'ils parlent de jeunesse dans ses statuts,⁷⁷⁰ mais aussi dans ses catalogues,⁷⁷¹ le CNG ne donne pas d'âge limite d'accès aux stages aux membres de l'association. Pour pouvoir participer aux stages du CNG, il faut être membre du club donc payer sa cotisation, mais aussi un droit d'entrée lors de la première année de stage au CNG. Les filles doivent avoir au moins 18 ans et les garçons 15 ans en 1959,⁷⁷² 16 ans en 1960⁷⁷³ et 17 ans en 1964.⁷⁷⁴ Les plus jeunes sont alors dirigés vers l'UNF. Les stagiaires doivent savoir nager 100 mètres et délivrer un certificat médical à cause des conditions des stages.⁷⁷⁵ Il s'agit d'une condition qui peut être décrite comme logique dans le cas de la pratique de la voile. En effet, il ne fait pas partie des vocations des associations de sports nautiques d'apprendre aux jeunes à nager puisque l'EPS se voit chargée de ce rôle à la Libération (Auvray, 2011, pp. 288-289). Il est étonnant de voir une forme de discrimination des femmes par rapport aux hommes. Rappelons que les valeurs du CNG

⁷⁶⁷ Article 4 des statuts constitutifs du CAF, 1876. CFDL.

⁷⁶⁸ « Rapport du comité directeur pour l'exercice 1962 », *La Montagne et Alpinisme*, n°43, juin 1963, pages 95-96.

⁷⁶⁹ Assemblée générale du 19 avril 1964 : rapport présenté par le comité de direction du CAF. CFDL.

⁷⁷⁰ Article 2 des statuts du CNG en 1960. ACNG.

⁷⁷¹ « S'il n'y a pas de limite d'âge supérieur, il est bien entendu cependant que le Centre s'adresse d'abord aux jeunes. »

Source : Programme 1959 du CNG. ASNCF : 0023ML0416.

⁷⁷² Programme 1959 du CNG. ASNCF : 0023ML0416.

⁷⁷³ Programme 1960 du CNG. ASNCF : 0023ML0416.

⁷⁷⁴ Programme 1964 du CNG. ASNCF : 0023ML0416.

⁷⁷⁵ *Idem*

qui sont celle de la Résistance française. Celle-ci ne fait aucune distinction entre homme et femme et cela fait d'ailleurs partie intégrante de ses valeurs (Wieviorka, 2013, p. 489).

Dans les premières années du CNG, nous avons vu que cette mixité est réelle puisqu'elle a causé un certain nombre de problèmes. Pour autant, les jeunes femmes doivent être plus âgées que les jeunes garçons pour accéder aux stages. Plusieurs raisons à cela : le manque de tentes pour séparer filles et garçons,⁷⁷⁶ mais également la rudesse des stages.⁷⁷⁷ Il en est de même pour le CAF qui, au vu de ses offres en direction des plus jeunes, ouvre ses portes à une population large en termes d'âge. Pour autant, ils revendiquent clairement une volonté de toucher un public « économiquement faible » dans lequel ils incluent en première position les jeunes.⁷⁷⁸ Cette position est visible à de nombreux égards et notamment dans leurs réflexions quant aux créations d'infrastructures.⁷⁷⁹ Étant donné que la définition de la jeunesse est étroitement liée au contexte sociohistorique (Lemonnier, 2010, p. 327), nous constatons ici que ceux que les associations considèrent comme les jeunes sont âgés entre 16 et 30 ans.

Les associations agissent pour garantir et aider les jeunes à accéder aux activités qu'ils proposent. Dans le cas du CAF et du CNG, les membres, pour participer aux stages, doivent payer une cotisation. Dans les deux associations, elles sont réduites pour les jeunes. À partir de 1959, le CAF pratique une politique en direction de la jeunesse française qui est clairement affichée à travers le célèbre article de Lucien Devies qui s'intitule « le Club Alpin et la Jeunesse. »⁷⁸⁰ L'objectif est d'éduquer les jeunes à la montagne à travers les pratiques sportives : alpinisme, escalade, ski de pistes ou de montagne. Parmi les effectifs, le comité directeur constate qu'en 1963, 40% des effectifs sont des jeunes de moins de 23 ans.⁷⁸¹ L'accroissement de la part des jeunes dans l'association se déroule tout au long de la période qui nous intéresse ici. En 1965, le comité

⁷⁷⁶ Pierre Clerc, qui effectue tous ses étés aux Glénans pour encadrer les stagiaires de la SNCF, énonce le fait qu'il y ait moins de tentes pour les filles que pour les garçons. Rapport de Pierre Clerc à la direction de la SNCF suite aux stages de l'été 1960. ASNCF : 0023ML0416

⁷⁷⁷ « Les conditions assez rudes de nos stages ».

Source : Programme 1964 du CNG ASNCF : 0023ML0416

⁷⁷⁸ « Le Club Alpin et la Jeunesse », *La Montagne et Alpinisme*, n°22, avril 1959, pages 37-38.

⁷⁷⁹ A ce sujet, voir les réflexions du IV.

⁷⁸⁰ « Le Club Alpin et la Jeunesse », *La Montagne et Alpinisme*, n°22, avril 1959, pages 37-38.

⁷⁸¹ Assemblée générale du 19 avril 1964 : rapport présenté par le comité de direction du CAF. CFDDL.

directeur souligne, encore une fois, l'accroissement des jeunes qui représentaient la moitié des nouveaux membres en 1963.⁷⁸² À partir de 1965, les jeunes sont les membres de l'association ayant moins de 21 ans.⁷⁸³ Cette nouvelle définition de la catégorie d'âge est liée aux nécessités financières de l'association. En effet, la cotisation a pour but de contribuer à la réalisation du programme de travaux en montagne.⁷⁸⁴ Cependant, les membres du comité directeur se rendent vite compte que le fait d'avoir de plus en plus de membres de moins de 25 ans pose logiquement des soucis financiers puisque l'apport de ces cotisations est alors trop faible pour pouvoir permettre un apport d'argent suffisant pour mener à bien une politique d'équipement ambitieuse.⁷⁸⁵ Dès 1960, Lucien Devies rédige un article sur la cotisation des membres du CAF où il évoque alors une augmentation de la cotisation liée au fait qu'il faille construire plus d'infrastructures⁷⁸⁶ pour les jeunes qui n'ont pas beaucoup de moyens financiers.⁷⁸⁷ La mission du CAF semble être de prendre en charge au maximum les financements pour que cela n'impacte qu'un minimum le porte-monnaie des plus jeunes. Cependant, il semble qu'en 1965, le CAF comprenne que cette politique lui joue des tours et décide alors d'augmenter le nombre de personnes payant la cotisation des membres titulaires. Grâce à cela, l'apport d'argent est plus important et le CAF a plus de moyens pour mener à bien sa politique d'équipement qui, si nous reprenons les dires de l'association, a pour ambition de toucher principalement un public jeune. Le choix de l'âge de 21 ans peut être expliqué à la fois

⁷⁸² « Rapport présenté par le Comité de Direction sur l'exercice 1963 », *La Montagne et Alpinisme*, n°47, avril 1964, pages 235-236.

⁷⁸³ « Rapport présenté par le Comité de Direction sur l'exercice 1965 », *La Montagne et Alpinisme*, n°57, avril 1966, pages 245-246.

⁷⁸⁴ « pouvoir réaliser un nouvel et important programme de travaux en montagne, malgré la baisse probable du pourcentage de l'appui de l'État dans ces constructions et de renforcer les possibilités d'activités alpinisme et ski. »

Source : Procès-verbal de l'assemblée générale du CAF du 24 avril 1960. CFDDL.

⁷⁸⁵ « augmentation du pourcentage dans ses effectifs du nombre de jeunes de moins de 25 ans. Si nous ne pouvons que nous réjouir de cet élan de la jeunesse dans la montagne, il pose sur le plan financier—en raison des taux de cotisation particulier aux catégories de moins de 25 ans—un problème grave, l'augmentation importante des effectifs n'important qu'un très faible apport supplémentaire de recettes de cotisation. »

Source : Assemblée générale du 25 avril 1965 : rapport présenté par le comité de direction du CAF. CFDDL.

⁷⁸⁶ Sur ces questions, voir le IV.1.1.

⁷⁸⁷ L. Devies, Notre cotisation, *La Montagne et Alpinisme*, n°29, octobre 1960, page 269.

parce qu'il s'agit de l'âge de la majorité, mais également parce que beaucoup de jeunes sont alors intégrés au marché du travail. Ils peuvent alors plus facilement financer leur licence que dans le cas où ils sont encore étudiants. Les tarifs des cotisations ne font alors qu'augmenter et le Club se retrouve obligé de sans cesse jouer avec les « barrières » de la jeunesse pour pouvoir survivre.

Au CNG, les jeunes bénéficient de tarifs préférentiels sur le droit d'entrée. Ce montant s'ajoute également à celui de la cotisation dans le cas où les stagiaires arrivent pour la première année au Centre Nautique. Comme nous le montre le tableau, les cotisations et droits d'entrée des moins de 30 ans sont souvent de la moitié du prix des plus de 30 ans. Selon les années, les jeunes ont une différence de tarif selon qu'ils ont plus ou moins 18 ans (Figure 32).

Figure 32 : L'évolution de la cotisation et du droit d'entrée aux Glénans (1959-1964)

	Catégories d'âges	Cotisation	Droit d'entrée
1959	15 à 17 ans	500 anciens F	500 anciens F
	18 à 30 ans	1 000 afr*	1 000 afr
	Au-dessus de 30 ans	1 000 afr*	2000 afr
1960	Juniors	5 nouveaux F	5 nouveaux F
	18 à 30 ans	10 nfr*	10 nfr
	À partir de 30 ans	10 nfr*	20 nfr
1961	Juniors	5 nfr	5 nfr
	18 à 25 ans	10 nfr*	10 nfr
	25 à 30 ans	10 nfr*	10 nfr
	À partir de 30 ans	10 nfr*	20 nfr
1962	Moins de 18 ans	5 nfr	5 nfr
	18 à 30 ans	10 nfr*	10 nfr
	À partir de 30 ans	10 nfr*	20 nfr
1963	17 à 30 ans	10 nfr*	10 nfr
	À partir de 30 ans	30 nfr*	20 nfr
1964	17 à 30 ans	10 nfr*	10 nfr
	À partir de 30 ans	30 nfr*	20 nfr

Source : Catalogues du CNG. ASNCF : 0023ML0416

* Le montant inscrit est le montant minimum à déboursier pour les catégories d'âges. Cependant, le CNG demande à ceux qui le peuvent et le veulent de donner plus que cette somme.

Malgré ce travail de réduction des prix, ils reçoivent, en 1960, une critique anonyme. Un donateur anonyme envoie aux pontons du CNG une lettre et 1000 nouveaux francs pour l'association. Dans cette lettre, il critique vivement le recrutement social du CNG qui est, d'après lui, « trop exclusivement issu des milieux du XVI^e arrondissement. »⁷⁸⁸ De là, dès 1961, le CNG propose des solutions financières à travers leur catalogue en précisant que la situation financière ne doit pas être un obstacle.⁷⁸⁹ Ils énoncent directement des

⁷⁸⁸ Compte-rendu du conseil d'administration du CNG du 5 novembre 1960. ACNG

⁷⁸⁹ « Votre situation financière ne doit vous empêcher de venir. Nous pouvons envisager des facilités de paiements si elles vous sont vraiment nécessaires. »

Source : Programme du CNG entre 1961 et 1964. ASNCF : 0023ML0416.

solutions possibles pour financer leurs stages notamment avec la COPAR pour les étudiants parisiens ou auprès de la Caisse des Allocations Familiales (CAFam).⁷⁹⁰ Par la suite, Jean-Marc Pilpoul reconnaît que le recrutement sociologique est un « reproche que l'on pourrait faire aux Glénans qui, malgré plusieurs tentatives, n'a pas su élargir ses rangs à tous. »⁷⁹¹ Une tentative est notamment visible en 1963 puisque le conseil d'administration décide d'élargir sa base de recrutement aux ouvriers et aux agriculteurs qui sont très loin des pratiques de voile et pensent alors à établir un vrai partenariat avec les CE proposant des activités nautiques.⁷⁹² Nous pensons alors immédiatement à un partenariat avec la Régie Renault, dont le travail en direction de l'accès aux loisirs nautiques est avéré (Marsac, 2018). Pourtant, le CNG met plusieurs années avant de réussir à réaliser un partenariat avec la régie de Boulogne-Billancourt. Les ouvriers et les agriculteurs bénéficient d'une priorité sur l'accès aux stages dès l'année suivante.⁷⁹³ Le CNG a déjà des partenariats avec la SNCF et Peugeot depuis plusieurs années, mais souhaite s'élargir. Ils accueillent les apprentis et mineurs de la SNCF durant les stages et leurs effectifs sont croissants. En effet, les apprentis et mineurs de la SNCF ont 84 places qui leur sont ouvertes à prix réduit en 1964⁷⁹⁴ contre 59 en 1961.⁷⁹⁵ Parmi ceux-ci, il n'y a aucune femme dans la période étudiée. Même si l'ouverture vers un public plus populaire semble réelle autour des accords passés avec la SNCF notamment, ils représentent tout de même un nombre assez faible de jeunes. En effet, les jeunes apprentis de la SNCF ne représentent, d'après nos calculs,⁷⁹⁶ que 2,4% des stagiaires en 1964 et

⁷⁹⁰ « Les étudiants parisiens peuvent, en s'adressant au COPAR, obtenir des bourses de vacances pour venir aux Glénans. Les Caisses d'Allocations Familiales accordent dans certains cas des bons de vacances. »

Source : Programme 1964 du CNG, ASNCF : 0023ML0416

⁷⁹¹ « Le reproche que l'on pourrait faire aux Glénans c'est qu'une bonne partie du recrutement sur le plan sociologique, ce sont des gens qui ont une certaine éducation. Il y a eu beaucoup de tentative. »

Source : Entretien du 27 mars 2019 avec Jean-Marc Pilpoul, président du CNG de 1971 à 1974.

⁷⁹² Compte-rendu du conseil d'administration du CNG du 8 juin 1963. ACNG.

⁷⁹³ « Nous accordons une certaine priorité aux entreprises, aux centres d'apprentissages. »

Source : Programme 1964 du CNG. ASNCF : 0023ML0416

⁷⁹⁴ Dossier de correspondance entre le CNG et la SNCF en 1964, ASNCF : 0023ML0416

⁷⁹⁵ Dossier de correspondance entre le CNG et la SNCF en 1961, ASNCF : 0023ML0416

⁷⁹⁶ N'ayant pas en notre possession le nombre de stagiaires présents dans les stages du CNG sur la période étudiée, nous avons réalisé un calcul simple. En partant du principe que les stages durent 15 jours, nous

0,14% en 1959. Ceux-ci ne constituent qu'une part minime des stagiaires du CNG. Certes, il y a également les stagiaires de Peugeot ou des ouvriers venus seuls. Cependant, ces chiffres montrent bien que le CNG éprouve des difficultés à faire venir les jeunes issus des milieux populaires dans leurs stages. Les prix pratiqués ainsi que les différentes aides proposées montrent clairement qu'un pas est fait vers cette population, mais cela ne semble donc pas suffire. Les raisons à cela semblent alors clairement être liées à une question de milieu social et d'une réelle difficulté à s'intégrer à un monde qui n'est pas le sien, mais aussi tout simplement parce qu'il s'agit d'une pratique qui ne les attirent pas puisqu'elle ne fait pas partie des pratiques populaires dans leurs milieux sociaux.

Du côté de l'UNF, nous avons peu d'informations concrètes concernant la population qui fréquente ses stages. Nous savons tout de même que l'Union du nautisme a pour vocation d'être accessible aux jeunes des milieux populaires.⁷⁹⁷ En pratiquant des prix faibles, ils sont sûrs de pouvoir toucher à la fois les plus pauvres et les plus riches. Cependant, nous ne savons pas réellement si cette politique des prix est un succès puisque comme nous venons de le montrer, il n'y a pas que le prix qui conditionne réellement l'accès des jeunes aux pratiques sportives de pleine nature. De son côté, l'UCPA a réalisé un certain nombre d'études sur les jeunes qui venaient faire leurs stages chez eux. Ils ont d'ailleurs inclus, dans leurs réflexions, les résultats produits par l'UNCM (Figure 33). Ces derniers revendiquent dans les comptes rendus des comités directeurs, le fait qu'ils souhaitent essentiellement toucher les « budgets modestes ».⁷⁹⁸ Cela constitue même l'essence de leur mouvement.

avons divisé par 15 le nombre de journée réalisées en 1964 et 1961 pour obtenir un nombre de stagiaire. Nous avons ensuite divisé le nombre stagiaire de la SNCF par le nombre de stagiaires total puis multiplié par 100 pour obtenir un pourcentage de la part que représentent les jeunes de la SNCF dans la proportion totale de stagiaires du CNG :

$$\frac{\text{Nombre de stagiaires en 1961 ou 1964}}{15} = x$$

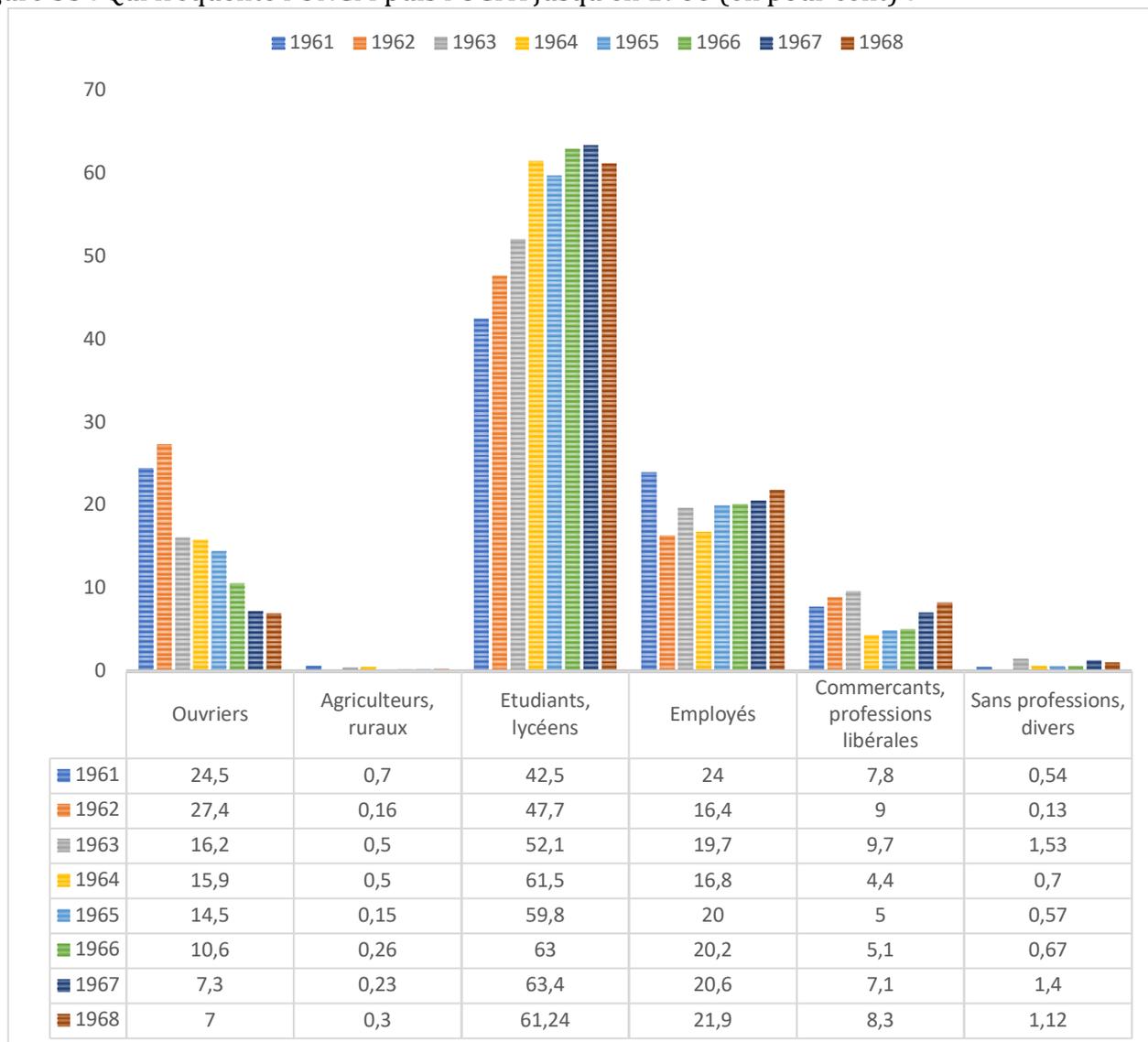
$$\frac{\text{Nombre de stagiaires de la SNCF en 1961 ou 1964}}{x} \times 100$$

⁷⁹⁷ « Il nous faut souligner qu'il serait peut-être facile à l'UNF d'augmenter son prix de journée et de pouvoir ainsi, très rapidement, offrir des conditions de logement correct mais, précisons-le, en éliminant cela même pour qui nous avons été créé, c'est-à-dire les moins argentées. »

Source : Rapport moral 1963 de l'UNF. AD94 : 567J29.

⁷⁹⁸ Compte-rendu du comité directeur de l'UNCM du 16 décembre 1958. AUCPA.

Figure 33 : Qui fréquente l'UNCM puis l'UCPA jusqu'en 1966 (en pour cent) ?



Source : « Statistiques annuelles » réalisé par l'UCPA en 1969. AUCPA.

Le graphique ci-dessus illustre la catégorie socioprofessionnelle des jeunes fréquentant les stages de l'UNCM puis de l'UCPA. Nous nous rendons compte que les étudiants, les plus favorisés culturellement,⁷⁹⁹ sont ceux qui fréquentent le plus les stages des deux associations. Alors que le nombre de stagiaires augmente, ils représentent une part de plus en plus importante des stagiaires. En effet, en 1961, où ils enregistrent la plus petite proportion, les étudiants sont tout de même environ 7 830.⁸⁰⁰ En 1967, où ils ont la

⁷⁹⁹ D'après les rédacteurs du rapport « recherche et avenir » de l'UCPA, décembre 1969. AUCPA.

⁸⁰⁰ Statistiques annuelles hiver-été, nombres de stagiaires, 1971. AUCPA.

proportion la plus élevée, ils sont 28 870 stagiaires soit plus de trois fois le nombre de stagiaires en 1961.⁸⁰¹ À partir de 1963, ils représentent d'ailleurs plus de la moitié des stagiaires de l'UNCM. Est-ce parce qu'il y a de plus en plus d'étudiants en France ou est-ce grâce aux différentes bourses offertes pour les étudiants ? La réponse est sûrement la première des propositions puisque les boursiers ne représentent qu'environ 3% des stagiaires dans les années 1960.⁸⁰² Les ouvriers sont de moins en moins nombreux. En 1962, ils représentent 27,4% des stagiaires de l'UNCM soit environ 6 140 stagiaires contre seulement 3 240 en 1968.⁸⁰³

Au vu des statistiques des différentes associations, il apparaît clairement que la mission sociale que se donnent les associations est un échec. En effet, bien qu'ils bénéficient de subventions de fonctionnement, mais aussi de bourses pour les stagiaires, les associations n'arrivent pas à toucher toutes les classes sociales de la population. Pour chacune d'entre elles, le recrutement est en majorité socialement, culturellement et financièrement aisé. Comme le reconnaît Jean-Marc Pilpoul, ce sont des personnes qui ont « une certaine éducation. »⁸⁰⁴ Pour autant, les jeunes sont réellement les cibles privilégiées des différentes associations. Le CNG et le CAF travaillent pour eux en abaissant leurs cotisations et en rendant accessibles financièrement des lieux qui ne le sont pas forcément. Finalement, les associations remplissent une part de la mission que l'État leur a donnée puisqu'elles touchent un public jeune. Cependant, les aides ne suffisent pas à casser véritablement les barrières liées aux habitus de classes.

1.5 Former pour encadrer les stages : symbole de la massification des pratiques ?

L'un des buts poursuivis par les associations de tourisme sportif, similaire à ceux des associations d'éducation populaire, réside dans la formation des cadres et moniteurs. Pour Raymond Malesset, délégué général de l'UNCM, alors que le rôle de l'État est d'aménager le territoire français en fonction des besoins, le rôle des organisations comme

⁸⁰¹ *Idem*

⁸⁰² Statistiques annuelles de l'UCPA, 1970. AUCPA.

⁸⁰³ Statistiques annuelles hiver-été, nombres de stagiaires, 1971. AUCPA.

⁸⁰⁴ Entretien du 27 mars 2019 avec Jean-Marc Pilpoul, président du CNG de 1971 à 1974.

l'UNCM est « de former techniquement des animateurs. »⁸⁰⁵ De leur côté, le CNG affirme que la formation d'initiateurs, de moniteurs, chef de centres et chef de bord fait partie intégrante de leur vocation.⁸⁰⁶ François Missoffe considère d'ailleurs ce manque comme l'un des principaux facteurs qui s'oppose au développement des activités sportives. Il a à cœur de chercher parmi les jeunes des animateurs qui seraient mieux accueillis par les jeunes puisque de la même génération.⁸⁰⁷ Il s'agit d'un mal dont les associations se préoccupent depuis plusieurs années et qui est fait même parti des raisons à l'origine de la création des organismes techniques. En 1960, l'UNCM doit diminuer le nombre de ses centres alpins pour faire face au manque de cadres qualifiés.⁸⁰⁸ Généralement, les saisonniers viennent se former à l'UNCM, mais ont trop d'incertitudes concernant l'évolution de leurs carrières et partent rapidement vers les stations où les débouchés économiques sont plus intéressants.⁸⁰⁹ La formation de l'encadrement est nécessaire à la bonne réalisation des stages puisque sans des moniteurs, les stages ne peuvent être encadrés et ne peuvent donc pas avoir lieu. Avec cette question importante de la formation des cadres, nous trouvons aussi la question du bénévolat. La politique des associations est largement différente sur ces questions. Il s'agit d'une question centrale parce que cela a, logiquement, un impact sur les coûts des stages. Les associations travaillant avec des bénévoles n'engagent pas de frais puisque, par définition, le travail d'un bénévole est gratuit. Les associations ne travaillant pas avec des bénévoles doivent payer les moniteurs diplômés. De là, il s'agit d'un coût supplémentaire qui a un impact sur le prix des stages et donc sur l'accessibilité de tous à ces initiatives.

1.5.1. Le cas des cadres de montagne

⁸⁰⁵ Article « Demain » rédigé par Raymond Malesset dans la brochure *L'UNCM a 20 ans* en 1964.

⁸⁰⁶ Rapport moral du CNG de 1966. ACNG.

⁸⁰⁷ « Quels sont, à votre avis, les principaux facteurs qui s'opposent au développement des activités sportives ? manque de temps ? Manque d'argent ? manque d'éducateurs ? manque d'installations ? Corollairement, quels sont les objectifs prioritaires que vous vous êtes fixés ? »

Source : Conférence de presse de François Missoffe du 28 janvier 1967. Question de François Amedro de *Sud-Ouest*. AN :19770273/1.

⁸⁰⁸ Rapport moral 1960 de l'UNCM. AUCPA.

⁸⁰⁹ *Idem*.

Le service de presse du HCJS informe les jeunes des stages proposés par les associations pour la formation des enseignants pour les jeunes des milieux non scolaires donc, dans les associations ou les collectivités. Ils déclarent par exemple qu'un stage pour la formation au ski aura lieu du 17 au 26 janvier 1963 dans un centre UNCM à Monétier.⁸¹⁰ Le CAF réalise le même travail dans sa revue. Par exemple, dans le numéro de juin 1958, il y a un article « stages de moniteurs bénévoles » dans la section « échos et nouvelles ».⁸¹¹ Les rédacteurs de *La Montagne et Alpinisme* informent ses lecteurs que l'UNCM organise des stages de formation pour les moniteurs bénévoles sur deux dates possibles, soit du 28 juin au 12 juillet 1958 dans le centre du Bez soit du 13 au 16 juillet de la même année aux Contamines. Les conditions d'accès à ces stages sont également spécifiées. Il faut pouvoir justifier d'une expérience alpine, « s'engager à servir pendant une durée de deux mois, en une ou plusieurs périodes, comme moniteurs bénévoles, soit dans un centre UNCM soit au service de l'association à laquelle ils appartiennent. »⁸¹² Au départ, les moniteurs bénévoles payent la totalité de leurs stages puis, s'ils servent l'UNCM ou une autre association, la moitié leur est remboursée le premier mois et le reste le deuxième mois.⁸¹³ Pour les associations, c'est un moyen de garantir que les personnes qu'elles forment s'impliquent dans les associations et non pas dans le secteur commercial. C'est également un moyen de s'assurer que les jeunes qui viennent se former ne le font pas simplement pour avoir des vacances gratuites. De plus, en proposant ces stages de formation, le CAF se garantit de possibles moniteurs bénévoles pour ses propres stages.

Les stages de l'UNCM ont été directement réclamés par les associations puisqu'aucun organisme n'est destiné à former des cadres d'adolescents hormis le scoutisme.⁸¹⁴ Elle organise alors chaque année des sessions spéciales avec un nombre de places accordées aux associations qui le souhaitent. Par exemple, pour 1962, l'UNCM propose plus de 1 100 places dans ses stages pour la formation des cadres des associations membres de l'Union.⁸¹⁵ Chaque année, le comité directeur réévalue le

⁸¹⁰ Communiqué de presse du HCJS du 7 décembre 1962. AN : 19770709/3.

⁸¹¹ Stages de moniteurs bénévoles, *La Montagne et alpinisme*, n°18, juin 1958, page 255.

⁸¹² *Idem* / Stages de formation de moniteurs bénévoles, *La Montagne et Alpinisme*, n°35, décembre 1961, pages 161.

⁸¹³ Compte-rendu du conseil directeur de l'UNCM du 14 octobre 1959. AUCPA.

⁸¹⁴ *Idem*.

⁸¹⁵ Compte-rendu du conseil directeur de l'UNCM du 4 juillet 1962. AUCPA.

nombre de places offertes aux associations en fonction de l'année précédente. Par exemple, en 1962, l'UNEF voit son offre de place augmenter et passer de 75 à 90 par rapport à 1961. Loisirs populaires de son côté voit le nombre de places qui lui est offert diminuer et passer de 30 à 25 puisqu'ils n'avaient pas suffisamment utilisé les places qui leur ont été offertes en 1961.⁸¹⁶

Les efforts des associations sont fructueux puisqu'en 1963, dans une brochure publiée par le SEJS, les statistiques quant aux journées de formations à l'École Nationale du Ski et de l'Alpinisme (ENSA) de Chamonix sont en augmentation. Les stages de formation de cadres de ski sont passés de 7 753 en 1957 à 10 594 en 1961 et à 13 340 en 1962.⁸¹⁷ Certains cadres du CAF sont formés à l'ENSA notamment les instructeurs bénévoles.⁸¹⁸ L'investissement de l'État dans la formation des cadres nécessaires à la bonne tenue des stages est visible sur plusieurs points. Le ministère en charge de la Jeunesse et des Sports réalise un travail d'information en direction des mouvements de jeunesse et d'éducation populaire ainsi que des associations de tourisme sportif. Il décrit alors les différentes formations proposées et les conditions d'accès à ses stages. Ensuite, l'ENSA est une structure directement gérée par le ministère en charge des Sports (Attali, 2015). L'État gère donc la formation des guides de haute montagne ainsi que des moniteurs de ski. Dans le cas présent, nous pouvons également voir que l'ENSA forme les cadres bénévoles qui sont ensuite amenés à encadrer des stages dans les associations que nous étudions. À travers cela, nous pouvons donc voir que l'État contrôle la bonne réalisation de formation des encadrants aux pratiques de montagne qu'ils soient bénévoles ou non.

En 1961, une situation de tension se crée entre l'UNCM et la FFS pour la formation des cadres de ski. En effet, ils ne peuvent être formés que par un club affilié à la FFS ou par une école reconnue. L'UNCM écrit alors une lettre au HCJS pour revendiquer le fait qu'il s'agisse d'une « obligation morale pour [eux], de contribuer à la formation des cadres des Mouvements. »⁸¹⁹ Finalement, en 1962, l'assemblée générale de la FFS admet le fait que des « cadres Initiateurs et Instructeurs de Club pourraient être formés dans des stages

⁸¹⁶ *Idem ?*

⁸¹⁷ Enseignement et pratiques du ski, *La Montagne et Alpinisme*, n°45, décembre 1963, page 165.

⁸¹⁸ Les stages à l'École Nationale de Ski et d'Alpinisme, *La Montagne et Alpinisme*, n°52, avril 1965, page 66.

⁸¹⁹ Lettres du 13 octobre 1961 adressée au Haut-Commissaire à la Jeunesse et aux Sports.

organisés par des Fédérations affinitaires ou les mouvements de jeunesse ayant un protocole d'accord avec la FFS. »⁸²⁰ Le CAF a également le droit de former des initiateurs de ski.⁸²¹ En 1968, la FFM propose également un stage, encadré par un guide professionnel et publié dans la revue du CAF. Il s'agit d'un stage de perfectionnement pour des personnes ayant tout de même un brevet qu'ils soient initiateurs ou instructeurs. Ces stages sont uniquement pour les bénévoles en alpinisme.⁸²² Ils organisent également des stages dans les locaux de l'UNCM ou de l'UCPA pour la délivrance du brevet d'initiateur bénévole d'alpinisme. Ce brevet a été créé en 1959 avec celui d'instructeur à la demande de plusieurs clubs affiliés, comme le CAF, mais également des pouvoirs publics.⁸²³ Des stages de formation sont alors directement organisés par les Sections dans des centres de l'UNCM ou à l'ENSA.⁸²⁴

Au moment de la création de l'UCPA, le statut de bénévole des encadrants n'est plus une évidence, et ce, bien que les administrateurs soient bénévoles et représentent leurs associations. Dès le premier conseil d'administration, le délégué du personnel pose la question du bénévolat. Pour lui, les encadrants ne doivent être que des professionnels, « le bénévolat n'y a pas sa place. »⁸²⁵ Le délégué général ainsi que les associations membres ne sont absolument pas d'accord avec cette analyse en raison, sans doute, d'une tradition liée aux mouvements de jeunesse et d'éducation populaire.

Au départ, le principe qui est celui de l'UNCM est maintenu. Aux côtés de l'équipe des professionnels qui travaillent dans les centres, les éléments les plus doués des groupes participaient rapidement à l'encadrement des stages. L'année suivante, même s'ils payaient toujours leur stage, ils étaient utilisés de façon plus systématique. Les bénévoles étaient alors deux ou trois qui étaient sélectionnés durant les stages de début de saison par Raymond Malesset et Guido Magnone (Malesset, 1985, p. 127). Pourtant, l'activité n'est pas entièrement bénévole puisque Raymond Malesset nous informe du fait qu'ils reçoivent souvent une petite indemnité pour des tâches comme de l'animation ou de la

⁸²⁰ Compte-rendu du conseil directeur de l'UNCM des 29 et 30 septembre 1962. AUCPA.

⁸²¹ Initiateurs et instructeurs de ski, *La Montagne et Alpinisme*, n°54, octobre 1965, page 142.

⁸²² Stages de perfectionnement des cadres bénévoles, *La Montagne et Alpinisme*, n°70, décembre 1968, page 273.

⁸²³ Stages d'initiateurs et d'instructeurs bénévoles, *La Montagne et Alpinisme*, n°23, juin 1959, page 99

⁸²⁴ *Idem*.

⁸²⁵ Compte-rendu du conseil d'administration de l'UCPA du 12 janvier 1966. AUCPA.

surveillance. Étant donné que cette indemnité est fondue avec le reste des paies versées aux salariés de l'UCPA, nous ne savons pas réellement à quelle hauteur celle-ci se situe. L'une des motivations de la fusion de l'UNF et de l'UNCM réside dans le fait qu'elle permette aux moniteurs embauchés d'avoir du travail toute l'année. Ils ont alors inventé le concept de moniteur de plein air avec bivalence pour garantir cela.

Cependant, il semble que cela soit la conséquence d'une évolution de la pratique et de sa massification. Pour garantir la sécurité des personnes qui pratiquent et qui sont encadrées, l'État pense qu'un contrôle des compétences des encadrants est nécessaire (Mascret, 2010, p. 312). Cependant en employant du personnel pour l'encadrement des stages, les associations doivent engager des frais supplémentaires. La création souhaitée de nouveaux diplômes pour l'encadrement des pratiques sportives de plein air par des professionnels peut donc constituer un frein au développement de la pratique et l'État est alors directement responsable de cela. Cependant, dans le cadre de la montagne, il existe plusieurs diplômes ayant pour but de contrôler les compétences des encadrants des activités de montagne et plus particulièrement d'alpinisme.⁸²⁶ Créés par la FFM, les titulaires de ces diplômes sont nombreux à encadrer les stages réalisés par le CAF,⁸²⁷ mais semblent totalement absents de l'encadrement des stages de l'UCPA. Étant donné la mainmise du CAF sur la FFM en raison de sa puissance, nous pouvons émettre l'hypothèse selon laquelle le CAF est à l'origine de la multiplication des diplômes pour encadrer la pratique des sports de montagne de manière bénévole. Ces diplômes semblent ne pas convenir à l'UCPA de par la nature de l'activité qu'ils proposent, mais aussi en lien avec le fait qu'il s'agisse d'une union d'association. En effet, l'Union n'a pas de militants directs comme c'est le cas au CAF ou dans les mouvements de jeunesse et d'éducation populaire. Il s'agit alors sans doute du frein principal à l'emploi de cadres bénévoles dans les stages de l'UCPA. Il s'agit tout de même de la caractéristique principale de la « nouvelle

⁸²⁶ Par exemple, le CAF évoque ceux d'initiateurs d'alpinisme, moniteurs d'alpinisme, initiateurs de ski, instructeurs de ski et chefs de caravanes.

Source : Procès-verbal de l'assemblée générale du CAF du 20 avril 1969. CFDDL.

⁸²⁷ Dans les décomptes des journées réalisées pour les différentes activités de formation à la montagne, le CAF a pour habitude de noter à la fois les journées élèves et les journées moniteurs. En 1968, il y a 734 moniteurs bénévoles qui encadrent des stages pour le CAF.

Source : Rapport présenté par le comité de direction du CAF de l'exercice 1960 / Procès-verbal de l'assemblée générale du CAF du 20 avril 1969. CFDDL.

génération de moniteurs UCPA » qu'évoquent Paul Diestchy et Patrick Clastres (Clastres & Diestchy, 2006, p. 175). Cependant, et étant donné qu'il s'agit d'une structure cogérée pensée par l'État, nous pouvons donc nous interroger sur le fait que l'association poursuive réellement un but social à travers ce mode de fonctionnement. Il s'agit alors, peut-être d'une explication aux subventions de fonctionnement de l'UCPA qui sont alors beaucoup plus importantes de celles des autres associations et notamment du CAF.

1.5.2. Les cadres du nautisme

Du côté du nautisme, le même problème se pose. L'UNF et le CNG sont les seuls à pouvoir former des cadres.⁸²⁸ Nous l'avons évoqué dans le premier chapitre, le CNG et l'UNF ont mis en place dans les années 1950 des stages, durant les congés de Pâques, pour préparer les bénévoles à l'encadrement de l'été. Certains moniteurs sont envoyés à l'UNF pour des stages de perfectionnement.⁸²⁹ Ces stages sont d'ailleurs un vrai succès d'après l'UNF puisque ceux-ci accueillent chaque année de plus en plus de jeunes intéressés par l'encadrement. Dans les stages de formation, les bénévoles sont formés en même temps que les professionnels. En 1962, 71 000 journées de formation sont organisées par l'UNF. L'année suivante, ce sont 82 000 journées qui ont lieu. Ils font à environ six à huit stages de formation par an alors qu'ils n'en réalisent qu'un jusqu'en 1956.⁸³⁰ Il s'agit alors d'une preuve de l'intérêt renforcé des jeunes pour la pratique de la voile, mais également pour son encadrement. Il est aussi tout à fait possible que l'UNF profite, durant ces années, de la création des congés cadres jeunesse par la loi du 29 décembre 1961.⁸³¹ Cette loi propose un congé sans solde de six jours pour les jeunes souhaitant participer aux activités des organisations de jeunesse et d'éducation populaire ou des associations sportives et de plein air.⁸³² Grâce à cette mesure, les jeunes peuvent donc se former à l'encadrement de

⁸²⁸ « Nous sommes à peu près les seuls à pouvoir remplir le rôle d'école de mer et d'organisme de formation au deuxième degré des moniteurs extérieurs. »

Source : Comptes rendus des conseils d'administration du CNG des 21 janvier 1961 et 23 juin 1962. ACNG.

⁸²⁹ Rapport moral du CNG de 1961. ACNG.

⁸³⁰ Rapport moral 1963 de l'UNF. AD94 : 567J29.

⁸³¹ Loi n°61-1448 du 29 décembre 1961 accordant des congés non rémunérés aux travailleurs salariés et apprentis en vue de favoriser la formation de cadres et animateurs pour la jeunesse, *JORF*, 30 décembre 1961, pages 12172-12173.

⁸³² *Idem*, Article 1^{er}.

stages et notamment pour les pratiques de pleine nature. Des bourses sont d'ailleurs prévues pour accompagner la perte de revenus de jeunes durant cette période. Nous n'avons pu trouver de trace de ces bourses dans les archives de l'UNF. Cependant, il y a sûrement un lien de cause à effet entre la création de ces congés et l'augmentation de jeunes souhaitant devenir des moniteurs.

Le CNG, qui « ne voulait pas de diplômes », ⁸³³ propose alors la création d'une école pour un petit nombre d'étudiants proposant une formation sur deux ans pour calquer ce qui se fait déjà pour la montagne à l'ENSA. Le projet est alors la création d'une École Normale de Navigation dont le gros du travail serait réalisé sur les cadres avec des sessions d'apprentissage de deux ans à Concarneau. Le but est alors la formation de moniteurs professionnels pour l'encadrement des pratiques de la voile de loisirs. Cela correspond au développement de l'activité qui demande à ce que les stages soient de plus en plus sécurisés, mais également d'une volonté de voir naître une méthode unique de formation de ces moniteurs. En effet, le CNG, mais aussi l'UNF sanctionnent l'absence de cadres réels quant à la formation des encadrants des stages de voiles de loisirs. ⁸³⁴ Les mois d'été sont alors prévus pour être une application pratique de ces formations au sein du CNG. ⁸³⁵ La qualification peut donner lieu à un diplôme d'État avec un jury du SEJS ou un diplôme du CNG avec une reconnaissance de l'État qui permettrait au Secrétariat d'État d'éviter une sous-qualification des moniteurs. En 1963, le projet d'un certificat d'aptitude à l'enseignement de la voile (CEAV) à l'attention des éducateurs bénévoles voit le jour du côté du CNG. ⁸³⁶ Après plusieurs années de discussion avec la fédération, le certificat est finalement créé à la fin des années 1960. Il est délivré par les grandes associations proposant des activités de voile, dont l'UCPA et le CNG sous le contrôle de l'État. Par ailleurs, il semble que ce diplôme ait surtout pour vocation d'être délivré à un public jeune

⁸³³ Entretien du 27 mars 2019 avec Jean-Marc Pilpoul, président du CNG de 1971 à 1974.

⁸³⁴ Rapport moral 1965 de l'UNF. AD94 : 567J29.

⁸³⁵ Compte-rendu du conseil d'administration du CNG du 19 octobre 1963. ACNG.

⁸³⁶ Rapport définitif du président du sous-groupe d'étude : "organisme de construction et de gestion des équipements pour la Jeunesse..." 17 novembre 1970. AN : 19810075/36.

dans le but d'en former d'autres à la pratique de la voile.⁸³⁷ Nous retrouvons donc ici un aspect du projet de Maurice Herzog : par les jeunes et pour les jeunes.

Ce projet d'école est accepté par le SEJS en 1964⁸³⁸ à condition que les diplômes décernés le soient par l'État.⁸³⁹ Dans le comité directeur de cette école, il y a un inspecteur Jeunesse et Sport dont l'objectif est de contrôler le bon fonctionnement de l'école, mais aussi la bonne poursuite de la formation des étudiants.⁸⁴⁰ À la fin de leur scolarité, les cadres formés reçoivent une qualification⁸⁴¹ et doivent rester à la disposition du CNG pendant une durée de trois ans ou bien rembourser la somme de 5 000 francs.⁸⁴² Finalement, les stages d'avril à juin sont assurés par les élèves de l'École et d'après le conseil d'administration du CNG, cette manière de fonctionner est un véritable succès.⁸⁴³ À travers cette initiative, nous pouvons voir la collaboration entre les pouvoirs publics et le CNG. Les premiers contrôlent la formation dispensée par le second et les diplômes dispensés sont validés par le ministère en charge de la Jeunesse et des Sports. Dans cette mission, nous avons vu dans le cadre de la montagne que c'est plutôt l'UNCM qui s'en charge. Dans le cas présent, et étant donné que le CNG se charge elle-même de combler une lacune dans le cadre de la formation des encadrants des pratiques nautiques, nous pouvons en conclure que l'UNF ne remplit pas cette mission. Le ministère s'appuie alors sur le CNG et semble, en validant ses initiatives, mais aussi la formation, avoir confiance en la spécialisation de l'association sur ces questions. Cependant, l'École des Chefs de Bases (ECB) met quand même un certain temps à réellement démarrer son activité et doit

⁸³⁷ « le certificat d'aptitude est délivré, sous le contrôle de l'État par les grandes associations comme le Touring Club de France, l'UCPA ou le CN du CNG qui utilisent la compétence des jeunes auxquels il a été distribué pour initier d'autres amateurs. »

Source : *Idem.*

⁸³⁸ Compte-rendu du conseil d'administration du CNG du 14 mars 1963. ACNG.

⁸³⁹ « La position d'Herzog est très nette : la formation des cadres au niveau le plus haut relève de l'État et les diplômes seront décernés par l'État. »

Source : Compte-rendu du conseil d'administration du CNG du 25 avril 1964. ACNG.

⁸⁴⁰ Compte-rendu du conseil d'administration du CNG du 14 mars 1964. ACNG.

⁸⁴¹ Compte-rendu du conseil d'administration de l'UCPA du 12 janvier 1966. ACNG.

⁸⁴² Compte-rendu du conseil d'administration du CNG du 20 février 1965. ACNG.

⁸⁴³ Compte-rendu du conseil d'administration du CNG du 8 octobre 1966. ACNG.

attendre que des partenariats se mettent en place pour voir arriver des jeunes comprenant qu'il était possible d'avoir des débouchés en sortant de cette école.⁸⁴⁴

Dans les années 1960, le monde de la voile est en pleine crise à cause d'un manque de reconnaissance du travail des écoles de voile de loisirs par la FFYV (Lafabrègue, 2019, pp. 43-51). En effet, l'institution a du mal à s'investir réellement dans la formation des cadres qui, pour eux, dépend directement de l'administration centrale du ministère Jeunesse et Sport. Ils proposent alors une petite subvention pour répondre aux demandes, mais refusent de financer ceux qui souhaitent mettre en place une école. Le conflit entre le CNG et la FFYV est réel. Jean-Marc Pilpoul évoque le fait qu'ils étaient « très anti-fédération au début »⁸⁴⁵ et que de leur côté, la FFYV était, elle aussi « très anti-Glénans. »⁸⁴⁶ La FFYV refuse la création d'un brevet de moniteur bénévole et propose le principe d'un livret facilitant l'emploi des bénévoles.⁸⁴⁷ Dans cette affaire, Claude Lafabrègue a montré que le ministère en charge de la Jeunesse et des Sports a su faire la démonstration de sa pleine puissance en faisant pression auprès de la fédération pour qu'une considération soit faite en direction de la voile de loisirs (Lafabrègue, 2019, p. 47). Il faut tout de même attendre plusieurs années pour voir un réel mouvement se mettre à l'œuvre pour la création de diplômes pour l'encadrement du nautisme de loisirs. Le Brevet d'État d'Éducateur Sportif (BEES) de moniteur de voile est officiellement créé en 1965 et permet aux titulaires d'exercer la profession contre une rémunération.⁸⁴⁸ Grâce à ce diplôme, les associations peuvent employer des moniteurs de voile contre une rétribution financière. Cependant, rien n'est encore fait pour l'encadrement bénévole des stages. La formation est alors réalisée par les associations selon leurs propres critères. La formation des cadres est donc essentielle et même problématique au sein des associations. Cela mène à des conflits avec les fédérations en lien avec le fait qu'ils ne leur rapportent aucun licencié notamment. Les fédérations considèrent d'ailleurs les associations de tourisme sportif comme des concurrents puisqu'elles forment des jeunes à la pratique de loisirs et

⁸⁴⁴ Compte-rendu du conseil d'administration du CNG du 17 juin 1967. ACNG.

⁸⁴⁵ « Nous avons été très anti-fédération au début et eux-mêmes étaient aussi très anti-Glénans. »

Source : Entretien du 27 mars 2019 avec Jean-Marc Pilpoul, président du CNG de 1971 à 1974

⁸⁴⁶ *Idem*

⁸⁴⁷ Compte-rendu du conseil d'administration du CNG du 25 avril 1964. ACNG.

⁸⁴⁸ Arrêté du 7 novembre 1965 portant sur la création du brevet d'État de moniteur de voile, *JORF*, 7 novembre 1965, pages 9848-9849.

non pas à la pratique sportive comme c'est le cas dans les clubs de la fédération. Pour autant, le travail de formation réalisé permet aux associations de survivre en garantissant un enseignement aux stagiaires. Cette formation sous-entend également la question du bénévolat qui n'est pas la même dans toutes les associations de tourisme sportif.

Depuis la création du CNG, les stages sont menés par des bénévoles qui « transmettent à d'autres bénévoles des connaissances qui leur ont été transmises. C'est une chaîne de bénévolat. »⁸⁴⁹ Plusieurs témoignages l'illustrent alors parfaitement. Par exemple, Hélène et Philippe Viannay ont appris aux côtés de membres de la famille Viannay puis de pêcheurs (Feletin, 2004, p. 139; Viannay et al., 1988, p. 240). L'expérience de Jean-Louis Goldschmid est aussi intéressante à ce propos.⁸⁵⁰ Il s'agit d'une des valeurs du CNG. Et en 1968, les cadres permanents ne représentent que 20% par rapport aux cadres bénévoles.⁸⁵¹ Ils se sont sentis en quelque sorte obligés de le faire face à l'ampleur prise par l'association. Il fallait alors un « encadrement assez robuste pour accélérer la formation d'un monitorat bénévole de valeur suffisante. »⁸⁵² L'idée d'avoir des permanents diplômés permet alors de garantir que les bénévoles soient bien encadrés et soient de qualité. Les moniteurs bénévoles qui encadrent les stages du CNG payent uniquement le coût de revient de la nourriture en fonction du temps qu'ils passent sur les îles.⁸⁵³ Les stages de formation à l'UNF sont inclus dans la formation de l'ENSEP, de là, un certain nombre de professeurs d'éducation physique enseignent pour l'Union du nautisme. Nous n'avons que trop peu d'informations à ce sujet. Cependant, les jeunes issus de l'ENSEP semblent être en grand nombre dans les stages de formation réalisés par l'association.⁸⁵⁴ Le fait qu'ils

⁸⁴⁹ Entretien du 27 mars 2019 avec Jean-Marc Pilpoul, président du CNG de 1971 à 1974.

⁸⁵⁰ « Avant de goûter aux Glénans, j'avais appris à godiller avec un marin de Noirmoutier. Premier jour de stage à Penfret, première question : « Qui a déjà fait du bateau ? » Mutisme total parmi les soixante-dix participants. Moi, j'ose tout de même dire que je sais godiller. Deux heures plus tard, j'étais sur une plate, bateau de servitude de l'époque en train d'apprendre aux autres l'art de la godille. A la fin de la journée, je goutais la joie et la fierté d'avoir formé mes premiers élèves. »

Cette question est posée par Henri Desjoyeaux le premier jour de stage de Jean-Louis Goldschmid en 1951. Il devient ensuite moniteur salarié en 1953 puis directeur technique de 1962 à 1991.

Source : Goldschmid, J.-L. (2009). *40 ans aux Glénans*. Rennes : Ouest-France, page 17.

⁸⁵¹ Compte-rendu du conseil d'administration du CNG du 12 octobre 1968. ACNG.

⁸⁵² Compte-rendu du conseil d'administration du CNG du 26 mai 1960. ACNG.

⁸⁵³ Compte-rendu du conseil d'administration du CNG du 16 décembre 1967. ACNG.

⁸⁵⁴ Rapport moral 1963 de l'UNF. AD94 : 567J29.

réalisent ces stages de formation proposés pour former les moniteurs pour la saison d'été à venir peut être considéré comme un indice montrant que certains d'entre eux encadrent les stages. Cependant, il n'y a que trop peu d'informations à ce sujet dans les documents produits par l'UNF. Nous savons tout de même avec certitude que les stages de l'UNF sont encadrés à la fois par des bénévoles et des professionnels.⁸⁵⁵

La politique « pour les jeunes (...) avec les jeunes et par les jeunes » est utilisée tout au long de la période par les deux hommes en charge de la Jeunesse et des Sports, mais sous des formats différents. Alors que Maurice Herzog prône une collaboration forte avec les mouvements grâce aux organismes de cogestion ainsi que les Hauts Comités, François Missoffe souhaite être beaucoup plus proche des jeunes « inorganisés. » L'essentiel de son action a alors lieu sur le terrain. Sa célèbre altercation avec Daniel Cohn-Bendit à quelques semaines de Mai 1968 semble alors être la matérialisation d'un véritable problème de communication du ministre et, par la même occasion, de l'échec de sa politique. Les documents produits par les différentes commissions du Haut Comité aux Sports permettent de dresser un état des lieux du sport et du plein air. Les associations de tourisme sportif sont alors directement associées à ces réflexions. Le ministère en charge de la Jeunesse et des Sports propose des aides financières aux plus démunis dans l'objectif de répondre à la politique de démocratisation sportive. Dans ce souci de garantir l'accessibilité des jeunes à ces associations, le CAF, le CNG, l'UNCM et l'UNF travaillent ensemble pour garantir un accès maximal aux jeunes qui le souhaite. Cela est visible par l'augmentation significative des jeunes fréquentant les stages des associations de tourisme sportif. Pourtant, lorsque nous y regardons de plus près, nous nous rendons compte que ces politiques, même si elles sont volontaristes, n'impactent pas les jeunes les plus démunis. Parmi ceux qui fréquentent les stages, nous trouvons alors une majorité de jeunes issus de milieux sociaux favorisés. Même si nous n'avons pas d'indication réelle quant aux jeunes qui encadrent les stages des différentes associations étudiées, il n'en reste pas moins qu'il s'agit également d'un souci face auquel les associations doivent s'adapter. La législation en matière de brevet sportif est alors en pleine mutation et l'État commence à imposer la création de diplômes à ses fédérations délégataires dans le but de garantir de bonnes conditions de sécurité. Cependant, les titulaires de brevets d'État sont

⁸⁵⁵ Rapport moral 1965 de l'UNF. AD94 : 567J29.

des professionnels. Ils sont alors payés pour leur travail et cela entraîne, logiquement, un coût supplémentaire pour le jeune stagiaire. Même si les subventions de fonctionnement ont pour objectif de combler ce manque d'argent, il apparaît tout de même qu'une mutation est à l'œuvre sans doute en raison de la massification des pratiques sportives de plein air. Alors que le CNG et le CAF emploient plus majoritairement des bénévoles, la création de l'UCPA mène à un basculement vers une professionnalisation des encadrants sans doute lié à un désir de l'État au regard de la place qu'il prend dans la création de ce nouvel organisme cogéré.

II. La création de l'UCPA : symbole d'une politique gaullienne

L'UCPA est une structure inédite. L'histoire de la création de l'UCPA est souvent mêlée à l'action de Maurice Herzog qui avait alors de grandes ambitions pour l'UNF et l'UNCM et plus largement pour le plein air français. Les associations de jeunesse et d'éducation populaire, parties intégrantes de l'UCPA, sont au départ réfractaire au projet avant qu'un consensus soit trouvé et entraîne la formation d'un véritable organe de cogestion ou une institution du plein air. Il s'agit de l'évènement le plus important de notre période en termes de politique du plein air. En effet, la création de l'UCPA est une réponse aux différents besoins exprimés par les mouvements à travers le Haut Comité des Sports en termes de plein air.

II.1. La naissance de l'UCPA

II.1.1. Maurice Herzog, la tête pensante d'un projet ?

Il y a plusieurs histoires racontant la création de l'UCPA. L'initiative du rapprochement de l'UNF et de l'UNCM est souvent attribuée à Maurice Herzog. Le témoignage de Raymond Malesset nous informe que cette volonté de rapprochement est venue en 1963. Pourtant, dans son ouvrage daté de 2009, Guido Magnone nous informe que l'idée originelle viendrait en fait de lui. En effet, il évoque le développement fort du tourisme qu'il a constaté lors de ses voyages. Pour lui, le tourisme est d'une importance économique et les « activités de loisirs étaient appelées à prendre dans le monde entier » (Magnone, 2005, p. 243). Étant lui-même alpiniste, Guido Magnone, qui est d'ailleurs promu chevalier de l'ordre de la Légion d'honneur en mars 1961 pour ses exploits

sportifs,⁸⁵⁶ entretient des relations amicales avec le Haut-Commissaire à la Jeunesse et aux Sports Maurice Herzog qu'il fréquente au sein du CAF. Depuis 1957, Guido Magnone est à l'UNCM comme directeur technique. La place lui est offerte par Jean Franco, ami de longue date, d'origine italienne et alpiniste comme lui. Ce dernier est nommé la tête de l'ENSA. Guido Magnone raconte alors comment il a évoqué l'idée d'un rapprochement avec l'UNF au haut-commissaire : « J'eus donc à plusieurs reprises l'occasion de lui exposer, de vive voix ou par nombreuses notes, tout l'intérêt qu'il pourrait y avoir à regrouper l'UNCM et l'UNF, les deux organismes de la montagne et du nautisme, pour bâtir une structure forte et pleine d'avenir, capable d'intervenir dans tous les domaines du plein air naissant inscrits dans sa politique » (Magnone, 2005, p. 243). Maurice Herzog est séduit par l'idée, mais Guido Magnone pense que le secrétaire général de l'UNCM, Raymond Malesset, le président René Turpin, et le vice-président Cayron seraient réticents à cette idée en raison, sans doute, de la relation glaciale qu'il entretient avec ceux-ci, mais aussi d'une réticence venue de la part des mouvements envers l'action directe de l'État (Magnone, 2005, p. 238).

L'idée naît à la fin des années 1950, en même temps que la V^e République, mais « en bon tacticien » (Magnone, 2005, p. 244), Maurice Herzog attend jusqu'en 1963 pour proposer l'idée via des hauts fonctionnaires et des chefs de service de la Jeunesse et des Sports. À travers ce témoignage de Guido Magnone, nous pouvons alors comprendre que l'idée de l'UCPA aurait été soufflée par Maurice Herzog à des membres du ministère en charge de la Jeunesse et des Sports. Si nous prenons également en compte le fait qu'il s'agisse d'une des propositions de la brochure *De l'air... pour vivre* dont les travaux débutent justement en 1963, nous pouvons donc faire le rapprochement et conclure que les idées avancées par le rapport de la commission « Loisirs de Plein Air » viennent finalement peut-être directement de Maurice Herzog. Bien évidemment, Raymond Malesset est très intéressé par l'idée. Nous pouvons donc nous demander pourquoi Guido Magnone n'a pas directement communiqué son idée au directeur général de l'UNCM. La raison à cela peut être alors directement liée au fait qu'il s'agit d'une proposition qui vient de ses patrons, de ceux qui le payent, et non pas de la personne qui travaille directement pour lui. Inspecteur de la Jeunesse et des Sports, Raymond Malesset est alors sans doute plus à même d'apprécier une idée venue de son ministère plutôt que d'un homme qui travaille dans la même association que lui, mais qui n'a aucune expérience politique ni

⁸⁵⁶ Communiqué de presse du HCJS, mars 1961. AN :19770709/3

même de responsabilité associative. La situation de l'UNF allant de mal en pis, le moment était justement choisi pour que ce rapprochement se fasse et soit accepté de tous. Cette version des faits, qui ne semble être qu'une confidence entre Maurice Herzog et Guido Magnone, ne peut être prouvée. Les écrits qu'évoque Guido Magnone ne nous sont pas connus et nous n'avons pas trouvé d'archives de ce genre dans les archives de l'UCPA. De plus, cette idée semble être très secrète puisqu'il est finalement le seul à réellement dire que l'idée originelle vient de lui. Il faut donc prendre beaucoup de précautions avec ses écrits puisqu'ils ne sont finalement que les histoires, sans doute embellies, d'un homme ayant effectivement participé à la fusion entre l'UNCM et l'UNF puisque nous l'avons trouvé dans les archives comme membres des différentes réunions entre les deux associations,⁸⁵⁷ mais dont personne ne connaît réellement son degré d'implication dans la naissance de ce projet.

Les écrits concernant l'UCPA relatent tous le fait que Maurice Herzog soit à l'origine de l'idée de l'unification de l'UNCM et de l'UNF (Chaudesaigues, 2017; Malesset, 1985; Vignal, 2010). Dans un premier temps, nous aurions pu penser qu'il s'agissait finalement de rendre hommage à celui qui a donné l'impulsion politique et financière à l'origine du développement rapide de l'association. Cependant, plusieurs documents, produits par l'UNCM, attestent de cette réalité. Le premier s'intitule simplement « Relation UNCM-UNF ». Il est produit comme appendice du rapport moral 1964 par le directeur général de l'UNCM Raymond Malesset. Une nouvelle fois, cette production peut être critiquée puisqu'il est rédigé par un inspecteur général détaché auprès de l'association, mais payé par le ministère en charge de la Jeunesse et des Sports. Parler de l'action de Maurice Herzog revient alors à dire du bien de l'action de son administration et, donc, de son patron. Dans le cas contraire, il est clair que cela ne peut être directement rédigé dans un document officiel. De plus, le compte-rendu du conseil d'administration du CNG du 16 mars 1963 mentionne le fait que ce soit le HCJS qui envisage la fusion de l'UNF et de l'UNCM.⁸⁵⁸ Cependant, le fait de parler d'un investissement du HCJS ne revient pas à dire que la tête pensante du projet est bien le haut-commissaire lui-même. À ce propos, nous pouvons d'ailleurs voir directement l'impact de la collaboration avec le HCJS et d'autres

⁸⁵⁷ Voir les différents comptes rendus de réunion conservée dans le fond de la FNCLAJ aux AD du Val-de-Marne. AD94 : 567J29.

⁸⁵⁸ Compte-rendu du conseil d'administration du CNG du 14 mars 1963. ACNG.

associations à travers la commission « Loisirs de Plein Air » puisque cette création est alors largement discutée en son sein. Les premières réunions entre l'UNF et l'UNCM n'ont lieu qu'en 1964 et l'idée n'est évoquée qu'au début de cette année au sein des associations. Cependant, le fait que le CNG l'évoque dans ses conseils d'administration peut alors être la preuve que l'idée vient directement du HCJS et qu'elle est évoquée au sein de cette commission du Haut Comité des Sports dans laquelle est présent Philippe Viannay. Une commission mixte UNCM-UNF est pensée en 1963 et comprend les présidents et secrétaires généraux des organisations et quelques membres de chaque comité directeur,⁸⁵⁹ dont un représentant CNG.⁸⁶⁰

Pour nous, Maurice Herzog est bien plus qu'un acteur décisif de la fusion entre les deux associations, il est la tête pensante de la fusion de ces deux mouvements. Dans les archives de l'UCPA, nous n'avons pas trouvé de trace des réflexions à l'œuvre quant à la création de l'association. Cependant, au sein des archives du PAJEP, nous avons eu la chance de trouver un document inédit et attestant de l'influence réelle de Maurice Herzog sur la création de l'Union du plein air (Figure 34).

⁸⁵⁹ *Idem*

⁸⁶⁰ *Idem.*

Figure 34 : Lettre de Maurice Herzog aux présidents de la commission mixte UNCM-UNF, 1965

LE SECRETAIRE D'ETAT
A LA JEUNESSE ET AUX SPORTS

Paris, le 5 Juillet 1965

COPIE

Monsieur le Président,

Pour faire suite au voeu exprimé lors de l'Assemblée Générale des Mouvements et Associations membres de l'U.N.C.M. et de l'U.N.F. qui s'est tenue le 23 juin, j'ai l'honneur de vous adresser ci-joint le projet de statuts élaborés par mes Services sur la base des propositions formulées par votre commission mixte.

Je suis disposé à vous recevoir dans le courant du mois de juillet ainsi que les membres de la Commission pour examiner ce projet et arrêter avec vous de façon définitive le texte des statuts de la nouvelle Union dont le principe de création a été accepté le 23 juin.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Maurice HERZOG

Monsieur le Président de la Commission mixte
U.N.C.M.-U.N.F.
45, rue Raffet
PARIS 16e

Cette lettre est une preuve de l'investissement du secrétaire d'État dans la création de l'association, mais surtout dans la définition des principes de celle-ci. En effet, dans les documents que nous avons été amenés à consulter, nous avons très rarement vu la signature du ministre en charge de la Jeunesse et des Sports. Souvent, les directeurs ou chefs de bureaux écrivent aux associations sur des points précis qui les concernent directement comme les subventions, l'équipement ou la formation des cadres par exemple. Dans le cas présent, nous sommes face à une lettre signée de la main de Maurice Herzog et dans laquelle il s'exprime à la première personne du singulier. Même si nous ne pouvons pas réellement prouver qu'elle est écrite de la main de Maurice Herzog, cette lettre peut tout de même constituer une preuve de l'investissement de ce dernier dans la construction de l'organisme coordinateur du plein air souhaité par *De l'air... pour vivre*. Le SEJS élabore alors lui-même les statuts de l'association. La tournure de la phrase semble montrer qu'il s'agit d'un projet monté en coopération avec les services de la Jeunesse et des Sports, mais, une nouvelle fois, l'investissement du secrétaire d'État est prouvé par le fait qu'il propose lui-même une réunion avec les membres de la commission pour examiner le projet et se mettre d'accord. Dans ces réunions, les représentants du ministère, des fédérations et des mouvements de jeunesse sont présents. Maurice Herzog n'est pas présent dans les réunions, mais le fait qu'il se dit prêt à réaliser une réunion avec tous les membres de la commission mixte prouve qu'il a un œil sur les différentes discussions. À un moment crucial, il propose alors directement de s'investir dans les dernières réflexions qui sont également les plus importantes puisqu'il s'agit de définir, à travers les statuts, le fonctionnement de l'UCPA ainsi que ces buts.

II.1.2. Les raisons d'une fusion entre l'UNCM et l'UNF

Pour justifier la fusion de l'UNCM et de l'UNF, nous trouvons alors une forme d'impératif : elle doit être prête pour 1965 pour pouvoir bénéficier de l'appui de la nouvelle loi-programme d'équipement sportif et socioéducatif.⁸⁶¹ D'après Maurice Herzog, l'UNCM et l'UNF ne sont pas capables de supporter l'effort d'extension et de construction qu'il souhaite pour la France et le développement des sports de pleine nature. Il s'agit alors « de mettre en commun leurs possibilités et leurs efforts en faveur

⁸⁶¹ Compte-rendu du comité directeur de l'UNCM du 26 février 1964. AUCPA.

des jeunes. »⁸⁶² En effet, les deux institutions doivent être « libérées de la charge des investissements qu'elles résolvent médiocrement et qui leur donnent les plus graves soucis dans leur réalisation. »⁸⁶³ Les deux associations sont décrites comme trop faibles dans leurs finances, mais aussi dans leurs fonctionnements pour supporter l'effort demandé par le Secrétaire d'État pour la loi-programme d'équipement sportif et socioéducatif. En effet, nous connaissons les difficultés financières de l'UNF⁸⁶⁴ que l'UNCM est obligée d'aider pour survivre. À ce moment-là, l'appui et la collaboration avec les pouvoirs publics sont déjà à l'ordre du jour et clairement évoqués.⁸⁶⁵ Le fait de regrouper les deux associations est également important pour permettre une offre de subvention plus importante. En concentrant les moyens humains au sein de la même association, le ministère en charge de la Jeunesse et des Sports a moins d'efforts financiers à réaliser. Ils ne subventionnent qu'une association et, de ce fait, n'en contrôlent également qu'une seule. Les moyens humains peuvent également être plus facilement concentrés sur la même association. Finalement, la réunion de l'UNF et de l'UNCM peut, de ce point de vue, être considérée comme une mesure financière.

Cette nouvelle association du plein air est également un avantage pour le personnel des deux associations. Face au manque de cadres,⁸⁶⁶ la création de l'UCPA semble être une solution au problème dans le sens où il s'agit alors d'un moyen de garantir le plein emploi pour les moniteurs. Contrairement à ce que l'on pourrait penser, la création de l'UCPA, de la fusion de l'UNCM avec l'UNF, n'est pas très bien accueillie par le personnel de l'UNCM. En effet, dans un document rédigé par Raymond Malessset et daté du 16 septembre 1965,⁸⁶⁷ le secrétaire général énonce le fait que le syndicat de l'UNCM appelle à la grève pour le 21 septembre 1965. Ils justifient cet appel par des « inquiétudes (...) sur sa place [celui du personnel] dans la future organisation de plein air ». Par leur fusion, l'UNCM, qui concentre son activité à la fois l'été et l'hiver, et l'UNF, qui offre essentiellement des stages sur les belles périodes de l'année (de juin à septembre), peuvent garantir à leurs moniteurs un poste toute l'année. La grève est la manifestation d'un manque de

⁸⁶² Communiqué de presse du HCJS du 6 octobre 1965. AN : 19770709/7.

⁸⁶³ Document intitulé « Relation UNCM – UNF », mars 1964. AUCPA.

⁸⁶⁴ Compte-rendu du comité directeur de l'UNCM, 26 février 1965. AUCPA.

⁸⁶⁵ Document intitulé « Relation UNCM – UNF », mars 1964. AUCPA.

⁸⁶⁶ Comptes rendus des Comités Directeurs de l'UNCM des 2 octobre 1963 et 26 février 1964. AUCPA.

⁸⁶⁷ Note interne de Raymond Malessset, 16 décembre 1965. AUCPA.

communication entre la direction et le personnel puisque ces derniers pensent qu'ils vont perdre leur emploi à cause de la fusion. Cependant, la fusion a, au contraire, pour but de regrouper les moyens humains et financiers. Cette grève est aussi, sans doute, liée à un conflit qui dure depuis plusieurs années avec la direction puisque Guido Magnone exprime, déjà au moment de son arrivée à la fin des années 1950, une situation compliquée au sein du siège, mais aussi avec les moniteurs (Magnone, 2005, p. 239).

Comme nous l'avons vu dans le chapitre précédent, les statuts des organismes sont très proches en raison de la volonté que ces deux associations soient des homologues travaillant pour le nautisme d'un côté et de la montagne de l'autre. Toutes deux ont pour ambition de contribuer au développement à la fois physique et moral de toute la jeunesse française dans les meilleures conditions économiques possibles grâce à la pratique des sports de plein air.⁸⁶⁸ Elles mettent à la disposition des jeunes des mouvements, des locaux, du matériel et du personnel qualifié.⁸⁶⁹ De par leurs buts et leurs moyens d'action, l'UNCM et l'UNF sont donc semblables. Ils ne diffèrent que sur la nature des pratiques sportives de pleine nature qu'ils proposent aux jeunes. De plus, les deux associations ont beaucoup de membres en communs (Figure 35). Les différences entre les deux associations sont uniquement liées aux spécificités de chacune en ce qui concerne les fédérations.

⁸⁶⁸ Article 1^{er} des statuts de l'UNF, 1963 / Article 1^{er} des statuts de l'UNCM, 1962. AUCPA.

⁸⁶⁹ Article 2 des statuts de l'UNCM, 1962 / Article 2 des statuts de l'UNF, 1963. AUCPA.

Figure 35 : Liste des mouvements, associations et fédérations membres de l'UNCM et de l'UNF en 1965

Mouvements, associations et fédérations membres de l'UNCM et de l'UNF en 1965	Mouvements, associations et fédérations membres de l'UNCM en 1965	Mouvements, associations et fédérations membres de l'UNF en 1965
Éclaireurs de France (EDF)	Fédération Française des Éclaireuses Unionistes (FFEU)	Association Touristique des Cheminots (ATC)
FNCLL	Avenir et Joie (A&J)	LDF
Éclaireurs Unionistes (EU)	EI	FUAJ
GdF	Jeunesse Indépendante Chrétienne (JIC)	CNG
Jeunesse Étudiante Chrétienne Féminine (JECF)	JOCF	FFCK
OCCAJTP	Ligue Française des Auberges de Jeunesse (LFAJ)	Centre de Voyage de la Jeunesse Rurale (CVJR)
SdF	Union Touristique des Amis de la Nature (UTAN)	
Union de la Jeunesse Communiste de France (UJCF)	Groupe Universitaire de Montagne et de Ski (GUMS)	
UNEF	Fédération Sportive de France (FSF)	
Loisirs Populaire (LP)	Union Sportive de la Fédération de l'Éducation Nationale (USFEN)	
FFMJC	FFM	
FNCLAJ	FFS	
FRANCAS	CAF	
Fédération Sportive et Gymnique du Travail (FSGT)		
T&T		
TCF		
16	13	6

Source : Malesset, R. (1985). *Vacances sportives de plein air de l'U.N.C.M. et de l'U.N.F. à l'UCPA*. Paris : Chiron, pages 219-220.

Le souhait de Maurice Herzog est que « les Mouvements proposent des solutions viables, solides, étendues à la mesure des besoins des jeunes, besoins qui sont en plein

développement et qui n'iront qu'en s'accroissant.»⁸⁷⁰ Cela sous-entend alors une collaboration entre les associations membres de l'UNF et celles membres de l'UNCM autour d'un intérêt commun : développer les pratiques sportives de plein air à tous les jeunes. Cette liste des associations membres de l'UNF et de l'UNCM permet également d'avancer un autre argument. En effet, sur les 29 associations membres de l'UNCM en 1965, 16 sont également membres de l'UNF. De son côté, l'UNF, qui compte 22 mouvements, associations ou fédérations membres n'a que six adhérents membres qui n'adhèrent pas également à l'UNCM. Étant donné que la majorité des adhérents de l'UNCM sont également adhérents à l'UNF, le regroupement de ces deux associations paraît alors logique. Pourtant, les associations, mouvements et fédérations se montrent finalement réticents à tenter l'aventure d'une institution unie.

II.2. Les associations, mouvements et fédérations membres : entre réticence et collaboration

Par son témoignage, Guido Magnone apparaît très critique envers les associations membres de l'UNCM : « Certains responsables de mouvements, bloqués dans leurs particularismes, incapables de comprendre la dimension de l'enjeu ou politique hostiles, restaient arc-boutés sur leur prosélytisme rivalisant. (...) Ce qui ne les empêchait pas, sans la moindre vergogne, de postuler pour une appartenance à l'organisation naissante quelques minutes seulement après avoir exprimé un vote négatif à sa création ! » (Magnone, 2005, p. 244) En effet, certains voyaient d'un très mauvais œil le fait que l'État s'investisse autant dans cette opération de la même manière qu'ils avaient été auparavant réfractaires à la création d'un ministère ou d'un secrétariat d'État chargé de la question de la jeunesse. Parmi les réfractaires, Guido Magnone cite Georges Bernard Renouard, de la FFCLLL qui devient le premier président de l'UCPA, mais également Jean-Claude Roure, représentant de l'UNEF qui, lui aussi, sera finalement président de l'UCPA de 1972 à 1977. Le CNG compte parmi ces associations réfractaires. En effet, alors que les discussions sont déjà bien avancées, le CNG évoque leur possible démission de la commission mixte de fusion UNCM/UNF. La raison évoquée est alors une forte divergence d'intérêts avec ceux de l'UNF. Ils hésitent tout de même puisqu'ils s'interrogent sur les conséquences d'une non-association à « un organisme qui représentera un chiffre considérable de journées de

⁸⁷⁰ Document intitulé « Relation UNCM – UNF », mars 1964. AUCPA.

plein air et qui sera un cadre solide pour toute discussion avec le haut-commissariat. »⁸⁷¹ Finalement, le CNG fait bien partie de l'aventure de l'UCPA et de ses membres fondateurs. Certaines associations sont également réfractaires à la création de l'UCPA à cause de la concurrence qui pourrait s'installer entre des stages proposés, mais également dans la formation des cadres. Certains groupements seraient alors présents « pour vérifier que l'UCPA ne leur fait pas d'ombre »⁸⁷² ou comme pour le CNG, pour être présent dans les discussions avec le HCJS concernant les questions des pratiques sportives de plein air.

Dès le départ et au moment des discussions, le ministère en charge de la Jeunesse et des Sports souhaite installer un climat de confiance⁸⁷³ pour que la coopération soit réelle et fonctionne.⁸⁷⁴ Le projet de l'association évolue beaucoup. Ayant pleinement conscience qu'ils ne voulaient pas assumer seuls la gestion et la formation des jeunes à travers un organisme de plein air, l'État veut absolument s'associer avec les associations.⁸⁷⁵ Il s'agit donc d'un moyen pour elles de faire pression pour se faire entendre. Dans cette nouvelle association, les mouvements de jeunesse et d'éducation populaire ont finalement moins de pouvoir que dans les deux Unions puisqu'elles sont plus nombreuses. De plus, elles se battent pour que les fédérations soient membres de droit ce qui est le cas dans le cadre de l'UNF et de l'UNCM, mais qui n'est alors pas prévu dans le projet initial présenté par Jeunesse et Sport. L'État n'est pas pour cette mesure sans que les raisons soient précisées. Il est alors possible que celui-ci ne souhaite pas accorder ce droit aux fédérations étant

⁸⁷¹ Compte-rendu du conseil d'administration du CNG du 18 avril 1964. ACNG.

⁸⁷² « Et ce qui est vrai déjà pour les associations d'éducation populaire est encore plus vrai pour les associations et fédérations sportives qui, pour certaines, ne sont à l'UCPA que pour vérifier que l'UCPA ne leur fait pas d'ombre. »

Source : Entretien avec Anne Bossy, trésorière de l'UCPA de 1997 à 2003 puis présidente de l'UCPA de 2003 à 2009, le 3 octobre 2018.

⁸⁷³ « L'État veut avoir confiance pour mettre le paquet »

Source : Réunion UNCM/UNF, 20 mai 1965. Notes manuscrites. AD94 : 567J29.

⁸⁷⁴ « Avec les représentants des pouvoirs publics, et particulièrement du SEJS, une coopération fondée sur le respect mutuel des vocations de chacun, trouvons les moyens d'instaurer une participation démocratique à tous les échelons. »

Source : Lettre du SEJS datée du 1^{er} décembre 1963 et adressée aux mouvements membres de l'UNF et de l'UNCM. AD94 : 567J29.

⁸⁷⁵ « L'État = impossibilité d'assumer à lui-seul la gestion, la formation des jeunes. »

Source : Réunion UNCM/UNF, 20 mai 1965. Notes manuscrites. AD94 : 567J29.

donné qu'il collabore déjà avec dans le cadre de la délégation. Cependant, ce droit finit par être accepté et des places spéciales sont attribuées pour les fédérations au sein du conseil d'administration.

Un mois plus tard, les principes directeurs de l'Union sont votés. Le fonctionnement de l'association est donc acté : le président de l'association est issu des mouvements. Il y a deux vice-présidents issus de chaque collègue.⁸⁷⁶ Les fédérations sont bien membres de droits de l'UCPA, mais sont regroupées au sein du collège des mouvements de jeunesse et d'éducation populaire. Les membres du mouvement sportif se retrouvent alors à égalité avec ceux des pouvoirs publics. La cogestion est adoptée à 17 voix contre 8.⁸⁷⁷

Enfin, les associations se battent également pour que les associations membres ne soient pas forcément agréées par le ministère pour être membre. Les mouvements souhaitent que tous puissent collaborer avec les pouvoirs publics et que le fait de perdre son agrément ne soit pas un obstacle à la poursuite des collaborations entre tous les acteurs du plein air. Les associations n'arrivent pas à obtenir gain de cause⁸⁷⁸ et certaines associations membres d'une des deux unions ne peuvent donc pas adhérer à l'UCPA à cause de cela. Avec ce dernier évènement, nous pouvons donc constater que l'État resserre les rangs des associations avec qui il souhaite collaborer. Il s'agit tout de même d'une politique logique puisque l'agrément sanctionne la poursuite de buts éducatifs au sein d'une association. Étant donné qu'il s'agit d'un des buts poursuivis par l'Union du plein air, il apparaît alors normal que l'État ne souhaite s'entourer que d'association qu'elle connaît et, d'une certaine façon, qu'elle contrôle. L'intégration des associations non agréées au sein de l'association, et possiblement au sein du conseil d'administration, aurait pu constituer un moyen, pour les associations non agréées, de le devenir en prouvant la qualité de leur travail. Cependant, le ministère en charge de la Jeunesse et des Sports en décide autrement et le vote concernant cela prouve que les associations membres sont majoritairement d'accord avec cela.⁸⁷⁹

L'intérêt est donc de grouper les forces en présence pour que l'objectif d'éducation physique et morale de la jeunesse à travers la pratique des sports de plein air bénéficie

⁸⁷⁶ Réunion UNCM/UNF, 23 juin 1965. Notes manuscrites. AD94 : 567J29.

⁸⁷⁷ *Idem.*

⁸⁷⁸ Assemblée générale constituante de l'UCPA, 5 octobre 1965. AUCPA.

⁸⁷⁹ *Idem.*

des meilleurs moyens possibles. Il s'agit alors de créer « l'Institution unique »⁸⁸⁰ qui a pour objectif de « promouvoir en France le développement d'actions ou de technique de plein air »,⁸⁸¹ mais aussi d'être « un bureau d'étude travaillant en liaison avec les commissions départementales et des organismes de formation de cadres. »⁸⁸² Les mouvements de jeunesse et d'éducation populaire ainsi que les fédérations de sport de plein air se retrouvent alors intégrés à une structure cogérée qui permet une collaboration nationale autour de problématiques qui les concernent alors tous. Pour l'État, il s'agit d'entamer une politique d'éducation par le plein air en regroupant les moyens sur une même association, mais en ayant un rôle beaucoup plus fort que dans le cas de l'UNF et de l'UNCM. Même si certaines associations sont réticentes, la majorité d'entre elles comprennent l'enjeu de faire partie de cet organisme et adhèrent à la nouvelle institution technique en charge des sports de pleine nature.

II.3. L'UCPA : un organisme de cogestion

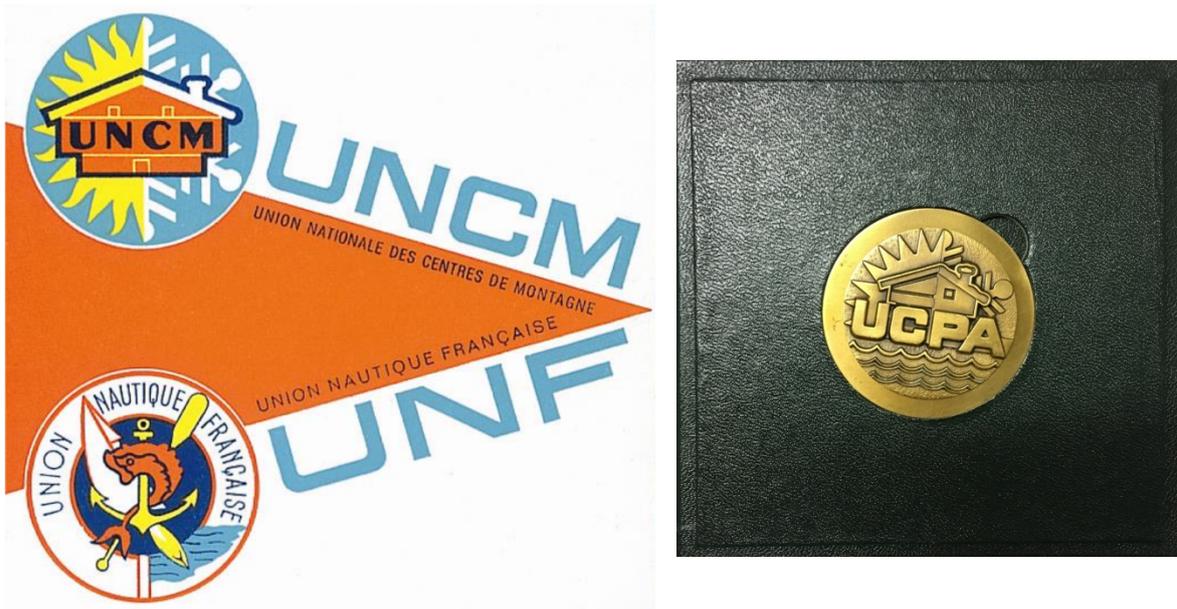
L'assemblée constituante de l'UCPA a donc lieu le 5 octobre 1965 dans les locaux du CAF. Lucien Devies, alors président de la FFM, est choisi pour mener les débats qui, ce jour-là, portent essentiellement sur le nom que les associations, mouvements et fédérations vont donner à cette nouvelle institution puisque les autres questions ont été réglées en amont lors de diverses réunions depuis 1963. Le premier logo de l'UCPA est alors la matérialisation de la fusion l'UNF et de l'UNCM à travers la reprise de leurs logos propres (Figure 36).

⁸⁸⁰ Formule prise dans un document intitulé « relation UNCM – UNF » et daté de mars 1964. AUCPA.

⁸⁸¹ Compte-rendu du comité directeur de l'UNCM du 22 janvier 1964. AUCPA.

⁸⁸² Compte-rendu du conseil d'administration du CNG du 14 mars 1964. ACNG.

Figure 36 : Logos de l'UNCM, de l'UNF et de l'UCPA



Sources : Médaillon trouvé dans les archives de l'UCPA / PowerPoint d'une présentation de Jacques Thiolat du 21 novembre 2012. Consulté le 11 août 2020. URL : <https://studylibfr.com/doc/3496138/l-ucpa--acteur-des-activit%C3%A9s-de-neige---jacques-thiolat>

Les deux côtés du médaillon représentant le premier logo de l'UCPA montrent la fusion des deux organisations. La partie haute est une copie du logo de l'UNCM. Nous y voyons le chalet avec d'un côté le soleil et de l'autre le flocon. La mer représentée sur la partie basse du logo de l'UNF est présente sur le bas du logo de l'UCPA. Même si nous pouvons considérer que le logo est finalement la représentation de l'activité de la nouvelle union, il symbolise tout de même la fusion de deux univers.

L'association présente donc comme particularité d'être cogérée. Nous l'avons vu, il s'agit d'un principe accepté et voté par les associations au cœur du projet de base de l'UCPA. L'expression de « cogestion » est d'ailleurs plusieurs fois contestée par les acteurs que nous avons rencontrés. Pour Gilles Chaudesaigues,⁸⁸³ auteur de *Cinquante ans de pédagogie sportive à l'UCPA* en 2017, la notion de cogestion n'existe pas dans la culture interne à l'UCPA où ils évoquent plutôt une « co-administration. »⁸⁸⁴ De son côté, Gilles

⁸⁸³ Il entre à l'UCPA en 1980, Gilles Chaudesaigues fait toute sa carrière à l'UCPA comme élève-moniteur puis moniteur, directeur de centre, responsable opérationnel, référent d'activités (vélo/fitness/glisses urbaines). Depuis 1998, il travaille à la Direction des Activités entant qu'expert.

⁸⁸⁴ Évoqué lors d'un échange de mail le 23 janvier 2018.

Tcherniak parle d'un « *triumvirat* »⁸⁸⁵ puisque les pouvoirs publics côtoient, au sein du conseil d'administration de l'UCPA, les mouvements de jeunesse et d'éducation populaire et les fédérations sportives. Quoi qu'il en soit, ces expressions diverses renvoient à la même réalité. Pour autant, le terme employé peut être contesté parce que la fédération ne constitue pas un collège à part entière au sein de l'administration de l'UCPA. Elles appartiennent au collège regroupant les associations et mouvements de jeunesse et d'éducation populaire. Même si elles sont membres de droits, les fédérations sont tout de même très peu représentées au sein de l'UCPA (Figure 37). À sa création, elles ne sont que trois. Dès 1966, trois nouvelles fédérations adhèrent : la FFYV, la FFESSM et la Fédération Française de Camping et de Caravaning.⁸⁸⁶ Elles sont relativement minoritaires au sein de l'UCPA sans doute en raison du caractère lié plus au sport de compétition qu'au sport de loisirs.

⁸⁸⁵ Formule évoquée par Gilles Tcherniak lors d'un échange en octobre 2018.

⁸⁸⁶ Assemblée générale ordinaire du 14 juin 1966 de l'UCPA. AUCPA.

Figure 37 : Liste des mouvements affiliés à l'UCPA à sa création

Fédérations	Mouvements de jeunesse et d'éducation populaire
FFM	FFCLL
FFS	FSGT
FFCK	SdF
	EEF
	Fédération Sportive et Culturelle de France (FSCF)
	T&T
	ATC
	USFEN
	UTAN
	LFAJ
	FFMJC
	JOC
	EI
	A&J
	GdF
	CNG
	CAF
	JIC
	TCF
	GUMS
	FFEU
	LP
	UNEF
	FRANCAS
	LdF
	OCCAJTP
	EU
	CVJR
3	28

Source : Assemblée constituante de l'UCPA, 5 octobre 1965. AUCPA.

Il y a alors 31 fédérations ou mouvement de jeunesse et d'éducation populaire qui adhèrent à l'UCPA à sa création contre 35 si nous additionnons les membres de l'UNF et

de l'UNCM avant la fusion. Parmi les associations qui n'adhèrent pas à l'UCPA à sa création, il y a la FNCLAJ, la JECF et l'UJCF. La FSF change de nom pour devenir la FSCF en 1965 et les Éclaireurs et Éclaireuses de France (EEF) fusionnent en 1964. Nous ne savons pas pourquoi ces associations n'adhèrent pas à l'UCPA. Étant donné que nous avons pu consulter les notes du représentant de la FNCLAJ, nous pouvons conclure que cette association n'adhère pas à l'UCPA parce qu'il s'agit d'une association qui n'est pas agréée par le ministère en charge de la Jeunesse et des Sports.⁸⁸⁷ Nous pouvons alors penser qu'il s'agit de la même chose pour les autres associations. Il est tout de même intéressant de constater que les différents mouvements scouts sont membres de l'association. Cela montre qu'il s'agit d'associations qui sont agréées et, donc, qu'elles ne sont pas considérées comme des mouvements confessionnels par l'État. Cela peut aussi montrer que l'État a décidé de laisser de côté cette règle pour que les mouvements réalisant des activités effectivement éducatives puissent être agréées et donc, partenaire de l'État.

Ces fédérations sportives ou de plein air, associations et mouvements de jeunesse, agréés par le ministère de la Jeunesse et des Sports côtoient les représentants des établissements publics, des organismes semi-publics ou des collectivités publiques contribuant au développement des sports de pleine nature.⁸⁸⁸ Ces différents représentants se côtoient donc au conseil d'administration et son bureau. L'association est alors administrée par 24 membres. Neuf sièges sont dédiés aux associations et mouvements de jeunesse, trois pour les Fédérations sportives ou de plein air. Il s'agit du premier collègue, celui du mouvement associatif et sportif qui bénéficie donc de la moitié des sièges au conseil d'administration. L'autre moitié des sièges sont remplis par les pouvoirs publics puisque les établissements ou collectivités publics ont le droit à quatre sièges et les représentants de l'État qui ont le droit à huit sièges. Quatre pour les représentants de la Jeunesse et des Sports, un pour le ministère de l'Intérieur, un pour le représentant du ministère des Travaux publics et des Transports, un pour celui du ministère de l'Agriculture et enfin, un pour le ministère du Tourisme⁸⁸⁹. Nous trouvons donc une égale répartition des membres des deux collèges au conseil d'administration, matérialisation véritable de la cogestion.

⁸⁸⁷ Réunion UNCM/UNF, 23 juin 1965. Notes manuscrites. AD94 : 567J29.

⁸⁸⁸ Article 3 des statuts de l'UCPA, 1965. AUCPA.

⁸⁸⁹ Article 6 des statuts de l'UCPA, 1965. AUCPA.

Le conseil d'administration élit son bureau : un président, deux vice-présidents, un trésorier et cinq membres. Le président est obligatoirement un représentant des associations et mouvements de jeunesse ou des fédérations sportives ou de plein air.⁸⁹⁰ Georges Bernard Renouard, de la FFCLLL, est élu le premier président de l'UCPA. Les deux vice-présidents représentent les pouvoirs publics et les associations, mouvements de jeunesse ou les fédérations sportives ou de plein air. Monsieur de Cornulier, des SdF, et Monsieur Théronnel, sous-directeur des Sports au SEJS, sont élus vice-présidents. Enfin, le délégué général, nommé par le conseil d'administration,⁸⁹¹ est alors un agent l'État comme l'était le secrétaire général de l'UNCM. Un parallèle est alors possible avec le fonctionnement des fédérations auxquelles l'État délègue un Directeur Technique National (DTN). Il s'agit d'un fonctionnement d'ailleurs assez traditionnel puisque c'est déjà le cas au moment de l'UNCM. Pour Jean Franco, il s'agit d'ailleurs d'un moyen, pour l'État de contrôler « la bonne gestion des subventions » (Magnone, 2005, p. 237). Raymond Malesset est alors détaché à l'UCPA comme délégué général. Il est en charge « du fonctionnement administratif de l'Union »⁸⁹² et donc entretient des liaisons régulières avec les différents ministères. C'est lui qui rédige les lettres au ministère pour toutes sortes de situations. Enfin, Guido Magnone devient le délégué technique, sorte de vice-délégué général, dont les missions sont « la coordination des différentes commissions techniques, la direction du personnel d'enseignement et du personnel de service des établissements de l'Union. »⁸⁹³ Tous deux n'ont qu'une voix consultative au conseil d'administration étant donné qu'ils sont au cœur même de l'activité de l'UCPA.

À travers cette organisation, l'UCPA poursuit alors des buts qui intéressent à la fois les pouvoirs publics et le mouvement associatif et sportif. Nous trouvons alors la matérialisation des prérogatives de *L'Essai de Doctrine du Sport* et de *De l'air... pour vivre*. L'UCPA est créée pour contribuer à la démocratisation du tourisme sportif, mais également des sports de pleine nature. L'accessibilité de tous les jeunes est donc au cœur de la problématique de l'UCPA. Tous les acteurs de la société sont alors regroupés pour

⁸⁹⁰ Article 7 des statuts de l'UCPA, 1965. AUCPA.

⁸⁹¹ Article 11 des statuts de l'UCPA, 1965. AUCPA.

⁸⁹² *Idem*

⁸⁹³ *Idem*

permettre une discussion de fond autour des sports de plein air. La matérialisation de cette coopération est également visible autour de l'aménagement du territoire.

III. Associations de tourisme sportif et pouvoirs publics : partenaires de l'aménagement sportif du territoire

Déjà sous la IV^e République, le CAF travaillait grâce aux pouvoirs publics à l'aménagement de la montagne à travers la création d'un certain nombre de refuges favorisant la pratique de l'alpinisme dans les massifs français. Sous la V^e République, ce mouvement se poursuit logiquement grâce, notamment, aux moyens débloqués pour les différentes lois-programmes d'équipement sportif et socioéducatif dont elles profitent. Comme le rappelle le rapport *De l'air... pour vivre* : « la France (est) l'un des pays européens les mieux dotés pour la pratique des sports de plein air. »⁸⁹⁴ Cependant, il faut aussi équiper ces espaces pour que le potentiel de ces territoires puisse être exploité au mieux. Il faut donc équiper des sites de pratiques pour que les Français ou les étrangers, européens ou non, viennent consommer sur le territoire français et, de fait, apporter des liquidités. Il s'agit d'ailleurs d'un questionnement que le CAF a bien compris, en raison, sans doute, du caractère international de son organisation et de l'alpinisme, et qu'il entend poursuivre dans son programme d'équipement.⁸⁹⁵ La question de l'équipement sportif est une préoccupation majeure. Autour de ces questions, les associations de tourisme sportif sont les partenaires privilégiées des pouvoirs publics. Il va dans l'intérêt des deux acteurs de voir un développement de l'équipement sportif à travers le pays. Les associations profitent alors des lois-programmes pour développer leurs patrimoines et, par conséquent, leurs offres. L'objectif est alors de pouvoir répondre à toutes les demandes.

III.1. Les lois-programmes d'équipement sportif et socioéducatif

⁸⁹⁴ Haut Comité aux Sports, Travaux de la commission « Loisirs de Plein Air », *De l'air... pour vivre*, juin 1964. AN : 19770273/3-4.

⁸⁹⁵ « notre politique programme d'équipement : doter la haute montagne française de refuge de classe internationale. »

Source : Rapport présenté par le comité de direction sur l'exercice 1959. 24 avril 1960. CFDL.

À partir de 1958, les politiques sportives vont être de plus en plus nombreuses à tel point que Jean-Luc Martin évoque un « élan gaullien » (Martin, 1999). La question sportive, même si elle n'est pas centrale est tout de même importante pour De Gaulle qui y a vu un moyen de montrer sa puissance sur le plan international (Martin, 1999, p. 31). La question de l'équipement est centrale et directement liée à cette problématique puisque pour créer des champions, il faut qu'ils puissent s'entraîner dans les meilleures conditions, mais également découvrir leur vocation. Concernant les politiques de la Jeunesse et des Sports, François Missoffe puis Joseph Comiti parlent d'une mise en œuvre « spectaculaire et efficace » (Comiti & Ministère de la Jeunesse et des Sports, 1969; Missoffe & Ministère de la Jeunesse et des Sports, 1966). L'inventaire des équipements sportifs et socioéducatifs, commandé par Maurice Herzog en 1958, fait apparaître un manque criant d'équipement sur le territoire. Considéré par Maurice Herzog comme « l'un des plus grands événements sociaux de notre époque », ⁸⁹⁶ le développement de la pratique sportive réclame la construction urgente d'infrastructures. Il est alors du ressort de l'État et dans l'intérêt public de doter la France d'équipements sportifs et socioéducatifs. Trois lois-programmes sont alors votées et permettent un équipement de la France en structures sportives entre 1961 et 1975. Pour François Missoffe, ces lois marquent « l'intérêt primordial » du gouvernement aux problèmes de jeunesse et de sports (Missoffe & ministère de la Jeunesse et des Sports, 1966). Pour combler le retard français dans ce champ, les lois sont alors réfléchies et prévues sur vingt-cinq ans.

Votée en 1961, la première loi-programme d'équipement sportif et socioéducatif intervient sur une période de quatre ans, de 1961 à 1965 (Falcoz & Chifflet, 1998, p. 16). Les réflexions sont menées conjointement par les administrations locales, les représentants des collectivités locales et les représentants des mouvements de jeunesse et de sports (Missoffe & ministère de la Jeunesse et des Sports, 1966). Il s'agit alors, ici encore, d'une forme de coopération voire même de cogestion puisque des associations éphémères sont créées pour faciliter les discussions. L'aide de l'État est à la fois technique, financière et administrative. L'État subventionne les opérations d'équipement tout en donnant des directives, en informant et en coordonnant les créations. Un budget de 575

⁸⁹⁶ M. Herzog, *Vers la jeunesse de demain*, 1963. AN : 19770273/2.

millions de francs est dédié à cette loi.⁸⁹⁷ L'arrêté du 11 avril 1962 définit le taux maxima de subventions offertes par l'État aux différentes structures pouvant en bénéficier. Pour les associations, le taux est alors de 50% pour les centres de vacances, mais aussi pour les équipements sportifs de plein air, de la montagne et de la mer. Les établissements d'enseignement public par les collectivités bénéficient quant à eux d'une subvention de 75% et le camping d'une subvention de 15%.⁸⁹⁸ Pour déterminer les subventions aux associations, l'État tient alors compte des activités réalisées ainsi que de l'utilisation prévue des équipements.⁸⁹⁹ Deux domaines prioritaires sont établis : les piscines d'un côté et « l'accueil sous toutes ses formes » (Missoffe & ministère de la Jeunesse et des Sports, 1966) de l'autre. Cela sous-entend donc toutes les structures nous intéressant pour ce propos : centres de mer, centres de montagne, mais également les auberges de jeunesse et les bases de plein air. Pour ces équipements, le budget prévu est d'un montant de 85 millions de nouveaux francs sur les 575 millions au total (Figure 38).⁹⁰⁰ Finalement, ce sont au total 1 400 millions de francs qui sont dépensés pour cette loi-programme puisque les communes participent également à ce projet (Le Noe, 2005).

⁸⁹⁷ Article premier de la loi n°61-806 du 28 juillet 1961 relative à l'équipement sportif et socio-éducatif, *JORF*, 29 juillet 1961, page 6989.

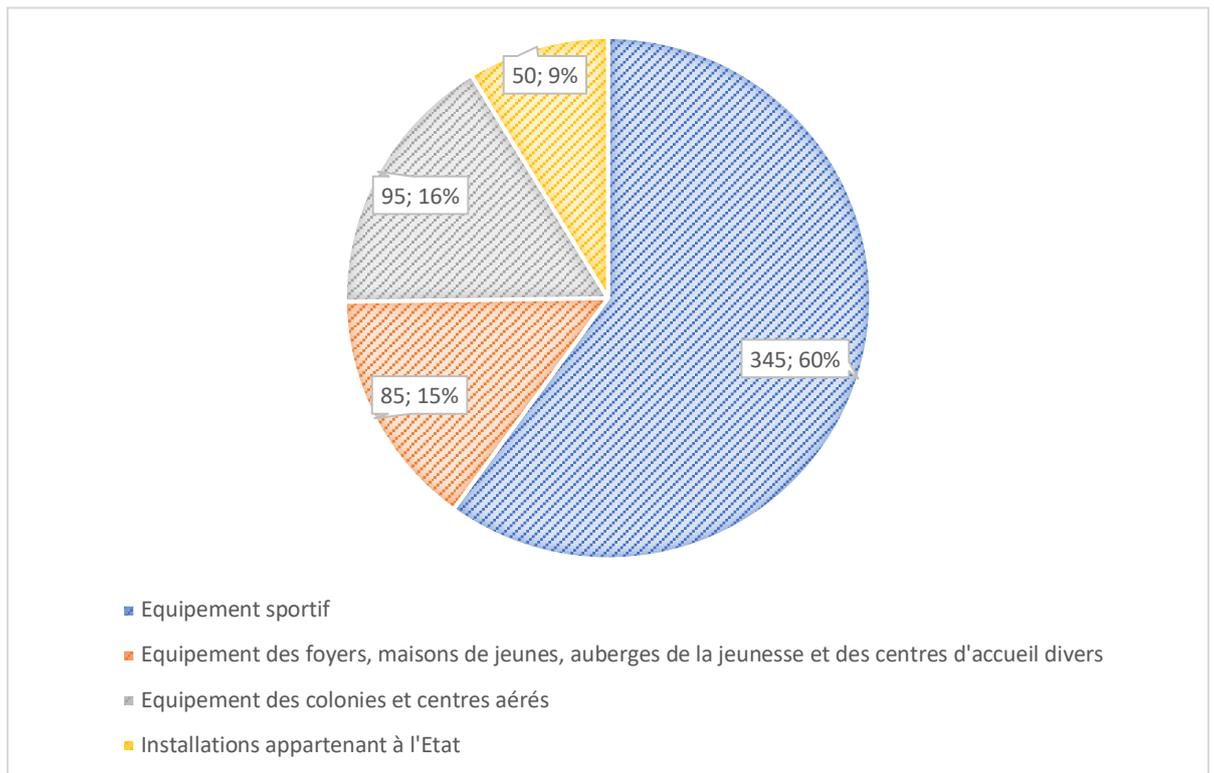
⁸⁹⁸ Arrêté du 11 avril 1962 portant sur les subventions pour travaux d'équipement sportif, *JORF*, 19 mai 1962, page 4901.

⁸⁹⁹ « Ils tiennent compte du caractère éducatif des installations à réaliser, de l'activité des associations et de leur situation juridique (agrées ou reconnues d'utilité publique). »

Source : Rapport de financement sur l'équipement sportif, 1964. AN : 19770273/2.

⁹⁰⁰ Article premier, paragraphe 2 de la loi n°61-806 du 28 juillet 1961 relative à l'équipement sportif et socio-éducatif, *JORF*, 29 juillet 1961, page 6989.

Figure 38 : Répartition des crédits pour la première loi-programme d'équipement sportif et socioéducatif. (en millions de nouveaux francs)



Source : Rapport de financement sur l'équipement sportif, 1964. AN : 19770273/2.

À travers la lecture de ce graphique, il apparaît clairement que l'effort principal est concentré sur les équipements sportifs avec 60% des moyens totaux. Bien évidemment, nous trouvons alors une forme de logique liée à l'importance nouvelle accordée aux sports suite à la débâcle de 1960 et notamment dans le cadre de l'EPS qui, rappelons-le, est une épreuve obligatoire du baccalauréat à partir de 1959. Avec le baby-boom ainsi que le prolongement de la scolarité obligatoire à 16 ans, la massification scolaire est une réalité. En même temps que la construction de nouveaux établissements scolaires, le ministère de l'Éducation nationale demande la construction d'équipements sportifs à proximité. Sans cela, les subventions ne sont alors pas accordées aux communes (Falcoz & Chifflet, 1998, p. 17). Il apparaît que ces équipements sont d'ailleurs ceux qui sont privilégiés puisque nous pouvons constater que les équipements favorisés sont les plateaux de sports collectifs en extérieurs ou des salles multisports (Lessard & Schut, 2016, p. 67), dans le but de privilégier une utilisation maximale de ces équipements. Les infrastructures d'accueil bénéficient de 15% du montant total, ce qui n'est pas négligeable, mais qui

démontre tout de même où l'État concentre ses moyens. De là, dix centres nautiques et trente centres sportifs sont prévus au programme de la première loi.⁹⁰¹

Votée en 1965, la deuxième loi-programme d'équipement sportif et socioéducatif intervient également sur quatre ans, de 1966 à 1970. Au contraire de la première loi-programme, la loi de 1966 à 1970 se concentre sur le plein air (Attali, 2019, p. 134) qui devient alors « l'effort principal de l'État »⁹⁰² notamment avec les débuts des travaux pour les BPAL. 1 milliard 50 millions de francs sont votés pour la réalisation de cette nouvelle loi.⁹⁰³ Quatre types d'équipements sont concernés : les équipements sportifs, socioéducatifs, les locaux d'accueil et les colonies de vacances et centres aérés.⁹⁰⁴ Sans doute une réponse aux conclusions données par le rapport *de l'air... pour vivre*,⁹⁰⁵ la deuxième loi-programme s'inscrit dans le cadre du Ve plan pour lequel le tourisme social est décrit comme une des priorités régionales.⁹⁰⁶ En effet, les vacances constituent un problème en constante évolution. Les possibilités d'accueils pour les adolescents sont gravement défaillantes (Missoffe & ministère de la Jeunesse et des Sports, 1966). Le tourisme social est alors décrit comme un tourisme de plein air, un tourisme pour les jeunes ou un tourisme familial. Il s'agit alors d'un secteur en pleine expansion qui mérite, pour l'État, un effort particulier.⁹⁰⁷ Il s'agit de la première fois que les pouvoirs publics portent attention au tourisme social et utilisent ce vocable dans des documents officiels.

La priorité va alors vers des équipements implantés dans de grands ensembles touristiques où les équipements collectifs sont consentis comme dans les stations de sports d'hiver.⁹⁰⁸ Différents plans touristiques sont alors réalisés à l'échelle nationale comme avec le Plan Neige ayant pour but de développer l'attractivité touristique vers la

⁹⁰¹ Rapport de financement sur l'équipement sportif, 1964. AN : 19770273/2.

⁹⁰² Document intitulé « Relation UNCM - UNF », mars 1964. AUCPA.

⁹⁰³ Article premier de la loi n°65-517 du 2 juillet 1965, *JORE*, 3 juillet 1965.

⁹⁰⁴ « Loi-programme d'équipement sportif et socio-éducatif », 1^{er} décembre 1965. AN : 19770088/14.

⁹⁰⁵ Haut Comité aux Sports, Travaux de la commission « Loisirs de Plein Air », *De l'air... pour vivre*, juin 1964. AN : 19770273/3-4.

⁹⁰⁶ Lettre du Secrétaire d'État auprès du Premier ministre - Commissariat général au Tourisme aux préfets de région et de départements du 29 avril 1966. AN : 19770088/14.

⁹⁰⁷ « La promotion des équipements intéressant le tourisme social est étroitement liée à l'objectif du développement des économies régionales. »

Source : *Idem*

⁹⁰⁸ *Idem*

montagne (Knafou, 1978, p. 8) ou la Mission Racine pour l'aménagement du Languedoc-Roussillon à partir de 1963 et la Mission d'Aménagement de la Côte Aquitaine (MIACA) à partir de 1967. Ces deux missions intègrent d'ailleurs des réflexions liées à la construction de grand ensemble pour le tourisme social (Lanquar & Raynouard, 1981, pp. 87-88).

Les équipements collectifs de caractère nationaux, régionaux ou départementaux jouent également un rôle dans le développement du tourisme sportif. En effet, il s'agit des équipements des stations de sports d'hiver comme les remontées mécaniques ainsi que les équipements complémentaires des stations de bords de mer ou des stations d'été. L'objectif est de développer l'exploitation des « meilleurs sites et qui intéressent soit la création de grands ensembles touristiques (sports d'hiver ou bords de mer), soit des aménagements complémentaires essentiels pour les stations déjà existantes (remontées mécaniques). »⁹⁰⁹ Ces équipements doivent être compétitifs par rapport aux pays concurrents de la France. Des pays de l'arc alpin sont alors mieux équipés en stations de sports d'hiver que la France, c'est notamment le cas de l'Autriche au début des années 1960 (Balseinte, 1961). Pour Rémy Knafou, l'investissement de l'État dans l'équipement de la montagne est lié à une volonté d'attirer de nouveau les skieurs français à pratiquer dans les massifs du pays et non pas dans les stations étrangères (Knafou, 1978, p. 102). Il s'agit d'un programme souhaité par le Commissariat général au tourisme en 1966.⁹¹⁰ Les centres de vacances pour les adolescents comptent alors parmi les chantiers prioritaires. Ces centres sont d'une grande variété puisqu'ils peuvent être situés à la fois à la mer, à la montagne ou à la campagne en fonction des activités proposées. De plus, ces camps peuvent être en durs ou sous les tentes. Dans les guides, les équipements pris en exemple appartiennent à la JPA pour les camps de montagne et au CNG pour les centres nautiques. Des plans sont alors proposés et des instructions fournies. Ces plans ne constituent pas des architectures types comme dans le cas des Complexes Sportifs Évolutifs Couverts (COSEC) ou les différents plans de piscines. Il s'agit simplement de modèles d'organisation montrant à quoi peut ressembler un camp de montagne ou un centre nautique. Cela permet au ministère en charge de la Jeunesse et des Sports de représenter ses attentes en termes de pièces nécessaires notamment.

⁹⁰⁹ *Idem*

⁹¹⁰ *Idem*

Le but des lois-programmes d'équipement sportif et socioéducatif est de permettre le développement du nombre d'infrastructures sportives en France. Il faut véritablement attendre la seconde loi pour voir un engagement financier de l'État se faire en direction des activités de plein air, la conséquence, sans doute, du cadrage des objectifs des BPAL, mais également de la création de l'UCPA. Ces lois permettent alors de développer l'accessibilité au sport par le développement numérique et géographique des infrastructures. Pensées en lien avec la volonté de créer des champions, les lois-programmes sont également réfléchies en direction des loisirs et des vacances des jeunes. Celles-ci pouvant, par ailleurs, permettre la naissance de vocations. Les associations de tourisme sportif sont partenaires de ces politiques puisqu'elles bénéficient directement de ces subventions pour développer leurs offres respectives.

III.2. Le patrimoine associatif : le reflet d'une coopération avec les pouvoirs publics

La politique du CAF, de l'UNCM, de l'UNF et de l'UCPA n'est pas du tout celle du CNG. Pour autant, le ministère est véritablement partenaire du développement du patrimoine associatif puisqu'il demande au CNG ou à l'UNCM d'établir des prévisions et qu'il souhaite la création de l'UCPA pour 1965 pour bénéficier de la deuxième loi-programme. Pour cette réflexion autour du patrimoine des associations, il est plus intéressant de travailler au cas par cas. Bien que le ministère soit partenaire de chacune des associations, la manière qu'elles ont eu de développer leur patrimoine répond à des stratégies relativement différentes les unes des autres. Dans un objectif social de favoriser les loisirs des classes populaires, l'investissement des pouvoirs publics dans la création d'infrastructures est nécessaire voir obligatoire.⁹¹¹

III.2.1. Le CAF : renforcement d'un partenariat

L'équipement de la montagne fait partie intégrante de la politique du CAF. Il s'agit d'ailleurs d'un point précis inscrit dans les statuts de l'association dès sa création.⁹¹²

⁹¹¹ Lettre du Secrétaire d'État auprès du Premier ministre – Commissariat général au Tourisme aux préfets de région et de départements du 29 avril 1966. AN : 19770088/14.

⁹¹² « Par la construction ou l'amélioration de refuges et de sentiers. »

Source : Articler 1^{er} des statuts constitutifs du CAF, 1874. CFDDL.

Lucien Devies explicite cela par une phrase en 1960 : « Découvrir, Enseigner et Équiper. »⁹¹³ Maurice Laloue, président emblématique de la commission des Travaux en Montagne, déplore un manque d'infrastructures d'accueil face au développement rapide de la pratique des sports alpins et l'augmentation de la fréquentation qu'il engendre.⁹¹⁴ Ces besoins entraînent logiquement une augmentation de la cotisation des membres du CAF dont nous avons déjà parlé. Le président Lucien Devies justifie aussi cette augmentation par la volonté de garantir une accessibilité des infrastructures d'accueil aux jeunes.⁹¹⁵ Il est difficile d'établir précisément l'évolution du patrimoine du CAF. Dans leur revue *La Montagne et Alpinisme*, le CAF fait état des constructions, reconstructions et ouvertures récentes, mais ne parle pas des fermetures ou destructions de refuges ou chalets. Il en est de même dans les rapports de comités de directions et d'assemblées générales. En 1958, le CAF est propriétaire de 124 refuges sur le territoire français, dont 15 qui sont gardés.⁹¹⁶ En plus de ce patrimoine, il faut également ajouter les différents centres d'accueil et les chalets-skieurs qui sont, dans les années 1960, en cours de construction.

Le CAF travaille autour de plans pluriannuels dans lesquels ils définissent des objectifs de créations. Par exemple, dans le programme que l'association définit pour la période 1957-1960, le Club se donne comme priorité les refuges de haute montagne puis ceux de moyenne montagne puis les chalets-skieurs et les centres d'accueil.⁹¹⁷ Ce sont précisément les deux derniers types d'infrastructures qui intéressent particulièrement les jeunes. Les refuges sont des infrastructures pour tous contrairement aux centres d'accueil qui ont pour objectif d'accueillir les jeunes dans le cadre des différents stages proposés par les sections du Club.

Pour l'installation dans les massifs, le CAF a une double réflexion. Quand il s'agit d'installer un refuge, elle pense aux itinéraires d'alpinisme, à leur fréquentation et donc à quel lieu serait le plus propice. Dans le cas des chalets-skieurs, l'association réfléchit à ce

⁹¹³ Prononcé à l'occasion de l'inauguration du chalet-skieur de Auron le 20 mars 1960. Inauguration du Chalet-Skieur d'Auron, *La Montagne et Alpinisme*, n°27, avril 1960, page 226.

⁹¹⁴ Nos nouveaux refuges, *La Montagne et Alpinisme*, n°29, octobre 1960, page 287.

⁹¹⁵ Notre cotisation, *La Montagne et Alpinisme*, n°30, octobre 1960, page 269.

⁹¹⁶ Publicité du CAF sur ses refuges : Les refuges du Club Alpin, *La Montagne et Alpinisme*, n°21, février 1959, page 30.

⁹¹⁷ Procès-verbal de l'assemblée générale de 12 avril 1959 du CAF. CFDL.

que l'investissement soit le plus intéressant pour garantir les meilleures conditions de pratiques à la fois au niveau des infrastructures (pistes, remontées mécaniques), mais également du climat et du coût. Par exemple, la station de Saint-Lary dans les Pyrénées est décrite comme ayant peu de neige⁹¹⁸ contrairement à Samoëns, « toujours enneigé fort avant dans la saison dans de très bonnes conditions. »⁹¹⁹ Le refuge de la Mongie se situe dans une station où règne un « esprit d'entreprise (...) ce que l'on y trouve laisse présager pour elle un avenir certain. »⁹²⁰ La station est donc en développement au moment de l'installation du CAF et son investissement est vu comme intéressant pour la suite puisqu'un développement conséquent de l'offre est en cours. De là, l'investissement sur place présente un potentiel pour l'avenir. Les conditions d'accès sont systématiquement rappelées au moment de la publication dans la revue.

Le travail réalisé par le CAF est rarement assimilé à du tourisme social essentiellement à cause du public que l'association touche. Pourtant, il s'agit d'une réalité si nous reprenons la définition donnée du tourisme social en introduction de ce travail.⁹²¹ Les rédacteurs de *La Montagne et Alpinisme* mentionnent à plusieurs reprises les prix des chalets ou refuges, souvent réduits pour les membres du CAF et la FFM.⁹²² Ils énoncent également les stations moins chères que d'autres dans les différents massifs ou régions. Par exemple, la station de Barèges, dans les Pyrénées, où les lecteurs peuvent trouver « une quinzaine d'hôtels et pensions de famille [qui] offrent à toutes les bourses un éventail étendu de possibilités de séjour. »⁹²³ À l'occasion de la construction du chalet-skieur d'Auron, le CAF revendique le fait qu'il représente l'unique structure à bas prix de la station et qu'il est « nécessaire » de construire des hôtels à prix réduit pour attirer le plus de personnes possible.⁹²⁴ Enfin, Claude Maillard, président du CAF de 1963 à 1966,

⁹¹⁸ Les nouveaux refuges, *La Montagne et Alpinisme*, n°24, octobre 1959, pages 137 à 140.

⁹¹⁹ Un chalet-skieur du CAF à Samoëns, *La Montagne et Alpinisme*, n°36, février 1962, page 224.

⁹²⁰ Les nouveaux refuges, *La Montagne et Alpinisme*, n°24, octobre 1959, pages 137 à 140.

⁹²¹ « Le tourisme social est un tourisme qui aspire à permettre les vacances pour tous grâce à des prix bas, pratiqués par les gestionnaires des infrastructures d'accueil, rendus possibles grâce à une aide financière de l'État qu'elle soit à la personne ou à la pierre. Il s'adresse à un public varié en termes de catégories socioprofessionnelle mais vise à toucher plus particulièrement les ouvriers, employés et cadres appartenant aux classes populaires et moyennes. »

⁹²² Un chalet-skieur du CAF à Samoëns, *La Montagne et Alpinisme*, n°36, février 1962, page 224.

⁹²³ Les nouveaux refuges, *La Montagne et Alpinisme*, n°24, octobre 1959, pages 137 à 140.

⁹²⁴ Le ski à Auron, *La Montagne et Alpinisme*, n°30, décembre 1960, pages 309-312.

lors de son discours d'inauguration du chalet-skieur de Tignes, rappelle l'importance du travail du CAF dans l'équipement de la montagne. À cette occasion, il justifie alors les créations réalisées par son association par la nécessité de proposer des conditions avantageuses d'hébergements pour ceux qui souhaiteraient se rendre en montagne, mais qui n'en auraient pas forcément les moyens.⁹²⁵

La jeunesse fait alors partie de cette population comme le rappelle Maurice Herzog lors de l'inauguration de ce même chalet-skieur qui constitue une des « réalisations indispensables à la jeunesse qui se tourne vers les sports de la montagne. »⁹²⁶ Ces différents exemples sont intéressants pour justifier le fait que le CAF inscrive sa politique d'équipement de la montagne dans le champ du tourisme social. Certes, nous l'avons vu, le public que touche le CAF appartient à des catégories sociales plutôt aisées. Cependant, il apparaît tout de même important de relever que le Club mène une politique en direction des populations les moins solvables, mais qu'il ne parvient pas à les toucher. Par ailleurs, les jeunes sont, bien souvent, considérés comme des cibles du tourisme social et quel que soit leurs conditions sociales. Le Club fait alors un pas vers ces populations en attendant, sans doute, le développement des sports d'hiver pour pouvoir prétendre réellement toucher ces personnes. Pour ce travail, le préfet de l'Isère reconnaît le CAF comme « un exemple pour notre époque de civilisation de loisirs. »⁹²⁷

Le CAF est le partenaire privilégié des pouvoirs publics,⁹²⁸ mais aussi les collectivités territoriales et locales en matière d'aménagement de la montagne. La collaboration est

⁹²⁵ « Le président Maillard prit à son tour la parole en soulignant l'importance accordée par le Club Alpin, à l'équipement en refuges de la haute montagne, et à la construction dans les stations de ski les plus importantes de chalets-skieurs, offrant les possibilités d'hébergement dans des conditions avantageuses et dans l'ambiance montagnarde du CAF. »

Source : L'inauguration du chalet-skieur de Tignes. *La Montagne et Alpinisme*, n°54, octobre 1965, page 135.

⁹²⁶ *Idem.*

⁹²⁷ L'inauguration du nouveau refuge du Promontoire, *La Montagne et Alpinisme*, n°59, octobre 1966, page 317.

⁹²⁸ « Croyez-vous qu'aucune autre association que le CAF puisse obtenir un tel soutien de la part des Pouvoirs publics ? »

Source : Jacques Teissier du Cros, Trésorier du CAF en 1958, écrit cette phrase dans « Le Club Alpin et ses finances », *La Montagne et Alpinisme*, n°19, octobre 1958, page 258.

d'autant plus visible par la qualité et la quantité de personnalités qui sont invitées et présentes lors des différentes inaugurations. Les sous-préfets, préfets, directeurs régionaux et départementaux de la Jeunesse et des Sports côtoient les députés, sénateurs, maires ou inspecteurs généraux. Le ministre en charge de la Jeunesse et des Sports est également très souvent présent. En effet, Maurice Herzog inaugure à plusieurs reprises des équipements du CAF : refuge Albert I^{er},⁹²⁹ des Grands-Mulets (Figure 39),⁹³⁰ du Pelvoux,⁹³¹ et de l'Aiguille du Goûter⁹³² et des chalets-skieur d'Auron,⁹³³ du Centre Alpin de la Bérarde⁹³⁴ et de Tignes.⁹³⁵

« La reconnaissance du CAF va au Haut-Commissariat à la Jeunesse et aux Sports ainsi qu'aux Conseils Généraux des départements et aux communes intéressés. »

Source : Procès-Verbal de l'assemblée générale du CAF du 12 avril 1959. CFDDL.

⁹²⁹ Les nouveaux refuges, *La Montagne et Alpinisme*, n°23, octobre 1959, pages 137 à 140.

⁹³⁰ L'inauguration du refuge des Grands-Mulets, *La Montagne et Alpinisme*, n°29, octobre 1960, page 295.

⁹³¹ Refuge du Pelvoux, *La Montagne et Alpinisme*, n°39, octobre 1962, pages 293 à 295.

⁹³² L'inauguration du refuge de l'Aiguille du Goûter, *La Montagne et Alpinisme*, n°39, octobre 1962, page 303.

⁹³³ Inauguration du chalet-skieur d'Auron, *La Montagne et Alpinisme*, n°27, avril 1960, page 226.

⁹³⁴ Le Centre Alpin de la Bérarde, *La Montagne et Alpinisme*, n°51, février 1965, page 25-26.

⁹³⁵ L'inauguration du chalet-skieur de Tignes, *La Montagne et Alpinisme*, n°54, octobre 1965, pages 135.

Figure 39 : Maurice Herzog inaugurant le refuge des Grands-Mulets



De gauche à droite : Messieurs Devies, Herzog et Jacquet (préfet de la Haute-Savoie) lors de l'inauguration du refuge des Grands-Mulets le 8 août 1960.

Source : « L'inauguration du refuge des Grands-Mulets », *La Montagne et Alpinisme*, n°29, octobre 1960, page 295.

De son côté, François Missoffe ne se rend jamais aux inaugurations ayant lieu lors de son mandat ministériel, sans doute à cause de son travail plus en faveur de la jeunesse que du sport. Les refuges n'étant pas construits exclusivement pour la pratique des jeunes, nous pouvons alors sans doute trouver ici une justification à cela. Nous pouvons aussi justifier la présence de Maurice Herzog par son passé lié au CAF et son attachement particulier à la montagne. Cependant, ses successeurs se déplacent très peu pour les inaugurations et même s'ils ont un passé avec le CAF comme c'est le cas avec Pierre Mazeaud. Pour autant, le ministère en charge de la Jeunesse et des Sports est constamment représenté lors des inaugurations en raison, sans aucun doute, des moyens offerts pour la réalisation des différents travaux.

La présence des représentants des mairies, départements et régions s'explique logiquement par leur investissement financier. En effet, il s'agit d'une des volontés du HCJS qui, dès 1959, encourage les initiatives locales en faveur de la construction de chalet ou de refuges pouvant servir aux jeunes à l'occasion de séjours en montagne.⁹³⁶ Le HCJS garantit alors une subvention en cas d'investissement des mairies, départements et régions dans ce genre de construction. À plusieurs reprises, le CAF reçoit des subventions à hauteur de 80%. C'est notamment le cas pour les refuges du Mont-Blanc et du Pelvoux.⁹³⁷ Les subventions perçues par le CAF sont importantes. Depuis 1962, nous l'avons évoqué, les subventions s'effectuant dans le cadre de la loi-programme ne sont plus qu'à la hauteur de 50% pour les centres de vacances ainsi que pour les équipements de plein air de la montagne. En 1964, le CAF évoque le fait qu'ils sont également soumis à une nouvelle réglementation et reçoivent une subvention du SEJS à hauteur de 50%.⁹³⁸ Pour autant, ils ne précisent pas s'ils reçoivent cette subvention parce qu'ils réalisent des équipements de plein air ou des centres de vacances. Il semble tout de même que cela soit pour la première des deux propositions. Cependant, étant donné que le CAF revendique sa volonté de développer son patrimoine pour permettre aux jeunes d'accéder plus facilement à la montagne, il est tout à fait possible que les chalets skieurs ou les centres d'accueil soient construits grâce à une subvention de 50% en lien avec le fait que cela soit des centres de vacances. Au cours de la période, nous pouvons tout de même constater que le financement des infrastructures nouvelles est très important et, dans la plupart des cas, bien supérieur au 50% annoncé par le ministère en charge de la Jeunesse et des Sports dans le cadre des lois-programmes (Figure 40).

⁹³⁶ Communiqué de presse du HCJS de décembre 1959 concernant l'équipement de la montagne. AN : 19770709/3.

⁹³⁷ Procès-verbal de l'assemblée générale du CAF du 23 avril 1961. CFDL.

⁹³⁸ « Nouvelle réglementation concernant l'aide au financement à la construction appliquer dorénavant au secrétariat d'État à la jeunesse est au sport. Les subventions attribuées pour les nouvelles constructions plafonneront à 50 % de la valeur subventionnable et les révisions de prix enfin de marché ne seront plus acceptés. Il découle de tout ceci que les charges financières reposant sur le Club Alpin Français se retrouvent alors considérablement augmentées »

Source : Procès-Verbal de l'assemblée générale du CAF du 19 avril 1964. CFDL.

Figure 40 : Les subventions d'équipement reçues par le CAF entre 1959 et 1968

Années	Montants travaux	Montants des subventions des pouvoirs publics	Montant de la subvention par rapport au montant total des travaux
1959	88 811 949	71 760 481	80,8%
1962	521 327,73	400 028,38	76,3%
1963	509 512,27	301 470,3	59,2%
1964	455 131,18	193 701,68	42,6%
1965	1 093 705,89	576 112,05	52,7%
1966	1 307 388,70	1 287 567,71	98,5%
1967	673 195,15	417 297,1	62%
1968	868 639,60	563 129,86	64,8%

Sources : Procès-verbal de l'assemblée générale du CAF du 12 avril 1964 / Comptes de fonctionnement 1959, 1962, 1963, 1964, 1965, 1966, 1967 et 1968 / Rubrique « travaux en montagne » dans le rapport de l'assemblée générale 1964, 1965, 1966 CFDL.

Cela est directement lié à l'investissement direct des acteurs locaux, CG et communes, dans le financement de certaines infrastructures. Leur aide est importante et de plus en plus visible, surtout à partir de 1962 et l'arrêté du 11 avril.⁹³⁹ Ce qui est intéressant, en premier lieu, c'est de constater que le montant des travaux effectués par le CAF n'est pas stable et ne suit aucune réelle logique. Il en va de même pour le montant des subventions accordées qui suit, logiquement, le montant des travaux réalisés. Le pourcentage total des subventions par rapport aux montants totaux des travaux réalisés par le CAF évolue d'une année sur l'autre. Il aurait été intéressant de pouvoir regarder si le ministère en charge de la Jeunesse et des Sports subventionne effectivement à hauteur de 50% les travaux réalisés par le CAF. Cependant, nous n'avons que très peu de données précises après l'arrêté de 1962 pour réellement vérifier cela.

Les subventions offertes suivent un plan de travail établi par le CAF sur une durée de trois ans. Elles sont donc réparties sur plusieurs années et notamment autour de la construction de gros refuges ou chalet comme à Auron. Plusieurs exemples existent d'infrastructures en partie financées par le HCJS comme le refuge du Pelvoux dont l'aide vient en partie par le département des Hautes-Alpes,⁹⁴⁰ le refuge de l'Aiguille du Goûter

⁹³⁹ Arrêté du 11 avril 1962 portant sur les subventions pour travaux d'équipement sportif, *JORF*, 19 mai 1962, page 4901.

⁹⁴⁰ Refuge du Pelvoux, *La Montagne et Alpinisme*, n°39, octobre 1962, pages 293 à 295

financé à la fois par les communes, le département et le CAF,⁹⁴¹ ou le refuge de Maupas subventionné par la section des Pyrénées centrales du CAF, les Services Jeunesse et Sport, le CG de la Haute-Garonne et les villes de Luchon et de Castillon de Larboust.⁹⁴²

Parmi les nombreux exemples de coopération, celui de la station d'Auron, à 1600 mètres d'altitude à 97 km de Nice, est intéressant à étudier. Au début des années 1960, le préfet des Alpes-Maritimes, Pierre-Jean Moatti, travaille à l'équipement de ces stations qui sont alors déjà reconnues comme ayant un intérêt pour la pratique du tourisme sportif.⁹⁴³ Auron, la plus grande station des Alpes-Maritimes, installée en 1937, voit s'implanter rapidement un petit refuge du CAF dans une ancienne chapelle.⁹⁴⁴ Ce refuge finit par grossir en même temps que le succès de la station qui se développe de façon « foudroyante » avant la guerre. Au début des années 1960 et au vu de sa dimension touristique, le CAF ouvre une plus grosse installation touristique.

Financée à la fois par le HCJS, qui subventionne à 50% les travaux, le CG des Alpes-Maritimes et les conseils municipaux de Saint-Étienne de Tinée et de Nice,⁹⁴⁵ le chalet-skieur du CAF est inauguré par Maurice Herzog accompagné d'un grand nombre d'officiels, le 27 mars 1960. Aux côtés de Maurice Laloue et de Lucien Devies, nous retrouvons le préfet des Alpes-Maritimes, le député-maire de Nice, le sénateur des Alpes-Maritimes, le président de la commission des finances du Sénat, des Conseillers généraux, l'adjoint au maire de Nice, le maire de Saint-Étienne de Tinée, le directeur régional de la Jeunesse et des Sports et le directeur départemental de la Jeunesse et des Sports.⁹⁴⁶ Cette infrastructure est intéressante puisqu'elle est construite pour la pratique du ski. Elle a une

⁹⁴¹ Refuge de l'Aiguille du Goûter, *La Montagne et Alpinisme*, n°39, octobre 1962, pages 296 à 302

⁹⁴² L'inauguration du refuge du Maupas, *La Montagne et Alpinisme*, n°40, décembre 1962, page 179

⁹⁴³ Le Brizault, M. (Février-mars 1962). « 2 jours en classes de neige », *Jeunesse au Plein Air*, n°103, pages 27-30.

⁹⁴⁴ Le ski à Auron, *La Montagne et Alpinisme*, n°30, décembre 1960, pages 309-312

⁹⁴⁵ Sur les 14,2 millions de francs qu'ont coûté les travaux, le HCJS accorde 9 400 000 francs de subventions. Le CG des Alpes Maritime apporte, quant à lui, 2 000 000 de francs de subventions. Les Conseils municipaux de Saint-Etienne de Tinée et de Nice contribuent à hauteur de 800 000 francs et la section des Alpes-Maritimes complète sur ses fonds propres avec 2 000 000 de francs.

Source : Lettre du Secrétaire d'État auprès du Premier ministre – Commissariat général au Tourisme aux préfets de région et de départements du 29 avril 1966. AN : 19770088/14 / Comptes de fonctionnement de l'exercice 1959. CFDDL.

⁹⁴⁶ Inauguration du chalet-skieur d'Auron, *La Montagne et Alpinisme*, n°27, avril 1960, pages 226

vocation sociale rappelée par le CAF parce qu'il s'agit de la seule structure à bas prix de la station.⁹⁴⁷ Elle vise donc à encourager la pratique des jeunes étant donné que c'est une installation pour ski, mais aussi à bas prix. Le partenariat avec les pouvoirs publics montre aussi qu'il s'agit d'un souhait de la municipalité et du ministère en charge de la Jeunesse et des Sports. L'investissement de la ville de Nice dans cet ouvrage peut être aussi commenté. En effet, la station d'Auron est implantée dans la ville de Saint-Étienne de Tiné. Pour autant, la ville de Nice, située à une centaine de kilomètres de là, subventionne également la construction du chalet-skieur du CAF. Nous pouvons alors déduire que ce financement est à lier à une volonté du maire de Nice de permettre aux jeunes ou aux plus démunies de sa commune d'accéder à des infrastructures à bas prix pour pratiquer les sports de montagne à proximité de leur lieu de vie. Même si nous n'en avons aucune preuve dans les archives, il est tout à fait possible que ce chalet serve, par exemple, à l'accueil des enfants dans le cadre de journée à la neige ou même de classe de neige. Dans tous les cas, il est clair que l'investissement financier du chef-lieu du département des Alpes-Maritimes dans cet ouvrage n'est pas désintéressé.

Les différentes subventions ont alors mené à un développement considérable du patrimoine du CAF durant la période étudiée dans ce chapitre puisque pas moins de 13 nouveaux chalets-skieur ou assimilé et 31 refuges sont créés ou restaurés. Le CAF est donc une association qui travaille en faveur des jeunes à travers une politique qui peut être largement assimilée au tourisme social du fait qu'ils proposent des infrastructures d'accueil à bas prix grâce à un investissement financier de l'État. De plus, les constructions sont très souvent justifiées par la volonté de développer la pratique de la montagne pour les jeunes. C'est d'ailleurs sans doute pour cela que les pouvoirs publics investissent autant dans les infrastructures nouvelles construites par le CAF. Même si nous avons également évoqué une justification possible de cet investissement de l'État par le souhait d'attirer les étrangers, mais surtout les Français partant pratiquer les sports d'hiver à l'étranger, il est clair que le fait de vouloir permettre d'accroître l'accessibilité des jeunes à la montagne puisse également servir de justification à l'investissement des pouvoirs publics dans les constructions de l'association. La participation de l'État dans la construction d'infrastructures ayant une vocation sociale est importante pour garantir un prix d'accès qui soit le plus faible possible. En effet, plus le financement de l'association

⁹⁴⁷ Le ski à Auron, *La Montagne et Alpinisme*, n°30, décembre 1960, pages 309-312.

dans la construction d'une infrastructure d'accueil est important et plus elle doit trouver des fonds ailleurs pour pouvoir mener à bien ses constructions. Pour trouver les fonds nécessaires, les associations sont alors obligées d'augmenter les prix des stages et des cotisations de ses membres. L'investissement financier des pouvoirs publics dans la construction d'infrastructures est alors clairement la condition *sine qua non* pour garantir des prix bas et donc l'accessibilité des jeunes à ces équipements. Celle-ci travaille alors en faveur de l'accessibilité de tous aux lieux les plus propices à la pratique des sports de montagne. Elle est également la partenaire privilégiée des pouvoirs publics en matière d'équipement sportif de la montagne. L'UNCM, l'UNF puis l'UCPA pratiquent une politique qui ressemble à celle de CAF.

III.2.2. De l'UNF et l'UNCM vers l'UCPA : la matérialisation d'un besoin d'infrastructures

Les débuts de l'UNCM et de l'UNF sont assez difficiles et notamment en termes d'équipements. La coopération avec les pouvoirs publics et les collectivités territoriales s'accroît durant notre période. De plus, la création de l'UCPA, nous l'avons vu, relève d'une volonté de Maurice Herzog, d'avoir une structure plein air de grande envergure capable de porter des projets de création d'infrastructures pour la deuxième loi-programme d'équipement sportif et socioéducatif. Le SEJS évoque aussi le fait qu'il souhaite s'appuyer sur un organisme dans lequel il a confiance pour que les investissements qu'il réalise puissent réellement profiter aux jeunes. La logique selon laquelle plus la part des subventions de l'État est importante dans la construction d'une infrastructure et plus le prix payé par les usagers est faible est la même ici. Elle est d'ailleurs clairement évoquée par le SEJS.⁹⁴⁸ L'État prouve alors que l'UCPA est créée pour servir de base à la poursuite d'une politique dirigée vers le développement du tourisme sportif de plein air pour les jeunes et particulièrement ceux les moins solvables donc issus des classes populaires.

⁹⁴⁸ « Réaliser des investissements, dont le financement soit assuré pour une part importante par des subventions d'État, de façon à ce que la part d'amortissement imputable au prix de journée soit la plus faible possible. »

Source : Lettre du SEJS adressée aux mouvements membres de l'UNF et de l'UNCM, 1^{er} décembre 1964. AD94 : 567J29.

III.2.2.1. Du temps de l'UNF et de l'UNCM : déjà une forte coopération avec les pouvoirs publics

Durant la période étudiée pour ce chapitre, l'UNF n'effectue aucune acquisition, aucun nouveau bail n'est signé en lien avec les difficultés financières qu'elle rencontre.⁹⁴⁹ Cependant, l'UNF réalise tout de même des travaux et des acquisitions de matériel dans le but de tenter de développer son offre et d'être à la hauteur de son ambition. Par exemple, l'Union parvient à obtenir une subvention pour la construction d'un bâtiment en dur à Bénodet en 1964 grâce à une subvention venue de la part du ministère en charge de la Jeunesse et des Sports, mais surtout d'un prêt, sans intérêt, de la part de la Sécurité Sociale.⁹⁵⁰

À ce moment-là, cette construction est innovante sur deux points. Premièrement, il s'agit de la première fois que nous pouvons constater la construction d'un bâtiment en dur ayant pour vocation d'accueillir des couchages pour les stagiaires dans le cadre de stages pour la découverte des pratiques nautiques. Dans les années précédentes, nous l'avons vu dans le premier chapitre,⁹⁵¹ les infrastructures liées aux activités nautiques sont réalisées en dur uniquement dans le cas où elles ont pour vocation de servir de salle de vie ou d'entrepôt pour le matériel nautique. Ce changement est dû à l'allongement des saisons d'accueil des stagiaires en raison de l'intérêt grandissant pour les pratiques nautiques, mais aussi à la réalisation des stages pour la formation des moniteurs.⁹⁵² Pour cette opération, l'UNF reçoit une subvention de 50%.⁹⁵³ Elle est alors mise au même niveau que les autres associations. Il s'agit d'une mesure liée aux lois-programmes d'équipements sportif et socioéducatif puisque les témoignages issus du ministère en charge de la Jeunesse et des Sports ainsi que de l'UNF nous permettent d'affirmer qu'avant

⁹⁴⁹ « Constatation de la fusion intervenue entre les associations UCPA et UNF intervenue de l'absorption de la seconde par la première », Dossier de notaire, 31 janvier 1997. AUCPA.

⁹⁵⁰ Rapport moral 1963 de l'UNF. AD94 : 567J29.

⁹⁵¹ Voir le chapitre I, II.4.2. CCFIJ : se créer pour pouvoir s'équiper et II.4.3.1. L'UNCM : une politique en termes d'infrastructures d'accueil dynamique où nous évoquons spécifiquement les règles en matière d'équipement pour l'accueil des jeunes dans le cadre de la pratique des sports nautiques.

⁹⁵² « Ce qui était valable dans l'optique du centre ouvert à peine trois mois parents et d'un stage APAC, ne l'est plus. »

Source : Rapport moral 1963 de l'UNF. AD94 : 567J29.

⁹⁵³ Dossier UNF Annecy. AN : 19800382/343-346.

cela, les organismes techniques ont des avantages sur le plan des subventions d'équipement. Jusqu'en 1956, l'UNF reçoit une subvention de 100%. À partir de 1957, l'association affirme ne plus toucher que des subventions à hauteur de 50% pour l'équipement.⁹⁵⁴ Cependant, dans une lettre de 1958, le directeur général de la Jeunesse et des Sports demande à ce que les organismes techniques reçoivent une subvention d'équipement à hauteur de 80% dans le but de pouvoir supporter la part de financement qui leur reste et de continuer à garantir un prix d'accès assez bas.⁹⁵⁵ Même s'il s'agit d'une demande réalisée au moment de la IV^e République, cela illustre tout de même le fait que l'avantage qu'avaient les organismes techniques disparaît au moment du vote des lois-programmes. De plus, il semble que cette recommandation formulée par la DGJS ne soit pas réellement mise en place puisque d'après les documents que nous avons consultés, l'UNF reçoit une subvention de 50%. La seconde innovation en lien avec la construction du bâtiment en dur à Bénodet est le fait de voir, pour la première fois, une aide de la sécurité sociale. Il s'agit de quelque chose qui est alors très inhabituel dans le milieu sportif. Cependant, il s'agit de la matérialisation d'un investissement en faveur d'une action sociale. En effet, grâce à cette aide, la Sécurité Sociale s'assure de la bonne réalisation d'une initiative en faveur de la pratique du tourisme sportif et des sports de plein air pour les jeunes. Elle s'assure également que les prix pratiqués seront bas puisque son aide permet à l'UNF de ne pas emprunter à des banques ou de ne pas prendre sur ses fonds propres. Grâce à cela, l'initiative de construction conserve sa vocation sociale. L'aide reçue par l'UNF est donc essentiellement concentrée sur l'achat de matériel (Figure 41).

⁹⁵⁴ Rapport moral 1963 de l'UNF. AD94 : 567J29.

⁹⁵⁵ Lettre du 14 mai 1958 du directeur générale de la Jeunesse et des Sports au directeur général de l'Équipement Scolaire, Universitaire et Sportif. AN : 19800382/360.

Figure 41 : Exemples d'opérations subventionnées par le ministère en charge de la Jeunesse et des Sports pour l'UNF

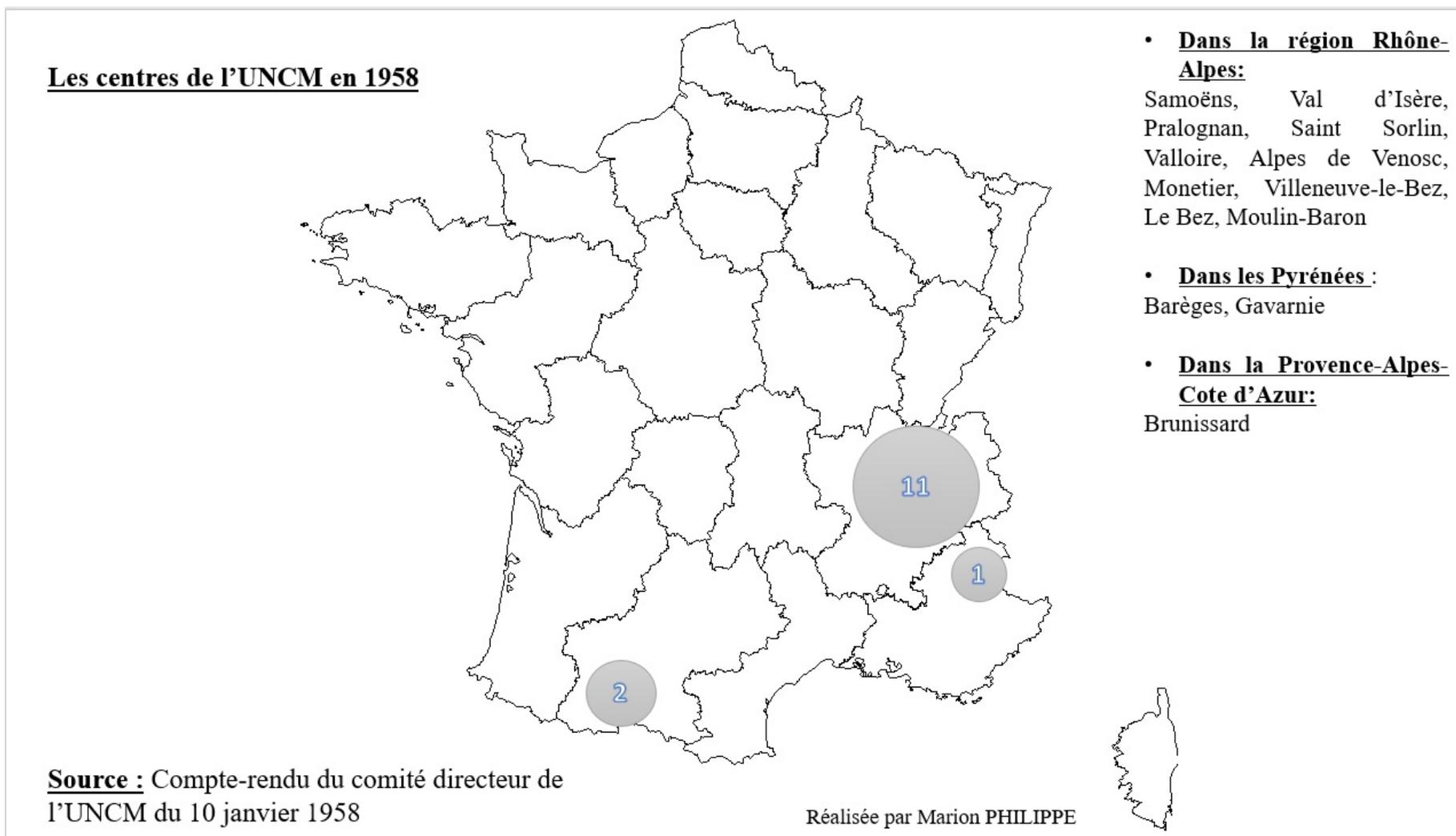
Années	Opérations	Montant	Subventions
1959	Aménagement du centre de Thonon	5 830 000	15 710 586 (37,1%)
1960	Bateaux pour tous les centres	72 860	36 430 (50%)
1961	Bateaux pour tous les centres	70 700	35 350 (50%)
1964	Bateaux pour le centre de Bénodet	16 200	8 100 (50%)
	Bateaux pour le centre de Niolon	31 866	15 933 (50%)

Sources : Lettre du 19 juillet 1964 du SEJS au préfet du Finistère / Lettre du 9 juillet 1964 au préfet des Bouches-du-Rhône / Arrêtés de subventions des 22 juin 1960 et 13 juin 1961. AN : 19800382/360 / Lettre du 16 février 1959 du ministre de l'Éducation Nationale au préfet de la Haute-Savoie / Arrêté de subvention du 28 octobre 1959. AN : 19800382/338.

L'UNCM quant à elle réalise un certain nombre d'investissements souhaités à la fin de la IV^e République.⁹⁵⁶ En 1958, l'UNCM effectue ses stages dans 13 centres répartis entre les Alpes et les Pyrénées (Figure 42).

⁹⁵⁶ Compte-rendu du comité directeur de l'UNCM du 11 Janvier 1957. AUCPA.

Figure 42 : Les centres de l'UNCM en 1958



Source : Compte rendu comité directeur de l'UNCM du 10 janvier 1958. AUCPA.

Ce qui apparaît très clairement en lisant les comptes rendus des comités directeurs de l'UNCM est qu'il s'agit d'une association qui, comme le CAF, travaille énormément avec les pouvoirs publics, mais aussi les collectivités territoriales et locales qui les sollicitent. En 1958, l'Union est contactée par la mairie de Saint-Lary pour y implanter un centre. L'idée est alors de remplacer le centre de Gavarnie où les remontées mécaniques sont quasiment nulles.⁹⁵⁷ L'UNCM, dans son souci de garantir une accessibilité optimale, émet comme condition le fait de pouvoir résilier le bail en cas d'arrêt définitif des remontées mécaniques ou d'augmentation trop importante du coût de ces remontées. Les collectivités locales bénéficient de subventions de la part du HCJS quand elles effectuent des investissements pour les remonte-pentes destinés à la pratique des jeunes.⁹⁵⁸ Les collectivités ont donc tout intérêt à collaborer avec une association comme l'UNCM s'ils souhaitent développer l'activité de leur station. Les conditions imposées par l'UNCM sont liées à la fois à la situation de Gavarnie, mais également aux conditions de pratiques dans les Pyrénées que l'UNCM juge comme moins propices au développement du ski.⁹⁵⁹ En effet, il s'agit d'un massif qui est nettement moins développé que les Alpes. Le CAF considère d'ailleurs les Pyrénées comme un espace plus propice à l'excursionnisme en raison de la proximité avec de grandes villes comme Toulouse, Pau ou Bordeaux.⁹⁶⁰ Étant donné que ces conditions sont acceptées, le comité directeur valide la location du centre de Saint-Lary.⁹⁶¹

Le centre de Barèges, qui devait également être fermé des suites de la location du centre de Saint-Lary, va finalement rester ouvert. Cela est directement lié à une volonté du HCJS, mais également des collectivités locales. En 1960, le projet d'un nouveau centre à Barèges apparaît guidé par la mairie. Au départ, le maire souhaite construire un nouveau centre pour le mettre à la disposition de l'UNCM.⁹⁶² Finalement, la mairie achète un hôtel mis à la vente dans sa station, et qui était trop cher pour l'UNCM, pour l'aménager en

⁹⁵⁷ Compte-rendu du comité directeur de l'UNCM du 13 mai 1958

⁹⁵⁸ Communiqué de presse du HCJS de décembre 1959 concernant l'équipement de la montagne. 19770709/3.

⁹⁵⁹ « Pas de neige en effet, ou rarement à Saint-Lary ».

Source : Les nouveaux refuges, *La Montagne et Alpinisme*, n°25, octobre 1959, page 137-140.

⁹⁶⁰ Pyrénées : Vieux pays, traces nouvelles, *La Montagne et Alpinisme*, décembre 1959, pages 156-157.

⁹⁶¹ Compte-rendu du comité directeur de l'UNCM du 5 septembre 1958. AUCPA.

⁹⁶² Compte-rendu du comité directeur de l'UNCM du 21 juin 1960. AUCPA.

centre de jeunesse. L'UNCM bénéficie alors d'un « local » de 100 places aménagées.⁹⁶³ La DGJS souhaite l'installation de l'UNCM à la Bérarde. Le comité directeur considère d'ailleurs cela comme une reconnaissance. L'hôtel est acheté par l'État en 1958.⁹⁶⁴ Il faut tout de même souligner qu'il s'agit de quelque chose d'exceptionnel et qui montre une forme de traitement de faveur en direction de l'UNCM. Il est mis à la disposition de l'UNCM et du CAF en 1964 après des travaux dirigés par l'État lui-même (Figure 43).⁹⁶⁵ L'inauguration a lieu le 19 juillet 1964 en présence des dirigeants des deux associations ainsi que de Maurice Herzog.⁹⁶⁶

Figure 43 : Le Centre Alpin de la Bérarde



« Les locaux CAF sont situés dans les parties gauche et centrale ; ceux de l'UNCM dans la partie droite »

Source : « Le Centre Alpin de la Bérarde », *La Montagne et Alpinisme*, n°51, février 1965, page 26.

⁹⁶³ Compte-rendu du comité directeur de l'UNCM du 13 juin 1961. AUCPA.

⁹⁶⁴ Compte-rendu du comité directeur de l'UNCM du 5 septembre 1958 / Le Centre Alpin de la Bérarde, *La Montagne et Alpinisme*, n°51, février 1965, page 25-26.

⁹⁶⁵ Compte-rendu du comité directeur de l'UNCM du 10 juin 1964. AUCPA.

⁹⁶⁶ *Idem* / Le Centre Alpin de la Bérarde, *La Montagne et Alpinisme*, n°51, février 1965, page 25-26.

Ce qui est intéressant dans ces divers exemples, c'est de constater la collaboration entre les pouvoirs publics et l'association. En effet, sans doute grâce à son statut d'organisme technique, l'UNCM est sollicitée à plusieurs reprises pour s'installer dans des stations. Pour les collectivités, le fait de solliciter l'Union peut être vu comme le fait de s'allier directement à l'État. Elles ont alors plus de garanties d'obtenir une subvention du ministère en charge de la Jeunesse et des Sports que dans le cas où elles solliciteraient d'autres associations. De plus, en souhaitant l'installation de ce type d'infrastructures, les collectivités ont plus de chance d'avoir de l'aide de l'État que dans le cas de l'installation de structures privées. L'investissement des communes ou des CG dans ces différentes opérations est le reflet d'une volonté de développer un autre type de tourisme sur leur territoire. Ayant sûrement bien compris que les plus fortunés s'orientent alors vers l'étranger, les collectivités territoriales souhaitent voir se développer une offre plus sociale en faveur des jeunes issus des milieux populaires notamment. Grâce à cela, ils peuvent prétendre à accroître l'activité touristique, quelle que soit la saison, sur leur territoire. Avant de s'installer dans une station, nous pouvons constater que l'UNCM, comme le CAF, vérifie que les meilleures conditions de pratiques soient garanties à travers l'enneigement, mais surtout le fait d'avoir les équipements adéquats à la bonne pratique du ski. L'UNCM réfléchit alors scrupuleusement ses investissements pour que l'argent investi le soit sur une longue période et que les sites soient les meilleurs possibles.

L'association est également largement subventionnée pour les travaux dont ils ont besoin. Dans le cadre des lois-programmes, les travaux de construction sont alors pris en charge par le HCJS à hauteur de 50% dans la plupart des cas. En 1958, donc en dehors du cadre des lois-programmes, l'UNCM obtient une subvention de 70% pour le centre de Bez.⁹⁶⁷ Il s'agit d'un taux de subvention réellement exceptionnel lié au fait que ce soit un site considéré comme isolé des lieux habituels de vacances.⁹⁶⁸ Cependant, ce taux de subvention ne s'applique que parce qu'il s'agit d'une infrastructure visant à accueillir des publics dans le cadre d'une politique sociale du loisir. C'est donc pour cela que nous avons que très rarement vu des subventions aussi élevées au niveau de CAF. Cette prise en charge

⁹⁶⁷ Compte-rendu du comité directeur de l'UNCM du 16 décembre 1958. AUCPA.

⁹⁶⁸ François Soulage, Rapport de mission à M. le Ministre du Tourisme, « De nouveaux instrument pour l'accueil du tourisme social et familial », 1989. AN : 19970195/3.

est revendiquée simplement par l'idée qu'il serait impossible pour l'UNCM de payer ces sommes sans que cela ne touche pas directement à l'accessibilité des jeunes puisqu'une augmentation des prix des stages serait inévitable. Il s'agit d'ailleurs d'une demande qui est formulée au mois de mai 1958 par la DGJS qui souhaite que l'UNCM ainsi que l'UNF se voient baisser progressivement leurs subventions d'équipement contrairement aux souhaits du contrôleur financier de la direction générale de l'Équipement scolaire, universitaire et sportif.⁹⁶⁹

L'implantation de certains centres, même s'ils sont financés par les pouvoirs publics, apparaît comme une nécessité pour le comité directeur. L'UNCM n'est pas directement contactée par les collectivités pour s'y installer. C'est notamment le cas pour la station de Chamonix où l'union souhaite s'implanter depuis sa création.⁹⁷⁰ Cette volonté est liée à un intérêt accru pour la station où de gros efforts d'équipements sont faits en termes de remontées mécaniques rendant la station plus qu'intéressante pour les sports d'hiver.⁹⁷¹ Un hôtel est disponible en 1962 et une subvention de 50% est demandée, mais ne peut porter que sur un prix total de 45 millions de francs alors que le prix souhaité par le vendeur est de 60 millions de francs. Les dirigeants de l'UNCM parviennent finalement à négocier pour un prix de 45 millions de francs, dont 50% de subvention du HCJS.⁹⁷² En l'absence de garantie de la part de la mairie de Chamonix, symbolisant le fait que l'installation de l'UNCM n'est pas forcément vue comme un besoin pour la mairie, la Caisse d'Épargne de Paris décide de prêter 120 000 francs à l'UNCM avec une inscription hypothécaire sur le chalet de Val d'Isère.⁹⁷³ Cet épisode est intéressant puisqu'il s'inscrit directement dans la réflexion que nous avons eue plus haut. Chamonix est une station touristique ancienne et très connue des spécialistes de la montagne très largement issus des catégories les plus aisées de la population (Schut & Levet-Labry, 2012; Thénnoz, 1988). Il s'agit d'une station également très connue dans le cadre de la pratique de l'alpinisme. Chamonix n'a donc pas besoin de développer son activité touristique puisqu'elle est la

⁹⁶⁹ Lettre du 14 mai 1958 de la DGJS au directeur général de l'Équipement scolaire, universitaire et sportif. AN : 19800382/360.

⁹⁷⁰ Compte-rendu du comité directeur de l'UNCM du 5 septembre 1958. AUCPA.

⁹⁷¹ Compte-rendu du comité directeur de l'UNCM du 16 janvier 1962. AUCPA.

⁹⁷² Compte-rendu du comité directeur de l'UNCM du 4 juillet 1962. AUCPA.

⁹⁷³ Compte-rendu du comité directeur de l'UNCM du 29 septembre 1962. AUCPA.

station française la plus connue et alors la plus fréquentée. Elle n'a alors aucun intérêt à voir s'installer des infrastructures liées au tourisme social sur son territoire.

L'UNCM souhaite également s'installer dans la station de Val d'Isère. Ils ont un centre qui doit subir des travaux, mais, étant donné le dynamisme de la station, l'UNCM pense aussi à la création de toute pièce d'un nouveau bâtiment.⁹⁷⁴ Un projet est voté pour l'achat d'un terrain et la construction d'un nouvel immeuble dessus pour un prix total de 106 millions de francs sur deux ans : 95 millions en 1960 et 11 millions en 1961. Pour ce projet, 25 millions de francs sont prêtés par la Régie Renault et une subvention de 50% est demandée au HCJS dans le but d'accueillir les jeunes désireux de s'initier au ski et à la montagne.⁹⁷⁵ Il s'agit du premier centre construit de toute pièce pour l'UNCM. Il ouvre alors ses portes le 25 février 1962.⁹⁷⁶

C'est aussi le cas pour la station des Deux-Alpes, décrite comme étant en « pleine expansion. ».⁹⁷⁷ De nombreuses discussions ont lieu entre 1963 et 1965 pour trouver un centre qui ne soit pas trop cher, où il n'y ait pas trop de travaux à faire et qui ne soit pas trop éloigné des remontées mécaniques. Finalement, un hôtel, « Le Crocus », est trouvé en 1964⁹⁷⁸ et il est par l'UCPA quelque temps plus tard en raison de longues négociations.⁹⁷⁹ Enfin, ils finissent l'acquisition d'un centre à Vars en 1966,⁹⁸⁰ pour le compte de l'UCPA. L'UNCM cherche à s'y installer depuis 1963⁹⁸¹ en raison d'une expansion intéressante de la station.

Les réalisations voulues et commandées par le comité directeur de l'UNCM sont justifiées par les besoins des jeunes. Ils se préparent à la poussée démographique d'après-guerre en augmentant leur capacité. En effet, en 1964, les jeunes de la poussée démographique d'après-guerre seront en âge d'accéder en masse aux stages de l'UNCM.⁹⁸²

⁹⁷⁴ Compte-rendu du comité directeur de l'UNCM du 3 juin 1959. AUCPA.

⁹⁷⁵ Compte-rendu du comité directeur de l'UNCM du 18 décembre 1959. AUCPA.

⁹⁷⁶ Compte-rendu du comité directeur de l'UNCM du 16 janvier 1962. AUCPA.

⁹⁷⁷ Compte-rendu du comité directeur de l'UNCM du 21 juin 1960. AUCPA.

⁹⁷⁸ Compte-rendu du comité directeur de l'UNCM du 9 décembre 1964. AUCPA.

⁹⁷⁹ « Dossier Deux Alpes » AN : 19700383/22-24.

⁹⁸⁰ « Constatation de la fusion intervenue entre les associations UCPA et UNCM par absorption de la seconde par la première », Dossier de notaire, 8 avril 1997. AUCPA

⁹⁸¹ Compte-rendu du comité directeur de l'UNCM du 7 novembre 1963. AUCPA.

⁹⁸² Compte-rendu du comité directeur de l'UNCM du 18 décembre 1959. AUCPA.

C'est d'ailleurs toujours dans un souci d'accessibilité que l'UNCM décide de ne pas s'implanter à Pralognan-la-Vanoise en 1963. En effet, la société en charge des remontées mécaniques ne peut pas garantir un bon tarif sur du long terme. Puisque cela aurait des répercussions sur les prix des stages, l'association décide de ne pas acheter là-bas.⁹⁸³ Une location est tout de même proposée par le maire de Pralognan-la-Vanoise qui voit l'installation de l'UNCM comme une aubaine pour dynamiser l'attractivité de la station pour un public jeune.⁹⁸⁴

Ces différentes opérations ont pour but de permettre une augmentation du nombre de places offertes par l'UNCM. Il s'agit alors d'une nouvelle politique mise en place par l'Union et qui nous est explicitée directement par Jean-Baptiste Grosborne, chef du service de l'Équipement du ministère en charge de la Jeunesse et des Sports et porteur de la politique développement des équipements sportifs et socioculturels (Héluwaert, 2009, p. 227). Celui évoque alors l'idée que dans les années 1960, l'UNCM cherche à s'installer dans de grosses infrastructures dans le but de garantir une rentabilité de celle-ci.⁹⁸⁵ Pour nous, même si elle n'est pas clairement évoquée dans les comptes rendus des comités directeurs de l'UNCM, cette politique semble être tout à fait plausible. En effet, dès la fin des années 1940, l'Union revendique déjà le souhait de développer le nombre de ses centres dans le but de couvrir seule ses frais de fonctionnement et, par conséquent, de se détacher de la tutelle de l'État.⁹⁸⁶ La recherche de rentabilité est liée au souhait de vouloir continuer à se développer pour ouvrir de nouveaux lieux de pratiques dans les meilleurs espaces de France et, donc, de permettre d'avoir un apport financier important permettant de réaliser ses projets sans pour autant oublier l'objectif social que l'association.

L'UNF et l'UNCM se développent grâce à l'aide apportée par l'État. Grâce à la première loi-programme, les deux Unions développent leurs offres en investissant dans le matériel, mais également dans des infrastructures plus grandes permettant d'accueillir une population toujours plus nombreuse. Elles bénéficient d'un soutien particulier lié à leur statut qui leur confère des avantages comme le fait d'être directement sollicitée par les collectivités ou de recevoir des subventions beaucoup plus importantes. L'aide de l'État

⁹⁸³ Compte-rendu du comité directeur de l'UNCM du 7 novembre 1963. AUCPA.

⁹⁸⁴ Compte-rendu du comité directeur de l'UNCM du 22 janvier 1964. AUCPA.

⁹⁸⁵ Note de Jean-Baptiste Grosborne à Madame Ruhl, directrice du cabinet du Ministre de la Jeunesse et des Sports, 9 mars 1972. AN : 19800382/343-346.

⁹⁸⁶ Compte-rendu de l'assemblée générale de l'UNCM du 16 avril 1947. AUCPA.

est vitale puisqu'elle est la condition nécessaire au développement d'une offre donc aussi de l'ouverture de plus de place permettant de toucher plus de jeunes. De plus, les subventions servent à garantir des prix de séjours suffisamment bas pour que les organismes techniques puissent réellement poursuivre la mission que l'État leur a donnée. Les infrastructures sont pensées sur du long terme synonyme, sans doute, du succès de la pratique des sports de plein air et la volonté de s'installer durablement comme partenaire d'une politique touristique locale. En menant la fusion entre l'UNCM et l'UNF, Maurice Herzog souhaite que le programme d'équipement du plein air prévu pour la deuxième loi-programme soit porté par une seule et même association à laquelle le ministère en charge de la Jeunesse et des Sports est associé. Il s'agit alors d'un moyen d'être sûr que la politique menée va bien dans le sens des buts sociaux de l'association, mais aussi des buts du ministère en charge de la Jeunesse et des Sports. Il s'agit alors d'un élément important montrant que les moyens sont grands et que les implantations ont pour vocation de s'inscrire durablement dans les territoires.

III.2.2.2. La transition vers l'UCPA : un organisme conçu en lien avec la deuxième loi-programme.

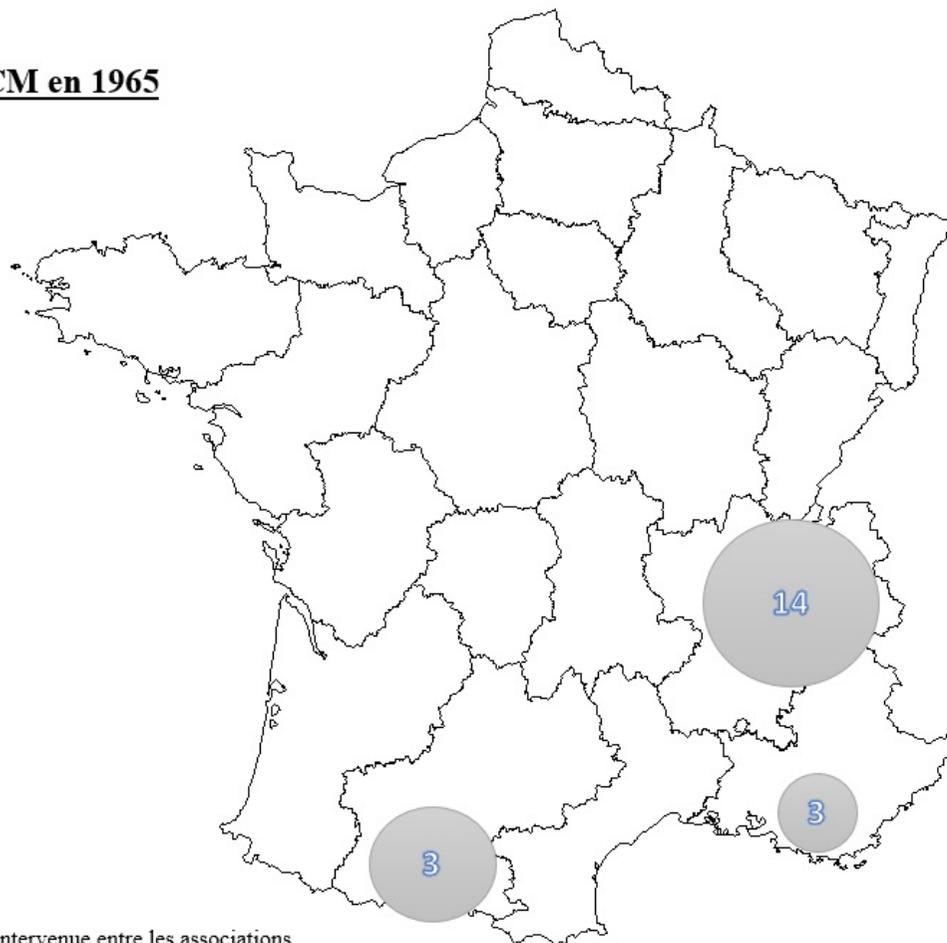
Dès 1964, l'UNCM prévoit un plan directement en relation avec la deuxième loi-programme d'équipement sportif et socioéducatif dans l'objectif de doubler sa capacité.⁹⁸⁷ Au moment de la fusion, l'UCPA hérite alors des centres dont l'UNF et de l'UNCM sont propriétaires ou locataires (Figures 44 et 45). De l'UNF, l'UCPA ne récupère pas l'atelier de Joinville-le-Pont qui est rendu à la FFCK parce qu'il ne présente plus d'intérêt pour elle en raison de ses nouvelles vocations. Le centre de Vallon-Pont-d'Arc que l'UNF utilise est rendu à l'État qui en est le propriétaire.⁹⁸⁸

⁹⁸⁷ Compte-rendu du comité directeur de l'UNCM du 11 janvier 1964. AUCPA.

⁹⁸⁸ Rapport moral 1965 de l'UNF. AD94 : 567J29

Figure 44 : Les centres de l'UNCM en 1965

Les centres de l'UNCM en 1965



- **Dans la région Rhône-Alpes:**

Pralognan la Vanoise, Vars, La Salle les Alpes, le Bez, Contamines, Chamonix, Deux Alpes, Lans Le Villard, Valloire, Val d'Isère, Samoëns, Villeneuve-le-Bez, Moulin-Baron

- **Dans les Pyrénées :**

Barèges, Gavarnie, Saint Lary

- **Dans la Provence-Alpes-Cote d'Azur:**

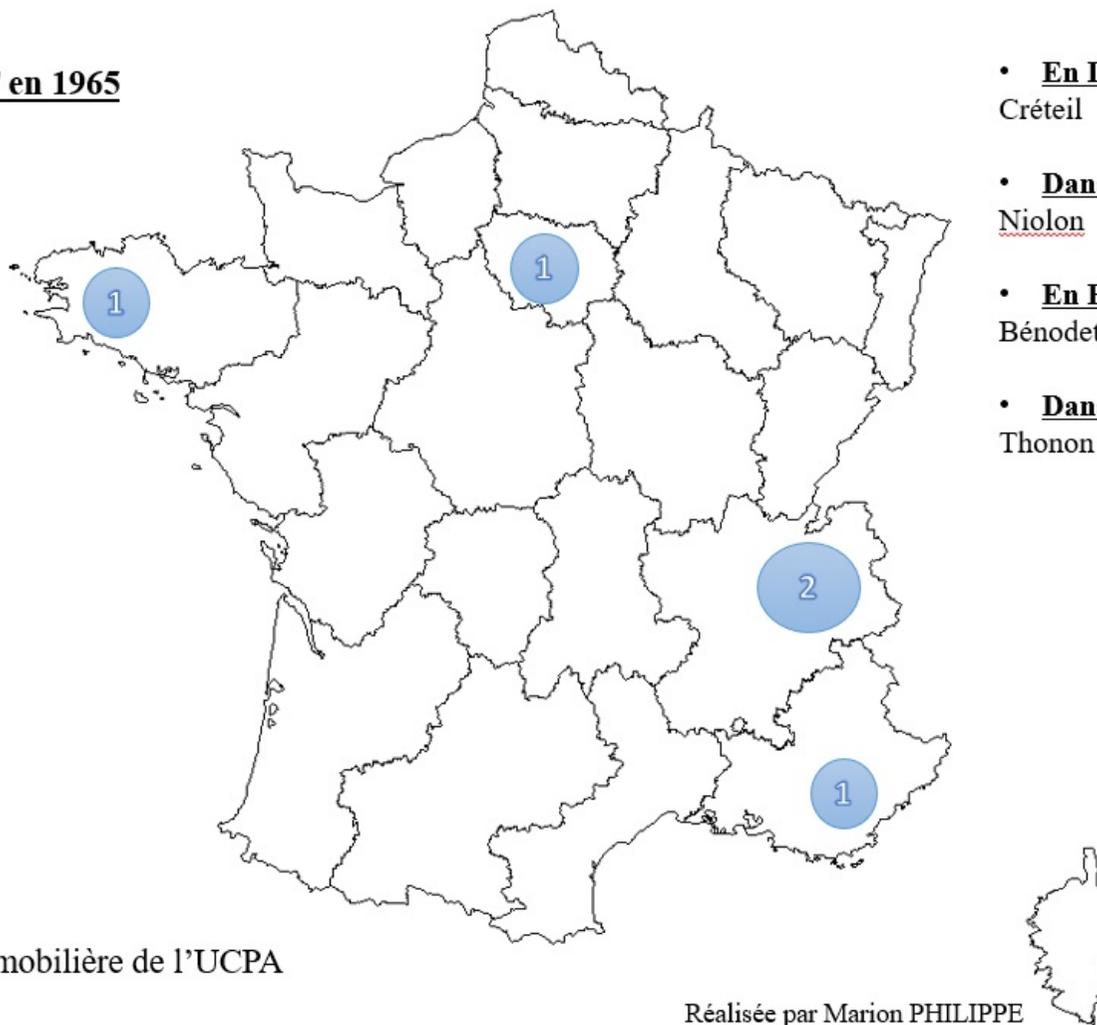
Calanque de Sormiou, Ailefroide, Brunissard

Source : Constatation de la fusion intervenue entre les associations UCPA et UNCM par absorption de la seconde par la première – dossier de notaire du 18 avril 1997. Archives de l'UCPA

Réalisée par Marion PHILIPPE

Figure 45 : Les centres de l'UNF en 1965

Les centres de l'UNF en 1965



- **En Ile-de-France :**
Créteil
- **Dans les Bouches-du-Rhône :**
Niolon
- **En Bretagne :**
Bénodet
- **Dans le Rhône-Alpes**
Thonon et Annecy.

Source : Archives immobilière de l'UCPA

Réalisée par Marion PHILIPPE

Dès sa naissance, l'UCPA fait part d'un grand dynamisme en développant son offre de centres de manière grandissante. Le conseil d'administration déplore rapidement la vétusté des infrastructures de l'UNF et souhaite travailler en faveur du développement du versant nautique de l'association.⁹⁸⁹ L'Union met en place un partenariat avec l'Association Girondine des Amis du Plein Air (AGAPA) qui est gestionnaire de la base de plein air de Bombannes et le Centre de croisière de Pauillac en Gironde. L'AGAPA décide de céder ses droits sur les deux bases sous condition qu'elle soit associée à l'UCPA pour le fonctionnement des bases et qu'elle reste une usagère prioritaire pour les stages d'été.⁹⁹⁰

L'UCPA passe également un accord avec la Marine marchande pour la location du fort de Socoa à Cibourne dans le Pays Basque français. Il était utilisé par l'UNF au tout début de son histoire, mais a été de nouveau cédé en raison d'une gestion trop difficile. Le Yacht-Club de France était locataire du Fort, mais face à la construction du Port de Saint-Jean-de-Luz pour le V^e Plan, ils ont décidé de céder le Fort à la location.⁹⁹¹ L'UCPA trouve alors un nouveau site propice au développement de ses activités nautiques. Enfin, elle s'installe également à Aber Wrac'h, mais nous n'avons pas le détail de cette installation. Il est sûr qu'elle y est installée en 1967 puisqu'un conflit éclate avec le FFYV qui, selon le conseil d'administration, outrepassa ses fonctions en accordant à l'UCPA le droit de naviguer là-bas.⁹⁹²

L'Union développe également son offre vers une autre activité, l'équitation, en achetant un centre à Ségonzac en Corrèze.⁹⁹³ Preuve d'un véritable dynamisme de l'association, le travail entre le repérage du site et l'ouverture du centre ne dure qu'un an. Le centre, qui ouvre ses portes à l'été 1968,⁹⁹⁴ est entièrement financé par le ministère de la Jeunesse et des Sports et par le ministère de l'Agriculture.⁹⁹⁵ Ce qui est intéressant dans cette dernière opération, c'est de constater une ouverture qui se fait à la fois vers une nouvelle activité, traditionnellement bourgeoise, mais, aussi, vers une autre région. Cela

⁹⁸⁹ Compte-rendu du conseil d'administration de l'UCPA du 12 janvier 1966. AUCPA.

⁹⁹⁰ *Idem.*

⁹⁹¹ Compte-rendu du conseil d'administration de l'UCPA du 20 avril 1966. AUCPA.

⁹⁹² Compte-rendu du conseil d'administration de l'UCPA du 8 mars 1967. AUCPA.

⁹⁹³ Attention, ne pas confondre avec la ville du même nom dans le département de la Charente.

Compte-rendu du conseil d'administration de l'UCPA du 4 juillet 1967. AUCPA.

⁹⁹⁴ Compte-rendu du conseil d'administration de l'UCPA du 21 juin 1968. AUCPA.

⁹⁹⁵ Compte-rendu du conseil d'administration de l'UCPA du 22 avril 1968. AUCPA.

montre que l'UCPA s'inscrit dans une dynamique telle qu'elle souhaite réellement se positionner comme une grande fédération multisport de sports de plein air. De plus, le fait que l'Union ne mette qu'un an pour s'installer en Corrèze est la preuve du bon vouloir des partenaires à l'échelle locale. En effet, cela montre qu'il n'y a pas réellement eu de négociation entre les deux partis puisque l'UCPA a pu s'installer rapidement. Cela permet alors à l'Union de s'installer sur un nouveau territoire et, donc, de permettre aux jeunes intéressés par la pratique de l'équitation de pratiquer à moindre prix dans un département qui n'est alors pas connu pour son tourisme. Il s'agit donc d'une nouvelle activité qui permet au petit village de Ségonzac et plus largement à la Corrèze de s'ouvrir sur le tourisme sportif.

Concernant la montagne, l'UCPA poursuit surtout le travail entamé par l'UNCM. Bien que l'UCPA ne suive pas le programme voulu par l'UNCM en janvier 1964, elle poursuit les discussions pour un certain nombre de centres. Par exemple, le Centre « Jean Bouvier » à la Salle-les-Alpes, dont les négociations sont réalisées plus tôt,⁹⁹⁶ ouvre ses portes en 1966.⁹⁹⁷ L'UCPA loue également l'auberge de jeunesse de la Chapelle-en-Valgaudemar⁹⁹⁸ dont les pourparlers avaient commencé en décembre 1964 avec la mairie.⁹⁹⁹ Les centres de Pralognan et de Vars, dont l'UCPA prend à son compte les échéances de crédits,¹⁰⁰⁰ ouvrent leurs portes simultanément à l'hiver 1967/1968.¹⁰⁰¹ Les discussions pour l'installation aux Deux Alpes se poursuivent et mènent à l'achat de l'hôtel du Crocus en 1967, financé à la fois par le ministère Jeunesse et Sport et la Sécurité Sociale,¹⁰⁰² un second immeuble est acheté simultanément.¹⁰⁰³ Elle s'installe à Argentière, site qui n'est pas recherché par l'UNCM. Nous trouvons ici une continuité avec la politique mise en place par l'UNCM puisque l'UCPA décide de s'y implanter en raison de la rentabilité de l'investissement.¹⁰⁰⁴ Les infrastructures achetées sont toutes de grande

⁹⁹⁶ Compte-rendu du comité directeur de l'UNCM du 6 octobre 1963. AUCPA.

⁹⁹⁷ Compte-rendu du conseil d'administration de l'UCPA du 12 janvier 1966. AUCPA.

⁹⁹⁸ Compte-rendu du conseil d'administration de l'UCPA du 1^{er} juin 1966. AUCPA.

⁹⁹⁹ Compte-rendu du comité directeur de l'UNCM du 9 décembre 1964. AUCPA.

¹⁰⁰⁰ Compte-rendu du conseil d'administration de l'UCPA du 1^{er} mars 1966. AUCPA.

¹⁰⁰¹ Compte-rendu du conseil d'administration de l'UCPA du 8 janvier 1968. AUCPA.

¹⁰⁰² Compte-rendu du conseil d'administration de l'UCPA du 1^{er} mars 1966. AUCPA.

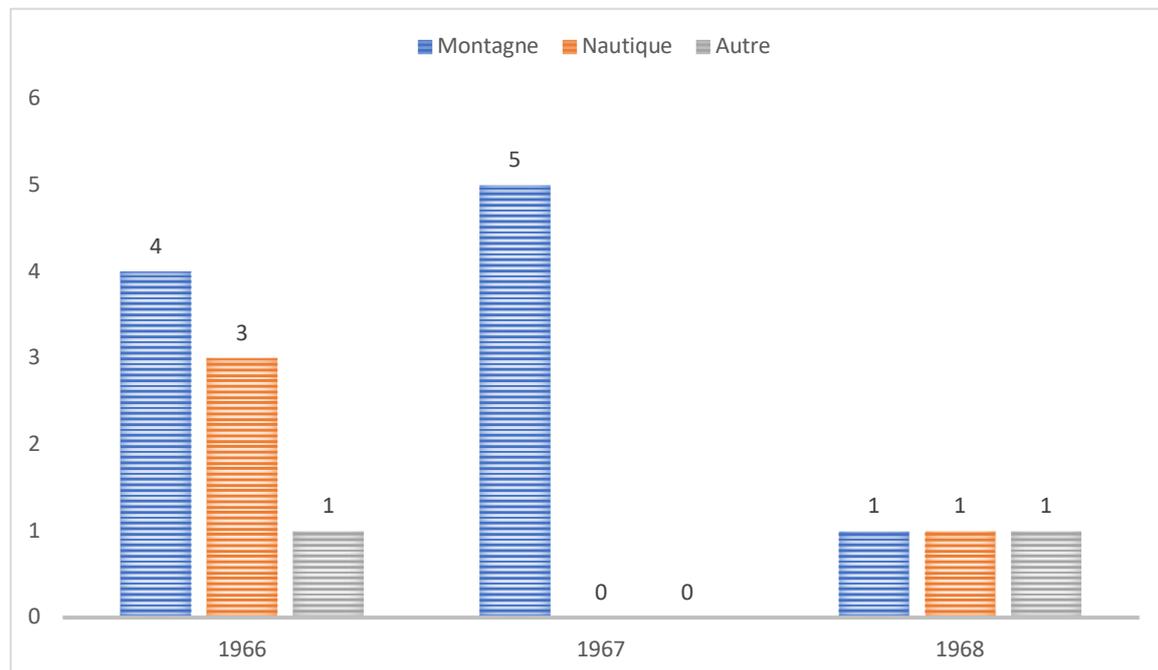
¹⁰⁰³ Compte-rendu du conseil d'administration de l'UCPA du 1^{er} juin 1966. AUCPA.

¹⁰⁰⁴ « Le ski qu'on peut y pratiquer est toute l'année particulièrement rentable. »

envergure permettant d'accueillir de nombreux jeunes. Elle achète alors deux hôtels dont l'acquisition est officielle en 1968.¹⁰⁰⁵ Enfin, l'UCPA signe une convention avec l'État pour la Bérarde¹⁰⁰⁶ et ouvre un nouveau siège social rue de la Glacière à Paris en 1967.¹⁰⁰⁷

Cette analyse nous permet de montrer le dynamisme de l'UCPA durant les deux premières années de sa vie en termes d'implantations nouvelles. Elle passe d'un patrimoine de 18 centres (13 hérités de l'UNCM et 5 hérités de l'UNF) en 1966¹⁰⁰⁸ à 34 centres en 1968 (Figure 46).

Figure 46 : Les nouveaux centres de l'UCPA entre 1966 et 1968



Sources : Comptes rendus des conseils d'administration de l'UCPA du 12 janvier 1966, 1^{er} mars 1966, 20 avril 1966, 1^{er} juin 1966, 8 mars 1967, 4 juillet 1967, 8 janvier 1968 et 22 avril 1968. AUCPA.

Ce graphique est intéressant puisqu'il nous permet de voir de manière claire vers quel type d'infrastructures vont les efforts produits par l'UCPA. Au départ, comme nous l'avons décrit, l'UCPA se concentre sur le développement du nautisme en raison de la vétusté des infrastructures de l'UNF. Elle termine également les négociations entamées par l'UNCM en

Source : Compte-rendu du conseil d'administration de l'UCPA du 13 décembre 1966. AUCPA.

¹⁰⁰⁵ Comptes rendus des conseils d'administration de l'UCPA des 22 avril 1968 et du 21 juin 1968. AUCPA.

¹⁰⁰⁶ Compte-rendu du conseil d'administration de l'UCPA du 4 juillet 1967. AUCPA.

¹⁰⁰⁷ Compte-rendu du conseil d'administration de l'UCPA du 12 janvier 1966. AUCPA.

¹⁰⁰⁸ L'UCPA prend pleine possession des centres au 1^{er} janvier 1966. AUCPA.

s'implantant dans les sites que cette dernière avait choisis. En 1968, l'UCPA commence à développer son offre vers d'autres sports et d'autres régions. Nous pouvons donc constater que la nouvelle Union débute réellement son histoire et ses choix d'implantation en 1968. Avant cela, il semble que l'Union poursuive l'histoire débutée par ses parentes en profitant des subventions importantes offertes par la deuxième loi-programme.

L'Union concentre tout de même son action sur la montagne. À travers cela, nous pouvons nous demander si elle poursuit sur ce chemin en raison du dynamisme de l'UNCM ou parce qu'elle profite des moyens offerts dans le cadre du Plan Neige ? Cependant, il apparaît que l'UCPA comprend très vite que le ski est une activité en devenir et qui va lui permettre de tirer des bénéfices. Les centres de montagne sont, effectivement, des infrastructures qui peuvent être ouvertes toute l'année. Ils décident alors de s'investir particulièrement là-bas en ouvrant des centres de tailles plus importantes que ceux destinés à la pratique du nautisme. En accueillant plus de stagiaires, ils se garantissent alors la rentabilité des structures pour ensuite réinvestir l'argent dans de nouvelles implantations ou pour permettre aux centres moins rentables de survivre. Autour de cela, nous pouvons clairement voir apparaître la politique qui est celle de l'UNCM depuis sa création et qui semble perdurer au niveau de l'UCPA. En s'implantant aussi rapidement et avec l'aide de l'État, l'UCPA semble alors prouver que l'intérêt de l'État dans le développement du tourisme sportif des jeunes est réel et qu'il n'attendait qu'une grande structure comme l'Union pour réellement donner tous les moyens nécessaires. De son côté, le CNG a une politique évolutive qui était relativement éloignée de celle de l'UCPA et du CAF au départ pour finalement s'en rapprocher.

III.2.3. Le CNG : l'évolution de la politique d'équipement.

Pour le CNG, la politique en termes de développement de l'école est simple. En effet, les dirigeants ne cherchent pas à ouvrir de nouveaux centres à tout prix, mais simplement à avoir une école de la mer la plus proche de leurs idéaux c'est-à-dire de qualité à la fois dans l'enseignement prodigué, mais aussi dans le matériel et les lieux de vies.¹⁰⁰⁹ Ernest Dubois, président du CNG de 1959 à 1962, écrit, dans son rapport moral pour l'année 1960 qu'il ne souhaite à aucun prix que le CNG devienne « une usine à stagiaires. »¹⁰¹⁰ C'est pour

¹⁰⁰⁹ Compte-rendu du conseil d'administration du CNG du 26 mai 1960. ACNG.

¹⁰¹⁰ Rapport moral du CNG, 1961. ACNG.

cette raison que leur patrimoine se développe beaucoup moins rapidement que le CAF et l'UCPA. Ils réalisent des acquisitions de matériels ou font des travaux dans les centres qu'ils utilisent déjà. Le ministère en charge de la Jeunesse et des Sports les sollicite tout de même pour qu'ils développent leurs offres¹⁰¹¹ en lien avec la qualité de leurs stages, mais aussi face à une accélération de la demande des jeunes. Nous aurions pu penser que le fait que le CNG ne se développe pas réellement soit directement lié à une aide trop peu importante venue de Jeunesse et Sports. Cependant, le fait que l'administration les sollicite montre bien qu'il s'agit finalement d'un choix lié aux orientations de l'association. Le conseil d'administration, tout comme celui de l'UNCM dont nous venons de parler, a, très tôt, réfléchi aux conséquences du *baby-boom* sur leur association. En effet, ils évoquent l'idée selon laquelle la poussée démographique va provoquer un engorgement de tous les moyens d'accueil des futurs amateurs de voile. De là, Ernest Dubois et le trésorier François Renard recommandent une grande prudence, le CNG doit faire preuve de lucidité face à ce phénomène.¹⁰¹²

Leur renommée joue également en leur faveur. Philippe Viannay qui parle d'ailleurs de leurs différentes installations comme d'une « colonisation » évoque, dans sa biographie, le fait qu'ils ne souhaitent en rien une extension, mais plutôt qu'ils aient été sollicités pour s'installer dans plusieurs endroits (Viannay et al., 1988, p. 259). Ils sont contactés en 1959 pour racheter l'île de Drevec qu'ils louent depuis 1952. Ils fixent alors un prix maximum d'achat à 150 000 francs en 1963.¹⁰¹³ Plusieurs propositions sont faites à la famille de maître Noyer, propriétaire de l'île,¹⁰¹⁴ mais aucune n'aboutit. Le CNG reste sur l'île comme des locataires. En 1964, ils achètent l'île de Bananec, appelée aussi « Baleine » pour 70 000 francs¹⁰¹⁵ avec une subvention de la part du SEJS de 50%. Cet achat fait suite à l'abandon des négociations pour l'île de Drevec. Le budget, qui n'était que de 40 000 francs au départ, est donc augmenté pour l'achat de l'île.¹⁰¹⁶ Sur cette opération, le SEJS les suit et révisé la subvention qui était prévu de leur alloué montrant qu'ils soutiennent véritablement leur travail. Le CNG s'installe donc un peu plus sur l'archipel

¹⁰¹¹ Compte-rendu du conseil d'administration du CNG du 8 décembre 1962. ACNG.

¹⁰¹² Rapport moral du CNG, 1961. ACNG.

¹⁰¹³ Compte-rendu du conseil d'administration du CNG du 8 juin 1963. ACNG.

¹⁰¹⁴ Compte-rendu du conseil d'administration du CNG du 19 octobre 1963. ACNG.

¹⁰¹⁵ Compte-rendu du conseil d'administration du CNG du 18 avril 1964. ACNG.

¹⁰¹⁶ Compte-rendu du conseil d'administration du CNG du 19 octobre 1963. ACNG.

puisqu'ils sont alors sur Bananec, Drenec, Cigogne et Penfret. C'est la dernière installation du CNG dans l'archipel. En effet, ils sont en mauvais terme avec la mairie de Fouesnant puisque leur présence empêche le développement d'un tourisme commercial dans les îles. De plus, les promeneurs bretons, qui ne peuvent plus se balader sur les îles à leur convenance, n'apprécient guère le CNG jugé comme « impérialiste » et surtout mal-aimé parce que parisiens (Viannay et al., 1988, p. 257).

Pour la première fois en 1962, le CNG crée leur première base sur le continent qu'ils appellent eux-mêmes une base à terre. Ils s'installent à Kerleven, un lieudit de la commune de la Forêt Fouesnant, où ils plantent leurs tentes.¹⁰¹⁷ En 1965, ils s'installent dans une ancienne colonie de vacances, la colonie Donval qu'ils louent à la commune, car le site de Kerleven doit être aménagé. L'intérêt de développer des bases à terre est, au départ, purement économique.¹⁰¹⁸ La présence du CNG n'est qu'un essai au cours de l'été 1962 où trois stages ont été organisés. Les résultats ont alors été excellents, mais les moniteurs ne sont pas entièrement favorables à ce qu'une seconde expérience y ait lieu en raison des dangers de dispersion de l'enseignement et des scissions qui pourraient s'opérer avec l'archipel. Pourtant, le conseil d'administration se prononce en faveur d'une reconduite de l'expérience.¹⁰¹⁹ Des discussions ont lieu avec la mairie de la Forêt Fouesnant pour qu'une installation à plus long terme du CNG ait lieu. Le HCJS est d'ailleurs très favorable aux projets et prévoit une subvention conséquente en lien avec la première loi-programme d'équipement sportif et socioéducatif.¹⁰²⁰

Il y a ici un véritable changement dans la politique d'investissement du CNG. Alors que l'association souhaite au départ avant tout garantir des stages aux conditions idéales, la politique qu'ils mettent en place, et qui est clairement visible à partir de 1965, est de ne pas se faire devancer par la concurrence –sous-entendue l'UCPA– mais également les multiples écoles de voiles qui se créent sur la côte finistérienne. En effet, ils évoquent l'idée que les terrains sont des plus en plus rares et qu'il faut s'implanter dès qu'ils le peuvent pour faire face à la concurrence et « ne pas perdre [son] avance. »¹⁰²¹ L'histoire de l'installation sur la base de Paimpol ressemble d'ailleurs à celle de l'implantation sur

¹⁰¹⁷ Compte-rendu du conseil d'administration du CNG du 8 décembre 1962. ACNG.

¹⁰¹⁸ Compte-rendu du conseil d'administration du CNG du 5 mai 1962. ACNG.

¹⁰¹⁹ Compte-rendu du conseil d'administration du CNG du 13 octobre 1962. ACNG.

¹⁰²⁰ Compte-rendu du conseil d'administration du CNG du 8 décembre 1962. ACNG.

¹⁰²¹ Compte-rendu du conseil d'administration du CNG du 22 mai 1965. ACNG.

l'archipel puisque c'est à l'occasion d'une croisière que des stagiaires s'échouent là-bas. Ils visitent alors les lieux et les trouvent tellement beaux qu'ils demandent à ce qu'une nouvelle base puisse y être réalisée.¹⁰²² La municipalité de Paimpol prête une partie du lycée, situé sur le port, au CNG.¹⁰²³ Finalement, le Club finit par acheter un terrain à Paimpol au bord de la rivière du Trieux¹⁰²⁴ puis une ferme à Coz Castel, lieudit de Paimpol.¹⁰²⁵

En 1968, le CNG s'implante en corse où ils pratiquent la croisière côtière dans le centre de Fazzio, dans les bouches de Bonifacio. Ils ne sont alors que locataires de l'Hospice de Bonifacio et de l'île pour le mouillage pour 4 000 francs par an.¹⁰²⁶ Le premier été a lieu en 1968.¹⁰²⁷ Dès 1954, le CNG s'implante en corse, en raison d'un trop important éloignement par rapport à l'archipel, le centre devient très rapidement indépendant. Cependant, à la fin des années 1960, les gestionnaires souhaitent que le CNG reprenne l'activité parce qu'ils sont mieux organisés¹⁰²⁸ et, sans doute, parce qu'ils ont des contacts avec Jeunesse et Sports. L'activité prend alors une toute autre ampleur.

La politique de développement immobilier du CNG s'étend durant la période étudiée. Dans un premier temps, le CNG, qui est, de par son nom et son origine, une association directement liée à l'archipel des Glénan, s'exporte sur le continent en créant des bases à terre, mais également en s'installant en Corse de manière définitive. C'est d'ailleurs le plus gros de leur développement sur cette période. L'association revendique clairement une politique non pas de développement, mais de perfectionnement pour conserver un avantage concurrentiel face à d'autres acteurs de plus en plus actifs sur le secteur. Nous pouvons déduire que l'arrivée de l'UCPA ainsi que le développement exponentiel du nautisme change la donne. La création de l'Union pour le Développement du Nautisme Finistérien (UDNF) en est d'ailleurs une matérialisation. Pour autant ce

¹⁰²² François Gomès, « Paimpol, nouvelle base de croisière » Glénans informations et documents, n°44, octobre novembre 1965, p.43. Cité par Henry-Biabaud, C. (2000). Contre vents et marées. Le Centre Nautique du CNG de 1947 à 1981 (Mémoire de maîtrise en histoire). Paris IV.

¹⁰²³ Compte-rendu du conseil d'administration du CNG du 9 octobre 1965. ACNG.

¹⁰²⁴ Compte-rendu du conseil d'administration du CNG du 19 février 1967. ACNG.

¹⁰²⁵ Compte-rendu du conseil d'administration du CNG du 22 avril 1967. ACNG.

¹⁰²⁶ Compte-rendu du conseil d'administration du CNG du 16 décembre 1967. ACNG.

¹⁰²⁷ Compte-rendu du conseil d'administration du CNG du 12 octobre 1968. ACNG.

¹⁰²⁸ Compte-rendu du conseil d'administration du CNG du 7 octobre 1967. ACNG.

développement ne semble pas avoir un impact sur le fait de continuer à vouloir proposer de la voile pour tous les jeunes. En effet, il n'y a pas de véritable augmentation de prix durant notre période et le CNG tente, du mieux qu'il le peut, de favoriser la pratique des jeunes issus de milieux sociaux les plus démunis en proposant, par exemple des bourses. Cette volonté de garantir la meilleure prestation possible ainsi que, par la suite, de se développer dans les meilleurs sites possibles n'a alors pas de réels impacts sur les cotisations ou sur le prix des stages qui n'augmentent pas de manière exponentielle. Ceci est donc directement lié à l'aide apportée par l'État sans que le mélange entre la réalisation d'une action sociale ne pourrait être possible.

Nous venons de voir que les associations étudiées sont largement encouragées par le ministère en charge de la Jeunesse et des Sports, dans le cadre des différents lois-programmes, au développement de leurs offres respectives à travers l'ouverture de nouveaux centres, bases nautiques, refuges ou chalets. Dans le cadre de la montagne, le CAF, l'UNCM et l'UCPA sont directement contactés par des stations ou communes dans le but de s'y implanter. Étant donné que nous avons montré que ces associations proposent une politique qui s'assimile au tourisme social, nous pouvons comprendre que les acteurs prennent progressivement la pleine mesure de l'intérêt de s'investir dans ce type de tourisme. De plus, les financements de ces infrastructures sont garantis par l'État ce qui affirme aux communes la bonne réalisation des infrastructures. Les politiques du CAF et de l'UCPA et ses parentes sont très proches même si elles portent sur des objets différents. De son côté, le CNG, qui semble se détacher par sa politique de développement, rentre finalement dans le rang au moment de la création de l'UCPA, sans doute en raison de la forte concurrence liée au développement du nautisme. Cette nouvelle politique peut également être expliquée par le développement de l'intérêt pour les pratiques nautiques qui créent de grands besoins. Jeunesse et Sport étant prêts à subventionner à travers les lois-programmes, il est clair que le CNG comprend rapidement qu'il faut suivre cette voie pour pouvoir s'installer dans les meilleurs sites et développer son idéologie à plus grande échelle. Par cette politique de développement des infrastructures, la volonté d'accroître l'offre et donc l'accessibilité est visible. Le partenariat avec l'État permet aux associations de faire des économies sur les infrastructures et de conserver une offre tarifaire accessible. De plus, la création de nouveaux équipements d'accueil permet l'ouverture de

nouvelles places pour les stagiaires et, de fait, contribue à favoriser l'accès aux stages et s'essayer aux sports de plein air.

Conclusion du chapitre 2.

La politique menée par Maurice Herzog et François Missoffe va de pair avec les volontés du Général de Gaulle : contrôler la jeunesse. Maurice Herzog choisit de travailler en coopération avec les mouvements de jeunesse et d'éducation populaire notamment grâce aux organismes de cogestion. De ces coopérations naissent des doctrines faisant office d'idées directrices dans la politique menée par Maurice Herzog notamment avec l'UCPA, mais également avec les BPAL et plus largement pour les sports de plein air. De son côté, François Missoffe préfère être au plus proche des jeunes. Durant notre période, des moyens conséquents sont offerts au ministre en charge de la Jeunesse et des Sports. Outre les bourses proposées aux jeunes pour faciliter leurs loisirs, sportifs ou non, les pouvoirs publics votent les lois-programmes d'équipement sportif et socio-éducatif. Elles vont alors être également une opportunité pour les associations de tourisme sportif. Grâce à ces lois, les associations étudiées vont développer leur offre respective à moindre coût. Il s'agit d'ailleurs d'un élément constitutif des réflexions quant au tourisme sportif. L'aide de l'État est indispensable à la bonne réalisation d'une politique sociale puisqu'elle garantit le maintien de prix bas permettant aux associations de tourisme sportif de prétendre à toucher des jeunes issus des classes populaires. En augmentant leurs capacités d'accueil, elles permettent à tous les jeunes qui le souhaitent de découvrir la nature grâce à la pratique sportive.

Les associations de tourisme sportif travaillent également en coopération pour développer leurs pratiques, ouvrir des places pour les plus jeunes ou les moins formés, mais également pour former les moniteurs. La formation des cadres bénévoles constitue un des problèmes majeurs caractérisant un obstacle au développement des activités sportives de plein air. La formation des cadres bénévoles est un vrai problème pour les associations qui, finalement, doivent renoncer au bénévolat, ou du moins en partie, pour pouvoir prétendre à offrir des prestations de qualité. Il s'agit d'ailleurs d'une conséquence de la massification des pratiques sportives de plein air qui induit l'arrivée massive d'un public de néophytes dans les clubs nautiques, de montagne ou dans les associations de tourisme sportif que nous étudions. Il faut les éduquer à la bonne pratique et cela demande un personnel formé pour que les mesures de sécurité soient garanties.

Cependant, même si la massification est finalement une bonne chose, dans le début de la professionnalisation du secteur qui en découle peut être un frein à la poursuite d'une politique sociale puisque le coût engendré par le financement des professionnels a une répercussion logique sur le prix des stages.

Les associations de tourisme sportif apparaissent comme de véritables expertes dans leur domaine. Au sein de l'UCPA, les pouvoirs publics côtoient des personnalités qu'ils reconnaissent, à travers leurs places dans les Hauts-Comités ainsi qu'à l'UCPA, comme spécialistes de la jeunesse avec les mouvements de jeunesse et d'éducation populaire, mais également du plein air avec des fédérations et des associations spécialisées comme le CNG ou le CAF. Tout est alors fait pour que l'accessibilité de tous les jeunes, et surtout ceux qui ont le moins de moyens, puisse être garantie. Les associations de tourisme sportif travaillent donc dans une perspective de tourisme social. Ces réflexions sont d'ailleurs directement voulues par l'État qui commence à prendre pleinement conscience de l'intérêt de développer un droit aux vacances, mais aussi une formation des jeunes par les sports de plein air. Cela est d'ailleurs directement visible par la place prise par le haut-commissaire à la Jeunesse et aux Sports dans la création de l'UCPA. La création d'un grand organisme du plein air est d'ailleurs souhaitée par les deux doctrines étudiées dans ce chapitre. Malgré l'augmentation encourageante de leurs effectifs, nous nous rendons rapidement compte, en allant dans le détail, que ce ne sont pas les jeunes visés qui sont ceux qui fréquentent les stages du CAF, du CNG, de l'UCPA et ses parentes. La jeunesse favorisée représente une majorité plus qu'écrasante des jeunes fréquentant ces stages. Un problème de représentation sociale lié aux sports de plein air est sans doute à l'origine de cela.

En mai 1968, alors que la coopération voulue entre les jeunes et les pouvoirs publics semble se casser la figure, le CNG et l'UCPA se retrouvent impliqués dans le conflit. Du côté de l'UCPA, il y a même une réelle crainte quant à la survie de l'association. La cogestion, qui est la raison même d'exister de l'UCPA, se trouve remise en question.

Chapitre 3

1968 - 1981 :

**Le désengagement progressif des pouvoirs
publics, vers la fin d'une coopération pour la
démocratisation des sports de plein air ?**

Les évènements de mai 1968 formalisent le début d'un changement dans la société française basé sur un certain nombre d'espoirs quant à des évolutions sociales, politiques, économiques et culturelles. Le premier symbole de cette mutation est la démission du Général de Gaulle, le 28 avril 1969, suite au résultat négatif du référendum à propos du transfert de certains pouvoirs aux régions. Le 15 juin 1969, Georges Pompidou, Premier ministre de 1962 à 1968, devient le second président de la V^e République. Malgré les nombreuses contestations de mai 1968, mais aussi avec le refus du référendum, c'est tout de même un gaulliste que les Français choisissent. Même s'il est avant tout un homme de lettres, Georges Pompidou n'en reste pas moins un passionné de sport et notamment de sport automobile. Il pratique de nombreux sports dans sa jeunesse comme le rugby, le tennis, la gymnastique ou le « ping-pong » (Clastres, 2014, p. 6). Le Président choisit Jacques Chaban-Delmas comme Premier ministre. Sportif reconnu, Jacques Chaban-Delmas est également un fervent partisan du gaullisme qu'il soutient dès la sortie de la guerre (Lachaise, 2007). Tous deux se positionnent comme promoteur d'une « Nouvelle Société » qui se veut « prospère, jeune, généreuse et libérée » (Caritey, Le Noe, & Sorez, 2020, p. 34).

Signe d'une évolution ou conséquence des revendications étudiantes de mai 1968, le ministère de l'Environnement et de la Protection de la nature est créé en 1971 et confié à Robert Poujade. À l'occasion de sa création, Georges Pompidou déclare : « Il ne s'agit que de la toute première étape d'une action qui demandera persévérance et obstination. Ce qui est en cause, ce sont les conditions mêmes et le cadre de la vie des hommes. »¹⁰²⁹ Joseph Comiti est très vite reconduit dans ses fonctions de Secrétaire d'État à la Jeunesse, aux Sports et aux Loisirs, et suit une sorte de continuité politique entre deux mandats présidentiels puisqu'il est en poste du 10 juillet 1968 au 28 mars 1973. Sa politique n'a pas réellement marqué les esprits puisqu'elle n'a pas le temps de véritablement se mettre en place à cause de divers évènements et notamment la préparation des Jeux olympiques de Mexico (Martin, 2002, p. 16). Il est acteur de la fusion du Comité National des Sports et du Comité National Olympique Français qui donne naissance au Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF) en 1972 (Grosset, 2010, p. 158). Pierre Mazeaud

¹⁰²⁹ Discours de Georges Pompidou à l'occasion du Conseil des ministres du 10 juin 1971.

prend sa place et marque la période avec une loi importante.¹⁰³⁰ En raison des crises économiques mondiales dont le point d'orgue se situe en 1973-1974 avec le premier choc pétrolier (Asselain, 2011, p. 145; Lorenzi, 1980), cette loi marque le désengagement financier de l'État dans le sport. Elle renforce aussi le rôle des fédérations. L'État devient alors un coordinateur plutôt qu'un dirigeant (Lassus, Martin, & Villaret, 2007, pp. 139-141).

Georges Pompidou décède subitement le 2 avril 1974 en ne rendant pas sa maladie publique. Valéry Giscard d'Estaing est élu à la présidence de la République le 19 mai 1974 et met fin à une gouvernance du gaullisme. C'est durant son mandat qu'un certain nombre de mesures importantes sont votées comme la légalisation de l'Interruption Volontaire de Grossesse (IVG) en 1975 ou la majorité à 18 ans dès 1974.¹⁰³¹ Valéry Giscard d'Estaing apparaît lui aussi comme un Président sportif. Il est souvent photographié en tenue de sport, que ce soit pour jouer au football ou au tennis (Clastres, 2014, p. 11). Bien plus qu'un passionné, c'est un réel pratiquant. Le modèle de réflexion quant aux pratiques sportives évolue durant cette période. Alors que Maurice Herzog était le fervent défenseur d'une démocratisation pour permettre la création de champions, les principaux dirigeants politiques du sport de la période « ne croient désormais plus à l'hypothèse d'un lien ascendant conduisant de la masse à l'élite et que seul l'effet d'exemplarité du champion demeure, dans leur esprit, susceptible de relier les deux entités avec pertinence » (Lassus et al., 2007, p. 139).

La société des années 1970 est une société en pleine mutation. Suite aux revendications de mai 1968, une quatrième semaine de congés payés est mise en place dès 1969, accroissant le temps de loisirs des Français. Globalement, la société voit se développer la tertiarisation et l'extension du salariat, se poursuivre l'exode rural, et faire une place plus grande aux femmes sur le marché de travail. Ces conditions sont alors une accélération de la consommation et permettent une amélioration du niveau de vie, mais aussi une transformation des modes de vie, sous-entendant, dans la plupart des cas, des progrès dans l'accès aux loisirs et à l'hygiène (Chantelat & Tétart, 2007, p. 47). La part du

¹⁰³⁰ Loi n° 75-988 du 29 octobre 1975 relative au développement de l'éducation physique et du sport, *JORF*, 30 octobre 1975, page 11180-11182.

¹⁰³¹ Loi n° 74-631 du 5 juillet 1974 fixant à dix-huit ans l'âge de la majorité, *JORF*, 7 juillet 1974, pages 7099-7101.

budget du loisir dans le budget global des familles n'a de cesse d'augmenter (Borne, 2002, p. 132). Malgré le chômage qui devient un phénomène de masse puisqu'il touche toutes les classes d'âge et de catégories socioprofessionnelles, mais aussi les niveaux de qualifications (Schor, 2007, p. 403), le pouvoir d'achat des Français augmente en moyenne de 1,8 % par an, de 1968 à 1982 (Becker & Ory, 1998, p. 731). Les conséquences économiques des différentes crises mondiales des années 1970 n'ont alors pas de réel impact sur les loisirs des Français, alors que les crises impactent tout de même les entreprises en lien avec l'exportation de matières premières. En raison de l'augmentation du niveau de vie de la classe moyenne et du progrès de son pouvoir d'achat, les loisirs en tout genre (Dumazedier, 1988, p. 22) et le sport prennent une place de plus en plus grande dans la vie de certains Français. Les activités sportives sont soutenues par un grand nombre de médecins et cet encouragement mène à une expansion de la pratique (Martin, 2002, p. 40). Cette explosion de l'activité sportive est également liée au succès des différentes retransmissions sportives qui s'installent de plus en plus comme un rituel dans la vie quotidienne des Français (Delporte, 2002 ; Liotard, 2007 ; Moneghetti, Tétart, & Wille, 2007). Dans ce mouvement, les 15-24 ans sont ceux qui pratiquent le plus puisque 45,40 % d'entre eux reconnaissent être des sportifs assidus en 1974 (ministère de la Culture et de la Communication, 1974). Il s'agit également d'un outil économique en devenir et le début d'une marchandisation du sport est petit à petit à l'œuvre, avec la création des grandes firmes de magasins de sport.¹⁰³² L'ouverture de ces magasins joue un rôle important dans le développement des pratiques sportives. Preuve en est avec le ski où cela se traduit par l'augmentation du nombre de paires de chaussures vendues : 2 000 pour 1969-1970, 100 000 dès 1974 (Chantelat & Tétart, 2007, p. 57). Le sport devient alors un objet économique et présente un intérêt certain pour tous les investisseurs : « La société est saisie par le sport parce que le sport est saisi par l'économie » (Betbeze, Maffre, & Lahlou, 1985).¹⁰³³

La question des sports est donc omniprésente dans l'imaginaire collectif d'autant plus qu'il n'est pas critiqué lors des événements de mai 1968 (Loret, 1995, p. 22). Le processus de sportivisation continue en raison d'une multiplication des pratiquants. Le

¹⁰³² Décathlon se crée en 1976 et Go Sport en 1978, pour ne citer qu'eux.

¹⁰³³ Cité par Jean-Pierre Augustin et Jacques Ion Augustin, J.-P., & Ion, J. (2017). *Loisirs des jeunes : 120 ans d'activités éducatives et sportives*. Paris : La Documentation française, page 117.

sport fédéral est effectivement en plein développement puisque le nombre de licences passe de 4 à 7,35 millions entre 1966 et 1975 avant de connaître un ralentissement (Chantelat & Tétart, 2007, p. 49). Le sport se développe également grâce à l'école qui se démocratise aussi et dont Jacques Chaban-Delmas est un fervent supporter (Martin, 2002, p. 43). L'école est, en effet, considérée comme « un des principaux canaux de diffusion du sport » (Attali & Saint-Martin, 2007; Chantelat & Tétart, 2007, p. 58). Elle joue un rôle important dans la démocratisation sportive en lien avec la loi Berthoin de 1959 qui ne devient pleinement effective qu'en 1971, et astreint les jeunes à pratiquer l'EPS (Attali & Saint-Martin, 2007). Les activités de plein air intègrent également progressivement l'école, grâce au tiers-temps pédagogique¹⁰³⁴ et l'institutionnalisation des classes de mer et des classes vertes.¹⁰³⁵ Pourtant, ces pratiques sont rejetées par une partie des enseignants en raison d'un caractère qu'ils définissent comme anti-pédagogique puisqu'elles sont liées et assimilées à des pratiques de loisirs (Attali & Saint-Martin, 2004, p. 145).

Les loisirs sportifs se construisent et se développent en contestation du modèle fédéral et mènent à une « "révolution culturelle" sportive » (Chantelat & Tétart, 2007, p. 48). La culture *fun* commence à arriver en France, résultat de toutes les mutations à l'œuvre depuis les années 1960 (Loret, 1995, p. 11; Maurice, 1987). Autour de la création d'un « esprit plein air » (Hoibian, 2000, p. 69) lié à une réflexion écologiste et une critique de la société de consommation, la culture *fun* est également le résultat de la culture de masse et de l'arrivée progressive des sports « californiens » en France : planche à voile, surf, escalade libre... La culture *fun* se caractérise par l'émergence d'innovations techniques, l'adaptation télégénique, l'apparition et la multiplication de matériaux inédits, la renaissance d'une créativité pour les inventions sportives, l'émergence d'une législation draconienne et l'évolution des mentalités (Loret, 1995). Tous ces aspects se développent au fur et à mesure des années 1970. Le développement de la planche à voile est le meilleur exemple pour illustrer les changements en cours durant la période (Jallat, 2001). Importée des États-Unis grâce à la culture de masse, la planche à voile est un mixte du surf et de la voile, qui se veut proche de la nature. Elle symbolise également le développement de l'intérêt pour les côtes maritimes loin d'un aspect compétitif (Attali, 2007, p. 67; Jallat,

¹⁰³⁴ Par l'arrêté du 7 août 1969, complété par la circulaire du 2 septembre 1969.

¹⁰³⁵ Circulaire n° 71-168 du 6 mai 1971.

2001). Pour Michaël Attali, « les années 1970 constituent [...] le plus long chapitre de l'âge d'or de la croissance des pratiques sportives de masse » (Attali, 2007, p. 67).

Cette période est marquée par le début d'une évolution de la relation entretenue entre les associations étudiées et les pouvoirs publics. En raison d'un désengagement progressif de Jeunesse et Sports du financement des associations de tourisme sportif, et donc, du tourisme social, celles-ci commencent à chercher à survivre en ne perdant pas trop de subventions de l'État tout en cherchant de nouveaux partenaires financiers. La diminution de l'aide des pouvoirs publics entraîne une perte d'efficacité de l'action sociale poursuivie par les associations, les prix s'en trouvant impactés. Pour pallier cela, des partenariats débutent autour des loisirs de proximité qui sont censés permettre aux associations de toucher une population plus populaire en lien avec la vocation sociale des infrastructures. Les associations s'adaptent alors aux besoins de l'État sur les questions d'éducation. Durant cette période, l'UCPA se démarque largement des autres associations sur plusieurs points comme le financement, la professionnalisation des métiers du sport, mais aussi dans l'évolution de l'organisation associative. L'aspect éducatif des différents projets est dorénavant plus clair et largement affirmé par les associations pour correspondre exactement aux revendications des jeunes, mais aussi aux besoins de l'État.

Pour mener à bien cette réflexion, nous avons décidé d'organiser notre propos en quatre temps. Dans un premier temps, il s'agit d'inscrire la position des associations dans les événements de mai 1968, véritable point de rupture avec la politique gaullienne. Symbole de ce point de rupture, nous étudierons par la suite les conséquences du désengagement de Jeunesse et Sport à l'égard des associations de tourisme sportif et ses conséquences sur les transformations du fonctionnement de ces associations. Véritablement moteur du dynamisme l'action associative, nous questionnerons également le rapport entretenu entre les pouvoirs publics et les associations de tourisme sportif autour de leurs équipements. Nous verrons notamment se mettre en place une politique différente de la part des associations pour pallier un manque de moyens accordés par le ministère en charge de la Jeunesse et des Sports. Enfin, nous terminerons notre réflexion sur des résultats concrets à propos des politiques d'ouverture mises en place par les associations. Celles-ci se retrouvent de plus en plus seules dans la poursuite de ces buts.

I. Mai 68 ou l'échec de la politique gaullienne de la jeunesse et point de rupture

Les évènements de mai 1968 sont omniprésents dans la pensée commune française comme mouvement social, politique, mais également culturel (Bantigny, 2018; Gobille, 2008; Winock, 2009). Il s'agit d'un mouvement de contestation de la jeunesse venu des bancs de l'Université de Nanterre, dans un premier temps, notamment mené par Daniel Cohn-Bendit. Cet évènement est alors le symbole d'une évolution des rapports entre les différentes générations (Prost, 1992, p. 33) puisque, pour la première fois, celles-ci entrent véritablement en conflit. Les jeunes, cibles des associations que nous étudions, sont les acteurs premiers de ces évènements. Le CAF ne semble pas avoir été impacté directement par mai 68. Étant donné que l'activité du Club est localisée dans les espaces montagnards, donc locaux, mais également du fait qu'il s'agit d'une association traditionnelle gérée par des personnes d'un âge avancé et qui ne travaille pas uniquement pour les jeunes. Ni la revue *Montagne et Alpinisme*, ni les rapports de comité de direction, ni les procès-verbaux d'assemblées générales du CAF n'évoquent, de près ou de loin, ces évènements. Cela paraît alors paradoxal au vu des politiques que va, par la suite, mener le CAF en direction des jeunes. Pour autant, tout comme les autres associations, le club connaît une baisse de fréquentation durant l'été 1968. En tant que mouvements travaillant en faveur de la jeunesse, le CNG et l'UCPA sont touchés par cet épisode à la fois dans leur structure, mais également par une implication directe. Ces évènements marquent un point important dans l'histoire des relations entre les associations de tourisme sportif et le ministère en charge de la Jeunesse et des Sports.

1.1. Le CNG : une association engagée pour faire écho à son histoire

Lors des épisodes de mai 1968, Philippe Viannay est un relai pour les jeunes. Il voit en ces évènements un retour aux répressions subies par les Français et les jeunes durant la Seconde Guerre mondiale. Il pense d'ailleurs que ceux-ci vont causer un tremblement beaucoup plus gros que les précédents évènements.¹⁰³⁶ Dans le soutien à ces évènements, Philippe Viannay voit alors poursuivre une œuvre militante débutée durant la guerre à travers ses actes de Résistance. De plus, l'ancien résistant précise, dans son communiqué de presse à l'occasion de mai 1968, qu'il est dans l'essence même du CNG d'être des

¹⁰³⁶ « Mai 1968 », communiqué de presse du CNG et adopté par le conseil d'administration et le comité d'honneur du CNG le 3 juin 1968, Archives personnelles de Jean-Marc Pilpoul.

révolutionnaires, autant dans le rapport entretenu entre les jeunes, mais aussi entre les jeunes et les autres générations. C'est pour cela que le comité d'honneur ainsi que le conseil d'administration valident son communiqué de presse le 3 juin 1968.¹⁰³⁷ Même si l'action est menée par Philippe Viannay, la validation de ce communiqué de presse à l'unanimité des votes du conseil d'administration, est la preuve que l'association va dans le même sens que son fondateur. Il est d'ailleurs légèrement corrigé de sa première rédaction pour être moins ambigu sur certaines expressions jugées trop incisives.¹⁰³⁸ Il est tout de même intéressant de constater que le communiqué de presse est publié pour le compte du CNG, mais signé de la main de son fondateur. Par cela, nous pouvons sans doute dire que Philippe Viannay impose son point de vue et sa façon de faire aux administrateurs de l'association. Pour autant, personne n'impose l'adoption de ce texte au comité d'honneur et au conseil d'administration de l'association. L'influence de Philippe Viannay semble alors être réelle sur l'association. Enfin, il faut tout de même noter que le communiqué de presse est à la fois voté par le conseil d'administration et le comité d'honneur. Cette structure est composée d'anciens administrateurs du CNG, sous-entendant également d'anciens Résistants à ce moment-là, présents dans les rangs des premiers stages. Le comité d'honneur veille « à la continuité de l'esprit qui a guidé les membres fondateurs du club. »¹⁰³⁹ Cette évolution est le reflet d'une mutation au sein du CNG. À ce moment de la vie de l'association, les valeurs humaines forgées au sein et durant la Résistance ne parlent plus à la majorité, le but du comité d'honneur est alors de faire perdurer ses valeurs importantes aux yeux des fondateurs. Le vote de ce communiqué de presse est alors le reflet d'une continuité dans l'esprit du CNG. Par ailleurs, le comité d'honneur du CNG n'est consulté que deux fois dans l'histoire de l'association. Une première fois pour les événements de 1968 et, la seconde fois en 2015, lors des attentats parisiens.¹⁰⁴⁰

Suite aux actions menées par les jeunes, le CNG décide alors de ne plus exercer son activité pour soutenir le mouvement des jeunes. Pour lui, continuer serait ne plus être « fidèle à son but et jouir des libertés essentielles qui conditionnent toute vie

¹⁰³⁷ *Idem*

¹⁰³⁸ Compte-rendu du conseil d'administration du CNG du 3 juin 1968, ACNG.

¹⁰³⁹ Compte-rendu du conseil d'administration du CNG du 18 avril 1953, ACNG.

¹⁰⁴⁰ Entretien du 27 mars 2019 avec Jean-Marc Pilpoul, président du CNG de 1971 à 1974.

démocratique et toute formation authentique de la jeunesse.»¹⁰⁴¹ En effet, les administrateurs du CNG s'opposent aux oppressions violentes menées par le ministre de l'Intérieur. Philippe Viannay voit alors en l'action de ce ministère une pâle copie de ce qui a eu lieu durant la guerre avec la rafle de Résistants du mouvement Défense de la France par le ministère de l'Intérieur.¹⁰⁴² De là, le CNG s'investit dans ces évènements. Le ponton du CNG est alors le théâtre de *sittings* quotidien avec les étudiants.¹⁰⁴³ Les tracts étudiants sont d'ailleurs imprimés sur place pour faciliter la propagande de leurs idées.¹⁰⁴⁴ Par cela, Philippe Viannay répète ce qu'il a vécu lors de la guerre où il a eu des difficultés pour pouvoir imprimer le journal *Défense de la France* (Viannay et al., 1988). L'investissement du CNG dans les épisodes de mai 68 est intéressant à mettre en relation avec le passé résistant de l'association. Même si le CNG est dorénavant bien loin de cela, l'âme révolutionnaire de l'association subsiste à travers la personne de Philippe Viannay. Beaucoup de parallèles sont alors possibles avec l'œuvre de Défense de la France : l'impression de tracts, le soutien de l'action par une personne influente,¹⁰⁴⁵ une offensive menée par des jeunes...

Le CNG est donc bien plus qu'un spectateur des évènements. En lien avec les valeurs résistantes qui sont les leurs (Vast, 2008), le CNG et Philippe Viannay s'investissent dans la protestation de mai 1968. C'est à cause de l'histoire de l'association et de la présence à la fois du comité d'honneur et surtout de Philippe Viannay que le CNG s'investit directement dans des actions. Bien plus qu'une simple grève de l'association, le Ponton devient un lieu de rassemblement et d'impression pour les jeunes. Les valeurs résistantes qui sont celles du CNG sont donc alors toujours d'actualité. Cet évènement est

¹⁰⁴¹ « Mai 1968 », communiqué de presse du CNG et adopté par le conseil d'administration et le comité d'honneur du CNG le 3 juin 1968, Archives personnelles de Jean-Marc Pilpoul.

¹⁰⁴² Entretien du 27 mars 2019 avec Jean-Marc Pilpoul, président du CNG de 1971 à 1974.

¹⁰⁴³ « Philippe Viannay organisait pratiquement tous les jours des *sittings* au Ponton du CNG avec les étudiants. »

Source : Entretien du 27 mars 2019 avec Jean-Marc Pilpoul, président du CNG de 1971 à 1974.

¹⁰⁴⁴ « C'était devenu une centrale d'impression des tracts pour les étudiants. »

Source : Entretien du 27 mars 2019 avec Jean-Marc Pilpoul, président du CNG de 1971 à 1974.

¹⁰⁴⁵ Dans le cas du mouvement Défense de la France, Philippe Viannay et Robert Salmon avaient pu recevoir le soutien moral, financier et logistique de Marcel Lebon, dirigeant d'une entreprise d'électricité.

également représentatif de la relation entretenue entre les jeunes, et notamment les étudiants, et le CNG.

1.2. La crise à l'UCPA¹⁰⁴⁶

Du côté de l'UCPA, il n'y a pas un engagement véritable des dirigeants comme c'est le cas du côté du CNG. En effet, l'UCPA n'a pas un passé engagé ni des valeurs aussi marquées dans son histoire. De plus, la présence à la fois de l'État et d'associations subventionnées par l'État au sein de son conseil d'administration peut également constituer un élément expliquant le non-investissement de l'association dans ces événements. L'Union est solidaire du mouvement des jeunes, mais pas actrice. Ce sont les plus jeunes de son équipe de moniteurs qui vont agir pour soutenir le mouvement de révolte. Les événements se déroulent alors en deux temps.

Pour témoigner de leur solidarité, le personnel de l'UCPA, salarié de l'association, est en grève au moment de mai 68.¹⁰⁴⁷ Ils ont de véritables revendications et profitent de ce mouvement pour en faire part. Ils souhaitent alors une plus grande participation aux organes de décision de l'Union. Six sièges sont attribués au personnel sous réserve d'une acceptation du ministère. Avant cela, ils sont représentés au conseil d'administration, mais ne bénéficient que de voix consultatives. Dans les centres, des conseils sont organisés pour travailler à une réflexion collective à plus petite échelle. Pour autant, il subsiste « un malaise concernant les orientations [...] de l'Association. »¹⁰⁴⁸ Les revendications du personnel sont dirigées en partie vers le ministère en charge de la Jeunesse et des Sports. En effet, l'UCPA connaît un développement rapide face auquel l'État a du mal à répondre du fait d'une augmentation de subventions qui n'est pas proportionnelle à l'augmentation de l'activité de l'UCPA (Malesset, 1985, p. 199). Pour l'Union, l'État se doit « de mener une action sociale en multipliant le nombre de bourses pour les individus. »¹⁰⁴⁹ Le personnel a alors peur de voir ce que l'UCPA va devenir autant dans ses principes que dans ses

¹⁰⁴⁶ Ces idées sont développées dans un chapitre d'ouvrage : Philippe, M. (à paraître). *Entre pouvoir public et mouvements de jeunesse : l'UCPA face à la crise de 1968*. In O. Hoibian, *Le mai 68 des sportifs et éducateurs sportifs*. Rennes : Presses Universitaires de Rennes.

¹⁰⁴⁷ Compte-rendu du conseil d'administration de l'UCPA du 21 juin 1968. AUCPA.

¹⁰⁴⁸ Rapport de la commission « recherche et avenir » — *Les conditions d'une rénovation de l'UCPA*, décembre 1969, page 1, AUCPA.

¹⁰⁴⁹ Document produit par la commission restreinte, 16 janvier 1969, AUCPA.

objectifs. Il remet directement en question le rôle joué par les pouvoirs publics dans la survie de l'association. Pour le conseil d'administration, il faut que l'État prenne conscience du rôle qu'il joue dans la survie de l'Union ou celle-ci devra chercher elle-même ses propres solutions.¹⁰⁵⁰ À la suite de ces événements, une commission restreinte est créée pour travailler à une « étude sur une éventuelle réforme de l'UCPA. »¹⁰⁵¹

Pourtant, alors que le conseil d'administration pense avoir fait ce qu'il fallait pour satisfaire le personnel, une seconde grève éclate l'année suivante, en août 1969. Le syndicat de l'association, avec les jeunes salariés en tête, publie au début du mois d'août 1969, un document lié à leur mécontentement.¹⁰⁵² À l'origine de ce mécontentement, le personnel reproche à l'UCPA de ne pas appliquer le pourcentage d'augmentation obtenu lors des accords de Grenelle, et ce, bien que l'association ait consenti quelques efforts.¹⁰⁵³ Les salariés se sentent dans une position d'insécurité, autant dans leur emploi que dans l'exercice de celui-ci face à un manque de personnel et de matériel. Ils sont « inquiet[s] quant au devenir de l'UCPA à la suite d'idées émises par certains dirigeants. »¹⁰⁵⁴ Le personnel réclame des résultats et notamment autour des travaux débutés à la suite de mai 68.¹⁰⁵⁵ Ils avancent l'argument selon lequel ils ne sont pas bien informés des problèmes de l'association ; ils demandent donc une réorganisation pour que cela soit évité. Le représentant syndical présent lors de la réunion du bureau du 22 septembre 1969 évoque le fait que les salariés ne sont pas forcément capables d'expliquer clairement la situation de l'UCPA aux jeunes qu'ils sont amenés à rencontrer.¹⁰⁵⁶ Finalement, cette grève est la matérialisation d'une contestation fondamentale sur « les buts, la vie et la gestion »¹⁰⁵⁷ de l'UCPA sur laquelle tant les élus que les salariés sont d'accord. En octobre

¹⁰⁵⁰ Compte-rendu du conseil d'administration de l'UCPA du 21 juin 1968, AUCPA.

¹⁰⁵¹ Compte-rendu du bureau de l'UCPA du 18 décembre 1968, AUCPA.

¹⁰⁵² Pour Raymond Malesset : « la grève n'a pas été faite pour obtenir ou satisfaire une revendication qui aurait été posée et rejetée, mais pour manifester un mécontentement. »

Source : Compte-rendu du bureau du conseil d'administration de l'UCPA du 22 septembre 1969, AUCPA.

¹⁰⁵³ Bulletin syndical daté du 20 août 1969 et adressé au personnel ainsi qu'au directeur technique et au délégué général, AUCPA.

¹⁰⁵⁴ *Idem.*

¹⁰⁵⁵ *Idem.* Pour plus de précisions sur ces questions, voir le chapitre 3.

¹⁰⁵⁶ Bureau du conseil d'administration de l'UCPA du 22 septembre 1969, AUCPA.

¹⁰⁵⁷ Intervention de Monsieur de Savigny, représentant du ministère de l'Intérieur à l'UCPA.

Source : Bureau de l'UCPA du 22 septembre 1969, AUCPA.

1969, la commission « recherche et avenir » est constituée. Elle a pour but de proposer de « nouvelles perspectives d'organisation et d'expansion, en réaffirmant les objectifs fondamentaux de l'association. »¹⁰⁵⁸ Les directeurs de centres ainsi que le personnel permanent, les élèves moniteurs et les associations membres sont sollicités pour faire part de leurs idées tout au long du processus.¹⁰⁵⁹

Même si le mouvement de mai 68 ne provoque pas à l'UCPA un mouvement aussi fort qu'au CNG, l'association se retrouve secouée par des grèves. Celles-ci font suite au mouvement global de la société et permettent aux salariés de faire entendre leur voix sur des problèmes qu'ils jugent fondamentaux pour la bonne survie de l'association. La grève d'août 1969 n'est que la suite logique du mouvement de mai 68, du fait que les promesses des dirigeants ne sont pas tenues. Grâce à ces grèves, le conseil d'administration prend conscience qu'il y a un certain nombre de flous dans son organisation. Le personnel a besoin d'une meilleure considération et d'une clarification de la situation de l'association. Le comité d'administration en profite aussi pour revendiquer un problème de reconnaissance au niveau du ministère. Finalement, les deux parties tombent d'accord sur le fait qu'une rénovation de l'UCPA doit être réalisée. C'est le travail de la nouvelle commission « recherche et avenir ».

Il est intéressant de constater des prises de position différentes des deux associations au cours de ces événements de mai 1968. Les uns deviennent acteurs alors que les autres subissent les événements. Le CNG, administré par des personnes physiques, s'oppose directement et frontalement aux pouvoirs publics, tandis que l'UCPA se retrouve en quelque sorte bloquée par sa gouvernance. Même si le conseil d'administration est composé de mouvements de jeunesse et d'éducation populaire, ils savent que s'opposer frontalement au pouvoir public peut poser des problèmes pour la suite de la collaboration au sein de l'Union ou même autour de la subvention qu'ils reçoivent du ministère. Celui-ci peut, par la suite, perdre la confiance qu'il avait dans les membres de l'UCPA et cela peut mener l'association à rompre avec le principe de cogestion qui est son essence. Les discussions à l'œuvre dans les conseils d'administration ont peut-être été effacées. Nous

¹⁰⁵⁸ Lettre adressée aux directeurs de centre, permanents et élèves-moniteurs et associations membres de l'UCPA datée du 14 octobre 1969, AUCPA.

¹⁰⁵⁹ *Idem* ; Additif à la note n° 121 adressé aux directeurs de centre de l'UCPA le 28 octobre 1969, AUCPA.

pouvons alors émettre l'hypothèse selon laquelle de réelles discussions ont été engagées à l'UCPA concernant les événements de mai 1968 et qu'en lien avec la gouvernance particulière de l'association, ces discussions n'ont pas été retranscrites. Ces événements secouent tout de même les deux associations dans leurs fonctionnements et cela va se répercuter, par la suite, à plusieurs échelles et notamment sur le plan éducatif. La relation entre l'État et les associations se trouve également impactée.

II. L'évolution du fonctionnement associatif, une conséquence de la diminution de l'investissement financier de l'État dans la politique en direction des associations ?

Durant la période, des modifications et revendications importantes peuvent être constatées. Sur le plan des subventions, les associations de tourisme sportif, tout comme toutes les autres associations, souffrent d'une diminution des subventions de fonctionnement, et ce, malgré une augmentation de l'activité, en lien avec une modification de la politique ministérielle vers une politique plus libérale (Lassus et al., 2007, p. 139). Ces diminutions sont contestées par les associations à cause des conséquences que cela a sur leur fonctionnement, mais également sur la poursuite de leurs buts sociaux. Pour autant, cela ne les empêche pas de mener une politique éducative dynamique qui s'inscrit pleinement dans le mouvement d'évolution des sports de plein air en France. Enfin, elles s'affirment également sur le plan de leur fonctionnement. Même les subventions ne les aident plus, elles revendiquent clairement leur identité associative grâce à l'aspect éducatif, mais surtout autour de la manière dont elles enseignent. Par cela, elles continuent donc à remplir leur part du contrat sous-jacent à l'offre d'une subvention de fonctionnement. Toutes ses mises en place sont réalisées dans le but de pouvoir assurer de bonnes conditions de stages et répondre aux diverses demandes.

II.1. Diminution des aides attribuées au fonctionnement

À partir de 1968, les aides attribuées aux associations pour leur fonctionnement diminuent et suivent une tout autre logique. À ce sujet, Pierre Mazeaud, alors qu'il n'est encore que député des Hauts-de-Seine, interroge le gouvernement sur le fait qu'il soit réellement informé sur les besoins de jeunes au vu de la diminution croissante des

moyens et notamment ceux des associations.¹⁰⁶⁰ En effet, le budget de Jeunesse et Sport souffre de la rigueur budgétaire liée au plan d'assainissement de la situation financière de 1969, mais aussi des différentes crises mondiales. En 1968, Jeunesse et Sports représente 0,77% du budget de l'État, puis 0,69% en 1969, 0,65% en 1970 et 0,63% en 1971 (Martin, 2002, p. 47). Il prend moins de place dans le budget global de l'État, mais les montants alloués augmentent (Nys, 2007, p. 233) du fait de l'inflation. La politique du ministère en faveur des associations doit alors être modifiée pour que les opérations éducatives puissent toujours être subventionnées. Les associations deviennent des partenaires différents de l'État autour de contrats liés à des opérations que celui-ci décide de subventionner ou non.

II.1.1. Une modification de la politique ministérielle

Durant la période, les associations que nous étudions se plaignent d'une baisse et d'une stagnation de la subvention de l'État alors que, de l'autre côté, leur activité est en pleine croissance. Durant la partie précédente, marquée par un financement fort des activités, les associations ont pu développer leurs initiatives et leur patrimoine. Dès 1968, les subventions proposées ne conviennent plus aux associations. Dans son ouvrage sur l'UCPA, Raymond Malesset, évoque une difficulté des pouvoirs publics à répondre aux besoins de l'association. L'augmentation de la subvention n'est alors pas proportionnelle au développement de l'activité de l'UCPA (Malesset, 1985, p. 199). Les administrateurs de l'Union pensent que l'État doit prendre conscience du rôle qu'il a à jouer dans la survie de l'association ou elle devra chercher elle-même des solutions.¹⁰⁶¹ Entre 1965 et 1969, l'UCPA a vu son budget augmenter de 50% alors que la subvention n'a, de son côté, augmenté que de 6%.¹⁰⁶² Une phase de diminution de la subvention débute même à ce moment-là (Figure 47). Cependant, il apparaît clairement que la subvention de fonctionnement de l'UCPA est nettement supérieure à celle des autres associations et même que certaines fédérations. Prenons l'exemple de la FFM qui, malgré une

¹⁰⁶⁰ « La progression moyenne enregistrée m'amène, en toute conscience, à vous demander si le gouvernement est réellement informé des besoins de la jeunesse. »

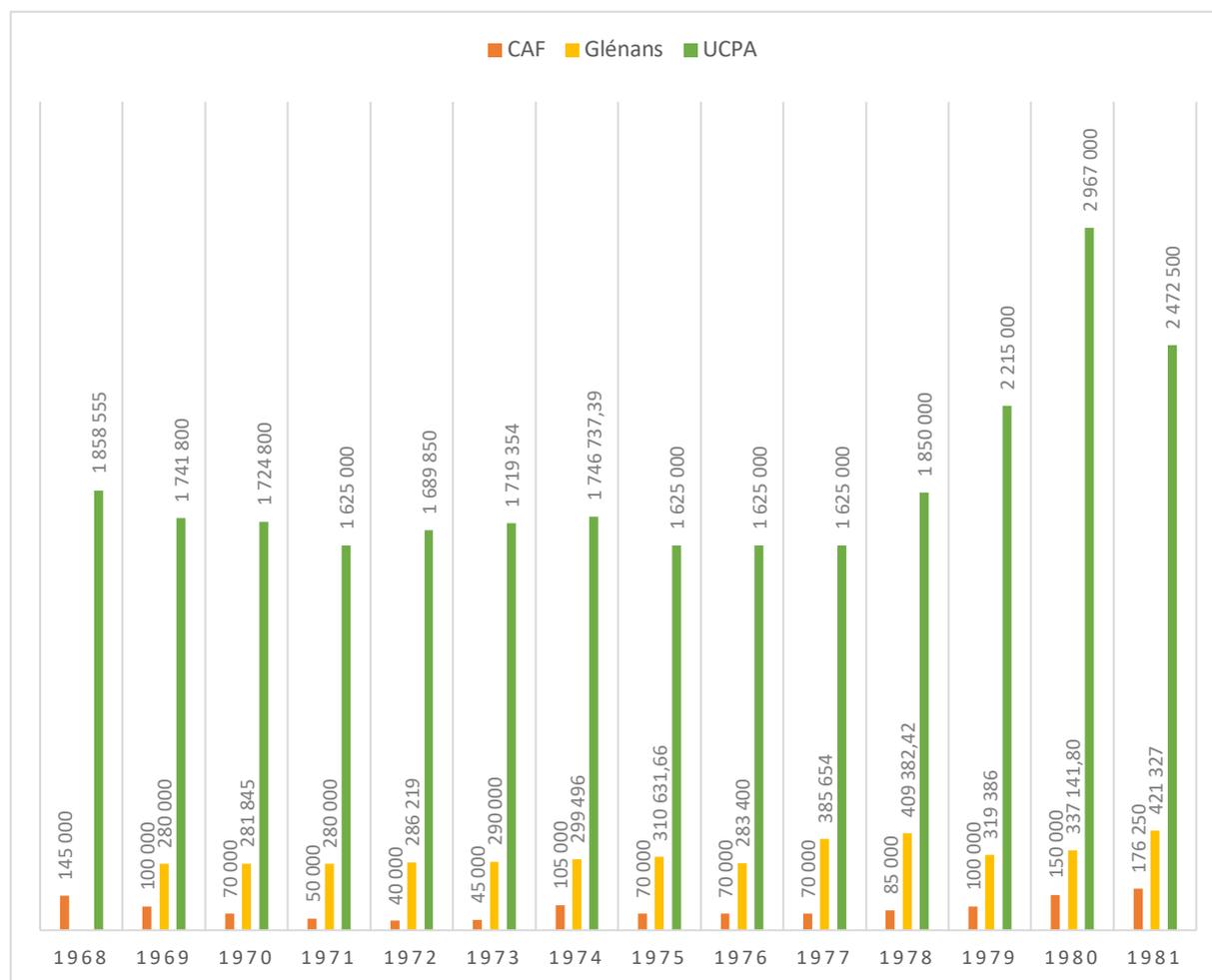
Source : Pierre Mazeaud, Intervention à l'Assemblée Nationale le 23 octobre 1970, *JORF*, 24 octobre 1970, page 4642.

¹⁰⁶¹ Compte-rendu du conseil d'administration de l'UCPA du 21 juin 1968 et du 16 décembre 1970. AUCPA.

¹⁰⁶² Document « les conditions d'une rénovation de l'UCPA », 1969. AUCPA.

augmentation de sa subvention de 350% entre 1969 et 1970 en passant de 115 000 à 450 000 francs,¹⁰⁶³ reste bien en dessous de celle de l'UCPA. Dans la figure ci-dessous, nous pouvons avoir un aperçu du privilège financier dont l'UCPA bénéficie par rapport au CNG et au CAF.

Figure 47 : Évolution des subventions de fonctionnement attribuées aux associations par le ministère en charge de la Jeunesse et des Sports (en francs courants)



Sources : Pour l'UCPA : Rapports financiers entre 1968 et 1981. AD94 : 567J29 et 567J30 ; AUCPA. Pour le CAF, Rapports financiers entre 1968 et 1981. CFDDL. Pour le CNG, rapports financiers entre 1968 et 1981. ACNG.

L'UCPA, même si elle se plaint de son traitement, apparait comme l'association qui perçoit le plus de subventions dans le champ de la Jeunesse et des Sports. Beaucoup pensent alors que l'État souhaite freiner le développement de l'association du fait du ralentissement de la progression de la subvention de fonctionnement de l'association. Elle reste la même

¹⁰⁶³ Subventions accordées aux fédérations et associations pour 1970. AN : 19810454/5-7.

entre 1969 et 1977. Ce sont des subventions exceptionnelles au titre de la formation de cadres ou pour combler la perte importante de recettes liée à l'accident du centre de Val d'Isère du 10 février 1970¹⁰⁶⁴ qui permettent à l'UCPA de recevoir un peu plus de moyens. Ces subventions exceptionnelles ne sont d'ailleurs pas un privilège de l'Union puisque le CNG reçoit également des subventions exceptionnelles pour la formation des cadres, même si celles-ci demeurent beaucoup plus faibles.

Dans les archives de la FNCLAJ concernant l'UCPA, certains documents sont manuscrits et comportent le point de vue du représentant de l'association. En 1969, ce dernier écrit, sur le rapport moral de cette année-là : « L'État souhaite ralentir l'expansion. »¹⁰⁶⁵ Nous ne pouvons savoir s'il s'agit d'une pensée personnelle ou d'une vérité. Il n'empêche que cette idée est également celle des administrateurs de l'UCPA qui conditionnent la poursuite des orientations et des perspectives de l'association « à l'attitude des pouvoirs publics à son égard. »¹⁰⁶⁶ Le statut d'organisme cogéré que l'UCPA ne la met pas à l'abri d'une baisse de subvention même si son financement reste très supérieur à celui des autres associations. D'ailleurs, nous pouvons même nous demander quelles raisons pourraient réellement pousser l'État à ralentir le développement de l'association qu'il a créée pour des buts bien précis. Il est possible que les pouvoirs publics se soient retrouvés dépassés par l'ampleur rapide prise par l'activité de l'UCPA et qu'ils n'aient alors aucun moyen de continuer à offrir une aide croissante. Pour continuer à aider l'Union à la même hauteur que par le passé et au moment de sa création, l'État tente peut-être de ralentir la progression de l'association. Il s'agirait alors d'un moyen pour eux de garantir la légitimité qu'ils ont à être représentés au conseil d'administration. Celle-ci étant, aux yeux des autres administrateurs de l'Union, justifiée par le versement des subventions et d'aides conséquentes. Puisque ralentir l'activité de l'UCPA peut revenir à ralentir aussi le mouvement fait vers l'éducation de tous les jeunes grâce aux sports de plein air, notre hypothèse peut être alors être plausible. Il semble tout à fait impossible que l'État participe à réduire l'expansion d'une association qui travaille pour lui selon les buts qu'il a lui-même définis. Le CAF reçoit une subvention de fonctionnement nettement inférieure à l'UCPA, mais surtout au CNG qui a le même statut qu'eux face aux pouvoirs

¹⁰⁶⁴ Rapport moral 1970 de l'UCPA. AD94 : 567J30.

¹⁰⁶⁵ Rapport moral 1969 de l'UCPA. AD94 : 567J30.

¹⁰⁶⁶ Rapport moral 1970 de l'UCPA. AD94 : 567J30.

publics. Le CAF ne se plaint pas d'une baisse de subvention sur la période. Il semble accepter sa situation, et ce, malgré une baisse de sa subvention qui est beaucoup plus forte que les autres.

De son côté, le CNG se montre beaucoup plus virulent. Le vocabulaire qu'il utilise dans ses documents officiels évoque l'idée d'un contrôle autoritaire de Jeunesse et Sports sur les associations.¹⁰⁶⁷ Ce vocabulaire est intéressant puisqu'il témoigne d'une sorte de guerre entre le CNG et le ministère en charge de la Jeunesse et des Sports autour des subventions. Il refuse d'accepter la politique du ministère qui, à son sens, pénalise l'action des associations et plus particulièrement les travaux qu'il mène en faveur de la démocratisation des pratiques. Tout comme l'UCPA, l'activité du CNG se développe et progresse, nous avons pu le constater tout au long de la partie précédente. Cependant, les aides, depuis l'arrivée de François Missoffe à la tête du ministère Jeunesse et Sports, restent constantes, voire se dégradent¹⁰⁶⁸, passant d'un financement à hauteur de 21% en 1965 à 9% en 1970¹⁰⁶⁹ puis 8% en 1972.¹⁰⁷⁰ Le CNG doit alors trouver une solution pour pouvoir continuer à œuvrer en faveur de la démocratisation. Pour ne pas mener l'association à sa perte, les administrateurs sont obligés de travailler en faveur d'un accroissement de la marge d'autofinancement de l'association par une augmentation des prix des stages. Pour autant, ils ne veulent pas avoir recourt aux prêts qui mèneraient à « charger les stages de frais financiers »¹⁰⁷¹ et à « une sélection par l'argent »¹⁰⁷² qu'ils ne veulent pas. Cependant, l'augmentation des prix peut également pousser à la même conséquence et restreindre encore plus l'accès des stagiaires à des jeunes issus des classes

¹⁰⁶⁷ « exigence d'allégerance. »

Source : Compte-rendu du conseil d'administration du CNG du 12 mai 1973. ACNG.

« menace. »

Source : Compte-rendu du conseil d'administration du CNG du 13 décembre 1975 et du 14 avril 1976. ACNG.

« un rapport de force. »

Source : Compte-rendu du conseil d'administration du CNG du 17 janvier 1976. ACNG.

« Plus de fermeté, d'agressivité. »

Source : Compte-rendu du conseil d'administration du CNG du 11 juin 1977. ACNG.

¹⁰⁶⁸ Rapport financier 1969 du CNG. ACNG.

¹⁰⁶⁹ Rapport financier 1970 du CNG. ACNG.

¹⁰⁷⁰ Rapport financier 1972 du CNG. ACNG.

¹⁰⁷¹ Rapport de synthèse et d'orientation 1971 du CNG. ACNG.

¹⁰⁷² *Idem.*

populaires. Au CNG, les subventions de fonctionnement apparaissent dans les rapports financiers comme étant liées à des bourses. Elles ont pour objectif de « réduire le prix des stages pour débutants »¹⁰⁷³ et surtout pour les moins de 25 ans.¹⁰⁷⁴ La baisse de l'aide apportée au CNG par l'État apparaît pour le Club comme un obstacle dans la politique de démocratisation qu'il mène puisqu'il est obligé, à partir de 1976, d'augmenter les prix des stages de 20 francs.¹⁰⁷⁵ Il pense alors être condamné à une augmentation annuelle des prix pour pouvoir faire face à la crise financière, mais également pour pouvoir développer l'offre qu'il propose et dont la demande n'a de cesse d'augmenter. Par ailleurs, l'UCPA justifie également à plusieurs reprises l'œuvre éducative qu'elle mène pour revendiquer une aide plus importante.¹⁰⁷⁶ Tous deux tentent alors de pousser l'État à subventionner les missions éducatives pour lesquelles ils sont agréés.¹⁰⁷⁷ Ils placent alors les pouvoirs publics face à leurs responsabilités.

Il y a toujours une certaine difficulté à comprendre de quelle direction du ministère les associations dépendent. Pour le CAF, c'est clair, il dépend de la direction des sports. Pour l'UCPA et le CNG, c'est plus difficile tant leurs activités dépendent des directions en charge de la jeunesse et celle des sports. De plus, en 1976, le CNG pense à se diriger vers la direction de la jeunesse pour pouvoir bénéficier de subventions que la direction des sports a du mal à lui distribuer.¹⁰⁷⁸ Nous ne pouvons donc pas affirmer avec certitude que les subventions de fonctionnement de telle ou telle association dépendent de tel ou tel budget. Pour autant, toutes ces associations sont considérées comme des associations nationales, voire même parfois à des fédérations non olympiques.¹⁰⁷⁹ Le budget qui leur est alloué n'est pas constant sur la période étudiée (Figure 48). Il connaît des chutes

¹⁰⁷³ Rapport financier 1971 du CNG. ACNG.

¹⁰⁷⁴ Rapport moral 1975 du CNG. ACNG.

¹⁰⁷⁵ Rapport financier 1975 du CNG. ACNG.

¹⁰⁷⁶ « Il ne faut pas éluder la responsabilité des pouvoirs publics qui devraient, dans une conjoncture semblable, aider de façon plus importante une institution à caractère éducatif comme l'UCPA, celle-ci remplissant une partie du rôle qui devrait être dévolu à l'État. »

Source : Comptes rendus des conseils d'administration de l'UCPA du 4 décembre 1974, 17 décembre 1975, rapport moral 1970, 16 décembre 1970. AUCPA.

¹⁰⁷⁷ Concernant ces questions, voir le chapitre 1, II.3.1. Les conditions de subventions.

¹⁰⁷⁸ Compte-rendu du conseil d'administration du CNG du 17 janvier 1976. ACNG.

¹⁰⁷⁹ Rapport définitif du président du sous-groupe d'étude : « organisme de construction et de gestion des équipements pour la Jeunesse... », Conseil Supérieur du Tourisme, 17 novembre 1970. AN : 19810075/36.

impressionnantes puis des remontées plus faibles. Entre 1969 et 1970, les subventions ont diminué, en moyenne de 22% pour les fédérations sportives et de 18% pour les associations et mouvements de jeunesse.¹⁰⁸⁰

Figure 48 : Évolution de la subvention aux associations nationales distribuée par le ministère en charge de la Jeunesse et des Sports de 1968 à 1973

Années	Budget général Jeunesse et Sport	Subventions aux associations nationales	Pourcentage d'augmentation des subventions
1968	x	49 067 000	x
1969	1 024 010 887	52 478 000	+7
1970	1 067 465 730	35 851 000	-32
1971	1 145 010 488	44 978 000	+25
1972	1 256 027 818	40 617 000	-10
1973	x	45 708 000	+13

Sources : Évolution des subventions Jeunesse et de Sports entre 1967 et 1973. AN : 19770224/1. Loi finance 1970, « Le budget du Secrétariat d'État à la Jeunesse et aux Sports », *Jeunesse au Plein-Air*, n°164, novembre-décembre 1971, pages 13 et 14.

La diminution des subventions aux associations nationales se fait alors que le budget général du ministère augmente entre 1969 et 1972. Les fonds de Jeunesse et Sports vont ailleurs. Les grandes associations nationales, qui sont également considérées comme des fédérations non olympiques, ont la chance d'avoir du personnel mis à disposition par le ministère en charge de la Jeunesse et des Sports. Ce personnel, contrairement à celui qui est détaché, est payé directement par l'État pour un travail effectué dans les associations ou fédérations. Malheureusement, nous n'avons que trop peu d'informations à ce sujet. Nous savons que le CNG obtient un poste dans les années 1960. Il n'en reparle pas par la suite. Pour l'UCPA, il s'agit d'un sujet assez important et évoqué à plusieurs reprises dans le cadre de la définition des relations avec les pouvoirs publics. Depuis sa création jusqu'à la fin des années 1970, l'Union peut compter sur une quarantaine de personnes mises à disposition par l'État.¹⁰⁸¹ Il s'agit d'une aide importante pour les associations et qui est

¹⁰⁸⁰ Rapport statistique adressé aux chefs académiques et départementaux de la Jeunesse et des Sports, 1969. AN : 19770253/15.

¹⁰⁸¹ Document adressé au ministère en 1977. AUCPA.

même vitale pour la poursuite d'une activité éducative et sociale. En effet, il s'agit d'un personnel formé qu'ils devraient payer dans le cas où il ne serait pas mis à disposition.

Les réflexions autour des subventions aux associations se développent au début des années 1970. De plus en plus de réunions émergent sur les questions de tourisme social.¹⁰⁸² Ces réunions sont réalisées par des ministères différents, Jeunesse et sports et Tourisme notamment, mais elles étudient toutes, de près ou de loin, la question du financement des associations qui, à ce moment-là, constituent les seuls acteurs du tourisme social (Lanquar & Raynouard, 1981). Le Conseil Supérieur du Tourisme étudie, de son côté, le patrimoine immobilier des associations en 1972¹⁰⁸³ et formule quelques pistes sur le financement du fonctionnement des associations. Pour ce groupe de réflexion, baisser les subventions de fonctionnement, c'est pousser les associations à la rentabilité et donc les mener vers une commercialisation.¹⁰⁸⁴ Bien évidemment, ses réalisations iraient dans le sens contraire du travail que produisent les associations en direction du développement et de la démocratisation des pratiques de plein air.¹⁰⁸⁵ En effet, il ne faut pas confondre ces deux termes puisque même si la démocratisation vient par le développement, il n'est pas pour autant automatique (Callède, 2008). De plus, l'État « gère mal. »¹⁰⁸⁶ Il apparaît alors logique de donner les moyens qu'il faut aux associations pour apparaître comme les partenaires d'une politique d'éducation par les sports de plein air que le ministère en charge de la Jeunesse et des Sports ne serait pas capable de mener seul. C'est donc pour cela que nous pensons que l'État a tout intérêt de permettre aux associations de conserver leur statut et de ne pas devenir des entreprises. Cependant, aucune des sources que nous avons pu consulter le confirme.

¹⁰⁸² Réunion interministérielle du 5 mai 1971 sur le tourisme social. AN : 19810075/36.

¹⁰⁸³ Réunion du groupe de réflexion sur le patrimoine immobilier des associations du 29 février 1972, Conseil Supérieur du Tourisme. AN : 19840014/5-6.

¹⁰⁸⁴ « L'État doit prendre conscience que le secteur socio-éducatif n'est pas rentable. Le pousser à la rentabilité (recherche du juste prix, inclusion de celui-ci des frais de fonctionnement, d'entretien et d'investissement, etc.) c'est le commercialiser. »

Source : *Idem.*

¹⁰⁸⁵ « Le tourisme social et le sport social ne sont "sociaux" que si les tarifs restent bas pour les usagers. »

Source : *Idem.*

¹⁰⁸⁶ *Idem.*

Les subventions deviennent de plus en plus politiques¹⁰⁸⁷ et liées à une nouvelle façon de procéder à partir de 1975 : la contractualisation. Les subventions ont toujours été politiques et nous l'avons montré. Elles sont surtout offertes aux associations qui poursuivent des buts similaires à ceux du ministère en charge de la Jeunesse et des Sports. Sous la IV^e République, les associations de jeunes politiques et confessionnelles ne reçoivent pas de subventions et ne sont pas agréées parce que l'État a peur qu'elles contribuent à une sorte d'embrigadement de la jeunesse. Il s'agit donc d'un choix purement politique. Cette remarque du CNG est alors le reflet d'une évolution de la politique menée par le ministère. En effet, puisque les subventions reçues par l'association baissent, nous pouvons comprendre que son travail n'entre alors plus totalement dans les critères de subventions du ministère. Les priorités semblent donc avoir changé et les associations doivent logiquement s'y adapter si elles souhaitent également recevoir des subventions. Les associations se retrouvent alors à profiter de subventions en lien avec des actions précises. Le rôle essentiel des associations « en matière sociale, culturelle ou dans les domaines des sports de pleine nature »¹⁰⁸⁸ est revendiqué directement par Pierre Mazeaud en 1975 lors d'un discours.¹⁰⁸⁹ Celui-ci place les associations au cœur de son projet en direction des jeunes et souhaite le développement d'une politique contractuelle avec les associations. Le but de cette politique étant d'accroître les possibilités d'activité éducative sans pour autant intervenir dans le fonctionnement des associations.

II.1.2. Le début de la contractualisation

Les politiques de contractualisation n'interviennent que tardivement dans la période, mais elles sont déjà une proposition en 1971. En effet, la réunion interministérielle sur le tourisme social du 5 mai 1971 propose de mener une politique pluriannuelle de financement des associations de tourisme social sous la forme de contrats. Ceux-ci sont alors vus comme le meilleur moyen d'améliorer les prix de revient et permettre au tourisme social de devenir un secteur dynamique.¹⁰⁹⁰ Des réflexions analogues ont lieu en 1972 pour les travaux sur les jeunes et l'environnement où la

¹⁰⁸⁷ Compte-rendu de l'assemblée générale du CNG du 19 mai 1979. ACNG.

¹⁰⁸⁸ Motion votée par l'assemblée générale 1975 du CNG. ACNG.

¹⁰⁸⁹ Discours de Pierre Mazeaud en 1975. AN : 19870483/16-17.

¹⁰⁹⁰ Réunion interministérielle du 5 mai 1971 sur le tourisme social. AN : 19810075/36.

commission préconise la création de contrats avec des associations pour des actions autour de la protection de l'environnement.¹⁰⁹¹ Progressivement donc, les associations tendent à devenir des partenaires différents du ministère en charge de la Jeunesse et des Sports. Il s'agit d'une évolution de la manière de subventionner, qui passe d'un partenariat « octroyé » lié à l'agrément, à un partenariat « négocié » (Mescheriakoff, 2001, p. 237) où l'association doit faire valoir un projet en faveur de la jeunesse et des sports qui soit cohérent avec celui du ministère.

En 1976, le CNG évoque une division par deux de leur subvention de fonctionnement qui doit être ensuite remplacée, en 1977, par des aides spécifiques liées à des actions précises.¹⁰⁹² Le CNG pense aussi à créer des bourses pour les jeunes défavorisés et les jeunes travailleurs¹⁰⁹³ pour poursuivre leurs buts de démocratisation de la voile. Cette volonté peut d'ailleurs être interprétée comme une volonté de se conformer aux actions possiblement subventionnables du ministère en charge de la Jeunesse et des Sports. Cela peut donc montrer que ce dernier souhaite toujours travailler en direction de la démocratisation des sports de plein air. Face au constat d'une orientation des budgets du ministère vers les sports scolaires,¹⁰⁹⁴ le CNG pense à s'investir en faveur de la voile à l'école. Il reçoit beaucoup de propositions de la part de collectivités locales et notamment de la part de la mairie de Marseillan, commune de l'Hérault. À partir de 1979, il commence à percevoir des subventions de Jeunesse et Sports, mais aussi de la mairie de Marseillan, dès 1980,¹⁰⁹⁵ autour de ce projet. Les infrastructures sont financées par les deux structures et l'aide apportée augmente progressivement (Figure 49).

Figure 49 : Le CNG et la voile scolaire : un exemple de contractualisation

<i>Années</i>		1979	1980	1981
Subventions	<i>Jeunesse et Sports</i>	9 000 frs	17 141 frs	24 930,90 frs
	<i>Marseillan</i>		25 000 frs	77 327 frs

Sources : Rapports financiers 1979 à 1981 du CNG. ACNG.

¹⁰⁹¹ Rapport « Les jeunes et l'environnement », rapport de synthèse des travaux du groupe de réflexion, juillet 1972. AN : 19770245/1.

¹⁰⁹² Compte-rendu du conseil d'administration du CNG du 17 janvier 1976. ACNG.

¹⁰⁹³ Rapport moral 1976 du CNG. ACNG.

¹⁰⁹⁴ Rapport de synthèse et d'orientation 1971 du CNG. ACNG.

¹⁰⁹⁵ Compte-rendu du conseil d'administration du CNG du 15 avril 1980. ACNG.

Finalement, le CNG est heureux de cette politique de contractualisation puisqu'elle lui permet de bénéficier d'une aide sur des plans bien spécifiques et de développer une offre qu'il n'aurait pu développer sans une aide financière conséquente. Grâce à une coopération avec la commune de Marseillan, Jeunesse et Sport finance une politique en faveur de la voile scolaire en coopération directe avec une association spécialiste. Sur ce plan, il semble alors que les deux protagonistes tirent parti de cette politique.

À l'UCPA, la contractualisation se met en place dès 1975 avec l'opération adolescents canoë-kayak en coopération avec plusieurs ministères : Jeunesse et Sports et ses directions régionales et départementales, la Délégation pour l'Aménagement du Territoire et à l'Attractivité Régionale (DATAR), les ministères de l'Agriculture, de l'Environnement, et du Tourisme avec les comités et offices départementaux.¹⁰⁹⁶ L'Union collabore également avec la FFCK. L'intérêt de cette opération est de recevoir des financements importants à différentes échelles. Tout comme le CNG et son opération de voile scolaire, l'UCPA n'aurait pas pu financer seule une telle opération.¹⁰⁹⁷ Elle permet la réalisation d'un programme de plus grande échelle puisqu'il s'agit de procéder à la découverte de certains itinéraires. Ceux-ci sont ensuite retranscrits dans des documents ayant pour vocation de servir pour les jeunes dans le cadre de la pratique de la randonnée en canoë-kayak sur rivières.¹⁰⁹⁸ Dans un document de présentation ayant pour objectif de présenter l'opération aux membres de l'Union au moment de l'assemblée générale, l'UCPA rappelle que cette opération ne peut avoir lieu sans « la mise en place des équipements indispensables. »¹⁰⁹⁹ Outre les besoins en matériel, il y a également la création de la spécialité canoë-kayak liée aux brevets d'aptitude aux fonctions d'animateur de centres de vacances et de loisirs (BAFA) créés en 1973.¹¹⁰⁰ En 1979, ce brevet est complété pour y intégrer une mention spécifique pour le canoë-kayak.¹¹⁰¹ Étant donné la nécessité

¹⁰⁹⁶ Documents adressés au ministère Jeunesse et Sports en 1977. AUCPA.

¹⁰⁹⁷ Document « Opération kayak », 1975. AD94 : 567J30.

¹⁰⁹⁸ *Idem.*

¹⁰⁹⁹ *Idem.*

¹¹⁰⁰ Décret n°73-131 du 8 février 1973 instituant des brevets d'aptitude aux fonctions d'animateur et de directeur de centres de vacances et de loisirs, *JORF*, 14 février 1973, page 1691.

¹¹⁰¹ « Détermination des zones d'activités et des compétences requises pour la conduite de diverses activités et de loisirs en centres de vacances et de loisirs – canoë-kayak », *JORF*, 18 août 1979, pages 7146-7147

d'encadrer les stages pour les mineurs par les titulaires du BAFA, le ministère en charge de la Jeunesse et des Sports crée les diplômes nécessaires pour la réalisation de cette opération.

Outre la réalisation d'études pour les topoguides, cette opération vise également à procéder à un repérage des espaces nécessaires en vue d'une fréquentation suivie et ouverte des parcours. Il s'agit aussi de procéder à une action éducative dans le but de connaître la région et la nature.¹¹⁰² Cette opération et ses objectifs peuvent être liés à une réflexion formulée en 1972 pour le rapport « les jeunes et l'environnement », mais aussi en 1973 dans le cadre du rapport « Loisirs sportifs de plein air et environnement. »¹¹⁰³ Ces rapports souhaitent, en effet, la création de documents écrits ainsi que le développement d'une connaissance du milieu et des relations entre la pratique et les activités du milieu.¹¹⁰⁴ Une initiative analogue est d'ailleurs lancée en 1973 par le Commissariat Général au Tourisme sur la Dordogne, mais sans l'aide de l'UCPA. Nous pouvons donc penser que cette opération n'a pas très bien fonctionné et que l'UCPA est finalement sollicitée en tant que spécialiste des sports de plein air et aussi partenaire de la FFCK et de l'État. De plus, cette initiative est un bon moyen pour attirer les adolescents vers les sports de plein air. Le ministère en charge de la Jeunesse et des Sports a alors tout intérêt à s'allier à l'UCPA sur cette opération puisqu'elle va dans le sens d'une démocratisation de la pratique que tous les deux souhaitent.¹¹⁰⁵ Pour cette opération, l'UCPA est d'ailleurs directement sollicitée par les différents ministères.

Enfin, cette politique de contractualisation vise surtout à mener une opération plus ciblée en faveur de l'accès aux pratiques sportives de plein air pour les jeunes issus des classes les plus défavorisées. Ceci est visible dans les deux propositions menées par l'UCPA et le CNG. L'UCPA développe la pratique du canoë-kayak dans une volonté d'éducation à la nature et d'organisation de la pratique. Le Secrétariat d'État indique que justement les nouvelles formes de « subvention » permettraient une meilleure « correction » et faciliteraient l'accès de cette pratique des sports de plein air en aidant directement

¹¹⁰² Documents adressés au ministère Jeunesse et Sports en 1977. AUCPA.

¹¹⁰³ Rapport « loisirs sportifs de pleins airs et l'environnement », rapport présenté par le SETO pour la Mission Interministérielle de l'Environnement, ministère de la Protection de la Nature et de l'Environnement, Février 1973. AN : 19770245/1.

¹¹⁰⁴ *Idem.*

¹¹⁰⁵ Rapport moral 1975 de l'UCPA. AD94 : 567J30.

« certaines couches de jeunes. »¹¹⁰⁶ Avec la suppression de la subvention de fonctionnement, le ministère en charge de la Jeunesse et des Sports peut se concentrer sur des opérations bien spécifiques et liées à la politique qu'il souhaite mener. Pour le CAF, cette politique est intéressante à condition qu'il y ait une réelle négociation entre les parties autour du contrat.¹¹⁰⁷ C'est ce qui semble se mettre en place autour, donc, de cette volonté de poursuivre un but éducatif pour tous. En 1975, le CNG évoque en effet, le début d'une collaboration autour de bourses pour les plus défavorisés et revendique le fait que les associations jouent un « rôle fondamental » dans la promotion des activités de plein air.¹¹⁰⁸ Cette contractualisation, même si elle est mal reçue du fait qu'elle entraîne une baisse des subventions de fonctionnement des associations, est tout de même finalement acceptée par les associations. Certes, si elles veulent survivre, ces dernières n'ont pas vraiment le choix. Elles comprennent très vite que, face à cette nouvelle façon de procéder, elles ont tout intérêt à se rapprocher le plus possible des attentes de l'État. C'est notamment visible autour du travail pour les plus jeunes, les plus défavorisés et les scolaires. Il semble que celui de la démocratisation des pratiques éducatives et sportives de plein air en soit la priorité.

II.2. Une œuvre éducative réaffirmée

Durant la période, les associations réaffirment ou retravaillent leurs pédagogies. Il s'agit sans doute d'une des conséquences directes de mai 68 où les jeunes ont pu affirmer de manière claire leurs attentes, notamment sur le plan de la nature et de l'environnement. Face à une concurrence de plus en plus importante, les associations doivent affirmer leurs spécificités sur le plan de l'éducation. À travers cela, elles ont plus de chance de toucher un public réellement intéressé par ses activités, mais c'est aussi un bon moyen d'obtenir plus de subventions et de se montrer comme un partenaire possible des pouvoirs publics. Cette démarche permet alors aux associations de prétendre à s'ouvrir à plus de jeunes.

II.2.1. Le début d'une réflexion sur l'enseignement alpin au CAF

¹¹⁰⁶ *Idem.*

¹¹⁰⁷ J.Melbos, « Pour sur... bénévole, pourquoi ? », *La Montagne et Alpinisme*, n°118, 4-1979, page 211-213.

¹¹⁰⁸ Rapport moral 1975 du CNG. ACNG.

La question éducative est présente au CAF depuis sa création et d'autant plus en ce qui concerne la jeunesse avec l'exemple notamment des caravanes scolaires. Il est également au cœur du travail pour la formation des guides de montagne avant la création de l'ENSA (Bellefon & Hagimont, 2015; Martinoia, 2015). Pourtant, sur la période post-1945, nous avons pu constater qu'il n'y avait pas de réelles discussions et prises de position concernant l'enseignement alpin.¹¹⁰⁹ Le début d'une réelle réflexion est, pour nous, directement lié à la création des centres-écoles en 1969 à la Bérarde, Bonneval-sur-Arc et dans le refuge Albert Ier de Chamonix.¹¹¹⁰ Il y a également des éléments conjoncturels avancés par le CAF. En effet, le développement du ski, de la randonnée et de l'alpinisme est pour lui lié à la culture de masse et à l'image donnée de ces sports « dans la littérature, les films, les journaux, etc. »¹¹¹¹ Ces centres sont gérés directement par le siège et ne dépendent pas d'une section locale. Cela permet une centralisation des activités de l'enseignement alpin, mais aussi un regroupement des moyens humains et financiers. Il s'agit d'un point important puisqu'avant cela, les sections sont celles qui organisent les stages et camps de montagnes. Il n'y a alors pas de travail de fond et de regroupement de moyens. Même si les sections peuvent encore être à l'initiative de stages pour les jeunes, l'enseignement alpin est dorénavant géré par le siège. C'est un bon moyen d'assurer une pédagogie uniforme.

Au départ, il n'y a que dix stages par centre pour une durée de deux semaines,¹¹¹² durée qui semble uniforme à toutes les associations. Les stages se développent, signe du succès des opérations et, en 1972, ce sont quatre centres-écoles qui fonctionnent, avec l'ouverture du chalet-skieur de Chamrousse pour les activités d'été, pour un total de 22 stages d'enseignements et de perfectionnement pour l'enseignement alpin¹¹¹³ et cinq

¹¹⁰⁹ « L'enseignement de jadis, c'était principalement des conseils amicaux, des échanges de points de vue, le tout reposant sur la spontanéité. »

Source : « Enseignement alpin et connaissance de la montagne », *La Montagne et Alpinisme*, n°109, 3-1977, page 147.

¹¹¹⁰ « Stages et collective de l'État 1969. Alpinisme – Ski – Randonnée », *La Montagne et Alpinisme*, n°72, avril 1969, page 66.

¹¹¹¹ « La vie des commissions : Enseignement alpin les sentiers des cimes », *La Montagne et Alpinisme*, n°115, 1-1979, pages 36 -37.

¹¹¹² « Stages et collective de l'État 1969. Alpinisme – Ski – Randonnée », *La Montagne et Alpinisme*, n°72, avril 1969, page 66.

¹¹¹³ « Les centres-écoles du CAF », *La Montagne et Alpinisme*, n°86, 1-1972, page 264.

centres pour le ski.¹¹¹⁴ En 1977, ce sont au total huit centres qui fonctionnent. Il y a désormais une différence faite entre les centres nationaux : les Écrins, Mont-Blanc-Albert Ier et La Bérarde et les centres régionaux, au nombre de cinq. Ceux-ci sont installés dans les Pyrénées, la Vanoise, dans le Valgaudemar, dans la Haute-Tarentaise et dans les Alpes-Maritimes.¹¹¹⁵ Ils fonctionnent à l'échelle des régions du CAF et grâce aux financements des sections, elles-mêmes aidées par le siège. Les centres nationaux sont, eux, directement gérés et financés par le siège. Ces différentes mises en place favorisent alors la définition d'une véritable pédagogie de l'enseignement alpin à l'échelle de l'association. Les centres alpins se multiplient parce que l'association juge que les centres alpins trop importants ne sont pas bons pour la pédagogie.¹¹¹⁶ Cette réflexion va alors à contresens des réflexions et du développement des centres de montagne importants à l'UCPA. Puisque l'Union s'installe dans de grands centres de montagne organisés en plusieurs unités dans le but de garantir une rentabilité des structures et permettre de faire des bénéfices pour assurer la gestion des centres déficitaires, nous pouvons en conclure que le CAF préfère privilégier l'aspect purement pédagogique plutôt que financier. Cependant, nous pouvons tout de même nous interroger sur la durabilité de ses structures. Si les centres alpins se multiplient durant notre période, c'est que l'offre attire, que les centres existants sont bénéficiaires, mais le CAF n'a pas, contrairement à l'UCPA, à gérer des centres qui n'ouvrent que de manière saisonnière comme dans le cas du nautisme. Cela peut donc expliquer ce choix.

Les centres alpins du CAF constituent à la fois des lieux d'enseignement mais aussi des lieux de passage qui fonctionnent de la même manière que les refuges et les chalets-skieurs.¹¹¹⁷ L'essentiel de l'activité de ses centres reste tout de même lié à une activité d'enseignement basée sur deux points : sécuriser et animer.¹¹¹⁸ Le CAF n'a pas pour ambition de faire de tous ses membres des alpinistes de haut niveau, même s'ils espèrent tout de même que des profils de champions se démarquent. Comme toutes les

¹¹¹⁴ « La saison de ski », *La Montagne et Alpinisme*, n°90, 5-1972, page 389.

¹¹¹⁵ Rapport présenté par le comité de direction à l'occasion de l'assemblée générale du CAF des 23 et 24 avril 1977. CFDDL.

¹¹¹⁶ Compte-rendu de l'assemblée générale du CAF des 28 et 29 février 1978. CFDDL.

¹¹¹⁷ « Les centres-écoles du CAF », *La Montagne et Alpinisme*, n°89, 4-1972.

¹¹¹⁸ « La vie des commissions : Enseignement alpin les sentiers des cimes », *La Montagne et Alpinisme*, n°115, 1-1979, pages 36 -37.

associations que nous étudions, le CAF base son enseignement sur la volonté de former des jeunes capables « de prendre des décisions dans le choix qu'ils auront bien voulu faire, avec toute la charge de responsabilité que cela implique. »¹¹¹⁹ Finalement, autour du terme « sécurisé », il y a la volonté de former les alpinistes à une pratique autonome et réfléchie. Les notions de responsabilité et d'autonomie apparaissent à de nombreuses reprises dans les productions écrites,¹¹²⁰ signe, pour la première fois, d'une affirmation claire de ce que le Club souhaite. L'accomplissement de cette formation est alors la réalisation de belles courses, de la même manière que la pratique de la croisière est l'accomplissement de la formation des stagiaires du CNG, qui peut avoir lieu durant les stages.

Bien évidemment, nous pouvons retrouver l'état d'esprit général de l'association dans l'enseignement qu'elle pratique, notamment autour de l'idée de ne pas créer des « consommateurs de la montagne. »¹¹²¹ En effet, il s'agit de former des hommes d'un point de vue complet grâce au développement de la personnalité qui ressort clairement lorsque des efforts physiques intenses ou le danger apparaît, comme dans le cas de la pratique de l'alpinisme.¹¹²² Au fur et à mesure, le CAF réalise des fiches techniques et pédagogiques, signe, une nouvelle fois d'une prise de position claire en faveur d'une pédagogie unique de l'association.¹¹²³ Celles-ci sont constamment remises à jour en lien avec l'évolution des pratiques et des enseignements. Par ailleurs, le CAF reconnaît que l'enseignement alpin

¹¹¹⁹ « Au refuge d'Argentière » allocution de Jean-Charles Meyer le dimanche 8 septembre 1974, *La Montagne et Alpinisme*, n°98, 3-1974, pages 314-316.

¹¹²⁰ M. Barrard, « L'enseignement alpin au CAF », *La Montagne et Alpinisme*, n°98, 1-1974, page 195-197 / R. Féasson, « L'enseignement alpin, une activité essentielle ? » *La Montagne et Alpinisme*, n°107, 1-1977, page 56-58 / « La vie des commissions : Enseignement alpin les sentiers des cimes », *La Montagne et Alpinisme*, n°115, 1-1979, pages 36 -37.

¹¹²¹ M. Barrard, « L'enseignement alpin au CAF », *La Montagne et Alpinisme*, n°98, 1-1974, page 195-197.

¹¹²² « La vie des commissions : Enseignement alpin les sentiers des cimes », *La Montagne et Alpinisme*, n°115, 1-1979, pages 36 -37 / « Stage d'enseignement de l'alpinisme été 1980 avec le Club Alpin Français », *La Montagne et Alpinisme*, 1980 / Compte-rendu de l'assemblée générale du CAF des 28 et 29 février 1978. CFDDL.

¹¹²³ R. Féasson, « L'enseignement alpin, une activité essentielle ? » *La Montagne et Alpinisme*, n°107, 1-1977, page 56-58 / Rapport présenté par le comité de direction à l'occasion de l'assemblée générale du CAF des 2 et 3 février 1980 / Rapport présenté par le comité de direction à l'occasion de l'assemblée générale du CAF des 30 et 31 janvier 1982. CFDDL.

est essentiellement conçu pour les jeunes, principalement les cadets, c'est-à-dire les 15-18 ans.¹¹²⁴ Pourtant, il s'interroge tout de même sur l'intérêt de développer une pratique de montagne aussi risquée pour un public aussi jeune, d'autant qu'il se retrouve contraint par une législation de plus en plus restrictive sur de nombreux points comme l'accueil des mineurs, mais aussi les normes dans les installations. Il préconise alors un enseignement progressif de l'alpinisme vers des pratiques où la notion de risque est de plus de plus importante en fonction de l'expérience, mais aussi de l'âge.¹¹²⁵ Il réalise alors différents niveaux en fonction de l'expérience et de l'âge du stagiaire. Dans un premier temps, il n'y a que deux niveaux : initiation et perfectionnement.¹¹²⁶ À la fin de la période, il y a six niveaux de stages : initiation, perfectionnement, premier de cordée, formation de cadres, initiateurs puis instructeurs (Figure 50).

Figure 50 : Différentes catégories de stages proposées par le CAF

Dénomination	Niveau technique indicatif du stage	S'adresse à des stagiaires :
Initiation	Facile à peu difficile	Débutants
Perfectionnement	Peu difficile à assez difficile	Désirant s'initier à la conduite d'une cordée
Chef de cordée	Peu difficile à assez difficile	Désirant s'initier à la conduite d'une course
Formation de cadre (préinitiateur)	Jusqu'à assez difficile en tête de cordée	Désirant s'initier à l'encadrement et se perfectionner pour conduire une course
Brevets fédéraux		
Initiateur	Jusqu'à difficile en tête	Désirant s'initier à la conduite d'une activité d'enseignement alpin
Instructeur	Jusqu'à difficile en tête	Chefs de stages

Source : R. Féasson, « L'enseignement alpin, une activité essentielle ? » *La Montagne et Alpinisme*, n°107, 1-1977, page 56-58.

¹¹²⁴ Compte-rendu de l'assemblée générale du CAF des 28 et 29 février 1978. CFDDL.

¹¹²⁵ « Nos jeunes cadets sont dirigés trop tôt vers l'alpinisme, l'exploit et le danger par surcroît. »

Source : « Stages et collective de l'État 1969. Alpinisme – Ski – Randonnée », *La Montagne et Alpinisme*, n°72, avril 1969, page 66 / Compte-rendu de l'assemblée générale du CAF des 3 et 4 février 1979. CFDDL.

¹¹²⁶ *Idem*.

L'accomplissement de la formation d'un jeune passe par le fait d'être premier de cordée puis par les différents niveaux de l'encadrement. Il s'agit d'un point commun avec le CNG. Tous deux entretiennent un lien particulier avec le bénévolat qui fait partie de l'essence des associations. Le cheminement de l'apprentissage des stagiaires en est donc une preuve, même si nous développerons plus sur ces questions par la suite.

Les stages ayant lieu dans les centres alpins sont donc dédiés en priorité aux jeunes jusqu'à 30 ans¹¹²⁷ qui doivent être membres de l'association. L'utilisation de l'expression « en priorité » montre que d'autres classes d'âge fréquentent les centres alpins pour les stages d'enseignement alpin. Des stages sont spécialement dédiés aux mineurs, sans doute dans un souci légal, mais aussi en lien avec un enseignement qui doit être différent dans la pratique. Ils organisent alors des stages pour les 14-16 ans, 16-18 ans, mais surtout pour les 14-18 ans.¹¹²⁸ Les stages de skis sont aussi organisés pour les 10-14 ans, mais uniquement pour les enfants de membres.¹¹²⁹

Durant les années 1970, le CAF s'affirme donc ouvertement comme un organisme proposant une activité éducative pour les jeunes. Il met en place une doctrine interne de l'enseignement et développe le système des centres alpins dans le but de réaliser au mieux ses missions. Ces travaux peuvent être la conséquence directe de l'évolution de la manière de subventionner de l'État. Il faut dorénavant prouver par des actes, réaliser des activités éducatives, puisque beaucoup d'autres structures ont les mêmes prétentions. Pour obtenir des subventions mais aussi pour attirer des jeunes. Nous pouvons donc penser que le CAF évoque de plus en plus son travail dans ses rapports, ce qui n'était pas le cas avant, alors que des initiatives d'enseignement alpin étaient tout de même à l'œuvre. Autour des réflexions sur les questions de sécurité et d'autonomie, d'accès aux jeunes et d'échelons de stages, le CAF se rapproche fortement du fonctionnement du CNG dont la revendication de participer à une éducation des jeunes est ancienne. Pourtant, le CNG fait le choix de faire évoluer sa pédagogie, conséquence de l'évolution des mœurs et des attentes des jeunes.

¹¹²⁷ *Idem.*

¹¹²⁸ *Idem* / Proposition de stage, Ski au Club Alpin Français, *La Montagne et Alpinisme*, n°118, 4-1979, page 224 ; « Stage d'enseignement de l'alpinisme été 1980 avec le Club Alpin Français », 1980.

¹¹²⁹ « Stages et collective de l'État 1969. Alpinisme – Ski – Randonnée », *La Montagne et Alpinisme*, n°72, avril 1969, page 66.

II.2.2. L'évolution d'une pédagogie vers plus de liberté pour le CNG

Le mai 68 du CNG débute au mois d'avril pour reprendre les termes de l'association en 2007 (Centre nautique des Glénans, 2007, p. 176). En effet, le Centre Nautique opère une évolution dans le style de l'école de voile au cours des journées d'étude de Dourdan.¹¹³⁰ Jean-Marc Pilpoul nous raconte que cette évolution est liée à un enseignement qui était devenu trop rigide, ce qui allait totalement à contre-courant de ce que la mer représente pour eux, c'est-à-dire la liberté.¹¹³¹ Il peut également s'agir de la conséquence d'un évènement marquant dans l'histoire de la voile. En effet, en pleine révolution culturelle de mai 68, Bernard Moitessier participe à une course autour du globe organisée par le journal anglais *Sunday Times*. En pleine course, il décide de renoncer, mais poursuit tout de même l'itinéraire et franchit la ligne d'arrivée. Il déclare alors avoir renoncé à vendre son âme puisque des prix étaient en jeu à l'issue de cette course. Pour Denis Jallat, il devient « l'icône d'une génération de marins en quête de liberté » (Jallat, 2016, pp. 90-91). Cet imaginaire autour du rapport entre la liberté et la mer peut aisément être transposé. Le CNG fonde son enseignement sur une originalité qu'il n'a de cesse de mettre en avant.¹¹³² Ces critères d'originalités sont liés au fait que les bateaux soient confiés, avec leurs responsabilités, à de jeunes personnes, malgré le risque qui leur incombe. Le CNG lie cela avec la volonté de créer un « esprit d'absolue confiance »¹¹³³ puisque les stagiaires sont laissés en autonomie.

Le Centre Nautique fonde également son enseignement sur l'aspect lié à la vie collective, tout comme les autres associations, mais en l'accentuant en lui donnant une grande place, notamment à travers le système de la bordée.¹¹³⁴ Nous savons que l'UCPA joue sur la vie collective puisqu'elle organise ses centres en différentes unités pour garantir cela. Pour le CAF, même si cela n'est pas clairement évoqué, le simple fait qu'il ne

¹¹³⁰ Rapport moral 1968 du CNG. ACNG.

¹¹³¹ « Pour moi, la voile et la mer, c'est la liberté. »

Source : Entretien du 27 mars 2019 avec Jean-Marc Pilpoul, président du CNG de 1971 à 1974.

¹¹³² Compte-rendu du conseil d'administration du CNG du 23 mars 1968 / Historique et exposé des motifs, statut du CNG de 1974 / Rapport moral 1975 du CNG. ACNG. / Rapport du Conseil des Moniteurs du CNG de 1970. AN : 19780581/1-2.

¹¹³³ Historique et exposé des motifs, statut du CNG de 1974. ACNG.

¹¹³⁴ Compte-rendu de l'assemblée générale 1972 du CNG / Rapport moral 1974 du CNG / Rapport moral 1979 du CNG / Historique et exposé des motifs, statut du CNG de 1974. ACNG.

s'organise qu'en petites unités dans les centres alpins semble tout de même montrer qu'il y a un travail de ce point de vue-là. Il s'agit d'ailleurs d'un des points centraux constitutifs aux réflexions de l'*Essai de doctrine du sport* concernant le développement de la sociabilité, comme moyen d'éducation, à travers la pratique sportive. Il s'agit donc d'un travail central au CNG qui est à mettre en relation avec cette notion de confiance. Il faut que la confiance s'installe entre les stagiaires, mais également avec les moniteurs pour que l'apprentissage soit le plus facilement réalisé et mis en place. Un moniteur qui n'a pas confiance en son stagiaire ne lui confiera pas la barre et si un stagiaire n'a pas confiance en un autre, il y aura un climat de méfiance qui ne peut jouer qu'en défaveur de la personne à la barre. Cette constatation peut être aisément transposée à d'autres pratiques dites à risque, comme l'alpinisme par exemple.

Le CNG ne met pas en place une méthode unique, cela constitue également un aspect de son originalité. Il refuse cette méthode unique à cause d'un enseignement qu'il juge trop souple pour être structuré.¹¹³⁵ Les moniteurs doivent être capables d'adapter leur enseignement à la fois aux conditions, mais également aux jeunes.¹¹³⁶ Cet aspect est à mettre en relation avec le mode de fonctionnement du CNG et la place prise par le bénévolat. En effet, le CNG forme lui-même ses moniteurs suivant le modèle pédagogique qu'il met en place. Les futurs moniteurs sont alors formés à ce genre de situations. L'enseignement au CNG, à la suite des journées d'étude de Dourdan, évolue vers un assouplissement des formes pédagogiques.¹¹³⁷ L'aspect théorique des débuts est de plus en plus mis de côté pour faire place à un enseignement sur l'eau suivi de critiques et d'explications sur les erreurs commises.¹¹³⁸ De la même manière que la méthode évolutive en ski mise en place par l'UCPA (Philippe, 2020a, p. 10), le CNG opère un apprentissage en partant des bateaux les plus lourds vers les bateaux les plus légers.¹¹³⁹ L'intérêt de cette mise en œuvre est clair. Il s'agit pour le stagiaire d'apprendre, en groupe, sur un bateau difficile à manœuvrer. L'inertie d'un gros bateau limite les effets des erreurs. Cela permet aux débutants de travailler en collaboration avec les autres membres de l'équipage et de développer une confiance mutuelle tout en étant encadrés par un

¹¹³⁵ Rapport moral 1970 du CNG. ACNG.

¹¹³⁶ *Idem.*

¹¹³⁷ Rapport du Conseil des Moniteurs du CNG de 1970. AN : 19780581/1-2.

¹¹³⁸ *Idem.*

¹¹³⁹ *Idem.*

moniteur. Arrivés sur les petits bateaux, les stagiaires sont autonomes et arrivent plus facilement à manœuvrer. Le moniteur ne pouvant être présent sur toutes les embarcations, cette démarche permet le développement de l'autonomie, mais aussi la capacité à évoluer en toute sécurité. Sur les embarcations plus légères, le stagiaire est logiquement plus confiant étant donné que la manœuvre est plus facile.

Il s'agit d'un aspect central de la pédagogie du CNG. De la même manière que le CAF et l'UCPA, le CNG ne cherche pas à créer des champions, mais uniquement des personnes capables de se sortir de toutes sortes de situations sur la mer en assurant leur sécurité, mais aussi celle des autres. Pour cela, il paraît évident que le but poursuivi est celui de l'autonomie en lien avec la sécurité. Avec l'évolution de l'enseignement du CNG vers moins de rigidité, le conseil des moniteurs s'est aperçu que la question de la sécurité était mise de plus en plus de côté. Sans doute la conséquence d'un excès de confiance menant à de nombreux accidents,¹¹⁴⁰ l'esprit de sécurité est alors de plus en plus réaffirmé, à tel point qu'une commission sécurité est créée dès 1970.¹¹⁴¹ Les travaux de cette commission mènent à un contrôle plus systématique des capacités des stagiaires à assurer la sécurité, notamment autour des manœuvres. Ces aspects purement techniques, vus comme « un outil précieux dans la découverte de la mer et du milieu maritime »,¹¹⁴² sont également liés directement à l'idée de sécurité.¹¹⁴³ La répétition de ces aspects techniques mène à l'acquisition de réflexes plus qu'utiles pour qu'une croisière soit sûre. C'est donc grâce à la mise en place d'un enseignement technique autour de la notion de liberté de l'enseignement, à la fois dans la manière d'enseigner et dans la façon d'apprendre, que le CNG a évolué après 1968. Cet enseignement est basé sur la notion de confiance entretenue et créée à travers la vie collective. À la base de la doctrine du CNG, cette question de la confiance permet un meilleur apprentissage, mais aussi l'exécution répétée de mouvements techniques dans le but d'assurer la sécurité.

Bien évidemment, le CNG crée, comme le CAF, des échelons de pratique différents dans le but d'assurer un apprentissage au plus proche des niveaux des stagiaires. La

¹¹⁴⁰ « Cela a entraîné énormément de casse sur les bateaux. »

Source : Entretien du 27 mars 2019 avec Jean-Marc Pilpoul, président du CNG de 1971 à 1974.

¹¹⁴¹ Compte-rendu du conseil d'administration du CNG du 6 juin 1970. ACNG.

¹¹⁴² Rapport de synthèse et d'orientation du CNG de 1981. ACNG

¹¹⁴³ Rapport moral 1978 du CNG / Rapport moral 1980 du CNG / Rapport de synthèse et d'orientation du CNG de 1981. ACNG

définition de ces échelons peut aussi être vue comme un signe de développement. En effet, si le CNG est obligé de créer différents niveaux de pratique, c'est qu'il y a des publics divers qui viennent fréquenter l'association et il faut, logiquement, s'adapter à cela. En 1970, le Conseil des Moniteurs recommande de ne pas diviser la progression du stagiaire en différentes « échelles »¹¹⁴⁴ puisque cela n'irait clairement pas dans le sens de la volonté d'une pédagogie moins rigide. En effet, le passage d'un échelon à un autre serait conditionné à une sorte d'évaluation donnant un côté très scolaire à l'enseignement. Pourtant, cinq ans plus tard, le CNG décide de créer des catégories : débutants, école de mer et croisière-école, où le passage d'une catégorie à une autre serait lié à la fois à l'appréciation des encadrants, mais aussi des stagiaires qui seraient leurs propres évaluateurs.¹¹⁴⁵ Cette solution, même si elle ne va pas dans le sens des recommandations de 1970, fait tout de même une place plus grande au stagiaire autour d'une sorte d'auto-évaluation des compétences, alors très en vogue en EPS (Beaupied, 2009). En 1979, une nouvelle étape est ajoutée vers le but de l'apprentissage que sont les croisières. Une nouvelle catégorie baptisée simplement « croisière » est alors créée.¹¹⁴⁶

Même si ses initiatives ne sont pas toujours couronnées de succès, le CNG a su, durant les années 1970, constater et faire évoluer un problème dans sa pédagogie. En se démarquant toujours des autres écoles de voile, le Centre Nautique base son enseignement sur un apprentissage de la mer par la mer grâce à des techniques qui doivent permettre aux stagiaires d'assurer leur sécurité et celle des autres. Basée sur un principe de liberté, la pédagogie du CNG est revendiquée à travers ses différents écrits, ce qui, comme dans le cas du CAF, n'est pas forcément le cas plus tôt. Il s'agit alors sans doute d'un moyen de se faire bien voir des pouvoirs publics. Ces réflexions sur les mises en place pédagogiques sont très proches de celles de l'UCPA. L'Union va largement remettre en question son fonctionnement et même son existence par la suite des événements de mai 1968, en raison de la relation particulière qui la lie avec Jeunesse et Sports.

II.2.3. De nombreuses évolutions, conséquences de mai 68 pour l'UCPA

¹¹⁴⁴ Rapport du Conseil des Moniteurs du CNG de 1970. AN : 19780581/1-2.

¹¹⁴⁵ Compte-rendu du conseil d'administration du CNG du 25 janvier 1975. ACNG

¹¹⁴⁶ Rapport moral 1979 du CNG. ACNG.

Parmi les conséquences de l'épisode de mai 1968, il faut noter l'évolution pédagogique de l'UCPA. En effet, suite à ces événements, l'UCPA se questionne sur la suite à donner à la coopération avec l'État en raison d'un manque de subventions essentiellement. La commission « recherche et avenir » rend ses conclusions dans un rapport du même nom en décembre 1969. Elle s'y étonne de la tournure prise par la coopération avec les pouvoirs publics, notamment autour de la question de l'éducation. En effet, la création de l'UCPA et son développement sont entièrement liés à une volonté éducative. L'UCPA réalise donc, pour l'État, une « mission de service public qui lui donne vocation à bénéficier d'une aide. »¹¹⁴⁷ De par son caractère d'organisme cogéré, l'UCPA compte bien plus sur les pouvoirs publics que les autres associations et inversement. Donc la mission de service public est en lien direct avec une mission confiée par l'État à sa création, d'où l'étonnement de l'Union face à une baisse de sa subvention. Les administrateurs disent alors remplir « une partie du rôle qui devrait être dévolu à l'État »¹¹⁴⁸ grâce à son activité. Parmi les cinq objectifs définis dans le rapport « recherche et avenir », la question de l'éducation arrive en première position. Il s'agit alors de réaffirmer son travail éducatif et ce, même si les aides de l'État ne vont pas forcément dans ce sens.

Comme les autres associations, l'UCPA ne cherche pas à faire des jeunes des champions. Ce n'est d'ailleurs pas la raison pour laquelle elle, et ses parentes ont été créées. À leur création, les organismes techniques ont été chargés d'une mission liée au développement des pratiques de loisirs puisque les fédérations sont alors chargées du sport de compétition en lien avec la délégation qu'elles reçoivent. C'est d'ailleurs autour de cela que se fait la mise en administration du sport. Dans le cas des organismes techniques, il s'agit alors de former les jeunes à prendre du plaisir par la pratique sportive, mais également à assurer leur propre sécurité grâce à l'acquisition de bases techniques.¹¹⁴⁹ Ses principes sont donc réaffirmés, suite au rapport de décembre 1969.

¹¹⁴⁷ Rapport de la commission « recherche et avenir » - *Les conditions d'une rénovation de l'UCPA*, décembre 1969, page 2. AUCPA

¹¹⁴⁸ « Il ne faut pas éluder la responsabilité des pouvoirs publics qui devraient, dans une conjoncture semblable, aider de façon plus importante une institution à caractère éducatif comme l'UCPA, celle-ci remplissant une partie du rôle qui devrait être dévolu à l'État »

Source : Compte-rendu du conseil d'administration de l'UCPA du 4 décembre 1974. AUCPA.

¹¹⁴⁹ Compte-rendu du conseil d'administration de l'UCPA du 23 mars 1971. AUCPA.

L'UCPA développe rapidement une nouvelle offre plus proche des jeunes et de leurs revendications. Il s'agit, encore une fois, de coller aux préconisations formulées par la commission « recherche et avenir. » En effet, il s'agit d'un objectif lié aux jeunes que l'UCPA souhaite toucher en plus grand nombre. Pour cela, elle s'ouvre à des sports demandés directement par les stagiaires, dont le tennis, dès 1970 (Malesset, 1985, p. 185). L'introduction du tennis est d'ailleurs largement discutée parce que ce sport ne semble pas réellement être un sport de plein air au vu de son cadre strict et de sa pratique dans une infrastructure totalement artificielle. Cependant, il s'agit de la matérialisation d'une évolution de la notion de plein air qui laisse de plus en plus de place à des sports qui s'organisent dans des stades ou des infrastructures aménagées à l'extérieur (Schut, 2019, p. 155). Il y a aussi le parachutisme¹¹⁵⁰ ou la planche à voile à partir de 1978.¹¹⁵¹

Les mises en place réalisées par l'UCPA interviennent en lien avec la volonté d'une plus grande liberté des stagiaires, conséquence, sans doute, des revendications de mai 1968 puisqu'il s'agit aussi de quelque chose que nous avons constaté au sein du CNG. Ils organisent alors des stages de demi-journées de ski pour la saison d'hiver 1970/1971 dans le centre de Vars puis aux Deux-Alpes et Valloire pour la saison suivante.¹¹⁵² Cette nouvelle façon de fonctionner est directement liée à des exigences de liberté et la volonté, pour les stagiaires de pouvoir agir en pleine autonomie comme des usagers normaux de la station. Le matin est alors consacré à l'enseignement du ski tandis que l'après-midi peut être assimilé à un temps libre où les jeunes font ce qu'ils veulent, ski ou non. Pourtant, ces formules ne fonctionnent que très peu puisque la plupart des stagiaires souhaitent finalement être encadrés et ce, toute la journée.¹¹⁵³

C'est d'ailleurs dans cette optique de proposer de la liberté aux jeunes que l'Union ouvre, en 1971, un centre international d'alpinisme à Argentière. Dédié uniquement à des alpinistes de 21 à 35 ans, ce centre a pour objectif de permettre une vie collective entre alpinistes de différents pays dans un site propice à de belles courses d'alpinisme. Sur place, les jeunes n'ont aucun encadrement et peuvent avoir des conseils de guides et des cartes avant de partir faire une course. Il s'agit finalement d'une pension où le stagiaire

¹¹⁵⁰ Rapport moral 1970 de l'UCPA. AUCPA.

¹¹⁵¹ Compte-rendu du conseil d'administration de l'UCPA du 30 mars 1978. AUCPA.

¹¹⁵² Rapport moral 1971 de l'UCPA. AD94 : 567J29.

¹¹⁵³ Rapport moral 1973 de l'UCPA. AD94 : 567J30.

paie 100 francs par semaine et doit ajouter 6 francs par repas.¹¹⁵⁴ Cette formule correspond alors tout à fait aux revendications des jeunes, mais sous-entend tout de même un certain niveau de pratique, étant donné le fait que ce sont des pratiques non encadrées.

Cependant, nous pouvons tout de même évoquer une limite à ces initiatives. Dans le cas des demi-journées de ski, les stagiaires peuvent skier l'après-midi s'ils le souhaitent et, donc, en totale autonomie. Cependant, un débutant n'est pas capable d'être autonome en ski dès la première journée. Le même problème se pose dans le cadre du centre d'alpinisme où les jeunes ne reçoivent l'aide d'un guide qu'au départ de l'ascension. Ces initiatives sous-entendent que les jeunes aient un niveau de pratique correct leur permettant de pratiquer seuls. Cependant, cette politique semble aller dans le sens contraire. Puisqu'une initiative sociale menée en faveur des jeunes des classes les plus populaires doit forcément comporter une part de formation importante, étant donné qu'il s'agit pour eux, bien souvent, de la première expérience de ce genre. La demi-journée de ski ainsi que le centre international sont donc des expériences qui s'adressent plutôt à un public de jeunes ayant un certain passé avec les disciplines. Il s'agit probablement des jeunes des classes les plus favorisées qui ont la chance de pratiquer depuis leur plus jeune âge avec leurs parents.

L'été, l'UCPA met en place des séjours multi-activités à Annecy, avec de la voile, du canoë-kayak, du tennis et de la natation et à Sormiou, avec de la voile, de l'escalade et de la nage avec palmes.¹¹⁵⁵ Ils proposent également une formule « détente » dans ces stages où le stagiaire ne paie que la pension et doit ensuite déboursier de l'argent pour pouvoir pratiquer l'activité sportive de son choix. Ce type d'expérience ressemble alors à ce que l'UCPA fait dans les centres appartenant à des associations de tourisme social. L'Union développe son partenariat avec des associations dans le but de réaliser une animation technique de village. Quelques lits lui sont proposés et l'UCPA réalise l'animation sportive pour ses stagiaires. Les clients des associations doivent eux, payer l'animation de l'UCPA s'ils souhaitent pratiquer des activités sportives encadrées.¹¹⁵⁶ Ce type de partenariat se

¹¹⁵⁴ « Un centre international d'alpinisme à Argentière », *La Montagne et Alpinisme*, n°81, février 1971, page 40.

¹¹⁵⁵ Rapport moral 1971 de l'UCPA. AD94 : 567J29.

¹¹⁵⁶ *Idem*.

développe dans différentes associations et autour de différentes pratiques sportives permettant à l'UCPA de toucher un public varié en termes de catégories socioprofessionnelles. Ces mises en place sont intéressantes dans le cadre d'une politique qui peut réellement être décrite comme sociale puisque le jeune a le choix des activités sportives qu'il pratique. Il est alors forcément encadré et formé à celles-ci moyennant un coût supplémentaire.

Cette recherche de nouvelles propositions de stages pour coller aux exigences des jeunes est suivie de réflexion et de recherche pédagogique. Depuis l'UNCM, l'UCPA utilise la méthode des miniskis¹¹⁵⁷ ou méthode évolutive (Chaudesaigues, 2017, p. 32; Malesset, 1985, p. 133; Philippe, 2020a, p. 10). Comme nous l'avons évoqué plus tôt avec l'exemple du passage d'un bateau lourd à un bateau léger dans le cas du CNG, la méthode évolutive se base sur une réflexion semblable. Il s'agit de débiter la formation des stagiaires débutants sur des skis courts puis de progressivement donner des skis de plus en plus longs. L'intérêt de cette pédagogie est de permettre au stagiaire de ne pas passer par la phase d'appréhension et de chasse-neige liée à la taille des skis. Il se familiarise avec des skis courts avec lesquels les mouvements sont beaucoup plus simples et l'allongement progressif des skis lui permet d'être plus rapidement à l'aise et d'acquérir facilement la technique adéquate en toute sécurité. Il s'agit d'une technique bien ancrée dans les mœurs de l'UCPA et directement justifiée par les buts poursuivis par l'association. En effet, puisqu'elle ne se revendique pas comme une association de sportifs,¹¹⁵⁸ mais comme une école des sports,¹¹⁵⁹ l'Union se veut accessible pour tous types de publics, sportifs ou non. De là, cette méthode permet aux non-sportifs d'acquérir rapidement un comportement et une attitude de sportif.

À la fin de la période, la méthode est tout de même rediscutée pour être mise au goût du jour. Même s'il ne s'agit alors que d'une expérience à ce moment-là, le but est de libéraliser l'enseignement du ski en faisant du stagiaire un acteur direct de son apprentissage.¹¹⁶⁰ Il s'agit, comme dans le cas du CNG, de réaliser une sorte d'auto-évaluation de son apprentissage dans le but d'avoir, de la part des moniteurs, une réponse

¹¹⁵⁷ *Idem.*

¹¹⁵⁸ Rapport moral 1973 de l'UCPA. AD94 : 567J30.

¹¹⁵⁹ Document adressé au ministre en 1977. AUCPA.

¹¹⁶⁰ Compte-rendu du conseil d'administration de l'UCPA du 17 mars 1981 / Rapport moral 1981 de l'UCPA. AUCPA.

personnalisée à ses difficultés. Enfin, il est important de souligner que l'UCPA mène une véritable réflexion pédagogique autour de l'accueil des mineurs. En effet, avec la baisse de l'âge de la majorité à 18 ans en 1974, le but de la formation du citoyen, considérée comme une des vocations de l'UCPA,¹¹⁶¹ prend tout son sens. Il faut alors développer des stages pour une population plus jeune dans le but de les former à devenir des citoyens avant qu'ils aient le droit de voter. C'est essentiellement autour de la vie collective que les réflexions sont les plus importantes puisque des mineurs sont amenés à côtoyer des majeurs. Il faut logiquement qu'une adaptation se fasse.

Concernant la pédagogie et l'éducation, les trois associations qui nous étudions ont plusieurs points en commun. Le but de leurs stages n'est pas de créer des champions, mais de former des jeunes à agir en sécurité et en totale autonomie. Les modes de réflexion sont les mêmes puisque les jeunes sont bien souvent acteurs directs de leur apprentissage. Même si des différences apparaissent, notamment autour des mises en place liées à la vie collective, les associations revendiquent la volonté de participer à une œuvre éducative. Est-ce aussi lié à la baisse des subventions et à la contractualisation ? Les administrateurs pensent certainement à ces enjeux. Même si les pratiques antérieures sont déjà éducatives puisque les associations que nous étudions sont agréées par le ministère pour cela, la valorisation de ces pratiques dans les différents écrits de toutes les associations montre bien l'idée d'une course à la subvention. Chacune d'entre elles doit montrer son savoir-faire, sa spécificité et, sans doute, des résultats, pour prétendre bénéficier de subventions importantes au titre de la formation de la jeunesse par les sports de plein air. Cette valorisation est d'ailleurs le signe que l'État a toujours pour objectif de former la jeunesse populaire à travers les sports de plein air. De là, se montrer comme un œuvre éducative dynamique peut effectivement jouer en faveur des associations dans le choix des opérations éducatives à subventionner, mais également des partenaires pour des opérations clés. Les associations ont su faire évoluer leurs pédagogies pour satisfaire au mieux les besoins et envies des jeunes, notamment autour du goût de la liberté, mais aussi la volonté de s'instruire. Autre aspect de la revendication des jeunes de mai 1968, la nature et la protection de l'environnement. Dans ce projet, les

¹¹⁶¹ Rapport moral 1974 de l'UCPA. AD94 : 567J30.

associations, et notamment celles que nous étudions, sont vues comme les partenaires idéaux.

II.3. Les associations de tourisme sportif : partenaires privilégiés dans la création d'une pédagogie de l'environnement¹¹⁶² appliquée aux loisirs de plein air¹¹⁶³

Défini comme un ensemble d'éléments qui constituent le cadre de vie de l'homme (Massard-Guilbaud, 2002, p. 65), l'environnement est un concept qui se pose autrement dans les années 1970. La protection de l'environnement est liée à l'écologie, la science des écosystèmes, c'est-à-dire des sous-ensembles qui constituent la nature (Deleage, 1994, p. 5). Concept né à la révolution industrielle, l'écologie devient très rapidement bien plus qu'une science : une idéologie (Deleage, 1994, pp. 6-7) qui trouve sa véritable genèse en 1945 avec les premiers essais concluants de la bombe atomique. Donald Worster évoque alors le début de l'« âge de l'écologie » (Worster, 1974). Les hommes sont très vite reconnus comme le moteur de la cause de sa destruction à travers l'environnement humain (Commoner, 1971; Ehrlich, 1968). Cette idéologie pénètre rapidement la société. Elle est reprise par les politiques avec la première candidature écologique de l'histoire à l'élection présidentielle de 1974 de René Dumont. Avec la création du ministère délégué au Premier ministre en charge de la Protection de la nature et de l'environnement en 1971,¹¹⁶⁴ Georges Pompidou prend une initiative avant qu'un mouvement social devienne un problème politique (Poujade, 1975, p. 20). Dans les années 1960-1970, les questions environnementales deviennent centrales avec la signature de pas moins de 47 conventions internationales sur ces questions, mais aussi avec la première conférence des

¹¹⁶² L'expression est reprise au titre de l'ouvrage Giolitto, P. (1982). *Pédagogie de l'environnement*. Paris : Presses Universitaires de France.

¹¹⁶³ Cette réflexion est en partie extraite d'une communication effectuée en mars 2020 : Philippe, M. (2020, mars 12). Entre indifférence et engagement, un regard différent porté sur l'éducation à la nature autour de la pratique du tourisme sportif : Le Club Alpin Français, l'UCPA et le CNG [Présentation lors de la journée d'étude « Les activités sportives, touristiques, récréatives en milieu naturel : information, sensibilisation, éducation et enjeux de protection »].

¹¹⁶⁴ Décret n°71-94 du 2 février 1971 relatif aux attributions du ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé de la protection de l'environnement et de la nature, *JORF*, 3 février 1971, pages 1182-1183.

Nations unies sur ces idées, qui se tient du 5 au 16 juin 1972 à Stockholm (Matagne, 2003, p. 29).

En 1960 en France, la loi du 22 juillet crée les parcs nationaux (PN).¹¹⁶⁵ L'inspiration vient de l'autre côté de l'Atlantique. En 1872, les États-Unis fondent le parc du Yellowstone, première initiative mondiale de PN, rapidement suivie de copies à l'international comme en Australie à partir de 1879, au Canada à partir de 1886 (Reichwein, 2014), en Nouvelle-Zélande en 1894, en Afrique du Sud en 1898, en Argentine en 1903, en Suède en 1909, en Suisse en 1914, en Espagne en 1918, en Italie en 1922 et au Japon en 1934. La France apparaît alors comme très en retard, d'autant plus que les prises de position du CAF et du TCF sur les questions de protection des paysages et des monuments datent du Second Empire et du mouvement romantique. Dès 1913, des initiatives sont tentées sous l'impulsion directe du CAF et du TCF, avec des réserves intégrales à La Bérarde ou au cœur de l'Oisans. Cependant, cette initiative ne dure pas et les associations se tournent finalement vers les colonies françaises pour tenter de développer divers parcs (Selmi, 2009). Le premier PN français est celui de la Vanoise qui est fondé par le décret du 6 juillet 1963. Les parcs français comportent une réserve intégrale autour de laquelle se trouve une zone périphérique pour les activités économiques et le tourisme lié au patrimoine culturel de la montagne.

Dès le départ, les PN ont un objectif lié à l'éducation et à la formation des jeunes au milieu naturel.¹¹⁶⁶ C'est d'ailleurs au-dessus du village d'Argentière dans les Alpes que se développe, à la fin des années 1960, une nouvelle forme de pédagogie de la nature grâce à l'abbé Jean Eyheralde. Dans une petite réserve naturelle dans le massif des Aiguilles Rouges, l'abbé comprend l'intérêt des hommes pour la nature et développe une pédagogie autour de la découverte de nouvelles expériences de la nature autour des sens (Mauz, 2009, p. 66).

La volonté d'une éducation à la nature part d'un constat : les jeunes ne connaissent pas l'environnement qui les entoure. En 1971, un groupe de réflexion interministériel sur les jeunes et l'environnement est constitué et rend sa conclusion l'année suivante.¹¹⁶⁷ Ce

¹¹⁶⁵ Loi n°60-708 du 22 juillet 1960 relative à la création de parcs nationaux, *JORF*, 23 juillet 1960, pages 6751-6752.

¹¹⁶⁶ Le Parc National de la Vanoise, *La Montagne et Alpinisme*, n°47, avril 1964, pages 220 à 227.

¹¹⁶⁷ Rapport de synthèse : « les jeunes et l'environnement » réalisé par le ministère de la Jeunesse et des Sports et le ministère de l'Environnement, 10 juillet 1972. AN : 19770245/1.

rapport, essentiellement basé sur des enquêtes, montre que les jeunes sont relativement peu éduqués à l'environnement et à la nature puisqu'ils sont notamment incapables de répondre à des questions comme citer des espèces animales ou végétales en voie de disparition.¹¹⁶⁸ Les jeunes interrogés sont alors nombreux à justifier ce manque de connaissances au fait qu'ils n'ont pas été suffisamment sensibilisés à ces questions par leurs professeurs et leurs parents.¹¹⁶⁹

Plusieurs études américaines sur la psychologie de l'enfant ont démontré le rôle conjugué de l'attention et de la comparaison sociale dans l'apprentissage des enfants, notamment concernant les questions de protection et de connaissance de la nature (Chawla, 2007; Rogoff, 1991). En imitant le comportement des adultes qu'ils côtoient, les enfants adoptent un comportement similaire à leurs parents (Fleury & Prevot, 2017, p. 171). L'enjeu de la formation des jeunes adultes va en lien avec ces constatations puisque leur formation à la nature aura logiquement un impact sur l'éducation qu'ils donneront à leurs enfants. Il s'agit également d'un enjeu lié au travail de l'éducateur, dans le cas des pratiques sportives de plein air. En effet, la formation des pratiquants, dans le cas qui nous intéresse, est fortement conditionnée par la formation même de l'éducateur.¹¹⁷⁰ En 1973, un brevet d'État à trois degrés d'éducateur pour les activités physiques et sportives de pleine nature est créé.¹¹⁷¹ Les éducateurs postulant à l'obtention de ce diplôme doivent confirmer avoir des connaissances en « sciences de l'homme et de son environnement. »¹¹⁷²

Les réflexions de l'État ont lieu en plusieurs temps. La première étape se situe en 1972 avec le rapport du groupe interministériel sur les jeunes et l'environnement. Le second rapport date de 1973 et étudie plus précisément la question des loisirs sportifs. Enfin, autre rapport important, celui du TCF qui, en 1973 également, organise un colloque sur les loisirs actifs de plein air, protection de la nature et de l'environnement. Même si ces réflexions ne sont pas à l'initiative de l'État où d'une structure qu'il a créée, les

¹¹⁶⁸ *Idem*, page 9.

¹¹⁶⁹ *Idem*.

¹¹⁷⁰ Intervention de M. Lapoix sur la formation à l'environnement, Colloque loisirs actifs de plein air, protection de la nature et de l'environnement du TCF, 30 janvier-3 février 1973, page 42. AN : 19840014/6.

¹¹⁷¹ Décret n°73-939 du 2 octobre 1973 concernant la création d'un brevet d'État à trois degrés d'éducateur pour les activités physiques et sportives de pleine nature *JORF*, 5 octobre 1973, pages 10763.

¹¹⁷² *Idem*, Article 2, alinéa A.

représentants des pouvoirs publics sont tout de même sollicités et présents lors de ce colloque. Il apparaît clairement qu'au début des années 1970, les questions d'environnement, de l'éducation des jeunes, mais aussi des loisirs sportifs de plein air et la protection de la nature sont centrales dans les réflexions politiques. Tous s'interrogent alors sur la façon dont doit être enseigné aux jeunes le rapport à l'environnement dans le cadre des pratiques de loisirs en plein air, qu'elles soient sportives ou culturelles.

Comme nous venons de le voir, la question de l'écologie est liée à un double sens, à la fois politique, lié à l'idéologie écologiste, mais aussi tout simplement scientifique qui réside dans la connaissance de l'écosystème et de l'environnement. Le premier sens est étroitement lié au second. Dans le cas de l'étude de la pédagogie de l'environnement, les deux sens coexistent et nous retrouvons ici une récupération politique de ces idées à des fins éducatives. Même si le mouvement écologiste n'est pas au pouvoir, le simple fait qu'un ministère en charge de ces questions soit créé montre qu'il s'agit d'un enjeu social dans lequel l'État ne veut pas se laisser dépasser. Dans cette partie, nous n'avons pas pour ambition de décrire entièrement un processus de récupération politique d'un sujet de société, mais bien de comprendre de quelle manière les pouvoirs publics se sont accaparés cette question en rapport avec les jeunes et les pratiques sportives de plein air. Les associations de tourisme sportif agissent sur le plan de l'environnement en faveur de leur protection. En lien, sans doute, avec une récupération politique d'un enjeu social en devenir, les associations de tourisme sportif sont progressivement intégrées à ces réflexions en raison de leur proximité avec la nature, avec les jeunes, mais également des différentes initiatives qui sont les leurs depuis plusieurs années.

II.3.1. La pédagogie de l'environnement : un enjeu de société ?

C'est autour des pratiques de loisirs que les différents groupes de réflexion souhaitent qu'une « pédagogie adaptée »¹¹⁷³ soit à l'œuvre. Cette pédagogie suppose un contact direct avec l'environnement pour que les jeunes puissent observer la fragilité et la complexité des milieux dans lesquels ils sont amenés à évoluer.¹¹⁷⁴ Il s'agit alors de

¹¹⁷³ Loisirs sportifs de plein air et environnement. Rapport présenté par le SETO pour la Mission interministérielle de l'Environnement, ministère de la Protection de la Nature et de l'Environnement, février 1973, page 46. AN : 19770245/1.

¹¹⁷⁴ *Idem* / Rapport de synthèse : « les jeunes et l'environnement » réalisé par le ministère de la Jeunesse et des Sports et le ministère de l'Environnement, 10 juillet 1972, page 25. AN : 19770245/1.

développer chez eux les « connaissances techniques nécessaires ou utiles à la pratique des loisirs sportifs de plein air et celui de l'intelligence de l'environnement. »¹¹⁷⁵ Pour cela, une attention particulière doit être portée sur la connaissance du milieu en relation avec la pratique des activités, que ce soit par la découverte du paysage, mais aussi des comportements des pratiquants.¹¹⁷⁶ Il faut également considérer l'individu dans sa globalité en proposant une pédagogie mêlant à la fois activités sportives et socioculturelles.¹¹⁷⁷ Le ministère de la Protection de la nature et de l'Environnement évoque, dans un rapport, les relations entretenues entre différentes pratiques de loisirs sportifs et l'environnement. Autour de ces questions, les rapports du ministère de l'Environnement et de Jeunesse et Sports ne se positionnent pas vraiment sur les attendus réels. Il semble que les pouvoirs publics laissent les associations gérer la manière dont elles organisent leurs formations à l'environnement. Même si la question de l'étude de la fragilité des écosystèmes est soulevée, aucune réflexion réelle n'existe, dans ces documents, sur la façon dont les associations doivent agir pour former les jeunes à ne pas endommager ces espaces. Il semble alors que les associations doivent s'adapter selon les événements auxquels elles sont confrontées durant le temps de loisir des jeunes.

Cependant, la question de la connaissance des écosystèmes et du milieu est étudiée selon un enjeu lié à la sécurité des pratiquants des activités de plein air. Le rapport sur les loisirs de plein air et l'environnement étudie plus particulièrement l'alpinisme et la voile parce que ce sont des pratiques pour lesquelles « la connaissance du milieu est [...] partie intégrante de la connaissance technique nécessaire à l'activité. »¹¹⁷⁸ Comme l'indique par la suite ce rapport, l'alpiniste et le plaisancier doivent connaître tous les phénomènes en lien avec leur milieu pour pouvoir « manœuvrer correctement [...], établir le programme d'une course et en régler le déroulement selon les circonstances de milieu qui peuvent

¹¹⁷⁵ Loisirs sportifs de plein air et environnement. Rapport présenté par le SETO pour la Mission interministérielle de l'Environnement, ministère de la Protection de la Nature et de l'Environnement, février 1973, page 46. AN : 19770245/1.

¹¹⁷⁶ *Idem.*

¹¹⁷⁷ Journée d'études organisées pour les inspecteurs de la jeunesse, des sports et des loisirs sur les activités sportives de plein air - 31 janvier 1972. AN : 19780432/15-18.

¹¹⁷⁸ Loisirs sportifs de plein air et environnement. Rapport présenté par le SETO pour la Mission interministérielle de l'Environnement, ministère de la Protection de la Nature et de l'Environnement, février 1973, page 34. AN : 19770245/1

différer de celles initialement prévues. »¹¹⁷⁹ De ce point de vue, les associations ont alors un rôle lié à l'assurance de la sécurité des pratiquants. Il s'agit de quelque chose qui existe déjà dans les buts poursuivis par les associations que nous étudions, puisqu'elles visent toutes à l'autonomie des jeunes grâce à la capacité d'agir en toute sécurité autant pour soi-même que pour les autres. Cependant, ces réflexions proposent d'étoffer les pédagogies par l'étude de l'environnement direct de la pratique. Connaître la mer pour savoir réagir aux marées ou aux courants paraît être un élément essentiel à la bonne formation d'un jeune aux pratiques nautiques comme la voile mais également le surf, par exemple. À cela, il s'agit d'ajouter une connaissance plus complète et beaucoup plus large de l'environnement et de ses écosystèmes. Autour de ces conclusions, nous pourrions croire que les marins, pratiquant la voile sportive ou non, devraient être ceux qui protègent au mieux et le plus l'environnement dans lequel ils évoluent. Pour autant, il semble qu'autour de ces pratiques, il y a finalement deux mouvements qui sont à l'œuvre. Nous pouvons constater un comportement qui ne va pas forcément de pair avec les conclusions du rapport de 1973 et qui renforce ainsi tout l'intérêt de développer un autre aspect de l'éducation à la nature.

Cette même année, le TCF réalise un colloque sur les loisirs sportifs, l'environnement et la nature, regroupant les principaux acteurs du monde associatif et des pouvoirs publics autour de ces questions. Concernant l'alpinisme, le rapport arrive à une tout autre conclusion : « Contrairement à ce qu'on pourrait espérer, l'alpiniste est plus un sportif, un technicien, qu'un homme particulièrement sensible aux phénomènes naturels. Il ne s'intéresse aux phénomènes naturels qu'en ce qu'ils concernent directement sa sécurité (orages, etc.), il est peu orienté sur la protection du milieu naturel, c'est tout au moins ce qu'on pourrait déduire de l'environnement de certains refuges qui est régulièrement, chaque été, pollué de débris divers, et chacun peut faire part des expériences et des propositions qu'ils pouvaient faire pour essayer de maintenir des refuges dans un état d'environnement satisfaisant. »¹¹⁸⁰ Sur ces questions, il est clair que l'éducation des alpinistes est en jeu et cela est, sans doute, la conséquence d'une formation incomplète de ces derniers sur le point de la connaissance de l'environnement et de sa

¹¹⁷⁹ *Idem.*

¹¹⁸⁰ Colloque loisirs actifs de plein air, protection de la nature et de l'environnement, 31 janvier - 2 février 1973, Touring Club de France. AN : 198400014/6.

protection. Cependant, cet extrait montre tout de même que la formation des alpinistes à la connaissance de l'environnement montagnard est réelle puisque ces derniers s'intéressent aux phénomènes naturels et semblent les comprendre. C'est à ce niveau-là que se fait la jonction entre l'enjeu social lié à la connaissance de l'environnement et l'enjeu politique. L'enjeu social de formation de tous, et plus particulièrement des jeunes, à la découverte et à la préservation de l'écosystème, est repris par le monde politique. Celui-ci doit apporter des réponses, mais surtout des solutions à un problème qui prend de l'ampleur mondialement et qui touche finalement tout le monde.

II.3.2. La pédagogie de l'environnement : un encouragement institutionnel ?

Autour du constat d'un manque de connaissances des jeunes, les ministères en charge de la Jeunesse et des Sports ainsi que celui de l'Environnement et de la Protection de la Nature jugent qu'il faut « faire naître chez les jeunes une conscience écologique et le sens et le goût des responsabilités qui en découlent. »¹¹⁸¹ Ils considèrent par ailleurs qu'il s'agit de quelque chose qui entre totalement dans les missions éducatives dont ils ont la charge.¹¹⁸² Il faut donc former les futurs citoyens de demain à avoir le bon comportement vis-à-vis de la nature et du phénomène de dégradation progressif de celle-ci.

Les rapports étudiés sont unanimes sur le fait que l'école n'est pas le lieu idéal pour pratiquer un travail de sensibilisation,¹¹⁸³ mais que c'est durant les vacances qu'une organisation efficace peut être réalisée.¹¹⁸⁴ Pourtant, la création des tiers-temps pédagogiques en 1969¹¹⁸⁵ et l'institutionnalisation des classes de mer et des classes vertes¹¹⁸⁶ avaient pour but de contribuer à une éducation à l'environnement et au milieu (Fleury & Prevot, 2017, p. 6; Giolitto, 1982, p. 135; Laffage-Cosnier, 2013). En tant qu'autre acteur de l'éducation, les associations ont également un rôle important à jouer dans cette pédagogie de l'environnement puisque leur action se situe surtout sur les temps de loisirs. Ce qui est intéressant dans la pédagogie de l'environnement esquissée par Pierre Giolitto,

¹¹⁸¹ Rapport de synthèse : « les jeunes et l'environnement » réalisé par le ministère de la Jeunesse et des Sports et le ministère de l'Environnement, 10 juillet 1972, page 4 et 21. AN : 19770245/1.

¹¹⁸² *Idem*, page 3.

¹¹⁸³ *Idem*, page 27.

¹¹⁸⁴ *Idem*, page 32.

¹¹⁸⁵ Par l'arrêté du 7 août 1969, complété par la circulaire du 2 septembre 1969.

¹¹⁸⁶ Circulaire n° 71-168 du 6 mai 1971.

c'est de trouver une forme de corrélation entre les buts poursuivis par cette pédagogie et ceux liés à la pratique des sports de plein air autour de la formation de l'esprit et de la personnalité des jeunes (Giolitto, 1982, p. 126).

Durant les vacances, les pratiques sportives sont plus aisément réalisables, notamment en raison du temps disponible, mais aussi de la mobilité qui est plus facile. Les associations proposant des activités éducatives, condition obligatoire pour recevoir une subvention, sont reconnues comme participant à la découverte de la France et de la nature.¹¹⁸⁷ Logiquement, les associations de tourisme sportif proposant une éducation à travers les sports de plein air sont dans une position favorable pour être associées aux pouvoirs publics dans le cadre de l'éducation des jeunes à la nature. C'est d'ailleurs pour cela que le ministère de l'Environnement réalise dès sa création un répertoire des associations et organisations jouant un rôle dans la promotion de l'environnement.¹¹⁸⁸ Les associations sont alors identifiées et peuvent être sollicitées dans le cadre d'actions. Les pouvoirs publics pensent, par exemple, à mobiliser les associations dans le but d'associer pratique sportive de plein air à des actions pratiques : « randonnées cyclotouristes servant de prétextes à des poses de nichoirs, du nourrissage hivernal, des safaris-photos ou des plantations d'arbres ou de haies. »¹¹⁸⁹ Il s'agit alors de charger les associations d'une nouvelle mission.

C'est aussi à partir de ce répertoire que le ministère de l'Environnement donne, en 1978, des agréments aux associations au titre de protection de l'environnement grâce à la loi du 10 juillet 1976 concernant la protection de la nature.¹¹⁹⁰ Le CNG et le CAF le reçoivent. Cet agrément confère aux associations un certain nombre de droits en rapport avec la protection de l'environnement, comme des actions de défense en justice sur des faits liés à une infraction concernant le cadre des lois sur l'environnement, que ce soit pour défendre des intérêts individuels, mais aussi collectifs. De nombreux cas de figure se sont présentés dans le passé, même récent, où les associations doivent s'organiser pour éviter

¹¹⁸⁷ Rapport de synthèse : « les jeunes et l'environnement » réalisé par le ministère de la Jeunesse et des Sports et le ministère de l'Environnement, 10 juillet 1972. AN : 19770245/1.

¹¹⁸⁸ *Idem.*

¹¹⁸⁹ Intervention de M. Lapoix sur la formation à l'environnement, Colloque loisirs actifs de plein air, protection de la nature et de l'environnement du TCF, 30 janvier - 3 février 1973, page 45. AN : 19840014/6

¹¹⁹⁰ Article 40, Loi n°76-629 du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature, *JORF*, 13 juillet 1976, pages 4203-4206.

la destruction ou la pollution d'espaces naturels comme dans le cas des pillages de concrétions pour les marchés de minéraux dans les grottes. Ces vols poussent la Fédération Française de Spéléologie à fonder une commission « Protection des cavernes » pour pouvoir réfléchir à la manière de responsabiliser les visiteurs du monde souterrain (Schut, 2007b, p. 368). Nous pouvons également citer la prise de position du CNG contre la transformation de l'archipel des Glénans en un complexe touristique (Peuziat, 2005).

Le droit de mener des actions de défense en justice est important puisqu'il permet aux acteurs de terrain d'être légitimes aux yeux de la loi et de pouvoir être entendus à une plus grande échelle. Les associations ne font donc plus figure de contestataires ou d'engagés sur ces questions et leurs actions de défense sont reconnues à condition que celles-ci se dirigent contre des infractions à la loi. Avec cette loi, les associations et notamment celles de tourisme sportif se retrouvent à être propulsées en tant qu'acteurs d'une volonté d'éducation des jeunes à la connaissance de l'environnement. À notre sens, parler d'un partenariat ne serait pas suffisamment fort par rapport à l'enjeu lié à cette éducation. Étant donné qu'il s'agit des espaces les plus propices à un apprentissage puisqu'il s'agit à la fois de lieux de socialisation et d'éducation, les associations de tourisme sportif se retrouvent donc chargées d'une nouvelle mission écologique. En effet, lors du colloque du TCF, les intervenants appuient sur le fait que les activités de plein air doivent être les supports d'une éducation en lien avec le rapport privilégié entretenu avec la nature, l'ampleur du phénomène,¹¹⁹¹ mais aussi le fait que ce sont des pratiques éducatives, enseignées par les associations ou non. Dans le cas d'une formation par les associations, ces pratiques ont encore plus de sens puisqu'elles sont enseignées en direction des jeunes en priorité. La méconnaissance de « règles écologiques »¹¹⁹² est alors considérée comme pouvant être désastreuse, d'où l'enjeu important et la place des associations, et de leurs éducateurs, dans cette mission éducative.

II.3.3. Le cas des mises en œuvre réelles au niveau du CAF, du CNG et de l'UCPA

¹¹⁹¹ Journées d'études organisées pour les inspecteurs de la jeunesse, des sports et des loisirs sur les activités sportives de plein air - 31 janvier 1972. AN : 19780432/15-18.

¹¹⁹² Intervention de M. Lapoix sur la formation à l'environnement, Colloque loisirs actifs de plein air, protection de la nature et de l'environnement du TCF, 30 janvier-3 février 1973, page 40. AN : 19840014/6

L'investissement des associations dans cette éducation à la nature est un fait assez ancien dont le CAF et le TCF (Larrère, Lizet, & Berlan-Darqué, 2009; Schut & Delalandre, 2016) sont notamment des acteurs. À partir des années 1970, les associations commencent à développer, mais surtout à affirmer, une forme de pédagogie de l'environnement. Les initiatives du CNG et du CAF, mais aussi du TCF et de la FF de Spéléologie (Schut, 2007b, pp. 368-371) sont plus anciennes que les faits évoqués par les différents rapports étudiés ici (Philippe, 2020b). Dans les années 1970, ces initiatives prennent tout leur sens et les associations sont positionnées comme des instruments de la politique de l'État en faveur d'une éducation des jeunes à l'environnement.

Les constats évoqués lors du colloque du TCF par rapport aux alpinistes sont les mêmes du côté du CAF qui s'étonne d'ailleurs du comportement de ceux qui fréquentent la montagne, même s'ils ne sont pas tous membres du club, et tentent de proposer des alternatives pour une sorte d'éducation à la préservation de l'environnement. Autour des différentes campagnes menées en faveur de la préservation de l'environnement direct des refuges, il y a une réelle pédagogie qui se met en place autour du fait que les alpinistes sont devenus des touristes pollueurs. Le CAF se sert, une nouvelle fois, de sa revue pour faire de la propagande et diffuse très fréquemment des sortes de publicités sur les campagnes qu'ils mènent avec la distribution des sacs (Figure 51).

Figure 51: Exemples de campagnes menées par le CAF

GARDER LA FRANCE PROPRE

pour toutes sorties, prévoir un sac plastique

- sur les sommets et les sentiers
(surtout pas enfouis dans la neige ou sous un rocher)
- à l'étape, à la halte casse-croûte
- en moyenne montagne, au refuge
(d'où il est difficile de les descendre)
- à l'école d'escalade, en forêt.

**PARTOUT UNE SEULE SOLUTION
RAMENEZ VOS DÉTRITUS**

club
alpin
français

UN NOUVEAU MOT D'ORDRE...

GARDEZ-LA INTACTE !
propreté des refuges et chalets de montagne
nidéchets, nipollution, nibruit, nidestructions

ET POUR LA SAUVEGARDE DE CE QUE VOUS AIMEZ,
PARTICIPEZ ACTIVEMENT A...

**L'OPÉRATION
100 000 SACS**

Avec l'aide de l'Agence Nationale pour la Récupération et l'Élimination des Déchets, chaque année 100 000 sacs plastiques sont mis gratuitement à la disposition de TOUS LES MONTAGNARDS pour qu'ils puissent descendre leurs déchets dans les vallées et laisser ainsi la montagne INTACTE. Demandez ces sacs aux sections locales du Club Alpin, dans les refuges et dans les centres de montagne. N'oubliez pas de vous en munir même si vous ne partez que pour une école d'escalade ou pour une randonnée.

DEJEAN

Nota - affiche de SAMIVEL éditée par MYTHRA.

Source : *La Montagne et Alpinisme*, n°100, 2-1975, page 94 et n°116, 2-1979, page 2.

Les gardiens des refuges reçoivent des directives les obligeant à donner systématiquement des sacs plastiques aux alpinistes et à les informer sur le bien-fondé d'y mettre leurs déchets et de ne pas polluer les montagnes : « pour la sauvegarde de ce que vous aimez. » Finalement, cette mise en place est également le reflet d'un manque

d'éducation des alpinistes à l'intérêt de préserver la nature et à la manière de le faire. Nous pouvons voir que les plus anciens et ceux ayant le plus d'expérience ont une conception différente de la nature et de sa protection, sans doute uniquement liée aux réflexions plus anciennes liées aux paysages et non pas à l'écosystème. Cela montre donc aussi que les guides de montagne et les éducateurs n'ont pas enseigné ce type de comportement aux alpinistes et qu'ils ne le pratiquent eux-mêmes sans doute pas. Autour de ces constats, nous pouvons donc comprendre les conclusions qui sont celles du TCF lors du colloque de 1973, mais aussi la raison pour laquelle les associations se retrouvent chargées d'éduquer les pratiquants. Dans le cas du CAF, et avec l'exemple que nous venons d'évoquer, nous pouvons voir que l'influence de celui-ci sur la montagne dépasse les simples rangs des cotisants. En chargeant les gardiens de montrer le bon comportement aux personnes fréquentant les refuges, le CAF réalise donc une forme d'éducation pour un public plus large que celui de son propre club.

C'est donc sur ces constats et suite au vote de la « Charte des Alpes et des Glaciers »¹¹⁹³ que le CAF décide de rediscuter, à la fin des années 1970, les bases de son enseignement alpin pour faire une place à un « enseignement alpin [qui] doit tendre à une complète et véritable éducation. »¹¹⁹⁴ En effet, la charte préconise une évolution des mentalités pour faire progresser la protection de la montagne. Cela passe alors essentiellement par l'enseignement, mais aussi les actions de propagande en direction du grand public,¹¹⁹⁵ comme avec les affiches de la Figure 51. Il reconnaît alors officiellement qu'il a une « mission d'éducation vis-à-vis des montagnards, en vue de former non seulement des techniciens confirmés, mais aussi des pratiquants responsables et des défenseurs de la nature. »¹¹⁹⁶ Enfin, il revendique aussi que cette forme d'éducation des nouvelles générations est la « vraie justification de l'existence du Club. »¹¹⁹⁷ Ces mesures vont alors dans le sens des réalités du CAF qui, depuis sa création, s'implique dans la protection de l'environnement. De plus, ces mesures vont également de pair avec la nouvelle orientation prise par le CAF en relation avec son équipement puisqu'il décide de

¹¹⁹³ Compte-rendu de l'assemblée générale du CAF des 23 et 24 avril 1977. CFDL.

¹¹⁹⁴ Compte-rendu de l'assemblée générale du CAF des 28 et 29 janvier 1978. CFDL.

¹¹⁹⁵ « Charte des Alpes et des Glaciers », *La Montagne et l'Alpinisme*, n° 105, 3-1976, pages 299-302.

¹¹⁹⁶ Compte-rendu de l'assemblée générale du CAF des 3 et 4 février 1979. CFDL.

¹¹⁹⁷ Compte-rendu de l'assemblée générale du CAF des 2 et 3 février 1980. CFDL.

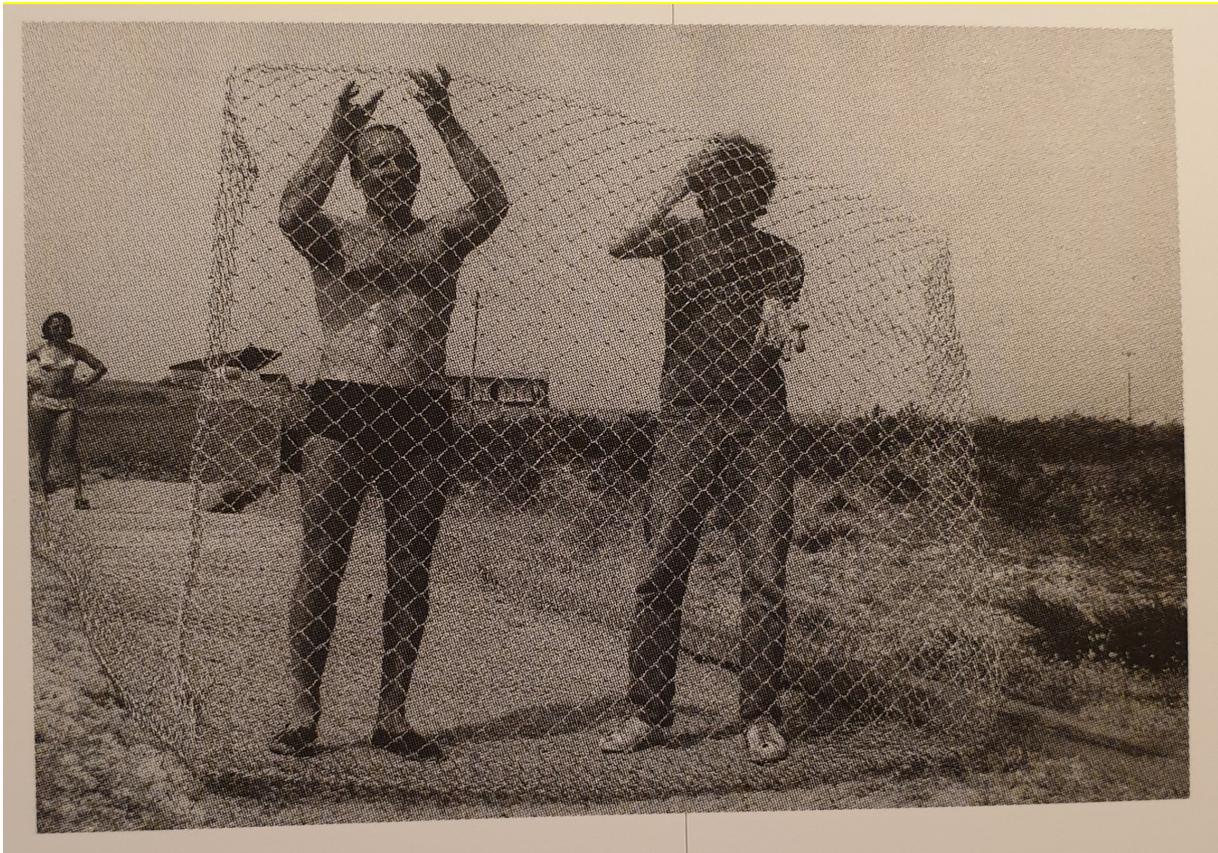
ne construire que lorsque cela est obligatoire et de privilégier la reprise d'infrastructures déjà construites ou l'agrandissement des existantes.

La protection de l'environnement fait partie de la doctrine du CNG en raison du danger d'érosion des îles de l'archipel sur lesquels ils se sont installés.¹¹⁹⁸ Les fondateurs du CNG reconnaissent, par ailleurs, tous deux avoir un intérêt particulier pour la protection de l'environnement (Feletin, 2004, p. 189; Viannay et al., 1988, p. 390). Hélène Viannay réutilise, au niveau du CNG, ce qu'elle a appris lors ses études en géographie physique. Pour Philippe Viannay, cela fait plus partie de son état d'esprit et les investissements de sa part dans des réalisations en lien avec l'éducation à l'environnement sont nombreux (Philippe, à paraître). Ils réalisent, tout au long de leur histoire, de nombreux travaux pour la protection des îles et font partie intégrante de l'enseignement proposé aux jeunes lors des stages. Par exemple, en 1977, dans un devis estimatif qu'ils adressent au préfet du Finistère, ils notent : « la participation de main d'œuvre qui sera fournie bénévolement par les stagiaires du CNG durant une partie de leur stage est très difficilement chiffrable. Elle consistera à réunir les pierres nécessaires à la construction des gabions, à leur acheminement vers les plages, à leur mise en place dans les grillages qui seront ensuite arrondis et fermés par du fil de fer. La mise en place du grillage sur les 500 m de chemins sera aussi assurée par les stagiaires. »¹¹⁹⁹ Cette méthode est mise en place dès les années 1960 suite à des expériences réalisées sur l'île de Penfret par Jean-Louis Goldschmid (Goldschmid, 2009, p. 142) dans le but de lutter contre l'élargissement des chemins en raison de la destruction de la végétation environnante liée aux passages répétés, mais aussi à la sécheresse des mois d'étés (Figure 52).

¹¹⁹⁸ Entretien du 27 mars 2019 avec Jean-Marc Pilpoul, président du CNG de 1971 à 1974.

¹¹⁹⁹ Devis estimatif adressé au préfet du Finistère dans le cadre de la campagne de subventionnement 1977. AD29 : 157W25.

Figure 52 : Stagiaires œuvrant à la protection des dunes de Penfret grâce à l'installation de grillages dans les années 1960



Source : Photothèque du CNG, utilisée par Jean-Louis Goldschmid dans Goldschmid, J.-L. (2009). *40 ans au CNG*. Rennes : Ouest-France, page 143.

Le CNG précise alors que le matériel dont ils ont besoin et pour lequel ils demandent une subvention a pour objectif d'œuvrer à la protection de l'île de Penfret. Le but de ce travail est double. Premièrement, il s'agit de réduire au maximum l'érosion à l'œuvre sur les îles, due à la fois à la mer mais également au passage répété des différents stagiaires. Les jeunes sont employés à ces tâches dans deux buts : le premier est simplement économique, puisque les stagiaires ne sont pas rémunérés pour ces travaux. Le second but est d'éduquer les jeunes à travers ces tâches.

Cela fait directement partie du modèle éducatif du CNG à travers le système de la bordée. De plus, voir que les travaux qu'ils réalisent portent leurs fruits est un bon moyen

psychologique de voir leurs actions répétées puisqu'elles prennent un sens.¹²⁰⁰ Pour Cynthia Fleury et Marie-Caroline Prévot, ces réalisations, quand elles sont couronnées de succès, permettent la création d'une « identité engagée envers la nature » (Fleury & Prévot, 2017, p. 170). Autour de cette réalisation, le CNG met en œuvre une réelle pédagogie en expliquant les raisons de la mise en place dans le but de placer les jeunes dans une situation de compréhension des enjeux (Chawla & Derr, 2012). Les moniteurs du CNG expliquent systématiquement aux stagiaires la raison de leurs travaux. Traditionnellement, le temps du matin est dédié aux cours où les stagiaires apprennent à la fois à comprendre la mer, mais aussi l'environnement qui les entoure. Ils découvrent alors toutes les espèces animales ou végétales qu'ils peuvent côtoyer. Par ailleurs, en prenant en compte cette chaîne de bénévolat chère au fonctionnement de l'éducation au CNG, il est clair qu'il y a une forme de comparaison sociale qui se met en place, comme évoquée par Barbara Rogoff et Laura Chawla (Chawla, 2007; Rogoff, 1991).

Dans le rapport de synthèse du groupe de réflexion interministériel de 1972 sur les jeunes et l'environnement, nous pouvons trouver cette phrase qui est relativement proche de ce que le CNG mène au niveau de ses centres dans l'archipel : « D'une manière plus précise, l'opération « 1000 clubs », qui va être poursuivie, témoigne d'un effort pour faire naître chez les jeunes un sentiment d'appropriation, de responsabilité de ses propres équipements et de leurs formes d'insertion dans le milieu urbain et naturel, dans le paysage. Tout ceci constitue une forme de sensibilisation aux problèmes de l'environnement. »¹²⁰¹ C'est donc exactement ce que réalise le CNG à l'Archipel, mais aussi dans les autres centres comme en Corse par exemple. Ils font des stagiaires les acteurs directs de la protection des îles et les sensibilisent alors directement à la protection du milieu qui les entoure. Autre mise en place intéressante, celle du camping nautique en Corse¹²⁰² que Philippe Viannay évoque par ailleurs lors de sa présentation en 1973 au colloque du TCF. Cette initiative du secteur corse vise à la découverte du littoral et donc, à

¹²⁰⁰ « Les stagiaires se trouvent dans un milieu qu'ils ont le sentiment d'avoir créé et qu'ils ont participé à changer et à améliorer. »

Source : Rapport moral du CNG de 1978. ACNG.

¹²⁰¹ Rapport de synthèse : « les jeunes et l'environnement » réalisé par le ministère de la Jeunesse et des Sports et le ministère de l'Environnement, 10 juillet 1972. AN : 19770245/1.

¹²⁰² Rapport de synthèse et d'orientation du CNG de 1972. ACNG.

la sensibilisation à sa protection. Les jeunes évoluent le long du littoral de l'île de beauté en découvrant « ses merveilles. »

La version de 1972 du *Cours des Glénans*, deuxième à être éditée, introduit pour la première fois un chapitre sur les paysages marins.¹²⁰³ Comme dans le cours précédent, une partie entière est consacrée à la météo. À la manière du CAF avec ses différentes chartes, le CNG, grâce à ses cours, propose d'éduquer une population plus large que celle qui fréquente ses stages, à la mer, ses contraintes et donc, à partir de 1972, également aussi à ses paysages. Comme ils le précisent souvent, le CNG se définit bien plus que comme une école de voile, ils se considèrent comme une école de la mer. Au vu de ses mises en œuvre éducative et pédagogique, cette formulation prend alors tout son sens par l'aspect relativement large des enseignements dispensés.

Concernant l'UCPA, le fait qu'elle propose une multitude d'activités qui ne sont pas toutes « partie intégrante de la connaissance de la nature » pour reprendre les termes utilisés, en 1973,¹²⁰⁴ constitue un point important pour expliquer son faible investissement dans la protection de la nature. Cela peut aussi être expliqué par le manque de militantisme au sein de l'UCPA en lien avec sa constitution particulière qui est finalement le regroupement d'associations qui militent chacune de leur côté. Étant donné que l'UCPA base essentiellement son activité sur le ski, il apparaît qu'une réflexion sur l'éducation à la nature et à la notion d'environnement est tout de même nécessaire. Dans les années 1970, Jeunesse et Sport débute progressivement les subventions autour de contrats d'objectifs.¹²⁰⁵ L'intérêt étant alors de réaliser des « missions » qui aillent à la fois dans le sens de ce que souhaitent alors Jeunesse et Sports, tout en profitant également à l'association. C'est dans ce cadre que l'UCPA est chargée d'une mission canoë-kayak. La FFCK fait partie des membres fondateurs de l'UNF en 1945, il s'agit d'une des activités historiques de l'association. Le premier stage a lieu durant l'été 1975¹²⁰⁶ et a deux objectifs : « l'un étant la reconnaissance et l'analyse des parcours de canoë-kayak ainsi que l'établissement de topoguides pour la randonnée ; l'autre la mise en pratique des

¹²⁰³ Cours du CNG. AD94 : 168J146.

¹²⁰⁴ Rapport « loisirs sportifs de plein air et l'environnement », rapport présenté par le SETO pour la Mission interministérielle de l'Environnement, ministère de la Protection de la Nature et de l'Environnement, février 1973. AN : 19770245/1.

¹²⁰⁵ Rapport moral 1975 de l'UCPA. AD94 : 567J30.

¹²⁰⁶ Compte-rendu du conseil d'administration de l'UCPA du 17 décembre 1975. AUCPA.

randonnées pour les adolescents, celles-ci permettant, outre l'activité sportive, la connaissance de l'environnement géographique, humain, culturel. »¹²⁰⁷ Dès le premier stage, 172 jeunes de 15 à 17 ans testent cette nouvelle formule. L'innovation d'alors est double. Premièrement, c'est la première fois que l'UCPA réalise des stages uniquement pour les mineurs puisqu'ils étaient alors accueillis, en petit nombre, dans les stages adultes. Deuxièmement, ces stages sont les premiers dont les buts sont clairement établis, en lien direct avec ce contrat avec Jeunesse et Sport, et surtout, c'est la première fois qu'il ne s'agit pas d'un stage entièrement sportif. L'objectif de ces stages est éducatif, mais bien plus, puisqu'il permet aux jeunes de découvrir un nouvel environnement que ce soit géographique, humain et culturel grâce à une : « compréhension de la nature, de sa valeur, de la nécessité de sa protection, importance des problèmes de l'eau, évaluation des difficultés du monde agricole. »¹²⁰⁸ Ils découvrent le monde qui les entoure. En proposant des stages de découverte de la nature pour les jeunes, l'UCPA est sûre de s'accorder les crédits de Jeunesses et Sports. Par compte, l'UCPA le reconnaît elle-même, à travers son président, il faut former les cadres qu'il faut pour que cette mission éducative soit réellement un succès.¹²⁰⁹

Le fait que nous n'ayons pas trouvé de trace d'actions en faveur d'une pédagogie de l'environnement n'est pas forcément le signe qu'il n'y en a pas eu.¹²¹⁰ Cependant, il apparaît clairement que l'UCPA n'est pas un acteur engagé dans la protection et la découverte des écosystèmes. C'est d'ailleurs pour cela qu'elle n'est pas agréée par le ministère en charge de la Protection de la nature et de l'Environnement. Dans l'exemple que nous venons d'évoquer, cette initiative est liée à une mission commandée et subventionnée par le ministère en charge de la Jeunesse et des Sports. Étant donné la position de l'Union vis-à-vis des pouvoirs publics, nous pouvons tout de même nous

¹²⁰⁷ Document adressé au ministère en 1977. AUCPA.

¹²⁰⁸ *Idem*.

¹²⁰⁹ Rapport moral 1975 de l'UCPA. AD94 : 567J30.

¹²¹⁰ Lors de notre présentation de mars 2020 où nous développons justement le fait que l'UCPA ne soit pas active sur ce champ-là, une personne du public nous a fait part de son expérience avec l'Union. Dans les années 1960-1970, cet homme nous raconte avoir reçu des formations de guides de haute montagne et de personnes travaillant dans les parcs nationaux à l'occasion de stages d'alpinisme et de ski. Ces derniers donnaient alors des cours aux jeunes, leur permettant d'en apprendre un peu plus sur les écosystèmes montagnards. Cependant, nous n'avons pu trouver de trace réelle de ces initiatives.

interroger sur les initiatives réelles de l'État à travers les ministères en charge de la Jeunesse et des Sports, mais également de l'Environnement. En effet, il semble que l'UCPA ait pu être le parfait instrument de cette politique étant donné sa proximité avec l'État, mais aussi parce qu'elle est alors l'association qui touche le plus de jeunes dans ses stages de sports de plein air. Pour autant, nous n'avons trouvé qu'une seule initiative dans ce domaine dans les actions subventionnées menées par l'Union. Ce manque d'investissement peut être aussi lié à l'idée que l'État n'intervient finalement que très peu sur ce sujet. En effet, nous n'avons pas trouvé d'opérations de cette nature dans les archives des deux autres associations que nous étudions. Les rapports sont peut-être un ensemble de pistes de travail que les associations exploitent en espérant toucher des subventions. Comme l'écrit Robert Poujade, le ministère créé en 1971 est finalement celui de l'impossible en raison d'un manque de moyens importants l'empêchant de mener des actions de grande envergure (Poujade, 1975). Il s'agit d'un élément qui peut sans doute nous permettre de comprendre pourquoi l'UCPA ne s'engage que peu sur ce chantier, contrairement au CNF et au CAF qui ont déjà un passé assez fort avec le militantisme écologique.

La question de l'environnement et de sa protection devient, dans les années 1970, une véritable question de société. Les mesures politiques se multiplient à l'échelle mondiale, mais aussi de la France, avec la création, nous l'avons vu, du ministère de l'Environnement. Ces mises en place semblent également être directement liées aux revendications des jeunes durant les événements de mai 1968. Durant les années 1970, une réelle réflexion se met en place autour d'une pédagogie de l'environnement, de la manière dont elle doit être enseignée et par qui. Les associations de tourisme sportif, souvent déjà engagées dans ce champ spécifique, prennent une place de premier ordre dans ces nouvelles réflexions, mais aussi dans les réalisations associées. Elles deviennent les instruments souhaités d'une politique d'éducation à la nature en complément de la formation des jeunes par la nature qui constitue l'un de leurs buts principaux. Pourtant, l'UCPA se distingue des deux autres associations par un certain détachement de ces problématiques. Le CAF et le CNG se rejoignent, eux, sur ces principes. Les initiatives sont réelles au sein des deux dernières associations. Cependant l'État, même s'il commande, en quelque sorte, une action de la part des associations, n'agit pas suffisamment pour que les opérations soient effectivement réalisées et prennent une ampleur importante.

II.4. Bénévolat ou professionnalisme : quel camp choisir ?

Entre les trois associations que nous étudions pour ce propos, il y a un mode de fonctionnement totalement différent, voire opposé. Le CAF et le CNG se positionnent tous les deux en faveur du bénévolat dont ils ne font que vanter les mérites. Par contre, l'UCPA est assez floue sur son fonctionnement et la lecture des différents documents institutionnels ne nous permet pas de réellement savoir si l'Union fonctionne seulement avec des professionnels ou s'il y a également des bénévoles. Le CAF et le CNG représentent le monde associatif alors que l'UCPA, bien qu'elle soit composée d'associations, est finalement l'émanation des volontés de l'État. Autour de la question du bénévolat et du professionnalisme, il y a également la question des moyens financiers. Des professionnels sont rémunérés alors que les bénévoles non. La politique associative, de ce point de vue, peut donc être à la fois liée à une tradition basée sur des valeurs, mais surtout une question financière. Le CAF, par exemple, ne veut pas faire de l'alpinisme un objet de consommation et l'arrivée d'un nombre de professionnels important dans l'encadrement de ses stages serait alors la matérialisation d'une commercialisation de l'activité qu'ils souhaitent éviter.

II.4.1. Le CAF et le CNG : le bénévolat comme tradition

Le bénévolat est au cœur du projet associatif du CAF et du CNG. Durant la période qui nous intéresse ici, les deux associations n'ont cessé de rappeler tout l'intérêt et tout l'enjeu du bénévolat. Les différents rapports moraux de la période, pour le CNG, et les rapports présentés par le comité de direction et la revue *La Montagne et Alpinisme*, pour le CAF, évoquent toute l'importance de conserver une forme de bénévolat. Globalement, en regroupant toutes les idées autour des bienfaits du bénévolat, l'idée majeure qui ressort des productions des deux associations se fait autour d'une volonté de conservation de l'esprit régnant dans l'association.¹²¹¹ À plusieurs reprises, le vocabulaire utilisé par les

¹²¹¹ « Il est la condition fondamentale pour la transmission de l'esprit du CAF »

Source : J.Melbos, « Pour sur... bénévole, pourquoi ? », *La Montagne et Alpinisme*, n° 118, 4-1979, page 211-213. « clés de voûte de notre association. Grâce à eux, l'enseignement continue de passer des anciens aux nouveaux. »

Source : Rapport moral 1980 du CNG. ACNG.

deux associations témoigne d'une réelle et profonde croyance dans l'intérêt du bénévolat. Le CAF évoque, en 1981, un principe qui constitue une force et un lien dans son action¹²¹² alors que le CNG utilise l'expression pleine de sens de « profession de foi. »¹²¹³

Ce vocabulaire est à mettre en lien avec un certain nombre de craintes en rapport avec le développement des brevets d'État liés aux APPN (Pierre, 2012, p. 152). Par exemple, en 1973, le décret n°73-939 du 2 octobre 1973 entraîne la création d'un brevet d'État à trois degrés d'éducateur pour les activités physiques et sportives de pleine nature.¹²¹⁴ Le brevet d'État de moniteur de voile 1^{er} degré est créé par l'arrêté du 7 octobre 1965¹²¹⁵ puis complété par celui du 23 octobre 1968.¹²¹⁶ Ayant pour but d'assurer une couverture juridique aux professionnels (Saint-Martin, 2000, p. 264), ces brevets apparaissent rapidement comme restrictifs pour les associations qui craignent de voir disparaître le bénévolat. Il s'agit également d'un frein logique au développement des activités puisqu'il faut trouver l'argent pour rémunérer les professionnels. Avec ces créations, l'État entend protéger les pratiquants et les encadrants. Il s'agit également, pour les pouvoirs publics, d'un moyen de créer des emplois alors que le chômage a tendance à se développer dans une société en crise. Le sport étant un nouveau secteur économique en devenir, l'État pense sans doute qu'il est dans l'intérêt de l'économie française de professionnaliser l'encadrement associatif puisque les activités bénévoles ne permettent en rien la création de richesse. Cependant, il s'agit d'une politique qui peut être vue comme un frein important aux associations dans le cadre de la poursuite de buts effectivement sociaux. Comment prétendre mener une politique en direction d'un public issu des classes les plus défavorisées avec l'ajout de coûts par l'emploi de professionnels ? Est-ce alors le signe d'une évolution des buts de l'État ?

¹²¹² Assemblée générale du CAF des 31 janvier et 1^{er} février 1981. CFDDL.

¹²¹³ Rapport moral 1975 du CNG. ACNG.

¹²¹⁴ *JORF*, 5 octobre 1973, pages 10763 / Décret n° 73-939 du 2 octobre 1973 portant la création d'un brevet d'État à trois degrés d'éducateur pour les activités physiques et sportives de pleine nature, *BOEN*, n° 41, 8 novembre 1973, page 3316.

¹²¹⁵ Arrêté du 7 novembre 1965 portant création du brevet d'État de moniteur de voile (1^{ers} degrés), *JORF*, 7 novembre 1965, pages 9848-9849.

¹²¹⁶ Arrêté du 23 octobre 1968 portant création du brevet d'État de moniteur de voile, *JORF*, 21 novembre 1968, page 10908-10909.

Il y a également une restriction de plus en plus pressante en lien avec l'accueil des mineurs. En effet, outre les différentes réglementations liées à la baignade ou aux sorties en montagne, le ministère en charge de la Jeunesse et des Sports crée, en 1973, le BAFA et le brevet d'aptitude aux fonctions de directeur de centres de vacances et de loisirs (BAFD).¹²¹⁷ Ce décret est de nombreuses fois complété et modifié durant la période qui nous intéresse et intègre progressivement des mentions spécifiques pour certains sports de plein air tels que le canoë-kayak¹²¹⁸ et la voile.¹²¹⁹ En ce qui concerne la voile, comme pour d'autres diplômes fédéraux (Pierre, 2012), cette publication reconnaît le fait que les personnes ayant un diplôme « sanctionnant l'aptitude à l'enseignement bénévole de la voile délivré par la Fédération Française de voile ou d'un diplôme équivalent »¹²²⁰ sont capables d'encadrer des activités de voile en centres de vacances et de loisirs. Paul Dietschy et Patrick Clastres qualifient d'ailleurs les titulaires de ce diplôme de « moniteurs UCPA » tant la place du sport est importante face à celle de militant (Clastres & Dietschy, 2006, p. 175). La demande se faisant également de plus en plus forte, les associations sont contraintes à avoir recourt à des professionnels.¹²²¹ En effet, ils ont toujours beaucoup de difficultés à recruter et former des bénévoles. La pression de la demande, mais aussi le début d'une réglementation forte de l'État, les pousse donc vers la professionnalisation de leur activité.

De plus, le CNG n'est que peu favorable à la création de règlements qu'ils décrivent comme « contraignants »¹²²², alors que le CAF évoque une réglementation « par nature restrictive. »¹²²³ La position du CNG est notamment visible dans les différents échanges et conflits avec la FFV (Lafabrègue, 2019). Le point de vue de l'association sur l'enseignement est, nous venons de l'évoquer, très particulier et très différent. Cette

¹²¹⁷ Décret n 73-131 du 8 février 1973 instituant des brevets d'aptitude aux fonctions d'animateur et de directeur de centres de vacances et de loisirs, *JORF*, 14 février 1973, 1691.

¹²¹⁸ « Détermination des zones d'activités et des compétences requises pour la conduite de diverses activités et de loisirs en centres de vacances et de loisirs – canoë-kayak », *JORF*, 18 août 1979, pages 7146-7147

¹²¹⁹ *Idem*.

¹²²⁰ Article 1^{er}, c. « Détermination des zones d'activités et des compétences requises pour la conduite de diverses activités et de loisirs en centres de vacances et de loisirs – voile », *JORF*, 18 août 1979, pages 7147.

¹²²¹ Compte-rendu de l'assemblée générale du CNG de 1972 ; compte-rendu du conseil d'administration du CNG du 12 septembre 1981. ACNG / Assemblée générale des 3 et 4 février 1979 du CAF. CFDDL.

¹²²² Rapport moral 1975 du CNG ACNG.

¹²²³ M. Barrard, « L'enseignement alpin au CAF », *La Montagne et Alpinisme*, n° 98, 1-1974, page 195-197.

différence peut d'ailleurs être considérée comme une marque de fabrique, tant elle est prononcée et affirmée. Pour le CNG, dont le point de vue est relayé au sein du Conseil Supérieur du Tourisme en 1970, si des conditions d'exercice trop restrictives sont imposées aux associations, notamment sur la question du professionnalisme, cela peut mener à écarter les jeunes des écoles de voile, à cause du coût que cela représente. Il s'agit alors d'un frein à la poursuite d'un but social. Cela peut aussi s'avérer être dangereux puisque les jeunes, très demandeurs sur le plan de l'éducation nautique, seraient « incités à s'initier en isolés, solution la moins sûre. »¹²²⁴ Une réglementation trop restrictive peut donc finir par être un frein au développement des pratiques sportives de plein air.

Le CAF y voit le début « d'une crise du bénévolat. »¹²²⁵ D'ailleurs, au sein même du Club, il y a des désaccords concernant ces questions de bénévolat, que certains assimilent à « une source de discrimination, le privilège de l'aristocratie du temps libre »¹²²⁶ alors que d'autres l'assimilent à « une image de marque. »¹²²⁷ Pourtant, au moment de sa création, le CAF contribue à l'organisation du métier de guide, qui est d'ailleurs déjà rémunéré pour l'accompagnement des personnes dans la montagne (Hoibian, 2008, 2015, p. 337). Ce qui change réellement à cette époque-là, c'est surtout l'ampleur de la discipline.

Les premiers guides, au XIX^e siècle, sont des locaux qui complètent leurs revenus en guidant les bourgeois dans leurs temps de loisirs. Les guides sont les premiers à voir leur profession devenir un métier (Hoibian, 2015, p. 326) avec le vote de la loi du 18 février 1948. À ce moment-là, il n'y a aucune réelle prise de position du CAF en faveur du bénévolat plutôt que de l'emploi des guides de haute montagne. Ce qui semble changer, c'est la question de la fréquentation de la montagne et de sa commercialisation. Avec la massification des pratiques, le besoin en encadrement est toujours plus important. Les professionnels sont de plus en plus nombreux à répondre à la demande importante des touristes dans les montagnes. Face à cela, ce qui pose surtout problème au CAF, c'est la professionnalisation des éducateurs. Cette initiative répond à la même que celle qui a poussé à la professionnalisation des guides : une volonté de réduire les risques. Avec la professionnalisation des éducateurs et la spécialisation dans le domaine spécifique des

¹²²⁴ Rapport définitif du président du sous-groupe d'étude : « organisme de construction et de gestion des équipements pour la Jeunesse... », Conseil Supérieur du Tourisme, 17 novembre 1970. AN : 19810075/36.

¹²²⁵ J. Melbos, « Pour sur... bénévole, pourquoi ? », *La Montagne et Alpinisme*, n° 118, 4-1979, page 211-213.

¹²²⁶ *Idem*.

¹²²⁷ Procès-Verbal de l'assemblée générale des 2 et 3 février 1980. CFDDL.

pratiques de plein air, les associations de tourisme sportif, dont le CAF, perdent leurs avantages. Leurs concurrents, qu'ils soient issus des rangs du mouvement associatif ou du secteur marchand,¹²²⁸ peuvent alors employer des personnes ayant les diplômes nécessaires et font barrière au développement de l'activité de ces associations de tourisme sportif. Avec la professionnalisation des éducateurs, il y a donc une augmentation de la concurrence qui joue clairement en la défaveur d'associations anciennes ayant une tradition liée au bénévolat.

Bien évidemment, il semble également y avoir un déterminant économique non négligeable. L'économie se transforme et notamment en lien avec la question sportive (Augustin & Ion, 2017, p. 117). Les sports de plein air et le tourisme sportif sont de plus en plus confrontés à une économie de marché qui engendre progressivement une professionnalisation de l'activité, visible notamment à travers la médiatisation croissante des activités (Aubel & Ohl, 2004).¹²²⁹ Ces questions sont sous-entendues à de nombreuses reprises par les deux associations et paraissent tout de même évidentes.¹²³⁰ Le CNG évoque la poursuite d'un but social contrairement au CAF qui, quant à lui, semble uniquement s'intéresser à la survie de la tradition et des valeurs de leur association.

Au CAF, les bénévoles n'ont pratiquement aucun avantage de la part de l'association. En 1975, ils évoquent l'idée de leur offrir la gratuité dans les refuges, mais il faut attendre 1978 pour que cela soit réellement mis en place.¹²³¹ Des hésitations sont à l'œuvre en raison d'une volonté de ne pas avoir des bénévoles qui soient des profiteurs,

¹²²⁸ L'offre marchande de tourisme sportif se développe véritablement à partir des années 1980.

¹²²⁹ Compte-rendu du conseil d'administration du CNG du 23 octobre 1971. ACNG.

¹²³⁰ « Sans eux, certaines réalisations seraient difficilement accessibles. »

Source : J. Melbos, « Pour sur... bénévole, pourquoi ? », *La Montagne et Alpinisme*, n° 118, 4-1979, page 211-213.

« un équilibre indispensable à la vie actuelle. »

Source : Rapport moral 1970 du CNG. ACNG.

« Autour de nos l'enseignement de la voile s'éloigne de l'enseignement réellement bénévole pour tous : or, celui-ci est le seul garant d'une authentique démocratisation de la mer par la transmission du savoir. »

Source : Rapport moral 1975 du CNG. ACNG.

« Il est plus que jamais nécessaire de réaffirmer l'importance du rôle des bénévoles dans notre fonctionnement à côté des permanents. »

Source : Rapport moral 1981 du CNG. ACNG.

¹²³¹ Procès-verbal de l'assemblée générale du CAF du 28-29 février 1978. CFDDL.

mais de trouver une solution pour récompenser les bénévoles de leur investissement. Dans les deux associations, les bénévoles sont logés, mais non nourris, comme cela est de rigueur avec le principe du bénévolat. Finalement, les bénévoles ne coûtent pas cher comparativement aux professionnels. Pourtant, au fil des années et avec la montée en puissance des restrictions légales et donc, du professionnalisme, nous pouvons constater une augmentation des frais de personnel pour les deux associations (Figure 53).

Figure 53 : Comparaison des budgets affectés au personnel entre le CAF et le CNG par rapport au budget global

Années	Frais de personnel du CAF en francs	Budget global du CAF en francs	Frais de personnel dans le budget global pour le CAF	Frais de personnel du CNG en francs	Budget global du CNG en francs	Frais de personnel dans le budget global pour le CNG
1968	302 436,59	1 950 622,30	16%	385 488,23	1 893 027,13	20%
1969	319 168,37	2 063 872,4	15%	416 500,67	2 295 259,74	18%
1970	360 017,77	3 461 853,1	10%	872 140,89	2 702 942,24	32%
1971	437 486,41	2 753 965,5	16%	1 001 820,6	2 988 351,6	34%
1972	363 206,05	2 720 997,1	13%	1 169 550,5	3 545 109,18	33%
1973	378 702,3	4 205 865,2	9%	1 361 309	4 181 164,07	33%
1974	439 265,59	6 020 347,3	7%	1 721 686,1	5 198 720,02	33%
1975	595 391,19	5 762 088,3	10%	2 077 362,9	6 144 518,68	34%
1976	698 736,68	9 287 052,2	8%	2 471 645,2	6 991 232,79	35%
1977	572 403,88	8 409 288,9	7%	2 812 713,4	8 025 912,45	35%
1978	815 022,94	7 818 688,1	10%	3 409 059,8	9 294 727,54	37%
1979	1 201 380	10 285 696	12%	4 215 740,8	11 060 969,8	38%
1981	1 405 603,73	8 815 844,1	16%	6 076 688	12 467 812,2	49%

Sources : Rapports financiers du CNG entre 1968 et 1981. ACNG et Rapports financiers du CAF entre 1968 et 1981. CFDDL.

À noter que les données pour le CNG en 1980 nous sont inconnues, nous avons donc volontairement supprimé toute la ligne.

La question économique semble être une réalité. Que ce soit au CAF, mais aussi au CNG, l'augmentation des frais de personnel est constante, mais il en est de même pour le budget des associations. Nous pouvons constater l'augmentation progressive de la part prise par les salaires et charges du personnel sur le budget du CNG jusqu'à atteindre 49% en 1981,

bien plus que l'UCPA que nous étudions par ailleurs (Figure 53) et qui a la chance de bénéficier d'un personnel mis à disposition. Cette augmentation est importante à étudier puisqu'elle contribue à l'augmentation du budget de l'association et pousse donc aussi cette association à devoir faire du bénéfice pour combler à la fois cette augmentation de la ligne budgétaire, mais aussi la diminution des subventions évoquées plus tôt. Étant donné que l'État impose un fonctionnement, mais n'aide pas pour autant les associations à s'y adapter, nous pouvons donc comprendre que, logiquement, les prix des stages sont obligés d'être augmentés. Avec cela, l'ouverture sociale souhaitée par l'État et poursuivie par les associations se retrouve logiquement mise de côté. Même s'il y a une augmentation des frais de personnel, traduisant la professionnalisation de l'association, il n'en reste pas moins que le CAF et le CNG restent attachés à leurs valeurs. En 1972, sur un total de 1 100 postes d'encadrement, les bénévoles représentent 77% des postes de la saison au CNG.¹²³² Le chiffre ne fait qu'augmenter puisqu'ils sont 1 150 en 1975¹²³³ et 1 300 moniteurs bénévoles en 1980.¹²³⁴ Cependant, et nous pouvons le voir avec les chiffres, le nombre de professionnels augmente aussi fortement en même temps que les bénévoles. Au CAF, la part prise par les salaires est beaucoup plus faible et ne dépasse jamais 16%. Le recours à des professionnels est systématique, mais en collaboration directe avec des bénévoles (Figure 54).

Figure 54 : Répartition de l'enseignement alpin du CAF entre bénévoles et professionnels (1978-1981)

Année	<i>Activités</i>							
	Montagne				Ski			
	Bénévoles		Professionnels		Bénévoles		Professionnels	
1978	13 100	77,3%	3 848	22,7%	4 793	97,06%	145	2,94%
1979	10 937	75,58%	3 534	24,42%	5 879	94,07%	371	5,93%
1980	12 219	80,88%	2 889	19,12%	5 263	92,3%	439	7,7%
1981	14 202	81,12%	3 306	18,88%	6 053	93,46%	424	6,54%

Sources : Comptes rendus des Assemblées générales du CAF de 1979 à 1982. CFDDL.

¹²³² Rapport moral 1972 du CNG. ACNG.

¹²³³ Rapport moral 1975 du CNG. ACNG.

¹²³⁴ Rapport moral 1980 du CNG. ACNG.

Ceux-ci représentent systématiquement une utilisation majoritaire comparativement aux professionnels. Il s'agit donc d'un système que nous pourrions décrire comme hybride qui est mis en place par le CNG et le CAF. Il s'agit de répondre aux attentes de l'État en embauchant des professionnels tout en conservant des bénévoles en lien avec les valeurs de ces associations, mais aussi, sans doute, pour se prémunir de difficultés financières inhérentes à l'introduction massive de professionnels dans l'engrenage de l'encadrement des stages. Dans le cas du ski, pratiqué au sein des Ski Clubs liés aux différentes sections du CAF, la part de professionnels ne dépasse jamais 8%. Le CAF a donc recours en très forte majorité à des bénévoles et cela se voit directement dans son budget où la part prise par les frais de personnel n'est jamais importante. En effet, pour eux, l'essentiel est ailleurs et essentiellement dans l'immobilier. De plus, les effectifs du CAF sont beaucoup plus conséquents que ceux du CNG. De fait, ils ont plus de chances de trouver des bénévoles. Enfin, utiliser le bénévolat, c'est aussi ôter d'un coût important qui ne peut aller qu'en défaveur de la démocratisation puisque ce coût a de fortes chances de se répercuter directement sur le prix des stages. Pour le Conseil Supérieur du Tourisme, le recours au bénévolat est le meilleur moyen d'éviter qu'une association tende à devenir une entreprise.¹²³⁵ Cependant, les préconisations du Conseil Supérieur du Tourisme, vont finalement à l'encontre du mouvement à l'œuvre du côté du ministère en charge de la Jeunesse et des Sports avec la création d'un cadre législatif de plus en plus restrictif.

Il y a un autre point important à prendre en considération à notre sens, c'est la question des diplômes pour la pratique bénévole. La FFM crée un certain nombre de diplômes pour cela. La fédération affirme d'ailleurs, lors d'une table ronde, toute l'importance de l'animation des stages par des bénévoles secondés par des professionnels.¹²³⁶ Ces propos sont tout de même à prendre avec précaution étant donné que la FFM est, depuis sa création, pratiquement dirigée par le CAF au vu de sa surreprésentation dans les instances dirigeantes. En 1975, la loi Mazeaud réaffirme le rôle des fédérations dans la formation des cadres de leur discipline.¹²³⁷ La création de tous ces

¹²³⁵ Rapport du Conseil Supérieur du Tourisme, commission n° 2 : aptitude du secteur associatif à gérer, page VIII, juin 1979. AN : 19920527/1-2.

¹²³⁶ Procès-verbal de l'assemblée générale du 11 avril 1976. CFDDL.

¹²³⁷ Article 11 de la loi n° 75-988 du 29 octobre 1975 relative au développement de l'éducation physique et du sport, *JORF*, 30 octobre 1975, page 11180-11182.

diplômes liés à une pratique bénévole est la marque de l'hégémonie du CAF sur la FFM. Par exemple, la FFS est très réfractaire à la création de diplômes pour les bénévoles. Pour que le CAF puisse continuer à proposer des stages de ski, la FFM crée un diplôme spécial en 1979.¹²³⁸ En 1968, elle crée le brevet de « chef de caravane bénévole de haute montagne. »¹²³⁹ Celui-ci permet l'encadrement de courses de moyenne difficulté et est accessible aux jeunes d'au moins 24 ans, pratiquant le ski de haute montagne et capables de justifier d'au moins 25 courses de ski de montagne dans les cinq années précédentes.¹²⁴⁰ En même temps, la fédération crée également le brevet de « chef de course bénévole de ski de montagne » pour les « skieurs appelés à encadrer les sorties officielles des associations, ne présentant aucune difficulté. »¹²⁴¹ Ils peuvent également accompagner les guides professionnels et les chefs de caravanes bénévoles pour des courses plus difficiles. Elle réalise elle-même la formation des cadres lors de stages¹²⁴² dont certains sont d'ailleurs organisés à l'UCPA par la fédération.¹²⁴³ Les centres-écoles du CAF sont également utilisés pour la formation des initiateurs bénévoles d'alpinisme.¹²⁴⁴ Il y a alors une réelle coopération à l'œuvre entre les associations et la fédération autour de la formation des cadres bénévoles. Nous pouvons sans doute expliquer le fait que le pourcentage du budget utilisé pour le salaire du personnel soit plus faible au CAF qu'au CNG à cause de cela également. La question du nombre de stages réalisés ne peut être une explication étant donné la variété des stages proposés par le CAF

¹²³⁸ Procès-Verbal de l'assemblée générale des 3 et 4 février 1979. CFDDL.

¹²³⁹ « L'encadrement bénévole des organisations de ski de haute montagne et les brevets FFM », *La Montagne et Alpinisme*, n°90, 5-1972, page 389.

¹²⁴⁰ *Idem.*

¹²⁴¹ *Idem.*

¹²⁴² Il y a de nombreux exemples de ces réalisations dans la revue *La Montagne et Alpinisme* : « Stages de perfectionnement des cadres bénévoles », *La Montagne et Alpinisme*, n° 67, avril 1968, page 273 / « rassemblements de chefs de caravanes bénévoles de ski de haute montagne FFM et 2^e stage-examen, » ; « stage de formation d'initiateurs bénévoles d'alpinisme », *La Montagne et Alpinisme*, n° 71, février 1969, page 32.

¹²⁴³ « Stages et collectives de l'État 1969. Alpinisme – ski – randonnée », *La Montagne et Alpinisme*, n° 72, avril 1969, page 66.

¹²⁴⁴ *Idem.*

en termes d'activités et la fréquentation qui en découle qui est au-dessus de celle du CNG.¹²⁴⁵

Former des cadres, c'est aussi assurer l'avenir de l'association. Il s'agit d'une des missions essentielles des associations (Philippe, 2020a, pp. 12-13), mais qui est de plus en plus difficile à réaliser face à la poussée de la demande qui contribue à l'émergence d'une offre privée commerciale et donc, de la professionnalisation. Par exemple, en 1981, le CAF a pour projet de réaliser des animations sportives dans la moyenne montagne grâce à l'ouverture de nouvelles structures. Pour autant, ces réalisations sont rendues impossibles puisqu'ils n'ont pas assez de cadres bénévoles pour réaliser cela.¹²⁴⁶ Ils attendent des décisions de l'État pour savoir si cette idée pourra voir le jour. Ils auraient pu s'appuyer sur des professionnels pour rendre cette initiative possible. Cependant, ils ne le font pas parce qu'ils souhaitent attirer les populations vers la moyenne montagne grâce à des animations totalement gratuites. L'embauche de professionnels aurait entraîné des coûts pour l'association et rendu difficile l'accès des plus démunis justement visés par cette initiative.

Au sein du CNG, nous avons évoqué précédemment l'importance de la « chaîne de bénévolat » mentionnée par Jean-Marc Pilpoul.¹²⁴⁷ En effet, le bénévolat est au cœur même du projet éducatif de l'école de voile et fait partie de l'évolution normale du cycle d'apprentissage d'un stagiaire. Pour le CNG, transmettre son savoir « c'est le moyen le plus sûr de parfaire sa connaissance. »¹²⁴⁸ Le bénévolat constitue pour eux également un élément de différence¹²⁴⁹ par rapport aux autres associations et un point de tension avec la Fédération Française de Voile (FFV).¹²⁵⁰ Considéré comme une vraie richesse,¹²⁵¹ l'encadrement bénévole du CNG, par la quantité qu'il finit par représenter au fil de la progression des activités de l'association, doit également être contrôlé et suscite donc quelques inquiétudes au fil des années. C'est suite aux journées d'étude de Dourdan d'avril

¹²⁴⁵ À ce propos, voir le Chapitre 3, IV.3. Des résultats qui progressent.

¹²⁴⁶ « Les zones d'économie montagnarde : un enjeu pour le Club Alpin Français ? », *La Montagne et Alpinisme*, n° 126, 4-1981, page 212-219.

¹²⁴⁷ Nous détaillons cette idée dans le chapitre 2, I.5.2. Les cadres du nautisme.

¹²⁴⁸ Rapport moral 1973 du CNG. ACNG.

¹²⁴⁹ Rapport moral 1974 et 1975. ACNG.

¹²⁵⁰ La FFV prend ce nom à partir de 1975.

¹²⁵¹ Compte-rendu du conseil d'administration du CNG du 16 mars 1975. ACNG.

1968 que le CNG décide de contrôler plus systématiquement l'encadrement de ses stages¹²⁵² en raison de difficultés à évaluer le niveau des moniteurs bénévoles.¹²⁵³ Ils parlent alors d'encadrement de l'encadrement.¹²⁵⁴ Il s'agit d'une des missions des professionnels de l'association.

Ceux-ci sont formés à l'ECB. Dirigée en partie par le CNG et par l'État, surtout sur l'aspect éducatif, l'ECB permet la formation de cadres pour les municipalités et associations. Au sein du CNG, elle a également pour mission de contrôler les compétences des bénévoles et donc, dans un sens, instruit ces derniers de la même façon que ses propres membres ont été instruits.¹²⁵⁵ Les fondements éducatifs du CNG continuent alors d'être véhiculés également grâce aux professionnels. D'ailleurs, preuve du succès de l'activité de l'école, celle-ci « reçoit plus d'offres d'emploi qu'elle ne peut en satisfaire. »¹²⁵⁶ Dans un sens, grâce à la multiplication des professionnels formés par cette école, le CNG œuvre également à la démocratisation de la voile de cette manière.¹²⁵⁷ Le Centre est également le partenaire de l'État dans sa prise de position en faveur de la professionnalisation de l'encadrement associatif à travers l'initiative de l'ECB.

Le CAF forme également son propre personnel, mais donc, majoritairement des bénévoles grâce aux nombreux diplômes disponibles pour la montagne. En 1980, ils proposent des stages de spécialisation montagne pour le BAFA,¹²⁵⁸ preuve de leur intention de développer leurs activités aux plus jeunes, mais aussi d'une volonté de se conformer aux attentes de l'État quant à l'emploi de professionnels et d'un travail en faveur des mineurs. Il est d'ailleurs intéressant de constater, en lien avec la volonté d'éducation à la nature dont nous venons de parler, que le CAF développe un programme de formation de cadres de randonnée alpine à partir de l'été 1977. L'association y intègre

¹²⁵² Rapport moral 1968 du CNG. ACNG.

¹²⁵³ Compte-rendu de l'assemblée générale du CNG de 1973. ACNG.

¹²⁵⁴ Rapport moral 1980 du CNG. ACNG.

¹²⁵⁵ « L'école des chefs de bases, parce qu'elle a instruit désormais la quasi-totalité de nos encadrants permanents et, par conséquent, une large part de nos enseignants bénévoles »

Source : Rapport moral 1973 du CNG ACNG.

¹²⁵⁶ Dossier « L'École des Chefs de Bases du Centre Nautique des Glénans », justificatif d'une demande de subvention. ARB : 126W17.

¹²⁵⁷ Rapport moral 1980 du CNG. ACNG.

¹²⁵⁸ « Supplément à La Montagne et Alpinisme : La randonnée pédestre au Club Alpin Français en 1980 », *La Montagne et Alpinisme*, 1-1980.

des enseignements autour « des notions de base sur la connaissance du milieu montagnard : faune- flore - particularités forestières - problèmes des parcs nationaux ou régionaux - écologie - géologie - caractéristiques des différents terrains et manière de les aborder»,¹²⁵⁹ mais aussi un « apprentissage de connaissances pratiques sur la météorologie locale, la cartographie et les différents moyens de se repérer en montagne, l'alimentation et le comportement de l'organisme à partir d'une certaine altitude » aux côtés d'une formation purement sportive autour de l'escalade et de la randonnée.¹²⁶⁰ C'est réellement à la fin des années 1970 que le CAF prend conscience de tout l'intérêt de former en masse des cadres et d'aider les sections à le faire.¹²⁶¹ Bien sûr, le CAF a également recours à des professionnels. Ce sont essentiellement des guides de haute montagne qui sont alors nombreux à proposer leurs services aux associations.¹²⁶² Même s'ils sont visiblement très réticents à la professionnalisation de l'encadrement sportif, le CNG et le CAF emploient tout de même des professionnels et les forment même. Nous pouvons y voir la volonté de se conformer aux souhaits du ministère en charge de la Jeunesse et des Sports. Ce point de vue, lié à une tradition et des valeurs anciennes, est tout de même mis de côté pour, sans doute, suivre le mouvement et aller dans le sens de ce que souhaite l'État. Cependant, l'aide du ministère diminue, nous l'avons vu, en même temps qu'augmente le cadre réglementaire et, donc, les coûts liés à l'obligation d'avoir des encadrants professionnels. Nous pouvons donc ici voir un frein à la poursuite de buts évidemment sociaux par une augmentation du personnel professionnel qui n'est pas comblée par une aide et un soutien conséquents, bien au contraire.

II.4.2. L'UCPA : le professionnalisme de rigueur

Nous l'avons évoqué dans le chapitre précédent,¹²⁶³ il y a toujours eu une forme de tension au sein du conseil d'administration de l'UCPA sur les questions de professionnalisme et de bénévolat. L'UCPA, en lien direct avec son fonctionnement, n'a jamais eu comme tradition d'avoir une activité bénévole forte. Comme le dit Anne Bossy : « c'est dans le cœur de l'UCPA qui est d'être une union d'associations et pas une

¹²⁵⁹ Rubrique Actualité, *La Montagne et Alpinisme*, 1-1980, page 277.

¹²⁶⁰ *Idem*.

¹²⁶¹ Assemblée générale du 7 mai 1972, Rapport présenté par le comité de direction du CAF. CFDDL.

¹²⁶² P. Keller, « Guides et législation sur le sport », N° 116, 2-1979, page 80-84.

¹²⁶³ Chapitre 2, I.5.1. Les cadres de montagne.

association avec des membres directs. »¹²⁶⁴ Contrairement au CNG et au CAF, l'Union ne regroupe pas des militants, mais des usagers qui militent eux-mêmes au sein de leur association. Il s'agit d'une union d'associations, donc de personnes morales et non de personnes physiques. Tous les membres du conseil d'administration sont des personnes morales représentant une association, une fédération, une institution publique ou parapublique, etc. C'est d'ailleurs également une des particularités de l'association puisque ce ne sont pas les usagers, les stagiaires, qui décident. Les mouvements de jeunesse et d'éducation populaire fréquentent l'Union comme des usagers également. Les bénévoles le sont dans leur propre association. Les personnes qui représentent leur association au conseil d'administration, au bureau ou dans les différentes commissions de l'UCPA sont également des bénévoles. En partant de cette constatation, il est difficile pour l'Union de créer un esprit militant et de développer le bénévolat. Le président de l'association donne, par ailleurs, le même constat dans son rapport moral de 1970.¹²⁶⁵ Pour autant, le bénévolat est tout de même encouragé par l'UCPA à plusieurs reprises.¹²⁶⁶ La volonté de recourir au bénévolat est liée à une question financière, comme dans les cas des deux autres associations. Les salaires des employés de l'UCPA représentent plus d'un tiers du budget global de l'association (Figure 55).

¹²⁶⁴ Entretien avec Anne Bossy, trésorière de l'UCPA de 1997 à 2003 puis présidente de l'UCPA de 2003 à 2009, le 3 octobre 2018.

¹²⁶⁵ « Le bénévolat est un esprit plus difficile à créer et à maintenir dans une Institution que dans un Club. »
Source : Rapport moral 1970 de l'UCPA. AD94 : 567J29.

¹²⁶⁶ « Les permanents ont le devoir d'encourager les actions bénévoles qui ne sont pas des actions concurrentielles. »

Source : Rapport moral 1970 de l'UCPA. AD94 : 567J29.

« il nous faut réaffirmer l'intérêt fondamental que nous devons attacher à la possibilité de mettre en œuvre à l'UCPA l'activité d'animateurs bénévoles »

Source : Rapport moral 1975 de l'UCPA. AD94 : 567J30.

Figure 55 : Part du poste Personnel dans le budget global de l'UCPA en milliers de francs

Année	Budget global	Poste Personnel (Siège + centre)	Pourcentage du budget global
1968	20 348	7 453	36,6%
1969	22 315	8 286	37,1%
1970	24 391	8 753	36,3%
1971	28 093	9 183	32,6%
1976	65 499	24 411	37,3%

Sources : Rapport financier de l'UCPA de 1968 à 1971. AD94 : 567J29 / Rapport financier de l'UCPA de 1976. AD94 : 567J30.

Même si nous n'avons pas toutes les données sur la période, nous pouvons tout de même constater que, malgré l'évolution du budget global de l'association, la part du poste Personnel reste fixe en termes de pourcentage et évolue en suivant la progression de l'Union. Tout en sachant la part importante prise par l'équipement dans la politique de l'association,¹²⁶⁷ il apparaît que c'est uniquement là-dessus que l'association peut faire des économies.

Le recourt au bénévolat est considéré comme « indispensable à l'équilibre [...] et à l'extension de[s] [...] activités. »¹²⁶⁸ Pour autant, dans ces questions du bénévolat, l'UCPA, tout comme les autres associations proposant des activités sportives, se trouve relativement restreinte par la réglementation. En effet, les différents brevets d'État sont mis en place pour assurer une couverture juridique pour les professionnels, nous l'avons vu, pour autant, les bénévoles ne sont pas couverts en cas d'accident ou de tout autre évènement.¹²⁶⁹ Dans le cadre de l'encadrement d'activités sportives de plein air, souvent considérées comme dangereuses, il est risqué de faire porter la responsabilité du groupe à des bénévoles. Pour autant, cela ne semble pas empêcher le CAF et le CNG d'avoir recours à des bénévoles dans le cadre d'un encadrement hybride que nous venons de détailler. À l'UCPA, le bénévolat sert d'« encadrement complémentaire »¹²⁷⁰, notamment pour des

¹²⁶⁷ Sur ces questions, voir le chapitre 3, III.1.2. L'équipement, au cœur même des politiques associatives.

¹²⁶⁸ Rapport moral 1970 de l'UCPA. AD94 : 567J29.

¹²⁶⁹ Rapport moral 1975 de l'UCPA. AD94 : 567J30 / Compte-rendu du conseil d'administration de l'UCPA du 18 janvier 1979. AUCPA.

¹²⁷⁰ Rapport moral 1969 de l'UCPA. AD94 : 567J29.

disciplines dites estivales, comme la croisière. L'UCPA utilise des aides-moniteurs « au pair » pour le nautisme et la montagne. Le terme « au pair » laisse supposer qu'ils pratiquent leur enseignement de manière bénévole contre nourriture et logement, même s'il n'y a pas de vraie précision là-dessus dans les documents. Les rapports financiers de 1970 et de 1971 nous éclairent tout de même sur la façon dont les enseignements sont dispensés à l'UCPA de manière saisonnière (Figure 56). Nous n'avons, en effet, pas connaissance des effectifs de salariés permanents de l'UCPA durant cette période.

Figure 56 : Répartition des enseignements saisonniers à l'UCPA entre l'hiver 1969/1970 et l'été 1971

Hiver	1969/1970	Pourcentage	1970/1971	Pourcentage
Techniciens saisonniers	446 mois	56%	512 mois	58%
Aides-moniteurs	262 mois	33%	283 mois	32%
Aides-moniteurs au pair	90 mois	11%	81 mois	10%
Été	1970		1971	
Techniciens saisonniers payés	192 mois	20%	147 mois	16%
Moniteurs d'adolescents	120 mois	13%	94 mois	10%
Moniteurs nautisme – Hippisme	548 mois	58%	586 mois	64%
Aide-moniteur au pair nautisme	45 mois	5%	52 mois	6%
Aide-moniteur au pair montagne	34 mois	4%	37 mois	4%

Sources : Rapport financier 1970 et 1971. AD94 :567J29.

Cet ordre des choses ne semble pour autant être que de courte durée puisqu'en 1978, dans son plan de développement, l'UCPA énonce le fait que les bénévoles sont uniquement utilisés sur les croisières et en faible proportion puisque 70% des moniteurs de croisières sont des professionnels. Cela représente alors environ 160 personnes sur 220 à 230 au total.¹²⁷¹ Il s'agit d'ailleurs d'une proportion assez semblable à ce que nous pouvons voir

¹²⁷¹ Éléments pour un plan de développement, avril 1978. AUCPA.

dans le tableau ci-dessus puisque les aides-moniteurs au pair ne représentent qu'une très petite proportion de ceux qui encadrent les pratiques durant les saisons évoquées. Ces tableaux ne tiennent pas compte du personnel mis à disposition de l'association par le ministère en charge de la Jeunesse et des Sports, qui est de l'ordre de 40 personnes depuis la création de l'association.¹²⁷² Ce personnel est d'ailleurs un des avantages qu'a l'UCPA face aux autres associations et sans doute lié au fait que c'est un organisme cogéré.

L'Union utilise en majorité des professionnels et elle est également agréée pour leur formation à partir de 1974.¹²⁷³ Il s'agit de la continuité de son action éducative puisque le recrutement est facilité. Des formateurs des différentes fédérations lui sont mis à disposition.¹²⁷⁴ À travers cela, nous pouvons voir un soutien important venu du ministère en charge de la Jeunesse et des Sports. Avec le personnel mis à disposition, mais aussi cette aide à la formation, nous pouvons clairement voir une forme d'avantage de l'UCPA sur les autres associations étudiées qui s'explique, sans aucun doute, par son statut d'organisme technique cogéré. L'aide de l'État est importante et lui permet, depuis sa création, de poursuivre sa mutation vers la professionnalisation de l'encadrement.

La fusion de l'UNCM et l'UNF avait aussi pour objectif de permettre aux moniteurs d'avoir du travail toute l'année. Il s'agit aussi d'une manière de faire des économies. Les saisonniers sont logiquement beaucoup plus chers à payer que le personnel permanent. Le fait d'avoir des moniteurs capables de travailler autant l'été que l'hiver est donc un moyen de garantir des emplois, mais aussi de faire des économies. L'UCPA axe beaucoup sa politique de formation sur cette volonté de proposer un apprentissage technique, pédagogique et culturelle dans deux disciplines qu'elle juge « complémentaires hiver-été (ski-montagne, ski-voile, ski-plongée, etc.). »¹²⁷⁵ Ceci est notamment visible dans la figure ci-dessus avec les moniteurs ayant une bivalence en nautisme et hippisme. À partir de 1977, ils réalisent également une bivalence ski-équitation dans les centres de Ségonzac et d'Argentière.¹²⁷⁶ Il s'agit de formations de longue durée (deux années) et agréées en 1976. C'est l'une des particularités de l'UCPA liée au fait qu'elle propose une offre large de sports de plein air. De là, il est dans son intérêt d'avoir des techniciens polyvalents à qui elle peut

¹²⁷² Document adressé au ministre en 1977. AUCPA.

¹²⁷³ Rapport moral 1974 de l'UCPA. AD94 : 567J30.

¹²⁷⁴ Rapport moral 1976 de l'UCPA. AD94 : 567J30.

¹²⁷⁵ Rapport moral 1969 de l'UCPA. AD94 : 567J29.

¹²⁷⁶ Rapport moral 1976 de l'UCPA. AD94 : 567J30.

proposer du travail toute l'année. Sans doute que cette manière de faire est aussi l'une des raisons de la forte représentation des professionnels comparativement aux bénévoles.

Pour cette politique, l'UCPA est, une nouvelle fois, soutenue et agréée par l'État, de la même manière que le CNG avec l'ECB. Elle reçoit ainsi un soutien de taille des pouvoirs publics, l'aidant à former le personnel nécessaire à la bonne tenue de ses stages. Cependant, cela nous permet tout de même de nous interroger sur la poursuite effective d'un but social. En effet, l'UCPA ne travaille pratiquement pas avec des bénévoles. L'Union est tout de même très encadrée et aidée par l'État, contrairement aux autres associations. La mutation est progressive rendant donc plus facile l'adaptation de l'UCPA et de son budget aux impératifs liés à la professionnalisation. L'aide conséquente de l'État, ainsi que la politique d'équipement menée, permettent à l'Union de toujours prétendre à la poursuite d'un but social. Cependant, cette aide n'est pas semblable pour toutes les associations. Il semble alors que l'État concentre l'essentiel de ses moyens sur l'UCPA qui est l'association la moins réfractaire au changement concernant le bénévolat.

Au niveau de la formation, nous pouvons constater un réel travail de coopération entre le ministère en charge de la Jeunesse et des Sports, les fédérations et l'UCPA. Cette dernière se plaint d'un manque de formation pour l'encadrement spécifique des collectivités.¹²⁷⁷ Des réunions ont lieu avec les directeurs des écoles nationales des sports de plein air pour définir les relations « UCPA-Ecoles pour les études pédagogiques et les programmes de formation et de préparation aux Brevets. »¹²⁷⁸ Les formations dispensées par l'UCPA visent alors uniquement à la formation de cadres pour les collectivités et associations. Sur ce point spécifique, Claude Lafabrègue a démontré un mouvement allant dans le même sens de la part des écoles de voile française et particulièrement du CNG qui s'est réellement battu avec la FFV pour la reconnaissance d'un statut pour la voile de loisirs et donc d'une formation adéquate (Lafabrègue, 2019). La coopération entre l'UCPA et les différentes fédérations de plein air est réelle et visible à plusieurs échelles. Les fédérations sont représentées au sein du conseil d'administration de l'association et leur nombre est porté à quatre à partir de 1978.¹²⁷⁹ Cette mise en œuvre est liée à la création

¹²⁷⁷ Rapport moral 1975 de l'UCPA. AD94 : 567J30.

¹²⁷⁸ Rapport moral 1975 de l'UCPA. AD94 : 567J30.

¹²⁷⁹ Contre trois précédemment.

Source : Assemblée générale extraordinaire de l'UCPA du 31 mai 1978. AUCPA.

du Fonds National pour le Développement du Sport (FNDS) que nous détaillerons plus tard.¹²⁸⁰ Les fédérations, autour du CNOSF reconnu par la loi Mazeaud¹²⁸¹, deviennent décisionnaires d'une nouvelle subvention pour le sport de masse. Il apparaît alors stratégique pour l'UCPA d'avoir au maximum les fédérations de son côté. De plus, nous avons pu constater que les fédérations adhèrent à l'UCPA dès que l'association propose l'activité qu'elles représentent. Par exemple, en 1965, alors que l'Union ouvre des stages de plongée sous-marine, la FFESSM adhère l'année suivante.¹²⁸² Pour les fédérations, être proche de l'UCPA c'est aussi se garantir une possible arrivée de nouveaux licenciés. En effet, encourager une activité de loisir pendant les vacances, c'est aussi une manière de s'assurer que des jeunes, par la suite, se découvrent une réelle passion pour l'activité et adhèrent à un club de la fédération. Elles ont donc tout intérêt à développer aussi le sport de masse et donc à travailler conjointement avec des organismes comme l'UCPA en créant les diplômes nécessaires.

Dans cette partie, nous avons étudié particulièrement les questions de l'éducation et la pédagogie, mais aussi des moyens offerts aux associations dans ce but. Face à la réduction des subventions de fonctionnement et la mise en place de la contractualisation, les associations semblent tenter de se démarquer un peu plus des autres en affirmant clairement leur identité. Pour le CNG et le CAF, il s'agit de renforcer le côté bénévole envers et contre tout, en s'opposant notamment aux différentes lois qui restreignent fortement leurs activités. Il se cantonnent alors à un modèle traditionnel de l'encadrement sportif contrairement à l'UCPA. La multiplication des cadres légaux ainsi que la diminution des aides ralentissent les associations dans leur développement puisqu'elles n'ont pas forcément les moyens de pouvoir engager des moniteurs diplômés notamment. Sur ce point, ainsi que sur celui de l'environnement, le CAF et le CNG s'opposent à l'UCPA qui s'engage dans un modèle économique plus commercial, conforme aux attentes du gouvernement. Par ailleurs, nous avons démontré qu'elle est largement favorisée sur le plan de la subvention et des ressources humaines en comparaison de ses homologues.

¹²⁸⁰ Voir le chapitre 3, III.1.2. L'équipement, au cœur même des politiques associatives.

¹²⁸¹ Article 14 de la loi n° 75-988 du 29 octobre 1975 relative au développement de l'éducation physique et du sport, *JORF*, 30 octobre 1975, page 11181.

¹²⁸² Compte-rendu du conseil d'administration de l'UCPA du 20 avril 1966. AUCPA.

Ceci est sûrement dû à son statut, mais également à l'éventail de ses propositions d'activités et de stages. L'UCPA semble alors être mobilisée de manière plus importante dans le cadre de la poursuite d'un but social souhaité par l'État à travers les mutations voulues et opérées du côté de l'encadrement qui sont plus largement aidées et encadrées. La réaffirmation ou la clarification de la pédagogie va également dans ce sens. Il semble que les associations tentent de séduire les pouvoirs publics pour pouvoir les convaincre de la réalité éducative de leurs stages. Le but étant alors de pouvoir se garantir des moyens pour survivre, mais aussi se développer. Le développement passe, par ailleurs, essentiellement par l'accroissement des offres de stages et donc, par l'augmentation du patrimoine des associations. En effet, s'équiper, c'est ouvrir des places de stages et donc pouvoir prétendre à réaliser des objectifs de démocratisation. Grâce à ces places, les associations peuvent faire des bénéfices qui, s'ils sont suffisants, peuvent permettre de payer les professionnels imposés par le cadre réglementaire.

III. Le chantier de l'équipement associatif

L'équipement sportif est ce qui conditionne réellement le développement, ou non, d'une activité associative. En 1971, le Premier ministre annonce, « lors des débats préparatoires à la dernière loi-programme [...] que « l'objectif du gouvernement est de faire en sorte que le sport soit accessible à tous [et] puisse être pratiqué par tous » » (Chantelat & Tétart, 2007, p. 48). Par cela, il reconnaît directement le rôle de l'État dans le développement de la pratique sportive et de son accessibilité, mais aussi l'importance de son financement pour arriver à cela. Rappelons, par ailleurs, que cela constitue un point important au cœur même de la définition d'un tourisme qui se veut social. Dans cette partie, nous allons étudier précisément les politiques associatives en matière d'infrastructures d'accueil pour les mettre ensuite en relation avec la politique de l'État, mais aussi les moyens accordés. Sur ce point, nous mettrons d'ailleurs en avant des incohérences entre les buts et les moyens d'y parvenir. Enfin, nous étudierons une nouvelle forme de partenariat pour le développement des sports de plein air autour des loisirs sportifs de proximité.

III.1. Les politiques d'équipement associatives

Pour la première fois sur la période sur laquelle nous travaillons, le CAF, le CNG et l'UCPA ont une politique d'équipement relativement proche les unes des autres. C'est à la

fin de la période que ces politiques commencent à se distinguer, sans doute du fait de la conjoncture économique et du manque de moyens accordés par Jeunesse et Sports, mais aussi à cause d'une évolution des mentalités. Pour la première fois également, un lien clair et précis est établi avec le tourisme social dont les premières caractéristiques commencent à se définir sur le plan international.

III.1.1. Des associations liées au tourisme social ?

Le début des années 1970 voit se développer des réflexions et des réunions importantes sur la question du tourisme social et de l'éducation des jeunes. Même si aucune relation n'est réellement faite sur ces deux questions, il n'en demeure pas moins que la montée en puissance de ces réflexions est le signe d'une véritable prise de conscience. Nous l'avons déjà évoqué, mais les associations font souvent jouer l'aspect purement éducatif de leurs actions pour pouvoir avoir des subventions, qu'elles soient de fonctionnement, mais aussi d'équipement. C'est, bien évidemment toujours le cas durant cette période. À la fin des années 1960 et au début des années 1970, le terme de « tourisme social » est toujours très discuté. Beaucoup de chercheurs étudiant ces problématiques considèrent alors le tourisme social comme un tourisme pour les classes sociales économiquement défavorisées. De plus, les réflexions sur le tourisme social sont systématiquement mises en relation avec la question des hébergements par les pouvoirs publics (Dacharry, 1965). Les questions liées au développement de l'économie locale ne font pas encore partie des réflexions développées autour du tourisme social, même si quelques initiatives semblent tendre vers cela. Le tourisme social est, à cette époque, entièrement assimilé à un tourisme produit par une association, d'où les confusions qu'il peut exister à l'heure actuelle.

En 1969, le CAF ouvre ses différents centres-écoles pour développer les activités d'enseignement alpin. À ce titre, il réalise une réhabilitation complète du refuge Albert Ier.¹²⁸³ Il est alors subventionné par le ministère en charge de la Jeunesse et du Sport car les infrastructures qu'il réhabilite ont un objectif tourné vers l'éducation des jeunes par la montagne. C'est surtout autour du tourisme social que les associations développent une politique conséquente et affirmée. Une réunion interministérielle sur le tourisme social

¹²⁸³ « Les refuges de la chaîne du Mont-Blanc. Les problèmes qu'ils posent au CAF », n° 78, juin 1970, pages 310-311.

reconnait, en 1970, le rôle important joué par les acteurs du tourisme social sur l'aménagement du territoire dans l'après-guerre.¹²⁸⁴ En 1973, dans un rapport sur les loisirs de plein air, une mention est faite quant à un « droit aux sportifs de plein air » lié à une valeur sanitaire et sociale.¹²⁸⁵ Autour de ces idées, il y a alors une autre affirmation liée à un « droit aux équipements collectifs nécessaires à la pratique, équipements essentiels, mais aussi équipements annexes. »¹²⁸⁶ Ce rapport présenté par le ministère de la Protection de la Nature et l'Environnement revendique alors tout l'intérêt de construire des infrastructures importantes en lien avec un droit aux loisirs que tout Français a. Pour que les pratiques de loisirs, et essentiellement les pratiques sportives de plein air, puissent devenir une réalité pour tous, il faut qu'il y ait des infrastructures conséquentes. Logiquement, les acteurs du tourisme social ont un rôle à jouer dans le développement des infrastructures.

Le CAF, l'UCPA et le CNG démontrent à plusieurs reprises des politiques qui peuvent être assimilées au tourisme social. Le CAF revendique le souhait d'élargir le recrutement des stations de sports d'hiver à des populations « aux ressources plus limitées »¹²⁸⁷ en mettant à la construction des espaces qui ne soient pas construits de toute pièce. Il propose alors le développement d'un tourisme à l'échelle locale pour que les populations montagnardes trouvent le moyen de continuer leurs activités habituelles de la même manière que l'a déjà fait le TCF dans le passé avec le tourisme hivernal (Levet-Labry & Schut, 2014; Schut, 2016a). Ces populations deviendraient alors des acteurs directs du développement touristique de leur espace, en ouvrant des gîtes notamment. Il s'agit d'ailleurs d'une volonté évoquée assez tôt par Gilbert André, maire de Bonneval-sur-Arc, à partir de 1957. Ce dernier souhaite la création de parcs culturels, dans l'esprit des parcs naturels, ayant pour vocation de préserver et de moderniser l'économie rurale. Il s'agirait alors d'un tourisme lié aux sports d'hiver, maîtrisé et entièrement géré par les populations

¹²⁸⁴ Note du Service de l'Action économique au ministère de l'Intérieur sur la réunion interministérielle sur le Tourisme social, perspectif pour le tourisme social 1971-1975, 5 novembre 1970. AN : 19810075/36.

¹²⁸⁵ Rapport « Loisirs sportifs de plein air et environnement », Rapport présenté par le SETO pour la Mission interministérielle de l'Environnement, Ministère de la Protection de la Nature et de l'Environnement, février 1973. AN : 19770275/1.

¹²⁸⁶ *Idem.*

¹²⁸⁷ P. Lamour, « Aménagement et protection de la montagne », *La Montagne et Alpinisme*, n° 86, 1-1972, pages 221 à 224.

locales (Larrère, 2009, pp. 25-26; Mauz, 2009, p. 62). Ce point de vue, également développé par Philippe Lamour en 1972, est visible à plusieurs reprises dans les documents produits par le Club Alpin. En 1981, par exemple, le CAF revendique la volonté de s'inscrire dans les zones d'économies montagnardes et d'en faire des espaces propices au développement de son activité. Le Club souhaite alors développer l'activité qui est la leur également, en moyenne montagne, en partenariat direct avec les acteurs locaux, en animant des gîtes ou en réutilisant des bâtiments existants.¹²⁸⁸ Mise en place à la fin des années 1970, cette politique est toute nouvelle pour le CAF qui décide progressivement de se désengager de l'équipement de la haute montagne pour faire profiter les locaux des intérêts, notamment économiques, du tourisme sportif de montagne. Nous pouvons voir, dans ces mises en œuvre, la volonté de faire correspondre tourisme pour les plus démunis avec dynamisme de l'économie locale. Il s'agit d'une donnée qui émerge dans les années 1970 et qui va être progressivement intégrée à la définition de ce qu'est le tourisme social.

De son côté, l'UCPA réalise des opérations quelque peu différentes. En effet, pour faire face à une diminution des moyens accordés par l'État pour l'équipement, elle décide de trouver elle-même « ses propres solutions », pour reprendre les termes utilisés par le conseil d'administration de l'association en 1968.¹²⁸⁹ Parmi les solutions trouvées par l'association, il y a celle de l'animation dans des espaces du tourisme social. En 1970, elle débute, pour la première fois, une opération de ce type avec l'association Renouveau dans un centre de 480 places à Beg Meil dans le Finistère. Dans ce centre, 40 places sont offertes aux jeunes exclusivement pour la pratique d'une activité sportive. Les personnes fréquentant les infrastructures de l'association Renouveau peuvent également pratiquer des activités sportives, encadrées par les moniteurs employés par l'UCPA, contre une rétribution.¹²⁹⁰ Ces pratiquants se retrouvent sous le terme de « stagiaires externes » dans les documents statistiques produits par l'association. Cette mise en place permet à l'association d'obtenir des places sans investissement dans des lieux propices à la pratique des sports de plein air. Il s'agit également d'un moyen de montrer leurs savoir-faire et d'attirer de futurs stagiaires dans d'autres stages. Ce type d'opération est réalisé

¹²⁸⁸ « Les zones d'économies montagnardes : un enjeu pour le Club Alpin Français ? », *La Montagne et Alpinisme*, n° 126, 4-1981, pages 212-219.

¹²⁸⁹ Compte-rendu du conseil d'administration de l'UCPA du 21 juin 1968. AUCPA.

¹²⁹⁰ Compte-rendu du conseil d'administration de l'UCPA du 16 avril 1970. AUCPA.

avec plusieurs autres associations comme T&T au centre de Cogolin ou le centre de Village Vacances Famille (VVF) de Saint Martin de Belleville à partir de 1971.¹²⁹¹

L'association est également pressentie pour animer un nouveau centre de vacances dans le Languedoc-Roussillon. Suite au Plan Racine de 1963, de grands travaux sont réalisés dans le golfe du Lion dans le but de développer le tourisme sur le littoral du Languedoc-Roussillon. Le tourisme social prend une part significative dans les réflexions de ce plan (Cazes, 1972, p. 195). Une place importante, de l'ordre de deux millions de lits sur 9,4 millions, est alors faite aux équipements du tourisme social : colonies de vacances, auberges de vacances, villages de vacances et campings-caravaning. Dans cet espace en développement, l'UCPA cherche logiquement à se faire une place. Il semble que l'opération a eu lieu puisque nous pouvons trouver une trace de subvention sur le programme de 1975 pour un centre à Saint-Cyprien.¹²⁹² Nous ne connaissons pas les conditions spécifiques de cette réalisation. Il semble que l'UCPA ait été en charge de l'animation d'un espace lié au tourisme social et que la subvention qu'elle a reçue ait été liée à l'équipement nautique de cette infrastructure. C'est souvent ce qu'il se passe par ailleurs : l'UCPA anime des activités sportives dans des infrastructures appartenant au tourisme social en se faisant financer par le ministère en charge de la Jeunesse et des Sports le matériel nécessaire à la bonne animation de ces activités sportives.¹²⁹³ Le ministère finance l'Union qui devient propriétaire des équipements, et non l'association de tourisme social qui l'accueille. Ce mode opératoire se développe à l'UCPA durant les années 1980 en lien avec la diminution des moyens offerts par Jeunesse et Sports, la non-prise en compte des besoins des collectivités de jeunes par les dirigeants du tourisme social,¹²⁹⁴ mais aussi par la politique ambitieuse que l'Union mène. Sur ce point, le Conseil Supérieur du Tourisme est d'accord sur le fait que l'aide à la pierre aux associations de tourisme social n'est pas suffisante alors qu'il s'agit d'un tourisme dont l'enjeu est fort.¹²⁹⁵

¹²⁹¹ Compte-rendu du conseil d'administration de l'UCPA du 16 octobre 1970. AUCPA.

¹²⁹² Subventions 1975 de l'UCPA. AN : 19800382/343-346.

¹²⁹³ *Idem* ; Dossier « Beg Meil, Renouveau/UCPA », Subvention d'équipement pour la Jeunesse et les Sports, 22 décembre 1970. AD29 : 115W339.

¹²⁹⁴ Rapport moral 1981 de l'UCPA. AUCPA.

¹²⁹⁵ Rapport du Conseil Supérieur du Tourisme de 1975-1978. AN : 19920527/1-2.

Il est tout de même étonnant de constater qu'en 1979, seul le CAF reçoit un agrément pour le tourisme social de la part de l'État.¹²⁹⁶ Le CNG et l'UCPA, dont les politiques d'équipement, les buts et les mises en œuvre sont semblables à ceux du CAF, n'ont aucun agrément sur ce plan-là. Nous pouvons nous poser la question de la définition qu'ont les pouvoirs publics de ce qu'est le tourisme social et quels sont les équipements qui relèvent, à leurs yeux, de ce champ d'action. En parcourant les documents produits par les structures étatiques, et essentiellement ceux produits par le Conseil Supérieur du Tourisme, nous pouvons nous rendre compte que les infrastructures liées à la politique du tourisme social sont de deux ordres : les campings, d'une part, les villages de vacances familiaux de l'autre. C'est essentiellement là-dessus que le Plan Racine se base pour l'équipement du tourisme social du Languedoc-Roussillon (Cazes, 1972, p. 195). Il est relativement étonnant de ne pas voir apparaître l'UCPA, qui adhère d'ailleurs à l'Union Nationale des Associations de Tourisme et de Plein Air (UNAT), organisme phare du tourisme social français en 1973, et le CNG.

La politique du tourisme social n'est pas aussi affirmée du côté du CNG que des autres associations. Pour autant, celui-ci mène une politique d'équipement en phase avec un objectif de démocratisation et d'ouverture de ses infrastructures. Nous pouvons alors sans doute expliquer le fait que l'UCPA et le CNG ne reçoivent pas d'agrément pour le tourisme social par le fait que les infrastructures caractéristiques de ce type d'activité touristique sont éloignées de leurs besoins et préoccupations. En effet, il ne s'agit pas d'un agrément lié aux buts des associations, mais bien lié aux infrastructures proposées qui doivent alors s'inscrire dans une politique résolument sociale. C'est le cas du CAF qui, depuis la fin des années 1950 et le début des années 1960, procède à l'équipement des stations de montagne dans le but de proposer des infrastructures à bas prix et ouvertes à tous. Nous avons notamment étudié le cas du chalet-skieur d'Auron dans le chapitre précédent.¹²⁹⁷

III.1.2 L'équipement, au cœur même des politiques associatives

¹²⁹⁶ Les hébergements de tourisme social et des associations de jeunesse et de tourisme agréées par l'État, 1979. AN : 19920100/41.

¹²⁹⁷ Voir le chapitre 2, III.2.1 : Le CAF : le renforcement d'un partenariat.

L'implantation des équipements associatifs est liée à une réflexion en plusieurs temps. Il s'agit d'abord de saisir une opportunité et de trouver l'espace idéal pour implanter un centre. Pour cela, les associations ont, bien évidemment, une politique spécifique qui dicte leurs choix et qui leur est propre. Ensuite, les associations réfléchissent à ce qu'elles veulent faire dans cet espace et de quelle manière elles veulent s'implanter. La politique d'équipement de l'association est le reflet de sa puissance et de son ambition.

III.1.2.1. Choisir un espace

Concernant le choix des espaces, la politique menée par les trois associations est semblable et logique : elles souhaitent les meilleurs espaces. Par « meilleur », les associations ne sont pas forcément d'accord les unes avec les autres. Dans le choix des infrastructures, les associations réfléchissent quant à l'accessibilité aux sites sous différents points de vue qui sont techniques et économiques. Il s'agit de la première étape de la politique associative en termes d'équipement. Il s'agit de s'implanter dans des espaces décrits comme « privilégiés. »¹²⁹⁸ Il y a tout de même une distinction à faire autour de ce que nous appelons, dans cette partie, « les espaces privilégiés ». En effet, certains espaces le sont par rapport à la pratique qui y est facilitée, d'un point de vue pédagogique notamment, mais aussi pour les paysages, comme c'est le cas pour l'archipel des Glénans, mais aussi pour Niolon, installé dans une calanque. Il s'agit d'espaces qui sont difficiles d'accès en raison de propriétés privées, mais également de propriétés de l'armée ou du Collège de France, dans le cas du sémaphore de l'île de Penfret, seule partie de l'île dont le CNG n'est pas propriétaire. Pour les stations de sports d'hiver, certaines offrent des cadres que nous pourrions décrire comme plus privilégiés que d'autres, en raison d'un enneigement plus tardif par exemple, mais aussi d'infrastructures plus nombreuses en termes de remontées mécaniques et de pistes de ski. Certaines sont également des points de départ pour des itinéraires de randonnées ou pour de grandes courses d'alpinisme. La particularité de ces stations est qu'elles sont finalement relativement accessibles puisqu'énormément de bâtiments ont été construits, notamment dans le cadre du Plan Neige. Cependant, les stations offrant les meilleures conditions de pratique sont aussi celles où l'installation est la plus coûteuse, surtout pour des structures associatives.

¹²⁹⁸ Compte-rendu du conseil d'administration de l'UCPA du 16 décembre 1970. AUCPA.

Le CAF voit sa politique évoluer sur ce point au fil des années. Avant la guerre, il avait comme politique de « ne rien construire là où arrivait la route »¹²⁹⁹ que ce soit en haute ou en moyenne montagne. Il s'agissait alors d'une politique liée à un idéal de la montagne, mais aussi à l'idée que ces implantations limitent alors fortement les effets de concurrence avec des initiatives privées commerciales. À travers cela, le CAF s'adresse plutôt à une population de puristes attirés par un certain idéal de la montagne, loin du suréquipement, et qui correspond finalement à ses réflexions. Bien sûr, le choix de l'emplacement était aussi lié à une volonté de rendre accessible un massif ou un groupe de sommets particulier.¹³⁰⁰ Durant cette période, le CAF qualifie son travail de « mission de service public. »¹³⁰¹ À la fin de la période, le CAF souhaite se rapprocher des populations locales.¹³⁰² De ce fait, sa politique est essentiellement liée à des opportunités à partir du début des années 1980. Une nouvelle logique, plus commerciale et libérale, s'installe alors dans l'association, qui va s'inscrire beaucoup plus à l'échelle des politiques locales que nationales.

Ce sont par ailleurs les opportunités qui guident la politique d'implantation de l'UCPA. Dans les écrits produits par l'association, nous ne pouvons pas voir se dessiner une réelle politique. Elle cherche, bien sûr, à offrir les meilleures conditions de pratique possibles en s'installant dans des lieux privilégiés¹³⁰³, à l'instar de Niolon pour la plongée sous-marine. L'Union tente de s'implanter dans des espaces offrant les meilleures conditions de pratiques possibles en lien avec sa politique de démocratisation. En effet, ces espaces sont difficilement accessibles pour les petits budgets, le CAF a d'ailleurs fait un commentaire là-dessus dans sa revue.¹³⁰⁴ De là, le fait d'avoir une place dans des espaces privilégiés est le meilleur moyen d'ouvrir les sports de plein air à ceux qui n'ont pas les moyens financiers suffisants. L'UCPA reçoit des sollicitations d'associations qui n'arrivent pas à s'en sortir pour reprendre leurs installations. Ce cas de figure a lieu deux

¹²⁹⁹ C. Maillard, « Le Club Alpin et les refuges », *La Montagne et Alpinisme*, n° 96, 1-1974, pages 191-194.

¹³⁰⁰ *Idem.*

¹³⁰¹ « Les zones d'économies montagnardes : un enjeu pour le Club Alpin Français ? », *La Montagne et Alpinisme*, n° 126, 4-1981, pages 212-219.

¹³⁰² *Idem.*

¹³⁰³ Compte-rendu du conseil d'administration de l'UCPA du 16 décembre 1970. AUCPA.

¹³⁰⁴ P. Lamour, « Aménagement et protection de la montagne », *La Montagne et Alpinisme*, n° 86, 1-1972, pages 221 à 224.

fois au début des années 1970¹³⁰⁵ pour des centres implantés en Corse dans des espaces privilégiés.

Des sollicitations viennent aussi des collectivités ou des pouvoirs publics directement dans le cadre de la création d'infrastructures nécessitant une gestion de la part de spécialistes. Le meilleur exemple est celui de la gestion des BPAL, notamment celle de Bois-le-Roi, à partir de 1972. Il s'agit d'ailleurs de la mise en œuvre d'une idée évoquée par *l'Essai de Doctrine du Sport* en 1965. Celle-ci propose alors une collaboration entre l'État et des associations autour de la gestion d'espaces privilégiés ou à proximité des villes. L'État recense, réserve grâce aux expropriations, équipe, puis confie à la gestion.¹³⁰⁶ Pour l'UCPA, c'est grâce à la « réputation, l'importance et la régularité de [sa] fréquentation »¹³⁰⁷ qu'elle est autant sollicitée et qu'elle peut s'installer dans les meilleurs sites. Il semble également que le statut d'organisme cogéré est un atout dans ce genre de situation puisque l'UCPA apparaît comme un partenaire privilégié de l'État dans le cadre des BPAL. Les partenaires voient aussi l'UCPA comme une succursale du ministère en charge de la Jeunesse et des Sports. Cette forte coopération est clairement un atout puisqu'elle sous-entend des financements, mais aussi un soutien, et donc une pérennité du site. Cette volonté de saisir les opportunités peut clairement être décrite comme opportuniste, mais dans un côté assez péjoratif. En effet, dans les documents institutionnels produits par l'UCPA, nous n'avons vu se présenter qu'une seule fois le cas d'un refus d'implantation de l'association sur un site. Il s'agit alors d'un projet d'implantation d'un centre en Tunisie, sur l'île de Zembra,¹³⁰⁸ proposé un peu plus tôt au CNG et refusé par ces derniers.¹³⁰⁹ L'opération ne se fait pas à cause d'un problème de gestion puisque l'UCPA n'aurait été que pensionnaire dans le centre et donc, pas maître de ses actions.¹³¹⁰ Cette politique semble être liée uniquement à une volonté de développement de l'association, comme une course à l'équipement face à la diminution des espaces de loisirs. Certes, il y a des cas où l'UCPA se retire de certains sites, mais cela

¹³⁰⁵ Comptes rendus des conseils d'administration de l'UCPA des 16 avril 1970 et 8 mai 1972. AUCPA.

¹³⁰⁶ Voir le chapitre 2, I.2.2. *L'Essai de Doctrine du Sport*.

¹³⁰⁷ Document « Le programme de développement et d'investissements de l'UCPA », 1978. AUCPA.

¹³⁰⁸ Compte-rendu du conseil d'administration de l'UCPA du 8 janvier 1968. AUCPA.

¹³⁰⁹ Compte-rendu du conseil d'administration du CNG du 22 avril 1967. ACNG.

¹³¹⁰ Compte-rendu du conseil d'administration de l'UCPA du 16 avril 1970. AUCPA.

est toujours lié à une question de rentabilité, comme à la Chapelle-en-Valgaudemar, en 1973.¹³¹¹

Le CNG réfléchit ses installations autour de plusieurs critères : pour l'intérêt de la navigation, d'un point de vue pédagogique, l'isolement et la beauté du lieu.¹³¹² Pour autant, tout comme les deux autres associations, il profite aussi des opportunités qui se présentent. Contrairement à l'UCPA, le CNG est plus prudent quant à ses implantations. Toutes ne sont pas acceptées, comme nous venons de le voir avec l'île de Zembra. Par exemple, en 1979, le CNG se voit proposer une implantation en Vendée et en Bretagne Nord.¹³¹³ Les Glénanais sont flattés par ces sollicitations, mais les opérations en Vendée n'auront finalement pas lieu sans que nous en connaissions réellement la raison. En 1981, le CNG ouvre une base à l'île Louët, en Bretagne Nord, suite aux sollicitations de 1979. C'est également ce qui se passe pour le développement de son activité au Québec, à partir de 1976¹³¹⁴ et, plus tard, dans la lagune de Venise.¹³¹⁵ Autre exemple, en 1972, le maire de la Forêt-Fouesnant revendique la volonté d'installer le CNG dans sa ville lors de l'inauguration du port de plaisance.¹³¹⁶ Il s'agissait alors d'une opération pour l'amodiation d'un ponton dans le nouveau port de plaisance, mais finalement, cette opération n'aura pas lieu.¹³¹⁷

III.1.2.2. Réfléchir à la construction

La seconde étape est liée à une réflexion quant à la construction. Elle est, certes, directement liée à la première étape. Cependant, ces réflexions constituent un aspect bien particulier de la politique associative. Nous avons volontairement mis de côté la politique d'équipement du CNG. Ces derniers ont une politique en termes de construction totalement différente des deux autres associations. Du fait d'une activité saisonnière, les

¹³¹¹ Rapport financier de l'UCPA de 1973. AUCPA.

¹³¹² Rapport moral 1971 et 1979 du CNG. ACNG.

¹³¹³ Rapport moral 1979 du CNG. ACNG.

¹³¹⁴ Compte-rendu du conseil d'administration du CNG du 12 juin 1976. ACNG.

¹³¹⁵ Compte-rendu du conseil d'administration du CNG des 4 et 5 octobre 1980 et du 17 janvier 1981. ACNG.

¹³¹⁶ Lettre de Jean-Marc Pilpoul au directeur de la Société d'Économie Mixte pour l'Aménagement Touristique du Finistère datée du 17 juillet 1972. AD29 : 155W124.

¹³¹⁷ Lettre de François Gomez, directeur administratif du CNG, datée du 4 novembre 1974 au préfet du Finistère. AD29 : 155W124.

investissements du CNG sont plus liés à l'achat du matériel et des terrains nécessaires. Les stagiaires couchent bien souvent dans des tentes. Les raisons à cela semblent être à la fois économiques et écologiques. Le CNG construit très peu de bâtiment que ce soit sur les îles, mais également dans les autres centres. Ils procèdent, la plupart du temps, à l'acquisition de terrains avec un bâti déjà construit et qui nécessitent seulement des travaux de modernisation. Le Centre Nautique préfère concentrer ses moyens sur la modernisation de sa flotte pour garantir le meilleur apprentissage possible à ses stagiaires. De plus, le CNG n'est pas prioritaire dans les subventions d'équipement en raison du fait qu'il ne propose une activité que sur quelques mois. Les installations ne sont donc pas suffisamment rentables pour être financées, et ce, même avec un allongement des saisons en conséquence de demandes de plus en plus nombreuses.

Pour le CAF, l'équipement de la montagne fait partie de son essence même et nous l'avons démontré plusieurs fois. Il s'agit d'un des principes fondateurs de l'association qu'elle n'a de cesse de rappeler au fil des années.¹³¹⁸ Durant son histoire avec l'équipement de la montagne, le CAF a développé ce qu'il appelle lui-même différentes générations de refuges basés sur des modèles différents.¹³¹⁹ Il fait alors un parallèle avec les différentes générations de stations de sports d'hiver contre lesquelles il se bat. Ces différents types de constructions sont basés sur trois refuges qui ont connu une histoire en quatre temps, les refuges du Couvercle, d'Argentière et du Goûter.¹³²⁰ Le site du CFDL propose un historique de l'évolution du patrimoine de l'équipement de la montagne par le CAF.¹³²¹ Il est alors intéressant de comparer l'évolution de ces trois refuges pour montrer une mutation de la politique d'équipement du CAF (Figure 57).

¹³¹⁸ C. Maillard, « Le Club Alpin et les refuges », *La Montagne et Alpinisme*, n° 96, 1-1974, pages 191-194.

¹³¹⁹ *Idem* ; C. Maillard, « Le CAF et la construction des refuges », *La Montagne et Alpinisme*, n° 86, 1-1972, page 254.

¹³²⁰ C. Maillard, « Le Club Alpin et les refuges », *La Montagne et Alpinisme*, n° 96, 1-1974, pages 191-194.

¹³²¹ Voir <http://centrefederaldedocumentation.ffcam.fr/lesrefuges.html> consulté le 3 mars 2020.

Figure 57 : Évolution des générations de refuge du CAF avec les refuges du Couvercle, d'Argentière et du Goûter

Refuge du Couvercle			Refuge d'Argentière			Refuge du Goûter		
Années	Évolution	Financement	Années	Évolution	Financement	Années	Évolution	Financement
1904	Bivouac, 12 places	Section de Chamonix	1906	Bivouac, 12 places	Section de Chamonix	1906	Cabane, 10 places	Section de Saint-Gervais
1911	Refuge en bois, Gardiennage, 24 ans	Section de Chamonix grâce à des legs	1922	Refuge en pierre, 14 places	Fonds privés	1935	Reconstruction, 30 places	Section de Saint-Gervais
1932	Refuge en pierre, 108 places	Section de Chamonix grâce à des legs	1933	Reconstruction en pierre, 96 places	Section de Paris grâce à des legs et des dons	1942		CAF
1952	Agrandissement, 128 places	Subventions	1974	Agrandissement, 140 places	Subventions	1962	Reconstruction en préfabriqué, 76 places	Subventions

Source : <http://centrefederaldedocumentation.ffcam.fr/lesrefuges.html> consulté le 3 mars 2020 ;

Certes, toutes les modifications n'ont pas lieu dans la période que nous étudions dans cette partie. Pour autant, il s'agit d'un aspect intéressant puisque nous pouvons constater que l'État joue un rôle dans la construction des refuges qu'après la Seconde Guerre mondiale. Cet investissement peut être le témoignage d'une évolution des personnes qui fréquentent l'association, puisque les dons et les legs, venus de personnes aisées, ne sont plus indispensables à la réalisation d'équipements. De plus, nous avons déjà pu le constater, les dirigeants de l'association comptent fortement sur la cotisation pour financer les refuges de l'association. Il peut également s'agir d'un opportunisme du CAF qui profite du début de l'investissement financier de l'État pour agrandir son patrimoine.

Ces différentes générations de refuges sont également le reflet d'une montée en puissance de l'alpinisme. En effet, nous pouvons constater que le nombre de places ne fait que croître au fil des années. Les refuges du Couvercle et d'Argentière finissent par avoir plus de 100 places. Ces chiffres témoignent d'une augmentation de la fréquentation de la montagne et donc, d'un développement de la pratique. Ce n'est, bien évidemment, pas un indicateur suffisant pour évoquer une démocratisation de l'alpinisme. Pour autant, il est clair que l'augmentation progressive du nombre de places dans les refuges est la preuve d'un développement et, sans doute, d'une ouverture à une population plus large.

À partir de 1973, le CAF réorganise sa commission nationale des travaux en montagne dans le but de réaliser une politique d'équipement plus claire et en lien avec les échelons locaux.¹³²² Globalement, la politique de l'association n'évolue pas réellement jusqu'en 1977. Cette année marque un tournant dans la politique d'équipement de la montagne du CAF. Les objectifs d'équipement sont redéfinis pour tendre vers une limitation des équipements de la montagne, visible également par la réduction des remontées mécaniques dans les stations de sport d'hiver comblées par l'augmentation du débit de celles-ci. De plus, ils réfléchissent également à la réalisation de plans et normes pour la réalisation d'un refuge type¹³²³ en s'inspirant, sans doute, des différentes politiques de l'État réalisées autour de plans types comme les piscines ou les COSEC (Falcoz & Chifflet, 1998, p. 17).

¹³²² J.-C. Meyer, « 1874-1974 : un siècle au service de la montagne. Un dynamisme tourné vers l'avenir », *La Montagne et Alpinisme*, n° 96, 1-1974, pages 186-190 / Rapport présenté par le Comité de Direction à l'occasion de l'assemblée générale du CAF du 20 avril 1974. CFDDL.

¹³²³ Compte-rendu de l'assemblée générale du CAF des 28 et 29 janvier 1978. CFDDL.

La nouvelle politique d'équipement du CAF est alors plus en phase avec ses volontés de protection de la nature qu'il revendique depuis longtemps : « conserver ce qui est, ne construire qu'avec mesure et simplicité en altitude, tenir compte du potentiel « activité », préserver la montagne, réserver des secteurs vierges de tout équipement. »¹³²⁴ Il parle alors d'une politique cohérente de la montagne¹³²⁵ dans le sens où elle respecte à la fois les principes de protection de l'environnement qui sont les siens, mais également les populations locales. En effet, l'échelle locale prend alors une grande part dans la politique du CAF. Il souhaite se développer dans des espaces habités, dans des bâtiments qu'il n'aura pas à construire, sous forme de gestion de centres, en étant plus proches des montagnards, mais aussi de la montagne.¹³²⁶ Pour les refuges déjà construits, le CAF entend poursuivre son action en direction du développement de l'alpinisme. Il souhaite également réaliser une campagne d'entretien et de mise aux normes.¹³²⁷ Les nouveaux refuges ne seront construits que s'ils sont réellement nécessaires et qu'ils respectent l'environnement proche, que ce soit du point de vue des matériaux et de l'emplacement, mais également de l'aspect du refuge, qui doit alors s'intégrer parfaitement au paysage. Le Club s'oriente majoritairement sur la moyenne montagne pour permettre aux locaux de développer leur économie grâce au tourisme, et aux personnes les plus démunies d'accéder à une offre à hauteur de leurs moyens. Durant les années 1970, nous sommes au début d'un processus de mise en tourisme (Duhamel, 2010 ; MIT, 2005) de la moyenne montagne autour, non pas de la reconversion de l'économie locale rurale vers une économie touristique, mais bien de la création d'un modèle touristique innovant mêlant tradition, tourisme et sports de plein air.

Même si l'histoire de l'UCPA est beaucoup plus courte, elle a, elle aussi, mené une politique d'équipement en plusieurs temps et générations. En 1974, dans son rapport moral, le président Roure évoque un tournant dans la politique d'équipement entreprise par l'association qui passe alors d'une activité « artisanale à une dimension d'entreprise

¹³²⁴ *Idem* ; Compte-rendu de l'assemblée générale du CAF des 23 et 24 avril 1977. CFDL.

¹³²⁵ Procès-verbal de l'assemblée générale du CAF des 3 et 4 février 1979. CFDL.

¹³²⁶ « Les zones d'économies montagnardes : un enjeu pour le Club Alpin Français ? », *La Montagne et Alpinisme*, n° 126, 4-1981, pages 212-219.

¹³²⁷ Procès-verbal de l'assemblée générale du CAF des 23 et 24 avril 1977 / Procès-verbal de l'assemblée générale du CAF des 3 et 4 février 1979. CFDL.

moderne.»¹³²⁸ Il parle également de générations qui sont directement liées aux différentes lois-programmes d'équipement sportif et socio-éducatif. La première phase était celle en place lors de la première loi-programme (1961-1965) et donc du temps de l'UNF et de l'UNCM. La principale réalisation de cette génération fut la création du centre de Val d'Isère pour les besoins de l'UNCM.¹³²⁹ Il s'agit d'une structure d'assez grande capacité, plus de 100 places, et construite intégralement pour les besoins de l'association. C'est la seule réalisation de toute pièce de l'UNCM, les autres opérations étant des achats et réaménagements de fermes, hôtels ou chalets. Ceci constitue donc la première génération des équipements, le centre de Val d'Isère faisant la jonction entre la première et la deuxième génération. La première génération est finalement basée sur la récupération et la modernisation de bâtiments déjà construits, mais ne servant plus. La deuxième génération, liée à la loi-programme de 1966-1970, a vu l'UCPA procéder à des acquisitions de taille moyenne et la création de quelques centres. Toutes les infrastructures créées ou modernisées durant cette période ont une capacité d'accueil systématiquement supérieure à 100 personnes dans le cadre de la montagne.

La troisième phase de construction de l'UCPA est donc à l'œuvre pour la troisième et dernière loi-programme d'équipement sportif et socio-éducatif (1971-1975). Elle prévoit la réalisation de centres de grandes dimensions, entre 450 et 650 places, qu'elle qualifie elle-même de villages divisés en unités de vie de 80 à 110 places.¹³³⁰ Plusieurs centres sont alors construits autour de cette idée, dont les Arcs et Argentière. La division en unités de vie de maximum 110 personnes est liée à une volonté d'éducation à la vie collective qui, selon les dires de Jean-Baptiste Grosborne, fonctionne bien.¹³³¹ Ces constructions sont liées à l'augmentation de la demande dans le domaine du ski.

Nous pouvons constater que la montagne est le seul secteur où des politiques d'équipement aussi ambitieuses sont menées du côté de l'UCPA. Il y a plusieurs raisons à cela. Premièrement, il s'agit d'un secteur très demandé. L'Union est parfois obligée de faire une location en cours de saison pour pouvoir répondre à la pression de la demande. Le

¹³²⁸ Rapport moral 1974 de l'UCPA. AD94 : 567J30.

¹³²⁹ Voir III.2.2.1. Du temps de l'UNF et de l'UNCM : déjà une forte coopération avec les pouvoirs publics.

¹³³⁰ Note de Jean-Baptiste Grosborne à Madame Buhl, chef de cabinet du ministre de la Jeunesse et des Sports, 9 mars 1972. AN : 19800382/343-346.

¹³³¹ *Idem*.

cas de figure s'est, par exemple, présenté en 1971 à Flaine.¹³³² Deuxièmement, le ski est important pour l'équilibre financier de l'UCPA puisqu'il s'agit finalement de la seule activité qui est rentable.¹³³³ C'est autour de cette question de rentabilité que l'UCPA, et même l'UNCM à son époque, a souhaité créer des centres de grande capacité en montagne. Ceux-ci, même s'ils ne fonctionnent pas toute l'année, peuvent accueillir un grand nombre de jeunes et donc, permettre une entrée d'argent conséquente. L'association peut alors réaliser une politique tarifaire volontairement déficitaire sur d'autres centres pour que tous puissent y accéder.¹³³⁴

La politique menée par l'UCPA en termes d'équipements semble être fortement liée à l'investissement financier de l'État. Pour autant, c'est elle qui choisit ce système économique et fait pression sur le ministère en charge de la Jeunesse et des Sports pour que ces opérations, très coûteuses, puissent être réalisées. Par exemple, l'UCPA a beaucoup de mal à faire financer son centre dans la station de Val Thorens. Il s'agit d'une réalisation qui est souhaitée dès 1972. Pour autant, celle-ci n'est toujours pas réalisée en 1979 puisque le ministère y voit une opération « plus prestigieuse que nécessaire. »¹³³⁵ Bien évidemment, l'UCPA ne se développe pas uniquement avec de grosses infrastructures sur cette période. Elle collabore notamment beaucoup avec les membres du tourisme social pour leur proposer une formule d'animation. Dans ce type d'activités, l'UCPA n'a pas de gros investissement à faire puisqu'elle doit uniquement acheter le matériel, comme pour le centre Renouveau de Beg Meil pour lequel elle a reçu une subvention pour l'achat de bateaux.¹³³⁶

À travers la politique d'équipement de l'UCPA, nous pouvons voir se dessiner la politique générale de l'association. Il apparaît très clairement une volonté de rentabilité

¹³³² Rapport moral 1971 de l'UCPA. AD94 : 567J29.

¹³³³ Compte-rendu du conseil d'administration de l'UCPA du 8 mars 1972. AUCPA / Note de Jean-Baptiste Grosborne à Madame Buhl, chef de cabinet du ministre de la Jeunesse et des Sports, 9 mars 1972. AN : 19800382/343-346 / Impact de l'étalement des congés sur l'économie des activités liées aux équipements de vacances. Septembre 1978, sous l'égide du Centre de Coopération pour la Réalisation d'Équipements de Loisirs (CECOREL). AN : 19970184/6-7.

¹³³⁴ Impact de l'étalement des congés sur l'économie des activités liées aux équipements de vacances. Septembre 1978, sous l'égide du CECOREL. AN : 19970184/6-7.

¹³³⁵ Compte-rendu du conseil d'administration de l'UCPA du 8 mars 1979. AUCPA.

¹³³⁶ Dossier « Beg Meil, Renouveau/UCPA », Subvention d'équipement pour la Jeunesse et les Sports, 22 décembre 1970. AD29 : 115W339.

liée également au désir de permettre de proposer des prix suffisamment faibles pour que tous puissent accéder aux stages. Cependant, il faut tout de même préciser que le fait de favoriser les centres de montagne parce qu'ils sont les plus rentables n'est pas incompatible avec la poursuite d'une politique sociale. En effet, la rentabilité est pensée autour de prix de stages peu élevés. En étant attractive du point de vue tarifaire, l'Union parvient alors à remplir ses centres de montagne en pleine saison touristique, mais également hors saison. Les prix sont alors adaptés aux besoins liés aux conséquences des années précédentes. Par exemple, une mauvaise saison hivernale va logiquement avoir des répercussions sur les prix des stages en hiver, mais également l'été. Pour garantir des prix toujours plus bas, l'UCPA a d'ailleurs pour tradition de passer des conventions avec les sociétés qui gèrent les remontées mécaniques des stations. L'Union leur garantit une fréquentation des infrastructures durant toute la saison de ski contre une diminution conséquente des prix des forfaits. Ces derniers sont directement compris dans le prix des stages. Ce sont les seules sources de revenus de l'association avec les subventions. Développer le nombre de ses places, c'est aussi augmenter son chiffre d'affaires et répondre à la pression de la demande.

III.1.2.3. La déconcentration associative

La déconcentration associative est un processus relativement long. L'UCPA, le CAF et le CNG ont, durant cette période, procédé à une réorganisation de leurs structures en transférant les réflexions et le pouvoir de l'échelle nationale à l'échelle locale. Il s'agit de répondre également à l'évolution progressive des structures de l'État qui intègrent de plus en plus l'échelon local. Le décret du 13 novembre 1970 portant sur la déconcentration des décisions de l'État en matière d'investissements publics, place la réflexion quant à l'équipement à un autre niveau.¹³³⁷ Les équipements se trouvent alors être exécutés, grâce à une subvention de l'État, par les départements ou les communes, selon un intérêt national, régional, départemental et communal. Le préfet, de région ou de département, décide et réalise les autorisations de programmes liées aux subventions (Falcoz & Chifflet, 1998, p. 17). Ceci est notamment visible par la multiplication des dossiers de subvention que nous avons pu trouver dans les archives des départements du Finistère et de la Savoie

¹³³⁷ Décret n° 70-1047 du 13 novembre 1970 portant déconcentration des décisions de l'État en matière d'investissements publics.

et qui sont datés d'après 1970. Les dossiers antérieurs ne mentionnent jamais une quelconque subvention d'équipement, mais uniquement des subventions pour des dossiers précis et liés à des actions purement éducatives, telles que les stages de futurs instituteurs dans les centres UNCM par exemple. Le but de ces réorganisations est lié à la volonté de réaliser une meilleure collaboration à l'échelle locale. Elles sont essentiellement recherchées pour les constructions d'équipement qui peuvent servir à tous.¹³³⁸

Le CAF est organisé en sections depuis sa création.¹³³⁹ En 1973, lorsqu'ils refondent la Commission Nationale des Travaux en Montagne, les administrateurs du CAF mettent également en place des délégués régionaux œuvrant uniquement sur cet aspect de l'équipement dans le but de procéder à une meilleure coordination des efforts.¹³⁴⁰ La coopération du CAF avec des partenaires à l'échelle locale est une réalité depuis la fin du XIX^e siècle (Schut, 2013). À partir de 1979,¹³⁴¹ ils réfléchissent à une régionalisation de leur activité pour s'adapter à la future loi de décentralisation. Des comités de liaison départementaux et régionaux sont créés en fonction des relations et affinités entretenues entre les sections¹³⁴² qui ne sont pas forcément directement liées au découpage régional opéré par l'État (Figure 58).

¹³³⁸ Rubrique actualité, « Le CAF et la régionalisation », *La Montagne et Alpinisme*, n° 124, 2-1981, pages 116-117

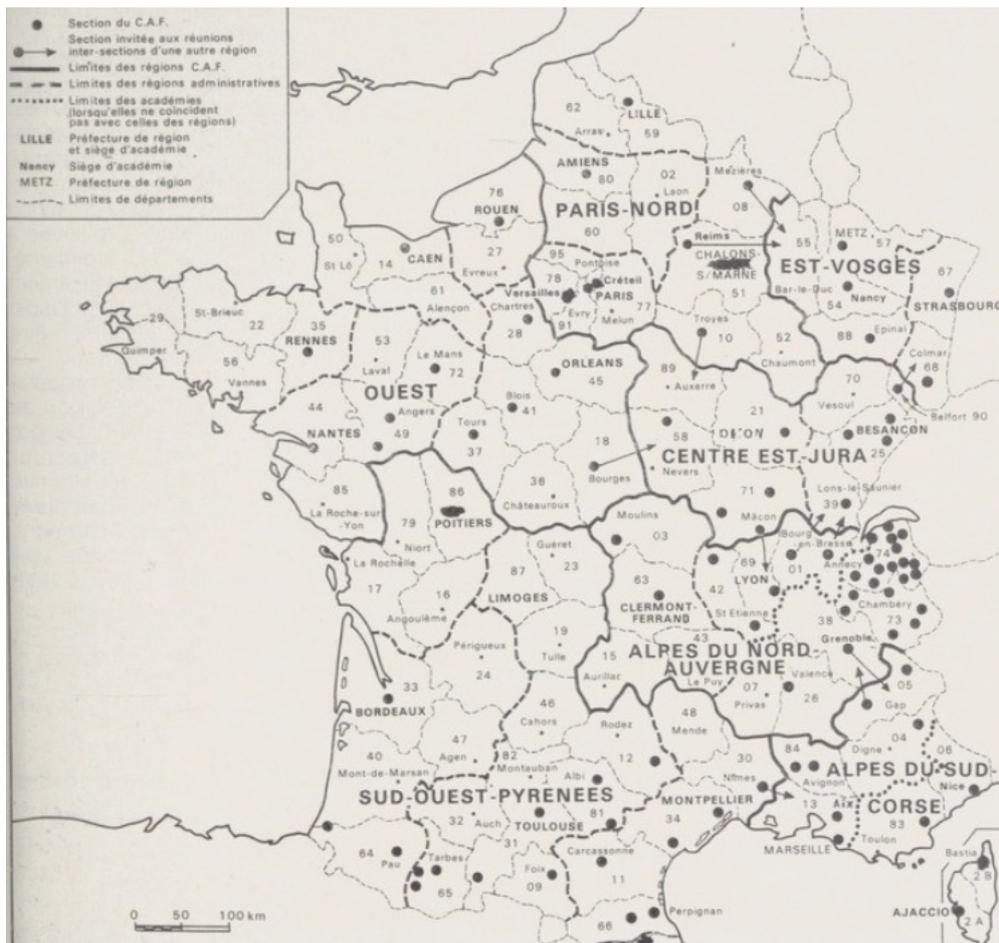
¹³³⁹ Article 3 des statuts originels du CAF de 1874. CFDDL.

¹³⁴⁰ Rapport présenté par le Comité de Direction à l'occasion de l'assemblée générale du CAF du 20 avril 1974. CFDDL.

¹³⁴¹ Rubrique actualité, « Le CAF et la régionalisation », *La Montagne et Alpinisme*, n° 124, 2-1981, pages 116-117.

¹³⁴² *Idem*.

Figure 58 : Régionalisation du CAF



Source : Rubrique actualité, « Le CAF et la régionalisation », *La Montagne et l'Alpinisme*, n°124, 2-1981, page 117.

Le CAF est alors organisé en sept régions : Paris-Nord, Est-Vosges, Centre Est-Jura, Alpes du Nord Auvergne, Alpes du Sud Corse, Sud-Ouest Pyrénées et Ouest. L'objectif des comités de liaison est de permettre une coopération entre les différentes sections sur différents points, mais également d'avoir un interlocuteur reconnu du siège central.¹³⁴³ Visibles sur la carte (Figure 58), les sections collaborent entre elles à une échelle locale et ce, même si elles ne sont pas dans la même région. Les interlocuteurs sont des relais au niveau des différents échelons du pays : les communes, les départements et les régions.¹³⁴⁴

Cette organisation sert à une meilleure coopération à l'échelle locale et permet un développement des activités d'enseignement alpin entre les différentes sections, certaines

¹³⁴³ Procès-verbal de l'assemblée générale des 2 et 3 février 1980. CFDDL.

¹³⁴⁴ Article 51 des statuts du CAF voté lors de l'assemblée générale des 2 et 3 février 1980. CFDDL.

ayant plus de moyens humains et financiers que d'autres. Depuis le début du Club, les sections des grandes villes ont beaucoup de membres et de moyens, mais peu de dépenses en termes d'aménagement, alors que la situation est inverse dans les sections de montagne. Cette organisation est réellement un atout pour la démocratisation et le développement des activités éducatives de l'association. Les différents interlocuteurs aux différentes échelles permettent d'établir une coopération locale importante pour développer leurs activités. Dans les opérations menées par le CAF, nous pouvons constater un certain nombre de mises en place réalisées en coopération avec les différents échelons locaux. Pour ne prendre qu'un exemple, nous pouvons évoquer le cas du refuge du Mont Thabor en 1979. Cette opération est subventionnée à la fois par Jeunesse et Sport, à hauteur de 440 000 francs, mais aussi pour l'Établissement Public Régional (EPR) Rhône-Alpes pour 200 000 francs et le CG de la Savoie pour 80 000 francs.¹³⁴⁵ La mise en commun des moyens des trois échelons permet ici le financement total d'une opération. Nous avons pris cet exemple puisque nous avons un état détaillé de la subvention. Pour autant, il apparaît régulièrement dans les rapports financiers de l'association que les régions, à travers les EPR et les CG, financent des opérations, et ce, bien avant la mise en place des conseillers à l'échelle locale. L'ancrage territorial du Club est donc réel et ce n'est pas une nouveauté. Pour autant, cette mise en œuvre semble aller de pair avec les nouvelles volontés et orientations politiques du CAF à la fin des années 1970, vers un travail de collaboration directe avec les montagnards.

Le CNG est le premier à se lancer dans cette politique autour de ce qu'il nomme la sectorisation. Elle est réfléchie à partir de 1968¹³⁴⁶ et effective à partir de 1969.¹³⁴⁷ Cette création est liée à la volonté de s'installer le plus possible dans la montée en puissance de la voile. Étant donné le développement géographique et humain rapide de l'association, les administrateurs du CNG pensent qu'il faut décentraliser son activité pour être au plus proche des partenaires locaux et notamment des municipalités.¹³⁴⁸ De nouveaux statuts sont votés durant l'assemblée générale de 1969 et les cinq premiers secteurs sont créés :

¹³⁴⁵ Dossier « Mont Thabor », 1979. AD73 : 1062W178 / « Avis et décisions du conseil régional Rhône-Alpes », 1978. ARA : RPD 46

¹³⁴⁶ Compte-rendu du conseil d'administration du CNG du 12 octobre 1968. ACNG.

¹³⁴⁷ Rapport moral 1969 du CNG. ACNG.

¹³⁴⁸ Compte-rendu du conseil d'administration du CNG du 16 décembre 1970. ACNG.

Paimpol, Morbihan, Archipel, Corse et Irlande.¹³⁴⁹ Chaque secteur fonctionne comme une association qui dépendrait de l'organe central de Paris, à la manière du fonctionnement d'une fédération. Ils ont d'ailleurs la prétention, à plusieurs reprises, de se transformer un jour en une fédération autour de ce fonctionnement.¹³⁵⁰ Chaque secteur est organisé autour d'un comité qui élit son bureau, prépare un budget annuel et envoie un compte-rendu d'activités à la direction générale. Ils réunissent même leur propre assemblée générale.¹³⁵¹ Le conseil d'administration et l'assemblée générale restent pour autant les décisionnaires en cas d'engagement d'une quelconque somme d'argent.¹³⁵² Les présidents des différents comités de secteur ont une place de droit au sein du conseil d'administration du CNG, mais n'ont qu'une voix consultative. Les secteurs mettent quelque temps à se mettre en place et ce n'est qu'en 1973 qu'ils produisent leurs premiers rapports.¹³⁵³ Il en reste que, comme nous venons de le voir, les investissements terrestres du CNG ont énormément progressé sur la période. Le CNG pense que c'est grâce à l'organisation nouvelle de l'association et au fait qu'il soit de plus en plus proche d'acteurs locaux.¹³⁵⁴ Les archives du département du Finistère nous permettent, en effet, d'attester de cela étant donné le nombre important de dossiers de subventions réalisés par le CNG comparé à l'UCPA, que ce soit dans le Finistère, mais aussi en comparaison avec le CAF en Savoie. L'objectif d'insertion dans la dynamique positive de montée en puissance de la voile semble donc réussi de ce point de vue.

Les modifications à l'œuvre à l'UCPA sont beaucoup moins importantes que celles des autres associations. Étant un partenaire direct du ministère en charge de la Jeunesse et des Sports, l'UCPA ne s'appuie pas autant que les autres sur les échelons locaux. Très peu d'opérations sont menées en coopération à l'échelle locale avant la fin des années 1970. Cependant à partir de 1978, face au développement du rôle des décisionnaires à

¹³⁴⁹ Compte-rendu du conseil d'administration du CNG du 13 décembre 1969. ACNG.

¹³⁵⁰ « Il semblerait que l'on s'oriente vers une structure fédérale »

Source : Compte-rendu de l'assemblée générale du CNG de 1972. ACNG.

« La grande fédération que nous devons créer un jour »

Source : Rapport moral du CNG de 1974. ACNG

¹³⁵¹ Section « Les secteurs » du règlement intérieur du CNG de 1979. ACNG.

¹³⁵² Compte-rendu du conseil d'administration du CNG du 23 octobre 1971. ACNG.

¹³⁵³ Rapport moral 1974 du CNG. ACNG.

¹³⁵⁴ Rapport moral 1976 du CNG. ACNG.

l'échelle locale, l'UCPA prend conscience qu'elle doit développer ses relations à ce niveau pour pouvoir recevoir des subventions plus facilement.¹³⁵⁵ À l'échelle locale, tout est à faire, contrairement au niveau national où le partenariat est ancré institutionnellement. À partir de 1979, des chargés de mission locaux d'investissement sont créés. Ils ont pour but d'établir un inventaire des besoins des centres en matière de travaux. Ils définissent ensuite un ordre de priorité entre les différents centres et cherchent à travailler en collaboration directe avec les autorités locales et régionales. Le but premier de la création de ces postes est bien là puisque l'UCPA cherche à se rapprocher des instances de décisions locales¹³⁵⁶ pour en faire des partenaires financiers privilégiés. Ils sont au départ au nombre de deux puis ils sont cinq en 1982.¹³⁵⁷ Les principales régions d'implantation de l'association sont suivies : la Bretagne, le Sud-Ouest, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, la région Rhône-Alpes et les Alpes du Sud. Avant cela, l'UCPA élargit son conseil d'administration pour passer de 24 à 32 membres en intégrant deux personnes de plus pour les pouvoirs publics ainsi que deux postes pour le représentant des mairies et des EPR. L'UCPA souhaite alors que ce soit un membre du CG qui ait un siège. Celui de la région Rhône-Alpes se porte rapidement candidat en raison de la proximité de ses politiques en lien avec le développement du tourisme et des loisirs.¹³⁵⁸ Cependant, il s'avère que dans l'histoire de l'UCPA, le représentant des régions est finalement très absent lors des conseils d'administration.

Grâce à cette politique à l'échelle locale, l'UCPA passe une convention avec la station de la Pesse dans le Jura à partir de 1979.¹³⁵⁹ La commune de la Pesse achète un immeuble avec un emprunt sur une durée de 20 ans, dans le but d'y réaliser l'accueil pour des séjours de ski de fond avec 63 lits, quatre logements pour le personnel, un service de restauration et un accueil de passage de 14 lits et de trois logements personnels. L'UCPA rembourse à la commune un loyer annuel de 20 000 francs correspondant aux annuités d'emprunt estimées sur 20 ans. L'UCPA prend en charge la totalité des frais d'entretien et d'aménagement, avec l'aide de Jeunesse et Sports quand cela est possible. Pour la restauration et l'accueil de passage, la commune confie à une association de gestion, créée

¹³⁵⁵ Compte-rendu du conseil d'administration de l'UCPA du 26 octobre 1978. AUCPA.

¹³⁵⁶ Rapport moral 1980 de l'UCPA. AUCPA.

¹³⁵⁷ Rapport moral 1982 de l'UCPA. AUCPA.

¹³⁵⁸ Compte-rendu du conseil d'administration de l'UCPA du 8 mars 1979. AUCPA.

¹³⁵⁹ Compte-rendu du conseil d'administration de l'UCPA du 18 janvier 1979. AUCPA.

spécialement pour cela, le service, l'aménagement et l'entretien. Une convention est passée avec la commune pour l'animation sportive de la station par un agent de l'UCPA. Celle-ci s'est engagée à recruter du personnel sur place au maximum pour permettre aux habitants d'être également bénéficiaires de cette convention. Les locaux sont mis à disposition de la commune pour les périodes où l'Union ne les utilise pas, donc entre le 1^{er} mai et le 30 novembre. À ce moment-là, la commune, à travers son association de gestion, verse le montant du loyer correspondant à l'UCPA.¹³⁶⁰ Cet exemple de convention entre une commune et l'Union est exposé par le Conseil Supérieur du Tourisme et le groupe d'étude sur les collectivités locales et la gestion des équipements et services touristiques en 1979. L'exemple est alors donné d'un type de convention avec une association dans le but d'œuvrer au développement du tourisme sportif sur son territoire. L'intérêt de cet exemple est alors de montrer que les communes, départements et régions peuvent compter sur les associations nationales pour développer une politique de loisirs à l'échelle locale. Les types de conventions peuvent être multiples, mais la coopération entre deux acteurs, ayant chacun leurs points forts, ne peut être que bénéfique puisque tous deux cherchent, bien souvent, la même chose. Dans le cas présent, la Pesse souhaite développer sa station, notamment autour de l'activité du ski de fond. L'UCPA, toujours friande de nouveaux partenariats, y voit un moyen de s'implanter dans une nouvelle station dynamique, mais aussi de développer son offre.

Globalement, la déconcentration, même si elle ne prend pas le même nom dans toutes les associations, a pour but de rapprocher les différentes associations que nous étudions de partenaires à l'échelle locale. Toutes les parties visent au développement d'une offre de tourisme sportif social et apportent alors leurs moyens respectifs, financiers pour les pouvoirs publics et humains pour les associations. Une nouvelle infrastructure peut alors naître et permettre la création, ou le développement, d'une offre de tourisme sportif social dans un espace donné. Cette politique est liée aux perspectives de décentralisation pour le CAF et l'UCPA. Pour le CNG, l'objectif de cette politique est de s'installer dans la dynamique positive en marche vers le développement de la voile. Pour cela, il s'implante plus fortement à l'échelle locale pour devenir le partenaire privilégié des politiques. Celles menées par toutes ces associations sont donc liées également à une

¹³⁶⁰ Collectivités locales et gestion des équipements et services touristiques, Conseil Supérieur du Tourisme, juin 1979. AN : 19920527/1-2.

volonté logique de développer leurs offres respectives, sans doute également dans une perspective de démocratisation de l'offre. Sur le plan de partenariat à l'échelle locale, les associations se retrouvent également à être les partenaires du développement des loisirs sportifs de proximité.

La définition d'une politique associative est donc liée à plusieurs impératifs. Il s'agit de se positionner comme une association dynamique aux yeux des pouvoirs publics et de prouver tout l'intérêt qu'ils auront à investir dans ses projets. Ceux-ci sont systématiquement réfléchis en lien avec les pédagogies des différentes associations. Le lien fait avec le tourisme social est, à notre sens, un outil pour se démarquer, mais aussi pour toucher une population plus variée en lien avec les objectifs de Jeunesse et Sports. La politique associative est donc réfléchi en deux temps : choisir un espace et réfléchir à la construction. Dans ces deux phases, les associations sont confrontées aux pouvoirs publics. C'est face au manque de subventions, mais aussi à l'enjeu de l'échelle locale qu'elles s'ouvrent progressivement à une déconcentration. Le but est alors de définir une politique d'équipement qui ait du sens par rapport à l'espace dans lequel elles s'implantent. En s'inscrivant directement dans les politiques menées à l'échelle locale, les associations peuvent prétendre à une aide, mais aussi à une implantation durable dans un territoire à potentiel.

III.2. L'État et les associations : une relation autour de l'aide à la pierre

Pour que les politiques souhaitées par les associations deviennent une réalité, il faut que les financements du ministère suivent. Nous avons déjà démontré, au fil des différents chapitres, la montée en puissance du financement de l'État. Les moyens accordés pour l'équipement des associations augmentent au fil des années et prennent de l'ampleur à partir de 1961 avec le vote de la première loi-programme d'équipement sportif et socio-éducatif. Les deuxième et troisième lois, respectivement pour les périodes de 1966-1970 et 1971-1975, apportent également beaucoup de moyens aux associations. Pour autant, en 1975, Pierre Mazeaud considère que le problème des équipements sportifs est résolu (Falcoz & Chifflet, 1998). Comment évolue alors la relation entretenue par les pouvoirs publics, à l'échelle nationale, et les associations autour de l'aide à la pierre ?

III.2.1. Les subventions d'équipement, une réflexion constante de la part des pouvoirs publics

Les réflexions des pouvoirs publics sur les équipements socio-éducatifs et sportifs sont réelles sur la période. Au départ, il s'agit de préparer la troisième loi-programme. Dans le cadre de celle-ci, les réflexions sont interministérielles pour que tous les ministères intéressés par les questions d'éducation et de jeunesse établissent une doctrine.¹³⁶¹ Pour cette nouvelle loi-programme, les usagers sont associés aux choix pour que l'équipement et l'animation aillent de pair.¹³⁶² Les équipements doivent être polyvalents pour pouvoir garantir une cohabitation entre individus issus de milieux sociaux différents,¹³⁶³ mais aussi pour garantir le plein emploi des infrastructures. La polyvalence est également recherchée en lien avec l'évolution des envies des jeunes.¹³⁶⁴ Autour de cette idée de doctrine de l'équipement, la question des envies des jeunes est centrale à côté de celle de la polyvalence des infrastructures qui doivent être implantées à faible distance des établissements scolaires pour permettre l'accès aux écoles et aux associations (Lessard & Schut, 2016, p. 66).

Dans le cas qui nous intéresse, c'est-à-dire celui des associations de tourisme sportif, la polyvalence avec l'utilisation par des scolaires est difficilement réalisable à cause de la distance réelle entre les établissements et les infrastructures d'accueil. Les réalisations opérées par les associations autour des enseignements scolaires sont liées à des initiatives locales, comme la voile scolaire à Marseillan pour le CNG, ou à une opportunité liée à la gestion d'un site, l'accueil de « classes vertes » sur la BPAL de Bois-le-Roi pour l'UCPA.¹³⁶⁵ Même si nous n'avons pas de preuves de la réalisation de ces opérations au niveau de l'UCPA, le simple fait qu'elle propose ce genre de classes est le

¹³⁶¹ Proposition pour une politique concertée des équipements sociaux éducatifs, direction de la jeunesse et des activités socio-éducatives, rapport du groupe de réflexion sur les équipements socio-éducatifs, 22 mai 1969-30 avril 1970. AN : 19780447/1-4.

¹³⁶² Rapport de synthèse des travaux du groupe de réflexion sur les jeunes et l'environnement, 1972. AN : 19770275/1.

¹³⁶³ *Idem.*

¹³⁶⁴ Rapport définitif de monsieur Robert Brichet, président du sous-groupe d'étude « organisme de construction et gestion des équipements pour la Jeunesse », 17 septembre 1970. AN : 19840014/5-6.

¹³⁶⁵ Note relative à l'accueil des classes vertes, 25 octobre 1976. AUCPA.

reflet d'une volonté d'élargir son offre, mais aussi, sans doute, d'entrer dans le cadre de la politique souhaitée par les ministères en charge de la Jeunesse et des Sports et de l'Éducation nationale et des collectivités locales pour ces équipements. Il s'agit alors, sans doute, d'un moyen d'obtenir des subventions. Les équipements financés par Jeunesse et Sports dans le cadre des lois-programmes sont liés à des équipements en série. Pour la troisième loi-programme d'équipement sportif et socio-éducatif, les opérations majeures sont celles des Mille clubs de jeunes, les Mille piscines et les COSEC (Falcoz & Chifflet, 1998).

Pour ce qui est de l'équipement spécifique des associations de tourisme sportif, la doctrine prévoit le fait de mieux penser les implantations d'infrastructures pour qu'elles ne soient plus concurrentielles du fait qu'elles cohabitent dans la même zone géographique.¹³⁶⁶ En 1972, le groupe de réflexion du Conseil Supérieur du Tourisme consacré au patrimoine immobilier des associations dresse une sorte d'historique de la relation entretenue entre l'État et les associations intéressées par les équipements socio-éducatifs, socioculturels, sportifs et le tourisme social. Pour lui, il n'y a eu ni concertation ni définition d'un quelconque plan pour le développement de leur patrimoine.¹³⁶⁷ Autour de cela, le groupe de réflexion émet l'idée selon laquelle l'État n'aurait pas entièrement conscience des difficultés vécues par les associations et le fait qu'elles ne soient pas rentables.¹³⁶⁸

À notre sens, cette réflexion doit tout de même être nuancée. L'État participe activement au financement des associations et à hauteur de ses moyens à travers le ministère de la Jeunesse et des Sports, mais aussi du ministère de l'Agriculture et du Tourisme dans certains cas. Le ministère de l'Intérieur est également parfois concerné. Il s'agit alors d'une des conditions *sine qua non* de définition d'une infrastructure comme appartenant au tourisme social. Les associations n'ont de cesse de demander des moyens pour que les actions qu'elles mènent et les objectifs qu'elles poursuivent puissent être réalisés. Elles cherchent des moyens à différents niveaux. Certains organismes parapublics comme les CAFam participent au financement des associations pour des

¹³⁶⁶ Rapport de synthèse des travaux du groupe de réflexion sur les jeunes et l'environnement, 1972, page 4. AN : 19770275/1.

¹³⁶⁷ Réunion du groupe de réflexion sur le patrimoine immobilier des associations, Conseil Supérieur du Tourisme, 29 février 1972. AN : 19840014/5-6.

¹³⁶⁸ *Idem*.

opérations clés appartenant à leur champ de compétence.¹³⁶⁹ Les CAFam financent, par exemple, des opérations liées aux familles et aux enfants dans un premier temps puis des opérations liées aux enfants et aux adolescents. Elles ne subventionnent que des créations d'infrastructures. L'UCPA reçoit, par exemple, beaucoup de subventions pour l'équipement de leur part. Malgré cette multitude d'acteurs pouvant offrir des subventions, le Conseil Supérieur du Tourisme reconnaît que les équipements aux associations de jeunesse, d'éducation populaire et de plein air sont difficilement subventionnés et lorsqu'ils le sont, les subventions sont peu importantes. Elles ne permettent pas un développement correct du patrimoine immobilier des associations et donc, par extension de leurs activités.¹³⁷⁰ L'intervention de l'État dans ce champ est liée à une volonté et une nécessité de « permettre l'accès aux zones équipées à toutes les catégories sociales. »¹³⁷¹

Enfin, le Conseil Supérieur du Tourisme préconise la réalisation d'une politique en faveur des sports nautiques qui connaît un nouvel essor.¹³⁷² Rappelons que, dès 1947, le ministère Jeunesse et Sport met en place des réunions dans le but de diffuser le nautisme. Les associations sont alors vues comme les plus à même de participer à cette diffusion et deviennent alors partenaires de l'État dans cette tâche. L'UNF est ainsi créée dans ce but. Au vu de cette remarque, il semble que le développement du nautisme ne soit pas lié à une politique des pouvoirs publics. Il s'agit surtout des initiatives des associations nationales et locales qui, subventionnées par les pouvoirs publics, ont pu contribuer au développement du nautisme sans qu'une réelle politique de grande envergure soit établie. Du côté de la montagne, et plus particulièrement pour le Comité Supérieur du Tourisme de l'alpinisme et du ski, la politique en place fonctionne.¹³⁷³ Il s'agit, encore une fois, d'une remarque déjà formulée en 1947 au moment où la diffusion du nautisme est souhaitée. Les sports de montagne sont alors considérés comme étant dans un bon élan de développement. Jeunesse et Sport doit axer son investissement sur le nautisme considéré comme étant une pratique sportive pour l'avenir. Au vu des différents résultats du CAF et

¹³⁶⁹ Rapport définitif du président du sous-groupe d'étude : « organisme de construction et de gestion des équipements pour la Jeunesse », Conseil Supérieur du Tourisme, 17 novembre 1970. AN : 19810075/36.

¹³⁷⁰ *Idem.*

¹³⁷¹ *Idem.*

¹³⁷² *Idem.*

¹³⁷³ *Idem.*

de l'UCPA d'un côté et du CNG de l'autre, il apparaît que les politiques menées en direction de la diffusion du nautisme à travers l'équipement ne sont pas suffisantes depuis la Libération.

Nous le verrons de nouveau dans les autres parties que constitue cette réflexion, mais le CNG se retrouve assez discriminé sur le plan des subventions. L'UCPA et le CAF reçoivent des subventions très élevées, parfois le double ou le triple de celles accordées au CNG. Pourtant, le Centre Nautique est reconnu comme la plus importante association nationale ayant œuvré à la démocratisation de la voile.¹³⁷⁴ Cependant, en termes de journées de stage réalisées, le CNG est beaucoup moins important que l'UCPA. Concernant les questions de travail en faveur de la démocratisation, il apparaît alors que le Conseil Supérieur du Tourisme évoque sans doute les travaux effectués avec les *Cours des Glénans*, mais aussi les différents bateaux dessinés par Jean-Jacques Herbulot et testés au CNG. Le fait que le Centre Nautique touche une population moins nombreuse peut alors constituer un motif logique pouvant expliquer des subventions plus faibles, pour l'équipement notamment. L'État concentre ses subventions d'équipement à la création d'infrastructures pour la montagne, secteur plus rentable puisqu'il attire beaucoup plus de jeunes. De plus, l'UCPA, par sa présence dans les stations de sports d'hiver, permet aux saisons de durer plus longtemps, notamment pour les remontées mécaniques. De là, il est clair que, d'un point de vue économique, il est plus intéressant, pour l'État, mais aussi pour les associations, d'investir dans les sports de montagne plutôt que dans le nautisme. De plus, le caractère saisonnier des activités nautiques rend les investissements beaucoup moins rentables d'autant plus qu'à côté, certains équipements de montagne servent à la fois l'hiver et l'été. Les pouvoirs publics semblent alors choisir la rentabilité au développement, concernant les sports de plein air.

Outre ces difficultés de subventions, qui sont les mêmes pour toutes les associations, mais qui semblent être plus fortes pour le CNG, nous le verrons, à plusieurs reprises, les associations doivent renoncer à des opérations en raison du retard pris dans les subventions. Elles sont parfois même reportées d'une année sur l'autre. De plus, du fait des retards pris entre la réalisation des dossiers et l'acceptation, le coût des travaux

¹³⁷⁴ Rapport de synthèse et d'orientation du CNG de 1971. ACNG / Rapport définitif du président du sous-groupe d'étude : « organisme de construction et de gestion des équipements pour la Jeunesse », Conseil Supérieur du Tourisme, 17 novembre 1970. AN : 19810075/36.

augmente et l'organisme qui subventionne ne prend jamais en compte cela et n'opère jamais une réestimation des subventions.¹³⁷⁵ À partir de 1966 et la circulaire 66-84 du 4 mai 1966, les collectivités territoriales peuvent distribuer l'aide de l'État pour la construction d'installations sportives (Forestier, 1991, p. 20). Avec cette circulaire, et contrairement aux futures lois de décentralisation, l'État est responsable de l'aide accordée. Le processus de subvention aux associations est alors strictement organisé.

Pour illustrer cette réflexion, nous allons prendre le cas du CNG dont les demandes de subventions auprès du département du Finistère sont très claires au niveau du processus. Dans le cas présent, il s'agit d'une demande de subvention pour la transformation et l'aménagement en sécurité en gréement¹³⁷⁶ goélette¹³⁷⁷ du bateau « Barrati » dont le CNG se sert pour l'enseignement de la croisière. Le processus de subvention se divise en plusieurs étapes (Figure 59).

¹³⁷⁵ Rapport définitif du président du sous-groupe d'étude : « organisme de construction et de gestion des équipements pour la Jeunesse », Conseil Supérieur du Tourisme, 17 novembre 1970. AN : 19810075/36.

¹³⁷⁶ « On entend par gréement l'ensemble des objets nécessaires :

1° A la propulsion du navire sur les navires à voile ; mâts, vergues, voiles, manœuvres dormantes et courante, etc.

2° A l'amarrage du navire telles que ancres, chaînes, etc.

3° Aux mâts, cheminées, mâts de charge, à leur tenue sur les navires à vapeur.

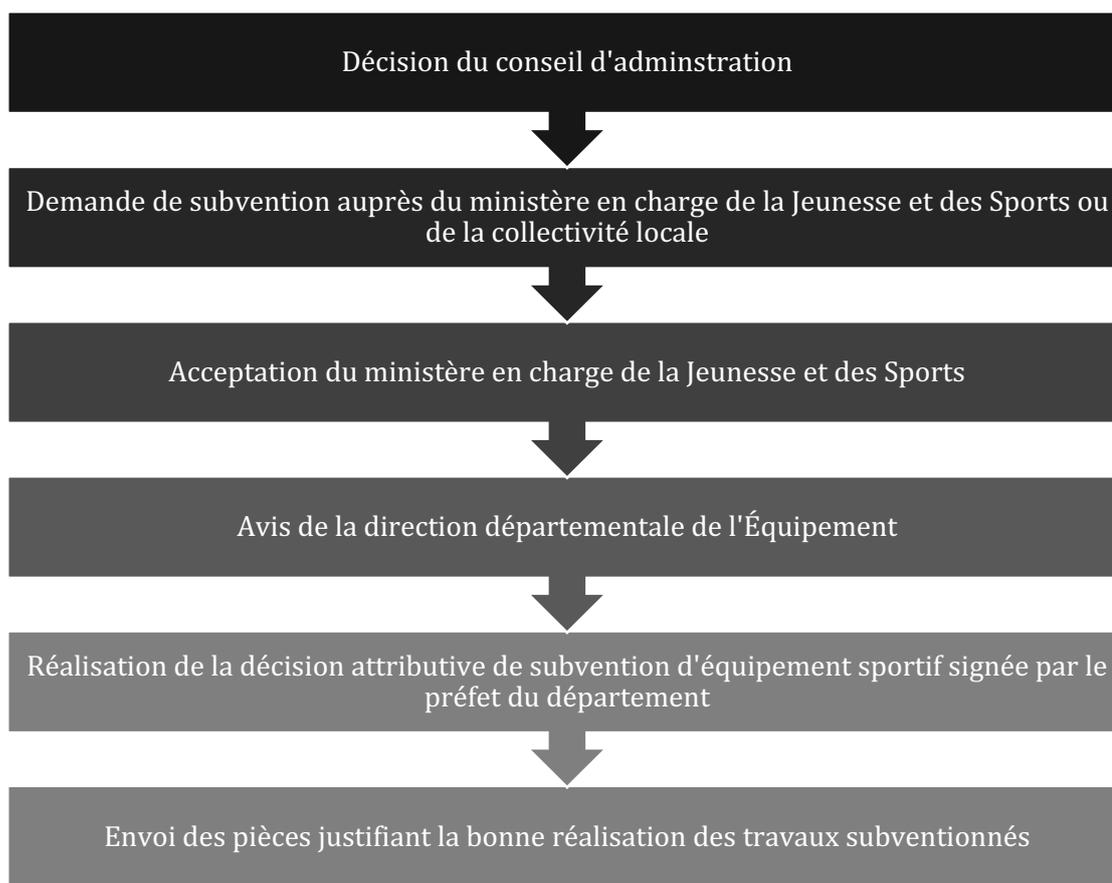
4° A la sécurité du navire, de l'équipage et des passagers ; tels que embarcations, appareils de T.S.F, radeaux, appareils de navigation. »

Source : Gruss, R. (1952). *Petit dictionnaire de marine*. Paris: Société d'éditions géographiques, maritimes et coloniales, pages 133-134.

¹³⁷⁷ « Navire à voiles de bonnes marches, ayant en général deux mâts grésés de focs, grand'voile auriques ou Marconi, et de flèches. »

Source : Gruss, R. (1952). *Petit dictionnaire de marine*. Paris: Société d'éditions géographiques, maritimes et coloniales, page 131.

Figure 59 : Le processus de subvention à la pierre dans les années 1970



Source : Réalisé à partir du cas évoqué dans le dossier CNG « Barrati. » AD29 : 155W25.

Pour la demande de subvention, les associations doivent fournir la délibération du conseil d'administration prouvant l'accord pour l'opération et s'engageant à respecter les conditions de gestion et d'entretien fixées par la circulaire n°66-64 du 4 mai 1966, un plan de financement prévisionnel de l'opération précisant l'origine et le montant des moyens financiers, le bilan de l'emploi des équipements préexistants et bilan prévisionnel d'emploi et de gestion de l'équipement envisagé, et une note précisant la situation financière de l'association.¹³⁷⁸ Une fois toutes les étapes passées, la décision attributive de subvention d'équipement sportif est envoyée aux associations pour préciser les opérations subventionnées, le montant de la subvention, le taux de subvention,¹³⁷⁹ la

¹³⁷⁸ Lettre du Secrétaire Général du Finistère, Chrisitan Dufour, pour François Gomes, 9 septembre 1976. AD29 : 155W25.

¹³⁷⁹ Dans le cas de construction d'infrastructures, la subvention est de 50% maximum de la part du ministère en charge de la Jeunesse et des Sports. Cette subvention est parfois complétée par une aide locale et l'association doit financer, comme elle le peut, le montant restant.

collectivité bénéficiaire ainsi que toutes les dispositions légales liées à cette décision.¹³⁸⁰ Par exemple, l'article quatre précise que la subvention peut être annulée « si le commencement des travaux n'est pas intervenu dans un délai de deux ans à compter de la date de notification du présent arrêté. »¹³⁸¹ L'article cinq précise, quant à lui, qu'une révision de la subvention n'est pas possible puisque forfaitaire.¹³⁸² Enfin, l'article sept précise que les subventions pourront être versées après la justification et le contrôle des travaux réalisés.¹³⁸³

La justification pour recevoir des subventions est un processus que nous pouvons décrire comme logique. Il est de rigueur depuis la Libération dans le but de contrôler le bon emploi des subventions et le fait qu'elles servent effectivement à des œuvres éducatives. Même si ce processus est lié aux subventions de fonctionnement, il est logique que le même déroulement soit à l'œuvre pour la subvention d'équipement. La multiplication des intermédiaires ralentit, logiquement, les procédures de subventions. Dans le cas que nous avons pris, tout s'est fait en environ un an entre la demande et l'acceptation. Dans d'autres cas, comme celui de l'ECB, la demande date de 1975,¹³⁸⁴ mais les subventions ne sont acceptées qu'en 1978¹³⁸⁵ et se répartissent jusqu'en 1981.¹³⁸⁶ Dans ce cas de figure, il s'agit d'une subvention qui se divise entre Jeunesse et Sport, la région Bretagne, le département du Finistère et la ville de Concarneau. Il s'agit donc, une nouvelle fois, de la preuve que la multiplication des acteurs ralentit considérablement la prise de décisions. Étant donné qu'il s'agit d'un processus qui devient de plus en plus systématique dans les années 1970, nous pouvons en conclure que les subventions d'équipement sont de plus en plus lentes, alors même que Marianne Amar décrit déjà ces mêmes difficultés sous la IV^e République (Amar, 1987, pp. 53-54). Concernant le

¹³⁸⁰ Décision attributive de subvention d'équipement sportif, Centre Nautique du CNG, Projet de transformation et d'aménagement sécurité en gréement goélette du bateau « Barrati ». AD29 : 155W25.

¹³⁸¹ *Idem*, Article 4.

¹³⁸² *Idem*, Article 5.

¹³⁸³ *Idem*, Article 7.

¹³⁸⁴ Bilan de l'emploi des équipements préexistants et Bilan prévisionnel d'emploi et de gestion de l'équipement envisagé, daté du 8 septembre 1975. AD29 : 155W109

¹³⁸⁵ Convention École des Chefs de Base du Centre Nautique du CNG du 29 décembre 1978. ARB : 126W17.

¹³⁸⁶ Lettre de François Gomes, Direction administrative, au préfet de la région Bretagne, 20 mai 1981. ARB : 42W185.

versement de la subvention, les délais varient. Dans le cas qui nous intéresse, le versement a été très rapide, seulement ralenti par les congés d'été puisque François Gomes, directeur administratif de l'ECB, envoie les justificatifs au 19 juin 1978¹³⁸⁷ et le paiement est versé au 6 septembre 1978.¹³⁸⁸ Dans la plupart du temps, les subventions arrivent tout de même rapidement. Cependant, ce mode de fonctionnement peut contraindre certaines associations à ne pas réaliser des opérations importantes.

En effet, ce fonctionnement sous-entend l'engagement de fonds de la part des associations en amont de la subvention. Cela induit le fait d'engager de l'argent que l'association doit avoir. Ce n'est pas toujours le cas, même pour de grandes associations nationales. Par exemple, le CNG se fait prêter les fonds nécessaires par les membres de son association en début d'année. Les sommes sont ensuite rendues aux membres une fois que la subvention est arrivée. Sur différents points, nous pouvons constater un contrôle fort de l'État sur le processus de subvention des associations. De plus, ce processus est très contraignant pour les associations qui ne peuvent voir leurs subventions augmentées, et ce, même si le coût des matières premières (Berstein & Milza, 2009, p. 348) et de la main-d'œuvre augmente grandement. Le CAF et le CNG ont parfois recours au bénévolat pour des actions ponctuelles d'entretien des infrastructures pour faire face à leurs difficultés financières.

Pour travailler sur l'équipement sportif du plein air, l'État met en place plusieurs infrastructures. Par exemple, en 1977, Paul Dijoud, Secrétaire d'État à la Jeunesse et aux Sports, crée la mission du plein air.¹³⁸⁹ Elle est chargée de la coordination des études, de la réalisation des actions générales liées aux activités de plein air,¹³⁹⁰ de la conception des équipements relatifs aux activités de plein air,¹³⁹¹ de l'étude et l'élaboration des projets de textes¹³⁹² et surtout, de la coordination des activités des associations, organismes et

¹³⁸⁷ Relevé des justificatifs concernant l'aménagement du Barrati, 19 juin 1978. AD29 : 155W109.

¹³⁸⁸ Certificat de paiement pour la transformation du bateau « Barrati », 6 septembre 1978. AD29 : 155W109.

¹³⁸⁹ Arrêté du 21 décembre 1977 portant sur la création d'une mission du plein air auprès du secrétaire d'État à la Jeunesse et aux Sports, *BOEN*, n° 4, 26 janvier 1978, page 347.

¹³⁹⁰ *Idem*, Article 2.

¹³⁹¹ *Idem*, Article 3.

¹³⁹² *Idem*, Article 4.

collectivités agissant en matière de plein air.¹³⁹³ Elle sert alors d'organisme de concertation.

À la fin de la période, la loi des finances de 1979 crée le FNDS.¹³⁹⁴ Les associations sportives œuvrant pour le sport de masse peuvent recevoir une subvention pour leur équipement. Le conseil du FNDS est, quant à lui, créé en mars 1979. Il est constitué d'une section haut-niveau¹³⁹⁵ et d'une section sport de masse, toutes deux présidées par le ministre chargé des sports.¹³⁹⁶ Concernant la section des sports de masse, elle est composée des directeurs du Trésor, du budget et des sports, du sous-directeur des activités sportives, d'un fonctionnaire du ministère des Sports en charge du sport de masse, d'un directeur régional et d'un directeur départemental de la Jeunesse et des Sports, ainsi que du président du CNOSF et sept représentants du mouvement sportif, c'est-à-dire des représentants de fédérations. Les membres du mouvement sportif sont élus par le conseil d'administration du CNOSF.¹³⁹⁷ Le rôle des fédérations est de donner leur avis sur les projets proposés par les associations.

Pour l'UCPA, cette nouvelle donne est intéressante au vu du *triumvirat* qui compose son administration. Elle se retrouve plus proche des fédérations que d'autres associations de tourisme sportif, notamment le CNG, dont nous connaissons les conflits avec la FFV (Lafabrègue, 2019). Pour le CAF, il est clair que cette position est aussi avantageuse du fait de sa position majoritaire dans les instances dirigeantes de la FFM. À l'UCPA, ce qui est intéressant, c'est que les fédérations siègent directement au conseil d'administration. Sur la période, les fédérations françaises de Ski,¹³⁹⁸ de Montagne, de Canoë-Kayak et de Voile¹³⁹⁹ siègent au conseil d'administration de l'Union. L'intérêt de leur présence est alors renforcé par le fait qu'ils doivent donner leur avis au niveau du FNDS pour l'attribution d'une subvention. En effet, les fédérations donnent alors leur avis respectif à un double niveau : à la fois au conseil d'administration, dans le cadre de la cogestion, puis au niveau

¹³⁹³ *Idem*. Article 5.

¹³⁹⁴ Article 56 de la loi finance 1979, *JORF*, 30 décembre 1978, page 4348.

¹³⁹⁵ Article 2 de l'arrêté du 13 mars 1979 concernant la création du conseil du fonds national pour le développement du sport, *JORF*, 17 mars 1979, page 617.

¹³⁹⁶ *Idem*, Article 3.

¹³⁹⁷ *Idem*, Article 4.

¹³⁹⁸ De 1968 à 1973 puis de nouveau à partir de 1979.

¹³⁹⁹ Succède à la FFS en 1973.

du conseil du FNDS par la suite.¹⁴⁰⁰ De là, l'Union décide de renforcer son partenariat avec les fédérations, et cela sera très visible après 1981 avec la multiplication des fédérations membres dans l'association. Pour Marianne Lassus, Jean-Luc Martin et Sylvain Villaret, sa création est le reflet d'un « désengagement financier de l'État » (Lassus et al., 2007, p. 141) puisque le FNDS est créé dans le but de trouver des solutions extrabudgétaires pour financer le sport. En effet, ce fonds est alimenté grâce à des taxes prélevées sur les boissons, des prélèvements sur le PMU puis sur le loto sportif et le loto national (Héluwaert, 2009, p. 170; Lassus et al., 2007, p. 141).

III.2.2. Une évolution de la politique du CAF liée à une réduction de l'aide accordée ?

Le CAF, nous l'avons évoqué plus tôt, a beaucoup de soutiens à l'échelle locale. Ministère, régions, départements et communes participent activement au financement des équipements de l'association. Pour ne prendre que l'exemple de la Savoie, il y a une sorte de contrat non officiel¹⁴⁰¹ qui se met en place à partir 1972 autour des subventions d'équipement. Le CG de la Savoie établit des critères de subventions à l'égard du CAF. En effet, le subventionnement des opérations du Club est lié à l'aide offerte par le ministère en charge de la Jeunesse et des Sports.¹⁴⁰² Les conditions sont les suivantes : le CG subventionne à hauteur de 10 à 15% les opérations sur les refuges du CAF déjà existants en montagne, quelle que soit la subvention du ministère. Dans le cas où la subvention de Jeunesse et Sports est de 70%, alors le CG donne une subvention de 10% à l'association. Il s'agit d'un taux minimum qui peut aller jusqu'à 15% dans le cas où la subvention du ministère est faible. À plusieurs reprises, le CAF est partenaire des CG ou des villes pour des opérations. Autour de ces critères, le CAF se voit alors parfois refuser des opérations. Par exemple, en 1975, en lien avec le Parc National de la Vanoise, le Club souhaite mener un partenariat avec l'Office National des Forêts (ONF) pour la réalisation d'un petit gîte de 10 places. Ce projet est refusé par le CG puisqu'il s'agit d'un projet non rentable avec une fréquentation qui serait faible et surtout sélective. Le critère de non-refus officiel est alors,

¹⁴⁰⁰ Compte-rendu du conseil d'administration de l'UCPA du 17 mars 1981. AUCPA.

¹⁴⁰¹ Séance du 19 décembre 1972 du CG de la Savoie. AD73 : 1062W178.

¹⁴⁰² *Idem*.

surtout, le fait que cette construction ne répond pas aux critères définis en 1972.¹⁴⁰³ En 1974, dans le cadre du centenaire de l'association, un partenariat inédit est monté avec l'Alpine Club pour l'agrandissement du refuge d'Argentière.¹⁴⁰⁴ Cette coopération est le reflet d'une fréquentation anglaise dans les Alpes. Les membres anglais se garantissent un tarif réduit dans le refuge sans pour autant avoir à adhérer à leurs homologues français. Le CAF obtient également de l'aide du ministère de l'Agriculture, au titre de la Rénovation rurale,¹⁴⁰⁵ du Tourisme, mais aussi du ministère de l'Environnement dans le cadre de l'assainissement du refuge Albert I^{er} par exemple.¹⁴⁰⁶

Le partenariat du CAF avec le ministère de l'Environnement est étonnement faible malgré les activités de protection opérées par l'association. Dans les rapports produits, nous ne voyons pas d'autres exemples d'une participation du ministère aux travaux d'assainissement, qui prennent pourtant une grande place dans les investissements de l'association dans la seconde partie des années 1970. Le CAF n'est, par ailleurs, jamais partenaire de la CNAF contrairement à l'UCPA et au CNG. Cela peut paraître étrange si nous considérons que le CAF est un organisme agréé comme association de tourisme social. Nous pouvons donc nous interroger sur les critères pour pouvoir être agréés d'une part et pour recevoir une subvention de la CNAF de l'autre. Nous pouvons affirmer que la CNAF subventionne uniquement des opérations nouvelles, comme cela est souvent le cas au niveau du CAF, mais dans le cas où elle s'adresse à une population qui n'a pas nécessairement de gros moyens financiers, donc par exemple, les jeunes. Ce défaut de subvention semble alors être le reflet d'un travail pas assez prononcé en faveur de l'éducation des jeunes et des familles.

Les partenaires principaux du CAF restent alors le ministère en charge de la Jeunesse et des Sports, et les collectivités locales. Les subventions offertes sont conséquentes sur la première partie des années 1970 et vont totalement dans le sens de la politique souhaitée par l'association (Figure 60).

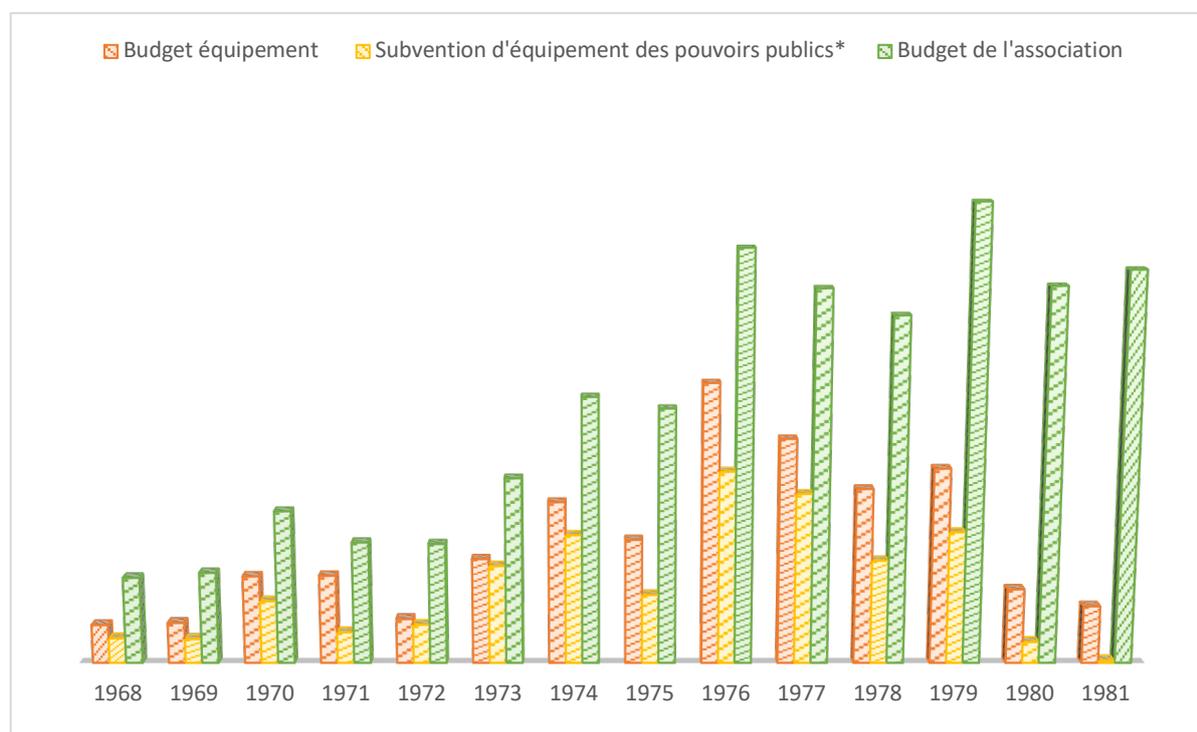
¹⁴⁰³ Séance du 18 novembre 1975 du CG de la Savoie. AD73 : 1062W178.

¹⁴⁰⁴ Rapport présenté par le Comité de Direction du CAF à l'occasion de l'assemblée générale du 20 avril 1974. CFDLD.

¹⁴⁰⁵ Rapport présenté par le Comité de Direction du CAF à l'occasion de l'assemblée générale du 20 avril 1975. CFDLD.

¹⁴⁰⁶ Rapport présenté par le Comité de Direction du CAF à l'occasion de l'assemblée générale du 11 avril 1976. CFDLD.

Figure 60 : Évolution du financement des équipements du CAF entre 1968 et 1981



	<i>Budget équipement en francs</i>	<i>Subvention d'équipement des pouvoirs publics* en francs</i>	<i>Part de la subvention des pouvoirs publics* dans le budget d'équipement</i>	<i>Pourcentage de variation de la subvention des pouvoirs publics par rapport au budget d'équipement</i>	<i>Budget de l'association en francs</i>
1968	868 640	563 130	64,83%		1 950 622
1969	918 387	546 740	59,53%	-3%	2 063 872
1970	1 983 408	1 415 655	71,88%	+159%	3 461 853
1971	1 999 257	702 625	35,14%	-50%	2 753 965
1972	1 008 234	876 859	86,97%	+25%	2 720 997
1973	2 378 202	2 220 765	93,37%	+153%	4 205 865
1974	3 667 098	2 923 035	79,71%	+32%	6 020 347
1975	2 814 222	1 560 050	55,43%	-47%	5 762 088
1976	6 330 601	4 354 069	68,79%	+179%	9 287 052
1977	5 086 681	3 854 499	75,77%	-23%	8 409 289
1978	3 863 649	2 340 423	60,58%	-39%	7 818 688,
1979	4 422 762	2 985 523	67,5%	+27%	10 285 696
1980	1 686 890	479 098	28,4%	-84%	8 461 048
1981	1 298 562	49 588	3,82%	-90%	8 815 844

Sources : Rapports financiers du CAF entre 1968 et 1981. CFDDL.

* Par pouvoirs publics, nous entendons ici le ministère en charge de la Jeunesse et des Sports et ses services locaux ainsi que les régions, départements et communes.

Le budget de l'association en termes d'équipement est assez variable, mais commence réellement à décroître à partir de 1976. Il est divisé pratiquement par cinq entre 1976 et 1981. C'est réellement à partir de 1978 que nous pouvons constater une évolution dans le budget consacré à l'équipement. Même si le budget du CAF concernant les travaux en montagne augmente de nouveau légèrement en 1979, sa réduction est la meilleure preuve d'une évolution de la politique d'équipement de l'association. Rappelons que l'association décide, à partir de 1977, de procéder à une politique plus réfléchie et cohérente de la montagne.¹⁴⁰⁷ Celle-ci commence à être mise en œuvre à partir de 1978 et 1979, donc au moment où le budget alloué à l'équipement commence à diminuer. Il y a donc une concordance entre les mots et les faits.

L'aide de l'État diminue également beaucoup et représente une proposition plus faible dans le budget global d'équipement de l'association. Entre 1979 et 1980, les subventions offertes par les pouvoirs publics chutent de 84%. La part que représente la subvention de l'État dans le budget d'équipement de l'association diminue également. Plusieurs raisons peuvent expliquer cela. Tout d'abord, le fait qu'il n'y ait plus de loi-programme semble avoir un impact réel sur les budgets et donc, logiquement, sur les subventions accordées. Pourtant, dès 1976, le CAF reçoit la subvention la plus importante de la période pour un budget d'équipement tout aussi important. En étudiant les dépenses effectuées en 1975 par le CAF pour les travaux en montagne et le programme de 1975, nous constatons qu'un grand nombre des opérations programmées n'ont pu être réalisées. Le Club justifie cela par un « retard sur les crédits pour la construction des refuges. »¹⁴⁰⁸ Cinq opérations ne peuvent alors être réalisées et quatre d'entre elles sont reportées en 1976.¹⁴⁰⁹ L'agrandissement du refuge du Glacier Blanc est, quant à lui, réalisé en 1977.¹⁴¹⁰ En 1976, la grosse subvention qu'ils reçoivent ne semble être liée qu'à ce retard de subvention, étant donné que les administrateurs se plaignent de crédits trop faibles qui

¹⁴⁰⁷ Compte-rendu de l'assemblée générale du CAF des 23 et 24 avril 1977 / Compte-rendu de l'assemblée générale du CAF des 28 et 29 janvier 1978 / Compte-rendu de l'assemblée générale du CAF des 23 et 24 avril 1977 / Procès-verbal de l'assemblée générale du CAF des 3 et 4 février 1979. CFDL.

¹⁴⁰⁸ Rapport présenté par le Comité de Direction du CAF à l'occasion de l'assemblée générale du 11 avril 1976. CFDL.

¹⁴⁰⁹ « Travaux en montagne, dépenses 1976 », Dossier de l'assemblée générale des 11 avril 1976. CFDL.

¹⁴¹⁰ « Travaux en montagne, dépenses 1977 », Dossier de l'assemblée générale des 23 et 24 avril 1977. CFDL.

n'ont pas permis la réalisation de toutes les opérations prévues.¹⁴¹¹ En 1978, 14 opérations reçoivent une autorisation de subvention de la part de l'EPR Rhône-Alpes, seule une est réalisée et subventionnée.¹⁴¹² Neuf opérations ont lieu l'année suivante.¹⁴¹³

Nous pouvons constater, dans les comptes administratifs de l'EPR Rhône-Alpes un retard pris dans la réalisation des opérations programmées en 1978.¹⁴¹⁴ Cela semble être lié à un manque de subventions de la part de Jeunesse et Sport. En effet, les programmes nationaux nous permettent de voir quelles opérations sont acceptées par le ministère et quelles sont celles qui sont refusées. Les crédits accordés par le ministère sont alors plus particulièrement offerts pour des opérations de rénovation plutôt que d'investissement pur,¹⁴¹⁵ même si le programme de rénovation demandé par l'association pour la période 1979-1981 est refusé en 1979.¹⁴¹⁶ Par exemple, en 1978, sur les dix opérations où le CAF demande une subvention, seules trois sont acceptées.¹⁴¹⁷ En 1979, sur les quatre opérations demandées, seule une est subventionnée.¹⁴¹⁸ Il apparaît logique que le manque de subventions venues du ministère entraîne une non-réalisation des opérations, et ce, même si elles sont tout de même acceptées aux échelles locales.

Le CAF a alors de plus en plus recours à des emprunts, symbole, une fois encore, de l'évolution des catégories socioprofessionnelles qui fréquentent l'association.¹⁴¹⁹ Avec les différentes plaintes formulées¹⁴²⁰ par le Club dans les rapports qu'elle produit au fil des années, nous pouvons affirmer que cette diminution de l'aide n'est pas liée à une politique moins ambitieuse de leur part. Certes, leur volonté est réelle de diminuer les

¹⁴¹¹ Procès-verbal de l'assemblée générale du CAF des 11 avril 1976. CFDDL.

¹⁴¹² Compte administratif 1978 de l'Établissement Public Régional du Rhône-Alpes. ARA : RPD41.

¹⁴¹³ Compte administratif 1979 de l'Établissement Public Régional du Rhône-Alpes. ARA : RPD46.

¹⁴¹⁴ Compte administratif 1979 de l'Établissement Public Régional du Rhône-Alpes. ARA : RPD46 / Compte-administratif 1980 de l'Établissement Public Régional du Rhône-Alpes. ARA : RPD61 / Compte-administratif 1981 de l'Établissement Public Régional du Rhône-Alpes. ARA : RPD71.

¹⁴¹⁵ Procès-verbal de l'assemblée générale du CAF des 28 et 29 février 1978. CFDDL.

¹⁴¹⁶ Programme national 1979. AN : 19810454/5-7.

¹⁴¹⁷ Programme national 1978. AN : 19810454/5-7.

¹⁴¹⁸ Programme national 1979. AN : 19810454/5-7.

¹⁴¹⁹ Procès-verbal de l'assemblée générale du CAF des 23 et 24 avril 1977. CFDDL.

¹⁴²⁰ Procès-verbal de l'assemblée générale du CAF des 11 avril 1976 / Procès-verbal de l'assemblée générale du CAF des 28 et 29 février 1978 / Rapport présenté par le Comité de Direction du CAF à l'occasion de l'assemblée générale du 2 et 3 février 1980. CFDDL.

investissements nouveaux effectués en montagne. Ils donnent alors comme argument leur volonté d'être cohérents entre leurs pensées et leurs actes.¹⁴²¹ Pour autant, il apparaît tout de même que les subventions accordées diminuent et sont ciblées sur la rénovation, ce que le CAF commence à faire en 1978.¹⁴²² La politique menée par le Club peut donc être le reflet d'une évolution du subventionnement des pouvoirs publics, d'autant plus qu'il faut également prendre en compte l'arrivée du FNDS à la fin de la période.

III.2.3. Le CNG, une association défavorisée sur le plan de l'aide à la pierre ?

Comme nous l'avons évoqué lorsque nous avons traité les différentes politiques associatives en termes d'équipement, celle du CNG n'apparaît pas aussi clairement que celle des deux autres associations. Du fait du caractère saisonnier de son activité, le CNG est moins prioritaire que les autres sur le plan de l'équipement. De plus, au vu du caractère particulier des activités sportives proposées par l'association, ses équipements ne sont pas compatibles avec une activité scolaire en dehors des périodes d'ouverture.¹⁴²³ Des partenariats pour la voile scolaire existent avec les communes de Marseillan et de Vannes,¹⁴²⁴ mais aussi en Corse¹⁴²⁵ et dans les secteurs Morbihan et Paimpol.¹⁴²⁶ Il ne s'agit pas de l'ouverture des centres aux scolaires, mais bien de l'animation de cours de voile par le personnel permanent de l'association. En cette période, les mises en œuvre en faveur du développement des sports de plein air à l'école sont nombreuses. L'arrêté du 7 août 1969, complété par la circulaire du 2 septembre 1969, établit le tiers-temps pédagogique à l'école primaire. Cela sous-entend une répartition des enseignements en trois temps : les matières fondamentales, les mathématiques et le français, pour 15h, l'EPS pour 6h et les disciplines d'éveil, c'est-à-dire l'histoire, la géographie et les sciences, mais aussi arts plastiques et musique, pour 6h également (Kahn, 2008; Martin, 2002; Suchet, Meyre, Bessy, & Gallino, 2018). La circulaire n°71-168 du 6 mai 1971 crée les classes de

¹⁴²¹ Rapport présenté par le Comité de Direction du CAF à l'occasion de l'assemblée générale du 2 et 3 février 1980. CFDLD.

¹⁴²² Procès-verbal de l'assemblée générale du CAF des 28 et 29 février 1978. CFDLD.

¹⁴²³ Note à l'intention de Monsieur le Sous-Préfet Charge de Mission, service de l'Action Économique 2e Section, 29 octobre 1975. AD29 : 157W25.

¹⁴²⁴ Compte-rendu du conseil d'administration du CNG du 23 octobre 1971. ACNG.

¹⁴²⁵ Compte-rendu du conseil d'administration du CNG du 16 juin 1973. ACNG.

¹⁴²⁶ Rapport de synthèse et d'orientation du CNG de 1971. ACNG.

mer et les classes vertes (Fleury & Prevot, 2017; Laffage-Cosnier, 2015; Mathis & Mouhot, 2015). Elles englobent les classes de neige créées en 1953 et les classes de mer créées en 1964 et proposent une éducation au milieu grâce aux activités sportives. Les pratiques de plein air restent tout de même marginales. Il faut attendre la réforme du CAPEPS de 1970 pour voir une épreuve de spécialité liée aux activités physiques de plein air. Avant cela, les professeurs n'étaient pas formés pour ces activités. Suite à l'arrêté du 18 avril 1970, les épreuves d'option comprennent une prestation physique et un oral pédagogique et technique en ski, escalade, voile ou canoë-kayak. Pour autant, les infrastructures dont le CNG a besoin pour ses activités ne sont pas compatibles avec une double utilisation avec un public scolaire. Les actions qu'ils mènent sont simplement liées à des cours dispensés à des scolaires et non un accueil spécifique lié à des classes de mer par exemple.

Lorsque l'association entame des travaux qu'elle décrit comme terrestres, c'est-à-dire pour des constructions, ceux-ci sont bien souvent liés à la restauration d'un édifice déjà présent ou à la création de bâtiments pour le confort des stagiaires. Par exemple, en 1978, le CNG reçoit une subvention pour la restauration d'un ancien hangar sur l'île de Penfret et la création de bâtiments sanitaires sur l'île de Bananec.¹⁴²⁷ L'ancien hangar est alors aménagé dans le but de servir de salle d'accueil pour les stagiaires, donc d'espace intérieur pour les repas, avec une cuisine, et pour les activités si le temps est mauvais, et de logement pour le gardien de l'île à l'étage.¹⁴²⁸ Sur l'île de Bananec, l'aménagement prévu est lié aux sanitaires, douches, lavabos et citerne d'eau potable.¹⁴²⁹ Ces aménagements apparaissent alors nécessaires au confort des stagiaires et non pas à l'augmentation du nombre de couchages, contrairement à l'UCPA et au CAF qui se font subventionner des aménagements que nous pouvons décrire comme complets.

Les subventions que reçoit le Centre Nautique sont surtout liées à l'équipement en matériel nautique dont nous avons plusieurs exemples. Il s'agit d'un aspect particulier au CNG. En effet, celui-ci s'investit beaucoup plus pour l'équipement nautique de ses stages

¹⁴²⁷ Dossier « Restauration d'un bâtiment et construction des bâtiments sur les îles de Penfret et de Bananec », 1977-1978. AD29 : 157W25.

¹⁴²⁸ Arrêté de subvention en date du 8 avril 1977 portant approbation technique du projet ; Note technique pour l'emploi des installations projetées du CNG datée du 10 septembre 1976. AD29 : 157W25.

¹⁴²⁹ Décision attributive de subvention d'équipement sportif particulier : Centre Nautique du CNG, Projet de restauration de bâtiments et de construction de sanitaires aux îles de Penfret et de Bananec. Note technique pour l'emploi des installations projetées du CNG datée du 10 septembre 1976. AD29 : 157W29.

que pour l'équipement terrestre, dans le but d'offrir les meilleures conditions de pratiques à ses stagiaires. C'est également le cas pour l'UCPA et le CAF, mais ces derniers ne font pas vraiment de différences entre les équipements terrestres et les équipements nautiques, dans les différents rapports qu'ils réalisent. Le CNG produit un rapport détaillé des moyens investis dans chaque opération réalisée (Figure 61).

Figure 61 : Exemple de répartition des moyens du CNG sur l'année 1980

REPARTITION DES INVESTISSEMENTS 1980 PAR SECTEUR											
	TOTAUX	Paris	Moniteurs	Archipel	Paimpol	Morbihan	Corse	Irlande	Marseillan	Atelier Concameau	E.C.B.
Frais d'études	22 806	22 806	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Constructions	1 715 055	—	—	192 725	—	—	—	—	—	—	—
Plantations	2 516	—	—	2 516	56 021	—	—	—	—	—	1 466 309
Equipement technique et transports	148 985	558	—	64 802	15 303	7 039	4 108	16 438	11 193	29 544	—
Nautique	1 104 877	2 540	561 479	51 867	5 589	226 462	160 787	65 599	30 554	—	—
Mobilier, matériel de bureau	32 682	13 235	—	9 698	3 069	—	2 638	3 283	370	—	—
Matériel de camp	119 816	650	—	46 748	32 622	14 003	14 159	8 497	3 137	—	—
Agencements, installations	305 211	1 370	—	15 913	14 186	54 845	48 522	24 569	38 139	107 667	—
Mécanographie	12 936	12 936	—	—	—	—	—	—	—	—	—
TOTAUX CNG	3 464 884	54 095	561 479	384 269	126 790	302 349	230 214	118 386	83 412	137 581	1 466 309
Bateau haute mer Leif L'Heureux(*)			440 000								

(*) En gestion au GICG selon le protocole en cours.

Source : Rapport financier du CAF de 1980. ACNG.

Ce n'est pas le cas pour le CAF qui, certes, détaille les opérations immobilières, mais pas les achats de matériels qui semblent se jouer à l'échelle des sections. Pour l'UCPA, nous n'avons aucun détail. Nous ne pouvons connaître les investissements réalisés en termes de matériel qu'à la lecture des demandes formulées au ministère. Systématiquement lorsqu'elle demande une subvention, l'association justifie l'utilisation du matériel dont elle a besoin, de la même manière que les autres associations justifient les créations d'infrastructures par le développement d'une pratique sportive donnée. Par exemple, pour la subvention de deux mousquetaires-clubs, un prototype de Nomade et deux canots de sauvetage en 1976, le CNG justifie cet investissement par la réalisation de 3 024

journées de stages sur l'année qui suit¹⁴³⁰ grâce à l'achat de ces bateaux. Autour de cette demande de subvention, il y a alors une volonté claire et affirmée de participer au développement des activités. Dans le cas présent, développer signifie également démocratiser puisque les matériels pour lesquels le Club demande une subvention sont des bateaux peu coûteux et issus de leurs propres créations. De là, le prix de l'investissement au niveau du CNG ne joue pas directement sur le prix des stages. Subventionner l'équipement du CNG, c'est donc participer au développement de ses activités et donc, de la voile, surtout face à l'augmentation progressive des coûts des matériaux nautiques.¹⁴³¹

Pour l'exemple que nous venons d'évoquer, le CNG reçoit une subvention de 60 000 francs.¹⁴³² En 1973, le programme d'équipement nautique du CNG permet le subventionnement de 13 dériveurs de type « Vaurien » et trois voiliers de croisières-écoles de type « mousquetaires. »¹⁴³³ La subvention accordée est alors d'un montant de 65 000 francs. Outre ces deux exemples, il y a aussi des subventions en 1970,¹⁴³⁴ 1974 et 1975.¹⁴³⁵

Ses bateaux sont ceux conçus par le CNG grâce au partenariat avec Jean-Jacques Herbulot depuis plusieurs années.¹⁴³⁶ En réduisant au maximum les coûts de création, le CNG a pu s'équiper plus facilement et développer ses activités. Conçus uniquement pour les besoins de l'enseignement, les bateaux qu'ils utilisent ont connu un développement énorme et international.¹⁴³⁷ Par ailleurs, il est également intéressant de constater que ces

¹⁴³⁰ Bilan prévisionnel de l'emploi du matériel subventionné, 7 septembre 1976. AD29 : 155W72.

¹⁴³¹ Rapport moral 1969 du CNG. ACNG.

¹⁴³² Subvention d'équipement pour la jeunesse et les sports du 30 septembre 1976. AD29 : 155W72.

¹⁴³³ « Approbation technique d'un projet d'équipement sportif et socio-éducatif » Programme d'équipement nautique 1973, préfecture du Finistère. Projet d'acquisition par le Centre Nautique du CNG. AD29 : 155W72.

¹⁴³⁴ Subvention d'équipement pour la jeunesse et les sports, 1970 : Arrêté de décembre 1970 pour une subvention. AD29 : 115W339.

¹⁴³⁵ « Approbation technique d'un projet d'équipement sportif et socio-éducatif » Programme d'équipement nautique 1974-1975, préfecture du Finistère. Projet d'acquisition par le Centre Nautique du CNG. AD29 : 155W72. / Lettre de François Gomes, directeur administratif du CNG datée du 4 novembre 1974 au préfet du Finistère. AD29 : 155W24.

¹⁴³⁶ Nous avons développé ces questions dans le chapitre 1 : II.4.2. Le CCFIJ : se créer pour pouvoir s'équiper.

¹⁴³⁷ Rapport de synthèse et d'orientation 1971. ACNG.

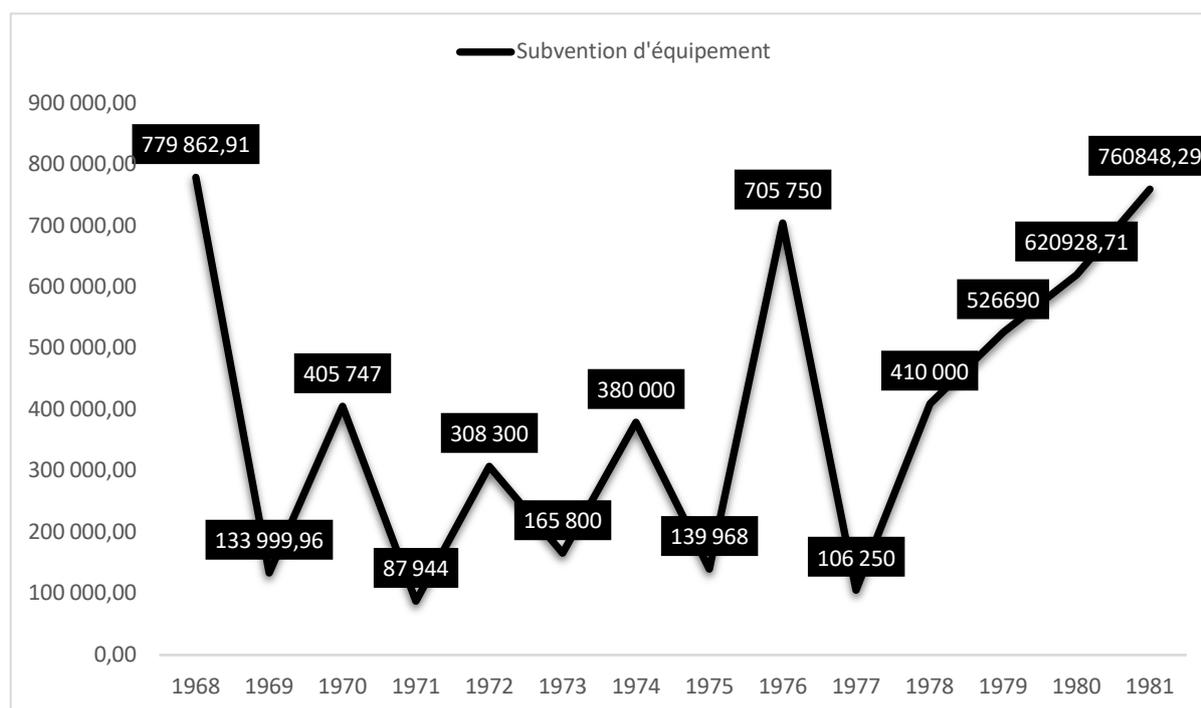
bateaux sont utilisés par d'autres associations, comme l'UCPA,¹⁴³⁸ et qu'ils sont fabriqués par les mêmes fournisseurs dont, par exemple, la voilerie Le Rose, partenaire de la création des bateaux du CNG depuis le départ. Ce sont, de ce fait, essentiellement ses modèles¹⁴³⁹ que le CNG commande et utilise dans ses stages.

Sur le plan de la subvention d'équipement, le CNG se trouve, par nature, relativement désavantagé par rapport aux autres associations. Les subventions qu'il reçoit, qu'elles soient issues de Jeunesse et Sports ou des collectivités locales, apparaissent alors en dent de scie (Figure 62). Nous pouvons sans doute expliquer cela par la durée de vie des investissements du CNG. En effet, l'association se focalise plus sur l'équipement nautique que terrestre parce que les bateaux connaissent une usure plus rapide que les infrastructures. De plus, étant donné que les stages ont encore lieu, en grande majorité, sous tente, il s'agit d'un investissement moindre en comparaison du renouvellement d'une flotte. C'est donc pour cela que le CNG procède, petit à petit, à l'achat de nouveaux bateaux.

¹⁴³⁸ Acquisition de matériel nautique de l'UCPA correspondant aux besoins des années 1967, 1968, 1969 pour les centres l'Aber Wrach, Bénodet, Le Guilvinec. AD29 : 115W326.

¹⁴³⁹ Le Vaurien, la Caravelle, le Corsaire, le Mousquetaire, la Galiote, le Nautile, le Cotre et le Dogre.

Figure 62 : Évolution de la subvention d'équipement du CNG



<i>Années</i>	<i>Budget équipement en F</i>	<i>Budget spécifiquement consacré à l'équipement nautique</i>	<i>Subvention d'équipement des pouvoirs publics* en F</i>	<i>Part de la subvention des pouvoirs publics* dans le budget d'équipement</i>
1978	1 245 028	661 938	410 000	32,9%
1979	1 230 398	865 370	526 690	42,8%
1980	3 464 884	1 104 877	620 929	17,9%
1981	1 247 660	487 092	760 848	61%

Sources : Rapports financiers 1968, 1971, 1973, 1975 à 1981 / « Les investissements 1979 », Rapport de l'assemblée générale 1979 / « Les investissements 1980 », Rapport de l'assemblée générale 1980 / « Répartition des investissements 1981 », Rapport de l'assemblée générale 1982. ACNG / Détail des investissements 1971 du CNG. AN : 19780581/1-2. / Programme national 1974. AN : 19810454/1-4 / Programme national 1977-1979. AN : 19810454/5-7.

* Par pouvoirs publics, nous entendons ici le ministère en charge de la Jeunesse et des Sports et ses services locaux ainsi que les régions, départements et communes.

Malheureusement, à cause d'un manque de sources à ce propos, nous ne pouvons analyser les chiffres sur toute la période concernant le budget d'équipement de l'association et la part prise par l'équipement nautique de ce budget. L'analyse à ce propos est donc partielle. Sur la période 1978-1979, nous pouvons tout de même constater un budget d'équipement très en dessous de celui du CAF par rapport au budget total de l'association (Figure 60).

Il en va de même pour la subvention d'équipement. Le CNG semble être assez désavantagé par rapport au CAF et à l'UCPA. Par exemple, lorsque le CNG souhaite avoir recours à la Caisse des Dépôts et des Consignations (CDC), les demandes qu'il fait sont mises de côté. Premièrement, les prêts, à taux préférentiel, accordés par la CDC sont subordonnés à l'attribution d'une subvention de l'État.¹⁴⁴⁰ Logiquement et étant donné les priorités de Jeunesse et Sports en termes d'équipement, le CNG est écarté. Par exemple, pour le programme national 1978, l'association ne se voit accepter que deux opérations sur cinq. Pour son programme d'équipement nautique, elle fait une demande de 240 000 francs qui n'est acceptée qu'à hauteur de 100 000 francs. Cette année-là, le CNG reçoit une subvention globale de 410 000 francs alors que le CAF reçoit 2,34 millions de francs de subvention d'équipement et l'UCPA 3,1 millions de francs.¹⁴⁴¹ Deuxièmement, il apparaît que les fonds accordés sont offerts en priorité à d'autres associations¹⁴⁴² comme les VVF par exemple, créés par la CDC en 1958 (Guignand & Singer, 1980), ou l'UCPA. Le Centre Nautique pense également aux prêts bancaires, mais les taux d'intérêt très élevés sont un frein.¹⁴⁴³

Au niveau du ministère en charge de la Jeunesse et des Sports, le CNG est limité à plusieurs niveaux. Premièrement, et nous l'avons évoqué, les subventions d'équipement sont majoritairement destinées aux équipements qui sont rentables, c'est-à-dire dont l'utilisation peut être garantie sur l'année par un emploi à la fois par des scolaires et des associations. En prenant en compte le fait que le ministère finance plus les équipements terrestres que nautiques,¹⁴⁴⁴ l'association se retrouve quelque peu mise de côté sur ce point. De plus, dès le début de la période, le ministère décide de ne plus subventionner les bateaux dont le coût est supérieur à 3 300 francs.¹⁴⁴⁵ Cette décision entraîne logiquement des difficultés du côté du CNG pour financer les bateaux dont elle a besoin pour la croisière, pratique phare de l'association. Le CNG reçoit tout de même l'aide de partenaires privés dont le plus important est la Régie Renault. Un accord est passé avec le comité

¹⁴⁴⁰ Rapport de synthèse et d'orientation du CNG de 1971. ACNG.

¹⁴⁴¹ Programme national 1978. AN : 19810454/5-7.

¹⁴⁴² Rapport financier 1970 du CNG. ACNG.

¹⁴⁴³ *Idem.*

¹⁴⁴⁴ Compte-rendu du conseil d'administration du CNG du 11 juin 1977. ACNG.

¹⁴⁴⁵ Compte-rendu du conseil d'administration du CNG du 26 avril 1969 / Rapport de synthèse et d'orientation du CNG de 1971. ACNG.

d'entreprise en 1972.¹⁴⁴⁶ Celui-ci comprend l'acquisition de quatre ou cinq mousquetaires qui sont joints à la flotte du CNG.¹⁴⁴⁷ En contrepartie, les salariés de la Régie obtiennent le droit de naviguer comme ils le souhaitent sur tous les bateaux du CNG. Ce type d'accord reste exceptionnel puisque le Centre n'en signe aucun autre de cette nature. Le bateau qu'il achète en 1980, Palynodie, est alors financé par des fonds de l'association ainsi que des dons. En effet, à partir de la reconnaissance d'utilité publique de 1974,¹⁴⁴⁸ l'association peut recevoir des dons qui sont, dès le départ, importants (Figure 63) et permettent à l'association de combler le manque de subventions.

Figure 63 : Dons au CNG entre 1974 et 1981

	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981
Dons reçus	4 000	100	1 720	21 192	1 603	20 609	13 236	10 313

Sources : Rapports financiers 1974 à 1981. ACNG.

Pour essayer de trouver les moyens nécessaires au fonctionnement et au développement de son activité, le CNG tente alors de trouver d'autres moyens à l'échelle locale,¹⁴⁴⁹ à travers les secteurs, mais aussi par la réalisation de plans sur cinq ans en 1973¹⁴⁵⁰ et en 1977.¹⁴⁵¹

À l'échelle locale, les financements sont nombreux, que ce soit pour les équipements terrestres ou pour les équipements nautiques, et cela se multiplie, surtout à la fin de la période, au vu des dossiers de subvention que nous avons pu trouver au niveau des archives de la région Bretagne et du département du Finistère. En guise d'exemple, nous pouvons citer celui de l'ECB pour laquelle le CNG demande une subvention en 1975. Les installations de l'École servent alors à la fois d'atelier, de hangar de gardiennage,

¹⁴⁴⁶ Compte-rendu du conseil d'administration du CNG du 2 juin 1972. ACNG.

¹⁴⁴⁷ Rapport de synthèse et d'orientation du CNG de 1971. ACNG ; Entretien du 27 mars 2019 avec Jean-Marc Pilpoul, président du CNG de 1971 à 1974.

¹⁴⁴⁸ Décret portant reconnaissance d'utilité publique d'une association, 18 juin 1974, *JORF*, 28 juin 1974, page 6811.

¹⁴⁴⁹ Compte-rendu du conseil d'administration du CNG du 26 janvier 1974. ACNG.

¹⁴⁵⁰ Compte-rendu du conseil d'administration du CNG du 10 avril 1973. ACNG.

¹⁴⁵¹ Procès-verbal de l'assemblée générale du CAF des 23 et 24 avril 1977. CFDL.

d'accueil de quelques stagiaires de passage et d'espace pour l'ECB.¹⁴⁵² En 1978, le projet de déménagement et d'aménagement dans un autre bâtiment de Concarneau est finalement accepté pour un coût total de 1 600 000 francs. Le financement est réalisé par tous les acteurs aux différentes échelles : l'État finance à hauteur de 600 000 francs, l'EPR Bretagne à hauteur de 400 000 francs, le département du Finistère à hauteur de 160 000 francs et la ville de Concarneau à hauteur de 80 000 francs.¹⁴⁵³ Le CNG prend en charge les frais restants. L'opération s'échelonne jusqu'en 1981 et les subventions arrivent au compte-gouttes en fonction de l'avancée des travaux.¹⁴⁵⁴ Ce genre d'opération reste tout de même très rare, que ce soit par son montage qui permet une collaboration entre le ministère, un EPR, un département et une commune, mais aussi par les frais engagés. Nous pouvons, en effet, constater que les subventions d'équipement du CNG sont faibles, signe que de grosses opérations ne sont pas subventionnées.

Il apparaît tout de même que la période comprise entre 1968 et 1981 est celle où le CNG s'est le plus développé sur le plan territorial (Figure 64).

¹⁴⁵² Bilan de l'emploi des équipements préexistants et Bilan prévisionnel d'emploi et de gestion de l'équipement envisagé, daté du 8 septembre 1975. AD29 : 155W109.

¹⁴⁵³ Convention École des Chefs de Base du Centre Nautique du CNG du 29 octobre 1978. ARB : 126W17.

¹⁴⁵⁴ Dossier « École des Chefs de Base du Centre Nautique du CNG », 1975-1981. ARB : 42W185.

Figure 64 : Évolution de l'offre du CNG en termes d'équipement terrestre



Source : Centre nautique du CNG. (2007). *Le CNG : La passion en partage*. Paris : Seuil, pages 176-177 / Rapports moraux 1968 à 1981. ACNG.

Durant la période, l'expansion du CNG est réelle. Les investissements réalisés sont progressifs et surtout liés à des acquisitions plus qu'à un équipement en infrastructures.

Concernant les ouvertures à l'étranger, il s'agit de quelque chose qui est inscrit dans l'histoire du CNG. Cela fait partie d'une des volontés de Philippe Viannay dans son grand projet d'après-guerre (Viannay et al., 1988) et qui peut enfin se réaliser à la fin des années 1960. Rappelons qu'à l'origine, le CNG s'appelle le Club du Centre de Formation Internationale des Jeunes. La mention faite à l'internationale était liée à une volonté de s'élargir au monde et cela constituait, par ailleurs, un point spécifique des statuts de l'association. La mention à l'internationale, même si elle n'est plus directement inscrite dans le nom de l'association, est toujours présente dans les statuts du Centre Nautique. Les statuts de 1969 évoquent alors « la jeunesse des divers pays du monde »¹⁴⁵⁵ et « la croisière sur les diverses mers du globe. »¹⁴⁵⁶ Ces mentions ne sont d'ailleurs pas modifiées en 1974.

Le développement de son activité à l'internationale, en Irlande, en Espagne, au Québec et en Italie est alors dans la continuité logique de leur projet et histoire. Au Québec, en Espagne et en Italie, le CNG n'engage aucun frais et bénéficie de partenaires associatifs à l'échelle locale. En Irlande, le Centre Nautique a la chance d'avoir des partenaires, c'est pour cette raison que l'Irlande constitue rapidement un secteur du CNG contrairement aux autres pays. Il coopère avec l'agence du tourisme irlandais¹⁴⁵⁷ qui lui offre des subventions pour le développement de l'activité sur son territoire,¹⁴⁵⁸ mais aussi pour son fonctionnement en 1980 et 1981.¹⁴⁵⁹ Pour pouvoir bénéficier de subventions en Irlande, il constitue rapidement une association de droit irlandais qui reçoit les subventions. Cette association est, à l'échelle du CNG, le secteur Irlande qui fonctionne comme tous les autres secteurs et cherche des subventions à l'échelle locale pour le développement de l'activité.

¹⁴⁵⁵ Article 2 des statuts du CNG de 1969. ACNG.

¹⁴⁵⁶ *Idem.*

¹⁴⁵⁷ Compte-rendu du conseil d'administration du CNG du 14 décembre 1968 / Rapport moral 1970. ACNG.

¹⁴⁵⁸ 20 920 francs en 1970, Rapport financier 1970 du CNG / 17 983 francs en 1971, Rapport financier 1971 du CNG / 14 800 francs en 1972, Rapport financier 1972 du CNG / 31 708,70 francs en 1975, Rapport financier 1975 du CNG. ACNG.

¹⁴⁵⁹ L'Irlande donne alors respectivement 28 068 francs et 22 500 francs en 1980 et 1981, Rapport financier 1980 et 1981 du CNG. ACNG.

Le public reçu dans les centres irlandais est à la fois français et irlandais. L'internationalisation au cœur du projet de Philippe Viannay est donc une réalité.

III.2.4. L'UCPA, avantagée sur le plan de l'équipement par rapport aux autres associations ?

Nous le savons, l'UCPA bénéficie d'un statut particulier par rapport aux pouvoirs publics en raison de son statut d'association cogérée. Bien sûr, ce statut particulier est aussi visible au niveau des subventions d'équipement. Dans ses écrits, Jean-Baptiste Grosborne, chef du service de l'équipement du ministère, évoque de manière assez directe la façon dont il considère la relation de l'UCPA avec le ministère en charge de la Jeunesse et des Sports. Par exemple, en 1973, il écrit une lettre au colonel Crespin où il s'indigne du traitement infligé à l'UCPA suite à la catastrophe de Val d'Isère de 1970. Dans cette lettre, Jean-Baptiste Grosborne dit « c'est elle (c'est-à-dire nous). »¹⁴⁶⁰ En 1972, il décrit le ministère comme le tuteur de l'UCPA.¹⁴⁶¹ Certes, ce terme témoigne d'une réalité. Pour autant, dans la plupart des documents que nous avons pu consulter, il est plus souvent fait mention du ministère de la tutelle et non d'un tuteur. Tourné ainsi, le terme est beaucoup plus fort de sens et témoigne d'une forme de contrôle. De plus, si nous considérons ce qu'écrivait le chef du service de l'équipement en 1972, il est clair que la position de l'UCPA vis-à-vis du ministère en charge de la Jeunesse et Sport, et plus spécifiquement du service de l'équipement de celui-ci, est particulière. Par exemple, sur la période et sur les trois associations que nous étudions pour ce propos, l'UCPA est la seule à avoir la chance de recevoir davantage de subventions en 1978.¹⁴⁶²

Habituellement, comme nous l'avons étudié précédemment, les associations font des demandes de subvention qui sont acceptées, ou non. Les subventions sont versées lorsque la preuve de la bonne réalisation de l'opération est envoyée à l'organe décideur de la subvention. L'UCPA bénéficie ici visiblement d'un traitement de faveur. Il s'agit du témoignage d'une forme de confiance en l'association sans doute liée à la place qu'elle prend au conseil d'administration. Dans ses écrits, l'UCPA n'a de cesse de répéter à quel

¹⁴⁶⁰ Lettre de Jean-Baptiste Grosborne au Colonel Crespin en 1973. AN : 19780380/2-5.

¹⁴⁶¹ Note de Jean-Baptiste Grosborne à Madame Buhl, chef de cabinet du ministre de la Jeunesse et des Sports, 9 mars 1972. AN : 19800382/343-346.

¹⁴⁶² Dossier « UCPA Argentière », Lettre du 21 juillet 1978 de la part du préfet de la région Rhône Alpes au secrétaire d'État en charge de la jeunesse et des sports. AN : 19800382/343-346.

point l'aide de l'État est importante et réelle. Par exemple, en 1971, lorsqu'elle entame une politique d'expansion, l'UCPA justifie cela par le vote de la troisième loi-programme et surtout, de l'assurance donnée par le Secrétariat d'État quant au subventionnement de ses projets sur les années suivantes.¹⁴⁶³ Malheureusement, certaines données nous sont inconnues au niveau des subventions d'équipement (Figure 65). Pour autant, l'UCPA reconnaît que l'aide des pouvoirs publics avec la loi-programme est massive.¹⁴⁶⁴ Elle se situe à hauteur de 50% sur tous les investissements opérés au titre de vacances sportives des jeunes, que ce soit l'achat d'une parcelle, d'une propriété ou la création de toute pièce d'un bâtiment.¹⁴⁶⁵ Elle n'est pas soumise aux mêmes règles que les collectivités dans le cadre des lois-programmes puisque celles-ci ne peuvent pas financer du foncier.

Figure 65 : Évolution de la subvention d'équipement perçue par l'UCPA de la part des pouvoirs publics

Années	Subvention d'équipement de la part des pouvoirs publics* en francs
1968	4 329 557
1969	2 439 350
1970	3 090 770
1973	2 800 000
1974	4 600 000
1975	5 000 000
1976	7 950 000
1977	3 100 000
1978	3 775 000
1979	4 775 000
1981	5 500 000

Sources : Rapports financiers 1968 à 1970. AD94 : 567J29 / Programmes nationaux 1974 à 1976. AN : 19810454/1-4 / Programmes nationaux 1977 à 1979. AN : 19810454/5-7/ Rapport moral 1981 de l'UCPA. AUCPA.

* Par pouvoirs publics, nous entendons ici le ministère en charge de la Jeunesse et des Sports et ses services locaux ainsi que les régions, départements et communes.

¹⁴⁶³ Rapport financier 1971 de l'UCPA. AD94 : 567J29.

¹⁴⁶⁴ Document « Le programme de développement et d'investissements de l'UCPA », 1978. AUCPA.

¹⁴⁶⁵ Éléments pour un plan de développement, avril 1978. AUCPA.

Même si les données sont relativement lacunaires, nous pouvons tout de même constater une forme de stabilité dans les subventions perçues par l'UCPA entre 1968 et 1979. En 1979, elle reçoit une subvention importante, inédite dans son histoire. Les aides perçues sont beaucoup plus élevées que celles des deux autres associations.

Pour autant, l'UCPA ne semble pas être à l'abri d'une réduction des subventions. En 1974, à la suite de la fin de son programme d'investissement 1971-1974, l'UCPA s'inquiète de la place qu'elle pourrait avoir dans le programme national et espère, de ce fait, une clarification de la part de Jeunesse et Sport.¹⁴⁶⁶ En effet, nous pouvons alors percevoir une forme de dépendance de l'association aux subventions de l'État puisque, d'après elle, la place prise dans le programme national « conditionne toute sa politique : les installations, les extensions, les expérimentations de secteurs nouveaux, le recrutement des stagiaires et la formation du personnel. »¹⁴⁶⁷ Cela n'est pas forcément le cas pour le CNG notamment, qui s'adapte assez rapidement aux changements de critères de subvention du ministère. De la même manière que les autres associations comptent sur une subvention de l'État pour pouvoir développer leurs activités, l'UCPA, quant à elle, semble totalement en dépendre et c'est finalement grâce à ces subventions qu'elle peut se développer autant sur cette période.

Après 1974, les crédits accordés à l'UCPA restent importants, et ce, même s'il n'y a plus de loi-programme d'équipement. Pour autant, nous avons pu constater, surtout à la fin de la période, que les subventions engagées par le ministère en charge de la Jeunesse et des Sports pour l'UCPA sont moins systématiques. L'Union doit faire face à un certain nombre de refus sur sa politique d'équipement à la fin de la période. En 1975, l'UCPA demande une subvention totale de 12 297 500 francs pour 14 opérations.¹⁴⁶⁸ Face aux montants importants des subventions allouées pour les années 1973 et 1974, le ministère en charge de la Jeunesse et des Sports décide de restreindre le subventionnement alloué à l'UCPA en 1975 : « pour tenir compte des dotations allouées à cette association en 1973 (2 800 000 francs) et en 1974 (4 300 000 francs), il y aurait lieu de rester dans le cadre d'une enveloppe à déterminer. »¹⁴⁶⁹ À plusieurs reprises, l'UCPA ne reçoit pas une

¹⁴⁶⁶ Rapport financier 1974 de l'UCPA. AD94 : 567J30.

¹⁴⁶⁷ *Idem.*

¹⁴⁶⁸ Programme national 1975. AN : 19810454/1-4.

¹⁴⁶⁹ *Idem.*

subvention à hauteur de ses ambitions. C'est également le cas en 1978, avec cinq opérations acceptées sur neuf,¹⁴⁷⁰ et en 1979, avec trois opérations acceptées sur neuf.¹⁴⁷¹ Suite à ces refus, l'UCPA décide de mettre en place un plan de développement sur cinq ans pour que les grosses opérations qu'elle a en projet puissent être réalisées. Pour l'Union, il s'agit alors du meilleur moyen d'avoir de vrais résultats. Face à l'urbanisation croissante ainsi que le début d'une protection officielle des sites vierges,¹⁴⁷² l'UCPA doit agir rapidement pour « se saisir, pendant qu'il en est encore temps, de toutes les occasions qui existent encore de déboucher sur les sites valables là où les implantations sont possibles. »¹⁴⁷³ Ces réflexions vont alors de pair avec celles évoquées plus tôt quant à la recherche de l'implantation dans les espaces privilégiés.

L'UCPA a également un certain nombre de partenaires pour son équipement et bien plus que les autres associations. Le plus important d'entre eux est la CNAF. Son aide constitue, pour l'UCPA « un élément incitatif puissant à la réalisation » d'équipements.¹⁴⁷⁴ Il apparaît que la CNAF participe à beaucoup d'opérations de l'UCPA qu'elle finance à hauteur de 40%, quel que soit le montant total (Figure 66). Cette aide est précieuse puisqu'elle permet à l'UCPA de ne participer qu'à hauteur de 10% dans le financement d'infrastructures.

¹⁴⁷⁰ Programme national 1978. AN : 19810454/5-7.

¹⁴⁷¹ Programme national 1979. AN : 19810454/5-7.

¹⁴⁷² Décret n° 77-1281 du 22 novembre 1977 approuvant la directive d'aménagement national relative à la protection et à l'aménagement de la montagne, *JORF*, 24 novembre 1977, page 5513.

¹⁴⁷³ Document « Élément pour un plan de développement de l'UCPA », 1978. AUCPA.

¹⁴⁷⁴ Éléments pour un plan de développement, avril 1978. AUCPA / Rapport moral 1974 de l'UCPA. AD94 : 567J30.

Figure 66 : Exemples de subventions d'équipement de l'UCPA avec l'aide de la CNAF.

	Triu		Brunissard		Socoo		Villeneuve	
Subvention Etat	23 100	50%	55 000	50%	75 000	50%	85 000	50%
Subvention CNAF	18 480	40%	44 000	40%	60 000	40%	68 000	40%
Fonds propres UCPA	4 620	10%	11 000	10%	15 000	10%	17 000	10%
	46 200	100%	110 000	100%	150 000	100%	170 000	100%

Sources : Compte-rendu du conseil d'administration de l'UCPA du 17 décembre 1975. AUCPA issu de Schut, P.-O., & Philippe, M. (2016, octobre). *L'UCPA, un instrument des politiques sportives ?* 17e Carrefour d'Histoire du Sport, Lille.

L'investissement de la CNAF est systématiquement lié à un investissement de l'État. Progressivement, la CNAF se désengage pour ne financer que les opérations où sont concernés les jeunes enfants et les adolescents sur les périodes de vacances scolaires.¹⁴⁷⁵ Dans les plans d'investissement qu'elle propose à la CNAF, l'UCPA doit alors prouver des prévisions quant à une utilisation par les publics les plus jeunes de la même manière que le CNG pour ses équipements nautiques. Seule l'opération canoë-kayak est alors intégralement pensée pour les adolescents. Il faut alors que l'Union réfléchisse à une nouvelle politique pour que les crédits offerts par la CNAF continuent d'être versés.

En lien avec les volontés ministérielles de garantir le plein emploi des structures, l'UCPA loue sept de ses locaux à des centres de vacances d'enfants en 1979 : deux centres sont loués aux Allocations Familiales, trois aux Houillères du Nord Pas-de-Calais et de Lorraine, un à la ville de Paris et un autre pour un centre préadolescent.¹⁴⁷⁶ Il s'agit d'opérations permettant le plein emploi des structures, une entrée d'argent, mais aussi un moyen de recevoir des subventions puisqu'il s'agit de centres polyvalents. Ces initiatives sont typiquement le genre d'opérations pour lesquelles l'association peut recevoir le concours de la CNAF. À partir de 1979, les crédits attribués à l'UCPA par la CNAF diminuent pour passer de 40 à 30%¹⁴⁷⁷ et pour progressivement disparaître. Avec l'arrivée du FNDS en 1979, les subventions de l'État passent dorénavant par cette structure et une régression des crédits est à l'œuvre. Les crédits du FNDS prennent progressivement la

¹⁴⁷⁵ Compte-rendu du conseil d'administration de l'UCPA du 18 janvier 1979 ; Compte-rendu du conseil d'administration de l'UCPA du 8 mai 1980. AUCPA.

¹⁴⁷⁶ Rapport moral 1979 de l'UCPA. AUCPA.

¹⁴⁷⁷ Rapport moral 1980 de l'UCPA. AUCPA.

place de ceux de la CNAF et de l'État dans les opérations de l'UCPA. Par exemple, en 1981, le ministère en charge de la Jeunesse et Sport ne finance directement qu'une seule opération, de l'ordre de 3,5 millions de francs alors que le FNDS finance, de son côté, quatre opérations pour un montant total de 2,2 millions de francs. La subvention attribuée par le FNDS s'élève alors à 50% du montant total des opérations.¹⁴⁷⁸

Enfin, il y a également des partenariats ponctuels avec des acteurs privés. L'exemple le plus important que nous avons est celui de la Régie Renault. Celle-ci est assez connue pour son action au niveau du loisir de ses ouvriers. Elle a notamment démarré un partenariat avec le CNG à partir de 1972. La Régie Renault a un lien particulier avec la pratique du nautisme et notamment avec le canoë-kayak (Marsac, 2018). L'investissement dans l'équipement de l'UCPA se fait de la même manière que la SNCF ou la Régie Renault l'ont fait précédemment avec le CNG, à la différence qu'il s'agit alors de l'achat direct de bateaux. La Régie Renault prête la somme de 300 000 francs à l'UCPA en 1971 pour l'achat de l'équipement sportif nécessaire à la tenue des stages nautique de l'association. Les sommes sont remboursées annuellement sur les stages que font les apprentis de la Régie à l'UCPA.¹⁴⁷⁹ Ce qui change alors, c'est que la Régie Renault ne réalise pas un investissement durable étant donné qu'ils ne sont propriétaires d'aucun bateau au niveau de l'UCPA. Bien sûr, l'investissement de la Régie Renault est intéressé puisqu'il permet à ses apprentis de pratiquer dans les meilleures conditions les sports nautiques. Cela montre d'ailleurs que l'UCPA accueille des apprentis et poursuit sa politique d'ouverture en direction des jeunes ouvriers. Cet investissement est également une aide pour tous les jeunes qui peuvent être amenés à fréquenter l'UCPA puisque cela participe directement au développement de l'activité nautique de l'association. En ayant plus d'embarcations, l'UCPA peut alors ouvrir plus de places et donc, permettre l'accès de plus de jeunes à ses stages.

Enfin, un autre partenariat est intéressant, celui réalisé avec la Fédération Française de Judo (FFJ) en 1973, qui répond totalement à la politique du ministère en termes de plein emploi des structures et de rentabilité. En effet, le chalet de Mont Lozère, construit par le Syndicat Intercommunal d'Électrification, est confié à l'UCPA en gestion

¹⁴⁷⁸ Rapport moral 1981 de l'UCPA. AUCPA.

¹⁴⁷⁹ Note de Jean-Baptiste Grosborne à Madame Buhl, chef de cabinet du ministre de la Jeunesse et des Sports, 9 mars 1972. AN : 19800382/343-346.

durant l'hiver. L'été, la FFJ utilise les structures pour ses stages annuels de haut niveau.¹⁴⁸⁰ Le plein emploi de la structure est donc assuré et tout investissement de l'État sur cette infrastructure est alors justifié et rentabilisé.

Avec ces types de partenariat, mais aussi ceux réalisés avec les associations du tourisme social, l'UCPA effectue un développement de son activité de plusieurs façons : avec des équipements lourds et des partenariats. Même si, dans ses activités de partenariats, l'UCPA n'est pas gestionnaire, elle est tout de même animatrice d'activités sportives et, nous l'avons vu, reçoit des subventions pour l'équipement nautique de ses infrastructures.¹⁴⁸¹ De plus, l'association bénéficie de places spécifiques dans ses centres lui garantissant aussi un développement de son offre et une activité hors saison. Étant donné que nous avons des données relativement éparpillées selon les activités, nous ne pouvons procéder à une analyse en détail de l'ouverture des lits dans toutes les activités proposées par l'UCPA. Cependant, nous pouvons tout de même procéder à une étude détaillée du secteur ski qui est, rappelons-le, le plus rentable de l'UCPA (Figure 67).

Figure 67 : Évolution de l'offre de l'UCPA en termes de ski/montagne entre 1969 et 1977

Hivers	Nombre de centres	Nombre de lits	Augmentation par rapport à l'année précédente
1969/70	23 centres	2 271 lits	
1970/71	24	2 393	+ 122
1971/72	24	2 452	+ 59
1972/73	24	2 628	+ 176
1973/74	25	2 733	+105
1974/75	28	3 024	+ 291
1975/76	29	3 354	+ 330
1976/77	30	3 546	+ 192

Source : Éléments pour un plan de développement, avril 1978. AUCPA.

Puisqu'il s'agit du secteur le plus rentable, l'UCPA, nous l'avons vu, concentre essentiellement ses investissements lourds sur le développement de l'activité ski. Entre 1967 et 1973, le taux de départ aux sports d'hiver passe de 7 à 17% (Chantelat & Tétart,

¹⁴⁸⁰ Compte-rendu du conseil d'administration de l'UCPA du 19 décembre 1973. AUCPA.

¹⁴⁸¹ Subvention d'équipement pour la Jeunesse et les Sports, 22 décembre 1970. AD29 : 115W339.

2007, p. 57). L'UCPA profite largement de cela pour axer son développement et son investissement sur ces activités. Quand elle ne procède pas à l'ouverture de nouveaux centres, le nombre de lits proposés par l'UCPA augmente systématiquement d'une année sur l'autre. C'est d'ailleurs un phénomène constant depuis 1973 où l'augmentation des places est de 3% par rapport à l'année précédente.¹⁴⁸² En 1976, l'augmentation du nombre de places est de 8,2% pour l'hiver et de 8% pour l'été.¹⁴⁸³ Par ailleurs, si nous confrontons l'évolution de la subvention de l'UCPA avec l'évolution de son offre, nous pouvons conclure que les années 1975 et 1976 ont vu la création de gros centres. En effet, en 1975, l'UCPA reçoit une subvention pour le nouveau centre de Flaine pour un montant de 3,50 millions de francs¹⁴⁸⁴ avec l'ouverture de 200 lits.¹⁴⁸⁵ En 1976, ce sont deux opérations importantes qui sont financées : l'extension du centre de Lanslevillard et la reconstruction du centre des Contamines.¹⁴⁸⁶ À eux deux, ces centres entraînent une augmentation de lits de 220 places.¹⁴⁸⁷ Les résultats de ces opérations ne se voient pas directement sur l'année de la subvention puisqu'il faut laisser du temps aux travaux de se faire. L'impact de la création du nouveau centre de Flaine en 1975 se fait donc sentir la saison suivante, en 1975/1976. Pour les opérations de 1976, il faut sans doute attendre 1977/1978 pour voir les conséquences de ces opérations apparaître.

L'étude de l'évolution de la subvention d'équipement offerte à l'UCPA, au CNG et au CAF est révélatrice de la place des politiques des différentes associations dans le projet du ministère en charge de la Jeunesse et des Sports et, plus largement, des pouvoirs publics. Le comportement des pouvoirs publics à l'égard des trois associations est différent et cela est à mettre directement en relation avec leurs statuts, mais aussi leurs politiques. Le CAF a toujours été un organisme dynamique sur le plan de l'équipement. Il reçoit des subventions importantes en lien avec l'impératif lié à la création d'équipements performants en montagne. De son côté, l'UCPA est réellement très avantagée par rapport aux autres associations, sans doute en raison du mélange d'une politique très ambitieuse

¹⁴⁸² Rapport moral 1973 de l'UCPA. AD94 : 567J30.

¹⁴⁸³ Rapport moral 1976 de l'UCPA. AD94 : 567J30.

¹⁴⁸⁴ Programme national 1975. AN : 19810454/1-4/

¹⁴⁸⁵ Rapport moral 1975 de l'UCPA. AD94 : 567J30.

¹⁴⁸⁶ Programme national 1976. AN : 19810454/1-4.

¹⁴⁸⁷ Compte-rendu du conseil d'administration de l'UCPA du 17 décembre 1975. AUCPA.

dont la pédagogie et les buts sont clairs, mais aussi de sa position d'organisme cogéré. De plus, l'UCPA a une politique qui est très proche de celle du ministère en privilégiant, par exemple, la polyvalence de ses structures. Enfin, le CNG, bien qu'il tente d'agir dans le même sens que les buts du ministère en charge de la Jeunesse et des Sports, est très défavorisé en termes d'équipement en lien avec le caractère saisonnier de ses activités, mais peut-être aussi, avec sa politique dirigée plutôt vers l'équipement nautique plutôt que terrestre. Cela ne l'empêche pas de s'implanter dans de nouveaux sites durant cette période grâce à des subventions, mais surtout à des partenariats. Pour diversifier les aides, les associations cherchent toutes des moyens ailleurs, que ce soit auprès d'acteurs publics ou parapublics, mais également auprès de CE ou d'autres associations. Cela montre le début du désengagement de l'État du financement du sport, visible, à la fin de notre période, par la création du FNDS. Quoi qu'il en soit, les associations de tourisme sportif s'investissent progressivement dans les loisirs de proximité et renforcent leurs liens avec les pouvoirs publics à différentes échelles.

III.3. Le début des loisirs sportifs de proximité

Les associations de tourisme sportif œuvrent également pour les loisirs sportifs de proximité. Cela suppose une autre forme de tourisme qu'est l'excursionnisme. Selon la définition de l'OMT en 2010, un excursionniste est une personne qui évolue en dehors de son environnement habituel, pour une journée, mais sans pour autant consommer de nuit sur place.¹⁴⁸⁸ Preuve de l'intérêt pour cette nouvelle façon de considérer son temps libre (Dumazedier, 1988), le ministère de l'Environnement réalise un rapport intitulé « loisirs sportifs de plein air et l'environnement » en 1973.¹⁴⁸⁹ Même si celui-ci traite particulièrement de la question de l'environnement et de l'impact des loisirs sportifs sur celui-ci, l'utilisation du terme de « loisirs sportifs » est le témoignage d'une évolution. En 1977, la création de la mission du plein air auprès du secrétaire d'État à la Jeunesse et au

¹⁴⁸⁸ « Définition » dans le Memento du tourisme, 2010. Disponible au : https://archives.entreprises.gouv.fr/2012/www.tourisme.gouv.fr/stat_etudes/memento/2010/memento-2010-definitions.pdf. Consulté le 29 janvier 2020

¹⁴⁸⁹ Rapport « loisirs sportifs de pleins air et l'environnement », rapport présenté par le SETO pour la Mission interministérielle de l'Environnement, ministère de la Protection de la Nature et de l'Environnement, février 1973. AN : 19770245/1.

Sport révèle que l'État s'intéresse particulièrement aux « loisirs sportifs de plein air. »¹⁴⁹⁰ Grâce à une liaison entre les différents acteurs, direction de la Jeunesse et des Activités socio-éducatives, direction de l'Éducation physique et des Sports, ainsi que les associations, organismes et collectivités, la mission a pour but de réaliser une politique du loisir sportif de plein air dont l'équipement principal semble être les BPAL. Même si elles sont créées par la circulaire du 20 janvier 1964, c'est dans les années 1970 qu'elles prennent véritablement de l'ampleur du fait de l'ouverture progressive de celles-ci suite aux travaux.

Implantées à proximité des grandes agglomérations, les bases doivent permettre aux plus démunis d'avoir un espace naturel et de loisirs proche de chez eux.¹⁴⁹¹ Les BPAL sont des infrastructures liées à un objectif social.¹⁴⁹² Le loisir est considéré par les pouvoirs publics comme « un levier de régulation sociale » (Attali, 2019), il s'agit donc d'équipements à enjeux. Le préfet de la Région Île-de-France pense d'ailleurs qu'il serait intéressant de donner une priorité aux bases urbaines comme Cergy, Créteil ou Draveil en raison de leur proximité avec des zones de peuplement dense.¹⁴⁹³ La fréquentation serait beaucoup plus forte et quotidienne. Il s'agirait d'espaces beaucoup plus rentables que des bases situées dans des espaces périurbains où la fréquentation ne serait réellement dense qu'en fin de semaine.

De plus, il faut attendre la démocratisation des moyens de transport pour que les bases périurbaines puissent véritablement être accessibles à tous (Philippe & Schut, 2019, p. 491), mais aussi que les villes nouvelles d'Île-de-France se développent pour devenir de véritables espaces de vies (Baron & Messulam, 2017 ; Vadelorge, 2014). Le développement des moyens de transport est considéré comme le meilleur moyen de rendre attractif un espace d'un point de vue touristique. Plusieurs exemples peuvent alors être donnés, notamment avec les bords de Marne et la villégiature bourgeoise, Lacanau et plus largement le littoral aquitain, Chamonix ou les Rocheuses canadiennes (Augustin,

¹⁴⁹⁰ Article 2, Arrêté du 21 décembre 1977 portant sur la création d'une mission du plein air auprès du secrétaire d'État à la Jeunesse et aux Sports, *BOEN*, n° 4, 26 janvier 1978, page 347.

¹⁴⁹¹ Lettre du Préfet de la région d'Ile de France à Monsieur le Secrétaire d'État auprès du ministre de la Qualité de Vie, 20 juillet 1976. AN : 19810454/1-4.

¹⁴⁹² Compte-rendu de la journée d'information sur les bases de loisirs du 4 février 1977. AD94 : 567J30.

¹⁴⁹³ Lettre du Préfet de la région d'Ile de France à Monsieur le Secrétaire d'État auprès du ministre de la Qualité de Vie, 20 juillet 1976. AN : 19810454/1-4.

2007b; Beaudouin, 2016; Reichwein, 2014; Schut & Levet-Labry, 2012; Squire, 1995). Dans tous les cas, l'arrivée des moyens de transport a permis le déplacement de populations intéressées et a contribué au développement de pratiques sportives. Le développement des transports publics dans la région parisienne a alors pour but de décentraliser la centralité parisienne en attirant les populations dans les différentes couronnes dont se compose la région (Berroir, Cattan, & Saint-Julien, 2005). Il s'agit également de permettre aux citoyens d'avoir des espaces de détente et de nature proches de chez eux et surtout accessibles.¹⁴⁹⁴

À dominante forestière ou nautique, les BPAL sont organisées autour de trois pôles importants : détente et oxygénation, retour à la nature et exercice des sports de plein air¹⁴⁹⁵ pour les pratiques de fin de semaine et de fin de journée, selon les définitions du temps de loisirs données par le rapport *De l'air... pour vivre*.¹⁴⁹⁶ Les bases doivent également permettre une ouverture plus large des jeunes aux sports de plein air (Blondel, 2009, p. 281). Elles s'inscrivent complètement dans les politiques souhaitées par le ministère en charge de la Jeunesse et des Sports en termes de polyvalence des infrastructures puisqu'elles sont réfléchies pour convenir à toutes les catégories de la population ainsi que tous les membres d'une même famille¹⁴⁹⁷ à travers des éléments sportifs, culturels et d'accueil léger comme des campings, garderies et espaces de restauration.¹⁴⁹⁸ Les bases sont également réfléchies pour leur plein emploi en lien avec le tiers temps pédagogique¹⁴⁹⁹ et les études réalisées sur les futurs espaces qui prennent en compte le nombre d'élèves qui pourraient en profiter. Par exemple, concernant la BPAL de Bois-le-Roi, l'étude réalisée démontre qu'une population de 13 500 élèves du primaire

¹⁴⁹⁴ « Tourisme, redécouvrir la France, par Gérard Ducray, Secrétaire d'État au Tourisme. AN : 19850763/2/

¹⁴⁹⁵ Réflexions sur les loisirs, BPAL. AN : 19840014/6.

¹⁴⁹⁶ Voir Chapitre 2, I.2.1. *De l'air... pour vivre* / Rapport définitif du président du sous-groupe d'étude : « organisme de construction et de gestion des équipements pour la Jeunesse », Conseil Supérieur du Tourisme, 17 novembre 1970. AN : 20090424/154.

¹⁴⁹⁷ Réflexions sur les loisirs, BPAL. AN : 19840014/6.

¹⁴⁹⁸ Rapport définitif du président du sous-groupe d'étude : « organisme de construction et de gestion des équipements pour la Jeunesse », Conseil Supérieur du Tourisme, 17 novembre 1970. AN : 20090424/154.

¹⁴⁹⁹ *Idem*.

et 7 000 élèves du secondaire pourraient profiter de la base pour leurs enseignements sportifs ou d'éveil à la nature.¹⁵⁰⁰

C'est en partie en lien avec cette volonté de polyvalence que les associations de tourisme sportif sont associées au projet, mais également en réponse aux préconisations formulées par *l'Essai de Doctrine du Sport* en 1965.¹⁵⁰¹ Les associations de tourisme sportif sont également sollicitées en lien avec les activités qu'elles proposent et le fait qu'ils aient une certaine expertise en la matière. En effet, les BPAL se proposent d'axer leurs activités sportives sur des sports de plein air comme la voile, le canoë-kayak, l'équitation et le tennis (Schut, 2016b, p. 146, 2017). L'UCPA et le CNG sont tous deux sollicités pour gérer des bases, Jablines pour le CNG, dont le TCF a la gestion jusqu'au début des années 1980, et Bois-le-Roi pour l'UCPA. Le CNG n'obtient pas la gestion de la base de Jablines, mais les deux associations reconnaissent, par ailleurs, qu'il s'agit de projets qui répondent totalement à leur vocation et objectifs.¹⁵⁰² L'action de l'UCPA sur la base de Bois-le-Roi est uniquement liée à une tâche d'animation. Aucun investissement financier ne lui est demandé.¹⁵⁰³ Il s'agit, une nouvelle fois, de la réponse aux attentes formulées par *l'Essai de Doctrine du Sport* qui fait de l'État un financeur et des associations des animateurs. Une expérience similaire est également à l'œuvre à Saint-Cyprien à partir de 1971,¹⁵⁰⁴ mais aussi à Bombannes, même si l'UCPA finance tout de même des structures sur celle-ci puisqu'elle y a un centre de vacances.

Concernant l'équipement, les travaux et l'aménagement des BPAL, les ministères en charge de la Jeunesse et des Sports, de l'Équipement et de l'Agriculture, mais aussi de l'Éducation nationale, des Affaires culturelles et les organismes sociaux sont sollicités pour participer au financement.¹⁵⁰⁵ Cette multiplicité des financements est liée au fait que ce sont des équipements coûteux, mais surtout que ce sont des infrastructures réfléchies

¹⁵⁰⁰ Groupe d'Étude et de Programmation, Atelier Urbanisme, 1970, centre de Loisirs de Bois-le-Roi. AN : 19860434/3.

¹⁵⁰¹ Voir le chapitre 2, I.2.2. *L'Essai de Doctrine du Sport*.

¹⁵⁰² Compte-rendu du conseil d'administration du CNG du 27 juin 1981. ACNG / Rapport moral 1971 de l'UCPA. AD94 : 567J29 / Compte-rendu du conseil d'administration de l'UCPA du 8 mars 1972. AUCPA.

¹⁵⁰³ Rapport moral 1971 de l'UCPA. AD94 : 567J29.

¹⁵⁰⁴ Rapport moral 1970 de l'UCPA. AD94 : 567J30.

¹⁵⁰⁵ Rapport définitif du président du sous-groupe d'étude : « organisme de construction et de gestion des équipements pour la Jeunesse », Conseil Supérieur du Tourisme, 17 novembre 1970. AN : 20090424/154.

pour être polyvalentes du point de vue des personnes touchées, mais aussi des activités proposées. Au niveau du financement, les BPAL franciliennes sont subventionnées par trois acteurs : l'État, à hauteur de 40%, le District de la région parisienne à hauteur de 40% et les collectivités locales à hauteur de 20% (Schut & Philippe, 2020, p. 4). Les bases sont réfléchies et gérées grâce à des syndicats mixtes constitués des communes, districts et départements.¹⁵⁰⁶

Pour le cas de la région Ile-de-France, où 11 BPAL sont ouvertes, le ministère en charge de la Jeunesse et des Sports confie à l'Agence Foncière et Technique de la Région Parisienne (AFTRP) l'acquisition des terrains, la réalisation des études préalables, et des travaux d'aménagement pour l'ouverture au public. L'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région Parisienne (IAURP) est, quant à lui, chargé de la réalisation de guides pour accompagner les syndicats mixtes dans la réalisation des bases. Contrairement aux opérations en cours en lien avec la troisième loi-programme, qui prévoient une forme d'industrialisation des équipements, comme avec les COSEC, les bases de loisirs n'ont pas de modèles prédéfinis (Schut, 2016b, p. 147). Pour Bois-le-Roi, l'UCPA passe une convention avec l'AFTRP pour l'animation et la gestion en 1972.¹⁵⁰⁷ L'AFTRP finance entièrement tous les aménagements sur la base. Le contrat entre les deux parties est signé en suivant une idée de location, mais à titre gratuit.¹⁵⁰⁸

Les BPAL constituent donc un bon exemple de collaboration à différents niveaux pour la réalisation d'équipements sportifs. L'État, les régions et collectivités locales financent les infrastructures qui sont réfléchies pour les usagers à travers les associations de tourisme sportif notamment, mais également, d'une manière plus large, pour les populations des grandes agglomérations. Les associations gèrent et animent les BPAL. Cette action contribue à la démocratisation des sports de plein air puisqu'ils deviennent beaucoup plus accessibles d'un point de vue géographique, mais aussi financier. En réduisant les coûts liés aux déplacements, aux repas et aux nuitées, les habitants des grandes agglomérations trouvent dans les BPAL des espaces de loisirs à proximité de leur lieu de vie. Ces bases peuvent servir pour le loisir de fin de journée, de fin de semaine,

¹⁵⁰⁶ *Idem.*

¹⁵⁰⁷ Article 3 et 4 du préambule de la convention passée entre l'AFTRP et l'UCPA pour la gestion de la BPAL de Bois-le-Roi, 1972. AUCPA.

¹⁵⁰⁸ Article 7 de la convention passée entre l'AFTRP et l'UCPA pour la gestion de la BPAL de Bois-le-Roi, 1972. AUCPA.

mais aussi pour les congés annuels, comme cela est souhaité par *De l'air... pour vivre*.¹⁵⁰⁹ Les populations les plus démunies peuvent trouver dans ces espaces des lieux pour changer d'air et se rapprocher le plus possible des services et attentes liés aux congés annuels : campings, espaces de baignades et de détente. Pour les associations, et particulièrement l'UCPA qui est associée à la gestion de Bois-le-Roi et d'autres bases par la suite, il s'agit d'une autre forme de collaboration avec les pouvoirs publics. C'est un signe d'une confiance accordée à ses services et, donc, à son expertise. C'est également pour elle un moyen d'élargir son offre et de toucher une population beaucoup plus large du point de vue des catégories socioprofessionnelles.

Dans cette partie, nous avons tenté de montrer tout l'enjeu lié à la création d'infrastructures, mais aussi à l'aide de l'État. En effet, les associations conditionnent le développement de leur offre par l'aide offerte par les pouvoirs publics. Au cours de la période, elles ont dû ajuster leurs stratégies aux orientations, chercher d'autres partenariats à l'échelle locale, nationale ou des partenaires privés pour pouvoir pallier une aide qui ne suit pas leurs politiques et ambitions. La matérialisation de cela est notamment l'animation des BPAL en collaboration directe entre associations et pouvoirs publics. Parfois, les demandes sont extrêmement élevées, notamment dans le cas de l'UCPA qui mène une politique très dynamique, mais aussi très coûteuse, durant la période. La création d'infrastructures ou l'achat de matériel est une condition nécessaire et vitale à la tenue des stages et donc à l'exercice d'une action éducative et sociale. Pourtant, face au manque de moyens, les associations doivent s'adapter, changer de politiques ou différer leurs développements immobiliers. Bien évidemment, cela a un impact sur la démocratisation des pratiques et conditionne la réalisation, ou non, des objectifs d'ouverture aux milieux populaires. Nous constatons donc progressivement le retrait de l'État de la politique de l'équipement du tourisme sportif social.

IV. Le développement des activités associatives

Durant les évènements de mai 1968, des personnes issues de milieux socioprofessionnels différents ont collaboré dans un but commun (Bantigny, 2018, p. 16).

¹⁵⁰⁹ Haut Comité aux Sports, Travaux de la commission « Loisirs de Plein Air », *De l'air... pour vivre*, juin 1964. AN : 19770273/3-4. / Voir chapitre 2, I.2.1. *De l'air... pour vivre*.

Pour certains, cette collaboration a été l'occasion d'un espoir dans l'avenir et dans la cohésion, loin des différences. C'est autour des vacances que les ségrégations sont les plus fortes. En effet, plusieurs études réalisées par l'INSEE à la fin des années 1960 et au début des années 1970 montrent que les plus aisés partent le plus souvent. Les vacances d'été sont largement favorisées par rapport aux vacances d'hiver¹⁵¹⁰ en lien avec la fermeture de certaines entreprises l'été, comme les commerces, mais aussi du fait que les vacances d'hiver sont bien souvent consacrées aux sports d'hiver, une pratique socialement marquée. Par exemple, en 1976, 49,3% des ouvriers et 14,4% des exploitants et salariés agricoles partent en vacances. Pour autant, ils ne sont que 9,6% des ouvriers et 3,4% des exploitants et salariés agricoles à partir durant l'hiver et, autre élément révélateur de ce clivage social, ils ne sont respectivement que 1,4% et 1,3% à partir aux sports d'hiver sur cette période.¹⁵¹¹ Même si le taux de départ aux sports d'hiver passe de 7 à 17% entre 1967 et 1973 (Chantelat & Tétart, 2007, p. 57), il s'agit alors surtout d'une population issue des classes moyennes et supérieures.¹⁵¹² Par ailleurs, ceux qui partent l'hiver partent, dans pratiquement 80% des cas,¹⁵¹³ également l'été, symbole d'un capital financier conséquent. L'obstacle le plus fort à ce non-départ est, en effet, bien souvent financier, mais il peut aussi être lié aux exigences de l'activité professionnelle, dans le cas des agriculteurs par exemple.

Il faut également prendre en compte la question de la pratique sportive habituelle de ces catégories socioprofessionnelles. En effet, selon Michaël Attali, ce sont les personnes issues des catégories les plus populaires qui arrêtent le plus tôt la pratique du sport : pour les ouvriers, ils sont 60% entre 15 et 21 ans et pour les agriculteurs c'est 52% au même âge (Attali, 2007, p. 76). Les raisons à cela sont logiquement liées à la dureté physique de leurs conditions de travail. Les goûts en matière de sport, et plus largement de culture, sont bien souvent liés à l'appartenance à une classe sociale (Bourdieu, 1979). En 2007, Loïc Artiaga illustre parfaitement cette idée en intitulant son chapitre d'ouvrage « Culture(s) Sportive(s) » signe d'une pratique qui n'est pas uniforme et qui ne présente pas la même réalité pour tous (Artiaga, 2007). En effet, les analyses statistiques réalisées

¹⁵¹⁰ Enquête de l'INSEE sur le départ en vacances des Français en 1981. AN : 19780432/15-18.

¹⁵¹¹ Document « Le tourisme social, sa place en France et en Europe. » AN : 19850763/3.

¹⁵¹² Enquête de l'INSEE sur les vacances des Français en 1969. AN : 19810075/36.

¹⁵¹³ *Idem*.

dans les années 1970 révèlent que les cadres supérieurs et moyens sont ceux qui pratiquent le plus et de manière régulière (Ministère de la Culture et de la Communication, 1974). Avec l'expansion des classes moyennes, le mécanisme sociologique de l'appropriation est en marche, en lien avec la diffusion des habitudes sportives. Cela est d'autant plus visible avec la démocratisation de sports connotés sociologiquement comme bourgeois, dont le tennis est le meilleur exemple (Chantelat & Tétart, 2007, p. 46; Martin, 2002, p. 41).

Un autre type de ségrégation est à l'œuvre concernant les vacances et il est lié aux critères d'âges.¹⁵¹⁴ En 1971, 6 500 000 jeunes de moins de 20 ans ne partent pas en vacances. Ils sont alors essentiellement issus des familles les plus pauvres et chez les ruraux.¹⁵¹⁵ Pourtant, c'est bien chez les jeunes que la pratique sportive est la plus courante puisque dans les années 1970, les 14-18 ans pratiquent à 55,5% une activité physique régulière et cela tombe à 27% pour les 18-22 ans (Attali, 2007, p. 75). Bien évidemment, il faut voir dans ces chiffres le passage du lycée vers l'université ou le monde du travail. Cette transformation rapide entraîne la disparition de l'EPS de la vie du jeune et donc, un manque de pratique. Pourtant, c'est grâce aux jeunes adultes que le mouvement se fait vers un élargissement du recrutement sociologique (Thomas, Haumont, & Levet, 1987, p. 112) et notamment dans les sports de plein air. En effet, les 20-29 ans sont ceux qui partent le moins en vacances, en France mais aussi en Allemagne.¹⁵¹⁶ L'élargissement du recrutement sociologique est important pour participer à une intégration des populations les plus isolées, mais aussi pour participer à une éducation plus complète des jeunes.

Les pratiques du tourisme sportif sont également importantes en lien avec les principes d'égalité à la base de la République Française. En effet, les milieux populaires se retrouvent discriminés sur le plan des vacances, du sport et des loisirs. C'est donc à l'État d'agir en conséquence. C'est ce qu'il tente de faire durant les périodes que nous avons étudiées, notamment avec la création de bourses de pleine nature en tous genres. Pourtant, toutes les bourses proposées aux jeunes finissent par disparaître durant la

¹⁵¹⁴ 1977-1978, commission déségrégation et brassage, Conseil Supérieur du Tourisme. AN : 19810075/36.

¹⁵¹⁵ Étude sur les Français qui ne partent pas en vacances, Commissariat Général au tourisme, juin juillet 1971. AN : 19780432/15-18.

¹⁵¹⁶ Perspective pour le tourisme social 1971-1975, Conseil Supérieur du Tourisme, 5 novembre 1970. AN : AN : 19810075/36.

période en raison des restrictions budgétaires.¹⁵¹⁷ Peut-on alors considérer que le CNG, l'UCPA et le CAF, mais aussi toutes les autres associations d'éducation populaire, se retrouvent abandonnés à eux-mêmes dans ce projet de grande ampleur ?

IV.1. Poursuite d'une politique en faveur de l'ouverture

Même si les moyens offerts aux associations sur le plan du fonctionnement et de l'équipement ne cessent de décroître, les associations poursuivent, coûte que coûte, la mission qu'elles se sont fixée autour de l'ouverture de leurs stages et de la formation au plein air des populations issues des classes populaires. Il s'agit toujours d'une politique encouragée par le ministère en charge de la Jeunesse et des Sports, même si les subventions offertes, condition inhérente à la poursuite d'une politique liée au tourisme social, se réduisent et peuvent laisser penser le contraire. Les actions sont diverses de la part des associations et ont pour point commun de tenter, avec les moyens dont elles disposent, une ouverture. Parfois, cet élargissement sociologique est rendu impossible pour des raisons psychologiques liées à l'image donnée par l'association, mais aussi par la pratique sportive qu'elle propose.

IV.1.1. Le CAF : l'affirmation d'une politique volontariste

Le CAF a toujours revendiqué le fait de mener une politique d'ouverture que ce soit en fonction des milieux sociaux, mais aussi des sexes ou des religions (Ottogalli-Mazzacavallo, 2004). Pourtant, et nous l'avons démontré, les statuts du Club stipulent que le futur membre soit présenté par deux membres ordinaires ou donateurs.¹⁵¹⁸ Durant la période que nous étudions pour ce chapitre, cet article des statuts est toujours en vigueur. Pourtant, selon les dires de Jacques Melbos, mais aussi de Maurice Barrard dans des articles de *La Montagne et Alpinisme*, le principe du parrainage n'est plus une réalité contrairement à la diversification que ce soit en termes d'origines sociales, d'horizons

¹⁵¹⁷ Note à l'attention de monsieur le ministre : proposition pour le budget de 1974 en ce qui concerne les questions de jeunesse et les activités socio-éducatives, 19 avril 1973. AN : 19780432/15-18.

¹⁵¹⁸ Article 4 des statuts originels du CAF en 1874. CFDL.

politiques, confessionnels et culturels de centres d'intérêts ou de mentalités.¹⁵¹⁹ Même s'il semble que ce soit une pratique plus ancienne, il s'agit cependant de la première fois que nous en avons une preuve réelle dans les archives. Ce principe subsiste tout de même dans les petites sections dans le but d'intégrer les nouveaux adhérents.¹⁵²⁰

Nous avons démontré que le CAF mène une politique d'ouverture en créant des chalets-skieurs dans le but de permettre aux plus petites bourses d'accéder au ski dans de grandes stations. Il poursuit d'ailleurs cette politique durant la période en affirmant directement ses buts auprès du ministère en charge de la Jeunesse et des Sports. En effet, en 1970, Lucien Devies explique que la création du chalet-skieur de Val d'Isère est liée à l'« affirmation d'une politique sportive qui n'accepte pas la ségrégation et qui défend que les grandes stations sportives doivent être accessibles à toutes les catégories de sportifs. »

¹⁵²¹ Les revendications d'ouverture sont, dans ce cas, suivies d'actes bien précis comme durant la période de 1958-1968.¹⁵²² Nous n'avons pour autant aucun document attestant d'une fréquentation populaire des chalets-skieurs et confirmant les volontés énoncées par Lucien Devies auprès de Jean-Baptiste Grosborne. Concernant les centres alpins, le CAF affirme dans sa revue avoir pris des dispositions spéciales pour « faciliter l'accès aux stages d'alpinisme. »¹⁵²³ Il annonce proposer des tarifs avantageux pour tous ceux qui fréquenteraient les stages. Cette mesure est à mettre directement en lien avec une politique d'ouverture et de démocratisation de l'alpinisme.

Depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, le CAF mène une politique résolument tournée vers l'accès d'un public jeune à l'alpinisme grâce à l'adhésion à son association. En 1971, sur les 53 791 membres qui adhèrent à l'association, 22 000 ont moins de 25 ans, soit environ 40% et 25% d'entre eux ont entre 26 et 40 ans.¹⁵²⁴ En 1977, sur les

¹⁵¹⁹M.Barrard, « L'enseignement alpin au CAF », *La Montagne et Alpinisme*, n° 96, 1-1974, pages 195-197 / J.Melbos, « Pour sur... bénévole, pourquoi ? », *La Montagne et Alpinisme*, n° 118, 4-1979, page 211-213 / « Protection de la montagne, l'affaire de La-Chappelle-En-Vaugaudemar », *La Montagne et Alpinisme*, n° 122, 4-1980, pages 440.

¹⁵²⁰ M.Barrard, « L'enseignement alpin au CAF », *La Montagne et Alpinisme*, n° 96, 1-1974, pages 195-197.

¹⁵²¹ Lettre du 4 février 1970 de Lucien Devies à Jean-Baptiste Grosborne, Chef des services de l'équipement du ministère en charge de la Jeunesse et des Sports. AN : 19800382/323-325.

¹⁵²² Voir chapitre 2, III.2.1. Le Club Alpin Français : le développement d'un partenariat.

¹⁵²³ « La prochaine saison d'été », *La Montagne et Alpinisme*, n° 67, avril 1968, page 273.

¹⁵²⁴ Assemblée générale du CAF du 25 avril 1971 : Rapport présenté par le comité de direction. CFDDL.

75 000 membres de l'association, 23 000 ont moins de 24 ans. Cela se décompose entre les titulaires de moins de 24 ans, qui représentent 15 454 membres et les enfants de membres qui sont alors 6 512 jeunes.¹⁵²⁵ Les jeunes constituent alors un pourcentage de 30% des membres de l'association. Nous pouvons dire qu'ils sont tout aussi nombreux à fréquenter les stages puisqu'ils sont par exemple 4 400 cadets, c'est-à-dire les 16-18 ans, dans les centres alpins nationaux en 1978.¹⁵²⁶ Même si nous ne disposons pas de données très précises quant à la fréquentation réelle des jeunes dans les cours d'enseignement alpin, il apparaît tout de même qu'ils constituent une population importante au vu de la fréquentation des cadets.

Le CAF n'a de cesse de répéter qu'il souhaite s'ouvrir et surtout aux jeunes. C'est effectivement de nouveau le cas durant cette période.¹⁵²⁷ Pour mener à bien son objectif, le CAF décide, à partir de 1973 d'aller plus loin en mettant en place un tarif préférentiel pour les moins de 24 ans et les moins de 18 ans. De plus, le Club encourage les activités d'enseignement alpin des sections, en subventionnant les stages et plus particulièrement ceux visant un public qualifié de « cadet », c'est-à-dire les 16-18 ans.¹⁵²⁸ Pourtant, cette politique semble ne plus fonctionner puisqu'ils constatent en 1980 que la part des jeunes dans les effectifs de l'association est en diminution. Il s'agit alors sans doute simplement d'un effet démographique lié à la fin du baby-boom, qui fait que ceux qui appartenaient à la catégorie jeune changent de catégorie.

L'association constate également que l'investissement des jeunes dans l'association en elle-même est relativement peu effectif. Elle souhaite alors vivement susciter chez eux l'envie de s'investir dans les instances dirigeantes. Cela permettrait au

¹⁵²⁵ Compte-rendu de l'assemblée générale du CAF des 23 et 24 avril 1977. CFDL.

¹⁵²⁶ Compte-rendu de l'assemblée générale du CAF des 28 et 29 janvier 1978. CFDL.

¹⁵²⁷ « être un club dynamique ouvert le plus largement possible à tous et surtout aux jeunes dans toutes les activités directes et indirectes de la montagne. »

Source : Assemblée générale du CAF du 7 mai 1972 : Rapport présenté par le comité de direction. CFDL.

« ouvert à tous et plus particulièrement aux jeunes, dans toutes les activités directes et indirectes de la montagne. »

Source : Compte-rendu de l'assemblée générale du CAF des 23 et 24 avril 1977. CFDL.

« intérêt pour le Club d'investir pour l'avenir en menant pour les Jeunes une action visant à développer chez eux l'esprit montagne à leur donner une formation alpine et à les accueillir dans des structures adaptées. »

Source : Compte-rendu de l'assemblée générale du CAF des 31 janvier et 1er février 1981. CFDL.

¹⁵²⁸ Compte-rendu de l'assemblée générale du CAF des 23 et 24 avril 1977. CFDL.

CAF d'être plus près des leurs aspirations et de mettre en place une politique que l'association souhaite novatrice et dynamique.¹⁵²⁹ Le Club a également un partenariat avec le magasin le Vieux Campeur qui propose une dizaine de bourses en 1980 dans le but d'« aider des groupes de jeunes amateurs (5 personnes par groupe au maximum) qui préparent des expéditions, raids, voyages présentant un intérêt sportif. »¹⁵³⁰ Pour la première fois depuis la Libération, nous pouvons constater qu'une réelle initiative est à l'œuvre du côté du CAF pour permettre le développement de l'alpinisme pour tous. Le partenariat avec le Vieux Campeur, même s'il s'agit d'un partenaire privé, est la meilleure matérialisation de cette idée. Il est clair que l'aide apportée par le magasin d'articles de sport n'est pas désintéressée puisqu'à travers cette initiative, il peut se faire connaître des plus jeunes. Il s'agit d'une publicité qui ne peut qu'être positive pour eux et qui peut attirer les alpinistes ou futurs alpinistes à consommer chez eux. Cependant, cette initiative permet aussi de montrer que le CAF ne reçoit pas une aide suffisante de l'État qui lui permettrait de réaliser cela sans l'aide d'un partenaire privé.

Malheureusement, les réflexions que nous menons ne peuvent être complètes en raison d'un manque de statistiques sur la période. Concernant le CAF, nous n'avons pas pu avoir accès à des documents statistiques nous permettant de confirmer ou d'infirmer ses dires quant à la fréquentation « élargie » de l'association et de ses infrastructures d'accueil. De plus, sur la question des jeunes, le Club n'a pas pour habitude de donner tous les ans la répartition des membres selon les différentes catégories de cotisations. Les études sur le loisir sportif confirment pourtant une démocratisation des activités de montagnes, dont l'alpinisme, en raison de l'accroissement de la pratique des jeunes.¹⁵³¹ Nous pouvons tout de même souligner une volonté suivie d'actes avec la diminution des tarifs des cotisations pour les plus jeunes, la recherche de chalets dans des espaces privilégiés pour éviter la ségrégation, ainsi que des subventions en direction des sections pour encourager la réalisation de stages pour les plus jeunes et notamment les cadets. L'ouverture des chalets-écoles est également le reflet d'une volonté de développer l'enseignement alpin, même s'il n'est pas exclusivement dédié à un public jeune.

¹⁵²⁹ Compte-rendu de l'assemblée générale des 31 janvier et 1er février 1981. CFDDL.

¹⁵³⁰ Informations générales, *La Montagne et Alpinisme*, n° 119, 1-1980, pages 279.

¹⁵³¹ Loisirs sportifs de plein air et environnement. Rapport présenté par le SETO pour la Mission interministérielle de l'Environnement, ministère de la Protection de la Nature et de l'Environnement, février 1973. Page 30. AN : 19770245/1.

IV.1.2. Le CNG : des actions concrètes en faveur de l'ouverture

Dans les années 1970, la voile est en plein développement. La démocratisation de la pratique est réelle et constatée à différentes échelles : au niveau du CNG,¹⁵³² mais aussi des pouvoirs publics qui réalisent des études approfondies¹⁵³³ en comparant, notamment, la fréquentation des jeunes dans les écoles de voile dans le temps.¹⁵³⁴ Les chiffres donnés par cette étude du Conseil Supérieur du Tourisme peuvent tout de même être critiqués puisqu'ils ne semblent pas prendre en compte la fréquentation du CNG. Par exemple, en 1965, le CNG réalise 58 868 journées de stages et le rapport du Conseil Supérieur du Tourisme indique que les écoles de voile ont réalisé 47 000 journées de stage cette même année. Pour autant, même s'il semble mettre de côté les statistiques du CNG, ce rapport montre une évolution exponentielle de la fréquentation des écoles de voile, signe de la démocratisation de la pratique et d'une volonté, pour les jeunes, de recevoir un apprentissage de la part de spécialistes. En tant qu'école de voile, le CNG est logiquement acteur du mouvement de démocratisation de la voile. Il s'agit, par ailleurs, d'un des buts qu'il poursuit depuis sa création. Pour cela, il a mené un certain nombre d'initiatives comme la création de bateaux bon marché,¹⁵³⁵ mais aussi le maintien de prix de stages « aussi bas que possible »,¹⁵³⁶ la création de stages d'une semaine pour ceux qui n'ont pas

¹⁵³² « La voile tend à quitter son caractère de sport réservé à une catégorie sociale aisée pour devenir un sport réunissant un grand nombre de participants. »

Source : Rapport moral du CNG de 1969. ACNG.

« 900 000 personnes pratiqueraient la plaisance sous toutes ses formes »

Source : Rapport de synthèse et d'orientation du CNG de 1971. ACNG.

« Nous avons conscience d'être fidèles à notre vocation de toujours, qui est de faire connaître la mer aux moins fortunés. »

Source : Rapport financier du CNG de 1976. ACNG.

¹⁵³³ Loisirs sportifs de plein air et environnement. Rapport présenté par le SETO pour la Mission interministérielle de l'Environnement, ministère de la Protection de la Nature et de l'Environnement, février 1973, page 30. AN : 19770245/1

¹⁵³⁴ 1965 : 47 000, 1966 : 50 000, 1967 : 90 000, 1968 : 95 000, 1969 : 100 000, 1970 : 132 000.

Source : Rapport définitif du président du sous-groupe d'étude : « organisme de construction et de gestion des équipements pour la Jeunesse... », Conseil Supérieur du Tourisme, 17 novembre 1970. AN : 19810075/36.

¹⁵³⁵ Rapport de synthèse et d'orientation du CNG de 1971. / Rapport moral du CNG de 1972. ACNG.

¹⁵³⁶ Rapport moral du CNG de 1972. ACNG.

beaucoup de vacances, et la collaboration avec les CE, dont la SNCF que nous avons évoquée précédemment.¹⁵³⁷

Durant la période, de nouvelles initiatives voient le jour et nous le verrons. Pourtant, le recrutement sociologique¹⁵³⁸ du CNG est très souvent critiqué à l'intérieur même de l'association. Le CNG est lié à une « image de marque » et certains considèrent le Centre Nautique comme une école réservée à des « intellectuels »¹⁵³⁹ et à une population ayant un capital financier important.¹⁵⁴⁰ Le CNG a, en effet, constaté que ses stages étaient surtout fréquentés par des étudiants et des cadres, d'où l'idée de stages pour des « intellectuels. » Ils expliquent cette fréquentation par le fait que ce sont des personnes ayant un capital temps élevé par rapport à d'autres, comme les agriculteurs. C'est d'ailleurs une des conclusions du rapport sur les loisirs sportifs de plein air et l'environnement de 1973, qui avance le fait que les populations dont le capital financier est limité sont également limitées du point de vue du capital temps.¹⁵⁴¹

En partant de ce constat et des revendications de certains membres de l'association,¹⁵⁴² l'assemblée générale de 1972 crée la commission « ouverture. » Cette commission a pour mission de mener des démarches en direction des jeunes travailleurs et des élèves des Collèges d'Enseignement Technique¹⁵⁴³, dans le but de les informer des possibilités de réalisation de stages de voile au CNG, mais aussi de comprendre les raisons qui les éloignent de la pratique.¹⁵⁴⁴ La commission « ouverture » réalise rapidement des stages indépendants et avec des moyens spécifiques. En 1974, 466 journées sont réalisées puis 2 100 en 1975. Jeunesse et Sports apporte d'ailleurs son concours pour cette

¹⁵³⁷ *Idem.*

¹⁵³⁸ « Recrutement non démocratique »

Source : Compte-rendu du conseil d'administration du CNG du 17 janvier 1976. ACNG.

¹⁵³⁹ Rapport de synthèse et d'orientation du CNG de 1971. ACNG.

¹⁵⁴⁰ « Il nous a été reproché de procéder à une sélection par l'argent, éliminant ainsi ceux dont les ressources sont insuffisantes. »

Source : Rapport financier du CNG de 1971. ACNG.

¹⁵⁴¹ Loisirs sportifs de plein air et environnement. Rapport présenté par le SETO pour la Mission interministérielle de l'Environnement, ministère de la Protection de la Nature et de l'Environnement, février 1973, page 34. AN : 19770245/1

¹⁵⁴² Entretien du 27 mars 2019 avec Jean-Marc Pilpoul, président du CNG de 1971 à 1974.

¹⁵⁴³ Deviennent les lycées d'enseignement professionnel en 1976.

¹⁵⁴⁴ Compte-rendu de l'assemblée générale du CNG de 1973. ACNG.

initiative et finance 1 700 bourses en 1975 et 1976.¹⁵⁴⁵ Les résultats de la commission « ouverture » permettent au CNG de réaliser des modifications dans le fonctionnement de ses stages pour coller au mieux aux envies et besoins des jeunes des milieux populaires.

Plusieurs CE collaborent avec le CNG pour des opérations pour les jeunes travailleurs : la Régie Renault dès 1972,¹⁵⁴⁶ mais aussi la SNCF¹⁵⁴⁷ depuis plusieurs années ou la société Thomson de Gennevilliers.¹⁵⁴⁸ La principale mise en œuvre est alors surtout la réalisation de week-ends de sensibilisation à la voile qui se concrétisent dès 1972 avec la Régie Renault.¹⁵⁴⁹ Ces week-ends semblent être des succès puisque, dès 1972, 3 000 journées sont organisées sur ce mode de fonctionnement. Pourtant, l'expérience coupe court et semble s'arrêter à partir de 1977 sans que les raisons en soient précisées. Le représentant du CE de la société Thomson de Gennevilliers s'étonne de l'arrêt de cette pratique qui semblait être une bonne solution pour permettre aux jeunes salariés « ne disposant que d'un mois de vacances et ayant souvent conjoint et enfants »¹⁵⁵⁰ de pratiquer la voile. Il s'agit, à son sens, d'un pas en arrière dans la volonté du CNG d'élargir son recrutement social.¹⁵⁵¹ Pour un administrateur du CNG, les efforts de la commission « ouverture » sont beaucoup trop isolés pour permettre une réelle démocratisation de la voile et les demandes sont trop fortes pour que la seule commission puisse y répondre.¹⁵⁵² Le travail de la commission « ouverture » s'arrête alors en 1978. Pour certains, la mission que s'était donnée la commission est achevée d'où l'arrêt. Il semble que l'objectif réel de la commission, pour ces derniers, était de connaître les jeunes issus des classes populaires pour pouvoir adapter leur offre à leurs attentes. Cependant, pour Jean-Marc Pilpoul, il s'agit d'une réalisation qui n'a pas réellement fonctionné.¹⁵⁵³

¹⁵⁴⁵ Compte-rendu du conseil d'administration du CNG du 29 janvier 1977. ACNG.

¹⁵⁴⁶ Compte-rendu du conseil d'administration du CNG du 12 juin 1976. ACNG.

¹⁵⁴⁷ Compte-rendu de l'assemblée générale du CNG de 1972. ACNG.

¹⁵⁴⁸ Compte-rendu de l'assemblée générale du CNG du 12 mars 1977. ACNG.

¹⁵⁴⁹ Comptes rendus des conseils d'administration du CNG des 17 janvier 1976 et 12 mars 1977. ; Compte-rendu de l'assemblée générale du CNG de 1972. ACNG.

¹⁵⁵⁰ Compte-rendu de l'assemblée générale du CNG du 12 mars 1977. ACNG.

¹⁵⁵¹ *Idem.*

¹⁵⁵² Comptes rendus des conseils d'administration du CNG des 21 janvier et 16 décembre 1978. ACNG.

¹⁵⁵³ Entretien du 27 mars 2019 avec Jean-Marc Pilpoul, président du CNG de 1971 à 1974.

Parallèlement, le CNG œuvre également dans d'autres directions et notamment pour les scolaires. La première initiative date de 1971. Le Centre Nautique est alors partenaire d'un lycée et de deux écoles de Vannes.¹⁵⁵⁴ En 1973, cette expérience est également mise en place en Corse¹⁵⁵⁵ et dans les secteurs Morbihan et Paimpol.¹⁵⁵⁶ Ces expériences sont installées dans le cadre du tiers-temps pédagogique pour les primaires et des cours d'EPS pour les élèves du secondaire. Le CNG réalise une mission d'animation sur ses propres embarcations, encadrée par les moniteurs salariés de l'association. Cette initiative est intéressante pour le CNG à plusieurs niveaux. Elle est, tout d'abord, un bon moyen de garantir le plein emploi de ses salariés, mais également de ses embarcations. C'est alors un atout qui lui permet d'avoir des subventions de la part des collectivités locales pour l'entretien de ses installations, mais aussi pour le paiement des leçons et pour permettre d'amener les plus jeunes à la pratique de la voile. Grâce aux cours, les plus jeunes découvrent également le CNG. Il s'agit d'un bon moyen de recruter de futurs stagiaires en cassant les barrières culturelles liées à la pratique.

Il s'agit enfin d'une initiative qui permet au CNG de vérifier si sa pédagogie fonctionne sur les plus jeunes. Très tôt, les membres du Centre Nautique demandent à ce que la barrière de l'âge d'accès soit de nouveau abaissée de 17 à 15 ans pour les garçons.¹⁵⁵⁷ Pourtant, cette demande n'est pas acceptée par l'assemblée générale et le conseil d'administration de l'association en raison de mises en place difficiles d'un point de vue légal puisqu'il faut que les encadrants aient le diplôme nécessaire pour pouvoir accueillir des mineurs.¹⁵⁵⁸ Sachant que la majorité de l'encadrement du CNG est bénévole, il s'agit clairement d'un aspect juridique qui contraint le CNG dans le développement de ses activités en direction des mineurs. Pourtant, pour les membres de l'association, il s'agit d'un bon moyen pour les jeunes de profiter de leurs grandes vacances avant d'entrer dans la vie professionnelle. Il s'agit également d'un bon moyen de recruter de futurs bénévoles.¹⁵⁵⁹ Cette remarque, datée de 1972, est intéressante puisqu'elle concerne une

¹⁵⁵⁴ Compte-rendu du conseil d'administration du CNG du 23 octobre 1971. ACNG.

¹⁵⁵⁵ Compte-rendu du conseil d'administration du CNG du 16 juin 1973. ACNG.

¹⁵⁵⁶ Rapport de synthèse et d'orientation du CNG de 1971. ACNG.

¹⁵⁵⁷ Compte-rendu du conseil d'administration du CNG du 16 décembre 1972 / Compte-rendu de l'assemblée générale du CNG de 1972. ACNG.

¹⁵⁵⁸ Compte-rendu du conseil d'administration du CNG du 16 décembre 1972. ACNG.

¹⁵⁵⁹ Compte-rendu de l'assemblée générale du CNG de 1972. ACNG.

population plutôt populaire. En effet, les mutations de la société ont contribué à un allongement de l'âge de la jeunesse en lien avec le fait qu'un certain nombre de rites de passage disparaissent. La scolarité est obligatoire jusqu'à 16 ans depuis l'ordonnance Berthoin de 1959. Cependant, le taux de bacheliers à la fin des années 1970 est autour de 25%, mais cela n'empêche pas les jeunes, quel que soit leur milieu social, d'accéder de plus en plus aux études supérieures (Defresne & Krop, 2016, p. 5; Galland, 2013, p. 77; Périer, 2004, p. 1). Cet allongement de la scolarité entraîne logiquement un allongement de l'âge d'entrée sur le marché du travail. Cette volonté d'ouverture des stages à des jeunes à partir de 15 ans est donc liée à un souhait de toucher une population issue des milieux populaires et qui se destine à des métiers moins qualifiés les menant à une entrée précoce sur le marché du travail.

Ce n'est qu'à la fin de la période que cette volonté d'élargissement de l'âge de recrutement est de nouveau mise en avant. Les premières mises en place apparaissent en 1978 pour les jeunes de 15 à 16 ans qui se voient ouvrir des stages spécifiques. Les jeunes ayant 17 ans dans l'année, au lieu de 17 ans révolus, se voient, quant à eux, ouvrir plus de places dans les stages pour les adultes.¹⁵⁶⁰ Ces mises en place sont, bien évidemment, facilitées par les nouvelles réglementations liées au BAFA qui reconnaissent aux enseignants bénévoles ayant un diplôme délivré par la FFV ou un organisme équivalent, le droit d'encadrer des activités de voile en centres de vacances et de loisirs.¹⁵⁶¹ En 1979, trois stages sont proposés pour cette catégorie d'âge. En 1981, ce sont 18 stages qui sont ouverts et qui accueillent 283 stagiaires¹⁵⁶² pour un total de 5 000 journées de stages pour les jeunes de 14 à 16 ans.¹⁵⁶³ À ce moment-là, les volontés d'ouverture à une population jeune ne sont plus tellement liées à celles précédemment citées en lien avec l'entrée sur le marché du travail à 16 ans de certaines catégories de la population, mais à une pression de la demande. En effet, le CNG suit le mouvement et propose des stages pour les plus jeunes, car il y a un déficit d'offre au sein des écoles de voile. De plus, il s'agit d'une évolution logique en considérant que toutes les associations s'ouvrent petit à petit à une

¹⁵⁶⁰ Rapport moral du CNG de 1977. ACNG.

¹⁵⁶¹ Article 1^{er}, circulaire « Détermination des zones d'activités et des compétences requises pour la conduite de diverses activités et de loisirs en centres de vacances et de loisirs – voile », *JORF*, 18 août 1979, pages 7147.

¹⁵⁶² Compte-rendu du conseil d'administration du CNG du 25 avril 1981. ACNG.

¹⁵⁶³ Rapport moral du CNG de 1981. ACNG.

population jeune, sans doute aussi liée aux campagnes de subventions qui favorisent de plus en plus l'accueil des plus jeunes à partir de la fin de la période. Il s'agit aussi, possiblement, d'une politique menée pour pouvoir toucher des subventions de la part de la CNAF même si nous n'en voyons pas les conséquences au niveau du CNG.

Finalement, c'est surtout sur les prix que le CNG tente de favoriser une démocratisation de leur offre et donc, de la voile. Tout au long de la période, ils n'ont de cesse de se comparer aux autres écoles de voiles ou organismes concurrents dans le but de voir si, oui ou non, ils proposent des prix bas. Cette comparaison est, à notre sens, un moyen pour eux de tenter de comprendre le rejet qu'ont les classes populaires envers l'association. Pour faire face aux multiples difficultés financières, le CNG est obligé d'augmenter, à plusieurs reprises, ses prix (Figure 68).

Figure 68 : Augmentation des prix du CNG et ses justifications

Date	Citation
CA 14/12/1968	« Il faudrait savoir combien de stagiaires potentiels dans chaque catégorie sont empêchés de venir par le niveau de nos prix. »
AG du 28/02/1970	Augmentation des prix de 18%. « Ces nouveaux prix rendront sans doute l'accès au CNG plus difficile ».
AG de 1974	« Les perspectives qu'offre 1974 sont moins réjouissantes : les nouveaux prix de stages ont été fixés en décembre deux semaines avant le début de la crise du pétrole. Depuis, tous les produits que nous utilisons (notamment bois et plastique) ont subi d'impressionnantes augmentations. »
Rapport moral 1976	« Pour permettre, l'accès de la mer au plus grand nombre a limité l'augmentation des prix des stages de débutants pour les moins de 23 ans à 4,5% pour 1977. »
Rapport financier 1976	« Plafonner à 8,2% l'augmentation moyenne du prix des stages, la seconde, extrêmement significative, est de rétablir un double tarif selon l'âge de nos membres, la majoration s'élevant à 10% au-dessus de 23 ans pour les débutants et l'école de mer, et à 4,5% seulement au-dessous de cet âge. »
Compte-rendu de l'AG du 12/03/1977	« Pour 1977, le conseil d'administration a délibérément choisi de freiner l'augmentation des prix des stages. » « L'augmentation pour les moins de 23 ans (soit la moitié des stagiaires en initiation et école de mer) ne sera que 4,5% ; l'augmentation moyenne étant plafonnée à environ 8%. »
CA 15/12/1979	« Augmentation liée à l'augmentation des prix, augmentation du coût de la vie, améliorer la qualité des services et volonté d'engager 2 permanents supplémentaires. »

Sources : ACNG.

L'intérêt de comparer les différents propos à travers les années est de montrer l'état d'esprit du CNG autour de cette augmentation des prix. Il semble que les augmentations successives sont, en effet, constamment réfléchies pour avoir le moins d'impact possible sur les populations les plus jeunes et les plus populaires. À plusieurs reprises, en 1968 et en 1970, les craintes des administrateurs sont évoquées en lien avec l'accès des stages à certaines catégories de stagiaires. D'ailleurs, à plusieurs reprises, l'augmentation des prix est limitée pour « permettre l'accès au plus grand nombre. »¹⁵⁶⁴ L'augmentation des prix suit l'inflation dans le but de ne pas entraîner une disparition du CNG¹⁵⁶⁵ puisque l'association ne peut pas se permettre de faire des prix qui ne répondent pas au cours de la vie, ils n'en ont pas les moyens.

Les difficultés qu'ils affichent en 1974 doivent être contrecarrées les années suivantes. Ils mettent en place, de nouveau, une différence de prix entre les plus et moins de 23 ans et les débutants et non débutants. En tout, il y a alors quatre catégories de tarifs. La fréquentation la plus grande étant celle des moins de 23 ans,¹⁵⁶⁶ le CNG a tout intérêt à réaliser une distinction de prix pour ne pas discriminer les plus jeunes. Il s'agit également de les encourager à fréquenter leur association et pas une autre. La barrière des 23 ans est choisie en lien avec celle établie au préalable par le ministère en charge de la Jeunesse et des Sports qui accorde son aide pour cette catégorie de jeunes en priorité.¹⁵⁶⁷

La commission « ouverture » souhaite et tente de faire appliquer une modulation des prix en fonction des revenus de chacun¹⁵⁶⁸ et prend en exemple les VVF. Le fait que le CNG prenne exemple sur une association de tourisme social est la preuve qu'il souhaite toucher la même population et s'inscrire également dans ce champ. Cependant, la modulation des prix en fonction des revenus de chacun n'est jamais mise en place à cause d'une trop grande difficulté logistique à la mettre en œuvre. C'est pour cela qu'ils n'ont de

¹⁵⁶⁴ Compte-rendu de l'assemblée générale du CNG de 1976. ACNG.

¹⁵⁶⁵ « Pour une association telle que la nôtre, ne pas suivre le niveau actuel de l'inflation, c'est se condamner à disparaître à terme. »

Source : Compte-rendu de l'assemblée générale du CNG de 1974. ACNG.

¹⁵⁶⁶ Compte-rendu du conseil d'administration du CNG du 16 janvier 1978. ACNG.

¹⁵⁶⁷ Rapport moral du CNG de 1977. ACNG.

¹⁵⁶⁸ Compte-rendu de l'assemblée générale du CNG du 12 mars 1977. ACNG.

cesse de se comparer aux autres associations sur la période¹⁵⁶⁹ et produisent, par ailleurs, un tableau de comparaison en 1972 avec l'UCPA et le Centre Régional de Nautisme de Granville.¹⁵⁷⁰ Il apparaît qu'effectivement, le CNG est le moins cher sur toutes les catégories de stages : initiation, perfectionnement et croisière. L'UCPA est, quant à elle, la plus chère. Pour Philippe Viannay, la question des prix est un problème politique. Il parle alors d'une « bagarre » qu'il faut mener à grande échelle pour que les prix de toutes les associations de jeunes soient le plus bas possible et que la démocratisation voulue soit réelle.¹⁵⁷¹ Le CNG accuse aussi Jeunesse et Sports d'être responsable de cette augmentation des prix. En effet, la réduction progressive de l'aide accordée à la fois pour le fonctionnement et l'équipement condamne logiquement les associations à devoir augmenter leurs prix pour pouvoir survivre en poursuivant les mêmes buts.¹⁵⁷² Cette réduction pousse le CNG à aller chercher de l'argent ailleurs et, logiquement, cela impacte directement les prix des stages. L'UCPA pose alors la question : « l'apprentissage de la mer devra-t-il en France, être réservé aux portefeuilles bien garnis ? »¹⁵⁷³

Les actions successives menées par le CNG semblent ne pas réellement fonctionner à cause d'une barrière qui est culturelle d'après le CNG.¹⁵⁷⁴ Cette conclusion est d'ailleurs directement liée à celles de Gérard Mauger qui affirme que les jeunes issus des milieux populaires pratiquent parfois une autoségrégation (Mauger, 2009). La barrière culturelle semble être trop forte et les représentations que les jeunes se font du CNG ne jouent pas en sa faveur. Malgré toutes les mises en œuvre en faveur d'une ouverture à une population beaucoup plus populaire, certaines initiatives témoignent tout de même d'un impératif et d'une volonté de consolider les bases des membres de l'association. Il faut permettre aux moins de 23 ans, qui sont les plus nombreux, de toujours pouvoir accéder aux stages et de

¹⁵⁶⁹ « Nous affichons les tarifs les moins élevés de la spécialité à égalité de services rendus. »

Source : Rapport financier du CNG de 1969.

« Ces tarifs [...] sont encore inférieurs à ceux pratiqués par des organismes dont les buts sont similaires aux nôtres, notamment pour les croisières »

Source : Rapport financier du CNG de 1971. ACNG.

¹⁵⁷⁰ Compte-rendu du conseil d'administration du CNG du 16 décembre 1972. ACNG.

¹⁵⁷¹ Rapport moral du CNG de 1973. ACNG.

¹⁵⁷² Rapports moraux du CNG de 1974 et 1975. ACNG.

¹⁵⁷³ Rapport financier du CNG de 1974. ACNG.

¹⁵⁷⁴ Comptes-rendus des conseils d'administration du CNG du 29 janvier 1977 et du 21 janvier 1978. ACNG.

garantir à de futurs stagiaires un accès facilité. La distinction des prix entre les plus et les moins de 23 ans peut également être considérée comme en lien avec une volonté de s'ouvrir majoritairement à cette classe d'âge. L'augmentation des prix des stages et des cotisations est le « prix de [l']indépendance » pour François Renard, trésorier historique de l'association.¹⁵⁷⁵ Cette expression est lourde de sens surtout si nous gardons en tête le passé de l'association et de ses fondateurs. La question de l'indépendance et de la liberté est très importante. Garantir son indépendance veut dire ne pas avoir recours à des capitaux privés ou à la transformation en une entreprise qui n'irait pas du tout dans le sens des buts poursuivis. Il s'agit alors de faire son maximum pour que les buts de démocratisation soient poursuivis sans pour autant aller à l'encontre de leurs valeurs. Le CNG multiplie les initiatives sur la période. Même si toutes ne sont pas couronnées de succès, les dirigeants les estiment tout de même comme atteintes en arrêtant le travail de la commission « ouverture », mais aussi les stages de week-end pour les ouvriers à la fin des années 1970. Avec du recul, Jean-Marc Pilpoul, au CNG depuis 1951, estime que cette politique est un échec. Ces différentes initiatives sont de même le symbole d'une réelle volonté de démocratisation envers les populations les plus populaires.

IV.1.3. L'UCPA : une évolution sociologique des stagiaires

L'UCPA a été créée dans le but de contribuer au développement des sports de plein air et, dans un certain sens, à sa démocratisation. Les pouvoirs publics sont à l'origine du projet, mais aussi au cœur même de la réflexion et des prises de décisions, étant donné leur place au conseil d'administration. Les initiatives de l'Union se font en faveur d'une ouverture des stages à une population issue des milieux populaires.

Suite aux revendications de l'association post-mai 1968, l'UCPA recherche de nouveaux partenaires. De là, et en partant du constat que peu d'ouvriers fréquentent les stages, l'UCPA décide de collaborer avec les CE en mettant en place, dès 1970, un « chèque plein-air. » Cette création découle directement du rapport « recherche et avenir » de l'UCPA qui, suite à mai 1968, souhaite orienter le travail de l'association vers cinq objectifs, dont celui de donner la priorité aux « moins favorisés. »¹⁵⁷⁶ Créés en reprenant le modèle

¹⁵⁷⁵ Compte-rendu de l'assemblée générale du CNG de 1974. ACNG.

¹⁵⁷⁶ Rapport de la commission « recherche et avenir » — *Les conditions d'une rénovation de l'UCPA*, décembre 1969. AUCPA / Rapport moral de l'UCPA 1969. AD94 : 567J29.

des chèques-vacances inventés en Suisse en 1939 (Claeys & Van Praet, 2000; Jolin, 2003), l'objectif de ces chèques est qu'ils soient rachetés par les CE puis distribués aux jeunes employés pour que leur entreprise participe au prix du stage à l'UCPA. Cette initiative ne fonctionne pas à cause d'un manque d'investissement des CE dans cette opération.¹⁵⁷⁷ En effet, les CE préfèrent avoir leurs propres installations et les gérer directement. De plus, leur priorité va alors beaucoup plus aux enfants du personnel à travers les vacances familiales et le tourisme social que vers les jeunes ouvriers ou employés. Il est, par ailleurs, intéressant de voir que les démarches effectuées par l'UCPA en direction des ouvriers et des CE ne fonctionnent pas, contrairement au CNG qui arrive à collaborer avec plusieurs d'entre eux. L'empreinte sociologique liée au CNG est, d'ailleurs, beaucoup plus forte qu'à l'UCPA. Est-ce parce que la collaboration avec l'État est plus étroite du côté de l'UCPA ? Sans doute. La conscience de classe et les revendications syndicales sont encore assez présentes dans les années 1970 (Schor, 2007, p. 383). Il est possible que certains voient la collaboration avec l'UCPA comme une collaboration avec l'État et, donc, un mouvement en opposition avec leurs revendications sociales.

D'autres mises en place sont réalisées pour coller au mieux aux attentes particulières des stagiaires, notamment sur la base nautique de Créteil. En effet, l'Union organise, depuis sa création et même du temps de l'UNF, la base comme un centre de semaines et de week-ends. L'association propose une carte d'abonnement pour la pratique d'activités nautiques pour 4 week-ends pour les 16 à 25 ans, à hauteur de 70 francs, et de 90 francs pour les 25 à 35 ans. Individuellement, un jour de pratique coûte 13 francs pour les 16 à 25 ans et 16 francs pour les 25 à 35 ans.¹⁵⁷⁸ Il est intéressant de constater que l'UCPA ouvre ses pratiques à des jeunes jusqu'à 35 ans alors que la limite haute d'accès aux stages est encore située à 30 ans dans les statuts.¹⁵⁷⁹ Il faut attendre 1984 pour que la limite haute soit située à 35 ans. L'expérience de Créteil est révélatrice d'une volonté d'ouvrir la pratique nautique aux citoyens parmi lesquels nous pouvons compter les ouvriers et les ruraux. C'était d'ailleurs l'un des buts de la base à sa création.¹⁵⁸⁰ L'accueil est réservé à des personnes n'ayant pas un capital temps et argent

¹⁵⁷⁷ Rapport moral de l'UCPA de 1970 / Rapport financier de l'UCPA de 1971. AD94 : 567J29.

¹⁵⁷⁸ « Initiation à la voile », document d'information produit par le Secrétariat d'État à la Jeunesse et aux Sports en juin 1970. AD94 : 567J29.

¹⁵⁷⁹ Article 1, Statuts de l'UCPA de 1971. AUCPA.

¹⁵⁸⁰ Voir chapitre 2, III.2.1.1. Les individuels.

élevé, mais souhaitant tout de même se former au nautisme dans les meilleures conditions techniques. Il s'agit d'une sorte de copie des BPAL mais dont la gestion n'est basée que sur l'espace dont l'UCPA est propriétaire. L'augmentation de l'âge limite à 35 ans va également dans ce sens puisque ce sont des catégories de personnes qui sont relativement défavorisées au niveau des loisirs. De plus, sur des pratiques aussi courtes au niveau du temps, la vie en groupe n'est pas une réalité. De ce fait, les différences d'âge et de maturité ne peuvent avoir un impact important comme cela peut l'être dans les stages. Les soucis légaux d'accueil de mineurs ne se posent également pas. La proposition d'un abonnement est un moyen de fidéliser les stagiaires tout en leur faisant profiter de tarifs avantageux. Il s'agit alors clairement d'une politique sociale. L'investissement des pouvoirs publics ne semble pas être direct dans cette initiative.

À plusieurs reprises, l'UCPA doit augmenter les prix de ses stages. Il s'agit, par ailleurs, d'une des conséquences de la baisse de l'aide de l'État. L'UCPA espère alors que l'État compensera cette diminution par la création de bourses ou l'encouragement au partenariat avec des structures sociales pour que les populations les moins fortunées ne soient pas trop impactées.¹⁵⁸¹ Pourtant, les bourses offertes aux travailleurs et étudiants disparaissent progressivement.¹⁵⁸² Entre les hivers 1968-1969 et 1969-1970, les bourses de neige diminuent de 40% alors que les bourses de pleine nature diminuent de 75%.¹⁵⁸³ L'Union prend d'ailleurs elle-même l'initiative au niveau des départements pour qu'ils créent des bourses de neige pour les jeunes travailleurs. Même si les résultats sont modestes, l'UCPA les juge encourageants puisque six départements créent de telles bourses, dont le nombre varie de 10 (Haute-Savoie) à 50 (Haute-Vienne).¹⁵⁸⁴

Même si elle revendique la volonté de pratiquer des tarifs bas « et donc [l']ouverture à tous »,¹⁵⁸⁵ l'UCPA, tout comme les autres associations, est obligée d'augmenter ses prix en raison de l'inflation. En 1969, c'est la double conséquence de mai 1968 et de

¹⁵⁸¹ Rapport moral du CNG de 1968. AD94 : 567J29.

¹⁵⁸² Rapport moral de l'UCPA de 1969. AD94 : 567J29 / Voir le chapitre 2, I.4.2. Les aides proposées par les pouvoirs publics : « pour les jeunes. »

¹⁵⁸³ *Idem.*

¹⁵⁸⁴ Rapport financier de l'UCPA de 1971. AD94 : 567J29.

¹⁵⁸⁵ Éléments pour un plan de développement de l'UCPA, avril 1978. AUCPA.

l'inflation qui contraint l'UCPA à augmenter ses prix de 15 francs.¹⁵⁸⁶ L'augmentation n'est pas spectaculaire et a pour objectif de permettre à l'UCPA d'assurer son équilibre financier. Pourtant, les membres du conseil d'administration s'inquiètent de l'impact que cela pourrait avoir sur les catégories les plus modestes. Ils évoquent le fait que leurs stages sont spécialement conçus pour elles : « Cet équilibre [financier] doit-il être obtenu au prix de l'élévation des prix qui réservent l'accès de nos Centres à certaines catégories privilégiées en éliminant ceux pour lesquels ils sont le plus faits, c'est-à-dire ceux qui appartiennent aux catégories les plus modestes ? »¹⁵⁸⁷ Par ailleurs cette augmentation est totalement contraire aux principes définis par la commission « recherche et avenir » qui rend ses conclusions en décembre 1969 à la suite des effets de mai 1968 sur l'association (Philippe, à paraître). À la fin de la période, l'augmentation des prix est de l'ordre de 12,5%.

De ce fait, la vocation sociale de l'Union est constamment discutée au sein du conseil d'administration lorsque ce genre de mesures est pris.¹⁵⁸⁸ Il s'agit donc d'une volonté partagée avec le CNG. Pourtant, l'Union recherche tout de même des solutions pour que les plus démunis puissent accéder à ses stages en proposant une gamme de tarification basse pour l'accueil des jeunes moins favorisés.¹⁵⁸⁹ Cette réalisation est due au constat d'un vieillissement de la population fréquentant l'association. L'UCPA assimile ce vieillissement à la conjoncture économique difficile rendant l'accessibilité financière des stages difficile aux plus jeunes.¹⁵⁹⁰ Face à la crainte d'un « décalage entre les buts théoriques et les résultats »,¹⁵⁹¹ la gamme de tarification basse est spécialement prévue. Son but est de favoriser l'accès à ceux que l'UCPA vise, c'est-à-dire ceux dont le pouvoir d'achat est le plus faible. Cependant, il ne semble pas que l'Union fasse une sélection en fonction du quotient familial comme cela est proposé par le CNG et réalisé par les

¹⁵⁸⁶ Cela revient à environ 17,5 euros actuellement d'après le convertisseur de l'INSEE disponible : <https://www.insee.fr/fr/information/2417794>. Consulté le 12 septembre 2020. Le pouvoir d'achat des Français en 1969 est alors sensiblement le même que celui des Français de 2019.

¹⁵⁸⁷ Rapport moral de l'UCPA de 1969. AD94 : 567J29.

¹⁵⁸⁸ Compte-rendu du conseil d'administration de l'UCPA du 20 décembre 1979. AUCPA.

¹⁵⁸⁹ *Idem.*

¹⁵⁹⁰ *Idem.*

¹⁵⁹¹ Éléments pour un plan de développement, avril 1978. AUCPA.

associations de tourisme social. Il s'agit de quelque chose qui est évoqué, mais qui n'est pas mis en place pour les mêmes raisons que le CNG.

L'UCPA organise d'ailleurs des stages à bas prix où le service est réduit au minimum autour uniquement de l'hébergement et de la formation technique, à partir de 1974. Le but de cette mise en place est de favoriser le recrutement de personnes qui ont des attentes particulières de l'UCPA en lien avec "une religion, idéologie ou hygiène personnelle." ¹⁵⁹² En réduisant au maximum le coût des stages, l'UCPA constate que les populations séduites par ce genre de propositions sont bien différentes de celles qui fréquentent habituellement ses stages. D'autres expériences ont lieu depuis le début des années 1970, conséquence d'une volonté de liberté revendiquée en mai 1968. ¹⁵⁹³ Toutes ces propositions ont pour but d'élargir la base de recrutement des stagiaires en répondant à leurs demandes, mais également en procédant à une baisse des prix en raison de la réduction des services proposés. C'est d'ailleurs également un des buts poursuivis par les partenariats avec les associations de tourisme social, mais également autour des loisirs sportifs de proximité, dont l'exemple de Créteil que nous venons de citer. Il s'agit de réduire au maximum le coût pour les jeunes en leur proposant une formation au tarif minimum. Dans le cas des loisirs de proximité, il s'agit de proposer une offre à proximité de leur lieu de résidence dans le but de répondre au problème du capital temps, important pour les ruraux et les ouvriers notamment. ¹⁵⁹⁴ Pour autant, ces initiatives partent tout de même du principe que ces jeunes sont possiblement intéressés par les sports de plein air et que ces espaces de loisirs sont facilement accessibles pour eux. De ce point de vue-ci, rien n'est moins sûr.

En 1971, les administrateurs constatent que malgré l'augmentation des prix, la demande est toujours aussi forte de la part des jeunes. ¹⁵⁹⁵ La question est alors de se demander, quels jeunes ? L'UCPA réalise des études précises quant à sa fréquentation au

¹⁵⁹² Rapport moral 1974 de l'UCPA. AD94 : 567J29.

¹⁵⁹³ « L'idée que se font de leurs vacances beaucoup de jeunes Français ne coïncide pas avec les exigences sévères de l'apprentissage d'une technique poussée. »

Source : Rapport moral de l'UCPA de 1970. AD94 : 567J29.

¹⁵⁹⁴ Loisirs sportifs de plein air et environnement. Rapport présenté par le SETO pour la Mission interministérielle de l'Environnement, ministère de la Protection de la Nature et de l'Environnement, février 1973, page 34. AN : 19770245/1

¹⁵⁹⁵ Rapport financier de l'UCPA de 1971. AD94 : 567J29.

niveau des catégories socioprofessionnelles, mais aussi des lieux de résidence des stagiaires et leur âge. Ces données nous sont précieuses pour étudier la réalité de la fréquentation et voir si la politique d'ouverture souhaitée fonctionne réellement. Partant du constat que les activités de plein air sont en pleine expansion et en cours de démocratisation visible par la pratique des jeunes,¹⁵⁹⁶ l'UCPA réalise des études de plus en plus fines et détaillées. Premièrement, elle se rend rapidement compte d'une évolution des catégories socioprofessionnelles fréquentant l'association entre l'UNCM et l'UNF et elle. Même si elle décrit cette évolution comme « lente », elle est tout de même réelle vers des catégories socioprofessionnelles plus aisées.¹⁵⁹⁷ L'UCPA constate alors que la population qui fréquente ses stages appartient à la catégorie « moyenne supérieure » gagnant entre 2 800 et 3 000 francs par mois.¹⁵⁹⁸ L'objectif de la réalisation des statistiques est également de se comparer aux données nationales produites par l'INSEE (Figure 69).

¹⁵⁹⁶ Loisirs sportifs de plein air et environnement. Rapport présenté par le SETO pour la Mission interministérielle de l'Environnement, ministère de la Protection de la Nature et de l'Environnement, février 1973, page 30. AN : 19770245/1

¹⁵⁹⁷ Rapport moral de l'UCPA de 1970. AD94 : 567J29.

¹⁵⁹⁸ Soit environ deux fois le SMIC de l'époque fixé à 1 367,60 francs par mois par l'arrêté du 31 décembre 1975 d'après le site internet de l'institut des Politiques Publiques.

Source : URL : https://www.ipp.eu/baremes-ipp/marche-du-travail/salaire_minimum/smic/ Consulté le 13 avril 2020.

Figure 69 : Catégories socioprofessionnelles fréquentant l'UCPA en hiver et en été entre 1968 et 1981 en pourcentage

Hiver							
	Agriculteurs	Ouvriers, apprentis	Employés	Cadres, Ingénieurs	Fonctionnaires	Étudiants	Divers
1968		10,6	43,3			36,4	
1969	1,24	9,28	41,89	6,87		36,06	1,66
1971	1,11	9,16	38,92	5,77	7,6	35,39	2,05
1972	1,21	6,57	33,89	5,07	14,2	35,28	3,78
1973	1,29	6,39	29,01	5,25	20,49	35,24	2,23
1975	1,13	5,76	29,21	7	23,83	30,54	2,53
1976	1,06	5,23	29,71	6,76	25,83	28,88	2,53
1977	1,16	4,95	26,23	6,24	27,09	31,09	3,24
1978	1,07	4,9	25,75	6,48	27,65	30,34	3,8
1980	1,21	4,84	30,34	7,96	23,14	27,31	5,2
Été							
1968	0,3	7,05	21,94	8,35		61,24	1,12
1969	0,27	5,31	24,33	9,41		59,51	1,17
1970	0,37	5,5	27,27	7,39		58,12	1,35
1971	0,49	5,08	23,44	5,87	12,7	50,85	1,57
1972	0,35	4,49	22,51	5,51	18,47	46,36	1,31
1974	0,38	3,88	24,77	6,47	22,56	40,63	1,31
1975	0,34	3,63	24,35	7,04	23,3	39,68	1,66
1976	0,36	3,99	24,29	6,72	22,41	39,25	3,07
1977	0,41	4,95	22,86	8,78	22,9	37,24	2,86
1979	0,37	4,06	22,87	7	24,32	36,96	4,42
1981	0,6	3,7	28,89	9,56	18,59	32,55	4,11

Sources : Documents statistiques produits par l'UCPA entre 1968 et 1981. AUCPA.

Apparaissent en gras les catégories socioprofessionnelles dont le taux de fréquentation est le plus élevé sur la période. La catégorie « divers » regroupe les sans-emplois, souvent les jeunes lycées, et les chômeurs.

Les données de l'INSEE pour l'hiver 1971/1972 ne donnent pas pleine satisfaction à l'Union par rapport à ses propres données. En effet, l'INSEE donne une fréquentation des stations de sports d'hiver des ouvriers et des agriculteurs qui apparaît comme supérieure à celle de l'UCPA.¹⁵⁹⁹ Sur l'hiver et l'été, les agriculteurs sont très minoritaires parmi les stagiaires de l'association. Le taux de fréquentation des agriculteurs est d'ailleurs très faible l'été, sans doute à cause de la période propice à la culture et aux récoltes. Le taux reste tout de même relativement stable comparativement à celui des ouvriers. Tant pour l'été que pour l'hiver, la catégorie des ouvriers est en constante réduction. Ce phénomène

¹⁵⁹⁹ Rapport moral 1973 de l'UCPA. AD94 : 567J29.

est d'autant plus étonnant que le taux de départ des ouvriers sur la période est en augmentation (Cousin & Réau, 2016, p. 31).

Plusieurs phénomènes peuvent l'expliquer. Premièrement, le nombre d'ouvriers dans la société est en réduction en raison du début d'un processus de tertiarisation (Schor, 2007, p. 380). Ils passent alors parfois d'une catégorie à une autre en raison d'un changement d'emploi. La seconde solution, sans doute la plus probable, est celle de la pratique d'un entre-soi très présent. Nous avons évoqué, dans le cas de la mise en place des chèques plein-air, le fait que les CE préfèrent organiser eux-mêmes les vacances de leurs salariés. C'est également le cas dans l'exercice, plus large, de la pratique sportive. Dans le cas des ouvriers étudiés par Patrick Fridenson en 1989, il est démontré que les associations sportives sont un fait commun dans les usines (Fridenson, 1989; Marsac, 2018). L'entre-soi est une réalité dans le monde ouvrier et des associations sont spécialement créées pour cela. L'exemple le plus important de la période est celui de T&T qui revendique un recrutement parmi les travailleurs. Il y a alors l'idée d'une conscience de classe également liée aux pratiques culturelles dont le sport fait partie (Thompson, 1966) et que les organisations syndicales souhaitent développer. C'est d'ailleurs une des idées avancées par Sylvain Pattieu dans la publication de sa thèse (Pattieu, 2009, p. 131).

Les étudiants et les employés constituent les populations qui fréquentent le plus l'UCPA ; c'est un mouvement que nous avons déjà constaté dans les périodes précédentes. Les étudiants, décrits comme des privilégiés sur le plan de la culture,¹⁶⁰⁰ sont également encore des privilégiés sur le plan financier. Même si l'allongement de la durée de la jeunesse est une réalité en lien avec l'allongement du temps consacré aux études, les étudiants de l'enseignement supérieur restent en majorité issus des classes les plus favorisées de la société (Prost, 1982, p. 265, 1992, p. 123; Schor, 2007, p. 389). De plus, ils sont bien souvent mieux informés sur les propositions de l'UCPA à travers les organisations étudiantes, mais ils ont aussi une meilleure capacité à aller chercher l'information que les couches les plus populaires. Il s'agit alors, pour l'UCPA, d'un « phénomène culturel »¹⁶⁰¹ contre lequel ils ne peuvent lutter à leur échelle. Leur représentation dans la population fréquentant l'UCPA est en baisse sur la période,

¹⁶⁰⁰ Rapport de la commission « recherche et avenir » — *Les conditions d'une rénovation de l'UCPA*, décembre 1969. AUCPA

¹⁶⁰¹ Compte-rendu du conseil d'administration de l'UCPA du 20 octobre 1978. AUCPA.

compensée par la fréquentation des fonctionnaires l'hiver et des employés l'été. Il s'agit sans doute d'une des conséquences de l'entrée des jeunes sur le marché du travail. Concernant les cadres et professions intellectuelles supérieures, nous aurions pu nous attendre à ce qu'elles prennent une part plus importante dans la fréquentation de l'UCPA. À ce propos, c'est sans doute la volonté sociale affichée de l'UCPA qui semble jouer. Même si la part qu'ils prennent dans la fréquentation n'a de cesse d'augmenter, il semble que la conscience de classe qui existe parmi les ouvriers soit également à l'œuvre pour les cadres et ingénieurs. Ces derniers se tournent plus volontiers vers des organisations comme le Club Méditerranée dont le recrutement social est affiché comme étant beaucoup moins populaire (Réau, 2005). Finalement, l'UCPA se décrit comme une « école de sport pour certaines catégories de la population française. »¹⁶⁰²

L'autre enjeu important concernant l'UCPA est lié à l'âge. Il s'agit d'un des buts formulés dans les statuts, puisque l'UCPA est la seule association que nous étudions qui fonde exclusivement son action sur un public jeune. À partir de 1973, l'UCPA reçoit des demandes de parents pour recevoir les jeunes de 16 à 18 ans.¹⁶⁰³ Comme le CNG et le CAF, elles se retrouvent limitées dans cette mise en place par des contraintes réglementaires.¹⁶⁰⁴ Les mineurs et les adultes ne doivent se côtoyer qu'en petit nombre. Il y a également un problème de responsabilité face aux accidents. Ces contraintes obligent les associations à recruter plus de personnel et cela joue sur le prix total des stages.¹⁶⁰⁵ De plus, un élément conjoncturel change quelque peu la donne en ce qui concerne les jeunes puisque la majorité est abaissée à 18 ans en 1974.¹⁶⁰⁶ De là, l'UCPA considère que cela change les choses, surtout dans le cadre d'une éducation du citoyen. En ouvrant ses stages aux 18-30 ans, les jeunes recevaient une formation au citoyen durant trois ans avant de voter. Avec l'abaissement de l'âge légal de la majorité, l'UCPA considère qu'il est normal d'abaisser l'âge de recrutement pour que les jeunes puissent être formés comme citoyens avant de voter.¹⁶⁰⁷ Il s'agit également d'un secteur à enjeu puisque ce sont les mises en

¹⁶⁰² Rapport moral 1976 de l'UCPA. AD94 : 567J30.

¹⁶⁰³ Rapports moraux 1973 et 1974 de l'UCPA. AD94 : 567J29.

¹⁶⁰⁴ Rapport moral 1973 de l'UCPA. AD94 : 567J29.

¹⁶⁰⁵ *Idem.*

¹⁶⁰⁶ Loi n°74-631 du 5 juillet 1974 fixant à dix-huit ans l'âge de la majorité, *JORF*, 7 juillet 1974, pages 7099-7101.

¹⁶⁰⁷ Rapport moral 1974 de l'UCPA. AD94 : 567J29.

place en faveur des plus jeunes qui sont financées à la fois par la CNAF et Jeunesse et Sport.¹⁶⁰⁸ C'est également une justification de la volonté de l'UCPA de développer son offre vers les plus jeunes, surtout en ayant en tête la diminution des aides attribuées par la CNAF à partir de 1980 où « le maintien de l'aide octroyée à l'UCPA [par les CAFam¹⁶⁰⁹] dépend [...] de sa capacité à recevoir un nombre suffisant de jeunes enfants et adolescents. Aussi est-il demandé à l'Union d'axer ses efforts vers une ouverture plus large aux enfants et aux adolescents dans les périodes de vacances scolaires, et de joindre aux projets d'équipement présentés aux CAF des éléments sur les prévisions d'accueil des jeunes et adolescents. »¹⁶¹⁰ Les premières études statistiques précises concernant l'âge des personnes qui fréquentent les stages ne datent que de 1975. Cette année-là, l'UCPA commence à accueillir les jeunes dans le cadre de la mission canoë-kayak ; sans doute est-ce une des causes de la volonté de l'UCPA de catégoriser les jeunes selon leur âge (Figure 70).

¹⁶⁰⁸ Compte-rendu du conseil d'administration de l'UCPA du 20 octobre 1978. AUCPA.

¹⁶⁰⁹ À partir de 1980, la CNAF demande à être appelée « les CAF » au niveau de l'UCPA.

¹⁶¹⁰ Compte-rendu du conseil d'administration de l'UCPA du 16 décembre 1980. AUCPA.

Figure 70 : Comparaison de la fréquentation des stages de l'UCPA en fonction de l'âge en hiver et en été entre 1975 et 1981 en pourcentage

Hiver						
	Moins de 18 ans	18-21 ans	21-25 ans	Plus de 25 ans	24-29 ans	Plus de 30 ans
1975	3	25	36	36		
1976	6,5	26	33,5	34		
1977	11,3	23	32,2	33,5		
1978	5	22,8	34,2	38		
1979	4,7	19	35,5	40,8		
1980	4,16	19,41	34,38	42,05		
1981	4,8	17,2	24,4		37,3	16,3
Été						
1975	4,5	40	30	25,5		
1976	13,5	24,7	32,2	29,6		
1977	14,2	24	30,9	30,9		
1978	13,4	22,1	30,5	34		
1979	13,2	21,2	30,6	35		
1980	6,5	14,4	38,9		29,6	10,6
1981	10,2	16,2	22,8		37,1	13,7

Sources : Documents statistiques produits par l'UCPA entre 1968 et 1981. AUCPA.
Apparaissent en gras les classes d'âge dont le taux de fréquentation est le plus élevé sur la période.

Les moins de 18 ans constituent le pourcentage de représentation le plus faible des classes d'âge fréquentant l'UCPA. Cependant, il semble que la mise en place de la mission canoë-kayak a un réel impact sur leur fréquentation. Cette opération, uniquement créée pour les adolescents, est un succès.

L'hiver, des stages de ski pour enfants sont organisés, mais n'ont pas vraiment de succès. Par exemple, en 1979, ils ne sont que 500 sur la saison. Ils représentent tout de même environ 6 000 mineurs dans l'intégration des stages normaux pour cet hiver-là.¹⁶¹¹ En effet, entre 1975 et 1976, la fréquentation des mineurs gagne neuf points dans la représentation des classes d'âge des stagiaires de l'Union. Ce sont bien les moins de 25 ans qui fréquentent majoritairement l'UCPA. Il s'agit de quelque chose d'important pour

¹⁶¹¹ Rapport moral 1979 de l'UCPA. AUCPA.

l'UCPA qui ne manque pas de le souligner puisque cela entre dans le cadre « des préoccupations du Secrétariat d'État à la Jeunesse et aux Sports. »¹⁶¹² Les étudiants constituant la population majoritaire de l'UCPA, il apparaît logique de constater que les moins de 25 ans sont ceux qui fréquentent le plus les stages. Les moins de 18 ans voient bien souvent leur stage financé par leurs parents, surtout qu'une partie de la demande vient directement de leurs parents. Finalement, la différence entre les fourchettes d'âge va également dans le sens d'une fréquentation de stages par les plus aisés. En effet, un moins de 21 ans sur cinq est alors étudiant. Même si les études sont de plus en plus longues, il est rare, dans les années 1970, de voir des étudiants aller au-delà de deux ou trois ans d'étude après le baccalauréat. Pour les 21-25 ans, s'ils sont étudiants, ce sont bien souvent des privilégiés puisque les études longues sont rares.

Prise individuellement, la classe d'âge qui fréquente le plus l'UCPA est celle des plus de 25 ans, donc ceux qui travaillent. Dans cette classe d'âge, nous ne pouvons, bien évidemment, pas voir s'il y a une majorité d'employés en comparaison des ouvriers ou des agriculteurs. Cependant, il paraît logique que ce soient des jeunes nouvellement entrés dans le monde du travail et qui profitent de leur capital temps et argent pour réaliser des stages sportifs. Il faut également noter que les jeunes garçons doivent réaliser leur service militaire. Les moins de 25 ans constituent la classe d'âge qui fréquente le plus les stages. Même s'il s'agit d'une obligation en perte de vitesse après la guerre d'Algérie, le service militaire reste un moment important de la vie d'un jeune homme, à tel point que cela constitue encore, pour certains, un rite de passage de l'enfance à l'âge adulte (Gracieux, 2009). La loi Debré de 1970¹⁶¹³ empêche les étudiants de retarder leur service militaire au-delà de 21 ans. C'est donc également un élément important à prendre en compte au niveau de l'étude de la classe d'âge des 18-21 ans, surtout que la loi Debré empêche les sursis d'aller au-delà de cet âge pour que cela ne constitue pas une discrimination entre les étudiants et les travailleurs.

Globalement, ce que nous pouvons constater ici c'est que, malgré les efforts, les mises en place et les partenariats, les associations de tourisme sportif ont du mal à réaliser un élargissement de leur recrutement. Les raisons semblent être à la fois psychologiques

¹⁶¹² Compte-rendu du conseil d'administration de l'UCPA du 19 mai 1976. AUCPA.

¹⁶¹³ Loi n° 70-596 du 9 juillet 1970 concernant le service militaire, *JORF*, 10 juillet 1970, page 6461.

et financières, même s'il s'agit d'un indicateur qui reste assez difficile à mesurer. Les activités proposées semblent être encore beaucoup trop connotées pour que les jeunes issus de milieux populaires osent réellement les pratiquer. À propos de l'âge, la pression des plus jeunes est constante, et elle est satisfaite par les associations à la fin de la période. Cela est à mettre en relation avec les critères de subvention du ministère en charge de la Jeunesse et des Sports liés à la pratique des plus jeunes, mais aussi au fait que ce soit ceux qui pratiquent le plus de sport. Le fait de leur ouvrir des stages peut alors constituer un moyen de remplir les stages qui ne le sont habituellement pas. Cependant, cela constitue une ouverture vers une population aisée puisque ce sont alors surtout les jeunes des classes moyennes et supérieures qui peuvent avoir la chance d'avoir des stages payés par leurs parents. Enfin, en lien avec l'établissement de la majorité à 18 ans, les associations voient dans l'abaissement de l'âge d'accès aux stages également une justification en lien avec l'éducation du citoyen. Sur ce plan-là pourtant, et malgré les initiatives de l'État en faveur d'une orientation des associations vers les mineurs, la législation en termes d'encadrement de ceux-ci est l'élément premier d'un retard dans le début d'une politique en faveur des mineurs.

IV.2. La place des femmes dans les stages des associations

Durant les périodes précédentes, nous avons pu constater le manque réel de réflexion sur la pratique féminine des sports de plein air au sein des associations que nous étudions. Il s'agit d'ailleurs d'une pauvreté d'information assez caractéristique d'un manque réel d'intérêt pour cette catégorie de pratiquants. Autour de cette réflexion, nous avons pu constater des mouvements divers. L'intégration des femmes dans les activités sportives de plein air, par définition risquées, n'est pas quelque chose qui va de soi à cette époque.

Progressivement, depuis la Libération, les femmes acquièrent de plus en plus de droits dans la société française. Outre le droit de vote acquis en 1945, les femmes peuvent, pour la première fois, en 1965, exercer une profession sans que leur mari leur donne une autorisation. En 1970, elles exercent officiellement une autorité sur leurs enfants. En 1974, Françoise Giroud devient la première secrétaire d'État à la condition féminine. La loi Veil concernant l'IVG est également un élément marquant de la période. Cette loi représente une évolution dans la façon de considérer le corps féminin. La femme devient alors libre de choisir si elle veut, ou non, donner la vie. Elle devient maîtresse de son corps

et, par conséquent, cette loi met également de côté l'idée d'un corps féminin uniquement destiné à procréer. En 1976, la mixité devient une réalité dans tous les établissements scolaires publics. Cette mesure est intéressante puisqu'elle permet aux jeunes filles et aux jeunes garçons de pratiquer l'EPS ensemble et, donc, de recevoir la même éducation de ce point de vue. Les changements conjoncturels, à la fois économiques et sociaux, à l'œuvre dans les années 1970 par le développement de l'accès des femmes au salariat (Schor, 2007, p. 395) et l'omniprésence d'une culture sportive grâce à la culture de masse (Delporte, 2002; Rauch, 2002) sous-entendent un développement de l'intérêt pour l'entretien du corps (Travaillot, 1998). Finalement, ce que dit Jacques Defrance en 2008 conclut parfaitement cette idée : « les changements pour les femmes, dans le sport, ne sont véritablement imposés que lorsque la condition féminine générale [...] s'est modifiée » (Defrance, 2008, p. 102). Dans les années 1970, le développement de la pratique féminine est lié à une nouvelle façon de considérer le corps, à une nouvelle féminité (Arnaud, 1996, p. 167; DAVISSE & LOUVEAU, 2005, p. 141). En 1967, 22% des femmes déclarent pratiquer du sport de façon occasionnelle ou régulière (DAVISSE & LOUVEAU, 2005, p. 139). Elles représentent un taux important des nouvelles licences pour les pratiques de plein air comme la voile ou le tennis, à tel point que Pascal Chantelat et Philippe Tétart considèrent alors que « la part des femmes dans l'essor des pratiques de plein air et de loisirs est [...] centrale. » (Chantelat & Tétart, 2007, p. 53)

Pour la première fois depuis l'après-guerre,¹⁶¹⁴ le CAF fait de la place aux femmes dans sa revue en lien avec l'activité sportive qu'elles pratiquent. Dans les années 1970, les femmes sont toujours considérées comme les femmes de membres au niveau de l'administration et voient leur cotisation diminuée, de la même manière que les enfants des membres. À ce propos, les autrices du premier article sur l'alpinisme féminin ironisent en précisant que les épouses de membres bénéficient « de l'économique et humble statut de femme de membres. »¹⁶¹⁵ De ce point de vue donc, il n'y a pas de réel changement entre le passé du CAF et son présent. Les femmes sont toujours considérées en fonction d'un

¹⁶¹⁴ Comme le souligne, à juste titre, Anne Sauvy dans un article publié dans la revue en 1976 : « le premier article du premier numéro du premier annuaire du Club Alpin Français était l'œuvre d'une femme, membre du club dès sa fondation. Elle s'appelait Aurore... il est vrai qu'elle signait George Sand. »

Source : A.Sauvy, « Alpinisme au féminin – Mouvement de Libération de l'Alpinisme Féminin ou les Crampons bleus », *La Montagne et Alpinisme*, n° 106, 4-1976, pages 343-346.

¹⁶¹⁵ « Alpinisme au féminin », *La Montagne et Alpinisme*, n° 105, 3-1976, page 270-274.

homme. Dans les années 1970, alors que les expéditions féminines difficiles sont des succès (Gugglberger, 2017), il subsiste tout de même une forme de déni de l'exploit réalisé.¹⁶¹⁶ L'alpinisme est en effet un sport de tradition masculine¹⁶¹⁷ totalement « incompatible avec l'idée qu'hommes et femmes ont de ce qui convient ou non à une femme » (Louveau, 1996, p. 265). L'agressivité, l'indépendance, la domination, l'affirmation, la notion de risque, mais aussi d'autonomie, importante dans l'alpinisme, l'esprit d'aventure, de courage, de force et d'audace (Davisse & Louveau, 2005, p. 141; Farge, 1983, p. 2; Gleyse, 1996, p. 50; Ottogalli-Mazzacavallo, 2006, p. 1), sont des notions et des valeurs sportives que les femmes ne sont pas censées connaître au quotidien du fait de l'emprise que les hommes ont sur elles (Farge, 1983, p. 2; Lecocq, 1996, p. 122).

Pourtant, dans les années 1970, il semble qu'une mutation soit en marche.¹⁶¹⁸ Outre la place prise par les pratiques féminines dans la revue du CAF, le *Ladies Alpine Club* fusionne en 1975 avec l'*Alpine Club* (Tailland, 2004). Wanda Rutkiewicz est aussi subventionnée pour des courses en haute montagne à la fois par l'État, mais aussi par le conseil du Club Himalayen Polonais (Gugglberger, 2017). Par ailleurs, dans son témoignage sur l'alpinisme au féminin, Anne Sauvy, fille du sociologue français Alfred Sauvy, nous apprend qu'elle a été promue membre de l'*Alpine Club* en 1975. Elle fait alors partie des trois premières femmes admises, mais est surtout la première Française.¹⁶¹⁹ Cet événement, même s'il a lieu outre-Manche, est le reflet d'une forme d'acceptation de la pratique de l'alpinisme féminin.

Dans *La Montagne et Alpinisme*, les articles rédigés sont assez engagés en faveur d'un alpinisme pratiqué par les femmes, d'un alpinisme au féminin et non d'un alpinisme féminin. Les femmes du CAF constituent alors un Mouvement de Libération de l'Alpinisme Féminin et semblent s'appeler entre elles les « crampons bleus. »¹⁶²⁰ Cette terminologie est assez ironique puisqu'Anne Sauvy justifie cette idée par le fait que « l'on dit cordon bleu pour une femme cuisinière, ou bas bleu pour une femme savante, on doit fort bien pouvoir appeler crampon bleu une femme alpiniste, à l'alpinisme un tantinet militant

¹⁶¹⁶ « Alpinisme au féminin », *La Montagne et Alpinisme*, n° 105, 3-1976, page 270-274.

¹⁶¹⁷ *Idem.*

¹⁶¹⁸ *Idem.*

¹⁶¹⁹ A.Sauvy, « Alpinisme au féminin – Mouvement de Libération de l'Alpinisme Féminin ou les Crampons bleus », *La Montagne et Alpinisme*, n° 106, 4-1976, pages 343-346.

¹⁶²⁰ *Idem.*

dirais-je même. »¹⁶²¹ Cette idée d'un alpinisme militant est visible dans les deux articles publiés en 1976. Dans le premier, les autrices s'offusquent du fait que l'on puisse parler d'un « alpinisme féminin. »¹⁶²² Pour elles, parler d'alpinisme féminin c'est mettre une barrière et définir ce type d'alpinisme comme fondamentalement différent de celui pratiqué par les hommes.¹⁶²³ La question du physique de la femme est alors mise en avant tout au long des deux articles.¹⁶²⁴ Pour elles, il n'y a aucun problème physique au fait que les femmes puissent pratiquer l'alpinisme, elles en sont la preuve.

Le problème semble alors être psychologique. Au départ, à la lecture de ces articles, nous aurions pu penser que le problème psychologique venait des femmes elles-mêmes qui n'auraient pas la même force mentale que les hommes.¹⁶²⁵ Cependant, il semble que les autrices parlent de « problèmes purement psychologiques »¹⁶²⁶ en se référant à la façon dont les hommes considèrent leur pratique : pour eux, ce serait la fin d'une « longue domination masculine. » Finalement, en guise de conclusion sur ces réflexions, les autrices affirment que : « le problème posé par l'alpinisme féminin n'a rien à voir en fait avec l'alpinisme. Il est celui de l'aliénation des êtres dont la personnalité ne coïncide pas avec le stéréotype socioculturel qu'ils sont censés représenter. »¹⁶²⁷

Enfin, à notre sens, il s'agit de l'avancée majeure en France du point de vue de la haute montagne. Alors qu'en 1976, les autrices de l'article sur l'alpinisme au féminin avancent le fait qu'aucune femme n'est guide de haute montagne,¹⁶²⁸ en 1979, Martine

¹⁶²¹ *Idem.*

¹⁶²² *Idem* ; « Alpinisme au féminin », *La Montagne et Alpinisme*, n° 105, 3-1976, page 270-274.

¹⁶²³ « Alpinisme au féminin », *La Montagne et Alpinisme*, n° 105, 3-1976, page 270-274.

¹⁶²⁴ « La femme alpiniste est-elle physiquement et techniquement inférieure à l'homme ? »

Source : « Alpinisme au féminin », *La Montagne et Alpinisme*, n° 105, 3-1976, page 270-274.

« on ne peut aller contre la nature et le corps de la femme n'a pas tout à fait — sauf dans ces rares exceptions qui confirment la règle — la même charpente et le même potentiel musculaire et nerveux que celui de l'homme... »

Source : A.Sauvy, « Alpinisme au féminin – Mouvement de Libération de l'Alpinisme Féminin ou les Crampons bleus », *La Montagne et Alpinisme*, n° 106, 4-1976, pages 343-346.

¹⁶²⁵ Les autrices parlent de « qualités morales. »

Source : « Alpinisme au féminin », *La Montagne et Alpinisme*, n° 105, 3-1976, page 270-274.

¹⁶²⁶ « Alpinisme au féminin », *La Montagne et Alpinisme*, n° 105, 3-1976, page 270-274.

¹⁶²⁷ *Idem.*

¹⁶²⁸ *Idem.*

Rolland intègre l'ENSA pour réaliser le stage d'aspirant-guide de l'ENSA.¹⁶²⁹ Elle devient la première femme guide de haute montagne d'Europe en 1983 (Mennesson & Galissaire, 2004).

Comme le précisent les autrices du CAF à propos de l'alpinisme au féminin, les changements sont en cours, mais ils sont lents. Certains événements tels que la fusion de *l'Alpine Club* et du *Ladies Alpine Club*, le début d'une réflexion sur l'alpinisme au féminin dans la revue du CAF, et la première femme guide, tendent à montrer que les mentalités sont en train de changer. Pour autant, les témoignages dans les articles publiés, et surtout le manque de discussion à ce propos au sein des instances dirigeantes, montrent que le statut de la femme au sein de la haute montagne a encore du chemin à faire. Elles ne mènent que très rarement des cordées. Anne Sauvy ne voit d'ailleurs pas forcément cela comme un problème, mais les autres autrices considèrent cela comme un manque de confiance. Les expéditions de femmes sont systématiquement moquées et elles ont du mal à trouver les financements nécessaires pour qu'elles puissent avoir lieu. Même si elles commencent à se faire un nom en étant intégrées dans les plus grands clubs (Martine Rolland est membre du GHM et Anne Sauvy de *l'Alpine Club*), le fait qu'elles aient à justifier leur pratique est le signe d'une forme de rejet. De plus, elles sont peu nombreuses et il s'agit là d'un des points importants de notre réflexion.

La démocratisation de l'alpinisme en direction des femmes passe par différents niveaux et le premier obstacle semble toujours être psychologique. Avoir une musculature un peu développée, comme c'est le cas pour les alpinistes, est quelque chose qui ne répond pas aux critères de beauté de l'époque. Le regard que la femme porte sur son propre corps est important. Il est clair qu'elles ne souhaitent pas être assimilées à des hommes ou à des garçons manqués, comme c'est souvent le cas à cette époque lorsqu'une femme est musclée et sportive.¹⁶³⁰ Pour que la pratique de l'alpinisme soit réellement démocratisée pour hommes et femmes, il faut que tous deux se détachent des aprioris et des jugements sur le corps féminin. En effet, nous avons démontré que le CAF avait toujours mené une politique d'ouverture en direction des femmes. Même s'ils sont parfois maladroits, notamment en assimilant les femmes à leur mari dans les cotisations, il n'en reste pas moins que beaucoup des membres de l'association, issus, sans doute, d'une nouvelle

¹⁶²⁹ « Actualité », *La Montagne et Alpinisme*, n° 118, 3-1979, page 163.

¹⁶³⁰ « Alpinisme au féminin », *La Montagne et Alpinisme*, n° 105, 3-1976, page 270-274.

génération d'alpinistes, semblent être ouverts à la pratique de la haute montagne avec des femmes. Nous pouvons alors émettre l'hypothèse selon laquelle nous sommes à un moment de mutation favorable au développement des femmes dans la pratique. Les femmes ne représentent que 6,8% des membres du CAF en 1882 (Lejeune, 1988), elles sont ensuite 15% en 1914 et 22% en 1982 (Hoibian, 2009). Même si elles sont toujours aussi minoritaires au sein du CAF, leur part augmente. Tous les éléments que nous avons avancés tendent vers une ouverture d'esprit et donc, une ouverture aux femmes de la haute montagne et de ses sommets difficiles.

Du côté du CNG et de l'UCPA, en raison d'une histoire plus courte des associations, les questions d'intégration des femmes sont différentes. Les questions liées à la représentation de la femme et la place qu'elle doit prendre, ou non, dans la pratique sportive restent les mêmes. Nous pouvons constater que le CNG n'accepte dans ses stages des jeunes filles qu'à partir de 18 ans alors que, pour les garçons, l'âge minimum est de 17 ans,¹⁶³¹ et même plus jeune par le passé.¹⁶³² Nous l'avons vu, au CNG, hommes et femmes sont traités de la même manière en reflet de la place prise par les femmes dans la Résistance (Wieviorka, 2013, p. 489) qui constitue, rappelons-le, le passé direct de l'association. Hélène Viannay est d'ailleurs la secrétaire générale de l'association entre 1962 et 1979 (Philippe, à paraître). Une association dirigée par une femme ayant œuvré dans un mouvement de Résistance où une large place était faite aux femmes ne peut, logiquement, pas accepter une forme de discrimination envers le sexe féminin en raison d'une question de représentation de la femme ou de son corps. À notre sens, le CNG, et Hélène Viannay plus particulièrement, sont un symbole de changement et d'évolution.

La discrimination faite aux jeunes filles en raison de leur âge n'est jamais expliquée dans les écrits de l'association. L'hypothèse que nous émettons à ce sujet est liée au nombre de places de stage ouvertes par le CNG. Étant donné que les pratiques sportives de plein air, et notamment la voile, sont surtout masculines, le fait de ne proposer l'accès aux jeunes femmes qu'à partir de 18 ans est le meilleur moyen d'offrir plus de places pour les hommes. Étant donné qu'il faut que des mises en place particulières se fassent pour qu'hommes et femmes puissent fréquenter les stages (tentes séparées notamment), il faut logiquement que le CNG limite le nombre de garçons et de filles dans leurs stages. Du fait

¹⁶³¹ Compte-rendu du conseil d'administration du CNG du 16 décembre 1970. ACNG.

¹⁶³² Voir chapitre 2, I.4.4. Qui fréquente les associations de tourisme sportif ?

que les hommes sont plus attirés que les femmes par des sports à risque comme la voile, il s'agit de restreindre l'accès des femmes, de toutes façons moins nombreuses que les hommes, pour que ceux-ci puissent être plus nombreux à accéder aux camps. L'enjeu est évidemment économique puisqu'il faut que les stages soient remplis au maximum pour que l'association puisse faire des bénéfices et survivre. Pour autant, nous pouvons tout de même poser une limite à cette idée puisque les effectifs féminins de la FFYV augmentent entre 1963 et 1970, passant de 3 863 à 15 077 (Arnaud, 1996, p. 173). Même si les adhérents du Centre Nautique ne sont pas forcément licenciés à la FFYV, l'augmentation du nombre de licenciées est le reflet d'un intérêt des femmes pour la voile. Pour autant, les licenciés de la FFYV sont souvent les pratiquants d'une voile sportive et de compétition, contrairement à ceux du CNG qui pratiquent une voile de loisirs. Sans doute qu'à ce moment-là, le Centre ne prend pas pleinement conscience de l'intérêt accru dont les femmes font preuve à l'égard de la voile et ne juge pas nécessaire d'élargir leurs critères d'âge de recrutement féminin. Cela peut également être lié au fait que le CNG a d'autres priorités en termes d'équipement et qu'il préfère alors concentrer ses moyens sur les bateaux plutôt que sur des tentes ou des bâtiments permettant d'accueillir plus de femmes.

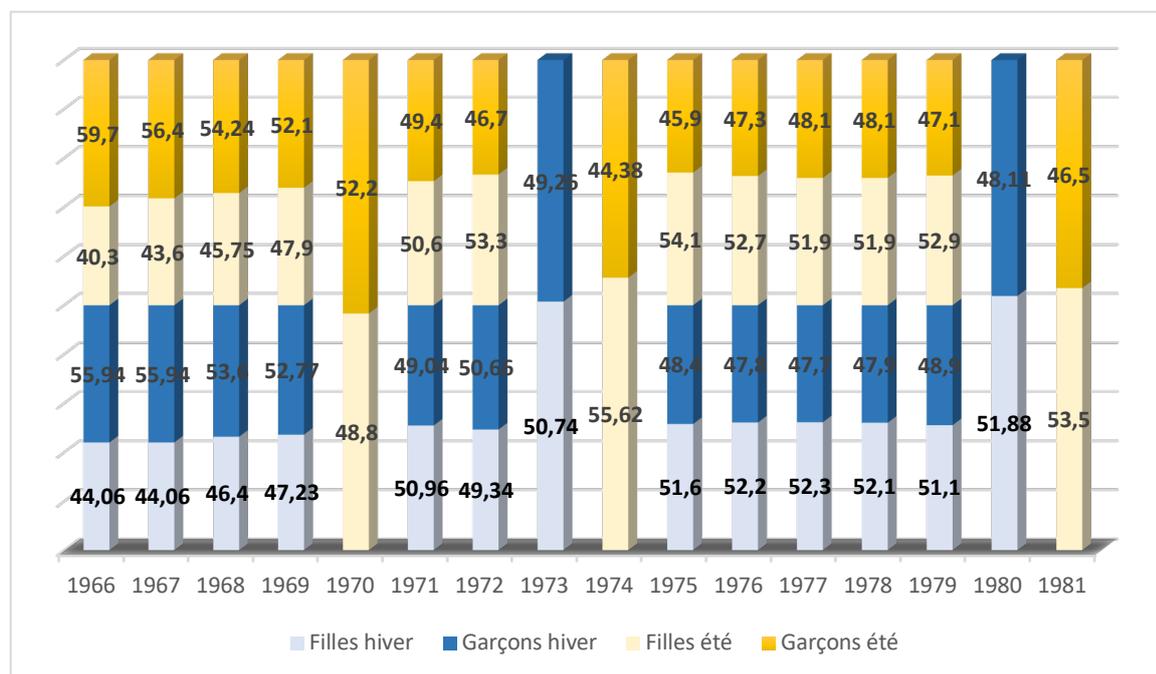
Pour terminer, la question de la mixité au sein de l'UCPA est encore une question à part. De par son histoire et son statut, l'UCPA n'a pas les mêmes soucis d'intégration des garçons et des filles dans ses stages. Le fait que l'Union n'a pas de cotisants physiques est un élément important puisqu'il ne permet pas de déterminer précisément les membres de l'association. De plus, parmi les associations membres, l'UCPA compte des mouvements de jeunesse et d'éducation populaire féminins comme les GdF, dont la représentante, Monique Mitrani, est présidente de 1978 à 1985. Dans le scoutisme, l'intégration des jeunes filles est réelle et la création officielle de mouvements scouts féminins dès 1921, avec la FFEclaireuses, en est la preuve. Les premières traces d'une activité scoute remontent à 1912 où un groupe d'éclaireuses issu de l'UCJF se constitue à Paris dans le but de poursuivre une éducation interrompue souvent trop jeune (Tobita, 2018, p. 37). Le scoutisme, tel qu'il a été conçu par Robert Baden-Powell en 1907 est, par définition, dédié aux garçons, mais il s'est très vite adapté à la pratique des jeunes filles et la première branche des Guides est conçue par le fondateur même du mouvement scout en 1909 (Faullimmel, 1997, p. 440; Tobita, 2018, p. 40). Même s'il y a, tout comme pour les sports de plein air, une réticence à la pratique du scoutisme dans les années 1900, le

développement du scoutisme féminin suit la logique déjà à l'œuvre dès la fin du XIXe siècle avec l'UCJF, dans le but de regrouper et d'aider des jeunes filles isolées (Poujol, 1997, p. 337). Il s'agit alors d'œuvrer en faveur d'un regroupement des jeunes filles et d'une éducation différente, grâce à un apprentissage lié aux principes scouts, mais adapté aux jeunes filles. Cependant, le sport et la gymnastique n'arrivent qu'assez tardivement dans les associations scouts féminines en raison de codes liant ces pratiques à l'idée de virilité (Baubérot, 2012, p. 283). En 1964, la FFEclairieuses se dissout entre les différentes branches affinitaires (Tobita, 2018, p. 527). Les trois branches deviennent alors mixtes.

Depuis sa création, et du temps de l'UNCM et de l'UNF, des mouvements mixtes ou féminins adhèrent à l'Union comme la FFEU, la JOCF, la JECF, les GdF ou les FRANCAS.¹⁶³³ L'intégration féminine et les pratiques mixtes sont donc logiques au sein de l'association, puisque pratiquées historiquement dans les mouvements membres. De ce fait, l'intégration féminine dans les stages n'est jamais réellement discutée par les instances. Ce manque de discussion semble être lié au fait que c'est quelque chose de normal. Dans ses statistiques annuelles, l'UCPA évoque les différences de fréquentation entre les garçons et les filles (Figure 71).

¹⁶³³ Voir Chapitre 2. II.2.1. Les raisons d'une fusion entre l'UNCM et l'UNF.

Figure 71 : Comparaison de la répartition d'hommes et de femmes qui fréquentent les stages de l'UCPA entre 1966 et 1981 (en pourcentage)



Sources : Rapport moral 1973 de l'UCPA. AD94 : 567J30 / Rapport moral 1979 de l'UCPA / statistiques produites par l'UCPA pour les hivers et étés de 1968 à 1981. AUCPA.

Pour réaliser cette comparaison, nous avons volontairement fait le choix d'aller un peu plus loin en amont de la période étudiée dans ce chapitre dans le but de montrer une réelle évolution sur le long terme. Globalement, nous pouvons constater une progression de la fréquentation féminine dans les stages de l'UCPA tant l'hiver que l'été. Les filles deviennent progressivement majoritaires à partir de 1973 pour l'hiver et 1971 pour l'été même si, d'un autre côté, elles restent minoritaires dans les fédérations sportives de plein air (Arnaud, 1996, p. 173; Terret, 2007, p. 296). Étant donné que l'UCPA travaille à l'apprentissage des sports de plein air pour les jeunes, l'augmentation progressive de la part des filles dans la fréquentation de l'association est le reflet d'une volonté d'apprentissage de leur part.

La progression est peut-être liée à l'arrivée de l'équitation dans l'offre de l'UCPA, un sport décrit comme « féminin » et dont le nombre de licences féminines est parmi les plus élevés dès les années 1960 (Arnaud, 1996 ; Davisse & Louveau, 2005 ; Louveau, 1996 ; Terret, 2007). Intégrée en 1968 avec un seul centre, l'équitation profite du développement des loisirs de proximité pour s'implanter progressivement de manière plus forte dans l'offre de l'UCPA. Rapidement, en effet, les BPAL ou les centres urbains de

l'UCPA proposent l'équitation comme activité en externat. Elle représente tout de même une proportion relativement faible de l'activité de l'UCPA. Par exemple, en 1981, l'équitation représente 21 673 journées en internat et moins de 10 000 journées en externat. Nous sommes alors bien loin des 490 000 journées de ski ou des 155 000 journées de nautisme.¹⁶³⁴ La fréquentation féminine dans l'équitation n'est d'ailleurs plus un mythe ni un stéréotype puisque le rapport moral de 1981 étudie précisément la différence de fréquentation entre hommes et femmes sur les différents sports proposés. Alors que les différences sont globalement d'un faible pourcentage entre hommes et femmes sur la plupart des activités, l'équitation connaît une fréquentation féminine de 70,9% en 1980 et 69,7% en 1981.¹⁶³⁵ Même si les femmes majoritaires dans d'autres disciplines comme le tennis avec 64,3% en 1980 ou 60,9% en 1981 ou la randonnée avec respectivement 67,4% et 65,3%, la différence de fréquentation entre garçons et filles apparaît particulièrement importante autour de la pratique de l'équitation. Cependant, au vu de l'importance relative de cette pratique dans la fréquentation globale des activités de l'UCPA, il apparaît que ce n'est pas cette pratique qui fait réellement la différence dans le ratio entre hommes et femmes.

Les garçons sont, quant à eux, majoritaires dans des disciplines techniques comme la plongée sous-marine, 68,4% puis 65,5%, ou l'alpinisme, 63,2% puis 62,7%.¹⁶³⁶ Nous ne pouvons donc pas nier le fait que les filles sont encore attirées par des pratiques connotées et liées à une représentation féminine. La multitude de propositions sportives offertes par l'UCPA est un bon moyen pour elles de recevoir un apprentissage dans des sports nouveaux. Même si elles choisissent des sports moins physiques et moins techniques, elles sont, tout de même, de plus en plus nombreuses à pratiquer et à s'essayer à des sports qualifiés de « masculins. » Si nous regardons de plus près les offres sportives proposées par l'UCPA, il n'y a finalement que l'équitation qui soit réellement un sport qualifié de « féminin. » Mis à part le tennis, toutes les activités proposées sont décrites comme dangereuses et risquées. Il faut alors un niveau de technique et de courage important pour les pratiquer. La multiplication des filles dans les stages de l'UCPA est alors clairement le symbole d'une mutation de l'esprit et une volonté d'émancipation. Alors que Pierre

¹⁶³⁴ Rapport moral 1981 de l'UCPA. AUCPA.

¹⁶³⁵ *Idem.*

¹⁶³⁶ *Idem.*

Arnaud et Thierry Terret évoquent le fait que les femmes sont finalement peu nombreuses dans les fédérations sportives olympiques (Arnaud, 1996 ; Terret, 2007) nous trouvons le phénomène inverse à l'UCPA. Les jeunes femmes préfèrent donc se rendre dans les stages proposés par l'UCPA plutôt que pratiquer dans les clubs des différentes fédérations. Les raisons à cela peuvent être multiples. Dans les années 1970, les femmes sont surtout attirées par les pratiques liées à l'entretien du corps. Les sports de plein air peuvent uniquement constituer pour elles une sorte d'expérience nouvelle. La proposition de l'UCPA peut alors être intéressante puisqu'elle leur permet de s'essayer à de nouvelles pratiques avec d'autres jeunes et de manière encadrée. Elles ne ressentent alors pas forcément une pression des hommes étant donné qu'il s'agit uniquement de loisirs et non d'une pratique compétitive demandant beaucoup plus d'investissement.

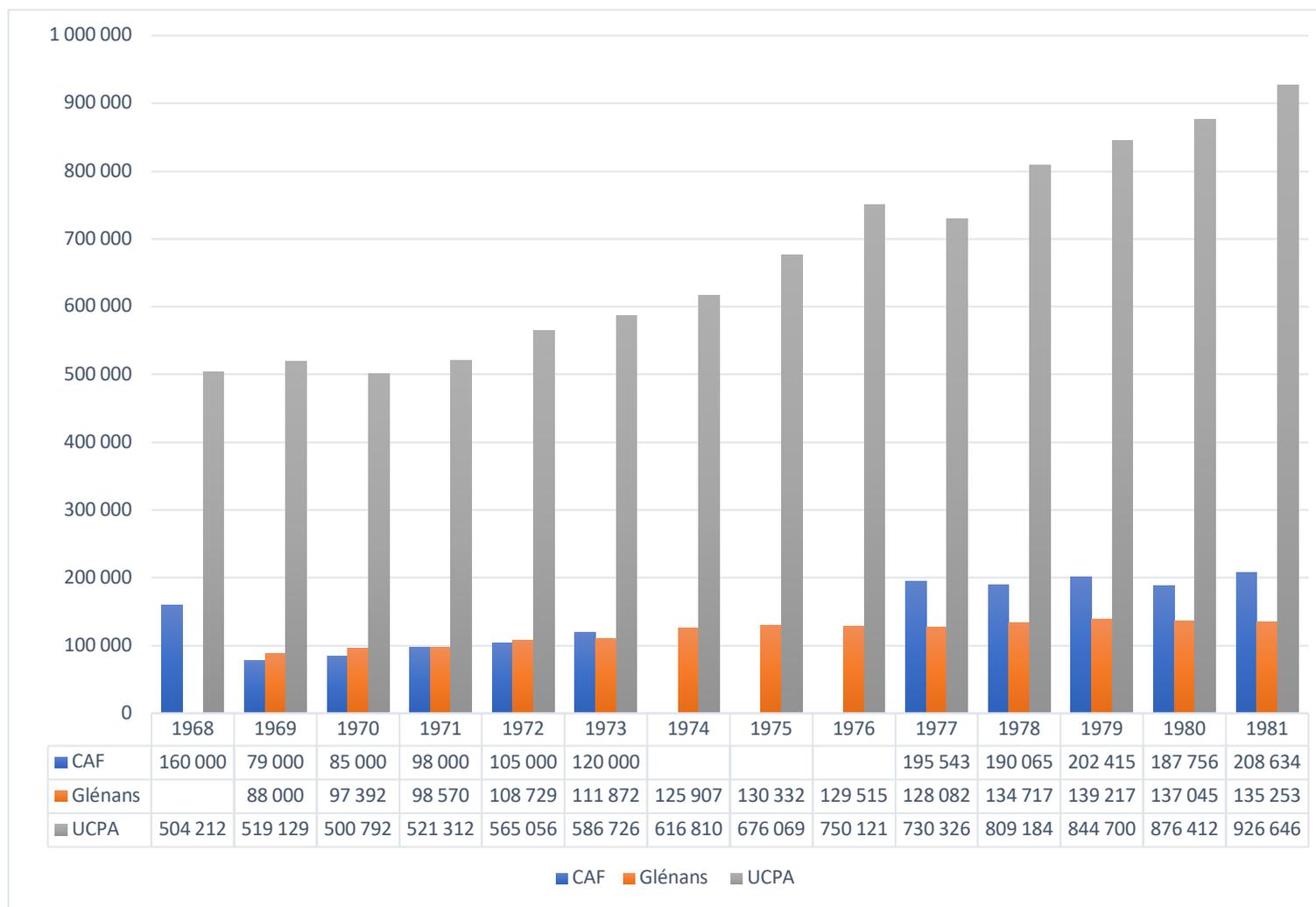
Dans les années 1970, les femmes bénéficient progressivement d'une forme d'émancipation de la figure masculine, que ce soit celle du père ou du mari. Leurs droits sont de plus en plus grands et notamment en rapport avec leur corps. Autour de cette émancipation et de cette « mise à disposition » de leur propre corps, les femmes décident, progressivement, de pratiquer le sport. La question esthétique est très présente et, de nouveau, la représentation du corps doit coller aux critères de beauté féminine, loin du corps musclé et athlétique. Autour du parcours de la reconnaissance de la pratique de l'alpinisme par des femmes, rendue notamment possible par les exploits de Wanda Rutkiewicz (Gugglberger, 2017), nous avons pu constater une évolution psychologique et un développement de la pratique féminine. Même si elles s'orientent plus vers des pratiques liées à un imaginaire féminin, comme l'équitation voire le tennis, les femmes s'essayaient de plus en plus à des sports de plein air jugés difficiles et athlétiques. Même si le mouvement semble être lent, les années 1970 et leur conjoncture favorable marquent le début d'une phase de développement de la pratique des sports de plein air par les femmes. Le mouvement est lent au CAF et le CNG ne semble pas tout mettre en œuvre pour que cela soit possible. Cependant, elles représentent progressivement la majorité des stagiaires qui fréquentent l'UCPA et s'installent donc dans le mouvement d'une démocratisation des sports de plein air.

IV.3. La progression de la fréquentation des associations

Malgré différents freins que nous avons évoqués avec les diminutions progressives des aides à l'équipement, au fonctionnement, mais aussi à la personne, les résultats de

fréquentation des stages proposés par les associations progressent sur toute la période. Les différentes politiques d'ouverture menées par les associations semblent porter leurs fruits même si, comme nous venons de l'évoquer le recrutement sociologique des associations ne correspond pas à leurs revendications en faveur des classes populaires. Finalement, mesurer la fréquentation des stages est le meilleur moyen de conclure sur les différents aspects évoqués dans cette partie. En effet, toutes les données ont un impact, de près ou de loin, sur le développement des activités des associations. Si les associations n'ont pas beaucoup de moyens pour leur fonctionnement et leurs équipements, les prix vont devoir être automatiquement relevés et donc, les jeunes vont en être directement impactés. Bien sûr, les différentes politiques de recrutement et d'équipements jouent aussi sur la fréquentation. L'UCPA développe son offre en construisant de grands centres, en priorité dans les montagnes puisque c'est là où elle arrive à faire des bénéfices. Ces bénéfices sont ensuite utilisés pour combler le manque de moyens d'autres centres durant l'été. L'Union collabore également avec des structures du tourisme social, des collectivités locales ou autres organisations et s'installe progressivement comme animateur pour les loisirs sportifs de proximité. L'élargissement de ses gammes lui permet logiquement d'accroître la fréquentation (Figure 72).

Figure 72 : Évolution de la fréquentation du CAF, du CNG et de l'UCPA entre 1968 et 1981 en journées de stages



Sources : Statistiques de fréquentation de l'UCPA entre 1968 et 1981. AUCPA / Rapports moraux du CNG en 1968 et 1981. ACNG. Rapports présentés par les comités de direction du CAF entre 1968 et 1982. CFDDL.

Comparé aux autres associations, le développement de l'activité de l'UCPA est beaucoup plus fort et représente beaucoup plus de journées de stages. L'UCPA a, en effet, plus d'infrastructures, mais aussi une activité qui n'est pas saisonnière et qui lui permet donc d'accueillir toute l'année du public. De plus, l'Union a une large offre d'activités, allant du ski à l'équitation en passant par le tennis ou la voile, et gère des structures permettant la pratique en externat. Elle adapte enfin son offre pour, une nouvelle fois, répondre au mieux aux souhaits des jeunes.

Concernant le CAF, les chiffres sont difficilement interprétables en raison des changements constants opérés dans la dénomination des activités proposées, mais aussi de la classification. Le CAF est dépendant des chiffres issus des différentes sections qui composent son association. Certaines ne rendent parfois pas à temps les données concernant leur activité d'enseignement, ce qui fausse totalement les chiffres. De plus, il arrive que le CAF ne fasse pas de différence entre les journées-participants, les journées-cadres bénévoles et les journées-cadres professionnels, ce qui donne des chiffres de fréquentation qui ne sont pas réels. Le Club réalise cette comptabilisation à partir de 1978 dans les rapports d'assemblée générale. Dans un sens, la présentation des données de cette manière est logique puisque les cadres, professionnels ou non, sont logés dans les centres du CAF. Ils occupent donc des places. Pour autant, regrouper toutes ces données revient à ne pas montrer la réalité de la fréquentation des centres alpins et, donc, ne pas afficher clairement, pour les pouvoirs publics, de quelle manière le Club œuvre en faveur d'une éducation des jeunes par la montagne.

À notre sens, les données de 1968 sont biaisées du fait qu'elles regroupent, sûrement, toutes les catégories d'occupants dont nous venons de parler. De plus, les statistiques présentes ici ne font état que des stages encadrés autour d'une activité éducative liée à l'enseignement alpin. Le CAF est également propriétaire d'un certain nombre de refuges qui doivent, sans aucun doute, accueillir également des jeunes. Les données entre 1977 et 1981 sont celles que nous avons extraites des différents tableaux statistiques produits par l'association. Elles peuvent donc être interprétées normalement même s'il faut garder en tête ce souci, fréquent, au niveau des sections. Le CAF ouvre ses centres alpins progressivement à partir de 1969. Trois centres nationaux puis des centres régionaux s'ouvrent petit à petit dans le but de faciliter l'enseignement alpin des jeunes. Cette politique a clairement un impact sur les fréquentations des stages puisque

l'augmentation de la fréquentation se fait sur toute la période en fonction de l'ouverture des différents centres.

L'augmentation des stagiaires est importante et la part des cadets dans ces stages l'est également. Ils réalisent 3 380 journées de montagne en 1977,¹⁶³⁷ 4400 journées en 1978¹⁶³⁸ et 7 565 journées en 1979.¹⁶³⁹ La progression de leur fréquentation est en constante augmentation en raison de l'ouverture de plus en plus de stages pour eux. Cette politique peut d'ailleurs être mise en relation avec les politiques du ministère en charge de la Jeunesse et des Sports en faveur des plus jeunes. Un frein également culturel lié à l'alpinisme, discipline jugée technique, peut être évoqué. C'est pour cela que le CAF, malgré les nombreuses contestations de ses membres, développe également la randonnée, décrite comme la pratique la plus à même de faire aimer la montagne et mener ensuite à la pratique de l'alpinisme. De plus, cette pratique sportive ne souffre pas de cette image d'une pratique bourgeoise et très technique comme l'alpinisme. Il s'agit d'une pratique sportive accessible, qui permet au CAF de développer son activité de montagne.

Le CNG réalise une progression moins spectaculaire que les deux autres associations. La raison à cela est sans doute liée au fait que le CNG propose une unique activité, contrairement aux deux autres associations que nous étudions. Son ouverture à l'international semble beaucoup plus intime pour réellement contribuer à une forme de développement de l'activité du CNG. Malgré les nombreuses initiatives en faveur des classes populaires avec la commission « ouverture », mais aussi l'ouverture de nombreux nouveaux stages, le CNG progresse moins que les deux autres associations. Sur le plan des subventions de fonctionnement, le CNG reçoit plus que le CAF. Au niveau des initiatives, il est également plus dynamique que le Club Alpin. Il semble alors que la différence de fréquentation entre l'UCPA et le CAF d'un côté, qui connaissent un développement dynamique et exponentiel, et le CNG de l'autre, où le développement est une réalité mais moins rapide que dans les autres associations, soit liée à la politique d'équipement de l'association. Nous l'avons vu, le CNG reçoit des subventions bien inférieures aux autres associations en raison, essentiellement, du caractère estival de ses activités, mais également de la volonté du CNG de se concentrer surtout sur l'équipement nautique. Le

¹⁶³⁷ Compte-rendu de l'assemblée générale du CAF des 23 et 24 avril 1977. CFDL.

¹⁶³⁸ Compte-rendu de l'assemblée générale du CAF des 28 et 29 janvier 1978. CFDL.

¹⁶³⁹ Compte-rendu de l'assemblée générale du CAF des 3 et 4 février 1979. CFDL.

Centre Nautique, bien qu'il ouvre de nombreuses places de stages sur la période, a un développement plus modéré en raison d'une politique réellement réfléchiée en matière d'investissement. En ne choisissant des espaces qu'en lien avec la beauté du site et son caractère éducatif, le CNG se limite. De plus, il a besoin de subventions importantes pour pouvoir à la fois financer l'implantation dans de nouveaux espaces et pour avoir le matériel nautique qui va avec. Ce matériel, même s'il est utilisé par plusieurs stagiaires en même temps, coûte cher. Même si le CNG conçoit des embarcations bon marché grâce à Jean-Jacques Herbulot, il faut qu'il ait les moyens nécessaires pour les financer. Sans bateaux, pas de stage. Il peut aussi s'agir d'une politique réalisée en préparation de l'avenir. Le Centre Nautique procède en effet à l'achat de nouveaux bateaux dans le but d'ouvrir de nouveaux centres et d'avoir alors le matériel nécessaire à la bonne réalisation des stages. C'est sans doute ce manque de moyens en faveur de son équipement terrestre qui joue le plus dans la faible augmentation des stagiaires au Centre Nautique. La fréquentation est encore en baisse à la fin de la période. Enfin, comme le CAF, le CNG souffre d'une image de marque qui agit comme un frein culturel d'accès à des populations issues de milieux plus populaires. Ces derniers préfèrent largement les pratiques d'entre-soi et craignent la confrontation avec des populations issues de milieux plus aisés. Même si le CNG tente, grâce à plusieurs mises en place, de s'ouvrir à des milieux populaires, cette image liée à la discipline phare de leur association ne joue pas en leur faveur et cela a, clairement, un impact sur la limitation de la progression des journées de stages.

Conclusion du chapitre 3

Point de rupture avec Jeunesse et Sports, suite à mai 1968, les années 1970 voient émerger des modifications dans la politique menée par l'État, à travers son ministère en charge de la Jeunesse et des Sports et les collectivités territoriales et locales. Ces modifications ont un impact direct sur le fonctionnement des associations, mais aussi sur leur politique. En effet, les associations sont au cœur d'innovations techniques en développant des pédagogies dans l'air du temps où les jeunes sont au cœur même de leurs apprentissages. Elles revendiquent toutes clairement la volonté de former de futurs citoyens capables d'assurer leur sécurité en toute autonomie. Cet aspect constitue la base commune du système éducatif des associations de tourisme sportif qui ont pour intérêt de répondre aux souhaits du ministère en charge de la Jeunesse et des Sports, mais également des jeunes. Les associations tentent au maximum de coller aux besoins du

ministère en charge de la Jeunesse et des Sports dans le but, non évoqué, d'avoir des subventions. Certaines difficultés se posent tout de même, en lien avec la professionnalisation du métier d'encadrant qui pose des soucis au CNG et au CAF, notamment du fait de leurs valeurs. Il s'agit d'ailleurs d'un point de rupture important avec le ministère que ces associations tentent tout de même de satisfaire en incorporant, petit à petit, de plus en plus de professionnels.

Les associations s'ouvrent alors aux mineurs, proposent des cours dans le cadre du tiers-temps pédagogique ou élaborent une pédagogie de l'environnement. Pourtant, elles se voient octroyer de moins en moins de subventions de fonctionnement en raison de la mise en place de la contractualisation censée favoriser les associations participant effectivement à l'éducation des jeunes par des actions ponctuelles. Sur ce point-là, l'UCPA est favorisée. Sa subvention de fonctionnement ne subit aucune dévaluation et elle a la chance d'être partenaire du ministère en charge de la Jeunesse et des Sports avec l'un des premiers contrats d'objectifs. Les associations se trouvent limitées par la législation. La multiplication des diplômes limite la pratique du bénévolat. Ces associations n'ont pas les moyens d'avoir beaucoup de moniteurs diplômés, contrairement, il semble, à l'UCPA qui consacre beaucoup de moyens à son personnel. Il faut tout de même souligner que l'Union est beaucoup plus soutenue par l'État que les deux autres associations, mais aussi beaucoup moins attachée au principe de bénévolat. Autour de ce constat, c'est surtout l'esprit associatif qui prime contre celui de la cogestion, bien loin des valeurs fortes de l'association. Ce début de législation de l'État en matière de diplômes sportifs pose un souci aux associations qui se voient limitées dans leur développement, car obligées de recruter, mais sans pour autant recevoir l'aide au fonctionnement nécessaire pour cela. Ces mesures constituent un frein au début d'un développement du tourisme sportif social.

À notre sens, bien plus que la subvention de fonctionnement, c'est l'aide à la pierre qui conditionne réellement la réalisation de l'action sociale d'une association. Alors qu'elles définissent leur politique d'équipement en fonction de leurs besoins, mais aussi de leur volonté de se développer, les associations se retrouvent contraintes de s'adapter à la nouvelle situation. En effet, depuis 1961, elles ont la chance de pouvoir bénéficier du concours de l'État avec les lois-programmes qui lui permettent de développer rapidement leur patrimoine, à moindre coût, et donc, d'élargir leur offre. La loi Mazeaud de 1975 marque un point d'arrêt dans cette politique d'investissement. De là, les associations se voient doter de moyens de plus en plus limités également sur le plan de l'équipement, que

ce soit en matériel, comme nous l'avons vu pour le CNG, comme en infrastructures d'accueil. Elles sont alors contraintes de modifier leur politique pour pouvoir contribuer d'une autre manière à l'ouverture des sports de plein air à tous. De plus, avec la loi Mazeaud, les fédérations commencent à avoir un rôle plus fort et cela se matérialise notamment avec la place qu'elles prennent dans les commissions du FNDS. Sur ce point, l'UCPA, qui compte dans ses rangs de nombreuses fédérations, et le CAF dont nous connaissons la relation particulière avec la FFM, se trouvent privilégiés. Une nouvelle fois, nous le verrons par la suite, le CNG se trouve désavantagé sur le plan de l'équipement. Finalement, le constat est simple : une diminution des moyens c'est une réduction des chances d'arriver à ses fins en termes de démocratisation, et une augmentation des chances de pousser les associations vers la commercialisation, comme c'est le cas pour les VVF dans les années 1990 (Guignand & Singer, 1980) et surtout pour T&T en 1985 (Pattieu, 2009) et donc éloigner les associations de la poursuite d'une action sociale.

Ce constat, c'est celui que nous avons pu avoir à la lecture des résultats réels quant aux questions d'ouverture. En effet, les associations sont obligées d'augmenter leurs prix durant la période pour faire face à la fois à la conjoncture économique difficile, mais aussi au manque de subventions de fonctionnement et d'équipement de l'État. L'augmentation des prix a logiquement un impact sur les populations qui fréquentent les stages. Enfin, malgré des politiques semblables en termes d'ouverture à des jeunes issus de milieux populaires, nous avons perçu des difficultés à toucher les jeunes. Les raisons à cela sont laborieusement perceptibles, mais il est possible qu'il s'agisse d'une question culturelle et sociale comme cela a pu être démontré à plusieurs reprises, notamment autour de la pratique de l'entre-soi, caractéristique de nombreuses catégories sociales. Il semble alors qu'une évolution des mœurs et des habitus doive également jouer pour que les ouvriers, les agriculteurs ou, plus largement, les personnes issues des classes populaires, mais aussi les femmes, viennent à fréquenter les stages des associations de tourisme sportif. À cela, l'ouverture progressive aux loisirs de proximité semble être une solution hybride ressemblant à une main tendue vers les classes populaires. Il faut noter que dans ces projets, les associations de tourisme sportif collaborent avec les pouvoirs publics. Finalement il semble qu'une forme d'unification soit en place entre les associations au niveau des politiques et des méthodes d'enseignement, de l'équipement, mais aussi de l'ouverture. Elles suivent à la fois la conjoncture liée à un désengagement des pouvoirs

publics, dont la matérialisation la plus forte intervient avec les lois Defferre, et la demande de l'État, en termes d'éducation des jeunes, mais aussi la demande des jeunes eux-mêmes.

Chapitre 4
1981 - 1996 :
« S'ADAPTER OU MOURIR »¹⁶⁴⁰ : LA TRANSFORMATION
OBLIGATOIRE DES ASSOCIATIONS FACE AUX MUTATIONS DE
LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE

¹⁶⁴⁰ Il s'agit d'une expression employée par Jean Froidure pour illustrer le climat dans lequel se trouvent les associations de tourisme social dans les années 1980 et 1990. Froidure, J. (1997). *Du Tourisme social au tourisme associatif. Crises et mutations françaises de tourisme*. Paris: L'Harmattan, page 19.

Notre chapitre s'ouvre sur une ère politique nouvelle avec l'arrivée de la gauche au pouvoir autour de la figure de François Mitterrand, élu le 10 mai 1981 à l'issue d'un deuxième tour qui l'opposait au président sortant. Pierre Mauroy, instigateur de la création de la FNCLL (Lassus et al., 2007, p. 143), est désigné pour être le Premier ministre. Dans ce nouveau gouvernement, un ministère en charge du Temps libre, considéré comme un hommage à Léo Lagrange est créé (Lassus et al., 2007, p. 143). Ce nouveau ministère regroupe alors la Jeunesse, les Sports et le Tourisme conceptualisé autour de l'idée de Temps libre. Cette notion est importante puisque directement liée aux idées fondatrices du nouveau ministère en charge de la Jeunesse et des Sports. André Henry, en charge du Temps Libre, décrit alors un objectif ministériel lié à la volonté d'aider les Français « à conquérir le temps de vivre, à mieux profiter du temps libéré » (Héluwaert, 2009, p. 174). Cette revendication va alors de pair avec celle de Pierre Mauroy qui lutte pour la réduction du temps de travail et le droit aux loisirs au sein de la fédération qu'il a créée.

Edwige Avice se retrouve à la tête de Jeunesse et Sports. Une Direction du Loisir social, de l'Éducation populaire et des Activités de Pleine Nature est alors créée¹⁶⁴¹ dans le but d'« élaborer et de mettre en œuvre la politique menée en faveur du loisir social, du tourisme à caractère social et culturel, de l'éducation populaire et des activités de pleine nature. Elle élabore la politique d'équipement correspondant à ses attributions. »¹⁶⁴² Les associations que nous étudions se retrouvent alors, une nouvelle fois, perdues entre différentes directions et entre les différents bureaux, en raison de leurs activités à la fois en direction de la jeunesse et des sports.¹⁶⁴³ Dès 1983, le ministère délégué à la Jeunesse et aux Sports devient autonome et Edwige Avice est toujours à sa tête. La politique affirmée est alors celle poursuivie le CNOSF et la volonté de développer de nouveau l'excellence. Edwige Avice est à l'origine de la réécriture de la loi Mazeaud de 1975. Grâce à une collaboration avec les fédérations et le CNOSF, la loi Avice définit le sport comme un

¹⁶⁴¹ Article 1^{er} du décret n°81-792 du 18 août 1981 portant organisation de l'administration centrale du ministère du temps libre, *JORF*, 20 août 1981, pages 2263-2264.

¹⁶⁴² *Idem*, Article 2.

¹⁶⁴³ Compte-rendu de l'assemblée générale du CAF des 30 et 31 janvier 1982. CFDDL.

droit et l'État se place comme responsable de son enseignement.¹⁶⁴⁴ Promesse de campagne de François Mitterrand, les enseignants d'EPS sont transférés depuis le ministère en charge de la Jeunesse et des Sports vers le ministère de l'Éducation nationale. Pour eux, c'est l'aboutissement de plusieurs années de revendications. Pour le ministère en charge de la Jeunesse et des Sports, cette décision est lourde de conséquences puisqu'elle entraîne le transfert des crédits de l'un vers l'autre, mais aussi la perte de synergie entre le sport scolaire et le sport civil. Le ministère en charge des Sports devient, au fil des remaniements, le plus petit.

Le contexte social et économique est alors très difficile en France. L'arrivée des socialistes au pouvoir signifie une nouvelle façon de traiter la crise (Berstein & Milza, 2009, p. 448). Le gouvernement de Pierre Mauroy diminue la durée légale du travail hebdomadaire à 39h, fait voter une cinquième semaine de congés payés¹⁶⁴⁵ et impose l'âge de la retraite à 60 ans.¹⁶⁴⁶ La tentative de relance par la consommation de masse ne fonctionne qu'un an et la politique de rigueur est rapidement reprise face à l'échec de cette stratégie (Asselain, 2011, pp. 174-184). En effet, un taux de chômage important s'installe durablement depuis le milieu des années 1970. D'après l'INSEE, les chômeurs représentent en 1980 6,4% de la population active, 10,2% en 1985, 8,9% en 1990 puis 11,6% en 1995 (Schor, 2007, p. 404). Ce sursaut est alors lié aux conséquences du krach boursier new-yorkais de 1987, mais aussi de la Guerre du Golfe qui affecte l'activité de production française et entraîne un regain d'importance du chômage. Même si le chômage diminue sur certaines périodes, il s'avère que ce sont uniquement des moments de courts répit. Celui-ci s'installe donc dans la société française et les différentes mesures prises

¹⁶⁴⁴ « Les activités physiques et sportives constituent un facteur important d'équilibre, de santé, d'épanouissement de chacun ; elles sont un élément fondamental de l'éducation, de la culture et de la vie sociale. Leur développement est d'intérêt général et leur pratique constitue un droit pour chacun quels que soient son sexe, son âge, ses capacités ou sa condition sociale. L'Etat est responsable de l'enseignement de l'éducation physique et sportive. »

Source : Article 1^{er} de la loi n°84-610 du 16 juillet 1984 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives et portant diverses dispositions relatives à ces activités, *JORF*, 16 juillet 1984, pages 9515-9521.

¹⁶⁴⁵ Ordonnance n°82-42 du 16 janvier 1982 relative à la durée du travail et aux congés payés, *JORF*, 17 janvier 1982, pages 295-296.

¹⁶⁴⁶ Ordonnance n°82-270 du 26 mars 1982 relative à l'abaissement de l'âge de la retraite des assurés du régime général et du régime des assurances sociales agricoles, *JORF*, 28 mars 1982, pages 951-953.

par le gouvernement de Pierre Mauroy s'avèrent insuffisantes. Les jeunes sont, d'ailleurs, particulièrement touchés par le chômage et la baisse des salaires,¹⁶⁴⁷ leur entrée sur le marché du travail s'avère difficile. La crise est alors le révélateur de failles dans le fonctionnement centralisé de l'État (Houée, 1996, p. 197) dont la décentralisation semble être une solution.

Dans cette crise, les aspirations des Français au tourisme, aux sports et aux loisirs sont toujours présentes. Pour lutter contre l'exclusion du tourisme et des loisirs, François Mitterrand inscrit dans son programme un aspect lié au développement touristique comprenant une réflexion sur le tourisme social (Froidure, 1997, p. 35). Cependant, cette promesse n'est pas tenue et Jean Froidure estime alors que l'évocation d'un « droit au tourisme » est hypocrite puisque les conditions économiques et sociales du pays privent des millions de personnes de l'exercice de ce droit (Froidure, 1997, p. 11). L'accès aux vacances est loin d'être égal pour tous puisque 40% des Français ne partent pas en vacances dont 50% des ouvriers, 44% des retraités et 36% des exploitants et salariés agricoles.¹⁶⁴⁸ Avec la crise économique, les pouvoirs publics poursuivent leur désengagement du financement des organismes du tourisme social français. Le système reposant sur l'interaction des pouvoirs publics et des associations perd donc un de ses piliers (Froidure, 1997, p. 33). Les associations vont donc devoir s'adapter. Pour autant, la crise que traverse la France est un élément motivateur pour les associations. Comme le souligne le rapport moral 1994 de l'UCPA, la crise renforce l'intérêt social et économique qu'ont les associations à poursuivre leurs objectifs.¹⁶⁴⁹

Les politiques socialistes, pour lutter contre le chômage, ont eu pour intérêt de permettre une augmentation du temps libre des Français. Il s'agit d'une question qui devient réellement centrale dans les aspirations des Français, notamment autour d'une affirmation d'une volonté de liberté retrouvée grâce aux pratiques sportives (Attali, 2007, p. 87). Les années 1980 constituent donc une « véritable révolution culturelle », notamment autour de la question sportive, puisque les comportements de tous évoluent (Loret, 1995, p. 10). Ces années sont vues comme celles du sport de masse pour Michaël

¹⁶⁴⁷ Conseil National du Tourisme « Le Tourisme des jeunes » 1990, 32 pages + fiches annexes. AN : 199701995/13.

¹⁶⁴⁸ J.-M. Baylet, *Gazette officielle du tourisme*, n°1086 (24 .02.1992), page 5 cité par Jean Froidure.

¹⁶⁴⁹ Rapport moral 1994 de l'UCPA. AUCPA.

Attali, puisqu'en 1985, 73,8% des Français déclarent pratiquer une activité sportive (Attali, 2007, p. 81). De nouveaux sports, de nouvelles revendications et de nouveaux acteurs arrivent dans le champ du tourisme sportif et du tourisme des jeunes. Le sport devient alors un objet de consommation.

Les années 1980 sont également celles de la sportivisation. Le premier à utiliser ce terme est Norbert Elias lorsqu'il décrit ce qu'Allen Guttmann voit finalement comme la définition du sport moderne (Elias & Dunnin, 1994, p. 236 ; Guttmann, 2004). En effet, Allen Guttmann définit le sport autour de sept aspects : le sécularisme, l'égalité, la spécialisation, la rationalisation, la bureaucratie, la quantification et la quête du record. De nombreux sports connaissent un processus de sportivisation durant les années 1980 et 1990, en lien avec les évolutions sociales et économiques de la société française, comme le squash (Attali, 2007, p. 89), le surf (Loret, 1995 ; Maurice, 1987), l'escalade (Aubel, 2002), le VTT (Savre, 2019) ou la planche à voile (Jallat, 2011) pour ne donner que quelques exemples. Ces sports entrent dans la catégorie des sports californiens liés à une culture fun à laquelle les jeunes s'identifient de plus en plus, autour, par exemple, du mode de vie des surfeurs californiens : marginaux, contestataires et vivant pour la liberté et le plaisir (Loret, 1995, p. 37). Il s'agit également d'un état d'esprit inédit dans le sport, mais qui est très vite rattrapé par le « culte de la performance » (Ehrenberg, 2014) poussant certains pratiquants à rendre ces sports compétitifs en les inscrivant dans le cadre de la définition du sport moderne. C'est notamment le cas du surf qui, après avoir connu des conflits entre des personnes marginales et d'autres plus en faveur du surf en tant que pratique sportive, connaît une sportivisation au cours des années 1970 (Sayeux, 2006).

Dans ce chapitre, il sera alors question de s'interroger sur la nature des relations encore à l'œuvre entre les pouvoirs publics et les associations de tourisme sportif. En effet, il s'avère que la politique sportive fait de manière effective l'inverse ce qu'elle vise sur de nombreux points : législations, aides en tous genres, diplômes... Il s'agit alors pour l'État de structurer le mouvement sportif selon un modèle uniforme, coupant ainsi les associations de tourisme sportif dans leur développement. Celles-ci sont obligées de se transformer pour suivre l'évolution politique du pays. Elles se conforment alors à la décentralisation, et à l'accroissement des compétences des collectivités territoriales, mais également à la professionnalisation des métiers du sport qui est à la fois une contrainte, dans le cadre de la poursuite d'une action sociale, mais également un moyen face à la montée en puissance d'une économie de marché. Toutes ces évolutions mènent à un

détachement progressif des associations du tourisme sportif par rapport aux pouvoirs publics, dans la continuité de la période précédente. Dans le but de continuer à exister les associations tentent de continuer à proposer une offre qui réponde aux buts sociaux qu'elles poursuivent.

Durant ce chapitre, nous étudierons trois aspects importants au cœur de la réflexion quant à l'évolution de la relation des pouvoirs publics avec les associations de tourisme sportif. Tout d'abord, nous détaillerons les évolutions politiques, sociales, culturelles, économiques et sportives qui se développent dans les années 1980 et 1990. À travers cela, nous tenterons de cerner comment la société et les choix politiques liés à la décentralisation influent directement sur la gestion associative. Ensuite, nous tâcherons de développer le travail autour des équipements sportifs. Point important de notre propos depuis le début, les mutations économiques et politiques ont un impact sur la manière dont les associations pensent et financent leur développement. Celles-ci vont donc, une nouvelle fois, devoir s'adapter pour que leurs activités continuent et que les buts sociaux puissent être poursuivis au mieux. Enfin, nous étudierons les formes de collaboration qui subsistent entre les pouvoirs publics et les associations dans le but de continuer à tenter de démocratiser les loisirs pour les jeunes défavorisés. Sur ce point-là, même si la collaboration est réelle, les associations de tourisme sportif subissent les évolutions politiques. Celles-ci ont un impact non négligeable sur la poursuite d'une politique d'ouverture pour les jeunes. Cependant, il est une nouvelle fois question, pour l'UCPA, le CNG et le CAF, de s'adapter pour survivre et poursuivre leurs revendications sociales.

I. Le temps des mutations politiques, sociales, culturelles, économiques et sportives

Les années 1980 et 1990 sont connues pour être le théâtre des grands bouleversements dont nous venons de parler. Face à cette société dont les mutations sont totales et constantes, tous les acteurs qui sont au cœur de notre propos reconnaissent que l'adaptation constitue un enjeu important.¹⁶⁵⁰ Les mutations interviennent dans de

¹⁶⁵⁰ « C'est aujourd'hui un propos banal que de constater que notre société se transforme rapidement, que les mentalités évoluent vite, que le monde associatif, sportif, connaît des mutations profondes. »

Source : « Si l'aventure vous tente », *La Montagne et Alpinisme*, n°138, 4-1984, page 510.

« "Face aux changements de plus en plus fréquents et de moins en moins prévisibles de son environnement, l'Union doit affirmer sa stratégie et faire preuve de souplesse. »

multiples champs : politiques, sociaux, culturels, économiques et sportifs. Décrites comme « les instruments de la politique sociale du tourisme »,¹⁶⁵¹ les associations subissent ces mutations et doivent constamment s'y adapter. Il s'agit d'un point important, voire même vital, pour les associations. Le CAF, le CNG et l'UCPA doivent s'adapter aussi, en particulier à la décentralisation qui remet en question le fonctionnement de leurs instances durant toute la période. Les évolutions sociales les obligent à sans cesse réfléchir à leur offre pour les adapter aux demandes en matière sportive et d'hébergement. Enfin, il y a également une modernisation que nous pouvons décrire comme économique. Il s'agit d'un point important et dans l'air du temps puisque les associations se retrouvent à devoir s'adapter face à une concurrence de plus en plus importante et doivent désormais réfléchir comme des entreprises pour garantir aux jeunes les conditions d'accessibilité optimales.

1.1. Les mutations politiques : la décentralisation

La décentralisation apparaît comme une innovation importante en France. Considéré comme le gouvernement le plus centralisé du monde (Elias & Dunning, 1994, p. 236 ; Parlebas, 2018, p. 382), Pierre Richard¹⁶⁵² dit de l'État français qu'il fait trop de choses, à tel point qu'il est devenu « impotent » (Abelès, 1985, p. 1403). Cette nouvelle mise en place est liée à une volonté d'adaptation aux « nouvelles contraintes managériales de la régulation de systèmes de plus en plus complexes, ayant à traiter un nombre croissant d'informations et de décisions » (Rosanvallon, 1995, p. 431). Les lois Defferre de

Source : Plan de développement 1987-1990 de l'UCPA. AUCPA.

« Maîtriser notre évolution dans une société en mutation. »

Source : Compte-rendu du conseil d'administration du CNG du 24 septembre 1994. ACNG.

« « Face à l'évolution de la société, les activités touristiques, tout en préservant l'acquis et la richesse de leurs traditions, doivent s'adapter. L'avenir de l'industrie touristique dépend, en effet, de sa capacité de modernisation. »

Source : Ministère de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs, « La charte du tourisme quatre-vingt mesures pour le tourisme des années quatre-vingt », 1987. AN : 19970195/20.

¹⁶⁵¹ Direction des Industries Touristiques, Politique sociale du tourisme, 9 avril 1985. AN : 19970195/3.

¹⁶⁵² Il est directeur général des collectivités locales au ministère de l'Intérieur de 1978 à 1982 et a participé à la préparation des lois Defferre.

1982 et 1983¹⁶⁵³ introduisent plusieurs innovations telles que le transfert du pouvoir exécutif, administratif et financier vers les collectivités à l'échelle locale, mais aussi la mise en place des régions comme collectivités territoriales élues au suffrage universel (Valode, 2014, p. 325). Pour Yann Gérard, la décentralisation illustre « le passage d'une société « de la généralité », fondée sur des règles communes dictées par un État représentant un « intérêt général supérieur », à une société « de la particularité », qui donne une place privilégiée aux spécificités de chacun » (Gérard, 2009, p. 2). Dans cette partie, nous ne prétendons pas réaliser une étude de fond sur la mise en place de la décentralisation ainsi que ses conséquences sur la gouvernance de la France. De nombreuses études, à la fois françaises et internationales, ont déjà présenté tous les aspects de ce sujet.¹⁶⁵⁴ Nous développerons donc ici l'impact de la décentralisation sur le fonctionnement associatif et sur les relations entretenues entre nos différentes associations et les pouvoirs publics.

Grâce à la décentralisation, les politiques sont décidées à l'échelle locale. Cela se divise alors entre quatre échelons : la commune, l'intercommunale, le département et la région. Les chercheurs travaillant sur les questions de sport et de décentralisation évoquent souvent l'idée que le sport a été oublié par ces lois (Bayeux, 2013, p. 13; Honta, 2002, p. 33; Simon, 1988, p. 43). Pour Colin Miège, certains y ont vu « le signe d'un maintien de la totalité des engagements de l'État vis-à-vis de l'activité sportive ; d'autres, au contraire, l'ont interprété comme un transfert implicite de compétence au profit des collectivités territoriales » (Miège, 1997). Finalement, l'État conserve toujours le pilotage centralisé du sport et les collectivités territoriales deviennent alors les partenaires du ministère dans cette politique (Simon, 1988, pp. 44-45). La loi Avice souligne l'intérêt de l'intervention des collectivités sans pour autant l'imposer.

¹⁶⁵³ Loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, *JORF*, 3 mars 1982, pages 730-747 / Loi n°83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition de compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat, *JORF*, 9 janvier 1983, pages 215-230 / Loi n°83-663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition de compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat, *JORF*, 23 juillet 1983, pages 2286-2299.

¹⁶⁵⁴ A ce sujet, les ouvrages de Romain Pasquier et de Vivien Schmidt ont été consulté :

Pasquier, R. (2012). *Le Pouvoir régional : Mobilisations, décentralisation et gouvernance en France*. Paris: Presses de Sciences Po.

Schmidt, V. A. (1991). *Democratizing France : The Political and Administrative History of Decentralization*. New York: Cambridge University Press.

Jouant sur le fait qu'aucune indication n'existe quant à la poursuite d'une politique sportive, les collectivités territoriales s'engagent sur ce terrain. Le ministère en charge de la Jeunesse et des Sports se retrouve tout de même amputé d'une part de son domaine d'intervention puisqu'une dotation globale d'équipement est confiée aux collectivités et annihile leur pouvoir dans ce domaine. Les compétences en matière sportive ne sont pas clairement réparties entre les différentes échelles territoriales. Les compétences en matière d'aménagement touristique sont, quant à elles, transférées aux régions dans le cadre de la loi de janvier 1983.¹⁶⁵⁵

Ce que nous avons pu constater au niveau des associations qui intéressent notre propos, c'est que toutes les échelles interviennent, d'une manière ou d'une autre, dans le tourisme sportif. Pour les communes, l'investissement dans l'équipement sportif n'est pas une nouveauté puisqu'il existe différentes politiques menées dans les plus grandes villes françaises comme Lyon, Rouen, Saint-Étienne, Nice ou, plus globalement, dans la région parisienne (Ben Mahmoud, 2004 ; Lê-Germain, 2001 ; Lessard ; 2017 ; Machemehl, 2009 ; Merle, 2007). Elles travaillent à l'aménagement et l'entretien au niveau des infrastructures de la ville, notamment des écoles primaires dans le cadre du sport scolaire. Nous avons vu plusieurs fois des subventions de la part des communes dans le cadre de la construction d'équipements, notamment pour le CNG et le CAF. Il s'agit alors d'équipements qui intéressent directement la ville.

Les départements s'occupent des infrastructures pour les collèges dans le cadre scolaire. Leur investissement est, lui aussi, plus ancien dans le domaine du tourisme sportif. Ils aident au financement de grosses infrastructures ayant un intérêt pour le département. Il s'agit d'ailleurs d'un point important à souligner puisqu'une collectivité ne peut subventionner une association que dans le cas où son activité s'inscrit dans la notion d'intérêt local, que ce soit régional, départemental ou communal (Mescheriakoff, 2001, p. 237).

Enfin, les régions, qui finançaient déjà des équipements sportifs avant la décentralisation grâce aux EPR, s'occupent essentiellement du mouvement sportif, des clubs, des événements et de la construction des infrastructures, même si, une nouvelle fois, rien n'est écrit au niveau du cadre légal (Bayeux, 2013, p. 13). Il y a aussi les

¹⁶⁵⁵ Titre II, Section I, Article 33 de la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition de compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat, *JORF*, 9 janvier 1983, pages 215-230

intercommunalités dont les lois de décentralisation ne définissent pas le rôle. Il faut attendre la loi du 6 février 1992 pour que les compétences soient définies en matière de sport. Même s'il ne s'agit pas d'une compétence obligatoire, les intercommunalités peuvent décider, dans le cadre d'un regroupement de communes, de travailler autour du cadre sportif.¹⁶⁵⁶ Toutefois, comme le précise Pierre Chazaud, la réalisation de politiques sportives à l'échelle locale pousse à la création de fortes disparités territoriales (Chazaud, 1989).

Les initiatives deviennent de plus en plus spontanées et liées directement aux besoins, mais aussi au caractère particulier des espaces. Les collectivités territoriales se retrouvent alors à devoir penser le développement de l'industrie touristique au sein de leur territoire.¹⁶⁵⁷ Ils doivent alors réfléchir à la création de produits basés sur les caractéristiques locales et régionales « vendables. »¹⁶⁵⁸ La décentralisation fait évoluer la notion de territoire. Il n'y a plus d'espaces réellement unis à l'échelle nationale autour d'un pouvoir centralisé, mais bien l'addition de territoires communaux, départementaux ou régionaux liés à une identité particulière.¹⁶⁵⁹ C'est justement sur cette identité basée sur les atouts territoriaux que doivent se baser les différentes collectivités pour créer un produit touristique. Il se met donc en place un jeu d'acteurs assez important en lien avec le développement de l'activité touristique comme atout pour la survie économique d'un territoire.

Tout l'intérêt pour les associations est donc de montrer aux collectivités comment les pratiques qu'elles proposent peuvent s'intégrer au mieux aux produits touristiques que les collectivités locales souhaitent développer. Il ne s'agit pas d'une politique qui soit réellement mal perçue de la part du CAF, du CNG et de l'UCPA. Il s'agit même d'une

¹⁶⁵⁶ Loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République, *JORF*, 8 février 1992, pages 2064 -2083.

¹⁶⁵⁷ Elles sont notamment seules en charge de l'aménagement du territoire grâce à l'article 36 de la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, *JORF*, 3 mars 1982, pages 730-747.

¹⁶⁵⁸ Note de travail : préparation d'une convention, Tourisme, Jeunesse et Sport, 10 février 1989. AN : 19950194/1.

¹⁶⁵⁹ Dossier : les perspectives du Tourisme en France, novembre 1985, réalisé par l'Association internationale des Futuribles, page 10. AN : 19940588/1.

« excellente chose »¹⁶⁶⁰ pour le CAF et d'une nécessité pour le CNG¹⁶⁶¹, puisque c'est au niveau local que les « caractéristiques du terrain, la situation et les problèmes de ceux qui y vivent »¹⁶⁶² sont le mieux connus donc « ce qui est local doit se traiter au niveau local. »¹⁶⁶³ Cependant, même si elle ne le critique pas directement, il semble que l'UCA soit moins bien armée pour faire face à ces changements politiques que les deux autres associations. En effet, l'Union est moins bien installée à l'échelle locale en raison du caractère très national de ses activités.

Pour faire face à l'évolution des structures de l'État, les associations adoptent un fonctionnement au plus proche des réalités politiques et administratives. Elles procèdent à une mutation de leur fonctionnement dans le but de se rapprocher au mieux du nouveau cadre de compétences des services de l'État et, donc, de s'installer durablement dans le paysage local. Il s'agit de la poursuite du mouvement développé par les associations dans les années 1970 à travers une déconcentration de leur pouvoir.¹⁶⁶⁴ Face à cette mutation politique, le CNG et le CAF procèdent à des modifications qui se ressemblent beaucoup. Ces associations ont la chance, à ce moment-là, d'avoir des structures déconcentrées depuis plusieurs années. Les adaptations qu'elles mettent en place sont donc beaucoup plus liées à ce que nous pourrions appeler des réglages plutôt qu'une réelle révolution.

En effet, déjà divisé en plusieurs secteurs depuis 1969,¹⁶⁶⁵ le CNG va encore plus loin dans sa déconcentration en souhaitant la création d'une union d'associations dont le nom serait l'Union Internationale des Centres Nautiques des Glénans.¹⁶⁶⁶ Le fait de vouloir aller plus loin est lié à une sorte d'ambiguïté à l'échelle des secteurs qui ne sont que des organes de proposition puisque le conseil d'administration reste alors le seul décideur politique.¹⁶⁶⁷ Des associations techniques locales sont alors prévues dans le but de créer

¹⁶⁶⁰ P. Bontemps, C. Eckhardt, « Propos sur les règles du jeu », *La Montagne et Alpinisme*, n°161, 3-1990, page 57.

¹⁶⁶¹ Compte-rendu du conseil d'administration du CNG du 19 juin 1982. ACNG.

¹⁶⁶² P. Bontemps, C. Eckhardt, « Propos sur les règles du jeu », *La Montagne et Alpinisme*, n°161, 3-1990, page 57.

¹⁶⁶³ Compte-rendu du conseil d'administration du CNG du 19 juin 1982. ACNG.

¹⁶⁶⁴ A ce propos, consulter le III.1.3 La déconcentration associative du chapitre 3.

¹⁶⁶⁵ Même si cela n'est officialisé que par les statuts de 1972.

¹⁶⁶⁶ Compte-rendu de l'assemblée générale extraordinaire de 1984. ACNG.

¹⁶⁶⁷ Rapport moral 1983 du CNG. ACNG.

une présence auprès des administrations locales,¹⁶⁶⁸ mais aussi de responsabiliser les secteurs. Même si l'idée d'une Union Internationale ne voit finalement pas le jour,¹⁶⁶⁹ les différentes associations locales, à la fois régionales et internationales, sont tout de même créées avec, en premier lieu, les « Glénans Languedoc », dès juin 1985, ou les « Glénans Finistère », à l'automne 1985.¹⁶⁷⁰ Les adhérents cotisent à une association à l'échelle locale qui reverse ensuite une part de la cotisation au pouvoir central. La même chose se passe à l'échelle du CAF.

Dans un premier temps, à la fin des années 1980, le CAF procède à une évolution des structures locales en transformant les sections en associations juridiquement indépendantes.¹⁶⁷¹ Cependant, le Club pense très vite à la transformation en une fédération multisports pour être au plus près de l'État puisque ce dernier ne reconnaît plus que les fédérations de ce type comme interlocuteurs du mouvement sportif depuis les lois Mazeaud et Avice.¹⁶⁷² Ce n'est, en effet, que tardivement que le CAF prend la décision de devenir une fédération multisports puisque la Fédération des Clubs Alpins Français est officiellement créée et reconnue par l'État en 1996.¹⁶⁷³ Cette prise de décision tardive peut être directement liée à la relation entretenue par le CAF avec la FFM. En effet, depuis sa création en 1942, la FFM est dominée par le CAF (Malbos, 2004, p. 136). En 1984, le Club représente 75% des effectifs de la fédération et 50% des voix à l'assemblée générale, en raison d'accords liés à une précédente crise.¹⁶⁷⁴ À travers cela, le Club Alpin fait en sorte que la fédération soit le reflet de ses conceptions, comme nous l'avons notamment vu, à plusieurs reprises, dans le cadre de la création de diplômes.

En 1984, pour la première fois depuis la création de la fédération, le président élu n'est pas issu du CAF en raison d'une prise de position en faveur de la compétition en escalade qui ne plaît pas à l'ancienne génération du Club Alpin (Gloria & Raspaud, 2006, p. 109). Étant donné que le CAF est alors vu comme un frein au développement de l'escalade, c'est à ce moment-là, en 1985, qu'est fondée la Fédération Française d'Escalade

¹⁶⁶⁸ Compte-rendu du conseil d'administration du CNG du 22 juin 1985. ACNG.

¹⁶⁶⁹ Rapport moral 1984 du CNG. ACNG.

¹⁶⁷⁰ Rapport moral 1985 du CNG. ACNG.

¹⁶⁷¹ « L'assemblée générale 1987 », *La Montagne et Alpinisme*, n°149, 3-1987, pages 68-69.

¹⁶⁷² Compte-rendu du conseil d'administration du CNG du 16 novembre 1985. ACNG.

¹⁶⁷³ F. Fontreyde, « « Aller de l'avant dans la sécurité », *La Montagne et Alpinisme*, n°183, 1-1996, page 13.

¹⁶⁷⁴ C. Chassot, « Le CAF et les fédérations », *La Montagne et Alpinisme*, n°141, 3-1985, pages 6-7.

(FFE). Celle-ci fusionne avec la FFM en 1987 pour créer la Fédération Française de Montagne et d'Escalade (FFME) en lien avec la diminution de la position du CAF. À partir de 1990, les adhérents du CAF n'ont plus l'obligation de se licencier à la FFME, de là, le poids de l'association diminue. Dès lors, le Club réfléchit à la création d'une fédération multisports ayant pour objectif de permettre la réduction du coût des licences d'une majorité de membres qui s'adonnent à plusieurs sports.¹⁶⁷⁵

Les membres de l'administration de la nouvelle fédération fondée en 1996 cette évolution par une volonté d'adaptation à la décentralisation des administrations de l'État et des collectivités locales pour « assurer sa propre représentation à la concurrence du poids de la totalité de ses membres et de l'ensemble des actions qu'elle conduit au titre de son objet social. »¹⁶⁷⁶ Depuis la rupture avec la FFME en 1990,¹⁶⁷⁷ le CAF cherche une solution pour permettre aux adhérents pratiquant plusieurs sports de ne pas être contraints de cotiser à plusieurs associations, mais surtout de pouvoir représenter leurs intérêts au niveau de l'État. Il n'en reste pas moins que la Fédération des Clubs Alpains Français (FCAF)¹⁶⁷⁸ constitue, dès 1997, des comités régionaux et parfois départementaux dans le but de se placer comme un interlocuteur reconnu des collectivités territoriales et des Directions Départementales de la Jeunesse et des Sports (DDJS) en partenariat avec d'autres fédérations.¹⁶⁷⁹

Du côté de l'UCPA, les modifications des années 1970 n'ont pas pris la même envergure. Bien moins installée à l'échelle locale que le CAF et le CNG, l'Union continue la politique mise en place à la fin des années 1970 en multipliant les appuis à l'échelle locale. Il s'agit pour elle d'une véritable nécessité.¹⁶⁸⁰ Les chargés de mission régionaux, créés en 1979, se développent progressivement et deviennent des responsables régionaux à partir de 1982, pour faire suite au vote de la première loi de décentralisation. Ils sont de plus en plus nombreux et installés dans les régions où l'organisation de l'UCPA est importante et ils travaillent en relation directe avec le conseil d'administration. En 1982, il existe des

¹⁶⁷⁵ « Le marathon fédéral », *La Montagne et Alpinisme*, n°163, 1-1991, page VI.

¹⁶⁷⁶ Compte-rendu du comité directeur du CAF à l'assemblée générale de 1997 (pour 1996). CFDDL.

¹⁶⁷⁷ Rapport du comité de direction du CAF de 1991 (pour 1990). CFDDL.

¹⁶⁷⁸ Fusionne en 2005 avec la FFM pour donner la Fédération Française des Clubs Alpains et de Montagne (FFCAM.)

¹⁶⁷⁹ Compte-rendu du comité directeur du CAF à l'assemblée générale de 1997 (pour 1996). CFDDL.

¹⁶⁸⁰ Compte-rendu du conseil d'administration de l'UCPA du 23 mars 1982. AUCPA.

responsables régionaux en Bretagne, dans le Sud-Ouest, dans le Sud-Est, dans la région Rhône-Alpes et pour les Alpes du Sud.¹⁶⁸¹ Ce sont des régions créées par l'UCPA en fonction de l'installation de ses infrastructures dans ces territoires. Le découpage d'une région administrative en plusieurs régions UCPA est directement lié au nombre de centres dans chacun des espaces. Quand il y a moins de centres, les régions UCPA sont plus importantes que les régions administratives, comme dans le cas du Sud-Ouest. Ce sont alors bien souvent les directeurs des centres les plus importants de la région qui prennent en charge des missions de coordination pour les travaux et la modernisation à l'échelle de leur région.

Cependant, devant la complexité des structures décentralisées et de ce que cela implique à l'échelle locale, les responsables régionaux se retrouvent à avoir un rôle accru à partir de 1987, en lien avec la montée en puissance des régions liée aux premières élections de 1986. Outre le travail de coordination pour les opérations immobilières, ils ont maintenant un rôle beaucoup plus important de coordination au niveau des centres, que ce soit pour leur fonctionnement, leur gestion, leur budget, mais aussi en ce qui concerne le personnel qui est recruté en lien avec la compétence des régions sur la formation continue. Ils sont alors le relais entre les différentes directions de l'UCPA et les directeurs de centres. Enfin, ils sont les représentants officiels de l'association dans les différentes réunions des Conseils Régionaux, au niveau régional, et CG, au niveau départemental. Ils négocient, préparent et rédigent les conventions pour d'éventuels partenariats avec les collectivités territoriales.¹⁶⁸²

Dans chaque « Région-UCPA », un plan d'action régional est élaboré autour d'une prise en compte de la politique voulue par les différentes collectivités territoriales. Chaque plan d'action prend en compte le développement régional des activités, le plan d'entretien du patrimoine, la politique d'implication régionale et celle de recherche de concours financiers.¹⁶⁸³ Cette politique est alors réalisée par le responsable régional grâce à un travail de collaboration avec les directeurs de centres et les collectivités et fédérations. Ces dernières se retrouvent elles aussi à décentraliser leur pouvoir¹⁶⁸⁴ à travers différentes

¹⁶⁸¹ Rapport moral 1982 de l'UCPA. AUCPA.

¹⁶⁸² Rapport moral 1987 de l'UCPA. AUCPA.

¹⁶⁸³ Plan de développement 1987-1990 de l'UCPA. AUCPA.

¹⁶⁸⁴ « Le marathon fédéral ! », *La Montagne et Alpinisme*, n°163, 1-1991, page VI.

ligues installées à l'échelle régionale et départementale. L'impact de la loi Avice est dans le prolongement des lois Defferre puisque le pouvoir fédéral se retrouve aligné sur le pouvoir à l'échelle locale. L'enjeu pour les associations est donc d'être présentes au niveau de ces ligues pour être au plus près des pratiques et des initiatives.¹⁶⁸⁵

Les associations de tourisme sportif s'installent alors comme des partenaires privilégiés des différentes fédérations, mais aussi, par conséquent et indirectement, des pouvoirs publics. Les adaptations des associations aux modifications administratives de la décentralisation ont lieu durant toute la période que nous étudions. Il s'agit d'une modification ayant un enjeu plus que vital puisqu'elle conditionne désormais la place des associations à l'échelle locale et le développement ou la poursuite de leurs activités. Il faut donc qu'elles soient localement reconnues pour faire avancer les différents projets qu'elles souhaitent mener.¹⁶⁸⁶ Toutes les mises en place associatives visent donc à ce qu'elles soient associées de manière plus forte à l'échelle locale. Grâce à une place de choix au sein de différentes ligues, mais aussi dans les conseils régionaux ou généraux,¹⁶⁸⁷ les associations espèrent faire valoir leurs objectifs et notamment celui de démocratisation des loisirs sportifs de plein air. Elles espèrent convaincre les collectivités de réaliser des contrats d'objectifs avec elles tout en laissant de côté les initiatives du secteur marchand qui serait plus cher. En effet, investir dans le secteur marchand peut être vu comme plus économique pour les collectivités territoriales puisqu'elles auraient moins de subventions à verser. Cependant, elles n'auraient aucune garantie quant à une implantation durable dans leurs espaces. Dans tous les cas, les associations ont conscience qu'elles ont besoin des collectivités locales pour conduire les nouveaux axes de leur développement.¹⁶⁸⁸ C'est toujours dans ce but qu'elles mènent, à l'échelle de leur association, des modifications profondes.

¹⁶⁸⁵ Compte-rendu du conseil d'administration du CNG du 20 juin 1987. ACNG.

¹⁶⁸⁶ Compte-rendu du conseil d'administration du CNG du 8 mars 1986. ACNG.

¹⁶⁸⁷ « Prenant en compte la décentralisation, l'UCPA entend confirmer sa présence dans les régions dans le cadre unitaire d'une déconcentration, afin d'être associée à l'élaboration des politiques régionales et locales et de participer au mieux à l'action économique en mobilisant ses moyens et ses compétences. »

Source : Plan de développement 1987-1990 de l'UCPA. AUCPA.

¹⁶⁸⁸ « Sur une hypothèse de « contrat » régional... », 1983. AUCPA.

1.2. Les mutations économiques : les associations dans la marchandisation sportive

Dans une économie de marché capitaliste, la pratique du sport, même sans spectacle, sous-entend une consommation de biens et de services « ouvrant ainsi un marché à l'industrie et au commerce, et procure des emplois » (Andreff & Nys, 2002, p. 3). Dans les années 1980, le sport s'installe dans l'ère de la globalisation financière, notamment autour de la commercialisation, avec l'exemple des Jeux Olympiques de Los Angeles de 1984 (Bourg & Gouguet, 2005, pp. 4, 8). De nombreux produits dérivés voient le jour et de plus en plus de marques liées à la pratique sportive naissent et se développent. Dans une société où le temps libre ne fait qu'augmenter et, par conséquent, les pratiques de loisirs également, les Français sont de plus en plus à la recherche d'articles de sports à la mode et convenant à un usage de loisirs, mais aussi à des services à la hauteur de leurs attentes.

C'est dans ce contexte que se développent les loisirs sportifs de proximité, recherchés par les citoyens, mais aussi les vacances actives où l'activité sportive, même si elle n'est pas forcément au cœur du séjour, est induite par le lieu de pratique. Les activités sportives sont alors intégrées à une activité économique grandissante dans laquelle s'appliquent des règles de concurrence (Bourg & Gouguet, 2005, p. 110) Il s'agit d'un secteur économique à part entière inscrit dans un pays de tradition touristique.¹⁶⁸⁹ Il est doté d'un rôle économique et social important puisqu'il permet la survie de plusieurs régions grâce à une création importante d'emplois et de richesse.¹⁶⁹⁰ Il donne du travail directement ou indirectement à pratiquement 2 000 000 de personnes et 30 000 emplois sont créés en moyenne par an.¹⁶⁹¹ Le ministère en charge de la Jeunesse et des Sports

¹⁶⁸⁹ Ministère de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs, « La charte du tourisme quatre-vingt mesures pour le tourisme des années quatre-vingt », 1987. AN : 19970195/20.

¹⁶⁹⁰ *Idem.* / Conseil National du Tourisme, « bilan et perspectives des contrats de plan Etat-Régions, section de l'organisation territoriale du Tourisme », session 1987. AN : 19950194/1.

¹⁶⁹¹ Cours des comptes, campagnes de promotion du secrétariat d'Etat au tourisme 1983-1986, dossier 88-066, 1988. AN : 20140541/319 / Cour des comptes, Note sur l'exécution du budget 1992 du ministère du Tourisme, juillet 1993. AN : 20160541/446, dossier 93-413-0.

évoque également une dimension sociale liée au développement du tourisme puisque cela constitue la manifestation du droit aux vacances et aux loisirs.¹⁶⁹²

De leur côté, les associations de tourisme sportif subissent l'évolution du marché sportif français et international. Elles doivent donc s'adapter pour proposer un produit qui intéresse les jeunes dans un climat où la concurrence est de plus en plus forte et plus uniquement issue des rangs du mouvement sportif. La réduction des aides publiques et la professionnalisation conduisent les associations de tourisme sportif à pratiquer des prix proches de ceux d'un prestataire commercial. Étant donné qu'une partie de la clientèle des associations que nous étudions est, malgré les objectifs, relativement aisée, il existe clairement une mise en concurrence.

1.2.1. Des associations qui fonctionnent comme des entreprises

Le fonctionnement des associations que nous étudions correspond à celui d'une entreprise. D'autres chercheurs ont également pu constater cela au niveau d'autres associations, comme l'Union Française des Colonies de Vacances, par exemple (Chovaux, 2007, pp. 130-173). Il s'agit d'une réponse à la nouvelle perception du marché touristique, donc une adaptation obligatoire à la survie.¹⁶⁹³ Dans le secteur associatif, il y a une recherche d'efficacité qui implique des performances économiques comparables à celle d'une entreprise privée, à la différence près que la marge sert à l'accessibilité et non à l'enrichissement. Les associations réfléchissent alors de plus en plus autour du concept de *new public management* qui émerge durant les années 1980 et se base sur l'idée que le secteur public est inefficace et qu'il faut transposer dans le secteur privé associatif – dans le cas qui nous intéresse dans les associations de tourisme sportif – le mode de gestion du secteur privé marchand (van Haepelen, 2012). Il s'agit d'ailleurs d'un mouvement qui est commun à tous les acteurs du tourisme associatif, à tel point que plusieurs auteurs évoquent des « entreprises associatives » (Hély, 2004, p. 59; Froidure, 1997, p.45) pour évoquer leurs activités.

¹⁶⁹² Ministère de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs, « La charte du tourisme quatre-vingt mesures pour le tourisme des années quatre-vingt », 1987. AN : 19970195/20.

¹⁶⁹³ T. Soreau, « Le marché français du tourisme des jeunes de 15-25 ans en 1989 », rapport présenté en juin 89 auprès du Bureau du Tourisme associatif et familial de la Direction de l'Industrie Touristique du Ministère du Tourisme. AN : 19970195/13.

Ce mode de fonctionnement est, par ailleurs, critiqué par le successeur d'Hélène Viannay au poste de délégué général du CNG. Celui-ci ne reste, en effet, pas longtemps en poste à la fin des années 1970, évoquant le fait que le fonctionnement est bien plus celui d'une entreprise que d'une association.¹⁶⁹⁴ D'ailleurs, certains autres membres emblématiques de l'association en viennent à démissionner, considérant que le nouveau mode de gestion est bien loin de l'esprit associatif des débuts.¹⁶⁹⁵ Il s'installe une dualité entre ceux qui considèrent que le CNG est une association et ceux qui la voient comme une entreprise.¹⁶⁹⁶ Il semble donc que ce soit quelque chose dont les administrateurs du CNG n'aient pas réellement conscience. Cependant, ils se rendent rapidement eux-mêmes compte que leur processus « est identique à celui de toutes les entreprises françaises. »¹⁶⁹⁷ Il s'agit d'une réflexion liée à l'épisode de crise économique que connaît le CNG. Il constate alors que l'association alterne entre des périodes de croissance et de crise. Le Club agit comme une entreprise en procédant à des licenciements pour pouvoir se redresser et survivre.¹⁶⁹⁸

Au Club Alpin, la logique est différente, dans les années 1980 du moins. En effet, ils dénoncent le comportement de « consommateurs »¹⁶⁹⁹ de certains membres de l'association qui considèrent le CAF comme un simple prestataire de services¹⁷⁰⁰, par exemple lorsqu'ils refusent la compétition d'escalade et les dérives commerciales qui pourraient s'ensuivre. Pour eux, la logique est ailleurs. Ils ne se positionnent pas comme une « agence de loisirs »,¹⁷⁰¹ mais bien comme une association proposant un service. Le CAF refuse d'être perçu comme un marchand, mais plutôt comme une association de passionnés au cœur d'un projet de partage.¹⁷⁰² Cependant, le simple fait de devoir justifier de cette position est signe que la position du CAF, entre entreprise et association, est ambiguë. C'est notamment assez visible autour de la politique des refuges qui est de plus

¹⁶⁹⁴ Compte-rendu des conseils d'administrations du CNG des 5 décembre 1981 et 22 juin 1985. ACNG.

¹⁶⁹⁵ Compte-rendu du conseil d'administration du CNG du 22 juin 1985. ACNG.

¹⁶⁹⁶ Compte-rendu du conseil d'administration du CNG du 20 mai 1984. ACNG.

¹⁶⁹⁷ Compte-rendu du conseil d'administration du CNG du 28 septembre 1988. ACNG.

¹⁶⁹⁸ *Idem.*

¹⁶⁹⁹ C. Chassot, « Ce qui façonne notre politique », *La Montagne et Alpinisme*, n°134, 4-1983, pages 188-189.

¹⁷⁰⁰ *Idem.*

¹⁷⁰¹ *Idem.*

¹⁷⁰² Supplément « La randonnée », *La Montagne et Alpinisme*, n°151, 01-1988, page II.

en plus assimilée à une prestation de services, avec un confort optimal, dans le but de satisfaire les clients. Cela peut clairement être assimilé à une démarche qualité alors qu'à l'opposé, le CAF tente de s'éloigner le plus possible du domaine commercial en prônant le bénévolat ou en s'opposant à la compétition et ses possibles perversions.

À l'UCPA, le fonctionnement a toujours été très découpé et très spécialisé. De nombreuses commissions, travaillant avec des directeurs au sein de la direction générale, existent pour les besoins de l'association. D'ailleurs, pour gérer les différentes directions, l'UCPA a pris pour habitude d'aller recruter dans le privé.¹⁷⁰³ Même si cela peut clairement constituer un atout dans le climat concurrentiel des années 1980 et 1990, Yves Tinard pense que cela constitue un problème puisque ce sont des personnes issues d'un monde différent et pas du tout habituées aux obligations sociales des associations (Tinard, 1992, p.48). Ce sont donc clairement les compétences des personnes issues du privé, donc d'entreprises, qui sont recherchées. Durant la période, ce fonctionnement prend tout son sens puisque l'association, avec la création d'une commission marketing en 1987, rappelle qu'elle doit tout de même continuer à poursuivre une politique sociale et ce, même si son fonctionnement s'apparente beaucoup plus à celui d'une entreprise.¹⁷⁰⁴

De plus, l'UCPA est également à la tête d'une entreprise, la société anonyme UCPA-Internationale (UCPA-I), créée en 1990¹⁷⁰⁵ dans le but de répondre au besoin de mettre à disposition de l'association un outil technique de développement à l'étranger.¹⁷⁰⁶ Elle est partenaire de deux tour-opérateurs : Déserts, spécialisé dans le tourisme d'aventure, et UNICLAM. Chacune de ces deux entreprises apporte des compétences spécifiques à l'UCPA-I dans le but de contribuer à son développement. UNICLAM « offre à l'UCPA sa capacité d'organiser des voyages de groupes aux meilleurs prix et, [...] des produits diversifiés pour les publics que l'UCPA ne peut, compte tenu de sa spécificité, retenir ou accueillir. »¹⁷⁰⁷ De son côté, Désert offre « ses compétences en matière d'organisation (aérienne ou terrestres) de raids lointains, et de produits susceptibles d'intéresser les

¹⁷⁰³ T. Soreau, « Le marché français du tourisme des jeunes de 15-25 ans en 1989 », rapport présenté en juin 89 auprès du Bureau du Tourisme associatif et familial de la Direction de l'Industrie Touristique du Ministère du Tourisme. AN : 19970195/13.

¹⁷⁰⁴ Compte-rendu du conseil d'administration de l'UCPA du 20 février 1986. AUCPA.

¹⁷⁰⁵ Compte-rendu du conseil d'administration de l'UCPA du 14 décembre 1989. AUCPA.

¹⁷⁰⁶ Compte-rendu du conseil d'administration de l'UCPA du 15 décembre 1994. AUCPA.

¹⁷⁰⁷ Compte-rendu du conseil d'administration de l'UCPA du 15 avril 1990. AUCPA.

publics qui nous quittent (plus de trente ans, etc.) » Il faut tout de même préciser que la création de cette entreprise reste liée à la volonté de poursuivre un but social. Même si cela ne se réalise finalement pas, en raison de coûts plus élevés que pour les autres stages. Lorsqu'elle parle des publics à retenir, l'UCPA évoque surtout les plus de 30 ans et procède alors à un élargissement du public recruté vers les plus âgés. UNICLAM et Déserts ne résistent pas à la crise du tourisme provoquée par la guerre du Golfe,¹⁷⁰⁸ mais cela n'empêche pas UCPA-I de continuer son activité.

Au fil des années, l'entreprise a des filiales en fonction de son installation dans le monde. En 1994, il y en a cinq : UCPA-España, UCPA-Tunisie, UCPA-Grèce, UCPA-Maroc et UCPA-Turquie. Le développement à l'étranger s'est réalisé surtout avec des partenaires privés, mais, dans chaque pays, dès que cela est possible, les filiales recherchent et privilégient le partenariat public, la formation professionnelle et l'embauche locale.¹⁷⁰⁹ Contrairement au CNG qui a mis en place une association de droit irlandais lors de son implantation en Irlande, l'UCPA préfère la création d'une entreprise pour avoir une plus grande facilité de gestion, mais aussi, sans doute, en raison du climat économique d'alors. L'UCPA est l'actionnaire majoritaire de l'entreprise et décide de la politique à mener. Des membres du conseil d'administration sont parfois nommés présidents des différentes filiales. Le lien est donc fait entre l'association et l'entreprise.

Le CNG, le CAF et l'UCPA sont au cœur d'un nouveau système où ils doivent se positionner comme des acteurs des vacances sportives tout en conservant leurs spécificités associatives. Tout l'enjeu pour elles, à ce niveau-là, est donc de ne pas compromettre leur identité, mais surtout de continuer à poursuivre les buts sociaux qui sont les leurs. Le fait qu'elles n'ont de cesse de le revendiquer est la preuve qu'il s'agit, pour eux, du moteur de leur activité. Même si l'inscription des associations dans les projets de développement économique et social des régions d'accueil est obligatoire, il faut tout de même que les associations continuent à mettre en œuvre le projet social qui est le leur.¹⁷¹⁰

¹⁷⁰⁸ Comptes rendus des conseils d'administration de l'UCPA du 17 octobre 1991 et du 15 décembre 1992. AUCPA.

¹⁷⁰⁹ Compte-rendu du conseil d'administration de l'UCPA du 15 décembre 1994. AUCPA.

¹⁷¹⁰ Rapport au Ministre du Temps Libre sur le développement du tourisme à vocation sociale janvier 1982. AN : 19970195/1.

Cette idée de marchandisation sportive au sein des associations est également visible à travers le vocabulaire utilisé par les associations. Alors qu'elles parlaient surtout de stages et de stagiaires, nous pouvons constater que les associations évoquent de plus en plus des « produits » et des « clients ». ¹⁷¹¹ Du côté de l'UCPA, nous avons pu trouver l'utilisation des termes d'« offre » et de « demande » ainsi que de « concepteurs » et de « vendeurs. » ¹⁷¹² Cela peut paraître anecdotique, pour autant, l'utilisation d'un vocabulaire particulier est le signe d'une évolution des mentalités. Alors qu'elles évoquaient plus tôt des stagiaires intégrés à un stage, nous pouvons comprendre que ce changement de vocabulaire est la conséquence d'un changement de perception vis-à-vis des jeunes fréquentant les stages. Les termes d'offre et de demande sont également liés à une réflexion empruntée à un modèle économique. Leur utilisation est le reflet de l'installation des associations dans un système économique où le jeu de l'offre et de la demande est à l'œuvre. Il s'agit pour elles de s'adapter aux différentes demandes pour être capables de proposer une offre qui convienne le mieux aux attentes des jeunes. Nous pouvons donc y voir une logique liée à la concurrence.

Les concurrents des associations sont assez nombreux et divers. Il peut s'agir d'associations qui présentent des objets similaires, comme d'autres écoles de voile dans le cas de l'UCPA et du CNG, ou les associations d'alpinisme membres de la FFM pour le CAF. Ces derniers proposent une offre sportive équivalente. Les mouvements de jeunesse et d'éducation populaire peuvent également être des concurrents des associations concernant l'accueil, l'éducation des jeunes mais aussi la formation. Même si l'activité qu'ils proposent n'est pas forcément sportive, ils visent la même population que les associations que nous étudions. En termes de prix et à service égal, les associations garantissent des offres pratiquement semblables. ¹⁷¹³ La concurrence qui se développe, surtout durant notre période, est commerciale. Outre le Club Méditerranée dont l'activité se développe considérablement depuis les années 1960, notamment autour d'une offre sportive (Réau, 2005), d'autres entreprises naissent. Le concurrent principal des associations que nous étudions est alors l'entreprise Terre d'aventure, créée en 1976 par

¹⁷¹¹ Compte-rendu du conseil d'administration du CNG du 28 septembre 1988. ACNG.

¹⁷¹² Rapport moral 1984 de l'UCPA. AUCPA.

¹⁷¹³ Nous avons par exemple évoqué le cas de la comparaison mentionnée par le CNG avec l'UCPA et une école de voile locale dans le chapitre 3, IV.1.2. Le CNG : des actions concrètes en faveur de l'ouverture.

deux bourgeois artistes. Ces derniers profitent des revendications de mai 1968 pour développer une offre autour de la marche à pied sur toute la planète. Comme le décrit Bertrand Réau, les initiatives des années 1970 et 1980 n'ont aucune vocation à être sociales puisque les créateurs d'entreprises souhaitent « vendre leur concept de voyage » (Réau, 2011, p.99). Bien sûr, les initiatives sont nombreuses : Jeunes sans frontières, Nouvelles Frontières, Delta Voyage, Air Alliance, Explorator... Toutes ces entreprises commencent à s'installer sur le marché du tourisme sportif et de l'aventure, et constituent des concurrents importants des associations, tant dans les prix pratiqués¹⁷¹⁴ que dans les activités proposées et le public cible. Même si elles sont assujetties à la TVA, contrairement aux associations, les entreprises sont beaucoup plus libres dans leur fonctionnement et ne dépendent pas des subventions diverses pour vivre puisqu'elles n'ont pas d'objectif social.

Il y a aussi une logique liée au marketing. En effet, les associations, et plus particulièrement le CNG, affichent la volonté de mise en place d'une démarche qualité. Il s'agit même d'un des objectifs principaux du CNG. Avec le vieillissement de leurs structures, ils constatent une désaffection progressive des jeunes. Cette démarche s'inscrit pleinement dans les réflexions que peuvent avoir des entreprises, y compris au niveau du vocabulaire utilisé. Les stagiaires sont à la recherche d'une qualité supérieure à celle qui était la norme plus tôt. Comme l'affirme le CNG : « Chaque fois qu'un stagiaire repart déçu par un matériel, un accueil ou un encadrement déficient, il nous coûte d'autant plus cher que, non seulement il ne revient pas, mais encore il décourage ses amis de nous rejoindre. »¹⁷¹⁵ Si la qualité n'est pas au rendez-vous, les stagiaires ne reviendront pas et iront vers la concurrence où la qualité est meilleure, que ce soit dans les colonies de vacances, dans les autres écoles de voile, mais aussi à l'UCPA ou dans le secteur marchand. La qualité devient donc un objectif prioritaire face à l'accroissement de la concurrence. Chaque année, des questionnaires sont donc donnés aux stagiaires du CNG et de l'UCPA qui évaluent la qualité de leur expérience autour de points particuliers tels que l'hébergement, la qualité de l'encadrement, mais aussi le matériel. Tout au long de la période, cette démarche permet une adaptation de leur offre en fonction des retours des

¹⁷¹⁴ Entretien avec Anne Bossy, trésorière de l'UCPA de 1997 à 2003 puis présidente de l'UCPA de 2003 à 2009, le 3 octobre 2018.

¹⁷¹⁵ Rapport moral 1985 du CNG. ACNG.

stagiaires. Par cela, ils peuvent être le plus près possible des attentes de leurs stagiaires, mais également proposer des produits qui sont compétitifs face à la concurrence.

1.2.2. Une adaptation à la concurrence

Cette adaptation des associations semble être la conséquence d'une augmentation de la concurrence sur le marché des loisirs sportifs et des vacances actives. Il s'agit de types de séjours sportifs qui intéressent de plus en plus les Français, en lien avec les différentes aspirations dont nous avons parlé plus tôt. Les vacances étant le moment privilégié pour l'expression des activités de loisirs,¹⁷¹⁶ il apparaît logique que de plus en plus de monde s'y intéresse et souhaite s'y investir. En plus du tourisme sportif, le tourisme des jeunes connaît aussi un intérêt tout particulier, surtout de la part des opérateurs du secteur commercial (Froidre, 1997, p. 119). En 1988, le Club Français du Tourisme des Jeunes de la Maison de la France (CFTJMF) est créé dans le but de regrouper les professionnels intéressés par le développement du tourisme des jeunes.¹⁷¹⁷ Il propose une coopération entre professionnels et les associations pour le développement de l'activité autour de la mise en œuvre de plans marketing. Il s'agit alors de la matérialisation de l'ampleur prise par le tourisme des jeunes, qui constitue un secteur à part entière de l'économie touristique,¹⁷¹⁸ mais aussi de l'existence d'une concurrence en la matière.

Alors que le tourisme des jeunes est surtout un travail associatif en raison du caractère éducatif qui y est lié. Le secteur commercial entre progressivement sur ce marché, conscient, sans doute, de tout le potentiel économique de l'activité. Nous en avons eu l'exemple avec Terre d'Aventure, qui vise plutôt un public jeune et sportif comme nos associations. Plus largement, l'activité touristique est importante pour l'économie française puisque ce secteur constitue 8% du produit intérieur brut en 1988¹⁷¹⁹ et 150

¹⁷¹⁶ Conseil Supérieur du Tourisme, « Développement du Tourisme sportif », commission N°4, session 1985, 75 pages + annexes. AN : 19950194/2.

¹⁷¹⁷ T. Soreau, « Le marché français du tourisme des jeunes de 15-25 ans en 1989 », rapport présenté en juin 89 auprès du Bureau du Tourisme associatif et familial de la Direction de l'Industrie Touristique du Ministère du Tourisme. AN : 19970195/13.

¹⁷¹⁸ Conseil National du Tourisme, « Le Tourisme des jeunes », 1990, 32 pages + fiches annexes. AN : 19970195/13.

¹⁷¹⁹ Cours des comptes, campagnes de promotion du secrétariat d'Etat au tourisme 1983-1986, dossier 88-066, 1988. AN : 20160541/319.

milliards de francs de recettes au début des années 1990.¹⁷²⁰ Tout l'intérêt, pour les professionnels, est donc de s'installer dans un secteur qui marche, et les vacances actives ainsi que les vacances des jeunes présentent un potentiel économique non négligeable, vu le nombre croissant de voyagistes autour de ces spécificités. Les entreprises n'ont pas réellement pour ambition de toucher les jeunes défavorisés puisqu'elles proposent un concept qui correspond plus aux goûts de la bourgeoisie cultivée pour être plus rentables (Réau, 2011, p. 119). Toutefois, elles peuvent être amenées à toucher aussi les jeunes clients aisés des associations, ce qui n'est pas un problème pour l'atteinte des objectifs sociaux des associations, mais qui peut finalement poser problème aux associations dans le cadre d'offres plus spécifiques comme l'international pour l'UCPA. De plus, même si leur objectif est ailleurs, nous ne pouvons pas nier l'intérêt des associations pour une population plus solvable dans le but de réaliser un brassage social, mais aussi remplir les stages et permettre une rentabilité des structures.

Les chercheurs étudiant l'économie du sport jugent que la décentralisation est une explication de l'accroissement de la concurrence (Andreff & Nys, 2002 ; Bourg & Gourguet, 2005). Avec la multiplication des financeurs potentiels, les enjeux deviennent différents et chaque région a la charge de mener sa propre politique touristique. Le développement d'une politique autour du tourisme et des pratiques ludosportives constitue bien souvent un axe central¹⁷²¹ dans le but d'améliorer les conditions de vie des Français et répondre à leurs aspirations croissantes pour la nature et les sports. Pour mener à bien ces politiques, les collectivités territoriales sont à la recherche de partenaires publics ou privés.¹⁷²²

Les associations doivent s'inscrire dans les politiques des différentes régions pour pouvoir bénéficier des crédits dont elles ont besoin pour développer leur installation locale. En suivant les analyses du Conseil Supérieur du Tourisme, il faut alors que les associations s'appuient sur les produits le plus vendables qui vont le plus intéresser les collectivités. Elles doivent fonctionner une nouvelle fois, comme des entreprises, autour de réflexions liées au marketing. Il leur faut s'inscrire dans les politiques locales autour de

¹⁷²⁰ Cour des comptes, Note sur l'exécution du budget 1992 du ministère du Tourisme, juillet 1993. AN : 20160541/446, dossier 93-413-0.

¹⁷²¹ Note de travail : préparation d'une convention, Tourisme, Jeunesse et Sport, 10 février 1989. AN : 19950194/1.

¹⁷²² Conseil Supérieur du Tourisme, « Développement du Tourisme sportif », commission N°4, session 1985, 75 pages + annexes. AN : 19950194/2.

sites porteurs, comme la montagne ou le littoral, qui constituent un vrai produit touristique.¹⁷²³ Les activités doivent donc se situer dans un environnement propice et les collectivités territoriales versent des sommes, souvent importantes, pour aider les associations.

Pour autant, une solution semble plus simple : avoir recourt à des partenaires privés. Le Conseil Supérieur du Tourisme pense d'ailleurs à la « mise en catalogue »¹⁷²⁴ des grands groupes proposant des produits sportifs pour mener, de concert avec les collectivités, une politique de promotion du tourisme sportif.¹⁷²⁵ Ces derniers sont beaucoup plus libres et ont beaucoup plus de moyens. Même si les entreprises ne mènent pas une politique résolument éducative ou d'ouverture, les régions sont gagnantes en collaborant avec elles pour développer une offre de tourisme sportif sur leur territoire. Dans cette réflexion, les questions économiques sont dominantes puisque les collectivités territoriales vont déboursier moins d'argent mais, au contraire, en gagner grâce à une offre touristique et sportive plus importante. C'est donc un avantage considérable pour les territoires. Cependant, cette concurrence peut aussi être encore plus discriminante pour des espaces moins attractifs, comme la moyenne montagne. Nous pouvons alors parler du début d'une polarisation du développement touristique dans des espaces porteurs, qui reclassent les territoires moins attractifs au second plan, notamment en raison d'un manque d'intérêt des entreprises. Tout l'enjeu pour les associations est donc de faire valoir leurs projets, mais aussi ce qu'elles peuvent apporter dans ces espaces donnés. C'est donc pour cela que nous pouvons constater un investissement important des associations de tourisme social dans les espaces ruraux. Cependant, la concurrence des associations entre elles est une réalité. Conscientes de l'intérêt grandissant pour les pratiques sportives, les associations de tourisme social proposent de plus en plus de stages avec des activités sportives autour d'un produit complet, comme c'est le cas au niveau du CAF, de l'UCPA et du CNG.¹⁷²⁶

Avec la modification de ces conditions de financement, les associations de tourisme sportif doivent réfléchir différemment. Il ne s'agit plus de penser à un produit puis

¹⁷²³ *Idem.*

¹⁷²⁴ *Idem.*

¹⁷²⁵ *Idem.*

¹⁷²⁶ Charte 1990 – État d'esprit UCPA. AUCPA.

chercher à l'intégrer dans un espace donné, mais bien de réfléchir à un marché potentiel puis ensuite à l'implantation d'un produit.¹⁷²⁷ Il faut alors saisir les opportunités et savoir montrer que le projet monté présente plus d'intérêt que celui de son concurrent, qu'il soit issu du secteur marchand ou du secteur associatif. Il s'agit alors d'une politique marketing qui entre en totale cohérence avec l'évolution du marché, mais aussi la politique de développement touristique des territoires.

S'inscrivant directement en lien avec la commercialisation de leurs activités, le but de la mise en œuvre d'un plan marketing est de correspondre au mieux aux attentes des jeunes en termes de services, mais aussi des collectivités dans le cadre d'une politique touristique territoriale. Il s'agit alors d'une politique qui peut être vue comme vitale en lien avec la montée en puissance de la concurrence.¹⁷²⁸ L'investissement dans la moyenne montagne peut d'ailleurs être compris de cette manière puisqu'il s'agit de territoires beaucoup moins concurrentiels, mais tout aussi intéressés et intéressants dans le cadre d'une politique de développement touristique. Moins porteurs, ces sites constituent une aubaine pour les associations, en raison des prix beaucoup plus abordables par exemple, mais aussi des partenaires locaux plus accessibles et moins ancrés dans une dynamique commerciale.

1.2.3. Le sponsoring associatif

Les associations constatent une transformation technologique qui a pour conséquence de les installer dans un nouveau processus d'organisation et de commercialisation.¹⁷²⁹ Des activités sportives se transforment alors en véritables produits à vendre. L'exemple le plus intéressant concernant la marchandisation du sport semble être celui de l'escalade. Entre 1981 et 1989, le nombre de SAE est passé de 25 à 600, signe d'un engouement très fort pour la pratique. Dans le même temps, la vente des chaussons et des cordes a été multipliée par trois entre 1984 et 1988 (Gloria & Raspaud, 2006, p. 103). Avec sa sportivisation, mais aussi des enjeux liés aux années funs comme la « télégénération » des disciplines sportives ou l'émergence d'innovations techniques ou

¹⁷²⁷ Plan de développement 1987-1990 de l'UCPA. AUCPA.

¹⁷²⁸ Rapport du comité de direction à l'assemblée générale du CAF des 25 et 26 janvier 1986. CFDDL / Compte-rendu du conseil d'administration de l'UCPA du 22 octobre 1987. AUCPA.

¹⁷²⁹ Rapport moral 1985 du CNG. ACNG.

tactiques (Loret, 1995, p.11), le CAF commence à comprendre tout l'intérêt de développer cette activité au sein de son association, mais aussi à l'extérieur, en créant, notamment, des vocations. Au départ, le CAF pense que la réalisation d'un groupe de compétition ne peut se faire à l'échelle de l'association en raison d'une crainte de l'atteinte de l'esprit du club à cause d'une possible sponsorisation. Il s'agit d'ailleurs d'un point important au cœur des tensions avec la FFM qui a mené à la création de la FFE.

Cependant, il s'avère que le Club change rapidement d'avis en voyant qu'il s'agit d'une pratique qui permet d'attirer les jeunes puisqu'elle donne à l'association un caractère plus dynamique, mais également, et surtout, pour répondre à la demande. De plus, il s'agit d'un moyen de « s'inscrire dans le courant d'une époque. »¹⁷³⁰ Sachant qu'ils cherchent à attirer des jeunes dans leurs rangs, la création d'une équipe d'escalade de compétition va alors de pair avec les objectifs poursuivis. Autour de l'équipe du CAF d'escalade, le Club pense alors réaliser un parrainage financier autour de la championne du monde et de la championne de France, toutes deux membres de l'équipe.¹⁷³¹ C'est un support de communication pour les entreprises (Andreff & Nys, 2002, p. 23), mais aussi, à la manière des mécènes, un moyen de se faire bien voir de ses employés comme des particuliers. Pour les associations, il s'agit d'un bon moyen d'obtenir des financements. Avec la diminution des aides de l'État à tous les niveaux, trouver des financements ailleurs est une aubaine pour les associations. Le sponsoring est pratiqué par toutes les associations et pas forcément pour des opérations liées à des compétitions puisque leur activité est essentiellement liée à du loisir. Pour les opérations liées à la politique de la ville, l'UCPA est, par exemple, sponsorisée par des banques à l'échelle locale. En 1991, pour son assemblée générale de La Rochelle, le CAF a recouru à un soutien financier important de la part de partenaires à la fois publics et privés (Figure 73).

¹⁷³⁰ Procès-verbal de l'assemblée générale du CAF des 30 et 31 janvier 1988. CFDDL.

¹⁷³¹ Procès-verbal de l'assemblée générale du CAF des 27 et 28 janvier 1990. CFDDL.

Figure 73 : Exemple de sponsoring au Club Alpin Français



Source gallica.bnf.fr / Fédération française des clubs alpins et de montagne

Source : « Le Club alpin français remercie les partenaires présents à l'assemblée générale », *La Montagne et Alpinisme*, n°163, 1-1991.

Le sponsoring fonctionne finalement de la même manière que les subventions. Les pouvoirs publics financent pour des opérations qui les intéressent et dans le cadre des opérations qu'ils souhaitent mener. Même chose pour les différentes entreprises qui sponsorisent des associations en fonction de leur image, mais surtout d'actions ponctuelles qui peuvent leur garantir une bonne communication. Dans le cadre d'actions à l'échelle locale pour l'assemblée générale du CAF, les entreprises partenaires sont à la fois liées à l'activité sportive comme Décathlon, US Voiles, spécialisée dans le textile, Raclet, marque construisant notamment des tentes, et Petzl pour le matériel de montagne, spéléologie ou escalade, ou à des activités plus spécialisées comme Hilti, entreprise de bâtiment qui est alors la référence pour poser les amarrages dans les voies d'escalade notamment. Toutes les entreprises partenaires du CAF ont donc un intérêt à être partenaires de cette assemblée générale. Cela leur permet d'être visibles au niveau des membres de l'association et de se faire une publicité intéressante, surtout dans la mesure où ces partenaires obtiennent une place dans la revue de l'association. Tous les membres sont donc conscients de l'aide apportée par des entreprises à l'association et ont l'occasion de découvrir de nouvelles entreprises dont les activités peuvent être intéressantes.

Selon les mêmes idées, le CAF propose, dans chaque numéro, une ou plusieurs pages intitulées « les fabricants vous informent » dans lesquelles ils développent les principales innovations en matière de matériel pour la montagne. Là encore, il s'agit d'un trait identifié par Alain Loret comme faisant partie de l'évolution des années fun (Loret, 1995, p. 11) même si cela existe depuis plus longtemps au sein de la FFS en raison d'enjeux commerciaux anciens en rapport avec un marché des articles de ski assez vite concurrentiel. Bien que le Club prétende être très loin d'une démarche liée à de la publicité, cela y ressemble. Nous ne savons pas précisément s'il reçoit de l'argent des différentes marques pour ces opérations. Cependant, il s'agit du reflet d'un développement d'un marché autour des articles de sport spécialisés. Pour ces entreprises, les associations de tourisme sportif constituent des laboratoires importants et intéressants.¹⁷³² Que ce soit dans les stages, mais aussi au niveau des adhérents, les

¹⁷³² « En ce qui concerne tes coûts, il ajoute que l'UCPA est considérée, par les fabricants, comme un laboratoire d'essai et bénéficie de dotation de matériel test pour les nouvelles pratiques. Il convient ensuite de se doter du matériel nécessaire au développement de l'activité, et, dans un souci de gestion, de veiller à sa bonne utilisation et à son entretien. »

Source : Compte-rendu du conseil d'administration de l'UCPA du 12 décembre 1996. AUCPA.

comportements des personnes fréquentant les différents stages des associations peuvent servir de bases de réflexion pour l'amélioration ou le développement de nouveaux produits.

Le CAF, l'UCPA, mais aussi le CNG, entretiennent des relations privilégiées avec les fabricants autour d'objectifs en commun : « initier ou participer à la mise au point de [...] matériels permettant un apprentissage et une progression plus rapides, plus faciles et plus agréables [...] leur faisant profiter de [leur] connaissance de l'utilisation des équipements sportifs et des attentes des jeunes. »¹⁷³³ Même s'il est assez difficile d'étudier l'évolution du marché des articles de sport en raison de données lacunaires (Nys & Andreff, 1987, p. 312), celles de la Fédération Française des Industries d'Articles de Sport (FIFAS) utilisées par Jean-François Nys et Wladimir Andreff démontrent une augmentation des produits obtenus pour les équipements sportifs. Il apparaît alors que la facturation des articles de sport pour le ski et la montagne est en augmentation en 1973 et 1983, passant de 222 700 000 francs à 1 039 700 francs. C'est aussi le cas pour les sports nautiques¹⁷³⁴ et pour les vêtements sportifs¹⁷³⁵ (Nys & Andreff, 1987, p. 312), mais également pour les produits spécialisés pour les pratiques de montagne, avec l'exemple de l'explosion de la production de l'entreprise Petzl dans un milieu concurrentiel soumis à la permanence de l'innovation (Schut, 2012). Globalement, tous les articles de sport connaissent une augmentation de leurs ventes entre 1973 et 1983, signe d'un intérêt fort pour les pratiques sportives. Pour ne prendre l'exemple que des sports de montagne, Rossignol est le leader de la vente de ski avec 55% du marché français et 30% du marché mondial. Les équipements sportifs sont alors vendus dans des commerces en évolution constante. Par exemple, la Hutte procède à une mutation pour passer du camping et du scoutisme au monde du sport et des loisirs. Il s'agit alors d'une « banalisation du sport » (Nys & Andreff, 1987, p. 316) visible dans le développement des marques et des magasins de sport. Il s'agit aussi du reflet d'un accroissement de la demande. Plus il y a de demandes, plus il y a d'offres.

Le marché des articles de sport est également le reflet d'un développement de la pratique, qu'elle soit encadrée ou non. Il apparaît donc logique de voir une marchandisation du sport dans un contexte où les sports sont de plus en plus appréciés et

¹⁷³³ « Projet associatif 1991 » de l'UCPA. AUCPA.

¹⁷³⁴ Passant de 36 800 000 francs à 103 300 00 francs.

¹⁷³⁵ Passant de 1 453 000 000 francs à 5 763 700 000 francs.

pratiqués. Le développement de ce marché est donc la conséquence d'une démocratisation de la pratique sportive au sein d'une économie de marché en pleine expansion. Dans ce contexte, il est aussi intéressant de se poser la question de la place des usagers et notamment des jeunes issus de milieux populaires. S'équiper en articles de sport est une condition *sine qua non* pour pouvoir pratiquer des sports, surtout dans le cas des pratiques très techniques proposées par les associations de tourisme sportif. Le prêt de matériel constitue d'ailleurs un argument que les associations utilisent pour attirer les jeunes les moins fortunés. C'est le cas à l'UCPA où le prix de l'équipement est compris dans le prix du stage, mais également au CNG qui a en sa possession une flotte importante. Avec le développement de ce marché, il y a aussi une forme de démocratisation des articles de sport qui se met en place. Les prix sont plus bas qu'ils ne l'étaient avant en raison d'une production plus importante des différents matériaux. Cette industrialisation réduit les coûts mais, dans une économie de marché en pleine expansion, l'innovation technique est permanente et conduit à la production d'équipements de plus en plus techniques et donc, de plus en plus chers. L'exemple est notamment visible autour de la politique de l'entreprise Petzl qui fait, par exemple, le choix d'innover en matière de fixation de ski pour se démarquer de la concurrence (Nys & Andreff, 1987, p. 316). Il s'agit de quelque chose qui peut être considéré comme favorable au développement de la pratique sportive des plus jeunes.

1.3. Les mutations sociales et culturelles : un tournant sportif

Les envies et besoins des Français continuent d'évoluer. Il s'agit d'une des caractéristiques principales de la transformation de l'offre durant les années 1980 (Wanckermann, 1997, p. 485). Face à cela, les associations doivent constamment s'adapter, notamment du point de vue de la pédagogie. Elles s'ouvrent également beaucoup plus à l'international pour répondre à la demande, mais aussi pour se mettre au même niveau que le secteur marchand qui propose souvent des séjours autour du globe. La poursuite d'un but social passe également par une réponse aux besoins de jeunes. Il faut répondre à leurs attentes pour pouvoir s'y adapter et pouvoir toucher le plus de jeunes possible.

1.3.1. Une mutation des envies des Français...

Les sports pratiqués par les Français sont de plus en plus variés et liés à de nouvelles tendances. L'enquête de l'Institut National du Sport de l'Expertise et de la Performance (INSEP) sur les usages sportifs du temps libéré, montre que 73,8% des Français s'adonnent à la pratique d'une activité sportive (Irlinger, Louveau & Métoudi, 1987, p. 288). Cette enquête montre également que toutes les tranches d'âge sont touchées par ce phénomène. Plusieurs exemples d'évolution des tendances et des envies sont donc visibles à l'échelle associative.

Au niveau du CAF, il y a le développement de l'escalade. Même s'il s'agit d'une pratique sportive plus ancienne et même à l'origine du CAF en lien avec sa proximité avec l'alpinisme, elle connaît un renouveau intéressant avec le développement des SAE. Celles-ci se développent dans les espaces urbains et entraînent une multiplication des pratiques, notamment chez les plus jeunes. L'escalade connaît un renouveau important en introduisant la compétition, mais aussi par la genèse, en 1985, d'une FFE et la création d'un poste de DTN à la fin des années 1980 (Gloria & Raspaud, 2006, p. 101). Tous ces indicateurs marquent clairement l'idée d'une sportivisation de la discipline. L'introduction de la compétition en escalade est alors totalement dans l'ère du temps, en lien avec la massification des pratiques notamment, mais aussi de manière bivalente avec les pratiques libres. Pour la FSGT, dont le travail en faveur du sport pour tous et de l'escalade est important (Conraud, 2020, pp. 379-406), les compétitions sont un moyen de tuer le « mythe du surhomme alpiniste qui empêche beaucoup de jeunes d'accéder à ce sport » (Gloria & Raspaud, 2006, p. 101). Finalement, le développement d'un aspect très compétitif de l'escalade est ce qui semble le mieux convenir à une nouvelle population intéressée par la discipline. Il s'agit d'un aspect nouveau, donc d'un moyen de construire une nouvelle identité à cette discipline, assimilée à l'alpinisme, plus ancienne et élitiste. C'est un moyen de casser les barrières sociales et culturelles de l'escalade pour permettre à des jeunes issus de tous les milieux sociaux d'oser le pratiquer.

Nous pouvons également retrouver ici les réflexions qui sont celles des pouvoirs publics concernant la construction d'un mythe sportif autour de champions. Avec le développement et la possible médiatisation de l'escalade sportive, les fédérations espèrent sans doute que la discipline va toucher plus de personnes. Pourtant, au départ, le CAF n'est pas forcément motivé par le développement de l'escalade sportive, nous l'avons notamment vu dans le cas du conflit avec la FFM. Pour eux, la création des SAE apparaît comme contre nature puisqu'il n'y a plus aucun risque, mais aussi plus aucune

beauté dans la structure.¹⁷³⁶ Ils ne sont d'ailleurs pas les seuls puisqu'en 1985, un collectif de 19 grimpeurs rédige un manifeste dans lequel ils critiquent le développement des compétitions puisqu'il s'agit, selon eux, d'une vulgarisation dangereuse dans le sens où les spectateurs n'ont pas conscience des risques de la discipline. Ils s'expriment également pour que la pratique ne devienne pas « un sport comme les autres » (Gloria & Raspaud, 2006, p. 107). Cependant, les associations prennent rapidement conscience de tout l'intérêt d'accroître la notoriété de la discipline du fait qu'il s'agit d'un sport au cœur même des aspirations des jeunes, comme les sports de glisse, par exemple.¹⁷³⁷ D'autres activités sont également intégrées au système associatif. Nous pouvons notamment évoquer la première « course pédestre d'altitude » organisée en 1988, qui ressemble à ce que nous connaissons sous le nom de « trail ».¹⁷³⁸

L'UCPA a toujours eu pour habitude d'introduire de nouvelles pratiques dans ses stages pour être au plus près des exigences et des envies des jeunes. Durant la période précédente, ce fut notamment le cas pour le tennis qui s'est développé suite à une réclamation des jeunes. Au début des années 1980, l'Union introduit le golf et le vol à voile, ainsi que le VTT.¹⁷³⁹ Cette dernière pratique est intégrée très tôt aux stages de l'association, alors même que la pénétration de la discipline n'est pas encore totale dans le milieu sportif. En effet, lié à un imaginaire populaire (Saint-Martin, Savre, & Terret, 2012, p. 2), et à l'intérêt accru des populations pour le vélo (Irlinger et al., 1987), le VTT n'arrive en France qu'au début des années 1980. Il est très vite sportivisé avec la réalisation de nombreuses compétitions, l'intégration à la Fédération Française de Cyclisme en 1988 et la création d'une commission spécialisée, la même année (Savre, 2009, p. 68).

Chaque fois, qu'une nouvelle pratique est intégrée dans les stages de l'Union, les fédérations délégataires de cette discipline adhèrent à l'association. Comme dans le cas du VTT, les pratiques innovantes sont surtout intégrées à des fédérations déjà constituées (Saint-Martin et al., 2012; Savre, 2019) hormis pour la FFE dont nous avons déjà évoqué les conditions particulières de sa création (Gloria & Raspaud, 2006). Il s'agit d'un

¹⁷³⁶ J.-C. Marmier, « L'alpinisme en question », *La Montagne et Alpinisme*, n°167, 1-1992, page 12.

¹⁷³⁷ F. Henrion, « Éditorial », *La Montagne et Alpinisme*, n°144, 2-1986, page 1.

¹⁷³⁸ « Première course pédestre d'altitude du Valgaudemar », *La Montagne et Alpinisme*, n°151, 1-1988, page 56.

¹⁷³⁹ Compte-rendu du conseil d'administration de l'UCPA du 26 octobre 1982 / Compte-rendu du conseil d'administration de l'UCPA du 23 décembre 1983. AUCPA.

mouvement qui semble profiter aux deux parties. En adhérant à l'UCPA, les fédérations se retrouvent au plus près d'acteurs connaissant particulièrement bien les jeunes et leurs aspirations, ainsi que les pratiques liées au loisir. C'est un bon moyen pour elles de cerner ce que les jeunes attendent de leur discipline et ce qu'il faut faire pour créer des vocations et accroître les pratiques fédérales. Plus il y a de pratiquants, plus les fédérations sont puissantes et obtiennent des subventions importantes. Pour l'UCPA, le fait de susciter l'adhésion des fédérations est favorable à l'obtention de subventions en provenance du FNDS. Ce sont, en effet, les fédérations qui appuient les dossiers des associations et qui leur permettent d'obtenir des fonds pour les équipements dont elles ont besoin pour développer une activité donnée.

L'adhésion au golf est intéressante puisqu'elle s'installe dans une politique de plus grande ampleur menée par la Fédération Française de Golf (FFG). Celle-ci souhaite casser les codes de sa discipline, jugée très marquée socialement, en accompagnant le jeune public français vers le golf (Guillain, 2013). Elle collabore avec les pouvoirs publics à l'échelle locale, mais aussi avec des associations comme l'UCPA, pour permettre une initiation à cette discipline vue comme « socialement valorisante. »¹⁷⁴⁰ Ce n'est pourtant pas un vrai succès au sein de l'UCPA. Considérée comme un espace propice à l'étude des comportements des jeunes,¹⁷⁴¹ l'évolution des mentalités constatée par l'UCPA peut servir de références sur certains points importants et notamment autour des mentalités des jeunes. Le fait que le golf ait du mal à prendre auprès du public de l'Union peut alors être vu comme révélateur d'une difficulté globale de pénétration dans la population et notamment auprès de cette tranche d'âge. Il s'agit clairement d'un sport qui ne semble pas s'inscrire dans l'ère de l'époque en termes d'attente, mais aussi de mode.

Autre exemple, en 1992, le CAF constate que seulement 40% des personnes partant en vacances à la montagne l'hiver pratiquent le ski et 20% d'entre elles se disent être des « mordus » de ski.¹⁷⁴² Pour les autres, les activités sont variées, allant du surf des neiges

¹⁷⁴⁰ Conseil Supérieur du Tourisme, « développement du Tourisme sportif », commission N°4, session 1985, 75 pages + annexes. AN : 19950194/2.

¹⁷⁴¹ François Boddaert, représentant du ministère en charge de la Jeunesse et des Sports : « L'UCPA constitue [...] un lieu privilégié d'observation des comportements et des besoins des jeunes. »

Source : Compte-rendu du conseil d'administration de l'UCPA du 23 mai 1996. AUCPA.

¹⁷⁴² « Montagne aménagement et protection. Quels enjeux ? », *La Montagne et Alpinisme*, n°164, 2-1992, page 63.

en passant par les raquettes et le ski de fond. C'est également le constat de l'UCPA qui perçoit, au milieu des années 1990, une baisse de l'intérêt pour le ski, mais une augmentation pour les autres sports de glisse, snowboard en tête.¹⁷⁴³ Autre révélateur, la couverture médiatique du ski diminue durant notre période.¹⁷⁴⁴ Il s'agit d'un signe d'une perte d'intérêt du public pour ces pratiques ou d'un accroissement d'intérêt pour les pratiques concurrentes.

L'évolution des mentalités des Français se voit aussi à la manière dont ils conçoivent leurs loisirs. Nous pouvons, par exemple, constater l'augmentation des pratiques en externat, en lien avec le développement d'une demande de loisirs sur les lieux de vie en fin de semaine.¹⁷⁴⁵ Il s'agit également d'un élément conjoncturel lié à l'augmentation du temps libre des Français, de la mobilité individuelle (Chauvel, 1999; Demoli, 2014), mais aussi à un intérêt de plus en plus important pour les pratiques sportives liées à la recherche d'un bonheur corporel et non plus à une nécessité de rendement musculaire.¹⁷⁴⁶ Il s'agit de la matérialisation d'une volonté de retour à des sports « authentiques » liée beaucoup plus à un ressenti personnel qu'à une donnée purement physique (Suchet & Tuppen, 2014).

Les sports de plein air sont d'ailleurs au cœur des nouvelles aspirations pour le corps, dans les années 1980-1990 (Vigarello, 1982). Les Français sont plus à la recherche du sport plaisir ou du sport aventure (Pociello, 1987b, 1987a) en lien avec une hygiène et un mode de vie. Il s'agit aussi d'une évolution liée à une volonté accrue de développer des espaces de liberté avec des pratiques ayant peu de contraintes et moins risquées, dans le but d'avoir le plus de sensations possibles et donc d'accroître le plaisir. Dans ce cas, l'exemple de l'escalade est intéressant, notamment autour des SAE, beaucoup plus sécurisées que l'escalade en falaise, mais aussi beaucoup plus proche de chez soi. La plupart des nouvelles pratiques qui se développent en France ont une influence venue de l'autre côté de l'Atlantique. Il s'agit de la pénétration de la culture fun ou californienne en France, visible autour des sports de glisse notamment. Le tourisme sportif devient tout de même un objet de consommation important, comme en témoigne l'engouement pour les

¹⁷⁴³ Rapport moral 1994 de l'UCPA. AUCPA.

¹⁷⁴⁴ Rapport moral 1995 de l'UCPA. AUCPA.

¹⁷⁴⁵ Compte-rendu du conseil d'administration de l'UCPA du 17 décembre 1985. AUCPA.

¹⁷⁴⁶ Charte 1990 – État d'esprit UCPA. AUCPA.

vacances dites actives. Même si le sport ne constitue pas un élément indispensable au tourisme, il apparaît de plus en plus comme un complément incontournable puisque les usagers ont besoin de piscines ou de courts de tennis à proximité, dans la plupart des cas.¹⁷⁴⁷ L'exemple intéressant est celui du Club Méditerranée, dont l'offre en matière de prestations sportives n'a de cesse de se développer pour coller au mieux aux différentes exigences des futurs clients (Réau, 2005, p. 276) et qui est, par ailleurs, à l'origine du développement de la plongée sous-marine dans les années 1950-1960 (Mascret, 2010).

Les usagers deviennent également de plus en plus exigeants dans leurs attentes : plaisir, prix attractifs, confort et services.¹⁷⁴⁸ Par exemple, l'absence d'encadrement sportif est de plus en plus recherché par les jeunes, pour réduire au maximum les coûts tout en conservant les prix attractifs du milieu associatif et le tout compris. Même si le lien ne semble pas évident, il s'agit de tout de même d'une conséquence de la hausse du niveau de vie des Français à l'œuvre depuis une trentaine d'années. Les attentes des jeunes en matière d'accueil, de confort et de prestations sont de plus en plus élevées. Ce phénomène est visible parce qu'ils pratiquent plus fréquemment des sports de plein air, qu'ils ont un goût prononcé de la liberté, ce qui se traduit par le souhait d'un encadrement minimum, y compris le souhait de partir seuls, sans leurs parents. C'est d'ailleurs sur cette volonté de liberté et de retour à la nature que se base l'offre de Terre d'Aventure (Réau, 2001). Bénéficiant logiquement de moins de moyens, les jeunes, habitués à un standing particulier s'avèrent exigeants. Dans ce contexte, ils sont sensibles au développement sportif autour de sports de plus en plus variés, mais aussi de manières de pratiquer différentes, que ce soit en France ou à l'étranger. Ils attendent des services bien particuliers et profitent de leurs vacances pour se cultiver et découvrir le monde. Il s'agit là d'une volonté d'éducation par le voyage dans lequel le caractère éducatif des activités associatives attire.¹⁷⁴⁹

1.3.2. ... qui a un impact sur les propositions éducatives des associations

¹⁷⁴⁷ Conseil Supérieur du Tourisme, « développement du Tourisme sportif », commission N°4, session 1985, 75 pages + annexes. AN : 19950194/2.

¹⁷⁴⁸ Charte 1990 - État d'esprit UCPA. AUCPA.

¹⁷⁴⁹ T. Soreau, « Le marché français du tourisme des jeunes de 15-25 ans en 1989 », rapport présenté en juin 89 auprès du Bureau du Tourisme associatif et familial de la Direction de l'Industrie Touristique du Ministère du Tourisme. AN : 19970195/13.

Les propositions éducatives des associations apparaissent comme le reflet des revendications des jeunes en termes de loisirs et de vacances actives. Nous venons de le voir, les jeunes sont à la recherche constante de nouveauté, mais aussi de liberté et de nature. Les associations mettent alors tout en œuvre pour être le plus près possible des attentes des jeunes pour les attirer. Il s'agit, ici encore, d'une conséquence logique de l'accroissement de la concurrence. Pour pouvoir rester compétitives, les associations sont obligées de s'adapter. Elles ne s'opposent pas réellement au secteur marchand sur ce point puisque celui-ci est assez éloigné des réflexions éducatives.

Tout d'abord, les associations s'engagent toutes sur le chantier de la sécurité. Il s'agit d'un point important qui est au cœur de la réflexion pédagogique depuis leur création. Il s'agit également d'une réponse à la politique du ministère en lien avec les nombreux accidents qui ont un fort écho médiatique et que nous évoquerons dans un second temps (Schut, 2007a ; 2012 ; Schut & Pierre, 2012, p. 329). C'est la première fois que la sécurité est affichée de manière aussi forte dans les différents écrits¹⁷⁵⁰, sans doute aussi en réponse à la politique du ministère. Pour les associations, il s'agit d'un enjeu important puisqu'elle constitue un obstacle à l'accessibilité des sports de plein air. En effet, les jeunes ont tendance à pratiquer de plus en plus seuls. La question est bien souvent financière, mais pas uniquement, puisque les jeunes ne se reconnaissent pas toujours dans les propositions associatives et sont en recherche constante de plus de liberté. C'est d'ailleurs pour cela que le CNG et l'UCPA mettent en place des démarches qualité. Cependant, le cadre des associations semble trop fermé pour une partie des jeunes, notamment en raison de l'encadrement sportif. Les associations font campagne

¹⁷⁵⁰ **Pour le CAF :** Rubrique enseignement alpin, « Alpinisme, formation, encadrement : des réalités aux incertitudes. », *La Montagne et Alpinisme*, n°128, 2 1982, pages 373-375. / Rubrique actualité, « L'enfant et la montagne », *La Montagne et Alpinisme*, n°133, 3-1983, page 171-172. / P. Vailhet, « Jeunes haut-niveau... », *La Montagne et Alpinisme*, n°168, 2-1992, page 19. / Rapport du comité de direction à l'assemblée générale du CAF des 28 et 19 janvier 1984. / Rapport du comité de direction à l'assemblée générale du CAF de 1990 (pour 1989). / Rapport du comité de direction à l'assemblée générale du CAF de 1991 (pour 1990). / Procès-verbal de l'assemblée générale du CAG des 26 et 27 janvier 1991. / Proposition statuts de la Fédération des Club Alpins Français, 1994. / Rapport du comité de direction à l'assemblée générale du CAF de 1996 (pour 1995). CFDDL.

Pour l'UCPA : Charte 1990- Etat d'esprit UCPA. / Plan de développement 1987-1990 de l'UCPA. / Rapport moral 1985 de l'UCPA. AUCPA.

Pour le CNG : Rapports moraux 1985, 1986, 1988 et 1991 du CNG. ACNG.

auprès des jeunes et de leurs parents, pour garantir, au sein de leurs stages, une pratique éducative permettant une sécurité maximale.

Dans cette démarche, nous pouvons constater deux choses. Premièrement, les associations se positionnent, face à la concurrence associative, comme un acteur au service de l'éducation. Il s'agit aussi d'une affirmation face aux produits du secteur marchand orientés vers le plaisir et la découverte. Les associations de tourisme sportif revendiquent clairement leur projet éducatif et ce qu'il peut apporter à la pratique. Deuxièmement, il s'agit d'une réponse à une double volonté des jeunes : la liberté et la sécurité des pratiques. La demande des jeunes en matière d'enseignement ressemble à leur demande en matière de loisirs puisqu'ils souhaitent s'affranchir de toutes les contraintes liées à un apprentissage qui serait trop scolaire (Augustin, 2006, p. 159). Comme l'indique le CAF dans un article de sa revue, les alpinistes d'autrefois se formaient seuls et les premières expériences étaient « souvent douloureuses. »¹⁷⁵¹ Ce n'est absolument pas ce que recherchent les jeunes, d'où l'évolution progressive de la formation dans les associations, à la fois pour répondre à leur demande puisqu'ils sont finalement ceux qui consomment le produit sportif, mais aussi à la demande de l'État pour garantir la sécurité des pratiques.

Sur les questions liées à la liberté, le but des associations est de former rapidement les jeunes à être autonomes et à pouvoir pratiquer en toute sécurité. En leur garantissant une éducation rapide, les jeunes paient donc un stage où ils acquièrent les bases techniques de la pratique sportive. Ils sont ensuite libres de pratiquer seuls et dans les conditions qu'ils auront décidées, grâce à une autonomie technique. C'est notamment le cas avec la méthode évolutive en ski et en voile que nous avons évoquée précédemment¹⁷⁵² et qui sert à un apprentissage rapide. Pour ce faire, les associations pratiquent un découpage en différentes catégories de stages en fonction des niveaux, mais aussi une pédagogie différente où le jeune est l'acteur direct de sa formation.¹⁷⁵³ Le CAF parle d'ailleurs d'une « autodiscipline »¹⁷⁵⁴, proche du terme d'« autoformation » utilisé par Jean-Michel Peter (Peter, 2003, p. 286) pour illustrer cette méthode de travail.

¹⁷⁵¹ Rubrique enseignement alpin, « Alpinisme, formation, encadrement : des réalités aux incertitudes. », *La Montagne et Alpinisme*, n°128, 2 1982, pages 373-375.

¹⁷⁵² Voir le chapitre 2, II.2.2. L'évolution d'une pédagogie vers plus de liberté pour le CNG.

¹⁷⁵³ *Idem* / Rapport moral 1991 du CNG. ACNG.

¹⁷⁵⁴ F. Labande, « Wilderness et haut-niveau », *La Montagne et Alpinisme*, n°160, 2-1990, page 56.

Du côté de l'UCPA, cette volonté se matérialise par l'évolution de la méthode d'enseignement du ski dont nous avons parlé dans le chapitre précédent. Testée au début des années 1980, cette méthode est finalement très vite adoptée dans tous les centres de montagne. Elle propose la formation du ski en trois temps : deux temps de séquences techniques et un temps de détente sur les skis qui peut être décrit comme le temps de mise en pratique. Le stagiaire est le principal acteur de son apprentissage puisqu'il décide sur quels points il souhaite travailler et évalue seul sa progression pour passer à l'étape suivante.¹⁷⁵⁵ Cette méthode semble être le meilleur exemple qui illustre l'évolution des pédagogies associatives pour coller au plus près aux attentes des jeunes. Ces pédagogies se font bien sûr l'écho des pédagogies actives largement développées dans et en dehors du milieu associatif, avec notamment la loi Jospin de 1989 qui place l'élève au centre de son apprentissage (Aebischer, 2012). Il est l'acteur principal de sa formation et prend donc conscience de l'intérêt d'avoir de bonnes bases techniques pour s'amuser et progresser en toute sécurité. De plus, le temps de détente correspond à la volonté de garantir un moment de liberté. Même s'ils sont encadrés, pour garantir leur sécurité, les jeunes sont en autonomie. C'est dans ces temps-là qu'ils peuvent prendre pleinement conscience de leurs progrès et de ce qu'il faut faire pour être autonomes. La progression est donc rapide.

Pour garantir la sécurité de ses stages, le CNG va même jusqu'à réaliser une charte de sécurité en 1986 (Figure 74).

¹⁷⁵⁵ Rapport moral 1984 de l'UCPA. AUCPA.

Figure 74 : Charte de sécurité du CNG

Respect de la réglementation française même dans les bases hors de France, en plus de la réglementation du pays.

Article 1 : Tout chef de bord ou d'escadre doit donner, avant le départ et pour accord, son programme au correspondant responsable. Il doit ensuite le tenir régulièrement au courant de sa progression et des éventuelles modifications du programme.

Article 2 : En croisière, le port de la brassière et d'un harnais reconnu par le CNG est obligatoire sur le pont ou pour toute activité sur l'eau.

Article 3 : Le port d'une combinaison isothermique est obligatoire (en plus de la brassière) pour toutes les activités de glisse. Le chef de base peut dispenser les stagiaires de cette obligation lorsque les conditions locales le permettent.

Article 4 : Le risque de tomber à la mer étant l'un des plus grands, toutes les équipes, de croisière en particulier, doivent s'entraîner à ramener à bord un équipier tombé à l'eau.

Article 5 : Dans toute la mesure du possible, les bateaux doivent naviguer en escadre.

Article 6 : L'équipement matériel spécifique Glénans

- a) Tous les bateaux des stages basés à terre sont insubmersibles ou inoculables.
- b) Les bateaux de croisière insubmersibles ou inoculables doivent être munis d'une annexe.
- c) Tous les bateaux autres que les dériveurs légers et assimilés doivent être équipés d'une ligne de vie éprouvée ; sur les multicoques, la ligne de vie doit être amarrée sous les coques.

Source : Sécurité la charte Glénans, 1986. ACNG.

Cette charte est mise à la disposition des stagiaires et des moniteurs dans toutes les bases du CNG, à partir de l'été 1986.¹⁷⁵⁶ Elle comprend une responsabilisation du chef de bord ainsi que des stagiaires dans la garantie d'une sécurité en mer. Des consignes particulières sont alors données, notamment autour des points à enseigner aux stagiaires avant de monter à bord (article 4). À travers cette charte, nous pouvons voir une volonté d'enseigner aux jeunes les actions de prévention des accidents, c'est-à-dire porter une brassière et un harnais de sécurité, vérifier son équipement et communiquer sans cesse avec ceux qui sont à terre. Cette volonté de former rapidement à agir en sécurité est aussi le résultat de l'augmentation constante du nombre d'accidents, que ce soit en montagne,¹⁷⁵⁷ mais aussi en mer¹⁷⁵⁸, et que l'État souhaite limiter.

¹⁷⁵⁶ Rapport moral 1986 du CNG. ACNG.

¹⁷⁵⁷ Rapport du comité de direction à l'assemblée générale du CAF de 1996 (pour 1995). CFDDL.

¹⁷⁵⁸ Compte-rendu du conseil d'administration du 24 septembre 1994 du CNG. ACNG.

Pour le CAF, l'augmentation du nombre d'accidents est la conséquence d'un manque de formation technique des pratiquants, mais également un manque de connaissance du milieu dans lequel ils sont amenés à évoluer.¹⁷⁵⁹ Sur ce point, l'UCPA accuse les médias de véhiculer une image un peu trop idéalisée des sports de plein air dans laquelle la question du risque est mise de côté en faveur du « tout, tout de suite . »¹⁷⁶⁰ Il s'agit d'ailleurs d'un constat déjà fait par le groupe des 19 grimpeurs (Gloria & Raspaud, 2006, p. 117). La trop grande vulgarisation des pratiques de plein air est vue comme dangereuse puisqu'elle pousse les jeunes à une pratique sans préparation physique et sans formation qui mène à des accidents de plus en plus fréquents. L'idée du « tout, tout de suite » est tout de même avancée par les associations en réponse à la demande, mais autour d'une formation très rapide à la sécurité et à l'autonomie.¹⁷⁶¹

Le second point est lié à une demande des pouvoirs publics¹⁷⁶² qui sous-entend une adaptation des associations. Il s'agit d'une démarche assez ancienne de l'État qui souhaite sécuriser au maximum les Français dans le cadre de leurs pratiques sportives. Nous l'avons vu, la natation devient une discipline scolaire, en raison des nombreux accidents dans l'après-guerre (Auvray, 2011, pp. 288-289). C'est la même démarche qui anime l'État lorsqu'il crée les nombreux diplômes professionnalisant pour l'encadrement des pratiques sportives. Le lien direct entre la politique du ministère et les associations autour de la question de la sécurité n'est pas clairement évoqué dans les archives. Cependant, il est clair qu'il s'agit d'un but qu'ils poursuivent en commun. Il apparaît logique que les associations connaissent et suivent la politique du ministère sans pour autant l'évoquer. Limiter les accidents est clairement un objectif pour les associations, en raison d'une mauvaise publicité qui pourrait leur être faite. C'est d'ailleurs sans doute

¹⁷⁵⁹ C. Bourdon, « Les accidents de montagne en France du 1er octobre 1982 au 30 septembre 1983 » *La Montagne et Alpinisme*, n°138, 4-1984, pages 554-555.

¹⁷⁶⁰ Charte 1990- Etat d'esprit UCPA. AUCPA.

¹⁷⁶¹ Plan de développement 1987-1990 de l'UCPA. AUCPA.

¹⁷⁶² « Tout a été dit sur le rôle éducatif des activités Sport Plein Air. Il convient cependant de noter que l'envahissement progressif de l'espace qui résulte de leur développement rend de plus en plus nécessaire une action efficace d'éducation de la population : éducation aux règles de sécurité, éducation au respect de l'environnement, éducation à la considération des autres pratiquants et populations du milieu d'accueil... »

Source : Conseil Supérieur du Tourisme, « développement du tourisme sportif », commission n°4, session 1985, 75 pages + annexes. AN : 19950194/2.

pour cela que le CAF insiste sur le fait que la plupart des accidents en montagne ont lieu dans le cadre d'une pratique isolée. Cette démarche sécuritaire est liée aussi à la question de la connaissance du milieu. Il s'agit à la fois d'un moyen de garantir la sécurité des stagiaires, puisqu'ils deviennent capables de connaître les milieux dans lesquels ils évoluent, mais aussi de débiter, le plus tôt possible, une formation à la connaissance de la nature et à une éducation à celle-ci, notamment autour de la question des déchets.¹⁷⁶³ À travers cela, les associations entendent former les citoyens¹⁷⁶⁴ de demain dans une démarche qui commence à être de plus en plus souhaitée par les pouvoirs publics, notamment autour des pratiques des APPN en EPS (Saint-Martin, Sorez, Stumpp, & Ville, 2020, p. 297). Des stages spécifiques à ces questions sont organisés par le CAF et l'UCPA.¹⁷⁶⁵

Du côté du CNG, la question de la découverte des milieux fait partie intégrante de la formation reçue par les stagiaires. Ils découvrent les écosystèmes dans lesquels ils évoluent en même temps qu'ils apprennent à naviguer. Il s'agit d'un moyen de garantir la sécurité des stagiaires qui, lorsqu'ils pratiqueront seuls, seront, par exemple, capables de « déchiffrer un ciel nuageux » ou « savoir expliquer la direction des vents. »¹⁷⁶⁶ Le but est qu'ils sachent naviguer sur n'importe quelle mer. Les stages pour les mineurs, organisés par le CAF, font une grande place à la découverte du milieu montagnard, en plus d'une éducation à la sécurité et une formation à l'alpinisme.¹⁷⁶⁷ Autour de cette initiative, nous pouvons clairement voir une volonté de faire en sorte que les jeunes soient préparés au mieux pour comprendre l'environnement, mais aussi pour se protéger eux-mêmes et les personnes qui les entourent, en connaissant le milieu dans lequel ils évoluent. Le travail éducatif des associations est clairement mis en avant pour servir de rempart contre les pratiques marchandes jugées beaucoup moins axées sur l'éducation des jeunes. Il peut à la fois s'agir d'un élément lié à une stratégie marketing, puisque cela leur permet de se démarquer de leurs concurrents. Il peut aussi s'agir d'un moyen de se soumettre à la

¹⁷⁶³ « Ski de montagne et sécurité », *La Montagne et Alpinisme*, n°131, 1-1983, pages 28-33.

¹⁷⁶⁴ « Club alpin français, charte montagne pour un développement respectant l'environnement », *La Montagne et Alpinisme*, n°176, 2-1994, pages 64-65 / Charte 1990- Etat d'esprit UCPA. AUCPA.

¹⁷⁶⁵ Rubrique protection de la montagne, « Stage dans les Pyrénées-Atlantiques », *La Montagne et Alpinisme*, n°135, 1-1984, page 307.

¹⁷⁶⁶ Rapport moral 1990 du CNG. ACNG.

¹⁷⁶⁷ Rapport du comité de direction à l'assemblée générale du CAF de 1995 (pour 1994). CFDL.

politique du ministère en charge de la Jeunesse et des Sports. Former le citoyen, apprendre les règles de sécurité et connaître l'environnement constituent alors des points importants entrant dans les demandes faites par le ministère. Il s'agit d'initiatives pour lesquelles les associations de tourisme sportif peuvent être subventionnées. Cela leur permet d'avoir un avantage sur les propositions du secteur marchand qui ne s'intéresse absolument pas à l'aspect éducatif des pratiques sportives.

1.3.3. L'intérêt accru pour l'international

Avec l'augmentation du niveau de vie, les Français, et plus particulièrement les jeunes, prétendent à une nouvelle offre en termes de voyages sportifs. Les jeunes sont beaucoup plus intéressés par la découverte et l'échange culturel que leurs aînés (Froidure, 1997, p. 121). Ils souhaitent, en effet, voir se développer les voyages à l'international dans un contexte de mondialisation, mais aussi de construction européenne. La culture fun fait rêver les jeunes. Même si l'espace Schengen n'est réellement mis en place qu'à partir de 1995 dans quelques pays de l'Europe, les premières signatures datent de 1985. À travers cette mesure, la liberté des peuples à circuler et à disposer d'eux-mêmes devient une réalité et correspond aux revendications des jeunes des années 1980 et 1990.

Pour répondre à ces envies d'ailleurs, véritable vocation associative,¹⁷⁶⁸ le CNG, l'UCPA et le CAF proposent des séjours à l'étranger, mais selon des modalités assez différentes les unes des autres. Secteur très concurrentiel, elles doivent montrer leur originalité pour prétendre toucher un maximum de jeunes. Il y a, bien sûr, une justification éducative à travers une volonté de « découvrir de nouveaux massifs, rencontrer d'autres peuples, partager d'autres façons de vivre, mais aussi nouer de solides amitiés avec des camarades épris de notre passion de la montagne. »¹⁷⁶⁹ C'est sans doute pour cela que les associations collaborent avec les pouvoirs publics pour ces opérations, notamment autour du ministère en charge de la Jeunesse et des Sports, l'OFAJ ou du ministère en charge du Tourisme.¹⁷⁷⁰ Alors que l'UCPA n'en est qu'aux réflexions sur les politiques d'ouverture à l'international, Edwige Avice, alors ministre déléguée auprès du ministre

¹⁷⁶⁸ Compte-rendu du conseil d'administration de l'UCPA du 17 février 1994. AUCPA.

¹⁷⁶⁹ Rubrique enseignement alpin, « échanges internationaux 1982 », *La Montagne et Alpinisme*, n°129, 3-1982, page 491.

¹⁷⁷⁰ *Idem*.

des Affaires étrangères, demande l'implantation de l'UCPA au Brésil pour renforcer les accords diplomatiques réalisés.¹⁷⁷¹ Dans son implantation à l'étranger, l'UCPA est clairement poussée par le ministère qui souhaite que les recherches soient orientées vers les pays avec lesquels ils ont des conventions, dans le but de réaliser une harmonisation des actions.¹⁷⁷² C'est pour cette raison que l'entreprise UCPA-I s'implante au Maghreb. Nous retrouvons ici une collaboration entre les associations et les pouvoirs publics. Même si cela est plus visible au niveau de l'UCPA, la collaboration est réelle aussi pour les autres associations qui bénéficient de subventions pour ces opérations, mais aussi des encouragements pour des opérations ponctuelles.

Au CAF, des voyages sont proposés tous les ans par les sections à tous les membres de l'association ou par d'autres associations ou des particuliers. Tous les voyages sont répertoriés, annuellement dans le dernier numéro de la revue *La Montagne et Alpinisme* de l'année.¹⁷⁷³ Ils ont lieu aux quatre coins du monde dans les plus grandes montagnes autour de tous les sports proposés par l'association. Les motivations sont purement sportives, il s'agit de permettre la pratique dans les plus beaux espaces du monde. Il n'y a alors aucune réflexion politique liée à la visite d'un pays plutôt qu'un autre, d'autant plus qu'il ne s'agit pas d'implantations à l'étranger, comme dans le cas de l'UCPA. En 1986, la commission Montagne de la Terre est créée au sein du CAF en lien direct avec la commission nationale de l'enseignement alpin.¹⁷⁷⁴ Même si les propositions sont les mêmes que les années précédentes,¹⁷⁷⁵ la création de la commission montre le développement de l'activité, mais aussi tout l'enjeu lié au développement de séjours aux quatre coins du monde. La question de l'enjeu éducatif de la pratique est montrée par l'investissement financier et humain de la commission nationale de l'enseignement alpin. Même si les séjours ne s'adressent pas uniquement à un public jeune, il s'agit tout de même du reflet d'une volonté de contribuer à leur formation en leur enseignant à être autonomes dans tous les espaces possibles, sur toute la planète. Les stages sont en effet

¹⁷⁷¹ Compte-rendu du conseil d'administration de l'UCPA du 27 octobre 1988. AUCPA.

¹⁷⁷² Compte-rendu du conseil d'administration de l'UCPA du 16 février 1989. AUCPA.

¹⁷⁷³ « Le Club Alpin Français propose à ses membres », *La Montagne et Alpinisme*, n°129, 3-1982, pages 506-507 / n°134, 4-1983, pages 252-253. / n°138, 4-1984, pages 572-573. / n°142, 4-1984, page 76-77.

¹⁷⁷⁴ « Montagne de la Terre », *La Montagne et Alpinisme*, n°146, 4-1986, page 78-79.

¹⁷⁷⁵ *Idem* / n°150, 4-1987, pages 78-79. / n°154, 4-1988, pages 78-79. / n°158, 4-1989, page 78-79. / n°162, 4-1990, page 78-79. / n°163, 1-1991, page XXIII. / n°166, 4-1991, page 97-98. / n°170, 4-1992, page 76-77.

encadrés, voire même proposés, par des guides de haute montagne. Concernant les prix, ceux-ci ne sont pas indiqués dans la rubrique de la revue. Il apparaît tout de même que l'objectif social ne soit pas forcément la cible dans ces opérations puisque, rappelons-le, le CAF base sa politique sociale en ouvrant des infrastructures à bas prix. Ici, il n'est pas question d'infrastructures à l'étranger, mais de séjours organisés. L'aspect social est alors visiblement mis de côté. Des initiatives sociales en direction de la pratique internationale des jeunes existent tout de même, comme nous le verrons par la suite.¹⁷⁷⁶

Les Glénans et le CAF proposent tous deux des échanges internationaux. Il s'agit d'un principe inscrit dans les statuts et dans l'histoire du CNG, et revendiqué par le Club Alpin dans le but de développer des amitiés à l'étranger autour d'une passion commune pour le sport. Beaucoup d'initiatives sont mises en place au niveau du CAF avec la venue de jeunes Chiliens en 1982,¹⁷⁷⁷ le départ pour l'Afrique de l'Ouest et du Nord de jeunes Cafistes en 1983¹⁷⁷⁸, ou le départ en Grèce en 1987.¹⁷⁷⁹ Les Glénans prospectent vers l'international en se rendant dans des salons nautiques. Cela permet l'adhésion de jeunes venus d'Allemagne, de Grande-Bretagne, des Pays-Bas, d'Espagne, de Suisse et de Belgique, notamment autour de campagnes dirigées vers eux.¹⁷⁸⁰ L'UCPA propose aussi l'accueil de jeunes étrangers, notamment dans le centre des Arcs créé en coopération avec le ministère des Affaires Francophones de Belgique. Cependant, dans ses différents écrits, elle appuie beaucoup moins cette politique que les deux autres associations. Les étrangers sont bien souvent accueillis dans les centres de leurs pays, comme c'est le cas, par exemple, à Sotogrande en Andalousie.¹⁷⁸¹ Il n'y a pas de vraies campagnes d'échanges où les jeunes Français pratiquent directement avec des étrangers.

L'UCPA et le CNG se rejoignent sur l'organisation des séjours internationaux au sein de l'association. L'UCPA fonde une véritable entreprise en 1990. Du côté du Centre Nautique, des associations indépendantes portant le nom de Glénans sont créées par la

¹⁷⁷⁶ Voir notamment le cas des Bourses Expé-Jeunes dans le III.3.2.3. Les collaborations pour lutter contre les coûts de pratiques trop élevés.

¹⁷⁷⁷ Rubrique Enseignement Alpin « Eté Franco-chilien ou une saison dans les Alpes (août 1982) », *La Montagne et alpinisme*, n°132, 2-1982, pages 103-104.

¹⁷⁷⁸ Rubrique Enseignement Alpin, *La Montagne et Alpinisme*, n°133, 3 1983, pages 159-162.

¹⁷⁷⁹ « Échanges internationaux », *La Montagne et Alpinisme*, n°149, 3-1987, page 73.

¹⁷⁸⁰ Rapport moral 1995 du CNG. ACNG.

¹⁷⁸¹ Compte-rendu du conseil d'administration de l'UCPA du 11 février 1993. AUCPA.

suite. Le Centre Nautique a toujours eu une tradition liée à l'international. Il s'agit d'ailleurs, d'une des traces des idéaux des Résistants de DF sur l'association (Philippe, à paraître b). Les associations à l'étranger bénéficient d'un partenariat avec le CNG. Elles reçoivent alors le droit de porter le nom de « Glénans » en lien avec l'idée d'une marque déposée. Ces associations étrangères doivent suivre la manière de faire de l'association centrale, du point de vue de la formation des moniteurs et de la pédagogie, autour notamment de la question de la sécurité.¹⁷⁸²

Depuis 1986, l'association Glénans Italia existe, notamment grâce à une collaboration avec les pouvoirs publics italiens. Cependant, dès l'année suivante, une lettre de rupture est signée pour mettre fin à la collaboration entre les deux associations, en raison d'un non-respect du fonctionnement du CNG¹⁷⁸³, notamment autour des questions de formation, des politiques de qualité et de sécurité.¹⁷⁸⁴ L'association nautique demande que les associations indépendantes portant son nom se construisent autour du fonctionnement du CNG, mais aussi grâce à une identité particulière à chacune. Le développement à l'international fonctionne surtout avec l'Irlande. Ils collaborent et aident le Glénans Irish Sailing Club (GISC), notamment pour faire face à des crises qu'ils ont eux-mêmes déjà connues.¹⁷⁸⁵ Il faut tout de même noter que les associations étrangères, puisqu'elles pratiquent la même politique que le CNG, réalisent des stages internationaux. Tous les membres d'une association des Glénans, qu'elle soit française ou non, peuvent prétendre à se rendre dans un stage organisé par une autre association. De cette manière, des Français peuvent se rendre sur les bases irlandaises et vice-versa.

De son côté, l'Union tente au maximum d'être le partenaire des pouvoirs publics à l'échelle locale, ce qui est notamment le cas en Espagne.¹⁷⁸⁶ Pour autant, la création de l'entreprise répond à des impératifs liés à une volonté de gestion facilitée, en raison d'un statut d'association qui n'est pas reconnu partout, mais également du contexte économique mondial. En créant une société anonyme, l'UCPA peut alors s'installer partout où elle le souhaite sans trop de soucis. La collaboration avec les pouvoirs publics des différents pays a pour but de rapprocher les institutions sportives avec lesquelles elle

¹⁷⁸² Compte-rendu du conseil d'administration du CNG du 20 juin 1987. ACNG.

¹⁷⁸³ Compte-rendu du conseil d'administration du CNG du 21 novembre 1987. ACNG.

¹⁷⁸⁴ Rapport moral 1987 du CNG. ACNG.

¹⁷⁸⁵ Compte-rendu du conseil d'administration du CNG du 24 juin 1995. ACNG.

¹⁷⁸⁶ Compte-rendu du conseil d'administration de l'UCPA du 15 décembre 1994. AUCPA.

travaille. L'objectif est de démontrer son utilité à devenir un outil d'intervention pour favoriser le développement des sports de plein air pour les jeunes.¹⁷⁸⁷ Il s'agit d'un moyen de garantir un développement de l'activité dans le monde. Il faut, en effet, profiter du contexte mondial favorable, avec la construction de l'Europe et l'ouverture des frontières, pour saisir l'opportunité des implantations, alors peu nombreuses, autour du globe, pour développer une offre accessible en lien avec le projet associatif.¹⁷⁸⁸

Concernant l'offre à l'étranger, plusieurs administrateurs de l'UCPA s'interrogent sur la pérennité de la vocation d'accessibilité puisqu'elle est plus coûteuse. Certains pensent alors que cette adaptation est dans l'air du temps et que les jeunes économiseront pour partir. D'autres pensent que c'est un mal pour un bien, que cette nouvelle politique permet l'accueil d'un public non traditionnel même si l'Union doit tout faire pour accueillir des jeunes défavorisés grâce à des prestations diverses à des prix différents pour correspondre au plus grand nombre.¹⁷⁸⁹ Cependant, l'UCPA constate que la demande vers l'international concerne également les personnes à revenus modestes.¹⁷⁹⁰ Au vu des buts poursuivis par l'association en faveur d'une démocratisation des activités sportives, il semble que les jeunes défavorisés comptent directement sur l'association pour développer ce type d'offres. Elle se développe d'ailleurs vite et, à chaque nouvelle implantation, l'UCPA-I crée une filiale pour en faciliter la gestion. En 1996, neuf nouveaux centres sont ouverts à l'international – en Autriche, en Grèce, en Tunisie, au Maroc, en Égypte, au Portugal, en Italie et en Irlande¹⁷⁹¹ –, à côté desquels nous pouvons également trouver des centres en Espagne, en Turquie, en Thaïlande et au Cap Vert.¹⁷⁹² À la fin de notre période, la circulation européenne est d'ailleurs rendue possible par la mise en œuvre de l'espace Schengen. Les territoires ouverts sont alors l'Allemagne, la Belgique, l'Espagne, la France, le Luxembourg, les Pays-Bas et le Portugal. L'Italie entre dans l'espace Schengen en 1997.

¹⁷⁸⁷ Rapport d'activité 1990 de l'UCPA. AUCPA.

¹⁷⁸⁸ Charte 1990 - Etat d'esprit UCPA. AUCPA.

¹⁷⁸⁹ Compte-rendu du conseil d'administration de l'UCPA du 17 février 1994. AUCPA.

¹⁷⁹⁰ Compte-rendu du conseil d'administration de l'UCPA du 16 mai 1988. AUCPA.

¹⁷⁹¹ Rapport moral 1996 de l'UCPA. AUCPA.

¹⁷⁹² Rapport de fréquentation 1996 de l'UCPA. AUCPA.

À la fin de notre période, l'UCPA propose des stages dans 21 centres répartis entre l'Europe, le Maghreb et l'Asie.¹⁷⁹³ Les implantations ne sont, bien sûr, pas dues au hasard. L'UCPA-I s'implante dans des marchés qu'elle décrit comme « porteurs » parce qu'ils attirent les voyageurs.¹⁷⁹⁴ Les espaces doivent donc présenter un intérêt pour la pratique sportive et touristique. Il y a également un aspect lié à la diplomatie internationale. L'UCPA-I ne s'implante que dans des espaces où elle arrive à avoir des partenariats avec le gouvernement local, notamment grâce au soutien appuyé de Jeunesse et Sports. Ils doivent être implantés dans des pays qui connaissent des flux touristiques importants pour faciliter les moyens de transport. Grâce à un flux touristique important, l'UCPA espère pouvoir diminuer les coûts de transport et donc les rendre accessibles aux plus petits budgets.¹⁷⁹⁵ Dans les années 1980-1990, le développement du tourisme à l'international est facilité par l'accroissement du transport aérien et la naissance des vols charters et low cost (Dehoorne, 2006 ; Demoli & Subtil, 2016 ; Lecoquierre, 2006). De grandes compagnies low cost comme Ryanair ou Easyjet voient le jour et proposent une offre à bas prix sur un service à la base socialement clivant. Il s'agit alors d'un développement intéressant qui profite aux territoires à l'écart, mais également aux associations qui peuvent alors prétendre offrir un service social pour un produit a priori relativement cher.

Même si l'ouverture à l'internationale constitue un enjeu important, puisque souhaité par les jeunes, nous pouvons constater que les associations mettent en place des politiques différentes, mais font toutes une place importante au développement d'une offre internationale. Toutes prennent en compte l'aspect éducatif lié aux expériences à l'international. Il n'y a que l'UCPA qui revendique clairement le fait de vouloir rendre ces pratiques accessibles aux plus modestes. Cependant, la démarche du CNG peut également être soulignée puisqu'elle permet une ouverture, sans contrainte, à des pays d'Europe à travers la pratique de la voile.

Les années 1980 et 1990 sont donc celles des mutations qui sont de plusieurs ordres. À cause de la décentralisation des pouvoirs, les associations de tourisme sportif se

¹⁷⁹³ *Idem.*

¹⁷⁹⁴ Compte-rendu du conseil d'administration de l'UCPA du 13 décembre 1990. AUCPA.

¹⁷⁹⁵ *Idem.*

retrouvent face à de plus de plus de partenaires publics potentiels. Les compétences de chacun ne sont d'ailleurs pas clairement définies dans le domaine du sport, ce qui pousse chacun à s'investir à la manière qu'il souhaite. Les régions prennent tout de même en charge la question de l'équipement, centrale dans le développement d'une offre associative. Pour faire face aux transformations induites par la nouvelle législation, les associations s'organisent en créant, ou en adaptant, des structures réfléchissant à l'échelle locale. Ces dernières ont alors pour but d'être les relais de l'autorité parisienne dans les différentes régions administratives et associatives. Les mutations s'opèrent également d'un point de vue économique. Les associations se retrouvent intégrées à une économie de marché grandissante où la concurrence est importante, que ce soit au niveau du secteur privé marchand ou des associations. Elles réfléchissent et agissent comme des entreprises dans l'objectif de se faire une place. Les associations de tourisme sportif réalisent des plans marketing et des démarches qualité dans le but de conserver leur clientèle, mais également de l'élargir en faisant évoluer leur offre. Enfin, les mutations sont également sociales et culturelles. Les pratiques sportives prennent une part importante dans la vie, mais également dans les vacances, des Français. Leurs aspirations sont de plus en plus ciblées et nouvelles autour, notamment, d'une ouverture sur l'international. Face à de nombreuses entreprises concurrentes, les associations doivent s'adapter à la demande tout en tentant de faire en sorte que les mises en place poursuivent un objectif social et éducatif. Autour de toutes ces mutations, les associations se retrouvent à la fois soumises à la loi de l'offre et la demande, preuve de son intégration à une économie de marché, mais également à la politique menée par le gouvernement et plus particulièrement le ministère en charge de la Jeunesse et des Sports. En effet, même si les pouvoirs sont décentralisés, le ministère conserve ses prérogatives, notamment sur la question des subventions. Pour les obtenir et continuer à vivre, les associations doivent donc s'adapter pour répondre à la demande politique, et donc survivre.

II. Les équipements associatifs entre modernisation et inscription dans le tourisme social

La question de l'équipement est centrale dans notre propos. Il s'agit, en effet, d'un élément essentiel de l'offre proposée par les associations et au cœur du projet social. L'enjeu est très important puisqu'il s'agit de s'inscrire dans le tourisme social en proposant une offre qui correspond aux diverses attentes des partenaires publics à

l'échelle locale, mais aussi des stagiaires. Face aux mutations très importantes que nous venons d'évoquer, dans la société française, les multiples infrastructures construites depuis 30 ans deviennent obsolètes. Elles ne correspondent plus aux réglementations, mais, surtout, aux besoins et envies des jeunes.¹⁷⁹⁶ Avec la décentralisation, de nombreux acteurs entrent en jeu concernant le financement des infrastructures associatives et le ministère en charge de la Jeunesse et des Sports n'a plus aucun pouvoir à ce niveau-là. Les associations doivent alors trouver de nouveaux partenaires avec qui elles pourraient réaliser une collaboration intéressante. C'est notamment ce qui se passe à l'échelle des villes pour les loisirs quotidiens, mais aussi dans les espaces ruraux. La démarche associative reste alors la même. Il faut trouver des infrastructures de qualité à rénover, à moindre coût, dans des espaces propices au développement du tourisme sportif, dans le but de développer l'accessibilité aux jeunes les plus démunis.

II.1. Se moderniser pour survivre

Le titre de cette partie peut sembler fort, mais il est pourtant lié à une réalité montrée à de nombreuses reprises par les associations elles-mêmes, mais également dans les rapports produits pour l'État. Il entre d'ailleurs en résonance avec les idées centrales du chapitre. Les infrastructures associatives ont été construites, pour la plupart, grâce aux lois-programmes d'équipements sportif et socio-éducatif (1961-1975) et plus particulièrement les deux premières, entre 1961 et 1970. Au milieu des années 1980, et face à l'évolution des besoins et envies des Français en matière de sports et de loisirs, les infrastructures créées par les associations apparaissent comme désuètes et bien loin des attentes des utilisateurs. Alors que la concurrence se fait de plus en plus forte de la part des structures commerciales, les associations se voient dans l'obligation de moderniser leurs structures pour pouvoir continuer à recevoir des stagiaires et, de ce fait, pour pouvoir continuer à vivre. À titre d'exemple, l'UNAT commande une étude à la Coopération pour le Développement et les Aménagements du Tourisme et des Loisirs (CODATEL) en 1988.¹⁷⁹⁷ Dans ce rapport, les auteurs estiment une diminution du nombre de lits offerts

¹⁷⁹⁶ F. Soulage, Rapport de mission à Monsieur le Ministre du Tourisme, « De nouveaux instruments pour l'accueil touristique social et familial », 1989. AN : 19970195/3.

¹⁷⁹⁷ Etude UNAT-CODATEL, « Evolution du patrimoine du Tourisme associatif », février 1988 - 1ère partie : Analyse générale (102 pages + annexes). AN : 199701995/5.

par le tourisme associatif¹⁷⁹⁸ entre 1980, et l'étude de Jean-Baptiste Grosborne, et 1986 en passant de 500 000 à 480 000 lits, dont la moitié est dédiée aux centres de vacances. Sans les centres de vacances, le secteur associatif ne représente que 8,7% des lits touristiques banalisés. Ces données restent approximatives étant donné que le ministère en charge de la Jeunesse et des Sports ne fait aucune différence entre structures associatives et commerciales dans ses études. Pourtant, il apparaît qu'il y a une diminution visible du nombre de lits dans les centres de vacances, ce qui s'explique par un manque de moyens, notamment pour la modernisation de ces infrastructures et du fait de la fermeture de ces centres alors que peu se créent dans le milieu associatif.

II.1.1. Rénover, mettre aux normes, moderniser

Il s'agit clairement de l'enjeu principal de notre période concernant les aménagements pour les besoins du tourisme sportif associatif. L'UCPA, le CAF et le CNG se retrouvent tous les trois face aux mêmes problèmes : la vétusté de leurs locaux, une demande qualitative très prononcée de la part des usagers, et une augmentation de la fréquentation rendant les infrastructures trop exigües. Ces trois demandes fonctionnent, bien évidemment, ensemble. Et l'une est souvent la conséquence ou la cause de l'autre.

La vétusté des locaux est bien souvent dénoncée directement par les usagers des différentes associations.¹⁷⁹⁹ Également pointée du doigt, la question liée aux normes de sécurité est d'autant plus importante qu'elle est aussi une condition *sine qua non* d'accueil du public. Par ailleurs, cette notion de sécurité est renforcée par la loi Bredin de 1992.¹⁸⁰⁰ Elle concerne les « établissements recevant du public » (ERP)¹⁸⁰¹ qui sont classés en

¹⁷⁹⁸ Dans cette étude, les infrastructures du CNG et de l'UCPA sont utilisées comme exemple pour illustrer le versant sportif du patrimoine du tourisme associatif. Leurs centres sont alors qualifiés de centres sportifs de vacances pour les jeunes.

Source : *Idem.*

¹⁷⁹⁹ F. Henrion, « Ambitions... et moyens... », *La Montagne et Alpinisme*, n°150, 4-1987, page 11. / « L'assemblée générale 1987 », *La Montagne et Alpinisme*, n°149, 3-1987, pages 68-69. / Rapport moral 1995 de l'UCPA. AUCPA / Compte-rendu du Conseil d'Administration du CNG du 22 septembre 1990. / Rapport financier 1984 du CNG. ACNG.

¹⁸⁰⁰ Article 22 de la loi n°92-652 du 13 juillet 1992 insérant un chapitre X et un article 42-1 à la loi n°84-610 du 16 juillet 1984 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives et portant diverses dispositions relatives à ces activités, *JORF*, 16 juillet 1992, pages 9515-9521.

¹⁸⁰¹ *Idem.*

différentes catégories parmi lesquelles nous retrouvons les établissements d'enseignement, de formation, centres de vacances, centres de loisirs sans hébergement, les refuges de montagne, ainsi que les établissements de plein air qui intéressent particulièrement notre propos. Ces derniers sont définis en amont par l'arrêté du 25 juin 1980 concernant les règlements des ERP contre les incendies.¹⁸⁰² Cet arrêté contraint les établissements utilisés à de nombreuses modifications en lien avec la sécurité contre les incendies, comme l'affichage systématique des consignes en cas d'évacuation. Elle définit également le nombre de personnes pouvant être accueillies dans les structures. Par exemple, les refuges de montagne n'ont pas de seuil d'accueil limite alors que les centres de vacances n'ont le droit d'accueillir que 200 personnes réparties sur deux étages, et les établissements de plein air sont restreints à 300 places. Ces mesures imposent aux associations d'effectuer des travaux d'aménagement.

Durant notre période, le CAF doit bien souvent réaliser des travaux pour mettre ses locaux aux normes incendie.¹⁸⁰³ Dans le cadre de la mise aux normes des refuges, chaque opération entraîne un coût important en raison des difficultés d'accès aux sites. Du côté de l'UCPA, les bâtiments doivent être rénovés pour permettre l'accueil des adolescents.¹⁸⁰⁴ Les normes d'hygiène sont également souvent décrites comme devant être adaptées, surtout du côté du CAF et du CNG où l'accès à l'eau courante et l'électricité est parfois difficile.¹⁸⁰⁵ La solution est souvent la création de réserves d'eau de pluie plus conséquentes, comme pour le nouveau refuge des Cosmiques, reconstruit suite à une explosion de l'ancien en 1984.¹⁸⁰⁶ La vétusté des locaux est une réalité dénoncée à de nombreuses reprises par les acteurs associatifs, mais également par les pouvoirs

¹⁸⁰² Arrêté du 25 juin 1980 portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques incendie et de panique dans les établissements recevant du public (ERP), *JORF*, 14 août 1980.

¹⁸⁰³ Rubrique travaux en montagne et équipement, état des travaux fin septembre 1982. *La Montagne et Alpinisme*, n°133, 3-1983, page 167.

¹⁸⁰⁴ « L'Union poursuit sa politique de développement des stages pour adolescents. Ceci impose fréquemment un aménagement spécifique des locaux d'hébergement au plan de l'hébergement au plan de l'hygiène, de la sécurité et de la mise aux normes en vigueur. »

Source : Compte-rendu du Conseil d'Administration de l'UCPA du 16 février 1989. AUCPA.

¹⁸⁰⁵ Rapport moral 1992 du CNG. ACNG.

¹⁸⁰⁶ A. Bertholet, « Le refuge des Cosmiques », *La Montagne et Alpinisme*, n°175, 3-1991, page 74-75.

publics.¹⁸⁰⁷ Le Conseil National du Tourisme dénonce le fait qu'« une bonne partie 70% des lits des auberges de jeunes ont plus de 20 ans et 50% de ceux des centres de vacances ont plus de 30 ans. »¹⁸⁰⁸ Dans ces conditions, il est clair que le développement des activités des associations de tourisme dans les centres de vacances est difficile. Les associations de tourisme social, sportif ou non, ont pour ambition de proposer un tourisme qui ne soit pas au rabais, ce qui est directement lié à de bonnes conditions d'accueil.

De plus, durant ces vingt ans, les demandes des usagers ont évolué et l'individualisme qui s'est développé dans la société commence, logiquement, à avoir un impact sur les conditions d'accueil souhaitées. Nous pouvons également évoquer l'exemple des conditions d'hygiène puisqu'il s'agit d'une revendication de plus en plus importante dans la société française, liée à un confort que les jeunes souhaitent.¹⁸⁰⁹ Pour les générations précédentes, beaucoup ont connu des logements pas forcément équipés en eau courante ou en espaces pour la toilette. Comme le souligne Gérard Vincent, dans les années 1930, les règles sanitaires étaient bien différentes : les familles aisées ne se lavaient qu'une fois par semaine, et l'Église avait peur de la nudité engendrée par les pratiques courantes d'hygiène puisqu'elle permet une découverte du corps et donc une possible perversion (Vincent, 1999, p. 273). Les premiers jeunes à fréquenter les stages de nos associations sont bien souvent nés dans les années 1930 ou 1940 donc, dans un contexte où les normes d'hygiène étaient bien différentes. En 1962, deux tiers des résidences n'ont ni baignoire ni douche, d'après Évelyne Renaudat. Les années 1970 ont permis la conquête des « salles de bains » dans les habitats, notamment grâce au raccordement à l'eau courante de nombreux ménages (Renaudat, 1989, p. 24). Dans un rapport de 1998, l'INSEE évoque une amélioration des confort des logements, notamment en équipements sanitaires de base, passant de 69% des ménages en 1984 à

¹⁸⁰⁷ Conseil National du Tourisme, « Le Tourisme des jeunes », 1990, 32 pages + fiches annexes. AN : 199701995/13.

¹⁸⁰⁸ *Idem*.

¹⁸⁰⁹ « De récentes enquêtes de satisfaction réalisées auprès des stagiaires mettent en évidence une sensibilité de plus en plus grande à l'hygiène, aux sanitaires, aux fonctionnalités et au confort des chambres. [...] Des attentes s'expriment sur le nombre de douches, les douches individuelles, l'eau chaude, le nombre de lits par chambre... [...] Il est désormais clair que l'époque pionnière des douches collectives au rez-de-chaussée et des dortoirs de dix personnes est révolu. »

Source : Rapport moral 1995 de l'UCPA. AUCPA.

89% en 1996.¹⁸¹⁰ Avec le développement de la société de consommation, l'hygiène du corps progresse et les nombreuses publicités entraînent un développement de la consommation en produits d'hygiène (Schor, 2007, p. 303). Il apparaît alors normal aux jeunes de prétendre aux mêmes conditions de confort lors de leurs vacances que celles qu'ils ont l'habitude d'avoir au quotidien. C'est d'ailleurs pour cela que les associations utilisent souvent le terme de « modernisation » ou « d'amélioration » pour réaliser une distinction claire avec les opérations de rénovation. Ces soucis sont évoqués par les trois associations, mais le souci semble être le plus important au niveau du CNG qui connaît de grandes difficultés pour installer l'eau courante sur les îles de l'archipel. Les stagiaires ont donc difficilement accès à l'eau douce, mais aussi, logiquement, à des douches et des sanitaires.¹⁸¹¹ Dans les années 1990, en lien avec ce que nous venons d'évoquer, cette situation est fortement problématique et peut largement ralentir le CNG dans le développement de son projet associatif. Il apparaît alors impératif, au CNG comme aux autres, de moderniser les infrastructures.

Cette idée d'impératif se ressent directement dans les sommes investies par les associations dans leurs travaux. Par exemple, en 1994, sur les 12 060 000 francs investis par le CAF pour les travaux, 1 430 000 francs sont utilisés pour des travaux d'amélioration et de mise en conformité, 80 000 francs pour des travaux de gros entretien et, surtout 9 830 000 francs pour des travaux de rénovation et de construction.¹⁸¹² En 1990, l'UCPA pense à un plan de rénovation de son patrimoine et évalue les besoins à 140 000 000 francs.¹⁸¹³ Cependant, l'Union semble réellement manquer de moyens pour que ces rénovations puissent être mises en œuvre puisqu'en 1995, plus de 60% du patrimoine de l'UCPA est toujours annoncé comme vétuste.¹⁸¹⁴ L'année précédente, le président de l'UCPA écrit d'ailleurs dans son rapport moral que « le plan de rénovation du patrimoine immobilier [...] reste plus du domaine des intentions que de celui de la mise en application. »¹⁸¹⁵ Il semble alors que la rénovation du patrimoine ne puisse pas réellement constituer un argument pour pouvoir solliciter des subventions puisque malgré les

¹⁸¹⁰ D. Le Blanc, F. Clanché, « Le logement de ménages pauvre en 1996 », *Insee première*, juin 1998, n°588.

¹⁸¹¹ Rapports moraux 1989, 1990 et 1992 du CNG. ACNG.

¹⁸¹² Rapport du comité de direction à l'assemblée générale de 1994 du CAF (pour l'année 1993). CFDLD.

¹⁸¹³ Compte-rendu du Conseil d'Administration de l'UCPA du 15 février 1990. AUCPA.

¹⁸¹⁴ Rapport moral 1995 de l'UCPA. AUCPA.

¹⁸¹⁵ Rapport moral 1994 de l'UCPA. AUCPA.

différents constats formulés par l'UCPA, il n'y a aucune avancée significative de ce point de vue.

Seul le CNG semble réellement arriver à ses fins concernant la modernisation, mais uniquement concernant ses bateaux. Durant tout notre propos, nous avons considéré les bateaux comme faisant partie intégrante des équipements, étant donné l'usage qu'en fait le CNG comme hébergement dans le cas des bateaux de croisières. Nous avons également pris le parti d'étudier simultanément les subventions d'équipement terrestres et maritimes dans le cadre du CNG puisqu'ils s'inscrivent dans le cadre de la même demande de subvention. Le Club consacre l'essentiel de ses moyens au renouvellement de sa flotte, décrite comme vieillissante, dans les années 1980.¹⁸¹⁶ Dans les années 1990, suivant le mouvement des autres associations de tourisme, le CNG souhaite démarrer une politique d'amélioration des hébergements, notamment avec la création de bâtiments en dur ou semi-dur,¹⁸¹⁷ de cuisines¹⁸¹⁸ et sanitaires dans le but d'améliorer le confort des bases.¹⁸¹⁹ Pour ce plan, l'association est relativement bien suivie par les pouvoirs publics.

Dans leurs recherches de subventions pour une modernisation, les associations étudiées auraient pu profiter du « Plan Patrimoine » mis en place par le ministère en charge du Tourisme à la fin des années 1980. Il est créé dans le but d'aider à la réhabilitation du patrimoine des associations¹⁸²⁰, notamment à la suite d'un constat fait lors de réunions organisées entre les ministères en charge de la Jeunesse et des Sports, du Tourisme, de l'Économie sociale et des Finances en 1981. Ce plan est également la conséquence d'une étude, réalisée en 1984, pour évaluer les besoins des associations concernant la modernisation de leurs infrastructures.¹⁸²¹ Les résultats sont alarmants. Alors qu'ils prévoient des travaux de réhabilitation pour 50 000 lits en 1982,¹⁸²² 10 ans

¹⁸¹⁶ Rapport financier 1984 du CNG et Rapport moraux 1986, 1987 et 1989 du CNG. ACNG.

¹⁸¹⁷ Rapport moral 1989 du CNG. ACNG.

¹⁸¹⁸ Compte-rendu du Conseil d'Administration du CNG du 14 avril 1982 / Rapport moral 1992 du CNG. ACNG.

¹⁸¹⁹ Rapport moraux 1982, 1985 et 1992 du CNG. ACNG.

¹⁸²⁰ Sous-direction des professions et des politiques touristiques, note politique sociale du tourisme, 13 septembre 1990. AN : 19970195/3.

¹⁸²¹ Commission interministérielle tourisme social - compte rendu de la réunion préparatoire du 16 novembre 1989. AN : 19970195/1.

¹⁸²² Rapport au Ministre du Temps Libre sur le développement du tourisme à vocation sociale janvier 1982. AN : 19970195/1.

plus tard ce sont finalement 130 000 lits, soit la moitié du patrimoine associatif, qui doit être rapidement rénové.¹⁸²³ Cependant, les infrastructures du CNG, de l'UCPA et du CAF n'entrent pas dans la liste des infrastructures prioritaires de ce plan. Les infrastructures des deux premières associations sont classées dans la catégorie des centres sportifs de vacances, tandis que le CAF n'apparaît pas dans les classements. Le ministère en charge du Tourisme, dans le cadre de sa politique sociale, entend privilégier principalement le parc des villages de vacances et des maisons familiales de vacances¹⁸²⁴ qui apparaissent alors comme prioritaires en termes d'action sociale. Ce sont les structures qui sont les plus ouvertes et les plus importantes. Elles apparaissent prioritaires dans le cas où elles ont une capacité d'au moins 100 lits après travaux et si l'activité touristique est possible sur une période d'au moins 60 jours.¹⁸²⁵ Dans cette politique, les infrastructures des associations de tourisme sportif ne sont pas prioritaires et semblent être largement mises de côté. Les associations de tourisme sportif doivent donc plutôt attendre auprès des collectivités territoriales et du ministère en charge de la Jeunesse et des Sports.

Alors que les pouvoirs publics considèrent que la modernisation du tourisme passe par les investissements,¹⁸²⁶ nous pouvons nous interroger sur la place prise par nos associations dans les questionnements concernant le tourisme à vocation sociale. À plusieurs reprises, les pouvoirs publics disent vouloir faciliter les vacances des plus jeunes et notamment les vacances sportives. Cependant, il semble qu'ils préfèrent investir dans des infrastructures visant une population familiale et des activités plus diversifiées. Pourtant, le manque d'aide aux associations de tourisme sportif est dangereux pour la survie de leurs activités. Les raisons de ce non-investissement peuvent être liées au caractère trop spécifique des activités proposées. Centrées sur la pratique du tourisme

¹⁸²³ Sous-direction des professions et des politiques touristiques, bureau de la politique social et du tourisme associatif, « Aide à la rénovation des équipements du tourisme associatif et familial. Suites à donner au rapport de monsieur Soulage », 13 février 1991. AN : 19970195/3.

¹⁸²⁴ Direction des Industries Touristiques, Politique sociale du tourisme, 9 avril 1985. AN : 19970195/3.

¹⁸²⁵ Lettre du Ministre chargé du tourisme à messieurs les préfets de région, madame et messieurs les préfets de département, « Politique en faveur des hébergements touristiques à caractère social et familial. Instructions relatives aux dossiers de demande de subvention d'équipement », 14 septembre 1989. AN : 19970195/3.

¹⁸²⁶ Ministère de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs, « La charte du tourisme quatre-vingt mesures pour le tourisme des années quatre-vingt », 1987. AN : 19970195/20.

sportif des jeunes, les infrastructures du CNG et de l'UCPA proposent des activités trop particulières pour pouvoir bénéficier d'une aide de la part du ministère en lien avec le « Plan Patrimoine. » Concernant le CAF, seuls ses chalets en station auraient pu entrer dans le champ d'application des aides puisque les refuges n'ont pas une vocation sociale et accueillent une population trop faible pour pouvoir bénéficier d'une aide au titre du développement du tourisme à vocation sociale.

Il semble alors que l'État, même s'il considère toujours les activités des associations de tourisme sportif comme éducatives et possiblement sociales, doive faire des choix en raison d'un manque de moyens évidents.¹⁸²⁷ Il préfère alors financer des opérations touchant effectivement une population familiale dans le cadre d'activités non spécialisées. De plus, les villages et maisons familiales de vacances touchent une population réellement sociale du point de vue des catégories socioprofessionnelles, ce qui n'est pas systématiquement le cas pour les associations que nous étudions. L'État, à travers cette politique, mise alors sur des valeurs sûres pour venir en aide au tourisme social et contribuer à sa modernisation et son développement. Malgré leur inscription réelle dans le champ du tourisme social, les associations de tourisme sportif ne sont donc clairement pas prioritaires dans le cadre du « Plan Patrimoine » du ministère en charge du Tourisme. Elles doivent alors se contenter des aides du ministère en charge de la Jeunesse et des Sports qui les finance justement pour les actions sociales qu'elles poursuivent en direction des jeunes. Avec un budget fortement réduit à cause de la décentralisation, mais également du basculement de l'EPS vers l'Éducation nationale, le ministère en charge de la Jeunesse et des Sports a alors peu de moyens pour réellement continuer à encourager aussi fortement les actions sociales des associations que nous étudions. La diversification des aides à travers l'inscription dans le « Plan Patrimoine » aurait donc pu être bénéfique par le CAF, l'UCPA et le CNG. Cependant, ils doivent se contenter des moyens réduits de Jeunesse et Sports à l'échelle nationale.

Par exemple, en 1986, avant la réalisation du « Plan Patrimoine », le CNG reçoit l'accord du ministère en charge de la Jeunesse et des Sports pour un plan destiné à la modernisation des hébergements des îles de l'Archipel.¹⁸²⁸ Plusieurs infrastructures

¹⁸²⁷ Conseil National du Tourisme, « Le Tourisme des jeunes », 1990, 32 pages + fiches annexes. AN : 19970195/13.

¹⁸²⁸ Compte-rendu du Conseil d'Administration du CNG du 16 novembre 1986. ACNG.

doivent fermer leurs portes, notamment à cause d'un manque de moyens financiers pour la réhabilitation. Des exemples existent dans toutes les associations, mais l'exemple le plus représentatif est sans doute celui du centre de Ségonzac appartenant à l'UCPA depuis 1968.¹⁸²⁹ L'arrêt des activités a lieu l'été 1994, car les travaux de mise en conformité devant être réalisés sont trop importants et les financements trop faibles pour conserver ce lieu. Par ailleurs, il s'agit d'un centre très important dans l'histoire de l'Union puisque c'est l'un des premiers à avoir été achetés.

Répondre aux exigences qualitatives des usagers est impératif pour la survie des associations. Pour le CAF, proposer un service à la hauteur est lié à la mission de service public que les associations ont vis-à-vis des usagers.¹⁸³⁰ Lorsqu'un centre, un refuge ou une base ne convient pas à ses attentes, l'utilisateur ne reviendra pas. Il aura aussi parfois tendance à ne plus fréquenter les infrastructures d'une association donnée par peur d'être de nouveau déçu. Le bouche-à-oreille est très important dans ce genre de situations parce qu'il joue souvent en la défaveur de celui qui propose un service. En effet, les usagers ont tendance à davantage parler de leurs mauvaises expériences que de leurs bonnes.¹⁸³¹ De là, bien plus qu'un usager, les associations perdent plusieurs stagiaires potentiels. À terme, cela entraîne une réduction du nombre de journées dans leurs centres, donc une diminution de leur rentabilité et mène souvent à leur fermeture.

De nombreuses installations, surtout du côté de l'UCPA, doivent aussi fermer sur la fin de notre période en raison d'un manque d'intérêt des stagiaires pour les activités proposées. Par exemple, en 1994, l'UCPA arrête les activités de trois centres de ski de fond en raison d'un manque d'intérêt des stagiaires et chiffre ses pertes à 4 000 journées de stages qu'ils ne cherchent pas à compenser en ouvrant ailleurs.¹⁸³² C'est pourtant ce qu'ils font, toujours en 1994, lorsqu'ils décident la vente du centre de Chamonix « Vallot » avec une perte de 15 000 journées compensée par la rénovation de l'autre centre UCPA de la station : « Les Aiguilles. »¹⁸³³ Si nous évoquons cet exemple, c'est qu'il est assez révélateur des évolutions en cours durant notre période. Il montre le début d'une désaffection pour

¹⁸²⁹ Compte-rendu du Conseil d'Administration de l'UCPA du 19 mai 1994. AUCPA.

¹⁸³⁰ F. Henrion, « Ambitions... et moyens... », *La Montagne et Alpinisme*, n°150, 4-1987, page 11 / « L'assemblée générale 1987 », *La Montagne et Alpinisme*, n°149, 3-1987, pages 68-69.

¹⁸³¹ Rapport moral 1985 du CNG. ACNG.

¹⁸³² Compte-rendu du Conseil d'Administration de l'UCPA du 20 octobre 1994. AUCPA.

¹⁸³³ *Idem*.

une discipline qui doit alors être compensée par l'association. De plus, le fait de vendre pour réinvestir dans une autre infrastructure semble être assez révélateur d'une évolution du financement de l'État qui a toujours été fort dans le cas de l'UCPA et qui semble alors se réduire. Cet exemple est également intéressant parce que l'UCPA continue à investir dans le secteur porteur de la neige. Le fait d'investir dans la montagne peut être un moyen de faire du bénéfice pour combler le manque de financement de l'État que nous évoquerons par la suite.¹⁸³⁴

Dans ces exemples, la question de la fréquentation des sites est importante. L'agrandissement des espaces d'accueil est également rendu obligatoire par la pression de la demande, comme pour les refuges de la Croix-du-Bonhomme et du Sélé du CAF, pour ne citer qu'eux.¹⁸³⁵ Lorsqu'elles procèdent à la rénovation d'une infrastructure, les associations réalisent aussi, dans la plupart des cas, une extension. Dans ses rapports annuels, le CAF fait la conclusion des opérations réalisées toute l'année en termes d'équipement. À de très nombreuses reprises, nous pouvons ainsi constater que l'association rénove ou met aux normes en même temps qu'elle agrandit.

C'est la même chose du côté de l'UCPA. Le centre de Val d'Isère est assez représentatif. Les conditions d'accueil ne sont plus idéales et l'Union doit faire face à de nombreuses critiques à ce propos.¹⁸³⁶ Ce centre est très important pour la survie de l'Union de par sa taille, mais aussi par sa fréquentation puisqu'il accueille « de nombreuses sessions de formation de cadres, d'entraînement et de perfectionnement sportif, notamment celles organisées par l'ENSA et la FFS. »¹⁸³⁷ Autant l'association que la municipalité souhaite une extension du centre en collaboration, également, avec les deux autres acteurs cités. La capacité du centre passe de 190 à 230 lits à l'issue des travaux.¹⁸³⁸ L'intérêt de ce centre est important et cela est matérialisé notamment par l'investissement de la commune de Val d'Isère dans les travaux. C'est d'ailleurs également

¹⁸³⁴ Voir le II.2. La question du financement des infrastructures.

¹⁸³⁵ « Refuge du Col de la Croix-du-Bonhomme », *La Montagne et Alpinisme*, n°168, 2-1992, pages 54-55 / Rubrique travaux en montagne et équipement, état des travaux fin septembre 1982. *La Montagne et Alpinisme*, n°133, 3-1983, page 167.

¹⁸³⁶ Compte-rendu du Conseil d'Administration de l'UCPA du 26 octobre 1982. AUCPA.

¹⁸³⁷ *Idem*.

¹⁸³⁸ Rapport moral 1985 de l'UCPA. AUCPA.

le cas en 1984 pour deux autres centres : Vars les Claux et Saint-Véran.¹⁸³⁹ Enfin, en 1985, un dernier exemple avec le centre UCPA de Tignes dont la capacité est portée de 180 à 320 lits.¹⁸⁴⁰ Une nouvelle fois, nous pouvons constater que l'Union investit sur le secteur porteur du ski. L'augmentation de la capacité d'accueil et l'amélioration des conditions de vie est un bon moyen d'attirer des jeunes, mais surtout de les fidéliser puisque cela constitue également un enjeu important.¹⁸⁴¹ D'ailleurs, les sites de Tignes et de Val-d'Isère sont privilégiés puisque ce sont des sites décrits comme « de haut niveau », situés dans des stations importantes offrant la possibilité de skier toute l'année sur le glacier.¹⁸⁴² Leur développement n'est clairement pas le fruit du hasard ni d'une opportunité puisqu'il s'agit réellement de contribuer directement à l'équilibre de l'Union et à son développement futur grâce à une rentabilité assurée dans des sites de haut niveau donc, logiquement, très demandés par les jeunes en raison des conditions optimales qu'ils proposent.

Considérées comme un repli sur soi plutôt qu'une politique d'avenir par le Comité d'Honneur du CNG,¹⁸⁴³ les associations doivent faire face à un impératif dans les années 1980-1990. Rénover, moderniser ou mettre aux normes est une question centrale face au vieillissement des infrastructures. La pression de la demande, à la fois qualitative et quantitative, est également un élément important. C'est bien la fréquentation des centres, bases, chalets ou refuges qui conditionne le fonctionnement des associations puisque c'est leur seule source de revenus. Face à un manque de crédits de la part de l'État, qui préfère se consacrer à des infrastructures dont le caractère social est plus marqué, les associations se retrouvent dos au mur et de nombreuses infrastructures viennent à fermer, faute de moyens pour la mise aux normes. Pour faire face à ces fermetures, mais aussi pour tenter de continuer à se développer, les associations de tourisme sportif tentent tout de même de continuer à aménager de nouvelles infrastructures.

II.1.2. Continuer d'aménager

Beaucoup plus réduites que durant les décennies précédentes, les politiques de construction et de développement des associations de tourisme sportif sont tout de même

¹⁸³⁹ Rapport moral 1984 de l'UCPA. AUCPA.

¹⁸⁴⁰ Rapport moral 1985 de l'UCPA. AUCPA.

¹⁸⁴¹ Rapport moral 1995 de l'UCPA. AUCPA.

¹⁸⁴² Rapport moral 1985 de l'UCPA. AUCPA.

¹⁸⁴³ Compte-rendu du conseil d'administration du CNG du 28 septembre 1988. ACNG.

existantes. Cependant, le manque d'investissement de leur part sur cette question spécifique est le reflet du fait que l'essentiel de leur engagement porte sur la modernisation et la rénovation de leurs infrastructures. Dans cette partie, nous n'étudierons que les deux dynamiques à l'œuvre du côté de l'UCPA et du CAF. Durant cette période, le CNG travaille beaucoup plus autour de collaborations pour se développer, notamment à l'étranger, mais également sur le plan de la rénovation et de la modernisation.¹⁸⁴⁴ Le Centre Nautique souffre alors d'une crise économique qui le contraint à réfléchir différemment ses investissements. Il ne réalise donc aucune nouvelle ouverture sur cette période et ferme son centre corse de Rondinara en 1984.¹⁸⁴⁵ C'est d'ailleurs aussi pour cela que le Comité d'Honneur du CNG évoque plus un repli sur soi qu'une politique d'avenir concernant la politique d'investissement de l'association.¹⁸⁴⁶

La création de nouvelles infrastructures est liée à une réflexion qui semble être tout à fait inédite quand nous parlons de tourisme associatif : celui de la création d'emplois et de l'aide à la croissance. Cette idée est celle du Conseil National du Tourisme en 1987.¹⁸⁴⁷ Bien évidemment, ces réflexions sont liées à des analyses économiques, notamment à celle de Keynes. Celle-ci suppose qu'une autorégulation de l'économie n'est pas possible sans une intervention de l'État (Capul & Garnier, 2012, p. 199). Dans le cas qui nous intéresse ici, le fait d'investir dans le tourisme et surtout dans le tourisme social est le meilleur moyen de pousser les ménages les plus pauvres à la consommation, surtout dans une période où le chômage est de plus en plus important. Plus ils consomment, plus des emplois sont créés pour faire face à la demande. Plus les emplois sont créés, plus ces personnes peuvent consommer et la croissance revient.

Pour les associations, ouvrir de nouveaux centres est également intéressant d'un point de vue économique. En mettant de côté les questions d'aides que nous évoquerons dans la partie suivante, le fait d'ouvrir de nouveaux centres ne peut être que bénéfique puisque cela permet la création d'emplois ou le recyclage pour les employés travaillant

¹⁸⁴⁴ « Nous n'avons pas, a priori, l'intention d'ouvrir de nouvelles bases seules par nous-mêmes. En revanche, nous sommes ouverts à des accords avec des partenaires français ou étrangers. »

Source : Rapport moral 1986 du CNG. ACNG.

¹⁸⁴⁵ Rapport moral 1984 du CNG. ACNG.

¹⁸⁴⁶ Compte-rendu du conseil d'administration du CNG du 24 septembre 1988. ACNG.

¹⁸⁴⁷ Conseil National du Tourisme, Bilan et perspectives des contrats de plan Etat-Régions, section de l'organisation territoriale du Tourisme, session 1987. AN : 19950194/1.

dans des centres venant de fermer leurs portes.¹⁸⁴⁸ L'ouverture de nouveaux centres est également bénéfique pour le développement du nombre de lits accessibles et donc, logiquement, de l'offre faite aux jeunes. Ce n'est d'ailleurs pas un hasard si les chiffres donnés par les différents acteurs de notre sujet sont exprimés en termes de lits touristiques et non pas de centres. Plus il y a de places, plus les jeunes peuvent venir dans les centres et, donc, plus ils peuvent consommer à la fois le produit sportif proposé par l'association, mais également sur place. S'investir dans de nouvelles infrastructures, plus proches des demandes contemporaines en termes d'hébergements et de services, est le meilleur moyen de faciliter la croissance économique d'un territoire. C'est autour de ces politiques que les associations de tourisme sportif peuvent prétendre recevoir une subvention des collectivités à l'échelle locale. C'est d'ailleurs pour cela que l'UCPA augmente le nombre de ses places dans les centres proposant du ski. L'activité est rentable, les sites sont recherchés pour leur qualité, ce qui est favorable aux finances de l'association et à la poursuite de son objectif éducatif (Figure 75).

Figure 75 : Évolution du nombre de lits à l'UCPA

Années	1982	1983	1984	1985	1986	1990	1994	1996
Nombres de lits	9 459	9 507	10 098	10 525	9 000	12 545	10 936	11 906
Ouvertures				7 centres			1 centre	
Fermetures			2 centres	4 centres			4 centres	
Travaux				+220 places				

Sources : Rapports de fréquentation 1994 et 1996 / Rapport d'activité de l'UCPA de 1985 / Rapports moraux 1985 et 1994 / Compte-rendu du conseil d'administration de l'UCPA du 20 octobre 1994. AUCPA / Étude UNAT-CODATEL : « Évolution du patrimoine du Tourisme associatif », février 1988 - 1re partie : Analyse générale (102 pages + annexes). AN : 199701995/5.

Nos données sont malheureusement trop partielles pour réaliser une étude globale de l'évolution du patrimoine de l'UCPA. Dans les différents rapports produits par l'association, les informations données ne concernent que les équipements projetés. Il est assez rare de voir un vrai descriptif de l'état des travaux et de leurs conséquences. Nous pensons que ces réflexions ont lieu dans des commissions spécialisées auxquelles nous n'avons pas eu accès. Le rôle du conseil d'administration est de valider les opérations décidées à la fois par le bureau et par la commission spécialisée. Cependant, nous pouvons

¹⁸⁴⁸ Rapport moral 1994 de l'UCPA. AUCPA.

trouver une corrélation entre l'augmentation du nombre de places et l'ouverture ou l'agrandissement d'un centre. Entre 1985 et 1986, la chute impressionnante du nombre de lits peut s'expliquer par la fermeture de nombreux centres, mais également par le fait que, pour la première fois de son histoire, l'UCPA annonce n'avoir procédé à un aucun investissement à la pierre.¹⁸⁴⁹

Cette réflexion nous permet aussi de montrer la place de l'UCPA dans le champ du tourisme sportif associatif. En 1983, les centres sportifs pour les jeunes comptent 38 000 lits dont 9 507 rien qu'à l'UCPA¹⁸⁵⁰ soit environ 25%. En 1986, le CNG propose 750 places de stages alors que l'UCPA en est à 9 000 places.¹⁸⁵¹ Dans les différents rapports produits par les pouvoirs publics sur ces questions, aucune mention n'est faite du CAF. Ils n'évoquent que l'idée de centres sportifs pour les jeunes auxquels ne se rattachent pas les chalets, gîtes ni même les centres alpins alors qu'ils visent une population jeune et populaire. En 1985, l'UCPA voit plusieurs de ses centres fermer leurs portes,¹⁸⁵² mais les ouvertures, pour compenser, sont nombreuses¹⁸⁵³ et notamment celle de Saint-Jorioz qui remplace Annecy dans le domaine du ski. Depuis sa création, l'Union reçoit de l'aide pour la création ou pour l'achat d'infrastructures. Lorsque l'UCPA ferme des centres, elle en ouvre ailleurs, dans des territoires plus porteurs, surtout dans le domaine du ski.

Il y a une double réflexion à l'œuvre ici. Tout d'abord, il semble que l'UCPA ne rénove ou ne modernise que dans le cas où il y a un investissement financier des collectivités territoriales ou de l'État. Pour que l'investissement soit réel, il faut que la proposition formulée par l'association intéresse dans le cadre des dynamiques locales pour les collectivités ou pour l'action sociale dans le cadre du ministère. C'est notamment le cas pour le centre de Val d'Isère qui est agrandi de 40 places en 1985 et qui reçoit une

¹⁸⁴⁹ Compte-rendu du conseil d'administration de l'UCPA du 20 janvier 1986. AUCPA.

¹⁸⁵⁰ Commissariat Général du plan « Rapport du groupe Tourisme et Loisirs » principales réflexions février 1983, 14 pages « Tourisme associatif propositions pour l'action de l'Etat », Rapport R Carraz Secrétariat d'Etat au Tourisme par Yves Raynouard rapporteur du groupe. AN : 19970195/20.

¹⁸⁵¹ *Idem.*

¹⁸⁵² Bergerac, Annecy, les Bornes et Brunissard.

Source : Rapport d'activité 1985 de l'UCPA. AUCPA.

¹⁸⁵³ Cap Croisette, Saint-Jorioz, Iles d'Hyères, La Pesse, Saint-Martin de Vésubie, Tignes et le Verdon.

Source : Rapport d'activité 1985 de l'UCPA. AUCPA.

aide de la ville de Val d'Isère et de la FFS à travers le FNDS.¹⁸⁵⁴ Quand les rénovations coûtent trop cher et que les aides ne viennent pas, l'UCPA préfère fermer et réinvestir dans d'autres centres plus porteurs. C'est notamment le cas en 1994 avec la fermeture du centre de Ségonzac, trop cher à rénover. À côté, l'UCPA ferme également les centres qui ne sont absolument pas rentables en raison d'un coût d'entretien trop fort et lié au maintien d'une activité qui ne plait plus. Cela permet à l'Union d'avoir une entrée d'argent lui permettant d'investir là où les aides de l'État n'arrivent plus. Les centres créés ou rénovés sont systématiquement plus grands que ceux qui sont fermés, pour faciliter la rentabilité. Il apparaît alors clairement que l'investissement de l'Union est fortement lié à celui réalisé par les pouvoirs publics. Les collectivités financent beaucoup moins que le ministère ne le faisait auparavant. De là, l'UCPA doit trouver des solutions pour se financer seule, en vendant des centres par exemple, mais également en trouvant des partenaires, comme c'est le cas avec le FNDS pour Val d'Isère, grâce au soutien de la FFS.

Remarquons également, dans le cadre de cet exemple, que l'UCPA investit plus dans les centres de montagne. En fermant les Bornes et Brunissard, l'UCPA compense en ouvrant à La Pesse, Saint-Martin de Vésubie, Saint-Jorioz et Tignes. Pris au cas par cas, l'UCPA cumule plus de lits pour le ski que pour les autres activités. L'ouverture de centres de ski est donc liée à un impératif économique. Puisque c'est le seul secteur rentable,¹⁸⁵⁵ l'UCPA ne prend pas de grands risques en ouvrant de nouveaux centres en montagne. L'association vise d'ailleurs spécifiquement ces sites de montagne en justifiant quasiment à chaque fois d'une volonté de garantir l'équilibre de gestion de l'association.¹⁸⁵⁶ De plus, il s'agit clairement d'implantations qui intéressent l'État, dans le cadre de la poursuite d'une action sociale, et les collectivités territoriales en lien avec les dynamiques économiques, étant donné que l'Union reçoit des subventions de leurs parts.

Sur ce point d'ailleurs, l'expérience du CNG peut être évoquée puisqu'au moment de la fermeture du centre de Rondinara, une dizaine de permanents sont licenciés, faute de place dans un autre centre, mais aussi d'un investissement ailleurs. Cette malheureuse expérience peut également être vue comme ce qui a sauvé le CNG puisque les coûts ont

¹⁸⁵⁴ Rapport moral 1985 de l'UCPA. AUCPA.

¹⁸⁵⁵ Rapport moral 1990 de l'UCPA. AUCPA.

¹⁸⁵⁶ Rapport moral 1984 de l'UCPA / Rapport moral 1990 de l'UCPA. AUCPA / Compte-rendu du Conseil d'Administration de l'UCPA du 15 octobre 1992.

été réduits et le Centre Nautique a pu survivre et se moderniser pour répondre aux attentes des jeunes. Alors que l'UCPA investit dans d'autres centres plus rentables pour continuer son développement, le CNG ferme un centre et compte sur la durabilité de l'intérêt des jeunes pour ses autres centres pour survivre. Le soutien de l'État peut clairement être un moteur dans ce choix puisque l'UCPA est comme le bras droit du ministère en charge de la Jeunesse et des Sports concernant le tourisme sportif des jeunes. Cependant, l'Union éprouve tout de même des difficultés importantes pour trouver des financements et a autant de difficultés que le CNG. Les Glénans sont plus isolés mais ils sont bien installés à l'échelle locale. Ils peuvent donc plus facilement bénéficier de subventions étant donné qu'ils contribuent aussi à dynamiser des territoires grâce à leur activité. Le fait que le Centre Nautique ferme le centre de Rondinara montre qu'il est trop coûteux à entretenir et que l'association n'est pas suffisamment dynamique sur ce territoire pour bénéficier d'une aide intéressante.

Concernant le CAF, la réflexion à l'œuvre quant à la création d'infrastructures est plutôt liée à une volonté d'ouverture au tourisme social. Au départ, le CAF poursuit la politique qu'il a établie à la fin des années 1970 et investit très peu dans la construction de refuges, mais procède surtout à des achats d'infrastructures en moyenne montagne. Par la suite, nous pouvons voir que le CAF accélère tout de même ses créations même si les acquisitions et locations sont majoritaires (Figure 76).

Figure 76 : État des lieux des nouvelles infrastructures du CAF entre 1983 et 1994

Années	Créations	Acquisitions/Locations
1983	Refuge du Sélé	Chalet au col de Louschpach Refuge du Col de la Croix du Bonhomme Chalet de la Maline.
1984		Chalet des Bouillouses Cabane pastorale de Vincrau
1985		Refuge de Campana de Cloutou, Refuge de Marcadau ¹⁸⁵⁷
1989		Chalet de La Conay Refuge de l'Étendard Gîte de la Vacquerie Refuge de Chastillon Refuge de Presset
1990	Refuge de l'Alpe de Villar d'Arène Refuge du Durier Refuge de l'étang de Pinet	
1991	Refuge de la Croix	Refuge des Giolorgues Refuge de la Pra
1994	Refuge des Bésines Refuge de la Hilette Refuge du Portillon	

Sources : Procès-Verbaux des assemblées générales de 1982 à 1997. CFDLD

L'aspect social que nous étudions ici est lié à la demande. Comme nous l'avons déjà évoqué, les chalets et, plus généralement, toutes les infrastructures présentes dans les villages ou stations de montagne sont les seules infrastructures qui peuvent réellement être considérées comme appartenant au champ du tourisme social. Celles-ci sont faciles d'accès et proposent de bonnes conditions d'accueil pour des activités diverses et variées, contrairement aux refuges qui sont plus difficiles d'accès. Pour les atteindre, cela demande

¹⁸⁵⁷ Procès-Verbal de l'Assemblée Général des 26 et 27 janvier 1985 du CAF. CFDLD.

un entraînement auquel tout le monde ne peut pas prétendre tout au long de l'année. De plus, ce sont des infrastructures qui n'ont pas pour vocation de servir à une même personne pour plusieurs jours, ce ne sont que des points d'étapes vers les sommets.

Durant notre période, en lien avec les politiques qu'il décide de mener, le CAF s'inscrit donc plus grandement dans une politique résolument sociale où il fait de la place aux différents pratiquants souhaitant réaliser des stages en montagne. Par exemple, en 1987, le CAF ouvre un chalet refuge à Bonneval-sur-Arc où la politique municipale est en faveur d'un tourisme maîtrisé autour de la figure du maire Gilbert André.¹⁸⁵⁸ De multiples activités y sont proposées : point de départ pour l'alpinisme dans la Haute-Maurienne, randonnées à ski ou à pied, ski de piste ou de fond.¹⁸⁵⁹ Cette infrastructure est une création qui permet à tous les types de population de trouver ce qu'ils recherchent en termes d'activités sportives. Elle est financée par le ministère en charge de la Jeunesse et des Sports, sans doute pour son inscription dans le tourisme social et la région Rhône-Alpes et le CG de la Savoie pour l'aide que cette infrastructure peut apporter au territoire, d'un point de vue économique et touristique. Le CAF est le plus gros financeur de cette opération.¹⁸⁶⁰ Une partie des travaux est d'ailleurs financée par la vente d'une partie du terrain que le CAF possède alors à Bonneval-sur-Arc. Un ancien chalet refuge y est implanté, mais doit être détruit pour des raisons de sécurité. Il est alors plus économique d'en reconstruire un. Ce qui apparaît tout de même intéressant, c'est de voir qu'il s'agit d'une infrastructure construite en coopération avec la mairie, mais que celle-ci ne s'investit pas directement dans la construction. Il s'agit alors clairement d'un équipement présentant un intérêt régional. Sans doute que l'aide apportée va alors dans le sens d'une dynamisation du territoire par le tourisme. Cette construction répond aux attentes des cafistes puisque le chalet refuge est situé dans un petit village de montagne où l'ambiance est authentique, à la marge des stations modernes. Tous les critères sont donc réunis pour que cette infrastructure fonctionne et attire du monde.

¹⁸⁵⁸ Rubrique protection de la montagne, « Bonneval-sur-Arc : un modèle en danger ? », *La Montagne et Alpinisme*, n°135, 01 1984, page 304.

¹⁸⁵⁹ Le chalet refuge de Bonneval-sur-Arc », *La Montagne et Alpinisme*, n°147, 1-1987, page 70.

¹⁸⁶⁰ Sur 822 000F, le CAF paye 374 000F, le ministère 200 000, la région, 165 000 et le département 83 000. L'association finance tout de même moins de 50% de cette construction.

Source : *idem*.

Même si le développement des chalets est réel et donc, avec lui, le développement d'une offre pour tous, il apparait tout de même qu'ils sont peu nombreux, comparés aux refuges. Cependant, cela constitue des infrastructures intéressantes et de capacité importante par rapport à certains petits refuges de montagne. De plus, les réflexions concernant leur réalisation sont beaucoup moins présentes¹⁸⁶¹ et les centres alpins semblent être totalement absents des réflexions durant cette période. Le développement contrôlé des infrastructures du CAF peut être mis en lien avec le fait que l'association souhaite réaliser un développement contrôlé du nombre de personnes en montagne. Ceci est surtout évoqué en lien avec la construction de nouveaux refuges.¹⁸⁶² Cependant, l'idée peut également être réutilisée pour les chalets ou gîtes puisque la logique semble être la même. Pour autant, en lien avec les politiques en faveur du tourisme social, nous pouvons dire que le CAF se développe dans les villages pour aider à leur redressement économique.

La question économique est donc, ici aussi, importante, même si la position du CAF est bien différente. Le Club est parfois sollicité directement par les acteurs locaux, mais il semble que la recherche d'une rentabilité n'est absolument pas d'actualité¹⁸⁶³ contrairement à l'UCPA. C'est notamment le cas pour le premier refuge de la ville de Bonneval-sur-Arc créé dans les années 1960 grâce à une sollicitation du maire. Le fait de ne pas rechercher une rentabilité dans son fonctionnement est, pour le CAF, ce qui le distingue du secteur privé marchand, mais surtout, c'est ce qui permet aux refuges de montagne de survivre. Dans le cas où le bénéfice serait recherché, comme dans le cas de l'UCPA ou du secteur marchand, les petits refuges de montagne ne resteraient pas ouverts et cela rendrait la fréquentation sportive d'une partie de la montagne très difficile.¹⁸⁶⁴ Il y a tout de même une réflexion économique en lien avec ces structures. Il faut qu'elles

¹⁸⁶¹ Procès-Verbal de l'Assemblée Générale des 26 et 27 janvier 1991 du CAF. CFDDL.

¹⁸⁶² Rapport du comité de direction à l'assemblée générale de 1996 du CAF (pour l'année 1995). CFDDL.

¹⁸⁶³ « Il entend continuer à promouvoir une politique d'accueil sans discrimination ni souci exclusif de rentabilité. »

Source : « Existe-t-il une politique des refuges ? », *La Montagne et Alpinisme*, n°163, 1-1991, pages XII et XIII.

¹⁸⁶⁴ « De plus, seule la gestion des refuges à un niveau global permet d'associer une certaine péréquation et de continuer à garantir le fonctionnement des petites unités à faible fréquentation, qui ne seraient pas rentables pour des agents privés. »

Source : *Idem*.

permettent l'accès à des espaces privilégiés ou à des activités diverses pour être attractives et permettre au CAF de ne pas perdre d'argent. Il semble d'ailleurs ce soit cet aspect qui attire particulièrement les collectivités de moyenne montagne qui sollicitent le Club à s'installer chez eux. Ces dernières n'ont pas dans l'optique de s'inscrire dans le tourisme de masse, mais plutôt de créer un tourisme à la fois culturel et sportif basé sur le patrimoine de la montagne avec l'aide des locaux.

L'évolution dans les politiques d'équipement des associations est donc totale. L'UCPA est à la recherche d'une stabilité financière et espère y arriver en investissant dans des centres dont la rentabilité est sûre. Le CAF, quant à lui, s'oriente vers une politique qui se veut plus sociale. Le Club cherche à ouvrir de nouvelles infrastructures sans les créer de toutes pièces. Le but est de travailler directement avec le montagnard dans un souci d'économie. Il veut s'inscrire dans l'économie locale par ses implantations et cherche des communes intéressées par son projet. Grâce au soutien des locaux, le CAF s'assure un financement qui permet la poursuite d'une politique sociale.

II.1.3. Respecter l'environnement

Les nouvelles créations ainsi que les modernisations réalisées par les associations, essentiellement par le CAF et le CNG, sont faites dans le but de respecter l'environnement. Il s'agit d'un enjeu qui ressemble à une nouvelle notion qui est celle du développement durable. Les premières mentions dans la littérature scientifique datent des années 1980. Cependant, cette notion met du temps à émerger dans les politiques publiques, mais elle est mise en avant en 1987 avec le rapport produit par la commission mondiale pour le Développement et l'Environnement de l'Organisation des Nations Unies (ONU) présidée par la Norvégienne Gro Harlem Brundtland. Cette notion propose un développement des territoires prenant en compte les aspects liés à l'environnement en équilibre avec des enjeux à la fois économiques et sociaux. Il s'agit de développer une activité tout en faisant attention à préserver les espaces pour les générations futures.

Profitant de plans d'aide européens¹⁸⁶⁵ et régionaux,¹⁸⁶⁶ les associations réalisent une modernisation grâce aux nouvelles technologies écologiques : éoliennes et panneaux photovoltaïques. Bien sûr, l'investissement plus prononcé de ces deux associations va de pair avec ce que nous avons déjà vu quant à leurs prises de position. Ces réflexions accompagnent celles du ministère en charge de la Jeunesse et des Sports dans sa charte du tourisme qui souhaite que la vocation sociale des équipements de plein air aille dans le sens d'une harmonisation de l'hébergement avec l'environnement.¹⁸⁶⁷ Il s'agit d'ailleurs d'un des nouveaux enjeux de l'aménagement touristique du territoire défini dans la convention Tourisme-Environnement à la fin des années 1980. Celle-ci demande qu'une réflexion environnementale soit systématique quant à l'aménagement lourd des territoires. Lorsque cela est possible, elle préconise des équipements plus légers et respectueux du milieu naturel.¹⁸⁶⁸ Bien plus que l'impact de la création de ces aménagements touristiques lourds, les concepteurs des projets doivent procéder à une étude d'impact sur l'environnement de l'augmentation de la fréquentation.¹⁸⁶⁹ Concernant le littoral, le Conservatoire de l'Espace littoral et des Rivages lacustres,¹⁸⁷⁰ appelé aussi le Conservatoire du littoral, intervient dans ce champ pour limiter les investissements fonciers dans les espaces les plus sensibles. Fonctionnant dès sa création grâce à une décentralisation (Kalaora & Konitz, 2004, p. 87), le Conservatoire du Littoral collabore avec les mairies des communes pour un aménagement touristique respectueux de l'environnement. Il agit alors comme un animateur ou un régulateur face aux différents enjeux locaux (Gérard, 2009, p. 5; Kalaora & Konitz, 2004, p. 87). Il collabore également avec les associations et notamment le CNG sur l'île de Penfret, mais aussi en Corse.

¹⁸⁶⁵ A la fin des années 1980, la Communauté Economique Européenne (CEE) propose des financements pour l'installation des panneaux photovoltaïques.

Source : Rapport du comité de direction à l'AG des 25 et 26 janvier 1986 du CAF. CFDDL.

¹⁸⁶⁶ La Région Bretagne à travers le Fond Régional pour la Maitrise de l'Energie propose des aides pour la transition écologique vers une énergie plus verte.

Source : Dossier concernant l'équipement en éolienne de l'île de Bananec. ARB : 89W174.

¹⁸⁶⁷ Ministère de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs, « La charte du tourisme quatre-vingt mesures pour le tourisme des années quatre-vingt », 1987. AN : 19970195/20.

¹⁸⁶⁸ Article 2, Convention Tourisme et Environnement, 1989. AN : 19950194/1.

¹⁸⁶⁹ Article 3, *idem*.

¹⁸⁷⁰ Loi du 10 juillet 1975 portant création du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres, *JORF*, 11 juillet 1975, page 7126.

Dès le début de notre période, le CAF souhaite réaliser une étude sur la possibilité d'une utilisation de l'énergie solaire ou verte dans ses refuges.¹⁸⁷¹ Le projet est facilité par un financement de la CEE, qui subventionne 40% des équipements, mais aussi de la région Rhône-Alpes, et il est pensé pour 30 refuges de l'association.¹⁸⁷² Au fur et à mesure de notre période, des refuges sont donc équipés en panneaux photovoltaïques : Refuge des Aiguilles d'Arves, des Souffles, Parmelan et du Font Turbat en 1989,¹⁸⁷³ la nouvelle annexe du refuge du Gouter en 1990¹⁸⁷⁴ ou le refuge du Col de la Croix-du-Bonhomme¹⁸⁷⁵ et du Grand Bec¹⁸⁷⁶ en 1992. Pour ces opérations, les subventions de la région Rhône-Alpes s'élèvent, en 1992, à 37 000 francs¹⁸⁷⁷ et en 1994, à 207 600 francs.¹⁸⁷⁸

Du côté du CNG, l'aide vient essentiellement de la région Bretagne. À trois reprises, le CNG obtient un financement pour des éoliennes : en 1985 pour l'île de Penfret avec une aide de 325 000 francs,¹⁸⁷⁹ en 1987 pour l'île de Bananec avec une subvention de 157 500 francs¹⁸⁸⁰ et en 1988, il bénéficie d'une subvention de 60 000 francs sur l'île de Drenec.¹⁸⁸¹ Cependant, en 1991, nous apprenons que le CNG n'a pas réalisé ses travaux, hormis l'éolienne de l'île de Penfret (Figure 77), puisque la région n'a reçu aucun justificatif.¹⁸⁸²

¹⁸⁷¹ Rapport du comité de direction à l'AG des 29 et 30 janvier 1983 du CAF. CFDLD.

¹⁸⁷² Rapport du comité de direction à l'AG des 25 et 26 janvier 1986 du CAF. CFDLD.

¹⁸⁷³ Rapport du comité de direction à l'assemblée générale de 1990 du CAF (pour 1989). CFDLD.

¹⁸⁷⁴ Rapport du comité de direction à l'assemblée générale de 1991 du CAF (pour l'année 1990). CFDLD.

¹⁸⁷⁵ « Refuge du Col de la Croix-du-Bonhomme », *La Montagne et Alpinisme*, n°168, 2-1992, pages 54-55.

¹⁸⁷⁶ Compte administratif 1992 de la Région Rhône Alpes. ARRA : RPD 345.

¹⁸⁷⁷ Compte administratif exercice 1992 de la Région Rhône Alpes. ARRA : RPD 345.

¹⁸⁷⁸ Compte administratif exercice 1994 de la Région Rhône Alpes. ARRA : RPD 442.

¹⁸⁷⁹ Arrêté du 15 avril 1985 concernant l'installation d'un aérogénérateur sur l'île de Penfret. ARB : 89W174.

¹⁸⁸⁰ Accord de subvention pour l'installation d'une centrale éolienne sur l'île de Bananec. ARB : 89W112.

¹⁸⁸¹ Lettre du président de la région Bretagne au Directeur Général du CNG, 4 novembre 1991. ARB : 89W174.

¹⁸⁸² *Idem*.

Figure 77 : Éolienne de l'île de Penfret



Source : « Penfret et son éolienne », <http://www.breizh-passion.com/phares-finistere/phares-finisterepenfret-glenans/attachment/penfret-et-son-eolienne/>. Consulté le 8 juin 2020.

Les Glénans, suite à une étude en lien avec l'éolienne installée sur l'île de Penfret, mais aussi celle de l'île de Saint-Nicolas, souhaitent finalement s'équiper en panneaux photovoltaïques dont le rendement serait meilleur.¹⁸⁸³ Espérant un redéploiement des subventions, la directrice des Glénans de Concarneau contacte la région plusieurs fois sans pour autant obtenir gain de cause à ce sujet.

Dans l'archipel des Glénans, seuls Penfret et Saint-Nicolas, que ne fréquente pas le CNG, voient donc l'installation d'une éolienne. Les panneaux photovoltaïques viennent tout de même garantir l'alimentation des îles en électricité verte, mais seulement à partir du début des années 2000. Les Glénans doivent, en effet, refaire toute la procédure de demande de subvention puisqu'un report n'est pas possible. Dans le cas présent, le CNG est aussi handicapé par le fait que l'entreprise qui devait prendre en charge les travaux a

¹⁸⁸³ Lettre de Cathy Saint-Julien, Directrice du CNG Concarneau au président de la Région Bretagne, 27 décembre 1991. ARB : 89W174.

déposé le bilan. De là, même s'ils avaient voulu réaliser les travaux, ils se seraient retrouvés dans une impasse du fait d'une augmentation possible du prix du devis.

L'aménagement en lien avec le respect de la nature passe également, et en premier lieu, par le respect de l'environnement direct des équipements implantés. Depuis sa création, les infrastructures proposées par le CNG ont un impact moindre sur les milieux dans lesquels il s'installe. Le Club construit très peu et se contente de s'installer dans des infrastructures déjà présentes qu'il modernise et organise les lits des stagiaires dans de grandes tentes. En lien avec ses principes pédagogiques, mais aussi avec la fragilité des sites sur lesquels il est installé, il a paru normal au CNG de pratiquer une amélioration de ses sites en tenant compte du critère écologique.¹⁸⁸⁴ Il y a alors une résonance avec ce dont nous venons de parler quant à la modernisation des équipements. Le CNG souhaite se moderniser en conservant les valeurs qui sont les siennes. La poursuite de ses activités est liée à la volonté de « ne pas détruire la beauté en l'habitant. »¹⁸⁸⁵ Les contraintes sont nombreuses, notamment en termes de confort avec le fait de ne pas avoir d'eau courante. Cependant, il s'agit de quelque chose que les dirigeants du CNG souhaitent conserver puisque cela fait partie intégrante de ses réflexions pédagogiques. Pour éviter de polluer, l'association utilise donc des réservoirs d'eau de pluie et des énergies non polluantes ainsi que des habitats démontables, les tentes, pour préserver l'aspect des bâtiments anciens et conserver la beauté du paysage.¹⁸⁸⁶

Enfin, un partenariat pour l'environnement avec la Fondation Total vaut la peine d'être commenté par son côté surprenant. La Bretagne est bien souvent victime de catastrophes pétrolières dans son histoire.¹⁸⁸⁷ Même si Total n'est pas directement actrice

¹⁸⁸⁴ « Nous nous sommes donc efforcés de concevoir un système qui utilise au mieux l'existant (puits et citerne); économise de l'énergie (récolte d'eau de pluie); nécessite peu de travaux de génie civil (citernes souples semi-enterrées); et utilise de l'énergie non polluante. » « Les Glénans s'efforcent aujourd'hui encore d'enseigner à ses stagiaires le respect des sites naturels dans lesquels ils évoluent : les limites assumées à l'amélioration des conditions d'hébergement sur les îles sont inscrites dans un projet pédagogique qui développe comme nécessaires les qualités d'adaptation d'un groupe aux contraintes d'une vie îlienne. »

Source : Lettre de Cathy Saint-Julien, Directrice du CNG Concarneau à Eugène Vassaux, délégué régional de l'Agence Française pour la Maîtrise de l'Energie, 30 octobre 1991. ARB : 89W174.

¹⁸⁸⁵ Rapport moral 1992 du CNG. ACNG.

¹⁸⁸⁶ *Idem.*

¹⁸⁸⁷ Le Torrey Canyon en mars 1967, l'Olympic Bravery et le Boehlen en 1976, l'Amoco Cadiz en 1978, le Tanio en mars 1980 et plus tard l'Erika en décembre 1999.

ou victime de ces accidents, la société s'investit dans une fondation qui agit comme mécène. À travers ses actions, il y a une volonté de participer à l'entretien et à la sensibilisation des publics à l'océan et à sa biodiversité. C'est pour son action en faveur des jeunes et de la protection de la mer que la Fondation Total décide de collaborer avec le CNG à partir de 1995 dans le but de participer à la protection de l'île de Penfret.¹⁸⁸⁸ Bien sûr, cet acte de mécénat peut être analysé de différentes façons. L'investissement de Total dans la protection de l'océan et de sa biodiversité ne peut être vu et réfléchi sans le contexte des différentes catastrophes, mais aussi des enjeux fiscaux liés aux dons. Son investissement financier peut alors être vu comme un moyen de se racheter des différentes agressions subies par le littoral breton, ou de celles à venir, mais aussi de compenser son déficit d'image lié à son activité. De plus, lorsqu'une entreprise, connue pour polluer et faire des bénéfices autour des énergies fossiles, finance des actions environnementales, c'est le meilleur moyen de mettre de son côté les fervents défenseurs de l'environnement. Même si le CNG ne sera jamais clairement en faveur de l'action de Total, son investissement dans son travail de protection des chemins de Penfret est important pour lui dans une période où il a beaucoup de mal à recevoir des subventions. Pour Total, travailler avec le CNG, association agréée pour la protection de l'environnement, c'est montrer qu'ils souhaitent œuvrer en coopération avec des acteurs locaux pour protéger la nature. Donc, s'ils polluent d'un côté, ils pensent se rattraper en aidant la protection de l'environnement de l'autre, notamment dans les îles bretonnes, souvent touchées par les catastrophes pétrolières. L'ironie du sort voudra que Total soit à l'origine du naufrage d'Erika en 1999 puisqu'il s'agit d'un bateau qu'ils affrètent et qui fait naufrage au large de la Bretagne, au niveau du plateau Armoricaïn, le 12 décembre. Par ailleurs, même si elles ne sont pas les plus touchées, la marée noire arrive jusqu'aux îles de l'archipel du CNG.

Pour le CAF, les difficultés sont tout autres et l'adaptation au milieu également. Dans la montagne, le climat est bien différent que sur les bases du CNG. Il est donc difficile de ne pas construire des infrastructures en dur. Dès sa création d'ailleurs, le CAF fait le choix de construire des refuges, très rustiques au départ, puisque réalisés avec quelques pierres entassées et de la tôle, même si quelques bivouacs existent. Dans les années 1980 et 1990, les réflexions du CAF quant à l'équipement de la montagne sont liées à la volonté

¹⁸⁸⁸ Rapports moraux 1994 et 1996 du CNG. ACNG.

de conservation du paysage donc à son environnement, comme le CNG, mais aussi de la nature. C'est pour cela que le CAF fait systématiquement le choix de matériaux qui s'intègrent bien dans l'environnement du refuge.¹⁸⁸⁹ Ils choisissent souvent les pierres trouvées aux abords pour rappeler les couleurs entre le paysage et la construction. Les matériaux choisis ainsi que la forme du bâtiment sont pensés pour que le refuge se fonde dans l'environnement et qu'il ne gâche pas le paysage.

Autre point important, celui de la fréquentation de la montagne. Nous avons vu que l'augmentation du nombre de visiteurs dans les refuges a poussé les dirigeants du CAF à mener une politique en faveur de la rénovation des refuges dans le but, bien souvent, de les agrandir en plus de les rendre plus confortables. Pourtant, à de nombreuses reprises, les dirigeants s'interrogent sur le fait qu'ils doivent, ou non, continuer d'équiper la montagne. En effet, équiper la montagne de nouveaux refuges est le meilleur moyen de développer la pratique, puisque l'offre de refuges est plus grande.¹⁸⁹⁰ Bien loin de la réflexion économique quant à la rentabilité de développer une offre plus conséquente en montagne, le CAF préfère agrandir ses refuges et les moderniser plutôt que d'en construire de nouveaux dans des zones déjà bien fragiles et qui pourraient l'être encore plus avec l'augmentation du passage. Il se situe alors totalement à l'opposé des réflexions de l'UCPA et de sa recherche de rentabilité. Pourtant, les deux réflexions peuvent être valables dans le cadre d'une politique qui se veut sociale. En ne cherchant pas à faire de bénéfices, le CAF propose les prix les plus bas possibles, ce qui lui permet alors de s'ouvrir à des catégories socioprofessionnelles larges. De son côté, l'UCPA préfère être rentable sur plusieurs structures à gros potentiel, non pas en élevant les prix, mais en y accueillant beaucoup de jeunes. À travers cela, elle peut alors permettre un fonctionnement normal de structures déficitaires sans augmenter le prix des stages.

Dans une perspective liée au tourisme social, la reconstruction du refuge des Conscrits à partir de 1991 est un exemple parfait. Terminée en 1997, la construction du

¹⁸⁸⁹ Rubrique Refuge, *La Montagne et Alpinisme*, n°185, 3-1996, page 58 / J.-P. Brésoles, G. Dufayard, J. Guerry, « Projet écologique à l'horizon », *La Montagne et Alpinisme*, n°164, 2-1991, page 52-53 / C. Eckhardt, Rubrique protection de la montagne, « refuge et environnement », *La Montagne et Alpinisme*, n°159, 1-1990, pages 62-63.

¹⁸⁹⁰ C. Eckhardt, Rubrique protection de la montagne, « refuge et environnement », *La Montagne et Alpinisme*, n°159, 1-1990, pages 62-63 / Procès-Verbal de l'Assemblée Générale des 25 et 26 janvier 1992 du CAF. CFDDL.

nouveau refuge est rendue obligatoire par sa surfréquentation, mais aussi la volonté de l'ouvrir pour développer le ski de printemps, l'ancien refuge étant trop haut pour que cela soit possible (2730 mètres). Situé à 2 580 mètres d'altitude, le nouveau refuge est prévu dans un site protégé puisqu'il se trouve dans la réserve naturelle des Contamines. Le CAF est obligé de collaborer avec les « principaux acteurs la vie sociale et économique locale : Municipalités des Contamines-Montjoie et de Saint-Gervais ; Compagnie des Guides de St-Gervais-Val-Montjoie ; Association des amis de la réserve naturelle des Contamines. »¹⁸⁹¹ Le bâtiment est intégré dans le paysage pour « limiter son impact visuel »¹⁸⁹² ainsi que pour convenir à tous les types d'utilisateurs. Il permet l'accueil de différentes activités : ski de randonnée, escalade, alpinisme et randonnée ainsi que des expositions proposées par l'Association des amis de la réserve naturelle des Contamines. Enfin, il est également pensé pour la production d'une énergie verte grâce aux panneaux photovoltaïques (Figure 78).

¹⁸⁹¹ J.-P. Brésoles, G. Dufayard, J. Guerry, « Projet écologique à l'horizon », *La Montagne et Alpinisme*, n°164, 2-1991, page 52-53.

¹⁸⁹² *Idem*.

Figure 78 : Refuge des Conscrits.



Source : <https://refugedesconscrits.ffcam.fr/>. Consulté le 8 juin 2020.

Ce refuge est donc un exemple intéressant pour illustrer toutes les idées qui sont contemporaines à notre période. Premièrement, il s'agit d'un refuge reconstruit en raison d'impératifs liés au développement de la fréquentation de la montagne, à la multiplication des activités et à la demande des usagers de plus en plus spécifiques. Dans un second temps, cette construction est intéressante puisqu'elle est pensée à l'échelle locale selon une démarche liée au tourisme social que nous évoquerons par la suite.¹⁸⁹³ Elle est pensée avec les différents acteurs locaux pour qu'elle puisse convenir à tous. Enfin, cette construction fait une grande place à la question environnementale. Implantée dans un espace protégé, le refuge des Conscrits est construit avec des matériaux spécifiques suivant une forme et des couleurs qui font qu'il s'inscrit totalement dans le paysage de la montagne. Par ailleurs, l'énergie est autoproduite et totalement verte. Bien sûr, pour ses travaux, le CAF a la chance d'avoir des partenaires qui aide à son financement. Dans les années 1980 et 1990, le financement des infrastructures liées au tourisme sportif est de plus en plus difficile. Les associations doivent trouver des partenaires économiques pour

¹⁸⁹³ Voir le II.4. Équiper les espaces ruraux pour le tourisme, de ce chapitre.

pouvoir continuer à se développer et surtout à se moderniser puisque tel est leur principal problème.

II.2. La question du financement des infrastructures

Nous avons suivi pas à pas l'évolution des subventions offertes par les pouvoirs publics, et particulièrement celles du ministère en charge de la Jeunesse et des Sports et de ses services déconcentrés. Avec la décentralisation, les financements possibles pour les associations de tourisme sportif se multiplient : ministères, au nombre de dix¹⁸⁹⁴ en 1982 puis sept en 1984¹⁸⁹⁵, les Contrats de Plan, le FNDS ou autres fonds ministériels,¹⁸⁹⁶ les régions, départements et communes, et organismes spécifiques comme l'ONF avec le CAF par exemple. ¹⁸⁹⁷ On aurait pu croire que c'était une bonne nouvelle pour aider au financement des équipements des associations et donc, participer à la réalisation de leur projet social. Cependant, cette multiplication ne va finalement pas de pair avec la fin des difficultés financières des associations de tourisme qui doivent encore tenter de s'adapter au mieux pour que le projet social qui est le leur intéresse les financeurs. Le manque d'une définition claire des attributions de chacun en la matière peut constituer un frein. De plus, les associations se retrouvent à avoir plusieurs interlocuteurs sans réellement savoir à qui s'adresser. L'un des enjeux les plus importants, au cœur même de la définition de ce que nous entendons par « tourisme social », est la poursuite d'un financement de l'équipement par les pouvoirs publics.

II.2.1. La multiplication des financements possibles...

¹⁸⁹⁴ Groupe interministériel « Aménagement touristique, protection de l'espace, politique sociale des loisirs » rapport du groupe financement juin 1982, 70 pages. AN : 19970195/7.

¹⁸⁹⁵ Rapport du groupe de travail sur le financement des investissements du Tourisme Social avril 1984, 150 pages. AN : 19970195/7.

¹⁸⁹⁶ Fonds Interministériel d'Aménagement du Territoire (FIAT), le Fonds Interministériel pour le Développement et l'Aménagement Rural (FIDAR), le nouveau Fonds Interministériel pour l'Aménagement de la Montagne (FIAME) et le Fonds Interministériel pour la Qualité de Vie (FIQV).

Source : Conseil Supérieur du Tourisme, « Développement du Tourisme sportif », commission N°4, session 1985, 75 pages + annexes. AN : 19950194/2.

¹⁸⁹⁷ Rapport du comité de direction à l'assemblée générale de 1991 du CAF (pour l'année 1990). CFDDL.

Même si toutes les discussions interministérielles laissent penser que le tourisme, et notamment le tourisme social et associatif, constitue un secteur à enjeu, particulièrement d'un point de vue économique, il semble que cela ne constitue pas pour autant un secteur assez important pour justifier l'allocation de moyens conséquents. En effet, les pouvoirs publics n'inscrivent pas les activités du tourisme et des loisirs dans un programme d'actions prioritaires au niveau de l'État, à part le plan d'équipement des quartiers sensibles des années 1990.¹⁸⁹⁸ Les planifications sont surtout locales dans le but d'intégrer les pratiques de loisirs et de tourisme dans une réflexion liée à des orientations spécifiques d'un territoire donné, et donc la contribution à l'économie locale. De ce fait, nous pouvons constater que tous s'impliquent, d'une manière ou d'une autre, dans des subventions aux associations de tourisme sportif que nous étudions.

II.2.1.1. Les crédits Jeunesse et Sports

Avec la décentralisation, les ministères ne sont plus censés avoir un rôle direct à jouer dans le financement des opérations à l'échelle locale. Cependant, le ministère en charge de la Jeunesse et des Sports reste un partenaire et un financeur essentiel des associations de tourisme sportif, d'autant plus que ses crédits n'ont pas été décentralisés.¹⁸⁹⁹ Ponctuellement, nous avons également pu trouver des subventions venues du ministère en charge du Tourisme, surtout du côté du CNG et du CAF. Cependant, ces financements sont beaucoup trop rares pour constituer un réel investissement de sa part. La majorité des subventions pour le tourisme social et associatif venues du budget du Tourisme sont, durant cette période, essentiellement affectées aux villages de vacances et campings-caravaning.¹⁹⁰⁰

¹⁸⁹⁸ Conseil National du Tourisme, Bilan et perspectives des contrats de plan Etat-Régions, section de l'organisation territoriale du Tourisme, session 1987. AN : 19950194/1.

¹⁸⁹⁹ « Dans ce domaine des sports, parce que les crédits n'ont pas été décentralisés, le contrôle en est encore effectué par la Cour. »

Source : Cour des comptes, ministère de la Jeunesse et des Sports. Les Subventions de l'Etat au Sport. Chapitre 43-91 et 66-50 + Fonds National pour le Développement du Sport 1987-1990, septembre 1993. AN : 20160541/444, dossier 93-354-0.

¹⁹⁰⁰ Nous développons cette idée dans ce chapitre au II.5.2. L'aménagement des territoires ruraux.

Le principal financeur du sport durant notre période et depuis la fin de la période précédente est le FNDS dont les crédits sont tout de même liés à ceux de Jeunesse et Sports. La création du fonds est due au fait que le budget de la Jeunesse et des Sports ne pouvait répondre à l'ensemble des besoins en matière de sport.¹⁹⁰¹ Le ministère se concentre donc essentiellement à subventionner les opérations nationales en lien avec les questions de jeunesse. Comme les autres structures de l'État, le FNDS est déconcentré, mais seulement à partir de 1987. Les commissions régionales du fonds sont alors créées. Elles doivent donner leur avis sur les principes de répartition des crédits de la part des commissions régionales et départementales du FNDS.¹⁹⁰² Tous les ans, le FNDS attribue une enveloppe à chaque région. Chacune d'entre elles reçoit 10% des fonds nationaux à part égale et le solde est complété en tenant compte du nombre de licenciés.¹⁹⁰³ Il apparaît donc que ce sont les régions qui ont le plus de licenciés qui reçoivent le plus de subventions. Étant donné que les associations de tourisme sportif ne comptent pas de licenciés, l'action qu'elles proposent au niveau des territoires n'est pas prise en compte.

Le FNDS fonctionne grâce à un prélèvement de 2% sur les recettes du Loto et d'une taxe spéciale sur les droits d'accès aux manifestations sportives. Les premières recettes servent à financer le sport de masse tandis que les secondes servent pour le haut niveau. Depuis 1980, « la partie du prélèvement sur les sommes engagées au pari mutuel sur les hippodromes et hors des hippodromes » ainsi que « l'excédent du produit de la taxe spéciale sur les débits de boissons » constituent également des recettes pour le FNDS. Ces fonds peuvent alors être dépensés pour subventionner les équipements des collectivités locales pour l'aide au sport de masse ainsi que pour les équipements d'État contribuant, eux aussi, au sport de masse.¹⁹⁰⁴ Enfin, à partir de 1985, la loi-finance crée le loto sportif.

¹⁹⁰¹ Cour des comptes, ministère de la Jeunesse et des Sports. Les Subventions de l'Etat au Sport. Chapitre 43-91 et 66-50 + Fonds National pour le Développement du Sport 1987-1990, septembre 1993. AN : 20160541/444, dossier 93-354-0.

¹⁹⁰² Article 1^{er} du décret n°87-85 du 4 février 1987 relatif à la gestion de la part régionale du Fonds national pour le développement du sport portant modification des commissions régionales du Fonds nationale pour le développement du sport, *JORF*, 6 février 1987, pages 1368-1369.

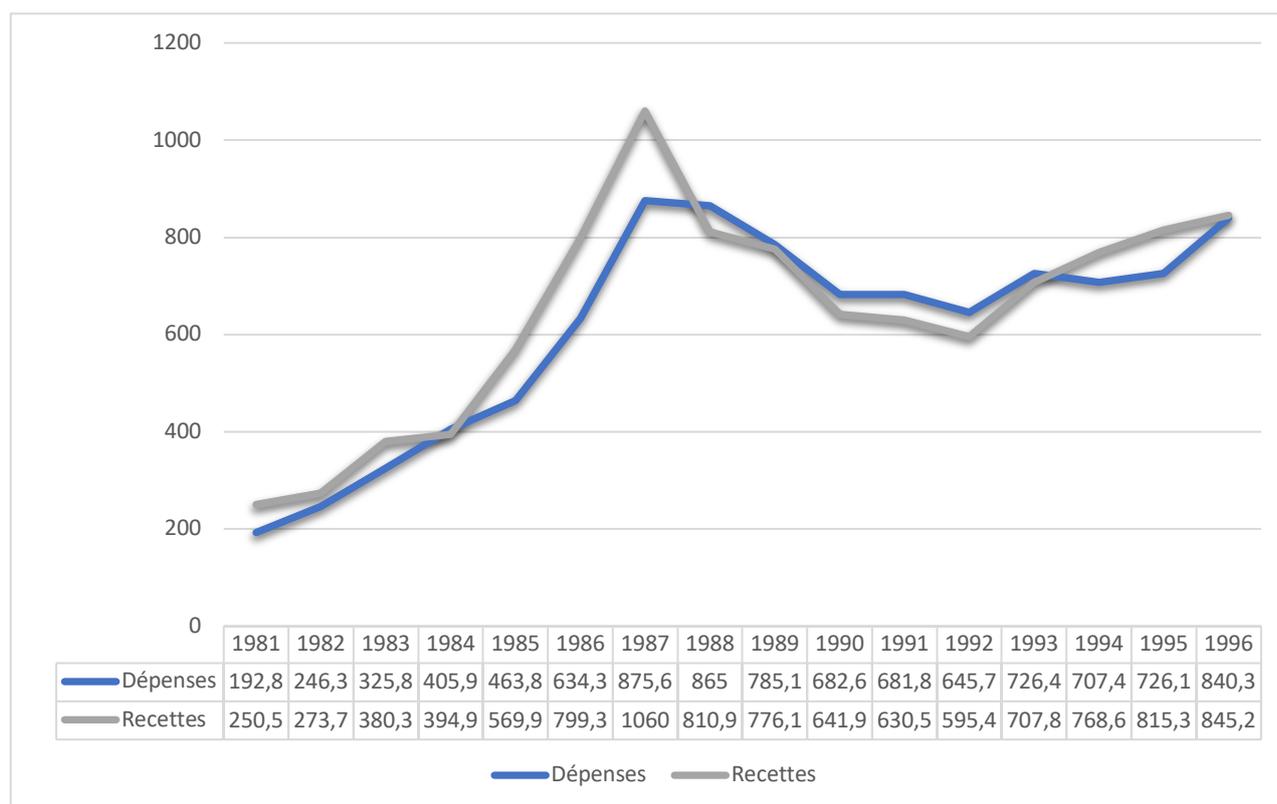
¹⁹⁰³ Cour des comptes, ministère de la Jeunesse et des Sports. Les Subventions de l'Etat au Sport. Chapitre 43-91 et 66-50 + Fonds National pour le Développement du Sport 1987-1990, septembre 1993. AN : 20160541/444, dossier 93-354-0.

¹⁹⁰⁴ Article 42 de la loi finance pour 1980, n°80-30 du 19 janvier 1980, *JORF*, 19 janvier 1980, pages 147-190.

Un prélèvement sur les enjeux est fixé pour être affecté au FNDS dans le but de « contribuer au développement du sport. »¹⁹⁰⁵ Grâce à cela, le fonds a connu une croissance très importante de ses recettes et, donc, des possibilités de financements (Figure 79).

¹⁹⁰⁵ Article 42 de la loi finance pour 1985, n°84-1208 du 29 décembre 1984, *JORF*, 30 décembre 1984, pages 4060 – 4121

Figure 79 : Les crédits du FNDS de 1981 à 1996 en milliers de francs



Sources : Cour des comptes, Secrétariat d'État chargé de la Jeunesse et des Sports - Fonds National pour le développement du sport 1981-1986, 1988. AN : 20160541/327, dossier 88-348 / Cour des comptes, Secrétariat d'État à la Jeunesse et aux Sports, Fonds Nationale pour le Développement du Sport (FNDS) 1988, octobre 1989. AN : 20160541/359, dossier 89-684 / Cour des comptes, Secrétariat d'État à la Jeunesse et aux Sports. Fonds Nationale pour le Développement du Sport (FNDS) 1990, 1991. AN : 20160541/398, dossier 91-157-0 / Cour des comptes, ministère de la Jeunesse et des Sports. Les Subventions de l'État au Sport. Chapitre 43-91 et 66-50 + Fonds National pour le Développement du Sport 1987-1990, septembre 1993. AN : 20160541/444, dossier 93-354-0 / Cour des comptes, ministère de la Jeunesse et des Sports, exécution du budget du Fond national de Développement du Sport de 1992, juillet 1993. AN : 20160541/445, dossier 93-406-1 / Cour des comptes, Note sur l'exécution du budget 1995 du ministère de la Jeunesse et des Sports, Première partie : analyse des crédits, novembre 1996. AN : 20160541/503, dossier 96-107-0 / Cour des comptes, Note sur l'exécution du budget 1996 du ministère de la Jeunesse et des Sports, Fond national de Développement du Sport et Fonds National de Développement de la Vie associative, juin 1997. AN : 20160541/533, dossier 97-227-1.

Entre 1985 et 1987, les recettes du FNDS ont augmenté de 86,5% avant de redescendre en raison d'une diminution de l'intérêt porté au loto sportif. Par la suite, en 1993, la loi-

finance institue un prélèvement sur les jeux de loterie instantanée¹⁹⁰⁶ puis la loi-finance de 1994 remplace les prélèvements sur les jeux de hasard par un prélèvement de 2,3% sur le chiffre d'affaires de la Française des Jeux.¹⁹⁰⁷ Il est porté à 2,4% pour 1995. En 1992, les fonds du FNDS sont utilisés pour financer les Jeux Olympiques d'hiver d'Albertville.

Ce qui est intéressant dans ce graphique, c'est aussi de voir que la gestion des crédits n'est pas toujours optimale. Entre 1981 et 1987, les dépenses du fonds sont en dessous des recettes. La gestion des crédits est donc raisonnée et le FNDS finance avec ses moyens réels. Cependant, entre 1988 et 1993, les subventions sont plus importantes que les recettes perçues. Cela crée logiquement une situation de déséquilibre et une dette qui doit être comblée. Même si le principe et les réflexions semblaient aller dans le sens du développement des sports de masse, le FNDS ne fonctionne pas parfaitement en raison du caractère aléatoire de ses recettes. Plus il y a de recettes et plus il y a de dépenses. Cependant, étant donné qu'il se base sur un prévisionnel, quand les recettes diminuent, les engagements sont déjà pris pour un niveau trop élevé et cela mène à la création de la dette. À partir de 1990, les fonds sont surtout dédiés aux dépenses de fonctionnement pour le sport de haut niveau dans le but de régulariser la dette.

Pour la Cour de Comptes, les équipements sportifs sont les principales victimes de la situation,¹⁹⁰⁸ d'autant plus que des crédits spécialement dédiés au développement de l'activité sportive pendant les vacances, grâce au développement des structures d'accueil et des moyens nécessaires à l'exercice de la pratique sportive, sont décidés à partir de 1987.¹⁹⁰⁹ Les difficultés de gestion de ce fonds ont donc un impact direct sur le financement des structures pour le tourisme sportif. Alors que les associations de tourisme sportif doivent traiter avec le FNDS, elles se retrouvent mises de côté en raison d'un travail qui ne va pas dans le sens des subventions offertes. C'est sans doute pour cela que nous pouvons trouver de nombreuses opérations financées directement par le

¹⁹⁰⁶ Loi de finances pour 1993, n°92-1376 du 30 décembre 1992, *JORF*, 31 décembre 1992, pages 18058-18111.

¹⁹⁰⁷ Article 48 de la loi finance pour 1994, n°93-1352 du 30 décembre 1993, *JORF*, 31 décembre 1993, pages 18474-18520.

¹⁹⁰⁸ Cour des comptes, ministère de la Jeunesse et des Sports. Les Subventions de l'Etat au Sport. Chapitre 43-91 et 66-50 + Fonds National pour le Développement du Sport 1987-1990, septembre 1993. AN : 20160541/444, dossier 93-354-0.

¹⁹⁰⁹ *Idem*.

ministère mais aussi, sans doute, d'opérations financées en raison du caractère social poursuivi et en direction de la jeunesse. Les associations se retrouvent parfois avec des autorisations de programme et des accords de subventions, mais ne voient pas l'argent arriver. Par exemple, en 1991, la subvention de 400 000 francs promise au CAF par le FNDS n'arrive pas. Cela place logiquement l'association dans une situation délicate et les opérations prévues se trouvent stoppées ou reportées.¹⁹¹⁰

Les interventions du FNDS concernant les équipements des associations sont relativement rares. Nous n'avons vu que peu de cas se présenter.¹⁹¹¹ Lorsque le FNDS subventionne, il faut que ce soit une infrastructure qui intéresse la fédération concernée dans une opération liée à la pratique sportive. Ce ne sont pas les actions sociales ou en direction de la jeunesse qui sont financées, puisqu'elles dépendent encore du ministère en charge de la Jeunesse et des Sports. Par exemple, en 1984, la subvention obtenue par l'UCPA de la part du FNDS pour le centre de Tignes est liée à l'intérêt particulier porté par la FFS sur cette infrastructure.¹⁹¹² La subvention se fait alors à hauteur de 40,9% par le FNDS en lien aussi avec la région Rhône-Alpes¹⁹¹³ du fait que l'infrastructure est prévue pour l'accueil de groupes pour la formation des moniteurs de ski notamment. Il s'agit d'une subvention qui fait aussi le lien avec la compétence de la région en matière de formation professionnelle ainsi que du besoin croissant de moniteurs chaque hiver. C'est la coordination avec les fédérations qui conditionne l'attribution d'une subvention par le FNDS. Cela paraît logique quand la question du nombre de licenciés dans un territoire est prise en compte pour l'attribution de la subvention régionale du FNDS.

¹⁹¹⁰ Rapport du comité de direction à l'assemblée n°84-1208 du 29 décembre 1984, *JORF*, 30 décembre 1984, pages 4060 – 4121 générale de 1991 du CAF (pour l'année 1990). CFDDL.

¹⁹¹¹ En 1984, l'UCPA reçoit 2 000 000 de francs. Les Glénans reçoivent 245 000 francs en 1983. **Source :** Note à l'attention de Monsieur Poirier, Conseiller technique. 29 novembre 1984. AN : 19700475/4. En 1995, l'UCPA reçoivent 3 600 000 Francs et le CNG 1 700 000 francs.

Source : Cour des comptes, Note sur l'exécution du budget 1995 du ministère de la Jeunesse et des Sports, Première partie : analyse des crédits, novembre 1996. AN : 20160541/503, dossier 96-107-0.

En 1996, le CNG reçoivent 150 000 francs et l'UCPA 3 288 000 francs.

Source : Cour des comptes, Note sur l'exécution du budget 1996 du ministère de la Jeunesse et des Sports, juin 1997. AN : 20160541/533, dossier 97-227-0.

¹⁹¹² Compte-rendu du Conseil d'Administration de l'UCPA du 20 mars 1984. AUCPA.

¹⁹¹³ Compte-rendu du Conseil d'Administration de l'UCPA du 26 octobre 1982. AUCPA.

Dans le cas des associations de tourisme sportif, il est tout de même rare de voir de réels projets de coopération se mettre en place. Les besoins des associations sont bien différents de ceux des fédérations qui cherchent surtout à attirer des licenciés. Les pratiquants dans les associations de tourisme ne cotisent pas pour une licence fédérale, hormis pour le cas du CAF avec la FFM ou la FFE puis la FFME, même si cela pose problème à un moment donné. L'UCPA collabore directement avec les fédérations, mais ne reçoit pas pour autant des subventions annuellement. Dans le FNDS, à l'échelle régionale, les décisions sont discutées à la fois entre des représentants de l'administration et des représentants des associations et groupements sportifs.¹⁹¹⁴ Les représentants des disciplines sportives, olympiques et non olympiques peuvent siéger et, dans le cas de la région Rhône-Alpes, la Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports (DRJS) siège également. Les dirigeants du sport de loisirs sont donc assez peu représentés étant donné qu'ils ne peuvent l'être qu'à travers les fédérations non olympiques. Cela peut expliquer le manque de moyens accordé aux associations de tourisme sportif. Dans le cadre du sport de masse, qui reçoit le plus de subventions, les financements vont plutôt vers l'aspect compétitif que vers le côté purement loisir qui est très difficilement chiffrable puisque tout entre dans la catégorie du sport de masse. De plus, les dépenses prévues au titre du FNDS sont décrites comme imprécises par la Cour des Comptes, ce qui peut poser des problèmes de juxtaposition avec celles du ministère chargé des sports.¹⁹¹⁵ Cependant, même si les crédits du FNDS font défaut, les associations peuvent compter sur les crédits du ministère en charge de la Jeunesse et des Sports à l'échelle nationale et locale, en raison de la poursuite d'une action sociale en direction de la jeunesse par la pratique des sports de plein air.

II.2.1.2. Les crédits décentralisés

Dans ce nouveau système de financement, les régions, départements et communes jouent donc un rôle plus important qu'avant. Depuis les années 1970, les départements

¹⁹¹⁴ Article 5 du décret n°87-85 du 4 février 1987 relatif à la gestion de la part régionale du Fonds national pour le développement du sport portant modification des commissions régionales du Fonds nationale pour le développement du sport, *JORF*, 6 février 1987, pages 1368-1369.

¹⁹¹⁵ Cour des comptes, ministère de la Jeunesse et des Sports. Les Subventions de l'Etat au Sport. Chapitre 43-91 et 66-50 + Fonds National pour le Développement du Sport 1987-1990, septembre 1993. AN : 20160541/444, dossier 93-354-0.

subventionnent des opérations pour le tourisme associatif. Nous en avons donné quelques exemples dans le chapitre précédent. Avec la loi de 1982, les régions obtiennent une compétence générale d'aménagement du territoire.¹⁹¹⁶ Elles deviennent donc les seules à décider de ce qu'elles souhaitent réaliser au niveau de leurs territoires en termes d'aménagement et, donc, de la construction des infrastructures. Dans le cas du nouveau système en place à ce moment-là, les coopérations entre les différents échelons des collectivités territoriales sont intéressantes, d'autant plus que les liens avec le ministère sont toujours une réalité. Les montages financiers se réalisent dorénavant à l'échelle locale (Figure 80).

¹⁹¹⁶ Article 36 de la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, *JORF*, 3 mars 1982, pages 730-747

Figure 80 : Exemples de plans de financements pour chacune des associations

CAF			Glénans			UCPA		
Bonneval-sur-Arc (1987)			Île d'Arz (1986)			Bénodet (1996)		
Financier	Montant	Part de financement	Financeurs	Montants	Part de financement	Financeurs	Montants	Part de financement
Fonds propres	374 000	45,5%	Emprunt	750 000 frs	47,5%	Fonds propres	5 750 000 frs	61,1%
MJS	200 000	24,3%	MJS	700 000 frs	44,3%	MJS	1 500 000 frs	16%
Rhône-Alpes	165 000	20%	Bretagne	130 000 frs	8,2%	Bretagne	1 050 000 frs	11,2%
Savoie	83 000	10,2%				Finistère	600 000 frs	6,4%
						ANCV	500 000 frs	5,3%
Total	822 000	100%	Total	1 580 000 frs	100%	Total	9 400 000 frs	100%

Sources : Le chalet refuge de Bonneval-sur-Arc », *La Montagne et Alpinisme*, n°147, 1-1987, page 70 / Compte-rendu du Conseil d'Administration de l'UCPA du 15 octobre 1996 / AUCPA / Compte-rendu du Conseil d'Administration du CNG du 8 mars 1986. ACNG.

Nous avons choisi ces exemples pour illustrer cette collaboration puisqu'ils sont révélateurs des dynamiques contemporaines à l'œuvre en matière de financement des opérations du tourisme associatif. Nous avons également choisi de ne pas donner en exemple des opérations financées par le FNDS étant donné que nous n'avons pas toujours le détail de son aide lorsqu'il subventionne, c'est-à-dire assez rarement. De plus, cela nous permet réellement de cerner le rôle, toujours actif, du ministère dans l'aide apportée aux actions sociales en direction des jeunes.

La coopération visible entre le ministère en charge de la Jeunesse et des Sports ainsi que les régions et départements montre une division des frais entre toutes les parties. Le ministère reste tout de même celui qui donne le plus d'argent puisque les associations que nous étudions évoluent au niveau national pour le développement du sport autour d'une action sociale. Pour autant, les régions et départements investissent également beaucoup. Même s'ils sont tous tributaires d'une décision du ministère,¹⁹¹⁷ les sommes investies dans le tourisme associatif sont importantes et symboles d'une prise de conscience de l'intérêt de contribuer à son développement pour l'économie locale. Dans ces différents exemples de plans de financement, nous pouvons nous rendre compte que la part de l'État reste à peu près la même qu'au temps des lois-programmes. Ce qui change, c'est le fait que les 50% déboursés par l'État sont divisés entre le ministère et plusieurs collectivités territoriales, mais aussi l'Agence Nationale des Chèques Vacances (ANCV) dans le cas de l'UCPA. Cependant, les aides de 50% du ministère sont, dans les périodes précédentes, souvent également complétées par une aide à l'échelle locale. La différence ici, c'est donc l'aide considérablement réduite du ministère.

Ce qui apparaît également intéressant, c'est de constater que l'UCPA est beaucoup moins aidée qu'avant. Nous avons vu précédemment (Figure 66), que l'UCPA recevait de l'aide à la fois de l'État, à travers le ministère en charge de la Jeunesse et des Sports, mais également de la CNAF. Avec un investissement total des deux institutions de 90%, l'Union n'avait plus que 10% du montant total à payer. Le désengagement de la CNAF du financement des structures des associations de tourisme sportif devient une réalité durant notre période.¹⁹¹⁸ Ce désengagement n'est pas compensé par une autre aide de l'État ou d'un organisme parapublic ou public. L'aide de ANCV est, en effet, très ponctuelle

¹⁹¹⁷ Budget de l'Etat régionalisé, crédits régionalisés 1982 de la Région Rhône Alpes. ARRA : RPD84.

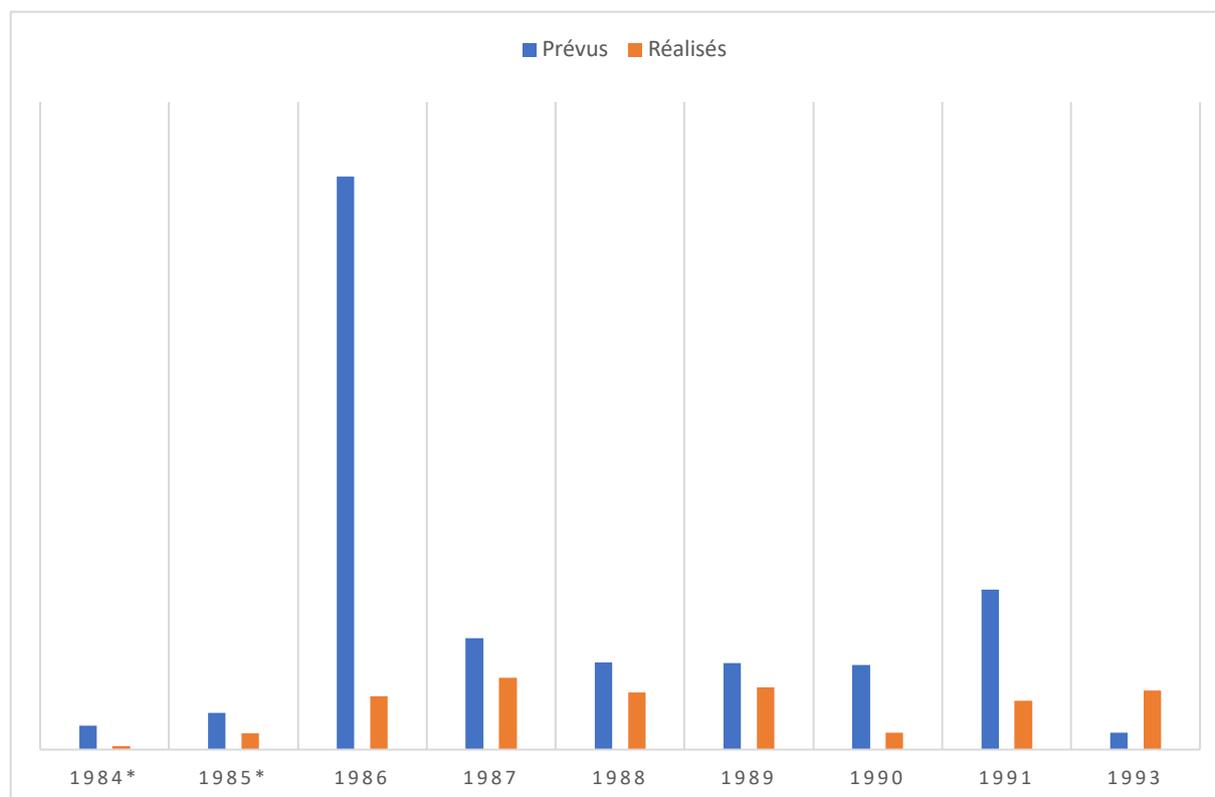
¹⁹¹⁸ Nous en expliquons les raisons dans le II.2.2.1. La diminution de l'aide des pouvoirs publics.

et trop faible pour réellement être une compensation. Nous pouvons donc conclure que, durant cette période, l'UCPA n'est plus avantagée, par rapport aux autres associations que nous étudions, dans le cadre de l'aide à la pierre. Cela peut clairement être le résultat de l'évolution du mode de subvention, puisque le ministère en charge de la Jeunesse et des Sports a un rôle beaucoup plus faible en raison d'attributions réduites et d'un budget également réduit, à la fois par la décentralisation et par le passage de l'EPS vers l'Éducation Nationale. De ce fait, et étant donné que les collectivités territoriales ne sont pas aussi représentées au conseil d'administration de l'UCPA, nous pouvons conclure que l'Union n'est plus le partenaire prioritaire de l'État au niveau de l'équipement sportif et social du territoire.

En termes d'investissements des associations dans les infrastructures du tourisme social et associatif, il apparaît important de préciser que peu de régions ou départements investissent dans d'autres régions ou départements pour la création d'infrastructures. Le seul cas est celui de la région parisienne¹⁹¹⁹ qui, en raison de la densité de sa population et de la demande, finance quelquefois des structures dans d'autres départements pour répondre à la demande. Par conséquent, les régions sont les seules à réellement pouvoir agir sur l'équipement du tourisme sportif associatif sur leur territoire. C'est d'ailleurs une des raisons de la décentralisation puisqu'elle permet aux régions de décider seules de ce qu'elles souhaitent faire dans leur territoire. Les politiques ne sont plus pensées nationalement, les régions sont donc libres de décider des crédits qu'elles souhaitent allouer au tourisme social et associatif. Prenons l'exemple de la région Rhône-Alpes dont nous avons pu consulter les comptes administratifs entre 1984 et 1993 (Figure 81).

¹⁹¹⁹ F. Soulage, Rapport de mission à Monsieur le Ministre du Tourisme, « De nouveaux instruments pour l'accueil touristique social et familial », 1989. AN : 19970195/3.

Figure 81 : Subventions prévues et réalisées offertes au tourisme social et associatif de 1984 à 1993 par la région Rhône-Alpes en millions de francs



Année	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1993
Prévus	4,46	6,91	106,22	20,65	16,15	16,02	15,63	29,64	3,169
	3	3	6	6	2	6	1	4	
Réalisés	0,68	3,06	9,839	13,31	10,64	11,55	3,156	9,023	10,99
	6			2	0	9			0

Note : Concernant les associations, nous ne notons que les chiffres des subventions inscrites au budget. Elles sont parfois reportées d'une année sur l'autre dans le cas où l'association n'a pas réalisé, ou ne l'a réalisé que de manière partielle, l'aménagement pour lequel elle a eu sa subvention.

Entre 1986 et 1988, les données sont celles du tourisme social, il n'y a aucune mention de subventions offertes aux actions du tourisme associatif. C'est le contraire ensuite.

Légende : * : année où les budgets dédiés au tourisme social et au tourisme associatif sont traités séparément. Nous détaillons alors les subventions au tourisme associatif.

Sources : Compte administratif 1984 de la Région Rhône-Alpes. ARRA : RPD103 / Recueil des actes administratifs 1984 de la Région Rhône-Alpes. ARRA : RPD113 / Compte administratif 1985 de la Région Rhône-Alpes. ARRA : RPD121 / Recueil des actes administratifs 1985 de la Région Rhône-Alpes. ARRA : RPD124 / Compte administratif 1986 de la Région Rhône-Alpes. ARRA : RPD142 / Compte administratif 1987 de la Région Rhône-Alpes. ARRA : RPD159 / Compte administratif 1988 de la Région Rhône-Alpes.

ARRA : RPD180 / Recueil des actes administratifs 1989 de la Région Rhône-Alpes. ARRA : RPD211 / Compte administratif 1990 de la Région Rhône-Alpes. ARRA : RPD240 / Compte administratif 1989 de la Région Rhône-Alpes. ARRA : RPD256 / Compte administratif 1991 de la Région Rhône-Alpes. ARRA : RPD321 / AP des 24 et 25 juin 1994 dont rapport d'activité 1993 de la Région Rhône-Alpes. ARRA : RPD372.

Concernant les sommes affectées au tourisme social et associatif par la région Rhône-Alpes, nous pouvons constater un manque de régularité. Les subventions offertes au tourisme social pour les années 1984 et 1985 sont plus conséquentes que celles offertes au tourisme associatif. La réalisation de cette distinction est intéressante puisque cela signifie que les associations ne sont pas subventionnées au titre de leurs actions pour le tourisme social. Les données de 1986 sont impressionnantes et difficilement explicables par le compte administratif de l'année. Cependant, il semble que les comptes du tourisme social et du tourisme associatif aient été traités ensemble cette année-là. De plus, il y a une très grande différence entre ce qui est prévu et ce qui est réalisé. Il est alors possible qu'une ou plusieurs structures du tourisme social, qu'il soit marchand ou associatif, ait souhaité s'installer sur le territoire, mais que l'opération n'ait pas été finalisée. En effet, dans le cas d'une subvention, les associations doivent prouver avoir réalisé les travaux avant de recevoir l'aide. Il est alors tout à fait possible que l'aide ait été attribuée en raison d'un besoin important sur le territoire, mais que celle-ci n'ait pas été versée parce que l'opération n'avait pas été réalisée. Cela peut également s'expliquer par l'entrée en fonction du conseil régional. En effet, même si la décentralisation est effective depuis 1982 et 1983, le conseil régional n'entre réellement en fonction qu'en 1986, suite aux premières élections. De là, il décide des premières mesures et du budget à allouer. Le fait qu'un budget aussi important ait été prévu pour le tourisme social peut montrer qu'il s'agit d'une opération pouvant être décrite comme prioritaire pour la région Rhône-Alpes.

Cependant, dans ces données, nous pouvons constater que les fonds offerts au CAF et à l'UCPA sont souvent assez faibles en comparaison de ce qui est offert pour le tourisme social ou associatif. Par exemple, le CAF reçoit une aide de 165 000 francs en 1987 pour le chalet-refuge de Bonneval-sur-Arc. Cela ne représente qu'environ 1,2% des opérations réalisées dans le champ du tourisme social. Par ailleurs, les associations sont parfois comptabilisées pour des opérations liées au tourisme social,¹⁹²⁰ d'autres fois pour le

¹⁹²⁰ Recueil des actes administratifs 1984 de la Région Rhône Alpes. ARRA : RPD 113.

tourisme associatif¹⁹²¹ et même parfois pour les « espaces naturels et de loisirs », comme pour le refuge du Goûter du CAF.¹⁹²² Cette confusion est problématique puisqu'elle peut clairement fausser la lecture des documents comptables produits par la région. Cela peut être dû au fait que l'UCPA n'est pas réellement considérée comme une association aux yeux des pouvoirs publics, mais plutôt comme une fédération multisports. C'est la même chose de la part du CAF et de ses sections, même si la transformation de l'association en une fédération multisports intervient à la fin de notre période. Dans les documents du ministère, il est fréquent de lire que le CAF est une fédération non olympique aux yeux de l'État. Cela peut aussi être directement lié aux opérations réalisées par les associations. Certaines peuvent être assimilées à du tourisme social, comme l'installation de l'association dans un village de haute montagne, comme l'exemple de Bonneval-sur-Arc en 1987 où le CAF est subventionné pour le tourisme social. D'autres opérations ne relèvent pas du tourisme social, avec, par exemple, les politiques de refuges menées par le CAF. C'est pour cela que l'opération du refuge du Goûter du CAF apparaît dans les lignes budgétaires pour les « espaces naturels et de loisirs » et non pour le tourisme associatif ou social.

Les subventions des régions doivent être liées à une forme de continuité pour qu'une réelle politique d'aménagement touristique à l'échelle locale puisse être mise en place.¹⁹²³ Cependant, en voyant le manque de régularité dans les sommes offertes au tourisme social et associatif, nous pouvons douter de cette réalisation à l'échelle de la région Rhône-Alpes. Consciente depuis bien longtemps du potentiel régional en matière de tourisme ludo-sportif, la région Rhône Alpes ne semble pas compter réellement sur le tourisme social et associatif pour développer son offre. Même si des subventions et des partenariats existent, il n'en reste pas moins que l'attractivité des territoires en matière de tourisme sportif entraîne le développement plus facile d'un tourisme marchand n'ayant pas besoin d'autant d'aides que le tourisme associatif. Ces aides sont alors surtout liées à des opérations bien précises dans le but d'épauler les espaces les moins favorisés. C'est dans ce contexte que les subventions aux associations de tourisme sportif s'avèrent les

¹⁹²¹ Recueil des actes administratifs 1985 de la Région Rhône-Alpes. ARRA : RPD 124.

¹⁹²² Recueil des actes administratif 1989 de la Région Rhône-Alpes. ARRA : RPD 211.

¹⁹²³ Dossier : les perspectives du Tourisme en France, novembre 1985, réalisé par l'Association internationale des Futuribles, page 83. AN : 19940588/1.

plus intéressantes. Ces actions permettent aussi aux associations de tourisme de s'inscrire pleinement dans le champ du tourisme social et nous y reviendrons.

Les communes jouent aussi un rôle important face à la modification des financements faits aux associations, et viennent compenser la baisse des subventions de l'État.¹⁹²⁴ Des cas de financement se sont présentés plusieurs fois, surtout du côté du CNG dont l'organisation ainsi que l'intégration locale jouent clairement en sa faveur sur ces questions. Pour ne prendre qu'un exemple, nous avons étudié celui de la coopération réalisée entre le CNG et la mairie de Concarneau, port d'attache historique du CNG. En 1991, lorsque le CNG projette de quitter Concarneau pour s'installer à Port-la-Forêt, la municipalité propose des solutions pour le garder sur le territoire. La commune rachète alors les locaux de l'association pour mettre à disposition de nouveaux bâtiments adaptés qu'elle construirait elle-même. Un prêt à usage gratuit est alors proposé au Club sur une période de 10 ans à partir de juillet 1992 puis de 89 ans après ces 10 ans.¹⁹²⁵

L'intérêt d'un partenariat avec les communes est également d'obtenir plus facilement des subventions des régions et des départements. Dans le cas de coopérations de ce type, la mairie est le maître d'ouvrage. Les dossiers sont directement montés par elle ainsi que les emprunts et les demandes de subventions. Lorsque cela est possible, les montages financiers de ce type sont plus intéressants pour les associations qui ne se retrouvent plus qu'à investir en matériel sportif et d'accueil. L'importance du CNG à l'échelle locale est donc matérialisée par cet exemple. Les communes, tout comme les départements et les régions, prennent de plus en plus conscience de l'importance de l'intégration locale des associations. Leur installation dans les territoires est la garantie d'une fréquentation touristique et donc d'une consommation également. Pour Concarneau, même si le CNG n'est plus sur les îles, son apport sur le territoire est important pour l'emploi local puisque la commune accueille l'atelier de l'association. De plus, le CNG travaille avec des partenaires à l'échelle locale, que ce soit des artisans pour les bateaux, mais aussi pour les denrées consommées sur les îles. Bien que toute l'économie locale ne repose pas sur le CNG, il apparaît tout de même que son apport économique sur le territoire n'est pas négligeable. C'est pour cette raison que les collectivités tentent, tant qu'elles le peuvent, de participer aux frais d'investissement dont

¹⁹²⁴ Rapport du comité de direction à l'assemblée générale de 1995 du CAF (pour l'année 1994). CFDDL.

¹⁹²⁵ Compte-rendu du Conseil d'Administration du CNG du 16 novembre 1991. ACNG.

les associations ont besoin. À travers cet exemple, nous pouvons voir l'intérêt qu'ont les communes à maintenir l'activité des associations sur leur territoire. Le financement du tourisme associatif est donc lié à des enjeux particuliers. Les régions, départements et communes subventionnent les associations dans le cadre où elles s'inscrivent dans une dynamique locale. L'exemple de la ville de Concarneau et du CNG est alors assez représentatif de ce mode de fonctionnement.

II.2.1.3. Les enjeux du financement du tourisme associatif

Les subventions sont plus qu'importantes à la survie des associations. Durant notre période, nous pouvons même dire qu'elles ont contribué à la survie d'une association : le CNG. Alors qu'il est surendetté, le Centre Nautique parvient, grâce aux aides locales et nationales, à moderniser sa flotte.¹⁹²⁶ Cette aide est d'ailleurs assez représentative de l'intérêt porté, à la fois nationalement et localement, à l'action poursuivie par le CNG sur les territoires mais également vers les jeunes. Cette modernisation est alors plus que vitale pour la survie de l'offre associative et la bonne tenue des stages. Les financements publics permettent d'assurer une garantie de subventions pour une opération. Ils sont vitaux pour que les associations puissent obtenir des crédits, de la part des banques notamment, puisqu'ils constituent une forme de garantie. Enfin, ils sont aussi vitaux pour la poursuite d'une œuvre effectivement sociale puisque l'offre d'une subvention signifie que l'association n'engage pas de frais qui se répercuteraient logiquement sur le prix. Dans le cas du CNG, l'aide des adhérents a également été très importante et nous allons revenir là-dessus. Cependant, le soutien financier des pouvoirs publics a permis de maintenir l'idée d'une confiance en l'action du CNG. De là, bien plus que financier, le soutien des pouvoirs publics est important pour le moral associatif.

L'enjeu du soutien public à travers les subventions est décrit comme étant social. En 1982, les pouvoirs publics revendiquent l'idée de vouloir encourager la demande des non-partants en créant 80 000 lits pour le tourisme social et associatif sur une période de cinq ans.¹⁹²⁷ De son côté, l'UCPA justifie également plusieurs fois le fait que l'obtention d'une subvention est la condition obligatoire pour que la gestion des infrastructures

¹⁹²⁶ Rapport moral 1991 du CNG. ACNG.

¹⁹²⁷ Rapport au Ministre du Temps Libre sur le développement du tourisme à vocation sociale, janvier 1982. AN : 19970195/1.

permette la poursuite d'un but social. Ce qui est d'ailleurs intéressant là-dessus, c'est l'existence de deux discours dans les documents de l'UCPA qui, au premier regard, semblent être antagonistes. Les rapports moraux et financiers appuient plus souvent sur le fait que le manque de subventions peut être un obstacle à la poursuite des buts sociaux et éducatifs de l'association. Dans les comptes-rendus des différents conseils d'administration, les structures sont réfléchies autour d'un but de rentabilité. Les premiers documents sont ceux qui sont destinés à être envoyés aux financeurs pour les dossiers de subventions, contrairement aux comptes-rendus de conseils d'administration qui relèvent du domaine de la vie associative. Dans un sens, nous pouvons donc dire que les volontés de l'UCPA ont deux facettes. Cependant, cette hypothèse peut être contredite puisque les représentants du ministère sont présents au conseil d'administration de l'UCPA et même lors du vote des budgets. Ils connaissent donc les intentions de l'Union et les politiques qu'elle entend mener du point de vue des investissements. Au conseil d'administration, ses représentants ne sont pas des décideurs, mais sont simplement là dans le but d'inscrire l'UCPA dans une réflexion liée à des politiques publiques. Des négociations ont parfois lieu directement au moment des discussions du budget concernant les représentants associatifs ou fédéraux et les représentants de l'État. Cependant, pour François Boddaert, il s'agit simplement d'un jeu d'acteur classique qui a lieu au sein du conseil d'administration de l'UCPA dans le but d'arriver à un consensus.¹⁹²⁸ Ce n'est pas au conseil d'administration que cela se joue, mais dans des réunions ministérielles où les représentants du ministère à l'UCPA font remonter les besoins de l'association. Cette politique liée à cette question d'une meilleure rentabilité d'une structure par rapport à une autre est donc pleinement connue par le ministère. Elle est donc pleinement assumée, mais aussi acceptée par celui-ci au vu des subventions reçues.

La question de la rentabilité des structures est importante également en lien avec l'apport économique qui profite à un territoire donné. Lors des demandes de subventions, les associations doivent monter des dossiers très complets, dans lesquels ils doivent réaliser une réflexion concernant plusieurs points importants tels que : la rationalité de l'implantation d'un point de vue de la capacité d'accueil au plan local, de la zone qui doit

¹⁹²⁸ Entretien avec François Boddaert, représentant de la Direction de la Jeunesse et de la Vie Associative (DJEVA) du ministère en charge de la Jeunesse et des Sports au conseil d'administration de l'UCPA de 1990 à 1998, du 25 septembre 2018 au ministère des Sports.

être une zone à potentiel d'animation, la présentation d'un projet pédagogique rigoureux et, enfin, la présentation de la faisabilité, mais aussi un état d'exploitation prévisionnel avec les différents financements.¹⁹²⁹ Le montage des dossiers de subventions s'avère alors de plus en plus compliqué pour les associations qui n'ont pas forcément pour habitude de devoir montrer en quoi elles peuvent être intéressantes, pour l'économie locale par exemple. Les réflexions des associations sont censées être bien isolées de ces questions en raison du caractère non lucratif qui est leur essence. Cependant, avec l'évolution de la société et de l'activité vers une économie de marché, les associations doivent se mettre à réfléchir comme de véritables entreprises et, dans le cas des demandes de subventions, doivent être capables de monter des dossiers pour prouver la rentabilité d'une construction ou d'une modernisation pour, peut-être, prétendre à avoir une subvention.

Sur ce point, il apparaît alors intéressant de réutiliser, une nouvelle fois, l'exemple des centres de ski de l'UCPA. Ces derniers sont ceux qui reçoivent le plus de subventions des pouvoirs publics en raison du fait que ce sont des investissements sûrs. Dans cette réflexion purement économique, il y a quand même un lien avec la vocation sociale de ces infrastructures. Lorsqu'elles conçoivent leurs projets, les associations définissent précisément le but qu'elles entendent poursuivre. De là, la question de la vocation sociale de l'hébergement est avancée et connue des financeurs. Le fait de demander que le projet présente une faisabilité, mais aussi un état d'exploitation prévisionnel va dans l'intérêt des financeurs bien sûr, qui doivent être sûrs de ce qu'ils font de leur argent, mais aussi des associations. En les forçant à réaliser ces plans, les associations sont alors sûres de la rentabilité de leurs structures et du fait qu'elles pourront mener à bien leurs projets pédagogiques et sociaux. Dans le cas contraire, l'association serait obligée d'augmenter les prix des stages et donc, contraindre une partie de ses usagers. Si les prix augmentent, il est clair que l'objectif social sera moins complètement atteint. Dans le montage financier, les associations tiennent compte des objectifs sociaux qu'elles visent. Elles prévoient donc directement les prix qu'elles entendent appliquer pour que la vocation sociale soit garantie.

¹⁹²⁹ Lettre du secrétaire d'Etat auprès du Ministre d'Etat, Ministre de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports, chargé de la Jeunesse et des sports, à messieurs les préfets de région, directions régionales de la Jeunesse et des sports, madame et messieurs les préfets de départements, directions départementales de la jeunesse et des sports concernant la politique d'investissement en faveur des centres de vacances et de loisirs, datée du 26 janvier 1989. AN : 19970195/3.

Selon le Centre de Coopération pour la Réalisation d'Équipements de Loisirs (CECOREL), le fait que les pouvoirs publics participent aux investissements des associations de tourisme social est la matérialisation d'une action de leur part en faveur du droit aux vacances.¹⁹³⁰ Dans le cas présent, nous pouvons clairement dire que ces critères stricts sont utiles aux associations puisqu'ils leur permettent d'assurer leurs missions dans le meilleur confort possible. Par cela, les pouvoirs publics évitent des fermetures d'équipements en raison d'une étude préalable trop peu renseignée. De là, il apparaît clairement qu'ils œuvrent en faveur du droit aux vacances puisque ces critères de dossiers entraînent une fermeture moins systématique des locaux et, donc, une diminution de l'offre du tourisme à vocation sociale. C'est donc pour cela que les pouvoirs publics, en finançant les associations, sont les « clefs majeures de la politique d'aménagement touristique tournée principalement vers la pratique sociale des loisirs. »

1931

Enfin, cette politique restrictive est rendue obligatoire également en raison de la suppression des subventions de fonctionnement. Nous reviendrons plus précisément là-dessus, mais la baisse des subventions de fonctionnement a un impact logique sur le prix des stages puisque cette dotation jouait un rôle sur le prix des stages. Pour Anne Bossy, « c'était accessible, c'était parce que c'est moins cher et parce qu'il y a une aide publique. »¹⁹³² Étant donné que cette logique n'est plus d'actualité à ce moment-là, le fait de penser la rentabilité d'une structure en fonction des prix qu'ils ont prévu de pratiquer est obligatoire. Ne pouvant compter sur une aide publique en la matière, une prévision de gestion avec un prix fixé et garantissant, dès le départ, la poursuite d'un but social est donc mieux pour garantir une rentabilité. Bien sûr, les prix peuvent augmenter en raison de facteurs divers, mais cela est bien différent d'une baisse ou d'une suppression de subventions de fonctionnement auxquelles les associations ne sont pas forcément préparées.

¹⁹³⁰ Groupe interministériel « Aménagement touristique, protection de l'espace, politique sociale des loisirs », groupe financement, Réunion du 13 décembre 1983. 70 pages. AN : 19970195/7.

¹⁹³¹ Groupe interministériel « Aménagement touristique, protection de l'espace, politique sociale des loisirs », rapport du groupe financement juin 1982, 70 pages. AN : 19970195/7.

¹⁹³² Entretien avec Anne Bossy, trésorière de l'UCPA de 1997 à 2003 puis présidente de l'UCPA de 2003 à 2009, le 3 octobre 2018.

II.2.2. ... n'entraîne pas pour autant la fin des difficultés de financements

Avec la multiplication des financeurs, nous avons eu tendance à croire qu'il serait plus simple d'obtenir de l'un ou de l'autre une subvention. Cependant, il n'en est rien. La loi de décentralisation a finalement eu l'effet de masquer le manque d'aide en le répartissant dans différents endroits. Nous l'avons notamment vu dans le cadre des exemples de plans de subventions de la figure 78. En effet, le volume des aides n'évolue pas, mais contrairement au nombre de « guichets ».¹⁹³³ Les moyens offerts par les pouvoirs publics sont donc de nouveau en diminution. À l'échelle nationale, les subventions sont beaucoup plus faibles en raison de la diminution du portefeuille ministériel, mais aussi de l'investissement de partenaires historiques comme la CAF. À l'échelle locale, les subventions sont conditionnées à l'inscription des opérations associatives dans les dynamiques locales. Même si les échelles nationales et locales contribuent aux opérations associatives, elles le font donc sur des opérations bien précises et autour d'un taux de subvention qui est bien moins élevé que dans les années précédentes. Face à cette situation, les associations doivent de nouveau s'adapter pour continuer à proposer une offre qui intéresse les jeunes. Pourtant, les moyens se faisant de plus en plus rares, l'impact sur les associations ainsi que sur la poursuite d'un but social est direct.

II.2.2.1. La diminution de l'aide des pouvoirs publics

Les aides des régions existent, mais elles sont trop faibles puisqu'elles dépassent rarement 30% de la dépense pour les équipements.¹⁹³⁴ En 1988, les pouvoirs publics ont investi 1 000 francs par lit pour la réhabilitation du patrimoine du tourisme associatif, soit 41 900 000 francs. De leur côté, les régions n'ont attribué, sur la période du IX^e Plan (1984-1988) que l'équivalent de ce que l'État a investi sur un an pour la modernisation.¹⁹³⁵ De plus, sur ce plan, seules quatre régions se sont investies dans les financements au tourisme puisqu'il ne s'agit pas d'une compétence obligatoire. Elle n'entre dans le giron des compétences de la région qu'en lien avec le développement

¹⁹³³ Rapport du groupe de travail sur le financement des investissements du Tourisme Social avril 1984, 150 pages. AN : 19970195/7.

¹⁹³⁴ Rapport moral 1996 de l'UCPA. AUCPA.

¹⁹³⁵ Étude UNAT-CODATEL : « Évolution du patrimoine du Tourisme associatif », février 1988 - 1^{ère} partie : Analyse générale (102 pages + annexes). AN : 19970195/5.

économique et l'aménagement du territoire. De là, les régions qui s'impliquent réellement dans le tourisme sont celles qui y voient un enjeu économique majeur. De plus, les investissements augmentent au fil des années, étant donné la montée en puissance des conseils régionaux qui se concentrent sur les actions prioritaires et se recentrent, par la suite, sur d'autres opérations comme le tourisme ou le sport. Les moyens offerts par les régions sont donc bien loin de ce que propose le ministère en charge de la Jeunesse et des Sports. Outre ces problèmes de subventions jugées trop faibles, les associations de tourisme sportif doivent également de plus en plus faire face à des retards de paiement des subventions.¹⁹³⁶

Un des partenaires historiques de l'aménagement des équipements des associations de tourisme sportif se désengage officiellement de ce mode de financement. Il s'agit de la CNAF. Bien qu'elle ne subventionne plus autant qu'avant, elle décide, avec la circulaire du 25 juin 1984 relative à la politique sociale d'aide aux vacances, de supprimer toutes les subventions aux investissements et à la rénovation du patrimoine.¹⁹³⁷ Son aide porte dorénavant spécifiquement à la personne. De cette manière, la CNAF pense faciliter la consommation des foyers les plus démunis et permettre une entrée d'argent pour les associations. Cette entrée peut alors être utilisée pour l'investissement et la rénovation du patrimoine associatif. Dans le cadre de la décentralisation de la CNAF arrêtée en 1981, les crédits pour les investissements sont distribués par les Caisses à l'échelle locale et dans le cadre de leur dotation. Elles sont libres de financer à la pierre, ou non, selon les politiques qu'elles entendent mener localement.¹⁹³⁸ Dans les faits aucune des opérations que nous avons pu trouver concernant nos trois associations sur cette période n'est financée par une caisse à l'échelle locale. Des démarches sont tout de même tentées, mais aucune n'aboutit.

Bien que la politique qu'elle décide de mener est parfaitement logique avec la poursuite des buts sociaux, cette politique pose tout de même pas mal de soucis pour les

¹⁹³⁶ Rapport du comité de direction à l'assemblée générale de 1991 du CAF (pour l'année 1990) / Rapport du comité de direction à l'assemblée générale de 1993 du CAF (pour l'année 1992) / Rapport du comité de direction à l'assemblée générale de 1994 du CAF (pour l'année 1993). CFDDL / P. Risler, « De la réservation dans les refuges », *La Montagne et Alpinisme*, n°158, 4-1989, page 71.

¹⁹³⁷ Compte-rendu du Conseil d'Administration de l'UCPA du 16 décembre 1993. AUCPA.

¹⁹³⁸ « L'action sociale des CAF et politique d'aide aux vacances » décembre 1990, 104 pages. AN ; 19970195/12

associations. Les aides apportées par la CNAF à l'UCPA s'élèvent souvent à hauteur de 40% du montant total. Liées aux 50% offerts par le ministère en charge de la Jeunesse et des Sports, les associations se retrouvaient alors avec des charges de financements moindres. Avec son désengagement ainsi que la décentralisation et le manque de moyens globaux offerts à l'échelle régionale, les associations se retrouvent alors avec un manque cruel de moyens. Avec la création de l'ANCV en 1982, un nouvel acteur se retrouve à pouvoir financer « des opérations de nature à faciliter les activités de loisirs des bénéficiaires, notamment par des aides destinées aux équipements de tourisme et de loisirs à vocation sociale. »¹⁹³⁹ Dans le rapport au Président de la République lié à l'ordonnance portant sur la création des chèques-vacances, il est spécifié que « cet aménagement plus rationnel de l'économie du tourisme dans le temps et dans l'espace sera conforté par l'affectation des produits financiers du système des aides destinées aux équipements de vacances et loisirs à vocation sociale. »¹⁹⁴⁰ L'ANCV, même si son rôle est d'aider les personnes par la distribution de chèques-vacances, peut donc être aussi habilitée à aider les associations pour la création ou la restauration d'infrastructures facilitant l'accès des plus démunis aux vacances. Cependant, cette aide ne s'est présentée qu'une seule fois dans le cadre de nos associations. C'est donc l'addition de l'aide à la personne et de l'aide à la pierre qui doit permettre de faciliter au mieux l'accès de tous aux vacances. Le Plan Patrimoine du ministère du Tourisme dédié au tourisme social aurait pu largement aider les associations de tourisme sportif. Cependant, la nature de leurs équipements est telle que les subventions du ministère en charge du Tourisme en direction du CNG, de l'UCPA ou du CAF sont beaucoup trop faibles pour qu'ils soient réellement considérés comme des partenaires possibles. Il en est de même pour les différents fonds créés pour la montagne ou les milieux ruraux dont le caractère des opérations proposées à la subvention est trop spécifique pour que les associations parviennent réellement à s'inscrire dedans. Face à ce manque de subventions, elles doivent alors trouver des solutions pour continuer à développer leur offre, mais aussi et surtout, à moderniser leurs équipements.

¹⁹³⁹ Article 4 de l'ordonnance n°82-283 du 26 mars 1982 portant création des chèques-vacances, *JORF*, 30 mars 1982, pages 970-971.

¹⁹⁴⁰ Rapport au Président de la République concernant l'ordonnance n°82-283 du 26 mars 1982 portant création des chèques-vacances, *JORF*, 30 mars 1982, pages 970-971.

II.2.2.2. Les solutions associatives

Pour faire face à ce manque de financements, les associations de tourisme sportif que nous étudions réalisent des plans-programmes sur trois ou cinq ans selon les associations. Avant les années 1980, l'UCPA et le CAF fonctionnaient déjà de la sorte avec les pouvoirs publics dans le but de garantir un financement échelonné sur plusieurs années sur des opérations nécessitant une aide importante. En réalisant ces plans, les associations espèrent alors parvenir à faire subventionner des opérations par les différents partenaires. Il s'agit d'une évolution de la politique associative assez caractéristique du besoin de recevoir une aide de l'État, mais aussi du manque de moyens de celui-ci.

Le CAF réalise alors un premier plan entre 1987 et 1992 dans le but de moderniser ses refuges, qui ne sont pas au même niveau de qualité que ceux des autres pays de l'arc alpin, d'après lui.¹⁹⁴¹ À travers cette formule, nous pouvons sans doute comprendre que le CAF entend jouer un rôle déterminant sur l'accueil de public dans les montagnes et se positionne en concurrence directe avec les autres pays de l'arc alpin. Par cette manœuvre, les associations espèrent que les pouvoirs publics puissent répartir les subventions sur plusieurs années et répondre au mieux aux besoins réels en termes de subventions et toujours dans la même répartition qu'avant.¹⁹⁴² L'organisation, même si elle est pertinente et qu'elle a fait ses preuves, compte tout de même sur un soutien financier de la part des pouvoirs publics. Dans les faits donc, le plan de cinq ans mis en œuvre par le CAF est finalement une « longue file d'attente. »¹⁹⁴³ Pourtant, un deuxième plan est tout de même mis en place par l'association à partir de 1993.¹⁹⁴⁴ Le Club est tout de même plus raisonné sur le fait que des opérations ne pourraient pas être réalisées à cause d'un manque de trésorerie et qu'il faut être rigoureux dans la gestion des opérations.¹⁹⁴⁵

Ce mode d'action est également celui du CNG, mais sur la fin de notre période. Comme nous l'avons déjà énoncé plus tôt, le Centre Nautique connaît une période assez compliquée d'un point de vue financier. Cette crise ralentit logiquement ses

¹⁹⁴¹ F. Henrion, « Ambitions... et moyens... », *La Montagne et Alpinisme*, n°150, 4-1987, page 11.

¹⁹⁴² Rapport du comité de direction à l'assemblée générale de 1993 du CAF (pour l'année 1992) / Rapport du comité de direction à l'assemblée générale de 1994 du CAF (pour l'année 1993). CFDL.

¹⁹⁴³ Rapport du comité de direction à l'assemblée générale de 1995 du CAF (pour l'année 1994). CFDL.

¹⁹⁴⁴ *Idem.*

¹⁹⁴⁵ *Idem.*

investissements et surtout en dur. Ils préfèrent essentiellement opérer une modernisation de leur flotte plutôt qu'une modernisation des infrastructures. Ils attendent alors que les besoins soient urgents, en lien avec la demande des stagiaires, pour procéder à des travaux au niveau de leurs bases. Pour ces travaux, le CNG reçoit l'aide des pouvoirs publics grâce à des financements échelonnés sur plusieurs années. Nous en avons vu l'exemple avec l'aide apportée par la ville de Concarneau, mais aussi pour l'île d'Arz, de la part du ministère et de la région ou enfin, par le fait que le Centre Nautique reçoive des subventions de la part du FNDS.

Pour la première fois depuis le début de notre étude, les associations se retrouvent à devoir financer bien plus avec leurs fonds propres ou par l'emprunt, qu'à travers les subventions. Avant la guerre, ce mode de fonctionnement est logique puisque l'ensemble du patrimoine immobilier du CAF, seule association que nous étudions existante à cette époque, est financé par ses adhérents, mais aussi par les sociétés de guides locales. Ce n'est qu'après la guerre que les pouvoirs publics se mettent à aider les associations dans leurs travaux d'équipements. Des subventions ponctuelles existent tout de même pour le CAF avant la guerre, mais elles sont relativement rares en comparaison de la période que nous étudions, en raison du début de la mise en administration du sport notamment. Étant donné que le CNG et l'UCPA ont toujours vécu selon ce mode de fonctionnement, elles doivent s'adapter à ces changements. Pour le CAF, même s'il s'agit d'un usage qu'il connaît, il est beaucoup trop ancien pour que les dirigeants d'alors sachent comment réagir.

Le rapport établi entre l'aide publique et le recours à l'emprunt se trouve inversé du côté de l'UCPA. En 1983, pour 1 franc de subvention reçu, l'UCPA empruntait 0,52 franc alors qu'en 1984, l'Union s'est trouvée dans l'obligation d'emprunter 2,26 francs pour 1 franc de subvention.¹⁹⁴⁶ Même si le constat de l'Union est ici rapporté d'une année sur l'autre, il ne s'agit pas d'un événement ponctuel, mais bien du début d'une tendance : celle de l'autofinancement ou de l'emprunt associatif. Entre 1991 et 1996, l'UCPA a alors investi 130 000 000 de francs en emprunt ou sur ses fonds propres ainsi que 15 000 000 de francs chaque année pour l'entretien et la maintenance de ses infrastructures.¹⁹⁴⁷ À terme, cette situation peut réellement être problématique puisqu'avec l'accumulation des dettes, les associations peuvent se retrouver à devoir cesser toute activité, mais surtout, cela

¹⁹⁴⁶ Rapport moral 1984 de l'UCPA. AUCPA.

¹⁹⁴⁷ Rapport moral 1996 de l'UCPA. AUCPA.

impacte alors directement l'action sociale menée par les associations. En effet, pour combler les dettes et tenter de survivre sans aide de l'État, les associations peuvent se retrouver obligées d'augmenter leurs tarifs et donc, de porter atteinte à l'action sociale qu'elles entendent mener.

Pour aider les associations dans cette tâche, un fond de garantie du Tourisme de développement et des loisirs est créé en 1985. Il a pour but d'être une garantie pour les emprunts effectués pour les associations. Étant donné qu'ils sont de plus en plus courants, les régions, départements et communes se retrouvent à faire face à de plus en plus de demandes, ce qui fait qu'elles doivent faire des choix et des fois ne sélectionnent personne. De là, le but du fond de garantie est de combler le manque de garantie auparavant offert par les collectivités territoriales. Il ne couvre que les prêts à moyen et long terme pour des montants supérieurs ou égaux à 5 millions de francs. Les crédits de plus petits montants peuvent alors avoir recours, comme dans le passé, à des garanties des communes, départements ou régions.¹⁹⁴⁸

Globalement, à cause d'un financement qui n'est plus à la hauteur de ce qu'il était par le passé, les associations se retrouvent à assumer entre la moitié et les trois quarts des charges.¹⁹⁴⁹ D'ailleurs, pour le CAF, étant donné que les collectivités territoriales autant que lui tirent du bénéfice d'une installation sur un territoire, la participation de celles-ci au financement doit logiquement se faire. Étant donné que l'aide apportée ne répond pas à ses attentes, le CAF pense d'ailleurs porter son attention particulièrement dans des espaces où il peut avoir une aide à la hauteur de son ambition, notamment du côté de la région Provence-Alpes-Côte-D'Azur.¹⁹⁵⁰ Étant donné que les installations associatives sur des territoires particuliers sont intéressantes pour les deux parties, le fait de se concentrer uniquement sur les espaces où les financements sont intéressants, c'est aussi menacer les collectivités territoriales d'aller s'installer ailleurs s'ils ne mettent pas les moyens. Il y a alors une sorte de jeu d'acteurs qui se met en place sous la forme d'une mise en

¹⁹⁴⁸ « Création d'un fond de garantie du Tourisme de développement et des loisirs sociaux » mars 1985, 30 pages. AN : 19970195/20

¹⁹⁴⁹ « L'assemblée générale 1987 », *La Montagne et Alpinisme*, n°149, 3-1987, pages 68-69 / « Existe-t-il une politique des refuges ? », *La Montagne et Alpinisme*, 1-1991, n°163, pages XII et XIII / Procès-Verbal de l'Assemblée Générale des 26 et 27 janvier 1991 du CAF / Rapport du comité de direction à l'assemblée générale de 1992 du CAF (pour l'année 1991). CFDDL.

¹⁹⁵⁰ « Refuge du Col de la Croix-du-Bonhomme », *La Montagne et Alpinisme*, n°168, 2-1992, pages 54-55.

concurrence des collectivités entre elles. Parfois, ce manque de subventions et le fait que les associations doivent elles-mêmes investir, entraînent la non-réalisation d'investissements. C'est d'ailleurs parfois une première historique dans l'histoire de l'association, dans le cas de l'UCPA en 1986.¹⁹⁵¹

Pour répondre au mieux à ses besoins, le CAF crée un fond d'investissement alimenté par 40% du tarif des nuitées des refuges.¹⁹⁵² Au début des années 1990, le versement est augmenté à 50% des nuitées pour le siège national. Cela représente 2 millions de francs en 1994.¹⁹⁵³ Le siège central augmente cette répartition en la justifiant par le fait que ce sont eux qui financent les gros travaux dans les structures, même si ce sont les sections qui en sont les propriétaires et gestionnaires. Marqueur important du caractère militant des associations, le CNG et le CAF ont la chance d'avoir une aide de la part de leurs adhérents. Dans les associations, cela se matérialise sous deux formes. Premièrement, il y a l'aide apportée par les adhérents des associations pour les travaux effectués.¹⁹⁵⁴ Dans le cadre de stages ou non, ils œuvrent alors bénévolement à la réhabilitation de structures ou pour la protection des espaces environnants selon une tradition lointaine qui ne semble pas se perdre. Dans un deuxième temps, il y a aussi des campagnes de dons qui sont lancées par les deux associations. Elles font appel à leurs adhérents dans le but de contribuer à construire ou à aménager leurs refuges et à promouvoir leurs activités.¹⁹⁵⁵ En 1986, face aux problèmes financiers de l'association, Philippe Viannay crée le Fond Glénans dans le but de collecter de l'argent sous forme d'emprunts associatifs. La collecte a lieu auprès des anciens des associations, mais aussi des entreprises.¹⁹⁵⁶ Les souscripteurs sont parfois plus nombreux que d'autres (Figure 82).

¹⁹⁵¹ Compte-rendu du Conseil d'Administration de l'UCPA du 20 février 1986. AUCPA.

¹⁹⁵² Rapport du comité de direction à l'assemblée générale des 28 et 29 janvier 1989 du CAF. CFDLD.

¹⁹⁵³ Procès-Verbal de l'Assemblée Générale des 29 et 30 janvier 1994 du CAF. CFDLD.

¹⁹⁵⁴ Y. Carrilat, "Les montagnards responsables, remise en état du refuge Vallot", *La Montagne et Alpinisme*, n°129, 3-1982, pages 438 / « Existe-t-il une politique des refuges ? », *La Montagne et Alpinisme*, n°163, 1-1991, pages XII et XIII / F. Fontfreyde, Editorial « Utilité publique », *La Montagne et Alpinisme*, n°185, 3-1996, pages 10-11.

¹⁹⁵⁵ C. Micot, Rubrique refuge, « Aidez nos refuges et... payez moins d'impôts », *La Montagne et Alpinisme*, n°160, 2-1990, page 75.

¹⁹⁵⁶ Compte-rendu du Conseil d'Administration du CNG du 10 juin 1989. ACNG.

Figure 82 : Les trois premiers emprunts associatifs du CNG 1985-1992

Dates	Nombre de souscripteurs	Montants perçus
1985-1987	270	1 432 000
1988-1990	83	668 000
1990-1992	311	696 500

Source : Rapport moral 1992 du CNG. ACNG.

Au CNG, l'aide des adhérents d'un point de vue financier n'est pas une nouveauté. Nous avons déjà évoqué les prêts réalisés auprès de ses cotisants, mais aussi le système des quirats qui, au début de leur histoire, leur ont permis de s'équiper rapidement en bateaux. Les cotisations du CNG sont d'ailleurs toujours réfléchies autour d'une somme minimum en fonction de l'âge. Les adhérents peuvent ensuite donner ce qu'ils veulent et peuvent, mais en se basant sur un montant minimum de subvention. La création du Fonds Glénans en 1986 est donc clairement liée à un impératif puisque, si ce fonds est créé, c'est bien qu'il s'agit d'un besoin vital pour la survie de l'association. Grâce aux emprunts associatifs, le CNG parvient à obtenir des sommes importantes d'un grand nombre de financeurs différents. Jusqu'à la fin de notre période, le CNG réalise au total cinq emprunts associatifs auprès de ses membres. Ceux-ci permettent un soutien à l'équipement nautique des bases du CNG. L'emprunt associatif ajouté à l'aide des partenaires publics a permis à l'association de combler une dette de 5 000 000 de francs et d'assainir ses finances.¹⁹⁵⁷

Par ailleurs, nous pouvons constater que les souscripteurs sont importants sur la période 1990-1992, mais que les sommes sont moindres en comparaison du premier emprunt associatif réalisé. Cela peut être la conséquence directe de la mise en vigueur de la « loi Coluche. » À partir de 1989, celle-ci est inscrite par la loi finance dans l'article 238 bis du Code général des Impôts prévoit que les versements effectués au profit d'œuvres ou organismes reconnus d'utilité publique soient pris en compte pour une réduction d'impôts.¹⁹⁵⁸ Le CNG et CAF étant tous deux reconnus d'utilité publique, leurs adhérents sont encouragés à les aider financièrement, en plus de la cotisation annuelle, puisque ces dons pourront être déduits des impôts à hauteur de 50%. Pour un don de 400 francs, une

¹⁹⁵⁷ Rapport moral 1992 du CNG. ACNG.

¹⁹⁵⁸ C. Micot, Rubrique refuge, « Aidez nos refuges et... payez moins d'impôts », *La Montagne et Alpinisme*, n°160, 2-1990, page 75.

déduction de 200 francs des impôts est donc possible. Des campagnes associatives sont donc lancées plusieurs fois pour permettre au CNG et au CAF de faire face à la difficulté d'avoir des subventions, mais aussi à la part importante du financement à produire avec l'aide déduite. Cependant, les montants offerts sont tout de même plafonnés à hauteur de 400 francs. C'est donc pour cela que nous pouvons constater que le CNG a eu beaucoup d'aides entre 1990 et 1992, mais finalement peu en termes de sommes perçues. Toutes ces réalisations, prêts associatifs, dons ou emprunts, ont bien évidemment un impact sur les propositions faites par les associations.

II.2.2.3. L'impact de la diminution des moyens

C'est toujours en lien avec une mission d'intérêt général que les associations entendent obtenir des financements adaptés à leurs besoins, mais aussi aux besoins des usagers.¹⁹⁵⁹ La reconnaissance d'utilité publique est, pour les associations de tourisme sportif, le signe qu'elles œuvrent au quotidien au service de tous. Le manque d'aide de la part de l'État est vu comme une sorte de remise en cause de l'utilité de leurs actions. Les associations, une nouvelle fois, se révoltent contre le manque de moyens pour entretenir, construire ou reconstruire leurs infrastructures. En 1989, le CAF parle d'un « scandale » puisque le manque de subventions des pouvoirs publics entraîne des difficultés à entretenir ses refuges et, donc pose un souci pour la sécurité même des infrastructures et, par extension, des usagers.¹⁹⁶⁰ Pourtant, les pouvoirs publics ont pleinement conscience du rôle joué par les associations dans le cadre de la réponse aux besoins sociaux d'accès aux vacances et aux sports. Cela est notamment visible par les investissements que le ministère en charge de la Jeunesse et des Sports poursuit, même si c'est à un niveau plus faible. À travers cette évolution des moyens qui se fait, encore une fois, en la défaveur des associations, il semble qu'il ne s'agisse pas d'une politique qui soit vue comme prioritaire aux yeux de l'État.¹⁹⁶¹

Ce manque d'investissement des pouvoirs publics est dangereux pour les associations. En effet, alors qu'elles doivent se moderniser pour continuer à accueillir du

¹⁹⁵⁹ F. Henrion, « Editorial », *La Montagne et Alpinisme*, n°144, 2-1986.

¹⁹⁶⁰ P. Risler, « De la réservation dans les refuges », *La Montagne et Alpinisme*, n°158, 4-1989, page 71.

¹⁹⁶¹ Etude UNAT-CODATEL : « Evolution du patrimoine du Tourisme associatif », février 1988 - 1ère partie : Analyse générale (102 pages + annexes). AN : 199701995/5.

public, le manque de moyens les pousse à devoir faire des choix. Parfois, ces choix s'imposent comme la fermeture de centres trop vétustes et trop coûteux dans le but d'assurer la rénovation d'autres installations.¹⁹⁶² Diminuer leurs capacités d'accueil, c'est aussi diminuer leurs bénéfices et donc, leurs capacités d'autofinancement. C'est donc un cercle vicieux pour les associations, mais aussi les territoires et l'accessibilité sociale au tourisme qui est en marche.¹⁹⁶³ Face à la diminution des aides pour les équipements que ce soit pour leur modernisation, leur mise aux normes ou les créations, les associations se retrouvent obligées d'augmenter les prix des stages ou des accès aux infrastructures dans le but de pouvoir avoir des bénéfices plus importants. Ceux-ci sont ensuite réutilisés pour le bien des infrastructures d'accueil ou pour éviter la fermeture d'autres infrastructures. En augmentant les prix, les associations compromettent donc la poursuite du but social qu'elles visent. Dans ce processus, le ministère en charge de la Jeunesse et des Sports, qui, d'après nous, est responsable de financer les opérations sociales et de jeunesse, a également sa responsabilité puisqu'il ne contribue pas suffisamment à ce que les objectifs prévus puissent être réalisés.

Parmi les exemples d'actions de l'État ayant eu un impact direct sur les pratiques des associations, mais surtout sur les usagers, nous pouvons citer l'exemple des infrastructures de l'État confiées à l'UCPA. Au début des années 1990, trois équipements gérés et utilisés¹⁹⁶⁴ en partie par l'Union, font l'objet d'une intention de cession au profit de l'UCPA de la part du ministère en charge de la Jeunesse et des Sports. Les équipements sont proposés en priorité à l'Union en raison de la convention qui la lie au ministère, mais également du fait qu'elles les gèrent depuis plusieurs dizaines d'années. Cependant, ces équipements ne seront pas acquis par l'UCPA en raison d'un manque de moyens, mais aussi du fait que le ministère n'ait pas voulu faire de concession sur le prix des

¹⁹⁶² Rapport moral 1995 de l'UCPA. AUCPA.

¹⁹⁶³ « Désengagement des partenaires financiers habituels de l'Union (diminution de l'aide de l'Etat, disparition de celle de la CNAF), démontre que l'Union a de plus en plus de difficultés à se développer dans une certaine orientation (petits chalets, dans des stations-villages), en maintenant l'accessibilité sociale par une offre en bas tarifs. Ceci doit interpeller les partenaires publics. »

Source : Compte-rendu du Conseil d'Administration de l'UCPA du 16 octobre 1984. AUCPA.

¹⁹⁶⁴ Le Fort de Socoa à Cibourne, le chalet du Tour-Montronc à Chamonix et le chalet de la Bérarde à Saint-Christophe-en-Oisans.

Source : Compte-rendu du Conseil d'Administration de l'UCPA du 18 octobre 1990. AUCPA.

structures.¹⁹⁶⁵ À cause de cela, l'Union perd trois structures historiques de l'association, et du monde du sport en général pour le cas du fort de Socoa, et des espaces de pratiques de haut niveau. Bien plus que la perte de trois infrastructures importantes dans l'histoire de l'association, ces opérations entraînent aussi la diminution du nombre de lits offerts aux stagiaires et notamment dans le domaine du ski, important pour l'équilibre financier de l'Union.

Pour combler ces fermetures, et donc les bénéfices logiques et vitaux que cela implique, l'UCPA se doit d'ouvrir de nouveaux centres. Pour cela, elle a besoin d'aides des pouvoirs publics à l'échelle nationale et locale. Étant donné qu'elle n'a pas forcément eu d'aides pour acquérir les trois précédentes infrastructures, nous pouvons deviner que l'UCPA a également eu du mal à trouver des financements pour remplacer ses infrastructures. La fermeture de ses centres entraîne alors logiquement l'augmentation des prix ailleurs pour que cela puisse contribuer à combler les pertes économiques engendrées par la fermeture de trois centres de haut niveau. L'augmentation des prix condamne alors logiquement les jeunes les plus démunis à ne plus pouvoir accéder à des prestations du type de ce que propose l'UCPA. Pour combler le manque de subventions, l'Union peut alors avoir recourt à des prêts. Cependant, le montant des échéances a logiquement aussi un impact sur le prix des stages. Nous pouvons alors clairement voir comment le manque de moyens offerts par les différents acteurs publics pour les travaux de diverses natures nécessaires aux associations de tourisme sportif peut avoir un impact sur la nécessité de garantir une offre socialement accessible. Cependant, en augmentant ses prix, les associations s'éloignent un peu plus de la poursuite de leurs buts sociaux. De là, elles s'éloignent également de possibles subventions des différents ministères ou organismes publics intéressés par les questions sociales et de jeunesse. Il s'agit donc, ici encore, d'un cercle vicieux duquel les associations doivent essayer de sortir. La solution serait alors sans doute de procéder à une tarification sociale qui permettrait aux plus démunis, dans le cadre d'aides de la CAFam ou de l'ANCV, de fréquenter les stages des associations et de permettre tout de même la poursuite d'une action résolument sociale.

II.3. Équiper la ville pour les loisirs quotidiens

¹⁹⁶⁵ Compte-rendu du Conseil d'Administration de l'UCPA du 17 octobre 1991. AUCPA.

Concernant l'équipement de la ville, il y a clairement deux mouvements qui sont à l'œuvre durant les années 1980 et 1990. Le premier est dans la continuité de ce que nous avons évoqué dans le chapitre précédent¹⁹⁶⁶ autour des loisirs sportifs de proximité, véritable enjeu social (Augustin, 2007a, p. 188). Le second mouvement débute dès le milieu des années 1980, mais est surtout visible à partir de 1990 avec la création d'un ministère de la Ville. Les politiques de la ville deviennent de plus en plus importantes et les pouvoirs publics prennent conscience de tout l'enjeu qui réside dans l'amélioration des conditions de vie des classes populaires des villes, notamment avec la multiplication des émeutes dans les banlieues.¹⁹⁶⁷ Le sport est alors utilisé comme instrument pour éduquer les jeunes des quartiers dans le cadre de la politique de ville (Lessard, 2017). Ces deux types de mouvements ont pour point commun de permettre une collaboration entre les pouvoirs publics et les associations de tourisme sportif. Ces actions poursuivent clairement un but social, celui d'ouvrir des espaces de loisirs et sportifs pour les populations urbaines et populaires.

II.3.1. Les loisirs sportifs de proximité

Dans les années 1980, beaucoup de BPAL ouvrent leurs portes dans toute la France. Comme le préconise l'*Essai de Doctrine du Sport* en son temps, les collectivités territoriales réalisent les investissements¹⁹⁶⁸ et les associations sont des gestionnaires d'infrastructures sportives. Il s'agit alors d'un moyen de reconnaître leur expertise en

¹⁹⁶⁶ Voir chapitre 3, III.3. Le début des loisirs de proximité.

¹⁹⁶⁷ Pour exemple : En septembre 1979, les premières émeutes urbaines ont lieu à Vaulx-en-Velin puis à Villeurbanne entraînant des heurts entre police et jeunes. En 1980, plusieurs débordements sont causés par des actes divers ayant un caractère xénophobe notamment à Vitry-sur-Seine ou Marseille. En 1983, la marche pour l'égalité et contre le racisme dite « Marche des Beurs » met deux mois pour rejoindre Paris depuis Marseille. Une seconde marche a lieu l'année suivante. En 1986, les jeunes descendent dans la rue contre la « réforme Devaquet. » En 1990, de nouvelles émeutes éclatent à Vaulx-en-Velin après la mort d'un jeune à moto près d'un barrage de police.

¹⁹⁶⁸ Compte-rendu des conseils d'administration de l'UCPA du 17 septembre 1985 et du 14 décembre 1989. AUCPA.

matière d'animation sportive. Pourtant à ce moment-là, peu d'associations sont réellement associées à des politiques locales en termes de loisirs de proximité.¹⁹⁶⁹

Parmi les trois associations que nous étudions, seule l'UCPA collabore largement à des politiques variées en faveur du développement des sports de plein air à l'échelle urbaine. Il s'agit d'un des objectifs que l'UCPA formule en 1969 à travers le rapport de la commission « recherche et avenir » qui étudie, après mai 1968, les changements à réaliser au niveau de l'Union.¹⁹⁷⁰ L'objectif n'est, pour autant, clairement affirmé qu'à partir de 1984 en raison de sollicitations de plus en plus importantes à ce niveau-là. L'Union affirme sa volonté de s'installer durablement dans le paysage urbain pour développer la pratique urbaine des sports de plein air et participer aussi à l'expansion des loisirs de proximité.¹⁹⁷¹ Au niveau des BPAL, l'UCPA poursuit sa coopération avec la Région Île-de-France notamment sur l'Île de Vaires où l'association anime un grand nombre d'activités.¹⁹⁷² Dans cette gestion, elle est confrontée à un public varié : des scolaires, la semaine, et des personnes de tous âges, le week-end et durant les vacances scolaires.

Forte de son expérience très ancienne sur la base nautique de Créteil ou à Bombannes, mais sûrement aussi de son statut d'organisme cogéré, l'UCPA est fréquemment sollicitée par des communes, départements ou régions dans le but de gérer des BPAL ou autres équipements périurbains. À Moisson, dans les Yvelines, par exemple, c'est grâce au soutien des élus locaux que l'UCPA devient gestionnaire de la BPAL. Les clubs de voile locaux, nombreux sur la boucle de la Seine, redoutent l'installation sur leurs territoires de l'UCPA soutenue par les directions régionales et départementales de la Jeunesse et des Sports ainsi que la FFV.¹⁹⁷³ Finalement, l'UCPA collabore avec ces clubs, comme ce fut le cas auparavant à Bombannes, et agit comme une sorte de soutien à

¹⁹⁶⁹ Commissariat Général du plan « Rapport du groupe Tourisme et Loisirs » principales réflexions février 1983, 14 pages « Tourisme associatif propositions pour l'action de l'Etat », Rapport au Secrétariat d'Etat au Tourisme par Yves Raynouard rapporteur du groupe. AN : 19970195/20.

¹⁹⁷⁰ La commission préconise une orientation de l'UCPA vers les loisirs de fin de semaine à proximité des grandes agglomérations.

Source : Rapport de la commission « Recherche et avenir », les conditions d'une rénovation de l'UCPA. Décembre 1969. AUCPA.

¹⁹⁷¹ Rapport moral 1984 de l'UCPA. AUCPA.

¹⁹⁷² Compte-rendu du conseil d'administration de l'UCPA du 15 février 1990. AUCPA.

¹⁹⁷³ Compte-rendu du conseil d'administration de l'UCPA du 16 mai 1991. AUCPA.

l'activité sportive locale. En effet, grâce à l'installation de l'UCPA, les clubs locaux peuvent bénéficier d'un soutien qui peut être important, dans le cadre de travaux par exemple. En étant présents sur les mêmes espaces, les travaux réalisés par l'UCPA, grâce à une aide des pouvoirs publics, peuvent également profiter aux clubs. De plus, l'Union attire un public local qui, s'il est intéressé par les activités nautiques pratiquées en loisir avec l'UCPA, peut ensuite se tourner vers les clubs de voile locaux pour poursuivre sa formation. À Brotonne et au Luc-en-Provence, l'UCPA est également associée à l'équipement de la base.¹⁹⁷⁴ À partir de 1988, peut-être en raison du souci d'économie de l'État en la matière, les équipements sportifs et socio-éducatifs des BPAL prévus aux contrats de plan ne sont plus dotés par la loi de finances.¹⁹⁷⁵ Très vite donc, et riche de son expérience depuis de nombreuses années dans la plongée sous-marine, l'UCPA poursuit sa volonté de se rapprocher des populations urbaines et y renforçant sa présence. Elle devient gestionnaire de la première fosse de plongée subaquatique d'Île-de-France en 1993 à Villeneuve-la-Garenne, financée par le département des Hauts-de-Seine.¹⁹⁷⁶

Nous pouvons également citer l'exemple du parc de détente et de loisirs du Tremblay à Champigny-sur-Marne, dans le Val-de-Marne, où l'UCPA se retrouve en charge du golf à partir de 1990.¹⁹⁷⁷ Dans cette expérience, l'objectif est le développement du golf populaire pour une population des villes au sein d'un parc ouvert à tous. Grâce à son partenariat récent avec la FFG, l'UCPA bénéficie donc d'un soutien important en plus de sa réputation qui joue clairement en sa faveur. Une nouvelle fois, avec ce partenariat, l'UCPA joue sur l'aspect complémentaire entre l'action de la fédération d'un côté et la sienne de l'autre. Dans le cas de la FFG, c'est elle qui est à l'initiative du partenariat. Elle souhaite développer son action en direction d'un public nouveau et les pousser à adhérer à un club de la fédération. Le travail de l'UCPA est alors de permettre la découverte d'un sport qui est très connoté socialement aux jeunes des villes. À travers cela, la FFG espère la création de vocations et l'adhésion d'un nouveau public à ses clubs. Comme dans le cas des clubs de voile locaux, la coopération entre l'UCPA et le mouvement sportif a donc pour but de

¹⁹⁷⁴ Rapports moraux 1984 et 1985 de l'UCPA. AUCPA.

¹⁹⁷⁵ Cour des comptes, ministère de la Jeunesse et des Sports. Les Subventions de l'Etat au Sport. Chapitre 43-91 et 66-50 + Fonds National pour le Développement du Sport 1987-1990, septembre 1993. AN : 20160541/444, dossier 93-354-0.

¹⁹⁷⁶ Compte-rendu du conseil d'administration de l'UCPA du 15 mai 1993. AUCPA.

¹⁹⁷⁷ Compte-rendu du conseil d'administration de l'UCPA du 15 février 1990. AUCPA.

mener à la découverte de nouveaux sports pour, ensuite, guider les pratiquants vers une pratique fédérale. Dans le cadre de ses initiatives, l'UCPA accueille tous ceux qui peuvent être intéressés par une activité proposée sur les différents sites. Ces réalisations sont alors comptabilisées sous forme de journées de stages en externat dans les rapports de l'UCPA, un cours pour un jeune correspondant alors à une demi-journée de stage.

Le CNG a aussi une expérience de coopération et est sollicité par plusieurs mairies comme celles de Cannes, Saint-Malo, Cavalaire-sur-Mer¹⁹⁷⁸ ou Port-la-Forêt.¹⁹⁷⁹ La situation du Centre Nautique est assez différente puisqu'ils sont novices en matière d'animation sur le territoire français, même s'ils réalisent des opérations en direction des scolaires, notamment à Marseillan et en Bretagne. Durant la période qui nous intéresse ici, l'association est sollicitée plusieurs fois par des municipalités dans le but de réaliser « une animation nautique. »¹⁹⁸⁰ Les administrateurs voient clairement un intérêt à développer ce genre d'initiatives puisque c'est un moyen de se faire connaître par de nouvelles personnes à l'échelle locale, mais également de ne pas investir d'argent tout en se développant. De plus, concernant Cannes et Cavalaire-sur-Mer, ils y trouvent un moyen de s'implanter dans une région où ils sont peu présents. L'implantation qu'ils ont à Marseillan, même si elle donne la possibilité de naviguer sur la Méditerranée, est localisée sur l'étang du Thau. Dans le cas de la proposition faite par Saint-Malo en 1986, le CNG y trouve aussi un moyen d'être proche de la plupart de ses adhérents bretons et parisiens puisque la ville n'est située qu'à environ 400 km de Paris.¹⁹⁸¹ Pourtant, parmi ses opérations, seule celle avec la mairie de Cannes aboutit en 1986.¹⁹⁸² Les différents échecs semblent essentiellement être en rapport avec le fonctionnement du CNG. Ils sont approchés parce qu'ils sont spécialistes de la voile et qu'ils se sont fait connaître localement grâce à leur participation à des salons nautiques. Cependant, le mode de fonctionnement du CNG autour d'une organisation en association est vu comme beaucoup trop restrictif pour des mairies qui souhaitent seulement la réalisation d'une animation estivale.

¹⁹⁷⁸ Compte-rendu du conseil d'administration du CNG du 8 mars 1986. ACNG.

¹⁹⁷⁹ Compte-rendu du conseil d'administration du CNG du 20 janvier 1990. ACNG.

¹⁹⁸⁰ Compte-rendu du conseil d'administration du CNG du 19 octobre 1986. ACNG.

¹⁹⁸¹ Compte-rendu du conseil d'administration du CNG du 8 mars 1986. ACNG.

¹⁹⁸² Rapport moral 1986 du CNG. ACNG.

Enfin, pour le CAF, les expériences de loisirs de proximité en coopération avec les pouvoirs publics sont bien peu développées. Cela est sûrement lié au fait que l'activité de l'association est très localisée, mais aussi très spécifique. L'alpinisme ne peut être pratiqué que dans le milieu montagnard. Les expériences mises en place en faveur des loisirs de proximité sont liées à l'escalade. Très tôt, les jeunes bourgeois du CAF passent leurs week-ends sur les rochers de la forêt de Fontainebleau pour faire de l'escalade dans le but de se préparer aux courses en montagne, se maintenir en forme et améliorer leurs techniques (Hoibian, 2001, p. 88). Avec la sportivisation de l'escalade dans les années 1980, de nombreuses SAE sont construites en France ; elles ont l'avantage de pouvoir être présente dans des espaces urbains. Par exemple, le CAF participe à la création d'une SAE par la section du CAF de Châlons-sur-Marne. À l'initiative de deux professeurs d'EPS de la ville, impliqués dans le monde de la montagne puisqu'ils sont tous deux alpinistes (l'un est guide de haute montagne et l'autre moniteur d'alpinisme), une coopération se fait entre le CAF, la ville et des architectes pour l'intégration de la structure dans le nouveau Palais des Sports ouvert à partir de 1989.¹⁹⁸³ La création de cette structure permet le développement du CAF à l'échelle locale, mais également de l'escalade puisque les jeunes grimpeurs sont 140 en 1995 à adhérer au Club pour pratiquer l'escalade sportive. Il s'agit d'ailleurs d'une condition obligatoire pour pouvoir accéder à cette structure. L'ouverture se fait donc de manière plus restreinte et au sein du Club, contrairement à l'UCPA et au CNG qui ouvrent leurs initiatives locales aux personnes intéressées. Le fait que les stagiaires soient membres de l'association ou non ne pose pas de problème dans le cadre du CNG.

II.3.2. Les politiques de la ville

Concernant les jeunes des années 1980, Serge Berstein et Pierre Milza évoquent l'idée d'un changement de génération passant de « la génération bof » des années 1970, caractérisée par son « individualisme hédoniste, son désintérêt pour la politique et son apparente désinvolture » à une « génération morale » voir « politique » bien plus désirable de se faire entendre et d'être intégrée à la société (Berstein & Milza, 2009, p. 650). De jeunes figures emblématiques de cette génération s'imposent alors sur la scène nationale

¹⁹⁸³ « Escalade en milieu urbain, l'expérience du CAF Châlons-sur-Marne », *La Montagne et Alpinisme*, n°179, 1-1995, page 63.

comme Daniel Balavoine,¹⁹⁸⁴ Coluche¹⁹⁸⁵ ou Jean-Jacques Goldman,¹⁹⁸⁶ notamment connus pour leurs engagements politiques et humanitaires. Les politiques de la Ville en faveur des jeunes des milieux populaires sont une réponse publique aux effets des politiques au début des années 1980. Face à une poussée de la délinquance juvénile dans les quartiers populaires, conséquence du chômage et de l'augmentation de l'oisiveté, contrôler la jeunesse redevient alors un enjeu (Gasparini & Vieille Marchiset, 2008, p. 11). La place prise par ces jeunes dans les quartiers, ainsi que l'enjeu social que cela constitue, pousse le gouvernement de Michel Rocard à créer, le 22 décembre 1990, le ministère de la Ville. Les quartiers deviennent alors une catégorie d'action publique. François Mitterrand se fixe alors un objectif de cinq ans pour changer la ville.

Dès le milieu des années 1980, l'État débute une campagne en faveur de dispositifs « sociosportifs » dans le but de lutter contre la poussée violente issue des banlieues. Le sport est vu comme le meilleur moyen pour éduquer et insérer, par la création d'un lien social, les jeunes banlieusards dans la société (Gasparini & Vieille Marchiset, 2008, p. 59; Lessard, 2017). Des sportifs de haut niveau issus de l'immigration et des quartiers populaires apparaissent sur la scène sportive française et font rêver des milliers de jeunes. Comme exemple, nous pouvons citer Luis Fernandez, footballeur d'origine espagnole, qui a grandi dans le quartier des Minguettes à Vénissieux, ou Basile Boli, footballeur d'origine ivoirienne, qui grandit à la Romainville en région parisienne. La politique de la Ville en termes d'équipements sportifs apparaît comme des « politiques nationales de discrimination positive territoriale [...] permett[ant] ou non, une homogénéisation des situations inégalitaires des villes en matière d'équipements sportifs » par l'apport d'un soutien financier important pour les territoires qui en ont le plus besoin (Lessard, 2017, p. 159).

Dans cette campagne d'équipement, l'UCPA est largement associée et notamment à la région Île-de-France et ses départements, dans un premier temps. Quant aux CNG et

¹⁹⁸⁴ Auteur-compositeur-interprète né en 1952 et mort en 1986 au Mali dans un accident d'hélicoptère à l'occasion du Paris-Dakar. Il est le premier artiste français à s'engager dans l'humanitaire.

¹⁹⁸⁵ De son vrai nom Michel Colluci, humoriste né en 1944 et mort en 1986 dans un accident de moto. Il est notamment connu pour avoir créé *Les Restos du Cœur* pour aider les plus pauvres à se nourrir. Il a même l'intention de se présenter aux élections présidentielles de 1981.

¹⁹⁸⁶ Auteur-compositeur-interprète né en 1951, Jean-Jacques Goldman est connu pour ses engagements humanitaires mais aussi pour la place qu'il prend dans *Les Restos du Cœur* à la mort de Coluche.

aux CAF, ils sont mis de côté, sur le plan de l'équipement tout du moins. Plusieurs raisons peuvent être évoquées. Premièrement, le caractère local et particulier des activités que ces deux associations proposent rend difficile une mise en œuvre réelle de politique d'équipement ou de collaboration par la gestion d'équipements à l'échelle locale, notamment dans des quartiers populaires. Le caractère polyvalent de l'UCPA en termes d'encadrement des activités est effectivement un atout dans le cadre d'une animation locale puisque cela permet aux régions de n'avoir qu'un gestionnaire de structures qui encadre plusieurs activités sportives. De plus, le fait que l'UCPA soit un organisme cogéré est un atout qui joue en sa faveur puisque l'Union est en liaison directe avec le ministère en charge de la Jeunesse et des Sports, mais aussi avec la région Île-de-France avec qui elle travaille depuis de nombreuses années au sein des BPAL. Notons, par ailleurs, que la région Bretagne collabore beaucoup avec le CNG et la région Rhône-Alpes, avec le CAF et bien plus qu'avec l'UCPA. Cependant, la Bretagne n'est pas une région inscrite dans les politiques de la ville, contrairement à la Région Rhône-Alpes. Pourtant, le CAF n'est pas partenaire de la région, pour des opérations de sensibilisation par exemple, comme c'est le cas pour l'UCPA.

Souhaitant s'installer durablement comme un acteur de la solidarité, l'UCPA cherche à s'implanter dans des zones classées prioritaires par les politiques de la ville : la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, la région Rhône-Alpes, la région de Haute-Normandie en plus de l'Île-de-France¹⁹⁸⁷ où, nous venons de le voir, l'Union s'installe durablement en zone urbaine par des partenariats à l'échelle locale, notamment pour la gestion d'équipements de loisirs, comme par le passé. Les centres équestres continuent d'ailleurs à se développer puisqu'après Créteil ou Vincennes, l'UCPA ouvre un centre pour l'équitation de proximité à La Courneuve dans le parc des Chanteraines, très fréquenté par les populations de la Seine-Saint-Denis, mais également du Val-d'Oise et des Hauts-de-Seine.¹⁹⁸⁸ L'équitation sur poney y est proposée pour favoriser l'apprentissage des jeunes. C'est d'ailleurs dans ce parc que se trouve également la fosse de plongée subaquatique évoquée précédemment. Ces installations sont liées à une délégation de service public puisque les collectivités territoriales confient la gestion d'un espace dont ils ont la responsabilité à un délégataire. Ce dernier perçoit une rémunération tirée du service

¹⁹⁸⁷ Les actions de solidarité, l'UCPA et l'action locale, bilan 1995, prospectives 1996. AUCPA.

¹⁹⁸⁸ Rapport moral 1983 de l'UCPA. AUCPA.

rendu à la collectivité. Les opérations prennent quand même un certain temps à se mettre en place puisqu'il faut signer des contrats de gestion avec les différents partenaires.

Ce n'est qu'en 1995 que l'UCPA commence réellement à se déplacer directement dans les quartiers pour proposer des animations sportives.¹⁹⁸⁹ Plus tôt, à partir de 1992, l'UCPA ouvre ses centres sportifs, non sans quelques difficultés, aux jeunes issus des quartiers populaires.¹⁹⁹⁰ Pour ses actions, l'UCPA reçoit des subventions des collectivités territoriales qui lui permettent d'accueillir les jeunes défavorisés en minimisant les coûts. Même si ces opérations ne semblent pas entrer directement dans le financement du programme de 1 000 équipements sportifs de proximité annoncé par le Premier ministre à l'issue du Comité interministériel consacré à la ville du 12 juin 1991,¹⁹⁹¹ elles s'inscrivent tout de même dans un processus de rapprochement des sports auprès des jeunes.

Il y a alors ici clairement une mutation entre ce qui est voulu à la fin de la guerre et les réalités. Au départ, les associations et les pouvoirs publics offraient aux jeunes les moyens de pouvoir se déplacer et de pratiquer le tourisme sportif de plein air dans des espaces privilégiés. Dans les années 1990 et avec les politiques de la ville, les équipements sportifs sont mis à la disposition des jeunes et installés dans leur environnement quotidien ou à proximité. Le partenariat avec l'UCPA pour la réalisation de sports de plein air dans les quartiers semble alors refléter le fait que cette politique a atteint ses limites pour attirer les classes populaires vers les stages et les lieux liés aux associations. Les raisons souvent évoquées sont économiques, mais nous pensons qu'elles sont également culturelles.¹⁹⁹² Cette discrimination positive est encouragée par des subventions pouvant être décrites comme incitatives puisqu'elles ne sont effectivement versées que dans le cas où des équipements sportifs sont créés dans des quartiers donnés (Lessard, 2017, p. 160) dans le but de maintenir une unité sociale.¹⁹⁹³ C'est véritablement cette unité sociale qui

¹⁹⁸⁹ Les actions de solidarité, l'UCPA et l'action locale, bilan 1995, prospectives 1996. AUCPA.

¹⁹⁹⁰ Nous évoquons cela avec plus de détails dans le II.4.2. Les politiques de la ville de ce chapitre.

¹⁹⁹¹ Cour des comptes, Ministère de la Jeunesse et des Sports. Exécution du budget 1991, octobre 1992. AN : 20160541/425, dossier 92-501-0 ; Cour des comptes, Ministère de la Jeunesse et des Sports, exécution du budget 1992, juillet 1993. AN : 20160541/445, dossier 93-406-0.

¹⁹⁹² Nous développons ces idées dans le III.3. S'ouvrir principalement aux jeunes issus des classes populaires dans ce chapitre.

¹⁹⁹³ Dossier : les perspectives du Tourisme en France, novembre 1985, réalisé par l'Association internationale des Futuribles, page 16. AN : 19940588/1.

semble être recherchée par ces équipements puisque des jeunes, issus du même milieu, pratiquent ensemble dans un environnement qu'ils connaissent. La politique de la ville ne se base, par ailleurs, pas uniquement sur la construction d'infrastructures. Étant donné qu'elle se donne pour but d'éduquer les jeunes par la pratique sportive, le travail des collectivités et des associations va également se positionner au niveau des éducateurs, comme nous le verrons par la suite.

II.4. Équiper la moyenne montagne pour le tourisme

Il s'agit d'un enjeu important et au cœur même de l'évolution de la définition de ce qu'est le tourisme social. Nous l'avons évoqué en introduction, mais le concept de tourisme social est en constante évolution à travers les années et durant notre période. En 1981, avec la deuxième édition de leur ouvrage *Le tourisme social*,¹⁹⁹⁴ Robert Lanquar et Yves Raynouard (Lanquar & Raynouard, 1981) intègrent le rôle du tourisme social dans les réflexions concernant l'aménagement du territoire. Pourtant, dans les documents d'archives que nous avons pu consulter, nous n'avons pas trouvé de réflexions concernant le rôle du tourisme social et du tourisme associatif dans l'aménagement des espaces ruraux ou de la moyenne montagne avant les années 1980. Sans doute aussi en raison de réflexions qui n'étaient pas encore d'actualité. C'est donc pour cela que nous n'étudions que dans le dernier chapitre de ce travail l'aménagement des espaces ruraux à travers l'investissement associatif.

Les territoires ruraux sont considérés comme des territoires en marge. Ils le sont d'un point de vue économique, en raison de la diminution de l'activité agricole, mais aussi d'un point de vue géographique puisque ce sont des territoires éloignés des agglomérations importantes. Comme exemple de territoires en marge, nous pouvons évoquer la moyenne montagne qui va occuper la majeure partie de nos réflexions en raison de l'importance prise par le tourisme sportif sur son territoire. Il s'agit d'un territoire qui souffre beaucoup de la diminution de l'activité agricole. Pour faire face à ces crises et comme dans le cas des espaces périurbains (Philippe & Schut, 2019) ou certains anciens espaces industriels comme à Amnéville (Fagnoni, 2004) ou la région Nord-Pas-de-Calais (Scol, 2006), le tourisme apparaît comme un bon moyen de permettre à la région de survivre. En dehors de la France, l'exemple de la région de la Serra da Estrala, chaîne

¹⁹⁹⁴ Nous n'avons pas pu consulter la première édition de cet ouvrage.

de montagne portugaise, est intéressant. Suite à une crise de son industrie lainière à la fin des années 1970, la région entame progressivement une reconversion dans le tourisme et notamment autour des sports de montagne (de Jesus Caetano, 1989). Ce processus est également à l'œuvre au même moment dans les massifs français.

En 1985, l'État reconnaît officiellement que la montagne est un territoire à part, caractérisé par de nombreux handicaps,¹⁹⁹⁵ et nécessitant « la définition et la mise en œuvre d'une politique spécifique de développement, d'aménagement et de protection. »¹⁹⁹⁶ Dans la loi du 9 janvier 1985, appelée communément la « loi montagne », l'État définit la montagne en fonction des massifs qui sont des zones qui « forment une entité géographique, économique et sociale. »¹⁹⁹⁷ De là, tous les massifs français sont considérés comme des espaces de montagne et dépendent de cette loi. Dans cette partie, l'intérêt est de montrer l'apport du tourisme sportif associatif sur les territoires de la moyenne montagne. Dans ces projets, les associations sont associées aux pouvoirs publics, notamment les collectivités territoriales, dans le but d'installer une activité économique durable dans ces espaces. Pour que cela soit possible, il faut que les associations s'installent dans une économie basée sur les sports de plein air en relation avec les autres économies locales, qu'elles soient industrielles ou agricoles (Langenbach, 2012, p. 246). À travers l'étude de l'impact économique du tourisme sportif et de sa mise en œuvre, mais aussi des politiques d'aménagement, nous souhaitons étudier le rôle de nos associations sur les territoires ruraux.

II.4.1. Une mutation de l'économie locale vers une économie touristique

Comme nous l'avons évoqué brièvement, les territoires ruraux cherchent à redynamiser leur économie. De la même manière qu'une politique est mise en place pour favoriser la pratique sportive dans les quartiers populaires de France, une politique est

¹⁹⁹⁵ « Les zones de montagne se caractérisent par des handicaps significatifs entraînant des conditions de vie plus difficiles et restreignant l'exercice de certaines activités économiques. »

Source : Titre 1^{er}, Chapitre 1^{er}, Article 3 de la loi n°85-30 du 9 janvier 1985 relative au développement et à la protection de la montagne, *JORF*, 10 janvier 1985, pages 320-337.

¹⁹⁹⁶ Article 1^{er} de la loi n°85-30 du 9 janvier 1985 relative au développement et à la protection de la montagne, *JORF*, 10 janvier 1985, pages 320-337.

¹⁹⁹⁷ Titre 1^{er}, Chapitre 1^{er}, Article 5 de la loi n°85-30 du 9 janvier 1985 relative au développement et à la protection de la montagne, *JORF*, 10 janvier 1985, pages 320-337.

donc élaborée pour redynamiser les territoires ruraux grâce aux pratiques ludosportives.¹⁹⁹⁸ Cette politique est vue comme sociale ou solidaire par les pouvoirs publics qui s'investissent largement dans la reconversion des territoires¹⁹⁹⁹ grâce aux collectivités territoriales. Dans cette nouvelle perspective économique, le Conseil national de la montagne, créé à l'occasion de la loi montagne,²⁰⁰⁰ souhaite l'implantation des jeunes en lieu et place de leurs aînés, mais aussi en les encourageant à s'installer en montagne. Il souhaite également la pluriactivité et le travail saisonnier ainsi que le développement de l'économie des loisirs de montagne.²⁰⁰¹ Au niveau des différents massifs, la loi montagne crée les comités des massifs.²⁰⁰² Ils sont constitués des représentants des collectivités territoriales, des établissements publics consulaires, des parcs nationaux et régionaux, des organisations socioprofessionnelles et des associations concernées par le développement, l'aménagement et la protection du massif²⁰⁰³, et présidés par un représentant de l'État désigné pour assurer la coordination dans le massif. Le comité travaille à la définition « des objectifs et précise les actions qu'il juge souhaitables pour le développement, l'aménagement et la protection du massif. »²⁰⁰⁴ Ces territoires subissent des difficultés économiques importantes et le tourisme, notamment le tourisme sportif, est vu comme le meilleur moyen de permettre une redynamisation économique à l'échelle locale autour de plusieurs idées.

¹⁹⁹⁸ « L'économie du tourisme, du sport et du loisir prend de plus en plus d'importance, jusqu'à devenir une branche essentielle de développement territorial, notamment dans le milieu rural affecté par la "déprise" agricole. »

Source : Note de travail : « préparation d'une convention, Tourisme, Jeunesse et Sport », 10 février 1989. AN : 19950194/1.

¹⁹⁹⁹ Direction des industries touristiques, Document intitulé « Politique sociale du tourisme », 15 avril 1991. AN : 19970195/3.

²⁰⁰⁰ Titre 1^{er}, Chapitre II, Article 6 de la loi n°85-30 du 9 janvier 1985 relative au développement et à la protection de la montagne, *JORF*, 10 janvier 1985, pages 320-337.

²⁰⁰¹ J. Manesse, « La loi montagne dans les faits », *La Montagne et Alpinisme*, n°145, 3-1985, page 65.

²⁰⁰² Titre 1^{er}, Chapitre II, Article 7 de la loi n°85-30 du 9 janvier 1985 relative au développement et à la protection de la montagne, *JORF*, 10 janvier 1985, pages 320-337.

²⁰⁰³ C'est d'ailleurs à ce titre que le CAF se retrouve parfois dans certains comités.

²⁰⁰⁴ Titre 1^{er}, Chapitre II, Article 7 de la loi n°85-30 du 9 janvier 1985 relative au développement et à la protection de la montagne, *JORF*, 10 janvier 1985, pages 320-337.

Premièrement, la saison touristique est assez courte, que ce soit pour l'hiver, souvent de décembre à mars selon les stations, ou pour l'été, de juin à début octobre. Bien qu'elle soit divisée entre la basse saison et la haute saison, certains ont également tendance à parler d'une moyenne saison et d'une très haute saison. Les périodes de haute saison sont, bien évidemment, celles des vacances scolaires, que ce soit pour l'hiver ou l'été. Pour la montagne, la fréquentation est donc souvent plus forte pour les vacances d'hiver que pour celles de Pâques où la neige est de moins bonne qualité. L'activité est concurrencée par la réouverture des destinations dites « estivales. » Pour l'été, la haute saison débute à la mi-juin pour finir à la mi-septembre avec un pic de fréquentation au mois d'août. En dehors de ces périodes, la saison est décrite comme basse et la fréquentation est donc moins forte. Les équipements ne sont pas utilisés de manière optimale, tant les infrastructures d'accueil que de loisirs, comme les remontées mécaniques avec l'exemple du partenariat de l'UCPA déjà évoqué. Il est donc dans l'intérêt des pouvoirs publics, et notamment des collectivités territoriales, de développer le tourisme aussi au moment des périodes de plus faible fréquentation, étant donné les coûts de fonctionnement des infrastructures.

Depuis plusieurs années, les ministères en charge du Tourisme, de l'Éducation nationale ainsi que de Jeunesse et Sports travaillent de concert pour étaler les vacances scolaires.²⁰⁰⁵ Par cela, la haute saison touristique se trouve alors rallongée.²⁰⁰⁶ Pour garantir également une saison touristique plus longue, les collectivités territoriales misent largement sur le tourisme social et associatif. Dans notre cas, la basse saison est un moment où il y a peu de demande et donc, logiquement, moins d'offre puisque le service est souvent réduit pour permettre une pérennité des activités ainsi que de la rentabilité. Ce sont dans ces périodes que les pouvoirs publics souhaitent voir se développer du tourisme. Les prix sont plus bas pour attirer des personnes sans enfants

²⁰⁰⁵ « Le tourisme français au beau fixe », *La Montagne et Alpinisme*, n°162, 4-1990, page 74 / Lettre du Ministre chargé du tourisme à messieurs les préfets de région, madame et messieurs les préfets de département, « Politique en faveur des hébergements touristiques à caractère social et familial. Instructions relatives aux dossiers de demande de subvention d'équipement », 14 septembre 1989. AN : 19970195/3 / Cour des comptes, campagnes de promotion du secrétariat d'Etat au tourisme 1983-1986, dossier 88-066, 1988. AN : 20140541/319.

²⁰⁰⁶ Ministère de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs, « La charte du tourisme quatre-vingt mesures pour le tourisme des années quatre-vingt », 1987. AN : 19970195/20.

scolarisés, les jeunes, ou les couples ayant fait garder leurs enfants²⁰⁰⁷ alors que les prix sont plus élevés dans les saisons hautes. Plus la quantité des infrastructures diminue, plus les prix sont élevés et donc moins les acheteurs ont de choix, en termes de prix mais aussi d'infrastructures.

Visant le développement des vacances pour tous et non pas la réalisation de bénéfices, les associations de tourisme sont associées à ces politiques. Il s'agit donc d'un moyen de garantir une meilleure fréquentation en basse saison, mais aussi des prix attractifs pour les plus modestes. Grâce à un étalement des vacances à fois dans le temps et dans l'espace, les campagnes « Découverte de la France » et « Étalement des vacances » de 1982 entendent valoriser des régions « négligées ou ignorées » grâce au tourisme social.²⁰⁰⁸ Les saisons touristiques se retrouvent alors plus longues et permettent aux professionnels de gagner de l'argent pendant plus longtemps. Ce n'est évident pas le but poursuivi par les associations de tourisme. Pour autant, elles s'associent à cette politique puisqu'elle leur permet de proposer une offre touristique attractive pour les plus modestes et notamment les jeunes. La fréquentation des infrastructures du tourisme associatif par ces personnes entraîne logiquement une consommation sur place qui a toute son importance pour la survie de l'économie locale.

Deuxièmement, comme le souligne un rapport de 1982 adressé au ministère du Temps libre, pour qu'une politique sociale du tourisme soit mise en place, il faut que l'économie locale y soit associée, de sorte que l'activité soit gérée de manière permanente.²⁰⁰⁹ Il ne s'agit pas de transformer entièrement les espaces ruraux en espaces de tourisme, mais de garantir à ces espaces un double emploi et donc les sauver de la

²⁰⁰⁷ Pour reprendre l'expression utilisée plusieurs fois par la Cour des Comptes dans ses rapports sur le tourisme.

²⁰⁰⁸ Cour des comptes, campagnes de promotion du secrétariat d'Etat au tourisme 1983-1986, dossier 88-066, 1988. AN : 20140541/319.

²⁰⁰⁹« Une politique sociale du tourisme et de réduction des inégalités ne peut être conçue à l'écart des projets de développement économique et social des zones d'accueil, de maintien des populations et des activités assurant une occupation et une gestion permanentes de l'espace. »

Source : Rapport au Ministre du Temps Libre sur le développement du tourisme à vocation sociale janvier 1982. AN : 19970195/1.

diminution de l'activité.²⁰¹⁰ L'intérêt de développer une activité économique grâce au tourisme est aussi de créer des emplois. De nombreuses études scientifiques ont été menées sur la création d'espaces touristiques pour la pratique sportive. Toutes décrivent un processus de mise en tourisme à peu près similaire avec l'arrivée de sportifs, de personnes proposant des services liés au tourisme (hôtels, restaurants...) puis la création d'une réelle ville pour que toutes les personnes vivant du tourisme puissent vivre correctement (écoles, postes...) (Schut & Levet-Labry, 2012 ; Duhamel, 2010). Ces stations se développent d'ailleurs autour d'une proposition liée aux activités ludosportives. Dans les différents exemples évoqués dans la bibliographie, la mise en œuvre d'une politique de transformation de l'économie vers une économie touristique entraîne la création d'emplois divers. Il s'agit d'un des buts poursuivis et revendiqués par les pouvoirs publics.²⁰¹¹ Créer de l'emploi lié au tourisme, c'est créer une économie touristique, mais aussi redynamiser l'économie locale puisque les personnes dépendant de l'économie du tourisme vivent et consomment sur place. La pratique sportive apparaît donc comme le complément naturel et indispensable au produit touristique, surtout dans la moyenne montagne.²⁰¹² La pluriactivité liée au tourisme sportif est donc vitale également pour maintenir l'artisanat et l'industrie locale.²⁰¹³ De plus, même si

²⁰¹⁰ « Dans les départements peu industrialisés, l'activité touristique devient de plus en plus une activité économique complémentaire du développement rural, apte à assurer de nouveaux revenus et capable d'enrayer la baisse démographique de nombreuses zones, en leur permettant de conquérir une nouvelle vitalité. »

Source : Ministère de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs, « La charte du tourisme quatre-vingt mesures pour le tourisme des années quatre-vingt », 1987. AN : 19970195/20.

« Comme hier l'agriculture, c'est aujourd'hui l'activité des hommes qui doit y devenir polyvalente. Il importe d'y favoriser des modèles de développement qui s'appuient sur la polyvalence. Ils permettraient à ces régions d'atteindre un équilibre en combinant l'agriculture semi-traditionnelle, le tourisme vert, le travail saisonnier, un réseau de PME et enfin une population suffisante pour justifier des activités de services marchands et un maillage correspondant des services publics. »

Source : Dossier : « les perspectives du Tourisme en France, novembre 1985 », réalisé par l'Association internationale des Futuribles. AN : 19940588/1.

²⁰¹¹ Convention Tourisme et Environnement, 1989. AN : 19950194/1.

²⁰¹² Conseil Supérieur du Tourisme, « développement du Tourisme sportif », commission N°4, session 1985, 75 pages + annexes. AN : 19950194/2.

²⁰¹³ « Club alpin français, Charte montagne pour un développement respectant l'environnement », *La Montagne et Alpinisme*, n°176, 2-1994, pages 64-65.

l'agriculture est en difficulté dans les montagnes,²⁰¹⁴ elle est tout de même reconnue d'intérêt général en raison des emplois qu'elle produit, sa contribution à l'entretien des sols et à la protection des paysages.²⁰¹⁵

Enfin, dans cette redynamisation de l'économie locale, les montagnards doivent prendre une place significative. Au départ, les populations rurales, et notamment les habitants de la moyenne montagne, sont assez réticentes à un changement d'activité et surtout à la double activité. Pourtant, les pouvoirs publics ont su montrer tout l'intérêt qu'avait la population locale à pratiquer la double activité. Il s'agit d'ailleurs d'un point important pour l'équilibre d'une économie rurale basée sur les sports de plein air (Langenbach, 2012, p. 36). Ils constituent tout de même le maillon central du développement de leur territoire. Leur initiative est favorisée²⁰¹⁶ en raison de la connaissance qu'ils ont de leurs espaces, mais aussi par le fait de la réticence qu'ils peuvent avoir face à l'activité touristique. En effet, dans le cas de la moyenne montagne, beaucoup ne voient pas d'un bon œil l'activité touristique en raison, notamment, des ravages qu'elle a causés sur les paysages.²⁰¹⁷ L'association directe de la population locale à ces projets est alors une sorte de compromis. Ils savent que le tourisme peut les sauver d'une crise économique locale et doivent donc s'investir personnellement pour que cela n'ait pas lieu. Les collectivités locales s'associent donc directement aux habitants pour

²⁰¹⁴ « En effet, la branche de l'agriculture et de l'élevage est moribonde. »

Source : P. Roulle, R. Masse, « Quel destin pour le Valgaudemar ? », *La Montagne et Alpinisme*, n°173, 3-1993, pages 34-39.

²⁰¹⁵ Titre III, Chapitre 1^{er}, Article 18 de la loi n°85-30 du 9 janvier 1985 relative au développement et à la protection de la montagne, *JORF*, 10 janvier 1985, pages 320-337.

²⁰¹⁶ « Loi montagne : encore un petit effort », *La Montagne et Alpinisme*, n°138, 4-1984, pages 548-549.

²⁰¹⁷ *Idem*.

réaliser des équipements touristiques maîtrisés et liés aux envies locales.²⁰¹⁸ Ils appellent cela l'auto-développement ou une démarche de développement local.²⁰¹⁹

Par exemple, à Bonneval-sur-Arc, une activité touristique modeste a été mise en place en lien avec les sports d'hiver. Des remontées mécaniques ont donc été installées et des gîtes ouverts et gérés par les habitants. Cependant, le coût de l'entretien de ces infrastructures est élevé et le conseil municipal a dû se résoudre à collaborer avec Val d'Isère pour qu'une liaison soit faite entre les deux stations.²⁰²⁰ Même si le plan de base n'a pas fonctionné dans le cas présent, il est tout de même intéressant de constater que ce sont les habitants qui ont pris les décisions concernant ce qu'ils voulaient faire d'un point de vue touristique sur leur territoire. Sans doute n'étaient-ils pas assez bien informés sur l'état du marché pour que leur initiative fonctionne. C'est donc également un des rôles des comités des massifs que d'aider les petits villages à se développer le mieux possible en fonction de leur potentiel. Pourtant, le CAF émet tout de même des réserves sur ces comités de massifs. À leurs yeux, ceux-ci ne sont qu'une « mascarade »²⁰²¹ puisqu'ils réunissent les élus locaux et aménageurs et non pas les « vrais montagnards. »²⁰²² Pour eux, heureusement que les comités n'ont que des avis consultatifs, ce qui « évite une mainmise totale des spéculateurs locaux sur un patrimoine naturel et humain bien fragile. »²⁰²³ La question centrale des réflexions du CAF est liée à la défense des intérêts des montagnards, mais aussi à la défense des paysages face à l'aménagement des territoires ruraux.

²⁰¹⁸ « La politique de la montagne a pour finalité de permettre aux populations locales et à leurs élus d'acquérir les moyens et la maîtrise de leurs développements en vue d'établir, dans le respect de l'identité culturelle montagnarde, la parité des revenus et des conditions de vie entre la montagne et les autres régions. »

Source : Article 1^{er} de la loi n°85-30 du 9 janvier 1985 relative au développement et à la protection de la montagne, *JORF*, 10 janvier 1985, pages 320-337.

²⁰¹⁹ Article 1^{er} de la loi n°85-30 du 9 janvier 1985 relative au développement et à la protection de la montagne, *JORF*, 10 janvier 1985, pages 320-337.

²⁰²⁰ Rubrique protection de la montagne, « Bonneval-sur-Arc : un modèle en danger ? », *La Montagne et Alpinisme*, n°135, 01 1984, page 304

²⁰²¹ D. Rambaud, « Comité de massif commission UTN : premières impressions », *La Montagne et Alpinisme*, n°145, 3-1985, page 66.

²⁰²² *Idem*.

²⁰²³ *Idem*.

II.4.2. L'aménagement des territoires de la moyenne montagne

Pour permettre à l'économie locale de vivre et de se transformer en espaces touristiques, l'aménagement des territoires ruraux constitue un enjeu important et même central. Il y a d'ailleurs énormément de demandes en la matière.²⁰²⁴ Dans les espaces de moyenne montagne, il faut des équipements en dur pour pouvoir accueillir des populations toute l'année, quelles que soient les conditions climatiques. Cet accueil sur plusieurs saisons de l'année est d'ailleurs une des raisons pour lesquelles les pouvoirs publics souhaitent privilégier le développement de l'activité du tourisme ludo-sportif dans la moyenne montagne.²⁰²⁵ Pour cela, il faut des moyens financiers conséquents.

Les communes rurales de montagne sont aidées par le Fonds Interministériel de Développement et d'Aménagement rural (FIDAR) dont les subventions sont accordées suite aux avis des comités de massif.²⁰²⁶ Dans les espaces ruraux où l'activité est saisonnière, les aides de l'État se portent majoritairement sur les campings-caravaning dans le cadre du IX^e Plan (1984-1988) où les départements bénéficient entièrement des crédits du ministère du Tourisme à cet effet et partiellement pour les villages de vacances.²⁰²⁷ L'investissement des pouvoirs publics dans le tourisme est d'ailleurs une nouveauté puisqu'il s'agissait d'un type d'hébergement peu aidé avant cela (Bouneau, 2007, p. 99), probablement à cause d'un caractère trop populaire. C'est sa montée en puissance qui pousse, sans doute dans un but économique, les pouvoirs publics à s'y investir. En 1951, les campeurs sont officiellement un million, ils sont 12 fois plus

²⁰²⁴ Rapport moral 1994 de l'UCPA. AUCPA.

²⁰²⁵ « La moyenne montagne est à privilégier car elle permet le maximum d'activités en été comme en hiver. Pour les hébergements, elle autorise donc dans de bonnes conditions la double saison, ce qui assure la permanence de l'ouverture des installations et donc de l'emploi. »

Source : Rapport au Ministre du Temps Libre sur le développement du tourisme à vocation sociale janvier 1982. AN : 19970195/1.

²⁰²⁶ « Il est consulté sur les priorités d'intervention, les conditions générales d'attribution des aides accordées par le fonds interministériel de développement et d'aménagement rural et par le fonds d'intervention pour l'autodéveloppement en montagne, ainsi que sur leur programmation annuelle. »

Source : Titre 1^{er}, Chapitre II, Article 7 de la loi n°85-30 du 9 janvier 1985 relative au développement et à la protection de la montagne, *JORF*, 10 janvier 1985, pages 320-337.

²⁰²⁷ Conseil National du Tourisme, « bilan et perspectives des contrats de plan Etat-Régions, section de l'organisation territoriale du Tourisme », session 1987. AN : 19950194/1.

nombreux 30 ans plus tard (Bouneau, 2007, p. 99). Ces infrastructures d'accueil illustrent principalement l'offre du tourisme social, associatif ou non. Nous avons pu constater que la majorité des aides pour le tourisme social inscrites dans les budgets du tourisme, que nous avons pu trouver, notamment dans les rapports de la Cour des comptes sur notre période, sont offertes pour la création ou la transformation des campings-caravaning.²⁰²⁸ L'objectif, en 1981, étant de créer 60 000 lits de camping et 20 000 lits en dur.²⁰²⁹ Il y a tout de même une double logique à cela.

Dans un premier temps, les campings-caravaning sont des espaces qui coûtent moins cher à construire que des villages de vacances. Ils demandent également moins d'entretien coûteux. Certains d'entre eux permettent d'accueillir beaucoup plus de monde en même temps. Puisqu'ils coûtent moins cher à la réalisation, les collectivités territoriales peuvent en ouvrir plusieurs et donc développer plus rapidement une offre touristique importante sur leur territoire. Dans un second temps, les campings-caravaning proposent souvent des prix plus bas que les villages de vacances et leurs formules tout compris. Il s'agit d'un bon compromis pour les familles les plus modestes qui peuvent alors partir en vacances. Le bureau de la politique sociale et du tourisme associatif du ministère en charge du Tourisme évoque l'amorce d'une campagne de rénovation des villages de vacances au début des années 1990. Réalisée par certaines régions et certains départements, cette campagne est justifiée par le rôle joué par le tourisme associatif en faveur de l'économie locale.²⁰³⁰ Ces politiques s'installent clairement dans le mouvement à l'œuvre en faveur de la réfection des équipements associatifs à cette période. Rénover des villages de vacances, ce n'est pas en créer. Certes, nous l'avons vu, la rénovation coûte parfois aussi cher qu'une création. Cependant, dans le cas présent, le bureau de la politique sociale et du tourisme associatif du ministère en charge du Tourisme évoque clairement un enjeu économique.

²⁰²⁸ Ministère de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs, « La charte du tourisme quatre-vingt mesures pour le tourisme des années quatre-vingt », 1987. AN : 19970195/20.

²⁰²⁹ Rapport au Ministre du Temps Libre sur le développement du tourisme à vocation sociale janvier 1982. AN : 19970195/1.

²⁰³⁰ Sous-direction des professions et des politiques touristiques, bureau de la politique social et du tourisme associatif, « Aide à la rénovation des équipements du tourisme associatif et familial. Suites à donner au rapport de monsieur Soulage », 13 février 1991. AN : 19970195/3.

En effet, comme nous l'avons montré précédemment, rénover et moderniser les équipements est très important pour les associations. Avec des équipements vétustes, ils ne satisfont pas les besoins et aspirations des clients ou des stagiaires. Petit à petit, ceux-ci décident de ne plus retourner dans ces centres, voire même dans les infrastructures proposées par une association donnée. La mauvaise image des infrastructures entraîne donc une baisse de la fréquentation qui peut parfois mener jusqu'à la fermeture des sites.²⁰³¹ Bien évidemment, cela n'arrange pas les collectivités territoriales qui comptent sur les clients du tourisme associatif pour consommer localement. C'est donc en ayant pleinement conscience des atouts touristiques de leur territoire que certains CG apportent une aide importante à la réalisation d'infrastructures décrites comme des « équipements de tourisme collectifs » dans un rapport de 1982.²⁰³² Cette précision quant aux équipements collectifs montre que ce sont des infrastructures de grande ampleur qui sont privilégiées. Ceux-ci permettent l'accueil de vacanciers en masse, ce qui est bon pour l'économie locale. Bien sûr, il y a une raison à l'investissement des collectivités dans les équipements et les retombées économiques en sont forcément une. Pour financer les équipements collectifs, les collectivités proposent alors de permettre une bonification d'intérêts des emprunts, des subventions forfaitaires au coup par coup ou des subventions importantes proportionnelles à l'investissement.²⁰³³ Ces investissements s'adressent à toute la population ayant accès au tourisme social, donc majoritairement des familles modestes, contrairement aux associations de tourisme sportif qui visent surtout un public jeune qui est, rappelons-le, également l'une des cibles au cœur des différentes définitions du tourisme social avec les personnes âgées ou handicapées.

²⁰³¹ « Une telle situation est d'autant plus préoccupante que des sites de pleine nature, uniques en France (comme Sormiou) ou essentiels à la conduite de nos missions régionalisées (comme Bénodet) ou à l'aménagement du territoire (comme le Mont-Lozère) risquent de devoir être abandonnés, s'ils ne sont pas rénovés. » « Ces sites répondent au choix de l'UCPA de maintenir de l'activité dans les zones rurales. Ce sont les secteurs peut-être les moins rentables, mais les plus accessibles socialement, et où la présence de l'UCPA contribue à maintenir de l'activité économique, à créer de l'emploi, dans des zones en voie de désertification. »

Source : Rapport moral 1995 de l'UCPA. AUCPA.

²⁰³² N. Le Scouarnec, « Le financement du Tourisme Associatif », janvier 1982, 60 pages. AN : 19970195/20.

²⁰³³ *Idem.*

Concernant les équipements des associations de tourisme sportif que nous étudions, nous pouvons constater que cette apparente volonté d'équiper le tourisme social n'est pas visible. Il s'agit alors de s'interroger sur l'appartenance, ou non, de ces associations au champ du tourisme social. Le CNG et l'UCPA se définissent eux-mêmes comme des associations appartenant au tourisme social. Par exemple, en 1983, le conseil d'administration de l'UCPA suit les directives de la Direction générale de la Concurrence et de la Consommation (DGCC) concernant l'augmentation des prix pour les associations du tourisme social.²⁰³⁴ En 1984 et en 1987, le CNG compare ses activités à celles d'associations du tourisme social comme l'OCCAJ ou Renouveau.²⁰³⁵ Nous ne pouvons pas contester le fait que ces associations appartiennent au tourisme social à la fois dans les buts qu'elles poursuivent vers une ouverture des vacances pour tous, mais également pour l'équipement des territoires ruraux et les publics visés.

Lorsqu'elles sont aidées par l'État, il semble donc que les associations que nous étudions ne le sont pas au titre d'associations de tourisme social, mais bien pour une action sociale en direction des jeunes, et ce, pour plusieurs raisons. Tout d'abord, les associations ne proposent pas de campings-caravaning, mais bien des infrastructures en dur. Seul le CNG réalise des stages sous tente, mais sans pour autant proposer un service qui s'apparente à du camping-caravaning. Il s'agit seulement des conditions spécifiques de vie au sein des stages de l'association. Le CAF pense cependant, en 1984, à la création de terrains de camping pour les activités du club dans le but de faire face au manque d'infrastructures pour les stages. Une motion est alors votée par l'assemblée générale sans que nous ayons de réelles traces d'une réalisation de cette mesure.²⁰³⁶ Le CAF vise surtout la réutilisation d'anciennes fermes ou le partenariat avec des gîtes de moyenne montagne pour développer son offre.²⁰³⁷

²⁰³⁴ Compte-rendu du conseil d'administration de l'UCPA du 24 mai 1983. AUCPA.

²⁰³⁵ Comptes rendus des conseils d'administration du CNG du 13 octobre 1984 et du 12 septembre 1987. ACNG.

²⁰³⁶ Procès-verbal de l'Assemblée Générale du CAF des 28 et 29 janvier 1984. CFDLD.

²⁰³⁷ « Club alpin français, Charte montagne pour un développement respectant l'environnement », *La Montagne et Alpinisme*, n°176, 2-1994, pages 64-65 ;

Rapport du comité de direction à l'AG des 29 et 30 janvier 1983 du CAF. CFDLD.

Le Club souhaite que le développement du tourisme de moyenne montagne ne soit pas une raison pour voir une augmentation des « horreurs de la vallée »,²⁰³⁸ c'est-à-dire des infrastructures ne répondant pas aux traditions locales d'équipement et qui sont en masse dans les stations de sports d'hiver. L'aménagement de la moyenne montagne pour le tourisme sportif doit être un moyen de permettre aux populations urbaines de découvrir la montagne telle qu'elle est réellement, sans pollution visuelle, par « le respect du milieu naturel dans toutes les formes d'aménagement. »²⁰³⁹ Le CAF s'est très tôt positionné comme un acteur de la sauvegarde de la montagne, tout d'abord d'un point de vue écologique comme nous l'avons évoqué plusieurs fois, mais aussi d'un point de vue social. Depuis la fin des années 1970, nous avons évoqué le fait qu'ils décident de changer de politique en termes d'équipement pour s'associer plus majoritairement aux montagnards pour développer l'aspect touristique dans leur territoire. Pour autant, il apparaît tout de même que l'association prend cela très à cœur et inscrit cela dans ses nouvelles préoccupations.²⁰⁴⁰ À coup de slogans accrocheurs comme « la montagne aux montagnards »,²⁰⁴¹ le CAF se sert de sa revue et de son influence pour défendre les intérêts des montagnards contre « « l'invasion » étrangère »²⁰⁴² ou « les aménageurs ravageurs »²⁰⁴³ sous-entendant clairement les grands groupes qui créent des stations de sports d'hiver et ravagent le paysage de la montagne.

La position du Club Alpin concernant la montagne est assez claire depuis bien longtemps et ce n'est pas une surprise de le voir également se positionner sur ces questions-ci, d'autant plus qu'il y trouve une forme de résonance avec les campagnes

²⁰³⁸ « On ne doit pas voir ici les horreurs de la vallée. On ne doit pas voir ici les horreurs construites dans certaines stations du Champsaur tout proche. »

Source : P. Roulle, R. Masse, « Quel destin pour le Valgaudemar ? », *La Montagne et Alpinisme*, n°173, 3-1993, pages 34-39.

²⁰³⁹ « Club alpin français, Charte montagne pour un développement respectant l'environnement », *La Montagne et Alpinisme*, n°176, 2-1994, pages 64-65 / Le chalet refuge de Bonneval-sur-Arc », *La Montagne et Alpinisme*, n°147, 1-1987, page 70.

²⁰⁴⁰ « Club alpin français, Charte montagne. Pour un développement respectant l'environnement », n°176, 2-1994, pages 64-65.

²⁰⁴¹ J. Manesse, Rubrique protection de la montagne « Une contribution CAF à la loi Montagne », n°132, 2-1983, pages 98-101.

²⁰⁴² *Idem.*

²⁰⁴³ « Loi montagne : encore un petit effort », *La Montagne et Alpinisme*, n°138, 4-1984, pages 548-549.

qu'il mène contre le suréquipement de la montagne.²⁰⁴⁴ Le CAF travaille alors essentiellement autour de la réhabilitation du bâti existant²⁰⁴⁵ inscrit dans la loi montagne de 1985²⁰⁴⁶, comme c'était le cas au sortir de la guerre pour l'UNCM ou le CNG par exemple.

Enfin, dans les actions qu'il mène, le CAF ne semble pas réellement se soucier d'un accueil des populations modestes, bien que ce soit le but qu'il poursuit, en partie avec les structures en station notamment. Il se bat surtout pour la conservation de ce qui est déjà construit, mais aussi pour l'aide aux montagnards dans leur volonté de faire de la montagne un espace de tourisme. Par cela, nous pouvons donc expliquer le fait qu'il ne reçoive pas d'aide directe pour ses investissements en montagne puisqu'il agit surtout comme un défenseur plutôt qu'un aménageur. Dans ses revendications, nous pouvons également clairement voir une idéologie liée à la protection de l'environnement. Il s'agit d'une des caractéristiques nouvelles du tourisme social officiellement inscrite dans la Déclaration de Montréal du BITS en 1996. Concernant l'UCPA, nous avons pu voir qu'elle avait droit à des subventions pour la modernisation ou la rénovation de ses locaux. Ces aides sont surtout attribuées par Jeunesse et Sports et non par le ministère du Tourisme, en raison du caractère particulier de ses activités. Pourtant, l'apport de l'UCPA sur les territoires est réel et nous allons voir comment les associations étudiées s'inscrivent durablement dans les politiques territoriales en matière de tourisme social.

II.4.3. L'apport des associations sur les territoires

²⁰⁴⁴ « Le grignotage se poursuit, résultat de la conjonction d'une croyance au salut par une certaine forme de tourisme et des ambitions des aménageurs tentés par la fuite en avant pour résoudre leurs problèmes. Croissance de l'immobilier cher et sous-utilisé, construction de routes. »

Source : J. Manesse, Rubrique protection de la montagne « Une contribution CAF à la loi Montagne », n°132, 2-1983, pages 98-101.

²⁰⁴⁵ *Idem.*

²⁰⁴⁶ « La protection des équilibres biologiques et écologiques, la préservation des sites et des paysages, la réhabilitation du bâti existant et la promotion du patrimoine culturel. »

Source : Article 1^{er} de la loi n°85-30 du 9 janvier 1985 relative au développement et à la protection de la montagne, *JORF*, 10 janvier 1985, pages 320-337.

L'apport du tourisme associatif dans ces territoires est très important puisque les associations sont, au départ, les seules à s'y investir²⁰⁴⁷ en raison d'un manque de rentabilité.²⁰⁴⁸ Les investissements associatifs sont liés à la politique sociale qu'elles mènent. Dans des territoires plus en marge, les terrains sont moins chers à l'achat ou à la location. Ces coûts se répercutent logiquement sur les prix des stages et permettent d'ouvrir une offre à une classe plus populaire.

Reconnues par l'État comme un acteur généreux au service de l'aménagement du territoire rural,²⁰⁴⁹ les associations de tourisme s'installent dans les territoires qu'elles jugent comme présentant les meilleures conditions pour permettre l'apprentissage de la technique sportive et contribuent donc, à leur manière, à développer l'économie locale sur plusieurs points. Par exemple, en 1995, l'UCPA est implantée dans huit des treize stations françaises de sport d'hiver majeures, mais développe également une offre dans des stations qu'elle décrit comme « intermédiaires » et qui sont souvent implantées dans

²⁰⁴⁷ « Si les installations sont plus fortement implantées dans les régions ayant un fort attrait touristique elles se positionnent plutôt dans de petites stations, à la différence du secteur commercial qui, lui, se situe essentiellement dans les grandes stations connues. »

Source : Etude UNAT-CODATEL : « Evolution du patrimoine du Tourisme associatif », février 1988 - 1ère partie : Analyse générale (102 pages + annexes). AN : 199701995/5.

« Le tourisme associatif a été pratiquement le seul à relever le défi de s'installer dans des zones, non seulement "à faible notoriété touristique", mais aussi connaissant des difficultés de développement sinon de maintenance des activités. »

Source : Rapport moral 1994 de l'UCPA. AUCPA.

« Alors que l'initiative privée et les investisseurs institutionnels font défaut - en matière d'investissement touristique - dès que l'on s'écarte des destinations où les flux touristiques sont les plus forts, le tourisme associatif est apparu comme un partenaire des collectivités locales, dans leurs efforts de développement. »

Source : Groupe interministériel « Aménagement touristique, protection de l'espace, politique sociale des loisirs », groupe financement, Réunion du 13 décembre 1983. 70 pages. AN : 19970195/7.

²⁰⁴⁸ « Les besoins d'investissements dans les milieux les plus ruraux et dans les secteurs les moins « rentables » mais les plus accessibles socialement, sont les plus nombreux. »

Source : Rapport moral 1994 de l'UCPA. AUCPA.

²⁰⁴⁹ « Mais l'histoire récente a démontré un autre apport des associations à la collectivité nationale. C'est leur capacité - et leur générosité - à s'inscrire dans des processus de développement local et régional, à être des agents de l'aménagement du territoire. »

Source : Groupe interministériel « Aménagement touristique, protection de l'espace, politique sociale des loisirs », groupe financement, Réunion du 13 décembre 1983. 70 pages. AN : 19970195/7.

de plus petites communes, comme Bonneval-sur-Arc par exemple.²⁰⁵⁰ Elle s'inscrit également dans le développement du tourisme social à l'international en équipant des espaces dans le monde entier.²⁰⁵¹ Elle adhère d'ailleurs à Eurovillages, qui travaille à ouvrir des centres de vacances aux familles en Europe, en 1988.²⁰⁵² Dans les territoires métropolitains ou non, les associations travaillent directement avec les acteurs locaux en recrutant le personnel dont elles ont besoin au sein de la population locale notamment, que ce soit pour l'encadrement des activités sportives ou pour tous les autres besoins au sein des centres. Par exemple, aux Antilles, l'UCPA travaille directement avec élus locaux pour développer les activités sportives avec la coopération des insulaires dans la conception, les travaux et aussi l'animation des infrastructures. Dans le cas des Saintes, ensemble d'îlots appartenant à la Guadeloupe, ou de Saint-François, l'UCPA entame une formation des jeunes locaux aux métiers des sports par des métropolitains qui, une fois leur formation terminée, leur laissent la place.²⁰⁵³

Autre exemple, le fait que beaucoup de guides de haute montagne soient natifs des régions montagnardes ou que les gardes travaillant dans les parcs naturels soient des jeunes de la région en priorité. D'ailleurs, concernant la formation, le CAF soutient qu'il s'agit d'une des conditions *sine qua non* au développement d'une activité touristique.²⁰⁵⁴ C'est également le cas pour les gardiens de refuges du CAF dont la formation est développée au fil des années pour permettre une meilleure satisfaction des clients des refuges. Dans la montagne, les chalets du CAF sont les infrastructures qui participent le

²⁰⁵⁰ Rapport moral 1995 de l'UCPA. AUCPA.

²⁰⁵¹ Charte UCPA 1990. AUCPA.

²⁰⁵² Compte-rendu du conseil d'administration de l'UCPA du 27 octobre 1988. AUCPA.

²⁰⁵³ « Le Directeur Général indique que l'Union mènera aux Saintes la même politique qu'à Saint-François : dans un premier temps, encadrement métropolitain ; puis formation-emploi en direction des jeunes locaux qui se substitueront aux moniteurs de la métropole dès que cette formation sera opérationnelle. »

Source : Compte-rendu du conseil d'administration de l'UCPA du 15 mai 1990. AUCPA.

²⁰⁵⁴ « Comme dans toute ancienne communauté agricole, on a tendance à croire, en Valgaudemar, qu'un métier s'apprend seulement sur le terrain. Cette époque est révolue. Si l'on veut développer l'accueil des classes vertes ou des classes de neige, il faudra que des jeunes consentent à aller faire des stages de formation spécifique, de la même façon que les guides de la vallée sont passés par le stage obligatoire à l'ENSA. »

Source : P. Roulle, R. Masse, « Quel destin pour le Valgaudemar ? », *La Montagne et Alpinisme*, n°173, 3-1993, pages 34-39.

plus à sa proposition en termes de tourisme social.²⁰⁵⁵ En effet, ce sont des infrastructures qui sont directement implantées dans des stations ou des villages contrairement aux refuges qui sont situés loin des routes. L'accès à ces derniers demande un exercice physique, souvent une bonne condition physique et parfois technique.

Pour construire, mais aussi pour faire vivre leurs centres, les associations font directement appel aux artisans locaux pour les constructions ou entretiens immobiliers ainsi pour les achats de denrées ou de matériels.²⁰⁵⁶ Nous pouvons par exemple citer le cas du CNG qui, depuis sa création, fait appel aux chantiers navals de Concarneau pour construire ses bateaux et ses voileries, avec la célèbre voilerie d'Eugène La Rose par exemple. Hélène Viannay explique par ailleurs, dans le livre biographique rédigé par Clarisse Feletin, aller également en ville, à Concarneau, pour faire le ravitaillement en vivres (Feletin, 2004, p. 179). Les associations participent également à l'économie locale grâce aux taxes de séjour. Dans les communes de montagne et littorales, une mise en place est possible grâce aux lois dédiées.²⁰⁵⁷ Ajoutée au montant total de l'hébergement, la taxe de séjour permet aux communes d'avoir une entrée d'argent à investir dans l'aménagement touristique pour les routes ou les équipements, par exemple. Souvent, cet argent se transforme en subvention à l'office du tourisme pour la communication et la promotion des espaces. Par cela, les associations contribuent donc directement à l'aménagement du territoire mais aussi au développement de son attractivité. Le CAF donne dans sa revue l'exemple de l'activité de l'association dans la vallée du Valgaudemar. Le Club Alpin de Gap gère sept refuges qui ont attiré, durant l'année 1992, 9 042 visiteurs revenant donc à 9 042 francs de taxe de séjour.²⁰⁵⁸

Pour le CAF, bien plus que pour les autres associations, l'investissement dans la survie économique des massifs grâce au tourisme social est fondamental. En effet, la montagne est la raison de vivre de l'association. Il se dit alors concerné par la montagne

²⁰⁵⁵ Procès-Verbal de l'Assemblée Générale du CAF des 26 et 27 janvier 1991. CFDDL.

²⁰⁵⁶ Les actions de solidarité, l'UCPA et l'action locale, bilan 1995, perspectives 1996. AUCPA / P. Roulle, R. Masse, « Quel destin pour le Valgaudemar ? », *La Montagne et Alpinisme*, n°173, 3-1993, pages 34-39.

²⁰⁵⁷ Loi n°85-30 du 9 janvier 1985 relative au développement et à la protection de la montagne, *JORF*, 10 janvier 1985, pages 320-337 et loi n°86-2 du 3 janvier 1985 relative à l'aménagement, la protection et la mise en valeur du territoire, *JORF*, 4 janvier 1986, pages 200-206.

²⁰⁵⁸ P. Roulle, R. Masse, « Quel destin pour le Valgaudemar ? », *La Montagne et Alpinisme*, n°173, 3-1993, pages 34-39.

« dans sa totalité, de la vallée aux sommets, de l'alpinisme au ski et à la randonnée, ainsi que par les problèmes humains propres aux régions habitées de moyenne montagne où sont implantées nombre de ses sections. »²⁰⁵⁹ Par ailleurs, son positionnement fait qu'il est souvent mal vu à l'échelle locale et notamment par les décideurs qui privilégient les investisseurs extérieurs. Ils le voient comme « un groupe de pression 'parisien' intervenant auprès des ministères pour contrer les aménagements envisagés au plan local. »²⁰⁶⁰ Même si ce sont finalement les sections locales qui sont les interlocuteurs des collectivités, cela montre tout de même une forme de rejet des réflexions du CAF parce qu'elles émanent de groupes formés dans les villes, avec l'exemple de la section de Gap pour le Valgaudemar. Du fait de cette idée que les personnalités politiques locales ont du Club, nous pouvons imaginer que leurs actions dérangent. En contrant les plans de développement économique par de grandes entreprises, le CAF souhaite favoriser le développement d'initiatives à plus petite échelle et donc privilégier les actions liées au tourisme social.

Objet central de notre propos en raison de l'importance de l'équipement dans la poursuite d'une politique sociale, nous avons montré l'évolution du financement et des logiques politiques et associatives durant cette période. Fortement impactées par la décentralisation et la création de différents guichets pouvant être des partenaires pour le développement de leurs activités, les associations de tourisme sportif éprouvent des difficultés à trouver des aides financières à la hauteur d'une politique qu'elles souhaitent toujours aussi dynamique. Elles œuvrent majoritairement à la mise aux normes, à l'agrandissement et à la modernisation de leurs structures jugées obsolètes. En effet, ces infrastructures d'accueil ne répondent plus aux besoins des stagiaires ni même aux normes de plus en plus importantes concernant la sécurité des infrastructures. Pour cela, les associations de tourisme sportif comptent toujours sur le soutien des pouvoirs publics à l'échelle locale ou nationale. De nombreuses fermetures de centres ont lieu durant notre période du côté de l'UCPA, en raison d'un manque d'aide de l'État pour la rénovation de certaines infrastructures, mais aussi en raison d'une perte de vitesse du ski de fond. Le ministère en charge de la Jeunesse et des Sports a de moins en moins de moyens en raison

²⁰⁵⁹ Procès-verbal de l'assemblée générale du CAF des 30 et 31 janvier 1982. CFDDL.

²⁰⁶⁰ Assemblée générale du CAF des 30 et 31 janvier 1982. CFDDL.

du passage de l'EPS à l'Éducation nationale et de la diminution conséquente de son budget. Il se répartit le financement des actions en faveur de la jeunesse et des sports à l'échelle nationale avec le FNDS. Ce dernier prend en charge l'aspect sportif dans lequel nous retrouvons le sport de masse, lui-même divisé entre les sports de loisirs et de compétitions. Le ministère semble alors subventionner des opérations liées à la jeunesse et à l'action sociale. Les collectivités territoriales, de leur côté, n'ont pas pour obligation de subventionner des opérations en relation avec le sport ou le tourisme. Dans le cas qui nous intéresse ici, nous avons pu constater que leurs investissements financiers sont conditionnés à l'intégration des structures dans les dynamiques économiques locales comme dans le cas de l'implantation ciblée dans la moyenne montagne. Le travail de nos associations contribue alors au développement économique des régions, mais aussi au tourisme social puisque ce sont des espaces moins convoités et donc, moins chers. Cela se répercute alors logiquement sur les prix des stages. Les associations sont également financées dans le cadre d'opérations éducatives, et notamment dans le cadre des politiques de la ville. En collaboration avec le mouvement sportif et les collectivités locales, les associations s'implantent alors de plus en plus dans le milieu urbain dans le cadre d'opérations d'animations ayant pour but de toucher les jeunes des quartiers sensibles et les éloigner des spirales négatives auxquels ils sont confrontés, grâce à la pratique sportive. Avec une baisse de l'aide du ministère de la Jeunesse et des Sports et les subventions uniquement ciblées des collectivités territoriales, les associations se retrouvent à augmenter leur part d'autofinancement et donc à être fortement endettées. La situation devient problématique puisque pour survivre, les associations doivent vendre des structures ou augmenter leurs prix. Ces deux types d'actions ne peuvent qu'avoir des conséquences sur la poursuite d'une action sociale en direction des jeunes. C'est d'ailleurs sans doute pour cela que les associations saisissent l'opportunité de travailler avec les collectivités autour des politiques sportives et sociales de la ville.

III. Une collaboration pour l'ouverture aux loisirs

Ouvrir les loisirs à tous constitue un enjeu important. Pour que cela soit possible, plusieurs critères entrent en jeu. Le mouvement en faveur de la professionnalisation des encadrants des pratiques sportives se poursuit alors. Il y a également la création de professions liées au tourisme sportif et l'arrivée de celui-ci sur un territoire donné. Nous venons de l'évoquer dans le cadre de l'intégration d'une économie des sports de plein air

dans les territoires de moyenne montagne. Les locaux doivent s'investir dans cette nouvelle activité économique pour faire fonctionner l'ancienne, basée, bien souvent, sur l'agriculture. Pour que les stages puissent avoir lieu dans les meilleures conditions possibles, il faut que les encadrants soient compétents et que, par conséquent, ils soient formés. La question de la formation devient de plus en plus impérative, notamment à cause du développement d'une législation qui se durcit en la matière. C'est grâce à une collaboration renforcée entre les pouvoirs publics, les fédérations et les associations de tourisme sportif que va se mettre en place une série de diplômes ayant pour but de former les encadrants les plus à même de dispenser les enseignements recherchés au sein des associations. La collaboration est également à l'œuvre autour des aides aux fonctionnements. Même s'il s'agit d'une politique qui ne cesse de diminuer au fil des années, le nouveau mode de fonctionnement du ministère en charge de la Jeunesse et des Sports inclut une réflexion grandissante avec les associations autour d'un objectif non ségrégatif de développement des sports de plein air pour les jeunes et les familles issus de milieux sociaux défavorisés. La politique évolue et demande alors également aux associations d'aller dans ce sens. L'objectif de l'ouverture à des jeunes issus des classes populaires est donc central. Cependant, nous terminerons en montrant que, malgré la collaboration, les jeunes des milieux défavorisés, les agriculteurs et les ouvriers restent bien loin de ces préoccupations.

III.1. Former des encadrants

Le terme « encadrant » peut être considéré comme non adapté si nous avons en tête les différentes attributions qu'ont les personnes qui encadrent les stages des associations. Cependant, étant donné la grande diversité des diplômes, compétences et, donc, appellations des postes, il apparaît de plus en plus difficile de trouver un terme générique pour qualifier toutes les personnes qui interviennent pour encadrer les pratiques sportives dans les associations de tourisme sportif que nous étudions. Entre bénévoles, professionnels, permanents, animateurs, éducateurs, initiateurs, moniteurs ou instructeurs, tous ont pour point commun d'encadrer les pratiques sportives de nos associations. C'est donc pour cela que, dans ce chapitre, nous utilisons ce terme de manière à regrouper tous ceux qui encadrent une pratique sportive. Durant notre période, la question de la formation des encadrants devient rapidement un impératif lié à différentes échelles. Face à cet impératif, la coopération avec l'État se fait autour de

plusieurs points. Toutes les réflexions ont un lien avec la volonté associative de développer la pratique. Les jeunes sont à la fois le moteur et la cible de cette volonté de formation puisque ce sont eux que les acteurs souhaitent former pour que d'autres jeunes puissent pratiquer dans les meilleures conditions, mais aussi en grand nombre. Il s'agit d'ailleurs d'un des objectifs sociaux liés à la politique de la ville.

III.1.1. L'impératif de la formation

Former des encadrants pour les activités des associations est un impératif pour contribuer au développement de l'offre associative. Il s'agit d'un des principes inscrits dans les statuts de l'UCPA, du CNG et du CAF qui, malgré les changements successifs de statuts, perdure. Cependant, alors que la tradition était à la formation de bénévoles, l'évolution de la législation depuis les années 1960 pousse à une professionnalisation de l'encadrement en lien avec un objectif clairement défini, autant par les associations que par l'État, de garantir la sécurité des pratiquants et des encadrants.

Former le personnel est une condition vitale à la bonne réalisation des stages. Sans eux, les activités ne peuvent avoir lieu. Face à l'augmentation des effectifs ainsi que du temps libre, les associations sont donc dans l'obligation de former plus d'encadrants pour faire face aux demandes de plus en plus importantes. Nous avons de nombreuses fois pointé du doigt le manque de moyens humains auquel les associations font face. Une nouvelle fois durant cette période, les associations de tourisme sportif alertent sur le besoin d'encadrement.²⁰⁶¹ Les raisons évoquées à ce manque d'investissement sont multiples, comme un manque de temps ou des obligations familiales et professionnelles trop importantes. Pourtant, avec l'augmentation du temps libre, les associations espèrent pouvoir compter sur un bénévolat plus important, mais ce n'est pas encore le cas.²⁰⁶² La pratique bénévole est également parfois freinée par le manque de considération de la part des autres encadrants professionnels, d'après l'expérience du CAF.²⁰⁶³ Par ce manque de

²⁰⁶¹ Rubrique enseignement alpin, « Alpinisme, formation, encadrement : des réalités aux incertitudes », *La Montagne et Alpinisme*, 2-1982, n°128, pages 373-375 / Rapport moral 1990 de l'UCPA. AUCPA / Rapport moral 1983 du CNG. ACNG.

²⁰⁶² Rubrique Enseignement Alpin, *La Montagne et Alpinisme*, 1-1983, n°131, page 49.

²⁰⁶³ « Le guide a parfois tendance à ne considérer l'initiateur que comme un stagiaire supplémentaire. »

Source : Rubrique enseignement alpin, « Alpinisme, formation, encadrement : des réalités aux incertitudes », *La Montagne et Alpinisme*, 2-1982, n°128, pages 373-375.

considération, une forme de clivage se met en place en raison d'une formation différente de tous.²⁰⁶⁴ Comme dans le cas de la Fédération Française de Tennis, étudiée par Denis Bernardeau-Moreau, il y a alors une relation particulière qui s'installe entre les bénévoles et les professionnels à la manière d'une relation entre employeur et employé (Bernardeau Moreau, 2006, p. 153). Ceci peut paraître anecdotique, mais il s'agit tout de même d'un frein à la pratique puisque cela constitue un élément assez décourageant. En effet, les difficultés pouvant subvenir à l'intérieur des stages sont un obstacle à la fidélisation des stagiaires, mais aussi à la poursuite de l'encadrement des stages. Le clivage entre les deux types d'encadrants peut entraîner une mauvaise ambiance. Celle-ci peut alors avoir un impact sur la manière dont les stagiaires apprécient les stages et, donc, le fait qu'ils reviennent ou non. Il s'agit donc clairement d'un frein à la pratique. Cependant, il s'agit d'un phénomène qui se retrouve uniquement du côté du CAF.

L'UCPA est directement actrice de la professionnalisation de la discipline. Reconnue organisme de formation à partir de 1974, l'Union forme les futurs encadrants des sports de plein air, que ce soit pour les brevets d'État ou pour le BAFA. L'aspect bénévole de l'encadrement sportif est depuis longtemps mis de côté pour eux, en raison d'un partenariat accru avec l'État pour la formation professionnelle. Cela est notamment visible par les subventions versées pour les équipements accueillant des stages de formation, mais aussi par des subventions pour la formation de cadres que l'UCPA reçoit annuellement. Il s'agit d'ailleurs d'une mission aux contrats d'objectifs que nous évoquons plus tard. Avec cette mission, l'Union forme du personnel pour le mouvement sportif, touristique et associatif. Étant donné qu'elle reçoit une subvention pour cela, il peut s'agir d'une délégation de service public puisque la charge de la formation est censée revenir à l'État.

Du côté du CNG, même s'il y a des professionnels et des bénévoles, tous ont aussi suivi une formation selon les principes du CNG. De plus, professionnels et bénévoles n'ont pas les mêmes responsabilités au sein des stages. De là, même s'ils existent, les clivages sont peu nombreux et donc assez anecdotiques, surtout que tous n'ont pas le même rôle. Ces difficultés à trouver des encadrants sont également une réalité pour l'UCPA, et ce, malgré le fait qu'elle soit une association employant en forte majorité des professionnels. C'est donc bien toute la profession qui souffre d'un manque d'encadrants. Les problèmes

²⁰⁶⁴ Rapport du comité de direction à l'assemblée générale du CAF de 1990 (pour 1989). CFDL.

sont bien plus larges que le fait de manquer de temps libre. Sur ce point, Yann Duceux a réalisé, en 2008, une étude spécifique sur la question de l'éducateur de voile. Il y énonce plusieurs hypothèses quant aux parcours professionnels courts que nous pouvons également réutiliser dans notre cas : « érosion d'une passion réinvestie dans le travail, lassitude de travailler pour le loisir des autres ou impossibilité de progresser dans les structures qui les emploient. » (Duceux, 2008, p. 89) Ce qui ressort finalement de cette analyse, c'est la crainte des professionnels pour l'avenir. Avec peu de perspectives de progression, une carrière qui dure moins longtemps qu'ailleurs en raison d'une diminution des capacités physiques, mais aussi le caractère saisonnier des activités, sont autant de raisons de faire peur aux jeunes souhaitant débiter une carrière dans l'encadrement d'activités sportives.

En plus du manque de candidats à l'encadrement des stages, toutes les associations constatent aussi une baisse du niveau général des encadrants de leurs stages, surtout dans le cas où ces encadrants sont bénévoles. Pourtant, tous sont formés de la même manière, notamment par le CNG. Les professionnels ayant un brevet d'État sont ceux qui s'occupent des missions des enseignements les plus techniques pour éviter ce genre de problèmes. Des sessions de recyclage sont alors créées dans les associations au début des années 1980 dans le but de valider les compétences des diplômés. Dans le cas du CAF, ceux-ci ont cinq ans pour faire valider leur diplôme lors d'une session de recyclage. Ce principe est mis en place en 1990 et tous les diplômés de 1982 à 1984 se voient alors imposer ce stage pour que leur brevet reste validé.²⁰⁶⁵ Même si cela semble être une condition nécessaire à la bonne réalisation des stages d'un point de vue technique et sécuritaire, ces nouvelles règles peuvent sembler contraignantes pour les encadrants qui, en plus d'une formation spécifique pour l'obtention de leur diplôme, se voient également obligés de faire un stage supplémentaire dans le but de valider les compétences qu'ils ont acquises. Cela demande donc aux encadrants de dégager du temps supplémentaire et donc de pouvoir s'investir plus au départ pour valider leur diplôme. De plus, si nous prenons l'exemple des diplômes pour encadrer des stages de randonnées, trois niveaux sont prévus par la FFME. Ces dispositifs de recyclages sont donc étendus dans toutes les fédérations.

²⁰⁶⁵ « Recyclage des initiateurs bénévoles de randonnée », *La Montagne et Alpinisme*, 2-1991, n°164, page 75.

Du côté du CNG, et même si cela ne semble pas obligatoire comme dans le cas du Club Alpin, des stages de formation complémentaire sont organisés sur des thématiques comme la technologie, la météorologie, la gestion de groupes, le perfectionnement pédagogique et la refonte du contrat de formation.²⁰⁶⁶ Sans cesse évalués par les permanents, c'est-à-dire les professionnels ayant un BEES, sur leurs qualités d'encadrants, les bénévoles du CNG sont parfois poussés vers de nouvelles formations sans pour autant y être forcés. Depuis la création de l'association, des stages sont organisés à Pâques uniquement pour l'encadrement, dans le but de les former, et l'association a pu constater que de plus en plus de moniteurs avaient tendance à retourner, d'eux-mêmes, dans ces stages. De plus, face à la baisse de niveau des encadrants, le CNG a entrepris des efforts importants en développant notamment la formation humaine en parallèle de la formation technique. Le recrutement est, par ailleurs, de plus en plus rigoureux pour les bénévoles qui doivent attester de bonnes connaissances pédagogiques et techniques pour pouvoir devenir encadrants.²⁰⁶⁷ Ceci demande logiquement un temps libre important, ce qui peut être un frein conséquent à l'investissement des jeunes dans l'encadrement de stages. Dans les études, comme salariés ou jeunes parents, ces différentes formations semblent être beaucoup trop contraignantes pour réellement être accessibles à tous les jeunes. Ces derniers étant, rappelons-le, ceux que les associations recherchent pour encadrer leurs stages. Cette montée des exigences peut, d'ailleurs, être directement mise en lien avec la professionnalisation de la discipline. Étant donné que le CNG emploie des professionnels dans le but de se conformer à la législation et d'assurer la sécurité, le niveau de l'encadrement a, logiquement, augmenté. Malgré quelques bonnes années au niveau de la formation, les constats sur plutôt négatifs de la part des associations puisque la formation de l'encadrement ne répond pratiquement jamais aux attentes à la fois qualitatives et quantitatives, mais surtout aux besoins réels des associations.²⁰⁶⁸

Dans le chapitre précédent, nous avons évoqué des modes de fonctionnement différents entre l'UCPA d'un côté et le CNG et le CAF de l'autre. La première se distinguait par le fait qu'elle avait recourt en majorité à des moniteurs professionnels, contrairement aux deux autres chez qui le bénévolat était un principe fondamental. Durant la période

²⁰⁶⁶ Rapport moral 1990 du CNG. ACNG.

²⁰⁶⁷ Rapport moral 1988 du CNG. ACNG.

²⁰⁶⁸ Rapport du comité de direction à l'assemblée générale du CAF de 1991 (pour 1990). CFDL.

que nous étudions dans ce chapitre, les mentalités changent à ce propos en lien avec les différents constats que nous venons d'évoquer concernant le manque de volontaires et la baisse du niveau de l'encadrement. Ces critères pouvant, en effet, jouer sur l'activité directe des associations et son développement.

Pour le CAF, les différentes mutations sportives et sociales constituent une limite au statut de bénévole.²⁰⁶⁹ Loin de remettre en question la mobilisation des bénévoles,²⁰⁷⁰ le CNG et le CAF font tout de même une part beaucoup plus importante aux professionnels. Certes, les avantages financiers liés à l'utilisation de bénévoles sont importants pour des associations comme le CNG et le CAF.²⁰⁷¹ C'est le début d'un phénomène de professionnalisation des associations, notamment dans le cas du sport, comme l'évoquent Marc Falcoz et Emmanuelle Walter dans une revue de littérature sur le sujet (Falcoz & Walter, 2009, p. 44). Au CAF, un technicien national est recruté à partir de 1995²⁰⁷² dans le but de coordonner et aider les actions des délégués techniques régionaux des différentes activités mais aussi, « d'établir des relations régulières avec les professionnels[,] assister [les] structures d'enseignement[,] rassembler les formations[,] équilibrer les stages[,] accentuer les recyclages[,] organiser des journées d'activités communes[,] généraliser la base de formation commune des cadres. [...] mettre en service effectif le fichier informatique des cadres bénévoles. »²⁰⁷³ Même si l'activité de ce technicien peut paraître assez administrative, il s'agit tout de même d'une charge de gestion des formations et des encadrants. Couplé avec la création d'une commission formation,²⁰⁷⁴ le CAF confie donc toutes les questions des formations et de l'encadrement à un professionnel et à un groupe de bénévoles au sein de la commission. Nous pouvons donc y voir l'exemple d'une coopération efficace entre professionnels et bénévoles. Cet investissement à la fois financier et humain montre qu'il s'agit d'un point important dans la vie de l'association. Même si les différentes commissions sportives réfléchissent aussi à

²⁰⁶⁹ Rapport du comité de direction à l'assemblée générale du CAF de 1995 (pour 1994). CFDL.

²⁰⁷⁰ Rubrique enseignement alpin, « Alpinisme, formation, encadrement : des réalités aux incertitudes », *La Montagne et Alpinisme*, 2-1982, n°128, pages 373-375 / Rapport du comité de direction à l'assemblée générale du CAF de 1983 (pour 1982). CFDL / Rapport moral 1990 du CNG. ACNG.

²⁰⁷¹ « Montagnes 91 », *La Montagne et Alpinisme*, 1-1991, n°163, page XV.

²⁰⁷² Rapport du comité de direction à l'assemblée générale du CAF de 1996 (pour 1995). CFDL.

²⁰⁷³ Documents annexes pour l'assemblée générale 1996. CFDL.

²⁰⁷⁴ Rapport du comité de direction à l'assemblée générale du CAF de 1995 (pour 1994). CFDL.

la dimension formatrice, il semble alors qu'une commission travaillant uniquement sur ces questions ainsi qu'un professionnel soient nécessaires. La commission nationale de formation du CAF regroupe des membres des diverses commissions d'activités du CAF et travaille directement avec les fédérations délégataires pour que les stagiaires soient prêts à suivre les formations pour obtenir un diplôme fédéral.²⁰⁷⁵ S'ils engagent un professionnel pour s'occuper de cette mission en plus d'une commission spécialisée, c'est aussi qu'ils sentent qu'ils sont à la limite de ce qu'ils peuvent offrir en termes d'expertise au niveau de l'ingénierie de formation.

Ce constat et cette logique sont d'ailleurs également ceux du CNG pour qui il serait « erroné de croire et de faire croire que le bénévolat seul développera »²⁰⁷⁶ leur association. Tout comme le CAF, le Centre Nautique engage un permanent responsable des moniteurs dans le but de structurer l'action de l'association dans ce domaine.²⁰⁷⁷ Aux Glénans, la mission des permanents est dorénavant clairement affirmée alors que celle-ci n'était que trop peu évoquée dans les périodes précédentes. Même si l'association repose essentiellement sur les bénévoles, il n'en reste pas moins que les professionnels sont vus comme ceux qui garantissent la pérennité de l'association.²⁰⁷⁸ Elle compte sur leur professionnalisme comme base de leur politique et les place comme « un atout indispensable »²⁰⁷⁹ alors que les encadrants bénévoles sont, quant à eux, « le moteur du système Glénans. »²⁰⁸⁰ Les attentes des stagiaires d'un point de vue technique et d'encadrement évolue et donc, les exigences des associations en termes d'encadrement également. Il s'agit d'un bond important pour garantir une fidélisation des stagiaires, mais aussi le développement de l'activité. Cet exemple est notamment visible au sein du CNG où des services techniques et pédagogiques de qualité sont attendus par les stagiaires. Cette attente contraint le Centre Nautique à adapter sa formation pour que la demande soit satisfaite.²⁰⁸¹ Finalement, si nous reprenons les réflexions de Marc Falcoz et Emmanuelle Walter (Falcoz & Walter, 2009, p. 46), cette professionnalisation est le reflet

²⁰⁷⁵ Rapport du comité de direction à l'assemblée générale du CAF de 1996 (pour 1995). CFDDL.

²⁰⁷⁶ Compte-rendu du Conseil d'Administration du CNG du 18 juin 1988. ACNG.

²⁰⁷⁷ Rapport moral 1987 du CNG. ACNG.

²⁰⁷⁸ Rapport moral 1988 du CNG. ACNG.

²⁰⁷⁹ *Idem.*

²⁰⁸⁰ *Idem.*

²⁰⁸¹ Rapport moral 1992 du CNG. ACNG.

de la nouvelle définition des associations de tourisme sportif comme acteurs économiques. Par ailleurs, il est important de noter que la professionnalisation de l'activité est un souhait formulé par l'État à travers les différentes lois sur le sport dans le but de garantir une sécurité pour les pratiquants, de développer l'emploi, mais aussi d'un point de vue juridique pour ceux qui encadrent. Cet élément est relativement défavorable aux associations et semble limiter leur développement.

III.1.2. La coopération avec l'État

Durant notre période, la coopération avec l'État sur les questions de formation est réelle. Depuis la loi Mazeaud, le rôle des fédérations dans la formation des encadrants du monde du sport est accru. Les associations se retrouvent alors de plus en plus associées aux travaux menés à la fois par les ministères, mais aussi par les fédérations. Le CNG, l'UCPA et le CAF leur permettent d'avoir un point de vue lié à une animation sportive bien plus qu'à une formation purement technique, même si le CAF soutient également des exploits sportifs avec une volonté de performance en compétition. Nous venons de le voir, les diplômes sont liés à un enjeu social important. Ils permettent également aux associations de s'inscrire pleinement dans une nouvelle économie de marché par la professionnalisation de l'encadrement. Dans le cadre des politiques de la ville, mais aussi face à un chômage conséquent dans la société française, l'État, les fédérations et les associations de tourisme sportif vont également être partenaires pour contribuer à développer l'emploi des jeunes issus de milieux populaires. Enfin, l'État aide les associations grâce aux postes mis à disposition qui leur permettent de faire des économies dans leurs ressources humaines tout en ayant du personnel qualifié contribuant au développement de leurs activités.

III.1.2.1 La collaboration à travers les fédérations

La loi Mazeaud de 1975 a positionné « l'État comme organisateur d'un service public particulier » (Pierre, 2012, p. 159) grâce à une collaboration étroite avec les différentes fédérations sportives. Celles-ci bénéficient donc des pleins pouvoirs en matière de sport et notamment sur la question des diplômes et des formations. Ce rôle de l'État à travers les fédérations est renforcé par les différentes lois de la période. La loi

Avice²⁰⁸² énonce les responsabilités de l'État, notamment en lien avec le développement de l'activité sportive (Pierre, 2012, p. 163), dans les formations « conduisant aux différentes professions des activités physiques et sportives » ainsi que dans « le contrôle des qualifications et délivre les diplômes et les équivalences de diplômes. »²⁰⁸³ De plus, la loi Avice reconnaît également le rôle de « mission de service public »²⁰⁸⁴ attribué aux fédérations sportives, notamment autour de la formation et du perfectionnement des cadres bénévoles²⁰⁸⁵ et fédéraux.²⁰⁸⁶ L'État se positionne comme le seul décideur en matière de diplômes et renforce alors son monopole en la matière. Ce monopole est finalement bien loin de permettre une réelle démocratisation du sport et donc, de répondre aux besoins d'encadrement (Pierre, 2012, p. 164). C'est dans ce sens que va la loi Bredin du 13 juillet 1992.²⁰⁸⁷ L'article 43 de la loi Avice, donnant le monopole de l'État quant à la délivrance d'un diplôme, est modifié par l'article 24 de la loi Bredin dans lequel il n'est plus fait mention d'un diplôme défini et délivré par l'État, mais d'un diplôme inscrit sur « une liste d'homologation des diplômes des activités physiques et sportives. »²⁰⁸⁸

Dans ce cadre élargi, des diplômes proposés par les associations peuvent être inscrits sur cette liste et permettre à ceux qui les possèdent d'être rémunérés pour les travaux qu'ils effectuent. Il s'agit d'ailleurs d'un nouveau pas fait vers la professionnalisation de l'encadrement des associations. Dans le cadre de la formation des encadrants, les associations sont partenaires des fédérations. Celles-ci créent les

²⁰⁸² Loi n°84-610 du 16 juillet 1984 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives (Loi Avice), *JORF*, 17 juillet 1984, pages 2288-2293.

²⁰⁸³ Article 1^{er}, alinéa 2 de la loi n°84-610 du 16 juillet 1984 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives (Loi Avice), *JORF*, 17 juillet 1984, pages 2288-2293.

²⁰⁸⁴ Titre 1^{er}, chapitre III, article 16, alinéa 2 de la loi n°84-610 du 16 juillet 1984 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives (Loi Avice), *JORF*, 17 juillet 1984, pages 2288-2293.

²⁰⁸⁵ *Idem*.

²⁰⁸⁶ Titre II, article 45, alinéa 3 de la loi n°84-610 du 16 juillet 1984 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives (Loi Avice), *JORF*, 17 juillet 1984, pages 2288-2293.

²⁰⁸⁷ Loi n°92-652 du 13 juillet 1992 modifiant la loi n°84-610 du 16 juillet 1984 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives et portant diverses dispositions relatives à ces activités, *JORF*, 16 juillet 1992, pages 9515-9521

²⁰⁸⁸ Article 24 de la loi n°92-652 du 13 juillet 1992 modifiant l'article 43 de la loi n°84-610 du 16 juillet 1984 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives et portant diverses dispositions relatives à ces activités, *JORF*, 16 juillet 1992, pages 9515-9521.

diplômes, proposent des formations et accréditent aussi les associations qui proposent des formations. Le CAF et l'UCPA dont les activités sont multisports, offrent des formations pour tous les sports qu'ils proposent à leurs usagers : ski, escalade, alpinisme, randonnée, voile, canoë-kayak, tennis... Avec la création du BAFA et du BAFD, les trois associations se retrouvent également obligées de proposer des stages de formations spécifiques pour pouvoir accueillir des mineurs.²⁰⁸⁹ Chacune des associations propose alors des formations liées aux activités qu'elles offrent aux stagiaires. La formation qu'elles dispensent est donc, au départ, dédiée à leurs besoins respectifs.

Même si le CAF semble globalement satisfait des diplômes proposés par les fédérations et dont ils assurent les formations, celles-ci sont tout de même entièrement repensées pour être les plus complètes possibles. À la fin de notre période, et avec l'aide d'un technicien professionnel, le CAF a mis en place une formation en deux temps. Dans un premier temps, ce qu'ils appellent une unité de formation de base, dans le même esprit que les tronc communs pour les BEES, commune à toutes les activités avec une formation à l'orientation, à la cartographie et aux secours, et, dans un second temps, une unité de formation correspondant à l'activité choisie. Cette nouvelle organisation permet une évolution plus simple entre les activités et donc facilite la recherche de bénévoles avec une formation reconnue. Elle est élaborée en collaboration avec les différentes fédérations.²⁰⁹⁰ Même si le CAF devient une fédération multisports, ce n'est pas pour autant que les dirigeants souhaitent créer leurs propres brevets puisqu'ils sont globalement satisfaits de ceux qui existent déjà.²⁰⁹¹

La coopération avec les pouvoirs publics se fait aussi de façon plus directe entre les fédérations, les différents ministères concernés par la question et les associations de tourisme sportif. Elles sont donc intégrées à des groupes de travail à la fois dans les fédérations, mais aussi au niveau des ministères en charge du Tourisme et de la Jeunesse et des Sports. En effet, le Conseil Supérieur du Tourisme pense qu'il est obligatoire

²⁰⁸⁹ « Brevet FFME d'initiateur bénévole de randonnée en montagne », *La Montagne et Alpinisme*, 2-1990, n°160, page 63.

²⁰⁹⁰ Rapport du comité de direction à l'assemblée générale du CAF de 1995 (pour 1994). CFDDL.

²⁰⁹¹ Procès-Verbal de l'assemblée générale du CAF des 29 et 30 janvier 1994. CFDDL.

d'intégrer des spécialistes des organisations sportives²⁰⁹² pour pouvoir prétendre développer une politique cohérente en matière de tourisme sportif et notamment du point de vue de la formation qui doit, pour eux, prendre aussi en compte la question du tourisme. Cette intégration des associations aux groupes de travail est également liée aux revendications en lien avec la volonté d'avoir un diplôme éducatif de pleine nature qui soit moins orienté sur le secteur compétitif.²⁰⁹³ Elles apparaissent alors comme les plus à même de contribuer à l'amélioration des diplômes sur ces questions-là.²⁰⁹⁴ Ces diplômes sont, par ailleurs, le signe d'une coopération directe de l'État avec les fédérations puisque celles-ci ont tendance à privilégier les sports de compétition. Ces pratiques de loisirs leurs permettent d'avoir des licenciés et donc, une subvention en conséquence. Des moyens sont également apportés par l'État dans le cadre de l'accès au haut niveau pour permettre la mise en place des pôles encadrés par du personnel mis à disposition. Les données des licenciés sportifs des fédérations sont d'ailleurs souvent un indicateur quant à la popularité d'un sport. Elles sont de nombreuses fois utilisées pour évaluer le fonctionnement, ou non, de la politique de démocratisation sportive, par exemple avec la loi Avice. Cela sert également dans le cadre du calcul de la subvention pour les contrats d'objectifs.

²⁰⁹² « Il y faut des hommes possédant une culture sportive affirmée, des compétences techniques et pédagogiques de haut niveau, une réelle aptitude dans les domaines relationnels, organisationnels, gestionnaires. »

Source : Conseil Supérieur du Tourisme, « Développement du Tourisme sportif », commission n°4, Sessions 1985, 75 pages + annexes. AN : 19950194/2.

²⁰⁹³ Compte-rendu du Conseil d'Administration de l'UCPA du 19 mai 1981. AUCPA.

²⁰⁹⁴ « Le vice-Président François Villalard indique que des réunions sur des thèmes pointus (accès aux formations, accès aux examens, interprétation des textes réglementaires sur les activités de plein air, convention collective dans les métiers du sport) ont été engagées comme prévu. Remy de la Soudière confirme la volonté des pouvoirs publics de travailler avec les associations sur l'emploi, la fiscalité, l'Europe, le bénévolat. Gilles Tcherniak analyse que des gestes forts du ministère en soutien aux associations, à défaut des financements, sont néanmoins des aides importantes. »

Source : Compte-rendu du Conseil d'Administration de l'UCPA du 19 octobre 1995. AUCPA.

« Au niveau national, la participation du CNG dans les commissions pédagogiques de la Fédération Française de Voile permet d'influer sur les cursus de formation qui pourraient desservir le club. La FFV doit compter sur nous et avec nous. Les relations engagées actuellement vont dans ce sens. » “

Source : Rapport moral 1989 du CNG. ACNG

Les associations ne se retrouvent pas toutes dans ces diplômes qui sont considérés comme trop techniques et donc pas adaptés aux besoins de l'enseignement et de l'animation.²⁰⁹⁵ C'est dans le cadre de réflexions concernant de nouveaux diplômes que les associations sont associées aux pouvoirs publics et aux fédérations. L'objectif est de fournir aux associations et collectivités publiques les cadres qui leur manquent. Il semble d'ailleurs que cet axe de collaboration soit le seul à réellement convenir aux associations qui sont globalement satisfaites par la tournure prise concernant les discussions sur les nouveaux diplômes et notamment la prise en compte du fait que ceux-ci soient trop techniques. Même si elle est particulièrement élogieuse sur les travaux de collaboration effectués, l'UCPA estime pourtant ne pas être concernée par ces schémas de formation puisqu'ils ne correspondent pas à ses besoins spécifiques et que ses formations en interne sont considérées comme « meilleures. »²⁰⁹⁶ Le travail de collaboration de l'UCPA avec les fédérations est réel et notamment matérialisé par l'adhésion d'un certain nombre d'entre elles, mais aussi par la présence de celles-ci au conseil d'administration. Pour les diplômes que l'Union propose, ils sont alors à chaque fois habilités par les fédérations.²⁰⁹⁷

Le CNG et l'UCPA ont des écoles de formation dans lesquelles elles collaborent directement avec les pouvoirs publics et les fédérations pour la formation du personnel nécessaire à la bonne tenue des stages proposés par différentes associations ou collectivités. En 1993, l'UCPA ouvre un Centre de Formation d'Apprentis (CFA) en collaboration avec la région Île-de-France dans le but de former des animateurs pour les BPAL franciliennes. Un Brevet d'Aptitude Professionnelle d'Assistant Animateur Technicien (BAPAAT) est alors élaboré spécialement pour les besoins franciliens et de l'Union en matière de formation pour le nautisme et l'équitation sur poneys.²⁰⁹⁸ C'est d'ailleurs là que sont formés de nombreux jeunes issus de milieux défavorisés dans le cadre des politiques de la ville dont nous développons les tenants et les aboutissants dans la section suivante. L'UCPA est également à la tête de l'Institut de Formations aux Métiers sportifs créé en 1990 et ouvert l'année suivante. Agréé par le ministère en charge de la Jeunesse et des Sports, cet organisme a pour but de réaliser la formation pour les diplômes

²⁰⁹⁵ Compte-rendu du Conseil d'Administration de l'UCPA du 23 mars 1982. AUCPA.

²⁰⁹⁶ Compte-rendu du Conseil d'Administration de l'UCPA du 25 mai 1982. AUCPA.

²⁰⁹⁷ Compte-rendu du Conseil d'Administration de l'UCPA du 22 octobre 1987. AUCPA.

²⁰⁹⁸ Compte-rendu du Conseil d'Administration de l'UCPA du 14 octobre 1993. AUCPA

d'État et fédéraux en coopération directe avec eux et les différentes fédérations concernées, dont la FFV, la FFCK et FFME notamment. Avec cet institut, l'UCPA va bien au-delà de la formation pour ses besoins personnels. Grâce à un soutien de l'État et de la région dans le cadre de la formation professionnelle, l'Union participe à un autre point important qui peut également être analysé comme faisant partie d'une action sociale. En rendant plus facile la formation aux métiers du sport, l'UCPA peut alors toucher beaucoup plus de jeunes et, de ce fait, permettre une éducation sportive de manière beaucoup plus large. De plus, celle-ci permet une forme de démocratisation des métiers sportifs puisque des jeunes, issus de tous les milieux, peuvent alors se former aux différents BEES grâce à cet institut. En quatre ans, 1 191 jeunes ont été formés par l'UCPA dans ce cadre.²⁰⁹⁹ Cet exemple est assez caractéristique de l'inscription de l'Union dans l'économie de marché liée aux métiers du sport de plein air et du tourisme. De plus, il permet la poursuite de buts sociaux grâce à ce que nous pourrions décrire comme un système permettant la démocratisation de l'accès aux formations spécialisées aux métiers sportifs.

En 1984, l'ECB devient l'Institut Nautique Bretagne – Glénans (INBG).²¹⁰⁰ Il s'agit d'une association créée avec les collectivités locales de Bretagne, la Chambre de Commerce et de l'Industrie de Quimper, la FFV et l'ECB dans le but de reprendre les activités de cette dernière.²¹⁰¹ Cette fondation est liée à des impératifs financiers. Le CNG, n'étant plus capable de contribuer suffisamment d'un point de vue financier aux activités de l'École, décide d'élargir son assise par « la réunion au sein d'une structure juridique spécifique de partenaires ayant en commun ce même objectif. »²¹⁰² Avec l'INBG, le CNG élargit alors son assise sur la formation dans la région Bretagne en n'étant plus le seul acteur de cette formation. Une réelle collaboration est alors en place avec tous les acteurs pouvant être intéressés par les jeunes issus de ces formations. À travers cela, le CNG participe donc à la formation du personnel nécessaire à la bonne réalisation de tous les stages de voiles de la région Bretagne. Cette collaboration à l'échelle régionale se poursuit puisque, par la suite, des groupes de travail sont mis en place dans le cadre de l'INBG avec la ligue Bretagne de voile pour étudier les métiers du nautisme.²¹⁰³ Comme l'UCPA, le CNG

²⁰⁹⁹ Les actions de solidarité, l'UCPA et l'action locale, bilan 1995, prospectives 1996. AUCPA.

²¹⁰⁰ Compte-rendu du Conseil d'Administration du CNG du 15 décembre 1984. ACNG.

²¹⁰¹ Rapport moral 1984 du CNG. ACNG.

²¹⁰² *Idem.*

²¹⁰³ Rapport moral 1990 du CNG. ACNG.

est donc intégré aux plans de la région Bretagne dans le cadre de la formation professionnelle inscrite dans les compétences des régions par les lois de décentralisation et travaille autour d'une délégation de service public. Il s'agit alors d'une collaboration de l'UCPA et du CNG avec des partenaires publics régionaux dans le but de contribuer à développer les emplois sportifs.

III.1.2.2. Le travail en faveur de l'emploi des jeunes

Face à des enjeux sociaux liés au chômage important, le sport, qui connaît un intérêt grandissant au cœur de la population, est vu comme un espace où des emplois peuvent être créés (Pierre, 2012, p. 165). Il s'agit d'ailleurs également des réflexions qu'ont les pouvoirs publics en créant ces diplômes professionnalisants. Son inscription dans l'économie de marché grâce au loisir et tourisme sportif en fait donc un marché où la création d'emplois est une possibilité, mais aussi un moyen pour enrayer la spirale négative. Il s'agit donc d'un des points de coopération entre l'État et les associations de tourisme sportif. Toutes les associations que nous étudions travaillent, en effet, à la formation de jeunes issus de milieux sociaux défavorisés.

Signe de l'intérêt qu'a l'État dans la volonté de contribuer à diminuer le chômage et notamment dans les quartiers sensibles, des subventions sont offertes aux associations lorsqu'elles participent à cette initiative. Les associations s'inscrivent alors dans le cadre de l'opération « JSport » qui, en lien avec la création d'équipements intégrés aux quartiers, affecte des moniteurs à plein temps pour organiser et gérer l'activité sportive (Augustin & Ion, 2017, p. 121; Lassus et al., 2007, p. 148). Par exemple, dans le cas de la région Rhône-Alpes, la formation est gratuite puisqu'entièrement financée par la région, les stagiaires financent uniquement l'hébergement et la nourriture. Ce financement est à mettre directement en lien avec la mission qu'a le conseil régional dans la formation professionnelle. Il y a ici clairement des enjeux importants liés au développement des dépenses de loisirs des Français qui entraîne une augmentation de la demande en encadrement sportif. De là, pour permettre un réel développement de l'activité touristique, la région Rhône-Alpes aide à la formation du personnel nécessaire. Elle aide notamment l'UCPA dans ce cadre, comme nous l'avons vu avec la participation pour le centre de Tignes servant à la formation des futurs moniteurs de ski. Il s'agit d'un enjeu important et allant bien plus loin que des raisons purement sécuritaires. En formant le personnel nécessaire, les régions se tiennent prêtes à répondre à la demande

d'encadrement et, donc, à contribuer au développement de l'économie touristique. Pour le financement issu de la région Rhône-Alpes, les jeunes domiciliés dans la région sont prioritaires puisque 75% des places leur sont dédiées.²¹⁰⁴ Même si c'est une conséquence directe de la décentralisation, cela restreint quand même la démocratisation de l'accès aux formations professionnalisantes puisque les jeunes issus des autres régions ont alors plus de mal à se faire financer des stages dans la région.

Les subventions sont parfois directes puisque les associations reçoivent de l'aide de la part du ministère en charge de la Jeunesse et des Sports pour la formation professionnelle et notamment pour les préparations aux BEES, aux brevets fédéraux, au BAPAAT et à l'apprentissage. Le ministère justifie alors cette aide par une volonté de travailler sur les techniques et tâches nouvelles ainsi qu'au renouvellement des matériels sportifs et à la diminution des risques.²¹⁰⁵

Sur la fin de notre période, les actions se multiplient donc et montrent une réelle collaboration entre les pouvoirs publics et les associations de tourisme sportif. En 1995, les actions de l'UCPA, décrites comme « de solidarité »,²¹⁰⁶ permettent la création d'emplois à hauteur de 120 mois et surtout l'été.²¹⁰⁷ Ces politiques, puisqu'elles visent à la formation de jeunes issus de milieux défavorisés, s'inscrivent dans le cadre des politiques de la ville. Au niveau de l'UCPA, des collaborations se mettent en place à l'échelle locale avec des partenaires publics comme le conseil régional Île-de-France pour le BAPAAT en alternance, le conseil régional Rhône-Alpes, la DRJS de la région Rhône-Alpes et le Service régional de formation, la DRJS de la région Aquitaine, le CREPS d'Antibes et la Direction Départementale du Travail et de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (DDTEFP) de Gironde.²¹⁰⁸ Pour la formation au BAFA, la collaboration se fait entre l'UCPA et les CEMEA, la DRJS de la région Île-de-France ainsi que le ministère chargé de la Recherche et de la Technique et des Fédérations Françaises de Roller acrobatique et de Basket-Ball.²¹⁰⁹ La collaboration a alors de nombreux avantages qui contribuent à tous les partenaires d'une manière ou d'une autre. Les DRJS, par exemple, subventionnent les

²¹⁰⁴ « Formation de moniteurs de ski alpin », *La Montagne et Alpinisme*, 2-1985, n°144, page 72.

²¹⁰⁵ Compte-rendu du Conseil d'Administration de l'UCPA du 18 mai 1995. AUCPA.

²¹⁰⁶ Les actions de solidarité, l'UCPA et l'action locale, bilan 1995, perspectives 1996. AUCPA.

²¹⁰⁷ *Idem.*

²¹⁰⁸ *Idem.*

²¹⁰⁹ *Idem.*

opérations de formation pour des jeunes issus de leur région. Ils collaborent alors directement avec des organismes spécialisés dans la formation de personnels notamment l'UCPA et les CEMEA pour les questions de BAFA avec une spécialisation sportive. Les fédérations sportives, quant à elles, apportent des compétences techniques aux formations grâce à des formateurs spécialisés dans les différents sports.

Le CNG participe également à ces initiatives en créant, dès 1990, les pass-formations dans le but de fournir des réductions aux moniteurs pour les stages de formation. Financés en partie par une subvention de l'État, ces pass-formations permettent au CNG d'avoir des moniteurs toujours techniquement à jour, mais aussi formés à l'animation et aux valeurs internes à l'association. L'intérêt de cette politique est de permettre à des encadrants ayant peu de moyens de continuer à se former et, donc, de pouvoir continuer à encadrer les stages du CNG. En 1990, 300 moniteurs ont bénéficié de ces réductions.²¹¹⁰ De là, le Centre Nautique a pu avoir à sa disposition 1 600 postes d'encadrants contre 1 400 l'année précédente.²¹¹¹ Il faut noter que les bénévoles qui ont la chance de pouvoir obtenir ces pass-formations sont ensuite dans l'obligation d'encadrer dans l'année un stage au CNG.²¹¹² Il s'agit d'un retour sur investissement auprès du Centre Nautique.

Des conventions sont également passées avec des partenaires locaux, dans le même cadre que ce que propose l'UCPA, mais aussi le CAF, au niveau de la région Alsace par exemple, avec les jeunes issus des quartiers sensibles de Strasbourg.²¹¹³ Les formations sont proposées par l'association dans ces infrastructures, mais aussi dans d'autres établissements.²¹¹⁴ En 1994²¹¹⁵ et en 1995,²¹¹⁶ 57 jeunes ont pu ainsi être formés grâce à ces conventions et ont ensuite été aidés par le CNG dans la recherche d'un emploi, que ce soit dans leurs propres infrastructures ou dans d'autres associations ou collectivités.

Les associations trouvent dans ce partenariat avec l'État, les régions, les fédérations ou d'autres organisations privées, un moyen de contribuer à la formation du

²¹¹⁰ Rapport moral 1990 du CNG. ACNG.

²¹¹¹ *Idem.*

²¹¹² Rapport moral 1996 du CNG. ACNG.

²¹¹³ Rapport du comité de direction du CAF à l'assemblée générale des 28 et 29 janvier 1989. CFDDL.

²¹¹⁴ Rapport moral 1994 du CNG. ACNG.

²¹¹⁵ *Idem.*

²¹¹⁶ Rapport moral 1995 du CNG. ACNG.

personnel dont elles ont besoin pour leurs stages. L'aide de l'État leur est importante puisqu'il s'agit d'une subvention ayant pour objectif de former des jeunes motivés n'ayant pas les moyens financiers pour payer leur formation. L'intérêt est alors double. Il s'agit de contribuer à la diminution du chômage dans les quartiers, puisque ce sont surtout ces jeunes qui sont visés par les différentes formations et les aides qui leur sont liées. Il s'agit aussi d'une manière de contrôler les différentes formations et de les adapter aux besoins des associations en la matière. Grâce à ces formations, les associations ont des jeunes formés et diplômés comme la réglementation l'exige. Ces jeunes, grâce à leur engagement, contribuent donc aussi à permettre le bon déroulement de plus de stages et favorisent ainsi le développement d'une offre possiblement sociale.

Par ailleurs, cette collaboration est également intéressante, car ce sont les jeunes issus des quartiers sensibles ou populaires, qui sont formés en priorité. En lien avec le fait que les jeunes des quartiers ont une mobilité restreinte à l'échelle géographique, mais aussi sociale, le fait que l'un d'entre eux soit habilité à encadrer des activités de plein air est un bon moyen pour attirer les jeunes des milieux défavorisés vers ces activités. Ces formations sont donc directement à mettre en relation avec les politiques de la ville et l'ouverture de centres urbains comme les BPAL, destinés, rappelons-le, à être un équipement à vocation sociale, mais aussi, par exemple, le centre d'équitation de La Courneuve géré par l'UCPA. Par ces formations, les jeunes des quartiers, issus d'une classe sociale modeste, peuvent accéder à un emploi dans le milieu sportif, mais aussi encourager à la pratique sportive et au développement d'activités sur leur territoire. Les jeunes issus du même quartier qu'eux auront tendance à faire plus confiance à des personnes qui ne sont pas étrangères à leurs espaces de socialisation. Nous pouvons donc comprendre tout l'intérêt qu'ont eu l'État et les associations de tourisme sportif à s'investir dans ce genre d'initiatives.

III.1.2.3. Les postes mis à disposition

Nous trouvons également une aide venue de la part des pouvoirs publics grâce à la mise à disposition de personnel. Il s'agit d'une politique qui, d'après nos sources, ne semble se faire qu'avec l'UCPA et pas avec le CNG et le CAF, même s'il apparaît comme logique que ce dernier ait au moins un Directeur Technique National (DTN). Le CNG, même s'il se déclare comme une fédération, ne peut recevoir des postes de mise à disposition en raison du fait qu'ils ne sont pas agréés par le ministère en charge des Sports comme une

fédération, en raison de la concurrence qui existait avec la FFV à cette époque-là. Depuis sa création, l'Union a la chance de pouvoir bénéficier de personnel mis à disposition ainsi que de personnels détachés de la part du ministère en charge de la Jeunesse et des Sports. Sans doute est-ce une nouvelle fois un avantage lié à la cogestion, mais aussi au statut de fédération multisports qu'elle a du point de vue du ministère en charge de la Jeunesse et des Sports.

Cependant, à la fin de notre période, le ministère en charge de la Jeunesse et des Sports procède à de nombreuses suppressions dans les postes détachés en raison d'une réduction des dépenses publiques.²¹¹⁷ D'autres raisons peuvent être avancées concernant cette diminution. Pierre Pellicier évoque le fait que la justification de la mise à disposition de personnel auprès des associations est difficile d'un point de vue stratégique auprès du ministère du Budget. Il y a également des procédures qui sont de plus en plus lourdes en lien avec le décret du 16 septembre 1986.²¹¹⁸ C'est d'ailleurs le ministère du Budget qui souhaite, au départ, que les postes mis à disposition soient transformés en une subvention pour le recrutement de spécialistes (Pellicier, 2018). Pourtant, des initiatives sont prises au niveau des ministères en charge du Tourisme et de la Jeunesse et des Sports dans le but de permettre d'aider les acteurs du loisir social à encadrer leurs activités. En 1982, 585 postes sont créés à cet effet, mais seulement une cinquantaine d'entre eux vont au tourisme associatif et seules six associations ou fédérations nationales ont pu en bénéficier.²¹¹⁹ Pour les postes créés spécifiquement par les DRJS, c'est une vingtaine de postes qui est créée en 1982.²¹²⁰ Cependant, ils sont tous offerts à une seule organisation dont nous ne connaissons pas le nom.

²¹¹⁷ « Oui, c'est vrai qu'effectivement on était sur une période où l'on commençait à regarder d'un peu plus près les moyens alloués. »

Source : Entretien avec François Boddaert, représentant de la DJEVA du conseil d'administration de l'UCPA de 1990 à 1998, du 25 septembre 2018 au ministère des Sports.

²¹¹⁸ Décret n°85-986 du 16 septembre 1985 relatif au régime particulier de certaines positions des fonctionnaires de l'Etat et à certaines modalités de cessation définitive de fonctions, *JORF*, 20 septembre 1985, pages 10813-10818.

²¹¹⁹ Commissariat Général du plan « Rapport du groupe Tourisme et Loisirs », principales réflexions, février 1983, 14 pages « Tourisme associatif propositions pour l'action de l'Etat », Rapport R Carraz Secrétariat d'Etat au Tourisme par Yves Raynouard rapporteur du groupe. AN : 19970195/20.

²¹²⁰ *Idem*.

Au vu de la baisse des postes mis à disposition au niveau de l'UCPA, il apparaît que ce n'est pas elle qui a la chance d'en profiter. En effet, pour 1993, le ministère prévoit la suppression de 84 postes dans les fédérations sportives, dont quatre à l'UCPA. En contrepartie, l'UCPA doit recevoir une subvention de 200 000 francs par poste pour pouvoir engager et financer les futurs encadrants.²¹²¹ Cette subvention n'est d'ailleurs valable que l'année suivant la fin du détachement. Il s'agit donc ici de la mise en œuvre de la politique souhaitée par le ministère du Budget. Sur la période, le nombre de postes mis à disposition par le ministère à l'UCPA n'a fait que décroître passant de 46 postes en 1982 à 32 en 1988 puis 25 en 1992²¹²² avant une nouvelle suppression de finalement deux postes en 1993.²¹²³ De nouvelles suppressions sont aussi prévues pour l'année 1994.²¹²⁴ Bien évidemment, ces suppressions ont un impact logique sur la poursuite de certaines actions à caractère social puisque l'embauche d'un nouvel encadrant, même s'il y a une subvention de l'État pour chaque poste supprimé, coûte beaucoup plus cher à l'association. De plus, les nouveaux encadrants doivent être formés et l'UCPA doit vérifier leur niveau. De là, la suppression de postes mis à disposition coûte bien plus que d'un point de vue financier à l'association. Les postes mis à disposition par le ministère sont liés aux moyens, mais aussi aux différents profils. Nous avons donc pu constater que, par moment, des postes étaient mis à disposition sans pour autant être pourvus.²¹²⁵ Il s'agit également d'un souci important qui est directement lié à la formation du personnel qui n'est pas tout le temps adapté aux besoins réels des associations.

Dans le cadre de son travail pour la politique de la ville, l'UCPA reçoit tout de même des aides financières à l'encadrement ainsi que des postes FONJEP.²¹²⁶ En 1988, aucune

²¹²¹ Compte-rendu du Conseil d'Administration de l'UCPA du 15 décembre 1992. AUCPA.

²¹²² *Idem.*

²¹²³ Compte-rendu du Conseil d'Administration de l'UCPA du 11 février 1993. AUCPA.

²¹²⁴ Compte-rendu du Conseil d'Administration de l'UCPA du 14 octobre 1993. AUCPA

²¹²⁵ « C'est en fonction l'addition des moyens alloués et puis sur le profil des gens qui n'étaient pas forcément affectés d'office. Il y avait quand même des profils de postes et des candidatures donc c'était des gens qui étaient motivés qui étaient mobilisés pour aller à l'UCPA. C'était pas forcément une affectation d'office donnée par l'administration. »

Source : Entretien avec François Boddaert, représentant de la DJEVA du conseil d'administration de l'UCPA de 1990 à 1998, du 25 septembre 2018 au ministère des Sports.

²¹²⁶ Compte-rendu du Conseil d'Administration de l'UCPA du 11 février 1993. AUCPA.

des associations que nous étudions n'a le droit à des postes FONJEP.²¹²⁷ Il faut attendre 1995 pour que l'UCPA réussisse à obtenir trois postes²¹²⁸ dans le cadre de son travail en faveur de la politique de la ville et, donc, de l'encadrement d'activités à l'échelle locale. Il s'agit d'ailleurs, sans doute, d'une compensation liée à la récupération du personnel détaché puisque le FONJEP est, rappelons-le, un organisme cogéré. Enfin, parmi ces postes mis à disposition, nous pouvons trouver celui de Conseiller Technique National (CTN). Il entre dans la catégorie des Conseillers Techniques Sportifs (CTS) et a été créé à la fin des années 1950 dans le but de contribuer à la conversion des athlètes de haut niveau (Pellicier, 2018). Les CTN interviennent dans le cadre d'une aide aux fédérations sportives légalisée par la loi Mazeaud.²¹²⁹ La loi Avice renforce d'ailleurs également ce point.²¹³⁰ Ces CTN ont un rôle assez flou vis-à-vis de leur ministère. Certains pensent qu'ils ont une place plus importante que celle décrite par les différentes lois sur le sport. Grâce à leur place au sein même des fédérations, les CTN ont un rôle qui peut s'apparenter à du contrôle puisqu'ils sont aussi là pour veiller à la bonne réalisation des conventions d'objectifs signées avec le ministère et, donc, la bonne utilisation des subventions. Sur la fin de notre période, nous pouvons donc voir une diminution du nombre de postes de CTN dans les fédérations (Figure 83).

²¹²⁷ Cours des compte, Fonds de coopération de la Jeunesse et de l'éducation populaire, 1982-1986, 1988. AN : 20140541/322, Dossier 88-188.

²¹²⁸ Cour des comptes, Note sur l'exécution du budget 1995 du ministère de la Jeunesse et des Sports, Première partie : analyse des crédits, novembre 1996. AN : 20160541/503, dossier 96-107-0.

²¹²⁹ « Elles peuvent recevoir, pour les activités d'amateur et sous réserve d'être agréées, un concours financier et en personnel des personnes publiques, notamment sous la forme de cadres nationaux, régionaux ou départementaux, recrutés et rémunérés par le ministère chargé des sports et mis à la disposition des fédérations sportives. Ces techniciens sont chargés, sous la responsabilité et la direction des fédérations, en particulier de promouvoir le sport à tous les niveaux, de préparer la sélection et d'entraîner les équipes nationales, de découvrir les espoirs et de former les entraîneurs. »

Source : Article 11 de la loi n°75-988 du 29 octobre 1975 relative au développement de l'éducation physique et des sports dites Loi Mazeaud, *JORF*, 30 octobre 1975, pages 11180-11182

²¹³⁰ Article 16, alinéa 5 de la loi n°84-610 du 16 juillet 1984 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives (Loi Avice), *JORF*, 17 juillet 1984, pages 2288-2293.

Figure 83 : Évolution de la répartition des postes de CTN dans les fédérations entre 1992 et 1996

	1992	1993	1994	1995	1996
Fédérations Olympiques	1 434	1 378	1 343	1 329	1 327
Fédérations non Olympiques	193	188	220	220	222
Fédérations multisports	78	78	80	81	81
Diverses organisations	32	29	30	29	29
Total	1 737	1 673	1 673	1 659	1 659

Source : Cour des comptes, Enquête sur la situation des personnels du ministère de la Jeunesse et des Sports placés auprès des fédérations sportives, 2001. AN : 20160541/664, dossier 2001-327-0.

Dans ce tableau, ce qui nous intéresse surtout c'est la case des fédérations multisports dans lesquelles entrent à la fois l'UCPA, mais aussi le CAF après son changement de statut. Ce qui est donc intéressant pour les fédérations multisports, de la même manière que les fédérations non olympiques, c'est de constater une légère augmentation du nombre de CTN mis à disposition. Même si l'augmentation n'est pas énorme, elle se fait au détriment des fédérations olympiques et semble montrer une forme de volonté de contribuer à aider les fédérations multisports à développer leurs activités. En prenant en compte toutes les caractéristiques des missions d'un CTN, il nous semble donc que la personne engagée par le CAF à la fin de notre période en est un. Pourtant, le CAF parle d'un recrutement et non d'une mise à disposition.

II.1.3. Les limites de la collaboration entre l'État et les associations de tourisme sportif

Il existe cependant des limites quant à la collaboration avec les pouvoirs publics puisque les associations se sentent bien souvent limitées par la réglementation dans le champ de la formation. Alain Loret identifie le développement d'une législation draconienne comme le cinquième point des différentes transformations caractéristiques de l'évolution des années 1980 (Loret, 1995, p. 12). Les associations critiquent notamment des diplômes trop techniques pour leurs activités respectives. Pour l'UCPA, cette « tendance à légiférer »²¹³¹ entraîne « des contraintes qui sont [...] les plus dures

²¹³¹ Compte-rendu du Conseil d'Administration de l'UCPA du 15 octobre 1992. AUCPA.

d'Europe. » ²¹³² Ces contraintes sont vues, par les associations comme un frein au développement, mais aussi une des causes du chômage. Il y a tout de même un manque de cohérence dans le discours des associations puisqu'elles se plaignent à la fois de diplômes trop techniques, mais également d'un manque de compétence de la part des encadrants. Pour nous, il s'agit d'un état de fait lié, peut-être, au fait que les associations ne parviennent pas à former suffisamment en raison de compétences demandées trop techniques. Cette plainte serait l'expression d'une volonté d'adapter les compétences visées dans un premier temps, tout en garantissant un bon niveau technique final. Les encadrants ou futurs encadrants sont dans l'obligation d'avoir les diplômes nécessaires pour pouvoir recevoir une rémunération. Les différentes formations peuvent être des freins importants pour les jeunes souhaitant s'investir dans ces métiers. En travaillant dans ce sens, les pouvoirs publics n'œuvrent clairement pas en faveur de la diminution du chômage, ni de la diminution de la pénurie en matière d'encadrement sportif.

De plus, cette volonté de légiférer peut être vue comme contre-productive. Pour les pouvoirs publics, la création de ces nombreux diplômes, autant pour les professionnels que pour les bénévoles, a pour but de garantir la sécurité des pratiquants puisque les encadrants se trouvent être mieux formés et par conséquent être capables de réagir face aux différents dangers. Cependant, ce que nous avons pu constater est finalement un effet indésirable de cette politique. En effet, avec l'augmentation des qualifications des encadrants, les revendications salariales sont plus élevées. Le salaire de ces encadrants se répercute logiquement sur le prix des stages et donc, peut finalement être un frein à l'ouverture. Les jeunes tentent alors de pratiquer seuls, et sans formation adéquate. C'est justement dans le cadre de ces pratiques inorganisées que les accidents ont lieu. ²¹³³ Dans le cadre de pratiques organisées, notamment par des associations, les accidents apparaissent comme moins fréquents. Dans les faits, donc, assurer un bon encadrement des stages des associations, c'est aussi garantir des conditions de sécurité maximales en lien avec de bonnes compétences techniques. Si nous reprenons le raisonnement des associations, il faut donc légiférer pour garantir le bon niveau technique, mais aussi éducatif et d'animation des associations. Pour autant, il ne faut pas trop légiférer pour ne pas rendre les diplômes trop difficiles d'accès et donc contraindre les associations à devoir

²¹³² *Idem.*

²¹³³ *Idem.*

engager des techniciens trop spécialisés et trop diplômés dont les salaires auront logiquement un impact sur l'ouverture des stages à des populations plus modestes. Cette tendance est également dangereuse dans le cadre des actions ponctuelles menées par les associations à l'échelle des villes notamment.²¹³⁴ Demander des diplômes et des compétences toujours plus techniques est clairement un frein au développement d'actions à l'échelle des quartiers et pour les jeunes défavorisés puisque les coûts d'encadrement sont trop importants pour pouvoir offrir une action de qualité peu chère, voire gratuite dans certains cas lorsqu'une subvention est possible.

La réglementation trop importante est également un poids important pour l'accueil des mineurs. En effet, elle impose que l'encadrement des stages où il y a des jeunes de moins de 18 ans soit à la fois réalisé par des techniciens et des animateurs donc des personnes ayant un BEES et d'autres avec un BAFA. Ces stages coûtent cher à mettre en place à cause des coûts d'encadrement importants.²¹³⁵ Cela a donc également un impact sur l'accessibilité des stages pour les plus jeunes. Nous avons vu dans le chapitre précédent que les associations de tourisme sportif s'investissent beaucoup dans l'accueil des mineurs, que ce soit d'un point de vue financier ou humain, pour répondre à une volonté du ministère en charge de la Jeunesse et des Sports. Toutes les associations commencent alors à proposer des stages pour les mineurs, et c'est toujours le cas durant notre période. Alors que nous pensions que c'était très stratégique et lié à une volonté d'avoir plus de subventions de la part d'acteurs comme la CNAF ou les différents ministères concernés par la question, il s'avère que les actions en direction des mineurs sont moins rentables que nous pouvions le croire. Du fait que ce sont les parents qui payent les stages de leurs enfants, nous avons, en effet, pensé que les mineurs pouvaient être un plus grand nombre à pouvoir fréquenter les camps des associations que nous étudions. Finalement, et même si ces stages sont un succès partout, il s'avère que l'activité des mineurs n'a jamais été réellement suffisamment rentable. Le problème est alors celui d'une réglementation stricte en la matière qui demande des moyens financiers particulièrement élevés. Les stages créent des emplois, ce qui est bon pour endiguer les spirales négatives du chômage, mais ils ne sont justement pas rentables à cause de cela.

²¹³⁴ Compte-rendu du Conseil d'Administration de l'UCPA du 17 février 1994. AUCPA.

²¹³⁵ Compte-rendu du Conseil d'Administration de l'UCPA du 22 février 1996. AUCPA.

Les enjeux concernant la formation des encadrants apparaissent donc comme importants en lien avec la volonté de développer une offre ouverte à tous les publics. Avec des impératifs qui sont à la fois sociaux et économiques, les associations de tourisme sportif se retrouvent rapidement dos au mur et sont obligées de former en masse pour pouvoir encadrer leurs stages dans des conditions légales. Elles sont alors prises dans les spirales du développement économique à l'œuvre, qui pousse à la professionnalisation de la discipline. Les relations entretenues par l'État et les associations de tourisme sportif sur ces questions sont assez compliquées. En effet, le fait que l'État légifère beaucoup constitue, pour les associations, un frein au développement de leurs activités. Cependant, de réelles collaborations sont à l'œuvre dans la refonte des diplômes, dans des instituts de formation, mais aussi sur la question de la formation des jeunes issus de milieux défavorisés. Il s'agit d'un point important et au cœur même des partenariats à l'échelle régionale puisque celles-ci sont chargées de la formation professionnelle. Elles soutiennent alors financièrement les initiatives de formation menées par les associations dans ce champ. Sur ce dernier point, l'État et les associations de tourisme sportif se retrouvent puisque la formation de ces jeunes permet de trouver des encadrants qualifiés tout en enravant la spirale négative en termes d'emplois dans les quartiers. Il s'agit, enfin, d'une aide qui peut contribuer à développer les sports de plein air dans les quartiers, d'un point de vue social et culturel.

III.2. La baisse des aides au fonctionnement de l'État aux activités du tourisme sportif associatif

Depuis le début de notre propos, nous avons pu constater que l'État contribuait au financement des associations à travers une subvention de fonctionnement ayant pour but de réduire les coûts de fonctionnement et, donc, les prix des stages. Les mises en place sont alors totalement en phase avec la volonté de garantir une démocratisation des vacances et des loisirs sportifs de plein air. Cependant, durant notre période, le contexte de crise se fait de plus en plus sentir et les associations reçoivent de moins de moins de subventions. Pour continuer à garantir une aide associative sur des champs particuliers, le ministère en charge de la Jeunesse et des Sports concrétise ses dires dans les années 1970 en procédant systématiquement à des financements liés à des conventions d'objectifs. Ces subventions se retrouvent également couplées avec les aides directes à la personne qui reviennent après avoir pratiquement disparu durant les années 1970. Elles

permettent alors aux jeunes et aux familles démunies d'avoir le choix quant à leurs loisirs, même si les associations apparaissent tout de même comme un partenaire privilégié pour réussir à développer les vacances et les loisirs sportifs pour tous.

III.2.1. Les subventions de fonctionnement aux associations : la question quant à la participation à une mission de démocratisation

Une nouvelle fois, durant notre période, les subventions de fonctionnement aux associations font objet de nombreuses discussions et réclamations. La participation de l'État aux financements des associations est liée à la fois au caractère éducatif de l'action qu'elles poursuivent, mais également au fait qu'elles réalisent cela dans le cadre d'une mission de service public rappelée par la loi Avice. Les subventions sont la conséquence du fait que les associations œuvrent dans le sens de ce que souhaitent les pouvoirs publics. Dans notre cas, ils ont alors un souci commun d'éducation des jeunes à travers la découverte de pratiques touristiques et sportives. Le soutien financier de l'État apparaît alors comme la preuve qu'il entend également développer ce type de pratique. La loi Avice rappelle que la pratique sportive constitue « un élément fondamental de l'éducation, de la culture et de la vie sociale. »²¹³⁶ Le sport est alors reconnu comme un droit fondamental pour tous les Français. De là, l'État cherche à faire valoir la morale sportive dans un but d'éducation. Localement, et durant toute la période, Jeunesse et Sport met en place des programmes visant à la découverte des sports pour les jeunes issus de quartiers, que ce soit par les politiques de la ville, mais également plus tôt avec les opérations préventions été dans les années 1980. Ses différentes opérations des années 1980-1990 ont alors pour but de travailler à l'intégration et à la citoyenneté par le sport.

Pourtant, durant notre période, les associations restent mitigées quant aux réelles volontés de l'État de ce point de vue. Pour les subventions de fonctionnement, même si elles évoluent durant notre période en raison d'un transfert de compétences vers les collectivités territoriales, c'est le ministère lui-même qui réfléchit sur la politique qu'il entend mener. Il subventionne alors des opérations ayant un intérêt à l'échelle nationale comme celles en lien avec les politiques d'intégration par le sport, par exemple, ou le développement du sport de haut niveau. Avec les références au Front populaire liées aux

²¹³⁶ Article 1^{er} de la loi n°84-610 du 16 juillet 1984 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives (Loi Avice), *JORF*, 17 juillet 1984, pages 2288-2293.

différentes réformes et à la création du ministère du Temps libre, beaucoup pensent que les périodes budgétaires difficiles de la fin des années 1970 ne seront finalement que du passé (Lassus et al., 2007, p. 143). En 1981, le budget du ministère en charge de la Jeunesse et des Sports se retrouve diminué de celui de l'EPS qui passe sous l'égide du ministère de l'Éducation nationale (Figure 84).

Figure 84 : Budget de Jeunesse et Sport par rapport au budget de l'État de 1982 à 1985 en millions de francs courants

Année	1980	1981	1982	1983	1984	1985
Budget général de l'État	525,224	617,731	788,726	882,621	939,701	994,909
Budget JS	3,358	1,558	2,133	2,201	2,358	2,223
Part dans le budget de l'État	0,64%	0,25%	0,27%	0,25%	0,25%	0,22%
Budget de l'EPS à l'EN	nr	2,167	2,660	3,159	3,428	3,509
Part dans le budget de l'État	nr	0,35%	0,33%	0,25%	0,25%	0,22%

Source : Cour des comptes, Secrétariat d'État chargé de la Jeunesse et des Sports – Fonds National pour le développement du sport 1981-1986, 1988. AN : 20160541/327, dossier 88-348.

Le ministère en charge de la Jeunesse et des Sports a alors des moyens réduits. À partir de là, Michel Héluwaert évoque une « descente aux enfers » (Héluwaert, 2002, p. 194) tandis que Jean-Luc Martin parle d'une « coquille vide » suite à la perte de l'EPS (Martin, 2004a, p. 20). La part de Jeunesse et Sport dans le budget de la France chute, en effet, énormément puisqu'il représente moins d'un pour cent du budget de l'État jusqu'en 1985. Il est alors au même niveau que le budget de l'EPS au sein du ministère de l'Éducation nationale. En 1992, le budget de Jeunesse et Sport augmente en raison de l'accueil des Jeux Olympiques d'Hiver d'Albertville. Nous pouvons également trouver des traces de ce financement dans les comptes du FNDS. Cependant, cet argent ne profite pas du tout aux associations de tourisme sportif. De même, l'argent que le FNDS dédie au fonctionnement des associations ne peut bénéficier au CAF, à l'UCPA et au CNG puisqu'elles ne s'inscrivent pas dans le cadre d'une promotion du sport de compétition.

Les associations auraient pu profiter de l'évolution de la loi sur les associations souhaitée par André Henry. Cette loi prévoyait une évolution des statuts des associations de jeunesse et d'éducation populaire en dédiant un budget favorable aux associations en contrepartie d'une transparence dans leur gestion (Héluwaert, 2009, p. 180). Ce critère

est tout de même indispensable dans le cadre de l'obtention de l'agrément Jeunesse et Sport, mais sans engendrer de contrepartie financière. Ce qui aurait pu constituer une aide importante pour les associations ne se réalise finalement pas sous leur pression, mais aussi face au refus du ministère du Budget. Dans le discours tenu par les pouvoirs publics, les activités de tourisme, de sport et de loisir constituent un point important de la politique qu'ils entendent mener et d'autant plus quand cela concerne les jeunes. Il s'agit d'un droit que l'État garantit auprès des Français et notamment depuis son inscription dans les lois Mazeaud²¹³⁷ et Avice.²¹³⁸ Dans la mission qu'il s'est défini, l'État évoque alors le terme de « soutien »²¹³⁹ au développement des activités ludo-sportives et touristiques. Pourtant, ce soutien ne semble pas se traduire par des moyens financiers conséquents.

Le désengagement financier des pouvoirs publics et organismes sociaux est constaté par les différents rapports produits à l'échelle nationale.²¹⁴⁰ Les rapporteurs ne sont pas optimistes puisque la concurrence du secteur privé rend alors de plus en plus difficile un réel développement de l'activité associative ainsi que l'intérêt du public. Le manque d'aide aux associations fait donc courir des risques importants au maintien de leurs activités ainsi que la poursuite d'un objectif social.²¹⁴¹ La baisse des aides rime, en effet, avec l'augmentation des prix et donc une fuite de la clientèle ainsi qu'un effet d'exclusion de la politique de développement du droit aux vacances et aux activités ludo-

²¹³⁷ « Le développement de la pratique des activités physiques et sportives, élément fondamental de la culture constitue une obligation nationale. »

Source : Article 1^{er} de la loi n°75-988 du 29 octobre 1975 relative au développement de l'éducation physique et du sport, *JORF*, 30 octobre 1975, pages 11180-11182.

²¹³⁸ « Les activités physique et sportives constituent un facteur important d'équilibre, de santé, d'épanouissement de chacun ; elles sont un élément fondamental de l'éducation, de la culture et de la vie sociale. Leur développement est d'intérêt général et leur pratique constitue un droit pour chacun quels que soient son sexe, son âge, ses capacités ou sa condition sociale. »

Source : Article 1^{er} de la loi n°84-610 du 16 juillet 1984 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives (Loi Avice), *JORF*, 17 juillet 1984, pages 2288-2293.

²¹³⁹ Note de travail : préparation d'une convention tourisme, jeunesse et sport, 10 février 1989. AN : 19950194/1.

²¹⁴⁰ Y.Raynouard, R. Spizzichino, « Les dix atouts majeurs du tourisme associatif français », 1989. AN : 19970195/3.

²¹⁴¹ François Soulage, Rapport de mission à Monsieur le Ministre du Tourisme, « De nouveaux instruments pour l'accueil touristique social et familial », 1989. AN : 19970195/3.

sportives. À la fin de notre période, les politiques menées en direction des jeunes et du mouvement associatif sont considérées, une nouvelle fois, comme une priorité par le ministère.²¹⁴² Cependant, les moyens consacrés ne suivent pas les envies des pouvoirs publics. Jeunesse et Sport restent donc un ministère assez défavorisé au niveau des crédits. Le ministère ne peut pas mener une politique de grande ampleur pour favoriser les pratiques touristiques, sportives et de loisirs. Bien plus que cela, il ne peut pas non plus participer à favoriser l'accès des plus démunis à ses pratiques.

Durant les années 1980, de nombreuses associations ne survivent pas à cette crise. Le CNG en a réchappé grâce à l'aide de ses adhérents, mais d'autres, dont les membres sont moins favorisés d'un point de vue financier, ne se relèvent pas. Nous pouvons citer l'exemple de l'OCCAJ-TP qui devient une société anonyme en 1987 et dont les actionnaires majoritaires sont liés à la CDC et au Club Méditerranée. Cette activité ne lui permet pas de remonter la pente puisque ses portes ferment en 1989. Le TCF, une des plus anciennes et plus fameuses associations de tourisme sportif, se voit obligé d'arrêter toutes ses activités en 1983 à cause de graves soucis financiers. Enfin, dernier exemple, celui de T&T qui, en 1985, est en liquidation judiciaire alors qu'elle était à la « troisième position en termes de chiffres d'affaires après le Club Méditerranée et Jet Tours » en 1981 (Pattieu, 2009, p. 333). Concernant cette liquidation, Sylvain Pattieu évoque des dépenses trop optimistes suite aux jugements politiques de 1981, ainsi qu'une inadaptation aux évolutions du tourisme et une modification dans la manière de subventionner de l'État (Pattieu, 2009, p. 339). Cette crise importante permet aux acteurs contemporains du tourisme social de s'interroger sur la place et le rôle du tourisme associatif dans le tourisme et les loisirs.²¹⁴³ L'aide du ministère est rendue de plus en plus difficile par un budget alloué de plus en plus faible ainsi que par le transfert des compétences vers les collectivités territoriales. Les associations doivent dorénavant se montrer beaucoup plus persuasives et poursuivre les buts définis par le ministère en charge de la Jeunesse et des Sports pour réellement prétendre à des subventions pour leur fonctionnement. Les difficultés pour bénéficier d'une aide pour la restauration, la mise aux normes ou l'achat de nouveaux centres, mais

²¹⁴² Cour des comptes, Note sur l'exécution du budget 1996 du ministère de la Jeunesse et des Sports, juin 1997. AN : 20160541/533, dossier 97-227-0.

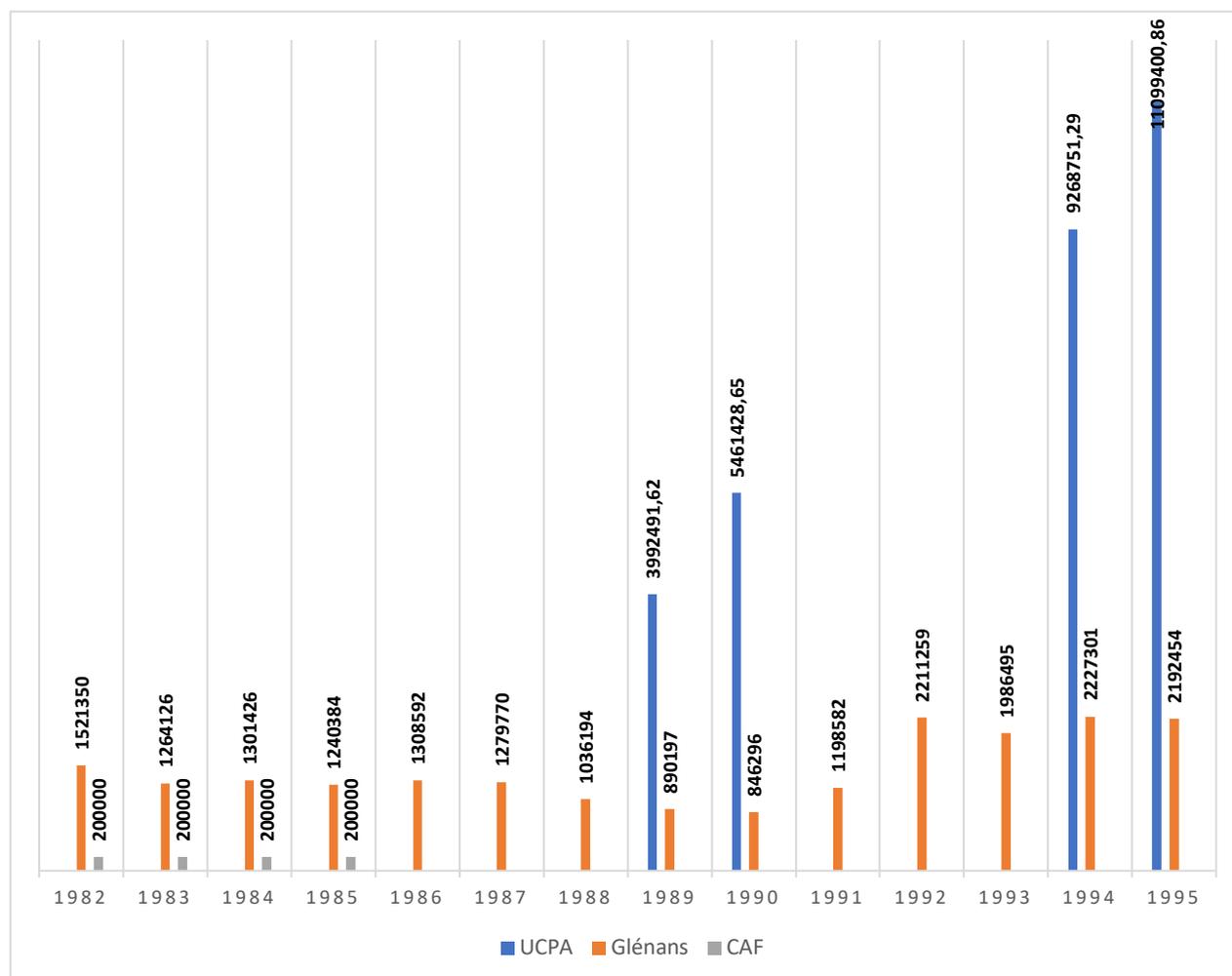
²¹⁴³ Y. Raynouard, R. Spizzichino, « Les dix atouts majeurs du tourisme associatif français », 1989. AN : 19970195/3.

également la mise en concurrence en raison de l'inscription des sports de plein air dans une économie de marché, font que les associations se retrouvent face à un cas de figure relativement inédit auquel elles doivent s'adapter.

Les associations que nous étudions se retrouvent assez fébriles et s'interrogent sur leur souhait réel de réaliser une mission en faveur de l'intérêt général. Ce qui ressort de l'analyse des différents documents, c'est que l'État, alors qu'il est censé aider à la bonne mise en œuvre d'une politique sociale, est finalement un obstacle en raison du peu de moyens offerts.²¹⁴⁴ Nous n'avons pas trouvé de réelles revendications du CNG à ce propos. Le CAF, mais surtout l'UCPA semblent réellement se plaindre de la diminution des finances accordées par l'État. La raison à cela semble être liée au caractère local des activités menées par le CAF et le CNG. Ces derniers, grâce à leur assise locale et à la nouvelle organisation de leur association, peuvent bénéficier de subventions de fonctionnement liées à des contrats d'objectifs grâce à des partenariats avec les différentes collectivités territoriales. Durant cette période de crise, le Centre Nautique a, de nombreuses fois, remercié Jeunesse et Sport pour l'aide dont il a pu bénéficier. Lorsque nous comparons les aides offertes à l'UCPA, au CNG et au CAF, nous pouvons constater que les associations que nous étudions sont traitées différemment en ce qui concerne les aides au fonctionnement (Figure 85).

²¹⁴⁴ « L'assemblée générale 1987 », *La Montagne et Alpinisme*, n°149, 3-1987, pages 68-69.

Figure 85 : Aides accordées par les pouvoirs publics pour le fonctionnement du CAF, du CNG et de l'UCPA de 1982 à 1995



Sources : Comptes de fonctionnement 1982 à 1985 du CAF. CFDL / Rapports financiers 1990 et 1994 de l'UCPA / Rapports financiers 1982 à 1996 du CNG. ACNG / Cour des comptes, Note sur l'exécution du budget 1996 du ministère de la Jeunesse et des Sports, Fonds national de Développement du Sport et Fonds National de Développement de la Vie associative, juin 1997. AN : 20160541/533, dossier 97-227-1.

Il apparaît que le CAF reçoit très peu d'aide de ce point de vue. En effet, il n'a droit à une subvention pour le fonctionnement qu'entre les années 1982 et 1985, et seulement à hauteur de 200 000 francs, soit bien loin de ce que les autres associations reçoivent. Comme nous venons de l'évoquer, il y a tout de même de fortes chances que le CAF reçoive des subventions à l'échelle de ses sections pour l'insertion de ses initiatives dans les dynamiques locales. Par exemple, le cas de l'initiative de la SAE dans le département de la Marne est sans doute récompensé d'une aide ayant pour but de dynamiser le travail de la section. Il est tout de même intéressant de constater que le CNG reçoit des subventions tout au long de la période pour l'aider dans son fonctionnement. Il s'agit donc de la preuve

d'une confiance en leurs actions, mais aussi, sans doute, d'une nécessité affirmée en lien avec les difficultés financières de l'association. Le fait que les partenaires publics du CNG l'aident dans son fonctionnement est également la preuve que l'action que le Centre Nautique mène revêt un intérêt particulier localement et nationalement. Les subventions sont versées dans le cadre de plusieurs missions effectuées par le Centre Nautique dans le cadre des contrats d'objectifs. L'association reçoit alors des subventions des cadres de la voile scolaire de la part du ministère de l'Éducation nationale et des collectivités locales. Elle reçoit enfin une aide importante en lien avec la formation des cadres. À partir de 1990, les rapports financiers du CNG sont assez peu clairs puisqu'ils ne donnent pas le détail des opérations subventionnées par le ministère en charge de la Jeunesse et des Sports.

Les données de l'UCPA ne sont pas complètes en raison d'un manque de sources en la matière. Cependant, il apparaît que le mouvement à l'œuvre depuis le début de notre propos est toujours d'actualité sur cette période : l'UCPA a beaucoup plus de moyens que les deux autres associations que nous étudions. Ici, il s'agit d'une conséquence de l'inscription de l'UCPA dans les politiques de la ville, mais aussi du travail important de l'Union dans le cadre de la formation professionnelle. De plus, l'importance de ces subventions en comparaison de celles versées au CNG et au CAF peut également s'expliquer par le retrait progressif du personnel mis à disposition qui est compensé par l'offre d'une subvention de 200 000 francs par personne. Étant donné la forte diminution des postes offerts par le ministère à l'UCPA, il apparaît clairement que les subventions versées annuellement ne peuvent qu'être fortes.²¹⁴⁵ Enfin, les subventions que nous décrivons ici sont celles offertes par le ministère en charge de la Jeunesse et des Sports. Les subventions locales possiblement versées pour le fonctionnement des associations du CNG et des sections du CAF n'apparaissent pas dans les comptes des associations à l'échelle nationale. Il est alors possible que, mises bout à bout, toutes les subventions perçues par le CAF et le CNG soient à peu près équivalentes à celles perçues par l'UCPA.

Concernant l'Union, les revendications, beaucoup plus affirmées, semblent être directement liées à la position institutionnelle qui est la sienne. La mission que l'association poursuit est celle que les pouvoirs publics lui ont donnée au moment de la création : « la démocratisation des sports de plein air. »²¹⁴⁶ En lien avec le contexte socio-

²¹⁴⁵ Rappelons en effet que l'UCPA a 46 postes en 1982, 32 en 1988 puis seulement 25 en 1992.

²¹⁴⁶ Compte-rendu du conseil d'administration de l'UCPA du mars 1982. AUCPA.

économique difficile, les associations revendiquent une aide affirmée et accrue de l'État sans laquelle le creusement social ne pourra être que plus fort. Au cœur du discours de l'UCPA, il y a alors la revendication d'un positionnement de l'État pour agir en faveur de l'accessibilité sociale à l'Union.²¹⁴⁷ Pour eux, le partenariat c'est : « savoir associer sa propre politique à la politique des autres, dans le respect d'une légitimité réciproque. C'est établir une communauté d'intérêts, ponctuelle ou durable, pour servir la jeunesse et le développement des activités physiques et sportives de plein air. »²¹⁴⁸ Cette phrase est totalement caractéristique des dynamiques à l'œuvre durant la période que nous étudions ici. Elle montre la volonté d'élargir le partenariat avec d'autres tout en assurant une cohérence entre les intérêts de chacun. Cette citation montre tout de même le détachement de la relation traditionnelle avec le ministère puisque le partenariat est rendu de plus en plus difficile en raison de moyens de plus en plus faibles.

Les aides directes qui avaient pour but de favoriser l'accessibilité des jeunes aux loisirs, vacances et sports de plein air ont diminué, voire disparu. Arrêter l'aide aux associations, c'est contribuer à augmenter les inégalités sociales d'accès aux loisirs, vacances et sports à cause d'une augmentation des prix, obligatoire pour combler le manque de subventions. Pour l'UCPA, la bataille pour l'accessibilité ne peut se gagner seule.²¹⁴⁹ Les associations ont besoin de l'aide de l'État tout comme l'État a besoin de l'aide de toutes les associations pour mener à bien ce qu'il souhaite en faveur de l'accessibilité sociale. Ce sont d'ailleurs exactement les attentes d'une mission de service publique, mais celle-ci doit être liée à un investissement financier conséquent. Au début, c'est le cas. L'État a les moyens et confie une mission largement subventionnée à l'UCPA. Avec moins de moyens, la poursuite de cette mission d'intérêt général est rendue de plus en plus difficile. C'est donc pour cela qu'elle décide de financer les associations à travers des conventions d'objectifs.

III.2.2. Le partenariat autour des conventions d'objectifs

²¹⁴⁷ Comptes-rendus des conseils d'administrations de l'UCPA des 21 mai 1985 et 1987. AUCPA.

²¹⁴⁸ Rapport moral 1994 de l'UCPA. AUCPA.

²¹⁴⁹ « L'UCPA ne peut gagner seule la bataille de l'accessibilité. »

Source : Rapport moral 1994 de l'UCPA. AUCPA.

Depuis plusieurs années, le ministère décide de financer le fonctionnement des associations grâce à des conventions d'objectifs. Les pouvoirs publics, à l'échelle nationale ou locale,²¹⁵⁰ financent des opérations ponctuelles autour d'objectifs parmi lesquels le ministère du Temps libre évoque la volonté de garantir l'accès aux vacances « pour un plus grand nombre de Français. »²¹⁵¹ Il s'agit d'un moyen, pour l'administration, d'être informée des actions réelles qu'entreprennent les associations. Autour de la négociation annuelle liée à la convention d'objectifs, le but est de permettre une meilleure collaboration de l'État avec le mouvement sportif à travers une forme de contrôle à peine voilée.²¹⁵² Il s'agit également d'une conséquence de la diminution du budget de Jeunesse et Sports. Des choix précis doivent être faits concernant le financement et cela passe par une programmation plus rigoureuse des crédits²¹⁵³ et des associations pouvant en bénéficier (Figure 86).

Figure 86 : Évolution des subventions accordées aux associations par le ministère en charge de la Jeunesse et des Sports.

	1992	1993	1994	1995
Nombre d'associations subventionnées	225	197	186	191
Montant total des subventions en millions de francs	59,4	51,4	51,2	48,9

Source : Cour des comptes, Note sur l'exécution du budget 1995 du ministère de la Jeunesse et des Sports, Première partie : analyse des crédits, novembre 1996. AN : 20160541/503, dossier 96-107-0.

²¹⁵⁰ Cour des comptes, ministère de la Jeunesse et des Sports. Les Subventions de l'Etat au Sport. Chapitre 43-91 et 66-50 + Fonds National pour le Développement du Sport 1987-1990, septembre 1993. AN : 20160541/444, dossier 93-354-0.

²¹⁵¹ « Campagne : découverte de la France » 15 Avril 1982 et « Opération Interministérielle Vacances 22 Juin 1982 » Dossiers de travail de Mr Bourgeois 1978-1980 AN : 19930558/1.

²¹⁵² Cour des comptes, ministère de la Jeunesse et des Sports. Les Subventions de l'Etat au Sport. Chapitre 43-91 et 66-50 + Fonds National pour le Développement du Sport 1987-1990, septembre 1993. AN : 20160541/444, dossier 93-354-0.

²¹⁵³ Cours des comptes, Secrétariat d'Etat chargé de la Jeunesse et des Sports - Fonds National pour le développement du sport 1981-1986, 1988. AN : 20160541/327, dossier 88-348.

Ces difficultés financières se répercutent sur le nombre d'associations subventionnées ainsi que sur le montant total des subventions accordées. Sur la fin de notre période, nous pouvons, en effet, constater une diminution des aides ainsi que du nombre d'associations concernées par celles-ci. Même si nos données ne concernent que les crédits offerts par le ministère en charge de la Jeunesse et des Sports, il s'agit tout de même de quelque chose de révélateur du mouvement en cours vers une diminution et surtout une classification des opérations pouvant, effectivement, être subventionnées. Les conventions d'objectifs sont utilisées pour l'ensemble du mouvement sportif. Les associations et fédérations peuvent donc passer des contrats d'objectifs également directement à l'échelle locale au niveau des collectivités territoriales, mais aussi des administrations décentralisées.²¹⁵⁴ Nous pouvons donc constater le passage d'une politique où toutes les associations étaient financées, à condition de prouver d'une activité effectivement éducative, à une politique de subvention pour des opérations précises liées, donc, à ce que les pouvoirs publics veulent développer.

Pour le CAF, dont nous venons de voir les difficultés quant au subventionnement, la question d'une subvention autour de conventions d'objectifs n'a pas l'air de se poser avant la fin de notre période, au moment où il devient la FCAF.²¹⁵⁵ Les responsables ont alors l'intention de proposer uniquement des contrats d'objectifs à l'échelle locale pour coller à leur nouveau fonctionnement, mais aussi au fait que les clubs locaux ont chacun une identité qui leur est propre. C'est d'ailleurs ces multiples différences à l'échelle des clubs qui semblent avoir posé des problèmes au CAF concernant ses subventions. En effet, en 1992, le CAF évoque le fait qu'il faille définir une ligne de conduite cohérente pour pouvoir avoir le droit au financement public.²¹⁵⁶ Il s'agit alors d'une explication possible au fait que le Club ne reçoive plus de subventions pour son fonctionnement depuis 1985. Cela peut également être lié à la fin d'une délégation de service public en lien avec la transformation de la FFM et de la FFE en une FFME. La décentralisation de son activité

²¹⁵⁴ Rapport du comité de direction du CAF à l'assemblée générale 1993 (pour 1992). CFDDL.

²¹⁵⁵ Rapport du comité de direction du CAF à l'assemblée générale des 29 et 30 janvier 1994. CFDDL.

²¹⁵⁶ « Pour que le Club puisse jouer un rôle politique propre, pour qu'il ait droit au financement public dont il est privé depuis plusieurs années, refuges exceptés, pour qu'il soit pris en compte au niveau de l'Etat et des collectivités territoriales, il faut, agissant avec réalisme, définir une ligne de conduite cohérente et l'appliquer à tous les échelons. »

Source : Rapport du comité de direction du CAF à l'assemblée générale des 25 et 26 janvier 1992. CFDDL.

joue sur les subventions qu'il peut recevoir. La définition d'une ligne de conduite serait alors le meilleur moyen de définir plusieurs objectifs en commun à l'échelle nationale et que cela se répercute à l'échelle locale. Le Club joue alors le rôle d'un guide pour obtenir des conventions d'objectifs avec des acteurs locaux dont les questionnements et besoins sont les mêmes que ceux des différents clubs.

Au vu de la multitude de clubs locaux ainsi que de leurs affinités, le CAF a, sans doute, mis trop de temps à se rendre compte qu'il fallait une politique commune pour pouvoir recevoir l'aide nécessaire. En effet, nous pouvons retrouver dans les rapports des comités directeurs l'idée de différences assez forte entre les différentes sections du CAF à l'échelle locale.²¹⁵⁷ Ces dynamiques sont différentes en raison des spécificités locales induites par la décentralisation, mais également des intérêts différents pour des pratiques sportives. Certaines sections vont plus être axées sur l'escalade, d'autres sur l'alpinisme, d'autres sur la randonnée etc. Elles répondent donc à des buts assez différents, mais tout de même définis par la fédération délégataire. Même si le CAF n'oblige plus la cotisation de ses membres à la FFME à partir de 1990, il n'en reste pas moins que les sections adhèrent toutes à la fédération et doivent suivre la politique souhaitée, mais la disparité des intérêts et des enjeux semble tout de même poser quelques problèmes quant à la définition d'une ligne de conduite cohérente et largement définie.

Dans les années 1980 et 1990, les activités du CAF ont pris beaucoup d'ampleur. Le fait de se battre sur différents tableaux a, sans doute, joué en sa défaveur puisqu'il semble qu'il se soit totalement détaché de questionnements essentiels autour de l'éducation des jeunes, qui auraient pu leur permettre d'avoir les subventions qu'ils réclamaient tant, notamment pour l'équipement. Au vu du conflit avec la FFME dans les années 1980, il apparaît que les sections du CAF ont sans doute plutôt souhaité faire ce qu'elles entendaient être le plus juste pour leurs intérêts et non pas ceux du Club et de la pratique en général.

Au niveau du CNG, les partenariats s'inscrivent dans la continuité des mises en place plus anciennes en termes de formation, d'ouverture sociale et d'actions scolaires. Le Centre Nautique est la seule des associations que nous étudions qui bénéficie de conventions d'objectifs avec le ministère en charge du Tourisme. En raison de la nature internationale de l'association à travers ses divers partenariats à l'étranger, le ministère

²¹⁵⁷ Rapport du comité de direction du CAF à l'assemblée générale des 25 et 26 janvier 1992. CFDL.D.

souhaite développer avec le CNG des stages mêlant voile et langues vivantes.²¹⁵⁸ Les conventions d'objectifs avec Jeunesse et Sport sont basées sur le travail de formation des moniteurs ainsi que l'action en matière d'insertion et d'accessibilité.²¹⁵⁹ Enfin, il y a également des partenariats à l'échelle locale dans le cadre des différentes campagnes de voile scolaire. Les mairies continuent à subventionner les opérations du CNG dans ce champ-là grâce à des aides liées à des conventions d'objectifs. Il s'agit tout de même d'une action qui s'inscrit dans la continuité de ce que propose le CNG. L'association n'a pas eu à s'adapter aux attentes des pouvoirs publics locaux et régionaux ce qui a, sans doute, été un avantage pour eux face aux difficultés financières qu'ils connaissent. Ceci peut donc expliquer pourquoi ils se sont sortis de cette crise financière et que d'autres associations non, surtout si nous prenons en compte, de nouveau, l'aide des collectivités à l'échelle locale.²¹⁶⁰

Enfin, pour l'UCPA, l'idée de contrat n'est pas totalement neuve puisque finalement la naissance et le développement de l'association reposent sur ce qui peut s'assimiler à un contrat entre les pouvoirs publics d'un côté, et les fédérations de plein air et les mouvements de jeunesse et d'éducation populaire de l'autre. Pour eux, la signature d'un quelconque contrat lié à des objectifs précis est donc la matérialisation d'une réaffirmation de l'intérêt de la cogestion.²¹⁶¹ Dans ce cadre, l'UCPA et les pouvoirs publics ont toujours travaillé dans le même sens, et ce, malgré les réclamations financières formulées par l'association. C'est donc logique si les pouvoirs publics s'appuient largement sur l'UCPA pour mener leur politique en lien avec la jeunesse et les sports. Par exemple, dans les années 1990, en lien avec les politiques de la ville, l'UCPA se trouve associée à l'opération « J sport ». Cette opération a pour ambition de toucher les jeunes issus des quartiers grâce à la création d'équipements sportifs de proximité (Augustin & Ion, 2017, p. 121; Lassus et al., 2007, p. 148). À ce titre, des conventions sont établies entre le ministère, les régions, les départements ou les communes avec l'UCPA dans le but de contribuer à l'animation sportive pour ce type d'opérations.²¹⁶² L'Union signe annuellement des conventions d'objectifs liées à plusieurs axes, comme l'accessibilité des

²¹⁵⁸ Compte-rendu du conseil d'administration du CNG du 21 janvier 1989. ACNG.

²¹⁵⁹ Rapport moral 1994 du CNG. ACNG.

²¹⁶⁰ Rapports moraux de 1991 et 1993 du CNG. ACNG.

²¹⁶¹ Compte-rendu du conseil d'administration de l'UCPA du 18 décembre 1984. AUCPA.

²¹⁶² Compte-rendu du conseil d'administration de l'UCPA du 23 février 1995. AUCPA.

jeunes aux activités sportives, la contribution à l'insertion par le sport, l'intervention dans les DOM-TOM, mais aussi pour la formation professionnelle des jeunes.²¹⁶³ À ce titre, l'UCPA signe donc des partenariats nombreux et variés, à l'échelle nationale et locale, pour des opérations ponctuelles liées aux politiques d'accessibilité et d'insertion par le sport (Figure 87).

²¹⁶³ Compte-rendu du conseil d'administration de l'UCPA du 18 mai 1995. AUCPA.

Figure 87 : Partenaires de l'UCPA dans le cadre des conventions d'objectifs liées aux politiques de la Ville, 1995

Partenaires publics nationaux	Partenaires publics locaux	Partenaires fédéraux	Autres
Ministère Jeunesse et Sports	Conseil régional d'Île-de-France et de Haute-Normandie	Base-Ball, clubs de Chelles et Mantes-la-Jolie	Secours populaire
Ministère chargé de la recherche	Fonds d'action sociale d'Île-de-France	Basket-Ball, ligue Île-de-France	Comité de prévention et de sécurité de la RATP
Ministère chargé de la Culture	Les missions ville des préfectures de Seine-et-Marne, Mantes-la-Jolie, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Rhône, Étampes.	Volley-Ball, clubs de Pacy-sur-Eure et Collégien	Fondation de France
Ministère chargé du Tourisme	DRJS d'Île-de-France, Aquitaine et Rhône-Alpes	Trampoline	Hôpitaux Necker, Curie et Bullion,
Ministère de l'Intégration et des Quartiers en difficulté	DDJS des Yvelines, de Sainte-et-Marne, du Val-de-Marne, de Seine-Saint-Denis, de l'Essonne, de Seine-Maritime, du Rhône, Bouches-du-Rhône, Paris, Hautes-Alpes et de la Loire	Voile, club de voile de Moisson-Lavacourt	Centre Régionale Information Prévention SIDA d'Île-de-France
Délégation interministérielle à la Ville	Conseil Général des Yvelines, de Seine-et-Marne, des Hauts-de-Seine, de l'Essonne, du Gard et de Seine-Saint-Denis	Moto	Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale
Agence Nationale des Chèques de Vacances	Syndicat d'agglomération nouvelle et les communes du Val Maubuée	Tir à l'Arc, ligue d'Île-de-France, Club de Torcy	Association de prévention pour une meilleure citoyenneté des jeunes
Ministère de l'Agriculture et de la Pêche	Rectorat de l'académie de Créteil	Golf	GdF
Ministère de l'Intérieur	DD de la Sécurité publique des Yvelines, de Seine-et-Marne et de Seine-Saint-Denis	Cyclisme-VTT, Club de VTT de Torcy	Aérodrome de la Ferté-Alais
Ministère de la Justice	Caisse Régionale d'Assurance Maladie d'Île-de-France	Comité national de skateboard et le club de Champs-sur-Marne	PNR de Brotonne
Ministère de l'Éducation nationale	Les syndicats mixtes de gestion des bases régionales de plein air de Bois-le-Roi, Moisson et Brotonne	Tennis de Table, ligue Île-de-France	Parc départemental de La Courneuve
	Ville de Paris, Marseille, Villeneuve-la-Garenne, Suresnes, Saint-Étienne, Saint-Priest et Nantes.	Canoë-Kayak	
		Aviron	
		Plongée	
		Cyclisme	
		Comité départemental d'Escalade de Seine-et-Marne	

Source : Les actions de solidarité, l'UCPA et l'action locale, bilan 1995, perspectives 1996. AUCPA.

Les partenariats de l'UCPA sont donc multiples dans le cadre de la politique de la ville et cela peut apporter une explication aux différences importantes de subventions entre l'Union d'un côté et le CAF et le CNG de l'autre. Que ce soit pour la formation de personnel, mais aussi dans le cadre de l'ouverture à des populations socialement exclues, l'Union est donc un acteur privilégié de l'animation dans les quartiers. C'est autour de ces partenariats qu'elle entend lutter contre l'exclusion.²¹⁶⁴ Pour eux, l'aide du ministère ou d'autres partenaires est vitale dans ce genre de mise en œuvre puisque plus les partenariats sont nombreux et plus les coûts sont réduits pour les jeunes. L'Union cherche donc à élargir ses partenariats pour faire face aux réductions budgétaires de Jeunesse et Sports. Pour répondre aux besoins des jeunes défavorisés, il faut que le coût des prestations soit réduit au maximum. Il n'y aura donc plus de frein financier à la pratique de certains sports, mais il subsiste tout de même des freins culturels et sociaux.

C'est pour cela que l'UCPA et les pouvoirs publics comptent aussi sur la formation de ces jeunes issus des quartiers puisque cela peut permettre une sorte de mise en confiance et entraîner la découverte de sports pour de nouveaux pratiquants. Nous pouvons constater que, dans le cadre de ces conventions liées à la politique de la ville, l'UCPA est partenaire de fédérations sportives qui n'appartiennent pas aux sports de plein air, comme le tennis de table ou le basket-ball, par exemple. Il s'agit de sports qui sont populaires et qui peuvent intéresser plus facilement les jeunes des quartiers. De plus, d'autres sports comme le base-ball ou le skateboard peuvent être liés à la culture populaire de l'Amérique du Nord à laquelle beaucoup de jeunes s'identifient alors. De nouveau, il s'agit d'un moyen d'attirer ces jeunes vers ces disciplines, mais de manière encadrée. Le but est alors de les éduquer, comme nous l'avons déjà vu, à travers le respect des règles notamment. Finalement, c'est une véritable campagne de séduction dans laquelle se lancent l'UCPA et ses divers partenaires. Il faut plaire aux jeunes pour qu'ils en viennent aux loisirs sportifs et donc, que la délinquance diminue en raison de l'oisiveté ambiante dans les quartiers, mais aussi que ces jeunes n'aient pas le sentiment d'être laissés de côté par rapport à d'autres espaces français.

Cette séduction passe également par le développement des APPN. Pour l'UCPA, l'intervention dans l'Éducation nationale est une nouveauté. Dans les années 1980, les

²¹⁶⁴ Les actions de solidarité, l'UCPA et l'action locale, bilan 1995, prospectives 1996. AUCPA.

APPN sont des pratiques très marginales dans l'EPS. Il y a alors une grande disparité entre les activités enseignées, souvent autour du triptyque athlétisme, gymnastique et natation (Bessy, 1991, p. 76; Poggi-Combaz, 2002, p. 484), et les disciplines pratiquées dans la société (Bartczak, 2018, p. 56). L'intégration des sports de nature en EPS est un bon moyen de poursuivre l'objectif d'accès à la culture sportive revendiquée par le ministère de l'Éducation nationale. L'UCPA est donc partenaire d'établissement de l'enseignement secondaire, notamment dans les académies de Paris et de Strasbourg à partir de 1995.²¹⁶⁵ Grâce au travail de collaboration mené, l'Union développe son influence sur les programmes scolaires, mais de manière très ponctuelle. L'association ne permet pas, en effet, de développer pour autant la pratique des APPN de manière généralisée et autour d'une méthode de travail qu'elle aurait créée et adaptée aux scolaires. Les raisons à cela semblent surtout être que l'enseignement des APPN en EPS est assez mal vu par le corps enseignant qui les considère beaucoup plus comme des pratiques de loisir que des disciplines d'enseignement (Bartczak, 2018, p. 63; Cogérino, 1999, p. 47; Constant, 1994, p. 63). La réticence des enseignants ainsi que la difficulté qu'ils ont d'inscrire les APPN dans le cadre d'une démarche éducative et de les évaluer ont pu être un frein à la collaboration de l'UCPA avec l'Éducation nationale de manière beaucoup plus large. Cependant, il s'agit d'une mission qui peut être directement liée aux buts de développement de l'accessibilité sociale, culturelle et technique qu'elle poursuit. De plus, elle réalise ses missions avec des académies où il y a un grand nombre de quartiers inscrits comme prioritaires dans le cadre des politiques de la ville.

III.2.3. L'aide à la personne comme moyen privilégié d'aide à la démocratisation

Depuis le début de notre propos, les pouvoirs publics ont eu tendance à financer directement les associations pour qu'elles mettent en place les moyens nécessaires pour garantir une ouverture sociale de leurs infrastructures et stages. Dans les années 1960, au moment où nous évoquions un âge d'or, les associations étaient subventionnées pour leur fonctionnement et leurs équipements et les jeunes les plus démunis recevaient aussi une aide sur des critères bien spécifiques et sociaux. Durant les années 1980-1990, les choses évoluent. Il s'agit alors, sans doute, d'une conséquence de la diminution du budget du

²¹⁶⁵ Rapport moral 1996 de l'UCPA. AUCPA.

ministère en charge de la Jeunesse et des Sports. Celui-ci soutient moins le fonctionnement et ne compense pas non plus réellement autour d'aides individuelles. En revanche, d'autres organismes développent ce type d'aides comme la CNAF ou l'ANCV. Les aides à la personne sont intéressantes parce qu'elles sont plus ciblées. Les aides au fonctionnement servent à la fois aux stagiaires aisés et aux défavorisés contrairement aux aides à la personne qui sont ciblées pour les jeunes ayant effectivement des difficultés financières. Il s'agit finalement d'une manière de fonctionner beaucoup plus économique et mieux ciblée. Elle correspond beaucoup plus aux revendications d'ouverture à tous les jeunes que des subventions de fonctionnement.

Très vite, André Henry crée les chèques-vacances dans le but d'aider les Français à être plus nombreux à partir.²¹⁶⁶ Le but de cette création est également économique. Face à la stagnation de la croissance sociale²¹⁶⁷ et économique, permettre aux plus défavorisés d'accéder aux vacances est un enjeu important. « Longtemps rejetés »,²¹⁶⁸ les chèques-vacances apparaissent désormais comme une nécessité puisque les moyens mis en œuvre ne suffisent plus à ce que les plus démunis aient accès aux vacances. En s'inspirant du modèle suisse en place depuis les années 1950 (Jolin, 2003, p. 2; Jolin & Proulx, 2005, p. 1), les chèques-vacances français sont distribués à tous les salariés d'une entreprise, quel que soit leur salaire, par une contribution de l'employeur en plus de la leur. Cette aide est ensuite exonérée de l'impôt.²¹⁶⁹ Pour gérer les chèques-vacances, un établissement public à caractère industriel et commercial est créé, l'ANCV. Il est placé sous la tutelle des ministères de l'Économie et des Finances et du Temps libre.²¹⁷⁰ Les chèques sont prévus pour être utilisés dans le secteur associatif et commercial pour la restauration, le déplacement, les activités de loisirs et l'hébergement, à condition que la

²¹⁶⁶ « Campagne : découverte de la France » 15 Avril 1982 et « Opération Interministérielle Vacances 22 Juin 1982 » Dossiers de travail de Mr Bourgeois 1978-1980 AN : 19930558/1.

²¹⁶⁷ « Cette croissance sociale marque aujourd'hui le pas. Environ un sur deux de nos compatriotes part en vacances. Ce sont les plus défavorisés, ceux dont les conditions de travail et de vie quotidienne sont les plus difficiles, qui ne partent pas, partent peu et ont le moins la possibilité de choisir le lieu et les conditions de leurs vacances. »

Source : Rapport au Président de la République concernant l'ordonnance n°82-283 du 26 mars 1982 portant création des chèques-vacances, *JORF*, 30 mars 1982, pages 970-971.

²¹⁶⁸ *Idem*.

²¹⁶⁹ *Idem*.

²¹⁷⁰ *Idem*, Article 5.

structure soit agréée pour cela.²¹⁷¹ Même si ce sont des aides qui peuvent profiter aux jeunes, les chèques-vacances ne sont pas créés uniquement pour faciliter leurs loisirs.

D'autres types d'aides sont mis en place par la suite pour contribuer au développement des vacances pour tous et notamment pour les jeunes défavorisés. Par exemple, le conseil régional d'Île-de-France développe les tickets-loisirs. Le public cible de ceux-ci sont les jeunes socialement défavorisés de la région. Il s'agit donc de leur permettre d'utiliser cette aide pour qu'ils puissent payer les différentes prestations ludosportives auxquelles ils ont accès sur les bases régionales de loisirs.²¹⁷² Étant gestionnaire de plusieurs bases franciliennes, l'UCPA se retrouve alors partenaire de cette campagne. En 1995, 2 931 tickets sont utilisés au niveau de l'UCPA. D'un montant de 40 francs, ils permettent à l'Union et au conseil régional de contribuer aux loisirs des jeunes défavorisés avec une aide de 117 240 francs uniquement pour les bases gérées par l'UCPA.²¹⁷³

Nous pouvons également trouver les chèques plein-air (CPA). De la même nature que les aides à la personne distribuées dans les années 1960, ces chèques sont distribués par les DDJS pour les jeunes de 16 à 25 ans. Cinq associations sont agréées pour percevoir ces chèques : la FUAJ, la LFAJ, la Guilde du Raid, le CNG et l'UCPA.²¹⁷⁴ Les CPA sont distribués toute l'année par le ministère en fonction du quotient familial. Les montants varient alors de 300 francs à 900 francs à l'attention des jeunes étudiants boursiers ou des jeunes chômeurs notamment.²¹⁷⁵ L'UCPA réalise environ 75% des chèques et la FUAJ et le CNG environ 20% à eux deux²¹⁷⁶ (Figure 88).

²¹⁷¹ *Idem*, Article 1^{er}, paragraphe 2 et 3.

²¹⁷² Les actions de solidarité, l'UCPA et l'action locale, bilan 1995, perspectives 1996. AUCPA.

²¹⁷³ *Idem*.

²¹⁷⁴ T. Soreau, "Le marché français du tourisme des jeunes de 15-25 ans en 1989", rapport présenté en juin 89 auprès du Bureau du Tourisme associatif et familial de la Direction de l'Industrie Touristique du Ministère du Tourisme. AN : 19970195/13.

²¹⁷⁵ *Idem*.

²¹⁷⁶ *Idem*.

Figure 88 : Montant des aides à la personne perçues par l'UCPA de 1990 à 1996

Année	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996
CPA	826 900	370 600	372 100	401 900	543 111	nr	nr
CPA total*	1 102 533	494 133	496 133	535 867	724 148	nr	nr
Chèques-Vacances	3 763 650	5 126 530	5 683 100	6 484 450	8 760 700	9 049 234	10 334 000
Bons de vacances des CAF	180 642	224 216	187 924	168 715	282 523	225 766	278 300
Total UCPA	47 711 192	5 721 346	6 243 124	1 055 065	9 586 334	9 275 000	10 612 300

Source : Rapports de fréquentation 1994 et 1996 de l'UCPA. AUCPA.

Légende : * En nous appuyant sur les dires de Thierry Soreau en 1989, nous avons donc réalisé une estimation, grâce à un produit en croix, du montant total des CPA offerts aux cinq associations partenaires du ministère. (T. Soreau, "Le marché français du tourisme des jeunes de 15-25 ans en 1989", rapport présenté en juin 1989 auprès du Bureau du Tourisme associatif et familial de la Direction de l'Industrie touristique du ministère du Tourisme. AN : 19970195/13)

nr : données inconnues.

L'étude du montant perçu par l'UCPA au niveau des CPA nous permet d'avoir un aperçu du montant total alloué par le ministère en charge de la Jeunesse et des Sports sur notre période. Les sommes dédiées aux CPA apparaissent beaucoup plus faibles que les autres types d'aides existantes. Cela est sûrement dû au fait que le CPA s'adresse uniquement aux jeunes tandis que les autres aides touchent aussi les familles. Il s'agit tout de même d'une aide intéressante puisqu'elle émane directement du ministère en charge de la Jeunesse et des Sports. Ces chèques ont pour but de développer la pratique des sports de plein air pour les jeunes issus des milieux les plus populaires, grâce à une prestation réalisée par une association près de chez eux. En effet, les jeunes peuvent décider de se servir de ces chèques pour pratiquer des activités sportives dans les BPAL. Il s'agit donc finalement du regroupement d'un moyen spécifique pour les plus démunis autour d'une politique qui peut plus largement leur convenir puisque proche de chez eux et largement financée.

Depuis 1984, la CNAF a, rappelons-le, décidé de se concentrer plus spécifiquement sur la politique sociale d'aide aux vacances grâce à des aides financières directes aux familles et non plus aux associations.²¹⁷⁷ Logiquement, le montant des aides affectées aux bons de vacances est plus important. Concernant l'UCPA, nous pouvons constater que les montants utilisés par les familles pour financer les stages sont de plus en plus importants. L'offre pour les juniors est développée à partir de 1992 grâce à un département entièrement dédié à eux et avec des produits spécialisés. L'augmentation progressive des montants des bons de vacances dépensés à l'UCPA sont la conséquence, d'après son analyse, de l'augmentation du nombre de stages spécifiques pour les juniors.²¹⁷⁸ Enfin, l'augmentation des montants des différentes aides utilisées à l'UCPA semble être le reflet d'un intérêt des jeunes défavorisés pour ces activités.

Le CAF semble être totalement absent des dispositifs d'aides à la personne mis en place par les pouvoirs publics. Concernant les CPA, la raison peut être directement liée au fait que le CAF n'accueille pas que des jeunes dans ses structures, mais aussi que les activités ont parfois un aspect lié à la recherche de performance. Pour les autres aides comme celles de la CNAF ou de l'ANCV, le fait que nous n'en ayons pas de traces ne signifie

²¹⁷⁷ « L'action sociale des CAF et politique d'aide aux vacances », décembre 1990, 104 pages. AN ; 19970195/12.

²¹⁷⁸ Rapport de fréquentation 1994 de l'UCPA. AUCPA.

pas, pour autant, que des personnes fréquentant le CAF n'y aient pas eu recours. Certains refuges ou chalets du CAF acceptent, en effet, le paiement par chèques-vacances. Le CNG ne donne pas réellement plus de détails sur l'utilisation des chèques-vacances pour régler ses stages. Nous savons juste que c'est une réalité et que ce mode de paiement est en progression de 20% en 1995 mais nous ne savons pas exactement combien de stages ou de stagiaires cela représente.²¹⁷⁹

Pour François Soulage, ces aides à la personne ne sont efficaces que dans le cas où elles sont utilisées dans le cadre du tourisme social puisqu'elles sont « ridiculement faibles si on les applique aux prix du secteur privé. »²¹⁸⁰ Ces différentes aides apparaissent cependant intéressantes pour faciliter le départ des plus démunis en vacances. Les jeunes ont la chance de pouvoir bénéficier d'aides entièrement dédiées en plus de celles attribuées de manière plus générale par la CNAF et l'ANCV. Ce que les associations perdent dans les subventions de fonctionnement est donc censé apparaître à travers les différentes aides à la personne. Cependant, lorsque nous comparons les aides offertes précédemment pour le fonctionnement et les aides à la personne, nous pouvons clairement nous rendre compte que l'UCPA reçoit beaucoup de moyens, mais que ce n'est pas forcément le cas pour les autres associations. Il semble tout de même que cela soit lié à la capacité plus forte de l'UCPA à s'adapter aux demandes, en lien, sans doute, avec une aide beaucoup plus forte apportée en interne ainsi que sa relation toujours particulière avec les pouvoirs publics. De plus, l'UCPA est une réelle « entreprise associative » (Hély, 2004, p. 59), ce qui sous-entend que son administration centrale est largement composée de professionnels qui peuvent aisément travailler à développer des partenariats. Les aides à la personne semblent tout de même porter leurs fruits, auprès de l'UCPA du moins.

Grâce aux conventions d'objectifs, les associations se retrouvent à devoir être de plus en plus proches des pouvoirs publics à l'échelle nationale et locale. Puisque ce sont les financeurs, les associations sont dans l'obligation de suivre ce dont ils ont besoin pour pouvoir bénéficier de subventions. Ces conventions d'objectifs apparaissent comme un moyen de collaborer de manière plus forte avec les associations, mais aussi de les contrôler. Ces contrats sont tout de même majoritairement orientés en faveur du

²¹⁷⁹ Rapport moral 1995 du CNG. ACNG.

²¹⁸⁰ François Soulage, Rapport de mission à Monsieur le Ministre du Tourisme, « De nouveaux instruments pour l'accueil touristique social et familial », 1989. AN : 19970195/3.

développement du tourisme et des activités ludo-sportives, notamment pour les jeunes issus des milieux défavorisés. Couplée avec les aides à la personne, travaillant de manière plus forte à l'ouverture des sports de plein air aux populations les plus défavorisées, l'évolution de la politique ministérielle semble alors se diriger de manière beaucoup plus assumée vers le développement du droit aux vacances et aux loisirs pour les populations les plus démunies. Le but est donc de casser les barrières économiques pour que les jeunes des classes populaires puissent, s'ils le souhaitent, accéder aux stages des associations que nous étudions. La question que nous pouvons donc nous poser est de savoir si cela est réellement suffisant.

III.3. S'ouvrir principalement aux jeunes issus des classes populaires

Nous avons étudié tout au long de notre propos les politiques mises en place pour développer les pratiques du tourisme sportif des catégories jeunes. Nous questionnerons ici la réalité quant à la réussite ou non de cette politique d'ouverture menée par les associations de tourisme sportif grâce à un soutien des pouvoirs publics. La politique des différentes associations étudiées est importante pour cerner l'évolution, ou non, des buts poursuivis. Ces politiques montrent un intérêt toujours plus important pour le développement de l'accessibilité des plus jeunes et notamment lorsqu'ils sont issus de milieux sociaux défavorisés. Pour garantir une accessibilité maximale, les associations travaillent à la réduction des coûts qui constituent le frein le plus important à la pratique. Cependant, et pour la première fois, les associations ainsi que les pouvoirs publics reconnaissent d'autres freins importants autres que financiers. Avec l'évolution rapide de la conjoncture sociale et économique, il s'agira de s'interroger quant à une possible évolution de la population fréquentant les stages durant notre période et de savoir si les politiques mises en œuvre finissent par être, ou non, un succès.

III.3.1. La politique associative

Une nouvelle fois, les politiques associatives suivent la logique dominante c'est-à-dire celle qui peut leur garantir des moyens financiers. Il s'agit donc de faciliter l'accès à des personnes particulières et dans des conditions permettant la coopération avec les pouvoirs publics et, donc, l'obtention de subventions. L'ouverture à de nouveaux publics est clairement un objectif affiché par l'État à travers les différentes campagnes mises en

place, que ce soit à travers les politiques de la ville ou par les différentes conventions d'objectifs signées avec les associations et fédérations. Le président du CNG évoque alors l'ouverture de leurs stages vers « les publics nécessaires. »²¹⁸¹ L'utilisation du terme « nécessaire » renvoie à la fois au fait que ce sont des populations qui ont besoin que des politiques soient mises en œuvre pour elles, mais également parce que ces politiques peuvent mener à l'acquisition d'une subvention nécessaire pour la poursuite des objectifs sociaux qui sont les leurs. Parmi les politiques mises en place par les associations, la plus importante semble être l'orientation vers un public jeune. Il s'agit du fondement même de notre réflexion et les politiques développées par les associations de tourisme sportif dans les années 1980 et 1990 tendent toujours vers une ouverture à des publics jeunes dans le cadre d'une mission résolument éducative. Les jeunes, qu'ils soient issus des classes populaires ou non, constituent un public cible des politiques sociales, qu'elles soient touristiques ou sportives.

À partir des années 1970, nous avons évoqué une montée en puissance des stages en direction des mineurs. Ceux-ci entrent dans la définition de la jeunesse que nous avons donnée en introduction, mais il s'agit tout de même d'une orientation de plus en plus assumée vers une autre classe d'âge. Il s'agit alors de répondre à une double demande : celle des parents d'une part, qui voient dans les associations de tourisme sportif un moyen de lier vacances, sport et éducation, et celle des pouvoirs publics. Ces derniers accordent beaucoup d'importance à l'éducation des jeunes à travers la pratique sportive. C'est d'ailleurs pour cela qu'ils décident de mettre en place un volet sportif dans leur politique de la ville. Permettre aux jeunes, dès leur adolescence, de se former aux sports de nature et à toutes les valeurs sous-tendues par la pratique est donc un enjeu important lié aux questions d'intégration et de citoyenneté. À travers cela, nous pouvons constater une affirmation de la place des séjours pour les plus jeunes dans les associations.

Au CAF, certains stages sont prévus dès le plus jeune âge pour les enfants, mais la plupart des propositions pour les mineurs sont des stages pour les 14-18 ans ou les 16-18 ans à travers des séjours d'initiation à différents sports. Des séjours sont parfois organisés à l'étranger pour répondre aux besoins d'ailleurs des jeunes, tout en permettant une pratique sportive éducative. C'est par exemple le cas d'un séjour du CAF d'un peu plus de deux mois pour 20 jeunes en Afrique du Nord pour découvrir les montagnes et les

²¹⁸¹ Rapport moral 1983 du CNG. ACNG.

populations locales de décembre 1982 à mars 1983.²¹⁸² Les jeunes sont également fortement encouragés à la pratique de l'escalade qui connaît un engouement très important durant notre période, en lien avec sa sportivisation notamment. Pour le CAF, le développement de l'escalade, notamment avec les SAE,²¹⁸³ est d'ailleurs très stratégique. En effet, il oriente sa politique en faveur des jeunes en la rendant très sportive pour que ceux-ci se sentent le plus possible en phase avec l'association dont l'image est trop traditionnelle.²¹⁸⁴ Il s'agit d'ailleurs d'évolutions assez rapides du CAF de ce point de vue là puisque, rappelons-le, la création de la FFE est liée à une opposition de la FFM, alors largement dépendante des idées du CAF, à la compétition. Le développement de l'activité apparaît alors tout à fait logique et directement en phase avec la volonté de développer la pratique des jeunes au CAF.²¹⁸⁵ C'est aussi pour attirer les jeunes que le Club décide qu'il faut également mener une politique attractive en direction des sports d'hiver et notamment en développant le monoski ou le surf des neiges,²¹⁸⁶ pratiques nouvelles et très appréciées par les jeunes en raison du caractère facile de l'activité et d'une évolution « quant aux comportements, attitudes, motivations, vocabulaires et aspirations » par rapport au ski (Loret, 1995, p. 106). Ces pratiques s'inscrivent alors dans l'air du temps et répondent totalement aux aspirations culturelles et éducatives des jeunes.

À l'UCPA, outre les politiques en faveur des sports d'hiver, dans lesquelles nous pouvons voir une réflexion très économique, il y a également la poursuite des actions plus anciennes, notamment avec les descentes en canoë-kayak qui se développent et se modernisent.²¹⁸⁷ L'Union mise d'ailleurs beaucoup sur la politique en faveur des plus jeunes²¹⁸⁸ en raison du succès des stages adolescents. Pour autant, ce secteur n'est pas rentable.²¹⁸⁹ Il s'agit donc clairement d'une politique qui se veut résolument sociale et

²¹⁸² Rubrique enseignement alpin, *La Montagne et Alpinisme*, n°133, 3 1983, page 159-162.

²¹⁸³ Rapport du comité de direction à l'assemblée générale du CAF de 1994 (pour 1993). CFDLD.

²¹⁸⁴ Rapport du comité de direction à l'assemblée générale du CAF des 28 et 19 janvier 1984. CFDLD.

²¹⁸⁵ *Idem*.

²¹⁸⁶ Rapport du comité de direction à l'assemblée générale du CAF de 1991 (pour 1990). CFDLD.

²¹⁸⁷ Compte-rendu du conseil d'administration de l'UCPA du 15 février 1990. AUCPA.

²¹⁸⁸ Compte-rendu du conseil d'administration de l'UCPA du 12 décembre 1996 / Les actions de solidarité, l'UCPA et l'action locale, bilan 1995, perspectives 1996. AUCPA.

²¹⁸⁹ Entretien avec Anne Bossy, trésorière de l'UCPA de 1997 à 2003 puis présidente de l'UCPA de 2003 à 2009, le 3 octobre 2018.

éducative et liée aux aspirations à la fois des pouvoirs publics et des dirigeants associatifs. Enfin, du côté du CNG la demande du public mineur est très importante voire même plus que la demande des jeunes adultes.²¹⁹⁰ Pour autant, ils préfèrent tout de même maintenir le même volume de places offertes aux mineurs avec une différenciation forte avec les stages pour les adultes. À travers cela, le Centre Nautique entend prolonger son action en direction des publics les moins solvables, c'est-à-dire les jeunes adultes en comparaison des mineurs qui ne sont, bien souvent, plus sous la tutelle financière de leurs parents. La limitation des places a donc pour but de réaliser une politique résolument sociale en direction de jeunes n'ayant pas les moyens financiers de fréquenter d'autres infrastructures pour pratiquer la voile.

Les jeunes adultes ont toujours constitué un public cible de nos associations et ce, même si les statuts ne l'évoquent pas de manière claire. Les différentes données produites mettent en avant le fait que les jeunes sont de moins en moins nombreux à fréquenter les stages associatifs à partir de 18 ans jusqu'à la fin de la vingtaine voire le début de la trentaine.²¹⁹¹ Ce phénomène est d'ailleurs similaire à ce qui se passe au niveau des licences fédérales. Les causes sont multiples : entrée dans la vie active, les études, le mariage, le début d'une vie de famille, etc.²¹⁹² Il s'agit d'ailleurs d'un des éléments qui peut expliquer le fait que ce soit un public cible avec, notamment, l'exemple que nous venons d'évoquer au niveau du CNG. En effet, les différentes contraintes financières, sociales, culturelles ou temporelles liées à l'entrée dans la vie active peuvent constituer un frein à la pratique. Tout l'enjeu pour les associations est donc de permettre de faciliter la pratique des sports de plein air que ce soit dans le cadre des vacances, mais aussi des loisirs de fin de semaine. Les jeunes constituent également un espoir pour l'avenir et surtout pour les associations constituées de militants comme le CNG et le CAF qui voient progressivement disparaître leurs adhérents les plus anciens et qui doivent, de ce fait, les remplacer par des plus jeunes. Tout l'intérêt d'avoir des jeunes qui s'investissent dans la mission associative est aussi de pouvoir garantir la mise en place d'un projet attractif qui soit

²¹⁹⁰ Rapport moral 1988 du CNG. ACNG.

²¹⁹¹ Rapport du comité de direction à l'assemblée générale du CAF des 28 et 19 janvier 1984. CFDDL / Compte-rendu du conseil d'administration de l'UCPA du 26 février 1985. AUCPA.

²¹⁹² « Enquête : « Fréquentation de la montagne » », *La Montagne et Alpinisme*, n°128, n°2-1982, pages 332-336.

directement en lien avec les revendications des jeunes.²¹⁹³ Qui mieux que les jeunes pour être capable de proposer et de mener à bien un projet pour les jeunes ? C'est donc pour cela que les associations proposent des aménagements, notamment tarifaires, pour que ceux-ci soient encouragés à adhérer.

La politique des associations se développe, enfin, de plus en plus en direction des scolaires dans le but de créer des passerelles entre les cultures (Chlous-Ducharme & Lacombe, 2006, p. 195). Grâce à une coopération avec les collectivités locales, les associations développent une politique importante en direction des scolaires autour d'une sensibilisation à différents sports. Il s'agit alors d'un moyen pour les associations d'amener les jeunes à pratiquer des sports auxquels ils ne pourraient pas accéder en dehors de l'école, mais également de les guider vers leur association respective. Ce n'est donc pas un hasard si nous constatons que le CAF développe surtout la pratique de l'escalade en direction des scolaires.²¹⁹⁴ L'avantage de ce sport est qu'il peut se pratiquer dans tous les espaces à condition d'avoir une SAE. Développer un club d'escalade à l'échelle locale, en coopération avec les communes, est donc un bon moyen de permettre une construction d'infrastructures. Celles-ci vont permettre une pénétration de l'activité au niveau scolaire puis, lorsque l'activité plait, vers le club local en concurrence directe avec les clubs de la FFME. L'UCPA développe aussi, pour la première fois, une politique en collaboration directe avec les milieux scolaires. Celle-ci est d'actualité du temps des deux unions mais ne semble pas se poursuivre ensuite. Dans les bases régionales de loisirs, mais aussi directement dans leurs structures pour les locaux, l'Union propose des sessions de sports de plein air pour les écoles primaires, mais aussi pour les collèges, lycées, universités et grandes écoles (Figure 89).²¹⁹⁵

²¹⁹³ « L'évolution des pratiques, les aspirations des jeunes évoluent sans cesse. Le CAF se doit de poursuivre l'effort développé en direction de ces nouvelles pratiques, évolution de l'alpinisme, certes, mais aussi multiplication des sports de « glisse » et de l'escalade. [...] Les jeunes adhérents sont le ferment de l'avenir, un projet attractif doit leur être proposé correspondant à leur nécessaire besoin d'une pédagogie à la fois d'équilibre et de respect. »

Source : F. Henrion, « Éditorial », *La Montagne et Alpinisme*, n°144, 2-1986, page 1.

Rapport du comité de direction de l'assemblée générale du CAF des 26 et 27 janvier 1985. CFDDL.

²¹⁹⁴ Procès-verbal de l'assemblée générale du CAF des 28 et 29 janvier 1984. CFDDL.

²¹⁹⁵ Les actions de solidarité, l'UCPA et l'action locale, bilan 1995, prospectives 1996. AUCPA.

Figure 89 : Initiatives de l'UCPA en faveur des scolaires en 1995

Centres UCPA	Établissement ou Partenaires	Nombre d'élèves	Nature de l'action
Prunete	CG Canton de Cervioni	600 enfants : CE2, CM1 et CM2	Découverte de la voile et du kayak
Saint-Priest	Écoles primaires de la ville	20 classes de 24 soit 480 enfants	Découverte de l'Équitation
	Lycée Boris Vian	12	Classe optionnelle équitation
	Université de Lyon	60	Initiation à l'équitation
Port Camargue	École du Grau du Roi	8 classes de 12 soit 96 enfants	Découverte du Nautisme
	École G. Brassens Pouxl	3 classes de 30 soit 90 enfants	
	École du Sacré-Cœur de Nîmes	55 enfants	
Montigny	5 écoles de Saint-Quentin en Yvelines	150 élèves de maternelle	Découverte du Poney
	Une école : La Sente des Carrières	90 élèves : CE2, CM1 et CM2	
Le Frioul UCPA avec Léo Lagrange	Établissements scolaires de Marseille	42 classes soit 1 025 enfants	Classe Nautisme Environnement
		14 classes « 1 élève - 1 maître » 14 élèves 14 maîtres	
BPAL de Bois-le- Roi	Établissements scolaires de Seine-et-Marne et d'autres départements	483	Nature, VTT, Poney
		360	Cours d'EPS Cours de biologie
	Université Paris XIII	36	Golf
BPAL de Vaires- Torcy	Établissements scolaires de Seine-et-Marne et d'autres départements	473	Cours d'EPS Nautisme
	Établissements scolaires de Seine-et-Marne et d'autres départements	46	Nautisme
Moisson	Écoles primaires du Syndicat intercommunal de Moisson-Mousseaux, Méricourt- Feneuse- Bonnières-Bonnecourt-Rosny	150	Nautisme
Saint Léger en Yvelines	École de Poigny La Forêt et la Verrière	39	Équitation
Les Saintes	Collège Terre de Haut	40	5 cycles de 10 séances
	Collège Terre de Bas	35	3 cycles de 10 séances
Les Orres	Lycée Champollion (Grenoble)	1	Projet professionnel
	Collège du Dragon (Aix-en-Provence)	1	
Pauillac	Lycée Odile Redan	5	Préparation au Trophée des Lycées
	Université de la Rochelle SUAPS Poitiers	30	Entraînement sur bateau de croisière
	58 lycées de France	550	Trophée des Lycéens
Saint-François	Collège de Saint-François	90	Planche à voile
Villeneuve	CG 92 « Collèges au Plein Air »	240	Découverte de l'équitation
		130	Découverte de la plongée
Port Camargue	Université ENSAM	20	
	DDJS Gard	60	
Total		5475	

Source : Les actions de solidarité, l'UCPA et l'action locale, bilan 1995, prospectives 1996. AUCPA.

Les initiatives de l'UCPA sont nombreuses et constituent une réelle nouveauté. Sur l'année 1995, l'UCPA anime donc sur ses centres des opérations pour 5 475 enfants et jeunes. Ses initiatives sont d'ailleurs très variées puisque, pour certaines, il ne s'agit que d'une initiation à des sports de plein air, tandis que d'autres sont finalement liées à de la formation professionnelle comme dans le cas des initiatives sur le centre des Orres. Sur les périodes précédentes, nous avons pu constater une forme de collaboration très réduite avec des municipalités dans l'unique but de garantir le plein emploi des structures de l'Union. Sur cette période, les initiatives sont bien différentes et directement réalisées grâce à un travail de collaboration avec les différents acteurs à l'échelle locale. Les départements, à travers les collèges, les régions, à travers les lycées, mais aussi quelques municipalités, pour les écoles primaires, financent donc des opérations d'animations sportives de plein air grâce à un travail de l'UCPA.

Le travail se met en place à différentes échelles et notamment avec le ministère de l'Éducation nationale et l'académie de Paris pour développer un partenariat d'action cohérent avec les souhaits de développement des APPN en EPS. Dans ce cadre, trois lycées professionnels de Paris se retrouvent partenaires d'une opération créée en coopération entre l'académie de Paris et l'UCPA. Recevant des jeunes en grandes difficultés sociales et/ou culturelles, le but de l'expérimentation est de transformer les heures obligatoires d'EPS en un cours intitulé « APPN et Transformation des modes de vie. »²¹⁹⁶ À travers un enseignement orienté vers la formation de l'élève à sa future citoyenneté, le projet a pour objectif de faire acquérir aux lycéens une autonomie et une aptitude leur permettant ensuite de gérer leur vie et leurs loisirs. La mission de l'UCPA est alors d'apporter ses professionnels et de proposer un contenu permettant une éducation du futur citoyen.²¹⁹⁷ Il s'agit d'ailleurs d'une réflexion qui se développe de plus en plus dans notre période en lien avec les finalités de l'EPS (Saint-Martin et al., 2020, pp. 249, 279). La question de la formation du citoyen a toujours été présente dans les réflexions éducatives de l'UCPA. La coopération avec le ministère de l'Éducation nationale est alors un moyen de montrer comment pratiquer les APPN en EPS, mais aussi comment faire en sorte que l'expérience permette une éducation du citoyen. Du côté du CNG, il n'y a pas de réelle innovation en la

²¹⁹⁶ Rapport moral 1995 de l'UCPA. AUCPA.

²¹⁹⁷ *Idem.*

matière sur cette période. Ils poursuivent les initiatives débutées durant les précédentes périodes.

La question de la pratique scolaire peut également être liée à la question de la démocratisation sportive. L'école, reconnue comme un espace ayant pour but de démocratiser la culture, sert alors à la découverte de nouveaux sports. Le but est alors de casser les barrières financières, sociales et culturelles pouvant être un frein à la pratique. Cependant, les professeurs d'EPS ont tout de même du mal à dispenser ces cours à cause des coûts des pratiques assez importants. Dans le cas où il n'y a pas une aide de la part des collectivités, cette question des coûts constitue un frein au développement des partenariats puisque les associations sont finalement assez volontaires autour de la réalisation de ces initiatives.

III.3.2. La question des prix

La question du coût de la pratique est bien évidemment centrale pour permettre une ouverture des stages au plus grand nombre. Il s'agit d'une problématique que nous avons étudiée tout au long de notre propos puisqu'elle est évoquée par les associations et les pouvoirs publics comme le frein principal à la pratique. Durant cette période, nous avons déjà évoqué plusieurs fois les mutations à l'œuvre en matière de subventions, que ce soit à la pierre, mais également au fonctionnement et à la personne, et le fait que la diminution de celles-ci aient un impact sur l'augmentation des prix pratiqués dans les associations. Il s'agit donc de s'interroger sur la manière dont les prix des stages évoluent, mais aussi de la façon dont les associations procèdent pour éviter que ce critère du prix soit trop discriminant pour les publics cibles.

La question des prix se pose donc à plusieurs échelles au sein des associations que nous étudions. Même si l'UCPA n'a pas d'adhérents physiques, c'est tout de même le cas pour le CNG et le CAF. La cotisation représente toujours un coût que les adhérents doivent prendre en compte au moment de leur inscription et dans le cas où ils souhaitent participer à un stage. En effet, le prix de la cotisation s'ajoute à celui de la pratique à travers l'achat de matériel, mais aussi, et surtout, le prix de la formation à travers les stages des associations dont le prix suit le coût de la vie et, par conséquent, augmente. Enfin, pour tenter d'enrayer cette spirale négative, la collaboration entre les pouvoirs publics et les associations est vitale. C'est donc à travers cela que se développent des initiatives pour permettre l'accessibilité des jeunes défavorisés à des pratiques sportives

de plein air. Toutes ces idées sont importantes parce qu'elles déterminent ou non l'accessibilité des jeunes issus des milieux les plus populaires aux stages des associations que nous étudions.

III.3.2.1. La cotisation

Au niveau du CNG et du CAF, la question des prix se pose d'abord du point de vue de la cotisation étant donné que ce sont des associations de militants. En conservant une cotisation dans des prix raisonnables, elles entendent alors rester des associations « de masse. »²¹⁹⁸ De nombreuses fois, les prix des cotisations sont discutés. Durant notre période, le CNG ne fait plus systématiquement de distinction de prix entre les différentes catégories d'âge, contrairement au CAF. Cela peut directement être la conséquence d'un public plus homogène du côté du CNG, mais aucune des données que nous avons en notre possession ne peut le confirmer. L'objectif d'attirer les jeunes à fréquenter les associations est donc visible à cette échelle. C'est notamment à cause du montant trop élevé de la cotisation que le CAF décide de rendre celle à la FFME²¹⁹⁹ facultative en laissant le choix aux membres de l'association d'adhérer à la fédération qui est le plus proche de leurs idées et des sports qu'ils pratiquent.²²⁰⁰

Pour réduire le prix des cotisations, le CAF réfléchit, en 1990, à réduire de 15 francs les cotisations en procédant, en contrepartie, à une augmentation de cinq francs sur les nuitées en refuge.²²⁰¹ À ce sujet, les discussions au sein du CAF sont d'ailleurs nombreuses puisque certains pensent que l'augmentation de cinq francs des cotisations peut constituer un frein à l'adhésion des plus jeunes. Ils évoquent alors le fait qu'il serait qu'il

²¹⁹⁸ Procès-Verbal de l'assemblée générale du CAF des 27 et 28 janvier 1990. CFDDL.

²¹⁹⁹ Les conflits entre le CAF et les autres associations présentent au sein de la FFME sont assez anciens. L'omniprésence du Club au sein de la fédération est largement critiquée par les autres associations mais n'est que le reflet de la place prise par l'association dans le milieu de la montagne. Ils représentent en effet 75% des adhérents et 67% des cotisations. Pour éviter les conflits, le CAF lâche du lest. C'est notamment grâce à cela qu'un président issu d'une autre association est élu à la tête de la FFME au début des années 1980. Il peut également s'agir d'une des raisons qui explique la transformation du CAF en une fédération en 1996.

Source : C. Chassot, « Le CAF et les fédérations », *La Montagne et Alpinisme*, n°141, 3-1985, pages 6-7.

²²⁰⁰ Rapport du comité directeur du CAF de 1991 (pour 1990). CFDDL / J. Malbos, « La fédération en toute simplicité et en toute liberté », *La Montagne et Alpinisme*, n°163, 1-1991, page VI.

²²⁰¹ Procès-Verbal de l'assemblée générale du CAF des 27 et 28 janvier 1990. CFDDL.

est plus judicieux d'augmenter la cotisation de cinq francs uniquement pour les plus de 24 ans.²²⁰² À partir de 1992, les cotisations des jeunes sont regroupées en deux catégories : les mineurs d'un côté et les jeunes de 18 à 24 ans de l'autre.²²⁰³ Malgré une politique qui se veut volontariste en la matière, il s'avère que les prix de la cotisation du CAF n'ont fait qu'augmenter durant la période (Figure 90).

Figure 90 : Évolution de la cotisation du CAF en francs

Date	Titulaire + 24 ans	Titulaire de - 24 ans	- 12 ans	12- 17 ans	18- 24 ans	Anciens	Conjoint	EM* de 12 ans	EM* de 12-24 ans**
1984	99	67				67	52	46	
1985	112	67				74	53	47	
1986	124		25	50	72	79	57	25	50
1989	144		35	61	84	94	70	34	61
1990	148		40	65	88	98	74	38	65
1991	158		50	75	98	108	84	48	75

Sources : Procès-verbal de l'assemblée générale du CAF des 29 et 30 janvier 1983. / Procès-verbal de l'assemblée générale du CAF des 28 et 29 janvier 1984. / Procès-Verbal de l'assemblée générale du CAF des 26 et 27 janvier 1985. / Rapport du comité de direction à l'assemblée générale du CAF des 28 et 29 janvier 1989. / Procès-Verbal de l'Assemblée générale du CAF des 28 et 29 janvier 1989. / Procès-Verbal de l'assemblée générale du CAF des 27 et 28 janvier 1990. CFDL.

Légende : * EM : Enfants de Membres

** Il s'agit de deux catégories distinctes, les 12-17 ans puis les 18-24 ans, mais leur cotisation est la même.

L'augmentation des prix pourrait être expliquée par l'inflation. C'est d'ailleurs bien souvent cela qui motive l'augmentation des prix dans les autres associations notamment en 1983 pour l'UCPA.²²⁰⁴ Cependant, nous pouvons ici constater que le pourcentage d'augmentation des cotisations est supérieur à celui de l'inflation (Figure 91).

²²⁰² « Tel n'est pas l'avis d'un certain nombre d'intervenants, soucieux de favoriser l'adhésion des jeunes et qui estiment suffisant et plus judicieux de réserver les 5 francs supplémentaires aux seuls adultes titulaires. »

Source : Procès-Verbal de l'assemblée générale du CAF des 25 et 26 janvier 1992. CFDL.

²²⁰³ Procès-Verbal de l'assemblée générale du CAF des 25 et 26 janvier 1992. CFDL.

²²⁰⁴ Compte-rendu du Conseil d'Administration de l'UCPA du 24 mai 1983. AUCPA.

Figure 91 : Différence entre l'augmentation de la cotisation du CAF et l'inflation

	Augmentation des cotisations	Inflation
1984		7.4 %
1985	0%	5.8 %
1986	7,5%	2.7 %
1989	16,7%	3.6 %
		Cumul 87 à 89 : 9,4%
1990	3,4%	4,8%

De là, il apparaît que l'explication est ailleurs. Les cotisations servent à régler les frais de gestion de l'association, mais également parfois à financer la part restante au CAF dans le cadre de travaux. Lucien Devies a, rappelons-le, déjà justifié l'augmentation d'une cotisation par cela.²²⁰⁵ La raison de l'augmentation des prix des cotisations peut alors directement être liée à la diminution de l'aide de l'État apportée à la fois pour les travaux, mais également pour le fonctionnement l'association. De plus, le CAF n'est pas associé au ministère dans le cadre d'une politique en faveur action sociale en direction de la jeunesse. Il bénéficie tout de même d'une aide pour les travaux en montagne, mais qui apparaît comme très localisée puisqu'au départ, le CAF ne parvient pas à avoir une aide importante, hormis du côté de la région PACA.²²⁰⁶ Le reste du temps, le Club Alpin doit donc dégager de l'argent de fonds propres et il s'agit de quelque chose d'assez courant, visible dans les rapports financiers.

Le CAF puise dans ses réserves. Pour éviter que celles-ci s'épuisent, il augmente les prix des cotisations, mais en tentant tout de même de garantir des prix accessibles aux jeunes. D'ailleurs, il crée un fonds d'investissement en 1989, alimenté par 40% du tarif des nuitées des refuges.²²⁰⁷ Le taux est rapidement porté à 50% puisque le siège est celui qui finance les gros œuvres sur les refuges. Cette mise en place peut, d'ailleurs, être considérée comme une forme de limite posée par le CAF à l'augmentation des prix des cotisations. Grâce à ce fonds, il peut réduire l'augmentation des prix des cotisations et donc continuer d'intéresser les cafistes. Ces derniers ont en effet une réduction liée à leur statut de membres du CAF lorsqu'ils fréquentent les refuges. De là, le paiement de la

²²⁰⁵ L. Devies, Notre cotisation, *La Montagne et Alpinisme*, octobre 1960, page 269.

²²⁰⁶ « Refuge du Col de la Croix-du-Bonhomme », *La Montagne et Alpinisme*, 2-1992, n°168, pages 54-55.

²²⁰⁷ Rapport du comité de direction à l'assemblée générale des 28 et 29 janvier 1989 du CAF. CFDDL.

cotisation est rapidement rentabilisé par les réductions des nuits dans les refuges ou chalets. Cependant, avec une augmentation des prix, cela signifie qu'il faut faire plus de nuits dans les refuges et les cafistes peuvent donc se retrouver à être perdants et arrêter d'adhérer à l'association. Alors qu'ils proposent une baisse de la cotisation d'un côté, le CAF retire les réductions accordées aux jeunes de moins de 18 ans, membres de l'association ou non, dans ses refuges. Celles-ci étaient respectivement de 25 et 50%.²²⁰⁸ Par cette démarche, nous pouvons émettre l'hypothèse selon laquelle le Club espère attirer les jeunes. Avec la cotisation au CAF, les membres bénéficient d'une réduction dans les différents refuges. Cela peut donc constituer un élément encourageant l'adhésion à l'association.

L'augmentation du prix de la cotisation est également visible au niveau du CNG puisqu'elle est de 175 francs en 1988 puis de 180 en 1990²²⁰⁹ et de 205 francs en 1996.²²¹⁰ Pourtant, tout comme le CAF, il existe des discussions concernant l'intérêt de la cotisation. Elle est alors vue comme une sorte de symbole, celui de l'appartenance au CNG et entre dans la volonté d'intégrer le stagiaire au projet de l'association.²²¹¹ Pour autant, elle est considérée comme chère et certains stagiaires la considèrent comme une taxe.²²¹² En effet, lorsque le futur stagiaire regarde les catalogues et les prix des stages, il ne se rend pas compte qu'il faut également payer une cotisation et s'en aperçoit au moment du paiement final. Le but de la cotisation est moins bien expliqué du côté du CNG comparativement à ce que fait pratiquement annuellement le CAF. La cotisation du Club sert, en effet, à aider aux travaux en montagne. Le Centre Nautique, de son côté, n'est pas vraiment précis auprès de ses adhérents sur la manière dont la cotisation est utilisée contrairement à l'argent qu'ils ont pu avoir dans le cadre des différentes campagnes de prêt associatif. C'est donc sans doute pour cela qu'elle est considérée comme une sorte de taxe. De plus, les jeunes sont peut-être tentés de faire un stage au CNG en raison des prix des stages

²²⁰⁸ Procès-Verbal de l'assemblée générale du CAF des 11 et 12 février 1995. CFDLD.

²²⁰⁹ Compte-rendu du conseil d'administration du CNG du 9 juin 1990. ACNG.

²²¹⁰ Compte-rendu du conseil d'administration du CNG du 24 juin 1995. ACNG.

²²¹¹ « Et à quoi sert-elle ? Pour Philippe Vinay, cette cotisation est un symbole d'appartenance, par elle, le "stagiaire" devient l'un des propriétaires du patrimoine Glénans. Il doit se sentir "chez lui". C'est l'adhésion à un projet. »

Source : Compte-rendu du conseil d'administration du CNG du 24 septembre 1988. ACNG.

²²¹² *Idem.*

relativement abordables. Ils font alors une comparaison avec d'autres propositions, notamment professionnelle, et se rendant compte qu'il est plus intéressant d'aller au CNG. Cependant, avec la cotisation, les prix finissent par peut-être combler l'écart, d'où la remarque formulée par les jeunes.

De plus, sans doute que cette cotisation n'est pas bien comprise puisqu'elle n'est pas pratiquée par toutes les associations, comme pour l'UCPA par exemple. Il s'agit donc, à notre sens, d'un manque de communication et d'information de la part des associations auprès des jeunes. Cela peut avoir comme conséquence d'entraîner une fuite des jeunes vers d'autres associations, ou vers des entreprises pratiquant des prix peut-être semblables, mais où la question de la cotisation n'est pas d'actualité.

III.3.2.1. Le coût de la pratique

À côté du prix des cotisations, il y a également les prix des stages et de l'équipement sportif qui peuvent constituer un frein important.²²¹³ Alors que les sports de plein air connaissent un engouement particulier, il apparaît tout de même qu'il s'agit de pratiques assez fermées du fait que ce sont des activités qui nécessitent de gros moyens financiers. À titre d'exemple, le CAF évoque la « panoplie » de l'alpiniste qui coûte alors entre 3 000 et 5 000 francs, auxquels il faut ajouter le prix d'un stage de formation qui coûte en moyenne 2 000 francs.²²¹⁴ Les prix augmentent surtout en lien avec l'inflation même si, comme nous venons de le voir, l'accroissement est tout de même plus rapide. Il apparaît logique de suivre l'évolution du coût de la vie pour permettre à l'activité associative de rester viable. Les associations suivent également les différentes recommandations, notamment de la DGCC qui préconise une augmentation des tarifs de 7% pour le mouvement associatif et le tourisme social.²²¹⁵ À ce sujet, l'UCPA signale d'ailleurs que la plupart des associations de tourisme social ont signé un engagement stipulant qu'ils n'augmenteraient pas leurs prix de plus de 18% sur une période de deux ans.²²¹⁶ Il n'en

²²¹³ Compte-rendu du conseil d'administration de l'UCPA du 15 décembre 1994 / Rapport moral 1995 de l'UCPA. AUCPA.

²²¹⁴ Rubrique enseignement alpin, « Alpinisme, formation, encadrement : des réalités aux incertitudes », *La Montagne et Alpinisme*, n°128, 2 1982, pages 373-375.

²²¹⁵ Compte-rendu du conseil d'administration de l'UCPA du 24 mai 1983. AUCPA.

²²¹⁶ *Idem*.

reste pas moins que l'augmentation des prix imposée par l'inflation ou les différentes recommandations ont un impact sur l'accessibilité sociale aux stages.

Parfois, les associations doivent même faire un choix entre garantir une accessibilité sociale, et donc suivre leurs buts et objectifs, et mettre en place une tarification capable de préparer le développement. Cette question se pose par exemple du côté de l'UCPA qui s'interroge sur l'augmentation des prix pour l'hiver 1988-1989.²²¹⁷ L'Union sait qu'il s'agit d'un secteur rentable et estime que, pour faire face à la diminution des subventions offertes par les pouvoirs publics, il faut trouver les moyens ailleurs pour son développement. Les activités d'hiver apparaissent comme les meilleures pour avoir dégagé une rentabilité suffisante pour œuvrer au développement associatif. Même s'il ne s'agit pas réellement d'un discours assumé, il apparaît que l'UCPA sacrifie l'accessibilité aux stages de sport d'hiver pour pouvoir continuer à garantir une ouverture pour les activités estivales et dans les cadres des différentes opérations de solidarité qu'elle mène. Cependant, cela va totalement à l'encontre des politiques en faveur du développement de l'accessibilité aux publics les plus modestes. De plus, dans une période où le chômage des jeunes est fort et donc où leur pouvoir d'achat est réduit, le fait d'augmenter les prix des stages a pour conséquence de réduire les chances d'accès aux activités sportives proposées par les associations. Bien plus que les publics les plus modestes, l'augmentation des prix peut avoir comme conséquence d'empêcher la fréquentation des stages à une partie encore plus grande de la jeunesse et donc d'entraîner un accès aux stages aux populations les plus aisées, bien loin des motivations de base des associations en termes d'ouverture au public. Ces jeunes, qui n'appartiennent ni à une catégorie sociale modeste ni à une catégorie aisée, se retrouvent mis de côté par les aides à la personne de l'État. Une augmentation des prix a donc logiquement un impact sur leur budget et les contraint, bien souvent, à faire des séjours seuls ou à ne pas partir.²²¹⁸

Même s'ils ne constituent pas un public modeste et prioritaire au niveau des politiques du tourisme social, ces jeunes souffrent tout de même des politiques à

²²¹⁷ Compte-rendu du conseil d'administration de l'UCPA du 16 mai 1988. AUCPA.

²²¹⁸ « Les étudiants sacrifient la partie qualitative des sessions de neige, par la recherche du prix le plus accessible, par exemple en louant des studios, en organisant leurs repas, et en achetant des forfaits de remontées mécaniques, sans cours de ski, sans encadrement, ni pratique sécuritaire. Nous sommes loin de l'animation sportive de qualité, en sécurité. »

Source : Rapport moral 1994 de l'UCPA. AUCPA.

différentes échelles. Face à cela, l'UCPA est témoin d'une évolution de la population dans ses centres, directement liée aux difficultés économiques.²²¹⁹ Olivier Hindermeyer, directeur général de l'UCPA, évoque alors « une adaptation stratégique » des jeunes à la crise économique qu'ils connaissent.²²²⁰ Ils deviennent de plus en plus exigeants en lien avec le prix qu'ils paient. Ceci peut donc être la conséquence d'un changement de public vers une population beaucoup plus aisée et habituée à des *standings* bien différents. C'est d'ailleurs pour cela que les associations s'installent dans une démarche de qualité en cherchant à satisfaire toujours plus les jeunes dans tous les compartiments de l'offre et notamment dans les hébergements qui, rappelons-le, doivent être en forte majorité rénovés durant notre période. Cette démarche qualité peut d'ailleurs être directement liée à un changement de population au sein des stages et auquel les associations n'ont pas l'habitude de faire face.

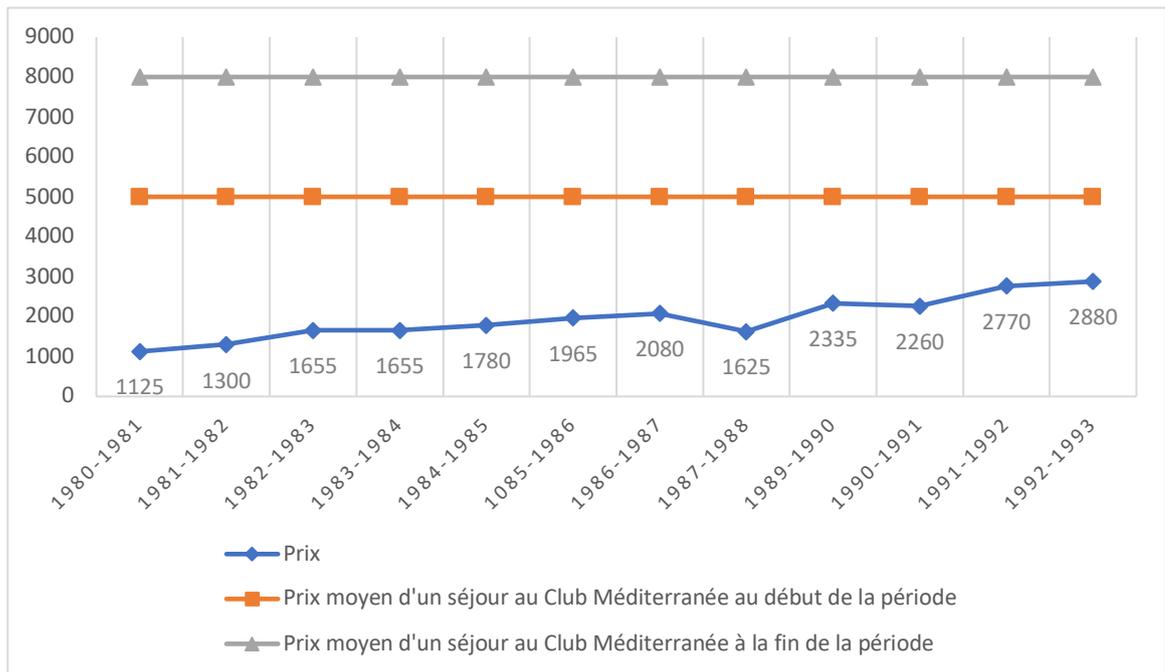
Dans le cas de l'UCPA, les prix affichés dans les catalogues évoluent en fonction du centre, mais également de la période. Pour pouvoir réaliser une comparaison avec les prix pratiqués par le Club Méditerranée dans le même espace, nous avons décidé de n'étudier que les prix pratiqués pour les stages dans le centre de Val d'Isère, qui apparaît par ailleurs comme l'un des plus chers, dans la période qui nous intéresse. Une tarification différenciée est réalisée entre la pleine saison, la moyenne saison et la basse saison. Nous avons décidé de ne traiter que la pleine saison, car la différence entre les prix de l'UCPA et du Club Méditerranée est frappante (Figure 92).

²²¹⁹ « Le remplissage des centres n'obéit plus aux règles traditionnelles. On voit émerger un nouveau comportement des jeunes, lié aux difficultés économiques de la période. »

Source : Compte-rendu du conseil d'administration de l'UCPA du 23 mai 1996. AUCPA.

²²²⁰ Compte-rendu du conseil d'administration de l'UCPA du 15 octobre 1996. AUCPA.

Figure 92 : Prix pratiqués pour les centres UCPA et du Club Méditerranée de Val d'Isère pour les hivers 1980-1981 à 1992-1993



Sources : Catalogues hiver 1980-1981 à 1992-1993 de l'UCPA. AUCPA / Réau, B. (2005). *Clubs de vacances et usages sociaux du temps libre : Une histoire sociale du Club Méditerranée* (Thèse en sociologie). EHESS, p. 419.

Dans sa thèse, Bertrand Réau détaille l'évolution des prix pratiqués par certains centres du Club Méditerranée. Il y détaille, par exemple, l'accessibilité possible à des stages en fonction de catégories socioprofessionnelles. Sur la période qui nous intéresse, les séjours des inactifs, ouvriers et agriculteurs sont totalement impossibles dans les centres de l'entreprise. Les employés ont quelques stages possiblement accessibles d'un point de vue financier, mais leur nombre diminue entre 1984-1985 et 1995 (Réau, 2005, p. 411). Pour une semaine de ski à Val d'Isère, les prix sont entre 5 000 et 6 000 francs courants au début de notre période et explosent au-dessus de 8 000 francs courants sur la fin de notre période (Réau, 2011, p. 419).²²²¹ L'UCPA est donc visiblement beaucoup moins chère. Les prestations sont les mêmes puisqu'il s'agit de formules tout compris. La seule réelle différence est liée au *standing* puisque le Club Méditerranée a des offres beaucoup plus personnalisées, avec des chambres doubles par exemple. C'est également le cas à l'UCPA à partir de 1986-1987. Cependant, en prenant en compte ce critère, les prix de l'UCPA restent plus bas puisque pour une semaine de stage au centre de Val d'Isère dans une

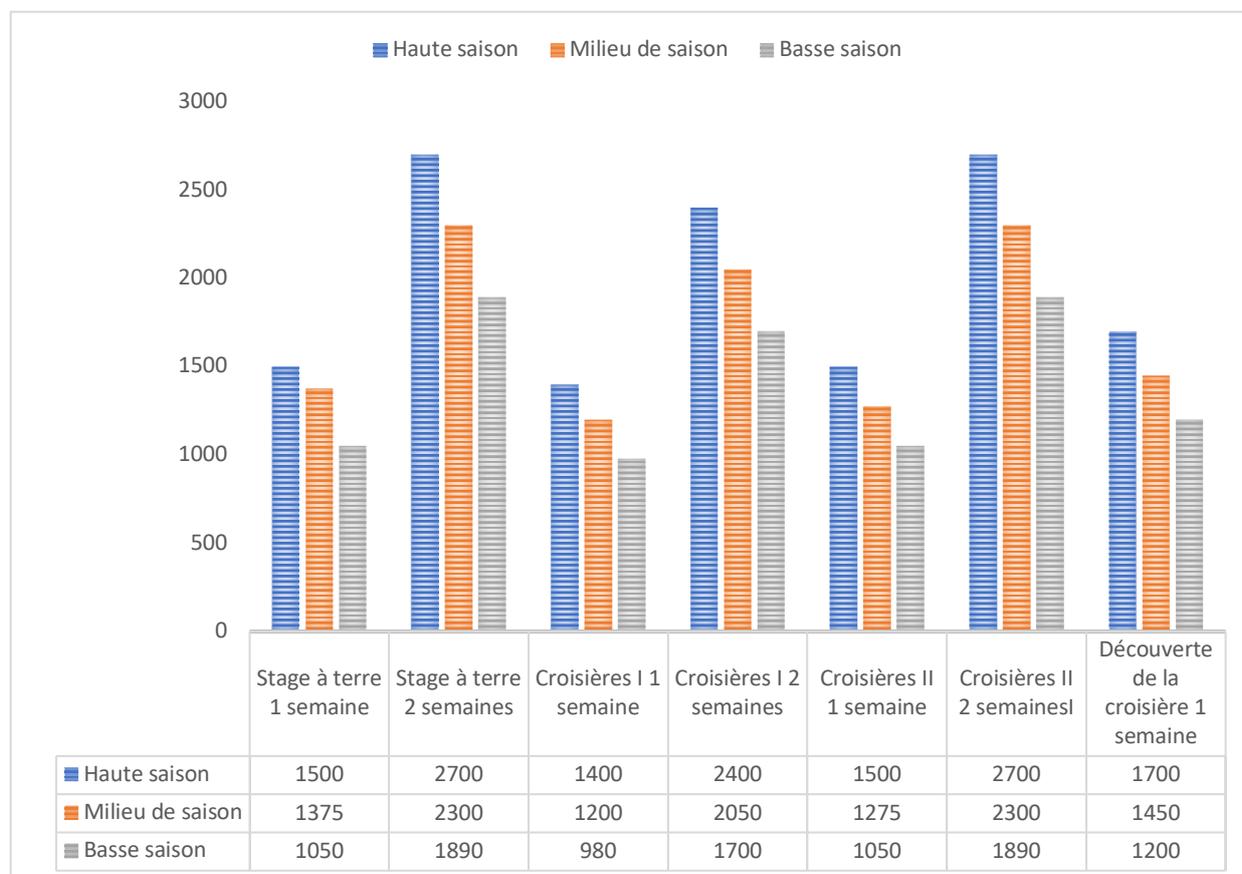
²²²¹ Ils sont représentés par les deux droites de la figure 92.

chambre pour deux durant l'hiver 1986-1987, le prix n'est que 2 200 francs. L'offre associative apparaît alors beaucoup plus attractive pour les jeunes issus des milieux les plus défavorisés.

Le CNG, qui pratique une distinction de prix entre les hautes et basses saisons, se voit également contraint d'augmenter ses prix. Cependant, il prend le parti d'augmenter les prix sur la haute saison, mais de diminuer, au départ, de 30% les prix des stages sur la basse saison.²²²² À travers cette politique, le Centre Nautique espère alors permettre la fréquentation de ses camps hors-saison, par des jeunes issus de milieux défavorisés tandis que les propositions en haute saison sont le moyen, pour eux, de rentabiliser les autres stages. Le CNG organise alors ses tarifs en prenant pour modèle la façon dont les professionnels découpent les saisons touristiques entre la haute et la basse saison ainsi que le milieu de saison. Les prix sont alors adaptés à la demande touristique (Figure 93). Les stages sont également plus chers en fonction du niveau du stagiaire.

²²²² Compte-rendu du conseil d'administration du CNG du 20 septembre 1986. ACNG.

Figure 93 : Exemple des tarifs (en francs courants) pratiqués par le CNG durant la saison 1986



Source : Compte-rendu du conseil d'administration du CNG du 19 octobre 1985. ACNG.

Les stages sont donc plus chers au moment de la haute saison, c'est-à-dire quand la demande est la plus forte. Les moyennes et basses saisons connaissent des prix plus réduits. Nous pouvons voir ici un phénomène lié au public qui fréquente l'association. Nous l'avons vu tout au long de notre propos, malgré les efforts entrepris, le CNG a beaucoup de difficultés à ouvrir ses stages à des jeunes issus des classes populaires. La plupart des stagiaires sont des jeunes issus des classes moyennes supérieures. Ceux-ci, n'ayant pas des difficultés financières aussi importantes que les autres, peuvent donc fréquenter les stages en haute saison à un prix élevé et contribuer à l'accessibilité des plus modestes sur une autre période.

Cependant, cette politique a tout de même ses limites puisqu'elle suppose que les jeunes, cibles des stages hors-saison, n'ont pas d'enfants scolarisés ou ne sont pas eux-mêmes scolarisés. Même s'ils augmentent sur la période, les prix pratiqués par le CNG conservent cette différence comprise entre 25 et 30% pour les stages de début et de fin

de saison²²²³ et ce, même en 1991, lorsque la moyenne saison est supprimée.²²²⁴ Contrairement aux autres associations du tourisme social,²²²⁵ le CNG, l'UCPA et le CAF ne pratiquent pas des tarifs dégressifs en fonction des revenus des usagers. Même si ce point est discuté à plusieurs reprises, les associations décident de ne pas mettre cela en place en raison des difficultés réelles de mise en œuvre. Pour contrer cette spirale négative en termes de prix, les associations s'inscrivent alors dans le cadre de politiques de grande ampleur ayant pour but de permettre une ouverture à un public plus défavorisé.

III.3.2.3. Les collaborations pour lutter contre les coûts de pratique trop élevés

Pour faciliter l'ouverture aux pratiques sportives, les associations développent des actions sociales. Celles-ci ont pour but de permettre une organisation de séjours à des tarifs privilégiés.²²²⁶ Le CAF met en place plusieurs initiatives comme le passeport-vacances pour les jeunes de 16-17 ans²²²⁷, les stages « sélection jeunes-alpinistes » ayant pour but de former les futurs grands alpinistes du CAF,²²²⁸ mais surtout les bourses expéditions jeunes à partir de 1986 et les années suivantes.²²²⁹ Cette expérience nous intéresse plus particulièrement en raison du caractère amateur de l'opération, contrairement à celle des jeunes alpinistes dont le but est clairement de « s'engager dans la voie des grands alpinistes. »²²³⁰ Ils reçoivent alors une formation pour préparer une expédition de grande envergure durant trois ans. De plus, nous n'avons pas de réelle précision quant au financement de ces opérations. Les Bourses « Expé-Jeunes » sont au

²²²³ Compte-rendu du conseil d'administration du CNG du 20 juin 1987 / Compte-rendu du conseil d'administration du CNG du 24 septembre 1988. ACNG.

²²²⁴ Compte-rendu du conseil d'administration du CNG du 9 juin 1990. ACNG.

²²²⁵ Direction des Industries Touristiques, Politique sociale du tourisme, 9 avril 1985. AN : 19970195/3.

²²²⁶ Rapport du comité de direction à l'assemblée générale du CAF de 1997 (pour 1996). CFDLD.

²²²⁷ Rubrique actualité « « Passeport-Vacances » : une initiative pour les jeunes de 16-17 ans », *La Montagne et Alpinisme*, 128 2-1982, page 362.

²²²⁸ « Stage « Sélection jeunes- alpinisme 1990 », *La Montagne et Alpinisme*, n°161, 3-1990, page 77.

²²²⁹ « Bourses « Expé. Jeunes » du CAF », *La Montagne et Alpinisme*, n°147, 1-1987, pages 72-73. / « Bourses « Expé. Jeunes », *La Montagne et Alpinisme*, n°157, 3-1989, page 69. / « Bourse « Expé. Jeunes », *La Montagne et Alpinisme*, n°161, 3-1990, page 77. / « Bourses « Expé Jeunes », *La Montagne et Alpinisme*, n°182, 4-1995, page 54.

²²³⁰ P. Vidailhet, « Jeunes Haut-Niveau... », *La Montagne et Alpinisme*, n°168, 2-1992, page 19.

nombre de trois et financées par la commission d'enseignement alpin.²²³¹ La première est de 10 000 francs et les deux autres de 5 000 francs.²²³² Seuls les jeunes de 18 à 26 ans, membres du CAF²²³³ et proposant un projet d'expédition convaincant en dehors de l'Europe²²³⁴ peuvent prétendre gagner. Les bourses sont remises en deux temps. Les deux tiers avant le départ et le reste à la fin du séjour, sur présentation du rapport et du compte-rendu de leur voyage.²²³⁵ Selon la manière dont sont organisés les projets des jeunes, ils peuvent tout de même réunir des sommes plus ou moins importantes. Elles ne touchent qu'un public restreint et ne peuvent donc pas réellement s'apparenter à une action réellement sociale. Cependant, il s'agit tout de même d'une opportunité pour les jeunes ayant peu de moyens de se faire financer un voyage sportif à l'autre bout du monde.

L'UCPA s'inscrit dans le cadre des politiques de la ville en coopération avec le ministère de la Jeunesse et des Sports pour développer des actions en faveur des jeunes défavorisés. Il s'agit de publics que l'Union décrit comme nécessitant « une attention particulière pour leur intégration dans la vie sociale. »²²³⁶ Ces réalisations se mettent en place à l'échelle locale, mais aussi par l'intégration de jeunes dans des stages dans les centres UCPA. Au départ, l'initiative n'est pas forcément acceptée de tous puisque deux communes refusent l'accès à « cette catégorie d'utilisateurs » sur leur territoire.²²³⁷ Malheureusement, l'Union tait le nom de ces communes dans ses documents officiels. Ils auraient pu être utiles pour permettre une analyse en profondeur des raisons de ce refus. L'UCPA reste tout de même assez choquée de ces refus et considère cela comme de la ségrégation voire même le début d'une forme de racisme.²²³⁸ Il n'en reste pas moins qu'il s'agit d'une politique qui obtient un vrai succès (Figure 94).

²²³¹ Article 1^{er} de la « Bourses « expéditions jeunes » du CAF », *La Montagne et Alpinisme*, n°143, 1-1986, page 72.

²²³² *Idem*, Article 7.

²²³³ *Idem*, Article 4.

²²³⁴ *Idem*, Article 2.

²²³⁵ *Idem*, Article 8 et 11.

²²³⁶ Les actions de solidarité, l'UCPA et l'action locale, bilan 1995, prospectives 1996. AUCPA.

²²³⁷ Compte-rendu du conseil d'administration de l'UCPA du 15 octobre 1992. AUCPA.

²²³⁸ *Idem*.

Figure 94 : Statistiques des opérations de solidarité réalisées par l'UCPA de 1993 à 1996

Date	Jeunes	Journées
1993	6 047	34 000
1994	16 627	66 608
1995	42 227	
1996	49 498	123 377

Sources : Compte-rendu du conseil d'administration de l'UCPA du 14 octobre 1993. / Rapport de fréquentation 1994 de l'UCPA. / Rapport moral 1995 de l'UCPA. / Rapport de fréquentation 1996 de l'UCPA. AUCPA.

Pour ces opérations, l'UCPA arrive à bénéficier de fonds publics et n'investit donc pas directement d'argent dans ces opérations. Ce sont d'ailleurs ces fonds que nous pouvons retrouver parmi les subventions versées à l'UCPA. Ces initiatives sont souvent mises en place dans les régions où vivent les jeunes et notamment sur les BPAL dont nous connaissons l'objectif social. Les initiatives ont alors souvent lieu dans les régions liées aux politiques de la ville du fait que ce sont des espaces très urbanisés.²²³⁹

L'UCPA est alors active en Île-de-France, mais aussi dans la région Rhône-Alpes et à Marseille.²²⁴⁰ Par exemple, l'Union évoque le cas des jeunes des quartiers nord de la ville de Marseille qui, malgré leur proximité avec la mer, sont très nombreux à ne l'avoir jamais vue.²²⁴¹ La DDJS des Bouches-du-Rhône a donc sollicité l'UCPA, bien implantée sur son territoire, pour mettre en place des dispositifs d'intégration de ces jeunes par l'activité sportive de plein air. La ville de Marseille a également démarré une collaboration avec l'association pour encadrer les stages du Centre Municipal de Voile dans le cadre d'un projet « Ville-Vie-Vacances » pour les jeunes des quartiers sensibles de la ville.²²⁴² Les opérations sont également mises en place en Seine-Saint-Denis ou à Saint-Étienne autour des centres équestres urbains gérés par l'UCPA.²²⁴³ Les initiatives de l'UCPA se mettent aussi en place au niveau des espaces ruraux où les jeunes connaissent finalement des

²²³⁹ Note pour le Secrétaire général du Gouvernement sur la préparation du programme "Été jeunes 1983", 13 mai 1983. AN : 20030502/13.

²²⁴⁰ Compte-rendu du conseil d'administration de l'UCPA du 14 décembre 1995. AUCPA.

²²⁴¹ Les actions de solidarité, l'UCPA et l'action locale, bilan 1995, perspectives 1996. AUCPA.

²²⁴² *Idem.*

²²⁴³ *Idem.*

soucis d'intégration similaires aux jeunes urbains. Ces ruraux se retrouvent précarisés par la situation des espaces dans lesquels ils vivent où le déclin économique est puissant.²²⁴⁴ Ils sont donc intégrés aux stages ayant lieu sur leur territoire. L'Union espère ainsi permettre une découverte des jeunes issus de milieux différents, mais aussi la naissance d'une vocation pour les pratiques sportives et/ou touristiques leur permettant d'être recrutés par les acteurs du tourisme à l'échelle locale.

Le CNG s'inscrit aussi dans une politique en lien avec celles entreprises par l'UCPA pour les jeunes des quartiers. Outre un travail de profondeur pour la formation sociale et professionnelle, il réalise des initiatives en faveur des jeunes des banlieues avec, en 1993, la croisière des banlieues.²²⁴⁵ Organisées sur les bases du CNG, ces initiatives ont pour but de lutter contre l'exclusion en amenant les jeunes à s'intéresser et à participer à un projet collectif à travers la pratique de la voile. À la fin, une compétition est organisée entre les différentes équipes issues de villes différentes. Organisée grâce à des fonds du ministère de la Jeunesse et des Sports, l'opération est renouvelée en 1994 et en 1995²²⁴⁶ sous le nom de « croisière des villes », pour se rapprocher de la terminologie liée aux politiques de la ville.²²⁴⁷

Enfin, le CNG met aussi en place des « Chèque-voile » avec le concours financier du ministère à partir de 1994. Le but de ces chèques est de permettre aux jeunes à faibles revenus de participer à des stages de voile. D'une valeur de 500 francs, ils sont envoyés dans 200 villes de France ainsi que dans les DDJS dans le but d'être ensuite redistribués aux jeunes ayant peu de moyens financiers, mais souhaitant tout de même faire de la voile au CNG.²²⁴⁸ Cette opération connaît des débuts mitigés puisque seulement 15 jeunes en profitent en 1995 malgré une bonne communication.²²⁴⁹ Nous n'avons, par ailleurs, pas de trace de la poursuite de cette opération pour l'année 1996. Pour ses deux initiatives, le CNG ne précise d'ailleurs pas combien de jeunes ils touchent. Cependant, il définit ces

²²⁴⁴ Rapport moral 1996 de l'UCPA. AUCPA.

²²⁴⁵ Rapport moral 1993 du CNG. ACNG.

²²⁴⁶ Rapport moral 1995 du CNG. ACNG.

²²⁴⁷ Rapport moral 1994 du CNG. ACNG.

²²⁴⁸ *Idem.*

²²⁴⁹ Rapport moral 1995 du CNG. ACNG.

actions comme liées à une politique d'accessibilité en lien avec une volonté d'éducation et notamment à la citoyenneté des jeunes issues des cités.²²⁵⁰

Les actions entreprises par l'UCPA ainsi que par le CAF et le CNG ont pour point commun d'être des opérations subventionnées grâce à des partenariats importants. Le CAF paie les bourses grâce à sa commission de l'enseignement alpin qui est elle-même directement financée à l'échelle locale par des partenaires associatifs ou publics. L'UCPA, quant à elle, est subventionnée par un grand nombre de partenaires publics que nous avons déjà évoqués, notamment dans le cas des initiatives en faveur des scolaires. Le CNG, quant à lui, propose des bourses grâce au soutien financier du ministère. Les associations s'inscrivent aussi parfois dans des démarches gouvernementales de lutte contre les inégalités sociales et l'exclusion avec, par exemple, un programme pour les 4-18 ans à partir de 1982.²²⁵¹ Développée dans onze départements très fortement urbanisés au départ, cette opération a pour but d'atteindre les jeunes qui ne sont pas habituellement touchés par les structures proposant du loisir et de l'accueil de public.²²⁵² L'initiative se met en place au niveau des villes avec Bègles par exemple (Callède & Dané, 2019) et grâce à la coopération associative dans la plupart des cas. Nous pouvons clairement voir ici tout l'intérêt d'une collaboration entre acteurs publics et acteurs privés puisque cela contribue directement à la réalisation d'actions en faveur de l'accessibilité des plus défavorisés aux sports de plein air et donc aussi un aspect culturel²²⁵³ qu'ils ne peuvent connaître. Il s'agit, par ailleurs, d'un point important constituant un obstacle à la pratique.

III.3.3. Les freins réels à la pratique

Les freins mis en avant par les associations sont multiples. Tout au long de notre propos, nous avons pu constater que les efforts réalisés par les associations en

²²⁵⁰ Rapport moral 1995 du CNG. ACNG.

²²⁵¹ Circulaire interministérielle du 16 octobre 1981 pour la création de l'opération des Loisirs Quotidiens des Jeunes.

²²⁵² Ministère du Temps libre, Ministère délégué à la Jeunesse et aux Sports, Direction de la Jeunesse, Sous-Direction des Activités Socio-Educative, Bureau des Loisirs, Evaluation du programme "Loisirs quotidiens des jeunes, 10 décembre 1982. AN : 20030502/13.

²²⁵³ T. Soreau, « Le marché français du tourisme des jeunes de 15-25 ans en 1989 », rapport présenté en juin 89 auprès du Bureau du Tourisme associatif et familial de la Direction de l'Industrie Touristique du Ministère du Tourisme. AN : 19970195/13.

collaboration avec les pouvoirs publics avaient pour but de réduire les coûts de pratique. Les démarches semblent alors vouloir dire que le réel frein à la pratique du tourisme sportif de plein air est financier. Dans la période qui nous intéresse dans ce chapitre, les associations ainsi que les pouvoirs publics réfléchissent différemment et prennent en compte d'autres critères, notamment sociaux et culturels, pour tenter de comprendre le fait que les publics les plus modestes fréquentent peu les stages des associations de tourisme. La question de l'accessibilité aux pratiques sportives proposées par les associations se pose donc sur différents plans : d'un point de vue socioculturel, physique, technique et socio-économique.²²⁵⁴

Tout d'abord, la question liée à l'image de l'association est importante. Par exemple, le CAF est souvent vu comme une vieille association bourgeoise en lien avec ses origines. Le Club a alors une image ringarde auprès des publics jeunes qui le considèrent comme appartenant à un autre temps en raison, notamment, des valeurs qu'il prône.²²⁵⁵ De plus, l'association est également affaiblie par ses nombreuses prises de position dans la société. Elle s'est, en effet, très souvent mise à dos des personnes ayant des intérêts bien différents des siens.²²⁵⁶ Elle est donc perçue comme une association contestataire, notamment sur les questions environnementales. Cela joue clairement en sa défaveur puisque l'aspect sportif qui est lié à l'association n'est pas tout le temps ce que les personnes voient en premier.

C'est un peu le même phénomène qui est à l'œuvre au CNG puisque l'association souffre de l'image donnée à la voile, mais aussi à l'association qui souffre des clichés liés à l'activité qu'elle propose. Elle est également en concurrence avec des structures proposant des stages de planche à voile. Il s'agit d'une discipline nouvelle et alors beaucoup plus populaire étant donné que le matériel coûte moins cher.

À l'UCPA, enfin, le problème est assez différent. Très peu de personnes extérieures au fonctionnement associatif connaissent réellement le mode de fonctionnement de l'association. Cependant, l'Union souffre de son dynamisme puisque beaucoup de jeunes

²²⁵⁴ Rapport moral 1994 de l'UCPA. AUCPA.

²²⁵⁵ Procès-Verbal de l'assemblée générale du CAF des 27 et 28 janvier 1990. CFDDL.

²²⁵⁶ *Idem*.

ne tentent pas l'expérience en pensant qu'il s'agit d'une entreprise et non d'une association poursuivant des buts sociaux.²²⁵⁷

Même si les causes du non-départ sont bien souvent financières,²²⁵⁸ il existe également d'autres raisons pour l'expliquer. Nous pouvons également évoquer des soucis liés à la répartition du temps libre. Dans une enquête réalisée sur les loisirs en France, le ministère du Temps libre décrit des personnes défavorisées du point de vue du capital temps. Les plus défavorisées sont alors les femmes actives décrites comme cumulant « une double activité »²²⁵⁹ sous-entendant la superposition d'une activité professionnelle avec celle de mère de famille. Même si la durée légale du travail hebdomadaire est passée à 39 heures en 1982,²²⁶⁰ beaucoup travaillent plus. Par exemple, en 1983, la durée de travail hebdomadaire d'un agriculteur est de 59,5 heures, 42,4 heures pour un cadre supérieur ou les professions libérales, et 46 heures pour les ouvriers et contremaîtres.²²⁶¹ Ce phénomène, qui touche donc toutes les catégories socioprofessionnelles, constitue clairement un frein à la pratique du tourisme sportif qui peut aussi être une réalité pour les loisirs sportifs. Pour les catégories socioprofessionnelles les plus aisées telles que les cadres supérieurs, les professions libérales, mais aussi les chefs d'entreprises par exemple, le capital temps est bien souvent réduit en raison d'emplois du temps chargés et des différents impératifs pesant sur leur profession. Cependant, cela ne les empêche en rien de prendre plus de congés pour pratiquer des sports de plein air contrairement aux agriculteurs ou aux ouvriers par exemple. Ils font partie des cibles prioritaires des associations de tourisme sportif. D'ailleurs, il s'agit de quelque chose que le CNG réaffirme

²²⁵⁷ « Je trouve qu'on n'a jamais bien réussi à faire valoir la différence. Des fois, c'est ce que je disais à Olivier Hindemeyer, quand on voit le catalogue de Terre d'Aventure, on voyait beaucoup plus apparaître les valeurs que ne le faisait l'UCPA. Les catalogues faisaient peu apparaître de différenciation sur ce point de vue. »

Source : Entretien avec Anne Bossy, trésorière de l'UCPA de 1997 à 2003 puis présidente de l'UCPA de 2003 à 2009, le 3 octobre 2018.

²²⁵⁸ « L'action sociale des CAF et politique d'aide aux vacances », décembre 1990, 104 pages. AN ; 19970195/12.

²²⁵⁹ « Les loisirs en France », rapport du Ministère du Temps Libre, Centre de Documentation Tourisme Février 1983. AN : 19930462/75.

²²⁶⁰ Ordonnance n°82-42 du 16 janvier 1982 relative à la durée du travail et aux congés payés, *JORF*, 17 janvier 1982, pages 295-296.

²²⁶¹ « Les loisirs en France », rapport du Ministère du Temps Libre, Centre de Documentation Tourisme Février 1983. AN : 19930462/75.

dans une nouvelle rubrique « accessibilité » de son rapport moral au début des années 1990,²²⁶² preuve de réflexions et d'un travail de fond en la matière. Il apparaît donc que même s'il s'agit de personnes n'ayant pas un niveau de revenus suffisant, le capital temps est aussi un obstacle à la pratique du tourisme sportif, mais aussi aux loisirs de manière générale. Les agriculteurs connaissent des périodes d'été assez chargées puisqu'il s'agit bien souvent de périodes de moisson ou de récoltes. Dans les cas où s'ils s'occupent de bétail, il est également difficile de laisser l'exploitation plusieurs jours.

Plus largement, il s'agit de faciliter l'accessibilité des jeunes d'un point de vue socioculturel, mais aussi technique, grâce au prêt de matériel à une formation encadrée, en plus de l'accessibilité socio-économique.²²⁶³ Les activités sportives proposées par les associations sont très marquées socialement. L'UCPA évoque alors des activités qui ont tendance à être « ségrégatives »²²⁶⁴ et le Conseil Supérieur du Tourisme évoque des sports « de classe. »²²⁶⁵ Traditionnellement, les activités proposées par les associations que nous étudions sont, en effet, surtout des activités dites « bourgeoises » et liées à un habitus de classe. Elles sont liées à une époque différente où le temps libre est uniquement l'affaire de population ayant un capital financier, social, culturel et temps important. Preuve en est des différents clubs sportifs créés à la fin du XIX^e siècle ou au début du XX^e et qui inscrivent dans leurs statuts l'idée d'une cooptation et, donc, d'une appartenance à un groupe qui, bien souvent, est alors aisé.

Dans la seconde moitié du XX^e siècle, ces idées ne sont plus aussi présentes, mais la représentation des différents sports l'est toujours. Les associations se donnent alors pour mission de populariser ces sports en créant des conditions d'ouverture et d'apprentissage nécessaires pour des sports qui sont réputés peu accessibles.²²⁶⁶ Même

²²⁶² Rapports moraux 1992 à 1996 du CNG. ACNG.

²²⁶³ « il est clair que les différences d'origine socio-économiques et socio-culturelles marquent plus profondément les difficultés pour passer de l'intention à l'action. »

Source : Conseil Supérieur du Tourisme, « développement du Tourisme sportif », commission N°4, session 1985, 75 pages + annexes. AN : 11950194/2.

²²⁶⁴ Compte-rendu du conseil d'administration de l'UCPA du 18 octobre 1983. AUCPA.

²²⁶⁵ Conseil Supérieur du Tourisme, « développement du Tourisme sportif », commission N°4, session 1985, 75 pages + annexes. AN : 11950194/2.

²²⁶⁶ Conseil Supérieur du Tourisme, « développement du Tourisme sportif », commission N°4, session 1985, 75 pages + annexes. AN : 11950194/2.

si les associations tentent d'intégrer des jeunes issus de milieux défavorisés, il y a tout de même un problème lié à un « décalage socio-économique »²²⁶⁷ entre les jeunes socialement défavorisés et d'autres jeunes qui constituent la population traditionnelle des stages associatifs. Les associations doivent alors travailler, d'un point de vue pédagogique, à tendre vers une intégration des jeunes socialement défavorisés avec les autres puisqu'il s'agit d'un des objectifs qu'elle poursuit et qui est clairement revendiqué dans les statuts. Dans le cas de l'UCPA par exemple, les jeunes défavorisés sont inclus, par petits groupes de cinq à huit, dans des stages sportifs pour permettre la réussite du projet. Ils sont alors décrits comme étant « en intégration. »²²⁶⁸ C'est également le cas pour le CNG qui, progressivement sur la fin de la période, revendique le fait « d'enfin » parvenir à toucher des employés, ouvriers et cadres moyens de manière plus importante que les cadres supérieurs.²²⁶⁹

Les jeunes défavorisés, issus, bien souvent, des quartiers urbains sensibles, se retrouvent de plus en plus exclus de la société durant la période qui nous intéresse ici. Face à l'évolution rapide du contexte social et culturel, les associations doivent donc sans cesse discuter les moyens de faire évoluer la politique qui est la leur pour que les populations cibles puissent venir dans leurs stages.²²⁷⁰ De ce point de vue, il s'agit clairement d'une politique dans laquelle les pouvoirs publics n'ont pas réellement de rôle à jouer. Il s'agit seulement pour eux d'encourager les associations à accueillir des populations plus défavorisées. Pourtant, le travail associatif en la matière est clairement lié à des enjeux importants au niveau des jeunes. En juin 1994, 32% des jeunes de moins de 30 ans sont au chômage et surtout dans les espaces marginalisés comme les quartiers urbains.²²⁷¹ Comme au XIX^e siècle (Yvarel, 2009) ou à la fin des années 1950, l'enjeu est d'accompagner les jeunes pour empêcher qu'un phénomène d'exclusion trop important se mette en place et mène au développement de la délinquance juvénile. Ce phénomène entraînerait alors un repli sur soi beaucoup trop important des jeunes des classes populaires et donc, un rejet des autres.²²⁷² Le but est de lutter contre l'installation d'un

²²⁶⁷ Les actions de solidarité, l'UCPA et l'action locale, bilan 1995, perspectives 1996. AUCPA.

²²⁶⁸ Les actions de solidarité, l'UCPA et l'action locale, bilan 1995, perspectives 1996. AUCPA.

²²⁶⁹ Rapport moral 1995 du CNG. ACNG.

²²⁷⁰ Rapport moral 1989 du CNG. ACNG.

²²⁷¹ Rapport moral 1994 de l'UCPA. AUCPA.

²²⁷² *Idem.*

entre-soi, même s'il est déjà caractéristique des classes populaires depuis des années. En lien avec le fait qu'ils soient bien souvent regroupés dans les mêmes quartiers, mais aussi, et par conséquent, dans les mêmes écoles, Olivier Schwartz évoque l'idée d'une condition verrouillée (Schwartz, 1998) dans laquelle l'entre-soi est rendu obligatoire par l'environnement des populations.

Il y a, dans le travail réalisé par les associations, une volonté d'ouvrir les stages à tous en réalisant, quand cela est possible, des mélanges entre jeunes issus de milieux sociaux différents.²²⁷³ Cela permet d'éviter le phénomène de rejet, mais également d'auto-exclusion qu'évoque notamment Gérard Mauger en 2009 (Mauger, 2009, p. 246). Même s'il semble que ce soit un phénomène qui soit déjà une réalité dans les quartiers, le travail de collaboration des associations avec les pouvoirs publics à l'échelle locale a pour but de les ouvrir sur le monde. Le travail mis en place vise alors à rompre avec l'idée du « eux » opposé au « nous » (Hoggart, 1970) et de créer un « nous » dans lequel les critères culturels d'accès aux pratiques ludo-sportives ne soient plus un élément de différenciation. Il s'agit d'ailleurs d'un mouvement qui est en cours depuis des années avec la prolongation de la scolarisation, mais aussi le développement de l'individualisme, et qui va de pair avec l'idée d'un « embourgeoisement » des classes moyennes et populaires (Chauvel, 1999, p. 80; Mauger, 2009, p. 252).

III.3.4. Y a-t-il une évolution dans la population fréquentant les stages ?

Cette réflexion suit logiquement celle que nous venons de mener et nous permet de nous interroger sur les effets réels des politiques mises en place par les différents acteurs. Les associations visent un public jeune, mais aussi issu des catégories sociales les plus populaires. Il s'agit donc d'un double objectif qu'elles tentent de mener. En France dans les années 1980, le taux de départ des 14-24 ans est en dessous de la moyenne. D'après l'INSEE, le taux de départ en vacances des Français en 1984 se situe aux alentours de 57%, ils sont environ 61% en 1989 et 62% en 1994.²²⁷⁴ Pour les 14-24 ans, le taux de

²²⁷³ « L'ouverture vers l'extérieur fait partie intégrante du projet Glénans. Depuis l'origine, l'esprit d'aventure, la curiosité et la conviction que le contact avec les autres est enrichissant, ont conduit le CNG à être ouverts. »

Source : Rapport moral 1989 du CNG. ACNG.

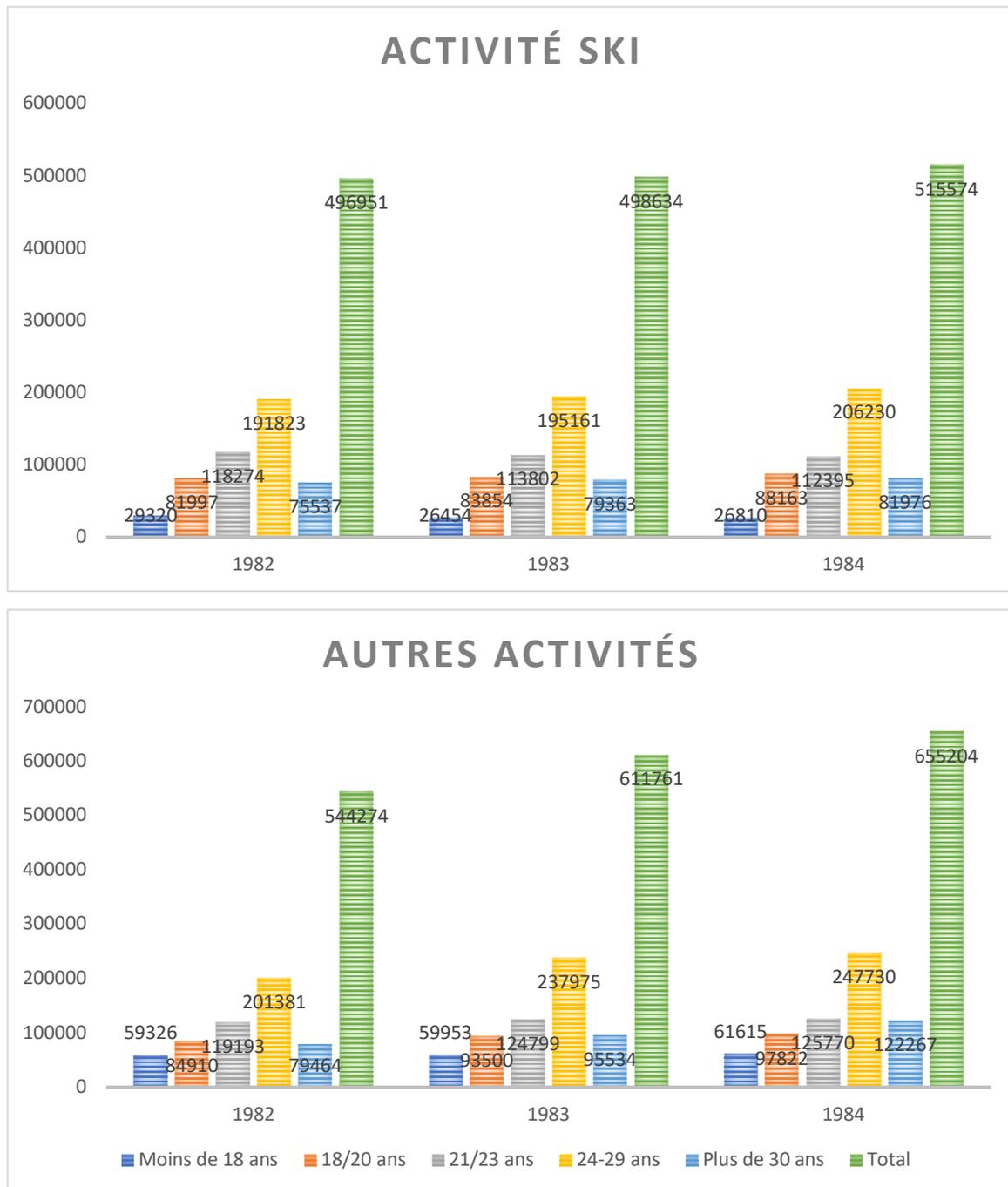
²²⁷⁴ L. Dauphin, M.-A. Le Garrec et F. Tardieu, « Les vacances des Français depuis 40 ans », enquête de l'INSEE datées de 2008.s

départ est plus faible puisqu'il n'est que de 54% en 1984.²²⁷⁵ Les différentes données produites mettent en avant le fait que les jeunes sont de moins en moins nombreux à fréquenter les stages associatifs à partir de 18 ans jusqu'à la fin de la vingtaine, voire le début de la trentaine.²²⁷⁶ Concernant les associations que nous étudions, nous n'avons de données précises que pour l'UCPA qui réalise des rapports d'activité et de fréquentation assez précis du point de vue de l'âge, mais aussi des catégories socioprofessionnelles qui vont dans leurs stages (Figure 95).

²²⁷⁵ T. Soreau, « Le marché français du tourisme des jeunes de 15-25 ans en 1989 », rapport présenté en juin 89 auprès du Bureau du Tourisme associatif et familial de la Direction de l'Industrie Touristique du Ministère du Tourisme. AN : 19970195/13.

²²⁷⁶ Rapport du comité de direction à l'assemblée générale du CAF des 28 et 19 janvier 1984. CFDDL / Compte-rendu du conseil d'administration de l'UCPA du 26 février 1985. AUCPA.

Figure 95 : Répartition de la fréquentation de l'UCPA en fonction de l'âge des stagiaires (1982-1985)



Source : Rapport d'activité 1985. AUCPA.

Les données qui apparaissent dans ces graphiques montrent ce que nous évoquions précédemment. Les plus jeunes ne sont pas majoritaires à l'UCPA et même avec les

politiques en leur faveur dans les années 1990²²⁷⁷ puisqu'ils ne représentent, par exemple, que 9% des stagiaires de l'Union en 1996 contre 25% pour les 18-24 ans, 32% pour les 25-29 ans et 34% pour les 30 ans et plus.²²⁷⁸ Il ne s'agit pas d'un élément conjoncturel puisque sur toute la durée de notre période, les plus de 24 ans représentent la population qui fréquente le plus l'association. Ce phénomène est d'ailleurs similaire à ce qui se passe au niveau des licences fédérales. Les causes sont multiples : entrée dans la vie active, les études, le mariage, le début d'une vie de famille, etc.²²⁷⁹ Il s'agit d'ailleurs d'un des éléments qui peut expliquer le fait que ce soit un public cible. En effet, les différentes contraintes financières, sociales, culturelles ou temporelles liées à l'entrée dans la vie active peuvent constituer un frein à la pratique, même si les premiers salaires peuvent également constituer des leviers selon les cas. Tout l'enjeu pour les associations est donc de faciliter la pratique des sports de plein air, que ce soit dans le cadre des vacances ou des loisirs de fin de semaine.

Au niveau des catégories socioprofessionnelles, il n'y a pas de réelle évolution en comparaison des périodes précédentes. Les agriculteurs et ouvriers sont largement sous-représentés contrairement aux professions libérales ou aux étudiants par exemple.²²⁸⁰ Les données associatives à ce propos sont très lacunaires. Une nouvelle fois, seule l'UCPA réalise de vraies études, sans doute en lien avec la politique de marketing qu'elle mène. Le CAF n'a jamais réellement produit de données très claires à ce niveau et s'est souvent contenté de commenter ses résultats en disant qu'une diversité de catégories existait dans l'association, mais sans en donner de véritables preuves.

Par compte, le CNG commence à le faire à la fin de la période en lien avec la définition d'une rubrique « accessibilité » dans le rapport moral du président. Ils définissent alors les catégories à revenus modestes avec les employés, ouvriers et cadres moyens. Ces derniers représentent une proportion de 32% en 1993,²²⁸¹ 51% en 1994²²⁸²

²²⁷⁷ Rapport moral 1996 de l'UCPA. AUCPA.

²²⁷⁸ Rapport de fréquentation 1996 de l'UCPA. AUCPA.

²²⁷⁹ « Enquête : « Fréquentation de la montagne » », *La Montagne et Alpinisme*, n°128, n°2-1982, pages 332-336.

²²⁸⁰ « Enquête : « Fréquentation de la montagne » », *La Montagne et Alpinisme*, n°128, n°2-1982, pages 332-336.

²²⁸¹ Rapport moral 1993 du CNG. ACNG.

²²⁸² Rapport moral 1994 du CNG. ACNG.

et 52% en 1995.²²⁸³ Les catégories des revenus modestes représentent à elles trois 52% des stagiaires du CNG en 1995 contre 33% pour les cadres supérieurs.²²⁸⁴ Cependant, qu'il y a trois catégories en une pour les employés, ouvriers et cadres moyens, nous pouvons clairement penser que les cadres supérieurs représentent une population plus importante que les autres catégories prises seule à seule. Pour autant, ce sont bien les jeunes issus des premières catégories qui sont recherchés dans le cadre des stages du CNG en lien avec une volonté de développer l'accessibilité. Ils représentent alors une part tout de même importante des stagiaires du Centre Nautique et cela constitue, pour eux, une victoire. En 1995, le CNG annonce que les étudiants sont de moins en moins nombreux dans leurs stages en comparaison des années précédentes.²²⁸⁵ Cependant, nous pouvons constater qu'au niveau de l'UCPA, le phénomène n'est pas le même puisque les étudiants constituent toujours une part très importante des stagiaires, voire même la plus importante à de nombreuses reprises (Figure 96).

²²⁸³ Rapport moral 1995 du CNG. ACNG.

²²⁸⁴ *Idem.*

²²⁸⁵ Compte-rendu du conseil d'administration du CNG du 7 octobre 1995. ACNG.

Figure 96 : Catégories socioprofessionnelles qui fréquentent les stages de l'UCPA selon l'activité.

	Ski							
	Salarié agricole	Ouvriers, apprentis	Artisan, commerçant	Employés	Cadres, professions libérales	Cadres moyens, enseignants	Étudiants	Divers
1983	1,25	5,55	nr	34,60	5,65	18,40	31,30	3,25
1984	1,1	5,7	nr	32,5	6	13,5	31,4	3,7
1985	0,7	4,9	1,3	27,5	16	7,8	28	13,8
1987	0,7	4,9	1,7	19,1	7,7	26,9	30,5	8,5
1988	0,5	3,4	9,3	13,6	9,4	19,9	31,8	12,1
1989	0,5	4,5	2,2	8,2	12,5	24,6	32	15,5
1990	0,5	3,9	2,4	10,5	13,4	22,5	32,3	14,6
	Autre activité							
1983	0,42	3,93	nr	32,88	7,55	18,84	33,24	3,14
1984	0,48	4,34	nr	31,54	7,29	18,52	34,08	3,77
1985	0,2	4,4	1	24,9	18,2	9	31,8	11,6
1987	0,5	3,9	1,4	19,4	8,2	19,9	36,8	9,9
1988	0,3	3,2	2,9	20,1	24,6	14,7	36,2	8
1989	0,1	3	2	18,9	24,8	10,6	40,7	9,9
1990	0,2	2,6	2,2	19,7	18,3	11,6	35	10,5

Sources : Rapport moral de l'UCPA de 1983, 1984, 1985 ; Rapport de fréquentation 1990

Cependant, ces proportions sont tout de même à nuancer puisque les ouvriers non qualifiés sont de moins en moins nombreux dans la société française, en raison de sa tertiarisation, et les employés de plus en plus nombreux. Ce qui est intéressant dans ce tableau c'est de constater l'augmentation de la proportion des « divers » dans les stages de l'UCPA. Il s'agit des inactifs et des chômeurs qui, il nous semble, sont alors ceux touchés par les actions sociales de l'UCPA.

En 1996, François Boddaert déclare, à l'occasion d'un conseil d'administration de l'UCPA que « L'UCPA constitue [...] un lieu privilégié d'observation des comportements et des besoins des jeunes. »²²⁸⁶ Si nous prenons cette remarque formulée par le représentant du ministère de la Jeunesse et des Sports au conseil d'administration de l'UCPA comme vraie, alors nous pouvons dire que les chiffres de la fréquentation des stages de l'Union en termes de catégories socioprofessionnelles sont proches de la réalité des fréquentations de la population quant au tourisme sportif. La répartition des catégories socioprofessionnelles fréquentant les stages de l'UCPA est également directement liée aux

²²⁸⁶ Compte-rendu du conseil d'administration de l'UCPA du 23 mai 1996. AUCPA.

proportions de ces dites populations dans la société. Les étudiants, qui sont de plus en plus nombreux dans la société en raison de la démocratisation de l'enseignement supérieur, semblent être beaucoup plus attirés par les stages à vocation sportive que des publics comme les ouvriers ou les agriculteurs. Sur ce point, des critères géographiques peuvent être évoqués. Pour répondre aux soucis liés au capital temps, les associations continuent leur travail au niveau des loisirs sportifs de proximité.

Le CAF constate, par exemple, que les activités les plus pratiquées sont la randonnée et l'escalade puisque ce sont des sports qui peuvent se pratiquer à proximité des villes.²²⁸⁷ Pour autant, ces nouveaux terrains de jeux sont beaucoup plus facilement accessibles pour les habitants des villes, contrairement aux ruraux qui sont relativement isolés des espaces de loisirs de proximité.²²⁸⁸ Dans le cadre d'une étude réalisée par le ministère en charge de la Jeunesse et des Sports sur les espaces de plein air et de loisirs en milieu rural, une réflexion en profondeur est réalisée sur la fréquentation des BPAL.²²⁸⁹ Il s'avère que ce sont des espaces qui sont surtout fréquentés par une clientèle régionale et modeste composée d'ouvriers et d'employés. Même si elles sont souvent implantées dans des milieux ruraux, les BPAL ne semblent donc pas toucher les agriculteurs.²²⁹⁰ Même s'il s'agit de données concernant des espaces où la pratique n'est pas encadrée, il s'agit tout de même d'un bon révélateur pour connaître les attitudes des agriculteurs à l'égard des loisirs de plein air. Alors que les ouvriers ont l'air de fréquenter les BPAL en raison de la proximité de leur lieu de résidence, mais aussi du fait que ce soit des espaces totalement gratuits, cela ne semble pas constituer une motivation pour les agriculteurs. De plus, s'ils fréquentent ces espaces parce qu'ils sont gratuits, ils ne vont pas faire partie de ceux qui consomment les produits sportifs que les associations de tourisme proposent sur place.

Dans les données associatives et publiques, ceux-ci semblent être beaucoup plus en retrait de la pratique sportive de plein air. Les facteurs culturels, sociaux ou temporels que nous avons évoqués plus tôt semblent alors être clairement des freins relatifs au

²²⁸⁷ Compte-rendu du conseil d'administration du CNG du 7 octobre 1995. ACNG.

²²⁸⁸ Rubrique actualité, *La Montagne et Alpinisme*, n°134, 4 1983, page 244.

²²⁸⁹ Secrétariat d'Etat auprès du Premier Ministre chargé de la Jeunesse et des Sports, Ministère de l'Industrie, du Tourisme et des PTT, SEATER. Espaces de Plein Air et de loisirs en milieu rural, enquête auprès des usagers. Décembre 1986. AN : 19940588/6.

²²⁹⁰ *Idem*.

développement de la pratique de cette catégorie sociale. En 1984, moins d'un quart des familles d'exploitants et de salariés agricoles sont parties en vacances contre deux tiers des familles d'employés, la moitié des familles d'ouvriers et 80% des familles de cadres moyens et cadres supérieurs.²²⁹¹

Enfin, il semble que le schéma de l'étudiant ou du cadre issu de la région parisienne soit de moins en moins à l'œuvre dans les associations. En effet, en 1984, l'UCPA constate que les stagiaires viennent de plus en plus des régions et constituent 60% des jeunes fréquentant l'association.²²⁹² Ceci est dû à la politique menée en direction des régions avec l'implantation de bureaux de vente dans les grandes villes françaises permettant une communication accrue. Ils réalisent d'ailleurs la même chose à Paris en installant un bureau dans les secteurs où elle est moins connue donc sur la rive droite de la Seine et dans les quartiers populaires.²²⁹³ Le phénomène est le même du côté du CNG puisqu'en 1990, 67,2% des stagiaires sont des provinciaux.²²⁹⁴ Du côté du CNG, il semble alors que la politique de coopération et d'implantation à l'échelle locale soit donc une réussite. Pour le Centre Nautique, il s'agit d'une victoire puisque cela constituait un objectif important. Ils ont alors participé à de nombreux salons nautiques régionaux pour pouvoir se faire connaître.²²⁹⁵ Pour le CAF, nous n'avons malheureusement pas de données suffisantes pour pouvoir produire une conclusion sur ce sujet. Cependant, au vu de l'organisation de l'association en clubs à l'échelle locale, il apparaît que le phénomène est sûrement le même que celui du CNG.

Pour les associations ainsi que pour l'État, la formation d'encadrant est un impératif lié à une volonté de garantir la sécurité de tous les usagers. Ces encadrants sont, durant cette période, en grande majorité des professionnels pour les raisons que nous venons d'évoquer, mais également dans le but de créer des emplois plus que nécessaires en des temps où la spirale négative du chômage ne s'inverse pas. Dans le cadre des associations de tourisme sportif, ces encadrants ont un rôle important lié à l'éducation des stagiaires dans le cadre d'une mission qu'ils ont en commun avec l'État. En travaillant

²²⁹¹ Direction des Industries Touristiques, Politique sociale du tourisme, 9 avril 1985. AN : 19970195/3.

²²⁹² Compte-rendu du conseil d'administration de l'UCPA du 7 juin 1984. AUCPA.

²²⁹³ Compte-rendu du conseil d'administration de l'UCPA du 17 septembre 1985. AUCPA.

²²⁹⁴ Compte-rendu du conseil d'administration du CNG du 20 janvier 1990. ACNG.

²²⁹⁵ Rapport moral 1990 du CNG. ACNG.

directement avec les régions, à qui la décentralisation a confié les missions de formation professionnelle, les associations de tourisme sportif sont toujours aussi proches de l'État, mais selon des modalités bien différentes des années précédentes. Le partenariat avec les régions permet de toucher un public nouveau et donc le but affirmé est le recrutement parmi les jeunes des quartiers. La législation de plus en plus contraignante en matière de diplôme sportif restreint les associations. Elles sont obligées de dégager des fonds plus importants et cela joue, logiquement, sur les prix des stages, d'autant plus que les aides au fonctionnement diminuent. Il s'agit alors d'un obstacle à la poursuite d'une action sociale.

Les subventions de fonctionnement deviennent entièrement liées à des contrats d'objectifs pour des actions intéressant effectivement le ministère en charge de la Jeunesse et des Sports. Parmi celles-ci, nous pouvons évoquer la formation des professionnels, mais également un travail en direction de l'accessibilité des plus démunis aux pratiques sportives dans le cadre, entre autres, de la politique de la ville. Des aides à la personne se développent, mais seule une de ces initiatives émane réellement d'un ministère en charge de la Jeunesse et des Sports dont le portefeuille n'a de cesse de diminuer depuis le passage de l'EPS vers l'Éducation nationale. L'ANCV et la CNAF développent alors des aides personnalisées pour les plus démunis. Les chèques-vacances, même s'ils ne sont pas forcément liés à une action sociale, sont utilisés dans toutes les associations étudiées dans ce travail. Ces formules d'aide à la personne apparaissent comme plus économiques, mais aussi plus liées à une action qui se veut sociale puisqu'elle profite réellement à ceux qui en ont besoin.

Les jeunes des milieux populaires comptent parmi les cibles de ses aides, mais également des politiques d'accessibilité des associations de tourisme sportif. Elles œuvrent alors au maximum pour faciliter, en priorité, le développement des pratiques des jeunes en réduisant le prix de leurs cotisations et en tentant de garantir des prix les plus bas possibles. L'UCPA et le CNG développent également leurs partenariats à l'échelle locale pour toucher des jeunes dans des milieux défavorisés, que ce soit dans le cadre d'initiatives pour les scolaires comme pour les quartiers. Grâce à ces politiques volontaristes, les inégalités tendent à s'inverser. En effet, alors que les plus pauvres reçoivent des aides pour les loisirs, nous pouvons tout de même constater qu'un basculement des catégories socioprofessionnelles fréquentant les stages des associations est en train de se faire. Les jeunes ouvriers, employés et cadres moyens, sont de plus en

plus nombreux au CNG. À l'UCPA, il y a de plus en plus de chômeurs et d'inactifs. Les employés, étudiants et cadres moyens sont ceux qui représentent la plus grande proposition parmi les stagiaires. Depuis le début de notre propos, les étudiants ont toujours été majoritaires dans les stages de l'UCPA et du CNG. Durant notre période, il semble tout de même qu'un basculement soit à l'œuvre vers des catégories plus populaires parmi lesquelles les cadres supérieurs sont de moins en moins représentés. Ces derniers sont alors sans doute attirés par les nombreuses offres commerciales qui émergent. D'un *standing* plus élevé, les prestations marchandes visent directement ces publics plus aisés dans le but de faire du profit. C'est finalement quelque chose qui profite aux associations dans le cadre de la poursuite d'une action sociale, même si elles se retrouvent tout de même limitées par les moyens, mais aussi par des habitus sportifs de classes difficilement inversables en ce qui concerne des sports ayant toujours une connotation bourgeoise assez marquée.

Conclusion du chapitre 4

Durant ce chapitre, nous avons tenté d'expliquer la manière dont les associations ont dû s'adapter pour ne pas mourir. Face à un double mouvement caractérisé par la diminution des crédits, mais aussi l'augmentation des contraintes légales²²⁹⁶ ainsi que l'entrée dans une économie de marché, les associations de tourisme sportif étudiées ont dû s'adapter pour ne pas périr. D'autres associations, nous l'avons vu, n'y sont pas parvenues. Il s'agit d'un mouvement qui est général au sein des acteurs du tourisme social. Avec les différentes mutations, conséquences de la crise économique, les associations n'ont pas d'autre choix que de se professionnaliser, que ce soit au niveau de leur fonctionnement, mais également de leurs personnels. Le désengagement de l'État, acteur central des politiques de démocratisation des loisirs, du tourisme et des sports, est un vrai coup dur pour les associations. Les lois de décentralisation créent les collectivités territoriales qui interviennent dans le cadre des politiques à l'échelle locale. Puisqu'elles sont pensées à un autre niveau, les politiques en faveur des loisirs et du tourisme sportif sont donc différentes selon les territoires, et les associations doivent s'y conformer si elles souhaitent obtenir des subventions. Elles se retrouvent alors seules dans une politique de collaboration en place depuis les années 1950. Tout doit alors être repensé : le

²²⁹⁶ Compte-rendu du conseil d'administration de l'UCPA du 16 décembre 1993. AUCPA.

fonctionnement associatif, l'offre, les produits, la manière de se faire aider financièrement, donc la recherche de nouveaux partenaires, les lieux d'implantations, les critères de qualité... Pour le CNG, le CAF et l'UCPA, cette nouvelle période est révélatrice et peut être considérée comme celle d'une seconde naissance. Tentant du mieux qu'elles le peuvent de continuer à poursuivre une politique adaptée aux revendications et aux besoins des jeunes, les pouvoirs publics apparaissent fréquemment comme des freins à ce développement. Même s'ils collaborent sur des projets, les moyens financiers ne sont pas toujours à la hauteur des ambitions exprimées. La politique a entièrement changé. Cela pousse alors les associations à fonctionner différemment et à s'adapter pour continuer à poursuivre les mêmes buts.

Cette réflexion se clôture en 1996. Il s'agit d'un tournant important dans les politiques du tourisme sportif et social. Depuis 1995, le président de la République est de nouveau issu de la droite. Progressivement, les politiques vont continuer à se détacher du financement du sport qui, quant à lui, va continuer à marquer de son empreinte les réflexions publiques, sans doute à cause de l'enjeu économique qu'il représente. En 1996, le CAF devient une fédération. Cette mutation place l'association dans un fonctionnement totalement différent de celui qui était le sien durant cette période. Elle devient directement la partenaire des pouvoirs publics et ce changement d'échelle va totalement transformer ses activités, nous en avons eu un aperçu. En 1996, la déclaration de Montréal du BITS est signée. Elle installe alors les principes du développement durable au sein du tourisme social. Les questions d'équipement et d'éducation vont alors être orientées différemment. Les pouvoirs publics vont intégrer progressivement les questions de protection de la nature dans les différents plans d'aménagement et notamment dans la loi sur le sport de 2000. À travers cela, les associations vont se retrouver confrontées, une nouvelle fois, à une nouvelle manière de procéder à laquelle elles vont devoir s'adapter. La poursuite des buts sociaux restera au cœur de leurs objectifs, d'autant plus que le creusement des inégalités va se poursuivre et même s'aggraver.

CONCLUSION GENERALE

L'État crée, à la Libération, un certain nombre d'organismes techniques. Ces derniers répondent aux souhaits d'une éducation plus globale et systématique des jeunes de la société française revendiquée par le CNR. Le ministère en charge de la Jeunesse et des Sports est alors à l'origine de la création de deux associations basées sur la volonté de développer l'accessibilité des sports de plein air pour tous les jeunes : l'ANCM, qui devient l'UNCM en 1945, pour la montagne et l'UNF pour les sports nautiques. Ces associations sont une matérialisation de la mise en administration du sport puisqu'elles répondent aux injonctions de l'État à travers des mises en œuvre éducatives et largement subventionnées. Elles sont alors chargées d'une mission de service public. Pour se donner les moyens de s'engager dans une action d'éducation de grande envergure, les deux associations fusionnent sous l'égide de l'État en 1965 pour donner naissance à l'UCPA. Cette dernière reprend, à une plus grande échelle, les buts poursuivis par ses parentes, mais avec un partenariat renforcé avec l'État grâce à la cogestion mise en place par l'administration de Maurice Herzog.

Le CCFIJ se construit sur les bases d'une organisation déclarée, de manière officielle, en 1950 et change de nom à la fin de cette décennie pour le CNG. Cette association travaille au développement des pratiques de voile pour les jeunes issus de la résistance dans un premier temps puis de tous les jeunes par la suite. Sa création est demandée par l'État qui, pour verser des subventions, demande qu'une association soit constituée et agréée, autre reflet de la mise en administration du sport du second XX^e siècle. Enfin, le CAF, association ancienne, poursuit le début de ses initiatives d'avant-guerre et s'inscrit, en partenariat avec l'État, dans une politique d'éducation des jeunes dans le cadre des pratiques de montagne : l'alpinisme, le ski, la randonnée au départ puis l'escalade ou le VTT à la fin de notre période.

Entre 1944 et 1996, les pouvoirs publics et les associations de tourisme sportif ont installé un partenariat durable, mais en constante évolution. Celui-ci est créé, dès 1944, dans le but de contribuer à l'éducation physique et morale des jeunes issus de tous les milieux sociaux et culturels par la pratique des sports de plein air. L'objectif qu'ils ont en commun est alors de développer l'accessibilité des pratiques du tourisme sportif de plein air aux jeunes pour favoriser une démocratisation ayant pour résultat de contribuer à une éducation globale des jeunes. Tout au long de notre propos, nous avons pu constater que le travail réalisé autour de l'accessibilité se décompose en trois points importants et

indissociables les uns des autres dans le cadre d'une politique qui se veut à la fois éducative et sociale.

Le premier point est celui qui semble le plus évident, celui de l'accessibilité économique. En effet, les jeunes issus des classes les plus défavorisées le sont essentiellement en raison de difficultés financières. Les traits liés à un habitus culturel moins développé dans ce domaine sont directement liés à un impératif financier puisque ces jeunes sont amenés à travailler plus tôt et donc à abandonner leurs études. L'objectif, à travers l'investissement financier de l'État dans l'aide aux associations, est de contribuer au maintien d'un coût de pratique faible et, de ce fait, encourageant. Plusieurs aides existent alors.

Il y a, tout d'abord, les subventions de fonctionnement. Communes à toutes les associations agréées par le ministère en charge de la Jeunesse et des Sports, ces subventions ont, comme leur nom l'indique, pour but d'aider aux frais de fonctionnement des associations. Grâce à cela, celles-ci peuvent notamment payer le personnel nécessaire, mais aussi des loyers quand elles ont des infrastructures en location et permettre aux prix des stages de rester accessibles à tous les jeunes. Cette aide évolue de manière importante durant notre période d'étude. Au départ, le subventionnement est fort par rapport à une demande assez peu importante en raison d'une offre qui ne touche que peu de jeunes. Avec l'augmentation de la demande, l'aide au fonctionnement de l'État est proportionnellement de moins en moins importante par rapport à la fréquentation des associations. À partir de la fin des années 1970, le ministère en charge de la Jeunesse et des Sports installe des contrats d'objectifs ayant pour but de subventionner des opérations clés qui participent réellement à la politique définie par le ministère. De là, des contrats sont passés avec les associations autour de la formation du personnel, du travail autour de la politique de la ville ou en direction des scolaires. Ces subventions passent donc d'une aide au fonctionnement associatif à une aide à l'initiative associative.

Ensuite, il y a les aides à la pierre. Celles-ci ont pour but d'aider les associations dans leurs investissements immobiliers, que ce soit pour les achats de terrains, les créations de bâtiments, mais également les achats d'infrastructures déjà construites ou les travaux qui y sont liés. Dans le cadre des lois-programmes d'équipement sportif et socioéducatif (1961-1975), les financements se font essentiellement sur des constructions nouvelles et leur aménagement dans le but de développer le patrimoine sportif de la France. Les aides ont également pour objectif de participer à la rénovation

pour l'amélioration des conditions de vie dans les infrastructures. Celles-ci deviennent réellement nécessaires à partir des années 1980 quand les infrastructures sont de plus en plus vieillissantes. Cependant, avec la décentralisation ainsi que la diminution des moyens du ministère, ce sont les collectivités territoriales qui se retrouvent sollicitées pour prendre en charge l'équipement du territoire. Les associations ont alors beaucoup de mal à faire subventionner des opérations liées aux locaux et doivent réaliser des projets autour de partenariats inédits visant au développement local des territoires dans lesquels elles souhaitent s'implanter ou veulent faire des travaux. C'est dans ce contexte que les associations développent une relation particulière avec les espaces ruraux. Moins chers puisque moins rentables pour les entreprises, ces espaces comptent sur le tourisme pour se développer et redonner vie à leur tissu économique. Grâce à un travail avec les acteurs locaux autour du développement raisonné du tourisme sportif et l'appui sur l'économie locale, les associations se développent alors de plus en plus dans ces espaces et notamment dans les territoires périurbains des grandes agglomérations, mais aussi dans la moyenne montagne. C'est un partenariat à une autre échelle qui se met en place dans le but de contribuer à l'éducation des jeunes tout en participant également à l'économie locale, conséquence directe de l'inscription du tourisme sportif dans une économie de marché.

Enfin, autour de la question de l'accessibilité économique, il existe également des dispositifs d'aide à la personne. Cette subvention est liée à une politique en dents de scie. Elle se développe dans les années 1950 et se fait de plus en plus fréquente au début de la V^e République. Elle vise à aider les jeunes ayant des difficultés financières à fréquenter les stages des diverses associations, que ce soit pour des pratiques sportives ou non. Les publics cibles de ces aides sont, au départ, les étudiants et les jeunes travailleurs, qu'ils soient organisés ou non dans des associations. Les bourses sont attribuées sur des critères sociaux. Cependant, elles sont finalement abandonnées dans les années 1970 par souci d'économie. Elles se développent de nouveau au début des années 1980 grâce aux politiques menées conjointement par l'ANCV et la CNAF. Le ministère en charge de la Jeunesse et des Sports et les associations proposent également des bourses à la pratique pour les sports de plein air. Les propositions financières des deux organismes sociaux permettent aux jeunes de fréquenter les stages ou les infrastructures des associations. Les aides aux vacances de la CNAF sont finalement beaucoup plus ciblées d'un point de vue économique et social puisqu'elles touchent réellement des personnes ayant des difficultés

financières et les aident à conquérir leurs droits aux loisirs et aux vacances. Il s'agit donc d'une recherche d'efficience de l'aide publique. En effet, la subvention de fonctionnement permet d'offrir une réduction du prix à tous les stagiaires alors que la majorité d'entre eux n'en ont pas besoin tandis que ces aides permettent de cibler uniquement les plus démunis. L'État dépense donc finalement moins pour plus d'effets sur les populations effectivement visées.

Les deux premières sortes de subventions visent à réduire les charges des associations dans le but de les aider à réellement poursuivre une aide sociale. L'addition d'une aide à la pierre, au fonctionnement et à la personne semble être optimale pour proposer une offre qui soit réellement sociale. C'est d'ailleurs pour cela que la période de 1958-1968 peut être considérée comme un âge d'or pour le tourisme sportif associatif et social. Cependant, avec la diminution des aides, à partir des années 1970, en lien avec la crise économique mondiale, les pouvoirs publics doivent trouver une solution pour continuer à mener une politique en faveur des plus démunis. Étant donné que les moyens offerts par le ministère en charge de la Jeunesse et des Sports ne font que diminuer à la fin de notre période, les prix des cotisations ainsi que des stages des associations ne font qu'augmenter. Cela restreint les associations dans leur maintien d'une offre sociale. Les aides couplées de la CNAF et de l'ANCV comblent donc la réduction des aides de l'État et ont un effet positif sur les loisirs des plus démunis. Il faut également coupler ces mesures avec une politique volontariste, à la fois de l'État et des associations, pour que les sports pratiqués par les jeunes poursuivent réellement un but éducatif.

Il s'agit alors du second niveau d'accessibilité que nous définissons comme « technique ». Ce terme est utilisé par Anne Bossy lors de l'entretien que nous avons mené avec elle pour illustrer la question de l'encadrement de la pratique, de la formation des jeunes et des cadres, mais également du matériel. Il s'agit de points très importants puisqu'ils sont au cœur même de la politique d'éducation des jeunes à travers les sports de plein air.

Pour qu'une pratique sportive soit réellement éducative, il faut qu'une réflexion pédagogique soit à l'œuvre. C'est une des missions que l'État donne aux associations et qui est validée par la délivrance d'un agrément de la part du ministère en charge de la Jeunesse et des Sports. Tout au long de la période, nous avons donc pu constater une évolution des pédagogies des associations dans le but de répondre aux besoins des jeunes, mais aussi aux évolutions du matériel. En effet, celui-ci est de plus en plus approprié, du

fait que les fabricants s'inscrivent dans une économie de marché mais aussi parce que l'innovation est guidée par la performance sportive. Les associations sont à l'origine d'innovations majeures, que ce soit au niveau du matériel avec, par exemple, les bateaux dessinés par Jean-Jacques Herbulot. Ce matériel permet une pratique facilitée et une mise en œuvre des politiques d'enseignement associatif. Même si elles évoluent dans la forme, avec des innovations majeures dans la manière d'enseigner les pratiques de ski avec la méthode évolutive, de l'alpinisme avec la cordée autonome, et de la voile avec l'évolution de la taille des bateaux notamment, les pratiques éducatives menées par les associations n'évoluent pas dans le fond. Toutes ont pour vocation de développer l'autonomie et la pratique en toute sécurité des usagers, dans tous les milieux possibles. Aucune des associations ne vise à la formation de champions même si le CAF espère tout de même la création de vocations. Pour que les jeunes puissent être formés de la meilleure des manières, il faut que l'encadrement soit le plus proche possible des attentes associatives et étatiques en matière de formation physique, que ce soit technique et pédagogique, mais aussi morale à travers, par exemple, la vie en communauté. En effet, rappelons-le, l'association représente un des espaces privilégiés dans le cadre du processus de socialisation.

À la création même des associations, la question de la formation des jeunes apparaît comme centrale. Toutes les associations que nous étudions aspirent à la formation d'un personnel compétent pour encadrer les pratiques sportives dans les stages proposés, mais également former les jeunes à être capables d'évoluer en autonomie et en assurant leur sécurité et celle des autres usagers. Au départ, les encadrants sont des bénévoles qui suivent des formations validant leurs capacités à encadrer et former des jeunes à une activité sportive donnée. Avec la montée en puissance des sports comme pratiques de loisirs dans la vie des Français et des accidents qui y sont liés, l'État charge les fédérations, largement encadrées par la mise en administration du sport ainsi que par les différentes lois sur le sport de notre période, de former les futurs cadres de leurs pratiques. De nombreux diplômes sont alors créés tout au long de notre période et participent à la professionnalisation de l'encadrement des pratiques sportives à partir des années 1970. Il s'agit aussi d'une question à enjeu lié à la création d'emplois en masse dans un contexte d'installation durable du chômage. De là, les associations de tourisme sportif se trouvent contraintes à engager des professionnels qu'elles doivent également rémunérer. Même si la sécurité des pratiques devient une réalité et la bonne qualité de

l'enseignement une conséquence, le recrutement d'un personnel professionnel est un frein à la poursuite de l'action sociale des associations, étant donné que celles-ci sont beaucoup moins aidées dans leur fonctionnement. Cependant, les associations vont réagir en poursuivant leurs missions et en créant, pour l'UCPA et le CNG, des instituts de formation aux métiers sportifs en coopération avec les pouvoirs publics. Elles sont alors subventionnées par les régions qui ont, dans leurs compétences, la formation professionnelle. Un partenariat est ainsi mis en place localement pour la formation des jeunes issus des territoires régionaux aux métiers de l'encadrement sportif. Ces formations sont liées à l'intégration du tourisme sportif dans une économie de marché nécessitant du personnel formé pour accompagner le développement de l'activité. Pour les associations l'enjeu de la formation du personnel est également lié à la réduction progressive, mais drastique du personnel mis à disposition et donc payé par le ministère. Pour le CAF, le CNG et l'UCPA, il faut donc former et recruter du personnel professionnel tout en menant une action sociale alors que l'aide au fonctionnement et les postes mis à disposition disparaissent. Il s'agit ici d'un frein à la poursuite d'un but social. Cependant, cette politique de professionnalisation de l'encadrement a tout de même un caractère social puisqu'elle vise de plus en plus à la formation de jeunes issus des quartiers populaires des grandes agglomérations françaises. Elle crée donc de l'emploi en formant dans des métiers qui recrutent et veille ainsi à endiguer la spirale négative du chômage des jeunes. C'est d'ailleurs autour de la poursuite de cet objectif que les associations perçoivent des subventions par les régions. Grâce à la formation de ces jeunes, les associations et régions entendent intégrer cette catégorie d'âge à une société dans laquelle elle a du mal à se faire une place en raison des pratiques d'entre-soi de plus en plus caractérisées et fortes. À notre sens, il y a également un autre enjeu lié à l'intégration des jeunes des quartiers.

Il s'agit donc du troisième point qui est celui de l'accessibilité sociale et culturelle aux sports de plein air. Il s'agit sans doute du travail le plus difficile à mener de la part des associations de tourisme sportif et des pouvoirs publics. En effet, il s'agit d'un phénomène lié à la société et pour lequel il faut réaliser un réel travail de fond pour obtenir des résultats. Il s'agit tout de même d'une condition centrale pour que la mission d'éducation des jeunes de toutes les catégories sociales à travers la pratique des sports de plein air soit une réussite. En effet, toutes les catégories sociales de la société française ont un habitus lié au milieu dans lequel ils évoluent. Depuis la création de la IV^e République, la

culture, la formation professionnelle et l'instruction sont décrites comme des droits fondamentaux pour tous. Durant notre période, les droits aux sports, aux loisirs et aux vacances ont été revendiqués de nombreuses fois que ce soit par le mouvement associatif en général, mais également par les pouvoirs publics. Le temps libre est en augmentation. Les Trente Glorieuses permettent une hausse du niveau de vie des classes moyennes et populaires et donc, contribuent à développer les pratiques de loisirs. Autre aspect important, celui de la mobilité. Durant notre période, l'automobile s'est généralisée grâce à la construction de nombreuses autoroutes, les Français accèdent plus facilement aux espaces de tourisme. Enfin, les transports en commun se développent également, notamment en région parisienne. Ils contribuent à rapprocher les différents espaces périurbains de la capitale. L'école est à la base de la formation de tous les jeunes Français à une culture de base souhaitée par le ministère de l'Éducation nationale. L'EPS devient obligatoire au baccalauréat en 1959. Cette matière s'inscrit alors directement comme fondamentale dans la formation des jeunes. À la fin de notre période, les associations de tourisme collaborent d'ailleurs plus fortement avec l'Éducation nationale dans le but de développer les sports de plein air au sein des cours d'EPS. Ces initiatives ont une vocation sociale puisqu'elles permettent aux jeunes de connaître des activités qu'ils n'auraient pas pu découvrir ailleurs. Les associations deviennent alors les partenaires d'une démocratisation culturelle des sports de plein air.

Dans le même temps, le travail des associations de tourisme sportif vise à mener les jeunes des classes populaires vers la pratique des sports de plein air grâce à des prix attractifs autour d'une aide importante venue du ministère en charge de la Jeunesse et des Sports. Cependant, nous avons pu constater que malgré des initiatives assez ciblées en direction de la jeunesse populaire, les associations ont beaucoup de mal à réellement toucher ces jeunes. La raison à cela est d'abord culturelle puisque les jeunes ne sont pas attirés par des pratiques sportives qui ne sont pas populaires et qui ont une connotation bourgeoise. Dans les années 1950, des raisons purement démographiques peuvent également s'ajouter à ce phénomène puisque les jeunes ne représentent finalement pas une proportion importante de la société française. Ils sont alors plus attirés par des pratiques sportives liées à la classe sociale à laquelle ils appartiennent. Autour de ces pratiques de plein air, l'État et les associations ont pour objectif de travailler progressivement au brassage social dans le but de casser les barrières sociales entre les différentes catégories et, donc, les pratiques d'entre-soi. Ces pratiques peuvent d'ailleurs

être à l'origine de la non-participation d'un certain nombre de jeunes issus des classes populaires aux stages organisés. Nous avons notamment montré les difficultés quant au fonctionnement d'un brassage social dans le cas de la réalisation des stages au CNG par les apprentis de la SNCF. Cela rend alors difficile la fréquentation de stages basés sur une pratique sportive élitiste avec des jeunes issus d'autres catégories sociales.

À partir des années 1970, l'introduction progressive des loisirs sportifs de proximité, et notamment des loisirs de plein air, constitue une avancée vers l'ouverture des pratiques sportives de plein air aux jeunes des classes populaires. Organisées à proximité des lieux de vies des populations urbaines, les BPAL aspirent à une vocation sociale basée sur la volonté de donner aux populations urbaines un espace où elles peuvent être à proximité de la nature. L'UCPA se retrouve alors à gérer des espaces de loisirs à proximité des villes et anime des sessions de sports de plein air. Les politiques sociales menées en faveur des quartiers vont réellement donner la pleine mesure à ces politiques autour des loisirs de proximité. Celles-ci débutent timidement dans les années 1980 et explosent au début des années 1990 avec la mise en œuvre des politiques de la ville. Avec ces politiques, les associations se retrouvent à être au plus proche des jeunes qu'elles souhaitent effectivement toucher. Les partenariats à l'échelle locale ainsi que les aides à la personne facilitent le contact avec ces populations. De plus, la professionnalisation de certains jeunes issus de ces quartiers dans ce corps de métier facilite un contact avec une population très méfiante envers ceux qui ne viennent pas du même milieu qu'eux. Il s'agit alors du début d'une ouverture de la population fréquentant effectivement les associations de tourisme vers les classes les plus populaires.

Nous pouvons expliquer cela par un contact facilité avec ces populations grâce aux partenariats renforcés à l'échelle locale, que ce soit avec les écoles, mais aussi les clubs, communes, départements, DDJS, régions ou DRJS. Les populations les plus aisées sont attirées vers les offres commerciales qui se développent de plus en plus et qui cherchent effectivement à les toucher en proposant une offre en lien avec leurs aspirations. Allégés d'une partie des populations les plus aisées, mais aussi plus habitués aux sports de plein air grâce aux initiatives locales, les jeunes issus des classes populaires sont également accompagnés financièrement vers les pratiques de loisirs grâce aux différentes aides sociales les ciblant. La décennie 1990 a vu le début d'une victoire quant à la poursuite des buts sociaux des associations du tourisme sportif et des pouvoirs publics, visible à travers

une proportion plus forte des jeunes des classes populaires dans les stages des associations de tourisme sportif.

Dans ce travail, nous avons donc tenté de montrer de quelle manière les associations de tourisme sportif s'investissent pour l'éducation des jeunes des milieux populaires par les sports de plein air grâce à une coopération importante et mouvante avec les pouvoirs publics. Même si les études sur les dynamiques associatives en faveur des classes populaires existent, nous avons centré notre propos sur la manière dont le travail conjoint des associations et des pouvoirs publics a tenté de permettre une ouverture des sports de plein air à la jeunesse populaire. Cette étude permet également d'avoir un regard sur l'évolution des politiques associatives qui, finalement, suivent le mouvement des politiques sportives pour pouvoir survivre. Les partenariats entre les associations étudiées et les pouvoirs publics poursuivent alors essentiellement un but éducatif lié aux réflexions et différentes expériences menées autour des bienfaits des sports de plein air.

BIBLIOGRAPHIE GENERALE

- Abalot, É.-J., Dakpo, P. C., & Kane, A. W. (2019). Aménagements sportifs et développement durable : Des enjeux interculturels et/ou générationnels. Dans Christine Bouneau, J.-P. Callède, & F. Sabatier (Éds), *Sport, nature et développement durable : Une question de génération ?* (pp. 509-529). Pessac: Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine.
- Abelès, M. (1985). Les chemins de la décentralisation. *Les Temps Modernes*, (464), 1393-1428.
- Aebischer, S. (2012). Réinventer l'école, réinventer l'administration. *Politix*, n° 98(2), 57-83.
- Amar, M. (1987). *Nés pour courir : Sports, pouvoirs et rébellion (1944-1958)*. Grenoble: Presses Universitaires de Grenoble.
- Amar, M., & Gay-Lescot, J.-L. (2007). Chapitre 15 : Le sport dans la tourmente, de Vichy à la Libération. Dans P. Tétart, *Histoire du sport en France : Du Second Régime au Régime de Vichy* (pp. 377-394). Paris: Musée national du sport : Vuibert.
- Andreff, W., & Nys, J.-F. (2002). *Economie du sport*. Paris: Presses Universitaires de France.
- Andrieu, C., Le Béguec, G., & Tartakowsky, D. (2001). *Associations et champ politique. La loi de 1901 à l'épreuve du siècle*. Paris: Publications de la Sorbonne.
- Andrieu, G. (2001). *Histoire de l'éducation physique de 1936 à nos jours*. Paris: Editions Actio.
- Arnaud, L., & Augustin, J.-P. (2000). L'État et le sport : Construction et transformation d'un service public. Dans *Le Sport en France. Une approche politique, économique et sociale* (pp. 47-77). Paris: La Documentation Française.
- Arnaud, P. (1991). *Le Militaire, l'écolier, le gymnaste : Naissance de l'éducation physique en France (1869-1889)*. Lyon: Presses Universitaires de Lyon.
- Arnaud, P. (1996). Le genre ou le sexe ? Sport féminin et changement social (XIXe-XXe siècle). Dans P. Arnaud & T. Terret, *Histoire du sport féminin* (Vol. 2, pp. 147-184). Paris: L'Harmattan.
- Arnaud, P., & Terret, T. (Éds). (1996). *Histoire du sport féminin*. Paris: L'Harmattan.
- Artiaga, L. (2007). Culture(s) sportive(s), loisirs et temporalités. Des trois semaines de congés payés aux jours de RTT (1956-1998). Dans P. Tétart, *Histoire du sport en France, de la libération à nos jours* (pp. 107-118). Paris: Musée national du sport : Vuibert.
- Asselain, J. C. (2011). *Histoire économique de la France du XVIIIe siècle à nos jours*. Paris:

Le Point.

Attali, M. (2007). L'explosion des pratiques sportives : Massification, diversification, différenciation (fin des années 1960 à nos jours). Dans P. Tétart, *Histoire du sport en France, de la libération à nos jours* (pp. 63-106). Paris: Musée national du sport : Vuibert.

Attali, M. (2010). Baby-Boomers. (M. Attali & J. Saint-Martin, Éds) *Dictionnaire culturel du sport*. Paris: Armand Colin.

Attali, M. (2015). *L'ENSA à la conquête des sommets*. Grenoble : PUG.

Attali, M. (2018). Action institutionnelles et impacts sur les transformations culturelles. Dans F. Dutheil, Y. Fortune, & J.-M. Lemonnier, *Reconstructions physique et sportives en France sous la IVème République (1946-1958)* (pp. 29-44). Caen : Presses Universitaires de Caen.

Attali, M. (2019). S'échapper de la ville pour mieux y revenir. Dans P.-O. Schut, *Espaces et lieux de sport dans l'histoire* (pp. 133-154). Paris : Epure.

Attali, M., & Saint-Martin, J. (2004). *L'éducation physique de 1945 à nos jours : Les étapes d'une démocratisation*. Paris : Armand Colin.

Attali, M., & Saint-Martin, J. (2007). Le rôle de l'école dans la genèse d'une culture sportive de masse (1960-1970). *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 95(3), 181-192.

Attali, M., & Saint-Martin, J. (2016). Outdoor physical education in French schools during the twentieth century. *Journal of Adventure Education and Outdoor Learning*, 17(2), 148-160.

Aubel, O. (2002). Les enjeux de la sportivisation de l'escalade libre. Dans O. Hoibian & J. Defrance, *Deux siècles d'alpinisme européens* (pp. 273-291). Paris: L'Harmattan.

Aubel, O., & Ohl, F. (2004). The Denegation of the Economy : The Example of Climbing in France. *International Review for the Sociology of Sport*, 39(2), 123-137.

Augustin, J.-P. (2006). Le nautisme en Aquitaine : De la diversité du littoral à la diversité des pratiques. Dans N. Bernard, *Le nautisme : Acteurs, pratiques et territoires* (pp. 151-166). Rennes: Presses Universitaires de Rennes.

Augustin, J.-P. (2007a). Géographie du sport en France (1945-2005). L'organisation des espaces sportifs. Dans P. Tétart, *Histoire du sport en France, de la libération à nos jours* (pp. 181-195). Paris: Musée national du sport : Vuibert.

Augustin, J.-P. (2007b). L'attractivité plurielle d'une station océane : Lacanau-Océan dans le sud-ouest de la France. *Téoros. Revue de recherche en tourisme*, 26(26-2), 39-45.

Augustin, J.-P., Bourdeau, P., & Ravenel, L. (2008). *Géographie des sports en France*. Paris:

Vuibert.

Augustin, J.-P., & Ion, J. (2017). *Loisirs des jeunes : 120 ans d'activités éducatives et sportives*. Paris: La Documentation Française.

Auvray, E. (2011). *Qu'ont-ils appris et enseigné ? : L'évolution des curricula formels et réels liés à l'enseignement de la natation scolaire (2nd degré) et les identités professionnelles chez des enseignants d'EPS (1945-1995)*.

Bachelet, J.-R. (2012). Maurice Herzog, architecte d'une politique du sport comme grande cause nationale. *Inflexions*, N° 19(1), 111-115.

Balseinte, R. (1961). L'essor récent des sports d'hiver dans le Tyrol autrichien (de 1955-56 à 1959-60). *Revue de Géographie Alpine*, 49(3), 537-576.

Bantigny, L. (2007a). 1. De l'usage du blouson noir. Invention médiatique et utilisation politique du phénomène « blousons noirs » (1959-1962). Dans M. Mohammed & L. Mucchielli, *Les bandes de jeunes* (pp. 19-38). Paris: La Découverte. (page: 19-38container-title: Les bandes de jeunes).

Bantigny, L. (2007b). *Le plus bel âge : Jeunes et jeunesse en France de l'aube des Trente Glorieuses à la guerre d'Algérie*. Paris: Fayard.

Bantigny, L. (2018). *1968 : De grands soirs en petits matins*. Paris: Éditions du Seuil.

Baron, N., & Messulam, P. (2017). *Réseaux ferrés et territoires : La géographie humaine du chemin de fer : un retour aux sources* (Bea). Paris: Presse des Ponts.

Barriolade, D., Besse, L., & Loustalot, A. (2013). *Maurice Herzog. Un septennat pour une politique jeunesse et sports (27 septembre 1958—8 janvier 1966)*. Paris: La Documentation française.

Bartczak, F. (2018). Les sports de nature : Une marginalisation au sein de l'institution scolaire 1978 à 2012. Dans A. Suchet & J.-M. Meyre, *Les activités sportives de nature à l'école : Organisation, dispositifs juridiques et enjeux éducatifs* (pp. 55-74). Montpellier: AFRAPS.

Baubérot, A. (1997). *L'invention d'un scoutisme chrétien, les Éclaireurs Unionistes de 1911 à 1921*. Paris: Éditions des Berges et des Mages.

Baubérot, A. (2001). La nature éducatrice : La pédagogie du camp dans les mouvements de jeunesse protestants. *Ethnologie française*, 31(4), 621-629.

Baubérot, A. (2004). *Histoire du naturisme : Le mythe du retour à la nature*. Rennes: Presses Universitaires de Rennes.

Baubérot, A. (2009). Pour une histoire de l'urbaphobie. Dans A. Baubérot & F. Bourillon,

- Urbaphobie ou la détestation de la ville aux XIXe et XXe siècles* (pp. 6-17). Pompignac-près-Bordeaux: Bière.
- Baubérot, A. (2012a). De la vie sainte à la vie saine. *Etudes théologiques et religieuses*, Tome 87(3), 279-291.
- Baubérot, A. (2012b). De la vie sainte à la vie saine : Hygiène et sport dans les mouvements de jeunesse protestants (1890-1914). *Études théologiques et religieuses*, 87(3), 279-291.
- Baubérot, A., & Bourillon, F. (2009). *Urbaphobie ou la détestation de la ville aux XIXe et XXe siècles*. Pompignac-près-Bordeaux: Bière.
- Baudelot, C., & Lebeaupein, A. (1979). Les salaires de 1950 à 1975. *Economie et Statistique*, 113(1), 15-22.
- Bayeux, P. (2013). *Le sport et les collectivités territoriales*. Paris: Presses Universitaires de France.
- Beaudouin, S. (2016). *La banlieue nautique : Urbanisation, loisir et sports sur les bords de Marne, 1850-1910* (Thèse en histoire). Thèse en histoire. Université Paris-Est, Paris.
- Beaupied, A. (2009). L'évaluation par les compétences. *Idees économiques et sociales*, N° 155(1), 71-77.
- Becker, J.-J., & Ory, P. (1998). *Crises et alternances : 1974-2000* (Nouv. éd). Paris: Seuil.
- Bellefon, R. de, & Hagimont, S. (2015). De la montagne paysanne à la montagne sportive et professionnelle, des Pyrénées aux alpes, fin XIXe- années 1960. Dans M. Attali, *L'ENSA à la conquête des sommets* (pp. 281-304). Grenoble: Presses universitaires de Grenoble.
- Ben Mahmoud, I. (2004). *Contribution à l'analyse de la politique sportive de la ville de Nice entre 1920 et 2000*. These de doctorat. Nice.
- Benoit, J. (1965). Évolution démographique de la population française (1954-1965). *L'Information Géographique*, 29(5), 196-203.
- Bernard, N. (1993). *Ports de plaisance et structuration de l'espace littoral finistérien* (These en géographie). Université de Bretagne Occidentale, Brest.
- Bernard, N. (Éd.). (2005). *Le nautisme : Acteurs, pratiques et territoires*. Rennes: Presses universitaires de Rennes.
- Bernardeau Moreau, D. (2006). Bénévolat et fédération sportive, de l'association à l'entreprise. Dans X. Engels, *De l'intérêt général à l'utilité sociale ? La reconfiguration de l'action publique entre Etat, associations et participation citoyenne* (pp. 147-162). Paris: L'Harmattan.
- Berroir, S., Cattan, N., & Saint-Julien, T. (2005). La contribution des villes nouvelles au

- polycentrisme francilien : L'exemple de la polarisation liée à l'emploi. *Espaces et sociétés*, 119(1), 113-133.
- Berstein, S., & Milza, P. (2009). *Histoire de la France au XXe siècle. III. 1958 à nos jours*. Paris: Perrin.
- Bertho-Lavenir, C. (1999). *La roue et le stylo : Comment nous sommes devenus touristes*. Paris: Editions Odile Jacob.
- Besse, L. (2008a). *Les MJC : De l'été des blousons noirs à l'été des Minguettes, 1959-1981*. Rennes: Presses Universitaires de Rennes.
- Besse, L. (2008b). Un ministre et les jeunes : François Missoffe, 1966-1968. *Histoire@Politique*, 1(4), 1-15.
- Besse, L. (2014). *Construire l'éducation populaire : Naissance d'une politique de jeunesse (1958-1970)*. Paris: FONJEP.
- Besse, L., Chateigner, F., & Ihaddadene, F. (2016). L'éducation populaire. *Savoirs*, 3(42), 11-49.
- Betbeze, J.-P., Maffre, J., & Lahlou, S. (1985). *Matériaux pour une analyse du phénomène sportif*. Paris: Credoc.
- Bichot, J. (1997). *Les Politiques sociales en France au XXe siècle*. Paris: Armand Colin.
- Bier, B. (2011). Le temps des loisirs, enjeu éducatif et démocratique. *Revue Projet*, n° 320(1), 39-46.
- Blanc, D. (1987). Numéros d'hommes. Rituels d'entrée à l'école normale d'instituteurs. *Terrain. Anthropologie & sciences humaines*, (8), 52-62.
- Blondel, Y. (2009). *Entre le sport et l'usine : Une histoire de la jeunesse ouvrière et rural (1943-1976)* (Thèse en STAPS). Lyon 1, Lyon.
- Bogart, L. (1956). *The Age of Television; A Study of Viewing Habits and the Impact of Television on American Life*. New York: Ungar Pub Co.
- Borne, D. (2002). *Histoire de la société française depuis 1945—3e éd.* Paris: Armand Colin.
- Bouchet, P., & Lebrun, A.-M. (2009). *Management du tourisme sportif : De la consommation à la commercialisation*. Rennes: PU Rennes.
- Bouneau, Christophe. (2007). La promotion de l'économie touristique, levier de la politique d'aménagement du territoire en France des années 1950 aux années 1980. *Entreprises et histoire*, 47(2), 93-108.
- Bourdeau, P. (2003). *Territoire du hors-quotidien : Une géographie culturelle du rapport à l'ailleurs dans les sociétés urbaines contemporaines ; le cas du tourisme sportif de montagne*

et de nature (Habilitation à diriger des recherches en géographie). Université Joseph Fourier - Grenoble I, Grenoble.

Bourdieu, P. (1979). *La Distinction, critique sociale du jugement*. Paris: Editions du Midi.

Bourdieu, P. (1998). *La Domination masculine*. Paris: Le Seuil.

Bourg, J.-F., & Gougnet, J.-J. (2005). *Économie du sport*. Paris: La Découverte.

Boyer, M. (1999). *Histoire du tourisme de masse*. Paris: Presses Universitaires de France.

Boyer, M. (2005). *Histoire générale du tourisme du XVIe au XXIe siècle*. Paris, France: L'Harmattan.

Boyer, M. (2007). *Le tourisme de masse*. Paris: L'Harmattan.

Brevet, N. (2005). Pratiques de mobilité et aménagement urbain : Les déplacements domicile-travail des actifs habitant à Marne-la-Vallée. *Espaces et sociétés*, 119(1), 135-157.

Bricard-Glaunes, I. (2016). *Saintes ou pouliches : L'éducation des jeunes filles au XIXe siècle*. Paris : Albin Michel.

Brohm, J.-M. (1976). *Sociologie politique du sport*. Paris: Delarge.

Callède, J.-P. (2002). Les politiques du sport en France. *L'Année sociologique*, 52(2), 437-457.

Callède, J.-P. (2007). Réseaux d'équipements sportifs, innovation culturelle et fonctionnalité urbaine. *Histoire, économie & société*, 26e année(2), 75.

Callède, J.-P. (2008). Les loisirs en France. Essai de périodisation sociologique. Dans G. Ferréol & G. Vieille Marchiset, *Loisirs, sports et sociétés. Regards croisés*. Besançon: Presses Universitaire de Franche-Comté.

Callède, J.-P., & Dané, M. (2019). *Sociologie des politiques sportives locales : Trente ans de vie sportive à Bègles (Gironde)*. Talence: Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine.

Capul, J.-Y., & Garnier, O. (2012). *Dictionnaire d'économie et de sciences sociales*. Paris: Hatier.

Caritey, B., Le Noe, O., & Sorez, J. (2020). Les enjeux de société au prisme de l'histoire de France depuis les années 1930. Dans *Réussir l'écrit 1 : CAPEPS, agrégation d'EPS : nouveaux items* (pp. 19-70). Neuilly: Altande.

Cazes, G. (1972). Réflexions sur l'aménagement touristique du littoral du Languedoc-Roussillon. *L'Espace géographique*, 1(3), 193-210.

Cazes, G. (1984). *Le tourisme en France*. Paris: Presses Universitaires de France - PUF.

Cazes, G., & Knafou, R. (1995). Le tourisme. Dans *Encyclopédie de géographie* (2e édition). Paris: Economica.

- Centre nautique des Glénans (Éd.). (1978). *La mer vue des Glénans : Les Glénans ont trente ans*. Paris: Seuil.
- Centre nautique des Glénans. (2007). *Les Glénans : La passion en partage*. Paris: Seuil.
- Champagne, P. (1975). Les paysans à la plage. *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, 1(2), 21-24.
- Chantelat, P., & Tétart, P. (2007). Reprise et impuissance : Le sport de 1944 à 1958. Dans P. Tétart, *Histoire du sport en France : Du Second Régime au Régime de Vichy*. Paris: Musée national du sport : Vuibert.
- Chaudesaigues, G. (2017). *50 ans de pédagogie sportive à l'UCPA*. L'Argentière La Bessée: Éditions du Fournel.
- Chauvel, L. (1999). Du pain et des vacances : La consommation des catégories socioprofessionnelles s'homogénéise-t-elle (encore) ? *Revue française de sociologie*, 40(1), 79-96.
- Chauvin, J. (2002). *Le tourisme social et associatif en France. Acteur majeur de l'économie sociale*. Paris: Harmattan.
- Chawla, L. (2007). Childhood Experiences Associated with Care for the Natural World : A Theoretical Framework for Empirical. *Children, Youth and Environments*, 17(4), 144-170.
- Chawla, L., & Derr, V. (2012). The development of conservation behaviors in childhood and youth. Dans S. Clayton, *The Oxford handbook of environmental and conservation psychology* (pp. 527-555). New York: Oxford University Press.
- Chazaud, P. (1989). *Les Sports dans la commune, le département et la région*. Paris: Berger-Levrault.
- Chlous-Ducharme, F., & Lacombe, P. (2006). La voile scolaire à Brest, ferment d'identité maritime. Dans N. Bernard, *Le nautisme : Acteurs, pratiques et territoires* (pp. 191-200). Rennes: Presses universitaires de Rennes.
- Chovaux, O. (2007). *L'UFCV en son siècle : Une organisation en mouvement (1907-2007)*. Paris: Ufcv.
- Claeys, U., & Van Praet, J. (2000). Le tourisme social dans une perspective internationale. *Relations internationales*, (102), 219-232.
- Clastres, P. (2014). Générations athlétiques et éducations corporelles. L'autre acculturation politique des présidents de la Ve République. *Histoire@Politique*, (23), 73-96.
- Clastres, P., & Dietschy, P. (2006). *Sport, culture et société en France du XIXe siècle à nos*

jours. Paris: Hachette Supérieur.

Clément, J.-P. (1996). Pratiques corporelles féminines, différenciation sexuelle et gestion de la mixité en EPS. (1945-1980) (Vol. 2, pp. 213-226). Paris: L'Harmattan.

Coakley, J. J. (1990). *Sport in society: Issues and controversies*. London: C.V. Mosby Company.

Cogérino, G. (1999). *Apprendre à gérer sa vie physique*. Paris: Presses Universitaires de France.

Comiti, J., & Ministère de la Jeunesse et des Sports. (1969). *Les équipements sportifs et socio-éducatifs: Plans quinquennaux. Aide-mémoire administratif 1969. Equipements résidentiels. Equipements pour les vacances et les congés professionnels. Urbanisme. Divers (Préfabrication, éclairage, matériels)*. - (6e éd. ent. rev. et augm.). Paris, France: Le Moniteur des travaux publics et du bâtiment.

Commoner, B. (1971). *The closing circle, nature, man and technology*. New York: Knopf.

Conraud, G. (2020). *Fédérations sportives et identités: Une analyse sociologique par le prisme de la FSGT*. These de doctorat en STAPS. Université Paris-Saclay.

Conseil national du Tourisme. (2015). *Tourisme hivernal des stations de montagne, offre, demande et évolutions récentes*. Paris: Atout France.

Constant, M. (1994). Activités physiques de pleine nature et EPS. *Revue EPS*, (245), 63-64.

Copfermann, E. (2003). *La Génération des blousons noirs*. Paris: La Découverte.

Corbin, A. (1995). *L'avènement des loisirs, 1850-1960*. Paris: Flammarion.

Cousin, S., & Réau, B. (2016). *Sociologie du tourisme* (Nouvelle édition). Paris: La Découverte.

Croizier, M. (1959). Employés et petits fonctionnaires parisiens. *Esprit*, (274), 934-954.

Dacharry, M. (1965). Le tourisme social (Association française des Experts scientifiques du tourisme). *Revue de Géographie Alpine*, 53(4), 633-641.

Davisse, A., & Louveau, C. (1991). *Sports, école, société: La part des femmes*. Joinville-le-Pont: Actio.

Davisse, A., & Louveau, C. (2005). Pratiques sportives: Inégalités et différences. Dans M. Maruani, *Femmes, genre et sociétés, l'état des savoirs* (pp. 139-147). Paris: Découverte.

de Jesus Caetano, L. (1989). Crise et reconversion de la région industrielle lainière de la « Serra da Estrella ». *Hommes et Terres du Nord*, (4), 226-231.

Defrance, J. (2008). Les pratiquants du sport. Mise en perspective historique. Dans P. Arnaud, M. Attali, & J. Saint-Martin, *Le sport en France* (pp. 93-112). Paris: La

Documentation Française.

Defresne, F., & Krop, J. (2016). La massification scolaire sous la Ve république. *Education et Formations*, (91), 5-20.

Dehoorne, O. (2006). L'avènement du tourisme de masse sous les tropiques. Éléments de réflexion sur les enjeux touristiques dans l'espace caribéen. *Études caribéennes*, (4).

Delaplace, J.-M. (1996). Conceptions de l'éducation physique féminine en France entre les deux guerres : Vers une gymnastique gynécologique ? Dans P. Arnaud & T. Terret, *Histoire du sport féminin* (Vol. 2, pp. 69-79). Paris: L'Harmattan.

Deleage, J. (1994). *Une histoire de l'écologie*. Paris: Seuil.

Delporte, C. (2002). Au miroir des médias. Dans J.-P. Rioux & J.-F. Sirinelli, *La culture de masse en France : De la Belle Epoque à aujourd'hui* (pp. 305-351). Paris: Fayard.

Demoli, Y. (2014). Les femmes prennent le volant. *Travail, genre et sociétés*, n° 32(2), 119-140.

Demoli, Y., & Subtil, J. (2016). Boarding Class. Mesurer la démocratisation du transport aérien en France et en Europe [Colloque universitaire de démographie des populations].

Desvingnes, C. (2003). Le tourisme des jeunes, (77).

Douet Guérin, M. (2012). *Pratiques sportives, normes et socialisation : Représentations sociales de la norme en basket-ball, escalade et paintball* (Thèse en STAPS). Université Paris Descartes, Paris.

Douzou, L., & Veillon, D. (2006). Bidault, Georges, Anselme, Bip. (1889-1983). (F. Marcot, B. Leroux, & C. Levisse-Touzé, Éds) *Dictionnaire historique de la résistance : Résistance intérieure et France libre*. Paris: Laffont.

Duceux, Y. (2008). Éducateur sportif voile : Du saisonnier au transitoire. *Agora débats/jeunesses*, 47(1), 88.

Ducrot, T. (1996). *La mise en administration du sport en France (1939-1966) : Éléments pour une socio-histoire de la construction d'un monopole étatique* (Mémoire de DEA). Université de Grenoble, Grenoble.

Dufraisse, S. (2019). *Les héros du sport : Une histoire des champions soviétiques (années 1930-années 1980)*. Ceyzérieu: Champ Vallon.

Duhamel, P. (2010). Des lieux dans le vent : Réflexions sur la longévité des stations touristiques littorales françaises. *Sud-Ouest européen. Revue géographique des Pyrénées et du Sud-Ouest*, (29), 125-134.

Dumazedier, J. (1962). *Vers une civilisation du loisir?* Paris: Seuil.

- Dumazedier, J. (1988). *Révolution culturelle du temps libre : 1968-1988*. Paris: Méridiens-Klincksieck.
- Dutheil, F., Fortune, Y., & Lemonnier, J.-M. (2018a). Reconstruction physique et sportive en France sous la IV^e République (1946-1958) : Réflexions autour d'un renouvellement historiographique. Dans *Reconstructions physique et sportive en France sous la IV^e République (1946-1958) : Entre intentions et réalisations* (pp. 9-24). Caen: Presses Universitaires de Caen.
- Dutheil, F., Fortune, Y., & Lemonnier, J.-M. (2018b). *Reconstructions physique et sportives en France sous la IV^e République (1946-1958)*. Caen: Presses Universitaires de Caen.
- Ehrenberg, A. (1980). Aimez-vous les stages ? Les orgaines des politiques sportives en France 197^o-1930. *Recherches*, (43).
- Ehrenberg, A. (2014). *Le Culte de la performance*. Paris: Calmann-Lévy.
- Ehrlich, P. (1968). *The population bombe*. New York: Ballantine.
- Elias, N., & Dunning, E. (1994). *Sport et civilisation : La violence maîtrisée*. Paris: Fayard.
- Fagnoni, E. (2004). Amnéville, de la cité industrielle à la cité touristique : Quel devenir pour les territoires urbains en déprise ? *Mondes en développement*, 125(1), 51.
- Falcoz, M., & Chifflet, P. (1998). La construction publique des équipements sportifs : Aspects historique, politique et spatial. *Les Annales de la Recherche Urbaine*, 79(1), 14-21.
- Falcoz, M., & Walter, E. (2009). L'emploi dans le sport associatif et fédéral : Un état de la question. *Staps*, 1(83), 43-54.
- Farge, A. (1983). Dix ans d'histoire des femmes en France. *Le Debat*, n° 23(1), 161-169.
- Faullimmel, A.-S. (1997). Aux origines du scoutisme féminin en France : La naissance de la Fédération Française des Éclaireuses (1912-1927). *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme Français*, 143, 439-501.
- Feletin, C. (2004). *Hélène Viannay : L'instinct de résistance de l'occupation à l'école des Glénans*. Paris: Pascal.
- Finez, J. (2014). La construction des prix à la SNCF, une socio-histoire de la tarification. *Revue française de sociologie*, Vol. 55(1), 5-39.
- Fleury, C., & Prevot, A.-C. (2017). *Le Souci de la nature. Apprendre, inventer, gouverner*. Paris: CNRS.
- Forestier, L. (1991). *Les Installations d'équipement sportifs scolaires et d'entraînement*. Paris: Berger Levrault.
- Fridenson, P. (1989). Les ouvriers de l'automobile et le sport. *Actes de la Recherche en*

Sciences Sociales, 79(1), 50-62.

Friedmann, G. (1964). *Le travail en miettes*. Paris: Gallimard.

Frohlick, S. (1999). The 'Hypermasculine' Landscape of High-altitude Mountaineering. *Michigan Feminist Studies*, (14), 83-106.

Froidure, J. (1997). *Du Tourisme social au tourisme associatif. Crises et mutations françaises de tourisme*. Paris: L'Harmattan.

Froissart, T., & Verneuil, Y. (2014). *Education nationale, jeunesse et sports : Territoires en conflits ?* Paris: Armand Colin.

Fuchs, J. (2009). Le rôle de la nature dans la pédagogie des mouvements de jeunesse, 1920-1930. Une utopie anti-urbaine? Dans A. Baubérot & F. Bourillon, *Urbaphobie ou la détestation de la ville aux XIXe et XXe siècles* (pp. 227-239). Pompignac-près-Bordeaux: Bière.

Fuchs, J. (2017). *Jeunes en mouvement(s) depuis la fin du XIXème siècle. Pédagogues corporelles, politiques, territoires* (Habilitation à diriger des recherches en STAPS). Université de Bretagne Occidentale, Brest.

Fuchs, J. (2020). *Le temps des jolies colonies de vacances : Au cœur de la construction d'un service public, 1944-1960*. Lille: Presses universitaires du Septentrion.

Galland, O. (2008). Jeunesse. *Dictionnaire de l'éducation*. Paris: Presses Universitaires de France.

Galland, O. (2013). *Sociologie de la jeunesse*. Paris: Armand Colin.

Gasparini, W., & Vieille Marchiset, G. (2008). *Le sport dans les quartiers*. Paris: Presses Universitaires de France.

Gastaud, P. (2005). Les sports dans les mouvements de jeunesse guadeloupéens : Des supports de lutte entre laïques et catholiques 1913-1939. *Staps*, 69(3), 41.

Gaule, C. de, & Gaule, P. de. (2010). *Lettres, notes et carnets*. Paris: R. Laffont.

Gay-Lescot, J.-L. (1991). *Sport et éducation sous Vichy (1940-1944)*. Lyon: Presses Universitaires de Lyon.

Gérard, Y. (2009). Une gouvernance environnementale selon l'état ? Le conservatoire du littoral entre intérêt général et principe de proximité. *VertigO*, 9(1), 1-17.

Gibson, H. J. (1998). Sport Tourism : A Critical Analysis of Research. *Sport Management Review*, 1(1), 45-76.

Giolitto, P. (1982). *Pédagogie de l'environnement*. Paris: Presses Universitaires de France.

Giolitto, P. (1991). *Histoire de la jeunesse sous Vichy—Pierre Giolitto*. Paris: Perrin.

- Gleyse, J. (1996). L'image de ma femme dans les discours sur l'EP et le sport de 1870 à 1930. Un « fait social total »? Dans P. Arnaud & T. Terret, *Histoire du sport féminin* (Vol. 2, pp. 41-57). Paris: L'Harmattan.
- Gloria, A., & Raspaud, M. (2006). Émergence des compétitions d'escalade en France (1980-1987). Genèse d'une offre fédérale. *Staps*, 1(71), 99-114.
- Glyptis, S. (1991). *Sport and tourism*. Cambridge : Cambridge Scholar Publishing.
- Gobille, B. (2008). *Mai 68*. Paris: La Découverte.
- Goetschel, P., & Toucheboeuf, B. (2004). *La Quatrième République : La France de la libération à 1958*. Paris: LGF.
- Goguen, J. (2004). Ascension et déclin des mouvements de jeunes. *Le Débat*, (132), 45-59. <https://doi.org/10.3917/deba.132.0045>
- Goldschmid, J.-L. (2009). *40 ans aux Glénans*. Rennes: Ouest-France.
- Gombert, M. (2006). L'aventure du plein air en Gironde. Paris: Séminaire du Comité d'Histoire des Ministères de la Jeunesse & des Sports.
- Gracieux, C. (2009). Jeunesse et service militaire en France dans les années 1960 et 1970. Le déclin d'un rite de passage. Dans L. Bantigny & I. Jablonka, *Jeunesse oblige : Histoire des jeunes en France XIXe-XXIe siècle* (pp. 213-244). Paris: Presses universitaires de France.
- Granet, M. (1960). *Défense de la France, Histoire d'un Mouvement de Résistance (1940-1944)*. Paris: Presses Universitaires de France.
- Grosset, Y. (2010). CNOSF (Comité national olympique et sportif français). (M. Attali & J. Saint-Martin, Éds) *Dictionnaire culturel du sport*. Paris: Armand Colin.
- Gugglberger, M. (2017). Wanda Rutkiewicz – crossing boundaries in women's mountaineering. *Sport in Society*, 20(8), 1059-1076.
- Guignand, A., & Singer, Y. (1980). *Villages vacances familles le tourisme familial européen*. Paris: Presses Universitaires de France.
- Guillain, J.-Y. (2013). *Histoire du golf en France. Volume 2, Le temps de l'institutionnalisation*. Paris: L'Harmattan.
- Guillo, J.-M., & Laborie, P. (2000). *Mémoire et Histoire : La résistance* (Privat, Toulouse). Toulouse: Privat.
- Guttman, A. (2004). *From Ritual to Record : The Nature of Modern Sports, updated edition* (p. 224 Pages). New York: Columbia University Press.
- Hall, C. M. (1992). *Hallmark tourist events : Impacts, management and planning*. Londres: Belhaven Press.

- Halls, W. D. (1988). *Les jeunes et la politique de Vichy*. Paris: Syros.
- Hamon, H., & Rotman, P. (1987). *Génération, Tome 1, Les années de rêve*. Paris: Seuil.
- Hargreaves, J. (2002). *Sporting Females: Critical Issues in the History and Sociology of Women's Sport*. London: Routledge.
- Héluwaert, M. (2002). *Jeunesse & sports : Espérances contrariées, marginalités récupérées: propos sur des utopies abandonnées*. Paris: L'Harmattan.
- Héluwaert, M. (2009). *Jeunesse & Sports (1936-1986). Un service d'Etat du militantisme à la gestion* (Thèse en Science politique). Université Montpellier I, Montpellier.
- Hély, M. (2004). Essai de typologie des associations employeurs et de leur rapport au bénévolat. *La Tribune Fonda*, (170).
- Henry-Biabaud, C. (2000). *Contre vents et marées. Le Centre Nautique des Glénans de 1947 à 1981* (Mémoire de maîtrise en histoire). Université Paris IV - Paris.
- Hinch, T., & Higham, J. (2011). *Sport Tourism Development*. Clevedon: Channel View Publications.
- Hoffmann, S. (1976). *Sur la France*. Paris: Le Seuil.
- Hofmann, A. R., Rolland, C. G., Rafoss, K., & Zoglowek, H. (2018). *Norwegian Friluftsliv : A Way of Living and Learning in Nature*. Münster: Waxmann Verlag.
- Hoggart, R. (1970). *La Culture du Pauvre : Etude sur le style de vie des classes populaires en Angleterre*. Paris: Les Editions de Minuit.
- Hoibian, O. (1997). *Au-delà de la verticale l'alpinisme : Sport des élites ou sport pour tous ? Les enjeux de la définition légitime d'une pratique. Contribution à la sociogenèse du champ des activités physiques et des sports* (Thèse en STAPS). Université Paris 11 - Orsay.
- Hoibian, O. (2000). Du plein air au cinquième domaine. Evolution du statut des activités physiques de pleine nature en EPS. Dans T. Terret, *Education physique, sport et loisir 1970-2000* (pp. 69-88). Clermont-Ferrand: AFRAPS.
- Hoibian, O. (2001). *Les alpinistes en France 1870-1950. Une histoire culturelle*. Paris: Editions L'Harmattan.
- Hoibian, O. (2002). Jeunesse et Montagne, fleuron de la Révolution nationale ou foyer de dissidence ? Dans J.-P. Saint-Martin, P. Arnaud, & T. Terret, *Le sport et les Français pendant l'Occupation 1940-1944*. Paris: Editions L'Harmattan. (Google-Books-ID: tssUztr_iQ8C).
- Hoibian, O. (2004). *Lucien Devies : La montagne pour vocation*. Paris: Editions L'Harmattan.
- Hoibian, O. (2008). *L'invention de l'alpinisme : La montagne et l'affirmation de la bourgeoisie cultivée*. Paris: Belin.

- Hoibian, O. (2009). Hommes et femmes au sein de la Fédération Française des Clubs Alpains et de Montagne. Une différenciation sexuée des pratiques et des fonctions. Dans C. Ottogalli-Mazzacavallo & J. Saint-Martin, *Femmes et hommes dans les sports de montagne* (pp. 93-100). Grenoble: Publications de la MSH-Alpes.
- Hoibian, O. (2015). La montagne rédéfinie. L'exercice professionnel aux prises avec les évolutions de la demande. Dans M. Attali, *L'ENSA à la conquête des sommets* (pp. 335-362). Grenoble: Presses universitaires de Grenoble.
- Hoibian, O. (2016). L'œuvre des « caravanes scolaires » : Un programme d'éducation globale à la périphérie de l'école républicaine (1874-1934). *Revue française de pédagogie*, (195), 25-36.
- Honta, M. (2002). *Les territoires de l'excellence sportive*. Talence: Presses Universitaires de Bordeaux.
- Houée, P. (1996). *Les politiques de développement rural : Des années de croissance au temps d'incertitude. 2e édition, revue et augmentée*. Paris: INRA, Economica.
- Huggins, M. (2013). Sport, tourism and history : Current historiography and future prospects. *Journal of Tourism History*, 5(2), 107-130.
- Huggins, M., & Gregson, K. (2013). Sports tourism in Cumbria. Dans J. K. Walton & J. Wood, *The Making of a Cultural Landscape : The English Lake District as Tourist Destination, 1750-2010* (pp. 181-200). Farnham: Ashgate.
- Hunziker, W. (1951). *Social Tourism : Its Nature and Problems*. Bern: International tourists alliance scientific commission.
- Imbert, C. (2005). Ancrage et proximités familiales dans les villes nouvelles franciliennes : Une approche comparative. *Espaces et sociétés*, 119(1), 159.
- Irlinger, P., Louveau, C., & Métoudi, M. (1987). *Les Pratiques sportives des français : Usages sportifs du temps libéré*. Paris: Institut National du Sport et de l'Education Physique.
- Jacquet-Francillon, F. (2010). L'histoire de l'éducation et de l'enseignement dans et hors les sciences de l'éducation. Dans A. Vergnioux, *40 ans de sciences de l'éducation* (pp. 129-140). Caen: Presses Universitaires de Caen.
- Jallat, D. (2001). *L'espace de pratique de la voile légère en France : Histoire, styles et représentations*. Thèse en STAPS. Université Paris 11 - Orsay.
- Jallat, D. (2005). Enjeux économiques, enjeux sportifs : La Fédération Française de Voile, un espace complexe. Dans N. Bernard, *Le nautisme, acteurs, pratiques et territoires* (pp. 283-300). Rennes: Presses Universitaires de Rennes.

- Jallat, D. (2010). Voile. (M. Attali & J. Saint-Martin, Éds) *Dictionnaire culturel du sport*. Paris: Armand Colin.
- Jallat, D. (2011). La construction d'une identité de la planche à voile dans les années 1970-1980 : Représentations, jeux et enjeux. *Sciences sociales et sport*, 4(1), 65.
- Jallat, D. (2016). Tabarly-1964, Moitessier-1968, une lecture culturelle et politique d'exploits nautiques. Dans P. Liotard, *Le sport dans les Sixties : Pratiques, valeurs, acteurs* (pp. 81-95). Reims: Épure.
- Jallat, D., & Guyon, F. (2014, 15 octobre). *Le plein air depuis 1850—Histoire d'une intégration scolaire*.
- Janin, C., & Andres, L. (2008). Les friches : Espaces en marge ou marges de manœuvre pour l'aménagement des territoires ?, Brownfields and wastelands : marginalized spaces or maneuver lands for territorial planning ? *Annales de géographie*, (663), 62-81.
- Jolin, L. (2003). Les mesures sociales pour accroître le départ en vacances et l'accès au tourisme : Une relance est-elle possible ? *Téoros. Revue de recherche en tourisme*, 22(22-3), 10-15.
- Jolin, L., & Proulx, L. (2005). L'ambition du tourisme social : Un tourisme pour tous, durable et solidaire ! *Revue Interventions économiques. Papers in Political Economy*, (32).
- Joly, N. (2002). Loisirs, cadre de vie et développement : Un siècle de planification dans la Ruhr (1900-2000). *L'information géographique*, 66(4), 325-340.
- Kaes, R. (1959). Une conquête ouvrière. *Esprit*, (274), 894-917.
- Kahn, P. (2008). La pédagogie primaire entre 1945 et 1970 : L'impossible réforme ? *Le Telemaque*, n° 34(2), 43-58.
- Kalaora, B., & Konitz, A. (2004). Le Conservatoire du littoral : Entre patrimonialisation et médiation. *Annales de géographie*, 113(635), 87-99.
- Knafou, R. (1978). *Les Stations intégrées de sports d'hiver des Alpes françaises : L'aménagement de la montagne à la française* (Thèse de géographie). Paris VII, Paris.
- Knop, P. de. (1987). Some thoughts on the influence of sport on tourism. *International seminar and workshop on outdoor education, recreation and sport tourism. Proceedings of an international seminar.*, 38-45.
- Krane, V. (2001). We Can Be Athletic and Feminine, But Do We Want To? Challenging Hegemonic Femininity in Women's Sport. *Quest*, 53(1), 115-133.
- Lachaise, B. (2007). Chaban-Delmas, le gaullisme et les gaullistes sous la IVe République. Dans *Jacques Chaban-Delmas en politique* (pp. 53-66). Paris: Presses Universitaires de

France.

Lafabrière, C. (2019). Conflits, alliances et négociations autour de la prise en compte des écoles de voile par la fédération nationale de voile (1945-1976). *Sciences sociales et sport*, N° 13(1), 29-56.

Laffage-Cosnier, S. (2013). *L'élève accompli. Les innovations scolaires menées à Vanves par le Dr Max Fourestier (1950-1973)*. Thèse en STAPS. Université de Franche-Comté - Besançon.

Laffage-Cosnier, S. (2015). La végétalisation scolaire : La promotion de la première classe de forêt organisée à Vanves en 1959 par le Dr Max Fourestier. *Sciences sociales et sport*, (8), 155-180.

Lahire, B. (2001). Héritages sexués : Incorporations des habitudes et des croyances. Dans T. Blöss, *La dialectique des rapports hommes-femmes* (pp. 9-25). Paris: Presses Universitaires de France.

Laneyrie, P. (1985). *Les Scouts de France : L'évolution du mouvement des origines aux années quatre-vingt*. Paris: Editions du Cerf.

Langenbach, M. (2012). *Le marché du tourisme sportif de nature dans les systèmes territoriaux des espaces touristiques et ruraux : L'exemple de l'Ardèche*. Thèse en géographie. Université Joseph Fourier - Grenoble I, Grenoble.

Lanquar, R., & Raynouard, Y. (1981). *Le tourisme social* (2. éd. mise à jour). Paris: Presses Universitaires de France.

Lanquar, R., & Raynouard, Y. (1995). *Le tourisme social et associatif*. Paris: Presses Universitaires de France.

Larrère, R. (2009). Histoire(e)s et mémoires des parcs nationaux. Dans R. Larrère, B. Lizet, & M. Berlan-Darqué, *Histoire des parcs nationaux : Comment prendre soin de la nature ?* (pp. 21-41). Versailles: Editions Quae.

Larrère, R., Lizet, B., & Berlan-Darqué, M. (2009). *Histoire des parcs nationaux : Comment prendre soin de la nature ?* Versailles: Editions Quae.

Lassus, M. (2017). *Jeunesse et Sports : L'invention d'un ministère (1928-1948)*. Paris: INSEP.

Lassus, M., Martin, J.-L., & Villaret, S. (2007). Chapitre 5 : Les politiques publiques du Sport (1945-2005). Dans P. Tétart, *Histoire du sport en France, de la libération à nos jours*. Paris: Musée national du sport : Vuibert.

Laville, J.-L. (2010). *Politique de l'association*. Paris: Seuil.

Lazzarotti, O. (1995). *Les loisirs à la conquête des espaces périurbains*. Paris: L'Harmattan.

- Le Noe, O. (2005). La politique gaulienne des équipements sportifs. Dans P. Oulmont, L. de Linares, & Fondation Charles de Gaulle, *Charles de Gaulles et la Jeunesse* (pp. 167-196). Paris: Fondation Charles-de-Gaulle : Plon.
- Lecocq, G. (1996). La pratique sportive féminine. Destin social ou choix individuel? Dans P. Arnaud & T. Terret, *Histoire du sport féminin* (Vol. 2, pp. 113-129). Paris: L'Harmattan.
- Lecoquierre, B. (2006). Le Point Afrique, acteur majeur du transport aérien et du développement touristique en Afrique saharo-sahélienne. *Collection EDYTEM. Cahiers de géographie*, 4(1), 77-86.
- Lee Downs, L. (2009). *Histoire des colonies de vacances de 1880 à nos jours*. Paris: Perrin.
- Lê-Germain, E. (2001). *La politique sportive de la Ville de Lyon au temps d'Edouard Herriot : 1905-1957* (Thèse en STAPS). Lyon 1, Lyon.
- Lejeune, D. (1988). *Les alpinistes en France à la fin du XIXe et au début du XXe siècle : Vers 1875-vers 1919, étude d'histoire sociale, étude de mentalité*. Paris: Éditions du CTHS.
- Lemonnier, J.-M. (2010). Jeunesse. (M. Attali & J. Saint-Martin, Éds) *Dictionnaire culturel du sport*. Paris: Armand Colin.
- Lessard, C. (2017). *Les politiques municipales de la jeunesse et des sports dans les quartiers. Espoirs et illusions de la mixité sociale et de la discrimination positive* (Thèse en STAPS). Université Paris-Est, Champs-sur-Marne.
- Lessard, C., & Schut, P.-O. (2016). Les politiques publiques d'équipements sportifs vues à travers quatre villes françaises de 1960 à nos jours. *Loisir et Société / Society and Leisure*, 39(1), 61-86.
- Levet-Labry, É. (2007). *Les Ecoles Normales Supérieures d'Education Physique et Sportive et l'Institut National des Sports : Étude comparée des établissements, du régime de Vichy à la création de l'I.N.S.E.P. (1977)*. Thèse en histoire. Université Paris-Est Marne-la-Vallée, Champs-sur-Marne.
- Levet-Labry, E., & Schut, P.-O. (2014). Sport and Tourism - An Effective Cooperation : Canoeing and Mountaineering in France before the First World War. *Sport in History*, 34(2), 276-294.
- Léziart, Y. (1989). *Sport et dynamiques sociales*. Paris: Actio.
- Liotard, P. (2007). Médiatisation et ritualités sportives des années 1960 à nos jours. Dans P. Tétart, *Histoire du sport en France, de la libération à nos jours* (pp. 369-392). Paris: Musée national du sport : Vuibert.
- Lorenzi, J.-H. (1980). *La crise du XXe siècle*. Paris: Economica.

- Loret, A. (1995). *Génération glisse : Dans l'eau, l'air, la neige ... ; la révolution du sport des « années fun »*. Paris: Ed. Autrement.
- Louveau, C. (1996). Sport masculin/sport féminin : Intérêts et apports de l'analyse couplée. Dans P. Arnaud & T. Terret, *Histoire du sport féminin* (Vol. 2, pp. 257-269). Paris: L'Harmattan.
- Louveau, C. (2006). Inégalité sur la ligne de départ : Femmes, origines sociales et conquête du sport. *Clio. Femmes, Genre, Histoire*, (23), 119-143. <https://doi.org/10.4000/clio.1877>
- Machemehl, C. (2009). *Rouen, pratiques et politiques sportives dans l'entre-deux-guerres*. These de doctorat. Rouen.
- Maget, M. (1959). Les ruraux. *Esprit*, (274), 919-933.
- Magnone, G. (2005). *Sculpteur de cimes*. Paris: Arthaud.
- Malbos, J. (2004). Du précurseur contestataire à l'acteur institutionnel. Les relations du CAF et de la FFM. Dans O. Hoibian, *Lucien Devies : La montagne pour vocation* (pp. 129-144). Paris: Editions L'Harmattan.
- Malesset, R. (1985). *Vacances sportives de plein air de l'U.N.C.M. et de l'U.N.F. à l'UCPA*. Paris: Chiron.
- Mao, P. (2003). *Les lieux de pratique sportives de nature dans les espaces ruraux et montagnards. Contribution à l'analyse de l'espace géographique des sports* (Thèse en géographie). Université Joseph Fourier - Grenoble I, Grenoble.
- Mao, P., Hautbois, C., & Langenbach, M. (2009). Développement des sports de nature et de montagne en France : Diagnostic comparé des ressources territoriales. *Géographie, économie, société*, 11(4), 301-313.
- Marcot, F., Leroux, B., & Levisse-Touzé, C. (Éds). (2006). *Dictionnaire historique de la résistance : Résistance intérieure et France libre*. Paris: Laffont.
- Marsac, A. (2018). Le rôle du comité d'entreprise de la Régie nationale des usines Renault dans le développement des clubs de canoë : Sociabilités et territoires. *Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique*, (138), 117-135.
- Martin, J.-L. (1999). *La Politique de l'éducation physique sous la Ve République, tome 1 : L'Elan gaullien*. Paris: Presses Universitaires de France.
- Martin, J.-L. (2002a). *Histoire de l'éducation physique sous la Ve République. 1969-1981*. Paris: Vuibert.
- Martin, J.-L. (2002b). *Histoire de l'éducation physique sous la Ve République. La conquête de l'Education nationale (1969-1981)*. Paris: Librairie Vuibert.

- Martin, J.-L. (2004a). *Histoire de l'éducation physique sous la Ve République : La Terre promise, depuis 1981*. Paris: Vuibert.
- Martin, J.-L. (2004b). *Histoire de l'éducation physique sous la Ve République. [Tome 1], [Tome 1]*,. Paris: Vuibert.
- Martinoia, R. (2015). Du « serviteur » au « seigneur. » Une relecture historique de la domination dans la relation guide-client, au prisme de l'institutionnalisation du métier. Dans M. Attali, *L'ENSA à la conquête des sommets* (pp. 125-146). Grenoble: Presses universitaires de Grenoble.
- Mascret, V. (2010). *L'aventure sous-marine : Histoire de la plongée sous-marine de loisir en scaphandre autonome en France (1865-1985)*. Thèse en Staps. Université Claude Bernard - Lyon I.
- Massard-Guilbaud, G. (2002). De la « part du milieu » à l'histoire de l'environnement. *Le Mouvement Social*, no 200(3), 64-72.
- Matagne, P. (2003). Aux origines de l'écologie. *Innovations*, no 18(2), 27-42.
- Mathis, C.-F., & Mouhot, J.-F. (2015). *Une protection de l'environnement à la française ? (XIXe-XXe siècles)*. Seyssel: Champ Vallon.
- Mauger, G. (2006). *Les bandes, le milieu et la bohème populaire : Études de sociologie de la déviance des jeunes des classes populaires (1975 - 2005)*. Paris: Belin.
- Mauger, G. (2009). Les styles de vie des jeunes des classes populaires (1975-2005). Dans L. Bantigny & I. Jablonka, *Jeunesse oblige : Histoire des jeunes en France XIXe-XXIe siècle* (pp. 245-262). Paris: Presses universitaires de France.
- Maurice, A. (1987). *Le surfeur et le militant : Valeurs et sensibilités politiques des jeunes, en France et en Allemagne, des années 60 aux années 90*. Paris: Autrement.
- Maurice-Boyrrie, J.-P. (1946). *Nages sportives*. Clichy: Paul Dupont.
- Mauz, I. (2009). Espaces naturels protégés : Que sont devenus les projets des précuseurs ? Le cas du parc national de la Vanoise et des réserves naturelles de Haute Savoie. Dans R. Larrère, B. Lizet, & M. Berlan-Darqué, *Histoire des parcs nationaux : Comment prendre soin de la nature ?* (pp. 59-762). Versailles: Editions Quae.
- Mayeur, F. (2008). *L'Education des filles en France au XIXe siècle*. Paris: Tempus Perrin.
- Mennesson, C., & Galissaire, R. (2004). Les femmes guides de haute montagne : Modes de socialisation et identités sexuées. *Recherches féministes*, 17(1), 111-141.
- Merle, S. (2007). *Politiques et aménagements sportifs en région stéphanoise : Vers une reconnaissance de la place du sport dans la société et l'aménagement urbain (fin XIXème-*

début XXI^{ème} siècle). These de doctorat. Saint-Etienne.

Mescheriakoff, A.-S. (2001). Les associations et l'administration. D'une liberté encadrée à une liberté utilisée. Dans C. Andrieu, G. Le Béguec, & D. Tartakowsky, *Associations et champ politique. La loi de 1901 à l'épreuve du siècle*. Paris: Publications de la Sorbonne.

Messner, M. A. (1988). Sports and Male Domination : The Female Athlete as Contested Ideological Terrain. *Sociology of Sport Journal*, 5(3), 197-211.

Mestre, M. (2002). La politique de la jeunesse du Club Alpin Français sous Vichy, comparaison avec DÖAV (club alpin austro-allemand). Dans P. Arnaud, T. Terret, J. Saint-Martin, & P. Gros, *Le sport et les français pendant l'Occupation, 1940-1944* (Vol. 1, pp. 335-350). Paris: L'Harmattan.

Miège, C. (1997). *Les institutions sportives*. Paris: Presses Universitaires de France.

Mignon, J.-M. (2007). *Une histoire de l'éducation populaire*. Paris : La découverte.

Mills, S. (2013). 'An instruction in good citizenship': Scouting and the historical geographies of citizenship education: *'An instruction in good citizenship'*. *Transactions of the Institute of British Geographers*, 38(1), 120-134.

Ministère de la Culture et de la Communication. (1974). *Les pratiques culturelles des Français*. Paris: La Documentation Française.

Minnaert, L., Maitland, R., & Miller, G. (2009). Tourism and social policy : The Value of Social Tourism. *Annals of Tourism Research*, 36(2), 316-334. <https://doi.org/10.1016/j.annals.2009.01.002>

Missoffe, F., & Ministère de la Jeunesse et des Sports. (1966). *Les Équipements sportifs et socio-éducatifs*. Paris, France: Éditions du Moniteur.

MIT. (2005). *Tourisme 2. Moments de lieux*. Paris: Belin.

Moneghetti, M., Tétart, P., & Wille, F. (2007). De la plume à l'écran. Sport et médias, 1995 à 2005. Dans P. Tétart, *Histoire du sport en France, de la libération à nos jours* (pp. 197-215). Paris: Musée national du sport : Vuibert.

Moraldo, D. (2013). Les rapports entre les genres dans l'alpinisme français et anglais. Le prisme des autobiographies de femmes alpinistes, de d'Angeville (1794-1871) à Destivelle (née en 1960). *Journal of Alpine Research / Revue de géographie alpine*, (101-1).

Morin, E. (1962). *L'esprit du temps*. Paris: Grasset.

Morin, G. (2006). Philip, André, Jean Louis (1902-1970). (F. Marcot, B. Leroux, & C. Levisse-Touzé, Éds) *Dictionnaire historique de la résistance : Résistance intérieure et France libre*. Paris: Laffont.

- Moustard, R. (2009). Sport populaire, éducation populaire : Un combat commun. *Vie sociale*, N° 4(4), 79-89.
- Muracciole, J.-F. (1998). *Les enfants de la défaite : La Résistance, l'éducation et la culture*. Paris: Presses de Sciences Po.
- Murard, L., Fourquet, F., & Arrou-Vignod, M. (2004). *La naissance des villes nouvelles : Anatomie d'une décision, 1961-1969*. Paris: Presses de l'École nationale des ponts et chaussées.
- Nys, J.-F. (2007). Trois aspects de l'économie du sport depuis les années 1960 : L'aide publique, la professionnalisation, le marché du sport. Dans P. Tétart, *Histoire du sport en France, de la libération à nos jours* (pp. 229-260). Paris: Musée national du sport : Vuibert.
- Nys, J.-F., & Andreff, W. (1987). Le marché des articles de sport. *Esprit*, (125 (4)), 312-316.
- Ottogalli, C. (2009). Des femmes au Cho Oyu en 1959, retour sur un voyage héroïque. *La Montagne et Alpinisme*, (235), 73-75.
- Ottogalli-Mazzacavallo, C. (2004a). Femmes et alpinisme au Club Alpin Français à l'aube du xxe siècle : Une rencontre atypique ? *STAPS*, 66(4), 25-41.
- Ottogalli-Mazzacavallo, C. (2004b). *Les femmes alpinistes au Club Alpin Français (1874-1919) : Un genre de compromis*. Thèse en STAPS. Université Savoie Mont Blanc, Chambéry.
- Ottogalli-Mazzacavallo, C. (2006). Des femmes à la conquête des sommets : Genre et Alpinisme (1874-1919). *Clio. Femmes, Genre, Histoire*, (23), 165-178.
- Oulmont, P., Linares, L. de, & Fondation Charles de Gaulle. (2005). *Charles de Gaulles et la Jeunesse*. Paris: Fondation Charles-de-Gaulle : Plon.
- Palluau, N. (2013). *La fabrique des pédagogues. Encadrer les colonies de vacances, 1919-1939*. Rennes: Presses Universitaires de Rennes.
- Parlebas, P. (1987). *Jeux, sports et sociétés : Lexique de praxéologie motrice*. Paris: INSEP-Éditions.
- Parsans, T. (1942). Age and sex in the social structure of the United States. *American Sociological Review*, 5(VII).
- Pattieu, S. (2009). *Tourisme et travail*. Paris: Presses de Sciences Po.
- Pécout, C. (2005). L'éducation physique dans les chantiers de la jeunesse (1940-1944) : Exemple de trois initiatives originales. *Guerres mondiales et conflits contemporains*, 218(2), 15.
- Pécout, C. (2008). Les jeunes et la politique de Vichy. Le cas des Chantiers de la Jeunesse. *Histoire@Politique*, n° 4(1), 9-9.

- Pécout, C. (2017). Endoctriner les corps sous le régime de Vichy. Le cas des chantiers de la jeunesse (1940-1944). *Guerres mondiales et conflits contemporains*, N° 268(4), 45-60.
- Pellicier, P. (2018). Les conseillers techniques sportifs.
- Périer, P. (2004). Adolescences populaires et socialisation scolaire : Les épreuves relationnelles et identitaires du rapport pédagogique. *L'orientation scolaire et professionnelle*, 2(33), 227-248.
- Peter, J.-M. (2003). Loisir, temps libre, culture sportive et autoformation. Dans T. Terret, *Education physique, sport et loisirs 1970-2000* (pp. 291-310). Montpellier: AFRAPS.
- Pfister, G. (1996). Her story in sport : Toward the emancipation of women. Dans P. Arnaud & T. Terret, *Histoire du sport féminin* (Vol. 1, pp. 213-229). Paris: L'Harmattan.
- Philippe, M. (à paraître). Chapitre 13 : Entre pouvoir public et mouvements de jeunesse. L'UCPA face à la crise de 1968. Dans O. Hoibian, *Le Mai 68 des sportifs et éducateurs sportifs*. Rennes: Presses Universitaires de Rennes.
- Philippe, M. (à paraître). De la Résistance Intérieure à l'école de voile des Glénans : L'influence de l'action d'Hélène et Philippe Viannay en faveur de l'éducation des jeunes (1947-1982). *European Studies in Sport History*.
- Philippe, M. (2017). *L'UCPA, le partenaire d'une politique Jeunesse et Sports (1965-1984)* (Mémoire de master en STAPS). Université Paris-Est Marne-la-Vallée, Paris.
- Philippe, M. (2019, septembre). De la Résistance Intérieure à l'école de voile des Glénans : L'influence de l'action d'Hélène et Philippe Viannay en faveur de l'éducation des jeunes (1947-1982). Lausanne.
- Philippe, M. (2020a). Social and Associative Sports Tourism in France : The Glénans and the National Union of Outdoor Sports Centres (UCPA). *The International Journal of the History of Sport*, 0(0), 1-18.
- Philippe, M. (2020b, 12 mars). Entre indifférence et engagement, un regard différent porté sur l'éducation à la nature autour de la pratique du tourisme sportif : Le Club Alpin Français, l'UCPA et les Glénans [Journée d'étude « Les activités sportives, touristiques, récréatives en milieu naturel : information, sensibilisation, éducation et enjeux de protection »]. Créteil.
- Philippe, M., & Schut, P.-O. (2019). De la carrière à la base de loisir : La transformation touristique d'un territoire en marge, l'exemple francilien. *Loisir et Société / Society and Leisure*, 42(3), 471-502.
- Pierre, Jérémy. (2009). Des brevets d'Etat d'éducateur sportif aux diplômes professionnels

de 1963 à nos jours. Réflexion sur les enjeux et les débats relatifs aux réformes du tronc commun. Dans D. B. Moreau & C. Collinet, *Les éducateurs sportifs en France depuis 1945. Question sur la professionnalisation* (pp. 85-166). Rennes: PUR.

Pierre, Jérémy. (2012). *La politique publique des conditions d'accès à l'encadrement sportif en France. Vers une nouvelle gouvernance au tournant du XXIe siècle* (Thèse en STAPS). Université Paris-Est, Champs-sur-Marne.

Pociello, C. (1987a). Changements sportifs, changements sociaux. Contribution à l'étude de la diffusion des représentations collectives de l'aventure. Dans S. Guillaume, *Sport et changement social* (pp. 241-248). Talence: Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine.

Pociello, C. (1987b). Un nouvel esprit d'aventure. De l'écologie douce à l'écologie dure. *Esprit*, (125), 95-105.

Pociello, C. (1999). *Les cultures sportives*. (S.l.): Presses Universitaires de France.

Poujade, R. (1975). *Le Ministère de l'impossible*. Paris: Calmann-Lévy.

Poujol, G. (1997). Les Unions chrétiennes de jeunes filles (1891-1920). *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme Français*, 143, 335-369.

Prost, A. (1968). *Histoire de l'enseignement en France 1800-1967*. Paris: Armand Colin.

Prost, A. (1982). *Histoire générale de l'enseignement et de l'éducation en France*. Paris: Nouvelle Librairie de France.

Prost, A. (1987a). Jeunesse et société dans la France de l'entre-deux-guerres. *Vingtième Siècle, revue d'histoire*, 13(1), 35-44.

Prost, A. (1987b). Jeunesse et société dans la France de l'entre-deux-guerres—Persée. *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, (13), 35-44.

Prost, A. (1992). *Education, société et politiques : Une histoire de l'enseignement en France de 1945 à nos jours*. Paris: Seuil.

Raspaud, M. (2003). *L'aventure himalayenne : Les enjeux des expéditions sur les plus hautes montagnes du monde, 1880-2000*. Grenoble: Presses universitaires de Grenoble.

Rauch, A. (1995). Les vacances et la nature revisitée (1930-1939). Dans A. Corbin, *L'Avènement des loisirs* (pp. 105-154). Paris: Aubier.

Rauch, A. (2001). *Vacances en France de 1830 à nos jours*. Paris: Hachette Littérature.

Rauch, A. (2002). Les usages du temps libre. Dans J.-P. Rioux & J.-F. Sirinelli, *La culture de masse en France : De la Belle Epoque à aujourd'hui* (pp. 352-409). Paris: Fayard.

Réau, B. (2005). *Clubs de vacances et usages sociaux du temps libre : Une histoire sociale du Club Méditerranée* (Thèse en sociologie). EHESS.

- Réau, B. (2009). Voyages et jeunesse « favorisée » : Usages éducatifs de la mobilité. *Agora débats/jeunesses*, 53(3), 73.
- Réau, B. (2011). *Les Français et les vacances : Sociologie des pratiques et offres de loisirs*. Paris: CNRS.
- Redihan, E. E. (2017). *The Olympics and the Cold War, 1948-1968 : Sport as Battleground in the U.S.-Soviet Rivalry*. Jefferson: McFarland.
- Régnier-Bohler, F. (1995). *Les Glénans, la mer autrement. Effets économiques, environnementaux et sociaux*. (Mémoire de maîtrise de géographie). Université Paris 1, Paris.
- Reichwein, P. (2014). *Climber's Paradise : Making Canada's Mountain Parks, 1906-1974*. (S.l.): University of Alberta.
- Reichwein, P. (2017). The Alpine Club of Canada's 'Mountain Heritage' : Adventure and Advocacy in the Twentieth Century and Beyond. *The International Journal of the History of Sport*, 34(14), 1501-1520.
- Renaudat, E. (1989). La consommation domestique de 1950 à 1980. *Revue des politiques sociales et familiales*, 18(1), 23-25.
- Richez, J.-C. (2013). Maurice Herzog dans les bagages de Charles de Gaulle ? Les conditions de sa nomination. Dans D. Barriolade, L. Besse, & A. Loustalot, *Maurice Herzog. Un septennat pour une politique jeunesse et sports (27 septembre 1958—8 janvier 1966)*. Paris: La Documentation française.
- Rioux, J.-P., & Sirinelli, J.-F. (Éds). (2002). *La culture de masse en France : De la Belle Epoque à aujourd'hui*. Paris: Fayard.
- Rogoff, B. (1991). *Apprenticeship in Thinking*. New York: Oxford University Press.
- Rosanvallon, P. (1995). *La nouvelle question sociale. Repenser l'État providence*. Paris: Le Seuil.
- Rosanvallon, P. (2006). *Le modèle politique français : La société civile contre le jacobinisme de 1789 à nos jours*. Paris : Le Seuil.
- Roussel, E. (2008). *De Gaulle*. Paris: Gallimard.
- Russier, J.-P. (2015). Jouer avec le vent et la mer. *Revue du MAUSS*, n° 46(2), 50-66.
- Saez, G. (1996). Vers une recomposition de l'éducation populaire. Dans B. Roudet, *Des jeunes et des associations*. Paris: L'Harmattan.
- Saint-Martin, J. (2000). L'emploi sportif vu à travers son histoire : Des brevets d'Etat aux professorats de sport. Dans T. Terret, *Education physique, sport et loisir 1970-2000* (pp.

251-268). Clermont-Ferrand: AFRAPS.

Saint-Martin, J., Savre, F., & Terret, T. (2012). Les premiers rassemblements alpins de vélos tout terrain. Entre sport et économie touristique (1983-1987). *Journal of Alpine Research / Revue de géographie alpine*, (100-3).

Saint-Martin, J., Sorez, J., Stumpp, S., & Ville, S. (2020). ITEM 3 : L'EPS, le sport scolaire et la formation du citoyen. Dans *Réussir l'écrit 1 : CAPEPS, agrégation d'EPS : nouveaux items* (pp. 247-300). Neuilly: Atlande.

Saint-Martin, J.-P., Arnaud, P., & Terret, T. (2002). *Le sport et les Français pendant l'Occupation 1940-1944*. Paris: L'Harmattan.

Savre, F. (2019). Approche historique et culturelle du partage du territoire et des conflits d'usage : L'exemple du vélo tout-terrain de 1970 à 1990, de part et d'autre de l'Atlantique. Dans Christine Bouneau, J.-P. Callède, & F. Sabatier (Éds), *Sport, nature et développement durable : Une question de génération ?* (pp. 159-173). Pessac: Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine.

Sayeux, A.-S. (2006). *Surfeurs, l'être au monde. Analyse socio-anthropologique de la culture de surfeurs, entre accord et déviance.* Thèse en STAPS. Université Rennes 2, Rennes.

Scheidlinger, S. (1948). A Comparative Study of the Boy Scout Movement in Different National and Social Groups. *American Sociological Review*, 13(6), 739-750.

Schmidt, V. A. (1990). Unblocking Society by Decree : The Impact of Governmental Decentralization in France. *Comparative Politics*, 22(4), 459-481.

Schor, R. (2007). *Histoire de la société française au XXe siècle*. Paris: Belin.

Schut, P.-O. (2007a). La gestion politique du canyonisme. *Revue Européenne de Management du sport*, (16)

Schut, P.-O. (2007b). *L'exploration souterraine : Une histoire culturelle de la spéléologie*. Paris: Editions L'Harmattan.

Schut, P.-O. (2012). Une stratégie de développement fondée sur l'innovation. Le cas de l'entreprise Petzl (Isère). *Journal of Alpine Research / Revue de géographie alpine*, (100-3).

Schut, P.-O. (2013). Sport as a Major Player in the Development of Tourism : The History of Mountaineering in the Pelvoux Massif, France, from 1861 to 1914. *The International Journal of the History of Sport*, 30(12), 1329-1350.

Schut, P.-O. (2016a). How the Touring Club de France Influenced the Development of Winter Tourism. *The International Journal of the History of Sport*, 33(10), 1133-1151.

Schut, P.-O. (2016b). *Une histoire des sports de nature. Études de cas*. Habilitation à diriger

des recherches en Histoire. Université Paris-Est.

Schut, P.-O. (2017). Habiter la ville par le sport et les loisirs ? La création des bases de plein air et de loisirs (1964-1976). *Leisure/Loisir*, 41(1), 47-68.

Schut, P.-O. (2019). Activités de plein air : Des destinations touristiques aux aménagements urbains. Dans *Espaces et lieux de sport dans l'histoire* (pp. 155-177). Paris: Epure.

Schut, P.-O., & Delalandre, M. (2016). Un arbre, une forêt, un paysage. La contribution du Touring Club de France en faveur du Reboisement. *Natures Sciences Sociétés*, (24), 230-241.

Schut, P.-O., & Levet-Labry, É. (2012). Le rôle des pratiques sportives et de loisirs dans la définition et l'urbanisation des sites touristiques en France. *Espaces et sociétés*, 151(3), 31.

Schut, P.-O., & Philippe, M. (2020). Usages des bases de plein air et de loisirs : Le partage entre les résidents et les visiteurs. *Téoros. Revue de recherche en tourisme*, 39(1).

Schut, P.-O., & Pierre, J. (2012). Relations ambivalentes entre professionnels et amateurs dans les loisirs sportifs : Les cas de la spéléologie et du canyonisme. *Loisir et Société / Society and Leisure*, 35(2), 317-340. <https://doi.org/10.1080/07053436.2012.10707846>

Schwartz, O. (1998). *La notion de « classe populaire »* (Habilitation à diriger des recherches en sociologie). Université de Versailles - Saint Quentin en Yvelines, Versailles.

Schweitzer, S. (2002). *Les femmes ont toujours travaillé : Une histoire du travail des femmes aux XIXe et XXe siècles*. Paris: Odile Jacob.

Scol, J. (2006). Les sports et loisirs nautiques au coeur de la requalification récréative des friches industrialo-minières et des canaux du Nord-Pas-de-Calais. Dans N. Bernard, *Le nautisme : Acteurs, pratiques et territoires* (pp. 235-250). Rennes: Presses universitaires de Rennes.

Selmi, A. (2009). L'émergence de l'idée de parc national en France. De la protection des paysages à l'expérimentation coloniale. Dans R. Larrère, *Histoire des parcs nationaux comment prendre soin de la nature*. Paris: QUAE.

Simon, G. (1988). Incidence des lois de décentralisation. Dans P. Collomb, *Sport et décentralisation*. Nice: Économica.

Sirinelli, J.-F. (2003). *Les baby-boomers : Une génération, 1945-1969*. Paris: Fayard.

Sohn, A.-M. (2012). *Âge tendre et tête de bois histoire des jeunes des années 1960*. Paris: Fayard.

Sorez, J. (2010). Gaullisme. (M. Attali & J. Saint-Martin, Éds) *Dictionnaire culturel du sport*.

Paris: Armand Colin.

Soulage, F. (2002). Préface. Dans J. Chauvin, *Le tourisme social et associatif en France. Acteur majeur de l'économie sociale*. Paris: Harmattan.

Squire, S. J. (1995). In the Steps of 'Genteel Ladies': Women Tourists in the Canadian Rockies, 1885-1939. *The Canadian Geographer / Le Géographe canadien*, 39(1), 2-15.

Suchet, A. (2019). L'aménagement de la montagne en faveur des sports d'hiver dans les Pyrénées (1930-1990). Elements de géographie historique. Dans P.-O. Schut, *Espaces et lieux de sport dans l'histoire*. Paris: Epure.

Suchet, A., Meyre, J.-M., Bessy, O., & Gallino, C. (2018). *Les activités sportives de nature à l'école : Organisation, dispositifs juridiques et enjeux éducatifs*. Montpellier: AFRAPS.

Suchet, A., & Tuppen, J. (2014). *Pratiques fun, aventures sportives et sports de nature. Trois moments dans l'évolution des dynamiques sportives de nature en France (1970-2010)*. (S.l.): Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine.

Tailland, M. (2004). L'Alpine Journal, une revue savante entre maintien de la tradition et tentation du modernisme 1863-2004. *Amnis. Revue de civilisation contemporaine Europes/Amériques*, (1).

Tellier, T. (2013). Jalons pour une biographie. Itinéraire politique d'un gaulliste engagé. Dans D. Barriolade, L. Besse, & A. Loustalot, *Maurice Herzog. Un septennat pour une politique jeunesse et sports (27 septembre 1958—8 janvier 1966)*. Paris: La Documentation française.

Terret, T. (2003). *Education physique, sport et loisir 1970-2000*. Clermont-Ferrand: AFRAPS.

Terret, T. (2007). Les femmes et le sport de 1945 à nos jours. Dans P. Tétart, *Histoire du sport en France, de la libération à nos jours* (pp. 287-308). Paris: Musée national du sport : Vuibert.

Tétard, F. (1986). L'histoire d'un malentendu, les politiques de la jeunesse à la Libération. Dans J.-P. Martin, *L'espérance contrariée. Education populaire et jeunesse à la Libération (1944-1947)*. Paris: Actes du colloque des 10 - 12 décembre 1985, à l'Institut national d'éducation populaire.

Tétard, F. (1989). Le phénomène des blousons noirs en France fin années 50-début années 1960. Dans F. Gambelle & M. Trebitsch, *Révoles et sociétés* (Vol. 2, pp. 205-214). Paris: Publications de la Sorbonne.

Tétard, F. (1996a). *Le FONJEP, une cogestion aux multiples visages*. Marly-le-Roy: INJEP.

- Tétard, F. (1996b). Les mouvements de jeunesse furent-ils des mouvements de jeunes ? Quelques éléments de réflexion par rapport à la périodes « trente glorieuses ». Dans B. Roudet, *Des jeunes et des associations*. Paris: L'Harmattan.
- Tétard, F. (2013). La cogestion : Une histoire d'amour avec les mouvements de jeunesse et d'éducation populaire ? Dans D. Barriolade, L. Besse, & A. Loustalot, *Maurice Herzog. Un septennat pour une politique jeunesse et sports (27 septembre 1958—8 janvier 1966)*. Paris: La Documentation française.
- Tétart, P. (2007a). *Histoire du sport en France, de la libération à nos jours*. Paris: Musée national du sport : Vuibert.
- Tétart, P. (2007b). *Histoire du sport en France : Du second empire au régime de Vichy*. Paris: Vuibert.
- Thénoz, M. (1988). Le tourisme à Chamonix / Tourism at Chamonix. *Géocarrefour*, 63(4), 237-245.
- Thiercé, A. (1999). *Histoire de l'adolescence (1850-1914)*. Paris: Belin.
- Thiesse, A.-M. (1995). Organisation des loisirs des travailleurs et temps dérobés (1880-1930). Dans A. Corbin, *L'avènement des loisirs 1850-1960* (pp. 299-323). Paris: Aubier.
- Thomas, R., Haumont, A., & Levet, J.-L. (1987). *Sociologie du Sport*. Paris: Presses Universitaires de France.
- Thompson, E. P. (1966). *The Making of the English Working Class*. New York: Vintage.
- Tinard, Y. (1992). Le tourisme social : Un avenir ou un passé ? *Espaces*, (117).
- Tobita, T. (2018). *La Fédération française des Éclaireurs (FFE) : Une histoire de jeunes filles et de femmes dans un mouvement scout féminin en France (1911-1970)*. Thèse en histoire. Paris Sciences et Lettres.
- Travaillot, Y. (1998). *Sociologie des pratiques d'entretien du corps*. Paris: Presses Universitaires de France.
- Travers, A. (2001). *Politique et représentations de la montagne sous vichy. La montagne éducatrice 1940*. Paris: Editions L'Harmattan.
- Travers, A. (2002). L'équipement sportif de la montagne sous Vichy. Dans P. Arnaud, T. Terret, J. Saint-Martin, & P. Gros, *Le sport et les français pendant l'Occupation, 1940-1944* (Vol. 1, pp. 351-360). Paris: L'Harmattan.
- Vadelorge, L. (2014). *Retour sur les villes nouvelles*. Paris: Creaphis Editions.
- Valode, P. (2014). *La Ve République : Une histoire*. Paris: L'Archipel.
- van Haeperen, B. (2012). Que sont devenus les principes du New Public Management ?

Reflets et perspectives de la vie économique, Tome LI(2), 83-99.

Vast, C. (2006). Défense de la France. (F. Marcot, B. Leroux, & C. Levisse-Touzé, Éd.) *Dictionnaire historique de la résistance : Résistance intérieure et France libre*. Paris: Laffont.

Vast, C. (2008). *Une histoire des Mouvements Unis de Résistance (de 1941 à l'après-guerre) : Essai sur l'expérience de la Résistance et l'identité résistante*. Thèse en histoire. Université de Franche-Comté.

Vermet, P. (1990). *L'Etat et le sport moderne en France 1936-1986—Les structures, les textes et les hommes* (Thèse en histoire). Université de Caen, Caen.

Veyne, P. (1979). L'alpinisme, une invention de la bourgeoisie. *L'Histoire*, (11), 41-49.

Viannay, P., Paulhan, C., Azéma, J.-P., Pouthier, J.-L., Richet, C., Seydoux, G., ... Viannay, P. (1988). *Du bon usage de la France : Résistance, journalisme, Glénans*. Paris: Ramsay.

Vigarello, G. (1982). Les vertiges de l'intime. Dans *Le corps... Entre illusions et savoirs* (pp. 68-78). Paris: Esprits.

Vignal, B. (2010). UCPA (Union nationale des centres sportifs de plein air). Dans M. Attali & J. Saint-Martin, *Dictionnaire culturel du sport*. Paris: Armand Colin.

Vigneau, F. (1998). *Les Espaces du sport*. Paris: Presses universitaires de France.

Villaret, S., & Delaplace, J.-M. (2004). La Méthode Naturelle de Georges Hébert ou « l'école naturiste » en éducation physique (1900-1939). *Staps*, 63(1), 29.

Villaret, S., & Saint-Martin, J.-P. (2004). Écoles de plein air et naturisme : Une innovation en milieu scolaire (1887-1935). *Science & Motricité*, (51), 11-28.

Vincent, G. (1999). Le corps et l'énigme sexuelle. Dans P. Ariès & G. Duby, *Histoire de la vie privée. 5. De la Première Guerre Mondiale à nos jours* (Vol. 5, pp. 271-351). Paris: Editions du Seuil.

Wackermann, G. (1997). Leisure and Tourism throughout the Changes Affecting Today's Society. Reflections on a Scientific Appraisal. *Loisir et Société / Society and Leisure*, 20(2), 479-501.

Wagg, S., & Andrews, D. L. (2007). *East Plays West : Sport and the Cold War*. Londres: Routledge.

Wagner, A. C. (2007). La place du voyage dans la formation des élites. *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 170(5), 58-65.

Waks, F. (2005). *UCPA 1965-2005 : 40 ans de passion*. Paris: Textuel.

Weed, M., & Bull, C. (2009). *Sports Tourism : Participants, Policy and Providers*. Oxford:

Routledge.

Wieviorka, O. (1989). La génération de la résistance. *Vingtième Siècle, revue d'histoire*, 22(1), 111-116.

Wieviorka, O. (1995). *Une certaine idée de la Résistance*. Paris: Le Seuil.

Wieviorka, O. (2013). *Histoire de la Résistance : 1940-1945*. Paris: Perrin.

Wiggins, N. (2012). Popular education for health promotion and community empowerment: A review of the literature. *Health Promotion International*, 27(3), 356-371.

Winock, M. (2009). *La Fièvre hexagonale. Les grandes crises politiques 1871-1968*. Paris: Points.

Worster, D. (1974). *Nature's economy*. Cambridge: Cambridge University Press.

Yvorel, J.-J. (2009). L'« invention » de la délinquance juvénile ou la naissance d'un nouveau problème social. Dans L. Bantigny & I. Jablonka, *Jeunesse oblige : Histoire des jeunes en France XIXe-XXe siècle*. Paris: Presses Universitaires de France.

Zolesio, E. (2010). Dispositions féminines/dispositions masculines. *Interrogations*, (10), 1-5.

TABLE DES MATIERES

RESUMES	2
ABSTRACT	3
REMERCIEMENTS	4
SOMMAIRE	6
GLOSSAIRE DES ACRONYMES.....	12
INTRODUCTION GENERALE.....	15
LES LOISIRS DES CLASSES POPULAIRES.....	19
ÉDQUER LA JEUNESSE POPULAIRE	26
UNE HISTOIRE SOCIOPOLITIQUE DE L'ÉDUCATION DES JEUNES	29
PROBLEMATIQUE.....	33
PERIODISATION	34
METHODOLOGIE DU TRAVAIL	36
CHAPITRE 1 1944 – 1958 : DE L'ENGOUEMENT AU DEVELOPPEMENT	42
I. L'ELAN ASSOCIATIF D'APRES-GUERRE	48
I.1. CONFIER LE PLEIN AIR A DES ORGANISMES TECHNIQUES	48
I.2. L'ASSOCIATION NATIONALE DES CAMPS DE MONTAGNE PUIS L'UNION NATIONALE DES CAMPS DE MONTAGNE : UNE NAISSANCE CONTROLÉE ET EN DEUX TEMPS.....	54
I.3. L'UNION NAUTIQUE FRANÇAISE : UNE FORTE INFLUENCE DE JEUNESSE ET SPORTS	58
<i>I.3.1. Création de l'UNF</i>	58
<i>I.3.2. Crise du fonctionnement de l'UNF</i>	61
<i>I.3.3. Le rôle de la DGJS dans la renaissance de l'UNF</i>	64
I.4. LE CAF : REVIVRE APRES LES MOMENTS DIFFICILES	71
<i>I.4.1. Le CAF dans la guerre</i>	71
<i>I.4.2. Se reconstruire et éduquer les jeunes</i>	73
I.5. LE CCFIJ, UNE CREATION ASSOCIATIVE OBLIGATOIRE	76
II. ORGANISER LES SPORTS DE PLEIN AIR APRES LA GUERRE	84
II.1 ORGANISATION DU MINISTRE EN CHARGE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS : REFLET DE DIFFICULTES FINANCIERES.....	85
II.2. REFLEXIONS AUTOUR DE L'ÉDUCATION PAR LE PLEIN AIR.....	92
<i>II.2.1. Une éducation militaire</i>	92
II.2.1.1. Un passé lié à l'armée, encore d'actualité à la fin des années 1940	92
II.2.1.2. La formation prémilitaire	95
<i>II.2.2. Une éducation physique et morale par le plein air ?</i>	99
II.3. LES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT.....	103
<i>II.3.1. Les conditions de subventions.</i>	104

<i>II.3.2. Une aide plus qu'importante</i>	109
II.4. L'ÉQUIPEMENT SPORTIF : AIDER AU MIEUX LES ASSOCIATIONS A SE DEVELOPPER	115
<i>II.4.1. Le CAF : reconstruire, restaurer puis agrandir son patrimoine immobilier</i>	116
<i>II.4.2. Le CCFIJ : se créer pour pouvoir s'équiper</i>	124
<i>II.4.3. UNCM et UNF : deux politiques d'équipements bien différentes...</i>	129
II.4.3.1. L'UNCM : une politique en termes d'infrastructures d'accueil dynamique	130
II.4.3.2. L'UNF : le matériel avant les infrastructures.....	135
III. DIRECTION GENERALE ET LE MOUVEMENT DU TOURISME SPORTIF POPULAIRE : UN TRAVAIL POUR L'ÉDUCATION DES JEUNES.....	146
III.1. LA DEMOCRATISATION COMME CONDITION	147
<i>III.1.1. Une vraie collaboration</i>	147
<i>III.1.2. Visible dans la politique des associations</i>	153
III.2. UNE POPULATION TOUCHEE VARIEE	159
<i>III.2.1. UNCM et UNF : une population variée</i>	159
III.2.1.1. Les individuels	159
III.2.1.2. Les étudiants.....	164
III.2.1.3. Les groupes organisés.....	168
<i>III.2.2. Le CAF, un élargissement social ?</i>	172
<i>III.2.3. Le CCFIJ : une volonté de brassage social</i>	179
<i>III.2.4. La place des femmes dans les réflexions des associations</i>	185
III.3. FORMER DES CADRES : UNE OBLIGATION	191
<i>III.3.1. Les cadres de la montagne</i>	192
<i>III.3.2. Les cadres du nautisme</i>	195
DES RESULTATS PROBANTS	202
CHAPITRE 2 1958 – 1968 : L'ÂGE D'OR DU TOURISME SPORTIF ASSOCIATIF ET SOCIAL.....	211
I. UNE POLITIQUE « POUR LES JEUNES (...) AVEC LES JEUNES ET PAR LES JEUNES »	217
I.1. 1958-1966 : LA GENESE D'UNE POLITIQUE DE LA JEUNESSE	218
<i>I.1.1. La politique de Maurice Herzog</i>	218
<i>I.1.2. La cogestion : politique phare de Maurice Herzog</i>	225
I.2. LES HAUTS COMITES AUX SPORTS ET A LA JEUNESSE	230
<i>I.2.1. De l'air... pour vivre</i>	233
<i>I.2.2. L'Essai de Doctrine du Sport</i>	241
I.3. LA POLITIQUE CONTESTEE DE FRANÇOIS MISSOFFE	253
<i>I.3.1. Le premier ministre de la Jeunesse et des Sports</i>	253
<i>I.3.2. Le Livre Blanc : symbole d'une division manquée avec les mouvements de jeunesse et d'éducation populaire</i>	256
I.4. DEVELOPPEMENT DES PRATIQUES	259
<i>I.4.1. Coopération entre les associations de tourisme sportif</i>	260

<i>I.4.2. Les aides proposées par les pouvoirs publics : « pour les jeunes »</i>	265
<i>I.4.3. Combien sont-ils réellement ?</i>	270
<i>I.4.4. Qui fréquente les associations de tourisme sportif ?</i>	275
I.5 FORMER POUR ENCADRER LES STAGES : SYMBOLE DE LA MASSIFICATION DES PRATIQUES ?	285
<i>I.5.1. Le cas des cadres de montagne</i>	286
<i>I.5.2. Les cadres du nautisme</i>	291
II. LA CREATION DE L'UCPA : SYMBOLE D'UNE POLITIQUE GAULLIENNE	297
II.1. LA NAISSANCE DE L'UCPA	297
<i>II.1.1. Maurice Herzog, la tête pensante d'un projet ?</i>	297
<i>II.1.2. Les raisons d'une fusion entre l'UNCM et l'UNF.</i>	302
II.2. LES ASSOCIATIONS, MOUVEMENTS ET FEDERATIONS MEMBRES : ENTRE RETICENCE ET COLLABORATION	306
II.3. L'UCPA : UN ORGANISME DE COGESTION	309
III. ASSOCIATIONS DE TOURISME SPORTIF ET POUVOIRS PUBLICS : PARTENAIRES DE L'AMENAGEMENT SPORTIF DU TERRITOIRE	315
III.1. LES LOIS-PROGRAMMES D'EQUIPEMENT SPORTIF ET SOCIOEDUCATIF	315
III.2. LE PATRIMOINE ASSOCIATIF : LE REFLET D'UNE COOPERATION AVEC LES POUVOIRS PUBLICS	321
<i>III.2.1. Le CAF : renforcement d'un partenariat</i>	321
<i>III.2.2. De l'UNF et l'UNCM vers l'UCPA : la matérialisation d'un besoin d'infrastructures</i>	331
<i>III.2.2.1. Du temps de l'UNF et de l'UNCM : déjà une forte coopération avec les pouvoirs publics</i>	332
<i>III.2.2.2. La transition vers l'UCPA : un organisme conçu en lien avec la deuxième loi-programme.</i>	342
<i>III.2.3. Le CNG : l'évolution de la politique d'équipement.</i>	348
CONCLUSION DU CHAPITRE 2.	353
CHAPITRE 3 1968 - 1981 : LE DESENGAGEMENT PROGRESSIF DES POUVOIRS PUBLICS, VERS LA FIN D'UNE COOPERATION POUR LA DEMOCRATISATION DES SPORTS DE PLEIN AIR ?	355
I. MAI 68 OU L'ECHEC DE LA POLITIQUE GAULLIENNE DE LA JEUNESSE ET POINT DE RUPTURE	360
I.1. LE CNG : UNE ASSOCIATION ENGAGEE POUR FAIRE ECHO A SON HISTOIRE	361
I.2. LA CRISE A L'UCPA	364
II. L'EVOLUTION DU FONCTIONNEMENT ASSOCIATIF, UNE CONSEQUENCE DE LA DIMINUTION DE L'INVESTISSEMENT FINANCIER DE L'ÉTAT DANS LA POLITIQUE EN DIRECTION DES ASSOCIATIONS ?	367
II.1. DIMINUTION DES AIDES ATTRIBUEES AU FONCTIONNEMENT	367
<i>II.1.1. Une modification de la politique ministérielle</i>	368
<i>II.1.2. Le début de la contractualisation</i>	375
II.2. UNE ŒUVRE EDUCATIVE REAFFIRMEE	379
<i>II.2.1. Le début d'une réflexion sur l'enseignement alpin au CAF</i>	379
<i>II.2.2. L'évolution d'une pédagogie vers plus de liberté pour le CNG</i>	385
<i>II.2.3. De nombreuses évolutions, conséquences de mai 68 pour l'UCPA</i>	388

II.3. LES ASSOCIATIONS DE TOURISME SPORTIF : PARTENAIRES PRIVILEGES DANS LA CREATION D'UNE PEDAGOGIE DE L'ENVIRONNEMENT APPLIQUEE AUX LOISIRS DE PLEIN AIR	394
II.3.1. <i>La pédagogie de l'environnement : un enjeu de société ?</i>	397
II.3.2. <i>La pédagogie de l'environnement : un encouragement institutionnel ?</i>	400
II.3.3. <i>Le cas des mises en œuvre réelles au niveau du CAF, du CNG et de l'UCPA</i>	402
II.4. BENEVOLAT OU PROFESSIONNALISME : QUEL CAMP CHOISIR ?	412
II.4.1. <i>Le CAF et le CNG : le bénévolat comme tradition</i>	412
II.4.2. <i>L'UCPA : le professionnalisme de rigueur</i>	423
III. LE CHANTIER DE L'EQUIPEMENT ASSOCIATIF.....	430
III.1. LES POLITIQUES D'EQUIPEMENT ASSOCIATIVES	430
III.1.1. <i>Des associations liées au tourisme social ?</i>	431
III.1.2. <i>L'équipement, au cœur même des politiques associatives</i>	435
III.1.2.1. Choisir un espace	436
III.1.2.2. Réfléchir à la construction	439
III.1.2.3. La déconcentration associative	446
III.2. L'ÉTAT ET LES ASSOCIATIONS : UNE RELATION AUTOUR DE L'AIDE A LA PIERRE	453
III.2.1. <i>Les subventions d'équipement, une réflexion constante de la part des pouvoirs publics</i>	454
III.2.2. <i>Une évolution de la politique du CAF liée à une réduction de l'aide accordée ?</i>	463
III.2.3. <i>Le CNG, une association défavorisée sur le plan de l'aide à la pierre ?</i>	468
III.2.4. <i>L'UCPA, avantagée sur le plan de l'équipement par rapport aux autres associations ?</i>	479
III.3. LE DEBUT DES LOISIRS SPORTIFS DE PROXIMITE	487
IV. LE DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES ASSOCIATIVES.....	492
IV.1. POURSUITE D'UNE POLITIQUE EN FAVEUR DE L'OUVERTURE	495
IV.1.1. <i>Le CAF : l'affirmation d'une politique volontariste</i>	495
IV.1.2. <i>Le CNG : des actions concrètes en faveur de l'ouverture</i>	499
IV.1.3. <i>L'UCPA : une évolution sociologique des stagiaires</i>	507
IV.2. LA PLACE DES FEMMES DANS LES STAGES DES ASSOCIATIONS	519
IV.3. LA PROGRESSION DE LA FREQUENTATION DES ASSOCIATIONS	529
CONCLUSION DU CHAPITRE 3	534
CHAPITRE 4 1981 – 1996 : « S'ADAPTER OU MOURIR » : LA TRANSFORMATION OBLIGATOIRE DES ASSOCIATIONS FACE AUX MUTATIONS DE LA SOCIETE FRANÇAISE	538
I. LE TEMPS DES MUTATIONS POLITIQUES, SOCIALES, CULTURELLES, ECONOMIQUES ET SPORTIVES	543
I.1. LES MUTATIONS POLITIQUES : LA DECENTRALISATION.....	544
I.2. LES MUTATIONS ECONOMIQUES : LES ASSOCIATIONS DANS LA MARCHANDISATION SPORTIVE	553
I.2.1. <i>Des associations qui fonctionnent comme des entreprises</i>	554
I.2.2. <i>Une adaptation à la concurrence</i>	560
I.2.3. <i>Le sponsoring associatif</i>	563

I.3. LES MUTATIONS SOCIALES ET CULTURELLES : UN TOURNANT SPORTIF	568
I.3.1. <i>Une mutation des envies des Français...</i>	568
I.3.2. <i>... qui a un impact sur les propositions éducatives des associations</i>	573
I.3.3. <i>L'intérêt accru pour l'international</i>	580
II. LES EQUIPEMENTS ASSOCIATIFS ENTRE MODERNISATION ET INSCRIPTION DANS LE TOURISME SOCIAL...	586
II.1. SE MODERNISER POUR SURVIVRE	587
II.1.1. <i>Rénover, mettre aux normes, moderniser</i>	588
II.1.2. <i>Continuer d'aménager</i>	597
II.1.3. <i>Respecter l'environnement</i>	606
II.2. LA QUESTION DU FINANCEMENT DES INFRASTRUCTURES	615
II.2.1. <i>La multiplication des financements possibles...</i>	615
II.2.1.1. Les crédits Jeunesse et Sports	616
II.2.1.2. Les crédits décentralisés.....	622
II.2.1.3. Les enjeux du financement du tourisme associatif	631
II.2.2. <i>... n'entraîne pas pour autant la fin des difficultés de financements</i>	635
II.2.2.1. La diminution de l'aide des pouvoirs publics.....	635
II.2.2.2. Les solutions associatives	638
II.2.2.3. L'impact de la diminution des moyens	643
II.3. ÉQUIPER LA VILLE POUR LES LOISIRS QUOTIDIENS	645
II.3.1. <i>Les loisirs sportifs de proximité</i>	646
II.3.2. <i>Les politiques de la ville</i>	650
II.4. ÉQUIPER LA MOYENNE MONTAGNE POUR LE TOURISME	654
II.4.1. <i>Une mutation de l'économie locale vers une économie touristique</i>	655
II.4.2. <i>L'aménagement des territoires de la moyenne montagne</i>	662
II.4.3. <i>L'apport des associations sur les territoires</i>	667
III. UNE COLLABORATION POUR L'OUVERTURE AUX LOISIRS	672
III.1. FORMER DES ENCADRANTS	673
III.1.1. <i>L'impératif de la formation</i>	674
III.1.2. <i>La coopération avec l'État</i>	680
III.1.2.1 La collaboration à travers les fédérations.....	680
III.1.2.2. Le travail en faveur de l'emploi des jeunes.....	686
III.1.2.3. Les postes mis à disposition	689
III.1.3. <i>Les limites de la collaboration entre l'État et les associations de tourisme sportif</i>	693
III.2. LA BAISSÉ DES AIDES AU FONCTIONNEMENT DE L'ÉTAT AUX ACTIVITÉS DU TOURISME SPORTIF ASSOCIATIF.....	696
III.2.1. <i>Les subventions de fonctionnement aux associations : la question quant à la participation à une mission de démocratisation</i>	697
III.2.2. <i>Le partenariat autour des conventions d'objectifs</i>	704
III.2.3. <i>L'aide à la personne comme moyen privilégié d'aide à la démocratisation</i>	712
III.3. S'OUVRIR PRINCIPALEMENT AUX JEUNES ISSUS DES CLASSES POPULAIRES	718

<i>III.3.1. La politique associative</i>	718
<i>III.3.2. La question des prix</i>	725
III.3.2.1. La cotisation	726
III.3.2.1. Le coût de la pratique.....	730
III.3.2.3. Les collaborations pour lutter contre les coûts de pratique trop élevés	736
<i>III.3.3. Les freins réels à la pratique</i>	740
<i>III.3.4. Y a-t-il une évolution dans la population fréquentant les stages ?</i>	745
CONCLUSION DU CHAPITRE 4	754
CONCLUSION GENERALE.....	756
BIBLIOGRAPHIE GENERALE	766
TABLE DES MATIERES.....	796
TABLE DES FIGURES	802
ANNEXES.....	806
ENTRETIEN AVEC FRANÇOIS BODDAERT, REPRESENTANT DE LA DIRECTION DE LA JEUNESSE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UCPA ENTRE 1990 ET 1998.....	807
ENTRETIEN AVEC ANNE BOSSY, REPRESENTANTE DES GUIDES DE FRANCE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UCPA. ELLE EST SUCCESSIVEMENT TRESORIERE DE L'UCPA DE 1997 A 2003 PUIS PRESIDENTE DE L'UCPA DE 2003 A 2009.	827
ENTRETIEN AVEC JEAN-MARC PILPOUL, PRESIDENT DU CNG ENTRE 1971 ET 1973. MEMBRE DU COMITE D'HONNEUR DU CNG.	859
LISTE DES ARCHIVES CONSULTEES	874
<i>Archives Nationales</i>	874
<i>Archives de la Région Bretagne</i>	890
<i>Archives de la Région Rhône Alpes</i>	891
<i>Archives Départementales du Finistère</i>	893
<i>Archives Départementales de la Savoie</i>	895
<i>Archives Départementales du Val-de-Marne</i>	896
<i>Archives de la SNCF</i>	897
<i>Archives de l'UCPA</i>	898
<i>Archives du CNG</i>	901
<i>Archives du CAF</i>	902
<i>Archives de la Jeunesse au Plein Air</i>	903
<i>Journaux Officiels de la République Française</i>	903

TABLE DES FIGURES

FIGURE 1 : ROLES JOUES PAR CHACUN DES PARTIS INTERVENANT DANS L'EDUCATION POSTSCOLAIRE	52
FIGURE 2 : COMPARAISON DES STATUTS DE L'UNF ET DE L'UNCM	60
FIGURE 3 : PLAQUE COMMEMORANT L'ACTION DU MOUVEMENT DEFENSE DE LA FRANCE A LA SORBONNE, PARIS	77
FIGURE 4 : PROSPECTUS DU CFI POUR LE CENTRE DE SKI POUR LA SAISON 1949-1950	80
FIGURE 5 : ARCHIPEL DES GLENAN	81
FIGURE 6 : ORGANISATION DU SOUS-SECRETARIAT A LA JEUNESSE ET AUX SPORTS EN JUIN 1946	86
FIGURE 7 : ORGANISATION DE LA DIRECTION GENERALE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS EN DECEMBRE 1948	87
FIGURE 8 : CREDITS ALLOUES A LA JEUNESSE ET AUX SPORTS ENTRE 1946 ET 1958.....	91
FIGURE 9 : EXEMPLE D'UNE JUSTIFICATION D'ACTIVITE LIEE A UNE DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'UNF EN 1952.....	107
FIGURE 10 : ÉVOLUTION DES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT DES ASSOCIATIONS ETUDIEES ENTRE 1945 ET 1957 EN MILLIONS DE FRANCS COURANT.....	112
FIGURE 11 : ÉVOLUTION DU PATRIMOINE IMMOBILIER DU CAF ENTRE 1944 ET 1957	119
FIGURE 12: BUDGET ALLOUE PAR LE CAF AUX TRAVAUX EN MONTAGNE	122
FIGURE 13: CENTRES DE L'UNCM EN 1952	132
FIGURE 14: CAMP DU LETTY DE L'UNF A BENODET.....	137
FIGURE 15 : JEUNES CONSTRUISANT LEUR CANOE SOUS LE CONTROLE D'UN OUVRIER DE L'UNF.....	142
FIGURE 16: ÉVOLUTION DU PRIX DES STAGES AU CCFIJ	156
FIGURE 17 : PROPORTION DE BOURSIERS PAR RAPPORT AUX NOMBRES DE STAGIAIRES SUR LES SAISONS D'HIVER DE L'UNCM	162
FIGURE 18 : JEUNES FILLES DE L'ENSEP TRANSPORTANT LEUR CANADIEN A DIX PAGAYEURS POUR UNE MISE A L'EAU DANS LA SEINE A COTE DU PONT ALEXANDRE III	165
FIGURE 19: PLACES OFFERTES PAR L'UNCM POUR SES STAGES DE NOËL ENTRE 1952 ET 1955.	171
FIGURE 20 : PRIX DES COTISATIONS DU CAF EN 1945 ET 1952 EN ANCIENS FRANCS.....	175
FIGURE 21: REPRESENTATION DES CATEGORIES SOCIOPROFESSIONNELLES AYANT FREQUENTEES LE CCFIJ EN 1956.....	182
FIGURE 22 : CATEGORIES SOCIOPROFESSIONNELLES DES 40% TRAVAILLEURS AYANT FREQUENTES LE CCFIJ EN 1956....	182
FIGURE 23: HENRI DESJOYEUX ENSEIGNANT LES EFFETS DU VENT SUR LES VOILES A DES STAGIAIRES DU CCFIJ.....	199
FIGURE 24 : ÉVOLUTION DU NOMBRE DE JOURNEES REALISEES PAR LES ASSOCIATIONS ENTRE 1944 ET 1957	203
FIGURE 25 : REPARTITION DES CREDITS DU CHAPITRE 43-53 EN 1959 ET 1960	222
FIGURE 26 : ÉVOLUTION DES VENTILATIONS DES SERVICES PUBLICS EN MILLIONS DE NOUVEAUX FRANCS	224
FIGURE 27 : LE GENERAL DE GAULLE AU COTE DE MAURICE HERZOG (1ER A GAUCHE) ET D'ANDRE MALRAUX, MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE LORS DE LA PREMIERE SEANCE DU HAUT-COMITE DE LA JEUNESSE	232
FIGURE 28 : ANNONCE FAITE DANS LE PROGRAMME 1962 DU CNG VERS L'UNF	262
FIGURE 29 : PUBLICITE EN FAVEUR DE L'UNCM DANS LA REVUE DU CAF.....	264
FIGURE 30 : FREQUENTATION DES STAGES DU CAF ENTRE 1959 ET 1967.....	272
FIGURE 31 : COMPARAISON DE L'ÉVOLUTION DE LA FREQUENTATION DES STAGES (EN JOURNEES) A L'UCPA, AUX GLENANS, A L'UNCM ET L'UNF ENTRE 1958 ET 1968.....	274
FIGURE 32 : L'ÉVOLUTION DE LA COTISATION ET DU DROIT D'ENTREE AUX GLENANS (1959-1964)	281

FIGURE 33 : QUI FREQUENTE L'UNCM PUIS L'UCPA JUSQU'EN 1966 (EN POUR CENT) ?	284
FIGURE 34 : LETTRE DE MAURICE HERZOG AUX PRESIDENTS DE LA COMMISSION MIXTE UNCM-UNF, 1965	301
FIGURE 35 : LISTE DES MOUVEMENTS, ASSOCIATIONS ET FEDERATIONS MEMBRES DE L'UNCM ET DE L'UNF EN 1965	305
FIGURE 36 : LOGOS DE L'UNCM, DE L'UNF ET DE L'UCPA.....	310
FIGURE 37 : LISTE DES MOUVEMENTS AFFILIES A L'UCPA A SA CREATION	312
FIGURE 38 : REPARTITION DES CREDITS POUR LA PREMIERE LOI-PROGRAMME D'EQUIPEMENT SPORTIF ET SOCIOEDUCATIF. (EN MILLIONS DE NOUVEAUX FRANCS)	318
FIGURE 39 : MAURICE HERZOG INAUGURANT LE REFUGE DES GRANDS-MULETS	326
FIGURE 40 : LES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT REÇUES PAR LE CAF ENTRE 1959 ET 1968	328
FIGURE 41 : EXEMPLES D'OPERATIONS SUBVENTIONNEES PAR LE MINISTERE EN CHARGE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS POUR L'UNF.....	334
FIGURE 42 : LES CENTRES DE L'UNCM EN 1958.....	335
FIGURE 43 : LE CENTRE ALPIN DE LA BERARDE	337
FIGURE 44 : LES CENTRES DE L'UNCM EN 1965	343
FIGURE 45 : LES CENTRES DE L'UNF EN 1965.....	344
FIGURE 46 : LES NOUVEAUX CENTRES DE L'UCPA ENTRE 1966 ET 1968	347
FIGURE 47 : ÉVOLUTION DES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT ATTRIBUEES AUX ASSOCIATIONS PAR LE MINISTERE EN CHARGE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS (EN FRANCS COURANTS)	369
FIGURE 48 : ÉVOLUTION DE LA SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS NATIONALES DISTRIBUEE PAR LE MINISTERE EN CHARGE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS DE 1968 A 1973	373
FIGURE 49 : LE CNG ET LA VOILE SCOLAIRE : UN EXEMPLE DE CONTRACTUALISATION.....	376
FIGURE 50 : DIFFERENTES CATEGORIES DE STAGES PROPOSEES PAR LE CAF	383
FIGURE 51: EXEMPLES DE CAMPAGNES MENEES PAR LE CAF.....	404
FIGURE 52 : STAGIAIRES ŒUVRANT A LA PROTECTION DES DUNES DE PENFRET GRACE A L'INSTALLATION DE GRILLAGES DANS LES ANNEES 1960.....	407
FIGURE 53 : COMPARAISON DES BUDGETS AFFECTES AU PERSONNEL ENTRE LE CAF ET LE CNG PAR RAPPORT AU BUDGET GLOBAL	417
FIGURE 54 : REPARTITION DE L'ENSEIGNEMENT ALPIN DU CAF ENTRE BENEVOLES ET PROFESSIONNELS (1978-1981) .	418
FIGURE 55 : PART DU POSTE PERSONNEL DANS LE BUDGET GLOBAL DE L'UCPA EN MILLIERS DE FRANCS	425
FIGURE 56 : REPARTITION DES ENSEIGNEMENTS SAISONNIERS A L'UCPA ENTRE L'HIVER 1969/1970 ET L'ETE 1971...	426
FIGURE 57 : ÉVOLUTION DES GENERATIONS DE REFUGE DU CAF AVEC LES REFUGES DU COUVERCLE, D'ARGENTIERE ET DU GOUTER	441
FIGURE 58 : REGIONALISATION DU CAF.....	448
FIGURE 59 : LE PROCESSUS DE SUBVENTION A LA PIERRE DANS LES ANNEES 1970	459
FIGURE 60 : ÉVOLUTION DU FINANCEMENT DES EQUIPEMENTS DU CAF ENTRE 1968 ET 1981.....	465
FIGURE 61 : EXEMPLE DE REPARTITION DES MOYENS DU CNG SUR L'ANNEE 1980.....	470
FIGURE 62 : ÉVOLUTION DE LA SUBVENTION D'EQUIPEMENT DU CNG.....	473
FIGURE 63 : DONS AU CNG ENTRE 1974 ET 1981	475

FIGURE 64 : ÉVOLUTION DE L'OFFRE DU CNG EN TERMES D'EQUIPEMENT TERRESTRE	477
FIGURE 65 : ÉVOLUTION DE LA SUBVENTION D'EQUIPEMENT PERÇUE PAR L'UCPA DE LA PART DES POUVOIRS PUBLICS	480
FIGURE 66 : EXEMPLES DE SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT DE L'UCPA AVEC L'AIDE DE LA CNAF	483
FIGURE 67 : ÉVOLUTION DE L'OFFRE DE L'UCPA EN TERMES DE SKI/MONTAGNE ENTRE 1969 ET 1977	485
FIGURE 68 : AUGMENTATION DES PRIX DU CNG ET SES JUSTIFICATIONS	504
FIGURE 69 : CATEGORIES SOCIOPROFESSIONNELLES FREQUENTANT L'UCPA EN HIVER ET EN ETE ENTRE 1968 ET 1981 EN POURCENTAGE.....	513
FIGURE 70 : COMPARAISON DE LA FREQUENTATION DES STAGES DE L'UCPA EN FONCTION DE L'AGE EN HIVER ET EN ETE ENTRE 1975 ET 1981 EN POURCENTAGE	517
FIGURE 71 : COMPARAISON DE LA REPARTITION D'HOMMES ET DE FEMMES QUI FREQUENTENT LES STAGES DE L'UCPA ENTRE 1966 ET 1981 (EN POURCENTAGE).....	527
FIGURE 72 : ÉVOLUTION DE LA FREQUENTATION DU CAF, DU CNG ET DE L'UCPA ENTRE 1968 ET 1981 EN JOURNEES DE STAGES	531
FIGURE 73 : EXEMPLE DE SPONSORING AU CLUB ALPIN FRANÇAIS.....	565
FIGURE 74 : CHARTE DE SECURITE DU CNG.....	577
FIGURE 75 : ÉVOLUTION DU NOMBRE DE LITS A L'UCPA.....	599
FIGURE 76 : ÉTAT DES LIEUX DES NOUVELLES INFRASTRUCTURES DU CAF ENTRE 1983 ET 1994	603
FIGURE 77 : ÉOLIENNE DE L'ILE DE PENFRET	609
FIGURE 78 : REFUGE DES CONSCRITS.....	614
FIGURE 79 : LES CREDITS DU FNDS DE 1981 A 1996 EN MILLIERS DE FRANCS	619
FIGURE 80 : EXEMPLES DE PLANS DE FINANCEMENTS POUR CHACUNE DES ASSOCIATIONS	624
FIGURE 81 : SUBVENTIONS PREVUES ET REALISEES OFFERTES AU TOURISME SOCIAL ET ASSOCIATIF DE 1984 A 1993 PAR LA REGION RHONE-ALPES EN MILLIONS DE FRANCS	627
FIGURE 82 : LES TROIS PREMIERS EMPRUNTS ASSOCIATIFS DU CNG 1985-1992	642
FIGURE 83 : ÉVOLUTION DE LA REPARTITION DES POSTES DE CTN DANS LES FEDERATIONS ENTRE 1992 ET 1996	693
FIGURE 84 : BUDGET DE JEUNESSE ET SPORT PAR RAPPORT AU BUDGET DE L'ÉTAT DE 1982 A 1985 EN MILLIONS DE FRANCS COURANTS	698
FIGURE 85 : AIDES ACCORDEES PAR LES POUVOIRS PUBLICS POUR LE FONCTIONNEMENT DU CAF, DU CNG ET DE L'UCPA DE 1982 A 1995.....	702
FIGURE 86 : ÉVOLUTION DES SUBVENTIONS ACCORDEES AUX ASSOCIATIONS PAR LE MINISTERE EN CHARGE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS.	705
FIGURE 87 : PARTENAIRES DE L'UCPA DANS LE CADRE DES CONVENTIONS D'OBJECTIFS LIEES AUX POLITIQUES DE LA VILLE, 1995.....	710
FIGURE 88 : MONTANT DES AIDES A LA PERSONNE PERÇUES PAR L'UCPA DE 1990 A 1996.....	715
FIGURE 89 : INITIATIVES DE L'UCPA EN FAVEUR DES SCOLAIRES EN 1995	723
FIGURE 90 : ÉVOLUTION DE LA COTISATION DU CAF EN FRANCS	727
FIGURE 91 : DIFFERENCE ENTRE L'AUGMENTATION DE LA COTISATION DU CAF ET L'INFLATION	728

FIGURE 92 : PRIX PRATIQUES POUR LES CENTRES UCPA ET DU CLUB MEDITERRANEE DE VAL D'ISERE POUR LES HIVERS 1980-1981 A 1992-1993	733
FIGURE 93 : EXEMPLE DES TARIFS (EN FRANCS COURANTS) PRATIQUES PAR LE CNG DURANT LA SAISON 1986	735
FIGURE 94 : STATISTIQUES DES OPERATIONS DE SOLIDARITE REALISEES PAR L'UCPA DE 1993 A 1996	738
FIGURE 95 : REPARTITION DE LA FREQUENTATION DE L'UCPA EN FONCTION DE L'AGE DES STAGIAIRES (1982-1985) ...	747
FIGURE 96 : CATEGORIES SOCIOPROFESSIONNELLES QUI FREQUENTENT LES STAGES DE L'UCPA SELON L'ACTIVITE.	750

ANNEXES

Entretien avec François Boddaert, représentant de la direction de la jeunesse au Conseil d'Administration de l'UCPA entre 1990 et 1998.

L'entretien s'est déroulé le 25 septembre 2018 dans le bureau de monsieur Boddaert au ministère des Sports à 10h. Il a duré 1h.

Je lui dresse un rapide résumé de mon projet de thèse puis lui demande son autorisation pour enregistrer l'entretien. Il ne souhaite pas garder l'anonymat.

Marion Philippe : Dans un premier temps, je voulais m'intéresser plutôt à votre vie à vous : que vous me racontiez votre enfance, votre jeunesse, votre rapport au sport...

François Boddaert : D'accord... Bon rapidement, bon effectivement, j'ai fait un peu de sport collectif : du football quand j'avais 10 ans, après j'ai fait plutôt du rugby. J'ai eu effectivement l'occasion de fréquenter les clubs sportifs puisque dans mes fonctions, quand j'étais à l'université, j'étais dans un club universitaire et juste quand je suis rentré dans la vie active, on va dire à 23 ans, après une maîtrise du côté de la Sorbonne puis un cycle de gestion économique du côté de Dauphine. JE me suis retrouvé en territorial donc secrétaire général adjoint chargé de la ville d'Argenteuil et j'avais, entre autres, comme fonction la suivie de tout le secteur social, sauf les personnes âgées, c'est-à-dire l'enfance, jeunesse, sports, culture, vie associative. Donc, par définition, j'étais en lien très direct, par mes fonctions aussi, avec le sport pendant huit à neuf ans. Ça, c'était pour le début de ma carrière. Après, j'ai eu l'occasion de venir à Jeunesse et Sports, au Ministère, et d'avoir différentes fonctions qui me permettaient, tous les trois ans, d'être dans le secteur de l'animation et des centres de vacances, dans le budget, dans le secteur vie associative, dans le secteur des relations internationales, dans le secteur développement des politiques jeunesse... bref... qui m'a permis d'être proche, de près ou de loin, avec le monde associatif et le monde sportif en particulier, mais je n'ai jamais pratiqué à la Direction des Sports. J'ai toujours eu des fonctions à la Direction de la Jeunesse, Vie Associative ou des fonctions liées à l'administration, mais jamais en rapport avec la Direction des Sports telle qu'elle est actuellement. C'est un point intéressant pour répondre à votre question. Après, on peut

dire que je suis dans le monde du sport aussi puisque mes enfants ont eu l'occasion de pratiquer l'équitation et d'être à un certain niveau qui m'a permis d'être, quasiment tous les week-ends, dans des lieux propres à cette discipline. Ils ont commencé à à peu près 2 ou 3 ans à l'UCPA, par hasard. Donc pour eux, c'est les années... 1994 où ils ont eu effectivement l'occasion de commencer à monter à poney. Donc j'étais, de par mes fonctions professionnelles, de par ma vie privée et mes pratiques de loisirs, en rapport de près ou de loin avec les pratiques associatives et le monde du sport.

Vous-même, avez-vous fréquenté des mouvements assimilés à l'éducation populaire dans votre jeunesse ? Des mouvements scouts ? Des auberges de jeunesse ?

Auberges de jeunesse, mouvements associatifs... oui. Clubs sportifs, comme je vous ai dit tout à l'heure, plutôt dans le monde du rugby où je me suis impliqué dans le fonctionnement du club. Après, effectivement, quand on a quinze, seize, dix-huit ans, on a peut-être d'autres soucis que d'être dirigeants donc plutôt un pratiquant.

Vous travaillez à Argenteuil, mais c'est également là où vous viviez ?

Je vivais à Argenteuil et c'est d'ailleurs là que j'ai pu commencer à travailler dans le secteur associatif, jeunesse, enfance... donc, on va dire de par mes fonctions, mais également sur les week-ends, sur le terrain parce que connaissant les pratiques physiques et sportives et les problématiques des clubs, que ce soit dans le fonctionnement de la vie associative ou des structures comme les salles des fêtes ou le comité municipal des sports. J'étais quand même en liaison, on va dire, à ce type d'initiative, qui m'a permis, d'ailleurs, après, quand j'étais au ministère, d'être sur une assez bonne connaissance du terrain sur les activités sportives et les problématiques de jeunesse, de loisirs et des activités de loisirs en général.

Comment vous êtes-vous retrouvé à travailler au ministère ?

C'est une opportunité.

D'accord. Vous avez eu des postes différents au ministère ?

Oui, tout à fait. Tous les trois ans, je changeais. J'ai commencé, d'ailleurs, comme chef de bureau lié à la réglementation des centres de vacances et de loisirs. C'était tout ce qui était lié à la protection des mineurs. Ensuite, j'ai eu l'occasion d'être responsable du département de la vie associative. Tout le développement du poste FONJEP, un certain nombre de pratiques lié à l'accompagnement de ces structures associatives au niveau national, donc des réseaux. Donc ici, toujours en lien avec des associations telles que le CNAJEP ou telle que des structures de cogestion (FONJEP, UCPA...). Et puis après j'ai eu l'occasion, si je reprends mon parcours, pour être cohérent dans l'ordre, j'ai été dans le secteur des relations internationales. Donc là aussi, même démarche, pour le champ jeunesse, vie associative, par rapport aux protocoles bi-latéraux, aux actions multilatérales dans le champ international. Donc, là aussi, on retrouvait un certain nombre de partenaires et de structures associatives. Ensuite, je me suis retrouvée dans le champ des formations, adjoint au délégué à l'emploi et à la formation. Donc là aussi, indirectement, la question des formations diplômantes ou non diplômantes. Ensuite, je me suis retrouvée plutôt dans le secteur de la gestion des ressources humaines. J'ai été DRH au niveau du ministère, c'est-à-dire gérer les gestions de carrière des personnels Inspecteurs Jeunesse et Sports, des personnels techniques et pédagogiques dans le secteur jeunesse et le secteur sport et aussi, des affections des Directeurs régionaux et départementaux, etc. Donc tout ce travail qui a été développé. Puis, ensuite, je me suis retrouvé dans le secteur budget donc négociation avec Bercy sur l'ensemble du budget propre à l'administration jeunesse et sport, de manière transverse. C'est là que, à l'époque, il y avait la « LOLF »²²⁹⁷, qui a été mise en place et qui a permis de travailler un peu différemment au niveau des pratiques de gestions budgétaires. Ensuite, je me suis retrouvé à partir auprès du Préfet de Région Île-de-France comme chargé de mission pour développer un certain nombre de pratiques. J'étais en charge des questions de cohésions sociales, jeunesse et sports, culture. Il y avait tout le suivi des équipements du type mosquée de Paris, etc., mais également à des questions liées à la problématique de l'archéologie notamment. Voilà, pour un panorama de ma carrière puis ensuite je suis revenue au Ministère.

²²⁹⁷ Loi organique relative aux lois de finances, adoptée le 28 juin 2001, promulguée le 1^{er} août 2001 et entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2002.

Quand vous travaillez au niveau du budget, vous avez eu à faire aux questions des subventions pour les associations nationales ?

Surtout, même, quand j'étais dans le secteur de la Jeunesse, la DJEVA²²⁹⁸ en charge des questions liées à la vie associative puisqu'on attribuait, à l'époque, des conventions d'objectifs, qu'on négociait avec les associations nationales, les têtes de réseaux. C'est là que l'on négociait, à l'époque, avec monsieur Balavoine, les conventions d'objectifs. On négociait les crédits, annuellement, sur des conventions triennales. Donc on négociait le contenu puis la prise en charge financière ou les accompagnements qui étaient les postes FONJEP ou un certain nombre de moyens alloués aux associations bien sûr.

Donc, à ce moment-là, nous étions après la décentralisation ?

Ça, c'était plutôt dans les années 1996-2000 on va dire. Oui, moi je suis arrivée au ministère, pour la petite histoire, en 1990. Donc par rapport à ce que je vous dis. En gros, 1980-1989, j'étais en territoriale. En 1990, c'est là que je suis arrivée au ministère donc que j'ai eu des fonctions tous les trois ans. En gros, dans ce que je vous dis, nous sommes dans les années 1995, 1996, 1997 sur le développement de la vie associative et les attributions des crédits aux associations à ce moment-là.

Du coup, c'était également à cette période que vous étiez au Conseil d'Administration de l'UCPA...

Complètement. C'était lié au fait que j'étais le représentant de la Direction de la Jeunesse et de la Vie Associative au sein du Conseil d'Administration. Il y avait, de mémoire, il était de tradition, au niveau de l'UCPA, que le vice-président est un Inspecteur Général.

Oui, c'est ça.

²²⁹⁸ Direction de la Jeunesse, de l'Education Populaire et de la Vie Associative.

Voilà, et qu'il y ait un représentant de la Direction des Sports et un représentant de la Direction de la Jeunesse. Donc moi, j'étais le représentant avec la casquette jeunesse et vie associative.

Du coup, le fait que vous travaillez sur les subventions et que vous soyez aussi dans le Conseil d'Administration, cela n'était pas un peu difficile pour vous d'être des deux côtés ?

Non, je pense qu'il faut faire la part des choses. Après, il faut effectivement travailler sur le contenu. Au Conseil d'Administration, je ne sais pas si vous avez vu un peu comment cela fonctionnait, mais on était sur un schéma où on était sur un soutien aux contenus stratégiques. À l'époque, c'était monsieur Hindermeyer qui était Directeur Général de mémoire avec monsieur Ruiz, qui était le Directeur Adjoint si je ne me trompe pas et qui était d'ailleurs un Inspecteur Jeunesse et Sport qui étaient mis à disposition de l'UCPA. Donc, on allouait des moyens financiers à l'UCPA par le biais de subventions. On allouait aussi des moyens par le biais de personnels qui étaient mis à disposition. Donc à partir de là, il y avait, de mémoire, trois tutelles, si je ne me trompe pas. Il y avait Jeunesse et Sport. Il y avait également le ministère en charge de la Solidarité si je ne me trompe puis il y avait également le ministère de l'Intérieur. Donc voilà un peu sur les tutelles, donc les tuteurs de l'UCPA. Donc au Conseil d'Administration, qui représentait la Direction qui nous demandait d'être autour de la table ou dans les groupes de travail. On était sur des contenus politiques, de politiques publiques et la façon d'aider au mieux l'UCPA pour développer au mieux ses pratiques associatives. Là-dessus, il n'y avait aucune difficulté à avoir la casquette Conseil d'Administration puis de rentrer après au bureau pour travailler sur des dossiers où l'UCPA ou les membres de l'UCPA sollicitaient des demandes de crédits auprès de l'administration.

Il me semblait aussi qu'il y avait parfois des représentants du ministère de l'Agriculture...

Oui, mais qui était plutôt modeste.

Concernant le personnel mis à disposition par le Ministère, est-il vrai qu'il ne fait que diminuer depuis des années ?

Oui, c'est vrai qu'effectivement on était sur une période où l'on commençait à regarder d'un peu plus près les moyens alloués. C'est vrai que, comme je vous disais, il y avait la subvention annuelle. Après, il y avait les moyens attribués en personnel. C'est vrai que le ministère commençait à regarder de plus près comment être plus pertinent sur l'allocation de moyens.

Quels étaient les personnels qui étaient envoyés à l'UCPA ?

Je vous ai cité monsieur Ruiz, qui était le Directeur Général Adjoint de l'UCPA, Inspecteur Jeunesse et Sports. C'était plutôt des personnes qui avaient des profils Inspecteur Jeunesse et Sports ou Personnels Technique et Pédagogique. Plutôt Inspecteur Jeunesse et Sports qui connaissent la réglementation, les champs d'intervention Jeunesse et Sports. Étant donné que l'UCPA était quand même dans le domaine d'intervention des sports, on va dire, de loisirs, mais avec certaines prérogatives sur les stages sportifs, il fallait quand même des compétences techniques et il fallait aussi respecter la réglementation donc ce sont des gens qui sont quand même dans l'état d'esprit de connaissance des textes ou de pouvoirs s'appuyer sur des structures pour pouvoir améliorer le fonctionnement. On était sur des personnels à même de connaître les différents process et réglementations. Il y avait aussi une partie nationale et une partie régionale puisque l'UCPA était présente sur tout le territoire national et sur les DOM-TOM et l'international. Je n'ai pas les chiffres en tête, mais il faudra regarder si c'était 10, 15, 20 personnels qui étaient mis à dispositions par an, à vérifier. Mais c'est en fonction de l'addition des moyens alloués et puis sur le profil des gens qui n'étaient pas forcément affectés d'office. Il y avait quand même des profils de postes et des candidatures donc c'était des gens qui étaient motivés qui étaient mobilisés pour aller à l'UCPA. C'était pas forcément une affectation d'office donner par l'administration.

Quand vous vous êtes retrouvé à l'UCPA comme administrateur, c'était donc un choix ?

Non, c'était de par mes fonctions qui se retrouvaient être naturellement au Conseil d'Administration. C'était aussi le cas pour mes collègues, le chef de bureau en charge de la vie associative, de mémoire, c'était un peu la logique liée à la connaissance du domaine qui permettait de justifier cette présence et c'était en tant que représentant de la Direction de la Jeunesse donc après le directeur nommait qui il voulait. Mais c'était logique que ce soit quelqu'un qui connaisse bien le partenaire, le fonctionnement de la structure, etc. Si c'était quelqu'un qui venait d'un autre service, il aurait posé des questions soit candide soit il n'aurait pas été à même de pouvoir déterminer la stratégie ou d'accompagner au mieux la stratégie ou de reporter la stratégie de la Direction de la Jeunesse de manière pertinente.

Dans votre carrière, vous avez été amené à travailler avec des organismes de cogestion. Quel point de vue avez- vous dessus ? Pensez-vous que cela profite aux deux camps ? Ou plus au monde associatif ?

Ah non, ça profite aux deux. C'est clair que moi, qui gérait aussi les postes au FONJEP donc on était sur le principe de soutenir ce genre d'initiative. Pour nous, au niveau de la politique publique, on était plutôt sur une démarche dynamique sur la cogestion donc c'est quelque chose qui était très particulier à Jeunesse et Sports. Je pense que c'était un bénéfice pour les deux acteurs qui étaient l'associatif et puis l'État. Bien évidemment, c'était quelque chose qui a été mis en place dans les années 60, 1963, bon, on ne va pas être regardant avec les anniversaires, mais il y a eu aussi l'Office Franco-Allemand de la Jeunesse où d'ailleurs, je me suis retrouvée aussi au cœur des instances puisque j'avais la casquette à l'international aussi dans ses structures. Donc, j'ai eu à faire, de près ou de loin, à des structures qui permettaient de démontrer la pertinence de ce genre d'exercices. Ça veut dire avoir autour de la table des partenaires autant associatif qu'institutionnel qui avaient un souci commun qui était de développer des pratiques sportives ou internationales ou pour la mobilité des jeunes. Ça permettait d'avoir les moyens de travailler de façon cohérente et logique et d'avoir une perception commune d'une politique publique. C'est quand même quelque chose d'appréciable. C'est vrai que le tissu associatif est plutôt du droit privé et d'avoir le soutien de l'État et de développer ses pratiques dans des stratégies de politiques publiques : tout le monde y gagne. Qui plus est, l'UCPA, pour terminer sur le sujet, était quand même sur un patrimoine qui était

développé par les communautés territoriales donc c'était quand même un troisième acteur. Il n'était pas présent autour de la table. Ils avaient aussi l'occasion de développer des structures soit en tant que patrimoine parce qu'ils l'achetaient, soit en tant que location et donc, qui était sur des territoires où les collectivités avaient aussi un intérêt à ce que l'État et les associations soient à même de développer des structures communes parce que cela apportait pour un certain nombre de territoires, que ce soit à la mer ou ailleurs, une dynamique assez forte et également une dynamique d'emploi, d'animation, etc.

Moi, je ne lis que les comptes-rendus de conseil d'administration, donc, dans un sens, je suis un peu naïve, mais ils parlent souvent d'introduire de leur volonté de faire siéger des maires, des collectivités territoriales, mais finalement, c'est quelque chose qui n'a jamais eu lieu ?

Au sein des instances ?

Oui.

Institutionnellement, non, ça n'a pas eu lieu. Après, on était peut-être aussi au niveau des textes qui ne permettaient pas de le faire. Peut-être qu'il fallait arriver à un stade où il y aurait eu, attention, on parle au niveau national, par compte, au niveau des structures locales, j'entends. Je sais que par rapport à la gestion, il y avait des conseils de gestion du patrimoine de l'UCPA localement. Les collectivités étaient partie prenante c'est-à-dire qu'effectivement quand il y avait, par exemple, un site de montagne. Il y avait, autour de la table, la collectivité où se trouvait la structure. On est quand même dans un schéma où, vous vous parlez du national, donc au Conseil d'Administration, après ça n'empêche pas qu'au niveau des Conseils de Gestion où des travaux qui se développaient au niveau des structures d'activité, il y ait un représentant des collectivités territoriales qui soit présent, donc là attention, pas d'ambiguïté. Par compte, après, toute la problématique par rapport à ce que vous évoquez c'est à quel niveau : est-ce que c'est l'association des maires de France ? Est-ce que c'est l'association des maires de petites villes ? Est-ce que c'est l'association des maires des villes à dominante rurale ? Parce que vous savez qu'il y a plusieurs obédiences donc après c'est tout le problème de la représentation. Encore faut-

il aussi qu'elle soit en cohérence avec l'installation physique de l'UCPA qui se trouvait quand même, à l'international on en parle même pas, mais au niveau des structures territoriales, est-ce qu'il fallait prendre les petites communes parce que c'était dans les petites communes ? Est-ce qu'il fallait prendre les grandes villes parce que c'était dans les collectivités ? Enfin, voilà, il y avait aussi un problème, mais je n'ai pas en mémoire ce questionnement, sur quel niveau de représentation. Pour terminer, on était plutôt sur une cogestion et j'évoquais tout à l'heure le fait qu'il y avait un troisième partenaire, ce n'est plus de la cogestion, c'est de la trigestion.

Très rapidement, dans les Conseils d'Administration, ils disaient que puisqu'ils avaient une présence locale, il fallait qu'il y eût un représentant et ils parlaient de l'Association des maires de France.

Vous avez évoqué aussi la décentralisation dans les années 1982/1983, bon, moi je n'y étais pas, mais est-ce que ce n'est pas justement cette transition qui a fait que plus de pouvoirs aux territoriales par rapport au national qui ont fait qu'il n'y avait peut-être pas nécessité de se retrouver dans les instances nationales telles que l'UCPA.

Au niveau du Conseil d'Administration, ressentiez-vous une forme de division face aux représentants du monde associatif ?

Il y avait des débats de fonds, mais il n'y avait aucune malveillance, soyons précis. On était plutôt sur un état d'esprit positif. L'idée c'était, comme je vous le disais tout à l'heure, d'être dans un lieu où l'on voulait que l'objectif soit atteint. Il fallait se donner les moyens pour passer outre nos difficultés, parfois, a allié l'allocation de moyens au développement de stratégie, mais de se dire : on est dans un lieu ressource, il faut développer les moyens en commun. L'idée c'était d'arriver au final à trouver un consensus. Je pense que le maître mot c'est consensus. Il y avait des discussions tout à faire sereine et bien sûr, c'était un jeu d'acteur classique. Mais quand on disait, par exemple, vous avez dû voir dans certains conseil d'administration, comment cela se fait-il que l'État réduise ses subventions auprès de l'UCPA ? Ce n'est pas normal. Bon, en tant que représentant de l'État, vous vous en preniez un peu plein la figure, mais, quelque part, c'était le jeu de rôle. Après, on reportait pour voir comment on pouvait trouver des solutions, etc. Mais oui, effectivement, c'est vrai

qu'on ne pouvait pas nier l'évidence. Il fallait quand même trouver des moyens pour faire en sorte que l'UCPA, qui était quand même une structure qui avait quelques moyens substantiels de fonctionnement puisqu'elle était assez riche notamment en patrimoine. Il y avait aussi une très bonne gestion, à l'époque d'Hindermeyer tout du moins, qui permettait de trouver des solutions par des prêts, des emprunts extérieurs, etc. Et puis avoir le soutien des associations, peut-être, pour développer des stratégies dans certains lieux pour des activités propres aux actions d'insertions, de loisirs, de sport d'un certain niveau donc toucher du doigt, peut-être, de différents publics, essayer d'avoir des prestations moindres ou différenciées. Ils ont quand même trouvé des processus qui permettaient de compenser, s'il y avait des réductions de crédits. On est donc plutôt dans une approche positive pour répondre à votre question.

Avez-vous ressenti une sorte de « pression », entre guillemets, le mot est peut-être fort, de la part des administrateurs de l'UCPA pour plaider en leur faveur lors de l'attribution des moyens ?

Alors, ce qui est très intéressant quand même dans ce que vous avez souligné tout à l'heure, c'est que le président était toujours du milieu associatif et le vice-président, un représentant de l'État et à un niveau où l'on peut considérer qu'un inspecteur général, ce n'est pas quelqu'un qui est en fonction dans l'administration. Il est nommé par le ministre et il a une vision un peu extra, on va dire, extra-administrative parce qu'il n'est dans les dossiers et cela permettait quand même de clarifier des débats et d'avoir un certain niveau de négociation, sous-entendu que ce n'était pas les associations face à l'État. C'était, s'il y avait problème d'arbitrage, de recalculer un peu les stratégies. Maintenant, le vice-président permettait de sortir un peu de ses problématiques : vous me donnez de l'argent, vous ne m'en donnez pas assez, etc. Non, non. Au contraire. C'était quelque chose qui était très bien perçu d'avoir cette approche pragmatique et pertinente et surtout, pas de jeux de rôle de l'un par rapport à l'autre. Non, non. C'était quelque chose de plutôt objectif, il n'y a pas d'ambiguïté.

Vous avez utilisé le mot « négociation ». Est-ce que c'était justement au sein du Conseil d'Administration qu'elles avaient lieu ? Ou y avait-il des moments spécialement dédiés à cela avec plus de représentants du ministère ?

La négociation se fait au niveau des directions c'est-à-dire que lorsqu'on évoque une négociation entre l'UCPA et le ministère, c'était avec le directeur ou la directrice en charge de. Par exemple, le directeur de la Jeunesse et de la vie associative et moi, j'étais son représentant donc j'avais un mandat donc quelque part, soit j'avais un mandat, en amont, du conseil d'administration par rapport à un vote ou par rapport à une exécution, soit je reportais, après le conseil d'administration, pour évoquer un certain nombre de problématiques et puis essayer de trouver une solution. Donc moi, je n'étais, dans cette affaire, que le représentant de l'administration qui lui-même, le directeur ou la directrice, représentait le ministre ou la ministre. On est dans un schéma où l'UCPA, quelque part, était, en référence avec la tutelle qui était le ministère de la Jeunesse et des Sports, qui représentait l'autorité politique, et qui se traduisait pas un représentant de l'administration. Il faut voir les choses comme s'il y avait matière à développer un certain nombre d'argumentaires qui fait que l'administration coinçait et passait au niveau politique et posait la question au ministre et celui-ci, arbitrait et décidait et après, nous, en tant qu'administrations, on appliquait en fonction de la décision politique. Effectivement, il y avait quand même négociation pour savoir ce qui pouvait se faire et ce qui ne pouvait pas se faire donc il y avait une forme de cohérence, mais quand même, il y a quand même des échelons qui fait que moi, au conseil d'administration, j'étais quand même un représentant de, après il y avait le directeur qui pouvait lui-même arbitrer et après, il y avait le ministre, le politique, directement, qui pouvait arbitrer. On était quand même sur un schéma de l'UCPA où vous voyez, il y avait des difficultés à répondre à leurs questionnements donc on passait au rang supérieur, au directeur, puis au politique.

Quand il y avait des réunions entre les représentants de l'UCPA (Directeur Général, président, peut-être aussi vice-président) et le ministre, étiez-vous présent ?

On pouvait l'être en fonction des projets, en fonction des thématiques, en fonction du fait que le directeur souhaite aussi que l'on soit présent. Je pense que ça permettait aussi de mieux connaître les stratégies, d'être à même d'être plus pertinent au niveau du conseil d'administration que de connaître un peu les tenants et aboutissants des décisions.

Vous avez connu trois ministres différents en étant administrateur de l'UCPA, avez-vous ressenti une différence dans la façon de considérer les associations nationales ?

Alors attention, moi je n'avais pas forcément les mêmes fonctions au regard de l'actualité des ministres, qu'il n'y ai pas d'ambiguïté. C'est-à-dire que vous me posez une question par rapport au tissu associatif et de la politique du ou de la ministre, mais je n'étais pas forcément en fonction dans le monde associatif au regard du mandat ministériel. Moi, je ne peux répondre pour l'UCPA au moment où j'y étais et non.

Non ? Il n'y a eu aucun changement ?

Non parce que l'UCPA, bon, c'est quelque chose que vous connaissez, était un peu dans une stratégie de reconnaissance par les institutions publiques comme étant un outil nécessaire et dynamique, s'adaptant, effectivement, aux besoins des différents publics qu'ils visaient. La partition stages sports nationaux, internationaux, était quelque chose qui était extrêmement bien perçu par les pouvoirs publics en général. Il n'y avait pas de matière, quand il y avait un changement de gouvernement ou un changement de politique public, de dire « hop » il y avait des crédits, on les retire ou on repart à zéro. Au contraire, c'était l'idée, de soutenir le socle qui était lié à la cogestion et qui permettait de développer des actions de manière très pertinente au niveau local donc il n'y avait aucune difficulté qui plus est, au niveau local, pour répondre à votre question, c'était des obédiences différentes. Parmi les élus locaux, il y avait ceux de droite, ceux de gauche et ceux d'ailleurs donc il n'y avait pas de difficultés majeures à considérer que l'action développée par l'UCPA était nécessaire, utile et essentielle et qu'il fallait bien continuer. Moi, j'ai un exemple, peut-être en rapport avec ce que j'avais plus moi, vécu au quotidien, mais quand mes enfants allaient dans les Hauts-de-Seine dans un centre UCPA, quelque soit le conseil général et son obédience politique, il y avait toujours ce soutien à la structure UCPA donc on pouvait percevoir le fait qu'il n'y avait pas de changement d'allocations de moyens, sauf si restrictions budgétaires, attention, pas d'ambiguïté. Mais l'UCPA était quand même dans le paysage. Il y avait une très bonne réputation et tout le monde le soutenait.

J'ai pu constater, dès qu'il y avait un changement de ministre, les dirigeants de l'UCPA et le nouveau ministre avaient, systématiquement une rencontre d'organisée. Est-ce que c'était quelque chose qu'ils faisaient avec tous les associations nationales ou organismes de cogestion ?

Il y avait effectivement une démarche qui était à ce que l'autorité ministérielle ait toujours l'occasion d'aller sur le terrain. D'abord, c'est honorifique pour la structure de recevoir le ministre, c'était toujours un plus, c'était aussi une question d'image par rapport au ministre qui va sur le terrain et à la structure qui accueille le ministre. C'est une reconnaissance aussi, pour montrer que ce qu'ils faisaient était intéressant et passionnant et dynamique et l'UCPA a toujours au diapason là-dessus et effectivement, ils se sont toujours très bien organisés pour inviter le ministre lorsque celui-ci était nommé. Donc, on était sur la réponse à une invitation donc il y avait cette approche pragmatique de l'UCPA qui pensait que cela était essentiel que le nouveau ministre, le nouveau cabinet, nouvelle politique publique donc on pouvait avoir à l'idée qu'il fallait que cet échange se fasse par une visite que c'était le lieu idéal pour, pour répondre à votre question, il y a eu des ministres qui ont eu l'occasion d'aller voir d'autres associations en fonction de l'opportunité et de la pertinence, mais voilà, il n'y avait pas forcément d'obligation. L'UCPA, ça a toujours été le cas.

Cette tradition, d'inviter le nouveau ministre a une rencontre avec les dirigeants, était-ce une façon de bien se faire voir par le politique ?

Non, c'était parce que, comme vous l'avez dit au tout début de l'entretien, on était quand même sur un organisme de cogestion donc il y avait des représentants de l'État (*il insiste sur le mot*) au sein du conseil d'administration. Donc il était légitime que le plus haut niveau puisse savoir ce qu'il se passait et avoir un échange avec l'UCPA. Comme je vous disais, on était en représentation du ministre donc il fallait bien que le premier niveau puisse voir ce qu'il se passe et avoir un échange avec l'UCPA puisque, comme je vous disais, on était en représentation du ministre donc il fallait bien que celui-ci veille à ce que les choses se fassent dans de bonnes conditions donc ça paraissait légitime. Ce n'était pas l'association lambda pour lequel l'autorité ministérielle n'avait aucun rapport mise à part une convention d'objectif, on est d'accord. Là, on était quand même membre, d'une

instance donc c'est à ce titre là qu'il est important qu'il y ait une relation avec l'autorité ministérielle, le politique on va dire.

Vous venez d'évoquer les conventions d'objectif, comment cela se passe-t-il pour la signature de cette convention ? C'est l'UCPA qui propose ? C'est les pouvoirs publics qui disent ce qu'ils attendent d'eux ?

D'abord, il y a eu les conventions collectives annuelles et ensuite elles sont devenues triennales comme vous le savez peut-être. On est sur un schéma où c'est une obligation parce que l'idée était de faire en sorte qu'il y ait un lien entre l'argent alloué à l'État à une structure qui répond aux objectifs et surtout une évaluation qui permet de justifier qu'à l'année n+1, on soit à même de considérer ce qui était fait, est-ce qu'on continue ou pas ? Dans quelles conditions ? Et puis, parfois, les objectifs d'une association pouvaient évoluer d'une année sur l'autre donc c'était aussi pour avoir des allocations de moyens en rapport avec les objectifs ou savoir si on pouvait être à même de continuer cet exercice. Convention d'objectif : bon, c'est assez simple, je me rappelle, dans mon service, on avait à peu près quatre-vingts conventions triennales donc on était sur une dynamique avec de grosses associations comme l'UCPA, mais des petites associations aussi, bien évidemment. La démarche était la même, c'est-à-dire qu'il y avait une trame qui était : l'objet de l'association, son champ d'intervention, puisque ce n'était pas que jeunesse ou sport, il y avait aussi la culture, comme je vous ai dit tout à l'heure, ou solidarité, enfin bon, bref... ça peut être aussi une convention qui se fait avec plusieurs ministères donc là, en bilatéral, il y avait cette convention avec le ministère de la Jeunesse, en l'occurrence je parle de la DJEVA uniquement, et on avait des conventions types et effectivement, il y avait un certain nombre d'éléments à minima à renseigner : quel était l'objet de l'association, son domaine d'intervention, son mode de fonctionnement (conseil d'administration...), nombre de structures sur le territoire, etc. International, national... et puis après, il y avait un certain nombre d'orientations annuelles ou après, triennales, donc voilà. C'était, sur les trois années à venir, de 1980 à 1983, l'association s'engage à... en général, c'était le conseil d'administration qui faisait état des orientations et l'État, en contrepartie, accompagnait telle ou telle action et le traduisait en moyens soit c'était par l'allocation d'une subvention annuelle de l'ordre de tant, soit par la mise à disposition de personnel, ou de détachement, ou de mise à disposition de patrimoine. Ça peut arriver que l'État soit propriétaire d'un

patrimoine et qu'il décide de l'alloué à l'association. On listait tout ça et c'était une négociation qui se faisait entre le service et cinq ou six collaborateurs qui étaient sur les conventions d'objectifs donc qui avait eux-mêmes, un certain nombre d'associations en référence et qui négociait avec l'association, donc les représentants de l'association et ensuite, qui se terminait par la finalisation d'une convention qui était signée par la ministre, le ministre, le directeur de la jeunesse et puis l'association donc il avait une cosignature et il y avait un engagement triennal suivi d'un avenant annuel donc on était sur ce schéma-là. Et pour répondre à votre question précisément, on avait des réunions qui duraient parfois fort tard, dans des périodes bien précises, quand on avait l'allocation de l'enveloppe correspondant. Admettons quatre-vingts associations, on se devait de la répartir justement en fonction des besoins des uns et des autres donc il y avait une négociation interne en fonction de ce qui montait de l'association, de ce qui remontait de l'association en disant, voilà, on a besoin de cent mille euros, je dis n'importe quoi, donc nous, on dit, bah non attendez, dans l'association il y a ça, ça, ça... enfin bref, on arrivait peut-être à convenir que c'était la moitié de la somme parce que, au final, il fallait peut-être arrivé à, je ne sais pas, peut-être huit millions d'euros. Donc ils avaient peut-être 100 000, 200 000, 300 000 euros donc il fallait faire le calcul de tout ça et qu'au bout du compte, on rende une enveloppe donc il fallait bien que les choses se fassent de manière cohérente. Donc, nous on était sur le schéma : une enveloppe allouée sur le budget l'État réservée à ce sujet, x partenaires et il fallait, au final, chaque partenaire se retrouve avec une allocation de moyens. Certains étaient contents, d'autres moins après voilà, suivant les thématiques, suivants des actions exceptionnelles, suivant plein de choses, bref, il y avait des variantes. L'UCPA faisait partie de la liste « à la pré vert » avec quelques partenaires disons, plus institutionnels que d'autres, mais il faut dire qu'ils étaient dans la liste des associations qui avaient une convention triennale.

Quand vous parlez d'enveloppe budgétaire, c'était une enveloppe budgétaire qui était réfléchi sur trois ans ?

Nan elle était... Enfin la stratégie était de dire : voilà virtuellement ce qu'on peut avoir sur les trois années, en fonction des enjeux, mais bien sûr elle était, comme vous le savez voté, par le Parlement, annuellement donc ce n'était pas évident puisque chaque année, on remettait un peu à niveau en fonction de la somme qui était réellement disponible. Après,

c'est peut-être au Directeur de la Jeunesse, voir au ministre, de considérer qu'il y avait peut-être des transferts à faire d'une dominante à une autre pour arriver à avoir la somme, peut être, telle qu'elle était théoriquement évaluée initialement donc effectivement on a trois..., je dis peut-être n'importe quoi, on a trois cents millions sur trois ans, cent millions par an et enfin de compte, bah non, on a cent millions la première année, quatre-vingt millions «la deuxième : aïe ! Donc il faudra trouver les cent dix l'année suivante. Bon, est-ce qu'on prend les dix millions qu'il manquait sur autre chose ? Est-ce qu'on fait un... bon, voilà, après c'est des stratégies internes un peu compliquées.

Était-ce aussi un moyen, pour l'État, de pouvoir se rendre compte de quels moyens elles auraient à trouver pour les associations ?

Les conventions d'objectifs, l'idée c'était très simple, c'était de considérer qu'il y avait des objectifs et qu'il fallait voir à quel niveau l'État accompagnait sachant, il faut être précis, que l'accompagnement de l'État permettait aussi, de manière directe et indirecte, d'avoir des compléments sur d'autres financements soit par des collectivités territoriales soit par des sources de financements autres c'est-à-dire que si vous disiez à une association lambda : Jeunesse et Sports finance à hauteur de 30% cette activité. La culture : « ah bah tiens », on met 10% et un autre ministère... « hop ». Les collectivités territoriales peuvent dire : ah bah tiens, vous avez la confiance de l'État donc quelque part, c'est une garantie et peut-être au final, le banquier qui va dire : ah bah oui, écoutez, si vous avez déjà 90% qui est financé par l'État, bah moi je peux vous donner les 10% qui reste. Donc on était sur un schéma où il y avait l'idée d'accompagner, mais après ça permettait d'envisager un système de déclinaison par d'autres types de financements. On était un peu... dans un sens, c'était un peu une garantie de dire si l'État finance, ça veut dire que vous avez un dossier sérieux, que ça a été analysé et que c'est pertinent donc on peut vous accompagner à notre niveau. Donc voilà, c'était le premier point. Deuxième point, ça permettait surtout d'évaluer, c'était parce que les années 1990 c'était un peu la période où, enfin les années 1980, on commençait à se dire, bon l'argent de l'État n'est pas forcément si dispensé que ça, il faut peut-être réfléchir à l'allocation de moyens et surtout évalué de manière pertinente si les crédits d'accompagnement étaient bien utilisés et est-ce que c'était des actions pertinentes pour le public qui était sur le champ du ministère. En l'occurrence, si on disait que l'on allait s'occuper des quartiers en difficulté, on va

s'occuper des jeunes ruraux, on va s'occuper de l'insertion sociale. Il faut que par rapport aux actions développées par ses associations, on apporte les moyens alloués qui correspondent de façon cohérente. Donc, il fallait aussi que ça soit un retour, d'où l'évaluation qui permettait de justifier la décision, la prise en compte des moyens correspondant. Donc c'était aussi un moyen pour l'État d'être transparent et de pouvoir dire : bon, je donne des crédits pour ça et voilà ce qui se fait. Donc ça permettait d'avoir des rapports d'activités. C'est sur la base de ses rapports d'activités que l'on rebasculait la subvention à n+1 ou n+2. Donc ce n'était pas... Par exemple, si on avait pris l'engagement de donner 300 000 euros sur 3 ans, peut-être qu'au final on ne donnera que 230 000 euros, car on s'est rendu compte que la première année, la deuxième année, l'association ne faisait pas forcément tout ce qu'elle s'était engagée à faire ou parce que pour des raisons diverses et variées n'a pas pu s'engager sur ce qu'elle souhaitait donc c'est pour ça qu'on a réduit les crédits ou au contraire, donner un peu plus parce qu'il y avait des conditions exceptionnelles ou parce qu'un financeur ne donnait plus. Donc un financeur, ça peut être une banque, mais ça peut être autre chose, d'autres instances.

Au niveau des objectifs, pouvait-il y avoir des investissements liés à des lieux ? Par exemple, quand l'UCPA a voulu s'installer à Lacanau pour développer son activité du surf. Est-ce qu'ils disaient que sur trois ans, ils avaient pour objectif de s'installer à Lacanau et demander les subventions qu'il fallait avec cela ?

On allait quand même plutôt dans les détails. Vous imaginez que pour installer une structure de l'UCPA, en général, dans un lieu, il fallait quand même avoir des négociations avec les partenaires locaux, qui plus est, dans la plupart des cas ils achetaient parce que l'UCPA était quand même sur un patrimoine... on va dire... non pas en location, mais en investissement donc il fallait quand même aussi négocier soit l'achat d'un terrain, soit l'achat d'un bâtiment, soit le rachat d'un bâtiment. Donc on était plutôt dans un schéma où on ne peut pas se permettre de quand même faire ça en quinze jours donc les négociations étaient lourdes. Et là aussi, pour répondre à votre sous-question de tout à l'heure sur le fait d'être au CA et le fait d'être, par ailleurs, au financement, ça nous permettait de savoir un peu ce qui se tramait sur les stratégies et réciprociés. Il y avait cette transparence qui permettait de savoir que, d'ici un an ou deux, l'UCPA avait prévu une implantation dans tel ou tel territoire donc on savait très bien que ça allait être

développé de manière assez forte et on pouvait supposer que les moyens alloués au financement devaient être en conséquence donc, oui, ça permettait d'être en logique d'accompagnement des crédits au regard de leurs stratégies alors que, si je prends l'exemple d'associations lambda avec laquelle nous nous voyons qu'une fois par an, sur une convention d'objectif, sur un dossier ou si, sur une personne qui a un peu de bagout, bon, après, on avait des moyens de vérifier par les structures de l'État au niveau territorial, mais je veux dire, qu'à un moment donné, vous pouviez dire : je veux faire ça, ça, ça et ah oui, très bien, c'est intéressant. Si on est pas au conseil d'administration, si on est pas dans l'instance dirigeante, c'est vrai qu'il y a peut-être parfois un peu de bluff. Comme, parfois, il y a de mauvaises présentations, mais ça, c'est un autre aspect, mais ça nous permettait quand même d'être complètement transparent sur le fait que l'on savait où on allait et on savait ce qu'on faisait et ils ne pouvaient pas, au conseil d'administration, dire l'inverse en disant, l'État nous a alloué des crédits à telle ou telle hauteur, on va en faire ce qu'on veut. Non, ça permettait d'être tout à fait cohérent. C'est un avantage.

Comme je vous ai dit, je travaille également sur le Club Alpin Français et les Glénans, avez-vous eu affaire à ces associations, enfin le Club Alpin Français, maintenant c'est une fédération ?

Plutôt sport le Club Alpin Français et les Glénans oui puisqu'il y a une petite partie jeunesse, de mémoire, mais c'est plutôt le sport qui est plus à même de, ou la Fédération de voile qui, de mémoire, finançait ses structures pour les Glénans je parle. Après, il y avait... mais j'étais pas forcément... je crois qu'il y avait un petit bout de subvention DJEVA à vérifier. Mais ils étaient plus dans le champ sport par définition donc ils n'étaient pas partenaires. Vous savez qu'on avait 80 associations partenaires. Est-ce qu'ils étaient partenaires, oui puisqu'ils étaient tout à fait pertinents. La direction des sports peut en avoir autant dans son champ donc chacun était un peu sur... par exemple pour les fédérations sportives ou les associations sportives, la direction des sports avait la même démarche. Je ne peux pas répondre pour eux.

Les pouvoirs publics offraient des moyens financiers, des personnels, mais est-ce qu'ils offraient aussi des structures ?

Après, ça, c'est l'UCPA qui gérait. Ils avaient une excellente stratégie d'implantation territoriale et puis aussi, ils avaient... on est quand même sur un schéma marketing, ils testaient pour savoir si les lieux étaient en rapport avec les activités qu'ils voulaient développer, sportives ou de loisirs, voir les collectivités s'impliquaient, en général, les conseils généraux, régionaux, mais surtout les collectivités locales, s'il y avait un besoin lattant par rapport au public, on va dire, installer sur place. Et puis après, il y avait aussi des publics captifs qui pouvaient, soit à la montagne ou à la mer, développer des stages sportifs donc ça, l'idée c'était, soit il fallait installer des équipements particuliers, etc. il y avait donc une stratégie marketing et elle était assez bien organisée pour considérer que c'était un potentiel de développement ou pas. Et puis après quelques années, ils pouvaient se rendre compte que le potentiel n'était pas assez pertinent donc en gros, soit ils revendaient la structure, soit ils le sous-louaient, soit ils considéraient que la location devait s'arrêter, etc. Donc il y avait quand même une stratégie réfléchie sur l'implantation y compris à l'international, vous le savez peut-être, mais ils avaient des installations dans différents lieux par des partenaires à l'international ou dans les DOM-TOM, qui étaient quand même des équipements assez lourds donc on ne pouvait pas se permettre, sur un claquement de doigts, de décider où l'on allait s'installer. Il y avait quand même une stratégie bien réfléchie là-dessus.

Au niveau de l'État, ce n'est pas clair. Est-ce possible qu'un bâtiment qui n'est pas utilisé par l'État puisse être prêté ou loué à une association ?

Oui, il faut voir qui est le propriétaire, le bailleur, est-ce que celui-ci veut que ça soit, on va dire, à vocation associative ? Est-ce qu'il veut en faire une activité permanente ? Est-ce qu'il veut s'en séparer aussi au bout de quelque temps ? Enfin voilà, à voir la stratégie par rapport au responsable de la structure. C'est pour ça qu'à un moment donné, même si l'UCPA avait envie d'aller dans tel équipement et que la collectivité va considérer que l'UCPA, ça va amener, bon, des jeunes, c'est compliqué, ça va réveiller le village, etc. Bref, au contraire, ça a un côté dynamique, mais bon, l'UCPA a une image aussi très forte et c'était le souci, aussi, de bien s'intégrer et s'implanter localement donc ils avaient tout un travail à faire avec les collectivités là-dessus. Mais effectivement, ça pouvait mener localement, ou par des bailleurs privés à considérer que, qui dit jeunes, dit complexité, dit plus ou moins bonne gestion des équipements et voilà, donc... ça dépendait aussi d'un certain

nombre d'aspects liés à l'historique, à l'environnement, etc. donc pas de trop de préjugés par rapport à ce que vous avez pu analyser.

Nous terminons l'entretien sur cette question. Monsieur François Boddaert me donne quelques contacts à l'UCPA et au sein de la Direction de la Jeunesse.

Entretien avec Anne Bossy, représentante des Guides de France au Conseil d'Administration de l'UCPA. Elle est successivement trésorière de l'UCPA de 1997 à 2003 puis présidente de l'UCPA de 2003 à 2009.

L'entretien s'est déroulé le 3 octobre 2018 dans le bureau de madame Bossy à la Direction régionale et interdépartementale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt d'Île-de-France à Cachan. Le rendez-vous était fixé à 8h30. L'entretien a duré environ 2h.

Je lui dresse un rapide résumé de mon projet de thèse puis lui demande son autorisation pour enregistrer l'entretien. Elle ne souhaite pas garder l'anonymat.

Marion PHILIPPE : Pouvez-vous vous présenter rapidement, votre parcours professionnel, vos études...

Alors, mon parcours professionnel et mes études n'ont rien à voir avec mon engagement associatif. J'ai fait les classes préparatoires scientifique-biologie donc, ce qu'on appelait les prépas agro à l'époque et qu'on appelle, je ne sais plus comment, BPSP, maintenant. J'ai réussi le concours de l'institut national agronomique et puis, j'ai fait comme spécialité, l'école nationale du génie rural des eaux et des forêts qui est une école d'application qui forme à la fois, des futurs fonctionnaires et des élèves civils, c'est-à-dire des élèves qui travailleront dans le privé. Donc moi, j'étais élève fonctionnaire et donc c'est une école qui a un double recrutement, des gens qui ont fait agro et des gens qui ont fait polytechnique. Enfaite, c'est une école d'adaptation de polytechnique. Voilà, donc moi je suis ingénieur, donc ce qui était avant ingénieur du génie rural des eaux et des forêts, parce que ça résultait déjà de la fusion des ingénieurs des eaux et des forêts et des ingénieurs du génie rural. Et puis, deux fusions plus tard, on a fusionné avec les ingénieurs des Ponts et des Chaussées, dont maintenant on est ingénieur des ponts, des eaux et des forêts. Voilà, donc je suis dans le service public depuis l'origine. J'ai toujours travaillé dans la sphère d'influence du ministère de l'Agriculture, soit côté agriculture, soit côté forêt, soit côté les deux. Et, j'ai travaillé à la fois... enfin, j'ai un peu tout fait au ministère de l'Agriculture, c'est-à-dire que j'ai travaillé dans ce qu'on appelle les services déconcentrés, donc les directions départementales ou les directions régionales comme ici. En administration

centrale donc ce sont les services centraux du ministère, 3 fois. Et puis, j'ai travaillé dans des établissements publics, enfin un établissement public qui est l'ONF, Office National des Forêts, là aussi à la direction centrale et à la direction territoriale et puis, j'ai travaillé dans un organisme qui est parapublic, qui est un peu particulier, qui est un centre technique industriel qui était, à l'époque, de centre technique du bois et de l'ameublement, qui, lui aussi a fusionné pour donner autre chose maintenant. Donc j'ai été détaché. Donc là, j'ai été détaché avec un contrat de travail privé et donc voilà... Je suis plutôt service public. Et donc, aujourd'hui, je suis directrice du DRIAF : Direction régionale et interdépartementale de l'Alimentation, l'Agriculture et des Forêts d'Île-de-France, donc il y a deux « a ». C'est l'inverse du ministère qui est Agriculture et Alimentation, mais le nom des ministères change plus vite que le nom des services. Et en fait, en gros, c'est le service régional du ministère de l'Agriculture. On travaille sous l'autorité du préfet de Région. On a à la fois des missions de coordination des départements et des missions propres que l'on exerce qu'au niveau régional. Les missions propres que l'on exerce qu'au niveau régional étant les missions relatives à la protection des végétaux, à l'enseignement agricole, puisque l'on est autorité académique de l'enseignement agricole, et aux statistiques. Pour le reste, il s'agit plutôt de missions de coordinations et, alors, on est interdépartemental en Île-de-France, c'est un cas particulier en Île-de-France, parce que, du coup, les missions départementales, partout, et y compris en grande couronne en Île-de-France, elles sont exercées par deux directions départementales. Les directions départementales de la protection des populations, dont vous avez peut-être entendu parler si vous vous êtes intéressé... vous avez peut-être eu à faire à des DDCS ou à des DDCSPP, Directions Départementales de la Cohésion Sociale...

Pas encore.

Non, pas encore. Les DDCS ou les DDCSPP c'est ce qui ont récupéré les anciennes DDJS²²⁹⁹ donc c'est pour ça que je dis que peut-être que dans votre... voilà... et donc, protection des populations où, en gros, il y a tous les vétérinaires et puis toutes les directions départementales des territoires où en gros, il y a tous les services d'économie agricole,

²²⁹⁹ Directions Départementales de la Jeunesse et des Sports.

d'aides agricoles qui traitent les aides de la PAC,²³⁰⁰ etc. et donc, la petite couronne. Donc, quand je parle de petite couronne, vous voyez de quoi je parle ? C'est Paris et les 3 départements de proximité : 92, 93, 94 où, en gros, il n'y a pratiquement pas d'espaces agricoles et forestiers. C'est nous qui faisons parce qu'il n'y a pas de services pour ça. Voilà, donc, c'est pour ça qu'on s'appelle interdépartemental.

D'accord. Au niveau de votre engagement dans l'éducation populaire, depuis combien de temps êtes-vous engagé dans les Guides de France ?

Alors, je ne sais pas ce que vous appelez engager. Moi j'ai fait du scoutisme en étant enfant donc entre 11 et 15 ans donc chez les guides de France. Donc, à l'époque, j'ai été Jeannette, Guide et Caravelle donc les trois tranches d'âges. Et puis, voilà, après j'ai arrêté pendant un certain temps et à la fin de mes études, quand j'étais à Paris, je suis devenue Cheftaine caravelle d'abord, donc des 15-17 ans à Charlevilles. Et puis, je suis revenue à Paris où j'ai été Cheftaine guide pendant je ne sais plus combien de temps, un an ou deux, je sais plus, pas très longtemps. C'est là que j'ai commencé à m'intéresser à ce qui se passait au niveau départemental donc après j'ai été ce qu'on appelle assistante de branche, c'est-à-dire, en gros, de la coordination pédagogique départementale pour la branche Caravelle... Non, d'ailleurs j'ai d'abord été Cheftaine guide puis Cheftaine Caravelle, j'ai inversé, mais bon, peu importe. Cheftaine guide c'était pendant que j'étais encore à l'ENGREF et puis Cheftaine caravelle c'était quand j'ai eu mon premier poste à Charleville, car tous les jeunes fonctionnaires sont nommés à Charleville, c'est bien connu, donc je n'ai pas fait exception à la règle. Voilà, donc j'y suis restée deux ans et du coup, je suis revenue à Paris où je connaissais un petit peu l'équipe de Paris donc elles m'ont recruté, assez vite, comme animatrice départementale, enfin départementale, Paris. Et puis, assez vite à l'équipe nationale puisqu'on est très vite aspiré par l'équipe nationale. Voilà, donc j'ai été commissaire national de la branche Caravelle donc des 15-17 ans, donc en étant bénévole. Enfaite, il y avait une animatrice salariée et moi, j'étais bénévole avec une équipe nationale qui est bénévole. Voilà, donc, on fait tout le travail sur la pédagogie, sur la préparation des stages de formation, la préparation de camps groupés ou d'évènements nationaux et puis la participation à l'animation nationale du mouvement.

²³⁰⁰ Politique Agricole Commune

Quel âge aviez-vous quand vous avez commencé à être cheftaine guide, après cheftaine caravelle ?

Alors, cheftaine guide c'était, que je ne dise pas de bêtises, 1984-1985, donc j'avais 22 ans. Cheftaine caravelle et ben j'en avais... j'ai du commencer à l'automne 1986, donc j'en avais 24 et puis ça s'est enchainé donc... J'ai été commissaire national en... 1990 peut-être... oui, c'est ça, j'ai dû être commissaire nationale à partir de 1990. Et puis, j'ai un peu arrêté... enfin, je n'avais plus de fonction. J'aidais à des choses, mais je n'avais plus de fonctions. Et puis, j'ai été élue au conseil d'administration donc... j'ai dû rester jusqu'en 1994-1995 par là. Puis après, pendant 2 ou 3 ans, j'ai pris un peu de recul et puis j'ai été élue au conseil d'administration de l'association en 1997. Ce qui était aussi l'année où j'ai pris... donc j'ai commencé aussi à m'intéresser à l'UCPA en 1995. Enfaite, ils cherchaient... enfin, vous avez vu comment fonctionnait l'UCPA du point de vue des membres, et donc, c'est l'éducation populaire qui assure l'essentiel des fonctions au bureau et ça tourne. Il y a un accord qui tournait. Et donc, c'était les Éclaireurs laïques qui étaient à la présidence et ils cherchaient quelqu'un pour prendre la présidence en 1997. Ils étaient venus voir les Guides de France, parce qu'il y avait quelqu'un qui était un peu éloigné du mouvement qui nous représentait, ou qui n'arrivait pas... non c'est ça, qui n'arrivait pas à être assez présente enfaite, qui travaillait dans le privée et puis en province donc c'était compliqué et donc le président et le directeur général, qui était Olivier Hindermeier à l'époque.

Et le président ? C'était Rolland Daval ?

Oui, voilà, c'était Rolland Daval et Olivier Hindermeier étaient venu voir les Guides en disant que ce serait bien que le président suivant fasse partie des Guides. Parce que les Scouts de France ne faisaient pas l'unanimité, parce que... etc. Et puis du coup, les Guides ont cherché et m'ont trouvé moi, parce que en ayant quitté l'équipe nationale, j'ai dit que je ne voulais plus avoir de fonctions opérationnelles directes, elles savaient que j'aimais bien le sport et puis, c'était une association cogérée et j'étais fonctionnaire... enfin, bon, je cochais un peu toutes les cases. Et puis enfaite, je trouvais que c'était beaucoup mieux comme ça, le bureau trouvait que me propulser... le mandat était... vous savez que les mandats étaient des trois ans, donc l'échéance était à mars 1997 et enfaite, on était un an

avant, on était en 1995 quelque chose comme ça. Donc voilà. Le bureau a trouvé que, quand même propulsé quelqu'un à la présidence qu'on ne connaissait ni d'Adam, ni d'Eve, ce qui était assez juste... donc, du coup, c'est Léo Lagrange, c'est... ça y est j'ai oublié son nom...

Robert Bernard ?

Robert Bernard. J'allais dire Robert, mais je n'arrivais plus à savoir si c'était son prénom ou son nom. C'était Robert Bernard qui était à la trésorerie, du coup, j'ai pris son poste et lui a pris la présidence. Et du côté des guides, enfaite, j'ai été élue au conseil d'administration en 1997 et élue à la présidence en 1999.

Finalement, c'est un peu une opportunité qui a fait que vous êtes arrivé à l'UCPA.

Bah oui parce qu'à l'UCPA il n'y a pas de militants directs. Ce sont des mouvements, d'ailleurs on pourra en parler, mais c'est un des sujets qui est, dans quelles mesures, le représentant à l'UCPA représente-t-il bien son mouvement.... Enfin... et dans quelles mesures il y a des allers-retours entre les deux. Donc en effet, en plus, l'ancienne commissaire générale, Monique Mitrani, avait été présidente de l'UCPA, donc voilà... On a été... enfin, les guides de France ont toujours été très proches de l'UCPA. En plus, les deux sièges étaient en face l'un de l'autre rue de la Glacière donc... oui, je n'ai pas demandé à m'investir dans l'UCPA. On me la proposé, j'ai trouvé que c'était intéressant, du coup je me suis investie. Et c'est comme ça que cela doit, normalement se passer. Avec des difficultés parfois qui sont que dans certains cas, le représentant à l'UCPA, perd le lien avec son mouvement d'origine. On a eu plusieurs cas où c'était le cas et où les gens s'investissent dans l'UCPA, mais en perdant le lien avec le mouvement qu'ils représentent à l'UCPA et du coup, ça remet en cause, un peu, la légitimité de leur représentation.

Concernant ces questions, Anne Bossy a souhaité qu'une partie de l'entretien ne soit pas retranscrit.

Moi, j'ai fait attention de garder ce lien. En plus, j'ai été présidente de l'association. J'ai conduit, avec les Scout de France, la fusion des deux mouvements. Et donc, la fusion elle

date de 2004 et moi, j'ai quitté mes fonctions au conseil d'administration en 2005. J'ai été présidente de l'UCPA jusqu'en 2009... Je veux dire que d'une part, je faisais attention à garder la légitimité et puis le mouvement ne pouvait pas remettre en cause le fait que je représentais le mouvement. J'avais toujours été suffisamment présente dans le mouvement, je suis toujours membre d'honneur. Mais effectivement, c'est un vrai sujet, il faut bien maintenir les deux. Et quand on est dans une association, on voit bien... parfois je disais, je suis bénévole au carré parce qu'enfaite, je suis deux fois bénévole. Je suis bénévole dans le mouvement que je représente à l'UCPA. À l'UCPA, tous les administrateurs sont bénévoles et ça me paraît un point important à maintenir. Mais, chez les Guides de France, j'ai toujours été que bénévole et donc, c'était d'autant plus compliqué de garder le double engagement si l'on est bénévole dans les deux. Alors que, finalement au bureau, si je mets de côté les retraités, donc qui était les deux représentants des fédérations sportives en gros quand j'y étais donc la voile et le golf. Est-ce que j'en ai eu d'autres ? Je ne sais plus parce que j'ai un peu perdu. À part, François Ardonceau était bénévole, Sébastien Bachollet était bénévole, mais par exemple, Gilles Tcherniak, de Tourisme et Travail-ANCAV, lui était bien salarié, enfin après, il a été retraité, mais il était salarié de l'ANCAV... Qui il y avait d'autres ? Fin voilà, il n'y avait pas tant que ça de personnes qui était bénévole. Les réunions de bureau c'était le jeudi après-midi. Moi, j'ai toujours pris un après-midi pour aller aux réunions de bureau. Les réunions du CA c'était le soir et puis c'était plus large et pas très long. Donc voilà, c'est dans le cœur de l'UCPA qui d'être une union d'associations et pas une association avec des membres directs.

Du coup, pour vous, la question du bénévolat elle est importante, plus qu'importante, fondamentale on va dire, mais à un moment, dans les comptes-rendus de conseil d'administration...

Ah, il y a eu un débat. Au début des années 90 ou à la fin des années 80 ?

Oui, c'est ça, pour payer les associations qui envoyaient leurs représentants au conseil d'administration.

Oui, alors ça, c'était autre chose. Je me souviens vaguement de cette histoire. Parce qu'il y a eu deux choses et ça, ça a perduré. Ça existait encore. C'était le fait, en gros, ça finissait

les frais et, par exemple, moi, quand je me déplaçais pour l'UCPA. Quand je faisais des déplacements, je sais pas quoi, quand j'étais présidente et que j'allais à la réunion des directeurs de centres, c'était le secrétariat de l'UCPA qui me prenait mon billet. Ça ne me coutait rien ! Par compte, par exemple, quand j'étais présidente, entre 2000 et 2003, je travaillais à Bar-le-Duc donc je venais. J'ai toujours demandé aux Guides de France et pas à l'UCPA le remboursement de mes frais, arguant du fait... Fin c'était compliqué, je voulais pas mélanger les frais. Et puis moi souvent, je faisais un déplacement double une fois c'est l'UCPA, une fois c'est les Guides... Et en particulier, je me demande s'il n'y a pas eu des plaisanteries du côté des Guides qui disaient « Ah bah tu nous ramènes un peu d'argent quand même ». C'était plus... C'était pas la contrepartie d'un... c'était pas du salariat... C'était pas la contrepartie d'une mise à disposition salariée. Par compte, je sais qu'à un moment, il y a une culture très différente entre le scoutisme et les associations de l'éducation populaire volet laïque ou volet communiste on va dire. Enfin, historiquement. On va dire que dans le monde ouvrier, les gens n'avaient pas vraiment les moyens d'être bénévoles, ce qui n'est pas tout à fait faux. Je veux dire, on ne s'adresse pas aux mêmes populations, même si après tout s'est mélangé. Historiquement, ça a quand même un sens. Et donc, de temps en temps, il y a eu à l'UCPA, des représentants de cette frange-là, style de la CGT. Par exemple pour Gérard Le Joliff, qui a été là très longtemps, et qui représentait la FSGT. Lui, par exemple, il aurait trouvé normal que les administrateurs soient rémunérés. Je sais pas ce qu'il en dirait maintenant. Je sais qu'à un moment lorsqu'a été créer les premières filiales... alors je ne sais plus laquelle c'était... C'était l'UCPA Internationale ?

Oui, après UCPA Espagne, etc.

Voilà, donc je crois qu'au moment de la première filiale, il y a des administrateurs qui se sont demandés... mais ça, vous trouverez sans doute des traces les débats du conseil d'administration de l'époque, c'était avant que j'arrive. Et d'ailleurs, je ne comprenais pas pourquoi. [...] Pour nous, dans la culture scout, le bénévolat, c'était naturel. Pour ça, retrouvez des choses dans les archives, mais ne vous appuyez pas sur ce que je vous dis. Mais je pense qu'à un moment, il y a des administrateurs qui se sont demandés que plutôt que d'être administrateur de l'association ou là, ils voyaient bien qu'ils ne pouvaient être

que bénévole. Mais en étant administrateur de la filiale, là, il pouvait être rémunéré donc la question s'est un peu posée.

Concernant les filiales, est-ce que le fait de le créer ne va-t-il pas à l'encontre de cet aspect purement social ?

Alors ça, c'est une question de fond. Parce que maintenant, il y en a des dizaines de filiales. Enfin moi, depuis 2009, j'ai un peu perdu. Mais vous avez rencontré Guillaume Légaut ?

La semaine prochaine.

Euh... Guillaume Légaut est issu des Scouts de France enfaite. Il était président en même temps que moi... enfin, en même temps que moi j'étais présidente des Guides. Donc, on a, en gros, conduit ensemble la fusion. Et donc, quand il s'est posé la question de me remplacer puisque moi j'ai dit en... bah en 2009, quand j'ai fait mes six ans de présidence, il fallait trouver un représentant des Scouts et Guides de France et finalement, Guillaume a été représentant en étant trésorier je crois. Je ne suis plus bien sûr. Après il a pris la suite, enfin un an avant le départ d'Olivier Hindermeyer, il est devenu Directeur Général Adjoint dans la perspective de prendre la place d'Olivier. Je connais bien Guillaume. Donc moi, depuis que j'ai quitté l'UCPA, j'ai des nouvelles de temps en temps comme ça, parce que je croise Guillaume aux Assemblées Générales des Scouts et Guides de France de temps en temps et donc voilà. Quand je le ramène en voiture, il me raconte un peu, de temps en temps, ce qui se passe. Effectivement, enfaite, la création de filiales, elle a été rendue indispensable parce qu'il y avait certaines choses... à l'origine, UCPA-Internationale parce que, effectivement, pour certaines prestations, on ne pouvait pas le faire à l'étranger. Et puis il y avait peut-être le fait qu'à l'étranger ça ne pouvait être qu'une activité soumise à la TVA. Il y a peut-être une histoire fiscale aussi, mais je n'arrive plus à me souvenir. Donc, au départ, c'était pour l'activité internationale, donc UCPA-Internationale puis les filiales par pays quand c'était nécessaire, quand le pays le demandait. Enfaite, quand une association française ne pouvait pas être reconnue comme étant une personne morale à l'étranger, on était obligé de créer une société anonyme ou a responsabilité anonyme. En

général, c'était une SARL²³⁰¹ d'ailleurs dans le cas de l'UCPA. L'UCPA était le seul actionnaire ou... Si c'était ça, il y avait des personnes actionnaires. Parce qu'il ne peut pas y avoir de sociétés à un seul actionnaire. Il y avait quelques administrateurs qui avaient 100francs ou 100euros de part sociale. Mais on ne peut pas avoir... enfin, maintenant c'est possible quand il y a des gens qui créent leurs sociétés, c'est les EURL. Mais à l'époque, ça n'existait pas et donc, pour autant que je me souviens, dans chaque société, il y avait le nombre minimal d'association qui était associée et qui était des administrateurs enfaite. On s'engageait à... c'est-à-dire que l'action, on peut en faire ce qu'on veut des actions normalement. Et enfaite, on signait un engagement disant que l'association... enfin, qu'elle serait transférée à... enfin on la payait même pas l'action, je ne sais plus comment ça marchait...

C'était l'association que vous représentiez qui était actionnaire ou vous en tant que personne ?

Non non, c'était les personnes, mais ça, je ne sais pas, il faut demander à Guillaume. Puis, donc il avait d'abord les sociétés Maroc, Espagne, etc. Alors, Maroc s'était particulier parce que c'était une société de droit marocain il me semble me souvenir. C'est plus tard ça, que la période que vous étudiez, c'était au début des années 2000, me semble-t-il. Depuis 2000, je ne sais pas depuis quand, avec le développement des loisirs de proximité, on a été obligé de créer des associations quand on prend des équipements en délégation de services publics et quand c'est demandé par la commune ou par le maître d'ouvrage, par le délégataire enfaite, qui est en général une commune où une communauté de commune ou un syndicat de communes. Et qui exige qu'il y ait une société qui gère parce que pour eux, c'est plus simple que de faire confiance à la comptabilité analytique de l'UCPA. C'est une société dédiée donc l'UCPA est l'actionnaire quasi unique. Alors, je ne sais pas comment ils gèrent le fait qu'il faut toujours avoir les quelques administrateurs voilà... Et ça, je pense que ça c'est plutôt pas mal développé ces dernières années parce que l'UCPA a quand même pris pas mal de choses en DSP²³⁰², en loisirs de proximité. Moi, en 2009, ça commençait à être... à se généraliser... enfin, on commençait à en avoir beaucoup. Donc je

²³⁰¹ Société à Responsabilité Limitée

²³⁰² Délégation de Services Publics.

crois qu'on avait organisé les choses avec un holding. C'est-à-dire qu'il me semble que, de tête, il y avait UCPA, association, qui maitrisait l'UCPA International et l'UCPA, je ne sais plus comment elle s'appelle, admettons Loisirs de proximité, il me semble. Et ces deux entreprises étaient responsables des sous-filiales dans leurs domaines. Je ne sais pas si c'est encore ça. Il faut vérifier ça.

Donc, si je comprends bien, la filiale UCPA, que vous appelez Loisirs de proximité est à la tête de sous-filiales qui sont créées pour chacun des équipements que l'UCPA gère ?

Oui c'est ça. La patinoire de... je ne sais pas... Trifouille-les-oies pour lequel le propriétaire de la patinoire, qui était une commune, demandait qu'il y ait une structure de gestion dédiée.

Mais au départ, par exemple pour la base de loisirs de Bois-le-Roi, ça ne s'est pas fait comme ça.

Non, mais il y a des bases de loisirs qui sont en gestion directe de l'UCPA. Historiquement, les maitres d'ouvrages acceptaient les bases de loisirs en gestion directe.

Mais par exemple, l'UCPA a un centre, il me semble pour la plongée, à Villeneuve-la-Garenne²³⁰³...

Oui, mais ça, c'est très ancien. Il n'y avait pas de société à l'époque. C'était un centre UCPA.

Ce changement qui a lieu, à quoi est-il dû ?

Parce que les collectivités territoriales sont, je pense, de plus en plus rigoureuses dans la façon de gérer leurs équipements. Et donc, quand elles font une délégation de service public, elles font une concurrence et elles demandent que le délégataire ait une structure. Enfaite, ce qu'elles ne veulent pas c'est que de l'argent partent. Enfaite, ce qu'elles veulent

²³⁰³ Commune des Hauts-de-Seine.

c'est que quelque soit le sens dans lequel... elles veulent savoir exactement ce qui rentre et ce qui sort. Et pour savoir exactement ce qui rentre et ce qui sort, le mieux c'est quand même une personne morale dédiée.

Donc c'est un peu une façon de se protéger ?

Bah c'est une façon de vérifier que le produit de leurs investissements bien sur leurs usagers et sur les administrés et ne part pas pour financer de façon excessive la structure de l'UCPA par exemple. Et du coup, ces filiales-là, elles sont obligatoires soumises à la TVA. Ce qui n'est pas neutre au niveau du fonctionnement. Après je ne sais pas exactement, ça aussi, il faudra en parler à Guillaume parce qu'il sera plus au fait. Parce que l'association UCPA, et je pense que c'est toujours le cas maintenant, mais je n'en suis pas sûre, je ne sais pas ce qu'il s'est passée dans les dernières années. Y avait la question de l'assujettissement à la TVA, l'association n'étant pas assujettie pour son activité de vacances sportive et on avait en 19... Alors il avait une circulaire qui recallait les histoires d'assujettissement ou pas à la TVA et aux impôts sur les entreprises qui doivent dater de 1998, 1999, 2000, 2001. Enfin, je ne sais pas très bien à quelle période. On a fait un gros dossier pour obtenir ce qu'on appellerait maintenant un rescrit, je ne sais pas si ça s'appelait déjà comme ça à l'époque. C'est-à-dire une position du ministère des Finances sur l'assujettissement de l'UCPA à la TVA. On a eu un courrier du ministère du Budget, ou des finances je ne sais plus, de l'époque, qui était... Je ne sais plus son nom... c'est l'actuelle ministre de la Défense... Florence Parly à l'époque qui acte le fait que pour les vacances sportives, l'UCPA n'est pas assujettie. Alors je ne sais pas si cela est toujours comme ça maintenant parce que la lettre date de presque 20 ans. Elle doit dater de 2000 ou 2001 et on avait une analyse approfondie au nom de la règle des « 4 P » là. Les « 4 P » c'est... Enfaite, il faut démontré que vous n'avez pas une activité commerciale et il faut le montrer à partir de « 4 P » : un produit différencié, un public différencié, un prix différencié et pas de promotion... En gros, il faut que vous démontriez que votre produit n'est pas un produit de la concurrence basique, que le prix est un prix qui, en particulier, ne rémunère pas du capital, que vous vous adressez à des publics particuliers, ça, c'était le plus facile pour l'UCPA même cela change un peu, c'était le plus facile. Et du coup, c'est pour cela que l'UCPA a arrêté de faire de la publicité, au sens de publicité commerciale. Et donc, moi, quand j'ai commencé à m'intéresser à l'UCPA donc dans les années 1995/1996, l'UCPA faisait des

campagnes de promotion dans le métro. Il y avait régulièrement des affiches de promotions dans le métro. Et ça a été arrêté pour éviter que l'on soit... à cause de ça. Donc on fait de la promotion maintenant... enfin avec internet, voilà, les promotions dans le métro sont moins importantes. On utilise d'autres moyens. L'UCPA utilisait après d'autres vecteurs. Et en particulier, quand on répond à des DSP, on a eu des problèmes quand ce sont des établissements qui sont... qui peut également être gérée par des partenaires privées. Notamment, on a eu beaucoup de problèmes avec le syndicat des piscines, quand on a pris des piscines en DSP parce que c'était un peu le souk que de démontrer qu'il était normal que notre activité ne soit pas assujettie à la TVA. Quand il y a eu obligation de... enfin quasi-obligation... demande quasi systématique de passer en société de toute façon on était assujettie. Donc je pense que la partie Loisirs de proximité, à part les bases de loisirs historiques, doit être assujettie à la TVA, mais ça, vous verrez avec Guillaume.

Je voulais revenir sur la relation entretenue entre les Guides de France et l'UCPA. Est-ce que c'est une relation qui profitait à votre association ? Par exemple, est-ce que ça leur permettait d'être plus proches des pouvoirs publics ?

Non, parce que ça, pas dans ce sens-là. Parce que les Guides de France, dans leur relation avec les pouvoirs publics, sont... comment dire, le collectif de référence ce n'est pas l'UCPA, sauf cas particulier quand il y a eu peut-être un ou deux cas particuliers sur des histoires de réglementation des choses comme ça, mais sinon, le collectif de référence des Guides de France envers les pouvoirs publics, c'était le CNAJEP²³⁰⁴ ou le Scoutisme français.

Du coup, qu'est ce que cela apporte aux Guides d'être à l'UCPA ?

Ben, c'est une question de fond un peu, chaque fois... Bon moi, j'ai toujours un peu trouvé... enfin, j'ai trouvé, mais après je n'ai pas fait mieux quand j'étais présidente hein... Que, effectivement, il y avait très peu de relations opérationnelles entre les Guides de France et l'UCPA, les Scouts de France et l'UCPA, l'UCPA et ses membres. Il y avait des partenariats, mais pas tant que ça et je trouvais ça un peu dommage. Après, l'intérêt... ce n'est pas un

²³⁰⁴ Comité pour les relations nationales et internationales des associations de jeunesse et d'éducation populaire.

intérêt propre. L'intérêt des Guides de France dans l'UCPA, ce n'est pas qu'est ce que m'apporte l'UCPA, c'est qu'est-ce le fait de soutenir et de porter le projet de l'UCPA apporte à la société. Parce qu'enfaite l'UCPA fait des choses... Historiquement, l'UCPA c'est... Originellement, l'UCPA quand ça a été créé, ça, vous retrouverez plus facilement l'historique, c'était bien de rendre accessible le sport le sport de plein air aux jeunes avec les trois accessibilités là : Technique, culturelle et économique. Mais aussi, de former... je pense qu'historiquement c'était aussi de former l'encadrement des mouvements d'éducation populaire, mais très rapidement, on s'est rendu compte qu'on ne pouvait pas... enfin, cinquante ans plus tard, on s'est bien rendu compte que la réglementation ne le permettait plus. On ne pouvait pas faire encadrer du sport. C'était illusoire de se dire qu'on rendait accessible le sport en formant les cadres de l'éducation populaire au sport pour qu'ils puissent le faire dans les mouvements d'éducation populaire. On a bien vu rapidement que la nature de l'activité du sport de plein air, notamment quand il y a un certain risque, la montagne, la mer, la voile, etc. nécessite un encadrement professionnel. Et, du coup, l'UCPA a gardé cette branche de formation professionnelle, cette activité de formation professionnelle en formant des jeunes, mais pas en formant pour qu'ils deviennent des professionnels et qu'ils puissent encadrer l'activité sportive à l'UCPA ou ailleurs. Enfaite, on a dérivé de l'idée originale qui était de former... qui était un peu illusoire parce qu'à cause de la nature de l'activité, qui était de former les encadrants des associations de l'éducation populaire. Et donc, enfaite, ce qui intéresse les Guides de France dans le projet de l'UCPA, c'est l'accès aux jeunes aux sports de nature. Le fait... c'est le sens qu'à... comment dire... le moyen éducatif que constitue l'activité de pleine nature dans l'éducation à l'autonomie, l'éducation à la responsabilité vis-à-vis de l'autre...

Qui est lié aussi aux fondements mêmes du scoutisme ?

Voilà, enfin ça porte... c'est un moyen que ne peut pas utiliser le scoutisme de manière autonome. Le scoutisme il sait faire des camps en plein air, par compte, on fait un peu de voile parce qu'on a des unités marine, mais c'est toujours resté à la marge. Mais, voilà, quand une unité veut faire de la haute montagne, ça arrive, ce n'est pas très fréquent, mais on fait appel à un guide professionnel. Mais, voilà, c'est un projet associatif, c'est un projet éducatif et dans ce sens, c'est un projet intéressant à porter comme projet extérieur au mouvement, mais dans lequel on est impliqué.

Du coup, ces questions de pédagogie et d'éducation par les sports de pleine nature, c'est vraiment quelque chose qui a intéressé les Guides de France ?

Oui.

Tout à l'heure, vous avez parlé de l'âge et de la légitimité de certains administrateurs. Est-ce que vous pensez que pour représenter un mouvement de jeunesse et d'éducation populaire, il faut rester dans la tranche d'âge que l'on considère être celle de la jeunesse ?

Non. Non... il faut bien... là où je remettais en cause la légitimité... y a la question de savoir quelle place on donne aux jeunes. C'est une autre question, qu'on a posée d'ailleurs à l'occasion de la fusion chez les Scouts et Guides de France. On s'est toujours... enfin moi, quand j'étais chez les Guides de France, à la branche caravelle, on avait eu tout à triennum sur l'éducation à la citoyenneté juste après 1989/1990 là, c'était pas mal à la mode. Et on avait fait des assemblées générales caravelles avec un principe d'élection, de démocratie indirect, de choix de projet. Et en leur donnant, non pas la voix au chapitre dans le choix des orientations concernant l'association parce que la direction de l'association... enfin l'orientation de l'association était, à ce moment-là, de façon très claire, orientée par éducateurs et pas par les membres. D'ailleurs, ça nous pose problème dans le scoutisme parce que les enfants sont adhérents, mais n'ont pas voix au chapitre. Alors, on l'a un peu... et du coup, on a mis... alors, ça aussi, Guillaume sera plus au courant que moi parce que moi j'ai un peu oublié ce qu'on avait fait en 2004, au moment où l'on a recréé... on a eu un problème avec... un débat avec les pouvoirs publics parce que... au moment du renouvellement de l'utilité publique... parce qu'on est quand même une association dans le scoutisme, mais ça, je fais une diversion sur le scoutisme, un peu particulière. Il y a... je ne sais pas, en ce moment, il y a 60 000 enfants et 15 000 éducateurs qui sont des jeunes, enfin en majorité des jeunes. Mais ceux qui votent, ce sont les éducateurs et en fait, ce que nous reprochais l'État, c'était que les adhérents, par la voix de leurs représentants légaux, qui sont leurs parents quand ils sont mineurs, n'avaient pas voix au chapitre. Donc, on ne respectait pas les principes démocratiques de base d'une association. Et ça, on l'a fait évoluer. Je pense que maintenant, il y a, dans chaque territoire, il faudrait regarder les

statuts, il y a... je crois que dans chaque territoire il y a un représentant des jeunes majeurs, donc de la tranche compagnon, et il doit y avoir un représentant des parents. Voilà, c'est juste un truc de principe. On a eu un peu de mal à arracher ça et donc chez... tout ça pour dire que la direction, au sens Conseil d'Administration, Assemblée Générale, tout ça, orientations... de l'éducation populaire, c'est effectivement les adultes éducateurs et notamment dans le scoutisme. Enfin dans le scoutisme, il peut y avoir un administrateur de 75 ans, c'est pas terrible, mais rien ne s'y oppose. On a essayé de rajeunir d'ailleurs, il y a toujours ce côté de dire : « ah, j'ai 25/30 ans, je suis plus légitime que quelqu'un qui est plus âgé ». Ça n'a jamais fonctionné, car c'est très particulier un conseil d'administration. Voilà...

Je vous posais cette question en rapport avec un article rédigé par Françoise Tétard²³⁰⁵, qui a beaucoup travaillé sur l'éducation populaire. Elle disait justement que, dans les mouvements de jeunesse et d'éducation populaire, c'était souvent des personnes d'un certain âge qui siégeaient au Conseil d'Administration. Elle interroge alors la question de légitimité dans le sens où les jeunes, qui connaissent leurs besoins, leurs envies, seraient peut-être plus légitimes à représenter les autres dans une société en constante évolution.

Oui, sauf que les jeunes, ils s'investissent... enfin, je veux dire, ce n'est pas un mode d'investissement naturel de tenir dans la durée, de tenir l'ensemble des contraintes, de... voilà. Et, on voit bien.

Du coup, pour vous, ça n'a pas vraiment de pertinence dans la qualité du travail qui peut être produit ?

Je pense qu'il y a deux choses : le conseil d'administration, il porte un projet éducatif donc ce projet éducatif il peut être porté... fin, il n'y a pas que les jeunes qui s'intéresse à

²³⁰⁵ Tétard, F. (1996). Les mouvements de jeunesse furent-ils des mouvements de jeunes? Quelques éléments de réflexion par rapport à la périodes « trente glorieuses ». In B. Roudet, *Des jeunes et des associations*. Paris: L'Harmattan.

l'éducation et Dieu merci. Donc, voilà. Après, il y a la réponse aux besoins des jeunes et ça, je dirais, c'est du marketing. Je sais que chez les guides, je me battais tous les temps parce que quand on essayait de faire des économies : « ah bah oui, mais on est pas une entreprise donc il faut pas y avoir un raisonnement économique ». Mais je suis désolée, chez les guides, elles ne sont indépendantes que si elles ont des recettes supérieures aux dépenses. Ce n'est pas pour faire... enfin, l'idée ce n'est pas de rémunérer quelqu'un comme dans une activité commerciale. Et le marketing c'est un peu la même chose. Le marketing, c'est s'adapter aux besoins du client, faire quelque chose qui répondent aux attentes parce que besoin, il peut y avoir ambiguïté sur le terme. Le boulot de la direction marketing de l'UCPA, c'est effectivement d'être attentive aux évolutions de la société, aux évolutions des besoins des jeunes, à leur mode de communication, leur mode de fonctionnement... et de voir, comment on peut répondre à ses attentes en mettant en œuvre le projet de l'UCPA. Évidemment, si à force de répondre aux attentes des jeunes, on en oublie quel est l'objectif de l'association, ça marche... enfin, autant se transformer en société privée et avoir des actionnaires qu'on rémunère. Enfin, voilà. Et donc, la réponse aux attentes, c'est presque le marketing du produit. Ça ne sert à rien de se dire que pour que les jeunes deviennent autonomes en alpinisme, il faut que les jeunes fassent un stage de quinze jours si personne n'est capable de se payer un stage de 15 jours. Et à l'inverse, comment... La question c'est comme, sur du loisir sportif de proximité, sur une durée quand même beaucoup plus courte, on propose quelque chose qui ait un contenu éducatif au sens où l'on veut l'avoir. Et ça c'est pas forcément... je dirais que c'est plutôt la qualité de la direction marketing plutôt que la tranche d'âge des administrateurs qui peut être efficace là-dessus.

Dans les travaux marketing réalisés, les personnes travaillant dessus gardent donc toujours en tête les aspects sociaux et éducatifs ?

Et ben, en tous cas... en tous cas... il faut qu'il arrive à... moi, j'ai connu ça dans un autre cadre qui était professionnel au Centre technique du bois et de l'ameublement. Le centre technique du bois et de l'ameublement, c'est un centre technique industriel qui a pour vocation à apporter du soutien technique, des essais, de la normalisation, de la recherche appliquée, etc. Aux entreprises du bois et de l'ameublement, qui était payé à l'époque... maintenant c'est un peu différent, mais pas si différent que ça, financé par une taxe spécifique. Moi j'ai vécu, j'ai été au CTBA à un moment où on est passé d'un système où on

avait des ingénieurs et des chercheurs qui étaient spécialisés dans le domaine du bois à un moment où on a dû se rendre compte que, en fait, il ne fallait pas... il valait mieux recruter un vrai spécialiste... c'est tout le débat sur la professionnalisation, mais qui vaut pour les associations aussi. Si... un sujet important pour le bois par exemple, c'est la colle ou être fichu de faire du vernis pour les fenêtres qui tiennent plus de 5 ans. Et ben, vous pouvez recruter un ingénieur du bois ou vous pouvez recruter un vrai chimiste qui soit spécialiste de la colle et de la durabilité de la colle et de l'efficacité de la colle pour coller du bois. C'est un sujet un peu compliqué parce que le bois, c'est quelque chose qui bouge, qui est hétérogène, etc. Donc, moi, j'ai vécu un peu le moment... j'ai été au CTBA à ce moment-là où on s'est mis à recruter de plus en plus de professionnels fin de spécialistes d'un domaine à appliquer au bois et non plus des spécialistes du bois à qui on donnait une vague coloration chimique. Pour le marketing, c'était la même chose, on a recruté de vrais professionnels du marketing ou de l'action commerciale en leur disant qu'il fallait qu'ils vendent les produits que faisait le centre. Sur les essais, par exemple, on avait des laboratoires. Quand vous avez un laboratoire qui est capable de tester, une fenêtre bois, elle est parfaitement capable de tester une fenêtre en plastique. Et donc, le gars, qui est un commercial dans l'âme et à qui on donne un objectif de chiffre d'affaires, et ben, il voit pas pourquoi dans le labo il va faire que des essais de fenêtre en bois. Le jour où l'on a commencé à faire des essais pour des fenêtres en plastique, les administrateurs ont dit « vous êtes censé faire des essais pour l'industrie du bois et pas faire des essais pour nos petits camarades, enfin pour nos concurrents ». L'UCPA, c'est un peu la même chose. C'est que vous recrutez quelqu'un qui est spécialiste du marketing de l'action commerciale, mais il faut que dans la façon dont il est encadré, dans le parcours d'entrée, dans la façon dont la direction générale tient les rênes, il faut qu'il soit capable de mettre sa compétence technique en marketing ou en action commerciale au service d'un projet associatif et donc de pas, par exemple, renoncer à certaines choses en matière de qualité. Sachant que ça, pour la direction générale, c'est une crête... enfin, il faut en permanence se tenir sur la crête, ce qui rend compliqué d'être dirigeant de l'UCPA.

Pour ma thèse, j'étudie également d'autres associations que sont les Glénans et le Club Alpin français. Pensez-vous que la politique de marketing menée par l'UCPA est ce qui lui permet d'être plus puissante aujourd'hui, dans le secteur des vacances sportives, qu'une autre association similaire ?

Les Glénans ont une structure en personnel qui est beaucoup plus faible. Le directeur général, il n'y a pas si longtemps, venait de l'UCPA, Laurent Martini. Mais je crois qu'il est parti au COJO ou au CNOSEF.

La démarche marketing est-elle ce qui fait la différence ?

Je ne sais pas s'il y a que ça qui fait la différence, mais effectivement, si on reste un peu trop sur des modèles, c'est là où c'est important qu'il ait quelqu'un puisse dire bah les attentes des jeunes aujourd'hui : c'est ça. Si on reste sur un modèle adapté à quand les dirigeants étaient jeunes...

Pensez-vous que l'UCPA est un mouvement d'éducation populaire ?

Pour moi, c'est une association d'éducation populaire. Par compte, j'utilise, enfin, je ne sais pas s'il faut faire la nuance, mais pour moi, la notion de mouvement renvoie à la notion d'adhérent, directe. Ce n'est pas le cas pour l'UCPA. On s'était posé la question à un moment... enfin, la question avait été... la question d'une forme d'adhésion directe ou de représentation des stagiaires c'était posé. Je ne sais pas si la question se pose encore aujourd'hui.

Elle se pose depuis très longtemps.

Il y avait la question d'une carte de fidélité à un moment. Il y avait... voilà, mais le pas n'a jamais été franchi de changer entièrement la nature de l'UCPA. Pour moi ce n'est pas un mouvement dans le sens où un mouvement c'est un... Les jeunes se prennent directement en charge quoi.

Par votre rôle de présidente de l'UCPA, vous avez bien connu le principe de la cogestion. Quel est votre avis sur la question ?

Je pense que... moi j'en étais arrivé à une conclusion... je ne sais pas où on en est maintenant, mais j'ai connu la période où à chaque changement de gouvernement, le

ministère des Sports se demandait s'il fallait rester dans l'UCPA. Et, en particulier, il était présent dans l'UCPA, en étant... il y avait... il y a toujours d'ailleurs je pense, 2 directions différentes : la direction des sports et la direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative. Et, donc il y avait les deux directions et puis il y avait un inspecteur général qui était vice-président. Et l'État a manifesté, sa mauvaise humeur on va dire, ou son interrogation sur le fait d'être sur la cogestion... non pas en se retirant de l'UCPA, mais en refusant de nommer un inspecteur général au bureau. Et on s'en est tiré, à l'époque, en demandant à Hervé Savy, qui était à la fois... qui est un IPEF, comme moi, qui vient de prendre sa retraite, qui est historiquement issu de l'enseignement agricole et qui était délégué à la formation... directeur ou délégué de la direction qui s'occupe de la formation professionnelle au ministère des Sports. Et donc, il connaissait bien l'UCPA, il avait Laurent Martini en adjoint quand il était... il est revenu au ministère de l'Agriculture comme doyen de l'enseignement agricole et il vient de prendre sa retraite il y a un an ou deux. Et, du coup... et le ministère de l'Agriculture... vous savez qu'à l'UCPA, il y a plusieurs ministères. Il y a, bien sûr, le ministère Jeunesse et Sports et il y a des ministères qui viennent à peu près jamais. Il y a le ministère de l'Intérieur, il y a l'Éducation nationale, l'Environnement... Je ne sais pas s'il y a pas aussi l'Intérieur...

Oui, il y a l'Intérieur...

Et il y a l'Agriculture au titre de la formation agricole. Et finalement, le deuxième ministère qui venait de temps en temps à l'UCPA, en plus, moi étant du ministère de l'Agriculture, j'assurais un peu le lien, c'était le ministère de l'Agriculture. Et donc, l'idée qu'on avait eue avec Olivier Hindermeyer, c'était de demander à Hervé Savy, d'être le représentant du ministère de l'Agriculture et de prendre la place, au bureau, de l'Inspecteur Général Jeunesse et Sport. Et ça, ça a marché. Je n'arrive plus à me souvenir si on l'a fait... on l'a peut-être fait quand j'ai quitté mes fonctions... C'est peut-être juste après 2009. Et du coup, Hervé est resté actif à l'UCPA jusqu'à ce qu'il prenne sa retraite l'année dernière. Et, à chaque fois qu'il y avait un directeur général nouveau, il faisait valider le fait que quand même, c'est pas la préoccupation unique du directeur général de l'enseignement et de la recherche du ministère de l'Agriculture de savoir s'il a un administrateur à l'UCPA, mais voilà. Et l'autre jour, j'étais à la DGER du ministère de l'Agriculture et on sortait avec ma chef de service régionale de la formation et du développement et il y a quelqu'un... tous

les gens du service sortaient et y a une dame qui est venue se présenter à moi quand elle a su qui j'étais, elle est venue se présenter à moi et elle m'a dit « ah bah ce soir je vais à un conseil d'administration de l'UCPA ». C'est donc l'Inspectrice Générale sport qui a pris la place d'Hervé donc le ministère de l'Agriculture est toujours présent.

En tant que vice-présidente ?

Voilà, et du coup le ministère Jeunesse et Sport est... je ne sais pas si c'est vice-président ou juste administrateur, je ne sais pas comment les choses ont évolué de ce côté-là. Mais en tous cas...

Parce que les statuts ne précisent pas que le vice-président doit être issu du ministère Jeunesse et Sport...

Non, mais il doit y avoir un vice-président issu des pouvoirs publics. Donc, je ne sais pas si cette dame, donc je ne me souviens plus du nom, est au bureau où si elle est juste administratrice puisque le ministère de l'Agriculture y a toujours été d'ailleurs. Et donc, pour la cogestion, enfaite il faut voir c'est que l'UCPA est anachronique dans ce domaine. Il n'y a plus d'associations cogérées. Elles ont toutes disparu les unes après les autres. Alors, Guillaume vous dirait peut-être si vraiment, il ne reste plus que l'UCPA. L'OCCAJ était cogérée, je crois...

Oui, à un moment, il y en avait beaucoup. C'est la politique phare de Maurice Herzog.

Par compte, moi, j'ai toujours considéré que si les pouvoirs publics se retiraient, l'UCPA explosait. Enfaite, on a quand même... vous posiez la question de quel est l'intérêt des membres de l'UCPA à être membre de l'UCPA... on a quand même... enfin c'est ténu. Moi, je suis convaincue qu'il y a un intérêt. Du côté des associations d'éducation populaire, c'est encore ce qui tient le plus le choc parce que là, bon an mal an, la Fédération Léo Lagrange, la FSGT, le Scoutisme... l'UNEF c'est un peu compliqué parce que l'AFAJ est rentrée. Bon les autres sont... mais même parmi les associations d'éducation populaire, il y en a qui considère l'UCPA comme un concurrent notamment sur les formations BAFA, BAFD. Celles qui ont comme fonds de commerce de... la formation... ce n'est pas le cas du scoutisme. Le

scoutisme on est agréé BAFA, BAFD, mais on forme, sauf exception, nos encadrants et on leur fournit des stages. Mais l'UCPA, avec le développement de la tranche d'âge enfant, junior, a besoin d'une armée de BAFA, BAFD en vacances scolaires et donc a développé une activité de BAFA, BAFD et donc quand l'UCPA a demandé l'agrément, ça a fait monter aux rideaux certaines associations... UFCV...

Certaines associations membres de l'UCPA ?

Membre de l'UCPA oui. Donc les membres de l'UCPA...

Oui, ils se sont sentis offensés parce que l'UCPA est entrée dans leurs domaines de spécialisation ?

Alors ils ont tenté des partenariats, mais ils n'ont pas répondu... je sais pas très bien si l'UCPA a été d'une totale bonne foi dans le domaine, mais en tous les cas, la façon de fonctionner... enfin voilà. Et ce qui est vrai déjà pour les associations d'éducation populaire est encore plus vrai pour les associations et fédérations sportives qui, pour certaines, ne sont à l'UCPA que pour vérifier que l'UCPA ne leur fait pas d'ombre. C'est le cas du canoë-kayak. C'était à un certain moment compliqué avec la voile, mais je crois qu'après ça s'est arrangé. Mais voilà... le problème, il est avec les fédérations sportives qui ont une pratique de loisir prépondérante par rapport à la compétition et à l'entraînement de compétition. Et donc, c'est le cas pour le canoë-kayak qui aurait voulu que n'importe quel jeune faisant un stage de kayak à l'UCPA soit adhérent de la fédération. Et donc, finalement, il y a pas... si l'État... fin c'est l'État qui fait un peu ciment. Si l'État... fin je mets de côté les collectivités parce qu'on ne les voit pratiquement pas. Mais région de France ne représente qu'elle-même. Le problème des collectivités territoriales c'est qu'il y a en des dizaines de milliers en France. Là aussi, on s'est posé la question. L'UCPA a beaucoup plus de relation opérationnelle avec les collectivités territoriales, qui financent les investissements régulièrement, qui mettent leurs équipements en DSP. mais de là à avoir une représentation des collectivités territoriales pertinente à l'UCPA... De temps en temps, ils désignent... région de France, enfin l'ancien ARF désigne quelqu'un qui vient jamais. Je ne sais que Olivier Hindermeyer... c'est un gars de Rhône-Alpes dont j'ai oublié le nom... et enfaite, le gars, il n'est jamais venu alors je crois qu'Olivier Hindermeyer a du aller le voir

par principe une fois, mais voilà... mais je compte dans les pouvoirs publics essentiellement l'État, parce qu'il y avait la caisse des Dépôts aussi. Alors la Caisse des Dépôts, il y a un lien qui s'est fait qui est beaucoup plus fort, alors ça, Guillaume vous en parlera beaucoup mieux que moi, avec le transfert de la propriété, le changement de gestion de l'immobilier là. Mais qui est arrivé juste au moment où moi je suis partie donc il faut en parler à Guillaume. Mais si l'État partait... Et honnêtement, moi je suis dans un service de l'État, on sait pas faire... C'est très compliqué pour l'État d'être dans une association, qu'est ce que ça veut dire ? C'est l'État en tant que tel ? Donc, on pourrait très bien... Enfin, c'est un risque réel que l'État dise un jour : « il n'y a pas de raison que je sois présent dans l'UCPA. C'est une forme anachronique de participation des pouvoirs publics à la gestion associative ». Maintenant, tout ce qu'on sait, c'est avoir des opérateurs et l'UCPA, est-ce que c'est un opérateur ? Ce n'est pas vraiment un opérateur parce qu'on le finance pas. L'État est dedans... Mais je pense que si l'État partait, je ne suis pas sûre que les associations d'éducation populaire et les fédérations sportives arriveraient à avoir un ciment suffisamment fort avec... il y a beaucoup de tendances centrifuges en fait. Pour que, comment on disait des fois ? Olivier n'aimait pas quand j'utilisais cette comparaison. En disant qu'on était un peu un colosse au pied d'argile. L'UCPA est une énorme association, mais finalement très fragile sur le plan institutionnel. Finalement, ça tient au... quelques personnes qui représentent quelques associations, il y a quoi... une trentaine d'adhérents, c'est pas... voilà quoi... tiennent la baraque. Enfin, vous savez comment ça fonctionne. C'est quand même le directeur général qui fait tout le job avec le conseil d'administration qui est bénévole, donc voilà. C'est pas comme une collectivité territoriale où le pouvoir d'orientation de l'élu. L'élu, à l'UCPA, il est plus garant qu'orienteur. Bon, pour l'instant, on a pas eu de directeur général avec qui ça ait posé problème, mais il faut dire qu'il est resté tellement longtemps que... Mais celui qui a incarné la capacité à faire tourner l'UCPA, c'est Olivier Hindermeyer. C'est Guillaume maintenant. Enfin, on est pas actionnaire. Les membres, les administrateurs ne sont pas actionnaires quoi. Mais d'un autre côté, à côté d'une collectivité territoriale où le poids de l'élu est très fort, on a pas ce système-là quoi. Si je vois l'UCPA ressemble finalement un peu à un établissement public... sauf c'est pas l'État qui... fin non, ça ressemble même pas à un établissement public. Voilà, c'est surtout, c'est certain que dans le fonctionnement de l'action publique aujourd'hui, avec des services de l'État et des opérateurs selon les grands principes de la LOLF, etc. C'est vrai que l'UCPA ne rentre pas dans le cadre quoi. Parce que l'UCPA n'est pas un

opérateur, sauf cas particulier parce qu'il y en a des associations qui sont des opérateurs. Mais dans ce cas-là, son financement est beaucoup plus assuré par l'État, ce qui n'est pas le cas de l'UCPA. Finalement, l'équilibre de l'UCPA avec, finalement, assez peu d'aide publique de fonctionnement est, quelque part, le garant de l'indépendance de l'UCPA. Du coup, l'UCPA met en œuvre des politiques publiques parce que quelque part, la formation aux métiers des sports de plein air et de rendre accessible les sports de plein air intéressent les pouvoirs publics, mais on ne peut pas dire que l'UCPA est un... enfin, ça serait un bon sujet de droit public ça, de savoir dans quelles mesures l'UCPA est un opérateur de l'État dans le sens où on l'entend maintenant.

J'ai eu un entretien avec un inspecteur Jeunesse et Sports à qui j'ai posé la question de savoir si cette relation avec l'UCPA leur profitait aussi et il m'a répondu que oui...

Oui, mais je pense que c'est... C'est pour ça que je suis partagée sur le terme d'opérateur. C'est-à-dire que l'UCPA... qui est la dénomination pour les acteurs qui une action de mise en œuvre des politiques publiques sans être directement de l'État et qui sont contrôlées par l'État. Typiquement : les établissements publics. Et l'UCPA n'est pas un établissement public et je ne vois pas comment on pourrait transformer l'UCPA en un établissement public. Donc, effectivement, l'UCPA met en œuvre des politiques publiques, probablement plusieurs. Donc, effectivement, l'UCPA est utile aux pouvoirs publics et d'ailleurs, l'UCPA est reconnue comme fédération multisport. Donc, l'UCPA, finalement, met en œuvre la politique nationale du sport au même titre qu'une fédération sportive.

Mais est-ce que la relation avec les pouvoirs publics profite à l'UCPA ?

Elle est un peu... c'est là que je dis qu'elle est garante de son existence institutionnelle quand même.

Pour vous, sa présence sert juste de ciment pour l'UCPA ?

Oui, c'est ça, le ciment. Je pense, essentiellement. Après moi, comme je vous l'ai dit, ça fait 10 ans que je ne suis plus dans les instances.

Justement, je m'intéresse à votre période à vous.

Dans ma période à moi, la relation avec le ministère Jeunesse et Sports était très compliqué parce qu'effectivement, le ministère, on arrivait à amener le ministre une ou deux fois par an dans un centre UCPA, il était content, il voyait que l'on faisait des choses intéressantes sur l'accueil du public en difficulté, sur les loisirs de proximité, sur la formation professionnelle... sur tout un tas de choses. Mais c'est vrai que les services de l'État, notamment l'administration centrale du ministère se posait des questions sur le sens de la présence de l'État au sein de l'UCPA parce que voilà... que je ne dise pas de bêtises, mais il faudrait comparer les statuts avec ceux des fédérations sportives et je pense que l'État n'est pas dans les fédérations sportives.

Pourtant, au début de l'histoire de l'UCPA, la cogestion était très visible ?

Oui alors, au début, la cogestion existait. C'était une voix d'action de l'État jusqu'à je pense, en gros, au milieu des années 80 à peu près. Dans les années 60/70, la cogestion c'était un mode d'action normal de l'État donc au début, ça posait pas de problème. Le changement majeur, à mon avis, et jusqu'à Olivier Hindermeyer. Je crois qu'Olivier Hindermeyer était le premier directeur général qui n'était pas inspecteur Jeunesse et Sports. Et le changement majeur, il est là ! C'est que tout d'un coup... parce que tant que le directeur est un directeur général détaché de la fonction publique, quelque part, ça accroche d'une autre façon. C'est un autre moyen d'accrocher la structure à la sphère publique. Dès lors que ce n'est plus le cas, ça casse un lien.

La remise en question de la cogestion à l'intérieur de l'UCPA intervient très tôt. Ils se posent très vite la question de l'intérêt de la cogestion si les pouvoirs publics ne donnent pas les moyens financiers qui sont nécessaires au développement de l'activité de l'UCPA. Est-ce que aujourd'hui...

Aujourd'hui, je sais plus s'il y a encore une convention d'objectif. Elle est minime, c'est peanuts dans les... c'est sur des sujets très spécifiques. Enfin, il me semble me souvenir que moi quand j'étais à la manœuvre, elle était très spécifique sur le handicap...

Il fallait vraiment se démarquer des autres enfaite, finalement ?

Enfaite, au début, l'aide de l'État permettait... alors, il y a aussi eu évolution du mode d'action de l'État parce qu'effectivement, la décennie 1990, c'est là où l'État a commencé à dire, on arrête de donner des subventions de fonctionnement à des organismes sans qu'on sache très bien ce que font l'organisme avec la subvention de fonctionnement. Moi, quand j'étais au CTBA, c'est le moment où la dotation qui arrivait par le fonds forestier national pour les industries du bois, l'État a commencé à dire « bah qu'est ce que vous faites avec ça ? » et à ne plus accepter que ça serve à financer la structure et en disant, faites-moi la liste des opérations effectivement de recherche ou voilà... Faut que vous m'en mettiez pour 40 000 millions de francs à l'époque alors mettez en moi pour 40 000 millions de francs alors en comptant, bien sûr, les frais de structures, de gestions, etc. Après, il y avait un débat sur comment on compte ? Mais qui existe partout hein. Mais ça a été, je pense... la période entre 1980 et 2000, ça a dû être progressif selon les structures, les ministères, etc. de dire, on accepte plus de donner une dotation de fonctionnement. Je pense qu'au début, la dotation de fonctionnement de l'UCPA, elle permettait justement de faire un prix. Elle contribuait à rendre accessible puisqu'elle permettait de baisser le prix, en finançant une partie de la structure, etc. Et depuis, c'est plus du tout ça. Depuis, la subvention de l'UCPA, c'est la convention d'objectif et c'est pour faire des actions très spécifiques tout en sachant que par ailleurs, l'UCPA doit rester très compétitive sur le plan économique pour que le prix... pour respecter son objectif d'accessibilité économique.

Mais finalement, leur présence au conseil d'administration ne peut-elle pas être un moyen de contrôler ce qu'il se passe ?

Contrôler... je ne sais pas.

Contrôler la manière dont l'argent qu'ils donnent est utilisé ?

Non parce que ça, il n'y a pas besoin d'être au conseil d'administration. Enfin, moi quand je finance, je ne sais pas, l'interprofession bois. On est invité au conseil d'administration, mais on a pas besoin d'être au conseil d'administration fin... c'est en tant que financeur

que je contrôle. Je demande un rapport, je demande comment ça a été financé, etc. Il n'y a pas besoin d'être au conseil d'administration pour ça.

La cogestion est remise en question, mais pourtant, on voit beaucoup les inspecteurs jeunesse et sports intervenir lors des conseils d'administration... mais du coup, pourquoi ils veulent se désengager ?

Je pense que dans le mode de fonctionnement de l'État du XXI^e siècle, l'État n'a plus à cogérer. On est complètement anachronique. J'espère que ça va rester parce que je pense que c'est une des conditions... enfin après ça, on est face au pied du mur, on trouve des solutions. Je pense sincèrement que la présence de l'État est sans doute une des conditions de garder l'unité institutionnelle et l'identité institutionnelle de l'UCPA qui est assez fragile. Honnêtement, c'est complètement anachronique par rapport au fonctionnement aujourd'hui, de l'État.

Ce n'est plus dans l'air du temps...

Bah non, on fait... L'État, soit il finance et donc, il est donneur d'ordre. Je vous donne une subvention de 500 000 euros parce que... et en général, c'est par appel... maintenant on râle parce que c'est de plus en plus par des appels à projets. Y a telle ou telle chose qui m'intéresse, typiquement ce que fait l'ADEME sur l'environnement et la maîtrise de l'énergie ou ce que l'on fait nous en matière d'animation pour l'installation des jeunes agriculteurs ou de développement de mesure agroécologique. On fait un appel à projets avec ce qu'on attend et on dit voilà : qui propose quelque chose ? Combien voulez-vous ? Et après, on choisit le mieux offrant, en quelques sortes. Et après, on contrôle, enfin, on contrôle du mieux possible, ce n'est pas toujours simple, qu'effectivement le porteur de projet qui a été reçu ait réalisé le projet et pour le prix... enfin, on ne le payera pas plus que l'on avait dit qu'on le payerait. Donc ça, c'est le mode de financement public par projet. Et les conventions d'objectif, quelque part, entrent dans cette logique. Et puis, ensuite, il y a les opérateurs de l'État, les structures sur qui l'État a une certaine mainmise, totale ou partielle parce qu'il n'y a pas que les établissements publics, où les choses se raisonnent en termes de contrats d'objectifs et de performances. En fait, on dit effectivement à un établissement public : je mets à votre disposition tel moyen, de dotation de

fonctionnement ou je ne sais pas quoi... mais, en contrepartie, vous avez le droit d'embaucher telles quantité de personnes, vous devez me comptes sur tel type d'activité avec tel type d'indicateurs. Le financement par appel de projets ou par un contrat d'objectifs et de performances, ce sont les deux modes de fonctionnement de l'État, et puis, quand il veut avoir la pleine maitrise des choses, c'est un établissement public dans lequel il est en général majoritaire. Ce n'est pas le cas partout. Il y a d'autres structures. Il y a les établissements publics qui fonctionnent comme ça. Moi, j'ai travaillé à l'ONF, c'est un établissement public à caractère industriel et commercial. Il a un contrat d'objectifs et de performances. L'État demande que l'on fasse tant de... s'engager à payer le plus sur le coup de gestions des forêts communales, autorise l'ONF a un plafond d'emploi à tel type d'emploi et demande sur le plan technique que toutes les forêts domaniales soient aménagées en temps direct, que l'on continue à faire tant de journées d'observation de la faune et de la flore, à faire fonctionner nos réseaux natures, que l'on mette en marché tant de tonnes de bois... On a des objectifs qui sont techniques, l'État ayant la majorité au conseil d'administration de l'ONF parce que c'est un établissement public. Mais il y a aussi d'autres... la chambre consulaire par exemple. Moi, je travaille avec la chambre de l'agriculture. Là, c'est un peu différent parce que la chambre est dirigée par une émanation des agriculteurs, l'État étant en position de commissaire du gouvernement, c'est-à-dire qu'il n'oriente pas franchement. Il n'y a pas de contrats d'objectifs puisque c'est aux agriculteurs élus de décider de l'orientation de la chambre. Par compte, quand ils considèrent que la chambre fait quelque chose qu'elle n'a pas le droit de faire, elle met son véto. Donc voilà, la formule d'associations cogérée, finalement, ça n'existe plus.

Donc pour vous, il faudrait repenser intégralement de l'UCPA ?

Oui, mais avec un risque fort. C'est pour ça que jusqu'à présent, même si je ne sais pas ce qu'il s'est passé les cinq dernières années sur le sujet, vous demanderez à Guillaume, mais il y a moins ses états d'âme sur la présence, ou non, de l'État au sein de l'UCPA que ce que c'était au sein des années 2000.

Les associations acceptent-elles la présence de l'UCPA ?

Oh bah oui ! J'ai jamais entendu que cela posait problème. Elles seraient bien en mal de contester la présence de l'État puisque, finalement, elles ne financent pas.

Au départ, l'enjeu de l'UCPA était le développement de la pratique, aujourd'hui, la pratique étant plus développée, pensez-vous qu'il s'agisse d'une pratique qui reste à enjeu pour l'État ?

Alors ça, je ne sais pas, je pense qu'il faudrait plutôt poser la question à la direction des sports.

Mais de votre point de vue à vous ?

Ce qui est certain, et ce qu'on a vu et qui est particulièrement vrai ses dernières années, c'est qu'il y a des formes de pratiques et l'évolution du privé qui fait que... Le privé est capable de faire presque aussi bien pour le même prix voir moins cher. Et donc, la différenciation, sur « je rends accessible à un public, jeune qui, au moins parce qu'il est jeune ou parce qu'il est socialement défavorisé », n'a pas les moyens. Enfaite, pour que ce soit crédible, il faut qu'il y ait une dimension éducative.

Pour vous, la vraie différence entre le mouvement du tourisme sportif privé et du tourisme sportif associatif est dans la question éducative ?

Sans doute. Pour donner un exemple, je ne sais pas où ça en est maintenant, mais c'était un sujet, quand j'étais présidente, qui était en forte discussion : les sports d'hiver. L'UCPA a toujours eu une politique : sport d'hiver avec un point de vue des années 1980 c'est-à-dire des jeunes, qui sont passionnés de ski, et qui viennent à l'UCPA pour faire du ski 8h par jour. Et donc, la proposition de l'UCPA était toujours, le stage de 8 jours, pendant que j'y étais, on a dû perdre deux demi-journées. Parce qu'au début, quand j'ai fait des stages d'alpinisme qui commençaient le dimanche après-midi et qui se finissaient le samedi midi et puis ça a changé, ça commençait le lundi matin jusqu'au samedi midi, etc. On est passé plus à 5 ou 6 jours, c'était un des moyens de réduire le coût, pour rendre accessible. Il y avait aussi le fait que la demande des jeunes n'était pas de skier 8 heures par jour. Les passionnés qui skient toutes les journées, il y en a beaucoup moins qu'avant. L'UCPA proposait en bloc, le tout-compris qui était la marque de fabrique de l'UCPA, à un prix, qui n'avait rien à voir avec le prix du logement, du séjour de 8 jours, du forfait... Enfaite, ce qu'on a vu arrivé, c'était que les jeunes arrivaient avec des pratiques nouvelles : je m'entasse à quatre dans une voiture, on s'entasse dans un tout petit appartement de location, on fait nos courses en plaine avant de monter en station... Par rapport à ça, l'UCPA proposait du tout-compris à un prix qui restait attractif. Sur certaines propositions, le

privé sait maintenant faire des choses qui coutent, entre l'augmentation des exigences, des jeunes qui viennent à l'UCPA dans des chambres de 2 et non plus dans des dortoirs, le fait que le privé est capable de faire à pas cher. La différenciation économique est de plus en plus tenue. Donc derrière, la question est : quelle est la solennité du projet éducatif ?

Les jeunes sont-ils réellement intéressés par ce projet éducatif ?

Ce qui était naturel pour une certaine tranche de la population, prendre des cours avec l'ESF et passer sa première étoile, sa deuxième étoile, etc. ne l'est plus aujourd'hui. Même dans les tranches aisées, c'est de moins en moins le cas. Mais du coup, le développement vers les juniors, les classes de neige, était fait aussi pour cela.

Mais du coup, le développement vers les juniors, les enfants enfaite, était lié à un objectif de faire plus de journées ?

On ne gagne pas d'argents avec les juniors. Le fait de se dire qu'on pouvait aussi proposer des choses aux juniors était intéressant. Pour les juniors, le séjour qui existait, c'était la colonie de vacances classique, qui n'était pas forcément dédiée à la pratique sportive comme à l'UCPA. On ne gagne pas tant d'argent que cela parce qu'on ne peut pas faire payer aux juniors le prix qu'on fait payer aux jeunes adultes avec que le coût de revient n'est pas si différent voir même est plus élevé parce qu'il faut un encadrement spécifique. Il faut les BAFA.

C'est pour ça que l'UCPA s'est mis à proposer des formations pour le BAFA ? Parce qu'elle s'est lancée dans le junior ?

Oui, parce qu'elle en avait besoin et parce que, finalement, elle ne trouvait pas assez dans les associations types UFCV ou les CEMEA qui sont spécialisées et d'autant plus avec les relations compliquées qu'a eu l'UCPA au moment où elle a demandé cet agrément.

Au moins où vous étiez présidente de l'UCPA, avez-vous ressenti une forme de limitation dans la politique de développement dans les moyens par exemple ?

Les moyens accordés par l'État n'ont jamais permis de financer du développement.

Sauf au départ.

Oui sauf dans les années 60 au moment de la création, mais pas pendant que j'y étais. Après ça, moi, ce que j'ai ressenti, c'était que l'on a toujours été sur la tangente. Chaque fois, il a fallu trouver quelque chose de nouveau pour essayer de ne pas glisser du mauvais côté de la pente, mais je pense que c'est la même chose ces dernières années. On a toujours été à l'équilibre plus ou l'équilibre moins, c'était toujours « ric-rac » avec parfois, de temps en temps. On a inversé le système pratiquement. Ce qui était les vaches à lait de l'UCPA, celle qui étaient rentable avec plus ou moins d'efforts ont fini par plus ou moins disparaître, ou alors, ont progressivement dé-rentabiliser. Parce que de tête, l'hiver était rentable, mais l'été ne l'était pas. Ça s'est inversé. Quand je suis arrivée, la vache à lait c'était les Antilles. Après, c'était devenu catastrophique, mais les mouvements sociaux. L'international, pareil, était rentable et à finir par l'être beaucoup moins. Il y a eu la montée en puissance des juniors qui n'était pas forcément rentable, mais qui permettait, au moins, de garantir le plein emploi des structures. Enfaite, les vagues successives qu'il y a eu : la diversification sportive, avec les sports de balle, on est sorti du duo voile-montagne, on a eu l'international avec les Antilles puis les juniors et il y a eu la vague loisirs sportifs de proximité. Tout ça prenant un peu, étant un axe de développement, pas toujours des vaches à lait. L'international avec la montée en puissance de la concurrence avec, par exemple, Terre d'Aventure. Les Antilles avec les problèmes sociaux qui ont bloqué des centres et qui nous en on fait fermer quelques-uns. Je trouve qu'on n'a jamais bien réussi à faire valoir la différence. Des fois, c'est ce que je disais à Olivier Hindemeyer, quand on voit le catalogue de Terre d'Aventure, on voyait beaucoup plus apparaître les valeurs que ne le faisait l'UCPA. Les catalogues faisaient peu apparaître de différenciation sur ce point de vue.

Le développement de nouvelles pratiques a-t-il été pensé parce que les jeunes en avaient formulé l'envie ou dans une volonté de développer de nouvelles pratiques ?

Le surf et la planche à voile, je pense que ça a été plus une demande sociétale. Je ne me souviens pas de débat très profond au bureau ou au CA là-dessus.

Quand vous étiez présente, de nouvelles pratiques se sont développées à l'UCPA ?

Le kitesurf. Je me souviens du débat sur le kitesurf, sur les skis paraboliques ou pas. Il y a eu l'évolution du stage en passant au mi-temps. Il y a même eu des trucs types camps d'été avec des activités à la carte. Il y a eu la disparition du ski nordique. Je me souviens parce

que je me moquais un peu d'Olivier en lui disant, depuis que je suis trésorière, tu fermes un centre de ski de fond par an.

Les débats qu'il y avait étaient liés à la donnée éducative ?

Non, c'était plutôt lié à l'effet de mode. Je me souviens des débats avec les représentants de la CGT, qui étaient moniteurs de ski. Pour eux, le ski parabolique était la facilité.

Des associations se sont-elles retirées de l'UCPA à cause d'un changement d'orientation ? Par exemple, le fait de moins prendre en compte la question d'accessibilité sociale.

Ça, c'était un débat. Les prix ont effectivement augmenté. Là-dessus, il y a plusieurs choses. L'accessibilité, on a toujours défendu qu'à l'UCPA, ce n'était pas que l'accessibilité économique, mais que c'était aussi l'accessibilité sociale, technique et culturelle même si, pour moi, culturelle et sociale c'est un peu la même chose. C'est-à-dire que l'impression que c'est pas pour moi, où ce n'est même pas dans mon schéma mental donc je ne pense même pas que c'est pour moi le ski, quand j'habite dans un quartier par exemple, c'est ce que j'appelle l'accessibilité culturelle. Et puis, l'accessibilité technique c'est pour certains sports où c'est compliqué et on peut pas démarrer quand on a pas de matériel. Typiquement : le golf. Il faut avoir son propre matériel. On peut pas commencer du golf sans être encadré et avoir du matériel. Après, effectivement, ce qui était, le principe du « c'est accessible parce que c'est moins cher que ce que fait le privé », l'UCPA, il n'y a plus une dotation de l'État qui lui permet de le faire. Dans l'aide que faisait le ministère à l'UCPA, il y avait éventuellement une subvention de fonctionnement, mais il y avait surtout la mise à disposition de personnel qui était très importante et qui s'est considérablement réduite. Ce n'était pas négligeable dans le coût de fonctionnement. Dans mon souvenir, le directeur général adjoint était mis à disposition, c'est-à-dire payé par l'État. Quand ils sont détachés, ils sont payés par l'UCPA. Effectivement, le fait que c'était accessible c'était parce que c'est moins cher et parce qu'il y a une aide publique. Les CE intervenaient aussi dans le cas des jeunes travailleurs. L'UCPA maintenant, a des coups qui sont ceux de tout le monde, à part, peut-être pour les bâtiments parce qu'il y a eu pas mal d'aide à l'investissement ou à la location. Actuellement, l'UCPA est obligée de mettre en œuvre son projet dans le contexte économique de tout le monde. À part le fait qu'ils ne rémunèrent pas d'actionnaires, il a les charges de tout le monde. On a plus cette différence de prix, en

tous les cas, elle est moins visible. Encore une fois, si on ne regarde pas la qualité du matériel et de l'encadrement, l'UCPA n'est pas moins cher que le privé. Il y a quand même des éléments différenciateurs. On a dû renoncer à certains principes. J'ai bien vu évoluer le discours d'Olivier Hindermeyer dans les douze ans que j'ai passés. Au début, le tout-compris était le dogme. Par la suite, ne serait-ce que pour répondre à une demande sociale, mais aussi parce qu'en matière de coût, ça changeait quelque chose, on est passé du tout-compris, même si l'encadrement et le matériel sont toujours fournis, au mi-temps, de 6 à 5 jours. L'autre chose que j'ai vue évoluer. C'est la gestion tarifaire où l'on fait payer plus cher en période pointe. À la base, que l'on vienne lors de la deuxième semaine de janvier ou au plein milieu des vacances de février, c'était le même prix. On s'est mis à faire comme tout le monde parce qu'on n'était pas compétitif dans les semaines creuses et on était plein dans les semaines pleines. On perdait de l'argent. On a diminué le prix des semaines creuses. Entre 1997 et 2009, c'est ce que j'ai vu évoluer.

Entretien avec Jean-Marc Pilpoul, président du CNG entre 1971 et 1973. Membre du Comité d'Honneur du CNG.

J'ai été mise en relation avec Jean-Marc Pilpoul par Paul Macor, l'archiviste-documentaliste bénévole au Ponton des Glénans, siège de l'association « Les Glénans », amarré sur la Seine, à Paris, sur la rive droite, en aval du pont de Grenelle.

Après plusieurs échanges téléphoniques et par email, j'ai rencontré Jean-Marc Pilpoul le 27 mars 2019 à 14h30 à son domicile parisien. Notre échange a duré environ 2h30. Il a d'ailleurs apporté une relecture à mon document et l'a enrichi.²³⁰⁶

Éléments biographiques :²³⁰⁷

Jean-Marc Pilpoul est né en 1934. Son père, Jacques Pilpoul, né en 1906 dans la colonie juive de Rishon-le-Zion (Israël alors la Palestine), obtient la nationalité française en 1946 après s'être engagé dans la Légion étrangère dès 1940. Il combat les Allemands et vit la guerre loin de son fils et de sa femme. Sa femme est Odette Pilpoul, née Larrieu, et est donc, la mère de Jean-Marc Pilpoul. Elle est connue pour son action durant la résistance. Elle est fonctionnaire et a prêté serment à l'État français et donc fidélité au Maréchal Pétain. Elle exerce alors comme secrétaire générale adjointe de la mairie du 3^e arrondissement de Paris. Elle établit de faux papiers pour les juifs, apatrides, prisonniers évadés et aviateurs abattus voulant regagner l'Angleterre. Selon Jean-Marc Pilpoul, ils sont en masse dans le 3^e arrondissement. Elle prête également son appartement près du Champ de Mars pour l'émission de messages radio vers l'Angleterre et pour le refuge de familles juives. Elle est arrêtée en mars 1944 par la Gestapo. Elle est d'abord enfermée au fort de Romainville puis à la prison de Fresnes pour ensuite être déportée dans le camp de Ravensbruck puis dans celui des femmes de Buchenwald. Elle est très profondément affaiblie durant sa détention au point d'être laissée dans l'infirmerie au moment où les SS évacuent le camp avec toutes les autres déportées. Le

²³⁰⁶ Les parties du texte en italique sont les éclairages que j'apporte personnellement à l'entretien réalisé.

²³⁰⁷ Ces éléments sont issus de la discussion avec Jean-Marc Pilpoul mais également d'un document intitulé « Le petit garçon et ses parents – Histoires de guerre » qui raconte sa vie durant la guerre et qu'il m'a fait parvenir.

lendemain matin, le camp est totalement vide quand elle se rend au bâtiment administratif SS pour prendre le registre des gardiens SS du camp et celui des déportées. Le 16 mai 1945, à son arrivée à Paris, à l'hôtel Lutetia, elle remettra la première liste à la police militaire. Quant à lui, Jean-Marc Pilpoul, alors âgé de cinq ans en 1939, il est confié par sa mère à Angèle Marchand, au service de ses parents depuis 1935 et ses deux sœurs, originaires de Sévérac, une commune située "à l'intérieur des terres" entre Redon et Pont-Château et distante d'une trentaine de kilomètres de Saint-Nazaire. Chaque année, de Noël 1939 à Noël 1943, il faisait le chemin vers Paris avec Angèle. Quelques semaines après le débarquement du 6 juin 1944 en Normandie, les Allemands encerclés se retranchent notamment dans la "poche de Saint-Nazaire" où est Jean-Marc Pilpoul. En février 1945, Jean-Marc Pilpoul et Angèle arrivent à prendre un train sanitaire composé de wagons de marchandise pour être évacués de la poche de Saint-Nazaire. Il ne reverra sa mère qu'au mois de mai. Bien plus tard, il fera HEC et travaillera jusqu'à sa retraite en 1997 comme directeur au Groupe Moniteur, qui publie des revues et des livres professionnels.

Pour la seconde partie, j'ai volontairement choisi de retranscrire, grâce à mes notes, les paroles de Jean-Marc Pilpoul.

« Je suis un militant des Glénans depuis 1952. À cette époque, les Glénans n'avaient que cinq ans. J'ai alors connu tous les fondateurs des Glénans. Pour ma femme Virginia et pour moi, Philippe et Hélène Viannay ont été de grands amis avec lesquels nous avons, d'ailleurs en commun un bateau, un mousquetaire-club. En général, Philippe invitait à bord des personnalités comme Gilbert Trigano, le fondateur du Club Méditerranée, ou Ythier de Roquemorel, le président de la librairie Hachette. Ils avaient droit à une séance de mer avec Philippe Viannay durant un week-end. Parfois, cela a servi pour les Glénans. Philippe est mort en 1986 et Hélène vingt ans plus tard, à la veille du 60^e anniversaire des Glénans. Philippe et Hélène ont eu deux enfants, Pierre et François. François s'est suicidé en 1969 et Pierre est mort il y a deux ans. Je suis d'ailleurs toujours en contact avec les enfants de Pierre, Valentine et Antoine. Philippe et Hélène étaient très proches de nous malgré les différences de génération et de parcours puisqu'ils ont été de grands résistants à la tête du mouvement de résistance « Défense de la France ». Les Glénans reflètent cet esprit de résistance que nous avons encore aujourd'hui.

J'ai fait tout le circuit Glénans : Stagiaire, moniteur, chef de centre, chef d'île et également chef de bord. Après avoir été blessé (*Jean-Marc Pilpoul a perdu la vue lors de l'explosion d'une grenade antichar pendant son service militaire*), j'ai recommencé depuis le début. J'ai fait un certain nombre de courses-croisières. Je navigue encore un peu dans le Golfe du Morbihan sur des guépards et notamment autour de l'île d'Arz où les Glénans ont une base qui a fêté cette année cinquante ans.

J'ai sorti des bouquins spécialement pour vous les montrer. (*Il me présente alors les ouvrages qu'il a devant lui. Outre le cours des Glénans et son édition de 2017, il y a deux ouvrages sur à vie des Glénans : Les Glénans la passion en partage de 2007 et La Mer vue des Glénans datés de 1978. Le dernier ouvrage présenté s'intitule Le Rebelle, du nom du premier bateau des Glénans qui a fait naufrage.*) Le dernier cours des Glénans fait moins de pages que la dernière édition parce que je l'ai imposé à la fois à l'éditeur et aux Glénans donc il fait moins de 1100 pages. J'ai participé de façons très diverses à toutes les éditions du cours depuis la première en 1961. Je suis surtout intervenu au départ sur le plan judiciaire. C'est une œuvre collective. En 1960, le conseil d'administration a chargé un de nos conseillers techniques, Philippe Harlé, de coordonner la rédaction du premier tome du Cours avec d'autres participants. Voyant le succès de diffusion de ce tome, à un moment où il y avait un fort développement de la plaisance grâce aux Glénans et à certains navigateurs solitaires comme Éric Tabarly, il a demandé des droits d'auteurs au Glénans. Philippe Viannay a refusé et Philippe Harlé nous a fait un procès. Au vu de ma carrière dans l'édition et de ma position de membres du Conseil d'Administration (*il est membre du conseil d'administration de 1959 à 1993 puis vice-président en 1967, président de 1971 à 1973*), j'ai été chargé de suivre l'affaire. On a mené ce procès jusqu'au bout, c'est-à-dire jusqu'en cours de Cassation qui s'est prononcée dans l'arrêt « Glénans » du 1^{er} juillet 1970 ; ainsi « Le cours des Glénans » est reconnue comme une œuvre collective. Quand j'ai été élu président des Glénans, j'ai négocié le premier contrat avec les éditions du Seuil en 1972 et je pense que je ne me serais pas défendu de cette façon si ça avait été pour moi. Actuellement, nous en sommes au 25^{ème} avenant. Concernant le livre « La mer vue des Glénans » paru en 1978, je trouve qu'il est le plus remarquable de tous nos livres-anniversaires. J'y ai rédigé un chapitre avec ma femme (*le chapitre chronologie*) et Philippe Viannay y a directement participé. Ça a été très dur de reconstituer l'histoire des Glénans parce que les Glénans se sont créés et développés dans le mouvement. Ils ont été,

au départ, réalisé par d'anciens résistants qui ne gardaient aucun papier par précaution. Philippe m'avait demandé d'écrire un autre chapitre sur ce que j'avais appris aux Glénans pour lequel je me suis donné beaucoup de mal. Il l'a finalement totalement repris a eu le culot de me dire : « Tu y retrouveras quelques-unes de tes idées » (*rires*). Bien sûr, ce qu'il avait fait était réellement beaucoup mieux. Concernant le *Cours des Glénans*, je pense que la huitième édition de 2017 est la plus aboutie. On y trouve vraiment toutes nos connaissances collectives depuis 1961 pour l'édition imprimée et 1952 pour l'édition photocopiee. Il y a eu deux éditions différentes du photocopiee. Lorsque j'ai récupéré ces exemplaires à la mort d'Armelle Jobelin, je me suis dit que la Bibliothèque de France devait conserver ce photocopiee. Habituellement, ils ne les acceptaient pas, mais, suite à mon raisonnement et puisque c'est l'ancêtre des *Cours des Glénans*, ils l'ont conservé. Le cours reflète bien l'évolution de nos connaissances. Par exemple, dans le premier cours, il n'y a rien sur la météo ou sur la navigation astronomique parce que nous n'y connaissions rien.

Les conditions de stages au Glénans étaient-elles difficiles ?²³⁰⁸

Tout dépend du temps... Au départ, nous étions sur l'île du Loch, dans l'archipel des Glénan. Cette île appartenait alors à la famille Bolloré. Les Glénans ont commencé sur cette île en 1947 parce que Philippe Viannay a fait la connaissance de GwenAël Bolloré juste après la guerre. Il était alors très jeune. Il était rentré dans les commandos de marine durant la guerre en mentant sur son âge. Il a fait partie des 175 Français qui ont débarqué les premiers sur les côtes normandes le 6 juin 1944. GwenAël a alors rencontré Philippe et lui a parlé de l'île du Loch. Philippe a alors obtenu l'accord de la famille pour installer sur l'île une activité nautique pour les anciens déportés, résistants de son réseau. En même temps, Philippe Viannay a récupéré des voiliers monotypes appelés « Argonaute », un quillard dessiné par l'architecte Jean-Jacques Herbulot. Ces bateaux appartenaient à un centre de voile qui avait été monté dans le sud-ouest par le régime de Vichy. D'après ce qu'on m'a dit, on faisait beaucoup plus de volley-ball que de voiles parce que personne aux Glénans ne savait faire de bateau. C'était un pêcheur qui s'appelait Pott Olivier qui enseignait le matin les rudiments de la voile sur son bateau. Ceux qui avaient appris le matin ressortaient aux autres l'après-midi leurs connaissances du matin. On a là d'ailleurs

²³⁰⁸ Les parties en gras dans le texte sont les questions que j'ai posées.

une des valeurs des Glénans : la transmission du savoir ! Les Glénans sont restés sur les îles jusqu'au moment où la mère de Gwenn-Aël s'est rendu compte que les stages étaient ... mixtes. Elle ne l'a pas accepté et a fait déménager les Glénans.

Je me rappelle très bien cette époque, on arrivait sur les îles et quand il faisait beau on se mettait torse nu. Les pêcheurs disaient de nous avec l'accent du Finistère : « Aux Glénans, ce sont tous des nudistes » ! C'est à partir de 1949 que nous nous sommes installés à Penfret. Philippe et Hélène s'étaient rendu compte que sur le cadastre, un espace : « la « cabane le Floc'h » était en vente. C'était un lieu où les pêcheurs passaient avant de rentrer au port puisque c'était un bordel. Penfret est l'île où j'ai fait mon premier stage en 1952. J'ai vraiment fait un travail très matériel de construction sur l'île. Nous nous lavions très peu. On faisait venir le cidre par barrique parce que le vin coûtait trop cher. Les argonautes ont été remplacés petit à petit par le vaurien. L'architecte en était aussi Jean-Jacques Herbulot. Il était architecte de la ville de Paris et Philippe le connaissait bien. Avant la guerre, Jean-Jacques faisait partie de l'équipe de France olympique de voile. Il avait une caractéristique : il coupait et cousait les spinnakers²³⁰⁹ de compétition ! Jean-Jacques Herbulot louait alors la salle des fêtes d'une mairie parisienne d'arrondissement pour fabriquer à l'aise ces spis destinés à l'équipe de France ou celle d'URSS !

Le succès initial des Glénans repose essentiellement sur Philippe, celui qui a les idées, Hélène, qui les met en pratique, Jean-Jacques Herbulot, qui a un dialogue constant avec Philippe. Tous les deux conçoivent le vaurien : un voilier d'initiation construit à « bouchain vif » en contreplaqué marin et assemblé essentiellement avec une colle spéciale. Le tout premier vaurien est construit dans la cuisine de Philippe et Hélène Viannay. Je me souviens très bien, en 1952, notre bordée était de service et Jean-Jacques Herbulot était là. Je me souviens que je l'ai aidé avec le tout premier vaurien qui allait naviguer. Ça a été le point de départ des Glénans c'est-à-dire toujours cette idée de démocratiser la voile. Nous avons eu aussi la Caravelle, le bateau d'initiation collective. C'est un bateau qui a eu beaucoup de succès auprès des écoles de voile. D'ailleurs, quand nous nous sommes installés, ma femme et moi, dans le golfe du Morbihan, la première chose que nous avons faite a été d'acheter une Caravelle d'occasion. Jean-Jacques Herbulot a ensuite conçu un

²³⁰⁹ « Voile triangulaire de vent arrière employée sur les gréements de cotres goëlettes, et en particulier sur les yachts pour équilibrer la poussée de la grand'voile » R.Gruss (1952). *Petit dictionnaire de Marine*. Paris : Société d'éditions géographiques, maritimes et coloniales.

bateau d'initiation à la croisière qui s'est appelé le Corsaire. Ensuite, un bateau un peu plus confortable qui s'est appelé le Mousquetaire. Construits eux aussi à bouchain vif en contreplaqué marin, tous ces bateaux étaient vendus par les chantiers navals relativement bon marché.

Si je comprends bien, Jean-Jacques Herbulot créait des bateaux qui étaient ensuite rachetés par les Glénans ?

Non, ces bateaux ont été conçus à la suite de dialogue entre Philippe et Jean-Jacques Herbulot. Les tout premiers bateaux étaient construits par les chantiers André Stéphan que j'ai bien connus. André Stéphan était ébéniste au Faubourg Saint-Antoine à Paris avant la guerre. Il était breton et retourne là-bas pendant la guerre pour entrer dans la résistance. C'est un communiste convaincu et il devient chef d'un réseau FTP (« Francs Tireurs et Partisans ») qui était les résistants communistes. Après la guerre, il reste à Concarneau pour ouvrir un chantier. Il est alors en charge de créer les bateaux conçus par Philippe Viannay et Jean-Jacques Herbulot. Les Glénans achètent les bateaux au chantier, mais ne payent pas de droit d'auteur à Jean-Jacques Herbulot qui commercialise ses plans et fait faire ses bateaux à d'autres chantiers qui commercialisent ses bateaux. André venait souvent sur les îles. Ce que j'ai toujours apprécié quand j'étais sur les îles c'est qu'André se donnait la peine de nous demander nos prénoms quand on travaillait avec. André a été un élément important pour la naissance et le développement des Glénans.

Tout à l'heure, vous m'avez parlé de démocratiser la voile, mais de quel point de vue parlez-vous de démocratisation de la voile ? D'un point de vue technique ? En facilitant la pratique ?

Sur le plan technique oui. On fait naviguer les Glénans dans des conditions particulières puisque ce sont des bénévoles qui transmettent à d'autres bénévoles des connaissances qui leur ont été transmises. C'est une chaîne de bénévolat dont je vous ai envoyé la charte ces derniers jours. Elle est très intéressante, car elle contient toutes les valeurs des Glénans : le bénévolat, la démocratisation... La base est technique et humaine. Les Glénans ne pourraient pas fonctionner sans les bénévoles.

Peut-on aussi parler d'une démocratisation d'un point de vue économique ? Ou social ? Dans le sens où vous faciliteriez la venue de personne qui n'aurait pas forcément de gros moyens financiers ?

Le reproche que l'on pourrait faire aux Glénans c'est qu'une bonne partie du recrutement sur le plan sociologique, ce sont des gens qui ont une certaine éducation. Il y a eu beaucoup de tentatives. C'est quelque chose où chacun a dû s'impliquer pour permettre aux gens de naviguer, quels que soient leurs milieux. J'ai été élu en 1971 et le reproche que l'on nous faisait était que l'on n'était pas ouvert à tout le moyen. Il y avait une commission qui avait été créée à l'époque et qui était la commission ouverture. Elle nous titillait pour que les catégories sociales puissent être représentées. À ce moment-là, nous avons fait connaissance de personnes qui appartenaient à la régie Renault. Nous avons poussé avec le comité d'établissement de la régie Renault de l'usine de Boulogne-Billancourt. Des accords sont passés avec eux. Ils prévoyaient que le CE de la régie Renault faisait l'acquisition de quatre ou cinq mousquetaires donc vingt ou vingt-cinq places. En contrepartie, les salariés de Renault pouvaient naviguer, dans le cadre de ses vingt places, sur n'importe lequel des bateaux des Glénans. C'était l'accord et ça a tenu plusieurs années. J'ai beaucoup navigué avec l'un d'entre eux. Ça s'est tari. Actuellement, nous avons créé le Fond de Dotation Glénans Avenir dont l'un des objectifs est de participer au financement de stages de voile pour des jeunes « des quartiers » qui viennent se former aux Glénans.

Si on compare avec l'Union Nautique Française et par la suite l'Union nationale des Centres sportifs de Plein Air, ils ont reçu des publics plus divers parce qu'ils recevaient une aide conséquente de l'État pour cela sous forme de bourse. Les Glénans ont-ils été contactés par le ministère en charge de la Jeunesse et des Sports pour participer à cette campagne de démocratisation ?

Non, pas au départ. Si les Glénans ont pu naître et se développer, ils le doivent premièrement à l'intuition et l'imagination créatrice de Philippe Viannay et deuxièmement au fait que Philippe avait pu nouer des contacts très forts avec des personnalités qu'il avait connu à l'époque de la Résistance, par exemple Michel Debré, Paul Delouvrier... Les pouvoirs publics ont alors apporté aux Glénans naissants une aide

matérielle significative représentée par une flottille d'Argonautes, des « tentes aviation » du ministère de l'air, du matériel d'intendance ... Par la suite se sont normalisées les relations entre Les Glénans—et d'une façon générale entre les grandes associations nationales—avec les pouvoirs publics représentés essentiellement par le Haut-Commissariat chargé de la Jeunesse et des Sports (devenu plus tard Secrétariat d'État, puis ministère). C'est dans le cadre des lois-programmes d'équipements sportifs et socio-éducatifs que Les Glénans ont pu se développer en recevant et employant des subventions d'équipement. En outre, notre association a bénéficié de subventions de fonctionnement chargées de compenser le déficit annuel entre le coût réel des rentrées des stages et croisières, d'une part, et le montant effectivement réglé par les stagiaires, d'autre part. En tant que Haut-Commissaire puis ministre de la Jeunesse et des Sports, il faut souligner le rôle que Maurice Herzog, le « vainqueur de l'Annapurna », a joué pour faciliter le développement des grandes associations nationales telles que Les Glénans.

Au départ, vous avez eu un grand soutien de l'État qui a de plus en plus diminué. N'avez-vous pas vous-même constaté au moment où vous avez été élu président des Glénans en 1971²³¹⁰ ?

Oui, nous avons dû aller à la recherche d'autres sources de financement, notamment sur le plan local. C'est une conséquence de la décentralisation et avant même l'élection en 1981 du Président François Mitterrand, déjà avec les lois Defferre. Il a fallu que les Glénans, association nationale et reconnue d'utilité publique depuis 1974, recherchent des subventions notamment auprès des collectivités territoriales. Le meilleur exemple récent et le plus significatif est sans doute celui de notre base de Marseillan installée à l'extrémité du débouché du canal du Midi sur l'étang de Thau, sur un terrain appartenant à Voies Navigables de France. Le financement de cette modernisation provient de subventions locales, la ville de Marseillan, le département de l'Hérault, la région Languedoc-Roussillon. D'une façon générale, il faut maintenant faire la « quête ».

Autre exemple avec le loto de Stéphane Bern qui participe au financement partiel de Fort-Cigogne dans l'archipel des Glénans. C'est un fort qui a été construit en 1756 par Armand

²³¹⁰ Compte-rendu du Conseil d'Administration du 14 mars 1971, Centre de documentation des Glénans, Paris.

de Vignerod, gouverneur de Bretagne, contre les incursions des pirates espagnols et des corsaires anglo-normands. Il est surmonté d'une énorme tour qui a servi d'amer pour la « base d'essai de vitesse des Glénans ». Nous avons eu la chance de présenter au bon moment un dossier chiffré pour la restauration devenue nécessaire de Fort-Cigogne pour que les pouvoirs publics le prennent en considération. Déjà, financée entièrement par le Fonds de dotation Glénans-Avenir, la cale permettant aux engins de chantier d'accéder au site a été entièrement refaite...

Vous receviez des subventions de collectivités territoriales, mais receviez-vous aussi des subventions de la Fédération Française de Yachting à Voile ?

Non pour une raison très simple puisque nous avons été très anti-fédération au début et eux-mêmes étaient aussi très anti-Glénans. Le niveau des relations était dans le style : « Ah les Glénans, ce sont des torcheurs de yaourt ! » .Au départ, il ne faut pas l'oublier, cette Fédération nous donnait l'impression qu'elle symbolisait la plaisance réservée à une élite de personnes privilégiée par la fortune. Après avoir envisagé de prendre l'initiative de créer une Fédération anti FFYV, c'est finalement cette Fédération changée en Fédération française de la voile (FFV) qui a pris les devants : Les Glénans ont intégré le conseil d'administration de cette Fédération... De plus, les Glénans ne voulaient pas diplômes. Tout est rentré dans l'ordre aujourd'hui. Nous délivrons des diplômes et cela me semble très bizarre que l'on puisse délivrer des diplômes dans un domaine où compte avant tout l'expérience même si j'ai une conception très datée.

Avez-vous des conventions d'objectifs avec le ministère en charge de la jeunesse et de sports ?

Il y a un contrat de programme avec le ministère sur la formation des gens. Avant, c'était en lien avec les lois-programmes d'équipement sportif et socio-éducatif de Maurice Herzog.

Le ministère fait-il ou a-t-il fait des demandes spécifiques aux Glénans ? Comme par exemple accueillir des handicapés...

Non. Ce sont Les Glénans qui ont pris des initiatives pour accueillir des personnes handicapées sur les bases et sur les bateaux de croisière. Mais je ne peux affirmer qu'il y ait une politique d'accueil permanent des handicapés, ne serait-ce que parce qu'il y a lieu dans ce cas de nous conformer à la législation sur l'accessibilité des établissements recevant du public (ERP). Cependant, de temps à autre, Les Glénans reçoivent en stage ou en croisière des personnes handicapées isolées ou accompagnées, mais il est nécessaire alors de notre part de prévenir les moniteurs chargés de l'encadrement. Dans un passé récent, il y a eu des accords entre Les Glénans et l'Association Valentin Haüy au service des aveugles et des malvoyants (AVH) pour recevoir des déficients visuels. Cet accord est tombé dans les oubliettes actuellement et je le regrette. Par contre, dans le cadre de l'association Normandie-Mer, des moniteurs des Glénans sont appelés à encadrer en Manche sur un bateau spécialement adapté aux besoins des handicapés physiques et sensoriels.

Quand les Glénans se sont installés sur les îles, ont-ils été confrontés aux populations locales ?

Vers la fin du 19^e siècle et au début du 20^e, les îles ont été relativement peuplées, des pêcheurs bien sûr, et aussi des fermiers, des goémoniers. Ainsi, dans les années 1870, on a dénombré jusqu'à 170 habitants sur les îles. La raison : la récolte du goémon pour produire de l'iode pour l'industrie pharmaceutique. Mais la construction sur l'île du Loc'h du four et de l'imposante cheminée ayant abouti à un échec industriel, les îles se sont progressivement dépeuplées au point qu'à la fin de la Seconde Guerre mondiale ne subsistaient sur Penfret que les gardiens du phare et ceux du sémaphore. Il n'y avait que quelques pêcheurs qui venaient de la côte dont certains logeaient dans l'une des casemates de Fort-Cigogne.

Y a-t-il eu ne sorte de partenariat avec ces pêcheurs ?

On a toujours eu un très bon contact avec les pêcheurs, mais il n'y a pas eu de partenariat avec eux. Mais il est intéressant de signaler celui que Les Glénans ont eu un partenariat avec le Collège de France jusqu'à ces récentes années. À la suite du déclassement intervenu par une loi de 1889 du Fort-Cigogne, l'État avait attribué celui-ci au Collège de

France qui dispose à Concarneau du Laboratoire de biologie marine. Pour ses expériences en mer, ce laboratoire disposait d'une casemate dans le fort où il entreposait une partie de son matériel. Au début des années 50, Les Glénans se sont installés dans Fort-Cigogne à la suite de la signature d'un bail avec la direction des Domaines du Finistère et le Collège de France. Quand Les Glénans ont pris l'initiative en 1971 de demander au ministère de l'Environnement qui venait d'être créé le classement parmi les sites naturels de l'archipel, le Collège de France a appuyé de façon décisive notre initiative. Ainsi, depuis 1974, l'archipel des Glénans et le domaine maritime correspondant sont classés parmi les sites naturels au titre de la loi de mai 1930 modifiée.

Concernant la protection de l'environnement, pourquoi les Glénans se sont-ils engagés aussi rapidement dans la protection de l'environnement ? Comment cela s'est-il matérialisé ?

Si vous allez sur les îles, vous comprendrez pourquoi. On a eu beaucoup de tempête et de coup de vent et on voyait s'effriter le rivage petit à petit. Les chemins, pour éviter qu'ils s'effritent sous les pas, nous avons mis des planches ou du grillage pour les conserver. Il s'agissait d'une nécessité parce qu'on voyait disparaître quelque chose qui était magnifique. Quand nous partions en vaurien ou en argonaute, il y avait cette plage avec des rochers sur la gauche. Maintenant, la dune s'est reculée et on peut penser que l'île de Penfret sera peut-être coupée en deux si nous ne faisons rien. La question de la mise en valeur est venue par la nécessité de protéger ce qui était en danger et c'est devenu la doctrine des Glénans.

Vous m'aviez parlé de la municipalité de Fouesnant qui voulait doter l'archipel d'équipements touristiques...

Oui, au début de ma présidence, en 1971, j'ai travaillé de près à ce dossier. Philippe Viannay était la tête et moi les jambes. Pour comprendre l'importance de ce dossier, il faut vous dire que l'archipel des Glénans fait partie de la commune de Fouesnant dont il distant d'une bonne dizaine de milles nautiques. Pendant des années, l'archipel a été plutôt considéré comme un poids mort jusqu'au moment où la municipalité s'est rendu compte du parti qu'elle pouvait en tirer sur le plan touristique. Elle a alors fait appel à la Société

d'aménagement touristique du Finistère (SATFI), une filiale de la Caisse des dépôts et consignations (CDC), pour matérialiser le projet en équipements touristiques. Or, ces îles sont incroyablement fragiles ainsi que leurs fonds sous-marins composés essentiellement de « maerl », une concrétion calcaire utilisée habituellement pour amender certains sols agricoles. Devant le danger, j'avais envoyé une lettre à Robert Poujade, le ministre de l'Environnement (*de janvier 1971 à mars 1974*). Dans cette lettre, j'appelai l'attention du ministre sur le fait que la commune de Fouesnant, sous l'influence de la Société d'aménagement touristique du Finistère, voulait transformer les îles pour y implanter des équipements touristiques. Aucune réaction du ministre ou de son cabinet pendant quelques semaines. À ce moment-là, je travaille dans un groupe de presse qui publie notamment « Le Moniteur des Travaux publics et du Bâtiment ». Dans le courrier destiné à la rédaction de cet hebdomadaire, je tombe sur une invitation pour participer à une conférence de presse dans laquelle Robert Poujade et Paul-Émile Victor, le créateur des Expéditions polaires françaises, doivent faire une importante communication conjointe. Je me saisis de l'invitation et me rends avec ma femme à la conférence de presse. Nous nous installons exactement devant le ministre. À la fin de la réunion, nous prenons littéralement d'assaut et grimpons sur l'estrade et je dis au ministre : « Monsieur le ministre, vous n'avez pas répondu à cette lettre ». Il la saisit et quelques jours plus tard, je suis convoqué par un conseiller technique de son cabinet. C'est ainsi qu'a commencé le classement de l'archipel. Pour mettre en application le décret de classement, un conseiller d'État chargé du dossier a demandé à Philippe Viannay, membre de la commission supérieure des sites, ses conseils pour délimiter exactement la zone protégée. Ainsi, muni d'un compas dont l'une des pointes était centrée sur l'île de Saint-Nicolas, le conseiller d'État a tracé un cercle englobant non seulement l'archipel des Glénans, mais aussi l'Ile-aux-Moutons et son phare. Ce décret de classement date de 1974.

La reconnaissance d'utilité publique date également de cette année-là. L'un a-t-il joué en faveur de l'autre ?

Philippe Viannay était, je vous l'ai dit, membre de la commission supérieure des sites. Il a eu à traiter du classement de l'archipel des Glénans en tant que membre de cette commission. En tant que président et en accord avec Philippe, je faisais un certain nombre

de démarches comme aller au cabinet du ministre, aller voir l'administrateur du Collège de France...

Par contre, pour la reconnaissance d'utilité publique, c'est l'une des seules démarches que j'ai faites seul et contre les Viannay. J'étais convaincu à l'époque que la reconnaissance d'utilité publique pouvait être un moyen de « légion d'honneur » ou de reconnaissance par les pouvoirs publics de la singularité des Glénans pour enseigner au plus grand nombre la mer et le bateau. Cette reconnaissance a eu pour conséquence de donner aux Glénans le statut d'une association nationale ayant pignon sur rue. Il y a eu un effet assez drôle puisque dans les années qui ont suivi, au moment où Jacques Chirac est devenu président de la République et où le service militaire est ramené à un an sous les drapeaux. Les Glénans ont eu le droit à avoir des objecteurs de conscience qui faisaient, eux, un service de 2 ans au sein de l'association.

Pour la reconnaissance d'utilité publique, vous m'aviez dit par téléphone qu'Hélène et Philippe Viannay étaient contre notamment à cause de l'action du ministère de l'Intérieur durant ces événements de mai 1968. Quelle était la position des Glénans durant cet événement ?

C'était assez drôle parce que, pour sentir le vent, Philippe Viannay organisait pratiquement tous les jours des *sittings* au Ponton des Glénans avec les étudiants. En outre, c'était devenu une centrale d'impression des tracts pour les étudiants. Philippe était en opposition avec le ministre de l'Intérieur de 1968 sur la façon violente pour réprimer la révolte des étudiants marquée notamment par la mort de l'un d'eux. En outre, pendant la Seconde Guerre, à l'époque de l'occupation allemande et aussi de la collaboration, le ministère de l'Intérieur représentait par sa police l'administration qui avait organisé la rafle des membres du réseau « Défense de la France » dont Philippe Viannay avait été le fondateur. En outre, Philippe avait pris parti contre la guerre d'Algérie et contre les tortures.

Les Glénans étaient très engagés avec les étudiants. Alors, quand j'ai indiqué que le dossier de demande de reconnaissance publique des Glénans devait être instruit au départ par le ministère de l'Intérieur, comment ne pas comprendre les réactions instinctives de

Philippe et Hélène Viannay à l'encontre de cette administration ? Mais je suis très reconnaissant à l'égard de chacun d'eux, car, dotés chacun d'un sens poussé de la démocratie, ils ont finalement accepté avec l'accord unanime du conseil d'administration que soit présenté notre dossier à ce ministère. Finalement, par décret pris en Conseil d'État en date du 18 juin 1974 (« Journal Officiel » du 28 juin 1974), notre association a été reconnue d'utilité publique.

En 1968, vous avez également connu des transformations dans les domaines de l'enseignement et de l'organisation ?

Nous avions un mode d'enseignement devenu très rigide au fil des années. On a un abouti à un système de non-directivité de l'enseignement donc non pas par la transmission, mais par la pratique. Cela a entraîné énormément de casse sur les bateaux. D'ailleurs, je trouve que l'enseignement des Glénans est redevenu trop structuré. Pour moi, la voile et la mer, c'est la liberté. On passe les étapes... Si on veut des moniteurs qui encadre, il faut bruler les étapes. La remise en question de l'enseignement revient régulièrement. Les Glénans n'existeraient pas si on n'avait pas le sentiment de servir à quelque chose, d'être les seuls à proposer cela. On a souvent le sentiment de créer quelque chose qui n'existait pas avant. J'ai souvent l'impression que si on n'avait pas été là, cela n'aurait pas été fait. De plus, les consignes de sécurité des Glénans ont toujours été très strictes et sans cesse mises à jour.

La semaine dernière, vous m'avez envoyé les statuts des Glénans en me demandant si les Glénans pouvaient réellement être décrites comme une association de tourisme sportif... Donc je vous retourne la question, dans quelle catégorie classez-vous l'école des Glénans ?

Les Glénans, école de voile, école de mer, école de vie : où est le tourisme là-dedans ? Bien sûr, c'est un peu une formule marketing, mais à la base c'est exact. C'est une école de formation même si je ne voudrais pas être en désaccord avec vous. Les Glénans, c'est un laboratoire. Pour nous, c'est une école de formation. Il n'y a pas d'autres classifications.

Sur un plan personnel, si je n'avais pas eu dans ma vie les Glénans à un certain moment, je ne serais pas ce que je suis devenu. Philippe, Hélène et tous les copains que j'ai pu

connaître étaient là pour me soutenir et pour me faire confiance. Et, depuis de nombreuses années, il me semble normal que je manifeste ma reconnaissance à l'égard des Glénans. »

Liste des archives consultées

Archives Nationales

Les archives que nous avons consultées sont issues du fond des archives contemporaines disponibles aux archives nationales de Pierrefitte-sur-Seine. Certains fonds sont bloqués et il faut une dérogation pour pouvoir les consulter.

- F/44
 - 104
 - Lettre du 1^{er} octobre 1947 du ministre de la jeunesse, des arts et des lettres aux présidents ou secrétaires généraux des associations.
 - 120
 - Document intitulé « Les incidences financières sur le Plan Le Gorgeu. »
 - Document « UNCM. »
 - Plan d'équipement de 5 ans, s.d.
 - Incident financière sur le Plan Le Gorgeu, s.d.
- 72AJ
 - 1942
 - Présentation du Centre de Formation Internationale.
 - 1961
 - Attestations.
- 19700383
 - 22-24
 - Dossier Deux-Alpes UNCM.
- 19700475
 - 4
 - Note à l'attention de Monsieur Poirier, Conseiller technique. 29 novembre 1984.
- 19770088
 - 14
 - « Loi-programme d'équipement sportif et socio-éducatif », 1^{er} décembre 1965.

- Lettre du Secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre – Commissariat général au Tourisme aux préfets de région et de départements du 29 avril 1966.
- 19770195
 - 3-5
 - Budget de l'exercice 1946 : projet de loi.
 - Nomenclature, par chapitre, des autorisations de programme ou de promesse et des crédits demandés, 1947.
 - Budget extraordinaire de l'Éducation Nationale pour 1947.
 - 9-11
 - Ministère de l'Éducation Nationale – Direction Générale de l'Éducation Physique et des Sports – bureau des Mouvement de Jeunesse et des Services Civiques – « Note relative aux crédits affectés aux Chapitres gérés par le Bureau des Mouvements de Jeunesse, 1946. »
 - Note relative aux crédits affectés aux chapitres gérés par le Bureau des Mouvements de jeunesse, budget 1946.
 - Budget de l'éducation nationale : Exercice 1947.
 - Lettre du 4 décembre 1946 : proposition du budget pour 1947.
- 19770224
 - 1
 - Évolution des subventions Jeunesse et Sports entre 1967 et 1973.
 - 3-5
 - Rapport sur l'exécution du VI^e Plan, juillet 1972.
- 19770245
 - 1
 - « Loisirs sportifs de plein air et environnement », rapport présenté par le SETO pour la Mission Interministérielle de l'Environnement, Ministère de la Protection de la Nature et de l'Environnement, février 1973.
 - Rapport « Les jeunes et l'environnement », rapport de synthèse des travaux du groupe de réflexion, juillet 1972.

- Rapport « loisirs sportifs de pleins airs et l'environnement », rapport présenté par le SETO pour la Mission Interministérielle de l'Environnement, ministère de la Protection de la Nature et de l'Environnement, Février 1973.
- 19770253
 - 15
 - Rapport statistique adressé aux chefs académiques et départementaux de la Jeunesse et des Sports, 1969.
- 19770273
 - 1
 - Document « ATTIRA ».
 - Document « FONJEP ».
 - Communication de François Missoffe lors du conseil des ministres sur l'élaboration d'une politique de la jeunesse 11 mai 1966.
 - Conférence de presse de François Missoffe du 28 janvier 1967.
 - 2
 - M. Herzog, « Vers la jeunesse de demain », 1963.
 - Rapport de financement sur l'équipement sportif, 1964.
 - Conférence de presse de François Missoffe du 28 janvier 1967.
 - Communication au conseil des ministres du 11 mai 1966, Élaboration d'une politique de la Jeunesse.
 - 3-4
 - Commission « Plein air, exploration, aventure », procès-verbal réunion du 11 juin 1963.
 - Haut Comité aux Sports, Travaux de la commission « Loisirs de Plein Air », *De l'air... pour vivre*, juin 1964.
- 19770275
 - 1
 - Rapport de synthèse des travaux du groupe de réflexion sur les jeunes et l'environnement, 1972.
- 19770681
 - 1

- Dossier « Création du Haut-Comité à la Jeunesse, aux Sports et aux Loisirs. »
- 19770709
 - 1
 - Interview de Maurice Herzog par R.-F. Monteux, datée du 12 février 1960 dans *La République du Var*.
 - Interview de Maurice Herzog sur « la formation du jeune hors de l'école » dans *L'Education Nationale* n°8 du 25 février 1960.
 - Conférence de presse de Maurice Herzog du 24 août 1960 à Florence dans le cadre des Jeux Olympiques de Rome.
 - Présentation de la première loi-programme d'équipement sportif et socio-éducatif en 1961.
 - Document intitulé : « Les bourses du ski », décembre 1961.
 - Organisation du HCJS, Janvier 1962.
 - Document « Le haut-commissariat à la jeunesse et aux sport et le ski français », janvier 1962.
 - « Les bourses du ski », décembre 1962.
 - « Analyse des articles de presse relatifs à l'opération du Livre blanc à la jeunesse mai-juillet 1966. »
 - 3
 - Communiqué de presse du HCJS de décembre 1959 concernant l'équipement de la montagne.
 - Communiqué de presse du HCJS d'août 1962.
 - Communiqué de presse du HCJS du 17 décembre 1962.
 - 6
 - Communiqué de presse : « Les projets du Haut-Commissaire à la jeunesse et aux sports », novembre 1959.
 - Dossier « Prix d'encouragement. »
 - Dossier « Séjours d'études et de rencontres internationales. »
 - Communiqué de presse d'août 1962.
 - 7
 - Communiqué de presse du 24 avril 1963.
 - Communiqué de presse du HCJS du 6 octobre 1965.

- Article de *La Marseillaise* du 26 mai 1966.
 - Article dans *Le Monde* du 17 juin 1966.
 - Communiqué de presse du HCJS du 8 mai 1963.
 - 9
 - Évoqué lors du congrès national de la Fédération à Troyes et relatés par *Le Figaro*, *L'Aurore* et *Le Monde* le 31 mai 1966.
 - Article dans *Le Figaro* du 7 juillet 1966.
- 19770790
 - 1-2
 - Document « La voile et les centres nautiques », Juin 1961.
 - 3
 - Communiqué de presse du HCJS de décembre 1959 concernant l'équipement de la montagne.
 - Communiqué de presse du HCJS, mars 1961.
- 19780380
 - 2-5
 - Lettre de Jean-Baptiste Grosborne au Colonel Crespin en 1973.
- 19780432
 - 15-18
 - Étude sur les Français qui ne partent pas en vacances, Commissariat Général au tourisme, juin juillet 1971.
 - Journée d'études organisées pour les inspecteurs de la jeunesse, des sports et des loisirs sur les activités de plein air, 31 janvier 1972.
 - Note à l'attention de monsieur le ministre : proposition pour le budget de 1974 en ce qui concerne les questions de jeunesse et les activités socio-éducatives, 19 avril 1973.
 - Enquête de l'INSEE sur le départ en vacances des Français en 1981.
- 19780447
 - 1-4
 - Proposition pour une politique concertée des équipements sociaux éducatifs, direction de la jeunesse et des activités socio-éducatives,

rapport du groupe de réflexion sur les équipements socio-éducatifs,
22 mai 1969-30 avril 1970.

- 19780581
 - 1-2
 - Rapport du conseil des moniteurs du CNG de 1970.
 - Détail des investissements 1971 du CNG.
- 19790591
 - 20
 - Statuts de l'UNF, 1951.
 - Demande d'agrément d'une association d'éducation populaire, demande de l'UNF.
 - Compte-rendu financier pour 1951.
 - Demande de subvention, éducation populaire, effectuée par l'UNF en 1952.
 - Compte-rendu financier pour l'année 1952 de l'UNF.
 - Lettre du président de l'UNF au directeur de la Direction Générale de la jeunesse et des sports dont l'objet est « Activité culturelle de l'UNF », 26 mai 1952.
- 19800382
 - 323-325
 - Lettre du 4 février 1970 de Lucien Devies à Jean-Baptiste Grosborne, Chef des services de l'équipement du ministère en charge de la Jeunesse et des Sports.
 - 338
 - Lettre du 16 février 1959 du ministre de l'Éducation Nationale au préfet de la Haute-Savoie.
 - Arrêté de subvention du 28 octobre 1959.
 - 343-346
 - Dossier UNF Annecy.
 - Note de Jean-Baptiste Grosborne à Madame Ruhl, directrice du cabinet du Ministre de la Jeunesse et des Sports, 9 mars 1972.
 - Subventions 1975 de l'UCPA.

- Dossier « UCPA Argentière », Lettre du 21 juillet 1978 de la part du préfet de la région Rhône Alpes au secrétaire d'État en charge de la jeunesse et des sports.
 - 360
 - Lettre du 14 mai 1958 du directeur générale de la Jeunesse et des Sports au directeur général de l'Équipement Scolaire, Universitaire et Sportif.
 - Arrêtés de subventions des 22 juin 1960 et 13 juin 1961.
 - Lettre du 19 juillet 1964 du SEJS au préfet du Finistère.
 - Lettre du 9 juillet 1964 au préfet des Bouches-du-Rhône.
- 19810014
 - 5-6
 - Réunion du groupe de réflexion sur le patrimoine immobilier des associations du 29 février 1972, Conseil Supérieur du Tourisme.
 - Intervention de M. Lapoix sur la formation à l'environnement, Colloque loisirs actifs de plein air, protection de la nature et de l'environnement du TCF, 30 janvier-3 février 1973.
- 19810075
 - 36
 - Enquête de l'INSEE sur les vacances des Français en 1969.
 - Note du Service de l'Action économique au ministère de l'Intérieur sur la réunion interministérielle sur le Tourisme social, perspectif pour le tourisme social 1971-1975, 5 novembre 1970.
 - Rapport définitif du président du sous-groupe d'étude : "organisme de construction et de gestion des équipements pour la Jeunesse..." 17 novembre 1970.
 - Réunion interministérielle du 5 mai 1971 sur le tourisme social.
 - 1977-1978, commission déségrégation et brassage, Conseil Supérieur du Tourisme.
- 19810454
 - 1-4
 - Programme national 1974 à 1976.

- Lettre du Préfet de la région d'Ile de France à Monsieur le Secrétaire d'État auprès du ministre de la Qualité de Vie, 20 juillet 1976.
 - 6
 - « Profil de la jeunesse. »
 - Subventions accordées aux fédérations et associations pour 1970.
 - Programme national 1977 à 1979.
- 19810584
 - 7-8
 - Document « les bases nautiques en service en 1965. »
- 19840014
 - 6
 - Réflexions sur les loisirs, BPAL.
 - Rapport définitif de monsieur Robert Brichet, président du sous-groupe d'étude « organisme de construction et gestion des équipements pour la Jeunesse », 17 septembre 1970.
 - Réunion du groupe de réflexion sur le patrimoine immobilier des associations, Conseil Supérieur du Tourisme, 29 février 1972.
 - Colloque loisirs actifs de plein air, protection de la nature et de l'environnement, 31 janvier – 2 février 1973, Touring Club de France.
- 19850763
 - 2
 - « Tourisme, redécouvrir la France, par Gérard Ducray, Secrétaire d'État au Tourisme.
 - 3
 - Document « Le tourisme social, sa place en France et en Europe. »
- 19860434
 - 3
 - Groupe d'Étude et de Programmation, Atelier Urbanisme, 1970, centre de Loisirs de Bois-le-Roi.
- 19860446
 - 1
 - Document intitulé « les problèmes de la post-scolarité », rédigé par Henri Talbot, inspecteur général. 3 mars 1953.

- « Les problèmes de la postscolarité » rédigé par Henri Talbot, Inspecteur général, 3 mai 1953.
- 2
 - « Les problèmes de l'éducation postscolaire. », s.d.
 - « Jeunesse ouvrière – Enseignement sportif – plein air – Éducation physique et sportive de la jeunesse non scolaire, effort accompli par la DGJS », 1953.
- 22
 - Note pour Monsieur l'Inspecteur Général Deroys du Roure, s.d.
 - Note sur les centres nautiques, s.d.
 - Note explicative sur les activités de l'UNF, 1945.
 - Rapport d'activité de l'Union Nautique Française pendant la saison 1945/1946.
 - Compte-rendu du fonctionnement de l'UNF en 1946.
 - Compte-rendu de fonctionnement de l'Union Nautique Français année 1946, 6 novembre 1946.
 - Compte-rendu de fonctionnement de l'UNF, Camp de Bénodet année 1946, 6 novembre 1946.
 - Compte-rendu de fonctionnement de l'UNF, Camp de Saussois année 1946. 6 novembre 1946.
 - Compte-rendu d'activité été 1947, octobre 1947.
 - Centre d'initiation nautique du Pont Alexandre III. Emploi du Temps de Novembre 1947.
 - Compte-rendu de la saison 1947-1948.
 - Note pour le Directeur Général de la jeunesse et des sports, datée de 1948.
 - « Note concernant l'organisation des centres de Nautisme de l'Union Nautique Française à Nantes (Cassard) et St. Jean de Luz (Virginie Hériot) de R. Lafitte, Inspecteur général, 1948.
 - Compte d'exploitation 1948 du camp d'Annecy.
 - Compte-rendu d'activité 1948.
 - Compte-rendu de la réunion du 9 février 1948 sur la diffusion du nautisme.

- Description des camps de l'UNF. 16 avril 1948.
- Note de Pierre Lacroix, chef du Bureau des Activités de Plein-Air pour le Directeur Général de la jeunesse et des sports, 17 avril 1948.
- Lettre de la part de Pierre Lacroix, chef du Bureau des Activité de Plein au Directeur Général de la jeunesse et des sports et aux Directeurs de l'Education Populaire et à celui des sports ayant pour objet : « Administrer des centres de Formation nautique. », 7 juin 1948.
- Lettre du Capitaine de Corvette Lostie de Kerhor, Chef du Bureau des Sports Nautiques, à Monsieur le Directeur des Sport, 23 juin 1948.
- Document intitulé : « Les centres de sports nautiques » adressé par le Capitaine de Corvette Lostie de Kerhor, chef du bureau des sports nautiques, à Gaston Roux le 27 juillet 1948.
- Compte-rendu d'activité 1949 de l'UNF.
- Compte-rendu financier de l'UNF pour le centre de Niolon, 1949.
- Compte-rendu du fonctionnement du centre d'initiation à la pagaie du Pont Alexandre III, Avril 1950.
- Compte-rendu du fonctionnement du centre d'initiation à la pagaie du Pont Alexandre III, Juin 1950.
- Note adressée au Sous-Directeur de l'Éducation Physique par René Bazennerye, chef du 2^{ème} bureau, le 5 décembre 1950.
- « Note pour Monsieur le Sous-Directeur de l'Education Physique et des Sports » rédigée par le chef du 2^{ème} Bureau, René Bazennerye, 22 décembre 1950.
- Lettre du président de l'UNF au Directeur général de la jeunesse et des sports, 1951.
- Lettre du chef du 2^{ème} Bureau, René Bazennerye, au Directeur Général de la jeunesse et des sports et au Sous-Directeur de l'Éducation Physique et des Sports, 17 février 1951.
- Lettre du président de l'UNF au Directeur Général de la jeunesse et des sports, 21 février 1951.
- Lettre du président de l'UNF au directeur général de la jeunesse et des sports, 27 mars 1951.

- Lettre de René Bazennerye au Directeur Général de la jeunesse et des sports datée du 4 avril 1951.
- Lettre du président de l'UNF au Directeur Général de la jeunesse et des sports, 8 juin 1951.
- Texte du président de l'UNF rédigé dans l'objectif d'être publié par le Comité National des Institutions de Culture et de Loisirs Populaire, juillet 1951.
- Note de J. Lacabanné, sous-directeur de l'Education Physique et des Sports, à l'attention du Directeur Général de la jeunesse et des sports, 15 octobre 1951.
- Lettre de Gaston Roux au Commandant Pillet, président de l'UNF datée du 14 décembre 1951.
- Lettre du président de l'UNF au Directeur Général de la jeunesse et des sports, 26 mai 1952.
- Compte-rendu du comité directeur de l'UNF du 8 février 1957.
- 23
 - Compte-rendu de l'activité du CAF en 1944.
 - Lettre du président du CAF au colonel Berthoumieux, chef du Service de l'Éducation Physique Postscolaire, 3 novembre 1945.
 - Justification de la demande de subvention pour 1946 du CAF.
 - Budget des camps Education Physique Postscolaire 1946.
 - Lettre du président du CAF au directeur des Sports, 25 janvier 1947.
 - Lettre du président du CAF au directeur de l'Éducation Physique et des Sports, 10 décembre 1947.
 - Lettre du président du CAF à Gaston Roux, Direction de l'Education Physique et des Sports, datée du 21 avril 1947.
 - Comptes de l'exercice 1947 du CAF.
- 19860519
 - 1
 - Historique des subventions aux fédérations.
- 19870483
 - 16-17
 - Discours de Pierre Mazeaud en 1975.

- 27
 - Dossier « bourse d'initiation à la pleine nature. »
 - Dossier « Bourse de neige pour les jeunes travailleurs. »
- 19870441
 - 153
 - Dossier « UCPA. »
- 19920100
 - 41
 - Les hébergements de tourisme social et des associations de jeunesse et de tourisme agréées par l'État, 1979.
- 19920527
 - 1-2
 - Rapport du Conseil Supérieur du Tourisme de 1975-1978.
 - Rapport du Conseil Supérieur du Tourisme, commission n° 2 : aptitude du secteur associatif à gérer, page VIII, juin 1979.
 - Collectivités locales et gestions des équipements et services touristiques, Conseil Supérieur du Tourisme, juin 1979.
- 19930462
 - 75
 - « Les loisirs en France », rapport du Ministère du Temps Libre, Centre de Documentation Tourisme Février 1983.
- 19930558
 - 1
 - « Campagne : découverte de la France » 15 Avril 1982 et « Opération Interministérielle Vacances 22 Juin 1982 » Dossiers de travail de Mr Bourgeois 1978-1980.
- 19940588
 - 1
 - Dossier : les perspectives du Tourisme en France, novembre 1985, réalisé par l'Association internationale des Futuribles.
 - 6
 - Secrétariat d'Etat auprès du Premier Ministre chargé de la Jeunesse et des Sports, Ministère de l'Industrie, du Tourisme et des PTT,

SEATER. Espaces de Plein Air et de loisirs en milieu rural, enquête auprès des usagers. Décembre 1986.

- 19950194
 - 1
 - Rapport au Ministre du Temps Libre sur le développement du tourisme à vocation sociale janvier 1982.
 - Conseil National du Tourisme, « bilan et perspectives des contrats de plan Etat-Régions, section de l'organisation territoriale du Tourisme », session 1987.
 - Note de travail : préparation d'une convention, Tourisme, Jeunesse et Sport, 10 février 1989.
 - Convention Tourisme et Environnement, 1989.
 - 2
 - Conseil Supérieur du Tourisme, « Développement du Tourisme sportif », commission N°4, session 1985, 75 pages + annexes.
 - 20
 - Ministère de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs, « La charte du tourisme quatre-vingt mesures pour le tourisme des années quatre-vingt », 1987.
- 19970184
 - 6-7
 - Impact de l'étalement des congés sur l'économie des activités liées aux équipements de vacances. Septembre 1978, sous l'égide du Centre de Coopération pour la Réalisation d'Équipements de Loisirs (CECOREL).
- 19970195
 - 1
 - Rapport au Ministre du Temps Libre sur le développement du tourisme à vocation sociale janvier 1982.
 - Commission interministérielle tourisme social - compte rendu de la réunion préparatoire du 16 novembre 1989.
 - 3

- Direction des Industries Touristiques, Politique sociale du tourisme, 9 avril 1985.
 - F. Soulage, Rapport de mission à M. le Ministre du Tourisme, « De nouveaux instruments pour l'accueil du tourisme social et familial », 1989.
 - Y. Raynouard, R. Spizzichino, « Les dix atouts majeurs du tourisme associatif français », 1989.
 - Lettre du secrétaire d'Etat auprès du Ministre d'Etat, Ministre de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports, chargé de la Jeunesse et des sports, à messieurs les préfets de région, directions régionales de la Jeunesse et des sports, madame et messieurs les préfets de départements, directions départementales de la jeunesse et des sports concernant la politique d'investissement en faveur des centres de vacances et de loisirs, datée du 26 janvier 1989.
 - Lettre du Ministre chargé du tourisme à messieurs les préfets de région, madame et messieurs les préfets de département, « Politique en faveur des hébergements touristiques à caractère social et familial. Instructions relatives aux dossiers de demande de subvention d'équipement », 14 septembre 1989.
 - Sous-direction des professions et des politiques touristiques, note politique sociale du tourisme, 13 septembre 1990.
 - Sous-direction des professions et des politiques touristiques, bureau de la politique sociale et du tourisme associatif, « Aide à la rénovation des équipements du tourisme associatif et familial. Suites à donner au rapport de monsieur Soulage », 13 février 1991.
 - Direction des industries touristiques, Document intitulé « Politique sociale du tourisme », 15 avril 1991.
- 5
 - Étude UNAT-CODATEL, « Évolution du patrimoine du Tourisme associatif », février 1988 - 1ère partie : Analyse générale (102 pages + annexes).
 - 7

- Groupe interministériel « Aménagement touristique, protection de l'espace, politique sociale des loisirs » rapport du groupe financement juin 1982, 70 pages.
- Groupe interministériel « Aménagement touristique, protection de l'espace, politique sociale des loisirs », groupe financement, Réunion du 13 décembre 1983. 70 pages.
- Rapport du groupe de travail sur le financement des investissements du Tourisme Social avril 1984, 150 pages.
- 12
 - « L'action sociale des CAF et politique d'aide aux vacances » décembre 1990, 104 pages.
- 13
 - T. Soreau, « Le marché français du tourisme des jeunes de 15-25 ans en 1989 », rapport présenté en juin 89 auprès du Bureau du Tourisme associatif et familial de la Direction de l'Industrie Touristique du Ministère du Tourisme.
 - Conseil National du Tourisme « Le Tourisme des jeunes » 1990, 32 pages + fiches annexes.
- 20
 - N. Le Scouarnec, « Le financement du Tourisme Associatif », janvier 1982, 60 pages.
 - Commissariat Général du plan « Rapport du groupe Tourisme et Loisirs » principales réflexions février 1983, 14 pages « Tourisme associatif propositions pour l'action de l'Etat », Rapport R Carraz Secrétariat d'Etat au Tourisme par Yves Raynouard rapporteur du groupe.
 - « Création d'un fond de garantie du Tourisme de développement et des loisirs sociaux » mars 1985, 30 pages.
 - Ministère de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs, « La charte du tourisme quatre-vingt mesures pour le tourisme des années quatre-vingt », 1987.
- 19980596
 - 1

- C. Dufrasne, Étude sur les attitudes des jeunes à l'égard des mouvements de jeunesses 1944-1962, 1962. 144 pages.
- 20030502
 - 13
 - Ministère du Temps libre, Ministère délégué à la Jeunesse et aux Sports, Direction de la Jeunesse, Sous-Direction des Activités Socio-Educative, Bureau des Loisirs, Evaluation du programme "Loisirs quotidiens des jeunes, 10 décembre 1982.
 - Note pour le Secrétaire général du Gouvernement sur la préparation du programme "Été jeunes 1983", 13 mai 1983.
- 20090424
 - 154
 - Rapport définitif du président du sous-groupe d'étude : « organisme de construction et de gestion des équipements pour la Jeunesse », Conseil Supérieur du Tourisme, 17 novembre 1970.
- 20160541
 - 319
 - Dossier 88-066 : Cour des comptes, campagnes de promotion du secrétariat d'Etat au tourisme 1983-1986.
 - 322
 - Dossier 88-188 : Cours des compte, Fonds de coopération de la Jeunesse et de l'éducation populaire, 1982-1986, 1988.
 - 327
 - Dossier 88-348 : Cour des comptes, Secrétariat d'État chargé de la Jeunesse et des Sports - Fonds National pour le développement du sport 1981-1986, 1988.
 - 359
 - Dossier 89-684 : Cour des comptes, Secrétariat d'État à la Jeunesse et aux Sports, Fonds Nationale pour le Développement du Sport (FNDS) 1988, octobre 1989.
 - 398

- Dossier 91-157-0 : Cour des comptes, Secrétariat d'État à la Jeunesse et aux Sports. Fonds Nationale pour le Développement du Sport (FNDS) 1990, 1991.
- 444
 - Dossier 93-354-0 : Cour des comptes, ministère de la Jeunesse et des Sports. Les Subventions de l'Etat au Sport. Chapitre 43-91 et 66-50 + Fonds National pour le Développement du Sport 1987-1990, septembre 1993.
- 445
 - Dossier 93-406-1 : Cour des comptes, ministère de la Jeunesse et des Sports, exécution du budget du Fond national de Développement du Sport de 1992, juillet 1993.
- 446
 - Dossier 93-413-0 : Cour des comptes, Note sur l'exécution du budget 1992 du ministère du Tourisme, juillet 1993.
- 503
 - Dossier 96-107-0 : Cour des comptes, Note sur l'exécution du budget 1995 du ministère de la Jeunesse et des Sports, Première partie : analyse des crédits, novembre 1996.
- 533
 - Cour des comptes, Note sur l'exécution du budget 1996 du ministère de la Jeunesse et des Sports, Fond national de Développement du Sport et Fonds National de Développement de la Vie associative, juin 1997.
- 664
 - Dossier 2001-327-0 : Cour des comptes, Enquête sur la situation des personnels du ministère de la Jeunesse et des Sports placés auprès des fédérations sportives 2001.

Archives de la Région Bretagne

Elles sont disponibles sur rendez-vous à l'hôtel de la région Bretagne, 283 avenue du Général Patton, 35000 Rennes.

- 42W
 - 185
 - Lettre de François Gomes, Direction administrative, au préfet de la région Bretagne, 20 mai 1981.
 - Dossier « École des Chefs de Base du Centre Nautique du CNG », 1975-1981.
- 89W
 - 112
 - Accord de subvention pour l'installation d'une centrale éolienne sur l'île de Bananec.
 - 174
 - Dossier concernant l'équipement en éolienne de l'île de Bananec.
 - Arrêté du 15 avril 1985 concernant l'installation d'un aérogénérateur sur l'île de Penfret.
 - Lettre de Cathy Saint-Julien, Directrice du CNG Concarneau à Eugène Vassaux, délégué régional de l'Agence Française pour la Maitrise de l'Energie, 30 octobre 1991.
 - Lettre du président de la région Bretagne au Directeur Général du CNG, 4 novembre 1991.
 - Lettre de Cathy Saint-Julien, Directrice du CNG Concarneau au président de la Région Bretagne, 27 décembre 1991.
- 126W
 - 17
 - Dossier « L'École des Chefs de Bases du Centre Nautique des Glénans », justificatif d'une demande de subvention.
 - Convention École des Chefs de Base du Centre Nautique du CNG du 29 décembre 1978.

Archives de la Région Rhône Alpes

Elles sont disponibles sur rendez-vous auprès de la direction du patrimoine au sein de l'hôtel de la région Auvergne-Rhône-Alpes, 1 esplanade François Mitterrand, 69000 Lyon.

- RPD41

- Compte administratif 1978 de l'Établissement Public Régional du Rhône-Alpes.
- RPD46
 - « Avis et décisions du conseil régional Rhône-Alpes », 1978.
 - Compte administratif 1979 de l'Établissement Public Régional du Rhône-Alpes.
- RPD61
 - Compte-administratif 1980 de l'Établissement Public Régional du Rhône-Alpes.
- RPD71
 - Compte-administratif 1981 de l'Établissement Public Régional du Rhône-Alpes.
- RPD84
 - Budget de l'Etat régionalisé, crédits régionalisés 1982 de la Région Rhône Alpes.
- RPD103
 - Compte administratif 1984 de la Région Rhône-Alpes.
- RPD113
 - Recueil des actes administratifs 1984 de la Région Rhône-Alpes.
- RPD121
 - Compte administratif 1985 de la Région Rhône-Alpes.
- RPD124
 - Recueil des actes administratifs 1985 de la Région Rhône-Alpes.
- RPD142
 - Compte administratif 1986 de la Région Rhône-Alpes.
- RPD159
 - Compte administratif 1987 de la Région Rhône-Alpes.
- RPD180
 - Compte administratif 1988 de la Région Rhône-Alpes.
- RPD211
 - Recueil des actes administratifs 1989 de la Région Rhône-Alpes.
- RPD240
 - Compte administratif 1990 de la Région Rhône-Alpes.

- RPD256
 - Compte administratif 1989 de la Région Rhône-Alpes.
- RPD321
 - Compte administratif 1991 de la Région Rhône-Alpes.
- RPD345
 - Compte administratif 1992 de la Région Rhône Alpes.
 - Compte administratif exercice 1992 de la Région Rhône Alpes.
- RPD372
 - AP des 24 et 25 juin 1994 dont rapport d'activité 1993 de la Région Rhône-Alpes.
- RPD442
 - Compte administratif exercice 1994 de la Région Rhône Alpes.

Archives Départementales du Finistère

Elles sont disponibles en libre consultation aux archives départementales du Finistère, 5 allée Henri Bourde de la Rogerie, 29000 Quimper.

- Photographies.
 - 27FI39 et 41.
- 115W
 - 326
 - Acquisition de matériel nautique de l'UCPA correspondant aux besoins des années 1967, 1968, 1969 pour les centres l'Aber Wrach, Bénodet, Le Guilvinec.
 - 339
 - Subvention d'équipement pour la jeunesse et les sports, 1970 : Arrêté de décembre 1970 pour une subvention.
 - Dossier « Beg Meil, Renouveau/UCPA », Subvention d'équipement pour la Jeunesse et les Sports, 22 décembre 1970.
 - Subvention d'équipement pour la Jeunesse et les Sports, 22 décembre 1970.
- 155W
 - 24

- Lettre de François Gomes, directeur administratif du CNG datée du 4 novembre 1974 au préfet du Finistère.
- 25
 - Dossier CNG « Barrati. »
 - Décision attributive de subvention d'équipement sportif, Centre Nautique du CNG, Projet de transformation et d'aménagement sécurité en gréement goélette du bateau « Barrati. »
 - Lettre du Secrétaire Général du Finistère, Chrisitan Dufour, pour François Gomes, 9 septembre 1976.
- 72
 - « Approbation technique d'un projet d'équipement sportif et socio-éducatif » Programme d'équipement nautique 1973, préfecture du Finistère. Projet d'acquisition par le Centre Nautique du CNG.
 - « Approbation technique d'un projet d'équipement sportif et socio-éducatif » Programme d'équipement nautique 1974-1975, préfecture du Finistère. Projet d'acquisition par le Centre Nautique du CNG.
 - Bilan prévisionnel de l'emploi du matériel subventionné, 7 septembre 1976.
 - Subvention d'équipement pour la jeunesse et les sports du 30 septembre 1976.
- 109
 - Bilan de l'emploi des équipements préexistants et Bilan prévisionnel d'emploi et de gestion de l'équipement envisagé, daté du 8 septembre 1975.
 - Relevé des justificatifs concernant l'aménagement du Barrati, 19 juin 1978.
 - Certificat de paiement pour la transformation du bateau « Barrati », 6 septembre 1978.
- 124
 - Lettre de Jean-Marc Pilpoul au directeur de la Société d'Économie Mixte pour l'Aménagement Touristique du Finistère datée du 17 juillet 1972.

- Lettre de François Gomez, directeur administratif du CNG, datée du 4 novembre 1974 au préfet du Finistère.
- 157W
 - 25
 - Note à l'intention de Monsieur le Sous-Préfet Charge de Mission, service de l'Action Économique 2e Section, 29 octobre 1975.
 - Arrêté de subvention en date du 8 avril 1977 portant approbation technique du projet ; Note technique pour l'emploi des installations projetées du CNG datée du 10 septembre 1976
 - Devis estimatif adressé au préfet du Finistère dans le cadre de la campagne de subventionnement 1977.
 - Dossier « Restauration d'un bâtiment et construction des bâtiments sur les îles de Penfret et de Bananec », 1977-1978.
 - 29
 - Décision attributive de subvention d'équipement sportif particulier : Centre Nautique du CNG, Projet de restauration de bâtiments et de construction de sanitaires aux îles de Penfret et de Bananec. Note technique pour l'emploi des installations projetées du CNG datée du 10 septembre 1976.

Archives Départementales de la Savoie

Elles sont disponibles en libre consultation aux archives départementales de la Savoie, 244 Quai de la Rize, 73000 Chambéry.

- 1004W
 - 7
 - Deux lettres de l'Inspecteur d'Académie à Monsieur le Préfet de la Savoie, service de la comptabilité datée toutes les deux du 11 mars 1954.
 - Lettre de l'Inspecteur d'Académie à Monsieur le Préfet de la Savoie datée du 26 avril 1954.
 - 8

- Lettre de l'Inspecteur d'Académie à Monsieur le Préfet de la Savoie datée du 9 février 1955.
 - 9
 - Lettre de l'Inspecteur d'Académie à Monsieur le Préfet de la Savoie datée du 20 juin 1956.
- 1062W
 - 178
 - Séance du 19 décembre 1972 du CG de la Savoie.
 - Séance du 18 novembre 1975 du CG de la Savoie.
 - Dossier « Mont Thabor », 1979.

Archives Départementales du Val-de-Marne

Elles sont disponibles en libre consultation aux Archives Départementales du Val-de-Marne (AD94) au 10 rue des Archives, 94000 Créteil. Les archives que nous avons consultées sont issues des archives du PAJEP et du fond de la FNCLAJ.

- 567J
 - 29
 - Lettre de madame Violaine Roman au Commandant Pillet, datée du 27 mars 1951.
 - Rapport moral 1963 de l'UNF.
 - Lettre du SEJS datée du 1^{er} décembre 1963 et adressée aux mouvements membres de l'UNF et de l'UNCM.
 - Lettre du SEJS adressée aux mouvements membres de l'UNF et de l'UNCM, 1^{er} décembre 1964.
 - « Bourses du SEJS qui permettent aux jeunes des mouvements et aux jeunes inorganisés d'accéder à l'UNCM », 1964.
 - Réunion UNCM-UNF du 23 juin 1965.
 - Calendrier 1965 de l'UNF.
 - Rapport moral 1965 de l'UNCM.
 - Rapport moral 1965 de l'UNF.
 - Réunion UNCM/UNF, 20 mai 1965. Notes manuscrites.
 - Rapports financiers 1968 à 1971 de l'UCPA.

- Rapports moraux 1968 à 1971 et 1974 de l'UCPA.
 - « Initiation à la voile », document d'information produit par le Secrétariat d'État à la Jeunesse et aux Sports en juin 1970.
- 30
 - Rapport moral 1965 de l'UNF.
 - Lettre de Maurice Herzog au Président de la Commission mixte UNCM-UNF datée du 5 juillet 1965.
 - Rapports financiers 1968 à 1981 de l'UCPA.
 - Rapports moraux 1969 et 1970 de l'UCPA.
 - Rapports moraux 1973 à 1976 de l'UCPA.
 - Document « Opération kayak », 1975.
 - Rapport financier 1976 de l'UCPA.
 - Compte-rendu de la journée d'information sur les bases de loisirs du 4 février 1977.
- 168J
 - 146
 - Cours des Glénans.

Archives de la SNCF

Ses archives sont consultables sur rendez-vous au centre des archives historiques de la SNCF du Mans au 2 Avenue de Bretagne.

- 0875LM0051
 - Lettre de l'ingénieur en chef Matériel et de la Traction (MT) au directeur MT datée en 1956.
- 0023ML0416
 - Lettre de Philippe Viannay à Jacques Chaban-Delmas, 1954.
 - Lettre du 12 novembre 1954 de Philippe Viannay à Monsieur Paris, Ingénieur en chef de division SNCF.
 - Lettre d'Armelle Jobelin à Monsieur Paris, 1955.
 - Lettre de Pierre Clerc, cadre de la SNCF à sa direction après le stage qu'il a effectué avec les jeunes de la SNCF en 1957.
 - Programme du CNG de 1955 à 1957, 1959, 1960 à 1964.

Archives de l'UCPA

Ces archives sont disponibles au 21/37 Rue de Stalingrad, 94110 Arcueil. Nous n'avons aucune certitude quant à l'accessibilité à ses archives étant et sur le fait qu'elles soient encore triées puisqu'elles ont été récemment déménagées.

ANCM/UNCM

- CA
 - 24 janvier 1944, 21 mars 1944, 21 juin 1944, 16 avril 1947, 27 mai 1949, 5 octobre 1949, 16 novembre 1949, 15 mars 1950, 26 avril 1950, 10 juin 1950, 7 juin 1950, 5 octobre 1950, 5 novembre 1950, 1^{er} décembre 1950, 29 janvier 1951, 5 novembre 1951, 9 janvier 1952, 14 mars 1952, 30 septembre 1952, 19 juin 1953, 3 novembre 1953, 15 juin 1954, 11 février 1955, 12 juillet 1955, 10 février 1956, 5 novembre 1956, 11 janvier 1957, 10 janvier 1958, 13 mai 1958, 5 septembre 1958, 16 décembre 1958, 3 juin 1959, 14 octobre 1959, 18 décembre 1959, 21 juin 1960, 13 juin 1961, 16 janvier 1962, 4 juillet 1962, 29 et 30 septembre 1962, 2 octobre 1963, 6 octobre 1963, 7 novembre 1963, 22 janvier 1964, 11 janvier 1964, 26 février 1964, 10 juin 1964, 9 décembre 1964, 26 février 1965.
- Statuts
 - 29 février 1944, 9 février 1945, 14 avril 1948, 1951, 1955, 1962, 1965.
- AG
 - 16 avril 1947, 14 avril 1948, 16 avril 1947, 26 avril 1950.
- Brochure
 - « L'UNCM a 20 ans. » AUCPA.

UNF

- CA
 - 16 mars 1946, 16 mars 1948, 12 février 1951, 16 février 1951, 9 mai 1951, 22 mai 1951, 20 juin 1951, 7 décembre 1951, 18 janvier 1952, 26 mai 1952, 31 octobre 1952, 19 décembre 1952, 15 mai 1953, 12 juin 1953, 23 octobre 1953, 11 décembre 1953, 5 février 1955, 5 mai 1955, 5 juin 1955, 16 décembre 1955, 16 mars 1956, 8 juin 1956, 12 octobre 1956, 10 avril 1957.
- AG

- 20 décembre 1950, 9 février 1951, 15 mai 1953, 9 juin 1956.
- Statuts
 - 1951, 1963.
- Rapport moral
 - 1960.

UCPA

- CA
 - 12 janvier 1966, 1^{er} mars 1966, 20 avril 1966, 1^{er} juin 1966, 14 juin 1966, 13 décembre 1966, 8 mars 1967, 4 juillet 1967, 8 janvier 1968, 22 avril 1968, 21 juin 1968, 18 décembre 1968, 19 janvier 1969, 22 septembre 1969, 16 avril 1970, 16 octobre 1970, 16 décembre 1970, 23 mars 1971, 8 mars 1972, 8 mai 1972, 19 décembre 1973, 4 décembre 1974, 17 décembre 1975, 19 mai 1976, 30 mars 1978, 20 octobre 1978, 26 octobre 1978, 18 janvier 1979, 8 mars 1979, 20 décembre 1979, 8 mai 1980, 16 décembre 1980, 17 mars 1981, 19 mai 1981, 5 décembre 1981, 23 mars 1982, 25 mai 1982, 26 octobre 1982, 24 mai 1983, 18 octobre 1983, 23 décembre 1983, 20 mars 1984, 20 mai 1984, 7 juin 1984, 16 octobre 1984, 18 décembre 1984, 26 février 1985, 21 mai 1985, 22 juin 1985, 17 septembre 1985, 17 octobre 1985, 20 janvier 1986, 20 février 1986, 8 mars 1986, 19 octobre 1986, 21 mai 1987, 12 septembre 1987, 22 octobre 1987, 16 mai 1988, 27 octobre 1988, 28 septembre 1988, 16 février 1989, 14 décembre 1989, 20 janvier 1990, 15 février 1990, 15 avril 1990, 15 mai 1990, 18 octobre 1990, 13 décembre 1990, 16 mai 1991, 17 octobre 1991, 15 octobre 1992, 15 décembre 1992, 11 février 1993, 15 mai 1993, 14 octobre 1993, 16 décembre 1993, 17 février 1994, 19 mai 1994, 20 octobre 1994, 15 décembre 1994, 18 mai 1995, 23 février 1995, 18 mai 1995, 19 octobre 1995, 14 décembre 1995, 22 février 1996, 23 mai 1996, 15 octobre 1996, 12 décembre 1996.
- Bureau
 - 22 septembre 1969.
- AG
 - 5 octobre 1965, 31 mai 1978.
- Documents statistiques

- Fréquentations des stages de l'UNF et de l'UNCM de la création à la fin des années 1960.
- « Statistiques annuelles » réalisé par l'UCPA en 1969.
- Statistiques produites par l'UCPA pour les hivers et étés de 1968 à 1981.
- Rapports financiers
 - 1966, 1973, 1990, 1994.
- Rapports moraux
 - 1967, 1970, 1979 à 1985, 1987, 1990, 1992 à 1996.
- Rapport d'activité
 - 1985, 1990.
- Rapport de fréquentation
 - 1994, 1996.
- Rapport « recherche et avenir » décembre 1969.
- Catalogue
 - Hiver 1980-1981 et 1992-1993.
- Autres
 - « Relation UNCM-UNF », mars 1964.
 - Note interne de Raymond Malesset, 16 décembre 1965.
 - Document « les conditions d'une rénovation de l'UCPA », 1969.
 - Bulletin syndical daté du 20 août 1969 et adressé au personnel ainsi qu'au directeur technique et au délégué général.
 - Lettre adressée aux directeurs de centre, permanents et élèves-moniteurs et associations membres de l'UCPA datée du 14 octobre 1969.
 - Additif à la note n° 121 adressé aux directeurs de centre de l'UCPA le 28 octobre 1969.
 - Convention passée entre l'AFTRP et l'UCPA pour la gestion de la BPAL de Bois-le-Roi, 1972.
 - Note relative à l'accueil des classes vertes, 25 octobre 1976.
 - Document adressé au ministère en 1977.
 - Document « Le programme de développement et d'investissements de l'UCPA », 1978.
 - Éléments pour un plan de développement, avril 1978.
 - sur une hypothèse de « contrat » régional... », 1983.

- Plan de développement 1987-1990 de l'UCPA. AUCPA.
- Charte 1990 – État d'esprit UCPA.
- « Projet associatif 1991 » de l'UCPA.
- Les actions de solidarité, l'UCPA et l'action locale, bilan 1995, perspectives 1996.
- « Constatation de la fusion intervenue entre les associations UCPA et UNF intervenue de l'absorption de la seconde par la première », Dossier de notaire, 31 janvier 1997.
- « Constatation de la fusion intervenue entre les associations UCPA et UNCM par absorption de la seconde par la première », Dossier de notaire, 8 avril 1997.

Archives du CNG

Ses archives sont disponibles sur rendez-vous au Ponton des Glénans, Quai Louis Blériot, 75016 Paris. Il faut au préalable présenter un projet de recherche au directeur général de l'association qui doit valider pour pouvoir accéder aux archives.

- CA
 - 18 décembre 1950, 17 mars 1951, 29 octobre 1951, 18 mars 1952, 3 juin 1952, 17 octobre 1952, 9 octobre 1953, 24 février 1953, 18 avril 1953, 16 mai 1953, 3 juin 1953, 14 novembre 1953, 7 décembre 1953, 28 janvier 1954, 20 mars 1954, 19 juin 1954, 20 novembre 1954, 5 mai 1955, 16 juin 1955, 8 novembre 1956, 9 mars 1957, 20 mars 1957, 4 mai 1957, 25 octobre 1957, 1^{er} décembre 1957, 25 octobre 1958, 6 décembre 1958, 11 avril 1959, 21 novembre 1959, 26 mai 1960, 5 novembre 1960, 5 mai 1962, 13 octobre 1962, 8 décembre 1962, 14 mars 1963, 8 juin 1963, 19 octobre 1963, 14 mars 1964, 18 avril 1964, 25 avril 1964, 20 février 1965, 22 mai 1965, 9 octobre 1965, 20 avril 1966, 8 octobre 1966, 10 décembre 1966, 19 février 1967, 22 avril 1967, 17 juin 1967, 7 octobre 1967, 16 décembre 1967, 23 mars 1968, 3 juin 1968, 12 octobre 1968, 14 décembre 1968, 26 avril 1969, 13 décembre 1969, 6 juin 1970, 16 décembre 1970, 23 octobre 1971, 2 juin 1972, 16 décembre 1972, 10 avril 1973, 12 mai 1973, 16 juin 1973, 26 janvier 1974, 25 janvier 1975, 16 mars 1975, 13 décembre 1975, 17 janvier

1976, 14 avril 1976, 12 juin 1976, 29 janvier 1977, 12 mars 1977, 11 juin 1977, 21 janvier 1978, 16 décembre 1978, 18 janvier 1979, 8 mars 1979, 15 avril 1980, 4 et 5 octobre 1980, 17 janvier 1981, 25 avril 1981, 27 juin 1981, 12 novembre 1981, 14 avril 1982, 19 juin 1982, 15 décembre 1984, 22 juin 1985, 19 octobre 1985, 16 novembre 1985, 17 décembre 1985, 8 mars 1986, 20 septembre 1986, 16 novembre 1986, 20 juin 1987, 21 novembre 1987, 18 juin 1988, 24 septembre 1988, 28 septembre 1988, 21 janvier 1989, 10 juin 1989, 20 janvier 1990, 9 juin 1990, 22 septembre 1990, 16 novembre 1991, 24 septembre 1994, 24 juin 1995, 7 octobre 1995.

- AG
 - 4 février 1956, 23 mars 1968, 1972 à 1977, 19 mai 1979, 31 janvier – 1^{er} février 1981, 1984.
- Statuts
 - 1950, 1957, 1960, 1965, 1972, 1974.
- Règlement intérieur
 - 1979.
- Rapports financiers
 - 1953, 1955, 1956, 1958 à 1981, 1984.
 - « Les investissements 1979 », Rapport de l'assemblée générale 1979 du CNG.
 - « Les investissements 1980 », Rapport de l'assemblée générale 1980
 - « Répartition des investissements 1981 », Rapport de l'assemblée générale 1982.
- Rapports moraux
 - 1953, 1955 à 1957, 1960, 1961, 1966, 1968 à 1996.
- Rapports de synthèse et d'orientation
 - 1971, 1972, 1981.

Archives du CAF

Ses archives sont disponibles sur rendez-vous au Centre Fédéral de Documentation Lucien Devies au siège de la FFCAM au 24 rue de Laumière 75019 Paris. Les revues *La Montagne* et *La Montagne et Alpinisme* sont disponibles entièrement et gratuitement sur Gallica.

- *La Montagne*
 - N°329, 330, 335, 337, 339, 340, 341, 343, 346, 348, 349, 353, 355, 365, 368, 399.
- *La Montagne et Alpinisme*
 - N°3, 8, 10, 18, 19, 21, 22, 23, 24, 25, 27, 29, 30, 35, 36, 37, 39, 40, 42, 43, 45, 46, 47, 51, 52, 54, 57, 59, 67, 70, 71, 72, 78, 81, 86, 89, 90, 96, 98, 100, 105, 106, 107, 109, 115, 116, 118, 119, 122, 124, 126, 128, 129, 131, 132, 133, 134, 135, 138, 140, 141, 142, 143, 144, 145, 146, 147, 149, 150, 151, 154, 157, 158, 159, 160, 161, 162, 163, 164, 166, 167, 168, 170, 173, 175, 176, 179, 182, 183, 185, 235.
- Rapport du comité de direction
 - 1944 à 1996.
- Procès-verbal de l'AG
 - De 1945 à 1997.
- Statuts
 - 1874, 1980, 1994.
- Compte de fonctionnement
 - 1946 à 1954.
- Rubrique « Travaux en Montagne » dans les rapports d'AG
 - 1964 à 1966, 1976-1977.
- Rapport financier
 - 1968 à 1981.

Archives de la Jeunesse au Plein Air

Archives disponibles sur rendez-vous au 21 rue d'Artois, 75018 Paris.

- Revue *Jeunesse au Plein Air*
 - N°103, 155, 164.

Journaux Officiels de la République Française

Les JORF sont disponibles sur le site Legifrance ou sur Gallica pour les années 1940.

- 10 juin 1943, Ordonnance du 3 juin 1943.
- 7 octobre 1943, Ordonnance du 2 octobre 1943.

- 23 novembre 1944, Ordonnance du 20 novembre 1944.
- 22 avril 1945, Ordonnance n°45-941 et Décret n°22-945.
- 6 juin 1945, Déclaration à la préfecture de police de l'UNF.
- 23 août 1945, Décret n°45-1882.
- 10 septembre 1945, Ordonnance n°45-2060.
- 24 février 1946, Déclaration à la préfecture de police de la création du Centre de Formation Internationale.
- 7 juillet 1946, Décret n°46-1597.
- 27 juin 1947, Décret n°47-1152.
- 3 janvier 1948, Décret n°48-4.
- 19 février 1948, Loi n°48-267 et n°48-269.
- 5 octobre 1958, Décret 58-912.
- 7 janvier 1959, Ordonnance n°59-45.
- 30 août 1959, Décret n°59-1002.
- 23 juillet 1960, Loi n°60-708.
- 16 décembre 1960, Arrêté du 13 décembre 1960.
- 10 janvier 1961, Loi n°61-1448.
- 27 juillet 1961, Décret n°61-792.
- 29 juillet 1961, Loi n°61-806.
- 19 mai 1962, Arrêté du 11 avril 1962.
- 30 juin 1963, Décret n°63-619.
- 3 juillet 1965, Loi n°65-517.
- 7 novembre 1965, Arrêté du 7 novembre 1965.
- 22 janvier 1966, Décret n°66-64.
- 7 juillet 1974, Loi n°74-631.
- 30 octobre 1965, Loi n°75-988.
- 7 novembre 1965.
- 21 novembre 1968, Arrêté du 23 octobre 1968.
- 10 juillet 1970, Loi n°70-596.
- 24 octobre 1970, Intervention de Pierre Mazeaud à l'Assemblée Nationale.
- 3 février 1971, Décret n°71-94.
- 14 février 1973, Décret n°73-131.

- 5 octobre 1973, Décret n°73-939.
- 28 juin 1974, Décret portant reconnaissance d'utilité publique d'une association, 18. Juin 1974.
- 7 juillet 1974, Loi n°74-631.
- 11 juillet 1975, Loi du 10 juillet 1975 portant création du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres.
- 30 octobre 1975, Loi n°75-988.
- 13 juillet 1976, Loi n°76-629.
- 24 novembre 1977, Décret n° 77-1281.
- 30 décembre 1978, Loi finance 1979.
- 17 mars 1979, Arrêté du 13 mars 1979.
- 18 août 1979.
- 19 janvier 1980, Loi finance pour 1980.
- 14 août 1980, Arrêté du 25 juin 1980.
- 20 août 1981, Décret n°91-792.
- 17 janvier 1982, Ordonnance n°82-42.
- 3 mars 1982, Loi n°82-213.
- 28 mars 1982, Ordonnance n°82-270.
- 30 mars 1982, Ordonnance n°82-283.
- 9 janvier 1983, Loi n°83-8.
- 23 juillet 1983, Loi n°83-663.
- 30 décembre 1984, Loi n°84-1208, Loi finance pour 1985.
- 17 juillet 1984, Loi n°84-610.
- 10 janvier 1985, Loi n°85-30.
- 20 septembre 1985. Décret n°85-986.
- 4 janvier 1986, Loi n°86-2.
- 6 février 1987, Décret n°87-85.
- 8 février 1992, Loi d'orientation n°92-125.
- 16 juillet 1992, Loi n°92-652 du 13 juillet 1992.
- 31 décembre 1992, Loi n°92-1376, Loi finance pour 1993.
- 30 décembre 1990, Loi n°93-1352, Loi finance pour 1994.